Digitized by the Internet Archive
in 2017 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/lecorrespondant226unse

LE

CORRESPONDANT

RELIGION — PHILOSOPHIE — POLITIQUE

HISTOIRE — SCIENCES — ÉCONOMIE SOCIALE

VOYAGES — LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

SOIXANTE-DIX-NEUVIÈME ANNÉE

226

TOME DEUX CENT VINGT-SIXIÈME

DE LA COLLECTION

NOUVELLE SÉRIE. — TOME CENT QUATRE-VINGT-DIXIÈME

PARIS

BUREAUX DU *CORRESPONDANT*

31, RUE SAINT-GUILLAUME, 31

1907

Reproduction et traduction interdites.

THE BETTY FESTER
LIBRARY

LE

CORRESPONDANT

LE DUC DE RICHELIEU[1]

IV. — Dans l'armée russe. — Voyage a Paris. — Retour en Russie.

En quittant Vienne, le comte de Langeron et le duc de Richelieu passèrent par Kiew afin de visiter le maréchal de Romantzow. Le maréchal avait alors soixante-quatre ans; c'était un beau vieillard, à la figure ouverte et noble, intelligence supérieure, esprit cultivé, aidé par une prodigieuse mémoire. Elevé à l'école du grand Frédéric, admirateur passionné des Prussiens, ses rares qualités militaires lui avaient fait franchir très rapidement les grades inférieurs. En 1788, il commandait en chef l'armée russe. La campagne qu'il avait si heureusement terminée passait pour un chef-d'œuvre de tactique et d'audace réfléchie. Avec Souvarow, c'était la plus grande autorité militaire de Russie. Comblé de faveurs par l'impératrice, il ne l'aimait pas et n'avait pu lui pardonner la préférence qu'elle avait montrée en 1788 pour Potemkin; il l'avait eu sous ses ordres comme simple officier volontaire et connaissait, mieux que personne, son incapacité militaire.

Tant que le favori avait vécu, Romantzow s'était établi dans un village moldave où, pour le braver, il affectait de vivre en stoïcien, habitant une petite maison, n'ayant avec lui qu'un adjudant et deux domestiques. Depuis la mort de Potemkin, il jouissait de son immense fortune dans son beau château de Tarchan, près de Péréïslaw. En 1795, il était très affaibli; retenu dans son fauteuil par des rhumatismes, il commandait, de sa chambre, une armée campée à plus de 800 verstes de lui.

[1] Voy. le *Correspondant* des 10 novembre, 10 et 25 décembre 1906.

Romantzow fit aux deux Français l'accueil le plus bienveillant; leur rappela, non sans malice, qu'ils auraient pu faire connaissance avec lui quelques années plus tôt, quand ils s'empressaient à la cour de Potemkin, à Jassy. Il les interrogea longuement sur leurs campagnes, ne cachant pas le plaisir que lui causaient les revers éprouvés par les Autrichiens qu'il détestait. Enfin, quand il sut que leur projet était de se fixer en Russie, et de continuer à servir dans l'armée, il leur proposa, avec beaucoup de bonne grâce, de les placer comme colonels à la tête de deux régiments dont il était le chef : le duc de Richelieu au régiment de cuirassiers de l'ordre de Saint-Georges, le comte de Langeron au régiment des grenadiers de la Petite Russie. Au bout de trois jours, il les congédia en leur remettant, pour le vice-président du collège de guerre, des lettres de recommandations, qui étaient des ordres.

A leur arrivée à Pétersbourg, le duc de Richelieu et son compagnon trouvèrent tout changé. Depuis la mort de Louis XVI, la cause des Bourbons semblait perdue, les émigrés n'étaient plus des hôtes qu'on ménageait, dans la pensée qu'ils ne tarderaient pas à rentrer en possession de leurs situations. On avait exigé d'eux un serment de fidélité au successeur du roi, une abjuration de tous les principes jacobins et la promesse de ne pas rentrer en France tant que l'ordre de choses nouvellement établi existerait.

Rien ne justifiait ces mesures, mais, comme le dit de Maistre[1],

les émigrés ennuient parce qu'on est faible et parce qu'on n'a pas la force de dire rondement ce qui serait cependant fort naturel : on nous menace, nous n'avons pas la force de vous protéger, allez-vous-en. On se plaît à leur créer des fautes pour se mettre bien avec soi-même et cependant il y aurait plus de noblesse à parler franchement. Il faut avouer qu'on agit bien mal avec les émigrés; la bonté de la cause qu'ils défendent devrait jeter un voile sur leurs défauts; au contraire, on se sert de leurs défauts pour jeter de la défaveur sur leur cause.

Les jeunes officiers surtout, qui voyaient avec envie les faveurs et les grades accordés à des étrangers, cherchaient toutes les occasions de manifester leurs sentiments hostiles; ils le firent avec éclat dans l'affaire du chevalier de Saxe. Le chevalier était fils du prince Xavier, comte de Lusace, oncle de l'Electeur et du roi Louis XVI, et servait en France avec le grade de colonel; la Révolution l'avait contraint à venir chercher un emploi dans l'armée russe. L'impératrice l'avait fort bien accueilli et lui avait donné le grade de brigadier. Il se prit de querelle avec le jeune prince Scherbatow, une rencontre fut décidée, des exigences de

[1] *Correspondance inédite*, t. I, lettre 1re.

service la retardèrent, ce fut le prétexte attendu et désiré. A la sortie du théâtre français, le prince Scherbatow, accompagné de trente officiers, insulta le chevalier de Saxe qui répondit par un soufflet. Le prince, alors, lui asséna sur la tête un coup de canne plombée qui le fit rouler à terre, baigné dans son sang. Il fut transporté chez le chef de la police, le général Kiliew, et, trois jours après, conduit à la frontière.

Par un hasard heureux, dit le comte de Langeron, ni M. de Richelieu, ni moi, ni aucun des Français pris récemment au service, ne se trouvaient au théâtre ce jour-là; ce fut un grand bonheur, le coup était monté, nous eussions été insultés, et tous les jeunes Russes qui étaient dans le complot s'étaient armés, par précaution, de cannes massues, comme celle du prince Scherbatow. Pendant quelques jours, la fermentation fut grande et nous fûmes obligés de nous conduire avec une extrême réserve, dont on finit par nous savoir gré [1].

Cette triste affaire devait avoir un épilogue. Le chevalier de Saxe fit dans toutes les gazettes un appel à Zoubow et à Scherbatow; ils ne lui répondirent pas. Pendant le règne de Catherine et celui de Paul, il leur fut interdit de franchir la frontière; Alexandre la rouvrit et ils vinrent, en 1802, chercher le chevalier de Saxe à Vienne. Il avait été quelque temps à Naples où il avait servi avec distinction; il y était parvenu au grade de général, mais la Révolution française l'en avait chassé. La rencontre si longtemps ajournée eut lieu à Teplitz sur la frontière de Saxe. Zoubow reçut une égratignure qui lui permit pendant de longs mois de porter son bras en écharpe. Scherbatow pendant sept ans s'était exercé à tirer le pistolet, le chevalier de Saxe n'avait pas pensé à acquérir le même talent. Scherbatow tira le premier, la balle traversa le cœur du chevalier qui expira à l'instant.

Dans une lettre datée du 12 mai 1795, au comte Razoumovski, le duc de Richelieu confie ses tristes préoccupations :

Je vous dois la vérité, mon cher ambassadeur, et je ne répondrais pas à l'amitié et à la confiance que vous m'avez témoignées si je ne vous rendais pas compte de ma manière d'être ici. Elle est pénible et désagréable à tous égards. Si l'on avait eu pour but de me dégoûter absolument on n'aurait pas pu s'y prendre autrement et pour peu que cela dure, on y parviendra, car la pauvreté et le malheur se supportent, mais l'humiliation ne se supporte jamais. Les premiers moments de mon arrivée m'avaient fait croire que je serais sur le même pied qu'à l'ordinaire. M. de Zoubow m'avait reçu avec beaucoup d'amitié, même de confiance, m'a parlé longtemps, m'a paru content des choses que je lui ai dites. M. Esterhazy m'a marqué beaucoup d'embarras et son déplaisir de me voir arriver n'a pas même été trop dissimulé, je

[1] Langeron, *Mémoires inédits.*

m'y attendais, il avait trop de torts envers moi pour que cela pût être autrement. J'ai affecté de ne pas lui en parler et d'être avec lui exactement comme toujours. Sa Majesté, quand je lui ai été présenté au palais d'Eté où elle est venue pour l'académie des députés de Courlande, m'a fait la grâce de me parler, et c'est elle qui m'a appris, la première, la paix de la Prusse en me marquant son étonnement et son mécontentement. J'ai cru, d'après cela, que je jouirais des faveurs qui m'avaient été accordées à mon premier voyage, les petites entrées étant une grâce qui, une fois accordée, ne pouvait jusqu'à présent être ôtée. Non seulement je n'ai plus été admis dans la petite société, mais même aux ermitages et aux bals où on prie presque toute la cour. Vous voyez qu'il n'est pas possible d'éprouver une défaveur plus marquée.

M. de Markow, de qui j'ai eu on ne saurait plus à me louer, m'a demandé ce que je désirais, je le lui ai dit, et je crois que Langeron vous a mandé ce que c'était. Il en a parlé à M. de Zoubow et m'a conseillé de lui en dire deux mots, ce que j'ai fait. Il m'a répondu que cela irait de soi-même et qu'il ne nous retiendrait pas longtemps. Cependant, depuis ce temps, j'ai toujours trouvé sa porte fermée et je n'ai pu le voir qu'à sa toilette du matin, la cérémonie la plus indécente dont il soit possible de se faire une idée. On arrive à dix heures pour attendre l'heure à laquelle il se frisera, ce qui n'est jamais fixé; la seule fois que j'y ai été, j'ai attendu jusqu'à une heure qu'on fît entrer. Il était assis devant une table de toilette et lisait des gazettes; nous l'avons salué, sans qu'il nous rendît le salut. On lui a apporté des papiers à signer, et, au bout de trois quarts d'heure, je me suis approché de lui; il m'a dit quelques mots, je lui ai rappelé notre affaire dont M. de Markow avait eu la bonté de lui parler le matin. Il ne m'a pas répondu un seul mot et a appelé une autre personne. Peu accoutumé à cette manière, je gagnai la porte et m'enfuis un peu honteux peut-être d'une impolitesse aussi grande. Il demanda à Langeron où j'étais, lui témoignant du regret de ce que j'étais sorti sans lui parler, il lui demanda si nous étions expédiés au collège de guerre. Langeron lui dit que non; il lui dit qu'aussitôt que nous le serions il ferait notre affaire. Nous l'avons été le lendemain, et hier Langeron est allé à cette toilette pour l'en prévenir. Il a répondu qu'il s'occuperait de nous un de ces jours. Vous voyez, mon cher ambassadeur, comme cela doit être prochain. Si M. Esterhazy, qui le voit du matin au soir, voulait le lui rappeler, cela serait peut-être, mais il ne faut pas compter sur lui. La cour va aller à Tsarkoïe-Sélo, et c'est une affaire finie. M. de Markow y met toute l'obligeance et la grâce possibles, mais il paraît que son crédit sur l'autre est un peu diminué et qu'il n'en est pas content.

Si d'ici à trois semaines on nous accorde ce que nous demandons, je pars pour le régiment, j'y reste imperturbablement, et il sera bien difficile qu'on ne me le laisse pas quand le brigadier, qui l'a aujourd'hui, deviendra général, ce serait une chose sans exemple dans le militaire russe. Si, au contraire, on persiste à ne pas le faire, alors d'aujourd'hui en trois semaines je donne ma démission, car on ne peut pas servir avec 800 roubles, et ces 1000 à 1200 ducats m'étaient nécessaires pour me mettre un peu en équipage et vivre jusqu'à ce que j'aie le régiment. Alors je mettrai ensemble le peu de ressources qui me restent, et j'ai calculé qu'elles me suffiront pour vivre quelque part avec économie pendant dix-huit mois. Il serait bien malheureux

si d'ici à ce temps ma femme et mes sœurs ne m'avaient pas pu envoyer de gros subsides ou si mes amis et mon savoir-faire ne me trouvaient pas quelques moyens de m'en procurer.

M. Esterhazy prétend que la manière dont on me traite est une façon de faire voir aux Français qu'ils n'ont rien à espérer et de dégoûter tous ceux qui sont ici, ainsi que ceux qui pourraient avoir envie d'y venir. Si cela est vrai, il est fâcheux de devoir servir d'exemple aux autres et cela sans l'avoir mérité autrement que parce que l'on est peut-être un peu plus en évidence. La lettre de Thugut était on ne saurait plus pressante, l'ambassadeur l'a fait valoir encore plus. M. de Zoubow n'a pas daigné nous en dire un seul mot[1]. Vous sentez, mon cher ambassadeur, combien il serait désagréable d'aller mendier ainsi son pain de porte en porte. J'aimerais mieux le gagner, comme on dit, à la pointe de mon épée, que de l'obtenir comme colonel de cette manière. J'ai été aussi bien reçu par la ville que mal à la cour, et je ne puis assez me louer de l'amitié et de l'intérêt qu'on me témoigne.

[1] Le duc de Richelieu ne se faisait-il pas illusion sur les sentiments de la cour de Vienne à son égard? Je trouve dans la correspondance de Thugut avec Colloredo, à la date du 13 février : « Il y a ici le duc de Richelieu et le comte de Langeron, deux émigrés au service de la Russie avec brevet de colonel à qui, d'après les instances de l'ambassadeur de Russie, il avait été permis de faire la dernière campagne à notre armée en qualité de volontaires. Ces deux messieurs étant sur le point de retourner en Russie prétendent qu'il leur avait été donné des espérances que Sa Majesté leur donnerait des lettres de recommandation pour l'impératrice. M. le comte de Razoumovski m'en ayant parlé, je lui ai dit que je doutais beaucoup que l'empereur se déterminerait à leur donner une lettre; que, tout au plus, Sa Majesté m'autoriserait peut-être à écrire en leur faveur au comte de Cobentzel. Je n'ai pas dissimulé à l'ambassadeur que leur demande d'une lettre de Sa Majesté me paraissait un peu indiscrète, d'autant plus qu'ils n'en avaient pas apporté de la part de l'impératrice, et que d'ailleurs je ne voulais pas lui cacher que ces deux jeunes gens étaient accusés dans la ville d'avoir tenu toutes sortes de propos très lestes et peu discrets, tant sur les armées de Sa Majesté que sur les événements politiques; que ces propos peuvent être parvenus aux oreilles de Sa Majesté et par conséquent, ne peuvent guère l'avoir disposée à leur donner des marques de bienveillance bien particulières et qui sortent des formes ordinaires. Sur cela, M. le duc de Richelieu est venu me faire des protestations sans fin, en me disant que son intention était d'aller lui-même implorer les bontés de Sa Majesté. Il est donc possible qu'il se présente à Sa Majesté et j'ose, en conséquence, prier Votre Excellence de l'en prévenir avant les audiences. Il ne semble guère, en aucune manière, de la dignité de Sa Majesté de donner de ses lettres de recommandation à pleines mains à MM. de Richelieu et de Langeron puisqu'en effet il m'est revenu de différents côtés qu'ils ont réellement tenu des discours très peu sages et, dans le fond, très répréhensibles. Je pense donc que Sa Majesté daignera peut-être répondre à M. de Richelieu, si en effet il se présente à ses pieds, qu'elle voulait bien ne pas ajouter foi aux discours qu'on lui avait attribués ainsi qu'à M. de Langeron; mais que n'étant pas dans l'usage de donner elle-même des lettres de recommandation, elle m'ordonnerait à moi d'écrire à ce sujet à M. de Cobentzel. » (Vivenot, t. I, p. 185.)

Un mois plus tard, grâce aux instances de l'ambassadeur et au bon vouloir de M. de Markow, la situation changeait.

Langeron, écrivait le duc de Richelieu au comte de Razoumovski, le 15 juin 1795, vous a mandé le succès de notre affaire; j'en suis ravi de toutes manières, mon cher ambassadeur, cela me rattache tout à fait à votre pays que, sans cela, je me serais vu obligé de quitter. J'ai pris congé de Sa Majesté à Tsarkoië-Sélo et je l'ai remerciée. On m'a reçu à merveille, dit les choses les plus obligeantes et gardé toute la journée ainsi que Langeron. Je pars demain et prends la route de Moscou.

L'impératrice avait compris combien les choix faits par le maréchal Romantzow étaient politiques. Les troupes autrichiennes venaient de quitter la Volhynie, les troupes russes qui les remplaçaient avaient commis de tels excès contre les malheureux Polonais qu'un soulèvement était à craindre. La présence de deux Français à la tête de ces régiments cantonnés auprès de Dübno et de Brodi était de nature à satisfaire et à calmer les populations opprimées.

Un colonel russe, dit le comte de Langeron, est un des plus grands seigneurs de l'Europe; maître absolu dans son régiment, recherché et caressé par tous les grands propriétaires sur les terres desquels il est cantonné, ayant à sa disposition trois ou quatre cents chevaux de trait qu'il peut envoyer en relai pour son service ou celui de ses amis, riche, considéré, il jouit à la fois des charmes du despotisme, des douceurs de l'opulence; s'il le veut, il peut faire beaucoup de bien. Cet état est un paradis sur la terre militaire.

A la fin du règne de Catherine, mon régiment se composait d'environ trois mille hommes (les grenadiers en comptaient cinq mille). Il n'y avait pas d'engagés volontaires; suivant les besoins de l'armée, l'impératrice ordonnait la levée; chaque gouvernement fournissait un contingent proportionnel à sa population, chaque propriétaire suivant le nombre de ses esclaves; c'était une grosse perte pour lui, il avait soin d'envoyer ce qu'il avait de plus médiocre au moral comme au physique. La durée du service était de vingt-cinq ans. Le paysan ne savait pas s'il reverrait jamais sa famille; quand il revenait à son village, il y était oublié, inconnu, il partait donc désespéré. Malgré les lois les plus sévères, une grande partie des hommes n'arrivaient pas au régiment, beaucoup étaient réformés, d'autres mouraient dans les longues marches de fatigue, de chagrin ou de mauvais traitements; d'autres enfin, plus heureux, étaient portés comme morts par les officiers recruteurs qui les revendaient et les renvoyaient dans leurs terres. Il semblerait qu'avec de pareils éléments l'armée russe dût être une des moins bonnes de l'Europe, elle était une des meilleures; le soldat russe attribue ce miracle à saint Nicolas; il est plus juste d'en faire honneur aux rares qualités qu'il possède et qui se développent vite au régiment. Sobre et discipliné quand on le veut, patient dans l'épreuve, intrépide au feu, jamais il ne murmure. Il a au plus haut point le sentiment de l'honneur national et il est capable de tous les dévouements quand on invoque le nom de la Russie ou celui de

l'empereur; le feu roi de Prusse disait d'eux : « Ils sont plus aisés à tuer qu'à vaincre, et quand on les a tués, il faut encore les jeter par terre. »

Excepté à Saint-Pétersbourg et dans quelques forteresses, les troupes russes n'ont pas de casernes. Elles campent pendant les quatre mois que durent les exercices; le reste du temps, elles sont dispersées dans le canton désigné par le général. Le colonel s'installe dans la ville la plus proche avec son état-major et les services administratifs; les officiers cherchent quelque demeure seigneuriale; les soldats habitent chez le paysan. Aux termes de la loi, les soldats n'ont droit d'exiger que l'abri et la paille; en fait, excepté dans la Grande Russie où les paysans sont riches et hardis, le soldat est le fléau de son hôte, il le dépouille et le maltraite.

En Pologne surtout, les abus et les vexations passaient toute mesure; on traitait en vaincues ces populations nouvellement annexées; d'ailleurs, du haut en bas de l'échelle, chacun profitait de ces abus, le soldat qui ne recevait de la couronne que le gruau pour faire son pain et devait acheter le reste sur sa solde, les officiers des vivres qui faisaient payer ce qu'ils ne fournissaient pas; les colonels, enfin, pour lesquels le régiment était une source de profits non seulement tolérés, mais autorisés.

Un colonel répond de tout : hommes, chevaux, matériel; il doit marcher dans les vingt-quatre heures si on l'ordonne. C'est donc une sorte de marché à forfait passé entre la couronne et lui. Ses appointements sont tellement faibles qu'ils ne pourraient suffire à son entretien (800 roubles). L'usage s'était établi qu'il les augmentât par les profits faits sur les fournitures militaires. Si ces profits ne dépassaient pas 15 000 roubles dans un régiment de grenadiers et 25 000 dans les régiments de cavalerie, ils ne semblaient pas excessifs.

Le luxe impérieusement commandé par l'usage et le penchant des Russes pour le faste et la dépense absorbent tous les profits des colonels; ils tiennent table ouverte, ont des services d'argent, des voitures et un camp magnifique.

(Langeron, *Mémoires inédits.*)

La chapelle sous tente portative qui suit chaque régiment payée, en grande partie par les colonels, est pour eux une charge fort lourde. Celle de mon régiment de la Petite Russie-grenadiers, a coûté 12 000 roubles argent, dont le comte Razoumovski a fourni la plus grande partie. C'est un bâtiment décoré de peintures magnifiques, orné de vase d'argent massif, ayant une croix d'or enrichie de diamants et des ornements d'étoffe d'or brodés; le tout est magnifique.

Moins que personne l'impératrice ignorait ces abus. Elle les tolérait. Le maréchal de Romantzow avait essayé de les faire cesser. En 1796, peu de jours après l'arrivée du duc de Richelieu et du comte de Langeron à leurs régiments, il ordonna aux commissaires de cesser les paiements et aux colonels d'entretenir eux-mêmes leurs régiments en rendant compte de ce qu'ils dépensaient. Nous restâmes onze mois sans rien recevoir, car j'étais du nombre des infortunés, dit Langeron. Les uns vendirent leurs effets, d'autres empruntèrent sur leurs biens, mais tous, il

faut l'avouer, produisirent des mémoires doubles de ce qu'ils avaient dépensé. Enfin le maréchal envoya l'argent avec l'ordre suivant :

Sa Majesté m'ayant ordonné d'arrêter les brigandages et les vols abusifs des colonels, j'ordonne que toutes leurs prétendues dépenses soient payées d'après l'état ci-joint, et je déclare que, ne changeant jamais ce que j'ordonne une fois, je ne recevrai aucune représentation.

En dehors de l'étrange dureté des termes, l'ordre était excessif et les prix fixés ruinaient les colonels ; il ne fut jamais exécuté, le maréchal étant mort peu de temps après.

Le régiment de cuirassiers de l'ordre de Saint-Georges était un régiment d'élite, comme tel, composé des plus beaux hommes et des plus beaux chevaux; mais, à cette époque, la cavalerie était bien loin d'être ce qu'elle est bien vite devenue pendant les grandes guerres européennes. Les chevaux disséminés dans les villages l'hiver, dans « les pâturages pendant l'été, n'étaient nullement exercés, dit Langeron ; quand le régiment changeait de garnison, quelque vieux major le conduisait, les chefs suivaient dans leurs voitures [1] ».

Le duc de Richelieu, passant à 15 verstes de Dübno où résidait son ami Langeron, partit à cheval pour aller le voir. Cette résolution prodigieuse, cette fatigue surnaturelle, causèrent à son brigadier Miklachefsky et aux officiers de son régiment une surprise aussi générale que comique. On ne concevait pas comment un colonel pouvait se donner la peine de faire 15 verstes à cheval pour aller voir son ami, et comment il ne prenait pas pour lui et sa suite deux ou trois calèches et autant de kibilks; car c'est la manière de voyager de ces messieurs. Le duc de Richelieu était décidé à prendre ses nouveaux devoirs plus au sérieux. Il écrit au comte Razoumovski de Brodi, 17 juillet 1795 :

Maintenant me voilà au régiment, je vais tant travailler à la langue et au service qu'avant peu je serai au fait et il ne me reste plus que trois chances à courir; la première que d'ici à cinq ou six mois on me donne un régiment, celle-ci n'est guère probable; la deuxième que j'attende tout naturellement que le brigadier Miklachefsky devienne général-major, ce qui serait l'affaire de quinze mois; la troisième que, par un effet d'une malveillance particulière ou générale, on m'envoyât un colonel plus jeune que moi. J'attendrai patiemment la seconde chance et je me donnerai tant de peine, je tâcherai de faire dire tant de bien de moi, qu'on ne puisse avoir le moindre prétexte pour me traiter plus mal qu'un autre. Voilà mon plan que je vous soumets comme à l'homme à qui je dois le plus de reconnaissance.

Deux tristes nouvelles vinrent troubler cette vie calme et occupée. A la fin de 1796, la mort enlevait au duc de Richelieu

ses deux protecteurs; le 17 novembre, l'impératrice Catherine II mourait subitement et, quelques semaines plus tard, le maréchal de Romantzow la suivait dans la tombe.

Ces événements m'ont frappé et affligé autant qu'il soit possible et ils me semblent, par rapport à moi, une suite de la fatalité qui me poursuit depuis longtemps et qui paraissait s'être un moment calmée pour retomber ensuite plus fortement et d'une manière plus sensible. Le maréchal avait tout fait pour moi, il m'avait comblé de bontés et m'aurait soutenu envers et contre tous; maintenant Dieu sait ce que son régiment, ce que moi-même vais devenir [1].

Ces tristes prévisions ne tardèrent pas à se réaliser. Au commencement de 1797, il obtint le grade de major général et le régiment de cuirassiers de l'empereur. Paul Ier détestait ce régiment qu'il croyait rempli d'espions chargés autrefois par sa mère de le surveiller. Le nouveau colonel partagea la défaveur qui, dans l'esprit soupçonneux de l'empereur, atteignait tous les officiers; ces sentiments se traduisirent bientôt par les procédés les plus blessants; sans doute chacun avait sa part dans les brutalités de ce maniaque couronné, les plus hauts dignitaires de l'Empire n'étaient pas épargnés : le duc de Richelieu ne crut pas devoir s'y soumettre et envoya sa démission.

C'était briser une carrière qu'il aimait et qui était sa seule ressource. Il ne pouvait rentrer en France, ses biens étaient en partie vendus, le reste était confisqué; sa femme, jetée en prison avec toute sa famille, venait d'en sortir, mais toute sa fortune avait été mise sous séquestre et elle ne pouvait venir à son aide. Tout lui manquait à la fois. Il alla en Suisse, parvint à réaliser quelques ressources et gagna Vienne. Jusqu'à la mort de Paul Ier sa vie fut partagée entre cette ville qu'il aimait, dans laquelle il comptait bien des amis, et Saint-Pétersbourg où l'attirait l'affection fidèle du grand-duc Alexandre.

L'impératrice seule avait dirigé l'éducation de ses petits-fils; son despotisme jaloux avait écarté des affaires le grand-duc Paul, elle l'avait également privé des joies de la famille. A peine Paul et la grande-duchesse Marie pouvaient-ils voir leurs enfants pendant une heure chaque semaine; dès leur naissance, princes et princesses appartenaient à Catherine. On est étonné de la place qu'ils tiennent dans sa vie. Elle n'a été ni épouse ni mère, elle a été grand-mère passionnée; elle en a les tendresses et les illusions. Alexandre est son favori; ce sentiment éclate à tout moment dans sa correspondance :

[1] Lettre du duc de Richelieu au comte Razoumowski du 13 octobre 1796.

Mais savez-vous bien qu'en me parlant de M. Alexandre, vous me prenez par mon faible, j'en raffole, et ce marmot passerait sa vie avec moi si on le laissait faire. Il reste trois ou quatre heures par jour dans ma chambre (27 mai 1779).

M. Alexandre est de corps et d'esprit un personnage rare en beauté, en bonté et en compréhension. Il est vif et rassis, prompt et réfléchi; ses idées profondes et d'une aisance singulière dans tout ce qu'il fait. En un mot je vous donne M. Alexandre comme un personnage à distinguer entre ses semblables, car si celui-là ne réussit pas, je ne sais qui pourrait prétendre à réussir (18 septembre 1790).

Non seulement Catherine jouit du présent, mais ses rêves accompagnent ce prince bien-aimé dans l'avenir.

Mon Alexandre sera marié et avec le temps couronné avec toutes les cérémonies, toutes les solennités et toutes les fêtes publiques possibles, et il en passera par là avec splendeur, magnificence et grandeur. Oh! qu'il sera heureux et qu'on sera heureux avec lui!

Elle avait confié l'éducation des jeunes princes à Frédéric-César Laharpe, suisse du canton de Vaud. C'était un républicain, grand admirateur de Rousseau et de ses doctrines, grand ami des encyclopédistes, protégé par les philosophes alors en crédit auprès de l'impératrice. Avant d'entrer en fonctions il avait présenté un mémoire dans lequel il exposait ses opinions, ses doctrines; c'était le résumé des théories humanitaires fort à la mode à la fin du dix-huitième siècle. Catherine avait, de sa main, corrigé ce programme, se fiant surtout sur l'expérience et la pratique de la vie pour réformer ce qu'il avait de trop libéral, et sans hésiter elle avait accordé sa confiance à un honnête homme qui la méritait.

Alexandre avait reçu de la nature des dons précieux, une intelligence ouverte, une âme droite et élevée. Rostopchine, juge rarement bienveillant, dit : « Il n'a pas son pareil dans le monde, jamais le moral et le physique n'ont été plus achevés dans un individu. »

Laharpe ne tarda pas à exercer une grande influence sur l'esprit et sur le cœur de son élève. Il lui inspira un sentiment profond de ses devoirs, l'amour de la justice, de la vertu, de l'égalité; mais dans cette éducation toute spéculative, rien ne pouvait préparer Alexandre au rôle qu'il était appelé à jouer dans un pays où les traditions, les mœurs, les lois étaient en opposition absolue avec des doctrines généreuses sans doute, mais inapplicables. Plus tard la lutte entre ces aspirations romanesques et les devoirs d'un souverain despotique, la poursuite d'un idéal toujours changeant, faisant méconnaître les nécessités de la politique, donneront à la conduite du prince quelque chose d'incer-

tain, d'inachevé, feront douter de sa loyauté et juger sévèrement son caractère.

Catherine, très préoccupée de l'influence que pouvait exercer sur ses petits-enfants les mœurs dissolues d'une cour où le mauvais exemple venait de haut, désirait marier de bonne heure le grand-duc Alexandre. Suivant l'usage établi de faire comparaître à la cour de Russie les jeunes princesses que les agents diplomatiques signalaient comme étant dignes par leurs qualités de monter sur le trône, on manda à Saint-Pétersbourg les deux princesses de Baden-Dourlack; l'aînée, la princesse Louise-Marie, fut choisie.

Catherine écrit le 14 mai 1793 :

Lundi la princesse Louise de Baden a fait sa profession de foi, et l'Eglise grecque l'a nommée Elisabeth Alexowna, puis mardi elle a été fiancée au grand-duc Alexandre. Tout le monde disait que c'étaient deux anges qu'on fiançait; on ne saurait rien voir de plus beau que ce promis de quinze ans et cette promise de quatorze.

Le mariage fut célébré le 9 octobre 1793. C'est pendant les fêtes qui eurent lieu à l'occasion du mariage que le duc de Richelieu fut présenté au grand-duc et à la grande-duchesse. Il était de ceux que l'impératrice aimait à voir auprès de son petit-fils; de là date la constante affection qui tient une si grande place dans la vie du duc de Richelieu et qui devait avoir pour la France de si heureuses conséquences puisqu'elle a contribué à faire de l'empereur de Russie notre ami dans les mauvais jours et notre défenseur contre d'implacables rancunes.

Quand le duc de Richelieu revint à Pétersbourg après avoir quitté l'armée, Alexandre avait vingt ans. Rien ne nous fait mieux connaître ce qu'il était alors que la conversation rapportée par le prince Adam Czartoriski dans ses mémoires.

Les deux frères Adam et Constantin Czartoriski appartenaient à l'une des plus illustres familles de la Pologne, leurs biens avaient été confisqués après l'insurrection de Kosciusko et le troisième partage. L'empereur d'Autriche avait intercédé en leur faveur; sans rien promettre, l'impératrice avait exigé comme première condition qu'ils prissent du service en Russie; elle entendait les garder comme otages. Ils vinrent à Saint-Pétersbourg en mai 1795; froidement reçus d'abord, ils furent après quelques mois nommés gentilshommes de la Chambre, puis aides-de-camp des grands-ducs Alexandre et Constantin.

Le prince Adam ne tarda pas à inspirer une très vive sympathie à Alexandre. Un jour ils se promenaient tous deux dans les jardins du palais de la Tauride, jouissant des charmes du

paysage par une belle matinée de printemps; tout avait reverdi, tout était en fleurs, la nature semblait par une poussée folle se dédommager des longs mois d'engourdissement et de sommeil. Le grand-duc saisissant la main de son jeune ami, lui parla avec une expansion inaccoutumée.

Il me dit que notre conduite, notre résignation dans une existence qui devait nous être pénible, le calme, l'indifférence avec lesquels nous avons tout accepté sans y attacher de prix, ni repousser des faveurs à nos yeux déplaisantes, nous avaient gagné son estime et sa confiance; qu'il sympathisait avec nos sentiments, qu'il les devinait et les approuvait; qu'il avait senti le besoin de nous mettre au fait de sa véritable manière de penser; qu'il ne pouvait supporter l'idée que nous le jugeassions autrement qu'il n'était réellement. Il me dit alors qu'il ne partageait nullement les idées et les doctrines du cabinet de la cour; qu'il était loin d'approuver la politique et la conduite de sa grand-mère; qu'il condamnait ses principes; qu'il avait fait des vœux pour la Pologne et pour sa lutte glorieuse et qu'il en avait déploré la chute; que Kosciusko était à ses yeux un homme grand par ses vertus et la cause qu'il avait défendue qui était celle de l'humanité et de la justice. Il m'avoua qu'il détestait le despotisme partout et de quelque manière qu'il s'exerçât, qu'il aimait la liberté, qu'elle était due également à tous les hommes; qu'il avait pris le plus vif intérêt à la Révolution française, que tout en réprouvant ses terribles écarts, il souhaitait des succès à la République et s'en réjouissait. Il me parla avec vénération de M. de Laharpe comme d'un homme d'une haute vertu, d'une véritable sagesse, de principes sévères, d'un caractère énergique. C'est à lui qu'il devait tout ce qu'il avait de bon, tout ce qu'il savait, qu'il lui devait surtout ces principes de vérité et de justice qu'il était heureux de porter dans son cœur et que M. de Laharpe lui avait inculqués.

Après ces premières confidences une grande intimité s'établit entre Alexandre et le prince Czartoriski. Quand le grand-duc vint habiter le palais que l'impératrice lui avait fait construire dans le parc de Tsarkoïe-Sélo, leurs relations devinrent plus fréquentes et plus libres; la parfaite harmonie de leurs opinions, le plaisir qu'Alexandre éprouvait à pouvoir s'ouvrir avec un ami sûr, le mystère dont il fallait s'entourer, tout donnait du charme aux longues promenades qu'ils faisaient à pied dans les environs. Alexandre célébrait avec enthousiasme les beautés de la nature :

Son unique vœu, disait-il, serait de mener loin du trône une vie simple, tranquille et retirée dans quelque jolie ferme au milieu d'un pays écarté et riant. Ce roman pastoral n'était pas le produit d'une exaltation éphémère, il l'a caressé toute sa vie. Il écrit, le 10 mai 1796, à Kotchoubey :

Je ne suis pas fait pour la place que j'occupe en ce moment et encore moins pour celle qui m'est destinée un jour. J'irai m'établir avec ma femme aux bords du Rhin où je vivrai tranquille en simple

particulier, faisant consister mon bonheur dans la société de mes amis et l'étude de la nature.

En 1812, au moment de ses plus grands succès, on l'entend dire : « Non, le trône n'est pas ma vocation et si je pouvais changer honorablement de condition, je le ferais volontiers. »

Quelques jours avant sa mort, il songe à s'établir solitaire, ignoré sous le costume indigène, aux bords de la mer Noire.

Ainsi à côté de l'impératrice, sous ses yeux, les idées qu'elle redoutait, qu'elle combattait après les avoir longtemps encouragées, s'étaient emparées de l'esprit du prince qu'elle préférait et auquel elle voulait, disait-on, laisser le trône à l'exclusion de Paul. Quelle n'eût pas été sa douloureuse surprise si dans ses confidences échangées à voix basses, elle avait trouvé la preuve qu'Alexandre lui préférait son père! La sévérité de Catherine pour ses parents, le spectacle d'une vieillesse sans dignité l'avait révolté. Catherine n'avait su s'emparer ni de son imagination ni de son cœur; il vivait écarté des affaires, sans occupation sérieuse; depuis le départ de Laharpe, il traînait son oisiveté dans les monotones plaisirs de la cour. Son frère et lui étaient heureux d'aller à Gatchina figurer dans l'armée minuscule que Paul faisait manœuvrer. Malgré les railleries de la cour sur ses manies, ses extravagances, la coupe baroque des uniformes, les éternelles parades, les grands-ducs prenaient fort au sérieux les grades qu'on leur avait donnés; les fatigues de l'armée active les charmaient, ils entraient dans les détails les plus minutieux du service militaire et assistaient à tous les exercices avec une ardeur sans pareille. Ils se montraient fiers d'avoir à jouer un rôle même sur un théâtre restreint, Ces sentiments se modifièrent plus tard quand au despotisme brillant de l'impératrice succéda le despotisme bizarre et cruel de Paul; il leur fallait alors cacher avec plus de soin encore leurs tendances libérales et leurs sentiments généreux.

Sur les instances du prince Adam, Alexandre avait admis dans son intimité deux jeunes hommes dont les opinions étaient de tous points conformes aux siennes : Paul de Strogonoff et M. de Novosiltgow. Le père de Paul, le vieux comte Strogonoff, avait longtemps habité Paris sous le règne de Louis XV. Il en avait rapporté un esprit indépendant et frondeur qui ne lui avait jamais nui dans l'esprit de Catherine; il avait confié l'éducation de son fils au révolutionnaire Romme. Gouverneur et élève, affiliés au club des Jacobins, fréquentaient les hommes les plus exaltés, affichaient des opinions qui dépassaient de beaucoup celles que

le vieux comte était disposé à tolérer, en outre elles étaient de nature à le compromettre auprès de l'impératrice; il envoya son parent, M. de Novosiltgow, pour tirer Paul des mains de son dangereux précepteur.

Novosiltgow avait de l'esprit, de la pénétration, une grande aptitude au travail; à la suite de ce service rendu à la famille, il resta son conseiller et son directeur.

Un peu plus tard, le comte Kotchoubey, neveu du comte Bezborodko, ami d'enfance du grand-duc Alexandre, vint compléter le conseil dans lequel s'agitait en grand mystère les réformes que le futur tsar devait accomplir pour l'affranchissement et le bonheur de ses peuples.

C'est au milieu de ces préoccupations que le duc de Richelieu avait trouvé Alexandre quand il revint à Saint-Pétersbourg. Sans partager les illusions qui entraînaient le prince et ses jeunes jeunes conseillers, son libéralisme éclairé n'avait rien qui leur fût hostile; son jugement supérieur, le charme et la sincérité de ses relations ne tardèrent pas à inspirer au futur empereur une affection qui grandit encore dans les jours d'épreuves.

La fin tragique de Paul, la part qu'on lui attribuait dans la mort de son père, avaient jeté le nouvel empereur dans un état de douleur inexprimable; retiré dans l'intérieur du palais, il restait des heures entières silencieux, désespéré, les yeux fixes et hagards sous l'empire de la terrible pensée qui le poursuivait : on craignait pour sa raison[1]. Ce fut pour les amis qui l'entouraient une tâche difficile que d'apaiser les remords et de ramener le calme dans cette âme troublée.

Les premiers jours de trouble passés, le nouvel empereur avait appelé près de lui le général Beklescheew, vieux Russe aux formes brusques et rudes, étranger à toutes les intrigues qui avaient amené la mort de Paul, plein de bon sens et de droiture. Sous sa ferme direction, les affaires, un moment suspendues, reprirent leur cours accoutumé.

La margrave de Baden, mère de la jeune impératrice Elisabeth, arrive à Saint-Pétersbourg. C'était la sœur de la première femme de Paul, morte bien jeune, regrettée par Catherine et la cour de Russie. Comme sa sœur, la margrave avait été très belle; elle avait encore grand air et jouissait en Allemagne d'une grande réputation d'intelligence et de sagesse. Elle ne tarda pas à prendre une grande influence sur l'esprit de son gendre.

Il ne fut plus question des anciennes rêveries libérales, des

[1] Czartoriski, III.

projets de retraite loin de la cour, à l'abri des fatigues et des lourdes responsabilités. Plus que jamais, les jeunes membres du conseil secret se réunissaient dans les appartements intimes d'Alexandre. On y discutait bien encore sur les réformes, les institutions nouvelles à entreprendre dans l'Empire, mais l'ardeur s'était refroidie, la foi n'était plus la même. On se trouvait en face des réalités, on sentit les difficultés créées par les lois, les mœurs, les préjugés du pays, il fallait bien compter avec l'autorité que donnaient aux vieux conseillers l'expérience des affaires et la connaissance des hommes.

Laharpe était accouru; il parut à la cour dans son costume de membre du Directoire helvétique avec un grand sabre attaché à une ceinture brodée par dessus l'habit. Il apportait à son ancien élève de longs mémoires diffus; l'empereur n'avait plus le courage de les lire, et tout en gardant pour le caractère de son précepteur une profonde estime, il le trouvait démodé, inopportun, dangereux même avec ses illusions de la fin du dix-huitième siècle. Après quelques mois de séjour, Laharpe retourna en Suisse sans qu'on fît effort pour le retenir.

Kotchoubey fut appelé au ministère des affaires étrangères. Paul Strogonoff devint procureur général du Sénat dirigeant; Novosiltgow, secrétaire de l'empereur. Un peu plus tard, quand Kotchoubey, appelé au ministère de l'intérieur, céda le portefeuille des affaires étrangères au comte Woronzoff, le prince Adam Czartoriski eut le poste d'adjoint au ministère.

Alexandre voulait alors attacher à son service le duc de Richelieu auquel il avait rendu son grade de lieutenant-général. Avant de prendre une résolution aussi grave, le duc de Richelieu voulut revenir en France. Dix ans s'étaient écoulés depuis le jour où il l'avait quittée; bien des intérêts, des souvenirs, des affections le rappelaient. On lui promettait sa radiation de la liste des émigrés. M. de Kalitchew, ambassadeur de Russie en France, fut chargé d'obtenir un passeport. Le duc de Richelieu se mit en route en décembre 1801. Il arrivait à Paris le 2 janvier 1802 avec le jeune prince Lubomirski.

Après douze ans d'absence, il revoyait la France. Partout, sur son passage, il trouvait les traces laissées par la guerre, les fureurs des révolutionnaires, l'incurie du Directoire : sur les bords du Rhin, les forêts sont dévastées, moins par l'invasion que par les pillards du voisinage, des villages entiers allant en plein jour, avec leurs charrettes attelées, chercher leur butin dans les villes frontières, le tiers des maisons effondrées encombrent les rues de leurs débris, les routes sont impraticables,

faute d'entretien; de larges fondrières pleines d'eau croupie s'ouvrent à chaque pas, les voitures y restent embourbées. Sur les chaussées anciennement pavées, les grosses pierres déplacées forment des barricades infranchissables, les ponts sont brisés, les levées éboulées, les rouliers ne marchent plus que par caravanes, afin de se prêter main forte; ils quittent les routes avec leurs pesants attelages et pendant de longs espaces traversent les champs ensemencés.

Le brigandage est en partie réprimé, mais la sécurité est loin d'être complète, des bandes organisées infestent encore les environs de Paris, luttent avec les douaniers et pillent les caisses de l'octroi. Pendant de longues journées, le duc de Richelieu traverse des villages anéantis et abandonnés; sur les collines qui bordent la route des châteaux pillés dressent leurs ruines noircies par l'incendie.

Sans doute, avec le gouvernement consulaire l'ordre se rétablit, la vie, l'activité commerciale renaissent; mais que de maux à réparer! Sur l'ordre du Premier consul plusieurs membres du Conseil d'Etat : Fourcroy, Barbé-Marbois, Champagny, Regnaud de Saint-Jean d'Angely, Duchâtel avaient parcouru les départements et présidé à une vaste enquête sur la situation de la France au commencement de 1801; c'est dans leurs rapports qu'il faut chercher, en dehors des louanges ou des critiques de parti-pris, l'état du pays après ces quinze années de révolution. La société est en pleine dissolution : administration, finances, police, justice, tout fait défaut; non pas seulement à cause de l'esprit de désordre et d'indiscipline qui a survécu à la Terreur ou par suite de la faiblesse de l'autorité centrale, mais parce que, faute d'argent, les fonctions publiques ne sont pas rétribuées. Le Trésor est vide; ce qui arrive encore dans les coffres de l'Etat est absorbé par la solde de l'armée. L'impôt mal réparti, excédant souvent les revenus des contribuables, n'est pas payé; l'inexpérience et l'improbité des agents arrêtent les recouvrements; tout est en souffrance. Le temps n'est plus où les fonctions publiques étaient recherchées; aux brigues ardentes des premiers jours de la révolution a succédé l'indifférence, on redoute les compromissions. Après tant de secousses, de déceptions, les esprits sont découragés, abattus. Faute de maires, les actes de l'état-civil n'existent plus; malgré les déclarations solennelles de la Convention, l'instruction publique est nulle.

Fourcroy constate avec amertume que les écoles renferment le dixième des élèves qu'elles devraient recevoir, qu'on laisse les maîtres dans le plus complet dénuement, la misère est grande.

On a chassé les congrégations, confisqué les dotations qui formaient le patrimoine des pauvres.

Les enfants abandonnés coûtent beaucoup au Trésor, écrit Regnaud, ou plutôt ils coûteront beaucoup quand on paiera. Dans les plus grandes villes, on doit deux années de traitement aux médecins des hôpitaux; impossible de se procurer des remèdes, souvent on manque de nourriture.

Malgré les belles phrases d'une philanthropie tapageuse, les enfants abandonnés, les vieillards, les malades meurent faute de secours. Dans certaines provinces, le commerce est paralysé, le brigandage entrave la circulation.

Tous les jours, écrit Barbé-Marbois, on me rapportait que quelques habitants avaient été tués, une diligence pillée, des caisses volées, des percepteurs enlevés; à l'indifférence avec laquelle on raconte ces événements, on croirait que ces pays ainsi troublés sont dans leur état naturel.

De tous les monuments composant le trésor artistique de la France, bien peu avaient été épargnés; dans les villes qu'il traversait, le duc de Richelieu voyait les édifices publics dégradés, les clochers abattus, les portails des églises mutilés; les statues brisées jonchaient le sol de leurs débris. C'est un fait nouveau dans notre histoire que cette rage de destruction. Sans doute, les guerres civiles, les guerres de religion surtout, avaient laissé sur notre sol des ruines sanglantes, mais ce qu'on n'avait jamais vu, c'est un peuple tout entier soulevé contre son passé, s'acharnant à en effacer le souvenir, jetant au feu les documents les plus glorieux de l'histoire nationale, anéantissant les trésors artistiques accumulés pendant des siècles par le génie français. On peut comprendre les premiers emportements de la fureur du peuple qui détruit et brûle. C'est le riche qu'on vise et le mouvement est plus social que politique; aux rancunes soulevées par les privilèges, les impôts et les corvées, se joint la haine contre un luxe qui semble un défi jeté à la misère publique; mais le besoin de destruction calculé, systématique, ordonné par les pouvoirs publics, discipliné, réglementé par les autorités locales, cet excès de vandalisme officiel qui, pendant plusieurs années, sévit dans le pays tout entier, c'est un des faits les plus étranges et les plus coupables de la Révolution française. Il faut lire les rapports de l'abbé Grégoire, témoin non suspect assurément, pour comprendre tout ce que cette inqualifiable folie a fait perdre à la France.

A son arrivée à Paris, le duc de Richelieu trouva la duchesse

de Richelieu avec son neveu Ernest d'Aumont qui l'attendaient dans un hôtel de la rue des Mathurins.

Mme de Richelieu, arrêtée, ainsi que sa mère et sa grand-mère, par ordre de la municipalité de Verneuil, avait été, comme elles, transférée à Paris et écrouée dans le collège du Plessis transformé en prison : le geôlier avait eu soin de leur faire remarquer qu'elles occupaient la chambre dans laquelle le comte de Chinon avait habité avec l'abbé Labdan. Comme tant d'autres, elles avaient été sauvées par le 9 thermidor; elles étaient alors retournées à Courteilles, où elles vivaient pauvrement de quelques débris de leur fortune échappés au séquestre et à la confiscation.

La grande et fastueuse existence des Richelieu, les folles dépenses du vieux maréchal n'étaient pas oubliées à Paris, son nom était resté populaire; le retour de son petit-fils, depuis longtemps annoncé, fut un événement pour le quartier : la musique du théâtre italien vint lui donner l'aubade; le lendemain les dames de la Halle, dans leurs plus beaux atours, lui apportèrent un bouquet et lui souhaitèrent la bienvenue. Plusieurs de ces braves femmes avaient partagé la captivité de la duchesse de Richelieu à la prison du Plessis, elles lui rappelaient gaiement les privations endurées ensemble et les angoisses aujourd'hui dissipées.

Grand, maigre, le teint basané, une épaisse chevelure bouclée encadrant sa figure, le duc de Richelieu portait l'uniforme russe : une veste rouge garnie de brandebourgs noirs, bordée d'astrakan, un large pantalon de drap vert, la ceinture et les tresses dorées indiquaient sa qualité d'aide-de-camp de l'empereur. Sa démarche était imposante, sa physionomie froide et digne. Sa présence fut vite remarquée; deux jours après son arrivée, on lui signifiait la défense de circuler dans les rues avec son costume étranger [1].

Aux premières joies du retour, succédèrent vite les plus douloureuses impressions. Dans ce Paris nouveau où le duc de Richelieu promène chaque jour sa vie désœuvrée, tout le froisse, tout l'attriste. Tout près de la maison qu'il habite, derrière les grandes colonnes qui indiquent la restauration de la Madeleine entreprise par Coutant d'Ivry et depuis longtemps abandonnée, se trouve un enclos, un cimetière où dans la fosse commune sont déposées les victimes exécutées sur la place de la Révolution : Danton, les Girondins, Charlotte Corday et tant d'autres; c'est là, contre le mur qui borde la rue d'Anjou, qu'on a secrètement enfoui les restes mutilés de la reine.

De l'autre côté du boulevard, dans l'hôtel où il est né, où il a

[1] Archives du château de Louppy. Correspondance d'Ernest d'Aumont avec son ami le comte d'Imecourt.

vu s'éteindre le vieux maréchal, est installé un restaurant ouvert par Jousselin et Laporte qui permettent aux consommateurs la vue de la pendule des grands appartements de Versailles. Le pavillon de Hanovre est un café; le soir, dans les grands appartements, au fond du jardin, sous les arcades de treillage qui abritaient jadis les deux esclaves de Michel-Ange et le *Bacchus* qu'on voit au musée du Louvre, on danse; le bal Richelieu est un rendez-vous à la mode. Tout près de l'hôtel Choiseul est un encan; l'hôtel de Bouillon ne suffit plus, depuis dix ans; tout est à vendre dans Paris...

De l'autre côté de la Seine, dans l'église de la Sorbonne bâtie par le cardinal, les marbres sont brisés, les autels détruits. Le beau portrait peint par Philippe de Champagne est mutilé, les tombes violées. Du grand ministre qui a fait la France si grande, il ne reste que deux débris échappés par hasard aux profanateurs.

Plus que tout autre, le faubourg Saint-Germain, dans lequel, depuis deux siècles, s'est cantonnée la noblesse, a souffert des violences populaires. Les admirables demeures ont été dévastées, l'herbe croît dans les grandes cours désertes, à travers les fenêtres brisées on aperçoit les appartements vidés par le pillage; sur les portes cochères, sur les murs des jardins, on lit l'inscription : « Propriété nationale à vendre. » — « Vente par suite de condamnation. » — « Vente pour cause d'émigration. » L'agiotage s'est abattu sur cette proie; parfois un hôtel se vend quatre fois en quinze jours sans qu'aucun des acquéreurs daigne le voir; on ne s'informe guère s'il est bien patrimonial, bien de moine ou bien d'émigré. Du haut en bas les façades sont déshonorées par des affiches et des placards dont les lambeaux tremblent au vent. La spéculation y établit souvent des entreprises commerciales : l'hôtel de Conti est un marché aux chevaux; l'hôtel Biron un bal public comme l'hôtel d'Orsay, l'hôtel de Luynes une crèche payante pour les enfants de quinze mois à sept ans, l'hôtel Brissac une succursale de Bullion, on y vend des livres, l'hôtel de La Rochefoucauld est un entrepôt de marchandises.

Les couvents sont devenus des prisons.

Les derniers habitants de ces hôtels qui en ont franchi le seuil pour monter à l'échafaud ou fuir en exil, le duc de Richelieu les a connus et aimés. Et pourtant ces rues solitaires où il retrouve tant de douloureux souvenirs lui conviennent mieux que la bruyante animation du quartier qu'il habite.

La Chaussée d'Antin n'est pas, comme les plus anciens quartiers de Paris, placée sous le vocable d'un saint; elle doit son existence à des femmes galantes, à des actrices en renom : la

Guimard, Sophie Arnould, la Dervieux; aux grands seigneurs qui, comme le maréchal de Richelieu, allaient faire débauche aux Porcherons. Elle est restée sous le Directoire et le Consulat le séjour du beau monde de la mode, de la finance et du plaisir. Au commencement de la rue du Mont-Blanc demeure la belle Mme Récamier, tout à côté le banquier Perregaux, rue Cerutti Mme Tallien; la rue Chantereine s appelle rue de la Victoire depuis que le général Bonaparte a acheté l'hôtel bâti par Condorcet, habité par Talma. Tous les nouveaux enrichis, agioteurs, fournisseurs y bâtissent et font de folles dépenses pour se débarrasser du papier-monnaie et se hâter de jouir d'une fortune rapidement acquise. Dans leurs salons s'agite une société dont les usages, le langage scandalisent si fort Mme de Genlis; le costume païen et indécent des merveilleuses du Directoire s'est un peu modifié, il reste étriqué et sans grâce.

La révolution subie par le mobilier est plus brutale encore. Cet art si français est mort en 1789 avec la société dont il reflétait l'élégance et le goût. Depuis la Renaissance, répondant toujours aux besoins des temps qu'il traverse, en harmonie parfaite avec le caractère et les mœurs de l'époque, développé, perfectionné par d'incomparables artistes, il avait fait de nous pendant trois cents ans, suivant l'expression de Voltaire, les législateurs de l'Europe. Après la Révolution, on ne trouve plus qu'un pastiche ridicule et mesquin de l'art antique; les formes deviennent raides, bizarres, incommodes. C'est le règne du mauvais goût, la tradition est perdue, la rupture définitive.

Echappée à la Terreur, la France chante et danse, cherchant l'oubli dans l'ivresse des fêtes : on danse partout, à Frascati, à l'hôtel de Richelieu, à l'hôtel de Merci, à l'hôtel de Longueville, à l'hôtel Thelusson, au Wauxhal; les somptueuses demeures des financiers Boutin et La Bouxière sont devenues le grand et le petit Tivoli; à la fin du Directoire on comptait six cent vingt-et-un bals publics. Le luxe de la toilette des femmes, la rage du plaisir contraste avec la misère générale, « le nécessaire fait défaut plus que le superflu ».

Cette vie n'était pas faite pour plaire au duc de Richelieu; cette joie bruyante le froissait; l'intérieur du petit hôtel des Mathurins en était assombri.

Ma tante n'est pas heureuse, écrit Ernest d'Aumont à son ami le comte d'Imecourt; elle voit les impressions de son mari, elle les partage; la crainte de perdre de nouveau et peut-être pour toujours celui que son cœur adore a déjà presque effacé le plaisir de le revoir après douze ans d'absence (15 nivôse).

L'affaire de la radiation de son nom sur la liste des émigrés n'avançait pas. Le décret que M. de Talleyrand avait montré à la duchesse de Richelieu ne se retrouvait pas; aux démarches pressantes le ministre répondait qu'il fallait attendre le retour du Premier consul.

Bonaparte était à Lyon où la Consulte italienne venait de le proclamer président de la nouvelle république. Son prestige allait chaque jour grandissant; à l'autorité que lui donnaient ses victoires s'ajoutaient les services rendus à l'intérieur; après le traité de Lunéville, le traité d'Amiens assurait la paix avec l'Europe, le Concordat était signé, le code civil préparé, l'ordre rétabli dans les finances, l'autorité dans l'administration; enfin le pays se relevait de ses ruines et la confiance renaissait sous l'impulsion infatigable de l'homme extraordinaire qui ajoutait aux qualités du grand capitaine les vues supérieures du législateur. Il désirait compléter l'œuvre de la pacification intérieure par le rappel des émigrés. Les difficultés étaient grandes, il s'agissait de faire rentrer en France 140 000 proscrits sans alarmer 1 200 000 acquéreurs de biens nationaux, pour lesquels l'exil des anciens possesseurs était la garantie nécessaire à leur sécurité; aussi toutes les constitutions, y compris la constitution consulaire, disaient-elles formellement qu'on ne rappellerait jamais les émigrés.

Pour tourner la difficulté on procédait par radiations individuelles sous prétexte que certains noms avaient été indûment inscrits sur les listes. De la part des émigrés l'impatience était grande; mais ce n'était pas sans danger qu'on rentrait sans radiation préalable. Dans le gouvernement, les défiances et les haines révolutionnaires avaient des représentants puissants : Merlin de Douai, Réal, Desmarets, Fouché, etc., qui cherchaient par tous les moyens à arrêter le flot des exilés franchissant les frontières. Le Premier consul voulait l'apaisement, il était favorable aux mesures de clémence, mais il craignait de mécontenter les républicains. Joséphine avec son infatigable bonté plaidait la cause des émigrés. Il ne déplaisait pas à Bonaparte que sa femme fût un lien entre lui et la noblesse française et qu'on sollicitât par son intermédiaire des radiations ou des restitutions. Le ministre de la justice Abrial, le consul Lebrun, le général Lacuée de Cessac, Maret, Regnier partageaient ses idées de clémence sans parvenir toujours à les faire triompher.

Cette situation ne pouvait durer. Le 26 avril 1802 paraissait le sénatus-consulte autorisant la rentrée des émigrés en France :

« Je veux effacer la trace de nos guerres civiles, disait le Pre-

mier consul; si je rends aux exilés leur patrie sans leur rendre leur patrimoine, je remplirai la France d'indigents et je créerai une classe de mécontents qui ne nous laissera aucun repos. » Mais il ne voulait pas refaire de grandes fortunes aux royalistes, il retint et maintint dans le domaine national les bois et forêts de 300 arpents et au-dessus, ainsi que les actions et droits de propriété sur les grands canaux de navigation.

Les conditions étaient dures. Ce n'était pas la patrie qui était rendue à des proscrits, c'est une amnistie accordée à des criminels auxquels la nation voulait bien pardonner. Les amnistiés étaient placés sous la surveillance du gouvernement pendant dix ans et le gouvernement pouvait leur imposer l'obligation de s'éloigner de leur résidence ordinaire; la surveillance pouvait être maintenue à vie. L'humiliation infligée par l'acte de rappel fut vivement ressentie, les intéressés la trouvaient injuste.

La restitution effective était modique; les émigrés qui rentraient ne recevaient guère qu'un vingtième de leur patrimoine. 100 millions sur plus de 2 milliards. Cette aumône était mal répartie; les plus besogneux et les plus nombreux demeuraient les mains vides : c'étaient les petits et moyens propriétaires ruraux, notamment les gentilshommes de campagne dont le domaine valait moins de 50 000 francs et rapportait 2 ou 3000 livres de rente. Un domaine de cette taille était à la portée de beaucoup de bourses, c'est pourquoi il a trouvé acquéreur, presque toujours l'Etat l'a vendu, et désormais l'ancien propriétaire n'a plus rien à réclamer ou à prétendre. Aussi pour beaucoup d'entre eux le sénatus-consulte de l'an X n'est que la permission de mourir de faim en France... Rien de si difficile à réparer que les grandes injustices sociales. Ici la réparation incomplète n'a pas été suffisante[1].

Cependant la grande majorité du pays est satisfaite, on jouit de l'heure présente, et avec un soulagement inexprimable on se confie au régime régulier qui remplace le régime anarchique et barbare qui forçait chacun à vivre au jour le jour, tremblant pour sa vie ou pour ses biens. Ces sentiments trouvent écho jusque dans les salons où se réunissent les débris de l'ancienne société, échappés à la tourmente, chez la marquise d'Esparbès, chez Mme de Pastoret; cela n'a rien de surprenant, toutes deux ont depuis longtemps mérité par leurs complaisances la protection des hommes qui se sont succédé au pouvoir. Mais on les retrouve chez la princesse de Vaudemont, née Montmorency, mariée à un

[1] Taine.

prince de la maison de Lorraine, ses amis, le marquis de Pange, le comte de Montesquiou, Humboldt, Suard, Cuvier, Mme Cottin, Saint-Lambert, Mme d'Houdetot, réunis dans le petit salon de la rue du Faubourg-Saint-Honoré, saluent le soleil levant.

A quelques pas de là, rue de Luxembourg, dans le modeste appartement que lui a cédé son ami, M. Pasquier, la comtesse de Beaumont finissait, au milieu d'un cercle d'élite, une existence malheureuse et passionnée; auprès d'elle se trouvaient Joubert, le comte de Lezay, Fontanes, Pasquier, Guéneau de Mussy, Chenedollé, de Bonald, Mmes de Lévis, de Pastoret, de Vintimille; Mme de Staël entre deux voyages à Coppet. Cette société brillante, plus littéraire que politique, partageait son admiration entre Bonaparte et un jeune Breton nouvellement arrivé d'Angleterre, qui, le soir, lisait les premiers chapitres du *Génie du christianisme*. Personne, plus que Mme de Beaumont, n'avait souffert de la Révolution; son père, M. de Montmorin, avait été massacré; sa mère, sa sœur, son second frère avaient péri sur l'échafaud; elle-même, pendant les mauvais jours, avait vécu cachée chez un pauvre paysan de Bourgogne, et pourtant elle partageait la sympathie de ses amis pour le gouvernement consulaire.

Quoique nous fussions tous, à des titres divers et pour des causes différentes, victimes de la Révolution, dit l'un d'eux dans ses Mémoires[1], bien qu'elle fût toujours l'objet de notre sincère réprobation, nous comprenions cependant qu'il était temps de faire cesser nos dégoûts et même nos aversions, qu'au besoin il fallait porter aide, quand l'occasion s'en présenterait, à tout gouvernement qui se montrerait sincèrement animé du désir de ramener l'ordre en France; on ne pouvait refuser au Premier consul le mérite non seulement de ses bonnes intentions, mais de ses réformes heureuses, du bien-être et de la sécurité dont nous commencions à jouir.

Toutes différentes sont les idées qui dominent chez la princesse de Beauveau, chez Mme de Damas, chez la duchesse d'Aiguillon. Là se réunissent ceux qui, avec leur foi royaliste, ont gardé les habitudes et les préjugés de l'ancien régime. Pour eux, le Consulat, l'Empire sont toujours la Révolution; le monde nouveau, les constitutions nouvelles les révoltent; tous ces vaincus sont rentrés en France avec le désir de restaurer le passé, tout le passé, toute transaction est une forfaiture; ils sont irréconciliables et resteront tels, même quand les Bourbons seront rentrés aux Tuileries. C'est surtout dans cette société que le duc de Richelieu retrouve ses parents, les amis d'autrefois. Il n'a jamais partagé leurs illusions, il a toujours blâmé leurs violences; il est dans sa destinée

[1] M. P., *Mémoires inédits*.

d'avoir plus tard à les combattre et à en souffrir; mais il ne peut s'empêcher de partager leurs méfiances contre le régime nouveau et les révolutionnaires repentis qui lui font cortège.

Bonaparte, à cette époque, est bien loin d'avoir l'autorité incontestée, absolue qu'il exercera quelques années plus tard. Il n'a pas encore brisé toutes les résistances; il en rencontre jusque dans l'armée. L'hostilité qui existe entre le général en chef de l'armée d'Italie et le général en chef de l'armée du Rhin, la jalousie de Moreau, les violences du Premier consul, la rupture de leurs anciennes relations, ne sont un mystère pour personne. Dans l'armée d'Italie elle-même, dans sa garde consulaire, une partie de ceux qui ont le plus contribué à la chute du Directoire, républicains modérés, mais convaincus, rêvent une organisation politique analogue à celle que viennent de se donner les Etats-Unis d'Amérique, voient avec dépit l'autorité de leur chef s'accroître, les idées monarchiques se répandre et une cour se former aux Tuileries. Lannes qui, avec Augereau, s'est fait l'interprète de ces sentiments, a porté au Premier consul les doléances de leurs camarades, a été envoyé en ambassade extraordinaire en Portugal.

Dès les premiers jours de la session de 1801, les dissentiments éclatent dans les différentes assemblées; au Tribunat, Benjamin Constant, Chénier, Ginguené, Andrieux, critiquent le traité avec la Russie et font rejeter le titre préliminaire du Code civil; Daunou est choisi de préférence au candidat du gouvernement, comme Grégoire passe au Corps législatif contre le général Lamartellière présenté par Bonaparte; au Sénat, l'opposition conduite par Sieyès, de Tracy, Garrat, Cabanis, Lanjuinais, n'est pas moins gênante.

Profondément irrité, le Premier consul a songé d'abord à un coup d'Etat; puis, sur les conseils de Cambacérès, il s'est borné à retirer le premiers chapitres du Code, à suspendre les travaux du Corps législatif, puis il est parti pour présider la consulte de la République italienne.

Paris reste frondeur et sceptique, il voit avec plus d'étonnement que d'enthousiasme défiler le cortège qui se rend, le 18 avril 1803, jour de Pâques, à Notre-Dame, pour entendre chanter le *Te Deum* à l'occasion de la signature du Concordat. Un pareil spectacle est nouveau. On ne se contente plus des fêtes champêtres à la Malmaison, puis à Saint-Cloud, il y a un effort visible pour faire revivre les splendeurs de l'ancienne monarchie. L'entreprise est difficile, car, ainsi que l'art qui lui servait de cadre, la vieille société française, avec ses traditions de politesse, de fine culture mondaine, a disparu en moins d'une génération. Le

temps n'est pas encore où les représentants des plus anciennes familles de France, les La Feuillade, les Mortemart, les La Rochefoucauld, les Montmorency viendront se ranger sur les marches du trône impérial; les débuts de sa nouvelle cour sont modestes.

Les officiers du palais, préfet, chambellans, les dames d'honneur, appartiennent à la haute finance, à la magistrature. Leur ignorance des règles de l'étiquette, des usages du monde, fait rire les vieux habitués de Versailles et de Trianon. Vainement on suit le cours du maitre à danser Despréaux, on consulte l'expérience de Mme Campan ou de M. de Talleyrand, qui a peine à cacher, sous un flegme imperturbable, ses étonnements et ses dédains. Le public officiel reste gauche et emprunté dans le costume raide et théâtral que la mode lui impose.

Quand Bonaparte parvint au Consulat, dit Mme de Rémusat, qu'il fit marier ses généraux et ses aides-de-camp et qu'il appela leurs épouses à la cour, il ne vit près de lui que de très jeunes femmes craintives et silencieuses, ou bien des femmes de ses compagnons d'arme tirées tout à coup de leur obscur réduit par la fortune de leurs maris, fortune un peu trop subite pour qu'elles en pussent supporter l'évidence.

Rien n'avait préparé Bonaparte lui-même à cette partie délicate de son rôle, ni sa naissance, ni son éducation, ni sa carrière militaire, ni son tempérament. Son égoïsme impérieux, hautain, exclusif, se retrouve même dans ses relations avec les femmes, elles redoutent ses compliments et ses caresses autant que ses brusqueries et ses colères.

Cette impression se retrouve dans les Mémoires de Mme de Rémusat. On sent que, séduite d'abord par la gloire du héros, elle fait de vains efforts, que le désenchantement, la désillusion, détruisent peu à peu la sympathie enthousiaste des premiers jours.

En dehors du manque de savoir-vivre qui aurait révolté la duchesse de Richelieu, arbitre suprême de toutes les convenances au palais de Versailles, la cour des Tuileries reste sans élégance, froide, morose; l'air qu'on y respire y est étouffant, comme l'air d'une caserne, et les fêtes y gardent un air de parade militaire.

Cette société n'était pas faite pour séduire et attirer le duc de Richelieu. Il fallait prendre un parti. Les illusions n'étaient plus possibles.

L'arrêté de radiation si souvent promis, que la duchesse de Richelieu avait vu et tenu dans ses mains, ne se retrouvait toujours pas; M. de Talleyrand, pressé de questions, avait dû dire que, pour l'obtenir, le duc de Richelieu devait accepter l'amnistie et prendre du service dans l'armée. Les conditions étaient dures; si son refus n'avait compromis que ses intérêts personnels, il les

eût aisément sacrifiés; mais il compromettait la fortune de sa femme et supprimait la garantie des créanciers de sa famille.

La liquidation commencée après la mort du maréchal et celle de son fils, en 1791, avait été arrêtée par la Révolution, tous ses biens confisqués. Le duc de Richelieu, malgré sa protestation, était sur la liste des émigrés. Les droits de ses deux sœurs, comme héritières de leur père et co-propriétaires de la nation, avaient été reconnus. En 1800, le gouvernement avait envoyé l'architecte Dufourmy et l'antiquaire Visconti au château de Richelieu pour faire, dans les œuvres d'art échappées à dix ans de pillage, la part des héritiers et la part de l'Etat. Il y avait donc urgence; cette situation devait, à brève échéance, consommer la ruine.

Fallait-il donc qu'oubliant le passé, faisant taire ses convictions, il reconnût la puissance nouvelle? Il n'avait pas comme Ségur, à la vue d'un régiment de cuirassiers défilant au 18 brumaire derrière les grilles du jardin des Tuileries, entraîné par l'instinct militaire, donné à jamais son cœur à celui que grandissait à ses yeux éblouis le prestige de la force. Il était demeuré le modéré de 89. Comme tant d'autres à la fin du dix-huitième siècle, il avait rêvé de réformes, de progrès, de renouvellement des institutions sociales, confiant pour opérer ces grandes choses dans ce que la nature de l'homme a d'élevé et de généreux. Les fautes et les crimes de la Révolution lui font oublier ses bienfaits, ce qui devait persister de son œuvre, l'égalité civile, la justice égale pour tous, le consentement national à l'impôt, les emplois publics accessibles à tous, la liberté des cultes et, comme conséquence, la liberté de la pensée. Il ne voit autour de lui qu'écroulements et que ruines; en allant d'un bond, de la monarchie à la Convention, en détruisant avec le trône, le clergé, la noblesse, la magistrature, les Etats provinciaux, tout l'ancien édifice, on n'a fait que changer d'absolutisme et installer avec l'anarchie la pire des servitudes.

Fallait-il par répulsion aller jusqu'aux abandonnements entre les mains d'un pouvoir despotique, accepter des lois qui, destinées à nous protéger, ne tarderont pas à nous asservir; acheter la sécurité personnelle par l'abandon de toutes les libertés politiques? Fallait-il donc renier, abandonner d'anciens maîtres aujourd'hui proscrits et malheureux?

Le duc de Richelieu ne peut oublier les jours heureux de sa jeunesse, les bienfaits dont sa famille et lui ont été comblés. Ces cruelles incertitudes, ces combats qui troublent son esprit se trahissent au dehors. Son neveu, le jeune d'Aumont, écrit dans son journal :

Mon oncle nous inquiète, souvent il se lève brusquement, marche à grands pas dans sa chambre, se rassoit et reste longtemps immobile, plongé dans ses méditations; par moments ses yeux semblent égarés; nous entendons des paroles entrecoupées : « C'est impossible, intolérable, je n'y puis tenir » ; puis il retombe dans une sombre mélancolie, tous ceux qui l'aiment craignent pour sa raison.

Une lettre ultérieure de la duchesse de Richelieu raconte ainsi le dénouement de la crise :

Cinq mois s'étaient écoulés, il me permit d'aller à la Malmaison pour me plaindre de la mauvaise foi que l'on avait mise en l'assurant qu'aussitôt son arrivée, sa radiation lui serait remise. Mme Bonaparte m'en témoigna son étonnement et me promit que le lendemain au plus tard elle me l'enverrait; elle sonna et demanda si elle pouvait parler à Bonaparte; on lui dit qu'il était au Conseil. Elle m'assura de nouveau de sa promesse et je partis fort satisfaite. Je revins triomphante rendre compte à M. de Richelieu qui fut moins crédule que moi; en effet, c'est en vain que nous attendîmes le lendemain l'estafette. M. de Richelieu prit la résolution de faire une dernière tentative; ne pouvant ni ne voulant accepter la loi d'amnistie ou du service, il écrivit une lettre fort noble à Bonaparte qu'il fit remettre au général d'Hilliers. Elle resta sans réponse.

La ligne de l'honneur étant toujours la sienne, aucun sacrifice ne lui coûtait pour la suivre. Il abandonna donc pour la seconde fois sa famille, ses amis, sa fortune, pour en aller chercher une à la pointe de son épée. Sa belle-mère et moi nous nous trouvions ruinées par suite de son départ, perdant tout espoir de retrouver notre fortune; mais soutenues par son noble caractère, nous préférions notre ruine à lui faire perdre un rayon de sa gloire. Ce fut le 7 mai qu'il repartit avec mon malheureux neveu Ernest d'Aumont qu'il regarda comme son fils jusqu'à sa triste fin et le comte de Rastignac, son cousin; il passa par Vienne.

Avant son départ, le duc de Richelieu avait écrit à l'empereur Alexandre pour l'informer de sa résolution. Le 27 juin, il recevait la réponse suivante :

L'empereur Alexandre au duc de Richelieu, lieutenant-général au service de la Russie, à Vienne.

Saint-Pétersbourg, 27 juin 1802.

Mon cher duc,

Ayant un moment à moi, je l'emploie à vous répondre et vous dire, mon cher, combien j'ai été sensible à tout ce que vous me dites dans votre lettre. Vous connaissez mes sentiments et mon estime pour vous et vous jugez par là combien je serais content de vous voir à Pétersbourg et de vous savoir au service de la Russie auquel vous pouvez être si utile.

Recevez les assurances de mon sincère attachement. — ALEXANDRE.

Duc d'AUDIFFRET-PASQUIER.

LE CONTRAT COLLECTIF DE TRAVAIL

Le dernier ministre du commerce, de l'industrie et du travail a saisi le Parlement d'un projet de loi sur le contrat de travail. Personne ne s'étonnera qu'après tant de lois ouvrières qui, depuis dix ans, ont enrichi notre arsenal législatif, le moment ait paru venu de régir, par un ensemble de dispositions légales, un contrat qui joue un si grand rôle dans la vie industrielle du pays et auquel le code civil n'avait consacré que deux articles[1].

Il ne faut pas s'étonner davantage qu'une large place ait été faite dans ce projet au contrat collectif de travail qui tend à se généraliser, et qui, si l'on en croit un certain nombre d'économistes et de publicistes, serait destiné, dans un avenir prochain, sinon à remplacer le contrat individuel, du moins à le compléter et à le dominer. Cette partie du projet nous semble mériter un examen particulier. Nous voudrions rechercher quels sont les caractères propres du contrat collectif de travail, quel doit être son avenir dans notre pays, sous quel régime légal il doit être placé.

I

L'expression *contrat collectif de travail*, entendue dans son sens le plus large, comprend toute convention portant sur les conditions du travail et concernant une collectivité d'ouvriers. Il ne faut pas chercher dans l'ancien régime les origines de convention de cette nature : elles eussent été difficilement conciliables avec le monopole des métiers, le système de réglementation professionnelle et l'organisation hiérarchisée de nos vieilles corporations. On a pu dire avec raison que, sous ce régime, le contrat de travail lui-même n'existait pas, puisque le droit de travailler n'était pas dans le commerce[2].

La liberté du travail date de la Révolution ; elle a été consacrée par les lois du 2 mars et du 14 juin 1791. « Il n'y a plus, dit

[1] L'article 1780 du code civil porte que nul ne peut engager ses services qu'à temps et pour une entreprise déterminée. L'article 1781 a été abrogé et remplacé par la loi du 27 décembre 1890 qui reconnaît à chacune des parties la faculté de provoquer la résolution du contrat de travail fait sans détermination de durée.

[2] M. Marc Sauzet, *De la nature de la personnalité civile des syndicats professionnels*. 1888.

Chapelier dans son rapport, de corporation dans l'Etat; il n'y a plus que l'intérêt particulier de chaque individu et l'intérêt général... C'est aux conventions libres d'*individu à individu* à fixer la journée pour chaque ouvrier. » Ce régime de liberté du travail tel que le comprend et l'inaugure la Révolution n'est qu'un régime de réaction contre les corporations oppressives et fermées du passé. Le législateur de 1791 n'admet le contrat de travail que sous la forme individuelle; il condamne comme contraire à la liberté du travail toute intervention de la collectivité ouvrière; il interdit également les coalitions formées pour défendre les intérêts des travailleurs et les corporations ou syndicats qui prétendraient les représenter.

Mais, avec le dix-neuvième siècle, s'opère dans l'ordre économique et industriel une transformation profonde : c'est l'avènement de la grande industrie. La production se concentre : les ouvriers se groupent dans d'immenses usines qui n'ont rien de commun avec les petits ateliers d'autrefois : le machinisme est la cause principale de cette agglomération. Entre ces travailleurs agglomérés et le patron avec lequel le contact est plus rare, les rapports ne se modifient pas moins profondément. Suivant l'expression de M. de Tocqueville, « le patron moderne ressemble de plus en plus à l'administrateur d'un vaste empire »; et en face de ce chef d'industrie qui n'est souvent que le représentant d'une puissante association de capitaux, il est naturel que l'ouvrier se sente plus isolé et plus désarmé. Est-ce à dire, comme on l'a trop souvent prétendu, que le patron est devenu le maître souverain du marché du travail et qu'il exploite à son gré la misère et l'impuissance du travailleur? Ceux qui le soutiennent ne tiennent compte ni de la réalité des faits ni des lois économiques qui sont plus fortes que les hommes. Ils ignorent ces admirables institutions patronales qui sont la force et l'honneur de l'industrie française et qui, sous des formes nouvelles, ont répondu à des besoins nouveaux; ils oublient cette généreuse initiative des chefs d'industrie dont un juge autorisé et peu suspect a pu dire que, dans bien des cas, elle a pris les devants et donné l'exemple[1]. Ils méconnaissent également cette incontestable vérité que le fait d'être seul en présence de nombreux ouvriers n'affranchit pas le patron de la loi de l'offre et de la demande. « Le marché du travail, a-t-on pu dire très justement[2], est soumis à une influence générale dominant l'action des influences particulières, celle de la quantité totale de travail qui est offerte par la population, et qui doit

[1] Gide, *Economie sociale*, p. 57.
[2] Colson, *Cours d'économie politique*, t. Ier, p. 66.

nécessairement trouver emploi d'un côté ou de l'autre. »

Toutefois, sans se laisser aller à des déclamations trop faciles ou à des exagérations manifestes, on ne peut nier que, dans les conditions de l'industrie moderne, les travailleurs manuels isolés se trouvent placés, vis-à-vis des employeurs, dans un état d'infériorité habituel et caractérisé[1]. Indépendamment de la supériorité qu'assurent à l'employeur sa situation sociale, les capitaux dont il dispose, sa culture intellectuelle, la connaissancee qu'il a de l'état du marché, il faut reconnaître que si le maître n'a pas moins besoin de l'ouvrier que l'ouvrier du maître, il existe, du moins, entre eux cette différence reconnue par Adam Smith[2] que le besoin du maître est moins pressant que celui de l'ouvrier. C'en est assez pour que le système de l'accord d'individu à individu exclusif de toute entente entre les travailleurs qu'a consacré le législateur de 1791 ait cessé, dans bien des cas, de répondre aux exigences de la grande industrie[3]. Aussi voyons-nous de bonne heure se manifester dans le monde ouvrier des aspirations vers un régime légal moins absolu, et plus approprié aux besoins nouveaux. En 1833, les compagnons charpentiers réclament et obtiennent un contrat collectif fixant les conditions du travail : encouragés par ce premier succès, ils cherchent, en 1845, à conclure avec leurs patrons des conventions nouvelles; devant la résistance de ces derniers éclate une grande grève à la suite de laquelle Berryer prête aux ouvriers poursuivis l'appui de son éloquence : le grand orateur trouve des paroles enflammées pour condamner le contrat individuel qu'il qualifie de dérisoire et qu'il appellera plus tard le « marché de la faim » : mais tous les efforts des travailleurs pour organiser une action commune viennent se briser contre les rigueurs de la loi qui interdit et punit les coalitions. Durant toute cette période, des tentatives du même genre se succèdent dans des industries différentes avec des fortunes diverses, mais, d'une façon générale, il faut bien reconnaître que si, en théorie, le contrat collectif est licite et possible, il est, dans la pratique, à peu près irréalisable jusqu'au jour où la loi du 25 mai 1864 vient proclamer la liberté de coalition et abroger les articles 414 et 415 du Code pénal.

[1] Voy., sur cette question le savant rapport présenté à la Société d'études législatives, par M. Lucien Brocard, *Bulletin de la Société*. 1906, p. 358 et suiv.

[2] *Richesse des nations*. Livre Ier et VIII, p. 81.

[3] L'historique des efforts tentés de 1790 à 1884 pour établir en France le système du contrat collectif a été fait d'une façon remarquable, par M. Raynaud dans son étude très complète et très documentée publiée en 1901.

La loi de 1864 ne fait cependant pas disparaître tous les obstacles que rencontrent dans nos lois les conventions collectives sur les conditions du travail. Les travailleurs ont désormais à leur disposition pour faire prévaloir leurs réclamations communes une arme puissante, la menace de grève. Mais en dehors de cette forme violente de revendications, il semble juste et logique de leur accorder le moyen d'arriver à une entente pacifique et permanente pour l'étude et la défense de leurs intérêts collectifs, de leur permettre de se donner une représentation autorisée à parler et à traiter au nom de tous. Aussi, pendant cette phase nouvelle, voit-on se développer, avec l'idée du contrat collectif, celle des syndicats ouvriers qu'encourage et popularise l'exemple des *trade-unions* anglaises. Ce n'est pas seulement dans les premiers congrès de l'Internationale et dans les congrès ouvriers qui se succèdent que cette idée se fait jour : elle est nettement formulée dès 1867 dans les rapports des délégués ouvriers à l'Exposition et dans le rapport d'ensemble de M. Devinck, qui contient le résumé de leurs vœux. Dans ces manifestations diverses, les travailleurs sont unanimes à réclamer le droit de former des groupements professionnels pour discuter avec les patrons le taux des salaires et les conditions du travail. Déjà des associations de ce genre, dont l'existence légale n'est pas encore reconnue, mais que favorise la tolérance de l'administration, entrent en pourparlers avec les chefs d'industrie et obtiennent d'eux la révision de leurs tarifs. Les patrons ne restent pas indifférents à ce mouvement d'opinion et ne lui opposent pas une résistance systématique. Une commission de la société des ingénieurs civils composée d'hommes appartenant au monde de l'industrie et y jouissant d'une autorité indiscutée [1], donne une adhésion publique aux vœux des travailleurs. Elle proclame que le droit qu'ils réclament, loin d'être en contradiction avec le principe de la liberté du travail, en est au contraire la conséquence et la confirmation ; car il n'en est que l'exercice collectif. « Vue de la fonction désintéressée que nous occupons, ajoutent-ils, il paraît évident que pour les ouvriers la collectivité seule garantit la vraie liberté du travail basée sur la liberté de discussion des prix. Le patron de mille ouvriers possède, par rapport à chacun d'eux pris isolément, une force, une autorité qui est dans le rapport de mille à un. Il n'y a pas équilibre, il peut y avoir oppression. Si, au contraire, les mille ouvriers peuvent discuter collectivement, l'équilibre est rétabli. Au lieu de conditions et de prix imposés, il y a conven-

[1] MM. Deligny, Forquenot, Gibon, Grant, Marché, Périssé et Normand.

tions librement acceptées; au lieu d'antagonisme, il y a harmonie, et la vraie condition naturelle du concours mutuel du capital et du travail se trouve réalisée au mieux des intérêts réciproques. »

Cet organe que réclamaient les travailleurs pour la discussion et la défense de leurs intérêts collectifs leur a été donné par la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels. Le syndicat est une association permanente qui, aux termes de l'art. 3 de cette loi, a pour objet l'étude et la défense des intérêts professionnels. S'il n'est pas vrai de dire, comme l'a fait M. Floquet au cours de la discussion, que « le but de ces associations ouvrières est de vendre la plus précieuse des marchandises, le travail humain, et de la vendre aux meilleures conditions[1] », il n'en est pas moins certain que le syndicat, qui constitue la représentation légale des travailleurs, qui est investi de la personnalité morale et de la capacité juridique toutes les fois que les intérêts collectifs de la profession sont en jeu, peut à ce titre intervenir pour conclure avec les chefs d'industrie, au profit des ouvriers syndiqués, des contrats collectifs de travail. Il est incontestable, et la jurisprudence a formellement reconnu que « la fixation du taux des salaires et la réglementation des heures de travail rentrent dans la catégorie des intérêts généraux, pour la sauvegarde desquels un syndicat professionnel peut se constituer[2] ». Mais dans le cas d'inexécution de la convention ainsi formée, le syndicat a-t-il qualité pour exercer en justice les actions qui peuvent naître de cette convention? En ce qui concerne les ouvriers syndiqués, au nom desquels le contrat a été conclu, la loi ne donne bien évidemment au syndicat aucun moyen juridique de garantir l'exécution de ce contrat, soit contre l'ouvrier qui refuserait d'y adhérer, soit contre l'ouvrier qui le violerait en travaillant au-dessous du tarif convenu. Il n'aurait d'autre ressource que d'exclure de son sein l'ouvrier et de le priver ainsi des avantages attachés à l'association[3]. La question est plus délicate lorsqu'il s'agit d'assurer l'exécution du contrat collectif violé par le chef d'industrie. Les arrêts que nous venons de citer décident que le syndicat ne peut, dans ce cas, exercer en son nom les droits et actions qui, à la suite de cette inexécution, appartiennent individuellement et personnelle-

[1] Séance de la Chambre des députés du 17 mai 1881. *Journal officiel*, 1881, p. 928.

[2] Arrêts de la cour de Dijon du 23 juillet 1890 et de la Cour de cassation du 1er février 1893. Dalloz, 1893. 1. 241.

[3] Ce droit a été reconnu par deux jugements, l'un du tribunal du Havre du 26 octobre 1894 et l'autre du tribunal de Toulouse du 23 décembre 1897, cités par M. Raynaud, *op. cit.*, p. 260.

ment à une partie de ses adhérents, et que dès lors il n'est pas recevable à demander des dommages-intérêts, à raison d'un préjudice dont il n'a point souffert comme personne morale. Le syndicat, d'après la cour de cassation, n'aurait pas été partie au contrat; il n'aurait été, dans l'espèce, qu'un simple intermédiaire. Les individus seuls auraient été parties au contrat : ce serait dans leur personne seule que pourrait naître l'action judiciaire; et le syndicat n'aurait qualité pour intenter cette action que si un intérêt inhérent à sa personnalité juridique était en jeu. Telle est, malgré quelques décisions plus récentes de tribunaux qui semblent disposés à étendre, dans l'application, l'idée de l'intérêt collectif justifiant l'intervention du syndicat, mais dont l'autorité ne peut ébranler celle de la cour suprême[1], l'interprétation qu'a donnée la jurisprudence aux dispositions de la loi de 1884. On peut discuter cette interprétation, ainsi que l'ont fait des jurisconsultes autorisés; on peut soutenir que pour que l'intervention des syndicats dans la formation des contrats collectifs de travail soit pratiquement utile, il est nécessaire de leur donner les moyens d'assurer l'exécution de ces contrats[2]. Il n'en est pas moins vrai que c'est d'une réforme législative, bien plutôt que d'une interprétation extensive des textes, qu'il faut attendre cette modification de l'état de choses actuel : et c'est précisément une des questions que le projet ministériel propose de trancher.

Quoi qu'il en soit, l'usage du contrat collectif s'est répandu depuis que la loi de 1884 a fait disparaître le dernier obstacle légal qui en arrêtait le développement. M. Raynaud, dans l'ouvrage que nous avons cité déjà plus d'une fois, reconnaît la difficulté d'établir le relevé des contrats collectifs actuellement existants en France; mais il mentionne un certain nombre de ces conventions intervenues entre les délégués des patrons et ceux des ouvriers dans différentes industries. Nous empruntons à cette énumération les tarifs établis en 1890 dans l'industrie tulliste de Calais, en 1891 dans la blanchisserie, en 1899 dans l'industrie du gaz, et les contrats collectifs rédigés pour l'industrie du tissage lyonnais par l'Union corporative de la fabrique lyonnaise, syndicat mixte composé d'un syndicat patronal et

[1] M. Raynaud a analysé avec un grand soin cette jurisprudence et notamment deux jugements intéressants du tribunal de la Seine du 4 février 1892 et du tribunal de Cholet du 12 février 1897. *Op. cit.*, p. 239 et 248. Voy. également Laronze, *De la représentation des intérêts collectifs et juridiques des ouvriers dans la grande industrie*, p. 162 et suiv

[2] Jay. *Organisation du travail par les syndicats professionnels.* Hubert Valleroux, *De la capacité civile des syndicats professionnels* Fagniez, *les syndicats professionnels*, Raynaud et Laronze, *op. cit*

d'une corporation d'employés[1]. Deux industries méritent une mention particulière : la typographie et l'industrie minière.

La Fédération française des travailleurs du livre, à laquelle sa forte organisation et l'habileté de ses chefs ont fait une place à part parmi les syndicats ouvriers, s'est proposé, dès 1888, d'établir pour toute la France un tarif uniforme : elle a créé un organisme spécial en vue du contrat collectif et adopté le principe d'une commission mixte qui fonctionne depuis 1893. Le mouvement s'est accentué dans l'industrie houillère. A la suite d'arbitrages, le contrat collectif a été introduit en 1892 dans le bassin de Carmaux et en 1898 dans le bassin de la Loire : mais c'est principalement dans les mines du Pas-de-Calais que s'est développé l'usage de ce contrat établi directement et d'accord entre les délégués des chefs d'industrie et ceux des travailleurs. Au mois de décembre 1891, la première convention d'Arras fixant le taux des salaires et les conditions du travail était signée par le comité des houillères représentant la plupart des Compagnies du Nord et du Pas-de-Calais et le syndicat des ouvriers mineurs. A la suite d'une grève, intervenait, le 20 septembre 1898, la seconde convention d'Arras statuant sur les diverses réclamations dont le syndicat s'était fait l'organe et qui avaient pour objet la baisse des loyers, la hausse et la répartition plus équitable des salaires. Enfin, en 1899, une nouvelle convention élevait la prime accordée à toutes les catégories d'ouvriers du fond. Il paraît donc juste de dire, avec M. Raynaud, que le contrat collectif semble définitivement entré dans les mœurs des mineurs du Pas-de-Calais.

Quelque importance que l'on attache aux engagements réciproques qui peuvent faire l'objet du contrat collectif, et qui portent sur le salaire et sur les conditions générales du travail, il existe tout un ordre d'engagements d'une nature spéciale qui dépendent des circonstances de temps et de lieu et d'éléments individuels et qui, pour cette raison même, ne peuvent former la matière du contrat. Ils font l'objet du règlement d'atelier. Ce règlement, qui contient principalement des dispositions disciplinaires, est essentiellement une loi patronale. Ainsi que le disait très justement M. Saint-Romme, en 1892, dans un rapport à la Chambre des députés, il est nécessaire, dans l'intérêt même de l'ouvrier, que le patron seul prépare ce règlement et en accepte la responsabilité. En entrant dans l'usine, l'ouvrier y adhère en

[1] On trouvera le texte d'un grand nombre de contrats collectifs dans l'ouvrage de M. Bourdon sur les *contrats d'utilité générale passés au profit d'une collectivité.*

acceptant le travail aux conditions qui lui sont offertes : c'est en ce sens seulement qu'on a pu dire que ces dispositions réglementaires ont le caractère des clauses d'un contrat. Aussi la jurisprudence a-t-elle constamment reconnu la validité des règlements d'atelier rédigés par le seul patron et portés à la connaissance des ouvriers. Si le droit du patron à cet égard doit être mis à l'abri de toute contestation, il ne convient pas moins de signaler comme très dignes d'imitation les efforts qui ont été tentés pour permettre aux ouvriers de présenter aux chefs d'industrie leurs observations et leurs réclamations sur toutes les difficultés relatives à l'exécution du travail et pour organiser à cet effet une sorte de représentation ouvrière. On a souvent cité les *Chambres d'explications* créées en Belgique par M. Julien Weiler aux charbonnages de Mariemont et de Bascoup, et la belle organisation du *Conseil d'usine* de M. Harmel à l'usine du Val-du-Bois. Aucune tentative n'a été plus importante et n'est plus digne de fixer l'attention que celle qui a été faite au Creusot après la sentence arbitrale de M. Waldeck-Rousseau du 7 octobre 1899. Le règlement rédigé le 15 décembre suivant par M. Schneider reconnaît à des délégués élus le rôle de représentants de tous les ouvriers et d'intermédiaires chargés de faire comprendre à leurs camarades le bien fondé des mesures adoptées dans les ateliers et de transmettre à la direction, après un sérieux examen, les réclamations qui leur seraient adressées. Cette organisation, qui rétablit un contact permanent entre le chef d'industrie et les travailleurs, sans subordonner au consentement de ces derniers les dispositions réglementaires établies dans l'usine, fonctionne depuis près de sept ans et a produit des résultats excellents. Le règlement d'atelier actuellement en vigueur au Creusot a été soumis à l'examen des délégués, et il a pu être tenu compte des observations qui ont paru fondées. Aucune organisation du même genre n'a aussi heureusement concilié, au grand profit de la paix sociale, l'autorité nécessaire du patron et l'intervention légitime d'une représentation ouvrière [1].

II

Nous venons de résumer l'histoire du contrat collectif de travail dans notre pays, les développements qu'il y a pris, le régime légal sous lequel il est actuellement placé. Avant de rechercher les modifications que peut comporter la législation qui le régit et

[1] Voy., sur le fonctionnement de cette organisation en 1905, la circulaire du comité des houillères, 2 août 1906.

l'avenir qui peut lui être réservé, il est intéressant de rechercher quel usage d'autres nations ont fait de ce contrat et quels ont été les résultats de cette expérience.

Nous devons constater tout d'abord que, s'il est peu de pays où le contrat collectif de travail rencontre un obstacle dans les lois, il n'en existe que deux, l'Angleterre et les Etats-Unis, où il soit entré dans les mœurs. En Allemagne notamment; ce contrat est encore fort peu répandu et il a rencontré une assez vive opposition dans le monde des travailleurs aussi bien que dans le monde patronal. Les nombreux ouvriers que fascinent les promesses de la *sozial-democratie* la considèrent bien moins comme une institution destinée à apporter aux conditions du travail une amélioration permanente que comme une étape dans la voie de nouvelles et plus importantes conquêtes.

Le contrat collectif a pris en Angleterre un développement considérable. Si l'on s'en rapporte au témoignage de M. et Mme Sidney Webb [1], « dans tous les métiers qualifiés *(skilled trades)* où les hommes travaillent de concert dans les locaux du patron, 90 pour 100 des ouvriers trouvent, soit le taux de leurs salaires, soit les heures de travail et souvent bien d'autres détails, fixés par un contrat collectif auquel ils n'ont pas pris part, mais dans lequel leurs intérêts ont été soutenus par les représentants de leur classe ». M. Raynaud constate, en s'appuyant sur des documents officiels, que, de 1896 à 1899, la progression des contrats collectifs n'a pas été moindre de 15 pour 100 et que ce contrat a été de beaucoup le plus fréquent de tous les modes de solution de conflits entre patrons et ouvriers [2]. Cette marche progressive ne s'est pas arrêtée depuis cette époque. C'est dans l'industrie du bâtiment que cette forme de contrat a été le plus anciennement pratiquée : elle est également très répandue dans les industries textile, métallurgique et minière. On a remarqué avec raison qu'elle s'est particulièrement développée dans les métiers où la concurrence est la plus active et la plus rude et où cette concurrence a entraîné le plus grand abaissement des salaires; mais on a non moins justement fait observer qu'elle n'a pleinement réussi que là où elle a pu s'appuyer sur une forte organisation professionnelle. Les travailleurs anglais ont trouvé dans les *trade-unions* cette organisation puissante; et quoique l'extension du *collective bargain* dépasse aujourd'hui la sphère d'action du trade-unionisme, il n'en est pas moins certain que c'est à ces grandes associations qu'il a dû son introduction dans la vie industrielle

[1] *Industrial democracy*, vol. II. *The method of collective bargaining.*
[2] *Op. cit.*, p. 99.

anglaise et ses progrès. Ces résultats doivent être attribués, non seulement à l'organisation remarquable des unions et aux ressources dont elles disposent, mais encore et surtout à l'esprit de sagesse, au sens pratique dont elles ont donné tant de preuves, à la préoccupation qu'elles ont eu si longtemps de se tenir à l'écart des agitations politiques pour rester sur le terrain purement professionnel. Il est permis de douter qu'elles conservent la même force le jour où elles se jetteraient dans une voie nouvelle, comme on cherche à les y entraîner, et l'échec de la grève des mécaniciens, en 1898, a montré quelle résistance elles pourraient rencontrer si, non contentes de discuter collectivement avec les patrons les conditions du travail, elles prétendaient ne laisser à ces derniers aucune liberté dans l'organisation intérieure de leurs ateliers et dans le recrutement de leur personnel.

La pratique de plus en plus généralisée du contrat collectif a conduit à la création d'un organisme remarquable; c'est l'échelle des contrats collectifs. Au sommet, le contrat collectif national règle les points généraux qui peuvent s'appliquer à tous les contrats de la profession; le contrat collectif local fixe les points plus spéciaux qui n'intéressent que les ouvriers d'une région; enfin le contrat collectif d'atelier contient les clauses particulières à chaque usine [1].

Un fait digne de remarque, c'est que le contrat collectif si répandu en Angleterre n'y a pas d'existence légale. La législation anglaise le reconnaît mais ne le réglemente pas; l'act de 1871 qui consacre le libre fonctionnement des *trade-unions* ne leur reconnaît pas le droit de passer des contrats collectifs légalement obligatoires au nom de tous leurs membres et ne permet pas d'en poursuivre contre ces derniers l'exécution. Ce qui mérite particulièrement d'être signalé, c'est que les dispositions qui tendaient à leur donner cette capacité légale ont toujours échoué devant l'opposition des trade-unionistes, qui craignaient de voir les membres des unions traduits en justice et exposés à encourir des responsabilités pécuniaires. On sait d'ailleurs quelles protestations a soulevées dans le monde unioniste la jurisprudence inaugurée dans le *Taff vale case* par la cour des lords qui a admis la responsabilité civile d'une union à raison de ses agissements dans la conduite d'une grève et il est probable qu'une disposition législative nouvelle ne tardera pas à mettre dans l'avenir à l'abri de toute contestation l'irresponsabilité de ces associations [2]. Malgré l'anomalie de cette situation, les mœurs, ainsi que le

[1] Laronze, *op. cit.*, p. 144.
[2] Voy. Mantoux et Alfassa. *La crise du trade-unionisme.*

constate M. Raynaud, sont plus fortes que la loi et les puissantes organisations tant patronales qu'ouvrières qui existent en Angleterre sont la meilleure garantie d'exécution du contrat collectif.

Comme en Angleterre, cette forme de contrat a pris une grande extension aux Etats-Unis. Là aussi, les contrats de cette nature ne sont reconnus ni par la loi fédérale, ni par les lois particulières des Etats. Les Unions incorporées ont, à la vérité, en vertu de la loi fédérale de 1866, une personnalité juridique, et les contrats qu'elles passent font naître des obligations dont la loi assure l'exécution. Mais, là encore, ce régime légal est vu avec peu de faveur par les travailleurs : les unions qui se sont fait enregistrer dans les différents Etats sont peu nombreuses; et la plupart des contrats collectifs ne peuvent donner lieu à aucune action judiciaire. M. Carroll Wright déclare cependant ne pas connaître de cas où l'accord ainsi formé ait été violé par les patrons, et ajoute qu'il y a peu d'exemples de la violation, par les ouvriers, de leurs engagements [1].

Les industries dans lesquelles le contrat collectif est en usage sont nombreuses; on cite parmi elles l'imprimerie, la cordonnerie, la verrerie, l'industrie du bâtiment. La métallurgie a été l'une des premières à la pratiquer. Dès 1865, une entente ainsi formée avait établi une échelle mobile de salaires basée sur les prix de vente du fer et de l'acier, et une puissante association constituée en 1876 entre les unions ouvrières de toutes les branches de la métallurgie, l'*Amalgamated association of iron and steel workers* avait renouvelé ces accords. Les modifications qu'à une époque de baisse de prix crut devoir y apporter la grande compagnie Carnegie provoquèrent en 1892 la formidable grève de Homestead, marquée par de sanglants épisodes [2]. Malgré l'échec qu'elle subit dans cette circonstance, l'*Amalgamated* a continué à régler les conditions du travail par des contrats passés avec la plupart des grandes sociétés métallurgiques américaines, et le système de l'échelle mobile, aujourd'hui généralement pratiqué dans cette industrie, a été remis en vigueur par la compagnie Carnegie elle-même depuis la rupture de ses rapports avec cette grande association ouvrière. Malgré les violences et les désordres qui ont caractérisé la grève de Homestead, le régime contractuel, aujourd'hui généralement pratiqué dans la métallurgie américaine, paraît avoir donné des résultats satisfaisants et réduit plutôt qu'augmenté le nombre des grèves. Le contrat collectif

[1] Laronze, *op. cit.*, p. 203.

[2] On peut consulter sur cette grève l'étude que nous avons publiée dans la *Revue de famille* du 15 octobre 1892.

n'est pas moins répandu dans l'industrie minière; il y a produit, au point de vue de la paix industrielle, des résultats très différents suivant les régions et les époques. Les *Travailleurs unis de la mine* qui se rattachent à la puissante *Fédération américaine du travail*, ont, après avoir conclu de nombreux accords avec les Compagnies houillères qui exploitent les mines bitumineuses, voulu étendre leur action à la région anthracifère. Leurs exigences y ont entretenu pendant plusieurs années un état d'irritation et de malaise, et ont fini par provoquer la gigantesque grève de 1902 dont nous avons ici même retracé l'histoire [1], et qui a été, suivant un témoignage autorisé, « la plus grande dont on ait conservé la mémoire ». Il a fallu, pour mettre fin à ce terrible conflit, l'intervention d'une commission nommée par le président des Etats-Unis du consentement des deux parties, et dans laquelle le chef éminent du département du travail, M. Carroll Wright, a joué un rôle prépondérant. Cette commission a hautement reconnu aux organisations ouvrières le droit, qui ne leur avait d'ailleurs jamais été contesté, d'intervenir dans la discussion et la conclusion du contrat de travail; mais elle n'a pas admis qu'il leur fut permis de porter atteinte aux droits des chefs d'industrie ni à la liberté des travailleurs qui ne veulent appartenir à aucun groupement, et qui refusent d'accepter leur dictature. « Ces organisations, dit le rapport de M. Carroll Wright, sont des êtres nouveaux et puissants qui peuvent faire le bien ou le mal, suivant la sagesse ou la déraison qui présidera à leurs actes... » C'est l'enseignement qui se dégage de l'histoire du contrat collectif aux Etats-Unis. On a dit non sans raison que, pour que ce contrat puisse être utilement pratiqué, il faut que, de part et d'autre, il existe des organisations complètes et solides [2], et que les chefs d'industrie trouvent devant eux une représentation incontestée des travailleurs. Il n'est pas moins certain que, pour que ce caractère soit reconnu aux organisations ouvrières, il faut qu'elles soient autre chose que des instruments de guerre sociale et qu'elles renoncent aux tendances oppressives, aux actes d'illégalité et aux violences dont elles n'ont donné que trop d'exemples des deux côtés de l'Atlantique.

III

Le projet de loi déposé par le gouvernement, le 2 juillet 1906, sur le bureau de la Chambre des députés, contient un ensemble

[1] *Correspondant du* 10 août 1903.

[2] Vigouroux, *De la concentration des forces ouvrières dans l'Amérique du Nord*, p. 298.

de règles destinées à régir le contrat collectif de travail. L'exposé des motifs en résume en ces termes le caractère et l'esprit : « La convention collective du travail est une forme nouvelle de contrat qui n'a pas encore reçu de consécration légale, mais qui tend à se répandre de plus en plus. Elle ne constitue pas un contrat de travail, mais détermine les conditions générales auxquelles devront satisfaire les contrats de travail individuels passés entre employeurs et employés parties à la convention... Dans une matière aussi délicate, nous ne saurions prétendre avoir fait œuvre définitive. La convention collective n'est encore qu'en voie d'évolution. Nous avons essayé de tenir compte de ce qu'elle est déjà et de ce qu'elle apparaît devoir être dans un avenir prochain. Ses conséquences pourront se développer au delà des principes que nous avons posés et entraîner de nouvelles réformes. Ce sera l'œuvre de demain. »

Ces conventions font l'objet des articles 12 à 21 du projet. L'article 12 reconnaît expressément la légalité déjà hors de toute contestation des conventions collectives de travail conclues entre un ou plusieurs employeurs et un syndicat ou groupement d'employés, ou entre les représentants des uns et des autres, spécialement mandatés à cet effet, soit dans la forme prévue par les statuts des syndicats, soit par tout autre procédé, à l'effet de déterminer certaines conditions auxquelles doivent satisfaire les contrats individuels qui seront conclus entre les personnes qui peuvent exiger l'application des clauses inscrites dans ces conventions collectives. L'article 20 précise les effets juridiques de ces conventions et met un terme aux incertitudes de la jurisprudence. Il reconnaît aux syndicats qui sont intervenus à la convention collective le droit d'exercer toutes les actions qui naissent de cette convention en leur faveur ou en faveur de leurs membres, avec le consentement de ces derniers, et d'agir soit pour obtenir l'exécution de la convention, soit pour obtenir des dommages-intérêts au cas d'inexécution. Cette action peut être exercée soit contre les parties individuelles ou syndicales avec lesquelles la convention a été conclue soit contre les membres du syndicat qui n'auraient pas respecté les conventions par eux souscrites. Le même droit appartient soit à chacun des employeurs, si plusieurs employeurs ont figuré au contrat, soit à chacun des membres du syndicat ou de la collectivité ouvrière pour obtenir à son profit l'exécution de la convention ou des dommages-intérêts contre tous ceux qui n'auraient pas respecté les obligations résultant pour eux de cette convention.

La convention collective lie les parties pour un an en l'absence

de stipulations contraires : elle ne peut, dans aucun cas, être conclue pour plus de cinq ans.

Quant aux effets de cette convention, il importe d'en bien déterminer l'étendue. Elle ne lie pas seulement les employeurs et employés qui, au moment où elle est passée, sont membres du syndicat ou de la collectivité qui est partie au contrat, mais elle oblige par avance tous ceux qui adhéreront ultérieurement à ce syndicat. Tout contrat individuel auquel figure une des personnes ainsi liées est soumis aux conditions stipulées dans cette convention; les ouvriers liés par celle-ci ne peuvent, sous peine de dommages-intérêts, engager leurs services, à des conditions contraires aux règles générales qui y sont inscrites, à un patron qui n'a pas figuré à la convention collective; et, de son côté, un patron soumis aux obligations résultant de cette convention ne peut y échapper en recrutant des ouvriers qui n'y ont pas pris part. L'article 18 du projet donne à la convention collective, moyennant certaines conditions aisées à remplir, une portée encore plus étendue, en attribuant aux stipulations qu'elle contient la valeur d'usages locaux applicables aux contrats individuels passés entre employeurs de la région ou de la profession, pendant la durée de la validité de la convention. Les parties qui voudront y échapper n'auront la faculté de le faire qu'à la condition d'insérer formellement dans leur contrat des clauses dérogatoires à la convention.

Il n'est pas nécessaire d'insister sur la gravité de ces dispositions si différentes du régime extra légal sous lequel s'est développé le contrat collectif en Angleterre et aux Etats-Unis. Nous ne sommes plus en présence d'un contrat qui, suivant les principes généraux du droit, lie exclusivement les parties qui y ont figuré ou qui y ont été représentées. Tous les entrepreneurs et travailleurs qui dans l'avenir entreront dans l'association qui a conclu le contrat, peuvent en invoquer le bénéfice, et sont tenus des obligations qui y sont inscrites. Le seul fait de leur entrée dans cette association est considéré comme une ratification tacite emportant, en quelque sorte, ainsi qu'on l'a dit [1], « représentation rétroactive ». Les personnes étrangères au contrat en subissent elles-mêmes indirectement les effets. Un patron qui a été partie à ce contrat ne peut traiter à des conditions différentes avec des ouvriers étrangers au syndicat : un ouvrier syndiqué ne peut louer ses services à d'autres conditions à un patron étranger. Enfin, comme si ce n'était assez, en vertu d'une dis-

[1] Laronze, *op. cit.*, p. 236.

position empruntée à la loi génevoise, lorsqu'il n'existera qu'une convention collective relative aux conditions du travail, soit dans une profession, soit dans une région déterminée, et que cette convention aura été déposée au secrétariat du Conseil des prud'hommes ou au greffe de la justice de paix, elle aura dans cette profession ou cette région, pendant toute sa durée, la valeur d'un usage de commerce ou de métier et constituera la loi commune. Si un entrepreneur ou un travailleur qui n'a pris aucune part à cette convention conclut dans sa sphère d'application un contrat portant sur l'un des points qu'elle a réglés, il sera présumé s'y être tacitement reporté.

Telles sont les conséquences, contraires à tous les principes du droit commun, que le projet de loi prétend attacher au contrat collectif. L'exposé de motifs ne nous dissimule pas d'ailleurs que, dans la pensée de ses auteurs, les innovations qu'il renferme n'ont pas le caractère d'une œuvre définitive, que « la convention collective n'est encore qu'en voie d'évolution », que, pour développer dans leur plénitude ses conséquences, de nouvelles réformes sont nécessaires et qu'elles seront « l'œuvre de demain ».

C'est qu'en effet, quelque graves que soient les effets du régime qu'organise le projet, ce n'est encore, à tout prendre, que le régime du contrat collectif facultatif; il est encore permis aux parties de s'en tenir, si elles le préfèrent, au contrat individuel; là même où existe le contrat collectif et où il a pris le caractère d'un usage local, il reste possible d'échapper à son application au moyen d'une convention dérogatoire expresse. Or, c'est ce que refusent d'accepter la plupart de ceux qui voient dans le contrat collectif un instrument de rénovation sociale. Médiocrement confiants dans l'action de la liberté, ils n'hésitent pas à déclarer que le droit à l'accord particulier d'ouvrier à patron est inconciliable avec le développement et l'extension du contrat collectif. C'est, disent-ils, pour ce contrat « une fissure qui le fera promptement disparaître [1] ». Une fois de plus, c'est à un régime de contrainte que nos modernes réformateurs demandent la réalisation de leur programme. Ils réclament le contrat collectif obligatoire. C'est là sans doute la réforme nouvelle que nous annoncent pour un avenir prochain les auteurs du projet actuel, celle qui sera « l'œuvre de demain ».

On peut comprendre de plusieurs manières le contrat collectif obligatoire. Pour les plus modérés, il s'agit simplement de rendre obligatoire la forme collective du contrat dans les rapports entre

[1] Paul Boncourt, *le Fédéralisme économique*, p. 178.

patrons et ouvriers à l'occasion du louage de travail. La forme seule du contrat étant obligatoire, une profession qui compterait plusieurs syndicats ouvriers rivaux pourrait avoir plusieurs contrats collectifs. Si des patrons se refusaient à traiter avec un syndicat, ou s'il n'existait pas de syndicat ouvrier, les contrats individuels devraient respecter les conditions de travail établies par un *contrat collectif légal* qu'auraient élaboré les Conseils du travail ou des délégués patronaux et ouvriers élus[1]. Il n'est pas nécessaire d'insister pour mettre en lumière les dangereuses conséquences d'un tel système qui, en imposant la forme collective à l'exclusion de toute autre n'aboutit à rien moins qu'à faire abdiquer par l'ouvrier aux mains d'un syndicat toute personnalité et toute indépendance pour le règlement de son travail et de son salaire. C'est ce qu'ont fait ressortir avec autant de force et d'autorité M. Hubert Valleroux et M. Cheysson. Ce dernier a très heureusement rappelé le mot du célèbre socialiste allemand Lassalle se plaignant que la grande industrie tendît à supprimer ce qu'il nommait les rapports humains, c'est-à-dire les rapports d'homme à homme. « C'est là, a-t-il dit, une accusation contre laquelle protestent les beaux résultats obtenus par le patronage, si cher à l'école de Le Play; mais elle deviendrait une affligeante réalité si désormais, entre l'ouvrier et le patron, se dressait, étanche, insurmontable, interceptant tous les rapports humains, la muraille du contrat collectif[2] ».

Ce n'est cependant pas assez encore, pour les partisans logiques du régime d'obligation, de rendre obligatoire la forme collective du contrat, et c'est avec quelque dédain qu'ils repoussent « cette conception hésitante et timide d'un syndicat imposant, au nom d'un intérêt utilitaire, ses décisions à ceux-là mêmes qui n'en font pas partie[3] ». Pas plus que le projet du gouvernement, le système du contrat collectif légal n'échappe à cette critique. La conséquence nécessaire du régime d'obligation, c'est, qu'on le veuille ou non, le régime cher à M. Millerand du syndicat obligatoire. Il est inique et antijuridique, disent, non sans raison, les partisans de ce régime, d'imposer aux ouvriers non syndiqués le respect de clauses acceptées par une association qui ne les a

[1] Raynaud, *op cit.*, p. 316 et suiv.

[2] Séance de la Société d'économie sociale du 6 avril 1903. *Réforme sociale*, p. 971.

[3] Laronze, *op. cit.*, p. 247. — M. Hubert Valleroux a très bien établi qu'il ne peut exister que deux façons rationnelles de comprendre le contrat collectif : contrat obligatoire pour les seuls adhérents du syndicat : obligation pour tous les ouvriers de faire partie du syndicat, avec obligation pour la minorité de se soumettre aux volontés de la majorité. Même discussion, p. 966.

pas représentés, et, d'autre part, l'effort des collectivités ouvrières pourra toujours, sous un régime de liberté, être rendu stérile par l'action individuelle d'un travailleur isolé. Le seul moyen de briser ces résistances, c'est d'assurer aux ouvriers une représentation effective et incontestée, c'est de faire du syndicat l'association générale des travailleurs ayant qualité et autorité pour parler au nom de tous. Ce n'est pas avec des syndicats multiples et facultatifs que pourront être conclus les contrats collectifs destinés à garantir les intérêts généraux d'une profession. Ces intérêts ne peuvent être sauvegardés que par un syndicat général, vaste collectivité dans laquelle s'absorberont toutes les individualités ouvrières.

Un des défenseurs les plus ardents du système, M. Boncourt, récemment appelé aux fonctions de directeur du cabinet du nouveau ministre du travail, a traduit, avec une franchise un peu brutale, la véritable pensée de l'école à laquelle il se rattache. « L'adhésion obligatoire au groupe, dit-il, est la seule manière d'assurer la soumission effective de tous aux conditions du travail du contrat collectif. Autrement, comment savoir ceux qui travaillent à des salaires inférieurs? Surtout c'est la seule manière d'obtenir le contrat collectif; il est nécessaire, d'abord, que le refus collectif de travail, que le groupement temporaire, que la grève soit assez considérable pour *faire capituler le patron*[1]. »

Tel est le dernier mot du système qu'on veut faire passer dans nos mœurs et dans nos lois : « Faire capituler le patron », et, pour y parvenir, porter une égale atteinte à la liberté des conventions et à la liberté du travail. Est-ce bien une œuvre d'apaisement social, comme le prétendent certains apologistes du régime? Est-ce un régime favorable au développement de notre industrie?

IV

Quoi qu'il en soit, il semble bien certain que le problème tout entier va se poser devant le Parlement. Déjà, en 1894, M. Jules Guesde et plusieurs de ses amis; en 1900, MM. Zevaes et Sembat; en 1903, M. P. Constans et quelques-uns de ses collègues, ont mis en avant l'idée du syndicat obligatoire; elle est accueillie avec faveur dans des groupes très opposés, aux deux extrémités du monde politique. Qui sait si ce ne sera pas le don de joyeux avènement du nouveau ministère du travail?

Le régime auquel on nous convie n'a rien de commun avec celui qu'ont pratiqué les pays anglo-saxons et dont nous avons essayé de caractériser les résultats. Nous n'ignorons pas que

[1] Boncourt, *op. cit*, p. 178.

quelques-uns des chefs du mouvement socialiste en Angleterre, comme M. Sidney Webb [1] se montrent partisans d'un système de contrainte pour imposer à la minorité des membres des *trade-unions* l'obéissance aux décisions de la majorité; et l'évolution qui s'opère en ce sens dans le *trade-unionisme* anglais est, à notre avis, l'un des plus graves symptômes qui se soient produits, dans ces dernières années, chez nos voisins. Mais ce qui ne sera du moins contredit par personne, c'est qu'aujourd'hui, en Angleterre aussi bien qu'aux Etats-Unis, l'opinion est loin de réclamer une telle mesure et que l'idée d'une atteinte portée par la loi à la liberté des conventions serait aussi énergiquement repoussée par les travailleurs que par les chefs d'industrie. Ce qu'on ne saurait également trop répéter, c'est que, sous ce régime de liberté, dans l'un comme dans l'autre de ces deux pays, les contrats collectifs ont, suivant les circonstances, fait beaucoup de mal ou beaucoup de bien, et qu'ils n'ont donné des résultats satisfaisants que là où, de part et d'autre, ces conventions ont été préparées et conclues par des organisations complètes et solides, investies d'une autorité incontestée, sagement dirigées, étrangères à toute préoccupation politique, et ayant qualité pour stipuler au nom de ceux dont elles prétendaient avoir reçu mandat. Partout où ces conditions ont fait défaut, partout où s'est exercée cette tyrannie syndicale dont le *Times* a raconté, il y a quelques années, la triste et instructive histoire [2], la collectivité patronale a engagé avec la collectivité ouvrière quelques-uns de ces duels formidables qui n'ont laissé après eux, comme la grève des mécaniciens anglais, que des haines et des ruines. Ces conditions favorables, desquelles dépend le succès du contrat collectif, semblent-elles se rencontrer chez nous? Qu'est-il permis d'attendre de ces syndicats que M. Viviani appelait récemment « les centres nerveux des organismes ouvriers, les intermédiaires nécessaires entre leur tâche quotidienne et le rêve qui les illumine? » [3]

Le passé de nos syndicats ouvriers et leur situation présente ne sont pas de nature à nous inspirer une confiance absolue à cet égard. Il serait difficile de les considérer comme une représentation autorisée des travailleurs français, puisqu'ils ne comptent dans leurs rangs que 16 pour 100 environ de notre population ouvrière [4]. A part l'industrie minière, où les syndicats ouvriers

[1] *History of trade-unionism*, p. 280.

[2] Articles publiés en 1901 et 1902 sous ce titre : *la Crise de l'industrie britannique*.

[3] Discours du 8 novembre 1906.

[4] En 1902, sur 3 185 911 travailleurs, on ne comptait que 545 362 syndiqués.

réunissent 60 pour 100 du nombre total des ouvriers, et qui est précisément celle dans laquelle ont été conclues les plus importantes conventions collectives, la proportion est singulièrement faible; elle ne dépasse pas 11 pour 100 pour l'industrie du bâtiment et 9 pour 100 pour les industries textiles.

Ces chiffres témoignent d'un empressement assez médiocre de la masse des travailleurs à venir abdiquer leur liberté, pour subir la domination souvent assez rude des syndicats; et l'on comprend que les partisans de l'omnipotence syndicale éprouvent le besoin de recourir à la contrainte pour réaliser leur programme. Ce serait à des syndicats ainsi constitués et ne représentant qu'une aussi faible minorité de travailleurs, que le projet actuel reconnaîtrait le caractère d'une représentation ouvrière, et qu'elle conférerait le privilège exorbitant de créer, par leur accord avec un seul patron et moyennant l'accomplissement de formalités faciles à remplir, des usages locaux ayant force de loi. Ces syndicats ne seraient pas seulement autorisés à stipuler au nom de la collectivité ouvrière tout entière dans une profession ou dans une région; ils le seraient également à exercer toutes les actions qui naîtraient d'une semblable convention en leur faveur ou en faveur de leurs membres, et à s'adresser à la justice, soit pour en réclamer l'exécution, soit pour se faire accorder des dommages-intérêts en cas d'inexécution. Ils pourraient exercer cette action soit contre les parties avec lesquelles ils auraient contracté, soit contre ceux de leurs membres qui ne se seraient pas exactement conformés aux engagements pris en leur nom. Il est vrai que l'article 20 du projet reconnaît aussi aux employeurs le droit d'exercer une action pour obtenir, à leur profit, l'exécution ou des dommages-intérêts contre *ceux qui, ayant contracté avec eux, ne respecteraient pas les obligations résultant pour eux de la convention.* Mais il ne semble pas en résulter que cette action puisse être exercée par le chef d'industrie contre le syndicat avec lequel il a traité, dans le cas où les engagements pris par ce dernier, au nom des ouvriers, ne seraient pas respectés par ceux-ci. Ce n'est point cependant une hypothèse chimérique : la violation par les ouvriers des conventions passées avec leur syndicat, s'est malheureusement produite plus d'une fois. Quelques-unes de ces infractions à la parole donnée ont eu quelque retentissement : telles ont été les ruptures des contrats collectifs des dockers de Marseille en 1900 et 1904, et plus tard l'infraction à la sentence arbitrale de 1904[1].

[1] Voy. dans le *Temps*, du 30 septembre 1904, l'article sur *la grève de Marseille et le respect des contrats et des lois.* Voy. également les détails donnés à la société d'économie sociale par M. Hubert-Valleroux (*loc. cit.*)

Ainsi, par une étrange anomalie, le législateur donnerait à un syndicat, en cas d'inexécution des engagements pris envers lui comme représentant des ouvriers, une action en dommages-intérêts à raison d'un préjudice qui ne l'aurait pas personnellement atteint, et il semble mettre ce syndicat à l'abri de toute responsabilité à raison de l'inexécution du contrat par les ouvriers, au nom desquels il aurait traité. Cette question de la responsabilité des syndicats est soulevée et débattue dans d'autres pays que le nôtre. Nous avons rappelé les ardentes polémiques qu'elle a provoquées en Angleterre à la suite de la jurisprudence établie dans l'affaire du *Taff Vale Railway* : les chefs des unions ont invoqué pour s'y dérober les dispositions législatives qui leur refusent la personnalité juridique, et c'est pour cela qu'ils n'ont cessé de combattre les propositions de loi qui tendaient à les investir de cette personnalité. Mais comment admettre que la législation nouvelle qui accorde aux syndicats, dans une si large mesure, tous les avantages attachés à la personnalité, refuse de leur en laisser supporter les charges? On fait observer et nous reconnaissons sans difficulté qu'actuellement la responsabilité des syndicats ouvriers serait à peu près illusoire et qu'un patron, qui tenterait d'intenter contre l'un d'eux une action en dommages-intérêts, serait presque assuré de n'être pas couvert de ses frais. Cette situation, nous dit-on, tient à l'excessive limitation que la loi de 1884 sur les syndicats professionnels apporte à la faculté de posséder qu'elle leur accorde; on ajoute qu'elle se trouverait heureusement modifiée par l'adoption de la proposition qu'a déposée M. Millerand et qui tend à étendre considérablement cette faculté. Nous ne voulons pas discuter ici le mérite de cette proposition. Nous nous bornerons à faire observer que le jour où elle serait adoptée, il deviendrait indispensable de mettre en même temps au-dessus de toute contestation le principe de la responsabilité des syndicats, et que, tant que cette responsabilité n'aura pas été consacrée, il sera peu rationnel et peu logique de reconnaître à ces associations le droit d'obtenir des dommages-intérêts pour le préjudice causé à leurs membres[2].

sur la rupture de contrat des ouvriers du grand ébéniste parisien M. Mazarou, d'après le compte-rendu qu'en a fait ce dernier.

[1] C'est ce qu'a très justement fait observer l'*Union des syndicats patronaux des industries textiles de France*, présidée par M. Carnichact, dans la délibération qu'elle a prise le 11 octobre 1906 au sujet du projet de loi sur le contrat de travail et dans laquelle elle repousse également avec beaucoup de force la disposition de l'article 18 de ce projet qui tend à ériger dans certains cas en disposition quasi législative les clauses d'une convention collective.

Peut-on du moins soutenir que, malgré le petit nombre d'ouvriers qu'ils représentent en réalité, et malgré les réels dangers que présente actuellement leur irresponsabilité, les syndicats sont bien qualifiés par leur passé et par les tendances qu'ils affichent, à jouer le rôle si considérable qu'on prétend leur confier? Aucun de ceux qui, depuis plusieurs années, ont suivi leur marche, n'oserait le soutenir. Il existe assurément parmi eux de très importantes et très honorables exceptions, au premier rang desquelles nous aimons à placer la *Fédération des travailleurs du livre*, à laquelle M. Keufer a su imprimer une si intelligente et si prudente impulsion. Ce syndicat, ainsi que le constate un juge compétent [1], « s'est renfermé dans la préoccupation des améliorations ouvrières, sans les lier à des rêves de palingénésie sociale... Il a voulu, par l'éducation syndicale, élever la moralité et la dignité de la classe ouvrière ». Si tel avait été l'esprit général des syndicats ouvriers, il est vraisemblable que les conventions collectives n'auraient pas éveillé les mêmes défiances dans le monde patronal, et qu'elles auraient pris, sous le régime de la liberté, un développement beaucoup plus rapide. Il n'en a malheureusement pas été ainsi. On ne peut contester que l'inféodation au parti révolutionnaire et l'esprit d'intolérance aient été les caractères distinctifs d'un trop grand nombre de syndicats. Le parti collectiviste a cherché à prendre la direction du mouvement syndical pour s'en faire un instrument, et il y a en partie réussi. S'il a ainsi servi ses desseins politiques, il a par là même gravement compromis les intérêts professionnels pour la défense desquels avaient été constitués les syndicats. « Ils sont aujourd'hui de véritables comités d'action socialiste », dit non sans tristesse un des écrivains qui ont le mieux étudié ce mouvement, qui l'ont suivi avec la plus constante sympathie et qui persistent à fonder sur ses progrès et sur son rôle dans l'avenir les plus sérieuses espérances [2]. C'est ainsi qu'on trouve, dans beaucoup de syndicats importants, l'organisation du *Sou du soldat*, destiné à venir en aide aux « travailleurs momentanément revêtus de la livrée d'esclaves de la bourgeoisie » et à servir en même temps de caisse aux insoumis [3]. C'est ainsi que, par un article de ses statuts, rapporté par M. Fagniez, la Fédération des mécaniciens s'oblige à poursuivre « la substitution de la propriété sociale des moyens de production à la propriété individuelle qui régit actuellement le travail ». C'est ainsi enfin que M. Elisée Reclus a

[1] M. Fagniez, *le Syndicalisme ouvrier*.
[2] M. Martin Saint-Léon, *Histoire des corporations*, p. 593.
[3] Voy. de Seilhac, *Syndicats ouvriers*, p. 321.

résumé en ces termes le programme qu'il a proposé aux syndicats ouvriers et que plus d'un a trop fidèlement adopté. « Organiser les classes ouvrières au point de vue industriel et économique, ce sera pour nous le moyen de les organiser plus tard au point de vue politique : nous aurons un instrument prêt et une armée organisée. »

Faut-il s'étonner et doit-on regretter que la masse des travailleurs se soit montrée peu empressée à s'enrôler dans cette armée levée pour la guerre sociale? Veut-on que la loi les oblige à s'y incorporer? Convient-il de reprocher trop sévèrement aux chefs d'industrie la froideur avec laquelle ils ont accueilli un mouvement auquel on prêtait de telles visées?

Quoi qu'il en soit, c'est à ces syndicats que le législateur va confier les pouvoirs si considérables que nous avons essayé d'analyser. Ce sont eux que demain peut-être, en leur conférant le caractère obligatoire, il élèvera à la hauteur d'une institution publique. Il faudrait être singulièrement optimiste pour attendre de l'avènement de ce nouveau régime l'ouverture d'une ère d'apaisement. Les vrais amis des syndicats les convient à ne pas borner leur action à leur rôle de défenseurs des intérêts des travailleurs vis-à-vis des patrons. Ils leur conseillent de compléter leur œuvre en créant, au profit de leurs membres, toutes ces institutions de prévoyance ou de crédit qui suivent l'ouvrier et lui viennent en aide à toutes les époques et dans toutes les épreuves de sa vie. Ils reconnaissent que les syndicats ont négligé cette partie de leur œuvre : peut-être serait-il plus juste de dire qu'ils l'ont dédaignée. Organisés presque exclusivement en vue de la lutte, il est malheureusement trop facile de prévoir qu'ils s'y jetteront avec d'autant plus d'âpreté et de passion que les pouvoirs dont ils seront investis seront plus étendus.

Le rôle que voudront jouer beaucoup d'entre eux ne sera vraisemblablement pas ce rôle modérateur qu'ont si honorablement et si utilement rempli les *trade-unions* dans la grande période de leur histoire et auxquels les travailleurs anglais ont dû de si précieuses et de si durables conquêtes. On peut craindre qu'ils ne lui préfèrent cette attitude violemment militante à l'égard des chefs d'industrie, oppressive à l'égard des ouvriers indépendants qui refuseront de se courber sous leur dictature, subordonnant trop souvent les intérêts professionnels aux préoccupations de secte ou de parti, qui des deux côtés de l'Atlantique a entraîné, dans les circonstances mémorables que nous avons rappelées, des résultats également désastreux pour la cause du travail et pour celle de l'industrie.

Puisse l'avenir ne pas justifier ces craintes! Mais si elles

venaient à se réaliser, si, dociles aux excitations qu'on leur adresse, les ouvriers ne voulaient voir dans l'organisation syndicale qu'une armée formée pour la lutte de classes et prête à marcher à l'assaut du capitalisme et du patronat, se figure-t-on que ces deux grandes forces sociales menacées et traitées en ennemies capituleraient sans résistance? A la concentration des forces ouvrières répondraient inévitablement la concentration des forces patronales, et qui oserait prédire l'issue d'un pareil conflit? L'histoire de grandes grèves anglaises et américaines abonde en exemples qu'il n'est permis à personne de dédaigner : elle montre ce que peuvent perdre les travailleurs à ces luttes gigantesques, et ce que, dans tous les cas, elles coûtent nécessairement aux deux parties opposées et à la richesse nationale.

On ne renouvelle pas impunément de telles expériences, et nous souhaitons qu'il ne soit pas réservé à notre pays de les tenter. Nous sommes loin d'être des adversaires systématiques du contrat collectif de travail : nous sommes, au contraire, fermement convaincus qu'il a, dans l'état actuel de l'industrie, un rôle utile et important à remplir. Nous avons dit que c'était à bon droit que les ouvriers avaient réclamé la liberté de conclure des conventions de cette nature et de créer des syndicats destinés à en être les organes. Ils sont aujourd'hui en possession de cette liberté à la faveur de laquelle l'œuvre commencée peut se poursuivre et grandir. Veut-on consacrer plus explicitement cette liberté dans une législation spéciale? Veut-on que cette législation précise mieux les caractères légaux du contrat? Veut-on qu'elle délimite plus exactement la sphère d'action des syndicats et leur rôle juridique, en consacrant en même temps le principe de leur responsabilité? Nous n'y faisons aucune objection. Mais nous estimons qu'il serait chimérique et dangereux de chercher à faire du contrat collectif de travail le régime uniforme et nécessaire de l'industrie, et plus périlleux encore de prétendre l'imposer comme une obligation légale; c'est parce que le gouvernement demande au Parlement de faire un premier pas dans cette voie qu'il nous a paru utile de signaler les dangers du projet de loi qu'il a déposé. En adoptant ce projet, le législateur ne ferait pas, qu'il le veuille ou non, une œuvre de paix sociale : il imposerait à la masse des travailleurs ce régime de l'obéissance passive que quelques-uns des apologistes du projet refusent d'accepter dans l'armée : il rendrait plus vive et plus ardente la lutte entre le capital et le travail : il creuserait davantage l'abîme déjà trop profond qui les sépare.

Albert Gigot.

JOSÉ-MARIA DE HEREDIA

Je souhaiterais pouvoir ajouter : *ou l'Art de rendre l'imitation originale*. Mais ce sous-titre ne rappellerait-il pas Ernest, *ou la Modestie récompensée?* Peut-être aussi ne serait-il pas très honnête. Je n'ai pas simplement le dessein, comme il donnerait à croire, de rajeunir par des exemples pris dans les Trophées, un chapitre des rhétoriques du bon vieux temps où florissaient les humanistes tels que Cahours ou Le Batteux. J'essaierai bien de montrer l'originalité de Heredia, laquelle se borne presque à des prouesses d'imitation selon la manière des anciens et des classiques; mais une seule partie de cette étude y sera employée. Traiter uniquement et à fond un pareil sujet, serait verser dans un spécialisme qui, séduisant à première vue, ennuierait bientôt. J'aurais pourtant bien voulu promettre, dès les premiers mots, que l'on trouvera ici plus que la répétition de tant d'articles auxquels de Heredia a fourni matière, et indiquer par où j'espère échapper au reproche de ne faire que démarquer une foule de glossateurs plus compétents... Donc, n'être que modérément rabâcheur fera mon constant souci tandis que j'esquisserai la préparation des Trophées, leur composition, et que je tirerai de timides pronostics sur leur avenir.

I

Chacun sait que de Heredia n'est guère que l'auteur d'un petit livre, les Trophées, formé tout ensemble avec labeur et caprice, entre 1863 et 1893, presque uniquement de sonnets groupés sous diverses rubriques et présentés, au fur et à mesure de leur achèvement, dans des périodiques de toute épaisseur. C'est l'éphémère *Revue française* qui publia ses premiers poèmes. On n'y reconnaît pas le de Heredia de la belle époque, et lui-même ne voulut pas les reconnaître tous. Parmi ceux que leur père renia,

deux composent un diptyque, *le Lis*, développant dans sa première partie que le lis est virginal.

Splendide honneur de mai, j'aime le lis royal.
Sa tige est haute, afin que rien ne le salisse.
Il s'exhale la nuit de son large calice
Comme d'un encensoir un parfum virginal.

Lorsque sur la nature a souri Floréal,
Il ouvre au bord des eaux sa robe blanche et lisse.
Malheur au criocère imprudent qui s'y glisse!
Il meurt ivre d'amour, ô fleur de l'Idéal!

O lis immaculé, couronnant ta corolle,
Tes pistils d'or te font une fière auréole,
Et l'honneur pour emblème a choisi ta blancheur.

Dieu t'aimait, car il fit la Vierge à ton image,
Et mit sur la beauté de son jeune visage
Ta pudique noblesse et ta pâle fraîcheur.

Le second sonnet expose que la Vierge est liliale, pensée non moins nouvelle et non moins profonde. La forme n'en a guère plus de valeur, sinon par un endroit qui est comme un crayon des deux sonnets *Fleur de Feu* et *Fleur séculaire* des Trophées et par je ne sais quel pressentiment qu'elle donne d'un artiste qui se cherche. C'est gauche, plat, enfantin jusqu'à la niaiserie, et grossier.

De Heredia avait pourtant une ambition sans mesure. Ce riche Américain, de qui les jeunes gens du *Parnasse* n'enviaient guère encore que la belle mine et les cravates somptueuses, descendait d'un compagnon de Cortez, d'un atelantade qui avait fondé

Dans la mer caraïbe une Carthage neuve,

Il en avait reçu un frénétique désir de renommée et comme un reste

Des éblouissements de la Castille d'or.

Le désir d'ajouter à la gloire héréditaire le dévorait. La mesquinerie bouffonne de ce qu'on appelle, en une langue bien assortie à la chose, l'existence moderne, les vilenies de la politique, la nostalgie violente des temps d'héroïsme et de beauté; toutes ces douleurs, d'ailleurs avivées par la littérature qui avait alors prise sur les âmes, contribuaient, elles aussi, à lui rendre plus poignants les tourments sacrés qu'a connus la vingtième année de tous les hommes vraiment hommes. Dans le frémissement de ses forces juvéniles contrariées et la rébellion de son

cœur enivré d'idéal spontané ou suggéré contre la vie sans éclat et sans prolongement glorieux, il conçut de vastes projets, — refaire LA LÉGENDE DES SIÈCLES, avortée selon lui ; — sous le titre de LA DÉTRESSE D'ATTAHUALPA donner le pendant, pour Pizzare et les Conquistadors de ce que sont pour les Croisés LA JÉRUSALEM DÉLIVRÉE, pour Vasco de Gama LES LUSIADES.

Mais quel médiocre ouvrier il se sentait pour de si grandes tâches après les tentatives que l'on a vues! Eh bien, il acquerrait la maîtrise, coûte que coûte. Evidemment il n'aurait pas tout de suite l'abondance, le fleuve de l'expression; il n'arriverait pas tout d'un coup à tailler largement des marbres gigantesques; au moins graverait-il des pierres précieuses et sculpterait-il des figurines dont l'ensemble vaudrait les grandes pièces de qui que ce soit. Son poème cyclique, il l'écrirait en sonnets, mais accomplis; son épopée, il la ferait courte, mais de cette perfection sans défaillance dont les Parnassiens se targuaient toujours et qu'ils n'avaient point réalisée. Ce ne serait pas pour rien que, Espagnol, il était aussi Normand par sa mère née Gérard d'Houville; et si, dans ses veines, le sang des vieux Danois écumeurs de mers, encore que rassis par des siècles d'établissement, ajoutait un peu d'humeur inquiète et de fièvre à l'ardeur de l'autre, du moins le tempérerait-il de ruse et de goût; la discipline de l'Ecole des Chartes aidant, par où il voulait passer, il se ferait une fougue savante et patiente de cette énergie qui, sans contrainte, s'échapperait peut-être en turbulence toute pure. C'était juste le temps où Gautier et Flaubert, dans une certaine mesure guéris de la sottise romantique, prêchaient l'art difficile et sobre que ce dernier faisait de terribles efforts pour pratiquer.

Sculpte, lime, cisèle,
Que ton rêve flottant
Se scelle
Dans le bloc résistant.

Ils réhabilitaient le labeur artistique et, pour l'avoir bien enseigné, le maître qu'ils appelaient avec encore pas mal d'injustice « ce vieux croûton de Boileau ». Pour s'emparer de tous les secrets de son art, de Heredia ne négligerait pas non plus la linguistique; il reprendrait telle et telle partie de la technique ancienne encore abandonnées alors; en particulier, il se formerait par la traduction, cet exercice salutaire qu'ont remis en honneur Vigny, Leconte de Lisle, Sully-Prudhomme, après Chateaubriand. Même, épuisant toute la fécondité de l'idée de transposition d'art empruntée aux poètes alexandrins par les

romantiques, il enrichirait le domaine de la poésie et ses procédés de tout ce qu'ils peuvent s'assimiler sans risques excessifs dans les procédés, les effets et les sujets de la peinture, de la sculpture et des arts secondaires. Beaucoup de contemporains mettaient leur talent, voire leur génie, en viager, préférant à la durée l'étendue; il aimait mieux, lui, le culte d'une petite élite pendant des siècles que l'acclamation passagère et sans critique de la foule. D'ailleurs, se sentait-il plus apte à l'atteindre; et aussi il était soutenu dans cette voie, comme il dira plus tard, « par la beauté de l'exemple de Leconte de Lisle ».

Plan très sage, ce me semble, mais incomplet. A s'y tenir, un homme de peu d'invention, comme était de Heredia, s'exposait à manquer l'âme de la poésie pour se trop attacher au corps et aux ornements. Quel dommage qu'il ne se soit adonné à la rédaction bien assidue de quelques pages de roman chaque jour, sans ratures, d'un seul jet, comme sport simplement, quitte à les brûler une fois achevées! Par là, le poète se fût acquis peu à peu le jaillissement des idées et sentiments poétiques, qui, par suite de la pauvreté de son fond et d'habitudes propres à développer les facultés critiques et accessoires, non les créatrices et principales, n'ont jamais été chez lui qu'un petit filet bien maigre.

Il se mit à l'œuvre. En 1866, le premier recueil du Parnasse contemporain donnait de lui plusieurs sonnets d'une perfection prodigieuse; puis celui de 1869, puis toutes sortes de revues dont la *Revue des Deux Mondes*, puis le Parnasse contemporain de 1876 et des revues encore présentaient, par morceaux, sans ordre, à peu près ce qui constitue les Trophées, c'est-à-dire cent dix-huit sonnets, trois terza-rima intitulées *Romancero*, et le grand fragment épique, *les Conquérants de l'or*. De Heredia cependant, s'entraînait toujours avec ardeur et régularité, affinant son goût dans la contemplation perpétuelle des chefs-d'œuvre de l'art, de la peinture à la céramique; étendant et assurant sa science du passé, avivant et épurant son sens littéraire par la fréquentation continuelle des documents écrits et figurés de l'histoire, par le maniement sans relâche des catalogues de mobilier, d'armes, de sceaux, par la méditation ininterrompue des poètes antiques, modernes, français, étrangers, petits et grands. Il lisait, regardait, s'instruisait. Et surtout, il traduisait.

Le résultat direct de cette habitude était la publication, en quatre fois, 1878, 1879, 1884, 1889, d'une version française de la Véridique histoire de la conquête de la Nouvelle Espagne, par le capitaine Bernal Diaz del Castillo, l'un des conquérants, *avec une introduction et des notes par José-Maria de*

Heredia. A lui seul ce travail eût rendu célèbre pour longtemps notre poète, comme la traduction des VIES DE PLUTARQUE a illustré le nom d'Amyot. Il y avait réussi ce tour de force de transposer l'espagnol, non en langue courante, — c'eût été enlever toute saveur au texte, — mais en français contemporain de l'auteur. Il s'était rendu maître peu à peu de l'idiome de Montaigne, mais surtout, son modèle ayant un parler soldatesque, de celui de Brantôme, Aubigné et Montluc; avec une sûreté infaillible, il avait réintégré sur la trame de notre langage actuel les tours, les images, les mots qui, encore intelligibles à tous, sentaient toutefois leur gentilhomme de cape et d'épée; tout ce qu'il y a d'un peu hâbleur, de familier, de pétulant, de brièveté audacieuse et fière dans le vocabulaire et la syntaxe des Mémoires de ces vieux aventuriers, anime et colore sa phrase; il a mené cette besogne ardue et délicate en artiste et en philologue, de manière à émerveiller Flaubert et à mériter les éloges de Littré.

Avec cela, il avait si minutieusement fouillé la légende et l'histoire de l'empire espagnol à cette époque, qu'il promettait au public une grande œuvre où il peindrait « toute l'Espagne aux premières années du seizième siècle, tout un peuple halluciné, la campagne cupide qui le précipita vers l'Amérique, une nature vierge, la civilisation brillante et barbare des Aztèques, l'écroulement de leur vaste empire ». Il avait, en attendant, composé des plus précieux morceaux de la chronique une vibrante mosaïque en vers, *les Conquérants de l'or*. Plus tard, il donna encore deux traductions exquises : *le Señor soldado*, conte andalou d'une superbe jovialité; *la Nonne Alferez*, auto-biographie d'une virago héroïque et féroce, Espagnole de noble maison, tour à tour religieuse et batteur d'estrade qui, après avoir coupé mainte bourse et mainte gorge, celle de son frère en particulier, dans le vieux monde et le nouveau, mourut vierge au fond d'un couvent de sa patrie.

L'auteur des TROPHÉES avait été élu membre de l'Académie française. Le 30 mai 1895, il y prononçait un discours où, à propos de M. de Mazade, son prédécesseur, dont le nom revient quelquefois dans cet éloge funèbre à lui consacré, de Heredia, l'ouvrier du vers le plus versé peut-être qui fût jamais dans les finesses de la prosodie et de la langue, faisait de ce grand ignorant de Lamartine un incomparable éloge. On revit le spectacle, qu'on avait pu croire unique, donné en ce lieu même, deux siècles plus tôt, par Jean Racine, faisant retentir la coupole de la louange de Pierre Corneille, je veux dire celui d'un poète montrant de la poésie la plus différente de la sienne une intelligence et

un sentiment tels que ses paroles périmaient tout ce qui en avait été dit auparavant et interdisaient presque d'en parler à l'avenir.

L'œuvre en prose et en vers de J.-M. de Heredia s'est accrue, pour nos délices et ceux de la postérité, justement par l'effet de ses devoirs d'académicien. Ce fut comme tel qu'il écrivit pour la pose de la première pierre du pont Alexandre III des stances au tsar Nicolas. Plus tard, en septembre 1901, sans doute pour avoir pris goût à saluer la famille régnante de Russie, il dédia à la tsarine, qui accompagnait à Compiègne son auguste époux, un madrigal charmant, *la France en fleurs*, que celui de M. Edmond Rostand a eu le tort, entre autres, de faire passer inaperçu. De même que le *Salut à l'Empereur* ressemble à du Victor Hugo, celui-ci n'est pas sans rappeler *la Maison du berger* d'A. de Vigny. Mais avec quelle délicatesse, la bruyère étant, dit l'épigraphe, la fleur préférée de l'impératrice, la France tout entière est représentée en cet automne comme

Un immense jardin de bruyère fleurie
Dont l'éclosion fraîche ondule au gré du vent.

Mais quelle sûreté et quelle exquise légèreté de main, lorsque, par une flatterie d'une discrétion qui reste toute « vieille France » sous le faste romantique des images, il sollicite les traits de la belle souveraine un peu froide vers un grandiose et vague type de princesse de légende septentrionale, ou, si j'ose dire, de Reine des neiges, qui visiterait la France, rasant la terre, dans un traîneau de brouillards, au crépuscule :

Vous verriez sur la lande ou la dune ou l'écueil
De l'Atlantique dont elle fleurit les roches,
Jusqu'au dernier versant des collines — trop proches ! —
Partout, s'épanouir la fleur du Bon Accueil.

Et la brume d'automne en légère fumée
S'exhalerait du sol comme d'un encensoir,
Et vos pieds fouleraient partout, de l'aube au soir,
Un tapis triomphal de pourpre parfumée.

Ce fut comme académicien que de Heredia fit, pour l'érection d'une statue de du Bellay, à Ancenis, en 1896, une courte mais précieuse harangue où il parla en prêtre très initié de son idole, le sonnet, et en disciple très reconnaissant de ses maîtres, les poètes de la Pléiade.

Ce fut en qualité de directeur de l'Académie qu'il prononça à la réception du marquis de Vogüé le compliment de bienvenue

où, poète épique et chartiste, il s'en donna à cœur joie de développer des généalogies et d'évoquer hauts faits et hauts barons.

... Ce fut comme Parnassien, arrivé à l'Académie, qu'il accorda, avec plus de retenue que les poètes ses confrères (les Parnassiens une fois célèbres, Leconte de Lisle excepté, eurent toujours la lettre-préface très facile) quelques avant-propos à des livres de jeunes. Parmi ces petits mots de complaisance, il faut distinguer, pour l'intérêt et l'étendue, l'introduction au VOYAGE EN PATAGONIE du comte Henry de la Vaulx.

C'eût été enfin pour représenter la compagnie, autant que comme héritier spirituel et admirateur du « divin André », qu'à l'inauguration du monument à Chénier il eût porté la parole, et c'est à l'occasion de cette fête, prochaine, disait-on alors, qu'il avait composé avec un soin infini une édition nouvelle des BUCOLIQUES qui paraîtra bientôt et dont la *Revue des Deux Mondes* a publié l'*Avant-propos* l'an passé.

Mais quoi! la mort, contre qui l'effort de toute sa vie a été une protestation, l'a retranché soudain. L'allocution qu'il nous devait et où il se fût emporté une fois de plus magnifiquement contre les tyrans sanguinaires et idiots qui firent tomber dans le panier de Samson « cette tête pleine de chefs-d'œuvre » — le mot est de lui — sera restée en projet; la marque solennelle de son culte pour l'unique grand poète français du dix-huitième siècle, il ne l'aura pas finie; symbole de presque tout ce qu'il tenta, car ce génie volontaire qui réalisa avec une miraculeuse plénitude certaines parties de son idéal ne fit pour ainsi dire jamais rien d'entier.

II

LES TROPHÉES, il en fait l'aveu dans l'épître liminaire, eussent été tout autres, s'il leur eût donné la « noble ordonnance qu'il avait rêvée ». Quant à son épopée, elle en est restée au premier chant, dont encore il n'était pas très satisfait puisqu'il l'appelait son Panama. Moins que son ancêtre qui bâtit

Une Carthage neuve au pays de la fable,

laquelle n'a plus guère de splendeur que sur l'écu de la famille où l'on voit

Un palmier ombrageant
De son panache d'or une ville d'argent.

Dans une large mesure toutefois, de Heredia a été trahi par la fortune. Il lui a manqué un rien qui ne l'empêchera peut-

être pas d'être immortel, mais faute de quoi il n'aura pas rempli sa destinée. Si le talent est une facilité naturelle augmentée d'une difficulté acquise, la difficulté acquise aura opprimé en lui la facilité naturelle presque jusqu'à la supprimer; et il n'a rien fait pour dégager celle-ci; il n'a pas essayé d'élargir en lui la source de poésie, il l'a rétrécie au contraire.

Les trophées devaient, dans le dessein de J.-M. de Heredia, refaire la légende des siècles, la condenser, la réduire au centième sans lui rien faire perdre, et la compléter. Surtout de Heredia voulait en chasser l'esprit pamphlétaire et niaisement vaticinataire qui en fait à la fois une suite des Chatiments et une reprise du discours sur l'histoire universelle, la Révolution tenant lieu du Messie, allongée d'une Apocalypse. Homme de savoir et de goût qu'il était éminemment, il n'y pouvait souffrir non plus ni les erreurs colossales qui y foisonnent, ni la désinvolture avec laquelle est omise l'évolution des trois quarts du genre humain dans les trois quarts des temps connus, car c'est tout au plus si l'œuvre d'Hugo devrait s'appeler : « Quelques légendes de quelques siècles. » Pour que la tâche ne fût pas trop supérieure aux forces d'un individu, il voulait synthétiser l'épopée humaine en prenant les points de cette longue suite les plus significatifs, les grandes crises, les grandes figures, sur lesquels il concentrerait une lumière intense. Mais il y travailla au gré de sa fantaisie, se laissant séduire par des sujets de valeur représentative nulle et omettant les neuf dixièmes des phases capitales de l'histoire. Aux heures de travail, il fournit une tension surhumaine; mais il les laissa s'espacer et s'absorba avec dilettantisme dans la préparation. Son poème, tel qu'il l'a publié, est tout bonnement complémentaire de celui de Victor Hugo, jusqu'à un certain point, pour les deux antiquités grecque et latine, pour la Renaissance et la conquête du Nouveau Monde. Il y a joint, sous le titre, *L'Orient et les Tropiques*, quelques évocations de l'Egypte, du Japon, la description de particularités étonnantes de la flore des régions torrides et un paysage sous-marin. Puis environ trente sonnets sont mis à la suite qui ne se rapportent pas du tout à l'objet du livre, plusieurs ayant trait à la Bretagne, les autres à des choses très diverses. Trois récits en tierces-rimes sur la légende du Cid, *Romancero*, et le grand poème *Les Conquérants de l'or* terminent le tout.

Sur ce dernier, on ne peut pas se défendre de rechercher pourquoi de Heredia l'a laissé au premier chant. A la lecture on en voit vite poindre les raisons. Malgré de très remarquables qualités, la fatigue du narrateur est trop manifeste dès

ce début et elle vous gagne. Certes, il avait bien compris, mieux que Leconte de Lisle, mieux que Vigny et qu'Hugo même, et à plus forte raison mieux que Laurent Pichat, leur précurseur à tous, paraît-il, dans l'essai d'une épopée cyclique en petits poèmes juxtaposés; mieux, dis-je, que tous ses modèles, il avait vu la différence entre l'inspiration de l'ode héroïque et du symbole et l'inspiration épique. Chez lui, point de discours éperdus, point de thèse, point de personnages porte-voix. Par malheur font défaut la puissante originalité, l'imagination enthousiaste, l'ignorance ingénue de l'histoire. Or, l'épopée, c'est avant tout du merveilleux rendu avec candeur; comme a bien dit Boileau, elle

Se soutient par la fable et vit de fiction.

Le vrai épique, Victor Hugo, nous montre les objets participants de la sainteté ou de la méchanceté de ses personnages. Ainsi, dans *le Petit roi de Galice :*

... Le mont complice et noir s'ouvre aux gorges désertes,
... La grande Durandal brille, toute joyeuse.
... Les bons clochers sortaient des brumes indécises.
... Le cheval de Roland entendit ces paroles,
Leva la tête et dit à l'enfant : « C'est bien, roi. »

Il n'a pas fait effort pour voir animées de la sorte les choses et les bêtes. Il est dupe tout le premier de ses hyperboles, le moderne Homère, de ses sublimes contes de nourrices à l'usage des hommes. De Heredia, lui, ne recrée pas de la légende : il y faut une naïveté et une force trop formidables. Il met en vers, magnifiques mais froids, une page d'histoire; il s'évertue, il s'exténue à y souffler de la brûlante vie épique : il est vite à bout d'haleine et de feu.

... Ensuite il lui peignit en termes éloquents
La Cordillère énorme avec ses vieux volcans
D'où le feu souterrain, qui fait trembler la terre
Et fondre le métal au creuset du cratère,
Précipite brûlant le flux des laves d'or
Que garde l'oiseau Rock qu'ils ont nommé Condor.
Il lui dit la nature enrichissant la fable;
D'innombrables torrents qui roulent dans leur sable
Des pierres d'émeraude en guise de galets;
La chicha fermentant aux celliers des palais
Dans des vases d'or pur pareils aux vastes jarres
Où l'on conserve l'huile au fond des Alpujarres;

Les temples du soleil couvrant tout le pays,
Revêtus d'or, bordés de leurs champs de maïs
Dont les épis sont d'or aussi bien que la tige,
Et que broutent, miracle à donner le vertige
Et fait pour rendre un roi même pensif,
Des moutons d'or avec leurs bergers d'or massif.

Comme on sent bien qu'il n'y croit pas! Un monsieur très docte s'est appliqué; ce n'est point là l'œuvre d'un aède divin. Entre l'abbé Delille et l'auteur des *Conquérants de l'or*, il n'y a qu'une différence de degré, immense, il faut l'accorder, mais pas une différence de nature.

La même absence de verve irrésistible gâte un peu LES TROPHÉES, mais elle y est moins déplorable. Ici, pas besoin de soulever la « lesse » épique, de mettre en branle et en course d'énormes bataillons d'alexandrins. De Heredia a résolu d'écrire son poème en sonnets, et, pour diversifier cette forme monotone, il s'ingénie à varier ses sujets et surtout sa manière.

Pourquoi il élut le sonnet dont on savait jusqu'alors la valeur comme condensateur de l'émotion lyrique, suivant le mot de Burkardt, mais dont bien peu s'étaient servi pour condenser la matière épique? Ce fut, — par amour pour la perfection, laquelle est, par certains côtés, plus facile à atteindre dans une courte pièce, — par amour pour le sonnet, la belle économie de sa forme et ses difficultés, dont il a dit : « Le sonnet, par la solide élégance de sa structure et par sa beauté mystique et mathématique, est sans contredit le plus parfait des poèmes à forme fixe... Elliptique et concis, d'une composition logiquement déduite, il exige du poète, dans le choix du peu de mots où doit se concentrer l'idée et des rimes difficiles et précieuses, un goût très sûr, une singulière maîtrise. » Le sonnet et les poèmes à forme fixe tiennent, dans la poésie, le rôle qu'ont, dans les arts du dessin, l'orfèvrerie, l'émaillerie et autres, où l'indocilité et la réaction de la matière, les limites de la technique, commandent presque tout. De Heredia le voyait cultiver autour de lui non sans succès par Banville, Baudelaire, Sully-Prudhomme. On le traitait comme une alchimie productrice de beauté. C'était le temps où François Coppée, qui aurait pu être une sorte de Heredia moins pur, ciselait les sonnets étonnants de ses POÈMES DIVERS : *A une tulipe*, *le Lys*, *le Fils des armures*. On scrutait les arcanes du sonnet, surtout d'après les modèles laissés par la Pléiade, dans ces studieuses veilles que décrit le sonnet *Ecrit sur un Ronsard* du CAHIER ROUGE. De Heredia accepta ce poème tel quel, mais en exigea tout ce dont il était capable. Il le prit dans sa forme absolue, n'y changeant rien par

le dehors, sans, par exemple, intervertir l'ordre habituel des tercets et des quatrains, comme Baudelaire; sans le réduire d'un quatrain, comme, au dix-septième siècle, le grand sonnettiste Maynard. Pourtant, à l'intérieur de ses « rigoureuses lois », il a enrichi le sonnet. Préciser tout ce que nous pouvons lui devoir du développement que reçurent alors les ressources de ce poème méprisé par les grands romantiques, hors Musset, chez qui il est de technique banale, mais repris par le Parnasse, serait trop long et trop périlleux. Peut-on dire qu'il ait, le premier, fait donner au dernier vers l'impresssion d'un élargissement brusque et comme infini? Il a, d'ordinaire, conclu par un de ces grands vers que Vigny a créés; souvent même, pour ouvrir plus vaste le champ à l'imagination, dans la finale, il a allongé l'alexandrin :

> ... Les cheveux dénoués, haletante, | éperdue,
> Invincible, Artémis épouvante les bois.

> ... Car elle a vu, d'un vol vertigineux et sûr,
> Se cabrant sous le poids du fils de Zeus, | Pégase
> Allonger sur la mer sa grande ombre d'azur.

> ... Et là-bas, à travers la lumineuse gaze,
> Le Parnasse | , où, le soir, las d'un vol immortel,
> Se pose, et d'où s'envole, à l'aurore, Pégase!

De Heredia, peut-être bien encore et à prendre la chose en bloc, a introduit dans le sonnet la totalité des conquêtes prosodiques que les romantiques avaient faites sur le pseudo-classicisme, des coupes de vers établies par Vigny et Hugo, des mouvements de vers ou de strophes innovés ou rajeunis par ce dernier. C'est à peu près tout ce qu'on peut avancer sur la part qu'eut dans l'extension du sonnet J.-M. de Heredia. — S'il choisit le sonnet, ce fut principalement pour remédier à la pauvreté de son invention. Il se dit qu'étant la forme à la fois la plus courte et la plus raffinée qu'il pût donner au poème sérieux (il ne pouvait mettre une épopée en ballades et en rondeaux), c'était encore celle qui lui permettait le mieux d'user de son érudition historique et artistique comme de sa science littéraire pour amplifier la chétivité de son inspiration par deux grands procédés dont il comptait obtenir des effets alors mal connus ou méconnus, qui seraient éblouissants : la transposition d'art et l'imitation.

Le premier avait alors une grande vogue. Il consiste à installer la poésie sur les frontières par où elle touche aux arts voisins; ainsi le poète prendra, autant que faire se peut, la manière de tel peintre; il donnera l'impression et comme la

sensation du ciselé, du modelé; il fera penser au besoin, par le rendu de son ouvrage, à celui d'une épée ou d'un vase ornemental, ou d'une aiguière. Les Emaux et Camées de Théophile Gautier font bien entendre ce que veut dire cet essai de définition, et il semblait que l'on ne pût pousser plus loin ce moyen d'étendre la poésie. De Heredia fit plus. Il n'y a pour ainsi dire pas un de ses sonnets qui ne soit selon tel ou tel tableau, tel ou tel objet d'art, et qui n'ait été destiné à être confronté avec le souvenir que le lecteur en a. Il n'est guère d'écoles d'artistes ou de classes de bibelots à collection dont il n'ait voulu rappeler l'idée dans un sonnet. Voulez-vous un primitif? Lisez *Epiphanie*. Est-il enluminure où la naïveté et la fraîcheur du sentiment religieux unies à l'ingénuité du pittoresque ravissent davantage? Tout le quinzième siècle est là. Juste après *Epiphanie*, je vois dans les Trophées une autre peinture qui représente, à une autre époque, d'un siècle plus récente, l'art et la pensée italienne; le mysticisme et le naturalisme n'y ont plus la même candeur; ils y sont plus conscients, plus voulus, et plus proches de l'artifice. Voulez-vous des œuvres de l'école vénitienne? Elles abondent celles-là, de Heredia n'étant pas sans naturelles affinités avec les grands maîtres de la ville des doges. Ouvrez les Trophées, presqu'au hasard, mais de préférence au début, là où sont les vastes mythologies ronflantes et décoratives comme la série *Persée et Andromède*, vous vous croirez sous ces plafonds d'une splendeur embrasée et d'une fine harmonie que brossèrent les Véronèse et les Tiepolo; le sonnet fameux la *Dogaresse* résume tout Titien. Voulez-vous une épée renaissance, un de ces joyaux meurtriers symboles d'un temps qui joignit le plus extrême raffinement artistique et la plus froide cruauté, que damasquinèrent, gravèrent et enjolivèrent les princes de la forge espagnols ou italiens? Voyez l'*Epée* ou l'*Estoc*.

Mais c'est un sujet trop rabattu que la transposition d'art chez de Heredia. L'imitation à peine y a été remarquée.

Imiter, en littérature, c'est employer dans une composition des idées ou des expressions déjà utilisées par d'autres. Les poètes latins n'ont guère eu de mérite qu'une suprême habileté à ce jeu. Virgile, l'un des plus originaux pourtant, car il y a un tour d'imagination et une nuance de sensibilité proprement virgiliens, doit presque tout à ses devanciers.

Pour les romantiques, l'originalité primait tout, la tradition classique était une erreur funeste. Il fallait tout tirer de son cru.

Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre,

disaient-ils avec Musset. Immense orgueil et touchante illusion. Ils en furent vite revenus. Le même Musset l'avoua un des premiers :

Rien n'appartient à rien, tout appartient à tous.
Il faut être ignorant comme un maître d'école
Pour se flatter de dire une seule parole
Que personne ici-bas n'ait pu dire avant vous,
C'est imiter quelqu'un que de planter des choux.

Hugo, l'inépuisable inventeur, se laissa séduire par l'imitation, mais il en fit une escrime savante. Lecteur assidu de Virgile et de Juvénal, il mit parfois un art merveilleux à utiliser non seulement le fond mais la forme de leurs vers; il calqua leur mètre; dans des réussites incroyables, il fit sauter, selon son expression,

Le lourd spondée au pas du dactyle dansant.

Il nous a parlé

Des satyres dansants qu'imite Alphésibée,

d'après le

Saltantes satyros imitabitur Alphesibeus.

Ainsi la fin de l'épisode de la mort de César au premier livre des Géorgiques, dont, plus loin, on verra que de Heredia s'est exercé à rendre un endroit, l'a plusieurs fois tenté :

Obscenaeque canes, importunæque volucres

est devenu dans le premier volume des Contemplations :

Ni l'importunité des sinistres oiseaux.

Le morceau final :

Scilicet et tempus veniet quum, finibus illis,
Agricola incurvo terram molitus aratro
Exesa inveniet scabra rubigine pila
Aut gravibus rastris galeas pulsabit inanes,
Grandiaque effossis mirabitur ossa sepulchris,

il en a donné l'impression tout entière dans les Rayons et les Ombres :

Car les temps sont venus qu'a prédits le poète.
Aujourd'hui, dans ces champs, vaste plaine muette,
Parfois le laboureur sur le sillon courbé
Trouve un noir javelot qu'il croit des cieux tombé;

Puis heurte pêle-mêle au fond du sol qu'il fouille,
Casques, lames, vieux dards qu'amalgame la rouille,
Et, rouvrant des tombeaux pleins de débris humains,
Pâlit de la grandeur des ossements romains.

Mais il n'y a là qu'une parcelle infime de son œuvre. Celle de Th. de Banville revient presque toute à l'imitation. L'auteur des Cariatides, des Stalactites et des Exilés, comme Gautier et de Heredia, a trouvé moyen de ne presque rien mettre de son propre crû dans ses ouvrages, et, comme eux, réduit à sa seule invention, il est probable qu'il aurait été bien gêné. Il ne fit pas qu'adapter les cadences des anciens et principalement des Grecs, il leur prit leurs sujets et, chose plus digne de remarque, leur esprit.

Qui nous délivrera des Grecs et des Romains,

soupirait-on à l'aube du romantisme. Moins d'un quart de siècle plus tard, soudain

On vit renaître Hector, Andromaque, Ilion,
Jupiter, Mercure, lés zéphyrs, Eole...

On peut dire de nouveau :

Græcia capta ferum victorem cepit...

Le vainqueur sauvage était le romantique en la rencontre... Et depuis, le néo-hellénisme a tout envahi, poésie, théâtre, opéra, roman, la pornographie même.

De Heredia n'a ignoré aucunes formes d'imitation soit classiques, soit propres à Chénier, soit particulières à Vigny et à Hugo, ou à Banville et à Leconte de Lisle, ni cette ferveur antiquisante. Il leur doit tout. — Ses sujets d'abord. Cela saute aux yeux dès que l'on ouvre les Trophées. Au rebours du préjugé encore régnant vers 1865 et selon quoi, en art, rien ne vaut que le nouveau, il a professé que la matière littéraire ne compte pas; c'est un minerai vil qu'il est même préférable de ne tenir que déjà épuré par une élaboration antérieure. — Sa forme aussi, cueillant un vers, un demi-vers, une image, une épithète, ici ou là. Son œuvre n'est guère qu'une marqueterie dont les matériaux ont été

pris de tous côtés, mais groupés avec une science merveilleuse, dans une harmonie de tons consommée. Le plus curieux c'est que, tandis que nos classiques mêmes s'approprient les emprunts par l'usage qu'ils en savent faire, de Heredia n'a souvent voulu que reproduire dans une traduction littérale. Toutes les manières d'imiter que Chénier avoue dans l'endroit célèbre :

Souvent des vieux auteurs j'envahis les richesses...

il les eût confessées, mais eût ajouté : « Et aussi, je resserre, je rajeunis, j'éternise, par l'achevé et la solidité de mes copies, les plus nobles fragments de l'antiquité classique. De même que Raphaël qui se meurt sur les murs du Vatican ou les toiles des musées, revit dans certaines parties de l'œuvre d'Ingres, ainsi Théocrite, Catulle, Virgile, Horace, sont par moi restaurés et pour longtemps. Je suis mosaïste et mes mosaïques sont de bon marbre. » Conscient en effet et orgueilleux de la miraculeuse maîtrise qu'il s'était donnée dans cet art par l'étude de Hugo et de Leconte de Lisle, c'est surtout dans leurs endroits de la plus haute virtuosité qu'il a voulu faire passer les anciens en langue française, sans leur rien faire perdre. Il a réussi. Ainsi, dans le début du sonnet *Après Cannes*, il a repris et embelli l'un des plus beaux effets de Virgile. Décrivant au premier livre des Géorgiques, dont il a été question, les signes qui accompagnèrent la mort de César, le poète latin avait obtenu un merveilleux pathétique par des rejets et des ruptures de rythme très savants.

Armorum sonitum toto Germania coelo
Audiit; insolitis tremuerunt motibus Alpes.
Vox quoque per lucos vulgo exaudita silentes
Ingens et simulacra modis pallentia miris
Visa sub obscurum noctis; pecudesque locutæ
Infandum! sistunt amnes, terraeque dehiscunt,
Et mæstum illacrimat templis ebur, aeraque sudant.
Etc...

Je montrerai qu'il eût pu faire mieux, s'est dit de Heredia lutterai avec lui et le vaincrai. Et il a résumé et renforcé Virgile

L'un des consuls tue, l'autre fut vers Linterne
Ou Venuse. L'Aufide a débordé, trop plein
De morts et d'armes. La foudre au Capitolin
Tombe, le bronze rue et le ciel rouge est terne.

Centaures et Lapithes est une réduction en quatorze vers du combat décrit en quatre cents par Ovide et déjà ramené à une

soixantaine par Chénier dans *l'Aveugle*. De Heredia admirait beaucoup le récit de Chénier : il a affronté vaillamment la comparaison, et il fait mieux que la soutenir.

Il a ici traité l'auteur des Bucoliques en ancien, je veux dire en continuateur de l'antiquité, mais il ne faudrait pas croire que les Grecs et les Latins aient seuls fourni à son imitation. Il l'a exercée sur les modernes, les contemporains même; et c'est par là qu'il ajoute un chapitre nouveau dans les Poétiques scolaires, au livre de l'Imitation auquel, par ailleurs déjà, on a vu qu'il a rendu de l'actualité. En effet les classiques, les vrais, ceux du dix-septième siècle, n'admettaient le pillage que sur les anciens. La Fontaine, dans la charmante fantaisie dramatique intitulée Clymène, fait dire à Apollon :

... Vouloir qu'on imite aucun original
N'est mon but ni non plus ne doit être le vôtre,
Hors ce qu'on fait passer d'une langue en une autre.
C'est un bétail servile et sot à mon avis
Que les imitateurs; on dirait les brebis
Qui n'osent s'avancer qu'en suivant la première
Et s'iraient sur ses pas jeter dans la rivière.

Tel était l'avis commun; à peine y peut-on citer une petite infraction ou deux, par exemple un vers de Boileau imité de la Pucelle. De Heredia a franchement pris aux modernes. — Il s'est souvenu des poètes latins de la Renaissance, italiens ou français : Ainsi les fameux vers des *Conquérants* :

Ils regardaient monter en un ciel ignoré
Du fond de l'Océan des étoiles nouvelles,

se trouvent dans un poème de La Boëtie sur Christophe Colomb :

vasta per aequora nautae
Ingressi, vacuas sedes et inania regna
Viderunt, solemque alium terrasque recentes,
Et non haec, alio fulgentia sidera coelo.

Ils sont aussi, en un état plus rudimentaire, dans une Messénienne de Casimir Delavigne. — Il doit beaucoup plus aux modernes de langue française. Il devait fort aimer Racine. Il a appris chez lui, c'est évident, les sonorités à la tristesse élégante et douce des *Epigrammes funéraires* :

Mes yeux se sont fermés à la lumière heureuse,
Et maintenant j'habite, hélas! et pour jamais,
L'inexorable Erèbe et la nuit ténébreuse.

Il tient de lui, et des Grecs, l'exquisité de certaines intonations, la distinction la plus noble et la plus naturelle dans la coupe de la phrase et, si je puis dire, dans le drapé et le geste de ses personnages. Il a copié pour *Fuite de Centaures* un hémistiche du récit de Théramène : « La peur les précipite »; il a même voulu l'embellir, mal inspiré en l'occurrence; sentant toute la valeur de la répétition des consonnes explosives : « La *p*eur les *p*récip*i*te », il a cru bon de fortifier l'allitération ainsi obtenue et il a écrit :

La *p*eur les *p*récip*i*te, ils sentent la mort *p*rête.

Mais, ô lettré d'un goût pourtant si subtil et si sûr, il ne faut pas dorer l'or, parfumer la rose ou amender des vers de Phèdre!

Chateaubriand a donné à de Heredia une multitude de thèmes. Les deux sonnets sur les ruines, l'un qui ouvre, l'autre qui ferme les Trophées, développent une des idées poétiques du dix-neuvième siècle créées par Chateaubriand; *Floridum Mare* est au passage des Mémoires d'Outre-Tombe mis en vers; dans le premier quatrain de *La Trebbia*, de Heredia a voulu transposer une période fameuse, d'un *nombre* admirable, qui est la description du réveil d'un camp romain au début du livre sixième des Martyrs.

La lecture de Maurice de Guérin lui a inspiré Nessus où il y a aussi des réminiscences de certains bronzes des musées du Capitole et du Vatican, et quantité d'autres imitations ou transpositions d'art.

De Heredia a été piqué d'émulation devant certains morceaux de bravoure des poètes du dix-neuvième siècle. Ainsi il a écrit une *Mort de l'Aigle* et un *Michel-Ange* pour être mis à côté du célèbre endroit d'Eloa, que les faiseurs d'anthologies intitulent *la Mort de l'Aigle* et du sonnet d'Auguste Barbier *Michel-Ange*, lui aussi gloire des « morceaux choisis ». De Heredia n'a pas ici l'avantage sur ceux qu'il a nommés ailleurs, « le pur et sombre Vigny, l'inégal et superbe poète des Iambes et du Pianto ». Une fois, par contre, il a surpassé Barbier. Il a lu dans Il Pianto à la fin de *Chiaja* un bel hymne aux montagnes et au désert, refuges de l'indépondance :

Adieu, Naples, salut, terre de la Calabre,
Ecueils toujours fumants où la vague se cabre,

O vieux mont Gargano, sommet échevelé,
Rocs sombres et noircis, au poil long et mêlé,
Nature vaste et chaude et féconde en naufrages;
O terre, ô bois, ô monts, ô désolés rivages,
Recevez-moi parmi vos sombres habitants,
Car je veux me mêler à vos troupeaux errants;
Je veux manger le pain de tout être qui pense,
Goûter la liberté sur la montagne immense!

Il a admiré le mouvement passionné et l'ampleur de la période. « On pourrait tirer mieux de l'idée du poète, s'est-il dit. Pourquoi ne pas déployer plus largement encore la phrase. Oui, c'est cela; et je conclurai par des coupes semblables à des halètements d'enthousiasme; car Barbier a eu tort de finir *diminuendo* et d'ailleurs est-ce mon genre, le final à grand orchestre. » Alors il a composé *Aux montagnes divines*.

Quant aux emprunts textuels, c'est surtout à Leconte de Lisle et à Théodore de Banville qu'il les a faits. Non qu'il ne soit leur débiteur que par là, il leur est redevable encore de tout l'esprit de sa poésie. Beaucoup plus encore que de LA LÉGENDE DES SIÈCLES, LES TROPHÉES ne sont guère qu'une mise au point des POÈMES ANTIQUES et des POÈMES BARBARES. Nulle pièce dans LES TROPHÉES qui ne puisse être insérée à ces recueils et y trouver place tout aisément dans des séries de même genre; nulle, pas même les images chinoises et japonaises *Samouraï*, *Daïmio*. La première strophe de ce dernier sonnet,

Sous le noir fouet de guerre au quadruple pompon,
L'étalon belliqueux en hennissant se cabre,
Et fait bruire avec des cliquetis de sabre
La cuirasse de bronze aux lames du jupon,

qu'est-elle, même, qu'une copie perfectionnée de ces vers de *Neferou-Râ*?

Il n'aime plus l'éclair de la lance et du sabre
Ni, d'une ardente écume inondant l'or du frein,
Sa cavale à l'œil bleu qui hennit et se cabre
Au cliquetis vibrant des cymbales d'airain.

On pourrait multiplier indéfiniment entre eux les comparaisons juxtalinéaires. Toutefois ce n'est pas pour la matière poétique plus ou moins ouvragée, si abondamment qu'il la lui ait prise, que de Heredia doit le plus à Leconte de Lisle. « Mon titre le plus sûr à quelque gloire sera d'avoir été votre élève bien-aimé »,

lui dit-il, dans l'avant-propos de son livre. Il eût pu préciser ainsi : « Je devrai ma renommée à l'heureuse fortune qui m'a fait votre élève, parce que c'est à elle que je dois ce que j'ai de talents. » Tout son art, en effet, il le tient de Victor Hugo, mais par Leconte de Lisle. Celui-ci, avec une perspicacité surprenante, a démêlé tous les procédés louables dont a usé dans le tableau ou l'épopée celui-là; il les a pratiqués avec une extrême habileté et enseignés. Tout ce qu'il y a de bon dans la technique de Victor Hugo épique et descriptive se retrouve dans Leconte de Lisle; tout le métier si riche de Leconte de Lisle est dans Victor Hugo. De Heredia est un Leconte de Lisle artiste plus raffiné encore; c'est un fils qui est entré dans les travaux du père et qui a mieux compris et réalisé leur commun idéal. Achever ce qui dans les poètes antérieurs semblait le plus achevé; surpasser, ses prédécesseurs là où ils paraissaient s'être surpassés eux-mêmes, telle est la devise arborée de Heredia imitateur, et il n'est guère que cela. Mais son ambition secrète était de surpasser plus particulièrement Leconte de Lisle. Malgré les très chaudes protestations de respect et d'admiration dont l'entourait son disciple, quel visage Leconte de Lisle devait-il montrer lorsqu'il lisait ou entendait lire ces sonnets des Trophées dans lesquels il voyait repris, élagué des détails seulement à demi-vifs, rendu dix et vingt fois plus éclatant et plus dramatique, tel thème qu'il avait cueilli, créé peut-être, et si diligemment ouvré? Une grimace dut faire tomber son fameux monocle le jour où il vit les tierces-rimes *Romanceros* : C'étaient *La tête du Comte*, *La Ximena*, de ses Poèmes barbares! Il y avait cependant mis toute sa science et tout son effort pour donner une leçon de sobriété et de goût à l'auteur de la Légende des siècles qui avait un peu, dans *Le Cid exilé*, dans *Bivar*, gâché la riche matière épique prise aux légendes espagnoles. Et ce de Heredia, déplaçant quelques vers, reproduisant avec plus d'audace et une maîtrise plus impeccable les crudités des romances du *Cid*, les ramenant tout entières à trois courts épisodes typiques, lui montrant du doigt ses maladresses et ses insuffisances comme lui avait fait à Hugo! C'est pour faire passer de pareilles colères que de Heredia lui dédiant les Trophées l'a proclamé son maître et a déclaré publiquement sa juste gratitude envers lui. Il n'est pas jusqu'à sa langue, riche et sobre, sûre, ferme, jusqu'au vocabulaire d'une propriété souveraine qu'il ne tienne de Leconte de Lisle; il n'a fait qu'y mettre un peu plus d'élégance et de brièveté. On a raillé le « Zeus », le « Kraiter », les « bobres madécasses » des Poèmes Barbares; on peut tourner en ridicule

« la sonore biva » des Trophées; on ne peut pas ne pas rendre hommage à la beauté de leur français pur, choisi, solide, noble, non disparate et « sans race », si je puis ainsi parler, comme celui des romantiques, Vigny et Musset exceptés.

A Banville aussi de Heredia a pris beaucoup, et avec un sans-gêne curieux. Nul n'a précisé encore le peu qui manqua à l'artiste fervent des Stalactites et à l'éblouissant fantaisiste des Odes funambulesques pour faire œuvre durable. De Heredia sentait bien que ses livres s'effaceraient vite, et il ne se fit pas scrupule de s'en inspirer, d'en arracher même des morceaux. Les exploits d'Hercule, par qui commencent Les Trophées, ont visiblement pour idée-mère *Le Sanglier*, *L'Antre*, *Némée*, des Exilés de Banville. *L'Antre*, *Némée* sont de monstrueux récits qui n'en finissent pas; de Heredia les a simplifiés et, pour les rendre plus terribles, il en a présenté les scènes seulement en silhouette, dans le lointain et l'ombre. Ce pauvre Banville analyse tout; il ne vous fait pas grâce d'un détail; décrivant la lutte de la bête et du héros, il entasse cinquante vers de cette qualité :

> Haletants, ils ouvraient leurs deux bouches pensives,
> Montrant dans la clarté leurs dents et leurs gencives.

De Heredia a grandi ce combat par le recul :

> Depuis que le dompteur entra dans la forêt
> En suivant sur le sol la formidable empreinte,
> Seul un rugissement a trahi leur étreinte.
> Tout s'est tu. Le soleil s'abîme et disparaît.

Dans le groupe de poèmes de Banville en question, chose remarquable, il en est un qu'il a évité de refaire, *Le Sanglier*, justement parce qu'il est vraiment beau. Toutefois il a repris le trait final;

> Et toujours l'effrayant de son rire vermeil,
> Le héros le traînait de force au grand soleil.

Suivant son habitude il en a fait un meilleur emploi :

> Alors le soleil vit à travers les nuées,
> Où son arc avait fait d'éclatantes trouées,
> *Hercule tout sanglant sourire au grand ciel bleu.*

Ce livre, les Exilés, avec le Sang de la Coupe, les Stalactites du même et les Poèmes antiques contient presque tous les germes

de la partie considérable, *Grèce et Sicile*, des TROPHÉES. Il fourmille de belles trouvailles, mais, hélas! a moitié seulement sorties de la gangue et mal montées, que de Heredia a achevé de polir et qu'il a encastrées sur un fond digne d'elles. Ainsi dans *Artémis* il a rencontré :

> *O déesse, tu pars;* tes grands cheveux dorés
> Font resplendir de feux l'horreur des bois sacrés.

« Le bel hémistiche que voilà au début du premier vers, s'est-il dit; *tu pars*, ce verbe monosyllabique avec sa labiale qui marque si bien l'élan et comme l'explosion de la course, mis en valeur par les ressauts de la voix nécessaire après le pied qui précède, *déesse*, aurait un effet bien plus beau à la fin d'un vers, à la fin d'une strophe. »

> L'âcre senteur des bois montant de toutes parts,
> Chasseresse, a gonflé ta narine élargie,
> Et dans ta virginale et virile énergie
> Rejetant tes cheveux *en arrière, tu pars!*

On ne finirait pas d'indiquer tous les objets de l'imitation plus ou moins évidente de de Heredia. Il est tels et tels ouvrages dont il suffit de parcourir la table pour qu'il saute aux yeux, qu'ils furent parmi les dieux lares fréquemment implorés de notre poète; de ce nombre est FESTONS ET ASTRAGALES de Louis Bouilhet où je relève ces titres, très parlants pour les fidèles de Heredia et aussi pour les familiers d'EMAUX ET CAMÉES : *Néera, idylle antique*, *La Plainte d'une momie*, *Sur un Bacchus de Lydie*, *Le danseur Bathylle*, *A Asinius Sempronius Rufus*, *Ton-Tsong*, *Le Barbier de Pékin*, *Mars*, *Chronique du printemps*. Il s'est servi des inventions des poètes de son âge, entre autres de Sully-Prudhomme : *Paysage sous-marin* est peut-être un sonnet des EPREUVES repris par un coloriste plus expert; certainement *le Bain* est un des POÈMES du même Sully-Prudhomme, dont de Heredia n'a retenu, pour en décupler le prix par une meilleure disposition, que les plus beaux morceaux. — Qui n'a-t-il pas imité? Il a pillé les prosateurs eux-mêmes, P. de Saint-Victor, Banville (le vers fameux

> La mer qui se lamente en pleurant les sirènes,

vient de la préface des EXILÉS), M. Gaston Deschamps, j'ai bien écrit : M. Gaston Deschamps. Vraiment ce de Heredia faisait

argent de tout ou plutôt avec tout il faisait de l'or; son si prestigieux *sur l'Othrys*, il l'a confessé, n'est pas autre chose qu'un bout de Deschamps mis en vers.

Les Trophées, cela veut dire : les dépouilles enlevées aux auteurs, anciens, modernes et contemporains, leurs plus belles parures reciselées, refondues et marquées du poinçon indélébile de de Heredia.

Pour achever de décrire l'art de de Heredia, après ses transpositions esthétiques et ses imitations, il faudrait étudier ses rimes. Mais ce serait l'affaire d'un grand chapitre.

La prosodie de de Heredia ne mériterait pas une moindre attention que sa rime. N'était que la recherche de l'effet s'y laisse un peu trop voir, comme aussi bien dans toutes les autres parties de son métier, elle serait parfaite. C'est la prosodie d'Hugo épurée et calmée par Leconte de Lisle, mais employée avec un soin plus vigilant de faire donner à la moindre syllabe son maximum d'énergie métrique aussi bien que d'énergie pittoresque. A tout ce qu'il emploie, de Heredia fait rendre tout, absolument tout ce qu'il y voit de puissance. Les mots suent dans ses sonnets : idées, sentiments, couleurs, sons, tout y a son rendement suprême. Malgré cet excès, sa prosodie reste, sauf quelques exceptions, simple, facile à saisir, sûre et pourtant d'une richesse inouïe. Il étend le vers, comme fait Hugo, par la chute de l'hémistiche entre le nom et l'épithète :

> ... Et d'un bout de la salle immense à l'autre bout,
> ... Et suivis d'un très long cortège de chameaux.
> Partout sonne l'appel clair des buccinateurs.

Par les coupes et les cadences, il dessine tous les mouvements ou toutes les attitudes des corps; par la symphonie des mots, il fait entendre tous les bruits, murmures ou grondements. Si l'on décrivait l'évolution de ce que les vieux manuels appellent *l'harmonie imitative* dans la poésie française, de Heredia y aurait un grand chapitre à soi seul pour avoir résumé et comme assuré tous les perfectionnements qu'ont donnés à cet art Vigny, Hugo et Leconte de Lisle, l'enrichissant et le faisant plus discret tout à la fois.

Cependant, et malgré de très caressantes et très fluides mélodies virgiliennes ou raciniennes, son orchestration est bruyante et rude. Jamais sa phrase ne manque la sonorité musicale; c'est un vers, et qui chante; mais trop souvent il faut se tordre la

bouche, voire se la déchirer, pour le dire; il fait songer à Mozart moins qu'à Rubinstein.

Au fracas des buccins qui sonnent leur fanfare

dans le heurt de toutes sortes de cymbales et de gongs, tout savant qu'il est, on regrette parfois Verlaine et sa romance :

Ecoutez la chanson bien douce,
Elle est discrète, elle est légère :
Un filet d'eau sur de la mousse.

On ne peut non plus l'accuser d'arrythmie; et il lui arrive d'atteindre à des rythmes d'une grâce insaisissable, dignes des Grecs; mais les vers, en quelque sorte, exhalés où se trouve le bel espace du rêve, sont trop rares chez lui; que de cadences saccadées, laborieuses comme celles par quoi finit *Aux Montagnes divines*.

De même, il recourt avec beaucoup d'adresse à l'allitération et réussit bien ce que Pierre de Ronsard appelait « les batteries de consonnes » :

La *f*oule nuptiale au *f*estin s'est ruée
Centaures et guerriers, ivres, hardis et beaux;
Et la chair héroïque au re*fl*et des *fl*ambeaux
Se mêle au poil ardent des *fl*ls de la nuée
... *L*a *l*une *t*iè*d*e *l*uit sur *l*a noc*t*urne *d*anse.

Mais il en abuse. De même encore, il mène très fièrement le *crescendo* final de ses sonnets; mais il y en a trop qui se terminent par ce grand déchaînement de tout l'orchestre. Certains ne semblent machinés, du début à la fin, qu'en vue de ce beau point d'orgue qui doit faire éclater les bravos; dès les premiers vers, on entend se déployer, avec des grincements pénibles, les rouages et ressorts qui feront enfin jaillir, un peu comme un diable hors de sa boîte,

Le chef borgne monte sur l'éléphant Gétule,

ou

Sur le ciel enflammé l'Imperator sanglant.

On pense, malgré soi, au « travail » de quelconques frères Machino, rois du tapis, qui, « de plus en plus fort ! » couchent la série de leurs exercices par un saut plus que tous autres périlleux, ou aux « bouquets » qui terminent les pièces de feux d'arti-

fice. De Heredia a même tellement voulu que le lecteur s'habitue à attendre de sa part une *clausula* éblouissante, que s'il a risqué, — oh! bien rarement, — un mauvais vers, il le met l'avant-dernier, sûr que l'insuffisance en disparaîtra dans le rayonnement de l'autre. Ainsi dans *Vélin doré*,

Et ce vélin doré que dora Clovis Eve
Evoque je ne sais par quel charme passé
L'âme de leur parfum et l'ombre de leur rêve,

l'avant-dernier vers est unique chez de Heredia pour la platitude. Ainsi dans *le Thermodon*, admirable à tant d'égards :

Et l'Euxin vit à l'aube, aux plus lointaines berges
Du fleuve ensanglanté d'amont jusqu'en aval,
Fuir des étalons blancs, rouges du sang des vierges.

« ensanglanté d'amont jusqu'en aval », qu'est-ce que cela veut bien dire?

Une des particularités les plus remarquables de l'art de de Heredia, c'est que son travail sur les objets de sa vision et de sa description les simplifie et les stylise jusqu'à les réduire à un type d'une beauté en quelque sorte héraldique. Cette habitude le conduit à des synthèses merveilleuses : Cléopâtre, qui va rejoindre Antoine.

Debout dans la splendeur du soir.
Semble un grand oiseau d'or qui guette au loin sa proie.

Un jour, il n'a vu dans un ciel plein de nuages et de lumières, qu'un immense écusson garni de toutes sortes de pièces (*Blason céleste*).

Les couleurs, chez lui, sont tranchantes, les formes ont des cernures.

La trirème d'argent blanchit le fleuve noir.

Par là s'expliquent certaines répétitions d'épithète, la fréquence, par exemple, de l' « Océan monstrueux », de « la mer qui moutonne ». Et ce n'est pas le détail seulement qu'il peint par une notation essentielle et quasi schématique; il abrège, de la sorte, le récit. Chaque sonnet, même par le choix étonnamment subtil de tous ses éléments jusqu'au moindre, par leur puissance de suggestion extrême, évoque un monde d'images, de sentiments, de pensées, toute une époque, toute une civilisation. Il n'a pas toujours

besoin, notez-le, pour donner cette impression, de tasser pour ainsi dire les choses, dans ses vers, jusqu'à ce que ceux-ci en craquent; tels et tels de ses sonnets, pour être faciles et de facture presque nonchalante, n'en ont pas moins une valeur symbolique infinie. Tout le règne des derniers Valois ne tient-il pas dans *Epitaphe? Le Chevrier*, cette simple et douce bucolique, n'est-elle pas aussi représentative que la fameuse pièce *Les Conquérants?*

Il faut convenir, malgré que ses chefs-d'œuvre soient peut-être des sonnets de demi-teintes et de pâleurs harmonieuses comme ceux qu'on vient de citer, que de Heredia avait une préférence marquée pour les sujets grandioses et retentissants. Ce « haut-tonnant » poète né et élevé,

... Là-bas où les Antilles bleues
Se pâment sous l'ardeur de l'astre occidental,

n'a appris la flûte pastorale que par un prodige de volonté et de plasticité. Dans la nature, il allait tout droit aux paysages d'un exotisme truculent, à la flore où circule, en guise de sève, du feu; dans la légende et l'histoire, son homme a été surtout le surhomme. Comme d'autres sont beau-peintre ou beau-sculpteur, il est beau-poète. En Bretagne, il n'a pas été sans percevoir la mélancolie douce des ciels; mais s'il a noté les nuances de la mer

Céruléenne ou rose, ou violette, ou perse
Ou blanche de moutons que le reflux disperse,

c'est au moyen de tons riches et sonores. Il a un instant regardé les Bretonnes en prières sur la grève.

Par-dessus la rumeur de la mer et des côtes
Le chant plaintif s'élève invoquant à voix haute
L'étoile sainte, espoir des marins en péril;

Et l'Angelus courbant tous ces fronts noirs de hâle,
Des clochers de Roscoff à ceux de Sybiril
S'envole, tinte et meurt dans le ciel rose et pâle.

Toutefois, il s'attarde beaucoup plus à savourer

... devant l'horizon vide
L'ivresse de l'espace et du vent intrépide;

il est principalement fasciné par

L'Océan qui, splendide et monstrueux, arrose
Du sel vert de ses eaux les caps de granit noir.

Cette tendance instinctive au plus viril et à l'outrance s'accuse dans les retouches qu'il a fait subir à ses sonnets entre leur première publication et leur réunion sous le titre de Les Trophées. Qu'on prenne, par exemple, *Sur le Pont-Vieux;* au dernier tercet, il avait d'abord mis en 1876 :

> Tandis que d'un burin trempé comme un stylet
> Le jeune Cellini, *dans un coin*, ciselait
> Le combat des Titans au pommeau d'une dague.

En remplaçant « dans un coin », par *sans rien voir*, il a fait dire à trois syllabes toute la fièvre d'ambition et toute l'ardeur esthétique qui enivrait et presque hypnotisait les artistes de la Renaissance.

Pour le dire en forme de parenthèse, l'étude des divers états des sonnets de de Heredia serait profitable par beaucoup d'autres endroits. Voilà qui inculquerait le grand art des ratures. On y apprendrait que par la seule inversion la plus élémentaire, on peut accroître immensément le prix d'une phrase :

> Et tout le jour tu fais retentir Ortygie
> Du rugissement fou des rauques léopards,
> Et bondis à travers la haletante orgie
> Des grands chiens éventrés sur l'herbe rouge épars.
>
> (Parnasse contemporain, 1866.)

> Et du rugissement des rauques léopards
> Jusqu'à la nuit tu fais retentir Ortygie...
>
> (Les Trophées.)

Quoi de plus fructueux que la comparaison détaillée entre *Pan* du Parnasse contemporain de 1863 et *Pan* des Trophées?

III

Que restera-t-il des trophées? C'est une curiosité ridicule, mais dont on ne peut se défendre. Bien hardi qui le dirait sur un ton décisif. Selon beaucoup de gens, les plus beaux auront une faveur, de moins en moins étendue peut-être, mais d'une durée presque indéfinie, si tant est que le nom des plus grands poètes mêmes ne doive s'abolir et qu'il n'y ait pas à craindre des cataclysmes naturels ou humains, invasion de jaunes ou submersion

du continent, qui anéantissent le souvenir d'Homère et celui de Lamartine!

Parmi les garanties de pérennité relative qu'ait l'œuvre de de Hérédia, la plus forte est, je crois, l'extraordinaire plénitude, la densité plus que latine de la plupart de ses sonnets. Les finesses du maître ouvrier ne seront bientôt plus perceptibles; les problèmes de métrique et de langue, que chaque hémistiche pose, n'intéresseront qu'un quarteron de subtils amateurs, et encore pas très longtemps... Du moins, plusieurs de ses poèmes resteront comme des illustrations d'une composition merveilleusement suggestive, d'un éclat de couleur et d'une perfection de forme souverains, à intercaler aux principaux chapitres de certains livres de l'histoire universelle, par exemple *Pan*, *Antoine et Cléopâtre*, *Hortorum Deus*, *Vilulla*, *Les Conquérants*. C'est de la synthèse historique en vers d'une solidité à toute épreuve et comme en émail.

Son art raffiné et qui se prête très bien à l'analyse, qui même la provoque, fera que ses sonnets resteront, un temps que l'on ne peut évaluer, comme curiosités, et aussi comme pièces de démonstrations entre les mains des professeurs dans des éditions savantes où variantes et indications de sources tiendront les trois quarts de la place. Ils auront aussi une grande valeur documentaire, extrêmement récapitulatifs qu'ils sont et de toutes les acquisitions qu'ont faites les diverses techniques du sonnet et de l'alexandrin de Ronsard à Leconte de Lisle, et de notre érudition historique contemporaine, et de notre sentiment de l'art ancien et moderne, très représentatifs même de l'âme d'aujourd'hui au moins dans la mélancolie qui lui vient de son abus de la science et de son manque de foi. Il représentera bien aussi le retour à notre tradition classique de composition et de style; par son imitation en vers il répondra à un Anatole France en prose qui pratiqua le plagiat, le bon s'entend, et le pastiche avec une grande perfection, et alla jusqu'à refaire, dans le *Jardin d'Epicure*, une page célèbre de Pascal, qui écrivit une *Apologie du Plagiat*, presque toute copiée dans Nodier, sans même citer cet auteur.

De plus il nous a abrégé, à nous et surtout à nos descendants, l'étude des deux antiquités grecque et latine. On ne sait plus le grec, on ne sait plus guère le latin; demain on ne saura plus ni l'un ni l'autre. Ceux mêmes qui possèdent ces langues ou les posséderont, n'ont pas et auront moins encore plus tard le temps de lire les littératures qu'elles ouvrent : la vie est trop courte ou nous sommes trop pressés. Toutefois, et malgré toute la substance et tout l'art déjà pris par nos classiques chez les écrivains de la

Grèce et de Rome, la vertu éducatrice de leurs ouvrages est loin d'être épuisée. Mieux que Chénier, mieux que Leconte de Lisle, il en a concentré le meilleur sous un petit volume.

Enfin, parmi ses sauvegardes contre l'oubli, sa vie doit n'être pas tenue pour peu de chose. Mais oui, sa vie, son caractère et le peu de sa personne que fait voir son œuvre. La représentation que d'après l'ouvrage nous pouvons nous faire de l'effort de l'artiste, le sentiment de son activité belle comme disent les esthéticiens, est pour moitié dans la jouissance que nous donne la vue d'une belle chose; et à cette représentation la connaissance de la vie de l'auteur et de son caractère ont une grande part : imaginez ce qu'on ôterait aux tragédies de Racine si l'on venait à perdre ses lettres à Jean-Baptiste. Chateaubriand et Victor Hugo l'avaient bien compris, dont l'œuvre principale fut leur vie. Vers l'année 2300, de Heredia aura sans doute une légende fort belle. Les lettrés sauront que né, en 1842 à la Fortuna, dans les montagnes de la Sierra Maestra, proche Santiago de Cuba, c'est à la Havane, sous les orangers de la cour de l'école de droit, en lisant Ronsard, Chateaubriand et Leconte de Lisle, que l'ambition littéraire germa chez ce petit-fils de conquistador. A partir de là toute sa vie se ramène à son œuvre, vie d'études, vie de sage, ardente sous des dehors calmes, atteinte de nobles souffrances, telle la tristesse de se sentir dépaysé parmi notre bourgeoisie en veston, lui contemporain de Benvenuto Cellini ou de Phidias qui aurait dû naître, soit

> Dans le golfe aux belles lignes
> Où l'Hybla plein de miel mire ses bleus sommets;

soit en Italie, à la Renaissance, ou en Castille, à l'époque des grandes aventures. On dira son effort vers la renommée, sa volonté indomptable d'affirmer sa valeur par son emprise sur un terrain où il devint tout à fait, sans conteste et à jamais, le maître. Tout ce qu'il y a d'héroïque dans sa virtuosité ajoutera à l'unité de sa vie; dans l'indéfectibilité presque absolue de sa facture, on ne verra pas seulement la probité d'un artisan loyal, mais le point d'honneur de l'hidalgo. Chacun de ses sonnets paraîtra un exploit, une grandiose « apertise ». On le regardera comme ayant donné enfin la forme irréprochable à certains thèmes romantiques. Car, romantique, il le fut jusqu'au bout des ongles, et il a bien raison le triolet fantaisiste :

> Tout tremble : c'est Heredia
> A la voix farouche et vibrante

Qu'en vain Barbey parodia!
Tout tremble : c'est Heredia,
Heredia qu'incendia
Un rayon de mil huit cent trente.
Tout tremble : c'est Heredia
A la voix farouche et vibrante!

Sa franche cordialité, la verve méridionale de sa causerie, sa familiarité qui savait rester distinguée, sont des traits qu'on n'oubliera pas. On oubliera, par contre, que sa rondeur frisa parfois le bon-garçonnisme et même y entra pleinement le jour où il présida au versement des grains de blé dans « la Bouteille d'or » du *Journal*. Sa surdité touchera comme une parenté avec Ronsard. Il aura été le beau-père d'Henri de Régnier.

Mais à côté de beaucoup de points par où l'œuvre de de Heredia semble fortement munie contre la ruine, en beaucoup d'endroits elle est fort exposée. Son humanisme exagéré, son alexandrinisme, après lui avoir été une cause de succès, lui font un grave péril. C'est un poète de reflet qui souvent reflète des œuvres, qui ne sont que reflets elles-mêmes. Il est on ne peut plus livresque et pas livresque seulement; la culture classique, à quoi il aide, mais aussi qu'il suppose, ne suffit pas pour le goûter; il y faut la fréquentation des musées, et dans ceux-ci plutôt des vitrines à bibelots que des grandes galeries; on ne le comprend jamais aussi bien qu'après une visite au musée des arts décoratifs ou une longue flânerie dans la galerie d'Apollon au Louvre. C'est un poète de décadence, « le plus grand de la décadence latine », a dit fort joliment M. Poizat. Encore qu'il fut artiste de beaucoup de goût et qu'il ait été un des artisans de la renaissance classique qui s'ébauche, il n'a pas eu le grand goût. Il a fourni un admirable effort pour atteindre, malgré son tempérament sud-américain et toute la littérature romantique dont il était empoisonné, à une musique qui sut n'être parfois qu'une simple euphonie, à une diction sans apprêt, sans éclat grossier, presque nue; mais il ne s'est qu'exceptionnellement élevé jusque-là. Si le génie français connaît un renouveau de ce spiritualisme littéraire qui a fait sa grandeur, le matérialisme du style romantique sera odieux. Et alors de Hérédia pourrait bien en pâtir.

Il avait une conscience sourde de ce qui lui manquait. Il a exprimé des doutes mélancoliques sur la durée de sa gloire :

Déjà le Temps brandit l'arme fatale. As-tu
L'espoir d'éterniser le bruit de ta vertu?
Un vil lierre suffit à disjoindre un trophée.

Quoi qu'il en doive être, les contemporains croient très fermement à son immortalité. A la nouvelle de son décès, ils l'ont vu entrer, entouré de lumière, dans la colonnade idéale où siègent les grands chanteurs. Toute l'assemblée auguste se levait pour honorer sa venue ; et Théophile Gautier, du vestibule où il demeure encore, ses titres à l'admission n'étant pas assez vérifiés, à pleine voix clamait ce poème, il y a quarante ans programme du nouveau demi-dieu, aujourd'hui sa couronne :

Oui, l'œuvre sort plus belle
D'une forme au travail
  Rebelle,
Vers, marbre, onyx, émail.

Point de contraintes fausses,
Mais que pour marcher droit
  Tu chausses,
Muse, un cothurne étroit.

Statuaire, repousse
L'argile que pétrit
  Le pouce
Quand flotte ailleurs l'esprit.

Lutte avec le Carrare
Avec le Paros dur
  Et rare
Gardiens du contour pur.

... Peintre fuis l'aquarelle
Et fixe la couleur
  Trop frêle
Au four de l'émailleur.

... Tout passe. — L'art robuste
Seul a l'éternité
  Le buste
Survit à la cité.

Les dieux eux-mêmes meurent,
Mais les vers souverains
  Demeurent
Plus forts que les airains.

Eug. Langevin.

L'ÉCRASEMENT [1]

— Voilà son défi, Lucie! voilà sa vengeance, Maurice! voilà sa victoire, Rosette! Telle fut cette rencontre formidable quoique brève et décisive! L'oncle, impitoyable, vient, sans coup férir, de m'écraser : « Je suis déshérité! »

Pierre, en achevant ainsi le compte-rendu de l'entrevue, partit de son immense fou rire.

Près du guéridon, sous la lampe, entouré de sa femme et de ses enfants, à l'aise, n'évoquant plus l'hôtel somptueux en oppressive vision mais en décor de vaudeville, il avait parlé de verve endiablée. Expansif, tout à sa joie de délivrance, il imaginait l'impression produite sur les siens pareille à sa propre impression! Aussi, son grand rire apaisé, fut-il étonné du silence profond où ne se propagea, même affaibli, aucun écho de sa gaîté.

Au cours du récit, les doigts de Lucie tremblaient si fort qu'elle avait dû dissimuler ses mains dans les plis de sa jupe. Cette rupture avec l'oncle, c'était l'envolée brusque de toutes ses espérances; c'était pour elle, aussi loin qu'elle le pouvait prévoir, la vie de gêne, d'expédients, d'inquiétudes et d'humiliations. Et le regard attentif de Maurice, levé soudain vers sa mère, vit le beau visage pâlir, se faner, se vieillir sous les rides infimes, rapprochées et tirées en expression si poignante d'angoisse et de fatigue.

« La sensitive est touchée! » pensa le jeune homme, le cœur serré d'une pitié attendrie.

Et la déception de sa mère lui faisait oublier sa propre déception : l'obligation pour lui, malgré l'accueil rien moins qu'encourageant de Boutard, d'entrer dans la maison de la rue Paul-Lelong, de renoncer à sa passion d'art et d'accepter le joug d'une existence contraire à ses goûts.

Rosette, elle aussi déçue, se répétait :

« Du coup, ma jupe de tulle brodé est bel et bien flambée! »

Et elle imaginait, sous les fines moustaches brunes, la moue mi-fâchée, mi-railleuse de Ludovic de Merval à constater :

[1] Voy. le *Correspondant* du 25 décembre 1906.

« Tiens! vous avez votre robe de la saison dernière! Elle vous va très bien, mais je croyais que, pour fêter mes deux galons et mener le cotillon avec moi, vous vous seriez mise en frais de toilette ! »

Et, d'avance inquiète au reproche imaginaire, la jeune fille pensait :

« Ludo m'aime, je l'aime... et cependant ce mariage ne se fera pas. Il y aura trop de *tirage* à propos de ma dot! Tandis que si papa s'était réconcilié avec l'oncle Maraton, mon bonheur aurait marché tout seul! »

Et dans le cœur de Lucie, au regard mélancolique dont à son tour elle enveloppa Rosette et Maurice, le chagrin s'alourdit du chagrin de ses enfants.

Seul Pierre, possédé de cette triomphante conviction que l'oncle se vengeait piteusement, demeurait, les yeux comme fermés devant l'attitude soucieuse des siens.

Le silence se prolongeant extraordinairement, Barolles finit par remarquer en plaisanterie naïve :

— Ah! çà, qu'avez-vous, tous les trois? Quelles mines de papier mâché me faites-vous? Est-ce que, par hasard, la menace du bonhomme Maraton vous ferait impression? Seriez-vous effarés à l'idée du fameux écrasement?

La façon divertissante dont il accentuait le mot, le geste comique dont il le soulignait, ne déridèrent ni Maurice, ni Rosette. Seule, Lucie essaya de sourire, mais quel pâle et fugitif sourire! Concevant l'affreuse déception qu'éprouverait Pierre à comprendre, à soupçonner seulement, le motif du mutisme attristé de ses enfants, Mme de Barolles voulut à tout prix concentrer l'attention de son mari sur elle-même. Elle prit la parole :

— Evidemment, dit-elle, ce déshéritement, de la part de M. Maraton qui nous sait peu fortunés, est une mesquine vengeance. Je lui supposais un caractère plus noble, des idées plus larges et plus hautes.

Puis, sentant la pensée de Pierre loin de la sienne, elle l'observa avec une curiosité mêlée de quelque amertume et elle l'interrogea :

— La décision de M. Maraton ne t'a pas affligé?

— Comment m'affliger de cette décision? Je sais trop ce qu'il y a d'incompatible entre l'état d'artiste et celui de rentier pour regretter une réconciliation qui eût bouleversé mon existence. J'ai deux buts : combattre par mon œuvre la toute-puissance croissante de l'argent et assurer, à moi tout seul, par le produit de cette œuvre, votre bonheur matériel et moral. C'est peut-être un rêve fou..., en tous cas, je ne vis que de ce rêve-là! Or, si

j'avais cédé, c'en était fait de mon indépendance et de ma liberté. L'oncle eut beau me leurrer de promesses, je sentis, je compris qu'il me faudrait abandonner ce travail auquel je dois tout. Quelle ingratitude! Puis ne serait-ce pas aussi renier mon œuvre, renoncer à sa mise en valeur, tuer en germe ce qu'elle contient de pensée haute et de bienfaisante moralité? Enfin quel trouble en notre modeste bonheur! Maraton voile, sous des dehors aimables, un caractère autoritaire et dominant. De complaisances, à cause de sa parenté, en concessions, à cause de son âge, j'aurais été peu à peu amené à subir son despotisme. Or, tu connais ma fierté. Tôt ou tard, je me serais révolté. Autant tout de suite! La rupture nous permet de continuer à vivre à notre guise et j'en éprouve d'autant moins le regret que, à tout bien prendre, cette rupture vient non de moi, mais de lui!

— Mettons qu'elle vienne de vous deux, risqua timidement Mme de Barolles.

Ce semblant de reproche offusquait déjà Pierre lorsque Maurice vint plus hardiment au secours de sa mère :

— D'après ce que tu viens de nous raconter toi-même, père, il apparaît assez que tu n'as, pour ta part, ni fait de concessions, ni marqué de complaisance...

— Par exemple! s'exclama Barolles ingénuement. Il n'eût plus manqué que cela! Etait-ce à moi de prêter main-forte à Maraton dans le guet-apens qu'il me tendait?

— Mon ami, reprit Lucie plus doucement, plus timidement encore, es-tu sûr de ne pas t'exagérer les mauvaises intentions de M. Maraton? Ta puissante imagination, tes impressions trop vives, ne transforment-elles en obscure conjuration une simple démarche qui, si j'en crois M. Ravoux...

— En crois-tu Ravoux plutôt que moi? interrompit Barolles déjà debout.

Mais, conciliante, Lucie reprit simplement :

— Pourquoi te fâches-tu, Pierre? Aucun de nous ne te désapprouve ou ne te contredit. Ta femme et tes enfants se soumettent d'avance à ta décision. Tu fus toujours le maître. Ne l'es-tu pas encore?

— Soit! mais ne prenez pas à tâche de me persuader que j'ai mal vu, mal entendu, mal compris ce qui s'est passé avenue d'Iéna!

— Quelle idée as-tu là?

— Tout au moins semblez-vous croire que je suis allé à l'entrevue prévenu contre l'oncle, en intention bien arrêtée de repousser ses avances.

A cette accusation qu'il formulait de lui-même, Lucie n'opposa

aucune protestation. Sur quoi Barolles éprouva de nouveau le besoin de se justifier :

— C'est Maraton qui, le premier, dès que j'eus refusé de renier mon passé et d'asservir mon avenir à son culte de l'or, m'a provoqué, défié, menacé... et finalement déshérité.

— Pourquoi, puisque le bon droit est de ton côté, perds-tu patience sans motif?

— Sans motif! Ah! si vous pouviez voir vos mines déconfites! Moi qui comptais vous faire partager mon enthousiasme...

— L'enthousiasme, en la circonstance, me paraît excessif, opina bravement Maurice, non sans pointe d'ironie. Que tu sois heureux de te retrouver libre d'agir comme devant, nous le concevons aisément. Mais, à la réflexion, ce défi entre parents, cette déclaration de guerre sans merci d'oncle à neveu, n'offre, en soi, rien de réjouissant...

— C'est plutôt pénible, dit Rosette. Et Maurice vient de traduire clairement mon impression. Voilà, je l'avoue, ce qui m'a donné l'air triste.

— Il n'y a vraiment pas de quoi! dit Pierre qui se fâchait rarement contre Rosette, sa préférée. Je ne suis pas déshérité d'aujourd'hui, mes enfants, je le suis depuis vingt ans, je le suis depuis toujours! Quoi de changé?

— Rien... sinon plus de rancune encore entre ton oncle et toi, hasarda Lucie de sa voix dolente.

— Je l'avais prévu, dit Barolles, aussi répugnais-je à cette visite. Je ne m'y suis décidé que sur vos instances. Oh! je ne vous le reproche pas! L'animosité de l'oncle importe si peu! Et, pour une nature comme la mienne, il n'est pas trop mauvais d'avoir un ennemi! Cela entretient notre combativité! Je m'habituais doucettement à la paix; je m'endormais dans le bien-être de notre mutuelle tendresse; je manquais d'un stimulant nouveau. Le voici trouvé!

Cette robuste confiance finit par gagner Maurice et Rosette. Mais Lucie, foncièrement inquiète, soupira :

— Pourvu que M. Maraton borne sa vengeance à rayer ton nom de son testament!

— Que pourrait-il faire de plus? dit Barolles. N'est-ce pas à ses yeux le plus effroyable des châtiments?

— Peut-être... Cependant ne m'as-tu pas dit qu'il était aussi tenace qu'intelligent?

— Oui, fit Pierre. Il est impérieux, avisé et très fin, mais il est riche aussi, heureusement pour nous! Et un homme riche n'imaginera rien de pis que nous déshériter!

— En es-tu sûr? fit Mme de Barolles songeuse.

Dans un subit éveil d'inquiétude, Pierre tressaillit superstitieusement impressionné. A cette question imprévue de sa femme, il venait de se rappeler, le sourire machiavélique, le sourire d'indéfinissable et mystérieuse ironie un instant dessiné sur les lèvres minces de l'oncle.

— Encore une fois que croirait-il imaginer de pis? interrogea Barolles, frissonnant imperceptiblement sous un vague malaise.

— Le sais-je? fit Lucie. Il faudrait très bien connaître M. Maraton, savoir exactement de quelle sorte de rancune son âme est susceptible, pour se faire une exacte idée de sa vengeance. En tous cas, il a de l'argent. C'est, hélas! une grande force, c'est même la plus grande force de notre temps! Puisse-t-il ne pas l'employer contre toi, contre nous!

— Explique ta pensée! s'exclama Pierre dans un accès de nervosité qui surprit Rosette et Maurice.

— Non content de te retirer son aide, ne pourrait-il te retirer l'aide des autres?

— Comment cela?

— Je ne sais au juste : dire du mal de toi, par exemple, te décrier chez ton éditeur ou près des directeurs de journaux et de revues!

— Oh! cela, protesta Pierre énergiquement, aucun membre de ma famille ne l'a fait et ne le fera jamais! Si mon oncle entrave mon effort, ce sera ouvertement, franchement, j'en réponds!

— Tu m'enlèves un gros souci, dit Lucie.

— Et s'il *débinait* tes livres? reprit Rosette.

Cette objection piqua l'amour-propre de Pierre. Formulée par Maurice ou Lucie, il l'eût relevée vertement. A l'enfant gâtée, qui cependant le ménageait moins que les autres, il répondit posément:

— S'il dit du mal de mes bouquins..., le roman que j'achève lui donnera tort!

— La guerre étant inévitable, résuma Maurice , tu ne pouvais, somme toute, souhaiter un plus loyal adversaire.

— Je dois l'avouer.

Puis, préoccupé des paroles de Lucie, évoquant le sourire étrange de Maraton, Pierre conclut :

— Bien que mon roman ne soit pas complètement achevé, je ferai bien de voir Gaumier et d'assurer l'édition du livre. Ce sera plus prudent! Pauvre bonhomme d'oncle! Voilà tout l'effet que me produit sa menace : un redoublement d'activité. Il finira par me rendre pratique. Je sens d'ailleurs mon œuvre saine et belle. J'ai confiance en elle et je communiquerai cette confiance aux autres. Il faudra que ça marche... et ça marchera!

Et animé, excité, emballé, Pierre exposa ses projets, donna l'essor à son inépuisable imagination sans remarquer que Lucie, Maurice et Rose, taciturnes, étrangers à ses rêves et ne l'écoutant même plus, le laissaient s'en aller, se perdre loin, très loin, dans sa solitude idéale...

*
* *

Bien que la déception de Lucie se fondît peu à peu en courageuse et coutumière résignation, les semaines qui suivirent s'écoulèrent tristement. Pierre achevait son *Ennemi* dans une exaltation fiévreuse. C'était réellement une belle œuvre, inégale parfois, mais traversée ici et là d'un tel souffle de génie qu'en tout autre temps elle eût valu la gloire à son auteur. Par la tension même de son esprit sur ces dernières pages, dans une terreur de déflorer ou de dépenser son inspiration ailleurs qu'en son dénouement, Barolles redevenait silencieux et, redescendu de sa mansarde, il vivait parmi les siens, absent, comme envoûté dans ses songes.

Après les dissentiments légers suscités par la visite à l'oncle, selon l'exemple de tendre abnégation de Lucie, personne au logis ne faisait plus allusion à M. Maraton. On cherchait à l'oublier. Ainsi la famille s'était de nouveau ressaisie, unifiée, solidarisée dans la foi, l'espoir et l'admiration de l'écrivain.

Il fallait à Pierre, pour travailler, cette atmosphère d'affection recueillie, de sollicitude et de ferveur muettes. Pour ramener le sourire aux lèvres, la joie aux yeux, l'illusion au cœur des siens, il suffisait de cette exclamation du romancier : « Ça va ! » Pour Lucie, Maurice et Rose, quels témoignages de gratitude eussent valu ces simples mots ! Ils avaient, sur leur imagination l'effet magique du fameux « Sésame, ouvre-toi » des contes de fées. Lucie y croyait soudain entrevoir de fabuleux trésors ; elle y évoquait mille beaux mirages d'avenir.

« Après tout, pourquoi pas ? — se répétait-elle en sautes brusques de la pire déception au plus fol espoir. — Qui sait si ce roman-là n'aura pas le succès qu'il mérite et que méritaient les autres ? Tout ce que Pierre écrit est humain et vous prend le cœur d'une émotion poignante ! Pierre a du génie. Si indifférents, si ingrats que soient ses contemporains, est-il impossible qu'on lui reconnaisse un jour son grand talent ? Et, ce jour-là, avec beaucoup de gloire et tant soit peu d'argent, ne serons-nous point payés de toutes nos peines ? »

Maintenant que Maurice, employé dans la maison Robillot, Boutard et Cie, n'était plus là pour lui rendre courage, Lucie

essayait, par ces consolantes réflexions de repousser l'assaut plus nombreux et plus pressant des soucis pécuniaires et des inquiétudes d'avenir. Souvent, depuis la visite de Ravoux, et bien que jamais elle ne prononçât le nom de Maraton, il lui arrivait de penser que la réconciliation de Pierre avec l'oncle eût mis très naturellement fin à cette existence incertaine, difficile et précaire.

« Le bonheur de ma Rosette serait chose assurée, songeait-elle, et mon pauvre Maurice suivrait sa vocation d'artiste! »

Mais, la pensée à peine attardée à ce regret, Lucie se reprochait sa faiblesse. Elle se représentait Pierre penché sur sa table de travail, écrivant, raturant, surchargeant ses lignes noires dans une prodigieuse fermentation d'esprit. Et, s'attendrissant involontairement sur ses enfants, elle voulait s'attendrir aussi sur son mari; elle cherchait à se persuader :

« Il a beau nous assurer que ce labeur acharné est une vision d'ivresse où la main retrace sans effort les images cérébrales, qui sait s'il ne ment pas, afin de me rassurer..., comme, pour le rassurer, je mens si souvent moi-même? »

Et elle se persuadait, car elle l'aimait encore, — elle l'avait tant aimé! C'était surtout là, dans les mutuelles souvenances, dans les illusions premières de leur unique amour, qu'elle puisait sa force de renoncement. Qu'importaient les petites angoisses de chaque jour dans l'immense et durable fierté d'être l'épouse d'un tel homme! Aurait-elle jamais pu, dans la vie, souhaiter un compagnon d'intelligence plus large, de caractère plus élevé, de cœur plus généreux et plus loyal? Comment, même en ses rechutes d'angoisse et de désespoir, osait-elle, au plus secret de son âme, le taxer d'orgueil et d'égoïsme? Quel orgueil était plus noble, plus légitime que celui de Pierre? Et ce n'était même pas orgueil, mais simple conscience de sa supériorité! De même, pour un cerveau qui hantait de vols sublimes les cimes vertigineuses de la pensée, l'égoïsme n'était que l'oubli forcé, naturel, involontaire d'ailleurs, de toutes les petites choses mesquines et plates d'ici-bas.

Cette exaltation de renoncement, suivie de crises chroniques d'espoir et d'illusion, se manifestait à toute apparition d'un nouveau roman de son mari. Mme de Barolles s'y rafraîchissait le cœur; elle y retrouvait même ce regain de jeunesse et d'amour qui, à la moindre attention de Pierre, lui nuançait les joues d'un rose un peu passé. Son visage en reprenait l'attrait tardif, la langueur légèrement penchée des beautés que l'automne proche poétise de regret et de mélancolie. Lucie avait alors le charme pensif des femmes qui ont frôlé le bonheur sans l'atteindre.

Même si le regard de sa mère, en se tournant vers Barolles,

n'eût pas été plus lent et plus câlin, Maurice, à ces paroles voilées, à ces attitudes plus souples, eût deviné la lutte intime où cette âme, en naufrage de ses plus grands espoirs, retrouvait la force suprême de ressaisir l'épave fuyante, l'illusion perdue. Ainsi, ravivant son besoin de croire et d'aimer, Mme de Barolles tentait de se rattacher à la tendresse, à l'admiration de Pierre.

Et Maurice comprenait que sa mère, à ces heures-là, se soumettrait docilement aux plus pénibles épreuves de l'esprit de sacrifice. Comment un tel exemple ne l'eût-il pas rendu lui-même, en dépit des ardentes aspirations de son âme artiste et jeune, plus patient et plus résigné?

Aussi le jeune homme ne disait-il rien de son existence nouvelle chez Boutard, par fierté, par scrupule, par crainte d'inquiéter sa mère. Il la remarquait plus calme, plus heureuse qu'à tous autres moments, dans ses reprises de confiance en Pierre. La pensée que son propre renoncement n'était pas suffisant et qu'il y fallait encore le renoncement de son fils, eût replongé Lucie dans les affres du doute et de l'anxiété. Aussi, aux plus pressantes questions, Maurice se contentait-il de répondre laconiquement :

— Tout va bien..., je m'habitue au métier..., je crois qu'on est content de moi.

Pour Rosette, sans approfondir les sentiments de ceux qui l'entouraient, flairant que l'opposition resterait sans appui, elle réglait son attitude sur celle de sa mère et de son frère. Allant droit aux conséquences pratiques, elle concluait :

— Je danserai le cotillon avec ma vieille jupe... et ce n'est pas cela qui avancera mes fiançailles : mon mariage est dans l'eau!

Cependant la jeune fille ne désespérait pas.

Le jour où, vers l'heure du déjeuner, Pierre descendit radieux de sa mansarde et annonça d'une voix de triomphe : « J'ai fini! » Ce fut une détente de joie.

Il s'épandit en effusion de gratitude pour l'aide morale que chacun lui avait apportée durant ses longs mois de travail. Lucie protesta. Maurice se défendit. Et Rosette profita de la bonne humeur de Pierre pour parler de la jupe de tulle brodé :

— Oh! papa, tu verras, s'écria-t-elle, *l'Ennemi* se vendra, on se l'arrachera! Et ce roman-là nous ayant enrichi tous, tu en referas vite un autre pour moi toute seule! Ce sera ma petite dot.

Barolles se mit à rire :

— Ta mère n'a pas eu de dot, objecta-t-il. Elle s'est mariée quand même.

— Je ne suis pas maman. Et puis des maris comme toi, papa, on n'en trouve plus!

— Tu le regrettes?

— Oh! non.

— Merci!

— Dame! s'il y avait beaucoup de pères pareils à mon papa, il ne serait pas unique et je n'en serais pas si fière!

— N'aimerais-tu pas être fière aussi de ton mari?

— Pas tant... Je suis déjà fière de toi, déjà fière de maman, déjà fière de Maurice. Ne serait-ce pas bien le tour de mon mari d'être un peu fier de moi?

— Autrement dit tu ne souhaites pas un mari ressemblant à ton père?

— Cela non...

— Pourquoi?

— Je veux que mon mari ait le temps de s'occuper de sa femme.

Pierre eut un mouvement. L'étourdie se tut, intimidée par les regards de Lucie et de Maurice.

En manière de diversion, — à l'eau rougie, — on trinqua au succès du nouveau livre. Puis ce fut, escomptant ce succès si mérité, une vraie griserie de projets. Lucie, modeste, espérait pouvoir acheter un tapis pour le salon et appliquer un nouveau système d'éclairage à ses lampes. Maurice souhaitait faire encadrer deux estampes de Charlet et relier son Shakespeare. Rosette, enfin, fit allusion à la robe de bal et risqua le désir d'un boa de plume blanche.

Pierre écoutait placidement. Savoir son travail terminé, savoir sa conception réalisée en ce gros manuscrit laissé, là-haut, signé, paginé, enveloppé, ficelé, cela lui donnait cette sorte de satisfaction du laboureur lassé qui se repose à l'ombre.

Ce fut un court répit. Maurice, qui n'avait qu'une demi-heure pour déjeuner, repartit précipitamment rue Paul-Lelong. Rosette courut à sa chambre, rejoindre la couturière qui lui *retapait* sa robe. Et Mme de Barolles demeura près de son mari.

Après l'effervescence de tout à l'heure, elle fut prise d'inquiétude à voir Pierre flâner, musarder, louvoyer, tuer le temps au lieu d'aller tout de suite chez l'éditeur comme c'était convenu. Lucie n'osait dire combien cette démarche était urgente. Et Barolles était si loin de s'en douter!

Il concevait et écrivait sans souci de gain. Afin que son travail fût libre de toute préoccupation matérielle, et que rien n'entravât l'essor de sa pensée, il ne voulait même pas songer à quel journal il porterait son manuscrit :

— Prévoir que mon œuvre paraîtra dans une feuille de telle ou telle opinion, qu'elle sera lue par telle ou telle catégorie de

lecteurs, m'influencerait, déclarait-il, et, si peu que ce soit, je ne veux pas être influencé.

Le roman terminé, c'était la fin du rêve, le réveil où l'assiégeaient les pires réalités : attentes longues et démarches vaines, contre-temps, pourparlers brefs ou désobligeants dans les salles de rédaction et dans les cabinets des directeurs, âpres et rabaissantes discussions d'argent. Autant de combats dont Barolles sortait l'amour-propre criblé de blessures et l'orgueil humilié sinon vaincu. Ces démarches lui demeuraient plus dures qu'à ses confrères, parce que, à l'âge où l'aide s'accepte et même se demande, la fortune l'avait dispensé de sollicitations et de recours à d'autres. Et, de guerre lasse, rebuté par tant de difficultés, estimant qu'il n'y avait là qu'un avantage d'argent, Pierre renonçait le plus souvent à la publication de son œuvre dans un journal ou dans une revue. En sa hâte de se voir imprimer, il portait son manuscrit à l'éditeur. Puis, aussi bien avant qu'après publication, dans un dédain d'exploité pour l'exploiteur, pénétré de l'inutilité et de l'odieux de la réclame, obstiné à croire qu'un vrai talent s'impose de lui-même, il se donnait quelques jours de repos dans la douceur intime du foyer, puis remontait à sa mansarde, fiévreux et vibrant de nouvelles conceptions. Réinstallé là-haut, il n'en redescendait pour aucune démarche, pour aucune relation utile. Et, tout à l'œuvre nouvelle, Pierre ne songeait plus au livre paru.

Si bien qu'après vingt ans de probes et belles études littéraires où pourtant nul éclatant succès ne l'avait mis hors pair, il lui fallait, le manuscrit sous le bras, dans un coudoiement de débutants plus nombreux, refaire le même stage pénible. Sa fierté ne s'y assouplissait pas; ses répugnances y devenaient de l'horreur et ses antipathies des aversions.

Lucie, à cette minute, le voyant s'attarder ainsi, devinait ces répulsions. Elle tenta de leurrer ses dégoûts d'encouragements, de flatteries et de caresses. Elle y parvint, mais il était près de quatre heures quand Barolles sortit de chez lui.

Ce soir-là, justement, onze romanciers, dont neuf femmes, attendaient chez Gaumier. Effrayé devant ces têtes représentant chacune un bon quart d'heure de spleen, Pierre fut sur le point de se retirer. Il pensa qu'il faudrait revenir : la corvée ne serait pas esquivée, mais seulement retardée. Puis ne s'agissait-il pas de lutter contre l'oncle Maraton? Si, cette fois, il allait atteindre au succès complet, définitif? Son roman, cet *Ennemi*, n'était-ce pas ce qu'il avait fait de mieux? N'était-ce pas son chef-d'œuvre?

Une flambée de juste orgueil lui réchauffa le cœur. Il prit la

chaise que lui tendait le caissier, et, entre deux jeunes gens imberbes, il s'assit, légèrement confus de ses cheveux gris. Il fut content de ne connaître aucun de ces confrères : il eût redouté leurs questions indiscrètes.

Gaumier recevait à l'entresol, mais condamnait ses auteurs à l'attente dans le magasin. Les acheteurs qui entraient, les passants qui s'arrêtaient et lançaient un coup d'œil par-dessus la montre, pouvaient contempler à leur aise, autour du petit escalier en colimaçon, poètes, romanciers, historiens et bas-bleus assis en jeu de massacre. « Cette réclame vivante en vaut une autre, imagina Barolles en boutade de mauvaise humeur. Publicité gratuite ! »

Puis il regarda les confrères et les confrères le regardèrent. Sentant qu'un seul battement de ses paupières suffirait à faire jaillir un effréné babillage du silence lourd, Pierre leva les yeux vers l'horloge : un gros cadran banal d'épicerie, qui, sans rien suggérer d'autre, disait l'heure bêtement, servilement, dans un régulier craquement de sèche indifférence. Le romancier eût voulu pousser l'aiguille de l'œil. Le temps lui devint de lenteur énervante à ce bruit régulier. Il s'en sentit le cerveau martelé, comme de torturantes gouttes d'eau froide tombant une à une sur un crâne chauve. Il examina les casiers hauts et profonds, emplis, bondés à déborder de romans, neufs encore et déjà oubliés, innombrables invendus ! La sensation lui vint, presque poignante, de l'inanité d'un livre de plus. Alors, il essaya de s'absorber, de penser.

« Pourquoi, se disait-il, n'y a-t-il pas en France, ainsi qu'en Allemagne et en Angleterre, des agences intermédiaires entre auteurs, éditeurs et directeurs de journaux? Combien volontiers j'abandonnerais le cinq, le six, même le dix pour cent qui m'affranchirait de ces stages mortifiants et de ces marchandages éhontés! Puisque notre siècle ignare ravale les lettres jusqu'à n'importe quelle denrée alimentaire, que ne nous donne-t-il aussi une Bourse, des banques, des marchés, des maisons de commission ou des bureaux de placement dont tout autre producteur matériel peut se servir pour attirer le consommateur? »

Puis, en brusque saute d'idée, Pierre songeait : « Ah! quelle joie de pouvoir dire à l'éditeur en scandant chaque mot d'un coup de poing sur la table : « Ça paraîtra dans un mois, jour pour jour, « en ce format qui me plaît, avec ce caractère et sur ce papier- « ci... Et pas d'objection : je fais les frais de l'édition ! »

Presque aussitôt, il se reprocha ces désirs :

« Ce serait une simple satisfaction d'amateur! Si l'oncle m'entendait, il dirait que j'ai du sang de Maraton, du sang de capita-

liste et de rentier dans les veines! Non, ne nous épargnons aucun de ces tracas : ils font partie du métier. Un vrai professionnel doit les supporter, faire ses affaires soi-même, franchement et bravement, c'est encore le meilleur moyen de les bien faire! »

Le moindre bruit venant de l'entresol troublait ses réflexions; une inquiétude latente le tenait en éveil : personne ne montait, personne ne descendait. Ce Gaumier n'en finirait donc pas? Causait-il avec quelqu'un? Travaillait-il seul? Si, — un comble, — Gaumier n'était pas là?

Soupçonneux, Barolles se rappela que, du cabinet de l'éditeur, une petite porte ouvrait sur le palier du grand escalier qui desservait les autres appartements de la maison. Par là, Gaumier ne pouvait-il introduire ses auteurs privilégiés ou s'échapper lui-même?

Et tout à coup, dans le silence pesant, encore plus irritant que le tic-tac de la pendule, éclata le clic-clac d'une machine à écrire. Pierre, surexcité par un effrayant surmenage intellectuel de plusieurs mois, s'enfiévra de ce bruit, de cette atmosphère suffocante, de cette immobilité. Et les regards des autres, brûlés de l'inquiétude qu'il ne devançât son tour, épiaient ses impatiences de dernier venu. Le romancier étouffait, s'énervait.

N'y tenant plus, il remua. Sous les yeux des confrères, du caissier, des commis suffoqués de son audace, il se leva, prit le premier bouquin venu sur le rayon à portée de sa main, puis se rassit, s'accouda au comptoir et se mit à lire. A cette manifestation d'indépendance sans précédent, le caissier, guettant du coin de l'œil cet auteur indiscipliné, attendit, à la première velléité de couper les pages, l'occasion de ressaisir le livre et d'envoyer le romancier reprendre sa place dans le jeu de massacre. Mais Pierre, machinalement, pour tuer le temps, lisait au hasard, là où le livre s'ouvrait, sans autre curiosité des feuillets non coupés.

Le bruit d'une porte fermée, à l'entresol, redressa les douze patients. Sans cesser de surveiller l'auteur dangereux, le caissier eut alors, à l'adresse de la bas-bleuette frémissante, attendant pourtant docilement la permission de s'élancer dans l'escalier casse-cou, un geste de protection condescendante, un geste où ses doigts, serrant la plume, semblèrent esquisser dans l'air un large *deleatur*. Et la bas-bleuette se leva, disparut, puis grimpa la spirale si précipitamment qu'elle buta aux marches, empêtrée de ses jupes, de son manuscrit et de son parapluie.

Les yeux de Barolles, dans une fatigue toute matérielle, buvaient les pages, les lignes, les mots, les lettres, sans faire surgir aucune image nette aux miroirs de son cerveau. Le clic-clac du dactylographe cessant, il fut enfin pris, étreint, engourdi

de cette demi-somnolence d'accalmie, de ces rêves confus, où il n'eut plus aucun souci de savoir si le chapelet des auteurs s'égrenait par l'escalier ou par la porte.

Le romancier se voyait à la campagne, assis près d'un fleuve. Le fleuve soudain devenait bleu. A mieux regarder, Barolles s'apercevait que l'eau n'était pas de l'eau mais des flots débordants, une inondation d'exemplaires de l'*Ennemi* à couverture azur, des exemplaires qui, soulevés ou submergés, se pressaient en innombrables éditions nouvelles. Il levait les yeux et la voûte du ciel s'offrait en devanture infinie, toute bleue aussi de l'étalage de ses livres. Puis, sur ce fond, le soleil d'or montait, éclatait. Et Pierre reconnaissait que ce n'était pas le soleil, mais une éblouissante affiche jaune où, en taches noires, se lisait le titre de son roman : *l'Ennemi*. Presque aussitôt, un petit nuage blanc passa, écornant la grande affiche-soleil. Pierre reconnut, changeant de forme au caprice du vent, la jupe de tulle brodé désirée par Rosette. Ensuite une grosse nuée orageuse, d'un gris traversé d'éclairs rouges, s'avança, voila l'éclat d'or de l'astre-affiche, et Pierre admira le tapis de salon demandé par Lucie. Mais déjà le bleu du ciel et des livres, l'or du soleil et de l'affiche, le blanc du petit nuage et de la jupe de tulle, le gris à zigzags rouges de la nue et du tapis, se confondirent en prisme. Et Barolles s'aperçut que la calotte céleste était simplement la palette de Maurice. Enfin tout s'assombrit et ce fut, dans le clair-obscur de limbes, une fantastique vision de champ de bataille. En offensive, derrière des batteries d'énormes coffres-forts, l'oncle Maraton faisait jouer ses serrures à secret comme des culasses de canon et de toutes les gueules noires de ces armoires de fonte soudain ouvertes, il criblait son neveu d'obus-lingots, de mitraille de louis, de francs et de gros sous. Retranché lui-même derrière les premières éditions de ses romans, entassés en piles drues sous forme de remparts, Pierre, en riposte, lançait ses grattoirs et ses plumes à la manière de javelots et de flèches. Mais les coffres-forts avançaient, blindés, massifs, formidables, et, sous leurs décharges incessantes, la muraille des livres branlait, se lézardait, s'ébréchait et croulait en larges éboulis de bouquins jaunes et bleus. Pierre lui-même gisait, blessé à plein cœur, dans un affreux carnage de pages froissées, déchirées, arrachées, au milieu de larges flaques d'encre pareilles à des mares de sang. Là, Maraton allait, venait, disparaissait, surgissait de nouveau, dirigeait le massacre, la face pâle mais avec, sur ses lèvres minces, son énigmatique sourire d'ironie... Et, sans cesser de vomir à pleines gueules noires leurs balles meurtrières, les coffres-forts, au geste impla-

cable de l'oncle, rapprochèrent leurs masses noires, formèrent un tout compact, s'avancèrent de front en fantomatiques machines de terreur et de destruction. Ne voulant pas reculer, Pierre attendit. Oppressé, frissonnant d'épouvante, puis heurté, meurtri, renversé, il sentit les coffres-forts rouler sur lui, le broyer, plus lourds que des caissons chargés de munitions. Et ce fut l'effroyable sensation de l'écrasement...

— Hé! pstt! vous, là-bas, c'est votre tour... si toutefois vous ne dormez pas!

Tiré brusquement de son cauchemar, haletant, la poitrine comme écrasée encore, Barolles releva sa face penchée sur le livre, regarda autour de lui, aussi ahuri que s'il secouait vraiment un très profond sommeil.

Le bras levé, les doigts serrés sur le porte-plume, le caissier esquissait dans l'air le signe fatidique, le fameux *deleatur*. Et l'écrivain reprit pied dans la réalité :

— Hé bien, oui, montez! M. Gaumier a *expédié* les autres..., c'est à vous... *Deleatur!*

Pierre se félicita que le temps se fût si vite écoulé. Dans un regain de belle humeur, il grimpa quatre à quatre l'escalier en colimaçon, tandis que le caissier, soulagé, satisfait en sa routine d'ordre, remettait vite le livre à sa place dans le casier.

Barolles mit le pied sur le palier de l'entresol.

— Ah! diable, il était temps! s'exclama-t-il en voyant Gaumier, un grand blond maigre et dégingandé, qui, le tube sur la tête et la pelisse endossée, se glissait furtivement, sur la pointe des pieds, vers la porte du grand escalier.

— Il est tard! dit l'éditeur, se retournant à peine pour une fuyante poignée de main. Vous voyez : je m'en vais!

— Croyez-vous que j'arrive? gronda Barolles. Il y a deux heures que j'attends en bas, dans votre boutique.

— Mon cher, désolé, absolument désolé, mais je suis horriblement pressé.

— Moi aussi. Vous m'avez attardé deux heures en bas, je peux bien, en haut, vous retarder dix minutes.

— J'ai une affaire très importante.

— Celle-ci est encore plus importante pour moi.

— Vous ne pouvez pas revenir un autre jour?

— Je peux ne pas revenir du tout.

Gaumier vacilla dans un flottement d'hésitation. Il fut tenté de s'esquiver par la porte de l'escalier et de la refermer au nez de Barolles. Il l'avait fait à d'autres et ces autres étaient tout de même revenus. Gaumier n'eût su dire ce qui, dans le regard sauvagement

résolu de Barolles, immobilisa sa main sur le bouton de cuivre.

« Celui-ci ne reviendra pas, se dit-il. Il a du talent. Je pense avoir besoin de lui. »

Une seconde, les prunelles troubles, il hésita, pesa les avantages et les risques de la rupture. De cet effort de pensée, de cet appel à sa mémoire, jaillit un fulgurant souvenir qui dissipa ses incertitudes. « La gaffe! » pensa-t-il.

Et brusquement déroidi, l'œil enjôleur, la physionomie joviale, couvrant d'un gros rire bon enfant sa saute d'humeur encore inexplicable, il enveloppa de ses grands bras mous les épaules de Pierre, l'entraîna dans son bureau d'un geste affectueux, familier :

— Diable d'homme! Il faut que je lui cède toujours! s'écria-t-il, feignant, d'ailleurs gauchement et lourdement, d'être séduit, subjugué. Je manque un rendez-vous du ministre, mon cher, rien que ça. Une commande superbe! Dites que je ne suis pas gentil?

— Très gentil, concéda le romancier, dont une méfiance atténua la satisfaction.

Gaumier posa son chapeau sur une pile de manuscrits, fit mine d'ouvrir sa pelisse. Pierre s'y opposa :

— Pas la peine! Quelques mots. Je vous ai parlé de *l'Ennemi*, mon roman.

— Oui, je me souviens parfaitement, fit Gaumier, en empressement toujours inexplicable.

— Eh bien, je l'ai fini. Je vous l'apporte.

— Merci, mon cher ami. Je vais tout laisser pour vous lire immédiatement, poursuivait Gaumier, en complaisance invraisemblable. D'ailleurs, je ne vous lirai que par acquit de conscience..., j'aime tant ce que vous écrivez! Quand désirez-vous paraître?

Pierre restant interloqué du tour aisé de ces pourparlers, l'éditeur ajouta spontanément :

— Dans cinq semaines, vers le 15 ou 20 mars. Le moment me semble bon, ça vous va-t-il?

— Ça me va! Pour les conditions...

— Mais les conditions habituelles... Nous nous entendrons toujours. Il faut que je réfléchisse. Nous en reparlerons... bientôt...

— Quand vous voudrez, fit Barolles avec une satisfaction que traversait, de temps à autre, un doute persistant.

Et, discret, craignant d'abuser de l'extraordinaire affabilité de l'éditeur, il se leva.

— Rasseyez-vous, fit le grand blond du ton le plus engageant. Puisque vous m'avez fait manquer mon rendez-vous, profitons-en pour bavarder un peu. Parlons de vous.

Pierre, un instant, se berça d'illusions.

« Gaumier aimerait-il vraiment ce que j'écris? se dit-il en se rasseyant. Croit-il en moi? Pourquoi pas? Ah! s'il voulait seulement pousser mon livre, le bien mettre en vente, le public s'apercevrait peut-être qu'il y a là-dedans quelque chose de senti, de vécu...

— J'ai dîné hier chez un ami qui m'a beaucoup parlé de vous.

Cette phrase, insinuée en douceur, dispersa les illusions de Pierre. Il se tint sur ses gardes et se cuirassa le cœur.

— Oui, chez Paul de Morceil, poursuivit Gaumier sans remarquer la froideur de l'écrivain.

— Je ne le connais pas.

— Morceil, l'auteur dramatique. Vous n'avez jamais entendu parler de lui?

— Oh! si, très souvent, tout le temps même! Mais je ne le connais pas.

— En tout cas, Morceil connaît vos livres. Il les aime beaucoup. Je le crois même disposé, pour peu que le sujet s'y prête, à tirer une pièce d'un de vos romans.

— Le sujet du roman que je vous apporte s'y prête mieux que tout autre. La situation contient de grand effets scéniques, dit Pierre, ressaisi d'illusion.

— Bon..., j'en toucherai un mot à Morceil. Mais, au fait, pourquoi n'allez-vous pas le voir? Vous parlerez de la chose ensemble. Il vous recevra à bras ouverts.

— Ne m'ayant jamais vu?

— Ne sait-il pas que vous êtes le neveu de M. Maraton? Votre oncle est son propriétaire.

— Ah! fit Pierre, glacial cette fois.

— Il paraît qu'il est très riche, votre oncle?

— On le dit. Je n'en sais rien.

— Quelle blague! fit Gaumier, cherchant maladroitement à dérider Barolles à force d'enjouement. Pourquoi diable, mon cher, ne m'avez-vous jamais parlé de ce parent-là?

— M. Maraton n'avait rien à faire en nos questions d'édition.

— C'est une excellente référence..., on n'en a jamais trop!

— Je n'en souhaite d'autre près de vous que la valeur de mon œuvre.

— Evidemment, dit l'éditeur embarrassé de l'attitude du romancier.

Puis, sans autrement chercher à s'expliquer le motif de cette contenance, se jugeant trop avancé pour reculer et voulant coûte que coûte savoir, Gaumier, l'œil allumé de curiosité, lâcha brusquement la question qui lui démangeait les lèvres :

— Vous êtes le seul parent de M. Maraton?

— Il est vrai, répondit Pierre qui, sentant venir la phrase redoutée, se tenait en défense.

— Vous ne m'aviez pas dit cela, mon gaillard! s'exclama Gaumier, espérant toujours dégeler son homme à coups de jovialité et allongeant le bras en tapes de plus en plus familières. Vous ne m'aviez pas dit que vous étiez l'héritier et l'unique héritier du père Maraton!

D'un léger recul, Pierre évita la bourrade trop amicale. La déception lui rendit son sang-froid. A travers un petit rire où l'amertume se voilait de nervosité, il riposta d'un ton de dédaigneux persiflage :

— Ne vous emballez pas, mon cher. Nous sommes, M. Maraton et moi, depuis vingt ans, brouillés à mort. Nice, sa ville natale, aura sa fortune. Je suis inéluctablement déshérité.

— Non... vrai?

— Le plus sérieusement du monde.

Ces derniers mots furent scandés de façon si brève, si nette, si tranchante, que Gaumier ne douta plus de la vérité. Déconcerté, voire même déconfit, il balbutia des regrets et des condoléances.

Barolles coupa court :

— Parlons de ce qui nous concerne, de mon roman.

Il prit délibérément la parole, exposa le sujet, développa l'idée morale de l'*Ennemi*.

Gaumier ne l'écoutait plus. Sans le moindre souci de réparer *sa gaffe*, plus insoucieux encore de ce que Barolles penserait de son changement d'humeur, il interrompit brutalement le romancier, agrafant sa pelisse, rattrapant son chapeau :

— Inutile de me conter votre histoire puisque je dois la lire.

Et, très revèche, feuilletant négligemment le manuscrit du bout des doigts comme par crainte de poussière, sa grosse lèvre avancée en lippe dans sa face amorphe et blême, il grommela :

— Ça me paraît copieux. Et le texte est surchargé encore! Ça fera plus de quatre cents pages. On voit bien que la composition ne vous coûte rien. Et puis l'*Ennemi*, comme titre, pas fameux...

Il soupesa le manuscrit, eut une grimace plus accentuée :

— S'agit-il de mœurs, dans ce manuscrit lourd?

— Aucunement, dit Pierre en bravade. C'est une étude d'ambiance minutieusement fouillée, observée de très près, soutenue par une thèse sociale. Intrigue simple, étayée d'épisodes typiques. J'ai soigné le style et je crois l'œuvre de haute portée morale.

— Peuh! peuh! faisait Gaumier dans sa même lippe. Je vois ça d'ici : quelque chose d'honnête et de consciencieux. On en

vendra vingt-cinq exemplaires en deux ans et, le lendemain de l'apparition, mon service de presse sera soldé sur le quai.

— Vous n'en voulez pas?

— Puisque vous l'avez apporté, laissez-le, et si c'est un chef-d'œuvre, votre roman, je l'éditerai quand même. Mais dans le genre moral et sérieux, je ne peux publier que des chefs-d'œuvre. C'est une condition indispensable.

— L'imposez-vous à vos autres auteurs? demanda Barolles moqueur.

— Certainement.

— Et à quoi reconnaissez-vous que ce sont des chefs-d'œuvre?

Gaumier, affectant de n'avoir pas entendu, s'obstinant, poursuivit :

— Oui, j'ai des œuvres géniales..., géniales, vous entendez!

— Alors je repasserai quand vous aurez épuisé votre stock de chefs-d'œuvre... Ça ne sera peut-être pas long!

Et comme Pierre allait reprendre son roman, Gaumier poussa le manuscrit dans le tiroir et referma à clé.

— Allons, mauvaise tête, avez-vous fini de me débiter des insolences? fit-il, sachant l'œuvre bonne et craignant, dans on ne sait quel flair de prudence, d'en venir à rupture décisive. Laissez votre ours..., j'ai promis de le lire, je le lirai.

Pierre, dans un roidissement de fierté, eut un instant l'idée de résister. Puis il songea au beau visage mélancolique de Lucie, au regard sérieux et résigné de Maurice, à la jolie petite moue mécontente de Rosette. Il crut voir dans le ciel, couleur de livres bleus, flotter en petit nuage blanc la jupe de tulle brodé... Et il jugea qu'il *devait* laisser son manuscrit.

*
* *

L'appartement de la rue Washington se composait de six pièces. Une femme de ménage venait chaque matin pendant trois heures, faisait le gros de l'ouvrage et préparait le déjeuner. Lucie aidait. Grâce aux soins de la maîtresse de maison, le salon et la salle à manger, où restaient des meubles anciens et quelques objets d'art, conservaient un certain air d'élégance. Rosette aidait aussi, mais sans enthousiasme. Triste du côté de la cour, de l'autre côté ensoleillée et gaie, la vue donnait sur de très grands jardins. Ce logis, modeste et bon marché dans un quartier de luxe, plaisait à Mme de Barolles. Son mari parlait souvent d'aller s'installer dans quelque vieil hôtel du Marais ou près de l'Observatoire, en quelque avenue silencieuse, aérée et tranquille.

Mais les frais d'un déménagement, l'ennui de déranger ses livres et ses paperasses, enfin le charme de sa mansarde d'où l'on dominait de beaux ombrages, retenaient Barolles.

Le projet n'en terrifiait pas moins Lucie. Elle le considérait comme une menace d'exil.

D'abord par goût mondain, inné chez elle, puis aussi parce qu'elle croyait sincèrement aider par là aux succès du romancier, elle faisait beaucoup de visites et s'efforçait d'entretenir les relations que Pierre négligeait. Elle recevait deux fois par mois, le jeudi. Ce jour-là elle offrait le thé et gardait la femme de ménage jusqu'au soir. Quoique les babillages de ses amies l'attristassent souvent par des allusions à sa pauvreté ou par le détail de plaisirs et de dépenses qui lui demeuraient défendus, Lucie tenait à ces uniques occasions de faire, si humblement que ce fût, encore figure dans le monde.

Le lendemain d'une de ces réceptions, le jour même où avait lieu le bal de Mme Hisquières, Lucie, en essuyant les bibelots de son salon et rangeant quelques photographies restées sur la cheminée, ouvrit le tiroir du guéridon. Elle aperçut l'album de croquis et les crayons de Maurice. Son cœur se serra douloureusement.

Son fils, à présent, ne venait plus déjeuner. *Son magasin* était trop loin. Même en hâte il n'avait le temps ni de boire, ni de manger. Il arrivait pour dîner, mais tard, parfois à neuf heures passées. On ne l'attendait plus. Loin de se plaindre, Maurice se disait satisfait de ses collègues et de son *patron*. De bonne foi, Rosette et Pierre le croyaient. Mais, plus perspicace par plus grande tendresse, Lucie devinait que ce contentement n'était qu'une attitude. A ses yeux seuls, à ses yeux maternels, Maurice apparaissait pâli et fatigué. Son regard éteint démentait ses paroles joyeuses. Puis, expansif sur tout autre sujet, il évitait de parler de ce qui se passait au magasin. Questionnait-elle, il répondait :

— Il ne se fait là rien d'intéressant. Désires-tu savoir combien nous avons vendu de mètres de ruban moiré ou de galon perlé? T'importe-t-il d'apprendre que le garçon de magasin fut congédié ce matin pour être arrivé en retard de deux heures et pris de vin?

Lucie n'insistait pas, d'autant que Pierre se rembrunissait dès qu'on parlait commerce, patrons, commis et placiers.

D'autres menues observations alarmaient Mme de Barolles.

Son fils, au retour, même en retard, consacrait dix minutes à sa toilette avant de s'asseoir à la table de famille. Soigné, coquet jadis, même quand il était soldat, il semblait à présent négligé dans sa mise. Ses vêtements avaient des taches, des faux plis, des luisances d'usure. Maurice ne passait plus au fer la jeune

moustache blonde dont il était si fier. Ses mains, lavées, savonnées longuement, restaient rouges, rugueuses.

Et Mme de Barolles, inquiète devant cet album délaissé et ces crayons auxquels depuis longtemps son fils ne touchait plus, soupira :

— Il a beau protester, c'était là sa vraie vocation! Ce peut-il, doué comme il l'est, que ses aspirations d'artiste ne le tourmentent jamais de désirs ou de regrets?

Un souvenir récent la troubla davantage. La veille, après dîner, Rosette dans sa chambre et Pierre dans sa mansarde, Maurice avait tiré cent francs de son porteteuille :

— Pour toi, maman, les appointements de mon premier mois de travail!

Lucie voulut se défendre d'accepter. Mais câlinée, embrassée, Mme de Barolles avait de nouveau faibli. Pierre, de sa visite à Gaumier, ne rapportait que des promesses, pas d'argent. Et ce billet bleu de Maurice, dans le budget modeste du ménage, représentait quelques jours de telle sécurité après tant de semaines de calculs et de tracas, que Mme de Barolles se sentit tentée, à ce point tentée que ses doigts tremblaient en rendant le billet. Brusquement, Maurice l'avait décidée d'une de ces phrases jaillies du cœur qui la trouvaient sans force pour résister :

— J'y attache une idée superstitieuse, maman. Ne me refuse pas ma première joie de travailleur!

Et, souriante, vaincue, à le voir moins pâle et l'œil clair de fierté, elle avait lentement glissé le billet dans sa ceinture :

— Si jeune, tu penses à tout, tu prévois tout!

— Tu penses et tu prévois depuis si longtemps... n'est-ce pas mon tour?

— Je me reproche souvent, avait-elle dit pensive, de t'avoir laissé surprendre le secret de ma tristesse, de t'avoir permis de partager mes soucis. Les belles illusions de ta jeunesse ne vont-elles pas s'en trouver vite fanées? Et cependant, mon fidèle ami, vois quelle est ma faiblesse : je n'ai plus jamais le courage de repousser ton secours tant il m'est devenu précieux et consolant!

— Je serai ton meilleur, ton plus fidèle ami, toujours! affirma Maurice en prenant la main de sa mère et la portant à ses lèvres.

Lucie, retirant ses doigts, passa ses jolis bras autour du cou de son fils :

— Mon grand chéri, mon grand! fit-elle les yeux mouillés de gratitude.

Puis une inquiétude fonça ses prunelles mauves :

— Mais comment, réfléchit-elle, peux-tu m'apporter ces cent

francs, tout ton gain? Tu ne reviens plus déjeuner ici, tu vas au restaurant... pour cela il te faut de l'argent?

— Rassure-toi, dit le jeune homme très naturellement. Jusqu'ici j'ai payé mes déjeuners avec ce qui me restait de la vente de mes ébauches.

— Je devrais te gronder. Je n'en ai pas le courage : tu es si bon, si bon pour moi!

Et, pensant à son existence absorbée par Pierre, elle murmurait mélancolique :

— Je ne mérite pas que tu m'aimes tant. J'ai fait si peu de chose pour toi, mon pauvre enfant...

Evoquant cette scène réconfortante, Mme de Barolles venait de prendre machinalement le calepin de croquis; elle le feuilleta de ses doigts fluets. C'était elle, presque toujours elle, que dessinait son fils. Et, dans ses poses diverses, elle paraissait si jolie, si jeune, si élégante encore en ses jupes et ses blouses simples, qu'elle sourit :

— Avec quels yeux d'illusion me voit-il donc?

Elle jugeait ces portraits charmants, légers, fins et vivants, à la façon délicate, intuitive, des mines de plomb glorifiées par Ingres. Pensive, Lucie ajouta :

— Dès qu'il aimera, dès qu'une nouvelle tendresse effacera sa tendresse filiale, c'en sera fait de l'illusion; il me verra tout à coup telle que je suis : lasse, vieille et fanée.

Et sa pensée se perdit dans le souvenir de tous les hommes qui, très aimés, disait-on, n'avaient cependant jamais aimé que leur mère : Gœthe, Flaubert, Maupassant, tant d'autres... Elle chassait cette idée, désirant pour son fils une affection moins éthérée mais plus puissante.

— Je lui souhaite l'amour et le bonheur dans le mariage.

Elle ferma l'album, puis le tiroir. Mais Lucie était trop coquette encore, trop femme, pour n'être pas flattée délicieusement d'avoir servi de modèle à ces gracieuses esquisses. Elle eut un regard au miroir du salon. Dans la lumière tamisée des brise-bise de tulle et de mousseline, un sourire de plaisir s'attardait sur ses lèvres. Elle se vit réellement ressemblante aux esquisses légères. Et son cœur en fut mieux rassuré que d'une parole prometteuse ou d'un conseil dévoué.

« Même absent, se disait-elle, Maurice me redonne confiance en moi... Je me sens enveloppée de son affection respectueuse, fervente et, ma foi, je ne sais rien de meilleur au monde! »

Elle sortit. Dans la rue son allure fut moins abandonnée, plus sûre.

L'inconsciente flatterie de Maurice la berçait de douceurs.

Elle croyait voir encore les silhouettes élégantes de l'album. Tantôt d'instinct, tantôt volontairement, elle redressait sa taille, arrondissait son geste afin de leur ressembler.

« Pour qu'il m'ait vue ainsi, se disait-elle, il faut tout de même qu'il y ait en moi quelque chose de cela... »

Elle se maîtrisait toute. Dans cette tension physique, son âme elle-même trouvait du ressort. Et l'expression de sa physionomie trahissait une joie si subtile qu'à deux ou trois reprises, dans les visites qu'elle fit cet après-midi-là, on ne put se tenir de lui dire :

— Que se passe-t-il d'heureux que vous voici si fraîche, si rajeunie?

Elle ne répondait pas, confuse et pourtant souriante, se demandant :

« Comment suis-je encore coquette, moi, mère d'une si grande fille et d'un si grand garçon? »

Sa dernière visite achevée, rue de Rivoli, contre son habitude, Lucie ne se pressa pas de rentrer. Le temps était froid, mais beau. Elle suivit machinalement l'avenue de l'Opéra, s'arrêta aux devantures, tentations qu'elle évitait le plus souvent. En ses goûts de luxe, elle aimait les guipures, les étoffes soyeuses. Elle raffolait des bibelots anciens et rares. Les feux irisés des diamants, des émeraudes, des saphirs, harmonieusement sertis en modern-style dans la nacre ou l'émail, étaient la joie de ses yeux. Et de suite attirée, en alouette parisienne, à ces miroitements de piège, son regard voleta des perles aux opales, des pendentifs aux aigrettes, tandis que le rêve et le vertige enivraient sa pensée :

« Si, dans le commerce, Maurice devenait riche? imaginait-elle, car ce jour-là l'obsession de son fils dominait ses plus folles conjectures. S'il avait eu raison, contre le vœu de son père, de choisir les affaires? Si, actif, intelligent, il y faisait rapidement fortune? Quelle détente de n'avoir plus à combiner chaque jour d'infimes économies! Quelle jouissance de pouvoir, sans remords, même sans regrets, dépenser si peu que ce soit en superflu! Quel plaisir d'entrer en ces magasins, de choisir, puis de recevoir et de dépaqueter chez soi! Ah! si j'avais seulement quelques milliers de francs, quel intérieur exquis je me ferais! Quelles toilettes je me commanderais! J'irais au théâtre, j'entendrais de la musique, je suivrais les expositions, se disait-elle encore, — variant son rêve en passant tour à tour devant les affiches d'une agence théâtrale ou le long de la vitrine d'un marchand de tableaux. Mais, de désirs en caprices, quelques mille francs ne me suffiraient plus. Et qui me les donnerait? Pierre est un artiste admirable, mais saura-t-il jamais gagner de l'argent? Même si son roman

atteignait dix, seize et vingt éditions, — chiffre inespéré, — cela lui rapporterait cinq, huit ou dix mille francs qui seraient vite absorbés par cent choses nécessaires et même cent choses dues! Les autres romans de Pierre étaient superbes aussi..., aucun ne s'est vendu! Non! Ce ne sera pas par mon pauvre grand artiste de Pierre que me viendra la fortune. Sera-ce par Maurice? Peut-être..., mais combien il faudra de temps! Ses cadeaux seront pour sa femme, non pour moi. Et si, par hasard, devenu riche, il pense encore à sa maman, elle sera si vieille alors qu'elle aura honte de porter de belles choses.

Ici, la pensée de Lucie retourna vers M. Maraton :

« Si Pierre s'était réconcilié avec son oncle, soupira-t-elle, ces rêves auraient pu se réaliser. Notre parent, à travers les propos de Ravoux, m'apparaît riche..., il a peut-être huit ou neuf cent mille francs..., peut-être un million, qui sait? J'aimerais savoir. Je n'ose interroger. Pierre en serait fâché... Oui, l'oncle doit bien dépenser soixante à quatre-vingt mille francs par an... Avec la moitié, le tiers seulement, je ferais des prodiges : je sens si bien que mon instinct, ma passion d'élégance, ne me tromperaient pas! Pierre, en somme, a raison de défendre qu'on parle de M. Maraton. Puisque la rupture est irréparable, à quoi bon ressasser de vains regrets. Nous avons vécu pauvres, nous mourrons pauvres. Mais une fois, une seule fois, avant de vieillir, quelle ivresse ce serait que se payer une belle chose déraisonnable, une vraie belle chose inutile! »

Confuse de cette folle idée, Mme de Barolles s'éloigna brusquement d'une montre de joaillier où, sous les ampoules électriques, les pierreries éclataient en fusées, en bouquets de feu d'artifices. Fuyant l'avenue trop lumineuse, Lucie enfila une rue de traverse. Dans l'ombre, elle se ressaisit, eut honte de ses convoitises :

« Combien je suis frivole! se reprocha-t-elle. Comment vingt ans de renoncement et de privation n'ont-ils pas tué de pareilles tentations en mon âme? Même épouse, même maman, une Parisienne garde-t-elle donc dans le sang, si somnolent qu'il soit, une fièvre de plaisir qu'un rien peut rallumer? »

Elle se gronda plus fort :

« C'est indigne de m'exciter ainsi l'âme au désir, tandis que mon mari, ma fille, mon pauvre Maurice... »

Dans un violent accès de repentir, elle se représenta Pierre penché sur sa table, Rosette rafistolant sa jupe de bal. Mais cette double évocation ne la mit que faiblement en colère contre elle-même : ne savait-elle pas que Pierre adorait écrire et que Rosette prenait plaisir à *chiffonner?* Ils n'étaient pas à plaindre.

Maurice seul, peut-être, s'absorbait dans un travail ingrat.

La pensée de son fils remua soudain le cœur de Mme de Barolles d'un sincère et profond regret. En une superstition de pénitente obstinée au scrupule, ardente à l'expiation, l'idée lui vint d'aller surprendre Maurice au magasin. Cette visite, une vraie joie pour lui, rachèterait aux yeux de Lucie ce futile désir de luxe et de mondanité.

Sans jamais mettre son projet à exécution, elle s'était promis cette démarche bien des fois. Aujourd'hui, — cinq heures et demie à peine, — elle avait tout loisir d'accomplir son dessein. Il fallait, pour gagner la rue Paul-Lelong, un petit quart d'heure au plus. Cette résolution emplit son cœur de joie. Et, la confiance puisée aux esquisses de l'album l'enhardissant, Mme de Barolles projeta de demander à M. Robillot, en raison du bal de Mme Hisquières, où lui-même devait aller, de laisser partir son fils un peu plus tôt. Elle avait la certitude que le *patron* ne refuserait pas, qu'il n'oserait refuser : elle s'apprêtait à présenter sa requête si gentiment, si joliment! Homme du monde, Robillot serait flatté de sa visite, sensible à sa prière. Et elle reviendrait avec Maurice, bras dessus, bras dessous, dans une de ces trottes vives, gaies et confidentielles que Pierre, toujours retenu par son travail, lui accordait rarement.

Connaissant ce quartier, que dégage encore mal le percement de la rue Réaumur, Mme de Barolles se faufilait, en Parisienne preste, par les voies étroites et populeuses. Elle enfila la rue Paul-Lelong et découvrit bientôt l'enseigne du magasin. De lourds camions, qu'on chargeait et déchargeait, encombraient le trottoir, barraient l'entrée. Lucie passa bravement, frôlant la tête des chevaux. Puis, sous la porte cochère, elle dut se jeter contre le mur pour faire place aux caisses, aux ballots qu'on roulait sur des diables. La voûte franchie, elle se trouva dans une vaste cour, ceinte d'immenses casernes. Et de ces fenêtres, de ces portes innombrables, sortait une rumeur de ruches en travail.

Lucie qui, de Saint-Philippe du Roule à la Madeleine, et de l'Arc de Triomphe aux Tuileries, se jugeait si modestement vêtue, se vit remarquée pour son chapeau à plumes, sa veste en fausse loutre et son retroussis de volants soyeux sur des bottines fines.

— Qu'est-ce que vous cherchez, ma petite dame, demanda un ouvrier en la voyant, à la lueur dansante d'un bec de gaz, s'arrêter hésitante.

— Vous m'obligeriez infiniment, Monsieur, en m'indiquant le magasin de MM. Robillot et Boutard.

— Escalier B, premier étage, porte à gauche, fit-il, très prévenant.

Mme de Barolles s'engagea dans le couloir mal éclairé. Elle gravit les marches, se tenant prudemment à distance de la rampe poussiéreuse. Sur le palier, elle vit le plancher humide, pourri de boue et de crachats, les murs souillés, en traits au charbon, de mots graveleux, de silhouettes louches. Vite, à gauche, elle alla lire en lettres noires sur la plaque de cuivre : *Robillot, Boutard et Cie. Passementerie en gros. Entrez sans sonner.*

Elle tourna le bouton. Le timbre avertit. Un commis s'avança.

— Vous désirez, Madame?

Mme de Barolles ne répondit pas tout de suite. Une légère suffocation lui vint de l'atmosphère chaude, lourde et fétide de ces salles basses, profondes, taillées dans des soupentes et des racoins, soutenues par des piliers massifs, éclairées au gaz jour et nuit.

Elle avait imaginé son fils circulant en ces vastes et lumineux locaux modern-style de la rue Réaumur où, du parquet au plafond, le soleil entrait par de larges baies à glaces, où des comptoirs modèles en acajou ou en pichpin reluisaient d'armatures de nickel, où l'électricité, les horloges pneumatiques, le téléphone, les ascenseurs multipliaient les trucs sensationnels de vrais palais de féerie.

— Je voudrais parler à l'un de vos collègues, à M. de Barolles, dit Lucie très déçue.

— Ah! le nouveau, fit l'employé, lâchant la chaise qu'il approchait.

Et, interpellant un autre commis qui passait, affairé :

— Mon vieux, allez donc voir si Barolles est au rayon des ganses. Vous lui direz qu'on le demande.

— Allez-y voir vous-même. J'ai autre chose à faire.

— Et moi donc! Croyez-vous que j'aie le temps d'annoncer les visites?

Plusieurs commis, priés au passage de rendre ce service, sans même s'arrêter, envoyaient grossièrement promener leur collègue. Rebuté, ce dernier tourna les talons, grommelant :

— Ah! ben zut! après tout, je m'en moque, moi aussi!

Lucie demeura seule, debout, entre les comptoirs. Combien elle regrettait la politesse prévenante de l'ouvrier rencontré dans la cour. Elle s'approcha d'un vendeur, formula sa demande :

— Je ne sais pas, Madame, je suis occupé, vous le voyez. Je ne peux pas vous renseigner. Demandez à d'autres...

Froissée, Lucie changea de tactique et déclara plus haut :

— Je voudrais dire un mot à votre patron, M. Robillot.

— L'associé du patron? rectifia le commis. Il est absent.

— Pour longtemps?

— Je suppose... il voyage en Italie.

— Ne puis-je alors parler à son représentant, à son associé?

— M'sieur Boutard? Il fallait le dire tout de suite. Tenez là-bas, au fond, la cage vitrée. Il y a écrit caisse.

Mme de Barolles se dirigea de ce côté. Elle ouvrit la porte et se trouva devant un vieux gros homme au teint rouge, penché sur de grands registres verts à coins de cuivre. Il leva le nez, regarda Lucie par-dessus ses lunettes et bougonna sans même toucher la calotte noire qui couvrait son crâne chauve :

— Vous vous trompez, Madame, c'est ici la comptabilité.

— Je ne crois pas me tromper, dit Lucie troublée, mais pourtant souriante. Vous êtes bien Monsieur Boutard? En l'absence de votre associé, M. Robillot, je viens vous présenter une petite requête au sujet d'un de vos employés, M. de Barolles.

Le vieux gros homme enveloppa d'un regard méfiant cette femme svelte, d'allure élégante et jeune, qui emplissait la cage vitrée d'un parfum discret et léger. Lucie devina le soupçon, se nomma :

— Je suis Mme de Barolles..., la mère de votre employé.

Boutard, visiblement contrarié et gêné, désigna une chaise d'un geste étriqué.

— Ah! bon, asseyez-vous, Madame.

— Ce n'est pas la peine, Monsieur. Je n'ai que deux mots à vous dire. Vous connaissez certainement Mme Hisquières, amie de votre associé.

— Mon associé est un mondain, fit Boutard avec une bonhomie feinte où perçait de l'aigreur. Il a beaucoup d'amis. Moi, je suis un simple commerçant. Je n'ai d'autres relations que celles de mon magasin. J'ai entendu parler de Mme Hisquières, mais je ne la connais pas.

— Elle donne un bal, ce soir. Je serais heureuse que mon fils, pour m'accompagner, fût libre un peu plus tôt. Ne pourriez-vous, Monsieur, exceptionnellement, l'autoriser à partir avec moi?

Le bonhomme prit un air important et revêche :

— Mon Dieu, Madame, je ne verrais personnellement aucun inconvénient à laisser votre fils s'en aller avec vous. Mon associé l'a introduit ici depuis si peu de temps que le travail, vous le concevez, ne se ressentirait aucunement de son absence.

— Je n'avais pas, Monsieur, l'intention...

— Là n'est pas la question, interrompit Boutard péremptoire et bourru. Veuillez seulement considérer que j'ai vingt-deux commis. Si, ce soir, j'accorde à votre fils de partir deux heures plus tôt, demain, mes vingt-deux commis m'enverront leurs mères, leurs femmes ou leurs fiancées, peut-être pas en chapeau, mais en bonnet ou en cheveux, me demander même faveur et pour quelque

motif plus utile qu'aller au bal! Sous quel prétexte voulez-vous que je leur refuse?

— N'en parlons plus, Monsieur, fit Lucie froissée. Si j'avais supposé ma demande à ce point indiscrète, croyez que je ne l'aurais même pas exprimée. Puis-je au moins, sans infraction aux règlements de votre maison, dire, en passant, un petit bonjour à mon fils? Ce sera l'affaire de deux ou trois minutes.

— Dites-lui bonjour, Madame, dites-lui bonjour...

Lucie gagnait déjà la porte, quand Boutard, qui n'avait pas écoulé toute sa mauvaise humeur, reprit :

— Puisque le hasard vous amène, priez donc votre fils, si cela ne le contrarie pas trop, de ne pas venir le matin, au magasin, coiffé de son tuyau de poêle et la canne à la main. Pour ce qu'il doit faire ici, — je l'ai mis aux expéditions, — un chapeau melon suffit. C'est moins remarqué qu'un tube, quand il s'agit de monter sur le siège, à côté du camionneur. Robillot depuis peu, nous impose un tas de *fils à maman* aux mains trop blanches. Les bacheliers ne font pas mon affaire. Il me faut des gaillards sans façons, prêts aux grosses besognes et se moquant de casser leur faux-col ou de chiffonner leurs manchettes. Pour arriver dispos, et de bon matin, il me paraît meilleur de ne pas aller au bal le soir.

— Je ne crois pas, Monsieur, que mon fils soit arrivé une seule fois en retard?

— Je ne parle pas de votre fils seul, Madame, je parle en général. C'est moi qui ai fondé cette maison. Elle a grandi par mes soins assidus, par mon travail acharné. Parti de rien, je me suis fait ce que je suis aujourd'hui.

— Votre histoire est probablement celle de beaucoup de riches, fit Mme de Barolles incitée à l'ironie par les grognements de ce gros parvenu, maniaque et ronchonneur. Je parierais que vous êtes venu à Paris en sabots?

— Non, Madame, pas en sabots, pieds nus, sur la grande route. Je suis le fils de mes œuvres. Et croyez que, si ce n'était pour soutenir la concurrence et donner plus d'extension à mes affaires, je n'aurais pas eu recours à la commandite d'un associé. Je ne suis pas du monde, moi, Madame.

— Oh! pourquoi le dites-vous, Monsieur? fit Lucie de nouveau souriante.

— Eh bien, Madame, si ça se voit, j'en suis fier. Et j'entends maintenir chez moi mes traditions de simplicité. Quoique patron, Madame, je ne me permets ni tuyau de poêle ni canne. Dans notre métier, on ne cotillonne pas, on n'a pas besoin de gants : ça gêne plutôt!

— Vous m'en persuadez, Monsieur.

— Voilà tout ce que je désirais vous dire, Madame. Vous pouvez le répéter à votre fils. Qu'il en fasse son profit!

— Ravie d'avoir fait votre connaissance, Monsieur, termina Mme de Barolles en révérence nuancée d'impertinence.

La porte refermée, l'amusement que Lucie avait goûté à la tirade maussade de Boutard sombra dans un dépit de ce refus grossier, puis dans un vrai chagrin de ne pas emmener Maurice. Elle sentit que sa visite, loin d'avancer les affaires de son fils, le rendrait plus suspect à son milieu, accentuerait le mauvais vouloir du *patron*. Piteux résultat d'une inspiration qu'elle croyait habile!

« Je dirai à Maurice de laisser sa canne à la maison, pensait-elle, et d'enlever ses gants. Il n'y pense sûrement pas! Il faudra bien aussi qu'il s'achète un melon au lieu d'user ses vieux chapeaux de soirée. Est-ce bizarre que, visant à l'économie, le pauvre garçon soit accusé de faire du chic! Que tout cela, au fond, est mesquin. Et dire que Maurice doit, huit ou dix heures par jour, se soumettre aux préventions étroites et vexatoires de ce vieil ours! Combien mon fils, si beau, si distingué, si fier, doit s'énerver et s'ennuyer ici! »

Sous l'impulsion de son trouble et de sa pitié, Mme de Barolles imaginait les taquineries quotidiennes des collègues jaloux. Et quel encouragement à ces sournoises tracasseries que l'attitude hostile de ce Boutard, type classique du *patron*, dont le gros gain de commerçant n'atténue pas la haine des professions libérales.

« Comme Pierre, — réfléchissait Lucie, concevant la sûreté de l'instinct qui avait éloigné son mari des affaires, — Maurice eut peut-être mieux fait de suivre sa vocation! A défaut de fortune, il y eût trouvé l'indépendance et cette satisfaction, on ne la saurait payer trop cher, de vivre, d'agir, de respirer dans le milieu pour lequel on est né! »

Ces pensées la tenaient absorbée et très triste. Elle se résolut enfin à redemander où se trouvait son fils.

— Barolles est en courses, lui répondit un employé moins affairé que les autres. Il devrait même être rentré depuis longtemps. Je ne sais pas ce qu'il fiche, ce clampin-là!

Mme de Barolles réprima un léger tressaillement. Elle accepta la chaise qu'on lui offrit, s'y affaissa, très lasse, dans un coin d'ombre.

— Il va justement rentrer là, devant vous, par cette porte de service, reprit le commis sans remarquer le nouveau tressaillement de Lucie. Soyez tranquille : vous ne le raterez pas!

L'insinuation gouailleuse ne la redressa pas : à quoi bon démentir une seconde fois l'offensant soupçon?

Et, délaissée, elle songea aux esquisses charmantes de l'album. Elles lui semblaient maintenant effacées, lointaines, chimériques datant de quinze ou vingt ans.

Une voix hurla : Chavois, le patron vous demande!

Et Chavois, le commis qui venait de parler à Lucie, courut vers la cage vitrée. Mme de Barolles, un instant, pensa que Boutard appelait afin de donner quelque ordre concernant Maurice. Peut-être se repentait-il de sa rudesse et allait-il accorder l'autorisation! Mais, revenu, Chavois ne lui dit rien. Et elle demeura triste, les yeux sur la petite porte basse aux vitres poussiéreuses, sur le bouton terni aux sueurs des paumes. Comme tout cela, au souvenir de l'appartement modeste mais si clair et si plein d'attrayantes choses de la rue Washington, devait paraître décevant aux grands yeux épris de lumière et de beauté du jeune homme, à ces yeux si gâtés, jusqu'alors, que voir n'avait jamais été pour eux qu'une jouissance!

Un bruit de trébuchement, de pas alourdis, tâtonnant, s'assurant des marches, attira l'attention de Mme de Barolles. Brusquement la porte s'ouvrit sur l'obscurité d'un escalier étroit. C'était une de ces spirales échelonnées dans la profondeur d'un puits obscur où la seule idée d'une rencontre de gens, allant en sens contraire, vous cause une impression d'étouffement, d'asphyxie. Courbant, pliant en deux, écrasant de leur masse et de leur poids l'homme qui les portait, surgirent, entassées en pile sur un même crochet, cinq ou six caisses noires à coins de cuivre. La porte était si basse que la caisse du haut heurta le chambranle. Ce heurt, par les bretelles de cuir passées sur les épaules, repoussa le porteur en arrière au risque de le renverser. Une appréhension soudaine broya de douleur aiguë le cœur de Lucie. Et dans ce choc qui cassait les reins de l'homme, au jet de lumière qui pénétra l'ombre versée par le fardeau, elle reconnut le visage pâle, altéré et défait... oh! si défait de son fils.

Maurice eut, sous le coup, un ahan d'épuisement et de souffrance, puis il ferma les yeux comme à bout de force. Ce soupir, qui acheva de déchirer le cœur de Lucie, provoqua l'éclat de rire des autres commis :

— Attention, Barolles! Faudrait voir à ne pas démolir la baraque!

Le jeune homme, cinglé par la risée, réagit par un suprême effort, se redressa dans un énergique ressaut d'épaules et de reins contre le poids qui l'entraînait à la renverse. Appuyé à la

rampe de l'escalier, il se remit d'aplomb, s'avança de nouveau et, pour passer sous la porte basse, se courba, se tassa sur lui-même, parut se traîner, ramper sous l'écrasement des caisses.

— Rien, gouailla l'un des commis, rien ne vaut ça pour assouplir l'échine!

Lucie s'était levée, plus blanche que Maurice. Par peur instinctive de susciter d'autres railleries féroces, elle étouffa son gémissement. En impulsion spontanée, elle tendit ses mains gantées afin de soutenir son fils, de l'aider à porter son fardeau.

Mais déjà, Maurice avait franchi le seuil. Son crochet posé sur le comptoir, il enleva prestement les sangles de cuir qui lui entraient dans les épaules et se déchargea des caisses. Alors seulement il reconnut Lucie.

— Toi, maman! En voilà une surprise!

Une joie vive, sincère, anima son visage, mais n'effaça pas l'étirement fatigué de ses traits. Une tristesse persistait au fond de ses yeux, une souffrance flottait encore dans son sourire. A voir, agrandies, se refléter cette souffrance et cette tristesse dans les yeux de sa mère, Maurice se ressaisit. A vigoureux coups de mouchoir en tampon, il essuya la poussière et la sueur de sa face pâle. Les muscles de son front et de ses joues, un instant convulsés, se détendirent. Et, désolée, Mme de Barolles murmurait très bas, douloureusement :

— Mon pauvre enfant, mon pauvre enfant!

Il se prit à rire sans trop d'effort :

— Bast! je suis robuste et nerveux. Oui, devant la porte, le choc m'a fait reculer, mais ce n'est rien! Dis-moi, tout va bien à la maison, depuis ce matin... Aucune mauvaise nouvelle ne t'amène, j'espère?

— Non, dit Lucie vivement. Rien de fâcheux, rien de nouveau. Je me trouvais dans le quartier. J'ai voulu entrer te dire bonjour, voir, savoir comment c'était ici. Oh! maintenant, je sais, j'ai vu...

Elle n'avait plus envie de se moquer de Boutard, la pauvre Lucie : ce qui lui semblait comique, tout à l'heure, lui paraissait si tragique à présent! Son imagination alarmée lui représentait *le Patron* en vainqueur brutal, courbant son fils sous le joug des esclaves. Aussi balbutiait-elle des mots sans suite, faisant appel à toute son énergie pour empêcher de poindre à ses cils les grosses larmes dont son cœur se gonflait.

Chavois interrompit le colloque.

— Barolles, c'est votre tour : vous serez de garde ce soir pour l'inventaire, de sept à dix. Le patron vous donne trois quarts d'heure pour dîner. Quoiqu'il ne soit que six heures, si vous

voulez partir avec votre mère, je prends la responsabilité des quinze minutes de grâce. Seulement, soyez ici à sept heures précises... et puis, rangez vos caisses avant de vous en aller.

Répondant aux questions des grands yeux effarés de sa mère, Maurice chuchota en parti-pris de gaieté :

— Tu vois qu'ils ne sont pas si terribles que ça!

Le temps de ranger les caisses, de se laver les mains, de se donner un coup de brosse et d'enfiler son pardessus, des quinze minutes de grâce, il ne resta pas grand chose. Le quart sonnait déjà quand Lucie et Maurice, côte à côte, passèrent devant Notre-Dame des Victoires.

Le jeune homme rassurait Mme de Barolles :

— Tu exagères, affirmait-il. Je ne suis pas si malheureux! Jaloux, envieux, oui, ils le sont tous un peu. Robillot eut le tort, — certes en bonne intention, — de trop me recommander à Boutard et surtout de me présenter en homme de son monde, presque en ami. Le plus fâcheux, le voici : Robillot n'est jamais là. Il a mis de gros capitaux dans la maison en laissant à Boutard le soin de les faire valoir. Satisfait de toucher de beaux intérêts, il se promène l'hiver en Italie, l'été en Suisse ou à la mer. Et Boutard, qui ne lâche pas la boutique, y demeure en maître. Quoique le vieux se plaigne des absences de son associé, il s'en accommode et même il préfère ça!

— Mais toi, Maurice, toi? questionnait la mère dans son exaltation d'angoisse. Comment supportes-tu ces malveillances, ces basses brimades, encouragées sans doute par le patron lui-même? Tu as beau dire, je sens que ce Boutard, à cause de ta distinction, te hait instinctivement. Et puis quelle atmosphère! Quel milieu! Et ce qu'ils te font faire! Ces caisses si lourdes! Je crois te voir encore...

— Pauvre petite maman, sourit Maurice, dès que ta sensibilité maternelle est en jeu, tu as plus d'imagination que mon père lui-même! Oui, aujourd'hui, j'ai fait le placier, j'ai porté les caisses... et elles sont lourdes... mais c'est exceptionnel! Le garçon a été mis à la porte. Un autre entre demain. Et c'est toujours le garçon de magasin qui porte ces caisses sur son crochet. Nous ne faisons que l'accompagner, étaler les échantillons et noter les commandes. Cet après-midi, un client a demandé à voir des modèles de galon. C'était pressé... A moi le plus jeune et le dernier venu au magasin, la corvée incombait. Je me suis offert de bon gré. N'est-ce pas la meilleure façon de vaincre les préventions? Et je les vaincrai à force de bonne humeur et de bonne volonté.

— Tu me certifies que cette corvée de portefaix est exceptionnelle?

— Mais oui... exceptionnelle! Quelle malchance que tu sois tombée sur un si mauvais jour! Et d'ailleurs j'en ai bien vu d'autres au régiment : la corvée de viande, les sacs de pain, les pommes de terre et le charbon! Ah! qu'aurais-tu dit au charbon, petite maman? Tu vois, je n'en suis pourtant pas mort!

— Tu cherches à me calmer et je voudrais te croire.... je ne peux pas! Je te vois courbé sous cette porte basse, écrasé par ces caisses...

— L'avenir effacera cette image-là... Avant six mois, quand tu reviendras me voir, tu me trouveras installé à la caisse, au poste de confiance, devant la table où s'étalent les grands registres du père Boutard! Car, tôt ou tard, le *patron* finira par me rendre justice.

— Ah! le vilain bonhomme! Et ce quart d'heure de grâce qu'il nous accorde. On croirait que tu lui appartiens! Il me fait l'aumône de mon fils!

— Ne parlons plus de cela! Si tu prends le métro pour retourner à la maison, je vais te conduire à la station du Palais-Royal, reprit le jeune homme désireux d'effacer ces impressions pénibles. Vois, c'est gentil de s'en aller ainsi en bavardant. Je parie que les passants me prennent pour ton amoureux. Et ils doivent trouver qu'il a une fière chance, ce petit commis de rien, de pouvoir offrir son bras à une jolie dame comme toi!

— Comme tu es bon, mon fils chéri, répétait Mme de Barolles touchée. Rosette, ton père, personne au monde ne se doute de ce que tu fais pour moi! Ils ne sauront jamais de quelle sollicitude, de quels égards et de quelle affection tu panses le cœur blessé de ta pauvre maman! Ah! sans toi, que deviendrais-je? Que serais-je devenue? Aussi l'idée que tu te sacrifies encore, toujours, que tu abandonnes une carrière de joie et de succès, que tu perds ta jeunesse si belle et si pleine de promesses, pour me secourir dans ma tâche de devoir, d'un devoir qui n'est pas le tien, cela me désole, m'accable et me torture...

— Où vas-tu chercher pareilles idées? Elles ne reposent sur rien de vrai! s'exclamait-il, feignant de ne pas comprendre. Accepte les choses ainsi que moi, simplement... Rosette sera-t-elle belle, ce soir? Père aura-t-il le temps de vous accompagner? Et toi, fais-toi jolie, maman... Quelle robe mettras-tu?

Et Lucie répondait machinalement :

— Toujours la même. Tu la connais, je n'ai pas le choix. Ton père viendra nous chercher. Rosette sera certainement ravissante : cette petite est plus heureuse et plus gâtée que toi! Mais

tout cela ne compte plus pour moi : ce n'est plus une fête puisque tu n'y seras pas! Quelle déception!

— Partie remise! Si je ne rentre pas trop tard, j'irai vous chercher avec mon père...

Causant ainsi, ils avaient atteint la place du Palais-Royal. L'horloge marquait six heures et demie. Lucie eut un mouvement.

— Suis-je assez égoïste! Dans la joie de t'avoir quelques minutes à moi, je te vole ton temps, je te prends ton dîner! Après une journée si dure...

— Je n'ai pas faim. J'aime mieux bavarder!

— Où dînes-tu?

— Au bouillon... n'importe où.

— Ce doit être mauvais.

— Non, très bon, je t'assure.

— Le temps de retourner au magasin, il te reste à peine vingt minutes. Mène-moi à ton bouillon. Tu mangeras. Je parlerai. Après cela, je rentrerai plus tranquille.

— A te parler franchement, je ne mange pas au bouillon, mais dans un caboulot de quartier où c'est à la fois meilleur et meilleur marché.

— Allons-y! Me crois-tu vaniteuse? Avec toi, j'irais partout. Cela ne me gêne aucunement.

— Mais moi, petite maman, cela me gênerait beaucoup. Les bons maçons et les braves petits employés, qui prennent là leur portion à six sous, seront encore plus gênés que moi de voir entrer une dame élégante. Ils en resteraient bouche bée, la fourchette en suspens.

Tous deux avaient atteint, sur le refuge, l'entrée du Métropolitain.

— Puisqu'il faut te céder, quittons-nous, fit Lucie, préoccupée. Au revoir, Maurice.

— A ce soir, j'espère. Je me dépêcherai et, si père n'est pas parti, je l'accompagnerai.

Mme de Barolles descendit vivement l'escalier, poussa la porte lourde, s'enfonça, disparut dans la foule. Maurice demeura en observation devant les marches, imaginant :

« Elle prend son billet..., elle descend... »

Par la porte ouverte, dans une bouffée d'air chaud, le bruit du train lui vint en roulement souterrain.

« Maintenant, elle monte, elle part, » pensa-t-il.

Et, malgré le regard jeté vers l'horloge, au fronton du Palais, il s'éloigna lentement. Les yeux mornes, les traits accentués de fatigue, d'amertume et de dégoût, il s'acheminait, d'un pas trai-

nant et mou, vers la place du Théâtre-Français. Son dos se voûtait, sa poitrine se creusait, comme si les caisses noires lui cassaient encore la nuque, comme si les sangles entraient encore dans ses épaules meurtries. Et il allait la tête basse, alourdie non de rêve, mais de torpeur.

De loin, se dissimulant ou se faufilant dans les groupes, tournant le dos et affectant d'examiner les devantures dès que Maurice regardait derrière lui, une ombre inquiète suivait le jeune homme. Sans même prendre son ticket, après quelques minutes d'attente, Mme de Barolles était remontée, étreinte d'une idée fixe, d'un soupçon qu'aucune protestation n'avait apaisé :

« Afin de me rassurer, se disait Lucie, il ment généreusement, il ment héroïquement, mais il ment! Il est malheureux, humilié, il souffre... Oh! je sais lire en ses yeux... J'y ai lu! »

Et, dans une tendresse, une compassion maternelles qui s'exaltaient, elle répétait :

« Je sais déjà... Je veux savoir le reste, ce qu'il me cache... Ce ne peut pas être pis! »

Et, l'œil guetteur, dans une peur d'être surprise par Maurice, dans une peur plus grande de le perdre de vue, elle continuait à le suivre.

« Il mange dans une gargotte, se disait-elle fiévreusement, non parce que c'est meilleur, mais parce que c'est meilleur marché. Six sous la portion! Il ne prend peut-être qu'une portion, arrosée de piquette frelatée!

Et tout à coup, Lucie s'arrêta saisie : Maurice n'allait vers aucune gargotte; il venait d'entrer dans la boulangerie du coin. Presque aussitôt, il en ressortit et, mordant à pleines dents jeunes dans un petit pain de deux sous, il se dirigea, derrière le bureau d'omnibus, vers les arbres dénudés.

Mme de Barolles comprenait à présent comment son fils, déjeunant et dînant d'un croissant, avait pu lui apporter entier le gain de son mois.

Elle s'appuya au battant d'une porte cochère, fermant vite les yeux pour retenir les pleurs prêts à jaillir. De nouveau elle se sentait le cœur gros à éclater; puis, elle eut, dans un léger vertige, l'impression que ce cœur déchiré se vidait, saignait de tout son sang. Elle s'aperçut alors que, crevant les paupières, des larmes brûlantes lui roulaient sur les joues.

Elle eut un élan pour courir à Maurice, lui prendre le bras et l'entraîner vers un de ces restaurants qui s'ouvraient en larges baies de lumières dans les façades déjà sombres des maisons. Un scrupule, une pudeur l'arrêtèrent. Ne blesserait-elle pas cette

jeune âme si fière? Quelle confusion pour elle-même si, épiant ses heures de solitude pensive et forçant son silence résigné, quelqu'un avait voulu, brutalement ou par ruse, lui arracher le secret de ses premiers sacrifices? Et le secret surpris, la détresse avouée, de quelle consolation et de quelle espérance Lucie pourrait-elle cicatriser la blessure faite à la fierté de son fils?

Le sentiment désespéré de son impuissance acheva de la paralyser.

— Maurice est homme, il est maître de ses actes, gémit-elle. Je n'ai pas le droit, n'apportant aucun remède à sa peine, de violer le mystère dont il entend voiler son abnégation.

Elle revint sur ses pas, imperceptiblement secouée de sanglots qui ne crevaient pas, le cœur étouffé de larmes qu'elle n'osait plus pleurer.

— Oh! demain, se promettait-elle, je le ferai dîner double et je lui bourrerai ses poches de gâteaux, comme lorsqu'il était petit!

Mais cette pensée ne la faisait plus sourire. C'était trop de chagrin. Elle avait rêvé pour son fils, pour sa fille, une jeunesse de bien-être, d'insouciance et de bonheur; elle avait cru l'acheter par sa propre existence d'effacement. Et voici qu'elle découvrait que ce n'était pas assez de son renoncement. Il fallait encore la déchéance de son fils!

Elle eut, mêlée de souvenances maternelles, cette impression de cauchemar que, de ses bras ouverts pour abriter ses deux enfants, elle n'étreignait que Rosette. Maurice venait de glisser de ses genoux, il tombait sans que, liée ou en léthargie, elle pût étendre l'autre bras afin de le ressaisir et le ramener frileusement sur son cœur. Et quand cette sorte d'hallucination se dissipa une angoisse réelle, une angoisse pire, l'obséda. Elle revoyait Maurice, si jeune, si fier, si beau, humilié par la huée des rires féroces, écrasé par le poids lourd des caisses, se courber, se casser l'échine pour passer sous le joug de la porte basse, — la porte de service!

Charles Foleÿ.

La suite prochainement.

JEUX DE CARTES, DE COURSES, DE BOURSE

Parlant des bals de l'Opéra au milieu du Second Empire, alors que ce mode de divertissement tumultueux commençait déjà à perdre de sa faveur, Sainte-Beuve exprima dans un de ses *Lundis* le regret que chaque forme du plaisir n'eût pas eu son historiographe pour en noter, non seulement les déclins, mais les phases changeantes, ce qu'on pourrait appeler les démodages. C'est qu'en effet ce qu'on est convenu d'appeler le plaisir n'a rien d'immuable dans ses manifestations les plus rituelles en apparence; et montrer ce qu'il a de fugitif, en faire ressortir la vanité c'est justifier au besoin le mot narquois attribué tantôt à lord Chesterfield, tantôt à Horace Walpole, tantôt à lord Beaconsfield, que « sans les plaisirs, la vie serait supportable ».

De tous ces « plaisirs », le jeu me semble mériter plus justement que tout autre l'historiographe souhaité par Sainte-Beuve. Chaque génération, pour ne parler que des derniers siècles, l'a façonné, lui a donné son empreinte particulière. Et présentement le jeu, ou, pour parler plus exactement, le joueur, se présente sous un aspect nouveau, intéressant au point de vue non seulement psychologique mais social. Le joueur, pris dans sa généralité, se défend de son mieux d'être ce qu'il fut de tout temps, un chercheur d'émotions, obéissant à l'instinct naturel qui se développe au collège autour d'un sac de billes ou les yeux sur un programme de courses recouvrant celui du baccalauréat. A l'entendre il répudie la formule de l'impulsif qui a dit : « Ce qui est le plus agréable au jeu c'est de gagner et ensuite de perdre. » Attendu qu'il entend ne pas perdre du tout ou perdre seulement dans la mesure acceptée par les commerçants qui laissent la moindre part possible à l'aléa. Commerçant du reste il ne répugne pas à l'idée d'être tenu pour tel. Le jeu pour lui sous toutes ses formes, est une affaire à laquelle il se consacre avec réflexion. Sans trop le presser on lui ferait dire qu'il va se rendre à son bureau quand il vient de retenir son fauteuil à la table de baccara de son cercle. Et c'est tout juste s'il ne déclare pas ranger le jeu, tel qu'il le comprend, parmi les carrières que les notaires signalent comme étant « de tout repos ».

Laissons de côté ce qu'il y a d'outrecuidant, presque d'indécent, à admettre le jeu comme un gagne-pain possible. Entrons dans le vif de cette prétention au point de vue pratique, terre à terre. La question en vaut grandement la peine. Le jeu sous toutes ses formes, au cercle, dans les villes d'eaux, aux courses, à la Bourse, occupe une bonne partie des journées et des nuits de nombreux jeunes gens appartenant aux classes qu'on appela jadis dirigeantes. Quelles recrues ne ferait-il pas encore si chaque année les nouveaux venus à la vie mondaine pouvaient croire que la profession de joueur assure sinon des revenus réguliers, du moins ce que dans les cercles on appelle pittoresquement une « matérielle ». Et déjà ne se rencontre-t-il pas trop de mères de famille, d'épouses disposées à fermer les yeux sur les séances régulières d'un fils, d'un mari autour d'un tapis vert de cercle, sur leurs stations aux abords d'un guichet de pari mutuel ou sous les colonnades de la Bourse, parce que jusqu'à présent, pour leurs yeux d'illusionnées, le fils, le mari sont « des malins », dans les heureuses mains desquels « le cuivre devient or », comme parle le *Joueur* de Regnard, en attendant que l'or « devienne à rien » comme dit son valet.

Pour regarder en face ce nouveau danger du jeu, le jeu considéré comme métier, on nous pardonnera d'entrer dans le détail, la technique même, afin d'éclairer de notre mieux le jugement de tous ceux qu'un fâcheux snobisme éloigne de beaucoup de profession classées et qui seraient tentés de compter sur le jeu sagement pratiqué disent-ils, pour combler les vides que les nouvelles folies fiscales annoncées menacent de faire dans leur capital et leur revenu.

Nous commencerons par le jeu plus spécialement de cercle, puis nous nous transporterons aux courses, enfin à la Bourse, partout où sévit, où peut sévir l'aléa qualifié pompeusement aujourd'hui « affaire ».

*
* *

En réalité, sauf la roulette sur laquelle nous reviendrons, le jeu de cercle ou de salon se pratique à l'aide de cartes. Autour du domino, le trictrac — nous ne mentionnerons que pour mémoire, les petits chevaux, le jeu de l'oie, le loto et autres similaires — les enjeux sont, en général, très modestes. Aux échecs, les adversaires combattent le plus souvent pour l'honneur, n'en parlons pas.

Les jeux de cartes peuvent se diviser en deux catégories, au point de vue qui nous occupe, ceux où le bien joué constitue un facteur important du gain et ceux dont on peut dire avec le poète :

Là du soir au matin règne le grand peut-être.

Les jeux où le bien joué met, symboliquement, des atouts dans le jeu sont, parmi les plus adoptés, le whist, l'écarté, le piquet, le bézigue, le poker, le quinze, ce dernier moins pratiqué depuis quelques années. Ils se subdivisent en jeux à partners et en jeux sans partners. La distinction est intéressante, parce que dans les seconds la supériorité du bien joué se révèle plus manifeste, attendu que le joueur habile ne court pas le risque fâcheux d'avoir pour partner une « mazette » compromettant l'issue de la partie par ses bévues. D'où il suit que l'écarté, le piquet, le bézigue, le poker présentent à qui en possède à peu près les secrets plus de chances de gain que le whist. Ces jeux, sauf le poker qui est de récente importation américaine, ont été classés par le langage administratif sous le terme bizarre de « jeux de commerce ». A ce titre, au temps où les cercles vivaient sous le pur régime de la tolérance, ils étaient autorisés par la préfecture de police, alors que les jeux de hasard étaient impitoyablement proscrits. Privilège difficilement explicable, car la moralité d'un jeu ne doit pas se mesurer à la somme plus ou moins grande des difficultés qu'il présente.

Quiconque a tenu dans sa vie les cartes d'un jeu de commerce saisit aisément les causes qui peuvent rendre un adversaire redoutable. Il aura vu ce dernier former des combinaisons, tendre des pièges, ranger avec autant de méthode que de promptitude dans une case de sa mémoire, sinon les cent vingt-huit cartes d'un coup de bézigue, du moins les cinquante-deux cartes d'un coup de whist. Pour peu qu'il se renseigne ensuite sur les causes de cette supériorité, il apprendra vite qu'elles résultent d'un don naturel, localisé dans une bosse spéciale qui n'est même pas celle du calcul, car tel ou tel mathématicien célèbre n'a jamais mené tout à fait à bien un *rubber* de whist, alors qu'on pourrait citer parmi les « bridgeurs » renommés nombre de braves gens que la table de Pythagore déconcerte.

Que vaut cet avantage, la bosse, étant donné une égalité de chances entre la bonne et la mauvaise fortune? Bien entendu, les gens qui croient au « jeu-affaire » la tiennent pour considérable. Il y aurait quelque peu à rabattre de cette appréciation. D'abord, les jeux sans partner voient souvent leurs jetons rester sans emploi, faute de joueurs, pour cette unique raison qu'un joueur d'écarté, de piquet, manifestement supérieur dans sa partie finit par faire le vide autour de lui, par ne plus trouver comme adversaires que ceux qui apprennent à son école l'art d'en battre ensuite d'autres. Quand cette supériorité ne provoque pas la désertion complète des joueurs, elle a pour effet la limitation de leurs enjeux. Si le bézigue et le piquet ont fait il y a un demi-siècle plus d'une victime dans le

cercle de Paris où l'on a joué le plus gros jeu, actuellement, ils sont réputés inoffensifs. L'écarté lui-même compte chaque jour moins de parieurs penchés sur une « vole » palpitante. Des jeux dits de commerce, le seul resté en grande faveur, c'est le whist, présentement sous la forme du bridge. Or, les amateurs de ce jeu s'accordent à lui attribuer pour principal mérite celui d'être amusant même à un centime la fiche, en d'autres termes, de n'être pas un jeu d'argent. D'où cette conséquence qu'un champion incontesté du bridge ne saurait espérer de lui de larges profits réguliers, les grosses parties étant rares et, comme je l'ai dit tout à l'heure, les partners se montrant quelquefois maladroits. Enfin, l'élément apporté par la supériorité du joueur subit quelquefois un arrêt par suite de l'infidélité que font souvent au jeu de commerce, en faveur des jeux de hasard, les plus subtils joueurs s'ils sont encore plus joueurs que subtils. Tel qui aura gagné péniblement cinq ou six mille francs au whist dans le cours de son année les perdra dans un avant-dîner sur un tirage à cinq ou contre un flush royal. En résumé, combien de membres des cercles parisiens citera-t-on comme « vivant » des jeux de commerce? A peine si la galerie signalera tel ou tel comme se faisant un appoint de revenus au whist. Et pour combien de temps? Bien peu de mois. Les praticiens du bridge forment involontairement des élèves qui, souvent, au bout d'une saison, valent mieux que leurs maîtres.

Tout de même, il y aurait quelque chose de spécieux dans la thèse qui fait un commerce rémunérateur des jeux de commerce si le gain entrait tout entier dans la poche du gagnant. Mais tel n'est pas le cas, sinon dans les salons où, bien entendu, le maître de maison ne prélève pas un droit d'asile pour son bridge, du moins dans les cercles. Ce droit, dans la moyenne des lieux de réunion dont je parle, est de 2 fr. 50 par séance, soit 5 francs, si l'on joue tant à la séance du jour, c'est-à-dire avant le dîner, qu'à celle d'après le dîner. Multipliez ce chiffre par les dix mois des séjours moyens à Paris, et convenez que pour gagner avec quelque régularité sur un exercice de quelques années sa « matérielle » au whist, il faut posséder sur les autres joueurs une supériorité équivalente à celle de la tour Eiffel sur une taupinière, dans l'ordre architectural.

Si les jeux dits de commerce ont vraiment peu de titres à constituer un gagne-pain sérieux, les jeux intitulés de hasard dans le langage administratif offrent-ils des perspectives de lucre régulier aux arrivistes de la carte à jouer? Les avocats du jeu transformé en métier l'affirment péremptoirement.

Ecoutez-les parler du redoutable baccara.

D'abord, ils refusent de l'appeler jeu de hasard, sous prétexte que le « banquier » a quelquefois un calcul de probabilité à faire, exigeant une méditation d'une seconde, devant des tableaux inégaux, avant de se décider à tirer une carte ou à s'y tenir. Ensuite ils considèrent comme des facteurs importants de succès tant le sang-froid, la maîtrise de soi qui caractérisent le calculateur, que l'application méthodique de tel ou tel système. Et avec le système, nous entrons dans le domaine de l'arithmétique transcendentale transportée sur le tapis vert du baccara, dans le détail d'une stratégie particulière dirigée contre l'ennemi, à savoir la banque et, autrement dit dans la manifestation d'un art spécial d'exposer son argent. Celui-ci « parolisera » audacieusement, c'est-à-dire ne retirera rien de sa mise, en cas de gain, à chaque coup. Cet autre « martingalisera », ce qui est tout juste le contraire, c'est-à-dire qu'il doublera son enjeu à chaque coup de perte jusqu'à ce qu'un dernier coup de gain le remette en possession de l'enjeu primitif. Tel autre tâtera du tiers et tout, de la montante dite de d'Alembert. Dans la pratique, tous ces systèmes se valent, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne valent rien. J'accorde que celui qui les met en œuvre jouant pour ainsi dire automatiquement, évite l'emballement, les battements de cœur précipités qui font perdre la tête, poussent aux bancos téméraires, insensés, ruineux, mais il faudrait une certaine dose d'infirmité d'esprit pour regarder les systèmes comme autant de talismans et il sera plus sage de porter sur eux, après un vieux joueur célèbre sous le second Empire, ce jugement tout juste flatteur, qu'ils sont « des moyens de perdre plus lentement son argent ».

Ce qui condamne plus encore la thèse du jeu de hasard gagne-pain, c'est que la cagnotte le taxe beaucoup plus cher encore que le jeu dit de commerce. Une banque de baccara dans la moyenne des cercles paie au cercle, sous forme d'un jeton retenu par l'agent du fisc, représenté par une fissure dans la table, sorte de tire-lire où se glissent les jetons, un droit proportionnel à l'enjeu. 1000 fr. paieront 20 francs, ce qui donnera le droit au banquier d'épuiser un paquet de quatre jeux, autrement dit une « taille », pendant environ dix minutes. Calculez ce qui entrera dans la caisse du cercle au bout d'une séance de quatre heures, en tenant compte de ce qu'une banque de 1000 francs est un minimum, et de ce que, si le banquier lève la banque en fait, une nouvelle banque prise à la suite paie derechef. Ajoutons que la cagnotte bénéficie d'un état d'âme du banquier qui en levant la banque brouille les cartes non utilisées pour que ni lui, ni personne ne sache s'il a eu une bonne idée de lever. Ce caprice est également taxé. En résumé, un banquier qui taille plusieurs fois dans une séance et

ne craint pas de « brûler » le reste du paquet pour n'avoir pas de reproche quand il passe la main à un autre verse souvent à la cagnotte 500 francs par soirée. Il lui faudra donc en une année gagner 180 000 francs en jouant tous les jours avant de gagner, — à chance égale, — son premier louis. Etonnez-vous donc si chaque année la statistique des cercles signale des fortunes patrimoniales de 500 000 francs ou d'un million englouties, au grand étonnement de la galerie qui dit du perdant : « Pourtant je l'ai vu souvent gagner », oubliant qu'il n'y a qu'un vrai gagnant dans un cercle fermé, la cagnotte. Question d'années, de mois, dans un cercle fermé. Question de semaines, dans un cercle ouvert. Il y constitue un impôt tellement formidable que seul l'aveuglement de la passion explique la facilité avec laquelle on passe sous les fourches caudines de ce prélèvement. Sans entrer dans des détails d'ailleurs rebutants, je puis pertinemment affirmer que la cagnotte du cercle ouvert est un véritable gouffre pour le joueur de baccara, banquier ou ponte, si bien qu'il s'offre très peu d'exemples de joueurs ayant réalisé des gains notables. En revanche, la récente expulsion d'un commanditaire étranger nous a appris que sa « maison » avait gagné une dizaine de millions en moins de deux ans. Ce pactole ira droit aux tenanciers, aux personnages d'opérette connus sous le nom de majors de table d'hôte; à des faméliques décavés, à des rabatteurs chargés de dénicher, dans les hôtels à la mode, les étrangers de passage, que tente l'appât du tapis vert, et surtout aux prêteurs, caissiers ou garçons de jeu.

J'allais oublier l'usure. Un procès « bien parisien » a mis en cause, il y a quelques années, un joueur ingénu qui avait signé 180 000 francs de billets à trois mois pour 50 000 francs encaissés. L'énormité de l'écart a fait frémir, en ce temps-là, le juge devant lequel fut porté le procès. Les boulevardiers qui avaient, ne fût-ce qu'une fois dans leur vie, gravi les escaliers d'un tripot, ont trouvé, au contraire, cette commission très normale. Tous les soirs, des joueurs restituent à un garçon qui leur a prêté 10 000 francs la veille cette somme agrémentée de deux billets de 100 francs. Calculez cet intérêt au bout de l'an. Et par surcroît l'emprunteur qui se libère remercie quelquefois pour le prêt. Joli métier, malgré le déchet des mauvaises payes, que celui de prêteur d'argent dans un tripot.

Visé par la cagnotte et par l'usure, le porte-monnaie du joueur a encore à subir les assauts de la forme d'improbité particulière, qui s'appelle la tricherie. Cette forme du vol se manifeste par des tours qualifiés trop complaisamment ingénieux par les faits-divers de presse, car ils pèchent par la monotonie, depuis l'introduction des « portées » jusqu'à la « poussette » qui se fait payer indument

des jetons. Depuis quelques années, grâce à des précautions prises contre un singulier syndicat de vol au jeu, qui avait des affiliés dans certains cercles fermés, on ne signale plus de portées notoires. La poussette y est aussi à l'état exceptionnel, mais le banquier ferme les yeux sur ces manquements aux lois de l'honneur, qui se laisse ainsi escroquer 10, 15 ou 20 louis chaque jour et diminue encore par là ses chances de lutter à armes égales contre la fortune.

Enfin, l'industrie du jeu de cercle a une infériorité notoire sur les autres. Les créances qu'elle peut engendrer ne sont pas reconnues en justice. Elles ne sont pas considérées par la loi comme résultant d'une obligation ou, pour mieux dire, à un signe de la loi. Le jeu constitue une obligation sans cause, attendu que les caprices de la fortune ne sont pas une cause. Pour cette raison, les créances non encaissées rubis sur l'ongle sont généralement passées au compte de profits et pertes.

Que peut contre tous ces assauts portés à son bénéfice un joueur même souvent heureux?

*
* *

Les jeux publics offrent-ils plus de chance que les cercles ouverts ou fermés à quiconque espère gagner sa vie autour du tapis vert? Pour le croire *à priori*, il faut n'avoir jamais jeté les yeux sur les journaux où se cotent les cours toujours ou à peu près en ascension de la grande maison consacrée au trente et quarante et à la roulette.

Quand les actionnaires s'enrichissent dans de telles proportions, c'est que les joueurs se ruinent. En vain la presse ne nous laisse-t-elle pas ignorer de temps en temps que tel prince russe ou tel milliardaire américain a fait sauter la banque. Ceux qui savent ce que parler veut dire n'ignorent pas l'innocuité de ces explosions. Depuis que la première bille de roulette a tourné autour d'un cylindre et qu'un croupier a servi la rangée de la noire au trente et quarante, il n'y a pas d'exemple d'une maison de jeu public ayant terminé un exercice en perte. Le zéro de la roulette, le refait du trente et quarante y mettent bon ordre. Ces avantages que se réserve la Banque lui procurent un résultat mathématiquement proportionné à l'importance des enjeux. Les systèmes les plus savants échouent devant cette prime que s'assure la maison de jeu. Les « professeurs » qui tournent autour des tables pendant que les croupiers « chevrottent en cadence leurs mots mystérieux », ont beau vous montrer sur leurs petits cartons piqués de coups d'épingle ce qu'ils appellent « l'esprit de la taille » et pousser presque à votre corps défendant

sur le tapis votre mise dont ils comptent que vous leur laisserez une parcelle importante en échange de leurs précieux avis, les jeux publics de Monte-Carlo, de Bosotz, de Fontarabie, pour ne citer que ceux qui fonctionnent en vertu de concessions régulières, font, sinon chaque jour, du moins dans l'espace d'une semaine, des recettes aussi fixes que le 113 du Palais-Royal des romans de Balzac où ont été « réalisés » tant de millions pris aussi bien aux « dandys » parisiens qu'à un Blücher perdant dans l'hiver de 1815 toute sa haute paie de soldat vainqueur.

Résumons-nous. Seuls, les jeux de commerce peuvent donner un revenu à peu près assuré, toutes chances égales d'ailleurs, mais assez modeste, tant parce que la cagnotte d'un cercle restreindra les bénéfices que parce que le joueur très habile ne trouvera guère régulièrement devant lui que des adversaires de sa force. Quant aux jeux de pur hasard, c'est vouloir abuser du paradoxe que de prétendre compter sur eux pour payer son terme. Les plus maîtres d'eux-mêmes parmi les banquiers de baccara, ont connu les mauvais jours, ou plutôt les mauvaises nuits. La chronique parisienne a nommé jadis un joueur très connu, qui, ayant étudié l'avantage que lui donnait la faculté d'apparaître frais, reposé, plein de sang-froid à une séance prolongée, où les pontes finissaient par perdre la tête, se couchait à dix heures du soir et se réveillait, ayant fait sa nuit, pour aller tailler une banque à son cercle contre les retardataires, les excités, les emballés. Tout de même sa bourse de jeu eut beau être, à un moment donné, considérable, il dura tout juste cinq ans comme joueur de baccara.

*
* *

Combien de temps peut durer un joueur de courses?

Durer! disent en haussant les épaules neuf parieurs sur dix. Comme si notre ambition se limitait à durer, de même que la prudence de Sieyès à avoir vécu sous la Terreur! Comme si nous étions joueurs, nous autres, à la façon de ces écervelés de banquiers ou de pontes des cercles! Comme si le pari des courses n'était pas le fruit, le terme final de méditations et de calculs n'ayant rien à voir avec les brutalités d'un banco!

Il faut reconnaître que le Code civil semble donner quelque appui à cette distinction entre le jeu de hasard et le pari de course, puisqu'il reconnaît en principe ce dernier. On sait, en effet, qu'après avoir déclaré que la loi n'accorde aucune action pour une dette de jeu ou le paiement d'un pari (art. 1965), le Code ajoute (art. 1966) : « Les jeux propres à exercer au fait des armes, les courses à pied ou *à cheval*, le jeu de paume et autres

jeux de même nature, qui tiennent à l'adresse ou à l'exercice du corps, sont exceptés de la disposition précédente. » Le législateur de 1804, comme le dit M. Lenoble au cours de son livre : *Les courses de chevaux et les paris aux courses*, entendait par là favoriser un sport, comme on dit maintenant, ayant pour objet de développer les forces physiques du cavalier. Mais à cette date, il ne pouvait prévoir la multiplication des épreuves hippiques et les désastres qu'elle entraînerait. Les tribunaux ont eu heureusement cette intuition et la jurisprudence a corrigé l'indulgence du Code.

Elle a d'abord introduit une importante restriction à l'article en sanctionnant les seuls paris intervenus entre personnes prenant part, sinon par elles-mêmes, au moins par leurs préposés, aux exercices sur lesquels ces paris sont engagés. Ce qui équivaut à dire que seuls les propriétaires sont reconnus parieurs réguliers, c'est-à-dire un infiniment petit nombre d'élus dans la cohue des parieurs.

Les premiers qui ont éprouvé la déconvenue d'être assimilés par les tribunaux et les cours d'appel à de simples coureurs de brelans ont été les joueurs de poules. Il fut jugé que la poule, avec sa mise en scène connue, les noms de chevaux mis dans un chapeau, dans une urne, dans une roue, tirés ensuite au sort, ne différait guère d'une loterie. Or, la loterie étant interdite en principe les agences organisatrices de poules ont dû abandonner la partie.

Puis est venu le tour du pari à la cote. Celui-là semblait justifier mieux que la poule l'immunité de l'article 1966. Le pari à la cote comporte des calculs souvent très compliqués. Le parieur fait montre de connaissances variées, attendu que les chances se modifient, comme le rappelle M. Lenoble, selon les antécédents du cheval, son état actuel, son entraînement, l'habileté du jockey qui le monte, la nature du terrain, la distance à parcourir. Toutefois, la part d'aléa qui subsiste encore dans ces combinaisons savantes n'a pas trouvé gain devant la jurisprudence de la cour de cassation. Aux yeux du tribunal suprême, la pensée de favoriser l'amélioration de la race chevaline est subordonnée chez le parieur à l'espoir de réaliser un gain hors de proportion avec la somme engagée, ce qui est l'objectif final des loteries. D'autre part, l'immense majorité des parieurs, opère à l'aveuglette. Aléa donc, toujours aléa, ce qui autorise l'assimilation du pari à la cote à la loterie et, en principe, l'interdiction sinon d'y toucher du moins de se constituer son intermédiaire. Et c'est ainsi que les bookmakers ont vécu en l'an de disgrâce pour eux 1891.

Ne les ressuscitons pas aujourd'hui pour affirmer, même devant le scandale du Pari mutuel leur vainqueur, qu'au temps de leur

splendeur, ils ont permis aux parieurs, par les chances de gain qu'ils offraient, de se faire, bon an mal an ou sur un exercice de plusieurs années, un revenu plus ou moins régulier du capital exposé par eux. Le bookmaker laissait très peu gagner pour cette raison que lui-même gagnait presque à coup sûr l'argent des parieurs. Avec ce point de départ que le pari à la cote est une convention établie d'après le calcul des probabilités de succès de tous les chevaux engagés dans une même course, il faisait l'évaluation des chances respectives de chacun des concurrents et pariait *contre* eux. Il déterminait ainsi, comme l'explique clairement M. Lenoble, le taux auquel il pouvait « donner » chaque cheval et l'offrait à ceux qui voulaient parier pour ledit animal et tenir contre eux, ce qui signifiait que d'après son appréciation le cheval avait « tant » de chances de perdre contre une seule de gagner. Dans ce pari, l'unité représentait l'enjeu du parieur *pour* et la cote celui du bookmaker ou parieur *contre*. Or le principe du bookmaker, on peut même ajouter le seul principe qui guidait ses opérations, était de gagner toujours, quel que fût le vainqueur de la course. A cet effet, il lui fallait combiner ses paris de façon que la somme qu'il devait payer au gagnant fût toujours inférieure à celle qu'il avait reçue des perdants. Il arrivait à ce résultat en créant une différence en sa faveur dans la cote de chaque cheval. Le gagnant ne recevait pas intégralement les sommes perdues par les preneurs des autres chevaux. L'intermédiaire combinait son « book », son livre, de façon à profiter de la diversité des cotes et de leurs variations, si bien qu'il était toujours assuré, je le répète, quel que fût le gagnant, de gagner aussi, lui. Il lui fallait, pour arriver à ce résultat, beaucoup de doigté, pratiquer l'art de refuser les enjeux apportés sur des chevaux trop recherchés des preneurs, se couvrir par des paris inverses, s'il avait donné un cheval cher ayant chance d'arriver premier au poteau. En résumé, cependant, la prime prélevée par le bookmaker sur le parieur était en moyenne si considérable que c'est à qui, dans un certain monde sans préjugés hantant les courses, voulut se faire bookmaker ou commanditaire de bookmaker, c'est-à-dire ouvrir ou aider à ouvrir une sorte d'échoppe où la clientèle vînt apporter son or ou ses billets. Une organisation se créa. Des piquets surmontés d'un grand parasol bleu se dressèrent sur les hippodromes. Comme matériel d'exploitation un banc sur lequel le crieur de la cote se plaçait bien en vue, un tableau pour afficher les listes et un pupitre pour inscrire les paris sur le livre. Si le revenu annuel des places mises aux enchères dépassa quelquefois un million, qui s'en étonnerait? Le locataire gagnait souvent à Longchamp ou à Auteuil quinze ou dix-huit cent mille francs net,

sans compter un quart en plus que négligeaient de lui payer des oublieux. Or, l'énormité des paris réalisés par les bookmakers, ayant été la cause principale de la mesure qui supprima cette industrie, il tombe sous le sens que le parieur à la cote a joué plutôt le rôle de dupe, dans la grande bataille livrée par lui à la fortune.

Quelle est sa situation aujourd'hui? Est-il moins exposé à perdre qu'au temps où des millions restaient annuellement dans les mains des hommes bruyants qui s'agitaient sous les parasols bleus? Ce qui revient à dire : comment le parieur « se défend-il » devant la seule installation autorisée aujourd'hui sur les champs de courses, le pavillon du pari mutuel?

Tout d'abord un court historique pour répondre à la question. Nous avons dit plus haut que l'industrie des bookmakers fut frappée à mort en 1891. Mais, dès 1887, la commission du budget avait eu voix au chapitre à l'occasion d'une proposition étrange faite au Conseil municipal de Paris par un industriel, offrant une redevance annuelle de 600 000 francs contre l'autorisation de planter des piquets à l'usage des bookmakers. Non seulement la commission du budget repoussa cette ouverture, mais elle proposa au Conseil de provoquer l'interdiction des jeux sur toute l'étendue des champs de courses parisiens. La Société d'encouragement adressait en même temps au préfet de la Seine une lettre demandant la suppression des paris ou leur règlementation. Sous cette double impulsion, le ministre de l'intérieur, Goblet, fit enlever les piquets. Les bookmakers furent traqués, quelques-uns condamnés en vertu de l'article 410 du Code Pénal qui punit la tenue des maisons de hasard.

Malheureusement la passion du jeu survécut aux maisons de jeu. Quand celles-ci disparurent définitivement du champ de course, les joueurs incorrigibles voulurent intéresser à leur cause les sociétés de courses. Ils invoquèrent la baisse des recettes, — 50 pour 100, — réduisant d'autant le chiffre des prix à distribuer, les plaintes de l'élevage intéressé à ce que les prix soient le plus alléchants possible. Ils mirent même en cause la force militaire du pays, représentée par le cheval de guerre. Leurs doléances furent entendues. Et c'est ainsi que sur l'emplacement où s'étaient dressés les piquets des bookmakers s'éleva le pavillon du pari mutuel dûment autorisé à fonctionner à condition que, sur les sommes payées à son guichet, un tant pour 100 sera prélevé au profit soit des sociétés de courses et de l'élevage soit de l'assistance publique pour donner raison à l'adage : « Sauvons-nous par la charité. »

Or, en 1891, les prélèvements opérés sur les recettes du pari mutuel s'élevaient déjà à la somme de 4 111 000 francs. Depuis

cette date, le tribut primitivement fixé à 2 pour 100 a été augmenté et les recettes ont suivi la même progression, si bien qu'en 1905, celles-ci s'étaient élevées à 240 millions ont laissé, à 8 pour 100, dernier chiffre fixé pour le prélèvement, 9 600 000 francs entre les mains des sociétés de course et des œuvres de bienfaisance bénéficiaires par parties égales. L'année 1906 a dû être plus fructueuse encore, attendu qu'au mois de juillet, le ministère compétent signalait déjà une avance de 25 millions sur la période correspondante de l'année précédente. C'est donc une somme de 10 millions environ que l'ensemble des parieurs doit d'abord gagner avant d'empocher une pièce de 5 francs.

Mais l'énormité de cette avance à retrouver ne déconcerte pas les jeunes gens férus de l'idée que les courses sont une carrière. A les entendre, ils ont plus d'une corde à leur arc pour viser dame Fortune au bon endroit.

Question, d'abord, de connaissances utiles et de flair personnel.

Les connaissances utiles aux courses, connues sous le terme argotique « tuyaux », sont les propriétaires, les associés ou amis des propriétaires, les entraîneurs, les jockeys, en un mot, tous ceux qui savent le mieux techniquement et pratiquement à quoi s'en tenir sur le mérite du cheval au moment où va sonner la cloche du départ.

Quant au flair personnel, certains parieurs mondains croient pouvoir se l'attribuer pour avoir été « pris tout petits », campés sur un cheval de bonne heure, pour avoir conquis par là ce coup d'œil, ce diagnostic qui permet de se dire instantanément : « Je peux « masser » ou ne pas « masser » sur celui-là aujourd'hui. » Ou, avec plus de précision encore : « Ce cheval vaut telle cote. »

Dans quelle mesure le parieur s'illusionne-t-il sur la valeur des tuyaux? Interrogez sur ce point propriétaires, entraîneurs, jockeys. Votre question, si courtoisement qu'elle soit formulée, ne provoquera qu'une réponse volontairement très vague. Il tombe sous le sens que le propriétaire interviewé sur son cheval a, — qu'on me pardonne cette image renouvelée des Grecs, parce qu'elle demeure dans l'ordre animal, — un bœuf sur la langue. Son langage optimiste ou pessimiste à l'endroit de l'animal risque si fort de lui être cruellement reproché par le perdant qui l'aura interprété. Quant à l'entraîneur et au jockey, s'il est vrai que leurs renseignements peuvent être plus intéressants que le silence ou les confidences plus ou moins sibylliques des propriétaires, quels sont les parieurs qui tenteront de les obtenir, avec l'assurance d'en tirer un avantage palpable? Seront-ils en mesure de payer une rémunération satisfaisante à des subalternes dont quelques-uns gagnent annuellement, par les moyens réguliers,

plus que beaucoup de notables commerçants? A défaut d'argent pour tenter, disons pour débaucher des employés, mettront-ils en œuvre les moyens détournés, solliciteront-ils, par exemple, les aveux dictés par l'ivresse? Et, en admettant que ces indications rapportent quelquefois un profit à qui les obtient, peut-on, sans risquer d'amener le rire sur les lèvres, appeler une « carrière » l'application plus ou moins fréquente des voies et moyens qui poussent un jockey à trahir les intérêts de son patron dans les coins obscurs des grands bars? Autant parler autrement que pour mémoire de l'emploi de manœuvres nettement déshonnêtes pratiquées en vue de faire gagner ou perdre, en s'entendant avec les employés de l'écurie, tel ou tel cheval; ou encore à aider à « tirer » ce dernier, avec la complicité, cette fois, de toute l'écurie, y compris quelquefois le propriétaire.

Jeunes candidats à la fortune cherchée dans le sabot d'un quadrupède, ne comptez pas beaucoup plus sur votre flair et même sur vos aptitudes propres que sur les tuyaux. Vous aurez beau avoir, très jeune, respiré des odeurs de « boxes » ou de litière, servi dans l'armée comme cavalier, le moindre *lad* a plus qualité que vous pour apprécier le sérieux des paris fondés sur la connaissance du cheval. Il n'ignore pas le peu que les « livres » travaillés pendant des nuits entières sous la lampe fidèle, par de simples particuliers, aboutissent moins sûrement que ceux des bookmakers d'antan à une probabilité de gain. Il ne lui échappe pas que tel aimable jeune homme, arrivé au pesage avec cette certitude plus ou moins étayée par des chiffres, a déjà, avant de se trouver en face du pari mutuel, subi mille influences troublantes, une nouvelle fausse ou vraie, jetée entre deux portes le restaurant le matin, un ragot d'écurie nonchalamment répété devant lui à l'instant du départ et que l'excitation, la nervosité aidant, les paris lentement élaborés la nuit s'en iront souvent à vau l'eau sous la lumière crue du jour. Le lad sait aussi, pour avoir administré parfois de mystérieuses injections, la vertu des philtres qui donnent de la vitesse juste pendant la courte minute nécessaire pour gagner une course et déroutent par là brusquement les plus astucieuses combinaisons du « livre ».

Les courses gagne-pain! Il suffit d'une séance à Longchamp ou à Auteuil pour comprendre le néant de cette prétention. Singulier métier, on en conviendra, que celui où, en dehors des dix millions de « cagnotte » à retrouver, le professionnel doit récupérer, à la caisse du pari mutuel, les frais de sa journée, le prix de la voiture qui l'a mené jusqu'au champ de courses et l'en ramènera, les vingt francs du pesage, s'il n'est pas d'un des deux cercles parisiens, le Jockey-Club et la rue Royale, donnant

droit à une carte permanente, et toute la kyrielle des menus frais. Et surtout maintenant que, sauf en hiver, — et encore, en hiver, les casaques de jockeys se découpent le long de la Côte d'azur, — il y a des courses à peu près tous les jours, le parieur ne peut pas se livrer autre part à une occupation rémunérée. Le joueur de baccara vaquera à la rigueur dans la journée à des affaires parfois rémunératrices; les courses veulent tout l'homme.

A commencer par le propriétaire de chevaux. Celui-là a pu, très jeune, au collège, voir dans la direction d'une écurie quelque chose d'automatiquement décoratif et de peu absorbant, perspective dont s'accommodait pour l'avenir sa fainéantise d'écolier. A l'âge d'homme, il lui aura fallu singulièrement déchanter. La vie de propriétaire de chevaux de courses est très laborieuse. Outre qu'elle lui donne souvent par surcroît les soucis de l'élevage, elle exige une surveillance de tous les instants, une tension d'esprit fatigante. A ce prix seul, il pourra acquérir la compétence qui permet de tenir tête quelquefois à l'entraîneur lui-même et une promptitude de décision, le jour de la bataille, refusée à plus d'un général désigné pour le commandement d'une armée. Certes, si une carrière se caractérise à ce signe qu'elle occupe la journée et même la veillée, les courses sont une carrière pour le propriétaire, mais, en vérité, aussi pour celui-là même une carrière bien originale. Faites le calcul de ce que coûtent annuellement les diverses écuries de courses inscrites au *stud-book*, mettez ce chiffre en regard des allocations distribuées annuellement aux gagnants sous la forme de prix, vous constaterez un écart de plus de cinq millions au détriment des écuries. Citez-moi une seule autre carrière réclamant de celui qui l'aborde un aussi manifeste parti-pris de désintéressement!

Quoi d'étonnant donc si parmi les propriétaires quelques-uns, las de ne jamais nouer les deux bouts, demandent au pari le rétablissement de la balance entre leur actif et leur passif? Malheureusement si le pari mutuel a doublé, triplé le nombre et la valeur des prix, les frais de l'écurie ont dû s'accroître en raison directe de l'augmentation du nombre des journées de course. De plus, des concurrents sont venus, attirés par l'appât de ces prix, grossir le chiffre des propriétaires. Enfin le joueur du pari mutuel ignore ce qu'il gagnera et cette incertitude, dénaturant tous les calculs des probabilités, fait une fois de plus du pari un jeu.

Le jeu! On le retrouve, à tous les tournants des tribunes, guettant les gens du monde, tout le long de la pelouse, fractionnant quelquefois jusqu'à cinquante centimes, par conséquent entre dix pauvres diables le minimum de cinq francs accepté au pari mutuel. Et, en dépit de cette considération malheureusement vraie que

sans le jeu il n'y aurait pas de courses, il est permis de dire que les bienfaits de cette institution sont chèrement payés par les petits et les grands, tant par ceux dont on peut dire avec Musset, parlant des paysans de la Forêt-Noire qui risquaient une pauvre pièce d'argent sur le tapis vert de Bade, « qu'on les a sur le cœur », que par ces centaines de jeunes élégants offrant chaque année leurs biens mobiliers et immobiliers en holocauste à la race chevaline, comme s'ils voulaient établir, au rebours du fameux mot de Buffon que la plus belle conquête du cheval c'est l'homme.

*
* *

Plus encore que devant le tapis vert des cercles et des hippodromes les « malins » qui prétendent faire une affaire du jeu témoignent un dédain accentué pour les « mazettes » qui risquent aveuglément, en impulsifs, leur argent à la Bourse. Plus sévères pour eux que ne le serait le *bonus paterfamilias* ne dépensant annuellement que la moitié de revenus provenant soit d'obligations de chemins de fer, soit d'emprunts hollandais ou norvégiens, ils répandent leurs brocards narquois sur les gobe-mouches qui « se sont mis » jadis avec éclat sur le *Crédit mobilier espagnol*, plus tard sur l'*Union générale*, plus près de nous sur les *Mines d'or du Sud africain*.

Entendez-les, adossés à une cheminée de salon ou de cercle, tracer un pittoresque récit de telle ou telle de ces journées fameuses dans les annales du Paris mondain, dire l'agitation des camarades s'engouffrant dans le temple, après un déjeuner écourté, au premier son de cloche, allant d'un courtier à l'autre, bousculant, bousculés, dans l'entrechoquement des cours hurlés à leur oreille, croyant toujours entendre sonner le nom de la valeur sur laquelle « ils sont », guettant au passage les remisiers honorés de leur intermittente confiance, se laissant suggérer par eux dans un coin l'idée de changer leur position pour l'améliorer, donnant en conséquence un ordre vite corrigé par un second, puis par un troisième, et ainsi de suite au gré d'impressions changeantes de quart d'heure en quart d'heure, puis après le dernier coup de cloche dévalant tête baissée le long du grand escalier, inconscients, ahuris, ne se rappelant plus ce qu'ils ont « fait » sous les colonnes, avant de recommencer le lendemain, le surlendemain, enfin, au bout de la quinzaine ou du mois, assis devant un bordereau de l'agent de change ou du coulissier, quelquefois des deux, essayant vainement de comprendre quoi que ce soit à ces feuilles très longues se dépliant sur des mots en abrégé, des additions bien rangées, de jolies

accolades. Mais aussi qu'allaient-ils faire dans cette galère tant de fois engloutie avec ses passagers? N'étaient-ils pas les derniers parmi les enfants des hommes qui fussent capables de s'orienter à la Bourse? Est-ce qu'ils savaient seulement, quand ils prenaient, aux cours élevés du *Crédit mobilier espagnol*, la valeur du portefeuille, de l'encaisse de cet établissement? Quand ils se jetaient sur la *Timbale*, n'étaient-ils pas tout près de croire qu'ils faisaient une affaire de gobelets d'argent ou d'étain, et non qu'ils opéraient sur la *Banque privilégiée des Etats autrichiens*, affublée d'un sobriquet gastronomique tiré du nom de son directeur Bontoux? Quand ils achetaient des mines d'or, étaient-ils en état de conduire leur judiciaire entre les quatre ou cinq cents placers situés dans les entrailles du Transvaal, d'établir le départ salutaire entre ceux qui sont « payants » dès maintenant, et ceux qui « paieront plus tard », de distinguer entre les payants ceux qu'on paie trop cher parce qu'ils ne paieront pas longtemps, de se défier de ceux qui paieront « plus tard », parce que la promesse « plus tard » figure exactement l'engagement du barbier légendaire qui rasera gratis demain, de subodorer, pour les fuir ensuite, nombre de « valeurs » minières décorées de noms bataves valant juste le prix de celle à propos de laquelle un aigrefin de Londres écrivait jadis à son complice, citoyen de Johasnnisberg qui lui avait envoyé l'affaire : « Tous les titres sont souscrits depuis hier. Cela vous donne du temps pour chercher le filon. »

Les malins qui se moquent des mazettes sont-ils beaucoup moins mazettes que les mazettes? J'ai peur que non.

Tout d'abord la pointe de vanité avec laquelle ils étalent leur connaissance technique du langage usité en Bourse ne laisse pas que d'être assez puérile. Cet acquis ne leur sert guère dans la pratique. La belle avance de se reconnaître à peu près dans un bordereau, quand on n'en tire que le mince profit de pouvoir s'écrier comme le personnage de la comédie devant un autre grimoire : « Il n'est question que de ma mort là-dedans. » — « J'ai gagné pendant quelques semaines à la Bourse, disait certain soir devant moi un joueur aujourd'hui à jamais corrigé, c'est tout le temps que je ne savais même pas d'elle qu'elle fonctionnait rue Vivienne. » Les spéculateurs mieux documentés sur la situation topographique du temple ne récoltent de ce renseignement spécial que le médiocre avantage des gens à système de Monte-Carlo perdant un peu moins vite leur argent que les écervelés jetant leurs pièces au hasard. Vous vous rappelez peut-être l'amusant dessin représentant une vieille femme qui voit passer devant sa fenêtre un monsieur tombant du cinquième étage. « Jusqu'à présent, tout va bien », observe la bonne dame qui demeure au

troisième. Si les sages qui plaisantent les fous de la Bourse ne sont pas tous encore en piteuse posture, c'est une question de temps. Eux aussi sont désignés à la dégringolade dès la première heure où ils ont dit à un intermédiaire : « Vendez-moi telle valeur à découvert. » Car le découvert, autrement dit le marché à terme, c'est une forme indéniable du jeu.

Du jeu! objectent les sages. Querelle de mots. Spéculer à terme coûte souvent moins cher que de payer comptant des valeurs hasardeuses. D'accord. Mais si c'est, en effet, courir un fâcheux aléa que d'acheter « argent contre titres », des valeurs qui ne méritent même pas d'être employées comme papier de tenture dans une salle à manger à la campagne, du moins l'acheteur au comptant limite sa perte, la proportionne à ses ressources; l'acheteur à terme, au contraire, prévoit rarement l'étendue de ses risques et il peut éprouver par là de douloureuses surprises, même quand il a opéré sur de petits chiffres, même quand il n'a pris que vingt-cinq titres d'une valeur, ce qui est le minimum à terme.

Les exemples abondent. Un acheteur de vingt-cinq d'*Union générale*, revenant un soir de voyage, s'avise de regarder le cours de sa valeur avant de monter en fiacre. Dans un journal acheté à la hâte, il lit sous un bec de gaz 1000 francs et une fraction. La valeur avait coté, la veille, 2000 francs et la même fraction ou à peu près : « Les journaux n'en font jamais d'autres avec leurs coquilles typographiques, maugrée notre homme, en montant dans son fiacre; c'est certainement 2000 comme hier, qu'il faut lire. » Est-ce que, d'ailleurs, une baisse de 1000 francs sur une valeur s'est jamais vue de mémoire de boursier, même en temps de révolution? » Et il se couche, sinon content, car un joueur n'est jamais tout à fait satisfait d'un *statu quo*, du moins rassuré. Le lendemain il regarde à loisir le vrai cours. Hélas! son journal d'hier n'a pas fait d'erreur. C'est bien une baisse de 1000 francs. Il court à la Bourse qu'il trouve en pleine panique de baisse sur son titre et c'est à 500 francs qu'il se liquide. 1500 francs de baisse sur vingt-cinq actions, calculez. Et tenez pour certain que le malheureux ne croyait pas risquer plus de 2 ou 3000 francs, quand il avait acheté à terme ses vingt-cinq actions. Ce qui l'avait tenté c'était précisément cette chance de perdre peu, à lui offerte par le mécanisme du marché à terme, qui n'oblige pas à prendre possession, contre une forte somme à verser, de titres achetés, qui permet au moyen du report de prolonger l'opération. Or ce grand danger du marché à terme, l'ignorance de ce qu'on peut perdre, s'offre malheureusement très fréquemment sur notre marché où beaucoup de titres, en dépit d'une nouvelle loi admettant les actions de 100 francs, sont cotés 500 francs et plus. Aussi à la

pensée des écarts qui peuvent se produire, très déconcertants en hausse ou en baisse, vous comprendrez ce mot d'un boursier : « A la Bourse on ne joue jamais petit jeu. »

Si encore c'était mettre sûrement des atouts dans ce jeu que de se porter uniquement sur les valeurs saluées de temps immémorial dans les études de notaires, par le terme émollient de « tout repos »! Mais point. D'abord si une valeur est réellement de tout repos, sa fonction, dirait M. de la Palisse, est de ne pas bouger. Or c'est perdre son temps, comme le chasseur au chastre, que de guetter un mouvement de 5 francs sur l'Est ou le Nord et mieux encore sur les obligations de ces voies ferrées. En second lieu, les valeurs de tout repos ont parfois justifié le proverbe : « Il n'est pas pire eau que l'eau qui dort. » Je ne veux pas réveiller de cuisants souvenirs en écrivant les noms des valeurs recommandées par les prudents entre les prudents, quelques-unes exigées sacramentellement par les tribunaux comme placements dotaux, qui s'effondrèrent aussi vite que l'Union générale et mirent sur la paille des gens, lesquels avaient pris la quinzaine précédente quelques-uns de ces titres en spéculation « pour s'amuser »; mais je puis bien rappeler, après tous les hommes d'affaires ayant suivi les mouvements de la cote depuis trente ans, que les actions de la vénérable banque de France ont à plusieurs reprises subi des écarts aussi notoires qu'un *Crédit mobilier* ou qu'une *Timbale* et que tel portefeuille où s'était accumulé ce titre de tout repos aurait eu grand intérêt à s'emplir de valeurs moins mouvementées.

Restent les affaires réclamant, comme aux courses, des tuyaux. Celles-là ne sont pas abordées directement par les « malins » qui se targuent de gagner à la Bourse. Modestement défiants de leurs propres lumières, ils affirment pouvoir lire clairement dans les avis qu'ils ont obtenus des professionnels et, par conséquent, ne s'engager ensuite qu'à bon escient. J'appréhende qu'il n'y ait quelque présomption de leur part à donner une grande importance aux conseils de Bourse. Le premier donneur d'avis auquel ils s'adresseront, l'agent de change, est-il bien qualifié, comme « tuyau » pour faire gagner de l'argent à son client? J'entends bien que le parquet est composé de très honnêtes gens et qu'il serait fort regrettable pour tout le monde de voir ses charges expropriées, comme on les en menace, même avec indemnité, mais si bien intentionnés que les agents de change puissent être, ils sont les premiers à reconnaître les limites de leur compétence. Et de fait, avec leurs matinées et leurs avant-dîners confisqués par leur métier encadrant les trois heures de séance autour de la corbeille, où prendraient-ils le temps de se renseigner à fond sur la valeur intrinsèque des milliers de titres dont la hausse ou la

baisse dépend de leurs coups de crayon? D'eux-mêmes ils vous renverront quelquefois à un tel ou tel ami « que vous devez avoir » au cercle, dans le monde, un banquier, un administrateur de compagnie qui saura vous dire ce qu'il faut faire, dans telle ou telle affaire, pour la raison qu'il est « dessus ».

Celui qui est « dessus » donnera-t-il de meilleurs tuyaux que l'officier ministériel très excusable, vu le nombre des titres qu'il passe en revue, d'ignorer tout d'eux, hormis leur nom? Je n'en jurerais pas toujours. Même un banquier qui ne dirige que deux ou trois affaires, ou un administrateur qui n'en a peut-être qu'une à gérer en collaboration avec une demi-douzaine de collègues peuvent n'en pas connaître exactement le fort et le faible. Plusieurs causes conspirent pour leur donner le change, depuis le rapport initial d'ingénieurs intentionnellement optimistes jusqu'aux assurances captieuses et difficiles à contrôler du seul homme d'affaires, qui voit suffisamment clair dans une affaire, quitte à en troubler quelquefois la limpidité, le directeur. Et puis, si ami du premier degré que puisse être pour vous un banquier, un administrateur, il risque de n'être plus que du second ou même du troisième, si d'aventure il a un reliquat de titres à caser. N'incitons pas les manieurs de papiers revêtus de vignettes à les écouler pour devenir plus grands manieurs d'argent. Certes, ces amis ne proposeront pas cyniquement à un ami les filiales des *Bitumes impériaux* ou des *Mines de beurre d'Isigny* que Mercadet fourrait magnifiquement dans les poches de ses dupes, mais êtes-vous certain qu'ils décourageraient toujours les gogos du jour de se mettre dans les *Comptes aléatoires* dont il était parlé dans le *Panache* de feu Gondinet, s'ils touchent eux des jetons de présence dans cette étrange société financière? Prenons-les tout à fait scrupuleux. Leur demanderez-vous, quand ils spéculent eux-mêmes sur leurs valeurs, de vous mettre, comme on dit familièrement, dans le même bateau qu'eux? Seront-ils inexcusables d'attendre, pour vous dire « Liquidez-vous », de s'être liquidés eux-mêmes depuis quelque temps, d'avoir ainsi pris à la lettre la maxime narquoise des vrais malins ceux-là de : « Il faut laisser gagner de l'argent aux autres. » Alors quoi de surprenant si nombre de gens du monde, conseillés par des financiers de prendre une valeur travaillée par lesdits financiers, ont donné à la Bourse l'impression produite jadis par les carabiniers d'Offenbach sur le public des Variétés et si de vieux routiers du Temple, au seul aspect de gens très élégants affluant sous les colonnes pour donner de fiévreux ordres d'achat, se soient dit entre eux, avec un clignement d'yeux significatif : « Les gens du monde! Liquidons-nous. »

Et le pis est, pour les gens du monde échaudés, qu'il n'y a pas lieu, pour eux, de garder une très sérieuse rancune. Même le financier invité à parler sur son affaire est bien excusable professionnellement de « se couvrir » par le moyen des réticences, le grand brasseur d'affaires retiré, planant au-dessus des contingences, disant de lui-même qu'il se borne à surveiller de haut son portefeuille, visant à être simplement homme du monde, disposé, donc en principe, à se faire bien venir des gens en situation de tenir l'échelle qui mène à « la Haute »; oui même ce candidat à la grande vie donnera rarement un conseil qui puisse lui coûter ne serait-ce que du manque à gagner. Il sait trop les dangers qu'offre le conseil de Bourse pour celui qui le donne, à commencer par la divulgation qui en est toujours faite, malgré toutes les recommandations de silence, et qui a plus d'une fois déterminé l'avortement de combinaisons longuement méditées. Il n'ignore pas davantage qu'il aurait tort de compter toujours sur la reconnaissance du conseillé. Que de fois celui-ci ne se sent-il pas libéré de toute gratitude quand, après s'être liquidé sur les conseils de l'ami financier, il a vu continuer de monter une valeur sur laquelle il a réalisé pourtant un beau bénéfice. Qu'importe ce profit à qui n'a pas la philosophie de laisser gagner de l'argent aux autres? Sorti trop tôt à son gré de la valeur, c'est tout juste s'il ne fait pas grise mine au donneur du conseil auquel il doit d'avoir gagné.

Enfin, combien de fois les meilleurs avis donnés à leur heure sur une valeur assise, à la veille, par exemple, de la déclaration du dividende, n'ont-ils pas été vains et même pernicieux pour des causes absolument étrangères à la constitution propre, au fonctionnement de l'affaire? Toujours l'histoire de ce « gandin » d'un vaudeville connu qui perd la forte somme sur les *Bateaux-mouches parisiens* parce qu'on a reçu en Bourse de mauvaises nouvelles des îles de la Sonde.

En résumé, l'opération à terme constitue, elle aussi, un pari à une échéance plus ou moins éloignée. Peu importe que des spéculateurs l'aient pratiquée quelquefois avec de justes vues d'avenir. L'avenir en Bourse s'appelle la prochaine liquidation mensuelle ou bi-mensuelle; c'est pour avoir assigné une date trop rapprochée aux événements qu'ils avaient exactement prévus, et qui ont tardé à venir dix ou quinze ans, qu'ont sombré les Bontoux, les Secrétan, les Soubeyran. Jugez par là du nombre des hurluberlus, des ignorants dont le jeu à découvert devait fatalement engloutir les fortunes patrimoniales. Et vous comprendrez aisément ce que ce fléau peut coûter à des joueurs nerveux, impressionnables comme ceux de France, quand vous aurez lu ces

lignes 'du *Statist*, l'important journal financier de Londres :

« Parmi les cent trente à cent quarante personnes décédées en 1891 avec un avoir de plus de 2 millions et demi, on trouverait à peine un homme chaque année dont la fortune paraisse avoir été le résultat de spéculations financières. »

Le journal anglais n'ajoute pas que le marché à terme a, pour activer son œuvre de destruction, la cagnotte. Comblons cette lacune, comme on dit dans la singulière langue parlementaire du jour. La cagnotte à la Bourse a deux noms, le report et le courtage.

Le report, cet emprunt sur titre qui permet de continuer l'opération après la liquidation, varie de prix selon l'état de la place. Joint au courtage, il impose à l'acheteur une charge moyenne de plus de 4 pour 100 pour les grandes valeurs, atteignant 5 pour 100 pour les valeurs plus spéculatives, ce qui les grève singulièrement, surtout quand on spécule sur des titres ne donnant pas le dédommagement des coupons à toucher au cours de l'opération. En somme, écrit M. Leroy-Beaulieu, si les capitalistes et les rentiers prévoyants doivent se garder d'achats à terme à crédit qui les induisent à se faire reporter, l'opération tourne presque certainement contre eux. »

A qui en douterait, je dédie en terminant ce simple trait vécu : Pendant toute la campagne du *Mobilier* espagnol, qui dura six mois environ, un jeune homme, acheteur d'un certain nombre de titres, alla tous les jours à la Bourse et y resta pendant les trois heures réglementaires, changeant sa position au gré des impressions du moment, des nouvelles qui venaient peut-être aussi elles de l'île de la Sonde. Son compte, au bout du semestre, se balança ainsi : Gain, 4000 francs; courtage et reports, 3800 francs.

*
* *

François Ier a rendu une ordonnance restée célèbre par laquelle il sévissait « contre les jeux dissolus où nobles, bourgeois et marchands consomment leurs biens et subsistances ». C'était déjà justice, mais au seizième siècle l'Etat avait le droit de frapper ce jeu, car il n'en tirait pas profit. Voyez-vous la troisième République, en présence de la situation financière lamentable signalée il y a quelques mois par M. Poincaré, se privant de cet appoint qui s'appelle l'impôt sur les cartes à jouer, le prélèvement sur le pari mutuel, la contribution sur les valeurs de Bourse « faites à terme », c'est-à-dire de beaucoup les plus nombreuses sur le marché? Au surplus, quelles sont les classes de la société que se trouveraient protéger les sévérités de la loi? Celles qui ne sont plus

appelées que par ironie « dirigeantes ». Or peut-on penser que les amis ou les caudataires plus ou moins volontaires du collectivisme éprouvent jamais quelque souci de garer contre la consommation de leurs biens et subsistances les nobles et bourgeois d'aujourd'hui. Ces derniers n'ont donc qu'à se dire avec le fabuliste : « Ne t'attends qu'à toi seul ». S'ils entendent maintenir aussi longtemps intact que possible entre les mains de leurs héritiers le patrimoine dont ils sont actuellement les détenteurs, ils doivent d'abord employer toute leur influence auprès de leurs fils pour qu'ils ne soient pas de ceux qui inscrivent auprès de leur nom sur un registre d'hôtel la mention de l'oisif : propriétaire. L'exercice d'une profession est la meilleure garantie qui soit contre les tentations de courir les brelans. C'est une exception autour d'une table de jeu que la catégorie de « pontes » risquant de l'argent laborieusement gagné par eux. Ensuite si les pères de famille sont impuissants à faire de leurs fils des travailleurs, qu'au moins ils détruisent chez lui l'idée que la présence réelle au baccara, aux courses, l'envoi périodique d'ordres de Bourse constituent une occupation ayant quelque chance d'être fructueuse, qu'ils leur disent et répètent que c'est purement du jeu, que ceux-là mentent qui le nient, et que le jeu, si adroitement pratiqué qu'il puisse être, est jeu de dupes.

Mais j'espère bien pour l'honneur de la jeune génération présente appartenant aux classes aisées que c'est une infime minorité seulement pour laquelle il sera nécessaire d'employer cet argument d'ordre pratiquement vulgaire et que, pour détourner leurs fils de l'idée basse de vivre de jeu, il suffira aux pères de leur rappeler qu'au rebours des affaires industrielles ou commerciales loyalement menées et reconnues bonnes à ce signe que tout le monde y gagne, le jeu non seulement n'enrichit personne, mais qu'il fait son bien du mal d'autrui. Mais aux yeux de tout chrétien, le pire de ses crimes, c'est que l'exemple qu'il donne, parti de haut, pousse chaque jour quelque pauvre diable de prolétaire, garçon de restaurant, de cercle, petit employé, vers la tentation à sa portée, l'arrière-salle du cabaret où se joue la manille, l'échoppe du pari mutuel à cent sous, le marché des « pieds humides » du jardin de la Bourse, — où s'engloutira l'enjeu constituant la plus grosse partie qui se puisse risquer, le pain de chaque jour.

Gaston Jollivet.

SCÈNES DE LA VIE JAVANAISE

L'auteur des esquisses qui suivent, Mlle Fenna de Meyier, est née, en 1874, à Indra-Maiou (Java). Elle y a passé vingt-six années de sa jeunesse, sauf quelques voyages en Europe où sa famille est aujourd'hui définitivement rentrée.

Mlle de Meyier habite La Haye. Elle a traduit elle-même, en français, quelques récits dont le principal mérite est d'être uniques en leur genre, car rien n'a été écrit jusqu'ici sur les mœurs javanaises qui ait à la fois une valeur d'art et de parfaite exactitude. A travers quelques gaucheries qui ne sont pas sans grâce, on reconnaît, même dans la version française, l'écrivain de race qu'est cette dame hollandaise vouée par état à l'enseignement. Elle évoque en manière de passe-temps les îles lointaines qu'elle n'a quittées que depuis peu, mais nous serions bien surpris si elle ne laissait tôt ou tard, « en se souvenant » avec ce naturel et cette sincérité, un nom dans la littérature hollandaise trop peu connue chez nous.

Th. Bentzon.

UNE MÈRE JAVANAISE

La clarté du matin ne pénétrait que faiblement dans la chambre où Semia dormait, étendue devant le petit lit de son enfant. Semia se leva en s'étirant, releva sa chevelure d'un geste gracieux et lent, puis roula la natte fine sur laquelle elle avait passé la nuit.

Elle prit alors l'enfant dans ses bras et lui sourit en l'appelant de tous ces noms câlins et doux dont les femmes de là-bas se servent pour parler à leurs petits, un langage poétique où les fleurs de la nature entière, les oiseaux et tout ce qui est charmant passe en images devant eux.

L'enfant était une petite fille de cinq ans, au teint légèrement bruni, mais dont les traits fins et réguliers révélaient indubitablement une origine européenne. Elle leva de grands yeux bruns, d'abord étonnés, puis rieurs, en embrassant sa mère.

Semia ramassa en hâte quelques habits et fit monter sur son dos la petite qui, tout de suite, laissa tomber une tête somnolente sur l'épaule de sa mère; celle-ci quitta la maison avec son fardeau léger pour gagner la rivière.

Un bosquet touffu de bambous en ombrageait le bord; la terre était jonchée des longues feuilles minces de ces arbres élégants qui se penchent sur l'eau transparente comme des nymphes échevelées.

De grosses pierres d'un noir bleuâtre, jetées çà et là sur le tapis des feuilles mortes, ressemblaient, ici, aux tombes en pointe du pays, plus loin à des escabeaux naturels. Les pieds nus de Semia les évitèrent soigneusement. La brise du matin, arrivant plus forte maintenant, bruissait dans le feuillage des bambous. La Javanaise eut un léger frisson... Il lui sembla que des voix étranges chuchotaient dans le silence des bois. A cet endroit, — on racontait cela dans le « Kampon », dans le village, — un meurtre avait été commis; l'esprit de la victime et celui de son assassin hantaient encore ce bosquet.

Mais voilà que plus distinctement le murmure de la rivière l'appelle! Elle accélère sa marche. Un brouillard laiteux et doux flotte sur les bords, estompant les contours des arbres et des montagnes. L'eau court, sautillante et limpide sur les énormes pierres, formant des cascades, glissant comme une brillante couleuvre entre deux blocs de pierre.

Une lueur rose perce le brouillard à l'orient. Un coq lointain entonne son chant matinal.

Semia jette son paquet de hardes sur une grosse pierre sèche et se met à déshabiller son enfant. Elle noue son « saron » au-dessus de ses seins et ôte son « kabaia ». Puis elle prend l'enfant par la main et descend vers l'eau fraîche, si transparente qu'elle laisse voir les cailloux du fond. Sa main, à plusieurs reprises, puise l'eau pour en mouiller la tête de l'enfant, qui se débat, moitié fâchée, moitié riante; enfin, elle prend le petit corps et le plonge tout entier dans le courant.

La faible clarté de l'orient s'accentue dans une couleur plus chaude..., une belle nuance rouge où brille un peu d'or et qui donne des reflets luisants aux membres mouillés des baigneuses.

Les yeux de la mère errent vers l'autre bord; là, caché dans les arbres où le brouillard se dissipe lentement, se trouve son

« kampon »; là elle a passé sa jeunesse, et c'est là qu'elle espère un jour emporter la petite Anta, à laquelle son maître a permis de donner un nom javanais, la chérie qu'elle a pu garder jusqu'à présent! Un instant elle songe à ses deux fils qu'elle embrassa pour la dernière fois lorsqu'ils avaient six ans et dont elle ignore tout maintenant, si ce n'est que l'Europe les a accueillis pour en faire des « messieurs ».

Les bruits confus du « kampon » lui arrivent et la tirent de sa rêverie mélancolique : elle distingue les coups sourds de la meule à riz, le tintement de bois du métier des tisseuses et quelques sons espacés d'un « souline », — la flûte des indigènes.

Les poules font entendre leurs bruits familiers et les pigeons roucoulent tendrement. Semia regarde sa fille et la presse contre son cœur. Puis elle l'enveloppe d'un « saron » et l'enfant, mouillée et riante, les cheveux ruisselants, remonte sur son dos.

. . . . . .

Le « maître » de Semia était tombé malade quelques mois auparavant et, pour se faire soigner, il était allé à Batavia. Depuis lors, elle n'avait plus de ses nouvelles. La veille seulement elle avait appris, d'un des employés de l'usine, que Monsieur était mort.

Elle avait éclaté en sanglots, — la coutume et son sentiment inné des convenances l'exigeant ainsi, — elle s'était enfermée, pleurant, gesticulant comme une folle. Mais la douleur n'avait pas été grande dans son cœur. Elle l'avait servi fidèlement et il l'avait bien payée, mais il avait été grossier et d'une indélicatesse incompréhensible pour sa nature orientale qui trouvait la brutalité européenne d'un homme sans culture antipathique et haïssable.

Ses deux fils partis, elle avait gardé son Anta qui, heureusement, était alors trop petite pour qu'on l'enlevât à la mère. Et, à présent que Monsieur était mort, Anta pourrait rester auprès d'elle pour toujours, pensait-elle dans sa naïveté. Elle l'emporterait au « kampon » et elle y serait heureuse auprès de Pa-Semia, son vieux père infirme pour qui elle aimerait tant à faire la cuisine et tisser des habits.

Ses fils?... Ah oui, elle avait eu le cœur gros lorsqu'ils s'étaient éloignés d'elle, mais à présent ils n'occupaient que rarement ses pensées. Un jour, Monsieur lui avait montré leurs photographies. Elle ne les avait point reconnus. Tous les deux avaient tellement grandi, et puis c'étaient de vrais messieurs, avec des cravates et des cols empesés. Au fond, elle était fière qu'ils fussent devenus des « messieurs », mais en même temps l'idée lui était venue qu'ils étaient bien perdus pour elle, — partis pour toujours ! étrangers pour la vie, — car comment serait-il possible qu'un « monsieur »

l'appelât « mère », elle, simple femme du desjah (de l'intérieur).

Mais Anta, la petite, la dernière, on la lui laisserait...

Deux jours plus tard, on venait la chercher. Le frère de « Monsieur » était arrivé à l'usine et l'appelait.

Soucieuse, tourmentée d'une peur inexplicable, Semia se présenta devant lui.

Elle n'osa lever les yeux, mais, respectueusement, fit son geste de « sembah », le salut des Javanais.

La petite Anta se tenait à son côté, immobile, étonnée.

— Vous êtes la njai (la concubine)? demanda le frère du maître défunt.

— Oui, seigneur.

— Est-ce là Anta, l'enfant de mon frère?

— Et la mienne, seigneur.

— Bon, il n'y a pas à en douter, continua l'interlocuteur, s'adressant, cette fois, à l'ami qui l'accompagnait, l'enfant a le type européen. Ce serait dommage, vraiment, de la laisser dans le « kampon ». Du reste, c'est sa volonté suprême.

Puis, se tournant vers Semia :

— Mon frère est mort, vous le savez. Il m'a recommandé de vous apprendre que vous aurez de quoi vivre à l'aise dans le « kampon ».

— Je vous remercie respectueusement, seigneur.

— Mais cette enfant, Anta, partira demain avec moi. Mon frère a désiré en faire une demoiselle hollandaise.

La mère javanaise se tut.

Elle laissa retomber ses bras et fit un geste d'adieu.

— Vous avez tout compris, n'est-ce pas?

— Tout, seigneur.

— Alors, c'est convenu.

Elle s'en alla de sa démarche traînante, Anta la suivit.

Les Messieurs, en la voyant partir :

— Comme elle accepte cela tranquillement! dirent-ils.

— Ah! ces gens-là sont si indifférents!

. . . . . .

Semia défit ses habits de fête, qu'elle avait mis pour aller au-devant de son maître. Puis elle se jeta par terre, d'un mouvement passionné, mais sans larmes. Elle ne proféra ni plainte de révolte ni cri de fureur.

La douleur des milliers de ses ancêtres opprimés avant elle avait eu sa part dans la formation de cette âme soumise et endurante. Javanaise, elle souffrait en silence tout ce que les hommes et la vie lui infligeaient de maux.

EN UNE NUIT

Une lumière blafarde inondait le paysage, prêtant des reflets troubles à l'eau qui se ridait légèrement. Aussi loin que les yeux pouvaient aller, cette eau jaunâtre et triste s'étendait autour de la maison.

Des cocotiers élancés et des pinaus[1] rabougris, çà et là un petit bouquet de bambous, le mât mince et haut qui sert à hisser le drapeau, signe visible de l'autorité hollandaise dans ce coin de l'île immense de Bornéo, tout cela constituait l'entourage désolé sur lequel la femme du contrôleur laissait errer ses regards humides.

Une mélancolie inconsolable lui serrait le cœur. Oh! cette eau, cette eau jaunâtre, ces cocotiers solitaires, ce ciel fermé et menaçant! En sera-t-il toujours ainsi? Voilà que, vers le couchant, les nuages s'épaississent encore. La pluie va tomber.

Depuis trois semaines, il n'avait cessé de pleuvoir, et il y avait tout au plus quatre semaines qu'ils étaient arrivés, elle et lui, ici dans ce nouveau poste. La large rivière passant à quelque distance, et qu'on devait descendre en chaloupe pour gagner Pontianak, avait débordé par suite des pluies torrentielles; ses flots entraient dans le jardin; tout était submergé autour de la maison de bois, bâtie sur pilotis très élevés pour la garantir. La première impression du jeune ménage n'avait donc pas été des plus gaies. Il n'y avait que leur fils, un petit garçon excessivement blond, comme le sont souvent les enfants de race européenne nés sous un ciel tropical, à qui semblât plaire cette nouvelle demeure. Il se prélassait dans les galeries qui entourent les maisons de là-bas comme d'immenses vérandas; tel un clown en miniature sous le costume léger que portent les enfants à Java, nu-pieds, les bras et le petit cou hâlés, également nus, brandissant une canne pour pêcher à la ligne.

La jeune femme évoquait dans son souvenir le village javanais où elle avait passé les premières années de son mariage, la petite maison si gaie, si intimement jolie avec ses plantes grimpantes, son jardin plein de roses, de gandasolis, de mélatis odorantes, toute une floraison des tropiques qui embaumait l'air, le soir, délicieusement.

Une magnifique allée de tamars indiens longeait ce jardin, et sous le feuillage touffu de ces arbres il y avait toujours une animation, un va-et-vient continuels de voitures et de charrettes;

[1] Espèce de palmier.

de gens qui se rendaient au marché, le dos courbé sous des bambous grinçants, ou bien chargés de paniers énormes remplis de fruits aux vives couleurs que l'on porte au moyen d'un bâton reposant sur les épaules de bronze. Là-bas elle entendait souvent la musique profonde et sonore du « gamelan », ce magnifique instrument indigène, où des mélodies étranges, mystérieusement captivantes et mélancoliques, courent de haut en bas sans aucun rythme apparent. Les porteurs du gamelan étaient toujours suivis d'une bande joyeuse de Javanais, tranquillement heureux dans leurs habits de fête.

Cruel contraste avec ces champs abandonnés d'où l'eau sinistre avait tout balayé! N'était-ce pas un exil auquel on les avait condamnés dans ce coin de terre maudit?

— Comment donc? Toujours des larmes!

La voix de son mari l'arrachait à sa rêverie. Elle se tourna vers lui en s'efforçant de sourire.

— Je m'y ferai, mon ami.

— Regarde, reprit-il, ton fils se plaît beaucoup ici. Il s'amuse de tout, le mignon.

Là-dessus, elle l'embrassa et il caressa sa pauvre petite figure soucieuse.

— J'espère que toute cette humidité ne lui fera pas de mal au moins, dit-elle.

— Mais non! Il s'y habituera, lui aussi.

Riant de bon cœur, le mari entraîna sa femme vers la véranda de derrière qui leur servait de salle à manger :

—Viens, nous allons déjeuner vite, je suis très occupé aujourd'hui.

Elle le suivit dans cette partie de la maison qu'elle avait tâché de rendre confortable et à peu près élégante en y mettant tous les petits objets qui avaient embelli la première maison. Et sous l'influence de la bonne voix sonore de son mari qui, toujours vaillant et gai, cherchait volontiers les bons côtés de la vie en les faisant goûter également aux autres, elle s'égaya peu à peu et se mit à rougir de sa mélancolie.

— Il est vrai que si nous nous portons toujours bien, commença-t-elle...

Les contrôleurs représentent le gouvernement néerlandais dans telle ou telle division de province; au-dessus d'eux il y a le résident de la province entière.

Les habitants de la division que le contrôleur devait gouverner se composaient en grande partie de Chinois (de l'espèce la plus incommode et la plus insolente) et de Malais émigrés, types louches et

désagréables qui donnaient bien du fil à retordre au pauvre fonctionnaire. Mais il s'en tirait avec autant de tact que de fermeté. La jeune femme admirait souvent sa façon d'agir calme et sensée.

Les pluies devenant moins violentes, elle s'habitua un peu à son entourage qui, sous beaucoup de rapports, était bien caractéristique. Tel le défilé du caporal malais avec sa poignée de soldats mal vêtus qui avaient l'air de singes travestis, et dont les ordres, savamment prolongés, ressemblaient à une mélopée, ou d'autres amusements bien maigres, mais combien appréciés dans leur vie monotone!

Voilà cependant qu'un jour l'affreuse nouvelle tomba sur son cœur : son mari devait faire une tournée de trois à quatre jours. Ce fut un coup de massue!

Rester seule, seule avec son enfant, dans cette solitude effrayante, à quatre heures d'un médecin et de tout autre Européen. Elle sentit s'effondrer son courage... Mais elle n'en voulait rien montrer. Son mari, si brave, si bon, ne devait pas abandonner son devoir pour une femme.

Elle ferait son devoir, elle aussi.

Toutefois, lorsqu'il fut parti, parti dans la petite chaloupe qui descendait la rivière, et qu'elle retourna chez elle, tenant son fils par la main, vers la maison de bois, dans cet immense bourbier où la rivière avait laissé toute sorte de détritus, alors une angoisse insensée s'empara de son âme et la retint comme dans un étau de fer. Elle aurait voulu crier : « J'ai peur, ne me laisse pas toute seule! Ah! mon Dieu, pas toute seule! » Mais en regardant son petit garçon qui levait vers elle des yeux bleus confiants, elle se maîtrisa et sourit.

— J'aimerais bien partir avec petit père! chanta sa voix flûtée, mais je reste avec toi pour te garder.

— C'est bien, mon cœur.

Elle se baissa et le prit dans ses bras.

— Pourquoi pleures-tu, maman? demanda-t-il doucement, il ne faut pas pleurer. Papa reviendra bientôt. Viens-tu avec moi prendre des poissons?

Elle l'amusa toute la journée, une journée interminable qui semblait ne devoir jamais finir. Le soleil brillait d'un éclat aveuglant et se mirait dans les flaques d'eau du jardin qui commençait à sécher peu à peu. Mais le lendemain le soleil se cacha. Un roulement de tonnerre formidable résonna et fit trembler les planches.

Puis il tomba une pluie torrentielle, une véritable averse tropicale s'abattant furieuse sur la terre, en filets d'eau qui ressemblaient à des fils de fer.

L'orage accompagné d'éclairs, les coups crépitants du tonnerre qui s'éloignait en grondements et les trépidations sinistres qui faisaient craindre chaque fois que la foudre n'eût frappé leur toit, tout cela avait tellement martyrisé ses pauvres nerfs, qu'elle se sentit comme paralysée vers le soir. Pâle comme une morte, elle s'était allongée sur sa chaise en rotin. Impossible de lire, car elle avait dû éteindre la lampe à cause des fourmis volantes, des « walan-sanguittes », toute une nuée d'insectes que la pluie amène avec elle et qui cherchent la lumière pour y mourir en dégageant une odeur affreuse. Aussi se tenait-elle dans l'obscurité presque complète de la véranda. Toute la journée elle avait lutté contre ses nerfs, contre sa pusillanimité déraisonnable. Elle n'en pouvait plus maintenant.

Benjamin, son fils, las de jouer, un peu triste sans savoir pourquoi, reposait sa tête blonde sur l'épaule de maman.

— Ben est si fatigué de cette pluie, murmura sa petite voix plaintive.

Au dehors, la pluie tombait encore. Les gouttières gonflées glougloutaient, les paquets d'eau écrasaient le sol, les ruisseaux débordés charriaient des flots tumultueux; partout on entendait le bruissement monotone de l'averse avivé quelquefois par une bourrasque soudaine.

— Viens, je vais te coucher, mon enfant.

Elle l'emporta dans ses bras et le coucha dans son petit lit autour duquel flottait un nuage de dentelles.

— Ma petite mère, dit l'enfant d'une voix câline.

— Mon trésor?

Elle s'agenouilla devant lui et soudain, parce qu'il lui était impossible de faire autrement, elle se mit à sangloter.

L'enfant, somnolent et las, pleura doucement avec elle, exhalant, en petits mots entrecoupés, un chagrin inconscient.

Et au dehors, la pluie tombait, ruisselait, grondait.

La nuit, elle se réveilla en sursaut parce que Ben avait crié. D'un bond elle fut près de lui.

Son corps brûlait de fièvre, sa figure était toute rouge et dans le sommeil, il se débattait contre un ennemi invisible.

« Il aura fait un mauvais rêve, pensa-t-elle pour se calmer, ce n'est rien. » Cependant, elle resta auprès de lui, les yeux sur son petit visage échauffé. Tout à coup, il se mit à pleurer et se dressa dans son lit en se plaignant d'avoir soif.

Elle le tranquillisa et lui donna à boire. « Babou », la bonne javanaise qu'elle avait amenée de là-bas et qui dormait dans la même chambre que le petit, accourut, réveillée par les cris de son jeune maître.

— Mère, donne-moi ta main.

Il se recoucha tranquillement et les deux femmes restèrent à le regarder avec sollicitude; l'indigène, soucieuse, mais résignée d'avance... S'il fallait que le petit tombât malade, que feraient les hommes pour empêcher cela?... La mère hollandaise, torturée par l'angoisse la plus horrible, et le cœur plein de révolte. Il se plaignait d'avoir mal, mal partout dans tout son petit corps..., et que faire, mon Dieu, que faire? Où demander du secours? Ses yeux cherchaient, éperdus; ainsi un animal enfermé cherche l'issue de sa cage.

Au dehors, la pluie, les champs inondés, la solitude infinie, désolée. Pourtant il fallait s'évertuer. La fièvre augmentait de minute en minute. Les yeux bleus se voilaient déjà dans le délire.

Elle se leva, s'habilla, écrivit une lettre au médecin de Pontianak pour l'implorer de venir aussitôt que possible. Puis, elle fit appeler le caporal malais, le seul homme en qui elle eût confiance et qui faisait souvent des courses pour elle, et elle le chargea de... de quoi, enfin? Ce ne fut que dans cet instant qu'elle réalisa vraiment ce que sa situation avait de désespéré.

Si l'homme devait marcher jusqu'à Pontianak le long de la rivière (et ces sentiers seraient totalement impraticables), quand arriverait-il? Arriverait-il jamais? Son mari avait pris la chaloupe, mais peut-être qu'un « prahou », une barque de pêcheur, l'emmènerait, s'il y en avait encore par un temps pareil. Elle lui donna de l'argent et la lettre qu'il cacha dans sa ceinture, tout en affermissant le « klévan », espèce de dague sans laquelle un indigène ne sort jamais. Il avait mis son costume ordinaire de javanais, la culotte courte pour aller dans l'eau, et un énorme chapeau en feuilles de cocotier lui servait en même temps de parapluie.

Il partit, résigné et de bonne volonté, pataugeant dans l'eau qui lui montait jusqu'à la ceinture. La mère le suivit longtemps des yeux.

Le petit malade devint de plus en plus inquiet. Le thermomètre accusait quarante degrés maintenant. Elle se tenait debout devant le lit sans rien dire. Il lui semblait que sa vie s'arrêtât, qu'un souffle glacé lui passât sur le cœur. Elle écoutait la pluie ruisseler comme une cascade énorme, sinistre et grandiose : un vrai déluge croissant à chaque instant pour engloutir enfin toute la maison, se disait-elle. Cette hallucination devint si forte en elle que, de temps en temps, elle fit un mouvement avec ses mains pour repousser les flots.

Ainsi ils mourraient tous les deux, son fils et elle, dans ce désert où personne n'entendrait leurs cris. Ainsi ils étoufferaient dans la bourbe et dans l'eau et l'enfant se cramponnerait à elle à

travers sa fièvre, si fort, si fort, qu'elle ne pourrait plus bouger.

Les hallucinations les plus terribles montèrent dans son cerveau. Elle crut devenir folle, et pourtant elle ne disait rien. Silencieuse, elle regardait droit devant elle, fixement, avec des yeux qui faisaient peur à la babou, attentive, de temps en temps, à consoler sa maîtresse.

Enfin, l'enfant se rendormit.

On avait baigné le petit corps dans l'eau mélangée de quinine; on avait renouvelé à chaque instant les compresses de la petite tête. Maintenant, il dormait, calme et pâle. La fièvre diminua.

Alors la pauvre mère sembla se réveiller d'un songe affreux, d'un cauchemar qui avait écrasé sa poitrine et qui, enfin, lâcha prise. Elle se leva et entra dans la véranda du devant. L'aube colorait le ciel d'une bande dorée. La pluie avait cessé, les dernières gouttes tombaient. Tout le jardin était couvert de l'eau qui, dans la lumière incertaine, prenait des teintes d'argent. Les cocotiers se balançaient sur ce lac immense avec des courbes tristes de leurs troncs couronnés de touffes élégantes. On eût dit un paysage japonais lavé à la sépia.

La bande dorée du levant s'élargit, de petits nuages roses flottèrent au dessus. Le ciel reprenait son bleu intense de tous les jours; enfin, le soleil émergea de l'eau comme une boule d'or énorme.

Quelques rares oiseaux voletaient alentour.

Mais voilà que la jeune femme remarque une animation singulière dans le jardin au-dessous d'elle. Des coulies se frayent un chemin à travers l'eau en portant sur leurs épaules nues un homme tout vêtu de blanc.

Elle croit qu'un miracle va s'accomplir. Elle n'ose pas en croire ses yeux...

Son mari! Il lui semble qu'il revient de l'autre monde, que la vie les a tenus séparés durant des années et des années...

Enfin, elle tombe dans ses bras, éclatant en sanglots, éperdument.

Effrayé, il la presse contre son cœur et une question anxieuse tremble sur ses lèvres pâlies :

— Que se passe-t-il?

Il craint ce qu'il peut y avoir de pire, car avec épouvante il s'est aperçu tout à coup que les cheveux de sa femme ont blanchi... en une seule nuit.

SEULE A L'AIMER

— Sarina!

— Me voici, Monsieur.

La servante décrépite qui prononçait ces quelques mots en malais accourut de toute la dernière force de ses pauvres jambes du côté où se trouvait le lit de son maître.

— Aidez-moi à m'habiller, dit-il également en malais.

— *Massa*[1]! Monsieur... Monsieur est malade! murmura-t-elle, inquiète.

Sa vieille figure ratatinée sous ses cheveux blancs et rares se tendait dans une attente soucieuse.

— Où va Monsieur?

— *Fraperdouli* (n'importe)! Dieu me punisse..., que je souffre! soupira le malade en se levant.

Résignée, elle l'aida à passer une veste et un pantalon râpés, elle apporta ses bas et ses souliers. Il s'habilla en poussant des cris de douleur et d'impatience. Alors elle n'osa plus répéter ses questions, mais, après avoir regardé dans le vide quelques instants, elle dit tout à coup :

— Monsieur va chercher de l'argent, sans doute?

Il ne répondit pas, ne la regarda pas non plus, mais, marchant avec peine, il traversa le couloir pour gagner la véranda incendiée par l'accablante chaleur de midi.

La maison était sale, pauvre et d'une banalité lamentable. Le soleil des tropiques soulignait cruellement toutes ses tares, sans aucune pitié.

Il en était frappé pour la première fois peut-être; en même temps il remarquait que les sièges en rotin de ses chaises (il y en avait quatre tout au plus) commençaient à se détacher.

Pour tout ornement la véranda avait quelques pots à fleurs d'un modèle affreux qui portaient des plantes de « croton », poussiéreuses et maladives. Les murs, blanchis à la chaux, se tachaient çà et là de grosses plaques vertes humides.

La route, longeant le jardin petit et sordide, s'étendait brûlante et abandonnée à cette heure de l'après-midi. Les cocotiers de ce jardin semblaient se courber sous le poids écrasant du jour. La poussière s'épaississait sur les arbustes de l'entrée et sur les bornes qui séparaient le jardin de la grande route.

En somme, c'était un ensemble bien misérable que tout cela, pourtant, pensait le malade, c'était toujours son chez soi... Jusqu'à quand? Souvent déjà le propriétaire lui avait envoyé des

[1] *Massa!* cri d'étonnement.

lettres de menace. Quand finirait la clémence de cet homme?

Il fallait trouver de l'argent. Comment? Où? Il l'ignorait. Mais il le fallait. Dieu, que sa tête brûlait, comme ses genoux tremblaient sous lui!

Mais il le fallait...

Sarina le suivit des yeux, tandis qu'il s'engageait sur le chemin désert. Un coup de vent souleva un nuage de poussière qui, l'enveloppant, le rendit invisible. Elle hocha la tête. Son cœur était plein de sollicitude pour lui. Cependant il ne l'avait pas gâtée : ni tendresse, ni cadeaux. Mais elle l'avait porté, enfant, dans son « slindan [1] », un gai, un joli petit garçon dont elle raffolait. Plus tard, lorsqu'il revint de Hollande où ses parents l'avaient envoyé pour son éducation (avec des résultats peu brillants), elle avait pu le servir encore.

Jamais il n'avait été confiant ni aimable avec elle, il l'avait considérée toujours comme un lambeau de sa jeunesse, une chose dont on se sert et à laquelle on a droit, — un instrument commode et utile, — une pauvre « babou » fidèle; mais cela n'avait jamais été pour l'offenser. Il avait fait mainte folie de gamin, il avait risqué des escapades dont ses parents ignoraient tout... le plus souvent grâce à la vieille babou, qui le servait, en cela comme en tout le reste, sans trop savoir ce qu'elle faisait.

Ses études de contrôleur du gouvernement finies, il était parti pour les pays de l'intérieur. Elle ne l'avait pas revu de dix années, puis, un jour, il reparut brusquement à Batavia. On disait que le gouvernement l'avait congédié pour abus de liqueurs alcooliques. Il cherchait des places, essayait toute sorte de métiers. Tous les trois mois, il était obligé de déménager et, à la fin, il s'était établi ici, dans un des quartiers les plus pauvres de la ville.

Sarina était rentrée à son service. Il ne lui donnait pas beaucoup de gages, de bonnes paroles encore moins, mais elle restait. Elle restait, parce qu'elle savait que personne ne voudrait d'un maître si violent, si grossier et qui buvait si bien et qui payait si mal. Elle restait, parce qu'elle savait qu'il n'aurait pas à manger pendant des jours et des jours, si elle ne lui donnait pas de temps en temps de son propre riz; elle restait, parce qu'elle l'aimait et qu'il lui était impossible de l'abandonner à sa misère. Combien de fois avait-elle essayé de le retenir, de lui faire abandonner cette boisson maudite, ce démon qui le ressaisissait à pleines griffes dès qu'il y avait de l'argent dans la maison!

Quelques semaines auparavant, il était tombé bien malade.

[1] *Slindan*, bande d'étoffe qu'on passe sur l'épaule et dans laquelle les nourrices portent les enfants.

Elle l'avait soigné. Personne n'était venu le voir. Ses parents étaient morts et il n'avait point d'amis...

. . . . . .

Le soir tombait, et Sarina avait allumé l'unique lampe de la maison pour attendre son maître. Depuis longtemps déjà, elle ne mettait plus le couvert pour le dîner, — linge et vaisselle avaient disparu peu à peu; — mais, à la manière des indigènes, elle avait servi le riz dans un panier garni de feuilles fraîches de bananier. Un grand piment rouge et un concombre complétaient le menu. Repas bien frugal, mais... préparé de ses mains et payé de son argent à elle.

Personne ne passait sur la route silencieuse.

Les ombres du soir glissaient sur les arbres où perchaient les petits oiseaux, accablés de sommeil. La laideur de la maison se faisait moins repoussante dans cette demi-obscurité. Un duvet de beauté semblait se répandre sur l'entourage sordide, sur les arbres poussiéreux, et, lorsque les rayons de la lune, qui se levait tranquillement, tremblèrent d'un éclat mystérieux sur les feuilles énormes des cocotiers, la nature parut enchantée.

Sarina s'était accroupie sur les marches de la véranda; soucieuse, elle scrutait la blanche route qui s'éloignait dans la nuit...

Tout à l'heure, elle avait eu la visite de sa petite-fille, qui avait insisté auprès d'elle, pour la centième fois peut-être, la suppliant de quitter ce mauvais maître et de venir demeurer avec les autres dans le « kampon ». Que faisait-elle donc ici, chez cet étranger incommode?

Toute seule, à peine nourrie, rabrouée, négligée, qu'est-ce qui la retenait? Est-ce qu'elle ne vieillissait pas, est-ce qu'elle ne s'engourdissait pas chaque jour davantage? Donc ne serait-elle pas plus heureuse à se reposer au milieu de ses enfants et de ses petits-enfants?

Sarina avait hoché la tête, en renvoyant sa petite-fille avec un simple « bonsoir ».

A quoi bon parler? Est-ce qu'elle savait bien elle-même pourquoi elle restait? Certes oui, elle pouvait s'en aller; rien, personne ne l'obligeait de rester.

Mais Monsieur? Pourquoi ne rentrait-il pas? Pourvu qu'il ne lui fût pas arrivé d'accident. Il était si faible encore, *kassian!...* [1]

Le soir s'écoula... ainsi que la nuit.

Monsieur n'était pas rentré.

Le lendemain, elle était si inquiète qu'elle sortit pour avoir des

[1] *Kassian!* mot exprimant la pitié d'une manière vague.

nouvelles. Elle s'arrêta çà et là, demandant si l'on n'avait pas vu son maître. Un peu plus loin, elle entra dans un petit cabaret sordide, tenu par un Chinois et où elle était allée un jour chercher de l'arack pour lui. Le Chinois était assis sur le seuil de sa porte, les jambes relevées sur un petit banc. Il fit un signe affirmatif.

— Oui, hier soir, Monsieur avait été chez lui, accompagné d'un autre monsieur, et ils avaient pris beaucoup d'arack.

— Où était-il allé ensuite?

Ça, il ne le savait pas. Sarina continua son chemin. Où donc la renseignerait-on? En vain demandait-elle, cherchait-elle. Ses pauvres membres lui faisaient mal, tant elle était lasse. Elle n'en pouvait plus.

Et en rentrant, quelle frayeur! Voilà que des Messieurs étaient en train de veiller à ce que les « coulies » (porte-faix) emportassent le peu du mobilier qui leur restait. Elle n'y comprit rien, mais on lui raconta que c'était à cause des loyers non payés.

La vieille s'agitait en se tordant les mains. Qu'arriverait-il à présent? Que faire? Au même instant, elle aperçut une silhouette chancelante, déguenillée qui entrait dans le jardin...

C'était son maître, mais combien pitoyable, combien navrant de misère dans ses habits déchirés et fangeux, avec cette figure blafarde, ces yeux injectés de sang, ces mains tremblantes! Près des marches de la véranda, il s'effondra et tomba tout de son long.

Sarina se jeta sur lui :

— *Mati*, *mati* (mort)! criait-elle désespérée.

Mais non, il n'était pas mort. On avança une chaise longue en rotin et il y fut vite étendu.

— *Di mana* (où)? demandèrent les coulies en ricanant, amusés du spectacle si piquant d'un Européen dans la misère.

— Chez moi, dans le kampon, répliqua Sarina d'un petit air décidé. Un endroit tranquille pour y mourir, il a droit à cela, le malheureux, se disait-elle.

Les yeux de son maître s'ouvrirent. Il regarda sa vieille babou fidèle. Et fut-ce un éclair de reconnaissance qui y passa?...

On le porta dans la maison des enfants de Sarina. Là, sur un « balè-balè[1] », éclairé faiblement par une petite lampe à huile fumeuse, entouré des membres curieux et pourtant discrets de cette nombreuse famille, le maître rendit le dernier soupir, la tête dans les mains de celle qui avait été seule à l'aimer.

Fenna de Meyier.

[1] Banc construit en bambou.

L'ARMÉE ET L'OBÉISSANCE

I

M. le capitaine Couderc de Fonlongue vient de publier une brochure sous ce titre : *L'officier et ses ennemis*[1]. Ces pages d'un soldat s'adressent également aux ennemis et aux amis de l'armée. Elles apprendront à ceux-ci à la connaître mieux encore, c'est-à-dire à être plus fiers d'elle; elles devraient convaincre ceux-là que leur haine est une erreur de jugement.

L'auteur fait d'abord justice des sophismes répandus par la fourberie et acceptés par la naïveté. Il prouve combien est mal choisi, pour appeler l'armée « une caste », l'instant historique où le peuple entier passe par cette école et la traverse sans y demeurer. Il constate que, dans l'état de nature où vit encore toute race par rapport aux autres, la paix chère à la société contemporaine a une seule garantie, l'aptitude de chaque nation à se défendre, et que les plus hostiles à la guerre doivent être les plus partisans d'une bonne armée. Il rappelle que la force de l'armée est inconciliable avec la brièveté du service militaire, si l'élite investie du commandement ne supplée par la constante prodigalité de son savoir à l'inexpérience de la multitude destinée à obéir, et que plus le corps d'officiers est généreux de son intelligence, de sa volonté et de son cœur, plus la transformation des recrues en soldats est prompte. Il établit que ce corps d'officiers, tout occupé de l'œuvre militaire, n'introduit pas une anomalie dans le monde moderne, mais en accepte la loi générale, la division du travail, et que cette veille permanente de quelques-uns sur la sécurité commune autorise les autres à se partager sans péril les activités et les profits de la paix.

Les détracteurs insistent. L'homme d'épée, par son effort même pour assurer cette sécurité, la compromet. Il y a contradiction entre les intérêts de la paix et les instincts entretenus en lui par le métier des armes. Quand il se croira fort, il lui tardera de

[1] Librairie académique Perrin. 1907.

combattre; après avoir préparé l'instrument de victoire, il voudra s'en servir. Les énergies de sa nature le font un provocateur, et d'autant plus dangereux que sa vocation est plus parfaite. Le mépris du danger, point d'honneur pour les gens de guerre, devient le danger même pour une nation laborieuse. Ces prodigues de leur vie, en effet, ne risquent pas seulement la leur, mais celle des autres; ils jouent, avec ce qui ne leur appartient pas, la partie sanglante où tout le gain est pour eux. Tenir les chefs militaires sous la main de l'autorité civile qui représente la volonté générale est une garantie, mais insuffisante : les geôliers ne mettent pas autant de vigilance à tenir sous clé les gens dangereux, que ceux-ci à se rendre libres. Et comment admettre que des hommes se condamnent à nourrir dans une captivité perpétuelle la théorie de leur art, tiennent leur arc toujours bandé pour une flèche toujours immobile et, consentant à ne jamais employer les mérites qu'ils perfectionnent sans cesse, se résignent à une vie de dupes?

C'est ce grief, le plus spécieux des sophismes soufflés à la méfiance populaire, que l'auteur réfute par les pages les plus décisives de sa brochure. Il montre les différences profondes entre les armées d'autrefois et celles d'aujourd'hui. Jadis, dans des peuples encore en croissance, le pouvoir appartenait à des princes impatients de grandir; dans des Etats mal délimités et pauvres d'industrie, l'accroissement du territoire était une acquisition de richesse et une nécessité de vie; le métier de soldat prenait un petit nombre d'hommes, les plus vagabonds, les plus incultes, les plus paresseux, et se formait avec les déchets de la race. Alors les chefs militaires servaient à la fois leur propre fortune, celle du prince et celle du pays par leur continuelle expansion d'offensives; les troupes, dédaignées et misérables durant la paix, étaient poussées à la bataille qui les réhabilitait par le sang et les récompensait par le pillage; la France, enfin, grandie sans cesse par l'épée, et des races la plus vaillante et la plus féconde, se sentait la moins exposée aux chances adverses de guerres où le péril était seulement pour quelques-uns de ses fils et la gloire gratuite pour tous. Ce passé est mort de nos blessures en 1870. Au lendemain du désastre, les Français en qui survit la vocation des armes, ne sont plus, comme leurs aînés, les légers et joyeux coureurs d'aventures héroïques. Il y a un crêpe à leur épée et du deuil dans leur courage. C'est pour avoir senti cette douleur toute nouvelle, la faiblesse de la France, qu'ils se sont jetés entre elle et la mauvaise fortune, avec plus de générosité que d'espoirs. Notre fortune a changé leur cœur et ils entrent dans une armée non moins changée que cette fortune. Ce

n'est plus une armée de prince ni une armée de métier. La France a ressaisi, pour l'exercer elle-même, sa souveraineté vacante : une démocratie craint les guerres même justes. Résolue pourtant à se défendre et assurée que pour se défendre ce n'est pas trop de tous les Français, la France les a prêtés à l'armée, pour un temps qu'elle regrette tout en l'accordant et qu'elle désire toujours abréger. L'armée est la jeunesse de la nation : là toutes les énergies du corps, toutes les aristocraties de l'intelligence viennent se mettre au service de la patrie, et pour faire leur apprentissage militaire; là, tous les sentiments de la nation pénètrent avec toutes ces vigueurs que rien encore n'a usées. Si la chaleur d'un âge naturellement brave y prépare des soldats capables d'élans généreux contre les envahisseurs du sol natal, la guerre pour la guerre, injustifiée et agressive, y trouve les adversaires les plus intéressés.

Cette armée de soldats toujours provisoires qui, la veille, appartenaient à la population civile, lui seront rendus le lendemain, gardent son esprit et représentent son intelligence, ne saurait, comme une armée de métier où la société verse et oublie les plus pauvres et les plus ignorants de ses membres, être formée par un dressage purement mécanique et des moyens de contrainte. Ce serait négliger le plus efficace de l'influence à prendre sur elle, que ne pas s'adresser à sa raison et à son cœur. Et pour la convaincre et l'attacher, il faut ne pas heurter les sentiments qu'elle apporte du milieu social et qu'elle n'a ni le temps ni le désir de perdre. C'est ainsi que les officiers ont dû invoquer comme justification de l'effort qu'ils demandaient, non l'esprit guerrier et offensif, mais le devoir patriotique de la résistance aux agressions. Et ce qu'ils étaient obligés de dire quand ils devinaient les pensées des nouveaux soldats, ils l'ont trouvé bientôt en consultant leur propre cœur. Ils ont senti qu'ils recevaient en dépôt quelque chose de sacré, non seulement une force brutale au service de la patrie, mais la patrie elle-même. Ils ont constaté la valeur nationale, humaine, civilisatrice de ces générations auxquelles ils enseignent à conserver, s'il le faut par la force, les vertus de la race avec le sol où elles ont germé. Ils sont devenus fiers de toutes les supériorités qui présagent à la France des victoires non sanglantes, ils ont appris à comprendre, non plus seulement l'efficacité de la mort, mais la valeur de la vie. Une tendresse et une pitié leur est née pour ces fils de la terre et pour ces fils de l'esprit, nécessaires les uns et les autres à la France; et quand ils constataient chez tous, mêlée à un patriotisme vrai et prêt au sacrifice nécessaire, la vocation de la paix, quand leur apparaît dans les yeux du paysan

la nostalgie du sillon commencé, dans les mouvements souples et rapides de l'ouvrier toute une habileté inemployée par le service militaire, dans les entretiens et les projets des étudiants envoyés par toutes les écoles la fécondité du génie national et comme une aurore de gloire, ils souffrent à la pensée que l'atroce destruction des batailles suffirait à changer cette œuvre de patience, de tendresse, d'avenir qu'est l'homme en un peu de boue sanglante. S'ils n'ont pas détesté comme les mères toutes les guerres, ils ont condamné les guerres d'aventure, de désœuvrement, et comme on disait autrefois, de magnificence. Ils n'ont plus voulu que coulât en vain le sang déjà si diminué de notre race : car à la défaite, ils ont vu succéder la dépopulation, la stérilité des mariages faire des vides dans nos armées, tandis que s'accroissaient celles de nos rivaux, et les années se suivre aussi meurtrières pour nous et plus effrayantes pour notre avenir qu'une succession de batailles perdues. La conscience militaire s'est donc unie à la conscience patriotique pour apprendre aux officiers français la réflexion, la gravité, la mesure. Cette conscience les oblige à tout faire pour que chaque Français aille avec toute sa valeur aux combats où il peut être contraint, elle les détourne de provoquer ces chocs et de tenter le hasard.

II

C'est l'évidence de ce sentiment nouveau chez les officiers, c'est leur générosité dans un courage pour eux le plus difficile et où il y avait le plus de renoncements, c'est leur constante préférence de l'intérêt national à l'instinct guerrier qui avaient valu à nos chefs militaires, quelques années après nos désastres, la confiance de la nouvelle armée et de la France. Leur double récompense était sans éclat, mais non sans grandeur. Les forces matérielles et morales de notre armée s'étaient reconstituées par eux et autour d'eux à ce point que, même seuls, nous semblions prêts à soutenir un retour offensif de nos vainqueurs. La réputation renaissante de notre état militaire changeait notre solitude en une alliance qui nous donnait la sécurité du présent et nous autorisait à attendre les revanches de l'avenir. La France avait le sentiment de ce service, elle honorait ceux qui le lui avaient rendu : elle respectait l'antique charte grâce à laquelle l'armée jugeait souverainement les mérites et les fautes de ses membres, et, retranchée en son autonomie, échappait pour le bien de tous aux influences de la politique.

Mais les gouvernements fondés sur la puissance de la parole ont une peur congénitale de l'épée, et les Cicérons de toute taille sont toujours tentés de redire le *Cedant arma togæ*. Un acte malhabile mais légal, la dissolution de la Chambre par le maréchal de Mac-Mahon, le 16 mai 1877, fournit aux républicains impatients de trembler un prétexte pour mettre en soupçon le pouvoir militaire. Leur réélection, ni la scrupuleuse loyauté du maréchal ne les rassurèrent. Les généraux qu'il avait placés à la tête de l'armée leur semblaient une force trop à lui, ils prétendirent imposer des changements, le maréchal préféra abandonner le pouvoir que ses compagnons de guerre, et sa retraite fut la première brèche par laquelle la politique pénétra dans l'armée.

Dix ans se passèrent encore avant que l'une tentât d'exploiter l'autre. Puis en 1886, le parti radical s'avisa qu'au lieu de suspecter l'influence militaire, mieux vaudrait se servir d'elle : il crut avoir trouvé l'homme et fit la popularité du général Boulanger qui, bientôt, voulut travailler pour lui-même. Tant qu'il parut seul et comme un réformateur de la république, ses multiples élections partielles prouvèrent combien peu pèsent, à certaines heures, les influences civiles devant le prestige d'un soldat. Mais s'il avait pour lui son épée et ses promesses, il eut contre lui lors des élections générales, ses amis et ses amours. Les uns et les autres étaient d'un homme qui prend de toute main, de la droite les amis, de la gauche l'amour : la confiance et le suffrage universel se détournèrent du général.

Tandis que les craintes excitées par son aventure se calmaient chez les républicains nantis, les espoirs qu'il avait excités chez ses partisans lui survécurent. Eux, trop peu populaires pour l'emporter par la propagande électorale, ou trop impatients pour attendre, ne comptent plus sur le prestige de l'épée pour entraîner le suffrage universel, mais sur la violence de l'épée pour contraindre la volonté publique. Le geste de Déroulède qui, aux obsèques de Félix Faure, saisit par la bride le cheval d'un général au cri de : « A l'Elysée ! » et l'effort du tribun pour soulever un régiment dans la caserne de Reuilly, sont les tentatives suprêmes et publiques d'un embauchement qui plusieurs mois avait été essayé discrètement. Les faits et le procès eurent beau rendre évident que pas un officier n'avait été infidèle à la loi : le parti au pouvoir savait combien cette légalité était viciée dans son origine par les fraudes électorales et dans son exercice par une politique dédaigneuse de l'intérêt public et asservie aux passions d'une minorité. Et comme la mauvaise conscience vit dans l'inquiétude et se rend justice en soupçonnant chez tous les

répulsions qu'elle mérite, les républicains nantis n'admettaient pas que Déroulède eût eu tant d'audace sans quelque raison d'espoir. On ne pouvait reprocher aux officiers leurs actes, plus que jamais on se défia de leurs opinions.

C'est dans cette atmosphère explosive que l'affaire Dreyfus éclata. Certaines irrégularités de forme dans le procès de trahison, offraient un prétexte à la fois contre l'état-major général, le service des renseignements et les conseils de guerre, c'est-à-dire contre l'autorité qui prépare l'œuvre militaire, l'autorité qui pénètre les secrets des armées étrangères et surveille leur espionnage, l'autorité qui garantit à l'officier, dans tous les actes de sa profession, ses pairs pour seuls juges. Les dévots de légalité, pour qui le droit de l'accusé domine tout, même le salut de tous, couvraient de leurs respectables scrupules d'autres passions sans scrupules. Obtenir la réhabilitation du Juif condamné était pour toute la race d'Israël une question d'honneur; briser le service des renseignements était pour les armées étrangères qui redoutaient sa clairvoyance le moyen de n'être plus surprises dans leurs préparations et de surprendre les nôtres; renouveler l'état-major général par des hommes-liges du régime était la sûreté pour les politiciens. Et comme ces intérêts divers avaient de communs interprètes, comme la franc-maçonnerie toute-puissante sur les républicains français était internationale et leur faisait entendre les vœux de l'étranger, comme la puissance financière des Juifs opérait avec prodigalité et méthode dans le monde entier, disposait de la presse et pesait sur les gouvernements, l'affaire prit une étendue qu'elle n'avait pas d'abord, et fut conduite avec une unité qui la transforma. Il s'agissait de trouver dans l'innocence d'un homme la culpabilité de toute une armée. Du jour où le ministère Waldeck-Rousseau se constitua, le gouvernement était contre l'armée; du jour où le général de Galliffet, s'échappant du ministère comme d'un piège, céda la place au général André, le chef de l'armée fut contre l'armée. L'avenir des officiers, le choix de leurs fonctions, leurs notes, leur avancement ne dépendirent plus de leurs supérieurs militaires, mais d'une surveillance occulte. L'instrument de cette police était tout prêt. Entre la franc-maçonnerie et les maîtres de l'Etat l'échange des services ne chômait guère, ils avaient grandi par elle, elle s'était étendue par eux, eux et elle se sentaient solidaires, ils lui demandèrent les renseignements secrets d'après lesquels les officiers étaient inscrits par le général André sur l'un des deux registres « Corinthe » ou « Carthage » : cet inquisiteur lettré réservait Corinthe aux riches de protections politiques et exilait à Carthage les suspects

qu'il fallait punir et oublier. Ce n'était pas assez de livrer le sort des officiers à des juges étrangers à l'armée et à toute connaissance du métier. Quand on vit quelles récompenses militaires comblaient certains malgré la médiocrité de leurs services et que cette fortune s'expliquait par leur affiliation à la franc-maçonnerie, cette société eut à ses portes un certain nombre d'officiers, ou pauvres et chargés de famille, ou ambitieux prêts à tout. Parmi ceux-ci il s'en trouva qui, pour mériter toute l'estime de la secte et ses faveurs, consentirent à se faire eux-mêmes les espions de leurs amis, à trahir ceux qui agissaient, parlaient et pensaient sans défiance devant eux. A cette abjection morale s'ajouta cette anarchie militaire que des subalternes notassent leurs chefs; où l'on ne trouvait pas d'officiers pour cette besogne, on se servait de sous-officiers et de soldats, et l'on eut le symbole du régime quand un commandant de corps d'armée perdit son emploi pour avoir déplu au caporal-bottier d'un de ses régiments.

Cette transformation des officiers en suspects et en condamnés sans qu'ils connussent ni des accusations ni des accusateurs n'était pas le seul ni le plus douloureux des changements.

Protectrice de la patrie, l'armée perd sa raison d'être et ne survit pas où meurt le dévouement à la patrie. Or les progrès du socialisme contemporain combattent l'instinct national dans une partie de ceux que la nation a pour soldats. L'idée même sur laquelle repose l'ordre du monde, la solidarité entre tous ceux de la même race, le droit des familles humaines à défendre chacune par sa durée et sa force le bien commun de ses enfants, enfin l'avantage pour la civilisation tout entière de ces autonomies qui perpétuent avec chaque peuple une richesse différente du génie humain, sont niés par les apôtres des ouvriers. Ils affirment qu'au contraire la plus universelle, la plus antique et la plus intolérable des iniquités, l'inégal partage des biens, sépare les hommes de tout siècle et de tout pays en deux groupes, les riches et les pauvres; que partout le riche est l'exploiteur du pauvre, le pauvre la victime du riche; qu'entre le riche et le pauvre de chaque pays, il n'y a pas de lien, sinon la chaîne mise par l'un à l'autre; que la solidarité véritable est entre les prolétaires de toute race, semblablement spoliés, également victimes; que nulle part ils n'ont intérêt à se joindre à leurs spoliateurs de même langue et de même pays, pour défendre la même patrie, car la patrie est précisément le prétexte grâce auquel la minorité capitaliste divise la force prolétaire du genre humain, arme les uns contre les autres les groupes de cette majorité et maintient ces Etats établis tous sur l'inégalité sociale. Le prolé-

taire doit donc haïr ces armées nationales dans lesquelles il combat contre lui-même, haïr ces patries que des armées protègent, ruiner par la propagande ces défenses artificieuses d'un monde mauvais, et hâter le jour où la seule armée légitime, celle de la misère, unissant sous le même drapeau, malgré les divisions factices des Etats, les malheureux de toute race, imposera sa loi.

Malgré la diffusion de ces doctrines, tant qu'elles étaient combattues avec énergie par le gouvernement, l'école, la magistrature, la presse, elles se glissaient, timides encore, avec un certain nombre de conscrits, dans les rangs de l'armée. Là, les qualités guerrières de notre race combattaient les sophismes d'un intellect étranger et les officiers, pour hâter l'œuvre saine, avaient le prestige de leur grade et la force de leur popularité. Mais l'affaire Dreyfus survint. La masse des officiers tenait pour bonne la condamnation prononcée par leurs pairs, comme la masse des politiciens se déclara contre, et le conflit dès lors fut entre l'opinion du gouvernement et l'opinion de l'armée. L'opinion du public était avec les officiers : pour agir sur elle, le gouvernement chercha des alliés. Les socialistes, ennemis de l'armée, étaient tout prêts à soutenir le pouvoir en donnant libre cours à leur haine contre elle. Les révolutionnaires bourgeois ne pouvaient se plaindre qu'on dénonçât au peuple les préjugés, l'infatuation, la barbarie des chefs contre qui ils étaient en lutte. Les socialistes mirent à profit la circonstance pour attaquer toutes les institutions de l'armée, et en frappant l'armée atteindre la patrie elle-même. C'était plus que ne désiraient les révolutionnaires bourgeois : mais le moyen de rompre avec ceux dont on a besoin? L'armée fut la victime que les uns exigeaient, que les autres livrèrent. Et le pacte tient toujours. Grâce à lui, le socialisme est entré dans le bloc gouvernemental, il s'est fait place au ministère, il a le verbe assuré des gens nécessaires. Dans le régime, puissance factice et toute d'habileté et d'équilibres fragiles, il donne seul l'impression d'une force grandissante et passionnée. Les lois commencent à devenir ses servantes, les magistrats le ménagent, les ambitieux le courtisent, les intellectuels sont conquis par lui, pour lui nos universités recrutent les futurs maîtres des classes cultivées, les instituteurs sont devenus ses interprètes auprès des classes populaires. Il passe, durant les grèves ordonnées par lui, la revue de ses troupes sous les yeux du pays troublé par leur nombre et leur discipline. Ayant formé son armée il multiplie les attaques contre l'autre, il voue au fumier le drapeau national, il maudit le service militaire comme un bagne, il appelle assassins les officiers. Les jeunes gens corrompus par cette propagande de l'atelier, des syn-

dicats, des réunions, des journaux, entrent chaque année plus nombreux et moins soumis dans cette armée où les officiers n'ont plus seulement à vaincre les ignorances mais les obstinations. Comment agir sur cette jeunesse qui les hait avant de les connaître, se faire pardonner leur autorité par les partisans de l'anarchie, ramener à la patrie les soldats de la foi internationale? Comment bâtir sur ce sol que la politique sape sans cesse, poursuivre dans l'armée une entreprise de générosité et de courage que l'impudeur des égoïsmes et la corruption des mœurs défait partout dans la race? A quoi bon persévérer quand, dans l'armée même, des chefs transigent avec le pacifisme, approuvent la délation et violemment humanitaires, ne se montrent modérés que dans leur amour de la patrie? Voilà le sort nouveau, humiliant, intolérable qui est devenu celui de nos officiers. Non seulement ils ne trouvent plus dans l'esprit du gouvernement la justice due à leurs services, mais l'ensemble des intérêts et des idées qui dominent de plus en plus l'Etat, tend à rendre stériles ces services mêmes.

Pourtant, peu quittent l'armée. « J'y suis, j'y reste », la devise d'un de leurs anciens, est la leur et non moins courageuse : car s'il est beau pour un général d'attendre sur un bastion pris d'assaut, dans l'incertitude de la vie ou de la mort, la certitude de la gloire, il est beau pour des officiers de tout âge et de tout grade, plusieurs frustrés définitivement des récompenses les plus dues et, supérieurs à l'espérance, de sacrifier leur vie à l'accomplissement douloureux d'un devoir obscur.

Ils sont retenus par leur œuvre, par un besoin de la défendre après l'avoir faite, par le devoir, tant qu'ils pourront la servir, de ne pas se refuser à elle, et, dût-elle périr, par le scrupule de quitter les derniers le navire s'ils ne le sauvent pas. Sans doute ils ne peuvent empêcher que le commandement ne dégénère, et ils mesurent quelle conséquence peut avoir, quand elle est continue, l'indignité des choix dans les fonctions qui préparent le sort des futures guerres. Mais ils savent que, malgré le scandale de quelques défections, le corps des officiers est resté sain, et que les soldats sont, en immense majorité, de vrais Français. Sans doute, à l'heure présente, le bien est plus timide encore qu'à l'ordinaire parce qu'il vit dans une atmosphère plus hostile, et, de même que le suffrage universel vote plus mal qu'il ne pense parce que les politiciens le corrompent, l'armée dégénérerait vite en milice révolutionnaire si l'esprit des politiciens pénétrait ses officiers. C'est contre ceux-ci qu'ils gardent la place. Ils ne veulent pas abandonner aux mauvais bergers le doux et docile troupeau des simples, ils ne veulent pas qu'on dessèche les cœurs

qu'ils ont senti battre. Ils savent qu'ils ont sur cette multitude un empire conquis par la bonté, et qu'en leur présence le mal ne se propagera pas si vite. Ils veulent faire honte aux lâchetés du pacifisme, ils veulent lutter d'obstination avec le fanatisme des internationaux. Surtout ils se savent les derniers éducateurs du peuple depuis que l'Etat ignore et que les pédagogues nient toutes les croyances nécessaires à l'existence de l'homme et des sociétés. Ils se sentent charge d'âmes. Ils continuent d'entretenir autour d'eux l'atmosphère de générosité et de courage que l'on ne respire plus ailleurs. Ils comprennent la nécessité de plier sous la loi sociale de l'obéissance l'orgueil anarchique où chaque volonté est instruite et exemplaire. Ils ont conscience qu'ils enseignent efficacement ces vertus parce qu'ils les pratiquent. C'est l'espoir d'être, par cette vie sacrifiée, utiles aux autres qui fait la discipline de ces officiers devant les faveurs scandaleuses, leur calme devant l'outrage de certaines provocations, leur patience dans les in-pace où sont ensevelies les facultés et les énergies d'un grand nombre. Ils pensent, comme dit avec une noble simplicité M. de Fonlongue, qu'on ne mérite pas de récompense à faire son devoir.

III

Voilà la vie et l'âme de nos officiers depuis trente-cinq ans, belles l'une et l'autre, et surtout dans les épreuves dernières. Mais l'évidence de cette vertu n'explique pas qu'elle soit née et qu'elle dure. Le sacrifice persévérant est au-dessus de la nature. Quelques voies douloureuses que choisisse l'homme, c'est toujours à un bonheur qu'il veut atteindre. Dans cette vie qui ne connaît ni les récompenses de la guerre ni celles de la paix, où est la source mystérieuse et intarissable d'espérance et de joie? M. de Fonlongue ne le dit pas, mais le chercher importe à qui ne croit pas connaître les choses avant d'en savoir le pourquoi.

De tous les griefs que la licence contemporaine accumule contre les officiers, le plus répandu, le préféré, comme s'il recélait le caractère essentiel du corps tout entier, est le grief de cléricalisme. Le fait que nombre d'officiers aient été élevés dans des maisons catholiques et que certaines de celles-ci aient fourni l'apport le plus continu et le plus brillant à l'Ecole polytechnique et à Saint-Cyr suffisait pour provoquer les adversaires de la religion et de l'armée. Ils ont étrangement mêlé l'une et l'autre dans leurs accusations. La Ligue avait eu ses moines batailleurs qui portaient la dague sous leur robe, le temps actuel aurait une

congrégation d'officiers qui, sous leurs armes, porteraient le scapulaire, se reconnaîtraient à des signes et à des mots d'ordre religieux, feraient servir leur croyance à leur carrière et leur carrière à leur croyance, et seraient sous le drapeau national les serviteurs célèbres et insaisissables de la théocratie, les Jésuites de robe courte.

Cette dénonciation les charge d'un mérite trop uniforme et trop austère. Pas plus que tous les élèves de l'Etat ne sont que des athées, tous les élèves des établissements catholiques ne sont de petits saints. Les tentations de la jeunesse, les chicanes de la raison, la négligence des pratiques espacent fort sur la route ceux qu'on prétend unis dans leur activité catholique comme dans un maniement d'armes. Toutefois en dénonçant un rapport entre l'éducation chrétienne et la vocation militaire des officiers, la haine a deviné la vérité qu'elle dénaturait. Le sérieux des convictions religieuses est en effet une nouveauté et une nouveauté logique dans l'officier français.

Royales ou révolutionnaires les armées du passé n'étaient pas dévotes. Honorée par le pouvoir ou devenue elle-même la plus grande puissance de l'Etat, l'épée brillait alors de tout son éclat, et ceux qui la portaient étaient moins disposés à chercher hors d'elle l'honneur de leur vie, la récompense de leurs mérites. Les campagnes étaient trop fréquentes, emportaient trop dans leur mouvement les imaginations et occupaient trop de leurs détails les heures, pour qu'il restât aux officiers le temps de réfléchir, ni le goût de philosopher. Et beaucoup sans regarder par-delà la mort, la risquaient comme l'enjeu des belles chances que leur offrait alors la vie. Aux heureux du monde Dieu semble superflu, il devient nécessaire à ceux qui souffrent, à proportion qu'ils souffrent. Cela suffit à expliquer la différence entre ces enfants de victoire et les fils de notre défaite. Dans un pays trop vieux, dont la gloire semble descendre à l'horizon et sur lequel s'obscurcit l'aube ; dans une démocratie trop jeune où l'armée est pour tous le plus lourd des impôts, la plus redoutée des écoles, pour un grand nombre la plus stérile des servitudes, pour certains la plus funeste des institutions; dans un régime politique où l'accusation mortelle à tout homme d'Etat est le reproche de préparer la guerre, l'officier n'a plus guère chance de combattre l'ennemi au dehors, il est devenu lui-même l'ennemi que beaucoup combattent sans cesse au dedans. Choisir la profession des armes, c'est donc choisir l'épreuve sans compensation, paraître le poids mort de la paix si elle se perpétue, accepter l'humiliation de la guerre si elle est malheureuse, enseigner ceux dont on est haï, devenir suspect à

ceux qu'on protège, mener une vie à laquelle sa gravité, ses humiliations, le sacrifice volontaire et continu donnent un air de sacerdoce.

Que certains goûtent cette joie d'agir sans espérance, estiment seulement dans le bonheur l'amère satisfaction de le mépriser, soit : en tout temps, il y a eu des stoïques, mais en aucun temps ils ne furent autre chose que quelques solitaires de l'orgueil. Trop nombreux sont nos officiers, trop parfaite leur simplicité, trop active leur vie, pour qu'on reconnaisse en eux des philosophes tout occupés à se mirer dans leurs perfections, des Narcisses de la vertu. Eux, au contraire, s'oublient pour quelque chose de plus grand que leur personne, de plus durable que leur vie. Qu'est-ce donc? S'ils acceptent l'échec de leur carrière et les disgrâces du gouvernement, c'est qu'ils croient se devoir, plus qu'à eux-mêmes, à la race. Mais sont-ils sûrs d'elle? Si, malgré les indices de mort qui semblent atteindre la race même, ils persistent dans leur travail, c'est que l'essentiel dans la vie ne leur paraît pas le succès, mais l'effort. Mais, à quoi bon l'effort stérile? S'ils ne sont pas découragés qu'il se heurte aux haines de la révolution, à l'apathie des classes riches, à l'antipathie des classes populaires, c'est qu'ils ont pour arbitre suprême de leur conduite un juge supérieur aux puissances humaines. Ainsi chaque degré de leur ascension étend la portée de leur regard, et ils atteignent tout ensemble le sommet de leur sacrifice et de leur récompense, par la certitude que s'ils se subordonnent au bien général, l'auteur de ce bien voudra rétablir, à son heure, dans leur vie, le bonheur sacrifié par eux et paiera en Dieu sa dette. Voilà la raison profonde qui explique leur vie. Elle fait la solidité de l'armature qui maintient encore notre édifice militaire. Elle assure l'avenir contre toutes les épreuves, sauf une : si l'on exigeait des officiers des actes contraires à cette foi qui soutient toute leur constance.

Or cette exigence est aujourd'hui formulée. Elle a commencé avec la séparation entre l'Eglise et l'Etat, quand on a procédé aux inventaires dans les paroisses. Malgré la casuistique de nos canonistes ministériels, leur prétention de mettre sous la main de l'Etat les dons consacrés par les catholiques au souvenir de leurs morts, à la décence du culte, aux besoins des pauvres, a paru le commencement d'un vol. Les catholiques ont voulu l'empêcher. Les troupes ont été appelées à enfoncer les portes des églises et à jeter dehors les fidèles. Alors les mêmes officiers que rien n'avait lassés, pas même l'espionnage établi contre eux au moment où il cessait de surveiller les armées étrangères, ces

chrétiens requis de violenter des chrétiens et de prendre parti contre leur Dieu, ont senti le devoir même se soulever contre le devoir, et pour la première fois, M. de Fonlongue était l'un d'eux, plusieurs ont refusé l'obéissance. Déférés aux conseils de guerre, ils furent absous il y a un an. La même opinion qui les jugeait coupables traita de complices leurs juges pour avoir ajouté au scandale de la révolte le scandale de l'acquittement, et déclara jugée une juridiction qui, après avoir condamné un officier juif, amnistiait des officiers chrétiens. Il y a quelques semaines les inventaires, suspendus au moment des élections, étaient repris. De nouveau un officier se refusait à enfoncer les portes d'une église, et le capitaine Magniez était traduit à Lille devant un nouveau conseil de guerre. Cette fois, la destitution a été prononcée comme le châtiment du même acte que les précédents conseils de guerre avaient déclaré non coupable. La contradiction des jugements ajoute à l'incertitude du droit, sur une difficulté que les circonstances ramèneront demain. Car la question est aussi peu éteinte qu'est épuisé le conflit entre l'Eglise et l'Etat.

Tous ces conflits ont la même histoire. La puissance politique les engage avec une foi sans bornes en la supériorité de sa force, et cette persuasion fait sa douceur première : elle croit hâter le succès en ménageant l'adversaire qu'elle est sûre de vaincre. Puis, elle s'étonne de la lenteur et de l'immobilité où se maintient l'Eglise, quelque dépit fait grimacer la modération au service de laquelle déjà elle appelle l'énergie. Quand cette énergie a usé son acier sur le diamant qu'elle ne raie pas, la violence de sa déception et de son orgueil gouverne ses actes et ses lois, elle frappe de plus en plus fort, ne prenant conseil que de sa colère. Enfin, après avoir fait beaucoup de mal, mais plus épuisée que sa victime, elle abandonne la lutte. Aussi sûres que les saisons, l'ère de confiance, de discipline, de fureur, de lassitude se succèdent. Aujourd'hui, nous entrons déjà dans la seconde qui, si le gouvernement ne se ravise pas, nous conduira vite à la troisième.

Déjà la menace pour les églises n'est plus l'invasion passagère de quelques huissiers et le récolement, à allures conservatoires, des biens. Aujourd'hui, tous ces biens sont confisqués; avec eux, vont l'être les pensions que l'Etat avait promises aux prêtres pour se donner l'air moins banqueroutier quand il supprima le budget des cultes, et les meneurs demandent que la troisième république paie ses dettes religieuses comme la première. Demain les édifices du culte seront attribués par le caprice des munici-

palités aux groupes, aux prêtres qu'elles tiendront pour catholiques, et les fidèles auront peut-être à défendre contre des choix schismatiques, ou contre un interdit arbitraire, ou contre la spoliation définitive la demeure que leurs aïeux ont élevée, le foyer de la famille chrétienne, la chaire de l'enseignement, l'autel où l'hostie repose. Si l'armée alors est appelée, ce sera contre des catholiques poussés à bout par les attaques de l'athéisme et contraints par leur conscience à défendre leur foi. Ce ne sera plus sur quelques points du territoire que s'agitera la plus pieuse des minorités, c'est dans tout le pays que le présent paraîtra insupportable à tout chrétien; ce ne sera plus dans les murs de pierre que l'armée devra faire brêche, mais dans les murs vivants des foules; ce n'est plus contre des portes qu'elle devra employer ses armes, c'est contre des hommes immobiles, des femmes en prières, des prêtres à l'autel. Elle devra être impitoyable si on veut en finir par la terreur avec la résistance. Tous les officiers catholiques peuvent être mis en demeure d'accomplir ces actes. Devront-ils obéir?

IV

Il y a beaucoup de philosophie dans la coutume de ces peuples qui, sur le passage du souverain, se prosternent le front contre terre, croiraient offenser l'autorité s'ils levaient les yeux sur elle, et veulent la moins connaître pour la respecter mieux. Discuter sur l'obéissance c'est regarder l'autorité face à face, chercher la limite de son droit c'est avoir déjà porté atteinte à son prestige, la définir c'est la restreindre. Comme toutes les grandes forces de la vie, elle s'impose par la foi, et, quand elle doit se justifier en détail devant la raison, elle perd sa prérogative la plus royale, de persuader par son commandement seul. Quand on commence à se défendre contre elle, où retrouver cette virginité de la soumission, à la fois empressée et fière de consentir sans débat? Dans les gouvernements réguliers, le commandement et l'obéissance se confient l'un à l'autre, sans crainte d'excéder la mesure, tout comme, dans les bonnes familles, se concilient d'eux-mêmes le pouvoir du père et la liberté des enfants. Que l'on hésite sur l'obéissance suffit à révéler un état d'anarchie. Mais il peut être à la fois fâcheux qu'une difficulté surgisse et urgent de la résoudre. Quand celle de l'obéissance est posée, peu importe le péril d'un pareil examen, car de tous les périls le plus redoutable serait de laisser incertain le devoir.

Dire que le devoir militaire ne permet jamais ni examen ni

refus devant un ordre, c'est déclarer sans limites dans l'armée et l'autorité de ceux qui commandent, et les obligations de ceux qui exécutent. Il y a, en effet, des sociétés où la souveraineté se reconnaît à ce double attribut qu'elle a pour seule loi un caprice et pour serviteurs de ces caprices tout le monde. Là, un geste du maître suffit à créer le devoir et à transformer l'esclave en soldat et le soldat en bourreau; moins la volonté est prévue et le serviteur préparé, mieux apparaît la liberté de la toute-puissance à travers l'infini de ses caprices et le néant de ses instruments. Mais ce sont là les caractères mêmes des sociétés barbares. La civilisation commence lorsque se limite le pouvoir. Elle le considère comme établi non pour se satisfaire lui-même, mais pour servir des intérêts généraux, supérieurs à lui, et contre lesquels il ne saurait rien prétendre sans usurper. De plus en plus elle le forme par la volonté de ceux qui lui sont soumis, sujets devenus citoyens, et ceux-ci, en déléguant à leur mandataire commun le droit d'agir pour la collectivité, retiennent chacun pour soi certaines prérogatives : l'indépendance de son travail, de ses biens, de sa raison, de sa foi. Rien de plus précieux à l'homme moderne que ces libertés : par elles il est maître de sa propre vie, peut convertir l'entendement des autres à sa conception du bien et du mal, garder dans ses désaccords avec la volonté générale et dans sa soumission aux lois dont il souffre le moyen d'en combattre les vices et l'espoir d'en obtenir la fin. Les seuls qui ne conservent pas la plénitude de cette indépendance sont précisément les détenteurs de l'autorité publique. Ce n'est pas, en effet, de leur volonté particulière, mais de la volonté générale, que ceux-là tiennent leur pouvoir : d'où pour eux l'obligation stricte d'employer ce mandat, non comme ils le préféreraient, mais comme la communauté décide. Dans quelle mesure leur liberté naturelle se trouve-t-elle amoindrie? Dans la mesure où ils exercent l'autorité publique.

Or si l'ordre commence quand l'autorité reconnaît des limites à ses droits, il se perfectionne à mesure qu'elle répartit ses tâches entre des mandataires plus compétents, qu'à la confusion se substitue la division du travail, que l'Etat n'a plus de bonne à tout faire et pourvoit à chaque nature de service par un personnel différent d'aptitude et de technique. Chaque serviteur de l'Etat lui demande investiture pour veiller sur un détail précis de l'œuvre totale, c'est seulement à ce détail qu'il doit ses soins et son obéissance, et plus la vocation est forte, plus elle est exclusive. Le magistrat n'a charge que de maintenir la justice entre les hommes, le professeur de répandre dans les intelligences la vérité, l'agent financier de mettre en ordre les dépenses et les recettes.

Pour l'accomplissement de ces fonctions, chacun d'eux doit agir à la place qu'on lui désigne, au rang qu'on lui donne, estimât-il la besogne pénible, inutile, indigne de ses facultés : car en choisissant sa carrière, il a accepté d'avance toute l'organisation donnée au service public dont il relève. Mais si l'Etat requérait le magistrat de recouvrer les impôts, le professeur de rendre la justice et le financier d'enseigner, seraient-ils tenus d'obéir? Non car le service public dont on les voudrait charger ne serait pas celui qu'ils ont promis. Si l'Etat prétendait employer leurs fonctions à un usage pour lequel elles ne sont pas faites, imposer au professeur, malgré le respect dû à la liberté de l'esprit, la propagande forcée de l'athéisme, imposer au magistrat, malgré la résistance des lois, des dénis de justice aux catholiques, le premier aurait le droit de répondre : « J'ai promis d'enseigner ce que je crois la vérité, je ne me suis pas engagé à mentir en enseignant ce que je sais faux »; l'autre : « J'ai promis de rendre une justice égale, et non partiale et prévaricatrice. » Ils ont gardé leur indépendance naturelle pour examiner si les actes sollicités sont ou non conformes aux engagements inséparables de leur profession, et pour refuser ce qui serait contraire aux devoirs dont leur fonction ne les dispense pas.

De là résulte que les droits de l'autorité peuvent être violés soit par ceux qui obéissent, soit par ceux qui commandent. La plus grave des deux anarchies n'est pas celle des subordonnés qui se refusent à la soumission légitime, c'est celle des chefs qui portent le commandement hors de son domaine. La première n'est qu'une sédition contre les droits intacts de l'ordre, la seconde détruit cet ordre jusque dans la raison de ceux qui le doivent maintenir.

Si ces principes ne s'appliquent pas à l'obéissance militaire, c'est qu'elle fait seule exception, et une exception dont il faut établir la preuve. L'évidence est au contraire que l'officier, comme tous les autres serviteurs de l'Etat, s'est offert pour une œuvre précise et unique : la défense de la patrie par l'épée. Défense continue contre l'étranger, défense exceptionnelle contre les bouleversements intérieurs s'ils sont assez étendus et profonds pour compromettre la patrie, voilà pour l'officier le tout de sa vocation, de ses travaux, de son devoir public. Pour accomplir ce devoir, il est vrai, l'officier a aliéné plus de sa liberté que nul autre : Seul il a promis la soumission toujours prête de son corps à toutes les souffrances, à tous les dangers, et le sacrifice jusqu'à la mort. Plus étendue, son obéissance doit aussi être plus prompte, plus stricte, plus parfaite;

parce que celle-là seule convient à la guerre. Que dans un plan d'opérations il faille proportionner les efforts inégaux de chacun à un but secret pour tous, ou que dans la mobilité des batailles, il faille suivre des chances rapides comme le galop des charges, soudaines comme les rafales du tir, saisir l'occasion déjà tardive dès qu'elle est apparue, prolonger ici une résistance vaincue d'avance pour sauver une retraite ou retenir l'ennemi et le surprendre ailleurs, rien n'est possible au génie le plus infaillible s'il ne compte, pour toute besogne et au premier signe, sur une soumission toujours prête, toujours confiante, toujours résolue, invulnérable, et toute trempée dans le devoir comme Achille dans le Styx. Toute hésitation, toute parcimonie du zèle, toute inopportunité de sagesse raisonnante, toute perspicacité qui s'en prendrait à chaque détail sans comprendre de combien d'échecs est faite une victoire, toute indépendance qui mettrait du plomb dans l'élan seraient une trahison contre chaque soldat, un crime contre le pays tout entier. Car le privilège singulier du devoir militaire est que chaque homme peut être la force minuscule et décisive qui fasse pencher l'équilibre incertain des forces rivales et par un pas en avant ou en arrière entraîne avec lui la fortune.

Mais si l'obéissance militaire diffère de toute autre par l'efficacité soudaine de ses conséquences, elle n'est pas autre par son origine. Elle naît pour l'officier de l'engagement pris avec l'Etat. Plus les servitudes militaires que l'officier a acceptées sont lourdes, plus il importe de ne pas les lui imposer au-delà de ses engagements. Cette interprétation du contrat est si incontestable que l'Etat, peu disposé à amoindrir ses prises sur l'officier, l'a consacrée par un texte explicite. Quand un chef investi d'un commandement paraît pour la première fois devant sa troupe, la formule de l'obéissance est dite à haute voix. Cette obéissance ne se promet pas « à tout ce qui sera commandé », mais « à tout ce qui sera commandé pour le bien du service et l'exécution des règlements militaires ». Le bien du service, en d'autres termes la protection de la France contre l'étranger, voilà l'intérêt au nom duquel tout peut être exigé, mais au nom duquel il faut parler pour obtenir et jusqu'au bout tous les sacrifices contenus dans ce seul mot : obéir. Un ordre prescrit-il une de ces activités par lesquelles la puissance militaire se prépare, s'exerce ou s'emploie, et cet ordre est-il donné régulièrement par un chef, peu importe que ce chef semble médiocre, la mesure incontestable, le résultat nul ou mauvais, tout soldat digne de ce nom doit faire comme s'il jugeait la mesure nécessaire, le résultat heureux, le chef digne de confiance. Même

alors l'aveuglement ne saurait être la perfection de l'obéissance.

Quand le 4 avril 1793 Dumouriez, ayant donné à ses troupes l'ordre de le suivre, quitta ses cantonnements sous Condé, il était général en chef et prescrivait un mouvement militaire. Mais il menait ses soldats à l'ennemi pour les lui livrer. Quelques-uns de ses officiers lui obéirent jusque dans la défection; la plupart, pour ne pas trahir leur pays, résistèrent à leur général. Lesquels furent le plus soldats ? En 1870, quand l'inertie du maréchal Bazaine préparait à Metz la capitulation de notre meilleure armée, la plupart des officiers se contentèrent d'exécuter chaque jour les ordres de leur chef sans se permettre une prévision sur la destinée que préparait cette discipline, passive comme la résistance du maréchal : et encore ceux-là désobéirent-ils au dernier ordre, à celui qui prescrivait de livrer à l'ennemi les drapeaux. Quelques officiers osèrent penser. Pour sauver l'armée et peut-être la France, il fallait rompre l'investissement avant que, pour les troupes affaiblies et sans chevaux, le succès d'une sortie devint impossible. Mais pour marcher en avant, il manquait un ordre que le maréchal ne donnerait jamais. Le chef perdait l'armée; pour sauver l'armée, il fallait changer de chef. Ils ne reculaient pas devant cette double révolte, déposer Bazaine et choisir un autre général. S'ils l'avaient trouvé; si, par son offensive, le cercle d'investissement eût été rompu; si l'armée de Metz, riche en officiers éprouvés et en vieux soldats, eût apporté ses cadres aux multitudes levées par le gouvernement de la défense nationale; si cette éducation du courage improvisé par l'expérience militaire eût, comme sous la première République, délivré la France, un Français déclarerait-il coupables les artisans du salut public? Exceptions tragiques; il faut, pour excuser la révolte, l'évidence de la folie, de la trahison ou de la mortelle incapacité dans le chef. Mais il suffit que ces cas soient possibles pour que, même quand il s'agit d'un service strictement militaire, l'obéissance ne soit pas toujours le devoir.

Que si le service réclamé de l'armée ne concerne ni la guerre nationale, ni la préparation à cette guerre, les obligations ni les scrupules ne sont plus les mêmes pour l'officier. Continue-t-il à obéir par habitude, par indifférence ou par goût, il a le sentiment qu'il prête un concours de complaisance, il arbitre plus librement la manière dont il l'accorde, il s'inquiète des risques et des chances qu'il se fait conscience de dédaigner dans les actions strictement militaires, il limite sa fidélité et, au besoin, la reprend sans qu'il se juge déshonoré, ni que personne soit plus sévère pour lui. On a vu cela dans chacune des révolutions, chroniques

chez nous depuis la grande, où l'armée était requise de défendre les pouvoirs contre les foules. Elle a médiocrement soutenu et, d'ordinaire, abandonné ceux qui l'appelaient à leur secours; ses défections ont été célébrées par les émeutiers parvenus, grâce à elles, au gouvernement; et l'histoire hésite à condamner les incertitudes de vétérans, devenus conscrits dans des rencontres pour lesquelles ils n'étaient pas faits.

Que si le service demandé à l'armée, non seulement n'est pas celui pour lequel elle est faite, mais offense les sentiments qui doivent rester libres dans chaque homme, ou surtout contredit des devoirs impérieux que chaque homme doit pratiquer, l'officier non seulement est maître, il est obligé de refuser son concours. Lors de la Saint-Barthélemy, quelques noms de capitaines acquirent une gloire soudaine que le temps a consacrée : ce ne furent pas ceux qui, sur l'ordre du roi, massacrèrent les huguenots; ce furent ceux qui dénièrent au roi le pouvoir de commander à des soldats une besogne d'assassins. Après le premier jugement du capitaine Dreyfus, un officier placé, au ministère de la guerre, dans ce service des renseignements qui, par son contre-espionnage, avait été mis sur les traces de la trahison, crut reconnaître l'innocence du condamné. Malgré les défenses formelles de ses chefs il continua son enquête, sans souci de les contredire poursuivit la revision du procès, et fut mis en réforme pour cette désobéissance. Formelle, obstinée, grave, elle eut des approbateurs enthousiastes. Ils ne manquèrent pas de dire qu'en s'engageant à défendre sa patrie, le colonel Picquart ne s'était pas engagé à défendre des iniquités judiciaires, qu'il s'était obligé à combattre des agresseurs étrangers et non des Français innocents, que la discipline n'abolissait pas la conscience et ne pouvait rien commander contre elle, que pour avoir sacrifié sa carrière à la justice il devenait lui-même une victime héroïque, sacrée, et que la réparation envers lui était une dette de la nation tout entière. C'est pourquoi le lieutenant-colonel Picquart a été, par une dérogation à toutes les règles, rappelé dans l'armée, a franchi en trois mois trois grades, les deux degrés du généralat, est aujourd'hui ministre de la guerre.

Est-ce ce ministre, sont-ce les admirateurs de son exemple, sont-ce les auteurs de sa récompense qui reprocheront à des officiers le refus de donner l'assaut aux églises? Ces officiers ont-ils demandé une épée à leur pays pour se servir d'elle contre la foi des Français? Ont-ils, en promettant leur fidélité militaire, rien abdiqué de leurs croyances religieuses? Leur a-t-on dit, ont-ils dû penser que leur devoir envers leur patrie se trouverait

jamais en conflit avec leur devoir envers leur Dieu? S'ils ont promis l'incessante soumission de tout leur être, est-ce à toute œuvre, à tout maître et par goût de ne pas vouloir? C'est au contraire l'énergie supérieure de cette volonté qui les a rendus capables de leur sacrifice continuel à leur pays. L'honneur de la France à défendre anoblissait pour eux toutes les servitudes. S'imagine-t-on que si le patriotisme inspire à ces hommes un tel dévouement, ils ne sentent pas la même énergie pour les autres religions de leur conscience? Quand ils ont, catholiques, refusé de s'associer à des mesures de violence contre des catholiques, ils ont sauvegardé une liberté qu'ils n'avaient jamais aliénée, ils n'ont pas manqué à leur obligation de soldats.

V

Il y a un coupable, un seul, le gouvernement. Et sa faute est d'autant plus lourde que dans l'abus de pouvoir commis envers l'armée se reconnaît un système général, que partout les services de l'Etat sont dénaturés et corrompus par l'Etat.

Un gouvernement soucieux du bien général n'est pas tenté de demander à chacun des serviteurs publics autre chose que leur office, il se sent le premier intéressé à l'accomplissement régulier de leur tâche. Mais si un gouvernement se propose, non le bien mais la victoire d'un parti, si ce parti non content de prendre le pouvoir politique, cherche à multiplier par toutes les forces en ses mains la sûreté des vainqueurs et la faiblesse des vaincus, les services publics deviennent ses premières victimes. Leur exploitation par un parti sans scrupules est le grand œuvre de notre politique intérieure. La magistrature, dont l'indépendance est une garantie nécessaire à tous les citoyens, est devenue, par cette indépendance même, suspecte au pouvoir et a été frappée d'abord. Le pouvoir a voulu, pour remplacer les juges dont il n'était pas sûr, les étranges magistrats qui, sous la république, proclament comme la plus impérative des lois « le fait de prince ». L'université offrait à l'enseignement une certaine autonomie : toutes les institutions qui garantissaient cette indépendance ont été emportées, jusqu'à ce que le professeur fût, dans la main de l'Etat comme Gulliver dans la main du géant, contraint d'enseigner l'opinion du plus fort. Les finances semblaient à l'abri de ces changements : les administrations, qui mettaient leur impartialité à partager entre les contribuables les impôts à proportion des ressources et entre les services publics les crédits d'après les besoins, nous faisaient honneur aux yeux du monde. A ces sollicitudes a succédé

le souci d'accumuler les charges financières sur une certaine catégorie de Français et d'épargner les autres, de transformer l'impôt en une peine afflictive contre la fortune des adversaires, et le budget en une récompense pour la fidélité des amis. Un tel gouvernement ne pouvait laisser hors de sa dépendance le plus puissant instrument de la force, l'armée, et il a voulu qu'elle aussi lui appartînt pour frapper les adversaires. Si l'on regarde, l'on voit que l'origine de ce désordre est partout la même. C'est au lendemain des premières expulsions contre les ordres religieux que le parti vainqueur a craint un désaveu de son arbitraire par les tribunaux, c'est pour s'assurer des juges contre les moines qu'il a suspendu l'inamovibilité de la magistrature. C'est pour servir ses projets d'éducation athée qu'il a détruit l'indépendance de l'Université. C'est pour atteindre par une fiscalité hostile les biens des couvents, des églises, de la charité chrétienne, et préparer leur confiscation, que les services financiers ont été pour la première fois enlevés à leur œuvre de justice consciencieuse et appliqués à des expédients d'une iniquité cynique. C'est pour faire violence au culte catholique que l'armée a été d'abord détournée de la défense nationale. Ainsi, la haine religieuse se trouve à l'origine et au fond de toutes nos fautes et de tous nos embarras.

C'est elle qui fait la gravité du conflit entre les officiers catholiques et l'Etat. La croyance des uns s'est trouvée en contradiction avec l'irréligion de l'autre. Bien plus que le sentiment d'autorité, la passion de secte a souffert chez les politiques arrêtés dans leurs desseins. Si de nouvelles et plus graves attaques de l'Etat contre l'Eglise obligent nombre d'officiers à refuser leur concours, il est à craindre que cette manie d'irréligion s'exaspère. Il se peut qu'elle saisisse l'occasion offerte, qu'elle mette les officiers en demeure de se dénoncer eux-mêmes, qu'elle se réjouisse de pousser hors de l'armée les officiers catholiques, de combler les vides par des officiers philosophes comme le gouvernement, et de se donner enfin, par cette similitude entre eux et lui, une armée unie et sûre.

Ce serait se préparer de promptes désillusions. Contre le catholicisme, l'union ne sera pas faite dans l'armée quand on sera sûr des officiers. Il restera à compter avec les soldats. Glorieuse ou infâme, toute besogne militaire s'accomplit par ces humbles mains. Et si nous étions encore au temps des scrupules, il suffirait de rappeler que ces expéditions à l'intérieur contre le catholicisme sont surtout odieuses et lâches contre les soldats. Aux officiers, du moins, un moyen s'offre de ne pas accomplir ce que leur

conscience réprouve : ils peuvent quitter l'armée, et, si désespéré que soit un remède où ils trouveraient la fin de leur vocation et peut-être le commencement de la misère, ils restent, à ce prix, maîtres de leurs actes. Le soldat n'a pas fait avec l'Etat un contrat qu'il soit libre de rompre : il est, sans qu'il l'ait désiré ni qu'il s'en puisse défendre, soustrait à ses intérêts, à ses affections, prisonnier de la loi. Une telle confiscation de la personne ne se justifie que par le salut public. Elle n'est faite qu'au nom de la patrie et pour sa défense. Après avoir recruté les hommes sur la foi de cette parole, agir comme s'ils appartenait à tout caprice de tout pouvoir, avec la force promise à la patrie faire la guerre à la conscience est une improbité. Mais qu'importe aujourd'hui : est légitime tout ce qui est efficace. Rien de plus efficace que l'armée pour contraindre et peu importe si les soldats, contraints eux-mêmes, pleurent ensuite sur les ruines faites par eux, pourvu que leur bras docile ait renversé.

Les politiques oublient que si l'armée contient toujours en grand nombre des ignorants, des timides, incertains de leurs droits, incapables de rien refuser à leurs officiers, il y a aujourd'hui dans les rangs, et aussi en nombre, de jeunes hommes égaux à leurs chefs militaires par la culture du savoir, la formation du caractère, l'intelligence de la vie; ceux-là, respectueux sans être timides, mesurent les limites par delà lesquelles l'autorité usurperait sur leur droit, et, chrétiens, seront poussés au refus de certaines besognes par un sentiment égal du droit et de l'honneur. Que dans ces extrémités où le risque est grand, les plus résolus hésitent, chacun prêt à suivre l'exemple, non à le donner, et que, pendant leur attente, la machine de sa discipline continue son œuvre et les emporte dans son mouvement, politiques, vous l'espérez. Vous oubliez encore que vous avez introduit vous-mêmes dans l'armée les séminaristes et les prêtres, c'est-à-dire les initiateurs forcés de la résistance aux exécutions militaires contre le catholicisme. Savez-vous ce qu'est un prêtre? C'est un homme persuadé que le service le plus obligatoire, le seul essentiel est le service dû à Dieu; que lui-même a une mission pour rappeler cette loi aux autres hommes; que nulle difficulté, nul péril ne diminuent cette obligation inséparable de son sacerdoce; que sa vie même doit être offerte, si elle est nécessaire au témoignage de ce qu'il est et de ce qu'il croit. S'imagine-t-on que de tels hommes aideront à disperser leurs troupeaux, eux chargés de les réunir? qu'ils attaqueront leurs Eglises, eux qui ont promis de les défendre? Tout ordre contraire au respect dû au catholicisme contredit l'ordre perpétuel qu'ils croient entendre de Dieu même. Ils

diront alors comme tous leurs précurseurs : mieux vaut obéir à Dieu qu'aux hommes. Ils le diront, quelles que soient les conséquences. Ils le diront sous peine de devenir apostats à leurs propres yeux. Ils le diront, fussent-ils seuls. Et ils ne seront pas seuls, car autour d'eux, mises en demeure par l'exemple de leur courage et par cette sommation de la foi, viendront se grouper les énergies qui attendaient le signal. Dans tout corps de troupe où un prêtre dira non, les vrais chrétiens diront non avec lui, et plus l'acte à accomplir sera violent entre les consciences, plus ces résistances s'étendront. Que les maîtres de l'heure y prennent garde : en exploitant la discipline de l'armée au profit de leurs haines religieuses, ils livrent cette discipline aux plus redoutables des hasards.

VI

Ce n'est pas seulement par la guerre religieuse qu'elle sera menacée, si le gouvernement se croit en droit de contraindre l'armée à toute besogne qu'il estime avantageuse pour lui.

Dans la manie qui le sollicite à s'emparer de tout et à s'étayer de tout, tout n'est pas déraison. Un régime où l'opinion publique ordonne est bâti sur l'inconstance. La monarchie représente un certain nombre de principes ou de traditions dans lesquelles la société vit, comme dans une enceinte fortifiée, et qui ont leurs défenseurs héréditaires : les doctrines opposées n'ont pas d'accès, sinon par l'assaut. Une république parlementaire est une région ouverte, où les maîtres du jour campent précairement, et où les vaincus gardent leurs droits à l'héritage du lendemain. Pourtant, même sous ce régime, certaines croyances peuvent rester communes aux factions les plus opposées, et maintenir dans les changements quelque stabilité. Les détenteurs du pouvoir ont intérêt à préserver d'atteintes celles que le consentement universel protège, et à limiter les discordes, menaçantes surtout pour eux. Mais, si eux-mêmes enseignent le doute sur ce que nul ne contestait et conduisent l'attaque contre ce qui était le plus respecté, ils accroissent encore leur propre fragilité. Nos hommes d'Etat ont voulu renverser du trône où elles étaient encore les idées qu'honoraient les hommes, relever de leur avilissement celles que désavouait la conscience générale, les présenter comme des égales au libre examen. Entre les plus opposées il n'y a plus cet abîme qui séparait autrefois le mal du bien; le mal et le bien eux-mêmes, ne semblent plus que des aspects divers de notre incertitude. Et de ces incertitudes nulle n'est plus chargée d'inconnu et de manaces que la dispute ouverte

pour et contre la propriété. C'est encore la guerre déclarée par l'Etat aux croyances religieuses qui, résultat imprévu de nos hommes publics, mais logique, mais inévitable, a semé dans les cœurs vides la croyance socialiste.

Les uns, le surnaturel détruit, croient achevée l'œuvre et veulent jouir du monde, où tout leur semble en place depuis qu'il n'y a plus de Dieu sur leur tête et qu'ils ont à leurs pieds les autres hommes. Mais, de ces hommes, un nombre chaque jour croissant ne se contente pas de la tâche à moitié faite. Le monde disent-ils, repose toujours sur l'inégalité : science, richesse, influence, renom, tous les biens sont ainsi partagés que presque tout en est accaparé par quelques privilégiés, et que la multitude se partage les miettes tombées de leurs tables. C'est pour rendre supportable cette inégalité que les anciens maîtres de la raison humaine affirmaient l'existence d'une autre vie où les heureux de la veille seraient traités en débiteurs des ignorants, des pauvres, des obscurs; où les déshérités de ce monde obtiendraient, pour leur patience à souffrir et pour les générosités que la pauvreté elle-même sait répandre autour d'elle, les compensations préparées par Dieu. Il ne fallait pas moins que de tels prolongements et un tel juge pour justifier la multiforme iniquité de la vie présente. Si les prolongements sont un songe et le juge un mythe, toute la légitimité de l'ordre social s'évanouit avec eux. Le monde ne peut rester édifié sur un plan chimérique d'architecture religieuse. Il faut compléter la vérité par la justice. Si les biens de la vie passagère sont seuls promis à la multitude des êtres, que, du moins, ces infimes aliments offerts à sa faim de bonheur, les sept pains et les petits poissons de ce désert, soient partagés également entre tous.

Dans ceux qui gouvernent en commun la République, il y a des frères ennemis, et retarder leur guerre est toute leur paix. Déjà les adversaires de la vieille civilisation, non contents des à-comptes qu'on leur donnait par les lois ont, l'an dernier, passé aux actes. Des grèves soudaines et générales ont surpris la France et un instant affolé Paris. Pour protéger contre des exécutions les mines, les ateliers; contre le pillage les villes, contre la révolution le gouvernement, on a requis l'armée. Or ces épisodes ne sont qu'un commencement, ces ruptures violentes entre patrons et ouvriers sont destinées à devenir les accidents chroniques d'un mal qui s'aggravera. Contre eux on compte recourir au même remède, à l'armée. La plus continue de ses tâches surérogatoires ne sera pas la lutte contre les catholiques, ce sera la défense de la paix publique contre l'avènement du socialisme.

10 JANVIER 1907.

Comment l'armée accomplira le nouveau devoir qui se substitue à son véritable devoir? Par cela seul que cette armée est la jeunesse de la nation, elle a sur les questions sociales les idées, c'est-à-dire les contradictions de la France elle-même. Le problème posé dès les premières grèves révèle des difficultés plus complexes à chaque effort fait pour le résoudre, et portera toujours plus loin, ses ébranlements sous la société tout entière. Partager équitablement, entre le capital et le travail, la richesse née de leur collaboration, rien de plus sacré, puisque c'est pour un grand nombre l'espérance, la dignité, la conservation même de la vie; mais rien de plus difficile à l'esprit le plus consciencieux et le plus libre, que de découvrir la justice sous les ombres changeantes et contraires des faits. L'armée a des riches et des pauvres, des privilégiés qui tiennent tous leurs avantages pour inviolables comme leur personne, à des ouvriers qui font de chacune de leurs souffrances un grief contre la société tout entière, une grande masse qui reçoit au jour le jour les épreuves et les joies sans conclure, mais que l'instinct rapproche soit des satisfaits, soit des mécontents. Appeler une telle armée au secours de l'ordre dans les conflits sociaux est allumer en elle-même l'incendie qu'on la charge d'éteindre. Quelque conduite que le gouvernement prescrive à de tels soldats, il ne fera pas en eux l'unité. Ne voulût-il favoriser aucun des intérêts en conflit, mais veiller sur la paix publique, cette sagesse même semblera partiale à tous ceux qui dans l'armée sont d'un camp ou de l'autre, et la coalition de leurs mécontentements affaiblira la discipline. Pour peu que les instructions du gouvernement témoignent une préférence soit aux adversaires de la propriété soit à ses détenteurs, tels soldats se trouveront poussés à exagérer l'obéissance et tels à l'amoindrir. L'héritier d'une puissante industrie, témoin depuis son enfance d'efforts faits par le patronat en faveur des ouvriers, acceptera-t-il de bivouaquer sans représailles autour d'usines semblables aux siennes, de demeures pareilles à la sienne et que des grévistes auront incendiées, pillées, dynamitées? L'ouvrier de la veille agira-t-il rigoureusement contre les bandes prolétaires, lui qui reconnaît dans leurs revendications sa volonté, dans leurs rangs ses amis, lui dont le frère ou le père ont péri peut-être, dans une mêlée semblable, par la balle d'un soldat? Ces passions contraires d'hommes enchaînés les uns aux autres ne peuvent que s'échauffer par ces heurts continus.

Il faudrait, pour lutter contre cette force de dissolution, l'unité énergique du commandement. Or, peut-on espérer des chefs qui

sont en contact le plus immédiat avec les troupes, des sous-officiers, cette influence directrice et ce travail de rassemblement? Ils appartiennent, par l'origine, plus encore que les soldats, aux extrêmes des classes en conflit. Les uns, fils de famille, à qui les distractions de la fortune et la joie de vivre n'ont pas laissé le temps de s'ouvrir par le travail l'accès des grandes écoles, à qui le culte des traditions et de l'honneur ne permet pas de considérer comme permise une vie inutile, braves, généreux, élégants, seraient des entraîneurs émérites dans la guerre contre l'ennemi du dehors. Mais s'ils reportent leurs regards sur la vie intérieure de leur pays, c'est avec un respect global et sommaire pour les institutions et les idées conservatrices, une défiance dédaigneuse pour les naïvetés démocratiques, et parmi eux, se trouvaient les plus impatients d'en finir avec la question sociale par la manière forte. D'autres sous-officiers sont, par l'origine, proches du prolétariat, leur enfance a connu la misère ou ses menaces : fils d'ouvriers ou de petits employés, ils distancent, grâce aux facilités de s'instruire et à la vivacité citadines, les fils de paysans dans l'obtention des grades inférieurs. C'est sur eux que s'exerce la propagande socialiste; c'est dans ces intelligences assez cultivées pour avoir le goût du raisonnement, assez généreuses pour s'enflammer aux apparences du bien, trop peu expérimentées pour discerner les vices des sophismes et les pièges de l'espérance, que les doctrines nouvelles font le plus de ravages.

Si l'armée est mêlée à nos luttes sociales, il n'existe pour contenir ses divisions, que l'autorité des officiers.

Celle-ci s'est montrée intacte durant les dernières grèves. En vain les flatteries prodiguées par le gouvernement aux prolétaires, ses faiblesses coupables envers les meneurs de l'anarchie, sa prodigalité astucieuse à amuser leur patience par des promesses successives pour n'avoir pas à subir leurs revendications totales, travaillaient à accroître jusque dans les régiments le prestige du socialisme et de ses droits. Les rencontres des grévistes et de la troupe ont été pour tous un sujet d'admiration et de gratitude, et cela grâce à l'autorité morale des officiers. Plus forte que les fautes de la politique, plus forte que les instincts contraires des soldats, plus forte que les préférences personnelles des chefs, elle a tout uni et tout dominé. Sans qu'on ait surpris jamais en ces officiers une complaisance, une faiblesse, une tentation de représaille, un souci de popularité, une volonté, sinon pour le maintien de la paix publique, ils ont exécuté les ordres qui souvent les livraient désarmés à l'émeute, ils ont empêché leurs soldats

de les défendre, ils sont obéi jusqu'à l'effusion du sang, jusqu'à la mort. Cette foi chrétienne, qu'on leur reproche, n'était pas, là, inutile à leur obéissance. Elle ajoutait à leur impartialité entre les colères sociales, elle les élevait au-dessus des cupidités contraires, leur rappelait la valeur toute passagère des biens disputés âprement, les laissait sensibles à l'injustice des souffrances guérissables. Elle entretenait en eux cette disposition apaisée, bienveillante au milieu des intérêts aux prises, comme elle leur avait enseigné le respect du pouvoir, le détenteur fût-il indigne et la patience à supporter toutes les vexations. Ainsi le gouvernement a en eux des hommes qui se laissent employer à tout, dont il n'a rien à craindre et contre lesquels il peut être injuste avec sécurité. Et il doit cette sécurité au sentiment qu'il lui tarde de détruire.

Mais le jour où les officiers seront libres-penseurs comme les politiques verra des mœurs nouvelles. Sans doute, ceux-là seront unanimes à servir l'Etat dans sa lutte religieuse. Seront-ils unanimes à le seconder dans ses difficultés sociales? Ces nouveaux venus ne changeront rien à cette vieille loi que vivre est aspirer au bonheur, mais niant à ce bonheur les longs avenirs, ils devront plus impérieusement revendiquer pour lui l'heure présente. Est-ce pour le genre humain tout entier que, sincères et naïfs, ils seront soucieux de préparer ce bonheur? Ils agiraient contre la logique de leur raison et contre la voix de leur conscience s'ils défendaient la minorité contre la multitude, ils devront être pour les pauvres contre les riches, contre les transactions dilatoires pour les transformations totales : ils deviendront, s'ils ont à intervenir avec leurs troupes dans le conflit social, un embarras immédiat et un danger croissant pour les révolutionnaires bourgeois qui sont aujourd'hui l'Etat. Ces officiers philosophes auront-ils conclu de leur ignorance sur leur origine et sur leur destinée que chacun a des obligations certaines envers soi seul, et doit toutes ses énergies à son bonheur personnel? Ceux-là se donneront pour unique but de réussir dans la vie, se contenteront de choisir leurs routes, celles qui abrègent et qui mènent le plus loin et seront aussi exigeants envers la destinée que leurs devanciers se montraient débonnaires. Pour quiconque borne son espoir à ce monde, toute privation de rang, de pouvoir, de la richesse, tout retard dans l'accomplissement de ses vœux est une perte définitive. Et cet impatient insatiable, puisque sa destinée dépend de l'Etat, sera courtisan ou frondeur, peut-être l'un et l'autre à la fois.

Cette disposition sera exaspérée par la nature du régime où

toutes sortes de petits gouvernements en préparation s'agitent autour du gouvernement en exercice, moitié alliés, moitié rivaux, et, sans qu'on les taxe de traîtrise, l'exploitent en attendant de le remplacer. Il leur est aussi facile que nécessaire à ces factions de se faire des clientèles : le moyen est de découvrir les ambitions mécontentes et de les accroître par des promesses. Combien admettent que leur sort, même beau, égale leur mérite? Combien estimeront le plus légitime le pouvoir dont ils espéreront davantage. Aussi recherchés que solliciteurs, ces officiers lieront partie avec les politiciens. Ces trafics d'amitiés intéressées sembleront un libre choix de ces officiers entre les opinions qui se disputent le pouvoir. Et pourtant cela détruira ce qui maintenait l'unité de l'armée, son indifférence entre les partis, sa volontaire inattention de leurs projets. Chaque groupe d'officiers attaché à la fortune d'une faction ou d'un homme deviendra le rival des groupes qui espèrent d'autres avènements, toute solidarité sera détruite par cette opposition des égoïsmes. Chaque officier se sentira chaque jour plus étranger aux officiers qu'il sait dans des camps adverses, et plus solidaire des politiques, les véritables compagnons de ses espoirs. Or c'est le socialisme qui soulève déjà entre les copartageants de la victoire républicaine le désaccord capital et qui rompra en fragments multiples le bloc. C'est sur le socialisme que les officiers, pressés de réussir par la politique, devront prendre leurs partis. Plus il y aura de sceptiques, plus il y aura de ces ambitieux; plus il y aura de ces ambitieux, occupés à chercher leur chance où il n'y a pas trop de compétiteurs, plus ils se trouveront divisés. Qu'alors les meneurs du prolétariat, trop attentifs pour ignorer les choses de telle conséquence, descendent dans la rue, et que le gouvernement y envoie aussi ses troupes pour imposer encore au nombre désarmé par le nombre armé; toutes les politiques rivales entre lesquelles pourront se partager la défense et l'attaque de la propriété auront leurs officiers habitués. Pour peu que ceux-ci ménagent chacun leur avenir, leurs impulsions opposées produiront l'inertie, les efforts pour mettre de l'unité dans l'esprit des troupes étant faits ici et là en sens et au profit d'idées contraires, laisseront l'armée d'autant plus divisée qu'ils seront plus efficaces, elle ne se sentira pas conduite. Elle deviendra neutre devant les crises sociales comme elle le fut tant de fois devant les crises politiques. Peut-être connaîtra-t-elle le malheur plus grand de n'avoir montré son énergie qu'en se déclarant, suivant les lieux, les heures et les chefs, tantôt pour et tantôt contre les mêmes causes et combattra-t-elle contre elle-même au profit d'idées ennemies. A moins que des hommes d'épée, assez hardis pour courir droit

aux chances extrêmes, s'avisent que le socialisme est, pour une génération réveillée de sa foi comme d'un songe, le recruteur des irrités et des déçus, c'est-à-dire des plus nombreux et des plus prêts à agir, que son évangile vague de bonheur terrestre, où chacun lit ce qu'il aime, est un excitateur d'énergies, que venir à lui est s'unir au cours logique, à la force suprême de la révolution; à moins qu'ils se demandent si cette révolution, au lieu de se mesurer dans un terrible duel avec l'armée devrait ne pas être adoptée et rendue irrésistible par l'armée elle-même; à moins qu'ils entendent dans cette armée où toutes les doctrines ont leurs échos, la masse passive frémir à l'espoir des changements profonds et qu'eux-mêmes, messages du socialisme auprès des troupes et garants de l'armée auprès des socialistes, veuillent se préparer le plus important des rôles, et devenir les arbitres de l'avenir. Il n'est pas une de ces expériences qui ne fût la ruine de l'armée. Les moins dangereuses disperseraient sa force et aviliraient sa dignité en faisant d'elle la servante de tous les partis à la fois. La dernière maintiendrait son unité, mais en faisant d'elle la souveraine de l'Etat, et la tentation d'imposer à l'officier une soumission absolue et de l'employer à tout finirait par une anarchie où il trouverait une chance de devenir maître de tout.

VII

La logique des conséquences est la condamnation des principes faux.

Le principe que le devoir militaire exige l'obétssance sans limite n'est pas seulement une erreur de doctrine, mais une offense à la dignité humaine. Il se dément lui-même, puisqu'il permet au soldat le droit de refuser sa soumission à tout ordre irrégulier, que l'homme libre de juger s'il manque un cachet ou un mot sur un morceau de papier n'a pas le droit de juger si ce papier ordonne une infamie ou un crime, que les chicanes de forme sont permises où la protestation de la conscience est interdite. Séparer le soldat de sa conscience, en faire un être machine, un accessoire de son épée, indifférent comme elle et comme elle irresponsable, est créer un monstre. Ce monstre aura pour devoir, sur un signe, de détruire ce qu'il sait utile, de combattre ce qu'il voulait défendre, de traiter en coupables les innocents, y eut-il parmi eux ses proches, sa mère, et, si le bourreau manque, de le remplacer. Ceux qui diraient : « Vaines hypothèses », ont oublié les vers de la *Pharsale*, où sont écrites les promesses de

l'obéissance aveugle. Ils ont oublié l'officier qui, à l'heure même où le chef militaire se révolte contre la loi, où César a franchi le Rubicon, jure la soumission prête à tout, même à frapper son frère, son père et, jusque dans les entrailles de sa femme, l'enfant attendu[1]. Telle fut l'idolâtrie de la fidélité militaire, jusqu'au jour où d'autres soldats, refusant le sacrifice à toutes les idoles ensemble, écrivirent à un empereur : « Nous sommes vos soldats, mais nous sommes aussi les serviteurs de Dieu, nous sommes prêts à combattre vos ennemis, mais nous avons prêté serment à Dieu avant de prêter serment entre vos mains. » Sous le dur joug de Rome, la légion thébaine consacrait ainsi le droit de la conscience, et la dignité du soldat fut revendiquée d'abord par des chrétiens. Et c'est en France, toute faite de ce christianisme, dans la race où la servitude a été d'abord abolie, sur le sol où il suffisait à l'esclave de poser le pied pour devenir libre, qu'il y aurait, au vingtième siècle, un esclave public, et ce serait celui que dans toute notre histoire la France a tant honoré, le soldat.

En France, un parti qui a moins de droit que nul autre à invoquer l'obéissance passive, c'est celui qui s'est fait dans le monde le hérault de toutes les indépendances, qui a dans les constitutions appelé « la résistance à l'injustice le plus saint des devoirs », qui a réclamé les « baïonnettes intelligentes », flétri comme avilissante la discipline. Et c'est une ironie excessive, quand les gardiens les plus rigoureux de l'obéissance militaire sont les novateurs qui ne veulent plus d'armée.

Il y a une heure où il faut moins que jamais enlever, au nom de cette obéissance, l'armée à son véritable devoir. C'est l'heure où l'armée est la protectrice suprême d'un peuple malheureux dans de précédentes guerres, qui peut attirer les cupidités par sa richesse, qui n'a plus pour les repousser les anciennes énergies. S'il prête, pour un temps très court, des enfants à sa défense, et si ce temps suffit à peine à les instruire, il est plus nécessaire encore de les laisser à la seule tâche pour laquelle ils soient réunis. Si enfin les autres besognes pour lesquelles on détournerait l'armée de sa mission risquent d'affaiblir, de diminuer en elle les vertus nécessaires à la défense nationale, la tentative est un attentat contre la patrie.

Pour que tout rentrât dans l'ordre, il suffirait que le gouverne-

1 Pectore si fratris gladium, juguloque parentis
Condire me jubeas, plenæque in viscera partu
Conjugis, invitâ peragam tamen omnia dextra.

ment y rentrât lui-même. S'il cessait d'attiser la guerre religieuse, que, satisfait de la séparation, il consentît à ignorer les catholiques comme il ignore le Pape, et à ne voir en eux que des citoyens, s'il cessait d'exciter par des promesses dont il sait le mensonge les espérances prolétaires, s'il cessait de transformer, par ses retards à accorder l'impossible, ces espérances en colères, s'il cessait d'accroître par ses ménagements envers les meneurs de la démagogie, les audaces auxquelles il lui faut ensuite imposer, il n'aurait pas besoin d'appeler l'armée au secours. Comme elle n'aurait à accomplir que ses devoirs véritables, il verrait qu'elle possède les institutions et les hommes nécessaires, garderait les unes et honorerait les autres.

Demander cela c'est demander que le fleuve, pour rentrer dans son lit, remonte son cours. Il précipite par des pentes toujours plus rapides, les flots troubles de la guerre religieuse et de la guerre sociale. Mais la difficulté où nous sommes n'est pas nouvelle pour l'histoire, plus d'un pays à dû porter à la fois le faix des discordes au dedans et de la défense au dehors. Tous ont d'abord employé l'armée à la double guerre, tous ont reconnu bientôt qu'elle n'y pouvait suffire et qu'à lutter contre les factions intestines elle perdait les énergies nécessaires pour résister à l'ennemi extérieur. Et quand la préoccupation de ce péril extérieur ne leur apportait pas la sagesse de la concorde, ils ont eu du moins cette sagesse inférieure de diviser la besogne, d'avoir deux forces distinctes, l'une remise à la guerre des frontières, l'autre aux luttes de la place publique.

Rome sembla d'abord suffire, avec ses légions, à la conquête des peuples et aux sanglantes candidatures qui se disputaient au forum l'empire du monde. Mais on s'aperçut bientôt que les légions ne pouvaient suivre ni susciter des prétendants sans se diviser et se combattre elles-mêmes, que, dans ces chocs entre Romains, la solidarité de l'armée, la religion de la patrie, périraient ensemble, et que l'épée émoussée des survivants ne ferait plus peur aux barbares. On eut donc deux armées : l'une, continuatrice de l'œuvre militaire, resta dans les provinces, le visage tourné vers l'ennemi, et, sans s'inquiéter sous quel nom changeant d'empereur elle remportait ses victoires perpétua la puissance de Rome. L'autre, l'armée prétorienne, composée de dix mille hommes perdus pour la guerre, fut fixée dans la capitale, forma la garde des Césars, leur fit payer, par les faveurs et les richesses qu'elle en obtint, sa fidélité toujours à l'encan, et, dans les intervalles des enchères, assura la soumission du peuple au dernier acheteur. Ceux qui étendaient les frontières de l'empire purent ignorer

qu'il se corrompit à son centre, la chute totale fut retardée par eux de quatre siècles. C'est quand la tentation de l'oisiveté, des faveurs et des richesses entraîna ces hommes de guerre à devenir eux aussi faiseurs de Césars, à les soutenir les uns contre les autres, c'est quand toute l'armée fut devenue prétorienne que le passage fut libre pour les barbares.

Sous la Révolution française, un jour vint où nos excès servirent de prétexte à l'invasion étrangère, et où ce péril du dehors devint le prétexte d'une tyrannie plus atroce. Si l'armée avait été l'instrument de cette tyrannie, si elle fut devenue solidaire des anarchies successivement tranchées par la guillotine, et maîtresses durant le temps que remontait le couteau, elle eut été elle-même divisée, décimée, avilie par le pouvoir civil, et c'en était fait de la France. Nous fûmes sauvés parce que l'honneur des vieilles troupes et des volontaires fut le même à se refuser à certaines tâches. Les politiques avaient besoin de mains plus sûres que celles des soldats. Il y eut deux armées : celle du crime et celle du courage. Les troupes des sections, les hommes à piques, les Marseillais formèrent l'une. Jamais cette armée de la Révolution ne quitta Paris ou les grandes villes, elle mit toujours sa force à l'accomplissement de l'œuvre révolutionnaire. Durant ce temps, les armées de la France étaient aux frontières, faisaient face à l'ennemi, voulaient ignorer les fureurs des partis pour rester fières de la France, et le sang de leurs drapeaux était celui des combats et non des exécutions.

Une révolution nouvelle se prépare où le conflit religieux commence comme il commença il y a un siècle, et dont l'enjeu principal, la richesse, passionnera les hommes plus encore qu'il y a un siècle l'égalité. Nous n'avons pour gage de la douceur des jours prochains, que l'affaiblissement des énergies; pauvre sûreté, car il n'est pas nécessaire d'être fort pour être cruel. Mais nos discordes intérieures ne suppriment pas notre péril extérieur, elles l'accroissent. Il est temps de divisaer la tâche. Que pour ses besognes intérieures le gouvernement ait des troupes de police, qu'il en accroisse le nombre selon ses besoins, qu'il les organise de façon à porter facilement leur force où il faudra combattre. A elles de maintenir l'ordre durant les conflits entre les ouvriers et les patrons, à elles de porter dans la rue, par toutes les gradations qui vont de la mollesse à la brutalité, les variétés de la politique officielle envers les prolétaires. A elles d'exécuter les desseins de cette politique envers les catholiques.

Nous aurons plus à souffrir d'elles que de l'armée. Nous n'aurons à attendre, quels que soient les ordres, ni les scrupules, ni

les douceurs d'exécution, ni le refus du concours que trop d'injustice inspirerait à la conscience et la générosité de nos soldats. Mais nous préférons supporter davantage pour une Eglise qui survivra aux persécutions, et à ce prix garder intacte l'armée dont la force est nécessaire à la grandeur menacée de notre patrie. La sûreté des intérêts pourra être mince quand l'obéissance passive de cette police appartiendra à des cabinets socialistes où les révolutionnaires bourgeois ne seront plus qu'un appoint, mais nous préférons cette épreuve à la protection meilleure que l'armée ne saurait nous donner sans dommage pour elle-même. On ne peut empêcher que les soldats y apportent leurs opinions diverses, mais on doit empêcher que ces diversités y deviennent des discordes. Elles deviendraient des discordes à la contagion des nôtres, et chacune d'elles rendrait plus difficiles l'œuvre et l'amour de la défense commune. Que jamais l'armée ne soit mêlée à notre guerre religieuse, qu'elle ne le soit pas à nos luttes sociales. Que nul ne lui demande de traiter en adversaires les uns ou les autres des Français, quand tous doivent être pour elle le corps indivisible et sacré de la nation à défendre. Que nul de ces Français appelés tous à suivre le drapeau ne se souvienne de l'avoir vu déployé contre lui. Que le courage, la volonté, la constance, l'héroïsme, vertus cardinales de la victoire, ne soient détruites ni dans les officiers, ni dans les troupes par les contacts avec les mobilités de la foule, les bassesses de la politique, les égoïsmes des intérêts. Que dans cette claustration rigoureuse et cette ignorance féconde, l'armée apprenne à oublier ce dont autour d'elle on s'occupe, à se souvenir de ce qu'on oublie. Que, toujours prête à la guerre extérieure, elle soit la paix perpétuelle pour tous les fils du sol national. Que dans nos divisions et nos doutes, elle demeure le lieu d'asile où les hommes séparés par tout le reste retrouvent une foi commune et gardent le bien de tous, la patrie.

Etienne Lamy.

LE MINISTRE ET LES ÉTOILES

« Nous avons éteint dans le ciel des lumières qu'on ne rallumera plus. »
(Discours de M. Viviani.)

Les livres ont noté des crimes odieux.
Notre pitié s'émeut à la page où l'Histoire
Raconte les tyrans qui, les soirs de victoire,
Saisissaient les captifs et leur crevaient les yeux.

Vous voulez faire ainsi, vous voulez faire mieux :
Plonger à tout jamais l'âme dans la nuit noire...
Votre dessein, qui reste infâme, est dérisoire,
Et vous ne pouvez rien pour obscurcir les cieux.

Vous ne faites la nuit triste et nauséabonde
Qu'au ras du sol, où gît la bassesse du monde,
A la hauteur des pieds, du ventre et des genoux.

Mais dans le ciel, où Dieu s'entrevoit sous ses voiles,
D'immortelles clartés s'allument malgré vous :
Vous n'éteindrez jamais la foi ni les étoiles!

J. Germain-Lacour.

REVUE DES SCIENCES

Physique biologique : Fausse découverte. — Illusions. — Le bluff de la création de la vie. — Les pseudo-végétaux. — La semence. — Croissance à la minute. — Forces endosmotiques. — Organisation apparente de la matière inerte. — Vieux neuf. — En Allemagne dès 1865. — Les expériences de Traube. — Liquide de culture. — Nouveaux essais. — Récréation scientifique. — Médecine : La pelade n'est plus ni parasitaire, ni contagieuse, ni épidémique. — Modification du règlement du Conseil d'hygiène. — La méningite cérébro-spinale. — En Suisse et en Allemagne. — Découverte d'un sérum curatif. — Essais de Berne. Premiers résultats. — Psychologie : Les mœurs des abeilles. — Un gouvernement. — La loi du moindre effort. — Division du travail. — Curieuses observations. — Physique industrielle : Nos poêles et nos calorifères. — Cheminées à gaz — Le chauffage des chambres de malade. — Dangers des foyers au charbon. — Chauffage au bois. — Foyers au pétrole. — Hygiène et sécurité. — Pour dormir tranquille.

Il faut vraiment que certains esprits soient un peu troublés par le temps qui court pour qu'ils nous aient fait part, à la fin de l'année, d'une découverte « sensationnelle », la possibilité de créer de la vie! Oui, on prétend depuis lors que l'on touche enfin à la solution, que l'on pourra bientôt fabriquer de toutes pièces des êtres vivants avec la matière inerte, avec quelques sels métalliques. Vivants! Vous entendez bien.

On s'est rendu en foule dans les laboratoires, dans les amphithéâtres parisiens pour entendre M. Stéphane Leduc, professeur de physique à l'Ecole de médecine de Nantes, développer ses théories et réaliser ses expériences de biogenèse. On s'est même écrasé littéralement dans certaines salles pour assister à ce spectacle sans précédent montrant de la matière inerte s'organisant d'elle-même et façonnant en quelques minutes des produits végétaux, des tiges, des bourgeons, des feuilles, etc. O Magie! L'enthousiasme s'est répandu autour de la Faculté et l'on va répétant que nous nous trouvons en face d'une découverte qui va révolutionner la biologie. M. Leduc est devenu le héros du jour.

Il est étonnant que des esprits d'habitude équilibrés puissent se faire jusqu'à ce point illusion. Créer de la vie! C'est presque

une mystification! Voyons les expériences de M. Stéphane Leduc.

Il prend un germe, une graine factice et il fait pousser, sous nos yeux, un végétal, un peu comme le font les fakirs de l'Inde avec une graine véritable. La graine artificielle, c'est un granule de 112 millimètres de diamètre de sulfate de cuivre et de saccharose, une partie de sulfate, deux parties de saccharose. Le milieu dans lequel on sème cette graine est une solution aqueuse contenant 2 à 4 pour 100 de ferro-cyanure de potassium, 1 à 10 pour 100 de chlorure de sodium, 1 à 4 pour 100 de gélatine. Voilà le milieu nutritif. On jette le globule-graine dans cette solution et tout aussitôt on voit pousser une pseudo-plante. Le granule de sulfate de cuivre s'entoure d'une membrane de ferro-cyanure perméable à l'eau, mais imperméable en sucre; sous l'influence de pressions osmotiques entre le granule et la solution, l'eau pénètre à travers la membrane que le sucre ne peut traverser. La cellule initiale grossit; après quelques instants jaillit un bourgeon. Sur le sommet de ce bourgeon s'en produit un second, sur celui-ci, un troisième, etc. Toutes ces cellules s'alignent les unes après les autres pour constituer une tige creuse. Avec une solution répandue en surface, la croissance se fait dans un plan horizontal; en vase profond, elle se fait horizontalement et verticalement; lorsque les tiges atteignent la limite supérieure du liquide, elles poussent en feuilles à la surface comme des plantes aquatiques. Une seule graine artificielle peut fournir jusqu'à quinze à vingt tiges s'élevant parfois jusqu'à 25 et même 30 centimètres de hauteur.

L'expérience est vraiment intéressante et donne assez bien l'image de la croissance des végétaux. Il y a en apparence nutrition, organisation en tiges, feuilles, circulation, enfin croissance. Ce qui est assez curieux, c'est que les périodes de croissance de ces tiges creuses sont sensibles aux agents toxiques. Le développement est arrêté par de nombreux poisons comme chez les végétaux naturels. C'est une jolie leçon de choses.

Mais où voit-on dans ces expériences la moindre preuve que que l'on soit parvenu à créer de la vie? Cela peut aider à faire concevoir comment les forces physiques, solubilité, endosmose, agissent pour produire l'évolution d'une graine dans un milieu nutritif, mais c'est assez et c'est tout.

Aussi bien, comment a-t-on oublié que ces expériences de 1907 sont presque identiques aux expériences de Traube qui remontent à 1865 et 1867, expériences devenues classiques en Allemagne [1].

[1] Traube, *Centralblatt für Medecin*. Wissenschaft, 1865.

Et pourtant, depuis quarante-deux ans, on n'a pas plus créé de la vie en Allemagne qu'en France. Mêmes sels, mêmes solutions; les enfants des écoles allemandes s'amusent à faire pousser les plantes chimiques de Traube, et à Paris des médecins et des étudiants restent en extase devant les végétaux chimiques de M. Stéphane Leduc.

M. Robert Dollfus a rappelé les jours derniers, de son côté, dans une note à l'Académie des sciences [2], des expériences de même nature qu'il a faites, il y a déjà plusieurs années, et qui sont plus faciles à réaliser que celles de Traube. M. Dollfus a recours à d'autres sels chimiques. Dans une solution de silicate de soude ou de potasse, il projette un petit cristal de sulfate ferreux, et l'on voit s'élever de ce cristal une colonne creuse constituée extérieurement de silicate ferreux et intérieurement de solution de sulfate ferreux. Cette colonne se ramifie peu à peu et présente tout l'aspect des végétaux artificiels de Traube, tant au point de vue de sa naissance que de son évolution et de sa constitution.

M. Dollfus explique ce qui se passe en pareille occurrence; il n'existe en réalité aucun phénomène de nutrition ou d'assimilation de croissance; c'est une simple réaction entre l'eau et les sels mêmes. Nous voilà donc bien loin de l'interprétation des faits, — faits anciens et donnés par M. Leduc, — il ne s'agit nullement, comme on aurait voulu nous le faire croire, de phénomènes mystérieux, de biogenèse, de découverte « sensationnelle ». Il s'agit d'une expérience de physique amusante. O naïveté humaine!

Je ne voudrais pas que l'on conclut de ce qui précède que M. Stéphen Leduc a servilement copié les expériences de Traube de 1865. Il a modifié un peu le liquide primitif, il a ajouté du sel marin, de la saccharose et de ce chef, paraît-il, les phénomènes obtenus se rapprochent davantage des phénomènes ordinaires de croissance des végétaux. Il a ajouté surtout des hypothèses ingénieuses pour appuyer sa thèse de biogenèse. Loin de nous donc la pensée de lui retirer tout mérite. Seulement, il existe une distance infranchissable entre les prémisses et les conclusions. Et il importe beaucoup qu'il n'y ait pas équivoque; il est indispensable que l'on ne confonde pas une intéressante expérience de physique avec une victoire biologique.

Nouvelle agréable pour les écoliers et les mères de famille. La pelade qui était réputée parasitaire, contagieuse et épidémique, ne l'est plus en l'an de grâce 1907. L'article 14 du règlement relatif

[1] C. R. de l'Académie des sciences.

à la prophylaxie des épidémies dans les écoles de la Ville de Paris était ainsi conçu : « Pour la teigne et la pelade, les enfants seront éloignés de l'école et n'y rentreront qu'après traitement et pansement méthodiques. » Or, le conseil d'hygiène vient de modifier ainsi l'article 14 : « L'article 14 du règlement, maintenu pour la teigne, cessera d'être en vigueur pour la pelade. » Que signifie ce changement? Tout simplement que l'on s'était trompé jusqu'ici sur la nature de la pelade et que le règlement était, par suite, beaucoup trop sévère pour cette affection. Un rapport de M. le docteur Duguet, de l'Académie de médecine, au Conseil d'hygiène, vient de faire justice des préjugés qui régnaient encore sur la pelade. Les longs et beaux travaux de M. le docteur Lucien Jacquet, poursuivis pendant près de dix ans, ont fait disparaître tous les doutes sur la contagiosité de la pelade. M. Jacquet a montré que l'on avait confondu la pelade avec d'autres affections : des alopécies inflammatoires, traumatiques, toxiques ou suites d'impétigos. M. Jacquet a fait pratiquer sous les yeux de M. Duguet 1100 inoculations peladiques; toutes sont restées négatives. La pelade n'est pas inoculable à l'homme, argument de grande importance en faveur de la non-contagiosité de la maladie. Du reste, depuis des années, beaucoup de médecins avaient autorisé les peladiques à circuler sans qu'un seul incident se soit produit. Il est donc permis de conclure qu'il est possible de réintégrer les sujets peladiques au milieu de ceux qui ne le sont pas. Et c'est ainsi que, d'après le règlement, la pelade, maladie parasitaire, contagieuse et épidémique, ne doit plus être considérée aujourd'hui ni comme parasitaire, ni comme contagieuse, ni comme épidémique. Il est utile d'insister sur ce point pour que les médecins de province et les maîtres d'école n'imposent plus l'internement aux élèves peladiques.

Il est un point des conclusions du Conseil d'hygiène qui nous paraît très sagement établi. La teigne est parasitaire et contagieuse, il ne faudrait pas qu'il y eut confusion avec la pelade. Aussi, désormais, les candidats au titre de médecins-inspecteurs des écoles devront présenter un certificat de trois mois de stage effectif et contrôlé aux consultations spéciales et aux laboratoires de l'hôpital Saint-Louis.

On a annoncé d'Allemagne et nous le répétons sous les plus extrêmes réserves que l'on aurait réellement découvert un sérum curatif contre une maladie redoutable : la méningite cérébro-spinale, qui fait chaque année de nombreuses victimes en Allemagne et en Suisse allemande. Nous avons eu aussi en France

notre petite épidémie de méningite cérébro-spinale. La marche de cette maladie est foudroyante; elle peut tuer en 24 heures et même plus vite encore et dans les casernes allemandes, on a vu la mortalité s'élever à 50, 70, 90 et même 100 pour 100. Or, M. le Dr Koll, professeur d'hygiène et de bactériologie à l'Université de Berne, et son collaborateur M. Wasserman ont réussi à cultiver le germe pathogène de la maladie et d'essais en essais sont parvenus à préparer un sérum anti-méningoconique. Ils obtiennent le sérum en immunisant des chevaux avec des cultures du diplocoque spécifique. La question est de savoir si le diplocoque est bien réellement l'agent pathogène de la maladie. Cela ne se tranche pas du jour au lendemain.

Quoiqu'il en soit, on dit que les premiers essais tentés à Berlin et à Berne ont été très satisfaisants. Tous les malades injectés à temps auraient été sauvés; il faut, en effet, que l'intervention soit immédiate. Le sérum peut d'ailleurs être injecté à titre préventif; il est inoffensif. La méningite cérébro-spinale fait surtout ses ravages en été. C'est donc, dans quelques mois que l'on pourra réellement juger l'efficacité du sérum de MM. Koll et Wasserman.

On pourrait supposer qu'aujourd'hui les mœurs des abeilles sont bien connues. Cependant en serrant de près les observations, ont reconnaît qu'il reste encore beaucoup à apprendre. Pendant l'été dernier, M. Gaston Bonnier, de l'Institut, professeur à la Sorbonne, a occupé ses loisirs dans sa propriété de Normandie à observer le mode de travail des abeilles de ses ruches et il vient de communiquer le résultat de ses recherches à l'Académie des Sciences. La division du travail chez les abeilles est poussée à un degré bien remarquable. Avant l'homme, l'abeille avait compris l'importance d'une distribution logique de l'effort individuel.

Selon les circonstances, une même abeille peut se livrer à des travaux différents. Quand elle sort de la ruche et va directement sur la substance à récolter, on dit qu'elle est « butineuse »; elle accomplit toujours la même besogne, en quelque sorte automatiquement. Par exemple, si elle récolte du pollen, elle ne récoltera ni nectar, ni propolis, ni eau. Elle a même sa plante de prédilection, si cette plante est suffisamment riche en nectar. Et, en effet, pourquoi perdrait-elle son temps à aller ailleurs?

A côté de la butineuse, il y a l'abeille « chercheuse ». Celle-là explore les environs. L'abeille vole alors autrement, et le son du vol est différent. On la voit se poser un instant sur chaque objet, récolter tantôt du nectar, tantôt du pollen. Les apiculteurs les désignent du nom expressif de « rôdeuses ». Aussitôt que l'abeille,

en quête d'exploration, a découvert un bon gîte à exploiter, elle organise un va-et-vient de butineuses entre cet endroit et la ruche; elle-même devient butineuse et reste dans le groupe d'abeilles qui font la récolte. Par une belle journée, les chercheuses sont beaucoup plus nombreuses dès le matin que dans le reste de la journée, et généralement, dans l'après-midi, presque toutes sont passées à l'état de butineuses. Au contraire, lorsque, par suite d'une sécheresse excessive, ou lorsque l'on se trouve à la fin de la saison, c'est-à-dire quand la substance à récolter se fait rare, les abeilles qui sortent sont surtout des chercheuses. Plusieurs d'entre elles rôdent autour des autres ruches dans l'espoir de s'y introduire par la porte ou par une fissure afin de piller le miel qui s'y trouve.

C'est alors que les apiculteurs les nomment « pillardes ».

La division du travail est étonnamment respectée. M. Gaston Bonnier a fait l'expérience suivante. Des abeilles s'approvisionnaient d'eau dans un bassin pour préparer la bouillie qui sert à nourrir les larves; il disposa sur des flotteurs des gouttes de sirop de sucre ou même du miel. Aucune des butineuses occupées à la récolte de l'eau ne se dérangea, et pourtant elles passaient sur les flotteurs. Commandées en quelque sorte pour s'approvisionner d'eau, elles ne se détournaient pas de leur travail pour en exécuter un autre. Mais, le lendemain, les chercheuses avaient trouvé les gouttes sucrées des flotteurs ou encore avaient été averties de leur existence; aussi un service spécial de butineuses fut organisé, et ces butineuses étaient différentes de celles qui allaient puiser de l'eau au bassin. M. Bonnier fit l'expérience inverse, à la suite d'une longue sécheresse. Des butineuses recueillaient du nectar ou du pollen; on plaça tout près, des branches pendantes visitées par de nombreuses abeilles, un récipient plein d'eau, à la surface duquel flottaient de nombreux bouchons qui permettaient aux insectes de puiser de l'eau sans se noyer. Or, par le temps sec, l'eau leur était utile. Pas une ne s'arrêta sur les bouchons. Elles continuaient la besogne commencée. Ce ne fut que le surlendemain que les chercheuses organisèrent un service nouveau pour le pompage de l'eau. M. Bonnier marquait toutes les abeilles avec de la poudre blanche de talc qui reste plus de huit jours adhérente aux poils de leur corps. Or ce furent toujours les abeilles teintées de blanc, c'est-à-dire les mêmes qui venaient chercher l'eau. Et, en examinant les butineuses qui allaient à la récolte du nectar ou du pollen, il ne s'en trouva pas une seule marquée de blanc. Equipe pour l'eau, équipe pour la récolte.

Autre expérience à citer parmi les nombreuses qu'a faites M. Bonnier. Il détache six branches fleuries d'un lyciet (*lycium barbarum*) ayant chacune à peu près le même nombre de fleurs ouvertes. Il place chaque branche dans le goulot d'une bouteille pleine d'eau et il installe les bouteilles à l'endroit même où il avait coupé les branches. Les abeilles visitent les fleurs mises dans l'eau aussi bien que celles des branches non détachées de la plante. On transporte dans la journée les six bouteilles dans le jardin fruitier, le 1er septembre, loin de toute plante nectifère. M. Bonnier reste en observation constamment auprès des six bouteilles. Aucune abeille ne vient visiter les fleurs. Le lendemain, une première abeille, une chercheuse, découvre les bouteilles; elle inspecte toutes les branches, prend du nectar et du pollen. M. Bonnier la marque sur le dos avec une poudre de talc colorée en rouge. Au bout de trois minutes, elle s'en retourne à la ruche. Cinq minutes après, cette chercheuse, facile à reconnaître, puisqu'elle est teintée de rouge, revient accompagnée d'une seconde abeille. Les deux compagnes entreprennent la visite méthodique des branches; la première récolte le nectar et la seconde le pollen. On teinte en blanc sur le dos la dernière venue. Dix minutes après, nouvelle butineuse; on la marque en vert. Ces trois abeilles venaient de la même ruche, comme on put le vérifier ensuite.

Le lendemain, même travail. La première butineuse rouge enlevait le nectar, la seconde blanche exclusivement le pollen et la butineuse verte tantôt le pollen, tantôt le nectar. La division du travail est nette ici comme dans les autres expériences. Mais M. Bonnier s'est demandé pourquoi d'autres abeilles de la même ruche ou d'autres ruches ne venaient pas butiner sur les branches des six bouteilles aussi bien que les trois abeilles rouge, blanche et verte. Observateur très persévérant, M. Bonnier ne quitta pas les bouteilles et à la première heure, le lendemain, il se trouvait à son poste. Il constata que dans la matinée, plusieurs fois et une fois encore dans l'après-midi, d'autres abeilles à l'état de chercheuses vinrent voleter autour des branches fleuries. Chacune de ces chercheuses examinait avec le plus grand soin les butineuses et leur manière d'agir; puis, au bout de quelques minutes d'inspection, elles disparaissaient et on ne la revoyait plus. Interprétation du fait. Probablement les abeilles, trouvant la place occupée et le nombre des butineuses suffisant pour cette petite récolte, allaient chercher ailleurs. L'hypothèse était-elle vraisemblable?

M. Bonnier eut l'idée de remplacer les six branches fleuries

de lyciet par un nombre double. Au bout de vingt minutes, arrivèrent deux nouvelles recrues, qui furent aussitôt marquées de poudres coloriées différentes. Dix minutes plus tard, il en survint encore deux autres. Il y avait sept abeilles visiteuses au lieu de trois, les unes s'emparent du nectar, les autres du pollen. Le nombre des branches ayant doublé, le nombre des travailleuses avait environ doublé. Du reste, d'autres expériences renouvelées ont prouvé que le nombre des abeilles visitant un nombre déterminé de fleurs de la même espèce, dans les mêmes conditions, est sensiblement proportionnel au nombre de ces fleurs, sauf quand la visite est troublée par l'arrivée d'hyménoptères mellifères sauvages.

L'expérience des six bouteilles continua. Le surlendemain, M. Bonnier, encore à son poste, voit arriver d'autres chercheuses, qui tournent autour des douze branches et s'en vont. Les sept abeilles marquées continuent leur travail. Alors M. Bonnier prend du pollen dans les étamines de lyciet et en met en masse au-dessus du nectar d'une fleur. Lorsque l'abeille verte, celle qui avait pour mission de récolter du nectar, parvint à cette fleur, elle allongea sa trompe, par habitude, pour pomper le liquide sucré, mais elle s'aperçut que quelque chose d'insolite se présentait sur cette fleur; elle examina avec soin pendant quelques minutes, ne récolta pas le pollen, et s'en alla butiner sur les fleurs voisines. L'essai contraire a été fait. On a enduit de nectar le pollen des étamines d'une fleur, l'abeille visiteuse de pollen arriva, trouva extraordinaire la présence de ce liquide sucré sur les anthènes, parut perplexe et, finalement, alla récolter le pollen sur les fleurs voisines intactes. N'est-ce pas tout à fait curieux?

Mentionnons encore une expérience du même genre faite sur une plus grande échelle. Après la moisson, raconte M. Gaston Bonnier, à environ une centaine de mètres de mon rucher, se trouvait une bande de sarrasin en fleurs. A partir d'une des deux extrémités du champ, je marque avec du talc blanc toutes les butineuses qui visitent les fleurs de sarrasin sur une largeur de 5 mètres. Le lendemain, je retourne observer les abeilles, sur des fleurs de ce champ; je ne vis que des abeilles marquées de blanc, dans l'espace correspondant aux 5 mètres pris à partir de l'extrémité. Au delà, sur toute la bande fleurie de sarrasin, je n'y retrouve aucune butineuse marquée de blanc, si ce n'est au voisinage de la limite des 5 mètres. Ainsi donc, à un moment donné, ce sont les mêmes abeilles qui butinaient dans un espace déterminé où se trouvent des fleurs nectarifiées en grande masse. Chaque butineuse a pour ainsi dire son aire de travail. Il va de soi que des circonstances imprévues, la défloraison des plantes, l'apposition de miellée

sur les feuilles des arbres, etc., dérangent l'ordre établi pour en établir un autre mieux approprié aux nouvelles circonstances.

Ces faits et d'autres encore sur lesquels il serait trop long d'insister sont vraiment d'un haut intérêt. Il est évident que la division du travail est poussé à l'extrême dans la collectivité des abeilles. Il est remarquable aussi que les butineuses, non seulement d'une même ruche, mais de plusieurs ruches et en tenant compte des mellifères sauvages, puissent se distribuer sans lutte sur les plantes mellifères. La lutte, c'est du temps perdu. L'ordre, c'est du temps gagné. Ainsi les abeilles parviennent-elles à récolter pour le mieux et dans le moins de temps possible, les substances nécessaires à toutes les colonies d'abeilles de la même région. Nous pourrions profiter de l'exemple et de la leçon.

Comme chaque année, pendant l'hiver, on cite déjà de nombreux cas d'asphyxie par les poêles et les cheminées à combustion lente. Ils sont, en effet, toujours à redouter. La combustion lente du charbon engendre de l'oxyde de carbone et quand il pleut ou neige, les foyers fonctionnant mal, le tirage faisant défaut, il peut y avoir dans la pièce dégagement du gaz toxique. Je connais des personnes qui ne dorment plus la nuit, parce qu'elles redoutent les caprices dangereux de leur poêle ou de leurs cheminées.

Il faudrait pourtant bien s'entendre à cet égard. Pendant le jour, il est difficile de ne pas s'apercevoir qu'un foyer fonctionne mal: l'oxyde de carbone n'a pas d'odeur, mais il n'est pas refoulé seul, il est accompagné de l'odeur du charbon, de la fumée, etc., on est prévenu. Au dernier conseil de l'Université, M. Berthelot, ayant froid, tira un thermomètre de sa poche; l'instrument marquait 9 degrés; c'était un peu bas. Chacun de se récrier. On se hâta de prévenir le chauffeur du calorifère. Un quart d'heure après, on grillait dans la salle, les planchers craquaient et la fumée sortait par les bouches de chaleur. Trop zélé, le chauffeur! Si la fumée passait, c'est que l'oxyde de carbone devait faire de même. L'assemblée se sépara. Ici donc, il suffisait d'un coup d'œil pour pronostiquer le danger. Mais la nuit? On n'eût rien vu, et le résultat aurait pu être fatal.

C'est pendant la nuit que tout chauffage est à redouter. Les calorifères à air chaud d'autrefois tendent heureusement à être remplacés aujourd'hui par les calorifères à eau ou à vapeur sous basse pression. Dans ces appareils, il n'y a pas de communication entre les appartements et le foyer et l'on peut dormir tranquille. Mais on n'en possède pas partout. Alors, qu'adopter dans les chambres de valétudinaires?

Le vieux feu de bois est bon, mais il est irrégulier, chauffe mal et s'éteint pendant qu'on dort. Le feu des appareils à gaz est très dangereux la nuit; il y a des refoulages par mauvais temps, et s'il y avait extinction? Asphyxie évidente.

Je vais étonner les lecteurs qui m'ont demandé souvent s'il y avait inconvénient à se servir de pétrole. Or c'est ce mode de chauffage qui me paraît le meilleur et le plus pratique pour les chambres et pour la nuit. Un bon foyer à pétrole ne *sent jamais*, il chauffe très régulièrement, quel que soit l'état du temps, il s'allume instantanément et s'éteint de même. On peut régler à peu près exactement la température d'une pièce avec ce système; on n'a à redouter aucun accident. La combustion du pétrole est parfaite, ne produit pas d'oxyde de carbone et ne dégage que de l'acide carbonique qui n'est pas toxique et à petite dose, n'amène aucun trouble dans l'économie. Quand on se sert d'appareils conduisant dans la cheminée les produits de la combustion, c'est un chauffage idéal. On respire largement dans une chambre ainsi chauffée.

Seulement il faut choisir des foyers avec combustion vive déterminée par un tuyau central d'appel d'air. Le foyer à pétrole n'est qu'une lampe de fort calibre. Plusieurs de ces lampes sont mauvaises et tendent à fumer. Les lampes à tuyau central ne fument jamais, et fournissent beaucoup de chaleur. Le tuyau part de la base et fait affluer l'air sous pression au niveau de la mèche.

J'aime moins les « tables chauffantes », si répandues aujourd'hui, parce que le foyer déverse dans l'atmosphère l'acide carbonique de la combustion, mais cependant l'expérience prouve que notre organisme supporte bien le petit excès d'acide carbonique dégagé pendant les heures de la nuit, comme il supporte de même un éclairage intensif au pétrole. Le seul inconvénient de ce procédé, c'est qu'il est assez coûteux quand il doit être utilisé pendant de longues heures et qu'il doit compenser un grand refroidissement extérieur. La dépense s'élève environ à 6 centimes pour une pièce moyenne, quand l'air extérieur est à zéro; elle peut monter à 10 et même 12 à 15 pendant les froids excessifs. Ce qui fait une consommation moyenne pour dix heures de nuit 0 fr. 60 à 1 franc. Il est vrai que l'on récupère quelque économie pour la facilité d'allumage et d'extinction. N'importe, le chauffage au pétrole est certainement pour le chauffage individuel, le plus commode, le plus régulier, le plus salubre (ni poussière, ni combustible solide à manier) et le seul qui puisse nous permettre de dormir en paix... et de nous éveiller sans aucun accident asphyxique.

Henri de Parville.

CHRONIQUE POLITIQUE

Le « Statut légal » de M. Briand a été voté par la Chambre, en une séance, le 21 décembre, et par le Sénat, après deux séances, le 29; il a été promulgué, le 2 janvier. Le gouvernement en avait une fiévreuse impatience. Si c'était, pour l'Etat et l'Eglise, une « loi de circonstance », c'en était une, plus spécialement encore, pour lui-même. On avait pu croire que la loi du 9 décembre 1905 avait été dictée au Parlement par son fanatisme maçonnique; celle du 2 janvier 1907 n'a procédé que d'un intérêt ministériel : « C'était, comme l'a dit M. Piou, une opération politique et rien de plus. » M. Clémenceau et M. Briand ne défendaient plus l'Etat contre l'Eglise, mais leur ministère contre un parti, celui des radicaux-socialistes. Ce n'était plus le Pape, c'est M. Combes qui inquiétait le gouvernement, et, comme le meilleur moyen de déjouer l'ambition de M. Combes, c'était de rivaliser avec lui dans la surenchère anticléricale de la loi de Séparation, M. Clémenceau et M. Briand se sont empressés de faire voter le « Statut », avec l'édit de confiscation qui devait contenter immédiatement la convoitise des radicaux et des socialistes. Il fallait leur abandonner les biens ecclésiastiques ou les portefeuilles. M. Clémenceau et M. Briand n'ont pas hésité : ils ont cédé à M. Combes, en affectant de résister au Pape. Il était temps. On accusait de modérantisme leur irréligion. On conspirait contre eux, dans les couloirs; même sur les bancs de la Chambre, M. Pelletan prenait une attitude provocante. M. Clémenceau, sachant qu'il ne pouvait lui suffire d'intimider les conspirateurs en les apostrophant, a pressé le vote de la loi. Ce vote a sauvé le ministère. Mais, si M. Clémenceau a cru ne livrer que l'Eglise en pâture aux violents, il s'est leurré : c'est son gouvernement qu'il leur a livré. Ils ne cesseront plus d'exiger de lui, de période en période, un autre sacrifice, une autre portion de la proie. M. Briand le prévoit si bien lui-même qu'il leur a promis, pour l'année, une loi nouvelle, sans préjudice de la quatrième, de la cinquième, qu'il jugerait nécessaire à leur assouvissement progressif, et il a cru s'excuser, sinon se glorifier, en rappelant que la Convention édicta onze lois contre le clergé, dans la seule année 1795. Mais ces onze lois de la Convention, quelque cruelles qu'elles fussent, ne réglèrent pas le conflit : il y fallut, en 1801,

le Concordat. Et M. de Bismarck, lui non plus, ne parvint pas à vaincre les catholiques par les vingt-et-une lois de son Kulturkampf : il fallut qu'il demandât la paix à Rome. Les lois de M. Briand n'auront pas un meilleur destin.

Involontairement, M. Briand a, par certains aveux, reconnu que cette loi était une loi de représailles; puis, il l'a dénié, en prétendant qu'elle était « une œuvre de liberté, une œuvre de modération ». Peu importent les qualificatifs. Les faits vont la juger plus sûrement que les épithètes de son auteur responsable. Ce que personne ne pourra contester, c'est que cette loi confuse et obscure, mal rédigée, votée à la hâte, est vraiment une loi « provisoire ». M. Briand lui-même a déclaré qu'il faudrait, selon l'épreuve des événements, la reviser, pour la « compléter » et la préciser. Elle n'a de clarté que dans un article : celui qui décrète la confiscation des biens ecclésiastiques, lesquels n'appartenaient vraiment ni à l'Etat, ni à la commune, mais à leur seule destination. Le législateur y avait mis toute sa passion, tout son esprit et toute sa volonté. Le reste, il le remettait en question, dans l'espoir de pouvoir davantage et de faire pire, tôt ou tard. Car cette loi qui applique à l'exercice du culte trois régimes, par un mélange hétéroclite de trois lois, ne règle rien catégoriquement. Elle confère aux municipalités le pouvoir de disposer des églises et elle laisse le maire agir dans l'inconnu, pour qu'il pratique plus à l'aise son bon plaisir. C'est à la fois la spoliation et l'anarchie. Si l'éloquence parlementaire servait encore à quelque chose, si seulement il y avait un public capable de lire le *Journal officiel*, les discours de MM. Ribot, Raiberti, de Ramel, de Las Cases, de Lamarzelle, Ponthier de Chamaillard, Le Provost de Launay, Gourju, Guillier, Delahaye, Brager de La Ville-Moysan, auraient convaincu le pays que c'est bien une loi de persécution religieuse, de persécution morale et même matérielle, de guerre civile peut-être, que cette loi inaugure dans tout le pays. La captieuse dextérité de M. Briand n'a pu pallier ni la faute, ni voiler le mal. On le connaît mieux, M. Briand, après cette discussion : il a donné sa mesure, définitivement. Un avocat sans foi, sans accent, sans logique, sans mémoire; apte à toutes les thèses, prompt à tous les commentaires; modeste, humble même, dans le paradoxe; hypocritement hardi; roué, subtil, fugace; supérieur dans l'art de tenir un langage vide de sens. Il se contredit sans vergogne; il promet et il fausse sa promesse, avec une égale facilité. Il émet les affirmations les moins sincères, avec un sérieux de comédie qui brave le ridicule. Il fallait voir avec quelle candeur il s'écriait : « Je ne les frappe

pas », en parlant de ceux que, la veille, il chassait de leurs palais épiscopaux, de leurs presbytères, de leurs séminaires, de leurs écoles; qu'il dépouillait de leurs biens; qu'il privera demain de leurs dernières allocations. Sans ironie, il dira : « Nous lutterons contre Rome à coups de liberté »; sans badinage, il déclarera qu'avoir « des pourparlers avec Rome, ce serait engager le gouvernement dans une voie qui aboutirait à la guerre civile ». Mais, malgré toute la sophistique de M. Briand, le plan de son gouvernement n'a plus rien qui puisse tromper la sagacité des catholiques, ni égarer leur courage. On fermera les églises, en continuant de proclamer qu'on veut les garder ouvertes; mais on aura rendu fatale la fermeture, en rendant fatale la désaffectation par les conditions que la loi inflige au clergé : d'une part, il faudra que le déclarant prenne à sa charge les grosses réparations d'une église dont on pourra, du jour au lendemain, lui enlever la jouissance; d'autre part, si le prêtre officie sans déclaration, on le poursuit devant les tribunaux; et puis, il y aura les tracas suscités au curé par le maire, pour occasionner la désaffectation. Oui, l'église restera « ouverte », mais aux quatre vents du ciel, et bientôt le démolisseur pourra venir. Ou bien elle sera convertie en halle, en grange, en théâtre, en salle de bal, etc. Voilà comment la loi du 2 janvier 1907 aura libéralement assuré l'exercice du culte public. Les catholiques sont des ingrats, s'ils n'en remercient M. Briand.

La loi du 2 janvier 1907 prend le préfet ou le maire comme dispensateur de l'exercice du culte. Qui concédera, soit à une association, soit à un ministre du culte, la jouissance gratuite de l'église? Le préfet, si l'édifice appartient à l'Etat; le maire, s'il appartient à la commune. C'est pour investir l'un ou l'autre de ces fonctionnaires du pouvoir de permettre où d'empêcher le culte que M. Briand aura opéré la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Des deux nouveaux « patrons », le maire régnera le plus généralement sur l'église. Il pourra s'en croire le maître, temporellement, et aspirer à l'être, çà et là, spirituellement; car il aura sa manière spécifique de décider si le prêtre est orthodoxe ou non : il n'attribuera l'église qu'au curé qui aura bien voulu subir le concordat communal. Quand le curé lui déplaira, le maire sera armé de toutes les vexations nécessaires pour le contraindre à l'abandon du culte. C'est le conflit ou la possibilité du conflit dans toutes les paroisses; les querelles locales se concentrant dans la question religieuse; le choix du curé ballotté d'avance entre une majorité et une minorité; la possession de l'église livrée à la dispute électorale et sa désaffectation, sa fermeture, devenant une sorte de *casus belli* dans la commune.

Ces périls inquiétaient M. Briand en 1905, quand il discutait la loi du 9 décembre; il ne s'en alarme plus aujourd'hui. Il a, d'ailleurs, voulu que la loi nouvelle, par son imprévoyance, par ses équivoques et son laconisme, laissât le plus de place possible à l'arbitraire de l'exécuteur. L'attribution s'effectuera par « un acte administratif ». Comment? Et pour combien de temps? Les maires détermineront-ils, selon leur seul caprice, la durée de la jouissance? Silence de la loi. Le maire « pourra », facultativement, attribuer à un déclarant ou à un autre, fût-ce à un passant, la jouissance de l'église. S'il refuse de l'accorder à qui que ce soit, comment l'y obligera-t-on? Là-dessus aussi, la loi est muette. La loi n'indique pas davantage le cas où la jouissance pourra être retirée : il s'ensuit que le maire pourra la retirer quand il lui plaira; c'est, selon la remarque de M. Ribot, le maire pouvant toujours dire au curé : « Si vous n'êtes pas d'accord avec moi, je vous retire la jouissance de l'église. » M. Briand a lui-même admis que les catholiques auront le droit de « se pourvoir », en leur qualité d' « attributaires », devant les tribunaux, si le maire, pour organiser un schisme, désigne « un faux curé ». Mais, ces « attributaires », quelle est la loi qui définit leur rôle? Quel est le tribunal qui recevra leur revendication? Ce point douteux, le « Statut légal » de M. Briand le néglige studieusement. M. Briand a « confiance » dans la sagesse des maires : ils ne voudront pas s'aliéner les catholiques « d'habitude » qui votent pour eux. Ils sauront tout concilier, tout apaiser : ce sera leur « intérêt ». Mais si l'esprit de secte les aveugle sur cet « intéret » même? Et si des raisons précisément électorales leur persuadent qu'il vaut mieux être impitoyables pour le curé, intraitables pour le culte, fallût-il, dans six mois, fermer l'église, en la désaffectant?...

Avant même que la nouvelle loi fût ratifiée par le Sénat, ou promulguée par le président de la République, M. Briand pouvait voir comment celles des municipalités qu'il honore le plus de son estime politique justifiaient sa « confiance » ministérielle. Le maire d'Azay-sur-Indre « invite » le curé « à quitter de suite » le presbytère et l'église. Le maire de Grury pose au curé deux conditions, avant de lui louer le presbytère : 1° le curé devra, pour le catéchisme, recevoir « tous les enfants qui se présenteront »; 2° la première communion « aura lieu, au plus tard, le 10 juin ». Le maire de Toul « interdit » la sonnerie des cloches de Saint-Etienne et de Saint-Gengoul, « jusqu'au jour où une assemblée cultuelle aura été formée, conformément à la loi, pour l'exercice du culte, dans chacune de ces paroisses »; même

interdiction, dans la ville de saint François de Sales, Annecy. Le maire de Brest prohibe toutes les cérémonies extérieures du culte, même pour les enterrements; le prêtre ne peut plus revêtir le surplis et l'étole, pour se rendre à la maison mortuaire. Et les préfets rivalisent de zèle avec les maires. Celui de la Haute-Garonne exige que les clefs des églises soient immédiatement déposées dans les mairies; celui de la Vienne annule une délibération du Conseil municipal de Châtellerault qui avait décidé de laisser aux curés la jouissance gratuite des presbytères, jusqu'au 11 décembre 1907. Il est difficile d'imaginer tout ce que ne pourra pas la fantaisie sectaire de nos petits satrapes municipaux, dans les communes où, sous le prétexte d'obéir à la nouvelle loi, il leur plaira d'exercer contre le clergé leur rage antireligieuse; et il en sera ainsi dans toute la France, sous les yeux d'un gouvernement qui aura trop expressément provoqué cette persécution licencieuse pour pouvoir la réprimer. Le gouvernement de M. Clémenceau accorde aux municipalités plus que l'Assemblée constituante ou législative, ou même la Convention, pour l'application de la Constitution civile du clergé. Plus d'une fois, la Convention rappela les municipalités à l'ordre, quand elles outrepassaient, dans la persécution, la permission de ses lois. Mais, presque partout, elle était impuissante, parce que, presque partout, le Club jacobin de l'endroit était une autre Convention. Avec le Club, les municipalités violent ou changent, à discrétion, toutes les lois dites religieuses. Leur excuse, c'est qu'elles « en usaient dans l'intérêt de la République ». Les exemples de leur tyrannie et de leur impunité sont innombrables. Quand elles voulaient se débarrasser du curé instantanément, elles envoyaient à l'église la garde nationale, pour cerner l'autel et appréhender le prêtre. Une autre manière de supprimer l'exercice du culte, c'était d'interdire d'abord la messe chantée, puis la messe basse, puis la messe du dimanche, tantôt pour une raison, tantôt pour une autre. Les municipalités se hâtèrent spécialement de fermer les églises qu'elles voulaient piller. La Convention reçut mainte députation qui lui apportait avec pompe une certaine quantité de calices, d'ostensoirs, de statues d'or ou d'argent, pris à telle ou telle église; mais, la meilleure portion du butin, les spoliateurs l'avaient gardée chez eux, pour s'enrichir. La Convention décida, le 26 brumaire an II, de prendre des précautions contre ce genre de rapt, qui contrevenait si hardiment au brigandage légal : ses précautions restèrent inefficaces. Les églises, vendues à vil prix, étaient acquises la plupart par un membre de la municipalité qui dissimulait sa personne, et, de ces acquéreurs, on en cita beaucoup

qui les démolirent, pour en revendre les vitraux, les sculptures, les boiseries, et en débiter les pierres. Sinistre souvenir, aussi blessant pour la probité nationale que pour le génie artistique de la France chrétienne. Mais nos gouvernants peuvent-ils affirmer que cette histoire d'hier ne sera pas celle de demain?

Notre « Kulturkampf » se préparait depuis 1880. Des décrets de M. Jules Ferry aux lois de M. Combes et de M. Briand, les coups qui ont frappé les catholiques ont été constants, presque méthodiques. Il a fallu du temps à ceux qui ont commencé par restreindre la liberté de l'enseignement pour finir par supprimer le budget des cultes et abolir le Concordat; mais, dans l'intervalle, il n'y a pas eu peut-être une année où les catholiques aient respiré. L'œuvre s'achève. Après avoir expulsé les congrégations de leurs couvents, on expulse maintenant les évêques et les curés de leurs palais et de leurs presbytères. On avait spolié les moines; on spolie les prêtres et les fidèles. On avait fermé les écoles libres; on ferme aujourd'hui les séminaires, on fermera demain les églises. La République a rompu les rapports diplomatiques de la France avec Rome; M. Clémenceau a même saisi les papiers du Pape, à l'hôtel de l'ancienne nonciature. Une nouvelle loi aggrave celle qui avait séparé l'Eglise et l'Etat, le 9 décembre 1905. La confiscation des biens ecclésiastiques va s'opérer; les gens de rapine qui suivent les bourreaux de la loi attendent la part qu'ils en convoitent. Avec l'année 1906, cessent les controverses. L'année 1907, ce sera celle des actes. Déjà, le 24 décembre dernier, M. Clémenceau comptait triomphalement 69 archevêchés et évêchés évacués, 73 grands séminaires et 83 petits séminaires. M. de Bismarck avait inauguré son Kulturkampf par l'emprisonnement de 8 archevêques et évêques. M. Clémenceau débute, lui, par le vol des immeubles épiscopaux : car ces palais dont il s'empare avaient presque tous, comme ceux de Verdun, de Coutances, d'Orléans, été bâtis ou achetés par les évêques pour leurs successeurs. Ce que deviendront les églises, après les palais épiscopaux et les presbytères, nous allons le voir, dès la promulgation de la loi nouvelle, dans des milliers et milliers d'épisodes où la violence, parfois même l'extravagance de ses exécuteurs, égalera l'hypocrisie du gouvernement et où, cette fois, nous serons, nous fidèles, les victimes publiques, autant que le clergé. Nous commettrions, par naïveté ou par pusillanimité, une faute impardonnable, si nous ne résistions pas aux attentats de la nouvelle loi avec une énergie de jour en jour plus forte, avec une union de jour en jour plus ferme. Nous devrons aider généreusement nos évêques et nos

curés à constituer le denier du culte; nous rassembler, nous compter, nous discipliner, pour multiplier, sans trêve, les manifestations de la défense catholique; nous associer, sous les auspices de l'Eglise, pour toutes les œuvres que nécessiteront les besoins du temps; protester partout, devant tous les Conseils électifs, devant le Parlement lui-même, contre les lois qui régissent aujourd'hui l'exercice du culte; revendiquer, devant les tribunaux, tous les biens ecclésiastiques formés par les legs et par les dons de nos familles; nous opposer, par tous les moyens, non seulement légaux, mais légitimes, à la fermeture de nos églises, en nous souvenant de ceux de nos pères dont la fidélité héroïque força la Convention elle-même à en rouvrir la plupart ou à les laisser rouvrir, parmi les applaudissements du peuple; porter partout, avec nos orateurs les plus éloquents, la vérité, la parole chrétienne et la parole libérale, pour ranimer les populations craintives, défaillantes, oublieuses; garder, assister, perfectionner, propager les journaux catholiques; nous élever par nos mérites, par nos vertus, dans l'estime du pays, bien au-dessus des persécuteurs. C'est seulement par ces efforts et ces soins, par ces sacrifices, que nous pourrons agir sur les événements et assurer la réparation.

M. Clémenceau, qui, du 11 au 24 décembre, a fermé 83 petits séminaires où l'enseignement secondaire fleurissait, avait supprimé, cet été, l'enseignement primaire de 842 écoles libres. M. Combes se vantait, lui, d'avoir, dans les deux genres d'éducation, détruit 13 000 établissements. C'est une des maximes de leur parti que, le jour où il possédera l'école tout entière, il pourra former, de génération en génération, l'âme de la jeunesse, à sa propre image. Peut-être ce despotisme intellectuel influe-t-il, par l'enseignement secondaire, moins souverainement qu'on ne croit; mais il est incontestable que, par l'enseignement primaire, il anéantit facilement la foi de l'enfant. Dans le monde presque entier, l'école devient un champ de bataille où luttent la religion, la patrie, la race. L'Angleterre elle-même, avec toutes ses traditions, n'a pas pu échapper à une tentative de cette captation scolaire. Ce que le ministère voulait, réellement, par l'*Education Bill* de M. Birrell, c'était restreindre, dans l'école, la part de l'enseignement religieux pour y constituer, tôt ou tard, l'absolue laïcité de l'enseignement, avec la tutelle de l'Etat. La Chambre des lords, estimant qu'il faut, à l'école, un enseignement religieux, a jugé aussi que, cet enseignement, il fallait que les parents pussent le « contrôler », et, le 10 décembre, à la majorité de 132 voix contre 52, elle a rejeté l'*Education Bill.*

Dans la Pologne, 40 000 écoliers qui refusent de prier dans la langue de l'instituteur qui germanise Dieu, pour les germaniser eux-mêmes, se sont mis en grève, encouragés non pas seulement par leurs familles, mais par le clergé. Vainement l'empereur en a-t-il appelé au Pape, comme à un arbitre. Sans avoir besoin d'arguer, avec le clergé polonais, d'une décision du Concile de Trente, le Pape ne peut pas se prononcer contre des enfants qui prient dans la langue de leurs pères le Dieu de leur patrie et de toute la terre. Aux Etats-Unis, le « School Board » de San Francisco a exclu de ses écoles publiques les élèves japonais, pour que les jaunes n'y fussent pas plus mêlés aux blancs que les nègres. Le Japon a protesté officiellement. Il excipe d'un traité qu'il a conclu avec les Etats-Unis, en 1894, et qui stipule que les « citoyens de chaque pays jouiront de tous les privilèges des citoyens de l'autre nation ». La question est litigieuse. Des juristes soutiennent que les droits reconnus à chaque Etat par la Constitution sont perpétuels et qu'un traité signé avec une nation étrangère ne peut pas les modifier. Le président Roosevelt a exprimé l'opinion contraire, dans un Message où il donne raison aux Japonais, en qualifiant « d'odieux et ridicule » le fait de leur interdire les écoles américaines. Peut-être M. Roosevelt, dont le courage n'a jamais manqué de prudence, n'a-t-il été si vif que par diplomatie. Son message flatte l'orgueil japonais et le calme. Le Japon attendra plus patiemment la consultation constitutionnelle et judiciaire que M. Roosevelt lui promet. Ainsi s'ajourneront, indéfiniment, les hostilités dont les journaux du Nippon menaçaient déjà San Francisco.

L'histoire des gouvernements européens, en 1905, nous montre particulièrement combien s'accroît partout la mobilité de l'opinion publique, avec la souveraineté grandissante du pouvoir électif, et quelle est, de plus en plus, l'instabilité du pouvoir parlementaire. Seule, la Belgique a gardé, après ses élections, son ministère. En France, le renouvellement total de la Chambre, et, en Angleterre, celui de la Chambre des communes ont créé des majorités dont l'une confond presque les radicaux avec les socialistes, et l'autre, les libéraux avec les radicaux. Les ministères changent en Angleterre, en Hollande, en Autriche-Hongrie, en Serbie, en Grèce, au Portugal; deux fois en France; trois fois en Italie; quatre fois en Espagne. Actuellement, deux élections tiennent en haleine l'Allemagne et la Russie. L'empereur Guillaume a dissous le Reichstag, qui, rebelle à deux discours véhéments de M. de Bulow, n'a pas voulu voter un crédit de 29 millions de marks, pour continuer, dans l'Afrique centrale, l'expédition

si malheureusement menée contre les Herreros. L'événement capital, dans cette crise parlementaire, c'est que le parti du Centre avait abandonné le gouvernement, dont il ne pouvait plus approuver la politique coloniale, non seulement parce qu'elle devenait de plus en plus onéreuse, mais parce qu'elle avait eu, naguère, des excès et, récemment, des scandales contre lesquels il devait protester. S'il fallait en croire une lettre adressée par M. de Bulow au général de Liebert, le gouvernement ne pouvait plus, de son côté, supporter l'assistance du Centre : elle était trop impérieuse, trop exigeante; elle épuisait la bonne grâce de l'Etat; elle absorbait de plus en plus le pouvoir. Le peuple allemand se prononcera, le 11 février, sur ce grief de M. de Bulow. Si le Centre, qui, de 1890 à 1906, a gagné, dans les élections du Reichstag, 533 000 voix, continue ses victoires, et si les socialistes, qui, dans la même période, ont obtenu un gain presque deux fois plus grand, augmentent encore leur représentation, comment M. de Bulow gouvernera-t-il? Le pourra-t-il sans le Centre? Le pourra-t-il et le voudra-t-il contre le Centre? Tel est le problème. En Russie, la Douma siégera, le 5 mars. Après les manifestations des Zemstvos et les échecs des Cadets, on peut présumer que cette Douma ne sera pas une assemblée démagogique comme la première. S'il reste des scélérats et des fous pour voler et assassiner, sous le nom de « révolutionnaires socialistes », les grands troubles de l'Empire sont calmés. M. Stolypine tient sa parole d'être un sage réformateur que rien ne détournera de sa tâche. Il a élargi, pour tous les cultes, le bénéfice de la liberté religieuse. Il ne s'est pas contenté de remédier aux misères les plus pressantes des populations rurales; il leur a donné leur « charte de liberté ». Céder aux paysans les « terres d'apanage »; vendre les « terres d'empire » sises dans la Russie d'Europe et remettre au ministère de l'agriculture les « apanages du cabinet de l'empereur » situés dans la région de l'Altaï; affranchir du *mir* communiste le paysan; permettre de gager à la Banque des paysans les termes inaliénables, les « nadièles » possédées collectivement par les communautés rurales : voilà l'œuvre commencée par l'oukase du 11 juin 1904 et achevée par ceux du 18 octobre et du 25 novembre 1906, pour l'honneur du tsar et de M. Stolypine.

Les forces qui, sourdement, remanient le monde, se laissent voir de plus en plus; leurs conflits se préparent; on peut déjà dessiner les trois ou quatre cercles où elles s'entrechoqueront. Lequel de leurs groupes se précipitera à l'action le premier? Sera-ce en Europe, en Afrique, en Asie? Il y a, pour le continent européen au moins, une incertitude qui peut se prolonger. Nul

ne sait si, au nord et au centre de l'Europe, les rivalités et les haines qui, de temps en temps, émeuvent si vivement les peuples, comme pendant la Conférence d'Algésiras, auront, ou bientôt, ou jamais, leur tragique explosion. La Triplice subsiste, sans que les discours prononcés, avec un optimisme plus ou moins fastueux, par M. de Bulow, par M. d'Aerenthal et par M. Tittoni, méritent autant de créance qu'ils voudraient. Le marquis de Rudini a dit le mot juste, dans le sens italien : « La Triple Alliance n'a plus aucune vigueur; mais ce n'est pas une raison pour l'abandonner. » Et, quand M. Luzatti exhorte l'Autriche et l'Italie, dont l'antagonisme est si ardent sur leurs frontières des Alpes, à s'entendre « directement », en dehors de la Triplice, son conseil n'a rien de platonique, puisque, déjà, elles ont conclu un accord pour le maintien du *statu quo* en Albanie. Autour de la Méditerranée, six ou sept Etats, grands ou petits, tous en armes, attendent l'occasion de se disputer les débris de l'empire turc. Au nord de l'Afrique, l'Egypte ne paraît pas encore suffisamment anglaise à l'Angleterre; l'Italie convoite la Tripolitaine; la France et l'Espagne croient avoir, au Maroc, d'autres titres que leurs droits de police. Tout présage, dans le Pacifique, la lutte du Japon et des Etats-Unis. Le Japon aspire à la possession des îles Philippines et Hawaï, autant que de l'Indo-Chine et de Java. Depuis le traité de Portsmouth, il n'a pas cessé d'augmenter sa puissance navale et militaire. Les Etats-Unis ont une ambition immense comme leur fortune. Ils ne permettront pas que le Japon égale sa domination à la leur, dans le Pacifique. Ils rêvent, de plus, d'acquérir, une à une, toutes les Antilles, et ils essaient de grouper autour de leur drapeau, dans une sorte de vassalité, les républiques de l'Amérique du Sud. En ce moment, ils temporisent. Ils n'osent pas affronter le Japon : leur marine n'est pas prête. Demain, la guerre déclarée, le Japon pourrait s'emparer des Philippines, mettre la main sur les grands dépôts de charbon de Hawaï et de Guam, peut-être occuper San Francisco, avant que la flotte américaine eût doublé le cap Horn. Ainsi, sur trois ou quatre points du monde, s'aperçoivent des lueurs de feu, dans la brume de l'avenir. Bien vaines sont les prédications des pacifistes qui voudraient paralyser cette expansion d'un patriotisme si jaloux. Terribles seront les désillusions des peuples qui auront laissé leur défense nationale s'ébrécher et s'avilir. Souhaitons que la France ne soit pas de ceux-là.

Auguste Boucher.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Souvenirs du marquis de Valfons, 1700-1786. Un vol. (Emile Paul.)

Le marquis de Valfons, ancien député à l'Assemblée nationale, où il a laissé les plus honorables souvenirs, nous donne une nouvelle édition des souvenirs de son grand oncle, lieutenant général des armées du roi. Une savante introduction de M. Georges Maurin met dans un vif relief le puissant intérêt de ces souvenirs où déjà le duc de Broglie et d'autres historiens du règne de Louis XV ont puisé les plus précieux renseignements. On y trouve, sous la forme la plus instructive, la plus captivante et souvent la plus charmante, une résurrection de cette fin de l'ancienne monarchie, avec les faiblesses et les misères qui en annonçaient le déclin, et aussi avec les derniers héros et les dernières grandeurs qui l'ont illustrée. Le marquis de Valfons était l'un des lieutenants les plus appréciés du maréchal de Saxe, l'un des officiers les plus admirés des journées de Fontenoy, de Raucoux et de Lawfeld, et il peint hommes et choses avec une plume alerte qui rappelle son épée.

Vie de Madame Bayart, par Mme Auguste Johanet, sa fille. Un vol. (Taffin-Lefort).

Mme Bayart, qui fut nourrice du duc de Bordeaux, joua un rôle politique nullement négligeable sous la Restauration et sous la Monarchie de Juillet, et que nos lecteurs connaissent déjà par l'article que lui consacra naguère, ici même, M. Biré. Voici, in-extenso, les documents eux-mêmes. Cette belle vie, très simplement et très bien contée par sa fille, contient plus de « documents humains » que les œuvres des romanciers réalistes, et elle est autrement émouvante.

La théologie de saint Hippolyte. Un vol. (Beauchesne.)

L'auteur d'un savant traité sur la théologie de Tertullien, l'abbé Adhémar d'Alès, vient de compléter son œuvre par une étude encore plus difficile sur la théologie de saint Hippolyte. Le personnage était moins connu, tellement que la légende s'était emparée de lui et le confondait avec le fils de Thésée. En tous cas, il avait fini par dérouter l'histoire puisque, réputé à tort évêque, il avait donné dans le schisme avant d'être canonisé. La riche et sûre érudition de M. l'abbé d'Alès a fait le jour sur ce docteur du troisième siècle dont l'existence fut aussi importante qu'obscure; il a montré par quelles actions et par quelles œuvres il a mérité, effaçant quelques erreurs, d'être mis sur les autels avec le Pape saint Calixte qu'il avait méconnu.

Histoire du département des forêts (le duché de Luxembourg de 1795 à 1814), d'après les archives du gouvernement grand-ducal et des documents français inédits, par Alfred Lefort, tome I, VIII-350 pages in-8°, avec cartes et plan (Picard).

Ce volume est le début d'une histoire complète et définitive de l'occupation et de l'administration françaises dans le pays de Luxembourg. C'est une période importante des annales du grand-duché; c'est aussi un curieux chapitre de notre expansion nationale au dehors, de notre politique révolutionnaire. L'auteur s'est contenté le plus souvent de reproduire les documents officiels colligés par lui au prix de patientes recherches. Eminemment impartial, son livre n'en présente que plus d'intérêt, n'en a que plus d'autorité.

Pas comme les autres, par Henri Bachelin. — 1 vol. in-12 (H. Floury).

Elle est bien délicate et mélancolique, cette histoire toute en menus épisodes d'un enfant trop sensible qu'on a surnommé : « Pas comme les autres. » Et nous signalons avec plaisir le joli talent, déjà très sûr, de ce jeune auteur qui ne cherche le succès ni dans l'excentricité, ni dans l'immoralité. Il se contente, avec une simplicité qui semble aujourd'hui très hardie, de bien observer et de bien écrire !

Au bord des terrasses, poésies, par Mme Alphonse Daudet. 1 vol in-12. (Lemerre.)

C'est un difficile problème, que Mme Daudet a résolu par la grâce, de porter un grand nom littéraire. Dans le nouveau bouquet qu'elle nous offre où les fleurs frêles des serres parisiennes se mêlent aux champêtres corolles des bords de la Loire, nous reconnaissons l'œuvre exquise et bienfaisante de cette grâce qui est celle d'une bonne fée.

Gilbert Stenger : *La Société française pendant le Consulat.* Tome V : *Les Beaux-Arts; la Gastronomie.* — XXIV-333 pages in-8° écu. (Perrin).

L'auteur s'est surtout attaché, comme dans les séries précédentes, à grouper des anecdotes, dont beaucoup étaient oubliées et qui, presque toutes, se lisent avec agrément.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — L. DE SOYE ET FILS, IMPR., 18, R. DES FOSSÉS S.-JACQUES.

LA CRISE RUSSE

II — LES ÉTUDIANTS

L'un des principaux foyers du mouvement anarchiste auquel est en proie la Russie a son centre parmi les étudiants. Cette catégorie sociale d'hommes, ou d'enfants, est, par suite de circonstances spéciales que nous allons tâcher d'analyser, l'une de celles qui ont joué dans la préparation des troubles et dans leur exécution le rôle le plus actif.

Lorsque l'on visite une ville où se dresse, le plus souvent sous la forme d'une immense caserne, l'une de ces Universités qui tiennent une place si importante dans l'organisation administrative et intellectuelle de la Russie, et qui, depuis deux siècles, ont fait l'objet des préoccupations constantes de tous les souverains, on remarque forcément, dans les rues et les promenades, surtout à certaines heures, ces jeunes gens à la physionomie pensive et sans gaieté, à l'aspect pauvre, aux uniformes usés et déformés.

On se demande à quel corps de troupes appartiennent ces jeunes gens aux cheveux trop longs, sans épée, bien qu'en costume militaire, à la tenue négligée, aux visages intelligents, mais d'une distinction très inégale, indiquant un recrutement fait dans les classes les plus diverses de la société.

Parfois l'on rencontre, dans les salons les plus aristocratiques, quelques-uns d'entre eux, portant avec élégance ce même uniforme bien ajusté, et faisant fort bonne figure lorsqu'il s'agit de danser l'une de ces danses fières et gracieuses où excellent les Slaves. Mais le plus grand nombre fuient les relations mondaines. Ils vaguent par les rues, isolément ou par deux, causant entre eux et n'ayant que peu de rapports avec les étrangers.

Si par hasard on lie conversation avec eux, on s'aperçoit qu'une seule chose les intéresse réellement et constamment : la sociologie, c'est-à-dire la science nébuleuse, incertaine, inexacte entre toutes, et celle qui convient le moins aux cerveaux des jeunes gens, car elle est faite de psychologie, d'économie politique et d'expérience de la vie, ainsi que de pratique du commandement.

*
* *

Dans ses grandes lignes, l'organisation des Universités russes est la suivante. Nous l'esquisserons brièvement.

L'enseignement supérieur non technique est représenté par les Universités et accessoirement par quelques écoles, résultant de fondations spéciales, qui leur sont assimilées.

Dans la réorganisation de l'instruction publique par Alexandre Ier, l'empire fut divisé en six *cercles :* Saint-Pétersbourg, Moscou, Dorpat, Kharkow, Kazan (avec toute la Sibérie), et Wilna. A la tête de chacun se trouvait un curateur, haut fonctionnaire chargé de protéger les écoles et de leur donner une impulsion générale.

L'instruction du clergé était assurée par des écoles de trois degrés : les écoles ecclésiastiques, les séminaires, les académies ecclésiastiques. Ces dernières, véritables facultés de théologie, avaient leur siège à Saint-Pétersbourg, Moscou, Kiew et Kazan.

L'enseignement primaire était donné dans les écoles de paroisse et de district, l'enseignement secondaire dans les gymnases.

Des écoles normales, ou instituts pédagogiques, étaient installées à Moscou et à Saint-Pétersbourg.

Alexandre Ier réorganisa les universités de Moscou, Dorpat et Wilna, créa celles de Kharkow et de Kazan, et plus tard celle de Saint-Pétersbourg. Il avait projeté d'en établir une à Tobolsk.

Comme écoles spéciales datant de cette époque, il faut citer l'institut Lazareff ou école de langues orientales, qui a formé des orientalistes nombreux et de premier ordre, et le lycée de commerce ou gymnase Richelieu, à Odessa.

Au point de vue des prérogatives personnelles, les étudiants reçurent, dans ce pays où les empereurs considérèrent le développement du niveau de l'instruction comme un but à poursuivre à tout prix, des avantages considérables. Parmi les titres à l'ascension dans cette noblesse, entièrement administrative et largement ouverte, qui a constitué jusqu'à présent l'un des principaux éléments sociaux de l'empire russe, les grades universitaires furent au nombre des plus favorisés.

En 1809, sous l'influence de Spéranski, Alexandre Ier décida que les grades universitaires conféraient d'emblée un rang dans la hiérarchie du *tchin*, qui englobe tous les fonctionnaires, militaires et civils, en une double échelle à seize échelons, allant du simple soldat au feld-maréchal, et de l'employé surnuméraire au chancelier. L'*étudiant gradué* (*bachelier*) avait déjà le douzième rang, le *candidat* le dixième, le *licencié* le neuvième, le *docteur* le huitième.

Sous Nicolas Ier, l'Université de Saint-Wladimir, à Kiew, fut fondée, mais en remplacement de celle de Wilna, supprimée après l'insurrection de Pologne.

Nicolas Ier créa un institut professoral pour le recrutement de l'instruction publique; il correspond à notre école normale supérieure. Il créa aussi un principal institut pédagogique pour l'enseignement secondaire.

Au 1er janvier 1877, il y avait en Russie huit universités : Saint-Pétersbourg, Moscou, Kharkow, Kazan, Kiew, Dorpat, Odessa et Varsovie. Odessa avait été fondée en 1864 et Varsovie russifiée en 1869. A cette date il se trouvait dans ces établissements 5629 étudiants et 579 auditeurs libres; sur ce nombre 1734 étaient boursiers. En 1886, les mêmes universités comptaient 14 327 étudiants.

Depuis, en 1898, une neuvième université a été fondée à Tomsk. Elle n'a que deux facultés, et va en avoir trois.

L'empire russe est actuellement divisé en douze arrondissements d'instruction publique, à la tête de chacun desquels se trouve un curateur. Dans la Sibérie orientale, la Mandchourie et le Turkestan, c'est le gouverneur général qui est chargé de la surveillance supérieure de l'instruction publique.

Les universités qui comptent le plus d'étudiants sont, par ordre d'importance : Moscou, Saint-Pétersbourg, Kiew, Dorpat, Kharkoff, Varsovie. En 1899 on comptait : à Moscou, 4407 étudiants; à Saint-Pétersbourg, 3788; à Kiew, 2604; à Dorpat, 1218; à Kharkow, 1387; à Varsovie, 1114.

En 1873, les universités russes comptaient en tout 6145 étudiants; en 1880, 8193; en 1885, 12 939; en 1894, 13 944; en 1899, 16 497. Ce dernier chiffre se répartissait ainsi : 7109 étudiants en droit, 4638 étudiants en médecine, 3772 en sciences physiques et mathématiques, 648 en histoire et philologie. La faculté des langues orientales de l'Université de Saint-Pétersbourg comptait 182 étudiants, et la faculté de théologie de l'Université de Dorpat, 148. Il y avait, de plus, 1109 auditeurs libres[1].

[1] Nous prenons à dessein les chiffres correspondant à l'année 1877, qui est l'une de celles où des statistiques exactes ont été établies, attendu que c'est en 1877 qu'a commencé à se faire sentir d'une façon complète le résultat de l'organisation actuelle avec ses avantages et ses inconvénients.

C'est en 1878 qu'a commencé la longue série de crimes politiques, au nombre desquels il faut compter l'assassinat d'Alexandre II (1881), et qui se reproduit d'une façon presque identique depuis trois ans.

A côté des chiffres de 1877, nous prenons comme statistique la plus récente celle qui a été établie en 1900. En effet, à cette date, le système économique moderne de la Russie, créé sous l'impulsion du ministère Witte, était arrivé à sa pleine expansion. Depuis lors, la chute du minis-

A la tête de chaque université se trouve un recteur, nommé pour quatre ans. Ce recteur est subordonné au curateur de l'arrondissement. Sa nomination a, selon les époques, alternativement appartenu au conseil de l'Université ou au Ministre de l'instruction publique. Les règlements, en cette matière, ont souvent varié depuis 1863, date où a été remanié le précédent statut, qui datait de 1835. Les nominations des doyens (un par chaque faculté) et des professeurs ont suivi les mêmes vicissitudes. Un inspecteur, nommé par le ministre, et subordonné au recteur, est chargé de la discipline intérieure.

Les établissements d'enseignement supérieur assimilés aux universités sont énumérées dans la note ci-dessous[1].

Les femmes sont admises, en Russie, sur les bancs des Universités, dans des conditions qui ont souvent varié, mais qui ont

tère Witte, les grèves de 1903, les émeutes scolaires, puis la guerre de 1904-1905, et depuis lors les troubles révolutionnaires ont introduit dans les statistiques de l'enseignement supérieur des coefficients anormaux, et, dans les règlements scolaires, des mesures transitoires ou accidentelles.

[1] Le *Lycée impérial d'Alexandre Ier*, fondé à Tsarskoë-Selo en 1811, a pour objet de former des hommes destinés à remplir certaines fonctions publiques. La durée des cours est de six années, plus des années préparatoires. Les élèves sont internes. Trois classes sont des classes d'enseignement secondaire, les trois classes supérieures comprennent des études de droit et de sciences morales et politiques. Le nombre des élèves est en moyenne de 250.

Le *Lycée de jurisprudence Demidoff*, situé à Yaroslav, a été fondé en 1803, en vertu d'un legs fait par Demidoff. Il fut reconstitué en 1868 et spécialisé à cette époque pour les études de droit. Il compte de 250 à 300 élèves.

L'*Institut Bezborodko*, fondé à Niéjin en 1805 par le prince Bezborodko, sous le nom de Gymnase des hautes études, est spécialement affecté, depuis 1875, aux études historico-philologiques. Son programme est analogue à celui des facultés d'histoire et de philologie. Il forme des professeurs, et spécialement des professeurs de langues mortes.

L'*Institut historico-philologique* de Saint-Pétersbourg, fondé en 1867, a le même but.

L'*Institut archéologique de Saint-Pétersbourg*, fondé en 1879, a beaucoup d'analogie avec notre Ecole des chartes. Il forme des archéologues et des paléographes. La durée des études est de deux ans. La plupart des élèves ont déjà précédemment passé par d'autres établissements d'enseignement supérieur.

L'*Institut Lazareff* ou des *Langues orientales*, situé à Moscou, est devenu l'Ecole qui forme actuellement les orientalistes les plus nombreux et les plus forts en linguistique de toute l'Europe. Fondé en 1815 par une donation de M. Lazareff, il fut d'abord une école pour les enfants d'origine arménienne. Il fut transformé en 1848 et divisé en deux sections. Dans l'une, où la durée des études est de neuf ans, on donne un enseignement secondaire. Dans la seconde, où la durée des études est de trois ans, on enseigne les langues orientales.

toujours été très larges. Il existe en outre pour elles des établissements spéciaux d'enseignement supérieur fondés par l'initiative privée[1] : l'Ecole supérieure de Saint-Pétersbourg, les cours supérieurs de Moscou, l'Institut supérieur de médecine pour les femmes et, enfin, l'Institut de médecine pour les étudiantes, créé à Moscou en 1901.

Si l'instruction secondaire est insuffisamment donnée aux hommes, en revanche, dans aucun pays de l'ancien ni du nouveau monde, elle n'est donnée aux femmes d'une façon aussi générale ni aussi complète.

Il exista d'abord des *instituts* pour l'éducation des filles de la noblesse, qui furent fondés par Catherine II et développés sous Paul Ier. Mais depuis lors, on fonda des *gymnases* et des *progymnases* féminins, sortes de lycées de jeunes filles. Les premiers, créés avec les fonds de la cassette impériale, sous les auspices de l'impératrice Marie, étaient au nombre de 20, dont 6 à Saint-Pétersbourg, 5 à Moscou, 9 dans les provinces.

De 1871 à 1877, le ministère de l'Instruction publique créa 68 gymnases et 152 progymnases, qui, en 1877, comprenaient 34 878 élèves. En 1886, le nombre des gymnases et progymnases de filles était de 343, avec 70 000 élèves; celui des instituts de jeunes filles, de 40, avec 7912 élèves; celui des écoles du Saint-Synode, destinées aux filles, de 57 avec 11 658 élèves.

Ces chiffres sont d'autant plus remarquables que le nombre des garçons recevant une éducation analogue, dans les écoles similaires, n'était que de 144 425, dont il faut déduire 18 827 élèves pour les 90 écoles professionnelles, et 8016 élèves des 21 écoles militaires, dites écoles de cadets.

En 1900, il existait en Russie, comme établissements d'instruc-

[1] L'Ecole supérieure de Saint-Pétersbourg fut fondée en 1872 par le professeur Bestoujeff Rioumine. Le directeur ainsi que l'inspectrice sont nommés par le ministre de l'Instruction publique. L'Ecole est divisée en deux sections, l'une historico-philologique. et l'autre physico-mathématique. En 1899, on y comptait 916 élèves et 44 auditrices libres, dont 719 élèves pour la section littéraire et 241 pour la section scientifique.

A Moscou, les cours supérieurs furent fondés en 1872 par le professeur Guérier. Après avoir été suspendus en 1888, ils furent rouverts en 1900.

L'*Institut supérieur de médecine pour les femmes* fut fondé en 1872 par l'initiative privée. Il fonctionna jusqu'en 1882, époque où il fut fermé, bien qu'ayant rendu de grands services pendant la guerre de Turquie en 1877. Il fut rouvert en 1897. La durée des études est de cinq années. Le diplôme qui en résulte donne le droit au libre exercice de la médecine dans tout l'Empire. En 1898, une loi a accordé aux femmes-médecins les droits à une pension de retraite qu'ont les fonctionnaires de l'Etat En 1899, le nombre des étudiantes inscrites était de 386.

tion secondaire pour les jeunes filles, 346 gymnases et progymnases, avec 94 078 élèves. Il fallait y ajouter 30 gymnases et 32 instituts du ressort des fondations de l'impératrice Marie, avec 20 246 élèves, et 69 écoles diocésaines de jeunes filles, avec 15 138 élèves, soit au total 129 462 élèves.

Le point de départ de la très remarquable organisation de l'éducation scolaire des filles en Russie date de l'Institut fondé par Catherine II au monastère de Smolna, et qui comprenait au début 480 jeunes filles sous la direction d'une Française, Mme Lafond, amie de Voltaire. On y étudiait principalement le français, les langues vivantes et les arts.

Cet institut était destiné aux jeunes filles de la noblesse et à celles de la bourgeoisie. A l'autre extrémité de l'échelle sociale, Catherine II fonda la maison d'éducation de Moscou où, pendant son règne, 40 000 jeunes filles pauvres furent instruites ou assistées. Cette fondation fut appelée *Vospitatenyi Dom;* les serfs qui épousaient une orpheline sortie de cet établissement devenaient libres.

Depuis lors, les maisons d'éducation pour les classes intermédiaires et notamment pour les filles de fonctionnaires se multiplièrent sur un plan excellent, et donnèrent lieu à une instruction féminine très répandue et de premier ordre. On ne peut reprocher aux jeunes filles qui en sortent, dont l'esprit est large, orné, et la tenue parfaite, que le manque de tous principes religieux. Il en résulte plus tard, notamment pour celles qui, au lieu de se marier ou de rentrer dans leur famille, vivent isolées et suivent l'enseignement supérieur, une incertitude de direction à travers la vie et un détraquement intellectuel qui, pour ne pas être immoral, n'en est pas moins grave, et constitue dans bien des cas un véritable danger social.

*
* *

Voici une question embarrassante qui m'a été posée à plusieurs reprises en Russie depuis quatre ans : « Comment réussissez-vous, en France, à faire tenir tranquilles vos étudiants? Comme ils sont calmes! Comment se fait-il qu'ils ne s'agitent pas contre l'Etat? » Et les personnages les plus qualifiés pour poser cette question, j'entends des ministres, m'exprimaient leur étonnement. Un peu déconcerté d'abord par l'imprévu d'une pareille demande, je n'ai pas tardé à trouver la réponse suivante, que M. de la Palice n'eût pas désavouée : « C'est sans doute parce que nos étudiants étudient. » Je vais essayer de compléter aujourd'hui cette réponse, juste, je crois, mais un peu sommaire.

Nos étudiants peuvent se diviser en deux catégories; ceux qui tra-

vaillent, et ceux qui s'amusent. Ces derniers se contentent d'être jeunes, de vivre aussi heureux qu'ils le peuvent, et considèrent que le moyen d'être heureux et de s'amuser ne consiste pas à cultiver la haine et la misanthropie dans son propre cerveau, à hypertrophier la sécrétion de sa bile et à fabriquer des bombes pour la destruction de ses concitoyens. Ils aimeraient encore mieux piocher les cours de leurs professeurs.

Les étudiants russes n'en sont pas là. Sans même posséder une science, quand ils n'en ont encore que quelques aperçus fragmentaires, ils cherchent immédiatement à faire usage du peu qu'ils savent pour un but social, et ce but social est toujours pour eux un but d'intérêt personnel plus ou moins déguisé. Au risque d'étonner quelques-uns de nos lecteurs, qui concevront difficilement, à première vue, que des gens qui bravent la mort puissent être taxés d'intérêt personnel, nous dirons que, dans un peuple de collectivistes, et chez des gens parmi lesquels l'esprit d'association est aussi puissant que chez les Russes, un mobile d'intérêt, pour être collectif, n'en est pas moins vénal. Chez les peuples barbares qui font des guerres de pillage, les guerriers donnent souvent leur vie, bien qu'une fois morts, ils ne puissent plus personnellement rien récolter. Du reste, dans le cas des révolutionnaires russes, à l'intérêt viennent s'associer la haine, l'envie et la vengeance, sans parler des mobiles morbides dérivant du détraquement cérébral. Cela n'est pas de la science appliquée, ce n'est pas même du commerce ou de l'industrie, c'est de la science profanée. Détourner de cette façon les connaissances scientifiques que l'on a commencé à acquérir, ce n'est pas en faire usage, c'est en faire abus.

Les causes qui provoquent et justifient cette fâcheuse tournure d'esprit des étudiants russes sont multiples.

La première peut être attribuée à leur mode de recrutement. La majorité sont boursiers. A la suite d'un enseignement primaire gratuit, enseignement qu'ils suivent, il est juste de le dire, avec une grande avidité d'apprendre, et avec une intelligence le plus souvent très supérieure à celle des écoliers français du même âge, les fils du peuple, quand ils sont capables de passer un examen assimilé, avec une indulgence peut-être excessive, à notre baccalauréat, sont autorisés à suivre les cours des universités et reçoivent du gouvernement un petit traitement. Ce traitement est suffisant pour les faire vivre, mal d'ailleurs, mais on ne peut leur donner plus, car ils sont trop nombreux. Fils de popes, fils de petits marchands juifs, fils de paysans, de petits fonctionnaires, ils ont pu accueillir avidement et avec une louable assiduité

l'enseignement élémentaire qui, pour eux, était une révélation, et qui leur ouvrait les échelons inférieurs et moyens de la vie sociale. Mais, si leur idéal pouvait facilement s'élever jusque-là et y trouver une grande satisfaction, il n'en était pas de même pour les échelons suivants. La plupart n'avaient pas reçu dans leurs familles, ni même dans leurs premières écoles, l'initiation suffisante pour apprécier comme il convient la hauteur des études supérieures. En présence de l'éblouissante clarté de la Science, à laquelle ils ne sont pas même préparés, comme on l'est chez nous, par la contemplation prolongée du soleil à demi éteint de l'Antiquité, ils sont aveuglés. Quelques-uns, et nous en avons vus, tombent en extase et deviennent fous. D'autres n'y comprennent absolument rien. D'autres encore, et c'est la grande majorité, prennent l'enseignement par son côté inférieur. Ils sont portés à faire immédiatement, par un retour bien naturel sur leur enfance et sur le chemin qu'ils ont parcouru depuis l'*isba* enfumée d'où ils sont sortis, l'application de ce qui leur est enseigné à une vie qu'ils n'ont pas tout-à-fait oubliée. Instinctivement, presque innocemment, ils deviennent férocement utilitaires, et là où nos étudiants en mathématiques ne voient que combinaisons élégantes, à travers l'espace, des mouvements des différentes courbes, symbolisées par leurs équations algébriques, les ingénieurs russes en herbe voient immédiatement le jeu possible des organes d'une machine, et d'une machine à gagner de l'argent.

Deux notions, très générales chez nous, et dont l'absence se fait sentir dans les milieux intellectuels de la Russie, c'est la conception latine de la culture des lettres, et la notion d'ordre, que les Romains nous ont léguée et dont nos cerveaux ont gardé l'empreinte atavique.

Certes le moindre stage fait dans une arrière-boutique ou dans l'atelier d'une industrie quelconque aurait été d'une plus grande *utilité*, c'est-à-dire d'une application plus directe, pour les enfants, que l'étude approfondie et réitérée de la pensée des Grecs et des Romains. Néanmoins, cette instruction littéraire, avec laquelle on ne battait pas monnaie, qui était d'une application nulle au point de vue professionnel durant la vie, était pourtant infiniment noble et infiniment précieuse. Elle faisait de ceux qui la recevaient des *hommes*, dans le sens littéraire et moral du mot, c'est-à-dire qu'elle en faisait des êtres différents des Hottentots, des Esquimaux, ou des Australiens. A Dieu ne plaise que nous pensions médire de ces trois peuples : ils sont très supérieurs à la moyenne de l'humanité à divers points de vue, et notamment au point de vue sportif, ce qui est fort moderne. Les Esquimaux

excellent, s'il faut en croire l'unanimité des voyageurs, à harponner les phoques à travers la glace en montant patiemment la garde au bord du trou où ceux-ci viennent respirer, et cela avec des harpons fabriqués de leurs propres mains. Ils conduisent des *kayaks*, sortis de bateaux insubmersibles, en peaux de phoque, avec une virtuosité dont la meilleure équipe d'Oxford ou de Cambridge n'approche pas, et ils se faufilent dextrement, entre les *ice-bergs*, à la poursuite des ours blancs. Les Hottentots ne leur cèdent en rien. S'ils sont peu lettrés, ils réussissent, en revanche, à s'emparer, avec des instruments plus que primitifs, des plus grands animaux, éléphants, rhinocéros, girafes, et des antilopes les plus rapides. Quant aux indigènes australiens, que, bien à tort, on a, non seulement méprisés, mais même exterminés, en les considérant comme représentant le terme le plus inférieur de la série des races humaines, ils excellaient à lancer le *boomerang*, dont la course étrange à travers l'espace a, jusqu'à présent, dérouté les physiciens. Le *boomerang*, on le sait, est ce javelot de bois à la forme savamment calculée qui, lancé presque horizontalement par une main habile, se redresse subitement dans sa course pour aller, au sommet des arbres, frapper le gibier que convoite le chasseur, puis revient de lui-même auprès de celui-ci.

Cependant, par un préjugé dont nous sommes en train de nous débarrasser, on ne considère pas l'état mental de ces peuples comme étant plus enviable ni plus parfait que celui des gens qui, laborieusement, ont passé dix ans de leur enfance en prison, luttant contre Homère et Virgile sans autres armes que les dictionnaires d'Alexandre et de Quicherat. Pourquoi ce préjugé? C'est que, jusqu'à présent, à tort ou à raison, on avait considéré que ces connaissances grecques et romaines, que cette initiation littéraire constituaient pour toute la vie une solide base de pensée et d'action. Ce qu'elles constituaient certainement, c'était un refuge intangible contre l'adversité. Les *humanités* créent autour de l'homme une atmosphère protectrice qu'il porte partout avec lui et au sein de laquelle, non-seulement il est insensible aux coups de la fortune, mais encore il trouve une source incessante de joies intérieures.

Et ces exemples de grammaire latine, que l'on apprenait autrefois dès l'enfance comme des formules de catéchisme, et qui nous enseignaient les accords de mots barbares et défunts dont on se sert rarement dans le commerce, ces exemples avaient l'avantage de nous initier malgré nous, et d'une façon indélébile, aux pensées les meilleures et les plus profondes des grands artistes et des grands poètes qui furent nos ancêtres.

Ces maximes et ces préceptes, accumulés au fond de notre esprit dès l'enfance, finissaient par former un *substratum* indestructible, sur lequel venaient se placer, par assises successives, toutes les impressions de la vie. Les émotions que l'on ressentait de celles-ci, les conclusions que l'on en tirait, s'en trouvaient essentiellement modifiées.

Voilà ce qui manque complètement aux étudiants russes. Certes ils sont intelligents. Certes ils sont avides d'apprendre, surtout au début, car plus tard l'avidité d'appliquer ce qu'ils ont appris nuit à leurs facultés pour une assimilation nouvelle. Mais, lorsqu'un Français écoute à la Sorbonne un cours littéraire ou philosophique, il en ressent des impressions et en tire des conclusions immédiates qui sont absolument différentes de celles que ressent un étudiant russe échappé à la masure enfumée ou à l'officine borgne du moujik ou du juif qui a été son père. L'idée de tirer immédiatement de cet enseignement des armes pour combattre, sans délai, la société contemporaine, pour s'enrichir ou pour bouleverser l'état de choses ambiant, ne viendrait pas à un étudiant français. Si on la lui suggérait, il la considérerait comme absurde ou, tout au moins comme déplacée. Car le véritable étudiant digne de ce nom, français ou allemand, lorsqu'il sort d'un cours scientifique ou philosophique, est bien loin de toute préoccupation utilitaire : il plane au-dessus de l'espace et du temps. Et, s'il sort d'un cours historique ou littéraire, il est ravi dans la contemplation artistique ou la reconstitution de l'époque qui vient d'être évoquée devant ses yeux. Ah! certes, il se moque bien de l'agent d'affaires qui viendrait lui parler des inégalités sociales d'aujourd'hui ou lui rappeler le vide de sa bourse pour exciter ses haines collectives. Il est, de par ce qu'il vient d'apprendre, le maître du passé, de l'Univers présent ou de l'avenir.

*
* *

Le nombre excessif des étudiantes, la trop grande assimilation de leurs études à celles des hommes, et l'association trop intime de leur vie à celle des étudiants sont encore, à notre avis, une des principales causes des étranges résultats auxquels on est arrivé. Les liaisons entre étudiants et étudiantes, résultant de l'éducation universitaire donnée aux femmes dans une très large mesure, ainsi que du principe de l'égalité et de l'indépendance des deux sexes, principe plus largement reconnu en Russie que partout ailleurs, sont extrêmement fréquentes. Elles sont favorisées encore par l'immense étendue et la décentralisation, sinon administrative, au moins intellectuelle, — de la Russie. La France n'a

qu'un cerveau, Paris : si Paris, et, à la rigueur, quelques autres grandes villes, comme Lyon, fournissent quelques étudiantes, celles-ci peuvent suivre les cours de la faculté de Paris, ou de la faculté de Lyon, et continuer en même temps à vivre de la vie de famille. Assez rares sont encore, chez nous, les jeunes filles de la campagne qui abordent l'enseignement supérieur. Les étudiantes russes, filles pour la plupart de fonctionnaires nomades, ou de familles de condition moyenne, habitant les parties les plus diverses de l'immense empire russe, sont, dans les universités, éloignées de leurs parents, libres de toute sujétion, et n'y ont guère, comme relations, que leurs camarades de cours. Des collaborations d'étude s'établissent : elles deviennent facilement sentimentales ; et, surtout de la part des femmes, dénuées de toute idée religieuse, dans un pays où les préjugés sociaux n'existent pas, il est aisé d'expliquer comment des liaisons peuvent en résulter. Point n'est besoin pour cela de supposer de grandes passions : ces liaisons sont, en général, calmes, réfléchies, solides, rationnelles, froidement décidées. Et ce sont les femmes, en général, qui les décident. Elles se nouent sans enthousiasme et se dénouent sans rancune, par satiété, par la cessation des circonstances qui les avaient fait naître, et quelquefois, — rarement, — par caprice. Elles correspondent à des états d'âme et à des circonstances que nous ignorons en France, et qui sont, on le voit, spéciales. Souvent même, elles demeurent purement platoniques.

Ces étudiants, hommes et femmes, vivent, pour la plupart, dans une misère noire, ou, plus exactement, dans une gêne désemparée, froide et lugubre, dont le caractère est très particulier et frappe tous ceux qui l'ont vue une fois. Unissant leurs misères, ils les sentent plus vivement, et leur donnent plus de place dans leurs préoccupations, chacun sentant celle de son conjoint bien plus qu'il ne sentirait la sienne propre, et sans être notablement allégé de celle-ci. En outre, leurs revendications incessantes, haineuses et âpres, qui, s'ils vivaient seuls, répugneraient peut-être au bon sens de certains d'entre eux, leur paraissent fondées et prennent un masque de générosité du moment qu'elles ne s'appliquent pas à eux-mêmes.

Les étudiantes russes, dira-t-on, sont stoïques, courageuses et studieuses. Elles méprisent les privations et les endurent d'une façon admirable, sans en parler jamais. Certes oui, elles ont ces rares qualités, et au plus haut degré. Mais, au point de vue spécial que nous venons de développer, cela importe peu, car, de la part de l'être aimé, la résistance muette aux privations est d'autant plus angoissante qu'elle est plus silencieuse et que la per-

sonne qui souffre a plus de mérite et inspire plus d'estime.

En outre, si elles ne parlent pas de leurs propres privations, qui sont réelles, et qu'elles supportent noblement, par contre elles parlent d'une façon exagérée et continuelle de celles du peuple russe, qui ne le sont pas, et de son prétendu martyre.

D'autre part, celles des étudiantes qui, par leur fortune personnelle, sont à l'abri du besoin et de la gêne, sont précisément celles qui parlent le plus de ces irritants problèmes économiques. Elles surexcitent, chez les étudiants, la haine aveugle et collective, la manie de la sociologie, en appelant, sans trêve et par tous les moyens, avec une insistance féminine, leur attention sur les souffrances de leurs compagnons et de leurs compagnes plus pauvres, ainsi que sur les souffrances, imaginaires ou non, des classes lointaines, en vertu du fameux précepte de Bakounine. Elles méprisent et critiquent violemment les étudiants qui n'abondent pas dans ce sens. Elles encouragent et exaltent les autres, allant jusqu'à se promettre et se donner elles-mêmes, comme récompense aux plus sectaires.

Elles ont, pour agir ainsi, plusieurs motifs : la compassion naturelle aux femmes ; une surexcitation mentale d'origine nerveuse et quelque peu maladive ; enfin cette tournure d'esprit qui rend difficile aux femmes l'abstraction pure, ainsi que la contemplation extra-humaine de l'Univers et de la Science, et qui les porte à faire de toute loi scientifique, de toute connaissance, même quand elles semblent se hisser jusqu'aux idées les plus hautes, une application concrète et humaine.

Si l'on ajoute encore que beaucoup d'étudiantes, surtout parmi les plus pauvres, sont juives, c'est-à-dire qu'elles apportent, au milieu des étudiants, en même temps qu'une intelligence souvent supérieure et de hautes facultés scolaires, cette ténacité dans les revendications, ce culte de l'argent, cette haine sourde, ces rancunes séculaires, cette implacabilité, qui caractérise leur race, on aura un aperçu encore incomplet, mais cependant déjà explicatif, des conséquences très diverses et quelque peu inattendues qui peuvent, en Russie, découler de l'affluence surabondante des femmes dans les universités.

La majorité des femmes russes, presque toutes anarchistes, et les plus acharnées d'entre elles, que l'on voit à Paris dans le monde des étudiants, soit comme étudiantes elles-mêmes, soit autour de celles-ci, sont juives.

Eh bien, n'en déplaise à certains moralistes, et n'en déplaise aussi aux apôtres de la vie de famille nouveau-style, nous dirons brutalement que les Universités ne sont pas faites pour être le

lieu d'apprentissage du *struggle-for-life*, ni un lieu d'expériences pour la solution des problèmes relatifs aux charges de la vie de famille, légitime ou illégitime.

*
* *

Si l'on recherche les causes et les responsabilités du regrettable état des esprits chez les étudiants russes, il est juste de mettre en ligne le caractère défectueux de l'enseignement donné dans les universités par les professeurs. Certes, ceux-ci, pour la plupart, au point de vue de l'acquis et du bagage scientifique, sont irréprochables. De plus, ils sont laborieux, intelligents et sachant beaucoup, comme presque tous les Russes qui se consacrent à l'étude. Prodigieusement ingénieux et inventifs, ce sont, en général des esprits souples, hardis, libres, sans préjugés, ne reculant devant aucune hypothèse, quelque loin qu'elle puisse mener. Ce sont aussi des hommes énergiques, courageux, et presque toujours sincères; car, si les meneurs littéraires, tels que Gorki, par exemple, sont souvent ce que nous appellerions en France de joyeux fumistes, il n'en est pas de même des universitaires qui, tout en appartenant aux corps enseignants, font profession des mêmes doctrines ou de doctrines analogues. Ceux-là sont convaincus, comme le sont, en d'autres pays, leurs confrères. Ces derniers ont même, à de certains égards, moins de mérite individuel peut-être. Car, confinés dans leur spécialité, ils laissent, en général, celle-ci occuper peu à peu pour eux tout l'horizon. Les professeurs russes ont plus de fenêtres ouvertes sur la vie. Ils ne se désintéressent jamais complètement des questions sociales et humaines. On voit que nous leur rendons justice et que nous leur faisons la part belle. Qu'y a-t-il donc à leur reprocher?

Les professeurs pourraient, à notre avis, faire comprendre à leurs élèves, dès leurs leçons préliminaires, quel est le véritable objet des cours qu'ils vont leur faire, ce que c'est que la Science, ce que sont les Lettres. Nous ne croyons pas aller trop loin en disant que les jeunes auditeurs russes, dans les cours de facultés, ne s'en doutent pas. Peut-être les professeurs russes eux-mêmes, anciens étudiants, ne s'en doutent-ils pas non plus, et il n'est pas impossible que ce soit pour cela qu'ils ne l'enseignent pas.

Ils pourraient dire à leurs élèves, avant de commencer pour eux l'enseignement supérieur des Lettres, par exemple, que cet enseignement est une initiation au culte de la forme, et aussi à un art qui n'est pas seulement destiné à remplir les loisirs, mais surtout à permettre de goûter toutes choses avec une profondeur et une subtilité interdites au vulgaire. Non-seulement les

Lettres sont un refuge contre l'adversité de la vie, non seulement elles créent en nous des goûts que nous pouvons satisfaire et qui, par conséquent, sont une source de jouissances et de satisfaction, mais elles nous permettent de voir et d'apprécier, le long de la vie, les fleurs du chemin. Or, justement, l'une des choses qui frappent le Français observateur de la vie russe, c'est qu'il n'y a point de fleurs sur le chemin que suivent les Russes modernes. Malgré la résignation souveraine que leur donne le *nie tchevo*, ils sont généralement tristes, sinistres même parfois, et leur gaieté n'est jamais profonde ni épanouie. Elle confine à la résignation. Leur goût dans les détails de la vie quotidienne, — et l'on pourrait presque dire leur goût pour la Vie elle-même, — laisse beaucoup à désirer, bien qu'ils soient une race où le goût artistique naturel est très développé, plus développé peut-être que chez les Français. Nous n'en voulons pour preuve, — sans aller chercher au loin, — que l'aspect triste, morne et délabré de tous les intérieurs d'étudiants russes réfugiés en Europe. Il y a là de quoi donner le spleen aux policiers eux-mêmes, lorsque ceux-ci y pénètrent. Et cet aspect est, à Saint-Pétersbourg comme à Moscou, celui d'une foule de logements non-seulement d'étudiants, mais même de hauts fonctionnaires ou de professeurs d'un rang élevé. C'est que le goût naturel qu'ils pourraient avoir n'est nullement développé par l'enseignement ni par les habitudes.

En matière scientifique, les professeurs, au début de leurs cours, devraient commencer par dire à leurs élèves que l'enseignement des sciences, c'est la révélation de l'alphabet du grand livre de l'Univers, c'est-à-dire du livre de Dieu, auprès duquel toutes les œuvres d'art des hommes ne sont que des bégaiements informes. Cette œuvre merveilleuse qui nous entoure, ces lois complexes, profondes et dont nous sommes les jouets, lois dont nous n'avons pénétré qu'à peine la surface, derrière laquelle s'ouvrent des perspectives infinies, c'est un domaine immense fermé à l'ignorant, et dont les savants possèdent la clef. Les trois ou quatre mots barbares et cabalistiques d'une formule de trigonométrie permettent de mesurer la surface de la terre et du ciel ou la distance des astres. La diagnose, sèche en apparence, formée de mots aux consonnances arides, vides de sens pour les profanes, suffit à révéler en quelques syllabes, au botaniste initié, tous les détails d'organisation d'une fleur et à la faire paraître devant ses yeux aussi nettement que s'il la voyait. Quelques indications géologiques, formulées en mots consacrés, indications de terrains, d'étages, caractères paléontologiques, suffisent à évoquer devant le géologue la forme vivante et minutieusement

exacte d'êtres et de paysages qui n'existent plus depuis des milliers d'années. Et le livre que l'on peut feuilleter ainsi est sans bornes, et l'Humanité n'en est qu'un court chapitre. Et la Nature vivante, source et réservoir intarissable de toute vie, de toute grâce, de tous charmes, où les peintres ne font que puiser pour chercher à en fixer un reflet momentané, lequel suffit, lorsqu'ils réussissent, à les sacrer grands artistes et à constituer un chef-d'œuvre que les hommes glorifient et admirent pendant des siècles, nous est entièrement livrée par l'initiation que donne le triple enseignement de la zoologie, de la botanique et de la géologie.

Tout ce que nous disons là n'est encore qu'une esquisse fragmentaire de ce que le professeur intelligent et pénétré de son sacerdoce peut faire comprendre à ses élèves, avant de tourner pour eux la première page du livre qu'il a mission de révéler à ses adeptes. Croit-on que ceux-ci, s'ils se doutaient seulement de la portée et de la hauteur des formules qui leur sont révélées et de l'usage qu'on en peut, qu'on en doit faire, les aviliraient ensuite à en faire un emploi ridicule et infime? Nous nous refusons, jusqu'à preuve du contraire, à leur faire l'injure de l'admettre. Jamais, à moins d'être une brute, l'homme suffisamment préparé, l'homme jeune et enthousiaste surtout, devant lequel s'entr'ouvre le merveilleux paradis de la science avec ses scènes mystérieuses et réservées, ne voudra faire de cette révélation un outil d'intrigue, d'intérêts, ou de révolutions humaines. Cette notion, cet enthousiasme, tous nos étudiants les ont, chacun sous la forme qui convient à son caractère. Ils les ont souvent d'une façon étroite, sans grandeur apparente : ils les expriment mal, ils tombent parfois dans la manie ou dans la minutie. Ils se montrent maladroits dans les affaires. Les profanes les traitent de distraits ou de maniaques. Mais qu'importe? Cette distraction, c'est l'envers de la vision splendide et permanente des choses de l'au-delà, des lois éternelles de l'Univers, avec la possession des deux chemins usuels qui peuvent y faire accéder notre esprit, à savoir l'interprétation des phénomènes naturels et la faculté de l'abstraction.

Si ceux qui étudient doivent un jour redescendre des sommets sublimes de la science abstraite, faire de la science *appliquée*, si les nécessités de la vie, de la famille ou la tentation de la bienfaisance doivent un jour les conduire à ce résultat, que ce soit, du moins, après qu'ils auront réellement goûté aux fruits puissants de l'arbre de la Science. Qu'ils prolongent d'abord, et le plus longtemps qu'ils pourront, leurs rêves dont les ailes les élèvent au-dessus de l'Humanité dans la direction de l'absolu : cela vaudra mieux pour eux. Qu'en même temps ils prennent le loisir de posséder réelle-

ment les connaissances scientifiques au lieu de dérailler après n'avoir fait que les entrevoir : cela vaudra mieux pour leurs entreprises elles-mêmes et pour ceux qu'ils prétendent secourir. Les professeurs russes paraissent oublier tout cela, et leurs élèves ne le découvrent pas tout seuls. Si on le leur disait, peut-être en est-il parmi eux qui le comprendraient, et qui alors deviendraient, tout comme les étudiants latins et germains, de vrais savants, bienveillants, parce qu'ils seraient à la fois heureux de vivre et supérieurs aux souffrances humaines.

Si on nous dit que, tout en admettant les théories qui précèdent, on n'a pas besoin, dans une société moderne, ou dans la société russe en particulier, qui est celle qui nous occupe, de ce genre de cerveaux ou de ce genre d'êtres, mais qu'il y faut des hommes jouant un rôle pratique et terre-à-terre dans la vie de chaque jour, alors qu'on ne donne pas aux candidats à ce rôle l'enseignement supérieur, qui les affole et n'est pas fait pour eux! Qu'on ferme, au moins pour la majorité des élèves, les Facultés. Qu'on envoie tous ces jeunes gens, avides de gagner de l'argent, ou de modifier le sort de leurs parents, ou de venger les destinées misérables de gens qu'ils ont connus, être de bons commis de banque, de bons employés de commerce, de bons clercs de basoche. Ils y gagneront plus d'argent que dans l'Université, ils auront l'aisance matérielle qu'ils envient et ils pourront enfoncer leurs bras jusqu'aux coudes dans la cuisine des intérêts humains.

Les étudiants *qui étudient* ne sont pas le monopole de la France. Les étudiants qui étudient en comprenant ce que c'est que les hautes études, ce que c'est que la Science, ce que sont les Lettres, et en ne donnant pas à leur travail ou à son application une direction fausse, ceux-là, sont nombreux en France, en Allemagne, assez nombreux aussi en Angleterre et dans les pays latins du sud de l'Europe; mais en Russie ils sont rares. La faute en est en partie à ceux qui leur enseignent.

*
* *

Le rôle des étudiants, dans les troubles révolutionnaires qui, depuis un demi-siècle, ont agité la Russie, et surtout la Russie intellectuelle, a été très actif.

Les premières émeutes d'étudiants datent de 1861. A partir de cette époque, elles se renouvelèrent constamment. Jusque-là il ne s'en était pas produit. En effet, jusqu'alors, les universités, moins nombreuses, se recrutaient uniquement dans les classes supérieures. Les révolutionnaires russes eux-mêmes, aussi bien ceux des émeutes de décembre 1825 que ceux qui s'agitèrent

entre 1850 et 1860, et qui firent connaître leurs noms à toute l'Europe, Tourguenieff, Bakounine, Herzen, appartenaient aux classes supérieures. A partir de l'avènement d'Alexandre II, en 1856, les universités s'ouvrirent davantage et on y vit les fils de popes, de paysans, et surtout de petits employés, de petits marchands, de domestiques, de gens qui s'étaient imposé de lourds sacrifices pour assurer une instruction supérieure à leurs fils.

Plus tard, sous l'influence de l'école de Zurich, lorsque prit naissance en Suisse, vers 1870, le parti *populiste*, les étudiants devinrent des agents de propagande des doctrines révolutionnaires dans le bas peuple. Les théories de l'abolition de la propriété, de l'amour libre, de la suppression de la plupart des conventions sociales se développèrent activement dans le milieu des étudiants pendant tout le règne d'Alexandre II, de 1860 à 1878, sous l'influence de divers écrivains français, et surtout allemands ou anglais, notamment Buchner et Stuart Mill. C'est de 1862 à 1864, avec Tchernitchevsky, que le nihilisme cessa d'être une philosophie pour devenir un parti politique. Tchernitchevsky critiqua les théories fondamentales de l'économie politique de son temps, qu'il qualifia d'économie politique *bourgeoise*, et il leur substitua les théories de l'économie politique *du peuple*.

En 1878, l'explosion du système terroriste, qui commença par l'assassinat du général Trépoff, dont l'auteur, Vera Zassoulitch, était une étudiante, et qui continua par des meurtres nombreux et retentissants, pour diminuer en 1882 et s'éteindre en 1884, compta parmi ses auteurs de nombreux étudiants. Le plus éclatant de ces meurtres fut celui d'Alexandre II, le 1er mars 1881.

Le mouvement nihiliste, qui semblait alors devoir tout emporter et ne pouvoir être réfréné que par un bouleversement de toutes les institutions, se calma néanmoins, et sans mesures extrêmes, après l'avènement d'Alexandre III. L'apaisement dura pendant tout son règne et persista pendant la première partie du règne de Nicolas II, durant le long ministère Witte, à tendances libérales et réformatrices, qui, sans donner de nouvelles libertés politiques importantes, détourna l'activité des Russes en les appelant au développement industriel et aux entreprises économiques et financières.

Les étudiants, cependant, recommencèrent à s'agiter pour leur propre compte, dans leurs universités, avant l'explosion du mouvement général actuel, qui s'est déchaîné en Russie à peu près au moment où éclatait la guerre russo-japonaise. Les motifs de ces agitations étaient d'abord assez confus et on pouvait les attribuer à des causes purement scolaires. A Moscou, en 1901, des émeutes d'étudiants se produisirent, bouleversèrent les rues pen-

dant plusieurs jours et motivèrent une répression par la force armée. Dès la fin de 1903, avant les mouvements grévistes de 1904 qui, par l'intervention du pope Gapone, aboutirent à la sanglante manifestation du 22 janvier 1905, il y eut des émeutes scolaires, prélude du mouvement révolutionnaire que la guerre devait déchaîner. Une émeute d'étudiants, en novembre 1903, eut pour théâtre la cathédrale de Kazan, où les manifestants s'étaient barricadés. Cette église, située sur la perspective Newski, à Saint-Pétersbourg, est entourée d'une colonnade très développée, formant deux vastes ailes en hémicycle, surélevées sur des marches. La police et les cosaques durent en faire le siège. Il y eut de nombreuses victimes. Cette émeute fut caractéristique, car, pour la première fois, on y vit des ouvriers mélangés aux étudiants. Les émeutes précédentes n'avaient jamais été que des émeutes purement scolaires. Ou encore on avait vu, comme en 1878, des étudiants s'unir à des conspirateurs politiques, mais sans que jamais le peuple parût s'associer à leurs complots et à leurs coups de main.

*
* *

On sait comment, en 1905, les étudiants, après avoir manifesté de toutes façons depuis deux ans, ont fini presque partout par se mettre définitivement en grève et par renoncer à toute étude. On sait aussi que quelques professeurs se sont également associés à ce mouvement gréviste au moins bizarre. Précédemment, les étudiants, en dehors des émeutes qui leur ont été spéciales, ont pris part en plus ou moins grand nombre à des émeutes populaires. Certains d'entre eux en ont été les organisateurs. Beaucoup, on le sait, ont pénétré dans les agglomérations ouvrières pour y prêcher l'anarchie à main armée. Il y a même eu à cette occasion entre eux et les ouvriers non grévistes des conflits sanglants. Dans les réactions aveugles comme en ont les brutes déchaînées, les ouvriers ont, à maintes reprises, poursuivi et assommé les étudiants qui les avaient entraînés précédemment et qu'ils considéraient comme les ayant leurrés. Actuellement, le terme d'*étudiant* est, aux yeux d'une partie des ouvriers russes, un terme injurieux qui désigne pour eux un ennemi : il désigne celui qui, sans être des leurs, les excite au désordre par de fausses théories ou de fausses promesses. A force de semer la haine, ils en ont récolté un peu : ceci ne doit pas être pour les étonner. C'est de la justice distributive.

Les plus récents désordres universitaires sont ceux qui ont eu lieu à Moscou, pendant toute la première quinzaine du mois

d'octobre dernier. Grâce à la fermeté et à la modération du gouverneur général et du préfet, des désordres sanglants purent être évités. Mais, en dernier lieu, les étudiants de Moscou, dans leur réunion tenue le 10 novembre, ont revendiqué la liberté de parole et la liberté de réunion, sans contrôle de la police, et ont menacé, en cas de refus, de passer à l'action. L'attentat dirigé le 1er-13 novembre contre le général Reinbott, préfet de Moscou, n'a pas tardé à montrer que cet avertissement reposait sur un plan d'exécution parfaitement mûri.

Depuis lors, l'amiral Doubassoff, ancien gouverneur général de Moscou, était attaqué à Saint-Pétersbourg et échappait pour la seconde fois à la mort. Il y a un mois, le général Ignatieff, l'un des personnages les plus considérables des deux derniers règnes, et le persécuteur le plus résolu des Juifs, était assassiné à Tver par un étudiant de Moscou. Quelques jours après, le préfet de Saint-Pétersbourg, le général von der Launitz, était tué dans la rue par un jeune Juif. Puis sont venus les meurtres du général Pavloff, procureur général des Conseils de guerre et du général commandant la gendarmerie de la ville juive de Lodz.

Les tendances des étudiants sont, dans bien des cas, d'accord avec celles des Juifs, dans le mouvement révolutionnaire actuel. Cette circonstance tient à deux causes. La première est que les étudiants, dans leur croisade en faveur des déshérités et des persécutés, englobent dans leur charité sociale, non seulement les paysans, principal objet de la sollicitude des *narodniki* (populistes), mais aussi les Juifs, bien qu'ils ne soient pas les amis de ces derniers. La seconde cause est que beaucoup d'étudiants sont Juifs. Les enfants des petits marchands juifs du Sud-Ouest de la Russie fournissent à l'enseignement supérieur un important contingent, et en fourniraient un bien plus fort si les fonctions publiques leur étaient librement ouvertes, et même si simplement l'entrée des facultés ne leur était pas marchandée par des règlements restrictifs. La rigueur dans l'application de ces règlements dirigés contre les Juifs n'a d'ailleurs jamais été qu'intermittente, et s'est toujours relâchée très peu de temps après les périodes de troubles qui les avaient provoqués.

La grande majorité des auditeurs libres dans les universités, ou les étrangers qui viennent y tenir des meetings révolutionnaires, comme cela a eu lieu en octobre dernier à Moscou, sont Juifs. En présence de l'envahissement des universités par l'élément israélite, des mesures administratives spéciales ont dû être prises à diverses époques. Le nombre des étudiants juifs fut limité par la loi de 1886 à 10 pour 100 dans les universités de

la zone appelée territoire juif[1], à 5 pour 100 dans les autres universités de province et à 2 pour 100 dans celles de Moscou et de Saint-Pétersbourg. Cette mesure fut d'ailleurs tournée, à la longue. En fait, la proportion des Israélites dans les universités dépasse de beaucoup le chiffre toléré par les règlements précités.

*
* *

Quelles sont les mesures à prendre pour empêcher d'une façon radicale le retour des incidents qui, d'une façon si réitérée, ont fait des étudiants russes tantôt des assassins et tantôt des martyrs? Il est assez commode, sinon ingénieux, de dire, comme l'ont fait certains journaux français, répétant des propos qui certainement ont été tenus par quelques personnages officiels russes, que « les étudiants ont, dans les événements d'octobre et dans les premiers jours de novembre 1905, donné satisfaction à leur besoin de mouvement et que maintenant ils en ont assez, de sorte qu'il n'y a pas besoin de chercher plus loin ». Peut-être ont-ils mérité, par la façon dont ils ont abusé de leur situation, par le manque de sérieux qu'ils ont montré dans leurs revendications et enfin par les récidives de leurs turbulences injustifiées, qu'on emploie à leur égard cette indulgence brutale et méprisante. Mais se payer soi-même d'une pareille appréciation, ce serait, de la part de ceux qui sont appelés à les réglementer dans l'avenir, être peu difficile et se préoccuper trop peu de guérir le mal en atteignant ses origines. Il faut chercher les causes, et elles sont complexes. Il faut aussi chercher le remède.

Il y a autre chose qu'un besoin d'agitation juvénile dans la part que les étudiants ont prise aux troubles politiques des deux dernières années. Depuis l'ère des réformes, c'est-à-dire depuis les décrets d'octobre 1905, l'Université a fait l'objet de diverses modifications légales. Elles ont toujours été bienveillantes, quoique les étudiants ne se soient en rien montrés dignes de l'indulgence du gouvernement. On a cru trouver un remède à la situation actuelle, comme toujours, par des concessions nouvelles et des dons nouveaux en allant au-devant de réclamations possibles. La principale réforme des derniers temps a consisté dans l'augmentation de l'autonomie de l'Université.

[1] La partie de la Russie appelée *territoire juif*, et vers lesquels les Juifs ont été refoulés par des règlements d'administration intérieure, comprend les dix provinces polonaises et quinze gouvernements du Sud-Ouest : Wilna, Grodno, Kovno, Minsk, Poltava, Ekaterinoslav, Tchernigof, la Podolie et la Volhynie dans leur entier, et, avec certaines restrictions, ceux de Kiew, Vitebsk, Mohilev, Kherson, la Bessarabie et la Tauride.

Un oukase de l'Empereur, adressé au Sénat, le 27 août/9 septembre 1905, a visé la situation, mais d'une façon assez platonique et qui ne touche pas au fond de la question et n'atteint pas les causes, par les dispositions suivantes :

Le maintien de l'ordre et de la marche régulière des études dans chaque Université, sont du ressort du conseil, qui en est responsable. Les règlements temporaires de l'administration universitaire, en accordant l'autonomie, ne donnent pas à l'Université le droit de libérer le corps enseignant ni le corps étudiant de l'obéissance aux lois établies. Le recteur doit être informé de tout danger menaçant de porter atteinte à la régularité de la vie académique, et les désordres ne pourront être réprimés par la force publique que lorsque le recteur aura fait une déclaration portant que tous les moyens qui sont en son pouvoir pour rétablir l'ordre étant inefficaces, il demande secours au dehors.

Tout cela est juste, logique, légal, mais encore insuffisant. Les derniers événements, et particulièrement les incidents dont l'université de Moscou vient d'être le théâtre, prouvent que les tendances persistent et que les causes de désordre dans les études ne sont pas éteintes. Des mesures radicales, mais hâtives, et forcément temporaires, qui ont été prises à diverses époques depuis trente ans, n'ont fait que suspendre le fonctionnement de certains rouages, qu'il a fallu ensuite rétablir, sans agir sur les esprits.

Quelles sont donc les réformes qu'il conviendrait de réaliser? Ces réformes doivent viser, à notre avis, les divers vices que nous avons signalés plus haut, et elles sont de deux sortes. Les premières tiennent au recrutement des étudiants, les autres à l'enseignement lui-même.

La première réforme à introduire dans le recrutement des étudiants, c'est la diminution de leur nombre. Les étudiants russes, sont, à l'heure actuelle, trop nombreux. Les écoles techniques dites supérieures sont trop nombreuses aussi.

En Russie, il y a plus de cent écoles d'ingénieurs ou de technologues; il en sort chaque année trois mille ingénieurs, de même qu'il sort des écoles militaires des promotions formidables. L'année dernière, après la guerre, il y a eu une promotion de plus de 2300 nouveaux officiers. Les médecins, les naturalistes, les légistes, naguère encore très rares en Russie, sortent aujourd'hui des écoles par légions.

Cet état de choses a été justifié peut-être, lorsque, de 1862 à 1892, dans la formidable poussée qui a commencé à l'émancipation des serfs et dont l'expression la plus complète a été le ministère Witte, on a voulu à tout prix donner à la Russie un personnel technique qui lui manquait et affranchir le pays de la tutelle

intellectuelle et professionnelle des étrangers. Nous nous souvenons d'une époque qui n'est pas loin, en 1889, où, dans toutes les possessions russes de l'Asie centrale, sur une surface grande cinq fois comme la France ou comme l'Algérie, et cinq fois plus peuplée que cette dernière, il y avait, pour toute la population militaire et civile, quatre docteurs en médecine, dont l'un était Allemand. Pendant la dernière guerre encore, on a fait appel, par voie de la presse et par voie d'affiches, à la bonne volonté des médecins militaires étrangers. On a donc bien fait, pendant la première heure, pour créer un corps médical national, de donner l'enseignement professionnel de la médecine à tous ceux qui en ont fait la demande et qui ont justifié des connaissances préalables strictement nécessaires. Mais il serait temps maintenant de modifier ces règlements si l'on ne veut pas voir l'enseignement supérieur tomber trois fois sur quatre *in anima vili*. Nous entendons par là voir les étudiants ne retenir de la chimie que l'art de fabriquer des explosifs, et de la dissection que l'art de couper en morceaux leurs semblables dont les opinions politiques sont — ou leur paraissent — différentes des leurs. Et encore cette condition elle-même n'est-elle pas toujours remplie. Il y a de regrettables erreurs.

Le recrutement avec la préoccupation du nombre a donc eu sa justification, surtout pour les ingénieurs et les médecins. Il serait temps d'y substituer la préoccupation de la qualité.

La seconde réforme consisterait à donner une instruction secondaire plus solide et plus complète.

Cette instruction secondaire, qu'on trouve trop développée en France, où elle remplit dix ans de la vie de chaque enfant, n'a pas, dira-t-on, d'utilité pratique. Nous croyons avoir démontré qu'elle en a une importante. Nous n'avons fait qu'effleurer la question, et nous n'avons pas prétendu faire une apologie complète des humanités. Mais le point à signaler, pour ce qui concerne les Russes, c'est qu'on ne passe pas impunément d'une instruction primaire à l'instruction supérieure, surtout quand, à côté de l'instruction, l'éducation sociale, que la famille seule peut donner, a fait défaut. C'est avec beaucoup de raison que, chez nous, on n'admet pas que des enfants pourvus simplement d'un brevet primaire puissent suivre les cours des facultés, ceux de la Sorbonne ou ceux des écoles de droit et de médecine. Peut-être n'y paraîtraient-ils pas déplacés; peut-être comprendraient-ils, ou sembleraient-ils comprendre, les cours, comme semblent le faire les étudiants russes que l'Université de Paris admet sur ses

bancs. Peut-être, au point de vue manuel et opératoire, ces élèves sans instruction secondaire pourraient-ils devenir des praticiens brillants, aussi habiles, ou plus habiles même, que les autres. Pourtant, en France, les programmes d'examen sont inflexibles, et nul n'est admis à suivre les cours de la faculté de médecine s'il n'est bachelier ès lettres.

Si, au lieu de l'étude de la médecine, nous considérons l'étude du droit, la nécessité de l'instruction secondaire est bien plus évidente encore. Il est, en effet, nécessaire, pour pouvoir apprécier justement les lois et en fabriquer ensuite, de connaître l'histoire des différents peuples, et par conséquent de connaître aussi la géographie. Et comment faire du droit romain si l'on ne sait pas le latin et si l'on ne sait pas ce que c'était que Rome? Pour ouvrir ici une parenthèse pratique et d'une utilité immédiate, nous dirons tout simplement que les jeunes Russes seraient peut-être moins portés à bouleverser de fond en comble les lois de leur pays et à se révolter contre elles pour édifier à la place des constructions utopiques, si, pendant leur enfance, on les avait familiarisés avec la connaissance des lois de Lycurgue, de l'état social des Athéniens, de celui des Romains, et si la mentalité des grands hommes soumis, à diverses époques et dans divers pays, à des lois qui, vraisemblablement, n'étaient pas toujours parfaites, mais auxquelles ils obéissaient et qu'ils ne cherchaient à modifier qu'à bon escient, leur était aussi familière qu'à nous.

Savoir le latin et avoir fait ses classes comme nous l'entendons en France, ce n'est pas simplement avoir retenu par cœur et avoir répété pendant un plus ou moins grand nombre d'années les déclinaisons de *Rosa* la Rose, et de *Dominus* le Seigneur, c'est aussi avoir répété machinalement, jusqu'à en être irréfutablement pénétré sous une forme immuable, les quelques lignes qui, en prétendant nous apprendre à éviter les barbarismes et les solécismes grammaticaux, nous inculquent comme des choses naturelles et fondamentales le dévouement de Décius, la loyauté de Régulus, le désintéressement de Bias. Moyennant quoi, plus tard, lorsque nous nous trouvons, dans la vie privée, avoir à prendre des résolutions, il nous semble tout naturel d'imiter ces personnages d'une autre époque, et nous avons honte, dans notre for intérieur, d'être tentés d'agir autrement qu'eux. Et l'honnête homme n'agit pas autrement, en quoi il est, suivant la terminologie moderne, une *poire*. Or, tout considéré, c'est fort beau d'être une *poire* et surtout de l'être inconsciemment. Et, en maintes circonstances, c'est beaucoup mieux que d'être un malin et un homme qui, se disant pratique, n'est que malhon-

nête. Et enfin, dirons-nous en dernier lieu, ce n'est pas seulement une recette de bonheur, c'est une recette de succès. De sorte qu'en dernier ressort, ce sont les naïfs qui sont les malins. Ils arrivent à faire inconsciemment des choses très difficiles devant lesquelles bien souvent les raisonneurs reculent et ils franchissent ainsi certains échelons qui mènent à la victoire.

Mais, dira-t-on, cette obligation de l'intercalation d'un enseignement secondaire entre l'enseignement primaire ou élémentaire que reçoivent les jeunes Russes et l'enseignement universitaire aura divers inconvénients. On en voit immédiatement trois :

1° Elle leur fera perdre plusieurs années et reculera leurs débuts dans la carrière d'application;

2° Elle imposera aux familles des charges pécuniaires et, par conséquent, diminuera le nombre des étudiants;

3° Elle ira plus loin, et établira une sélection sociale, en écartant définitivement des carrières de sciences ou de lettres des gens dont le cerveau aurait été suffisamment bien doué pour qu'ils y parvinssent, mais qui n'étaient pas d'une extraction sociale suffisante.

Ces trois résultats seront incontestablement acquis. Mais ils constituent précisément trois améliorations désirables et trois excellents remèdes au mal actuel.

Le nombre sera diminué. C'est un résultat désirable. L'écart portera sur les incapables et les futurs déclassés.

Quant au danger de l'élimination trop absolue de certaines castes sociales, on peut y parer, en ce qui concerne les sujets d'élite, par des bourses, moins nombreuses que celles que l'on donne actuellement, mais plus fortes, pour ceux qui auront réellement fait preuve de capacités supérieures. Et ceux-là seuls méritent de bénéficier du régime actuel. S'il s'agit simplement d'une honnête moyenne intellectuelle, il n'est pas nécessaire de récolter pour l'enseignement supérieur *tous* les sujets qui arrivent à cette moyenne. Ces mêmes cerveaux feront d'excellents agriculteurs, d'excellents commerçants : ils relèveront le niveau de la population rurale de la Russie, qui en a grand besoin; ils relèveront aussi le niveau des commerçants et établiront, entre les richissimes pachas moscovites, continuateurs des marchands vénitiens ou génois du moyen âge, et les commerçants juifs de bas étage, pour qui le commerce se confond trop souvent avec le vol, une classe moyenne de négociants éclairés.

On peut même dire qu'on ne coupera pas ainsi les ailes à des initiatives et à des tendances libérales ou même ultra-libérales.

Les étudiants ainsi sélectionnés ne seront nullement voués à l'esprit réactionnaire, car, parmi les anarchistes russes, étudiants ou non, il y a, à l'heure actuelle, une foule de gens de la plus haute naissance et ayant reçu dans leurs familles une éducation plus que cultivée. Ils suffiront à représenter copieusement le parti avancé. Ceux-là continueront à fréquenter les universités et continueront peut-être à formuler, là et plus tard, des théories anarchistes. Mais ils ne seront plus la majorité et ils professeront ces idées d'une façon plus approfondie, moins brutale, moins aveugle, du moment où ils ne seront pas entourés de camarades et de frères dont ils croient généreusement être les semblables, et qui sont incapables de professer ces théories autrement que de la façon la plus platement intéressée, la moins noble et la plus absurde.

Une autre mesure utile, à notre avis, pour réformer l'esprit de l'Université russe, c'est la suppression de l'enseignement universitaire donné aux femmes, ou tout au moins une modification des conditions dans lesquelles il leur est donné. La diffusion de l'instruction supérieure parmi les femmes en souffrira, dit-on. Cela n'est pas certain. Les femmes russes ont une instruction secondaire meilleure que celle des hommes, très répandue, et à l'organisation de laquelle on ne peut qu'applaudir. En restreignant leur accès à l'enseignement supérieur, qui, pour elles, n'est qu'un luxe, et non pas, comme pour les hommes, une chose essentielle justifiée par les besoins de la société, les femmes seront moins diplômées, mais elles pourront toujours, si bon leur semble, acquérir, par des études individuelles, un bagage intellectuel équivalent. Et quand même il en serait autrement, l'inconvénient serait-il bien grand?

L'étude de la médecine seule, parmi les facultés, peut être réellement justifiée pour les femmes, et l'intérêt général peut même gagner à ce que les fonctions médicales soient, dans certains cas, remplies par celles-ci. Mais le nombre des femmes qu'il est désirable de voir suivre la carrière médicale n'est pas considérable.

Le problème paraît pouvoir être résolu. On pourrait, sans inconvénient, leur ouvrir certaines universités, à l'exclusion de certaines autres, dans une ou deux villes de la Russie, sauf à donner aux étudiantes les indemnités spéciales pour subvenir à leurs frais de voyage et de séjour. Ces étudiantes ne pouvant être que des femmes exceptionnelles, peu nombreuses, et déjà sélectionnées par des concours, les subventions pourraient être larges. On pourrait même fonder pour elles une faculté de médecine spéciale dans une ville où il n'y aurait pas d'étudiants masculins.

L'essentiel, au point de vue de la salubrité des universités ordinaires, créées pour former des hommes, est d'en exclure ce ferment féminin constitué par des étudiantes qui, instruites sans nécessité et sans but, viennent donner à des hommes éteints, fatigués et sans volonté, l'impulsion de leur système nerveux dévié et hypertrophié, et de leur intelligence d'autant plus dangereuse qu'elle est plus cultivée.

*
* *

Voilà pour l'avenir. Quant au présent, on peut dire que la mansuétude du gouvernement à l'égard des étudiants, de la part de qui on a toléré toutes les grèves et toutes les incartades, pour les voir aboutir à la grève générale, a été excessive. Le renvoi à la charrue de tous ces déclassés par destination, et surtout de tous ceux qui, depuis deux ans, ont fait preuve d'insanité et d'intentions subversives, est une chose absolument désirable. Cette école buissonnière à laquelle se livrent les étudiants russes et dans laquelle il n'y a même pas l'enseignement visuel des buissons, a quelque chose de désastreux et de lamentable, et la meilleure manière de l'éviter dans l'avenir est de recruter les adeptes de l'Université dans une toute autre classe de gens et d'esprits.

Mais, dira-t-on, est-il juste, est-il possible même de fermer l'enseignement supérieur à des catégories entières d'individus? Peut-on en exclure des gens, quels qu'ils soient, du moment que leur cerveau est capable de recevoir cet enseignement et qu'ils ont satisfait aux examens de sortie des écoles secondaires? Une pareille mesure serait rétrograde et antidémocratique, diront les révolutionnaires. Elle serait inique et antilibérale, diront les libéraux, c'est-à-dire la très grande majorité des partisans de l'autocratie, qu'en France, on appelle à tort des oppresseurs, et qui sont essentiellement des chercheurs de progrès.

Tel n'est pas notre avis. D'abord les examens de sortie des écoles qui précèdent les universités, constituent en Russie, un seuil dont le niveau est trop bas. Tous les professeurs des facultés françaises sont d'accord pour le constater au sujet des étudiants russes, hommes et femmes, qui viennent à Paris suivre des cours, et qui, par courtoisie, sont assimilés aux diplômés français admissibles aux mêmes cours. Leurs esprits, distingués par certains côtés, doués, en outre, de certaines facultés précieuses que l'on a rarement chez nous au même degré, sont, sous d'autres rapports, insuffisamment cultivés.

En second lieu, il n'est pas exact de dire que le cerveau de tous les jeunes gens qui ont subi avec succès les examens de sortie

des gymnases, ou qui les subiraient, le niveau en fût-il relevé, est, par cela seul, en état de recevoir l'enseignement supérieur.

Un examen de ce genre n'est pas tout. Il manquerait encore à beaucoup d'entre eux la préparation atavique, psychique et sociale. Ils n'ont que la forme de l'instruction : ils n'ont pas la maturité mentale; ils n'ont même pas, pour suppléer à celle-ci, de bons principes de direction donnés par leurs familles. Et, à défaut d'une charpente de principes donnée par la famille ou par le milieu social, il faut remarquer qu'ils n'ont pas non plus, pour éviter le déraillement dès le début de la vie, le faisceau de règles et de préjugés que donne la croyance religieuse.

Tous sont absolument libres-penseurs. Dans ce pays où le clergé est déconsidéré, où la religion n'a pas de racines, où elle est un rite et non une morale, dans ce pays où le code est à faire, où il n'y a comme législation qu'un monceau énorme et confus de coutumes surannées et de règlements de circonstance, souvent ingénieux ou remarquables, mais incohérents et contradictoires, on conçoit qu'ait prévalu, parmi les étudiants et même parmi leurs professeurs, ce principe mis à la mode il y a quarante ans, de faire table rase de toute croyance, de toute loi, en attendant mieux. Il est juste de dire que ceux qui ont prêché cette doctrine de 1860 à 1875, qui sont parvenus à la faire admettre presque sans conteste dans les milieux universitaires, les *nihilistes*, ont prêché en même temps la charité, la probité pécuniaire et même, dans une certaine mesure, une certaine dignité de vie. Ou du moins, s'ils ont considéré le vice comme une chose permise, ses limites, pour eux, n'existant pas, ils n'en ont pas proscrit l'ostentation. Mais les maîtres du nihilisme ont considéré que supprimer *à priori*, comme conventions surannées et préjugés nuisibles, toutes les croyances et toutes les obligations morales et sociales était nécessaire pour deux motifs : 1° pour pouvoir, en toute liberté d'esprit, élaborer des réformes et des systèmes nouveaux; 2° pour protester, d'une façon visible et permanente, contre l'ordre de choses établi et qu'ils jugeaient alors sinon trop étroit, du moins trop inflexible.

Le principe de la libre-pensée est donc inculqué aux étudiants russes par leurs camarades, et généralement aussi par leurs maîtres, dès leur début dans la vie intellectuelle. On le fait avant de leur inculquer l'art de penser. Il en résulte que la plupart d'entre eux pensent librement des choses saugrenues. La libre-pensée est une opinion et comme telle elle suppose, surtout avant d'être admise comme loi et comme règle de conduite, la connaissance et la discussion préalables des différentes hypothèses ou des différentes opinions — ou tout au moins des principales —

qui peuvent lui être opposées. Les étudiants russes ne paraissent pas s'en douter. Dans tous les cas, la libre-pensée peut être une conclusion : ce n'est pas un guide!

Les étudiants russes la pratiquent non-seulement en matière religieuse, mais en toute matière : c'est-à-dire qu'ils font table rase de tous les principes de gouvernement ou de conduite privée. Or, quelques-uns de ceux-ci, en Russie, peuvent appeler des réformes désirables, mais tous ne sont pas à réformer, car ils sont, en somme, l'héritage de l'expérience des siècles, et ils sont encore, à tout prendre, ce que tous les autres hommes réunis ont trouvé de mieux avant nous. Les réformer peut être un progrès, les abolir n'en est pas un. Pour qu'il en fût ainsi, il faudrait que toute l'Humanité se fût trompée en tout depuis trente siècles, et il faudrait admettre aussi que ces jeunes gens, qui ne savent rien de la vie, et qui ne font qu'entrevoir la science, sont capables de trouver mieux et même — car ceci ne serait pas assez — ont trouvé mieux. Or, qu'ont-ils trouvé? Rien. Mais ils mettent en avant cette maxime que, personnellement, nous leur avons entendu vingt fois formuler : « Démolissons d'abord l'édifice. Ce qu'on mettra à la place vaudra toujours mieux que ce qui existe. » La présomption est excessive. Elle suppose une profondeur d'ignorance et d'inexpérience que la jeunesse ne suffit pas à excuser.

Mais revenons à la question de leur admission aux hautes études. En supposant que ces jeunes gens, frais émoulus des gymnases, soient tous, par le seul fait qu'ils ont obtenu leur diplôme, fort capables et fort intelligents, est-ce leur faire injure que de ne pas les appeler à un enseignement supérieur qui, en France, n'est l'apanage que des savants et des professeurs? Est-ce même leur faire tort? Au lieu de constituer une population de déclassés par destination, ils formeraient une population de gens qui continueraient, d'une façon plus éclairée, les occupations de leurs parents, ou bien même ils pourraient exercer telle profession libérale ou tel métier qui leur conviendrait. En France, les cultivateurs aisés, ou les petits commerçants ou employés de province font-ils de leurs fils des docteurs ès lettres ou des docteurs ès sciences? Rarement. Et pourquoi ne le font-ils pas? Mais le plus souvent parce qu'ils considèrent que leurs enfants doivent gagner leur vie par des métiers plus terre-à-terre. Ceux-ci le font et ne croient pas déroger. Et, s'ils ont de l'étoffe, ils pourront, quoique non diplômés, arriver quand même aux plus hautes fonctions. Et, s'ils n'y arrivent pas, ils ne s'en plaindront pas, ils ne se révolteront pas contre la société, et ils trouveront, le plus

souvent, le moyen d'être heureux quand même, ce qui est encore le moyen le plus spirituel de se venger de la société.

Et c'est aussi, soit dit en passant, la meilleure manière de démontrer l'excellence des systèmes philosophiques et sociaux dont on est l'inventeur.

*
* *

Assurément, on est porté à plaindre ces jeunes gens dont les journaux nous ont raconté le sort dans les émeutes, et qui, à défaut d'autres qualités, font preuve d'un incontestable courage et d'un absolu mépris de la mort. Mais il faut bien cependant mettre un terme à leurs fantaisies. Ils sont étudiants, ils ne sont pas réformateurs, ni gouvernants, ni même sociologues consultants. On les a fait sortir de leurs villages pour leur donner les bienfaits de l'initiation scientifique et littéraire, et non pas pour qu'ils abusent de leur séjour dans les grandes villes pour y catéchiser les ouvriers, aller chercher à les enrôler dans les usines et assassiner la police.

En elle-même l'attitude des étudiants russes n'est pas sérieuse ni logique et ne saurait être trop blâmée. En supposant même, que frais émolus de leurs campagnes ou de leurs échoppes, ces jeunes gens trouvent sincèrement et à bon droit que la société doit être réformée, ils peuvent attendre pour entreprendre cette réforme d'avoir fini leurs études. La cause qu'ils veulent défendre a même tout à y gagner, car ils seront alors des champions beaucoup mieux armés et possédant des connaissances complètes dans telle ou telle branche, au lieu de n'avoir que des connaissances fragmentaires. De plus, en dehors de l'instruction théorique, il y a, en matière de conduite des hommes et de réformes sociales, deux autres éléments importants, qui sont l'expérience de la vie et le jugement. Ils en manquent complètement. Aucun pays ne peut désirer être gouverné par des enfants ou par des écoliers qui n'ont d'autres qualités que celle d'aspirants à devenir instruits.

Ce qui est révoltant, vu leur quadruple qualité de Russes, d'hommes jeunes, d'hommes instruits et d'hommes pensionnés par leur pays, c'est leur manque de patriotisme.

S'il est un moment où ils auraient dû faire taire les revendications sociales, qu'ils sont d'ailleurs fort mal qualifiés pour présenter, c'est le moment où leur pays subissait les revers d'une guerre étrangère, et avait ensuite à lutter contre les difficultés financières qui en étaient la conséquence inévitable et contre les agitations fomentées soit par les étrangers, soit par les ennemis de la Russie résidant à l'intérieur.

Du reste, pendant toute la guerre de Mandchourie, on vit fréquemment chez les étudiants, comme chez de nombreux représentants d'autres classes de la société russe, ce spectacle, stupéfiant pour les étrangers, de gens se réjouissant bruyamment des défaites militaires de leur pays.

Pour ceux qui professent de pareilles théories, l'exclusion des Universités, le renvoi à la terre ne suffisent pas. L'envoi au régiment, parfois appliqué, est tantôt inefficace, tantôt mal adapté au cas. A notre avis, il n'y a qu'une peine qui soit à la fois logique et humaine, celle de l'exil.

Ces conclusions peuvent paraître brutales : elles ne sont que justes. En France, où la peine de l'exil n'existe pas, ou n'existe que très exceptionnellement dans la législation, et où les arrêtés d'expulsion ne peuvent être pris qu'à l'égard des étrangers, on ne procéderait probablement pas ainsi. Mais on emploierait, si l'on se trouvait en présence d'événements pareils, d'autres moyens de répression à coup sûr plus violents, quelle que soit l'étiquette de notre gouvernement.

Le gouvernement russe, toujours préoccupé de trouver des solutions à la fois libérales, humanitaires, et conformes à un continuel progrès, cherche à résoudre la question par des mesures plus ou moins complexes et toujours conçues dans le sens d'une diffusion de plus en plus large de l'instruction et des libertés. Les restreindre lui semblerait une marche en arrière et une mesure mauvaise, sinon inexécutable, comme le serait chez nous toute mesure restreignant le suffrage universel. Il faut souhaiter que ses généreux efforts ne soient pas payés d'ingratitude.

Mais il nous semble qu'en Russie, si l'instruction secondaire est encore insuffisante, en revanche, l'instruction supérieure a dépassé, au moins par le nombre des sujets, la limite qui convient à l'équilibre social. Il ne faut pas oublier que l'homme qui a reçu l'enseignement supérieur est, sinon un monstre, du moins un être factice, qui n'est pas, dans le corps social, apte à toutes les fonctions, et que sa multiplication devrait être réglée par les besoins, par les progrès, et surtout par les ressources de la nation dont il fait partie. Sinon, il arrive à n'avoir pas, comme on disait en France au dix-septième siècle, l'emploi de ses facultés, ni les facultés de son emploi. Et, s'il n'a pas un grand génie ou n'est pas soutenu par un grand caractère, il devient facilement nuisible. C'est une des sources du mal dont souffre en ce moment la Russie dans l'une de ses classes constituantes, celle de la jeunesse universitaire.

Edouard Blanc.

DU RESPECT DE LA LOI

ET DE L'OBÉISSANCE PASSIVE

Le maire de Paris, savant naïf, égaré dans la politique, allait rendre visite au curé de Saint-Sulpice, M. de Paulemont, et il le pressait de prêter le serment schismatique à la constitution civile du clergé. « Ma conscience me le défend », dit M. de Paulemont. « Monsieur le Curé, répliqua solennellement Bailly, quand la loi parle, la conscience doit se taire[1]. » Joseph Prudhomme n'aurait pas mieux dit.

Bailly et Joseph Prudhomme ne sont pas morts, puisque naguère on entendait le professeur Lintilhac s'écrier : « Il n'y a pas de conscience publique en face de la loi[2]. » Il gourmandait la résistance opposée aux inventaires. A l'occasion des mêmes faits, un ancien officier, le député Messimy, demandait, en bon camarade, les dernières rigueurs contre les membres de l'armée qui avaient refusé leur concours aux employés de l'Enregistrement. A l'entendre, « dans une République qui ne reconnaît ni Dieu, ni maître, il ne peut y avoir qu'une autorité souveraine, la loi et uniquement la loi[3] ». La gauche fit une ovation à l'orateur.

A des déclarations de ce genre, les hommes les plus intelligents du parti radical ont toujours refusé d'adhérer.

Ecoutons un *libéral* de la Restauration. « ... Dira-t-on qu'il faut obéir à la loi, en tant que loi, écrit Benjamin Constant, indépendamment de son contenu et de sa source? On se condamnera à obéir

[1] *Vie de Christophe de Beaumont*, par le P. Regnault, t. I, p. 326. Le fait est aussi rapporté dans l'*Histoire de l'église Saint-Sulpice*, par M. Hamel.

[2] Sénat, séance du 23 février 1906.

[3] Séance du 30 mars 1906. Hobbes a soutenu qu'il n'y a de bien et de mal que ce qui est ordonné ou défendu par les lois civiles. Montesquieu lui a fait une excellente réponse : « Dire qu'il n'y a rien de juste ni d'injuste que ce qu'ordonnent ou défendent les lois positives, c'est dire que, avant qu'on ait tracé de cercle, tous les rayons n'étaient pas égaux. » *Esprit des Lois*, liv. Ier, ch. I.

aux décrets les plus atroces et aux autorités les plus illégales[1]. »

Eugène Pelletan ne parle pas autrement dans son *Traité des droits de l'homme* : « La loi a-t-elle tout dit, quand elle dit qu'elle est la loi? N'a-t-elle pas d'autres conditions à remplir? C'est la loi à la main que le vainqueur a toujours proscrit le vaincu. »

Tout récemment, à l'audience de rentrée de la Cour de Montpellier, en 1905, l'avocat général Jouvion tenait un langage non moins avisé. Il louait le Procureur général installé ce jour-là d'avoir désavoué les commissions mixtes. « Il y a eu en notre pays, on ne le sait que trop, des légalités odieuses, barbares, dont l'existence était un outrage permanent à la raison, au progrès, à l'humanité. *Leur résister ou tout au moins refuser de leur servir d'instrument* fut toujours considéré comme un titre d'honneur[2]. »

Dans le fameux *Procès des Treize*, un républicain éprouvé, M. Cavaignac, ne s'exprimait pas autrement : « Nous nous plaçons en face de la loi, sous la protection du principe, et nous lui disons : Tu peux nous punir de ce que nous ne t'obéissons pas, mais tu ne peux nous forcer de te trouver juste *et par conséquent de t'obéir*. Nous lui disons, avec Jean-Jacques Rousseau : « Lorsqu'une loi est abusive, les citoyens doivent, en la transgressant, « lui fournir l'occasion de sévir contre eux; car elle sera appliquée « souvent, et mieux ressortira, aux yeux de tous, aux yeux du juge « lui-même, le vice qui doit en amener l'abrogation : ... » Qu'on nous condamne aujourd'hui, puis demain, puis un autre jour encore; car ce n'est par la dernière fois que nous protesterons contre l'article 291. L'attention finira par être avertie; elle examinera cet article, elle le proscrira hautement et, à force d'être employée, l'arme du despotisme se brisera[3]. »

Mais qu'est-il besoin d'invoquer des autorités? Nous avons mieux, nous possédons des textes constitutionnels irrécusables[4].

[1] *Œuvres*, t. III, p. 368, édit. Laboulaye, Paris, Guillaumin. — « Il lit avec plaisir dans Origène, dit de lui M. Emile Faguet, que les lois ne sont pas sacrées quand elles vont contre les vérités de la conscience. » (*Politiques et Moralistes du dix-neuvième siècle*, 1re série, p. 240.)

[2] Un autre magistrat du Parquet, le procureur de la République à Saint-Etienne, a été moins bien inspiré dans le procès intenté aux Petites Sœurs de l'Assomption : « Il faut obéir à la loi, même injuste. » (Cité par M. l'abbé Gaudeau, *l'Eglise et l'Etat laïque*, 2e édit., p. 47. Lethielleux.)

[3] La loi de sûreté générale des 27 février-2 mars 1858 est aussi une de celles auxquelles les républicains refusaient tout droit à l'obéissance.

[4] « Vous avez rappelé dans un de vos discours du Var, disait M. Piou à M. Clémenceau, que, si la démocratie était souveraine, il y avait une limite à sa souveraineté, qu'il y avait au-dessus d'elle les droits de l'homme et du citoyen. Vous avez cité la déclaration de 1791... » (Voy. la *Vérité française*, 14 nov. 1906.)

La seconde Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen, votée par la Convention nationale, le 3 juin 1793, et placée en tête de la Constitution du 24 juin de la même année, porte : « La loi est l'expression libre et solennelle de la volonté générale. Elle est la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse; *elle ne peut ordonner que ce qui est juste et utile à la société; elle ne peut défendre que ce qui lui est nuisible.* »

Est-ce tout? Non. Voici qui est plus significatif, d'autant plus significatif que c'est un principe proclamé par Robespierre, le 24 avril 1793, aux applaudissements unanimes des Conventionnels. Lisons l'article 35[1] : « Lorsque le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs[2]. »

La Constitution du 4 novembre 1848 n'a pas renié ces traditions. Elle porte en tête ces mots : « La République française..., reconnaît des droits et des devoirs antérieurs et supérieurs aux lois positives. »

Au lieu d'opposer aux révolutionnaires des arguments *ad hominem*, nous aurions préféré citer tout au long les décisions pontificales et l'opinion des grands théologiens[3] sur cette grave question du respect dû à la législation établie. Mais ce sujet n'est pas de tous points le nôtre, il n'en est que la préface. Pour ne pas nous attarder, nous renverrons aux riches développements de Bossuet dans le *Ve Avertissement aux protestants.*

[1] Cet article termine la seconde *Déclaration des Droits.*

[2] Le Girondin Buzot avait déjà dit à la Constituante : « L'insurrection est le plus saint des devoirs. » (Abbé Birot, *la Révolution et le Régime moderne d'après Taine.* 2e éd., p. 155. Delhomme et Briguet, éd. 1897.) On a senti le danger de ces axiomes législatifs et l'on a taxé la Convention de maladresse pour avoir inscrit dans une constitution ses idées sur le droit de résistance. (Voy. Thiercelin, *Principes de droit,* 2e édition, p. 293, Guillaumin. — Courcelle-Seneuil, *Préparation à l'étude du droit,* Guillaumin, 1887.)

[3] Voy. l'Encyclique de Léon XIII du 10 janvier 1890 (*Sapientiæ christianæ.*) *Scelus est ab obsequio Dei, satisfaciendi hominibus causa, discedere; nefas Jesu-Christi leges, ut pareatur magistratibus, perrumpere aut, per speciem civilis conservandi juris, jura Ecclesiæ migrare. Obedire oportet Deo magis quam hominibus. Quodque olim magistratibus non honesta imperantibus Petrus cœterique apostoli respondere consueverunt, idem semper est, in causa simili, sine hæsitatione respondendum.* Voy. encore l'Encyclique *De conditione opificum.* On peut rapprocher de ces textes les principes énoncés par l'*Index* : « Effacez tout ce qui, d'après les idées, les mœurs et les exemples des païens, tend à favoriser la tyrannie gouvernementale, à accréditer la fausse doctrine de la *raison d'Etat*, en opposition avec la loi évangélique et chrétienne. » (Instructions de Clément VIII dans la partie relative aux corrections.)

« On se tourmente en vain à prouver que le prince (entendez tout législateur) n'a pas le droit d'opprimer les peuples ni la religion. Car qui a jamais imaginé qu'un tel droit pût se trouver parmi les hommes, ni qu'il y eût un droit de renverser le droit même, c'est-à-dire une raison pour agir contre la raison, puisque le droit n'est autre chose que la raison même et la raison la plus certaine, puisque c'est la raison reconnue par le consentement des hommes [1]. »

Royer-Collard résumait cette doctrine dans son fameux aphorisme : « Il n'y a pas de droit contre le droit » [2]. Lui-même avait l'esprit trop philosophique, en dépit de préjugés et d'accointances fâcheuses, pour professer le fétichisme de la loi. On nous saura gré de reproduire un de ses meilleurs passages. Il disait à propos de la propriété des journaux :

« Nous soutenons avec les moralistes de tous les âges, avec les saints docteurs, dont nous ne faisons que répéter le pur langage, nous soutenons, sur le tombeau des martyrs, que, si la loi vient trouver un particulier pour l'interpeller par un commandement injuste, ce particulier doit à tout risque refuser son obéissance; que, si la loi le dispense d'un devoir de morale naturelle, il ne doit pas se tenir pour dispensé. »

Le succès qui accueillit ce discours rappelle les acclamations qui couvrirent la voix de Mirabeau, stigmatisant le projet de loi sur l'émigration : « Je jure de n'y obéir jamais. »

Si nous pouvions nous étendre davantage, nous montrerions comment les traditions chrétiennes de notre vieille France déterminèrent, dès le début, nos rois à réclamer, le cas échéant, la résistance à leurs injonctions.

Gasquet écrit [3] : « On a dit, par erreur, que Charles VII avait donné le premier au Parlement le droit de délibérer sur les édits. Ce droit est aussi ancien que la monarchie elle-même. Toutes les cours souveraines l'avaient, comme les Parlements, bien qu'elles eussent moins souvent l'occasion de l'exercer. L'Université elle-

[1] C'est le XXXIIe. (Voy. aussi *Œuvres complètes*, t. XXV, p. 326. *Politique*, liv. VI, art. 2, 2e prop.) — A Notre-Dame, dans sa première conférence du Carême de 1906, le P. Janvier a rappelé avec autorité les conditions théologiques posées à l'obéissance.

[2] Il disait, dans la discussion de la loi sur la Presse, en 1828 : « Je me suis appuyé de cette belle maxime de Bossuet qu'il n'y a point de droit contre le droit. Je l'avais abrégée, tout en la rapportant fidèlement... » (*La vie politique de M. Royer-Collard*, par M. de Barante. 2e éd., t. II, p. 303.)

[3] *Précis des institutions politiques et sociales de l'ancienne France*, t. I, pp. 284-285. Hachette, 1885.

même le revendiquait pour elle... Souvent les rois firent au Parlement un devoir de remontrance, *lui prescrivant de résister aux édits qui pouvaient avoir été surpris à leur bonne foi*, ou opposés aux intérêts publics. *Ainsi ils se mettaient en garde contre eux-mêmes;* en posant des barrières à leur autorité, ils se mettaient dans l'impuissance de faire, quand même ils l'auraient voulu, des lois injustes. » (Suit la citation de trois ordonnances du quatorzième et du quinzième siècle).

Un premier point est donc acquis. La loi peut parfois être tenue pour injuste, et l'observation n'en est pas due. Mais, en accordant ce point important, beaucoup de bons esprits annulent leur concession en pratique. L'ordre donné par un supérieur et, en particulier, par un chef militaire, exige, à leurs yeux, une obéissance aveugle, sans limites. L'infaillibilité du commandant est une nécessité de discipline, disent-ils. *Objectivement* la loi peut être mauvaise. *Subjectivement*, elle doit être regardée comme bonne, du moment que le chef l'a déclarée telle en en requérant l'exécution. Celui-ci est l'unique juge.

Ainsi se pose la fameuse question de l'obéissance passive; c'est le cas prévu par l'art. 218 du Code de Justice militaire pour l'armée de terre, par l'art. 294 du Code de Justice militaire pour l'armée de mer[1].

Le problème n'est pas nouveau. Il fut posé à l'Assemblée nationale, et l'on entendit M. Madier-Montjau (c'est ainsi qu'il est désigné), dire à propos d'une interpellation sur les réunions électorales[2] : « La loi, pour nous, c'est l'expression du droit et de la justice. C'est dans cette définition scrupuleusement respectée par ceux qui font la loi que la loi puise sa force. Quand elle ne l'a pas puisée là, la loi n'est pas la loi, elle n'est pas respectable. »

Le surlendemain[3], le ministre de la guerre, général de Saint-Arnaud, repoussait, à la tribune, la prise en considération d'une proposition conférant au président de l'Assemblée le droit de requérir la force armée. C'était la fameuse proposition des questeurs. L'assemblée pressentait le coup d'Etat. Le général y songeait aussi, quoi qu'il en dît. Il parla à cette occasion de l'obéissance passive, et il émit la théorie de la *consigne*, théorie opposée à celle des *baïonnettes intelligentes*, préconisée pour la Garde nationale principalement[4] :

[1] Le premier date du 9 juin 1857, le second du 4 juin 1858.
[2] Séance du 15 novembre 1851. *Moniteur* du 16.
[3] Séance du 17 novembre. *Moniteur* du 18.
[4] Cf. Laborde, *Cours de droit criminel*. 2e édit., 1898. nos 168 à 179, pp. 108 à 110.

« J'ai cru de mon devoir de rappeler à l'armée le principe tutélaire de la discipline, l'obéissance passive du soldat sous les armes. Ce principe, je l'ai appris à l'école de l'illustre maréchal Bugeaud. Oui, messieurs, et de beaucoup d'autres chefs que l'armée s'honora d'avoir à sa tête. ...J'ai dit : « Sous les armes, « le règlement militaire est l'unique loi ».

Saint-Arnaud s'expliquait sur la proposition même : « La condition essentielle de cette discipline (militaire), c'est l'unité du commandement. Nous ne contestons pas à l'assemblée le droit de fixer les forces qu'elle juge nécessaires à sa sûreté; mais cette réquisition doit se renfermer dans les termes de la Constitution, et, pour ne pas détruire la discipline de l'armée, cette réquisition, qui ne doit être, qui ne sera jamais refusée, doit passer par la voie hiérarchique. Par cette voie jamais aucun conflit ne « s'élèvera entre le Pouvoir exécutif et l'Assemblée nationale. »

La discussion, grosse de conséquences pour un avenir qui ne devait pas se faire attendre, fut particulièrement émouvante. Thiers y prit la parole pour appuyer la proposition. Jules Favre en fit autant et il s'exprima avec une éloquente précision :

« Non, il ne saurait être vrai que, dans un gouvernement libre, qui n'obéit pas à la volonté d'un despote, l'armée soit un instrument d'obéissance passive; elle appartient à la loi, donc elle est maîtresse de ses résolutions, et chaque chef, à tous les degrés de la hiérarchie, est responsable devant la loi. ... Sans doute il serait aussi contraire à la discipline qu'à la liberté des peuples d'introduire dans l'armée des délibérations factieuses, qui n'aboutiraient qu'au désordre. Mais, quand la loi est claire, positive, quand elle parle par la Constitution, prétendre qu'elle peut être déchirée par le sabre de quiconque voudra le tirer contre l'Assemblée, c'est là une impiété qu'il ne faut pas laisser passer sans protestation. »

Depuis lors la question a été reprise, soit à la tribune, dans la discussion de la loi du 29 juillet 1881 sur la Presse, soit dans la polémique des journaux et en particulier des journaux militaires, en 1878, à propos du major Labordère. Consultons les textes réglementaires. Une restriction frappante s'y trouve relativement au devoir d'obéissance. Quand un chef militaire est investi d'une fonction, la formule employée est la suivante : « Vous lui obéirez en tout ce qu'il vous commandera, pour *le bien du service* et l'exécution des règlements militaires. »

Dans la Marine, même langage : « Equipage, vous reconnaîtrez M... pour votre commandant et vous lui obéirez en tout ce qu'il vous commandera pour *le bien du service* et la gloire des armes de la France. »

Les débats soulevés par la loi sur la Presse fournissent aussi un argument qui n'est pas sans valeur. L'article 25 prévoit le fait d'exciter les soldats à la désobéissance. Il punit « toute provocation, par l'un des moyens énoncés en l'article 23, adressée à des militaires des armées de terre ou de mer, dans le but de les détourner de leurs devoirs militaires et de l'obéissance qu'ils doivent à leurs chefs dans tout ce qu'ils leur commandent pour *l'exécution des lois et des règlements militaires...* [1] » Ces derniers mots marquent une réserve formelle. Ils furent insérés sur la proposition de M. Agniel. Il insista (et MM. Ballue et Guichard en firent autant) sur ce point que le devoir du soldat est d'obéir à son chef *quand celui-ci obéit lui-même à la constitution et à la loi* [2].

Si le chef d'une part, la Constitution ou la loi de l'autre, sont en opposition, c'est le chef qui doit être traité de rebelle. Le soldat refusant de le suivre, fait, au contraire, acte de soumission et de devoir [3]. Il y a là une interprétation législative qui a son prix; il y a là une reconnaissance du droit que le subordonné garde de réfléchir et de refuser, le cas échéant, son concours.

Mais, alors même que l'on ne verrait pas dans cette disposition légale une satisfaction donnée aux légitimes scrupules de la conscience, il faudra ici tenir compte de la bonne foi. C'est-à-dire que, si le militaire s'est trompé en se croyant le droit de déposer les armes, il pourra invoquer la règle : *Tantum est in veritate quantum in opinione*. Il faudra enfin se rappeler que, en vertu des principes constitutifs des conseils de guerre, les membres de cette juridiction sont des jurés autant que des juges et qu'ils n'ont à tenir compte que des dictées de leur conscience. Il est facile de montrer que notre interprétation a pour elle une tradition imposante et qui commence à remonter haut.

Carnot, celui que l'on a nommé l'organisateur de la victoire, connaissait aussi bien que personne les devoirs de la profession. Or, dans un livre donné en prix aux écoles communales, on lit : « Il les surprit considérablement un jour (ses collègues de la Législative), alors qu'il déclarait que l'obéissance militaire avait une limite. En face de l'ennemi seul elle devait être absolue; mais tout au contraire, lorsqu'il s'agissait d'un devoir de police inté-

[1] La modification introduite par la loi du 12 décembre 1893 ne touche qu'à la peine qui a été élevée.

[2] Voy. les séances des 9 et 15 février 1881, à la Chambre. (*J. Off.* des 3 et 16 février.)

[3] Voy. en ce sens les paroles de M. Guichard, séance du 14 février 1881.

rieure, elle devenait une obligation du citoyen ayant pour limite le respect de la loi[1]. »

Le plus grand de nos capitaines faisait lui aussi des distinctions et des réserves : « Le souverain ou la patrie commande à l'officier inférieur et aux soldats l'obéissance envers leur général et leurs supérieurs *pour tout ce qui est conforme au bien et à l'honneur du service*. Les armes sont remises aux soldats avec le serment militaire de les défendre jusqu'à la mort. Un général a reçu des ordres et des instructions pour employer ses troupes à la défense de la patrie : comment peut-il avoir l'autorité d'ordonner à ses soldats de livrer leurs armes et de recevoir des chaînes[2]? »

Le général Foy, malgré sa brillante conduite en Suisse, en Espagne, à Waterloo, est resté avec l'auréole d'un orateur plus que d'un militaire. En tous cas le parti démocratique aime à se réclamer de son nom. Que pense-t-il sur la matière? Voici un passage qui fut, si nous ne nous trompons, cité aux Chambres, en 1878 : « L'obéissance de l'armée doit être entière, absolue lorsqu'elle a le dos tourné à l'intérieur et le visage tourné vers l'ennemi; mais elle ne doit être que conditionnelle lorsque le soldat a le visage tourné vers ses concitoyens[3] ». L'orateur invoquait la loi du 28 germinal, an VI, sur l'organisation de la gendarmerie.

Quelle est cette condition qu'il exige? C'est que l'autorité civile soit là pour autoriser l'emploi de la force armée. Il ajoutait : « Et, s'il en était autrement, où en serions-nous? S'il plaisait aujourd'hui à un chef de dire à ses soldats : « Marchons aux Tuileries et « assiégeons le palais du roi », ne serait-il pas, je le demande, du devoir des soldats et de leurs officiers de dire à leur chef : « Vous « êtes un rebelle, nous ne vous suivrons pas? » Reconnaissez donc que l'obéissance ne peut être passive. »

Peu importe que l'orateur subordonne l'obéissance militaire à une condition ou à plusieurs[4]. Le principe est posé. Du moment que la soumission n'est plus aveugle, sans discussion possible, notre thèse est suffisamment prouvée.

Dans un article impartial et équitable, un philosophe, dont le nom est loin d'avoir une signification *cléricale*, M. Bourdeau, reprenait la question[5]. C'était à propos du *devoir militaire*,

[1] *Les trois Carnot*, par Maurice Dreyfus, p. 26. Paris. Maurice Dreyfus.

[2] *Mémoires de Napoléon*. t. VII, ch. v. Voy. aussi le ch. XI.

[3] Séance du 29 mars 1822, à la Chambre des députés. (*Discours et opinions du général Foy*, t. II, p. 112. Paris, Moutardier, 1826.)

[4] Lors de l'expulsion de Manuel, les réquisitions de l'autorité civile, représentée par le président de la Chambre, ne lui semblèrent pas suffisantes. Voy. *infra*.

[5] Voy. le *Journal des Débats* du 7 janvier 1899.

conférence publiée, par M. Boutroux[1]. M. Boutroux ne voit pas de salut en dehors de l'obéissance, en quelque sorte machinale[2]. Un de ses élèves, M. Allier, défend avec talent, par crainte des coups d'Etat, la doctrine opposée[3] et il invoque le témoignage de cet *intellectuel* de marque que nous avons déjà cité, Benjamin Constant. « Le soldat devrait-il, sur l'ordre de son caporal ivre, tirer un coup de fusil sur son capitaine? Il doit donc distinguer si son caporal est ivre ou non : il doit réfléchir que le capitaine est supérieur au caporal. Voilà de l'intelligence et de l'examen requis dans le soldat. » Benjamin Constant continue : « Un colonel devrait-il, sur l'ordre du Ministre de la guerre, porter une main attentatoire sur le chef de l'Etat? Voilà donc de l'intelligence et de l'examen requis chez le colonel. On ne réfléchit pas, en exaltant l'obéissance passive, que les instruments trop dociles peuvent être saisis par toutes les mains et retournés contre leurs premiers maîtres et que l'intelligence qui porte l'homme à l'examen lui sert à distinguer le droit d'avec la force et celui à qui appartient le commandement de celui qui l'usurpe[4]. »

[1] Voy. la *Revue de Paris* du 15 novembre 1898.

[2] Il dit, page 233, de l'obéissance passive : « Cette expression est-elle trop forte? Ne peut-il pas arriver que la justice ou la légitimité d'un ordre soit discutable? Certes, le fait peut se produire. L'obéissance n'en demeure pas moins obligatoire L'obéissance passive est le devoir du soldat, parce qu'elle seule peut assurer l'unité sans laquelle il n'y a pas de force. » On croirait entendre le général Saint-Arnaud, dans la séance du 17 novembre 1851 : « La condition esssentielle de cette discipline (militaire), c'est l'unité de commandement. » Voy. *supra*.

M. Boutroux dit encore : « Le commandement est pour le militaire ce que la loi est pour le citoyen. » En vrai professeur de philosophie, il ne manque pas de citer la célèbre prosopopée des Lois dans le *Criton*. Le *Criton* est, d'ailleurs, assez bien réfuté par Thiercelin. *Principes du droit*, 2e édit., p. 302.

[3] Dans le *Siècle*, 12 décembre 1898.

[4] Dans un article de la *Revue catholique des institutions et du droit*, juin 1906, p. 192 : *La conscience et la discipline militaire*, M. le commandant Le Roy Ladurie cite dans le même sens le général Dragomirof : « L'obéissance ne comprend pas tout le sens de l'idée de subordination, car chacun de nous, même le soldat, doit savoir non seulement à qui et quand obéir, mais aussi à qui et quand il ne faut pas obéir. »

L'auteur de cet article et de cette citation est cet officier du 19e régiment d'infanterie qui fut condamné à la destitution par le Conseil de guerre de Nantes, le 26 septembre 1902. La justice lui fit à tort l'application de l'art. 218 du Code J. M. (refus d'obéissance militaire), tandis que la poursuite aurait dû être exercée en vertu de l'article 234 du C. P. (refus d'exécuter une réquisition civile). Les Conseils de guerre ont promptement reconnu l'erreur commise et leur jurisprudence a changé. Malheureusement, le conseil de guerre de Lille est revenu sur la nouvelle interprétation en condamnant récemment à la destitution le capitaine Magniez.

Un des vétérans les plus éclairés et les plus justement écoutés de notre armée a fait valoir le même genre de considérations.

« Nous avons entendu, dit le général Rebillot[1], les juges de Bazaine glorifier le général Lapasset et plusieurs autres chefs de corps de l'armée du Rhin, qui désobéirent à l'ordre formel donné par l'indigne maréchal, de déposer leurs drapeaux à l'arsenal, où ils devaient devenir les trophées du vainqueur. En les faisant brûler sous leurs yeux, ils épargnèrent cette fin aux glorieux étendards de Crimée, d'Italie et du Mexique[2]. »

« Ces actes de noble indépendance sont condamnés par les Jacobins, pour qui la discipline militaire ne doit être qu'une basse sujétion, fermée au droit, à la justice, à la liberté, aux plus légitimes aspirations. »

A ce sujet, l'écrivain fait remarquer, comme nous l'avons déjà fait nous-même, la restriction fondamentale qui accompagne le serment d'obéissance militaire, rendu obligatoire *en ce qui concerne seulement le bien du service*. « Ainsi formulé, le serment des soldats n'asservit pas leur conscience et leur laisse le droit, sinon le devoir, dans certaines conjonctures, de s'évader d'une soumission funeste à leur pays et pour eux déshonorante. Le difficile est alors de bien peser les circonstances et de décider où est le devoir. » Voilà donc reconnus, par une plume très autorisée, les tempéraments à apporter à l'application du *Règlement sur le service intérieur*. Sans doute, le texte dit : « La discipline faisant la force des armées, il importe que tout supérieur obtienne de son inférieur une obéissance absolue et de tous

[1] Voy. le *Soleil* du 30 avril 1906.

[2] On peut consulter sur le fait en question : *le Général Lapasset*, par un ancien officier de l'armée du Rhin. Paris, Colin, 1899. 2 vol. in-8°. — La loyauté nous oblige à dire que des personnes qui ont connu de près le général estiment qu'il n'a pas cru faire, à proprement parler, acte de désobéissance. Bazaine avait ordonné à tous les chefs de corps de remettre les drapeaux. Lapasset répondit : « La *brigade mixte* ne confie à personne le soin de détruire les drapeaux. » Et il les fit brûler sous ses yeux. Mais le maréchal avait dit aux chefs de corps : « Il sera statué ultérieurement. » Voici, en tous cas, les termes de la lettre confidentielle que, le 28 octobre 1870, les généraux de division recevaient du maréchal :

« Veuillez donner des ordres pour que les aigles des régiments de votre division d'infanterie soient réunies ce soir dans le logement que vous occupez. Demain matin, à sept heures, elles seront transportées, par les soins du général commandant l'artillerie, dans un fourgon fermé, sous l'escorte d'un officier et de maréchaux des logis d'artillerie, à l'arsenal de Metz; elles devront être enveloppées de leurs étuis, et vous préviendrez les chefs de corps que ces aigles seront brûlées à l'arsenal. » (Cité dans une lettre du général de division Bisson, datée de Trèves, 4 nov. 1870, et publiée par l'*Etoile belge*, puis par la *France* du 12 novembre suivant.)

les instants. Tout ordre doit être exécuté littéralement, sans hésitation, ni murmure, et la réclamation n'est permise à l'inférieur qu'autant qu'il a obéi. » Cette mesure de précaution prise pour l'ordinaire des cas ne s'applique pas à toute hypothèse. Le général Rebillot l'atteste; le général de Sonis, nous le verrons, a manifesté en pratique le même sentiment.

Reprenant, à peu près dans les mêmes termes, la théorie de Carnot et du général Foy, le général Rebillot concluait : « Dans toute action de guerre, en face de l'ennemi, l'obéissance au supérieur s'impose immédiate, sans objection, et le devoir de se soumettre à ses ordres n'est pas discutable. Mais la défense de la patrie contre les ennemis n'est pas le seul service demandé à l'armée; elle est aussi le soutien du Pouvoir et, pendant la paix, une sorte de gendarmerie qui doit intervenir lorsque le Pouvoir et la nation sont en désaccord. *La conscience du soldat comme citoyen peut ne pas s'accommoder aux ordres qu'il reçoit comme homme de guerre.* » L'écrivain ajoute : « De là des hésitations et des refus que le Code militaire peut condamner, mais que l'opinion publique absout. »

Non. Le Code militaire ne saurait condamner en pareil cas et le doute émis à cet égard est encore de trop. Nous nous en référons au critérium si net et si catégorique donné par un autre officier supérieur, dont le passé sans tache a été proclamé par le tribunal même qui le condamnait naguère, pour son opposition aux inventaires : « Aucun ordre, aucune raison spécieuse, écrivait, dès 1902, le général Récamier, ne peuvent jamais obliger un officier français, digne de ce nom, à prendre une part, si petite soit-elle, à un acte qui blesse son honneur et sa conscience, parce que un chef, quel qu'il soit, n'a pas le droit de commander un acte de cette nature. *Il y a à cet égard un pacte entre celui qui est revêtu de l'autorité et ceux qui lui sont soumis*[1]. »

Nous pourrions multiplier les citations, énumérer d'autres *consultants* non moins qualifiés qui se sont prononcés au cours des derniers événements. M. François d'Espezel de Roquetaillade, retraité à Saint-Servan, écrivait à l'*Eclair*[2] : « J'ai servi comme officier pendant plus de quarante ans, et je vous déclare, *comme*

[1] Voy. la *Gazette de France* du 10 septembre 1902. C'est à quoi faisait allusion un des accusés devant le conseil de guerre de Nantes, le 26 septembre 1902 : « Je n'ai pu me résigner à accepter cette tâche qu'on voulait m'imposer. Je l'ai estimée tout à fait en dehors des sacrifices que j'avais librement consentis en entrant dans l'armée. Non, je ne me suis pas fait officier pour jamais accepter ou subir une pareille tâche. » (Cité par M. Le Roy Ladurie, p. 491.)

[2] Lettre reproduite par la *Vérité française* du 6 avril 1906.

le général Sonnois, mon ancien chef de corps d'armée, que je n'aurais jamais obéi à une réquisition civile ni même à un ordre militaire m'enjoignant d'enfoncer les portes d'une église ou de faire commettre un crime par mes soldats. »

Entre tous nos hommes de guerre, le général de Galliffet passe pour un des plus inflexibles sur les questions de discipline. Il n'a pas rendu son épée en 1880, au moment de l'expulsion des Religieux, quand il commandait le 5e corps d'armée à Tours. Il écrivait naguère à un compagnon d'armes, qui avait protégé l'opération des inventaires, au général Davignon : « Je suis de cœur avec vous. Vous avez accompli un devoir : *Dura lex, sed lex*[1]. » Eh bien! ce même général, toujours à propos des inventaires, s'explique ainsi, le 2 mars 1906 : « J'ai écrit, il est vrai, au général Davignon : *Dura lex, sed lex*, mais j'ajoute : si j'étais juge, je n'oserais pas condamner des officiers chrétiens que cette loi a exposés à fouler aux pieds le Dieu qu'ils invoqueraient au moment de se faire tuer pour l'honneur et le salut de la France[2]. »

Terminons par un suffrage que les hommes élevés aujourd'hui au pouvoir ne récuseront pas. Le général Wimpfen, qui fut, en 1876, leur candidat électoral, malheureux d'ailleurs, dans la circonscription de Saint-Denis, distinguait lui aussi entre la discipline du soldat devant l'ennemi et la discipline *à l'intérieur*.

« Les chefs (quand ils sont mis en opposition avec leurs concitoyens) ont l'impérieux devoir de ne faire emploi de leurs troupes que *pour empêcher des spoliations, des attentats contre la vie des citoyens, mais non pour porter atteinte aux libertés publiques*[3]. » La *Lanterne* approuvait pleinement ces paroles.

Nous n'en finirions pas si nous voulions épuiser la liste de nos autorités civiles ou militaires.

Voilà encore ce que dit Garraud (*Traité théorique et pratique de droit pénal français*, t. Ier, p. 413) : « *L'obéissance passive et aveugle répugne à la nature de l'homme, être essentiellement libre*. D'où suit que, en l'absence de dispositions générales, si le subordonné voit nettement que l'acte commandé constitue une violation de droit, il peut en être déclaré responsable. C'est cette idée

[1] Voy. la *Vérité française*, 26-27 février 1906.

[2] Voy. *Journal des Débats*, du 4 mars 1906. — Dans une lettre adressée au conseil de guerre de Rennes, le commandant Rioudel donne une pleine adhésion à cette façon de voir (Voy. *Libre Parole* du 13 mars 1906). De son côté, M. le colonel F. de Parseval a publié dans le *Réveil français* du 12 juillet 1906 un bel article où il signale et approuve la ligne de conduite et la thèse de M. Le Roy Ladurie.

[3] Voy. Galli, *Notes et correspondance du général de Wimpfen*. Limoges, 1892.

que consacre l'article 47, § 2, du Code pénal militaire allemand. Cet article traite le subordonné de complice, quand il a connaissance du caractère délictueux de l'acte qui lui est commandé. Nous n'avons dans notre législation militaire aucune disposition analogue. »

M. Vidal écrit également, avec autant de netteté que de mesure (*Cours de droit criminel et de science pénitentiaire*, p. 294, 3e édition, 1906) : « Faut-il aller jusqu'à prétendre que l'obéissance du militaire doit être absolument passive? On l'a soutenu, mais l'opinion générale est que le militaire a une certaine indépendance, qu'il *a le droit et le devoir de refuser obéissance* lorsque l'illégalité de l'acte qui lui est commandé est évidente; toutefois les juges devront être plus indulgents pour lui que pour le civil et présumer plus facilement sa bonne foi. » M. Vidal cite notamment un arrêt de Bourges du 30 décembre 1870 (p. 71, § 49). La question est indiquée d'une manière très complète par M. Garçon (*Code pénal annoté*, 1er fasc. 1901, sous l'art. 64, C. p., nos 163 à 174, pp. 184 et 185). « Quelle que soit la nécessité de la discipline, dit-il, si le commandement est manifestement illégal, s'il constitue clairement un crime ou un délit grave, il faut bien admettre que l'inférieur doit refuser d'obéir et qu'il est coupable s'il commet l'infraction. » (V. les auteurs et les décisions citées et aussi Aff. Labordère, Sénat, *J. Off.* 1882, p. 937.)

Ici encore, en cette matière de la discipline militaire, comme lorsque nous parlions de la désobéissance à la loi en général, nous ne nous sommes attaché qu'aux garants sérieux de notre doctrine, à ce qui compte. Mais, il n'est pas jusqu'au général André dont M. Lasies, à la Chambre, n'ait invoqué une circulaire pour justifier les officiers qui avaient refusé de participer aux inventaires [1].

Nous avons cité « la loi et les prophètes », les textes et les auteurs ; nous nous sommes appuyé sur les commentateurs les plus autorisés des dispositions et règlements légaux. Voyons maintenant, dans la pratique, quels exemples mémorables on peut produire à l'appui de la théorie des « baïonnettes intelligentes ».

Nous craindrions de faire une œuvre peu utile en énumérant les nombreux exemples de courageuse indépendance que nous révèle l'histoire de la vieille France, cela dans des circonstances où le devoir moral était en conflit avec la consigne militaire. On

[1] Séance du 11 juillet 1906 (*Journal officiel* du 12).

L'orateur fit observer que, pour obliger un officier à déférer à une réquisition, le ministre de la guerre exigeait, entre autres conditions, que cette réquisition ne fût pas contraire à l'honneur et à la dignité de l'armée. Or, on avait fait exécuter par l'armée une besogne d'abord confiée à des repris de justice.

en trouvera de frappants dans l'article que nous avons cité du général Rebillot. On en trouvera surtout dans l'étude mentionnée plus haut de M. Le Roy Ladurie. Ne parlons pas de la réponse du gouverneur de Bayonne, le vicomte d'Orthe ou d'Orthez, refusant de s'associer aux massacres de la Saint-Barthélemy. Ne rappelons pas la conduite de Jean de Pontevès, comte de Carces, grand sénéchal, amiral et généralissime, conduite que le comte de Sabran-Pontevès relatait dans le *Temps*, il y a quelques années, à propos de l'attitude analogue du colonel de Saint-Rémy [1]. Tout se résume dans cette hiérarchie de devoirs que dressait ce violent, mais, au fond, judicieux Montluc, au livre III de ses éloquents *Commentaires :*

« Nos vies et nos biens sont à nos Roys, l'âme est à Dieu, et l'honneur à nous. Car sur mon honneur mon Roy ne peut rien [2]. »

Restons dans des temps plus rapprochés de nous. La leçon à tirer de là n'en sera que plus saisissante.

Le 29 mars 1791, cent hommes du régiment du Perche-Infanterie venaient prendre garnison aux Sables d'Olonne. Les catholiques populations de Vendée s'étaient soulevées à l'annonce des sacrilèges spoliations dont on les menaçait. Ordre fut donné de marcher contre elles. « Nous ne devons le service que pour l'intérieur de la ville, répondirent les officiers à la municipalité, et non pas pour courir les campagnes à la recherche des paysans. » Dénoncé pour ce refus, le détachement fut remplacé, le 5 avril, par un autre, du 16e régiment de cavalerie du ci-devant Royal-Lorraine, plus docile aux injonctions de l'autorité administrative. L'affaire n'eut pas de suites graves. Le commandant, le comte du Chaffaut, avait d'ailleurs réussi à passer à l'étranger [3].

Que l'on oppose à ce noble refus les applications faites, en Bretagne et en Vendée, de l'obéissance passive. Ne parlons pas de Carrier offrant à la Révolution la libation de trente mille victimes et disant plus tard, devant le tribunal où il était appelé : « Il rentrait dans le plan du gouvernement de ne laisser subsister ni brigands (Vendéens) ni prêtres. Je ne consultais et ne connaissais que les décrets. Les décrets m'ordonnaient d'incendier et d'exter-

[1] Commandant par intérim le 2e régiment de chasseurs, à Pontivy, cet officier fut traduit devant le conseil de guerre de Nantes, le 5 sept. 1902. Il fut condamné à un jour de prison en vertu de l'article 234 du Code pénal, pour avoir refusé son concours à l'autorité civile, requérant l'exécution de la loi de 1901 sur les congrégations. Il fut mis ensuite en non-activité par retrait d'emploi.

[2] Cité par M. Le Roy Ladurie, p. 198.

[3] Dom Chamard, *les Origines et les responsabilités de l'insurrection vendéenne*, p. 89 (Savaète, éd., 1899).

miner. » Attachons-nous aux faits militaires et suivons les vingt « colonnes infernales » de Westermann et de Turreau.

Après la bataille de Savenay, le 23 décembre 1793, le général Westermann écrivait au Comité de Salut public : « Il n'y a plus de Vendée, citoyens républicains. *Suivant les ordres que vous m'avez donnés*, j'ai écrasé les enfants sous les pieds des chevaux, massacré les femmes qui, au moins pour celles-là, n'enfanteront plus de brigands. *Je n'ai pas un prisonnier à me reprocher*, j'ai tout exterminé. Les routes sont semées de cadavres, et il y en a tant que, sur plusieurs endroits, ils font pyramide. On fusille sans cesse à Savenay. Nous ne faisons pas de prisonniers; il faudrait leur donner la paix et la liberté, et *la pitié n'est pas révolutionnaire*[1]. »

L'historien ajoute : « A la lecture de ces bulletins, la Convention pousse un long cri de joie; elle décerne des actions de grâce « aux armées qui ont étouffé la Vendée. »

Un autre fait montrera jusqu'où l'obéissance passive peut conduire. Nous l'empruntons à M. Oscar Havard[2].

Le 14 février 1794, trois jours après un combat vendéen, un détachement de la Garde nationale de Nantes arrêta, dans la forêt de Princé, quarante-neuf personnes qui furent emprisonnées à Bourgneuf. Du nombre étaient trente femmes, une dizaine d'enfants, un vieillard. Foucault, officier qui commandait la place, et le général de brigade Claude Lefebvre, alors de passage, délibérèrent sur leur sort et donnèrent au capitaine du navire le *Destin*, du port de Méans, proche de Saint-Nazaire, l'ordre de les embarquer. Le général Lefebvre assura de quoi « nourrir les enfants pendant la traversée ». On va juger de son humanité.

Une fois en mer, le capitaine, nommé Macé, tira de sa poche et remit au chef du détachement militaire un ordre écrit du commandant de la place de Bourgneuf. On lisait : « Nantes, le 5 ventose de l'an II de la République française, une et indivisible. « Il est ordonné à Macé de faire mettre à terre la femme Bichet « et de *conduire le surplus à la hauteur de Pierre-Moine pour les « jeter à la mer comme rebelles à la loi.* » L'officier qui commandait la troupe n'hésita pas : femmes et enfants furent liés

[1] *Histoire de la Vendée militaire* (3e édition), par Crétineau-Joly, t. II, p. 3, Paris, 1850. — Il faut noter que ce féroce exécuteur d'une consigne sanguinaire fut souvent, par son indiscipline et sa désobéissance, un sujet de scandale pour l'armée (Voy. M. de Beauchamp, v° *Westermann*, biogr. Michaud, 1re édition).

[2] Le fait a d'abord été conté dans le *Soleil* du 5 avril 1906. M. Havard l'a reproduit dans son beau livre : *la Séparation et la résistance*, p. 137. Il indique comme source : Joseph Rousse, *Récits vendéens*.

avec des cordes, puis précipités, à coups de crosse, dans les flots. Craignant d'être puni, le patron du navire eut un saisissement tel que sa vie fut un instant en danger. Après la chute de Robespierre, Lefebvre, Foucault et Macé furent dénoncés à la justice. Tous trois furent acquittés par des juges dont la nomination datait des temps antérieurs. Le motif de cette indulgence était que les misérables « n'avaient pas eu d'intentions criminelles et contre-révolutionnaires ».

A défaut des juges, l'opinion publique, l'ostracisme des camarades firent justice d'un autre meurtrier, servile instrument de la consigne, du lieutenant de vaisseau Charbonnier. Un décret de la Convention, daté du 7 prairial avait ordonné de fusiller tous les prisonniers hanovriens ou anglais. Le 25 juillet 1794, à 20 lieues au sud de Mahon, Charbonnier, qui commandait un navire de guerre, captura un brick anglais monté par onze hommes d'équipage. Il les fit exécuter, mais le déshonneur qui le frappa, tout capitaine de vaisseau qu'il était devenu, l'obligea à quitter le service. D'autres officiers avaient refusé leur concours au décret de la Convention[1].

Par contraste avec ces monstruosités légales, veut-on un bel exemple de courageuse insubordination? Le duc de Montebello, petit-fils du maréchal Lannes, adressait, il y a quatre ans, au *Gaulois*[2] une lettre où il rappelait que notre armée des Pyrénées-Orientales avait fait beaucoup de prisonniers, à la bataille du Boulou, le 20 avril 1794. Le lieutenant-colonel Lannes fut mis à la tête de l'escorte qui devait les conduire à Perpignan. Il s'aperçut qu'à ces prisonniers étaient mêlés bon nombre d'émigrés français, qu'un décret de la Convention avait d'avance condamnés à mort. Bravant l'échafaud, Lannes, qui n'était d'ailleurs ni un bon chrétien ni un royaliste, rendit ces Français à la vie et à la liberté. Il les reconduisit aux avant-postes espagnols[3].

« C'est ainsi, dit le colonel Fervel, officier du génie, qui écrivait il y a quarante ans, c'est ainsi que débutait dans la carrière militaire, par un acte d'humanité, l'héroïque soldat de Montebello. »

Ni le général, ni les autres chefs de Lannes ne punirent cet acte de chevaleresque indiscipline[4].

Peu d'années après, en présence d'une iniquité semblable à

[1] Voy. encore sur ce point le livre de M. O. Havard, p. 143, avec renvoi à l'article de G. de la Landelle : *le Dernier vaisseau à voiles « l'Océan »* (*Revue de France*, 11 juin 1877).

[2] Numéro du 14 août 1902.

[3] « Nous a-t-on pris, s'écria-t-il, pour des valets de bourreau? Plutôt la mort que la honte! »

[4] « Les soldats de Lannes lui gardèrent le secret », dit le général Rebillot,

commettre, un officier de l'armée française s'honora, lui aussi, par un refus. L'histoire des temps troublés de la première République doit une mention flatteuse au colonel de cuirassiers, vicomte de Préval qui, en 1801, refusa de participer, comme rapporteur, à la parodie de justice d'où sortit la condamnation du duc d'Enghien.

Ce ne sont pas les seuls cas à citer de cette époque, où l'obéissance passive pouvait avoir les plus graves conséquences. Quand l'habile général Dumouriez fut surpris, le 18 mars 1793, par la défaite de Norwinde et perdit, par suite, la Belgique, un décret de la Convention lui enjoignit de venir, à Paris, rendre compte de sa conduite. C'était la mort en perspective. Le ministre de la guerre, Bournonville, et quatre commissaires de la Convention, se rendirent à son quartier général, les Boues de Saint-Amand, pour lui notifier le décret. Après une discussion d'un caractère plutôt académique, où l'histoire romaine fut souvent invoquée, il fit arrêter les envoyés par un détachement de hussards de Bercheny et les livra, comme otages, au général autrichien Clairfayt. Ces mêmes hommes servirent plus tard de rançon, ils furent échangés contre la duchesse d'Angoulême, prisonnière des Républicains depuis 1795.

La désertion du général en chef détermina-t-elle, par motif de subordination hiérarchique, celle du gros de l'armée? Nullement. Des charges de mousqueterie accompagnèrent le transfuge jusqu'aux approches des retranchements autrichiens.

Sous l'Empire, lorsque Junot signa sa fameuse capitulation de Cintra, faute d'avoir exécuté les ordres de Napoléon qui voulait la formation d'un camp retranché, permettant d'attendre du secours, que fit l'empereur? Il lui reproche confidentiellement d'avoir enfreint ses instructions, mais il approuva publiquement sa conduite [1]. Au contraire, il accable de ses rigueurs les officiers, et notamment le général Vidal, qui obéirent au général en chef Dupont, ordonnant de mettre bas les armes devant les Espagnols. Il proclama que leur obéissance avait été un crime contre l'honneur [2]. Napoléon avait, semble-t-il, mauvaise grâce à accuser Dupont. Une des causes, remarque, en effet, M. de Sèze, qui permirent à l'ennemi d'envelopper ce général, fut son obéis-

« et, ajoute-t-il malicieusement, aucun franc-maçon ne se trouvant parmi eux, il ne fut pas dénoncé. »

[1] Lettre du 19 octobre 1808. Voy. la piquante étude de notre collègue, M. Romain de Sèze : *Baylen et la politique de Napoléon*, p. 58, Lyon, Vitte, 1904.

[2] Voy. l'article, déjà cité, du général Rebillot (*Soleil*, 30 avril 1906).

sance opiniâtre aux ordres formels et réitérés reçus de Bayonne[1].

Si Napoléon fut mécontent de la trop grande subordination de Dupont, les saillies d'indépendance de Gérard n'auraient pas été pour lui déplaire. « Il se montrait, dit Las Cases, le plus irrité contre l'aveuglement de Grouchy (à Waterloo), et il m'a souvent exprimé le regret de ne pas lui avoir brûlé la cervelle et de ne pas s'être mis à la tête de l'armée pour la conduire au canon[2]. »

Si le général Bourmont, qui commandait la division de tête, au 4e corps, avait, en passant à l'ennemi, trois jours avant Waterloo, commandé à ses troupes de le suivre, auraient-elles dû obéir?

Du cas de Bourmont rapprochez celui du général Sarrazin, mécontent d'avoir été envoyé au camp de Boulogne, et qui, réalisant un projet antérieur de passer en Angleterre, quitta l'armée française le 10 juin 1810. Evoquez le souvenir de York, comte de Wartenburg, qui était, en 1807, major général, et qui commanda ensuite le corps prussien de l'armée française dans la campagne de Russie. Il faisait partie de l'armée de Macdonald et était resté en Livonie. Lors de la fameuse retraite, pressé par les patriotes allemands, et surtout par Stein, il se réunit aux Russes dans les derniers jours de décembre. Le danger de dire aux soldats : Suivez aveuglément votre chef, éclate dans des cas de ce genre. La trahison des Saxons à Leipzig donne un nouvel argument à l'appui.

Dans cette période du Premier empire, il se rencontra des hommes de cœur qui résistèrent au monarque, comme Lannes avait résisté à la tyrannie décemvirale de la Convention. Au cours de sa remarquable plaidoirie pour le lieutenant-colonel de Saint-Remy, M. Giraudeau a rappelé la noble conduite du baron Durand, qui refusa de faire fusiller des prisonniers, malgré l'ordre formel de Napoléon.

Le cas de Ney, que M. Giraudeau mentionnait aussi, est un des plus mémorables traits d'indiscipline. Le maréchal faisant faire volte-face à ses troupes devant l'empereur, et trahissant la confiance de Louis XVIII, a-t-il, oui ou non, enfreint la consigne

[1] *Loc. cit.*

[2] *La Chance et la Destinée*, par le docteur P. Foissac, qui rapporte les souvenirs de M. de Las-Cases, p. 656. Baillière, 1876. Grouchy lui-même fut la dupe de l'obéissance passive. « Sa faute, écrit Lamartine (*Histoire de la Restauration*, t. IV, p. 191, Furne-Pagneau, Hachette, 1856), fut de ne pas désobéir à l'Empereur en obéissant à l'ordre plus impératif de l'inspiration et du canon. » M. Henry Houssaye (*1815, Waterloo*, p. 296) en dit autant : « Grouchy répliqua (à Gérard) d'un ton sévère, de façon à clore la discussion : « Mon devoir est d'exécuter les ordres de l'Empereur, « qui me prescrivent de suivre les Prussiens. Ce serait enfreindre ses ins- « tructions que d'obtempérer à vos avis. »

militaire? Les conséquences de sa faute ne furent pas, hélas! indifférentes, et la France sait ce que lui coûta l'aventure des Cent-Jours. Cependant, il n'est pas un historien démocrate qui ne taxe d'assassinat juridique l'exécution du maréchal.

Le procès de Ney fut lui-même l'occasion d'un autre « manquement au devoir militaire ». En 1815, quand fut constitué le conseil de guerre qui devait juger le maréchal, le président, à raison de l'âge, devait être Moncey. Il déclina ce douloureux honneur. Gouvion Saint-Cyr le menaça de lui appliquer la loi de l'an VI portant la destitution et l'emprisonnement contre qui refusait de siéger dans un conseil de guerre. Moncey répondit qu'il était prêt à subir sa peine. Pour vaincre sa résistance, vainement Louis XVIII lui dépêcha-t-il M. de Vitrolles. Moncey fut inflexible, et il écrivit au roi pour lui exposer le motif de son refus. La réponse fut une ordonnance ainsi conçue : « Le maréchal Moncey est destitué et subira une peine de trois mois d'emprisonnement. » Il la subit dans une forteresse occupée par les Prussiens, qui ne lui épargnèrent pas leurs brutalités coutumières. Plus tard, le roi, délivré du joug des alliés, rendit au vieux soldat tout ce que les ministres lui avaient ôté, en y ajoutant même des félicitations sur la noblesse de sa conduite.

La Restauration nous fournit un autre trait, plus connu, de refus d'obéissance. Lorsque Manuel fut, le 4 mars 1823, conformément à une décision de la Chambre, invité par le président Ravez et par les huissiers de service à quitter son banc de député pour le reste de la session, il se drapa dans son inviolabilité de représentant, et l'on entendit ce conspirateur avéré s'écrier : « ... *Je professe du respect pour les pouvoirs*, mais je respecte bien plus la loi qui les a fondés. Dans un tel état de choses, je ne sais si la soumission est un acte de prudence, mais je sais que, dès que la résistance est un droit, elle devient un devoir[1]... » Après des démarches et des instances inutiles, on dut appeler le piquet de gardes nationales qui faisait le service de la Chambre. La Fayette, Casimir Périer, Laffitte l'interpellèrent et lui firent honte de son intervention. L'officier qui commandait le poste donna ordre au sergent Mercier d'avancer. Le sergent et les

[1] Un philosophe hostile au catholicisme, M. Saisset, semble s'être rappelé ce langage et il a justifié la parole des apôtres, au premier concile de Jérusalem. Il dit, pour le cas où *le magistrat commande régulièrement au nom d'une loi injuste* : « Nous ne pensons pas qu'on puisse contester que la *désobéissance passive soit un droit et même un devoir*; c'est le sens de cette maxime dont on a tant abusé, mais qui reste encore juste et sacrée : il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. » (*Manuel de philosophie morale*, ch. VII.)

gardes nationaux restèrent immobiles. La gauche éclata en applaudissements, et le général Foy, se prononçant aussi nettement que La Fayette contre l'obéissance passive, s'écria : « Honneur à la garde nationale ! »

Le chef des huissiers rentra bientôt dans la salle, accompagné du colonel de gendarmerie Foucault et de quelques gendarmes. Le colonel pria Manuel de ne pas l'obliger à employer la force. Sur un nouveau refus : « Empoignez cet homme-là », dit-il à ses soldats. Deux gendarmes s'avancèrent et ils commençaient à exécuter l'ordre, quand le député se leva et se déclara prêt à les suivre. La discipline militaire était, cette fois, obéie.

Et le sergent Mercier, que devint-il? Comme punition, il en fut quitte pour sa radiation sur les listes de contrôle de la garde nationale [1]. Comme récompense, il « eut aussi, dit M. de Barante [2], sa part de triomphe. Il était un simple fabricant de galons. Les députés lui rendirent visite dans son humble boutique. De grandes dames allèrent y faire des emplettes. On voyait sa lithographie exposée chez les marchands d'estampes; mais sa gloire dura peu ».

Le vieux duc de Broglie, témoin oculaire de la scène et qui était enrôlé dans le parti dit *libéral*, raconte qu'il prit sa part de la manifestation approbative. Il était, dès 1830, acquis à la thèse de l'obéissance raisonnée, après avoir vu un officier commander le feu contre des perturbateurs fugitifs. Le coup d'Etat de 1851 lui fit aussi sentir le mal des exagérations en fait de soumission hiérarchique [3].

Revenons un instant à l'article de M. Bourdeau. Il relate une curieuse anecdote, d'après Alfred de Vigny. Vigny était partisan de l'obéissance passive, mais il savait s'arrêter à point, et il fait dire à un de ses personnages, dans *Laurette ou le cachet rouge :* « Jamais le capitaine d'un bateau ne sera obligé d'être un bourreau, sinon quand viendront des gouvernements d'assassins et de voleurs, qui profitent de l'habitude qu'a un pauvre homme d'obéir aveuglément, d'obéir toujours, comme une malheureuse mécanique, malgré son cœur [4]. »

Le même écrivain disait, dans son *Journal intime*, au lendemain des journées de Juillet : « Un lieutenant au 6e de la Garde, ayant reçu l'ordre de faire feu, a refusé, parce que la rue est pleine de femmes et d'enfants. Le colonel réitère l'ordre et le menace de le faire arrêter; il prend un pistolet et se brûle la cervelle. »

[1] Parisot, *Biographie Michaud*, 1re édit. Supplément vo *Manuel*.
[2] *La Vie politique de M. Royer-Collard*, t. II, p. 199.
[3] Voy. ses *Souvenirs*, t. II, p. 316.
[4] Voy. le crime, cité plus haut, du capitaine Macé.

Pareil fait se produisit pendant la terrible période des insurrections polonaises. Des officiers russes, recevant l'ordre de tirer sur des femmes et des enfants, désarmés, recoururent au déplorable expédient du suicide[1].

Pour abréger cette énumération, nous brûlerons une longue étape de l'histoire contemporaine et nous passerons à un des épisodes les plus douloureux de notre époque, à la capitulation de Metz. Que voyons-nous?

L'armée qui défendait la cité longtemps réputée imprenable observa jusqu'au bout une exacte discipline, malgré la faiblesse du commandement[2]. Cependant des actes d'insubordination nécessaires s'y produisirent, nous l'avons déjà indiqué plus haut[3].

Citons encore le général d'Andlau : « A la garde, le général Desvaux tint à avoir la certitude que tout s'exécuterait comme on le lui avait annoncé. Il donna l'ordre que les drapeaux fussent brûlés à leur arrivée à l'arsenal, devant le général d'artillerie qu'il chargea de les accompagner, ce qui eut lieu. Dans plusieurs de ses régiments les colonels et les officiers refusèrent même de les laisser enlever, ils les brisèrent, les déchirèrent et s'en partagèrent les morceaux. Le même fait se produisit dans d'autres corps de la ligne. Des 76 drapeaux que comptait l'armée de Metz, on parvint à en soustraire 31 à l'infâme souillure qu'on leur ménageait. L'ennemi n'en trouva que 45 à l'arsenal et, sans égard pour les théories du maréchal Bazaine, il les considéra comme des trophées sérieux dont il orna, le jour même, le quartier général du prince Frédéric-Charles[4]. »

Lui aussi, l'héroïque Sonis, entendait comme il convient le devoir militaire. Qu'on relise la lettre du général de Gallifet adressée au *Gaulois*[5]. En 1880, le glorieux mutilé de 1871 commandait la 17e division d'infanterie à Châteauroux, quand le général Vittot, un de ses brigadiers de Poitiers, lui apprit que les décrets rendus contre les congrégations religieuses s'exécuteraient le lendemain. « Je fis remarquer, écrit Sonis à Dom Sarlat, un ancien capitaine de frégate devenu moine, que, au moment de l'expulsion des Jésuites de Poitiers, je lui avais tracé la conduite à tenir et que, dans un ordre à ma division, j'avais promis

[1] Voy. *les Cosaques*, article de M. Henri Arsac, dans la *Vérité française*, du 28 mars 1906.

[2] Voy. Ed. Sergent. dans *la Grande Encyclopdie*, v° *Discipline*.

[3] Cela soit dit sous réserve de l'interprétation que comportaient les ordres de Bazaine, voy. *supra*.

[4] *Metz, campagne et négociations*, par un officier supérieur de l'armée du Rhin, p. 402.

[5] N° du 11 août 1902.

d'assurer le maintien de l'ordre, mais en même temps expressément défendu d'employer la troupe à l'expulsion des Religieux[1] ».

Le 3, la veille de la fatale date, le général s'était rendu à Tours. Il se présenta à Gallifet et lui remit sa démission pour ne pas participer aux expulsions annoncées. « J'avais, écrit-il, qualité pour juger de ma situation au point de vue de l'honneur militaire et je me décidai à me retirer[2]. »

Que fait le commandant du 5e corps? Il « me dit qu'il était vrai que, à l'heure même où nous parlions, les décrets s'exécutaient dans les deux villes (Poitiers et Châteauroux) sans aucune participation de ma part, puisque, par une délicate attention de la sienne, les ordres ayant passé par dessus moi, je n'avais été appelé à en transmettre aucun, ni verbal, ni écrit ». La conduite du chef à l'égard du démissionnaire lui fait de tous points honneur : « Général, dit-il à Sonis, vous êtes l'honneur de l'armée; je ne puis donner suite à votre demande. »

Sonis resta quelques jours incertain sur le sort qui lui était réservé. Il avait écrit qu'il était prêt à tout, même à comparaître devant le conseil de guerre. Gallifet, insistant de nouveau pour le garder sous les drapeaux : « Mon honneur de chrétien me défend, dit Sonis, de participer, même dans la mesure faite par le hasard, aux actes qui ont été accomplis par mes troupes[3]. »

Bientôt il était mis en disponibilité. « Le ministre même y a mis beaucoup de formes, dit sa lettre, et a exprimé par une dépêche adressée au général de Gallifet, qui me l'a communiquée confidentiellement, le regret qu'il avait de ma détermination. »

Un mot encore pour préciser un point important. Sonis dit à une de ses parentes : « Oui, j'ai demandé à être relevé de mon commandement avant ce que l'on appelle l'exécution des Religieux. Car, à aucun prix, je ne voulais être leur exécuteur. Je garde ce qui me reste de vie pour les défendre au besoin. »

La conduite du général constitue un *précédent* remarquable, qui répond à la critique, pleine de ménagements d'ailleurs, dirigée par un écrivain de talent, M. Ch. Malo, contre l'attitude du lieutenant-colonel Gaudin de Saint-Remy. M. Malo aurait voulu que cet officier eût de préférence télégraphié l'envoi de sa démission et demandé un congé immédiat. Oui, mais le ministre pouvait se refuser à tout, l'écrivain militaire le remarque lui-même. D'ailleurs, en se tirant ainsi d'affaire, l'officier aurait-il

[1] Cité par Mgr Baunard, *le Général de Sonis d'après ses papiers et sa correspondance*, 37e édit., Poussielgue, 1893, p. 522.
[2] Même lettre.
[3] Voy. la correspondance, p. 487.

agi conformément au texte brutal du règlement? Celui-ci veut, ne l'oublions pas, que tout ordre soit « exécuté littéralement, sans hésitation, ni murmure », et « la réclamation n'est permise à l'inférieur qu'autant qu'il a obéi [1] ».

Dieu n'abandonna pas le chef de famille, père de dix enfants, dénué de toute fortune, qui avait affronté et subi quelque temps des privations cruelles, pour suivre la voix de sa conscience. De touchantes manifestations d'une Providence rémunératrice apparaissent dans le beau livre de Mgr Baunard. Le général de Gallifet, racontant lui aussi les faits de 1880, ajoute : « M. Gambetta, « bien inspiré », intervint. Le gouvernement n'accepta que la démission de l'emploi [2]. » Et, parlant de la réintégration accordée peu après à Sonis avec le titre d'inspecteur général permanent de cavalerie, Gallifet dit encore : « On pensa alors avec raison que l'on ne pouvait punir l'illustre soldat qui avait su rester à la fois chrétien et *discipliné* [3]. »

A la même époque, et toujours pour l'exécution des décrets, dans la nuit du 28 au 29 octobre, on allait chasser les Récollets du faubourg de Redon. Le gouvernement avait demandé à une compagnie du bataillon de chasseurs à pied, alors en garnison à Rennes, de barrer simplement les rues qui conduisaient au couvent, sans rien faire de plus, et en se tenant à quelques mètres. L'un des officiers déclara à son capitaine que, même ce concours éloigné et purement passif, il ne pouvait le prêter aux crocheteurs. Plainte fut portée au Conseil de guerre et reçue par le commandant en chef, le général Davout. On ne soupçonnera pas ce dernier, qui siégea plus tard au Conseil de la Légion d'honneur, d'avoir fait bon marché du devoir militaire. Il était d'une race de héros et l'on sait que, lorsqu'il naissait un Davout en Bourgogne, « c'est, disait-on, une épée qui sort du fourreau ». Les aboyeurs à la soutane demandaient l'exécution du lieutenant. Le général répondit : « Je suis, dans mon commandement, le chef suprême de la justice militaire. A ce titre, je n'ai d'ordre à recevoir de personne, pas même du ministre de la guerre [4]. »

Ecoutez ceci : « Je ne relève que de ma conscience, et celle-là me crie que le lieutenant M. n'a jamais commis ni le délit ni le

[1] *Journal des Débats*, 12 août 1902.

[2] A la différence de la destitution, qui fait perdre tout droit pour les services passés et ne permet plus de redevenir officier, même en temps de guerre, la mise en disponibilité sauve le gradé et comporte le rappel à l'activité au bout de trois ans au plus, — immédiatement en cas de guerre.

[3] Lettre du 11 août 1902, reproduite dans la *Libre Parole* du 12.

[4] Le général commandant la division peut, en vertu du principe posé par l'article 99 du Code de justice militaire, refuser de donner suite à une plainte. Ce droit résulte aussi d'une instruction ministérielle du 28 juillet

crime de refus d'obéissance. M. le lieutenant M. ne sera pas poursuivi. Il donnera sa démission. Si le ministre n'est pas satisfait, il peut me relever de mon commandement. Mais l'ordonnance que je rends est souveraine, et nul ne pourra y toucher. » Le document est conservé aux archives du corps d'armée de Rennes.

Nous laisserons de côté les derniers épisodes de cette lutte entre la consigne et le devoir sainement entendu, lutte inscrite à de trop nombreuses pages de nos annales contemporaines. Quelles que soient les diverses décisions rendues par la justice militaire, les noms du lieutenant-colonel Gaudin de Saint-Remy, des commandants Le Roy Ladurie, Héry; des capitaines Cléret-Langavant, Spiral, de Croy, de Beaudrap, Couderc de Fonlongue, de Larminat, Morel; des lieutenants Portier, de Bois-Fleury, Tricornot de Rose, de Torquat, Boulay de la Meurthe, Roux de Casson, etc., méritent d'être salués par tous les gens de cœur.

On nous reprocherait peut-être de n'avoir pas parlé du cas de Labordère, comme de celui plus ancien de Carrey de Bellemare. Au moment des projets de restauration monarchique, en 1873, le général protesta dans une lettre publique. Il fut simplement mis en disponibilité par retrait d'emploi. En 1879, on lui rendit même le titre de général divisionnaire, que la Commission de révision des grades lui avait ôté, à l'issue de la guerre de 1870.

Labordère, lui, était major au 14e de ligne, à Limoges. Le 13 décembre 1877, en prévision d'émeutes qui auraient suivi une nouvelle dissolution de la Chambre, des ordres furent transmis à son régiment et, il faut le dire, en termes peu exacts. Le colonel avait réuni les officiers de la garnison et leur avait prescrit des mesures qui firent croire à des esprits ombrageux qu'un coup d'Etat se préparait. Le régiment auquel appartenait Labordère devait se tenir prêt à se rendre à Paris; mais le major devait rester à Limoges pour commander le dépôt. Il déclara publiquement à son colonel ne pouvoir conserver son commandement qui l'exposait à marcher contre la République. Puni aussitôt des arrêts, il fut, à son tour, frappé de mise en disponibilité par retrait d'emploi [1]. Mais son parti était impatient de lui ménager une revanche. Réintégré dans son grade, au 41e d'infanterie, à Rennes, en 1878, le major fut nommé sénateur, le 8 janvier 1882, par le département de la Seine. Il avait d'ailleurs gardé le souvenir de sa mésaventure et il soutint sans succès,

1857. (*Manuel pratique des tribunaux militaires,* nouv. édit., par G. Alla, Paris, chez l'auteur, 1876. p. 246.)

[1] Voy. notamment *Année politique 1878,* p. 7, par André Daniel.

dans la séance du 28 juillet 1882, une proposition tendant à restreindre l'obéissance passive dans l'armée[1].

Le contraste est saillant des traitements infligés pour désobéissance par les représentants de l'extrême-gauche et par ceux que l'on désignait comme des « cléricaux ». On a vu la bénignité dont le ministre fit preuve envers le général et le major récalcitrants. Quant aux officiers du 47e de ligne, quant à ces observateurs silencieux et dignes du devoir, ils ont été tout d'abord frappés des arrêts de forteresse, puis traduits devant un conseil de guerre.

Une question nous reste à examiner de près, dont la solution importe d'autant plus qu'elle nous permettra de disculper les dernières victimes de la persécution religieuse, aux yeux mêmes de ceux qui interprètent littéralement le règlement militaire.

Dans les cas semblables à celui des officiers récemment poursuivis, quand l'autorité civile fait des réquisitions, dans quelle mesure et à quoi obligent-elles?

Pour le dire en passant, il faut stigmatiser cet abus, rare sous les gouvernements qui ont précédé le nôtre, mais que le général Foy dénonçait déjà, cet emploi d'hommes porteurs de l'épaulette à la besogne des agents de police. « L'armée, disait le député de la Restauration, est destinée primitivement, essentiellement, à combattre l'ennemi extérieur; c'est là qu'est sa gloire, c'est là qu'est son avenir; là elle agit dans sa force et dans sa liberté. Actuellement, dans des cas que la législation et le gouvernement doivent restreindre le plus possible, elle peut avoir à combattre des révoltés de l'intérieur; mais, je l'ai dit à cette tribune, et je le répète, ce n'est là que son action exceptionnelle et isolée; conduite en cette circonstance sous l'aile de l'autorité civile, elle ne peut être entre ses mains qu'un instrument matériel. Alors chaque militaire doit se dépouiller de son individualité, de ses habitudes, de ses passions, pour devenir en quelque sorte un agent mécanique. C'est sans doute un emploi possible de la force armée; mais il est secondaire, et il a toujours été, sinon odieux du moins désagréable aux bonnes armées de l'Europe[2]. »

Ce n'est pas pour mettre la main au collet des Religieux, pour enfoncer les portes du Saint Lieu, pour assister dans ces méfaits les brigades centrales, que nous envoyons nos fils à la caserne, que nos officiers embrassent une carrière où la solde consiste surtout en honneur et en considération[3].

[1] *Journal officiel*, Sénat, 1882, Documents politiques, p. 310. Proposition de loi déposée par Labordère pour modifier l'article 218 du Code pénal militaire (armée de terre).

[2] *Discours et opinions*, t. II, p. 187. (Ch. des députés, 29 juillet 1822.)

[3] Nos gouvernants ont eux-mêmes senti le poids de ces considérations,

Mais ce sont là, dira-t-on, des observations toutes de sentiment et qu'il faut laisser de côté pour s'attacher à la question légale, l'application de l'article 234 du Code pénal.

Légalement, que le chef militaire ait l'obligation de répondre à l'appel des préfets et des sous-préfets d'aujourd'hui, le point n'est pas douteux. Mais, quant aux mesures à prendre, il conserve une pleine indépendance dans le choix. On admet généralement que tels sont le sens et la portée de l'ordonnance du 29 octobre 1820 (art. 305) sur la gendarmerie et généralement sur la force armée. Les officiers requis sont juges du procédé à adopter pour atteindre au but qu'on leur indique. Ainsi on veut expulser des grévistes d'un local qu'ils ont accaparé, d'une Bourse du travail, par exemple : le préfet pourra réquisitionner l'armée afin d'obtenir l'évacuation des locaux. Mais l'armée prendra la voie qu'elle croira la meilleure. Elle cernera les grévistes, s'il lui convient, et, s'il lui convient aussi, elle enfoncera les portes [1].

Ce pouvoir discrétionnaire du commandant militaire avait-il été modifié par le décret du 1er mars 1854 (art. 29), décret abrogé le 20 mai 1903 et remplacé par une disposition conçue d'ailleurs en termes analogues?

Nous ne le pensons pas, et nous ne croyons pas davantage que la nouvelle disposition déroge aux règles primitivement établies.

Voici ce nouveau texte. C'est l'art. 174 du décret sur la gen-

témoin la Circulaire du ministre de l'intérieur aux préfets, du 27 février 1884 : « La gendarmerie est la seule force publique dont vous ayez à user habituellement. Protéger la tranquillité, c'est là sa mission ; c'est là son rôle normal ; La troupe en a un autre, aussi n'y devez-vous recourir qu'à la dernière extrémité, et quand il vous est absolument démontré que la gendarmerie de votre département est tout à fait impuissante à accomplir son œuvre. »

[1] L'article 234 du Code pénal ne serait pas applicable à un officier qui refuserait de prendre une mesure militaire qu'un préfet, un procureur général ou un maire prétendrait lui imposer (décret du 5 décembre 1891, art. 167). Le décret du 4 octobre 1891, sur les réquisitions adressées à l'autorité militaire, porte que *celle-ci reste libre d'adopter telles dispositions que l'objet des réquisitions lui paraît exiger*. Voy. aussi la loi du 10 juillet 1791, titre 3, article 17, et la loi du 28 germinal, an VI, sur l'organisation de la gendarmerie. Enfin l'article 17 de la loi du 20 mai 1903, sur la gendarmerie, porte : « Lorsque les autorités administratives ont adressé leurs réquisitions aux commandants de gendarmerie, conformément à la loi, elles ne peuvent s'immiscer en aucune manière dans les opérations militaires ordonnées par ces officiers pour l'exécution des dites réquisitions. Les commandants de la force publique sont dès lors seuls chargés de la responsabilité des mesures qu'ils ont cru devoir prendre, et l'autorité civile qui a requis ne peut exiger d'eux que le rapport de ce qui aura été fait en conséquence de sa réquisition. »

L'instruction sur la réquisition de la force armée qui suit le décret et qui porte elle-même la date du 24 juin 1903 (*Journal officiel*, 19 juillet 1903) confirme absolument cette règle de conduite (art. 12 et 13).

darmerie du 20 mai 1903[1] : « Les officiers, sous-officiers, brigadiers et gendarmes ne peuvent, *en l'absence de l'autorité judiciaire ou administrative*, déployer la force des armes que dans les deux cas suivants : le premier, si des violences ou voies de fait sont exercées contre eux; le second, s'ils ne peuvent défendre autrement le terrain qu'ils occupent, les postes ou les personnes qui leur sont confiés ou, enfin, si la résistance est telle qu'elle ne puisse être vaincue autrement que par la force des armes. »

Ni dans le texte ancien ni dans le nouveau, nous ne voyons rien qui autorise à dire que l'autorité judiciaire, pourvu qu'elle soit sur les lieux, peut imposer un plan, une méthode d'exécution. Tout au plus peut-on dire, en vertu de l'art. 14 de l'instruction du 24 juin 1903, que la réquisition de l'autorité civile *rend licite* l'emploi des armes en dehors des deux cas que nous venons de mentionner. Donner à cette autorité toute latitude nous mènerait loin en fait de cambriolages et de fusillades. Ce prétendu droit avait déjà reçu, il y a trente ans, une application peu faite pour le recommander. On se souvient d'une réquisition exercée par le substitut et le sous-préfet de Saint-Omer, qui firent fusiller par les gendarmes un malheureux fou réfugié dans un clocher, d'où il ne voulait pas descendre[2]. Les auteurs de la réquisition furent poursuivis, mais on laissa tranquille l'officier qui avait ordonné le tir à balle et qui fut regardé comme couvert par le devoir d'obéissance. A vrai dire, l'obéissance n'était pas due et son droit de résister à la réquisition était incontestable, la réquisition étant elle-même délictueuse.

Arrêtons là nos considérations sur un ingrat et pénible sujet. Nous croyons avoir tracé d'une main impartiale les limites assignées au devoir d'obéissance, soit que l'on consulte le droit naturel, soit que l'on examine la loi positive. A cette double lumière, nous avons jugé les hommes qui, aux diverses périodes de l'histoire, et plus particulièrement de nos jours, ont résisté à l'autorité. De quels faits nouveaux va se grossir la liste des exemples que nous avons donnés? C'est le secret de Dieu; c'est aussi celui de nos gouvernants. Souhaitons, sans toutefois l'espérer, qu'ils gardent, dans l'exercice du commandement, les ménagements dus aux consciences chrétiennes. Souhaitons-leur de comprendre mieux qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici le danger qu'il y a à violenter des âmes assez humbles pour s'incliner devant le droit, beaucoup trop fières pour plier devant la force.

Jules Cauvière.

[1] Voy. *Journal officiel*, 19 juillet 1903.
[2] Voy. *Gazette des tribunaux* des 6, 7, 8 et 12 décembre 1875.

LA CRISE DE LA MORALE

LES IDÉES DE M. MAURICE BARRÈS

La morale semble, depuis quelque temps, traverser une crise. Jusqu'à ce jour, la plupart des philosophes enseignaient que cette science se fonde sur la raison. Ceux d'entre eux qui admettent un certain lien entre notre vie morale et la croyance à une religion positive reconnaissent, en effet, comme possible une doctrine des mœurs indépendante de toute révélation. Si la religion est utile à la morale, selon eux, c'est moins pour lui fournir un fondement que pour faciliter à l'homme l'observation de ses devoirs, en lui assurant le secours divin lié aux pratiques religieuses. Or la lumière naturelle qui, d'après ces penseurs, nous permet de construire la morale, c'est la raison. D'autre part, les partisans de la morale dite indépendante, quand ils prétendaient affranchir cette science de tout dogme, prenaient, en général, cette faculté comme fondement de leurs doctrines. C'est la raison qu'ils opposaient à la foi. La morale laïque se donnait comme une morale rationaliste. Toute autre base paraissait chancelante.

Un courant inverse semble se dessiner. La raison devient de plus en plus suspecte aux moralistes. C'est au sentiment ou à l'expérience qu'ils s'adressent pour découvrir les principes de la conduite. Chose curieuse, ce mouvement se manifeste dans les camps les plus opposés. Défenseurs de la morale traditionnelle ou partisans d'idées nouvelles paraissent s'accorder sur ce point. Parmi ces derniers, MM. Durkheim[1] et Lévy-Bruhl[2] rejettent nettement la méthode rationnelle et prétendent dégager de l'observation des faits les éléments de la conscience moderne. M. Rauh, dans un ouvrage récent : *l'Expérience morale*[3], fait appel à la fois au sentiment et à l'expérience. — Dans un camp opposé, nous voyons MM. Paul Bourget, Charles Maurras et,

[1] *De la Division du travail social* (F. Alcan, édit. Paris).
[2] *La Morale et la Science des mœurs.* (*Ibid.*)
[3] F. Alcan, édit. Paris.

enfin, M. Maurice Barrès, mettre la même ardeur à dénigrer la raison et chercher en dehors d'elle, soit dans les suggestions de l'instinct, soit dans les résultats des sciences naturelles ou les indications de l'histoire, les principes de la vie individuelle ou sociale. C'est là ce qu'ils appellent la méthode réaliste qu'ils opposent à la méthode abstraite fondée sur la pure raison. Enfin, dans un ordre tout voisin, dans le domaine religieux, c'est encore à la méthode expérimentale que fait appel M. Brunetière lorsqu'il parle d'une utilisation possible du positivisme comme moyen d'apologétique. Bref, un goût de plus en plus prononcé pour la réalité concrète, une défiance qui grandit tous les jours à l'égard de la raison pure, se manifeste de toute part, quand il s'agit de définir les règles qui doivent présider à la conduite de l'homme.

Notre intention n'est pas de discuter toutes ces théories. Nous nous arrêterons seulement aux doctrines du second groupe, d'abord parce qu'elles présentent un intérêt spécial pour les lecteurs de cette revue et, ensuite, parce qu'il y a quelque chose de paradoxal et qui attire particulièrement l'attention dans l'effort tenté pour justifier la morale traditionnelle par la méthode des sciences modernes. Dans cette catégorie d'écrivains elle-même, nous nous attacherons uniquement à M. Maurice Barrès; car il aborde plus spécialement le problème moral, tandis que MM. Bourget et Maurras se placent surtout au point de vue politique ou religieux.

M. Barrès n'est point arrivé du premier coup à la doctrine qu'il nous propose aujourd'hui. Il s'est produit dans son esprit une lente évolution dont il nous a retracé les phases; mais (il met son amour-propre à le bien marquer) ce mouvement a son point de départ dans la thèse soutenue dès ses premiers livres. Cette thèse on la connaît. Elle a fait, en quelque sorte, scandale. C'est le *Culte du moi*, théorie mal comprise de la plupart des lecteurs où l'on a vu la glorification de l'égoïsme et où se découvrent pourtant les plus généreuses aspirations. Dans son premier ouvrage : *Sous l'œil des Barbares*, M. Barrès proclame, avec une assurance un peu naïve peut-être, mais que la jeunesse de l'auteur rend excusable, la faillite de tous les systèmes philosophiques. Il déclare qu'il n'y a qu'une seule chose certaine et à laquelle il convienne de s'attacher : le *moi* avec ses élans instinctifs et ses délicates susceptibilités. Bref, c'est uniquement à sa sensibilité que M. Barrès va confier la direction de sa vie. Cultiver son moi, ce sera cultiver sa manière propre de sentir, l'épurer des éléments étrangers que le contact des Barbares, c'est-à-dire des sensibilités différentes, a pu y introduire, déve-

lopper ensuite les parties vraiment personnelles de cette sensibilité. Reste à découvrir l'idéal qui doit la satisfaire. C'est à quoi s'efforce de répondre l'ouvrage suivant : *l'Homme libre*. Dans ce singulier livret, conçu sur le plan, et rédigé dans le ton d'un ouvrage mystique, l'auteur nous enseigne que le moi chercherait vainement chez un objet quelconque ce qui doit satisfaire ses aspirations. Tout objet d'enthousiasme est décevant. Il ne faut donc point s'attacher aux choses mêmes, mais apprécier seulement l'exaltation qu'elles inspirent. C'est la formule même du dilettantisme. Seulement le dilettantisme de M. Barrès n'est point cet état d'esprit insouciant et léger que l'on s'imaginerait peut-être. C'est un dilettantisme inquiet et douloureux. Celui qui s'y livre souffre de ne pouvoir s'attacher à rien. Il gémit de cette fuite incessante de l'idéal. Il a exprimé, dans des pages d'une incomparable poésie, cette mélancolie des enthousiasmes éphémères et des passions successives qu'il compare à une mort continuelle.

Au *Jardin de Bérénice* et dans la tristesse infinie des paysages d'Aigues-Mortes, nous percevons nettement les soupirs de cette âme inassouvie. Mais elle entrevoit déjà un principe fixe qui la sauvera de cette douloureuse mobilité. Ce principe c'est la tradition. L'ouvrage, où se mêlent dans une curieuse harmonie les dissertations morales et les descriptions de la nature extérieure, établit en quelque sorte un lien entre la première forme de la morale de M. Barrès et la seconde. Depuis quelques années, en effet, les maximes de M. Barrès semblent contredire les précédentes. Par une sorte d'antithèse, qui nous fait songer à Pascal, notre auteur rabaisse le moi tout autant qu'il le vantait. Ce n'est plus le culte du moi qu'il nous prêche, mais, suivant ses expressions, la *religion de la terre et des morts*, c'est-à-dire le culte de la tradition provinciale et nationale. Il ne s'agit plus de collectionner des émotions exquises. Il faut cesser ce jeu. Il y a des devoirs rigoureux qui s'imposent à nous et qui se ramènent à cette formule : défendre le génie de notre race assailli par l'esprit de l'étranger.

Inévitablement, une pareille transformation devait attirer à M. Barrès le reproche d'inconséquence. Il s'en est défendu avec esprit et avec force et il nous a expliqué comment le culte du moi l'avait logiquement conduit à sa nouvelle théorie. L'analyse, nous dit-il, lui a révélé sous la sensibilité superficielle de son être, telle que l'avaient faite ses lectures et les milieux littéraires qu'il a traversés, une sensibilité plus profonde : les instincts essentiels de sa race; l'âme lorraine et, plus profondément encore, l'âme française. Une nation, a-t-on dit depuis longtemps, est un esprit. M. Barrès précise cette formule : dans l'esprit, l'élément

le plus foncier c'est la sensibilité. Nous sommes avant tout des êtres affectifs. Une patrie, c'est une certaine nuance de sensibilité. Ce qu'il y a de plus triste dans l'invasion étrangère, ce n'est point l'occupation du territoire, mais la dévastation des âmes, l'altération insensible de notre façon de sentir. On voit dès lors comment passer du culte du moi au devoir régional ou national. Puisque nous trouvons au fond de nous-mêmes cet esprit national, le mouvement par lequel nous préservons notre moi se confond avec le geste patriotique. Ce mouvement est spontané : il résulte de l'instinct de conservation. Individualisme et nationalisme se concilient par la fusion de l'individu et du groupe social dans l'unité profonde de la vie.

Mais le nationalisme n'est pas seulement un instinct; suivant M. Barrès, il peut se justifier scientifiquement. La biologie et l'histoire ont fortement établi la thèse de la dépendance de l'individu par rapport au milieu physique ou social. Nous sommes enveloppés par un déterminisme inflexible : je n'existe que par la terre où j'ai vécu, par les morts dont je suis le prolongement nécessaire, par les vivants dont la sensibilité a des affinités avec la mienne. Il est donc raisonnable de défendre ces foyers de ma vie : un peu de philosophie ou plutôt une certaine philosophie, la philosophie abstraite des métaphysiciens, éloigne de l'instinct; une plus saine doctrine, la doctrine positiviste, y ramène. C'est à la philosophie de Taine, en effet, que s'adresse M. Barrès pour justifier ses vues nouvelles : elle seule nous fournit la notion exacte des conditions d'existence de l'individu et de la société en les replaçant dans la nature et en nous les montrant comme le produit des circonstances.

Mais si ma sensibilité individuelle s'alimente ainsi à la sensibilité nationale, c'est l'idéal où se traduit celle-ci qui, seul, peut nous satisfaire : voilà le point fixe qui mettra fin à l'inquiète mobilité de l'âme de Philippe ou de Sturel, la source d'énergie qui fera cesser ses langueurs, la discipline qui dissipera ses mélancolies. Toutes les autres formes de l'idéal qui se révèlent dans les mœurs ou dans les œuvres littéraires et artistiques des divers peuples, et au milieu desquelles le héros de M. Barrès a promené l'ennui de son âme désabusée, peuvent bien produire en lui certains frissons d'épiderme : elles ne réussissent pas à l'émouvoir profondément. S'il s'interroge avec sincérité, il est forcé de convenir que rien de tout cela ne l'intéresse réellement. C'est qu'il n'y retrouve pas l'expression de cette nature profonde qui est comme la substance de son être. Il a beau s'évertuer : *il n'y est pas*. Non seulement cet idéal français est le seul capable de

nous passionner, de susciter en nous cet enthousiasme qui fait le prix de la vie; mais il est la condition de notre vie même. Toutes les émotions ne nous conviennent pas. Il y a des sensations délicieuses, mais qui nous détruisent. Il est des fleurs charmantes, mais qui, pour nous, se tournent en poison. M. Barrès prononce ici nettement la condamnation de ce dilettantisme que recommandait *l'Homme libre*. C'est surtout dans ses derniers livres : *Amori et dolori sacrum*, *les Amitiés françaises*, *le Voyage de Sparte* qu'il met ces vérités en lumière.

La véritable règle de vie est donc celle qui peut assurer la conservation et le développement de cette sensibilité spéciale qui constitue notre être. Elle nous est imposée par notre origine historique, nos traditions : la Terre et les Morts. On voit tout de suite les différences qui séparent cette conception de la morale classique. M. Barrès les a marquées avec une force particulière dans ses *Romans de l'énergie nationale* et dans un ouvrage d'un caractère plus spécialement théorique : *Scènes et doctrines du nationalisme*.

D'abord, l'idéal de la morale officielle est un idéal abstrait. M. Barrès entend par là que, pour le définir, nos professeurs de philosophie commencent par s'isoler de la nature et de l'histoire. Il est le produit d'une raison qui se croit libre vis-à-vis du déterminisme des circonstances. Un autre caractère de cet idéal, qui résulte d'ailleurs du précédent, c'est qu'il se donne comme absolu et prétend fournir aux hommes des règles universelles, c'est-à-dire valables pour tous les pays et tous les temps. — Selon M. Barrès, il faut en rabattre : il n'y a point d'esprit libre. Nos raisonnements sont des associations d'idées que nous imposent des puissances plus profondes que l'intelligence, « petite chose posée à la surface de notre être », à savoir nos passions, notre hérédité. L'idéal qu'il faut suivre est tout autre. Il a sa racine dans le réel, dans la nature des choses : dans notre nature intérieure d'abord, c'est-à-dire dans nos instincts et nos tendances et dans la nature extérieure ensuite, puisque ces instincts sont le résultat du milieu. Il suit de là que si nous voulons entretenir en nous les sentiments directeurs de notre vie, les émotions bienfaisantes, la fécondité de la vie morale, il nous faut rester sous les influences physiques qui leur sont propices. Il faut demeurer en communication avec les puissances mères de notre énergie, respecter les racines par où nous vient la vie. Notre devoir est de vivre là où ont vécu nos ancêtres.

Si l'idéal moral est tel que nous venons de le définir, il est nécessairement relatif. Il n'y a pas de règles morales univer-

selles. Rien d'artificiel comme la formule de Kant : Prends toujours pour maxime un principe qui puisse s'ériger en règle générale. Ce qu'il faut proclamer, c'est qu'il y a un idéal français, un idéal germanique et que chaque peuple a le sien. En France, le devoir du maître est de dégager cet idéal français de l'âme des enfants où il sommeille. L'enseignement d'un professeur comme Bouteiller, qui se place au point de vue d'un idéal absolu, reste purement extérieur et verbal. Il glisse sur les âmes. Il contrarie même leur développement naturel et fait avorter leurs fruits. Au lieu de s'hypnotiser sur ces mornes abstractions, cet éducateur, que ne s'est-il penché sur ces êtres vivants que sont ses élèves, pour les observer et trouver ainsi, dans l'observation de la vie, le secret de la gouverner? Que ne s'efforçait-il surtout d'entrer en communication directe avec eux par la sympathie? Quand il s'agit de pénétrer le mystère de la vie, la sympathie et l'amour vont plus loin en effet que l'observation elle-même, méthode cependant plus proche du réel que la pensée abstraite. Ces idées qui se faisaient jour dès *le Jardin de Bérénice* et qui constituent ce que l'on pourrait appeler la pédagogie de M. Barrès sont développées d'une façon toute spéciale dans *les Amitiés françaises*.

Reste à déterminer quel est, pour un Français, l'idéal que fournit la tradition nationale. A vrai dire M. Barrès ne nous donne sur ce point que des renseignements assez vagues. Il semblerait tout d'abord que ce dût être la conception chrétienne et catholique. Par moment, M. Barrès se rapproche de cette solution. Il exprime parfois le regret de ne pouvoir aller jusqu'à ce traditionalisme intégral; mais il ne fait point le pas décisif. De la tradition française, il ne prend pour ainsi dire que l'élément laïque. Il y a, en effet, en elle, deux parts à faire et que l'on n'a peut-être pas assez distinguées. A côté des sentiments créés par l'éducation catholique nous trouvons des tendances exclusivement profanes, purement humaines, mais de qualité française. M. Barrès les a finement démêlées. Ce que l'on appelle l'honneur à la française rentre, d'après lui, dans cette dernière catégorie. C'est à vrai dire un état d'âme assez difficile à définir. Pour nous le faire comprendre, notre auteur nous adresse à Bayard et à Corneille. Chez ce dernier, en effet, l'emphase espagnole n'a point altéré ce sentiment fait de délicatesse et de mesure. Mais M. Barrès aurait pu en citer d'autres exemples : on pourrait même nommer des femmes. Le fait a ici quelque chose de plus curieux, car la femme est, en général, tout entière à sa religion ou à la nature. Elle s'arrête rarement à ce juste milieu d'une morale naturelle qui s'imposerait à la nature : ce n'est point sur la nature

même qu'elle s'appuie pour la dépasser, mais sur un principe transcendant. Nous découvrons cependant des traces du sentimen dont nous parlons chez Mme de Sévigné et il apparaît avec une netteté singulière dans le chef-d'œuvre de Mme de La Fayette : *la Princesse de Clèves*. Chose remarquable, dans ce roman qui repose sur une lutte de conscience, il n'est jamais question d'un recours à Dieu. Mme de Clèves cherche le principe de sa force en elle seule, dans le souci de « sa gloire », c'est-à-dire de l'honneur tel que le concevait une femme française du dix-septième siècle. Ne serait-ce point là cet « honneur du monde » que dénonce Bossuet dans un roman célèbre et où il découvre un venin caché, une disposition morale qui lui apparaît non seulement comme tout à fait différente de l'esprit chrétien, mais comme opposée à cet esprit? Ce sentiment est un principe de générosité, car il conduit à l'oubli de soi et au sacrifice; mais est-ce bien là cette « renonciation totale et douce » où s'abîme Pascal? On se donne non par amour pour un autre que soi, mais, en vérité, pour se donner à soi-même une noble image de soi. C'est encore « le culte du moi », entendu, à vrai dire, dans le plus noble sens, mais ce n'est point l'amour de Jésus-Christ ni de ses pauvres.

Pas plus qu'il ne se confond avec la charité chrétienne, l'honneur à la française ne doit s'identifier avec la superbe des stoïciens qu'on lui substitue souvent. Les héros cornéliens ont beau porter les noms et le costume romain, l'énergie qu'ils font paraître est d'une tout autre qualité : c'est une force sans raideur, je ne sais quoi d'aisé et de brillant qui contraste tout à fait avec ce que nous savons de l'attitude morne et tendue des philosophes du Portique. M. Barrès a justement distingué cette fleur exquise de la sensibilité française. Elle est bien un produit de notre sol.

Avec le sentiment de l'honneur, notre auteur cite, parmi les mobiles capables d'animer l'existence d'un jeune Français, le goût de la nature et l'amour : l'amour tel qu'il soupire chez les femmes de Racine, la nature telle qu'elle apparaît dans le paysage français. Sur ce thème nous lisons plusieurs pages délicieuses, — un peu travaillées peut-être et où l'on sent trop l'artiste cherchant l'effet. Il y a là pourtant des morceaux qui passent la simple virtuosité et atteignent à une réelle profondeur : l'endroit, par exemple, où il compare l'amour de qualité française à la passion germanique. Le premier sentiment nous déchire sans doute, mais il reste harmonieux jusque dans ses plaintes et comme pénétré de la pure lumière de l'intelligence. En cela, il se distingue profondément de l'ivresse confuse où se noie la sensibilité germanique.

Cette partie de l'œuvre de M. Barrès, où il essaie de dégager

les éléments profanes de la conscience française, reste cependant vague et un peu maigre. A vrai dire, il nous fournit plutôt une méthode qu'une doctrine : il nous signale les sources où nous devons puiser nos maximes de vie plutôt qu'il ne les formule. Ce travail reste à faire. Il est digne de la pénétration de l'auteur des *Amitiés françaises*. Il serait intéressant, en effet, de dégager de l'étude des mœurs françaises ainsi que de la littérature et des actes représentatifs de ces mœurs, les éléments d'une morale naturelle, tout en les distinguant des formes esthétiques avec lesquelles M. Barrès a une tendance à les confondre.

Maintenant, quelle est la valeur de cet idéal national? S'il est un simple produit des circonstances historiques ou géographiques, quel prix pouvons-nous lui attribuer, quand nous l'envisageons, comme disent les philosophes, « sous l'aspect de l'éternité »? Quel rapport y a-t-il enfin entre la loi qui s'impose à notre vie d'une part, l'origine et la destinée de notre être d'autre part? Ce sont là des questions que les philosophes font rentrer dans ce qu'ils nomment le problème des rapports de la morale et de la métaphysique. Ces questions se posent inévitablement. M. Barrès s'y est arrêté et les a résolues dans le sens d'un scepticisme radical. « La vie, nous dit-il, n'a aucun sens; je crois même qu'elle devient de plus en plus absurde. » Nous ne savons ni d'où nous venons, ni où nous allons. Mais, qu'importe? L'amant a-t-il besoin de se demander s'il entre quelque chose d'éternel dans son amour, et cette ignorance en diminue-t-elle la profondeur et l'efficace? On peut se satisfaire d'un rêve éphémère et s'y sacrifier. Que si nous nous sentons un moment faiblir et si nous commençons à céder au sombre vertige qui se dégage de cette doctrine de l'universelle relativité, faisons un suprême appel aux vertus de notre race, écoutons la voix du sang et, malgré tout, faisons entendre un hymne de confiance dans la vie. Acceptons toutes les chances : il y a là, comme disait Socrate au soir de sa vie, un beau risque à courir. Seulement, au moment de prendre la coupe, le philosophe grec exprimait l'espoir de rencontrer, au delà de la vie, les dieux bons dont il avait déjà entendu les mystérieuses confidences. M. Barrès n'est même pas soutenu par une semblable pensée. A cet égard, notre ignorance est totale et le risque complet. La morale que nous venons d'exposer n'est liée à aucune affirmation religieuse ou métaphysique : elle est absolument autonome.

Telle est, dans ses grandes lignes, la doctrine de M. Barrès. On a pu voir que les principes généraux de cette théorie ne présentent pas une originalité bien accusée. L'auteur s'est approprié

la thèse déterministe et relativiste. L'effort même qu'il tente pour tirer de ces doctrines des maximes de sacrifice, nous le retrouvons, en Angleterre, chez Herbert Spencer, et, en France, chez M. Guyau. Son originalité n'est pas là. Elle se trouve dans l'application particulière qu'il fait de ces théories générales et dans le procédé par lequel il essaie d'en tirer une justification des vertus traditionnelles. Cela suffit, — en dehors des mérites d'un style remarquablement original, — pour donner à son œuvre un caractère très personnel.

Si nous voulons résumer en une brève formule la doctrine que nous venons d'analyser, nous dirons qu'elle consiste dans la glorification des puissances obscures de l'âme : l'instinct et le sentiment, et, plus spécialement, dans la défense des sentiments traditionnels dégagés de tout alliage religieux. Cette philosophie morale est une sorte de traditionalisme laïque et sentimental. Il nous reste à l'examiner.

*
* *

Il nous faut convenir d'abord qu'un grand nombre des reproches adressés par M. Barrès à la morale fondée sur la raison pure sont justifiés. Son défaut capital est de perdre de vue les conditions naturelles qui président au développement des individus et des sociétés. Or, la connaissance de ces conditions est nécessaire à une doctrine morale pour plusieurs raisons.

En premier lieu, la science morale doit chercher dans le contact des faits un moyen de contrôler la valeur de l'idéal qu'elle nous propose. On ne conçoit pas, en effet, une morale destructrice de l'individu et de la société. Le devoir peut bien commander dans certains cas, à l'homme, le sacrifice de sa vie, mais c'est, en définitive, pour assurer l'existence du plus grand nombre. La justice exige la disparition de certains abus, mais elle ne saurait aboutir à détruire la société elle-même. « Le règne de la grâce, disait Leibnitz, se superpose au règne de la nature, il ne le supprime pas. » S'il en est ainsi, la connaissance des lois qui gouvernent l'homme et les sociétés présente une utilité réelle pour le moraliste. Elle le met en garde contre les constructions d'une logique aventureuse. Il ne faut pas oublier, en effet, que si l'idéal nous est fourni par la pure raison, cette raison n'est pas infaillible et que ses affirmations doivent être contrôlées. Nous renoncerons donc à toute conception qui serait en formel désaccord avec les conditions de la vie individuelle ou sociale, telles que la psychologie ou la sociologie nous les font connaître. Ce genre d'épreuve est, à coup sûr, une opération très délicate. Il se peut

que nous prenions pour des nécessités sociales des institutions purement accidentelles. Aristote ne déclarait-il pas l'esclavage indispensable à la cité? Tous les abus ne se donnent-ils pas comme des éléments nécessaires de la société? Sans doute, mais les erreurs où l'on peut tomber dans l'application d'une méthode n'ont jamais suffi à condamner cette méthode elle-même, et cette collaboration des sciences psychologiques ou sociales et de la morale nous paraît être le plus sûr moyen d'éviter un réalisme trop conservateur et un idéalisme chimérique.

Non seulement la connaissance des réalités psychologiques ou sociales nous servira à éprouver la valeur de l'idéal moral, mais elle entrera comme élément dans la définition même de cet idéal. Il ne suffit pas, en effet, que nos principes ne soient pas destructeurs de toute réalité, il faut aussi qu'ils passent dans les choses. Il nous faut un idéal réalisable. Or la doctrine appelée à le formuler ne peut être qu'un composé de notions rationnelles et de données empiriques fournies par les sciences positives dont nous parlons. Elle devrait même serrer de plus près le réel, car les lois psychologiques ou sociologiques, bien qu'étant des lois de fait, restent encore des lois abstraites. Le moraliste devrait donc compléter ces indications par l'étude de la société spéciale pour laquelle il légifère, par l'étude de son passé et de son présent. Il entre, par suite, quelque chose de relatif et de variable dans les règles morales et, en un certain sens que nous préciserons plus loin, il est vrai de dire avec M. Barrès que la morale d'un Français n'est pas la même que celle d'un Allemand ou d'un Russe.

Il faut bien reconnaître que la plupart des traités classiques de morale sont loin de répondre à ces exigences. Ce qu'ils proposent à nos étudiants, ce sont des règles absolues. L'auteur n'y tient aucun compte des conditions variables du milieu où ces règles doivent être appliquées. Il légifère pour l'homme en général, pour un être de raison qui n'a jamais existé. Il est vrai que si cet enseignement est vide et abstrait, il est bien moins délicat à distribuer, tandis que l'enseignement moral tel que nous le concevons exposerait le maître à toucher aux questions les plus brûlantes. Si la morale sociale voulait prendre, en effet, ce caractère concret et précis que nous réclamons, elle se confondrait bien vite avec la politique. Un philosophe contemporain, M. Rauh, n'hésite pas à la concevoir sous cette forme[1]. Bref, nous nous trouvons en présence de ce dilemme : ou l'enseignement moral se perd dans de vagues généralités, ou il devient

[1] *L'Expérience morale* (F. Alcan, édit. Paris).

dangereux. — N'y aurait-il pas cependant un juste milieu à tenir entre ces deux excès et, sans toucher aux sujets qui nous divisent, ne trouverait-on pas le moyen d'éviter les défauts que nous venons de signaler en mêlant aux considérations abstraites de la morale des aperçus historiques, en citant des faits précis, de façon à donner à l'élève le sentiment du réel, le sens du relatif et de la vie? Sans doute, il ne faut pas que l'étude de la morale dégénère en discussions politiques; mais il est, d'autre part, inadmissible qu'elle soit aussi muette sur l'histoire ou les réalités sociales qu'un traité de géométrie. Si l'on veut qu'elle ressemble à cette dernière science, c'est sur un traité de géométrie appliquée qu'elle doit prendre modèle.

Cette pénétration de la morale et des sciences positives n'est pas seulement exigée par la nature même de cette science, elle est encore réclamée par les principes d'une bonne éducation sociale. Un enseignement moral qui isole les esprits des réalités concrètes pour les faire vivre dans un monde d'abstractions risque d'en faire plus tard des révoltés ou des sceptiques : révoltés ceux qui, fidèles à leur idéal, aiment mieux détruire la société que de renoncer à leurs principes; sceptiques ceux chez lesquels le spectacle des faits aura détruit toute croyance morale. Ce résultat contradictoire est l'effet presque inévitable d'un enseignement qui ne rapproche pas assez les faits et les principes. La rencontre d'un idéal et d'une réalité si éloignés l'un de l'autre produit, dans ces esprits, un choc qui détermine, chez les uns, la haine de tout ordre établi et, chez les autres, la ruine de toute foi morale. Au contraire, un enseignement plus positif, soucieux de découvrir les vrais rapports de l'idéal et du réel, développerait dans les âmes ces vertus de patience et de résignation qui sont aussi nécessaires à la vie sociale que l'amour de la justice et le désir du progrès.

Ne peut-on aller plus loin et concéder à M. Barrès que, de l'observation du réel, nous pouvons dégager l'idéal moral lui-même? Cette thèse peut aussi se soutenir, mais à la condition de la bien comprendre. L'idéal, en effet, n'est pas autre chose que le développement de la nature humaine et de ses puissances telles que l'expérience nous les révèle. Les doctrines morales les plus élevées ne nous proposent d'autre fin que la vie spirituelle, c'est-à-dire l'épanouissement de ce qui, dans l'homme, est l'homme même et le distingue des êtres inférieurs. C'est en ce sens qu'Aristote a pu dire que la fin d'un être nous est connue par la seule considération de sa nature et que la vie morale consiste « à faire l'homme ». Leibnitz ne disait-il pas, lui aussi, que le bien

moral est identique au bien naturel, c'est-à-dire à cette fin vers laquelle tendent spontanément les êtres dépourvus de raison et de liberté? Il y a donc une part de vérité jusque dans ces maximes, en elles-mêmes très dangereuses, qui nous prescrivent le déploiement de l'énergie, le respect du fait et le culte de la force. C'est qu'en effet, la force est une perfection de l'âme et le succès nous révèle la force.

Construite en dehors des réalités naturelles, la morale de la raison pure ne nous fournirait pas des règles réellement pratiques, c'est-à-dire capables d'agir sur la réalité. Isolée du réel dans son principe, nous la voyons, dans ses applications, incapable de l'atteindre. Elle ne peut établir, M. Barrès l'a bien vu, la formule des devoirs les plus pressants, de ceux que la vie quotidienne nous impose, nous voulons parler des devoirs qui ont pour objet les groupes d'individus avec lesquels nous sommes surtout en rapports : la famille et la nation. Les règles qu'elle nous fournit, en effet, sont trop générales pour que nous puissions en déduire ces obligations particulières. Cette morale prend son fondement soit dans un idéal de perfection avec les cartésiens ou les éclectiques, soit chez les disciples de Kant dans l'idée de la valeur du sujet raisonnable, c'est-à-dire de la personne humaine. Or, quel que soit le principe invoqué, elle ne peut établir ces devoirs spéciaux dont nous parlons. En partant d'un idéal de perfection, comment fondera-t-elle par exemple les devoirs envers la patrie? Si véritablement nous ne devons nous attacher qu'à la perfection, nous ne pourrons justifier notre dévouement à notre patrie qu'en démontrant la supériorité de notre nation sur toutes les autres, mais dans ce cas l'existence des autres patries ne se comprend plus. En admettant que chaque peuple réalise un aspect particulier de la perfection humaine, il nous sera impossible d'expliquer par des raisons purement logiques pourquoi nous nous attachons à telles perfections plutôt qu'à telles autres.

Aurons-nous recours au principe kantien? Même difficulté. On comprend que l'on puisse dégager du principe de la dignité de la personne, nos devoirs envers l'humanité en général; mais il semble difficile d'en déduire nos obligations de Français vis-à-vis de Français. Les partisans de Kant l'ont, il est vrai, tenté et leurs traités de morale réservent un chapitre spécial aux devoirs envers la patrie, mais il s'agit de savoir ce que vaut leur argumentation. Ils s'appuient généralement sur ce principe abstrait réglant les relations de personne à personne à savoir que l'on doit davantage à ceux dont on a reçu davantage. Mais d'abord on peut contester la dette, les bienfaits que nous devons à nos con-

citoyens n'ayant pas été l'objet d'un libre contrat. Invoquera-t-on, à l'exemple de M. Léon Bourgeois dans son livre : *la Solidarité*, l'existence d'un quasi-contrat? On répondra que certains hommes ont bien peu reçu en comparaison des obligations qui leur sont imposées au nom du patriotisme. D'une manière générale, d'ailleurs, il est bien difficile de fixer le chiffre de la dette et d'établir sur cette base le nombre de nos devoirs patriotiques. Bref, les relations abstraites conçues par la morale kantienne et le principe du libre contrat sur lequel se fondent ces relations ne déterminent pas du tout à quel groupe humain je dois m'agréger. Quand les manuels de morale kantienne enseignent les devoirs envers la patrie, remarquons bien qu'il s'agit chez eux de la patrie *en général*. Ils supposent que nous avons déjà fait choix d'une patrie particulière et il ne nous donne jamais la raison de ce choix. On nous objectera peut-être que cette élection est précisément un acte étranger à la morale, et qu'en conscience nous sommes libres d'élire telle patrie qu'il nous plaira. Voilà précisément l'aveu que nous attendions. Un pareil principe est la négation même de l'idée de patrie. Une patrie est, en effet, un groupement *naturel* auquel on prétend substituer une simple association contractuelle. Une morale fondée sur la raison pure plane au-dessus de la nature. Elle ne connaît pas de patrie ou, du moins, sa patrie n'est pas de ce monde.

Les mêmes considérations vaudraient, à propos des devoirs domestiques. La morale de la raison pure est incapable d'établir nos devoirs envers *telle* famille particulière. Elle ne distingue pas entre la famille *naturelle* et la famille d'adoption. Mais les égards que nous devons à nos parents s'expliquent-ils uniquement par des motifs rationnels : leurs qualités morales ou le souvenir de ce que nous leur devons? Assurément non. N'admettre entre les hommes que les relations idéales dont parle l'intellectualisme, c'est ruiner l'idée de famille aussi bien que l'idée de patrie. En bonne logique, le moraliste de la raison pure, à qui nous demanderions quels sont nos devoirs vis-à-vis des nôtres, devrait nous répondre : « Qui sont mes frères et mes sœurs? »

Enfin, M. Barrès a bien raison de trouver à la doctrine que nous critiquons quelque chose de froid et de sec qui froisse notre nature. Ce défaut résulte, d'ailleurs, du précédent. Du moment qu'elle néglige les rapports naturels des hommes, les sentiments qui correspondent à ces relations doivent d'abord lui rester étrangers. Ce sont ces sentiments que Kant nomme *pathologiques*, entendant par là qu'ils ont une origine extra-rationnelle, la chair et le sang, ou encore l'habitude de vivre ensemble, les similitudes organiques ou psychiques, ces innombrables affinités

naturelles, ces amitiés dont parle M. Barrès et où il a bien raison de voir les forces qui rapprochent surtout les hommes. Le seul sentiment auquel la morale intellectualiste peut faire appel est le sentiment moral proprement dit, c'est-à-dire l'amour de l'idéal rationnel. Chez Kant, l'objet de ce sentiment a même un caractère plus abstrait encore, puisqu'il consiste dans une pure forme : l'universel. Or, il est indiscutable que, de quelque façon qu'on l'entende, l'idéal de la raison pure a une faible puissance émotive. Et cependant, comme le pensaient Platon et Leibnitz, le vrai bien étant souverainement aimable ne peut manquer d'éveiller l'amour. Il reste donc vrai que la notion du bien, telle que nous la fournit la raison abstraite, est une pâle image du bien véritable et que la vie morale parfaite ne peut consister dans cet état insipide et froid que l'on conçoit d'ordinaire comme la vertu et la sagesse. Elle consisterait plutôt, ainsi que l'a entrevu M. Barrès, dans un perpétuel enthousiasme, une incessante exaltation.

Si, au lieu de considérer la morale intellectualiste en elle-même, nous l'envisageons dans ses rapports avec les facultés de l'homme, nous lui découvrons de nouveaux inconvénients. On ne peut s'empêcher de convenir qu'elle n'est pas à la portée du plus grand nombre. La démonstration rationnelle de nos devoirs exige, en effet, une subtilité et une force d'esprit bien rares. Mais, chez la plupart des hommes, la raison n'est pas seulement débile, elle est asservie. Nous n'irons pas jusqu'à dire, avec notre auteur, que le concept d'une raison libre est une pure chimère, mais on ne peut nier que la liberté de penser ne soit chose très difficile à réaliser. La plupart des gens parlent sans cesse au nom de la raison, sans se douter qu'ils obéissent aux suggestions obscures de leurs préférences personnelles, qu'ils subissent la pression d'habitudes mentales, de tendances qu'ils ne démêlent pas. Si l'on veut maintenir un certain ordre dans la vie individuelle ou sociale, il semble donc qu'il faille s'appuyer sur d'autres puissances que la raison et l'on ne voit guère, avec M. Barrès, que les instincts traditionnels qui soient capables d'apporter un contrepoids à l'effort anarchique des passions individuelles. Cette vue n'avait pas échappé à Descartes qui, après avoir revendiqué pour lui-même le droit de penser librement, écrit ces lignes hautaines : « La seule résolution de se défaire de toutes les opinions qu'on a reçues auparavant en sa créance n'est pas un exemple que chacun doive suivre : car le monde n'est quasi composé que de deux sortes d'esprits auxquels il ne convient nullement : à savoir de ceux qui, se croyant plus habiles qu'ils ne sont, ne se peuvent empêcher de précipiter leurs jugements, ni avoir assez de patience

pour conduire par ordre toutes leurs pensées : d'où vient que s'ils avaient une fois pris la liberté de douter des principes qu'ils ont reçus et de s'écarter du chemin commun, jamais ils ne pourraient tenir le sentier qu'il faut prendre pour aller plus droit et demeureraient égarés toute leur vie; puis, de ceux qui, ayant assez de modestie ou de raison pour juger qu'ils sont moins capables de distinguer le vrai d'avec le faux que quelques autres, par lesquels ils peuvent être instruits, doivent bien plutôt se contenter de suivre les opinions de ces autres, qu'en chercher eux-mêmes de meilleures. » Nous verrons s'il y a lieu de souscrire à ces paroles sévères et s'il convient d'exclure ainsi de la vie intellectuelle l'immense majorité des hommes. En tout cas, il nous est permis, pour l'instant, de constater l'impuissance où se trouve l'ensemble de l'humanité à refaire, par la raison pure, l'harmonie que réalisaient les sentiments traditionnels dans la vie individuelle ou sociale.

Telles sont les vérités que nous découvrons dans la doctrine de M. Barrès. Nous ne pouvons pas cependant l'accepter dans toute son étendue.

D'abord, le principe qui sert de base à cette morale manque de clarté. M. Barrès fonde-t-il sa morale sur les lois de la nature extérieure, sur les lois historiques, par exemple, lesquelles sont, au moins en partie, des lois physiques, ou sur des faits de pure conscience? Il semble perpétuellement hésiter entre ces deux conceptions. Tantôt, il paraît demander la règle de sa vie aux lois de l'histoire ou même à celles de la biologie, tantôt il fait appel au sentiment et à l'instinct qui sont des faits intérieurs. M. Barrès nous répondra peut-être que cette dualité se résout en un principe unique, puisque nos sentiments sont le fruit des circonstances historiques et du milieu géographique où ils se sont développés. Soit, mais cette harmonie entre la conscience et la réalité extérieure subsiste-t-elle toujours? La nature et l'histoire détruisent incessamment leur œuvre. Elles froissent bientôt ces sentiments auxquels elles ont donné naissance, et tendent même parfois à les détruire. La nature et l'histoire sont de mauvaises mères. Le sentiment national, fruit de l'histoire, est à chaque instant violenté par l'histoire. En un mot, la nature ressemble à ce royaume dont il est parlé dans l'Evangile et qui est divisé contre lui-même. C'est en ce sens que Pascal disait qu'elle est ambiguë. Il importe donc au plus haut point de savoir si c'est dans les lois historiques ou dans les sentiments de la conscience que nous chercherons la règle de notre vie.

Aucun de ces deux principes ne peut, d'ailleurs, satisfaire le

moraliste. Que la morale ne puisse se fonder sur l'histoire ou la sociologie, cela paraît évident pour peu que l'on prenne une idée nette de l'objet de cette science. La morale est, par définition, la science de ce qui *doit être*, de l'*idéal*. Or, on l'a dit souvent et avec raison, l'histoire et la sociologie ne pourront jamais nous fournir que des faits : elles se bornent à constater ce qui *a été* ou ce *qui est* et l'on ne peut tirer de ces données la formule de ce qui *doit être*. L'argumentation classique de l'éthique rationnelle nous semble sur ce point décisive. Objectera-t-on que nous supposons un point qui est précisément en question : le caractère obligatoire de la règle morale? M. Guyau n'a-t-il pas conçu une morale sans obligation? Ce caractère ne nous paraît pourtant pas contestable. Il résulte, en effet, de l'existence même de la raison et du rapport qu'elle soutient avec notre vie. Dire que je dois soumettre ma conduite à ma raison, c'est affirmer qu'il y a des actions que je *dois* faire et d'autres que je *dois* éviter; car le propre de la raison est de me présenter toute chose sous la forme d'une nécessité et d'une nécessité idéale. Une morale sans obligation, — si elle méritait encore le nom de morale, — ne conviendrait qu'à des êtres gouvernés par le plaisir ou l'instinct. A moins donc de nier la distinction que fait l'esprit entre le *fait* et le *droit*, l'impossibilité de réduire la morale aux sciences dont nous parlons est manifeste. C'est faute de prendre une conscience suffisante de cette distinction fondamentale que des penseurs comme M. Barrès subissent en morale la fascination des sciences positives.

Chercherons-nous la règle de notre vie dans la conscience et, dans cette conscience, n'écouterons-nous que la voix du sentiment? M. Barrès nous y invite le plus souvent. Sa théorie semble entrer dans cette catégorie de doctrines que la philosophie classique appelle les *morales sentimentales*. Il ne cesse, en effet, de nous recommander le culte de certaines façons de sentir. Mais ici encore les indications qu'il nous fournit ne sont pas claires. On peut se demander si ces sentiments auxquels il attache un si grand prix doivent être cultivés à cause de leur valeur propre, de leur noblesse intrinsèque, ou simplement parce qu'ils sont *nôtres*. La plupart des expressions de M. Barrès autoriseraient cette seconde interprétation. Ne nous répète-t-il pas constamment que tout système de morale par lequel on essaierait de définir un idéal et de juger nos actes d'un point de vue absolu, est une construction chimérique? Or comment prononcer un jugement de valeur sur nos façons de sentir sans se référer à un pareil système?

Notre auteur nous répondra peut-être que ces distinctions ont quelque chose de factice. Il y verra un de ces jeux logi-

ques suggérés par le démon de la métaphysique. Pourquoi opposer ainsi l'amour de l'idéal et l'amour de soi? L'idéal n'est-il pas ce qui agrée à notre sensibilité? de sorte que s'attacher à l'idéal c'est en même temps s'aimer soi-même. Inversement, l'égoïsme bien compris se résout en idéalisme, car ma joie elle-même je la trouve dans un autre objet que moi-même. Ce qui créerait ici les difficultés où l'on s'embarrasse, c'est que l'on réclame à l'homme un absolu désintéressement, lequel est irréalisable. L'amour ne consiste pas, comme on le croit généralement, dans l'oubli total de soi, mais dans une disposition de l'âme qui lui fait trouver sa joie, comme dit Leibnitz, dans la perfection de ce qu'elle aime. Le même philosophe ajoute : « Cet amour a proprement pour objet les substances susceptibles de félicité, mais on en trouve quelque image à l'égard des objets qui ont des perfections sans les sentir, comme serait, par exemple, un beau tableau. Celui qui trouve du plaisir à le contempler et qui trouverait de la souffrance à le voir gâté quand il appartiendrait même à un autre, l'aimerait d'un amour désintéressé, ce que ne serait pas celui qui aurait seulement en vue de gagner et de vendre ou de s'attirer de l'applaudissement en le faisant voir. » C'est M. Barrès, lui-même, qui cite cette page dans son étude sur Marie Bashkirtseff, à propos de l'amour d'Albert de la Ferronnays pour Alexandrine d'Alopeus. Egoïsme et altruisme ne constitueraient donc qu'une antinomie apparente, résultant de l'abus de la logique abstraite et s'évanouissant dans l'unité de la vie.

Cette manière d'échapper à la difficulté que nous soulevions ne nous paraît pas cependant satisfaisante. Admettons que le moi ne se distingue pas aisément de l'idéal qu'il conçoit et que les limites de l'égoïsme et du désintéressement soient tout à fait indécises, il n'importe : la question de savoir si, en nous recommandant le culte de certaines façons de sentir, M. Barrès nous propose l'amour d'un idéal où l'amour de nous-mêmes conservera une importance capitale. Elle se présente seulement sous une autre forme. En effet, les joies que le moi est susceptible de goûter ne sont pas toutes de la même qualité. Dès lors nous demanderons quel moi il convient de cultiver en nous, si c'est le moi des jouissances grossières ou celui des plaisirs délicats? Le moi n'est pas quelque chose de simple et d'indivisible. On l'a dit depuis longtemps : il y a plusieurs hommes en chacun de nous. Si M. Barrès donne la préférence à certains sentiments sur d'autres, c'est qu'il leur attribue une excellence propre et qu'il ne les cultive pas uniquement parce qu'ils lui sont personnels. Son égotisme se résout finalement en idéalisme.

Reste à savoir si les sentiments les plus nobles et les plus purs d'égoïsme peuvent, à eux seuls, servir de base à la morale.

Remarquons pour commencer que si certains sentiments semblent suffire à la direction de la vie à cause de leur noblesse, ils empruntent cette valeur aux éléments intellectuels qui s'y mêlent. Nous avons reconnu que, dans les sentiments domestiques ou patriotiques, il entre des facteurs purement naturels et, en quelque sorte, physiques; mais nous sommes bien éloignés de n'y voir que ceux-là. Les *qualités* de l'esprit français, le souvenir de ce que nous devons à la France sont assurément pour quelque chose dans notre patriotisme et ce sont là des *idées*, des facteurs intellectuels. Si des liens physiques nous unissent entre Français, la conscience que nous en prenons les fortifie : c'est moins la parenté elle-même que l'*idée* de cette parenté qui fait l'amour du père et du fils. L'idée, elle aussi, est une force, comme l'observe M. Fouillée; mais une force d'une qualité supérieure. D'une manière générale, tout sentiment humain est pénétré d'intelligence. Ce qui distingue, par exemple, l'amour proprement dit du simple attrait sexuel, c'est, sans nul doute, ce qui s'y mêle de pensée : l'idée de la beauté ou des qualités morales de la personne aimée. Je sais bien que, selon M. Barrès, nous sommes ici dupes d'une illusion et que nous renversons l'ordre véritable des facteurs. D'après lui ce n'est pas parce que notre pensée aperçoit dans les objets certaines perfections que notre cœur s'attache à eux, c'est, au contraire, parce que nous les aimons que nous leur prêtons ces perfections. Notre amour pour eux les transfigure. Nous répondrons qu'en effet de pareilles illusions se produisent ; mais si parfois nous accordons à des êtres des qualités qu'ils ne possèdent pas, est-ce à dire qu'en elle-même la conception de ces qualités soit pur mensonge? L'attribution que nous en faisons à certains êtres peut être erronée : elle prouve du moins l'existence en nous d'un idéal et il faut bien que cet idéal nous apparaisse comme digne de notre attachement puisque nous ne pouvons aimer les êtres sans les idéaliser, en sorte que l'illusion même qu'on nous oppose ici sert de vérification à notre thèse. Nous reconnaissons d'ailleurs qu'il est fort malaisé de démêler ce qu'il entre d'intellectuel ou de physique dans un sentiment donné et de dire jusqu'à quel point nos affections sont dues à des causes naturelles ou à des raisons idéales. Il nous suffit de constater que ces dernières y jouent un rôle considérable et les transforment profondément.

Ces éléments intellectuels éliminés, nos sentiments perdraient, en effet, à nos yeux toute valeur morale. Nous avons même beau-

coup de peine à nous figurer ce que pourrait bien être un pur sentiment, c'est-à-dire un sentiment privé de tout apport intellectuel. Nos joies ne seraient plus alors qu'une sorte de frémissement confus, l'amour une impulsion aveugle, un mouvement à peu près semblable aux affinités physiques. L'expression dont se sert M. Barrès conviendrait ici à la rigueur. Or, cette émotion et cette impulsion sont de simples phénomènes analogues aux faits physiques, quoique intérieurs à la conscience, et il est aussi impossible de fonder sur eux une règle morale que sur ces derniers. On leur opposerait, en effet, les mêmes arguments : un sentiment peut m'incliner, *en fait*, vers certains objets ou certains actes, je ne puis en conclure que je *dois* m'attacher à ces objets, accomplir ces actes. Du fait intérieur, pas plus que du fait extérieur, je ne puis tirer un idéal. Au reste, M. Barrès lui-même reconnaît que le sentiment tout seul manque d'autorité comme règle des mœurs. Voilà pourquoi il essaie de le justifier en nous le montrant comme l'expression intérieure des lois générales de la vie. Seulement il ne s'aperçoit pas que ce n'est pas là donner du sentiment une justification réellement morale, puisque, nous l'avons vu, on ne peut fonder une doctrine des mœurs sur les lois de la nature extérieure. Il y a plus : une pareille explication du sentiment le ravale en quelque sorte. Le sentiment est une forme imparfaite de la conscience, sans doute, mais c'est encore la conscience, c'est-à-dire l'obscure révélation de l'idéal, tandis que la nature proprement dite représente la force aveugle, le fait pur. Il en résulte que, loin de justifier l'instinct moral, c'est le dégrader en quelque sorte que de nous le présenter comme un produit des choses extérieures, « à la façon du sucre et du vitriol », pour employer les expressions de Taine.

Nous retrouvons ici, d'ailleurs, l'équivoque que nous avions déjà signalée. Si le sentiment a besoin d'être justifié par les lois objectives extérieures à la conscience, lequel de ces deux principes sera, en définitive, notre règle? Mais il y a plus : le principe même du système, l'appel au sentiment, condamne cette morale à l'ambiguïté. Quand on va au fond des choses, on ne découvre, en effet, que deux ordres de réalités radicalement distinctes, ou, pour employer le langage de Descartes, deux idées claires : la conscience et la nature. Mais la conscience pure, c'est-à-dire dégagée de toute attache à la nature, est identique à la raison. Indépendante du monde mouvant des phénomènes, la conscience ne peut nous proposer, en effet, qu'un objet universel et nécessaire, puisqu'on ne voit plus ce qui pourrait conditionner ses affirmations : or, la connaissance de l'universel, c'est la raison

même. La raison n'est donc pas autre chose qu'une conscience affranchie, une pure conscience, une pensée vraiment libre. Au contraire, le sentiment pur (nous entendons par là, rappelons-le, le sentiment dégagé de tout élément intellectuel) nous apparaît comme l'état d'un esprit encore engagé dans la nature, une pensée mêlée de matière. Toute doctrine des mœurs fondée sur ce principe bâtard doit finalement se résoudre en idéalisme ou en naturalisme.

La morale ne peut donc s'établir ni sur la nature extérieure ni sur cette espèce de nature intérieure que sont nos instincts et nos sentiments. L'ordre moral dépasse nécessairement les faits physiques ou psychiques. Il ne commence qu'avec l'idéal et avec la raison révélatrice de cet idéal. Maintenant cet idéal étant supérieur aux faits, il est indépendant des circonstances et ne saurait donc varier avec elles. Par suite, les vérités où il s'exprime seront universelles et nécessaires comme le veut la morale classique. On peut bien admettre que les règles morales particulières varient avec les temps et les pays, mais il est impossible d'étendre cette relativité aux principes eux-mêmes. C'est la même lumière réfractée en des milieux différents. On ne conçoit donc pas, à proprement parler, une morale nationaliste en ce sens qu'elle établirait son fondement sur les lois qui président à l'organisation d'une nationalité particulière ou sur les instincts d'une âme nationale, expression intérieure de ces lois. Si les vertus françaises sont dignes de notre culte, ce n'est point parce qu'elles sont françaises, mais parce qu'elles sont des vertus. Le progrès décisif de l'humanité en tous les ordres a consisté, à l'inverse de ce que croient Renan, Taine et, après eux, M. Barrès, dans le passage du relatif à l'absolu, du particulier à l'universel. La science fut fondée du jour où un penseur d'Ionie proclama qu'il n'y a de science que du général et la vraie religion fut établie, sur les ruines de tous les cultes particuliers, le soir mystérieux où près du puits de Jacob fut prononcée la sublime parole : « On n'adorera plus désormais ni sur cette montagne ni à Jérusalem, mais on adorera le Père en esprit et en vérité. »

Il ne nous reste plus qu'à voir comment la morale rationnelle pourra échapper aux reproches que nous lui avons adressés.

Le principal grief de M. Barrès contre la morale rationnelle consistait à dire qu'elle s'isole trop de la réalité et nous avons reconnu qu'en effet une pareille séparation est impossible. Mais il s'agit de savoir si cet isolement existe par la faute de certains moralistes ou s'il est exigé pour les principes mêmes

de la morale que nous défendons. Or il semble que rien n'interdise aux partisans de la morale rationnelle d'utiliser les indications des sciences positives, telles que la psychologie ou la science sociale. Sans doute on ne comprendrait pas que le réel puisse servir d'épreuve à l'idéal et limiter ses exigences si ces deux termes étaient radicalement hétérogènes; mais il n'en est pas ainsi. D'une part l'idéal se présente à nous comme une fin à réaliser et d'autre part nous trouvons dans la réalité comme une disposition à se conformer à l'idéal. Or si l'idéal doit être réalisé, il suit de là d'abord qu'il ne doit point détruire la réalité donnée, individu ou société, et ensuite qu'il doit se plier aux conditions de cette réalité, se limiter, s'amoindrir en quelque sorte en vue de son application aux choses, ce qui veut dire que nous sommes obligés d'accepter certaines imperfections inhérentes à la nature humaine et à l'organisation sociale, ou tout au moins d'ajourner leur disparition. Le problème des rapports de l'idéal et du réel serait insoluble, s'il était prouvé que le mal l'emportera toujours sur le bien dans la vie individuelle ou sociale, si l'homme était incorrigible et la société irréformable. On ne voit plus alors, en effet, ce qu'on pourrait répondre aux esprits intransigeants qui prennent pour maxime la fameuse formule: « Périsse la société plutôt que les principes. » Ce qui fait la valeur de la réalité, en effet, c'est qu'elle peut prendre la forme de l'idéal. L'ordre établi n'a par lui-même rien de respectable. Mais l'hypothèse pessimiste de la victoire du mal sur le bien nous est interdite par la formule même de la loi morale. Puisque l'idéal se présente à nous comme *devant être* réalisé, c'est donc qu'il *peut* l'être. Croire à l'idéal, c'est donc croire en même temps à sa réalisation possible, c'est affirmer que le bien finira par l'emporter sur le mal, c'est proclamer la bonté de la vie. L'optimisme comme la liberté est un postulat du devoir, un acte de foi morale.

Nous avons vu en outre que la morale rationnelle risque d'apparaître comme impuissante à fonder les devoirs particuliers. Remise en contact avec le réel et tenant compte des conditions imposées par le réel à la réalisation de l'idéal, cette morale devient capable de les établir. Si l'idéal ne peut se réaliser que dans et par l'humanité et si c'est une condition d'existence pour l'humanité de s'organiser en familles et en patries, des devoirs spéciaux ésultent de ces formes sociales particulières. Il y a plus : on peut dire que tous les genres d'organisation qui nous apparaissent comme nécessaires à l'humanité donnent naissance à des devoirs correspondants. Les formes sociales périmées elles-mêmes dont l'histoire nous laisse le souvenir ont eu, en leur temps, une valeur

morale et impliquèrent de réels devoirs. Il y a eu assurément ainsi une morale féodale et, s'il est vrai que l'esclavage fut, à certaines époques, une nécessité sociale, on pourrait admettre avec Bossuet qu'il y eut alors des devoirs spéciaux à l'esclave. Le grand mérite du christianisme a été de présenter à l'humanité *les nécessités naturelles comme des devoirs*, d'éveiller en elle, avec le sentiment de l'idéal et le désir de la justice, le sens profond de ces nécessités, l'esprit de sacrifice et de résignation. De l'observation du réel, nous ne pouvons, ainsi qu'il a été dit plus haut, déduire directement notre devoir, mais du réel envisagé comme condition de l'idéal naissent de nouvelles obligations qu'il nous serait impossible de tirer de la formule abstraite de la loi morale. Il faut louer aussi Auguste Comte d'avoir corrigé ce qu'avait d'étriqué et de sec l'intellectualisme abstrait du dix-huitième siècle en éveillant chez les esprits cette sympathie historique qui correspond à un élargissement de notre intelligence, et qui nous pousse à considérer avec une sorte de respect religieux toutes les formes de la vie humaine.

C'est en vertu du même principe que la morale rationnelle pourra échapper au reproche de sécheresse et d'inefficacité que M. Barrès lui adresse. Elle accordera d'abord une place aux sentiments naturels parce que, grâce à eux, nous faisons en quelque sorte l'apprentissage du sentiment moral. Le sens commun a depuis longtemps observé et la psychologie le confirme que l'éducation de la sensibilité comme celle de l'intelligence exige que l'on aille du simple au complexe ou, pour parler le langage vulgaire, du facile au difficile. Si nous voulons apprendre au cœur à aimer, il faut d'abord proposer à son amour les êtres auxquels il peut le plus aisément s'attacher. Cet amour se diffusera ensuite sur des objets plus éloignés de lui. Si l'on veut, par exemple, que l'amour de l'enfant se porte sur ces réalités plus abstraites qui sont la patrie et l'humanité, il faut d'abord développer en lui l'affection de ses parents et de ses proches. Dans un passage du *de Finibus*, Cicéron nous signale cette loi de progression. *Eadem ratio fecit hominem hominum appetentem, cumque his natura et sermone et usu congruentem, ut, profectus a caritate domesticorum et suorum serpat longius, et se implicet primum civium deinde omnium mortalium societate.* Ce fut l'erreur de Platon de croire qu'en supprimant le sentiment de la famille il développait d'autant l'amour de la cité. On l'a dit souvent et avec raison : il est bien difficile de croire à la sincérité philanthropique de gens qui n'aiment ni leurs parents ni leurs amis. Il y aurait là un démenti donné non seulement à l'expérience courante, mais aussi à toutes les lois de la psychologie.

Mais les sentiments dont nous parlons peuvent prendre place dans une morale rationnelle à un autre titre. Ils sont souvent une forme de l'amour de l'idéal. Nous savons, en effet, que si des éléments en quelque sorte physiques s'y rencontrent, il s'y trouve aussi des facteurs rationnels et qu'il n'y a peut-être pas chez l'homme d'amour purement naturel. Dès lors la culture de ces sentiments se confond souvent avec l'éducation morale elle-même. Ils constituent même la seule forme sous laquelle beaucoup d'hommes peuvent concevoir et aimer le Bien. Tel qui restera insensible à la notion abstraite du devoir, appréciera la vertu dans la personne de sa mère et comprendra l'honneur s'il en trouve chez son père une vivante image. Aux yeux de ses soldats, Napoléon fut certainement une sorte d'idéal vivant. Il nous faut à tous un Dieu incarné. Inversement, est-il bien sûr que l'attachement à l'idéal soit aussi pur de tout sentiment naturel qu'on le croit généralement? Quand nous défendons la justice, les droits abstraits de l'homme, ne songeons-nous pas un peu à nos droits, aux dénis de justice dont nous avons été victimes? Ce qui permettrait de le supposer, c'est qu'à prendre les choses en gros, ce sont ceux qui souffrent le plus de l'injustice, qui font appel à ces principes abstraits. Rien de plus *naturel* en vérité, mais c'est précisément ce que nous soutenons. Non seulement l'amour d'un idéal abstrait risque de dissimuler des tendances extra-morales, il peut même y entrer plus d'égoïsme que dans celles-ci. Les sentiments avec lesquels certains hommes défendent les droits de l'homme renferment peut-être (pour reprendre l'exemple de tout à l'heure) moins d'idéalisme véritable que le dévouement d'un soldat de Napoléon pour son empereur. Sans doute il s'agit de savoir en morale, non pas comment nous sentons et agissons, mais comment nous *devons* sentir et agir et l'exploitation de l'idéal par les instincts égoïstes ne prouve rien contre la morale idéaliste. Mais ce que nous voulons montrer précisément c'est qu'en morale même nous ne pouvons perdre de vue la nature humaine telle qu'elle est et les conditions psychologiques de l'action. S'il était prouvé que l'abus de la prédication abstraite favorisât l'hypocrisie et l'égoïsme, il n'y aurait pas à hésiter, il faudrait renoncer, comme le veut M. Barrès, à une pareille méthode d'éducation. Qu'on le remarque bien cependant : nous n'abandonnerions pas pour cela la doctrine idéaliste, nous essaierions seulement de faire aimer l'idéal sous les espèces naturelles où il se présente aux hommes.

Enfin ces sentiments n'ont-ils pas quelque valeur en eux-mêmes ou ne peuvent-ils être acceptés par nous que comme condition des sentiments moraux? Ce sont, dit-on, des faits natu-

rels. Soit, mais ce qui dans la nature n'est pas contraire au bien possède déjà quelque perfection et, par suite, peut prendre place dans la morale. Ces affinités qui unissent les hommes en familles et en nations sont autant de moyens par lesquels la nature réalise un certain ordre entre les êtres et cet ordre a une valeur. Nous avons vu qu'il nous est impossible de réduire la règle des mœurs à cette maxime qui fut celle de presque tous les philosophes anciens : « Il faut vivre conformément à la nature. » Mais reconnaissons du moins dans ce précepte une part de vérité et un premier effort pour introduire dans la vie humaine une certaine harmonie. Celui qui reste étranger aux sentiments naturels viole cet ordre, il est atteint d'une sorte de difformité psychique, c'est une espèce de monstre et les Grecs avaient peut-être raison de penser que dans toute difformité il entre quelque chose d'immoral.

Quant à la puissance émotive de l'idéal lui-même, nous reconnaîtrons avec M. Barrès qu'elle est en général assez faible. L'enthousiasme moral est chose rare et l'état de grâce n'est pas un état permanent. Mais l'erreur de notre moraliste est de penser que la faute en est aux philosophes intellectualistes qui nous proposent une règle trop abstraite, alors que ce caractère de la loi morale résulte de la constitution de notre nature elle-même. La vie morale parfaite impliquerait sans doute un amour indéfectible du bien; mais ce n'est point la condition ordinaire de l'homme. Il n'est pas fait pour vivre dans un perpétuel enthousiasme : il doit souvent accomplir son devoir, sans que ce devoir dise rien à son cœur, par le seul effort de sa volonté. Pourquoi le bien ne nous touche-t-il pas davantage? Pourquoi faisons-nous le mal tout en connaissant le bien? C'est là un problème que ni Platon ni Leibnitz n'ont pu résoudre et auquel l'Eglise a répondu en admettant une sorte de rupture d'équilibre dans notre nature morale, rupture due à une faute originelle. Quelle que soit l'explication que l'on propose de ce fait que Pascal appelle « un scandale », la philosophie le constate : c'est le fait même de notre nature.

Les objections tirées des difficultés que rencontre l'usage de la raison chez la plupart des hommes, ne nous paraissent pas non plus décisives contre la morale rationnelle. Nous avons reconnu que l'abolition des sentiments traditionnels risque de livrer la vie individuelle et sociale au désordre et à l'anarchie. Mais remarquons d'abord que si l'exercice de la raison éveille de pareilles craintes, c'est qu'on lui attribue des effets qui doivent être mis sur le compte des passions. La raison est une règle et par là elle est « faiseuse » d'ordre. De plus, étant commune à tous les hommes, elle ne pourrait manquer, si elle était obéie, de faire l'unité parmi

eux. Il ne faut pas oublier cependant que c'est précisément cett souveraineté de la raison que nos adversaires déclarent chimérique. Supposer cette faculté maîtresse de la vie, c'est, d'après eux, se placer dans l'abstrait, tandis qu'il importe avant tout de voir l'usage réel qu'en font les hommes. Or, l'expérience prouve, nous disent-ils, qu'elle devient, entre leurs mains, un instrument de ruine soit qu'elle se fasse par ses sophismes la servante docile des passions, soit que sa faiblesse naturelle l'empêche de s'exercer avec la rigueur nécessaire. Il est sûr que, si l'on se place à un point de vue utilitaire ou esthétique, on peut regretter, avec M. Barrès, la substitution de la raison à l'instinct dans le gouvernement de la vie. L'intervention de ce facteur est pour l'individu une cause de trouble et d'angoisse : les hésitations, les variations même dans la conduite en sont la suite. On a dit fort justement que la contradiction est parfois le signe de la sincérité. Chez un peuple, la communauté des instincts produit une cohésion qui est une force et elle donne à sa vie une harmonie qui a sa beauté, tandis que l'universelle discussion engendre les divisions et les haines. Tous ces inconvénients sont réels. Toutefois, si on les envisage à un point de vue strictement moral, ils ne peuvent être un motif suffisant pour exclure de la vie intellectuelle la majorité des hommes. L'emploi de la raison étant la condition de la vie morale et tous les hommes ayant droit à cette vie, l'exercice de la raison est pour tous un droit et même un devoir. Le mauvais usage de cette faculté, dû à l'influence des passions, est la rançon inévitable de ce qui fait son excellence même, à savoir sa liberté. La valeur souveraine de la raison et de l'ordre qu'elle réalise vient, en effet, de ce qu'elle est libre. Il dépend de nous, en partie, de bien ou de mal raisonner, d'aller ou non à la vérité. Au contraire, l'ordre réalisé par l'instinct étant quelque chose de fatal est sans valeur morale. Il est donc au pouvoir de l'homme de se perdre ou de se sauver, en s'attachant à la raison, principe de l'ordre. On ne peut sauver l'humanité malgré elle.

Quant aux difficultés que rencontre l'usage de la raison dans la faiblesse intellectuelle ou l'ignorance de certains hommes, elles ne peuvent non plus justifier l'exclusivisme de Descartes et les arrêts de M. Barrès. Cette incapacité naturelle n'enlève pas à ces hommes le droit de raisonner leurs actes et d'organiser leur vie conformément à leur raison. On dit bien, il est vrai, que l'incompétence d'une personne lui interdit de trancher certaines questions; mais c'est qu'il s'agit alors, pour elle, de se prononcer sur une vérité extérieure à son esprit et à laquelle sa pensée peut être inadéquate. Dans le cas qui nous occupe, au contraire, il

'agit, pour une âme, non pas de définir une réalité extérieure à elle, mais de décider ce que doivent être *sa* croyance et *sa* vie. Si nous voulions employer le langage de Kant, nous dirions que l'usage de la raison est ici immanent, tandis que, dans l'autre hypothèse, il est transcendant. Il faut avouer, d'ailleurs, que les inconvénients à redouter de ce chef sont beaucoup moins graves qu'on ne le suppose. Si les divisions qui existent entre les hommes tenaient simplement à la difficulté de connaître la vérité, elles perdraient probablement bien vite leur caractère dangereux. Ce qui nous sépare, ce qui crée les haines et les discordes sociales, ce ne sont pas, à vrai dire, nos opinions, mais les passions qui se cachent sous nos opinions. Divisés par la façon de concevoir la vérité, les hommes feraient un pas énorme dans la voie de la paix sociale s'ils communiaient du moins dans l'amour sincère de cette vérité. C'est le fond qui manque le plus.

On comprend à présent pourquoi Descartes refusait à la plupart des hommes l'usage de la raison. Il parlait en politique ou en artiste plutôt qu'en moraliste, et c'est ainsi que M. Barrès lui-même s'exprime le plus souvent. Le point de vue moral proprement dit resta toujours, chez l'auteur du *Discours sur la méthode*, mal distingué des points de vue voisins. C'est ce qu'a mis en relief, avec une rare profondeur, un philosophe que nous avons déjà cité, M. Rauh[1]. Il remarque avec juste raison qu'il faut arriver à Kant pour trouver le concept de la moralité dégagé de tout alliage. Avant lui la morale conserve quelque chose d'aristocratique et de païen. Nous parlons, bien entendu, de la morale telle que nous la trouvons chez les philosophes et non telle qu'elle vivait dans les mœurs et l'enseignement chrétien. Pour les cartésiens, comme pour Aristote, la multitude reste éloignée de la vie morale. Le penseur seul, c'est-à-dire celui qui sait bien conduire sa raison, est appelé au salut.

Ainsi aucun des reproches adressés à la morale rationnelle ne nous semble décisif. Mais il ne suffit pas d'établir la morale sur la raison. Il faudrait montrer que l'affirmation morale est indissolublement liée à une doctrine métaphysique, c'est-à-dire qu'elle implique une opinion sur le fond des choses, l'origine et la destinée de l'univers. Nous n'avons pas l'intention d'approfondir ce problème qui, à lui seul, mériterait un examen spécial. Nous tenons cependant à indiquer l'idée essentielle qui présiderait à cette étude pour répondre au scepticisme radical que professe à cet égard M. Barrès. La loi morale ne peut revêtir à nos yeux une

[1] *Le Fondement métaphysique de la morale.* (F. Alcan, édit. Paris).

autorité suffisante que si elle nous apparaît comme possédant une valeur absolue. « Quand il s'agit de toute autre chose, écrit Platon, nous pouvons bien nous contenter de l'apparence; mais s'il est question du bien, nous voulons la réalité véritable. » Kant lui-même, qui refuse à la raison théorique le pouvoir de dépasser les phénomènes, reconnaît à la raison pratique, c'est-à-dire à cette même faculté, en tant qu'elle règle la vie, une valeur transcendante. Bref, la science se contente de vérités relatives, la morale exige un absolu. Pourquoi cette différence? C'est que la science ne nous demande aucun sacrifice : elle ne nous propose au contraire que des avantages, tandis que la morale nous commande l'oubli de nous-même, le renoncement. Or l'homme ne consent à se sacrifier qu'à quelque chose d'éternel. Nous n'ignorons pas que cette assertion a été contestée. M. Barrès nous a dit après M. Renan, dans un langage qui ne manque pas de séduction, que l'homme est capable de s'attacher à des objets qu'il sait éphémères. Ne s'abandonne-t-on pas à certains sentiments tout en sachant la part d'illusions qui s'y glisse? Il peut y avoir quelque chose de triste dans de pareilles passions; mais cette mélancolie n'en diminue pas l'ardeur : elle leur donne même je ne sais quoi d'amer et de frénétique qui en augmente l'intensité. Il y a, comme on le disait récemment [1], un charme singulier attaché à ce qui passe, aux choses qui vont mourir. Ces observations fort justes en elles-mêmes restent pourtant à côté de la question. Il ne s'agit pas de savoir, en effet, si l'homme est capable de ressentir une violente inclination pour des objets éphémères et de s'y sacrifier; mais si, étant de sang-froid et sans y être poussé par aucun sentiment, il est capable de se dévouer par un acte de pure volonté à un idéal qu'il sait illusoire. Or la réponse à une pareille question ne nous paraît pas douteuse. Le cœur peut consentir à être dupe, la raison et la volonté jamais.

Mais l'idéal moral ne peut être conçu par nous comme possédant une valeur absolue, sans que nous nous prononcions en même temps sur l'essence des choses. L'affirmation de la valeur d'une idée concerne, en effet, la relation de cette idée avec le réel. Comment une idée pourrait-elle posséder une valeur absolue, nous dit Platon, si elle ne possédait même pas l'être? On dit pour séparer la morale de la métaphysique que la première répond à la catégorie du *devoir être*, de l'idéal, tandis que la seconde a seulement *l'être* pour objet [2]. Mais cette distinction est-elle irréductible et si l'être se distingue de ce qui doit être, n'est-ce point

[1] Bazaillas, *la Vie personnelle* (F. Alcan, éd. Paris).
[2] Rauh, *l'Expérience morale*, p. 2 (F. Alcan, éd. Paris).

qu'on l'assimile, sans s'en douter, au fait sensible qui n'est, en effet, qu'une donnée? L'être qui est l'objet de la métaphysique est un être intelligible et qui, par suite, doit apparaître avec le caractère de nécessité qui est la marque de l'intelligence. Il est à la fois ce *qui est* et ce qui *doit être*. Il est la synthèse de l'idéal et du réel. Et d'ailleurs comment l'être et l'idéal seraient-ils absolument séparés, puisque l'idéal lui-même se présente à nous comme *devant* être! L'idée apparaît ainsi à quiconque affirme la valeur de l'ordre moral comme le vrai type de l'être, la seule réalité. Elle seule est éternelle, tandis que, suivant le mot de saint Paul, « la figure de ce monde passe. » Mais l'idée est chose spirituelle et nous voilà conduits à considérer la morale comme impliquant une métaphysique spiritualiste. Il suit de là qu'un système matérialiste de l'univers est incompatible avec une doctrine qui affirme la valeur absolue de l'idéal. Dans un pareil système, en effet, les idées ne sont pas conçues comme la substance même des choses, mais comme une sorte de mode, de produit d'une réalité appelée *matière* qu'on est d'ailleurs incapable de définir mais qui est posée comme *autre chose* que l'idée. M. Fouillée[1] a donc excellemment parlé lorsqu'il a défini la morale : « Une métaphysique en acte. » Ajoutons seulement qu'elle s'identifie avec une métaphysique spiritualiste.

Mais la morale ne suppose pas seulement une métaphysique spiritualiste, c'est-à-dire une doctrine qui affirme, d'une manière générale et un peu vague, que le fond des choses est esprit, elle implique aussi une théodicée, l'existence de Dieu, c'est-à-dire d'un Esprit absolu. Pour que l'idéal moral ait une valeur absolue, il ne suffit pas qu'il corresponde à quelque chose de réel, il faut que cette réalité soit la réalité suprême. Mais comment l'idéal que je conçois exprimerait-il une réalité absolue, s'il n'était qu'une conception de *ma* raison? Sans doute, c'est bien à l'aide de *ma* raison que j'atteins les vérités morales, et la règle de ma vie doit être cherchée à l'intérieur de ma conscience. Voilà pourquoi Kant ne croyait pas nécessaire de dépasser l'homme pour fonder la morale. Il ne soumettait pas l'homme à Dieu, mais l'homme sensible à l'homme raisonnable. Seulement, il s'agit de savoir si, en approfondissant la nature de ma raison, en pénétrant au plus profond de ma conscience, je ne suis pas conduit à un principe qui dépasse infiniment ce qu'il y a de relatif et, par suite, d'humain, en elle. Or, l'existence de cet élément transcendant de cet « au-delà » nous paraît nécessaire. La vérité morale est saisie par

[1] *Systèmes de morale contemporains* (F. Alcan, éd. Paris).

nous dans un acte individuel et éphémère; mais elle est en elle-même distincte de cet acte, puisqu'elle est universelle et éternelle. Elle est donc une réalité distincte de moi-même, ou du moins de la partie finie et périssable de mon être. Il est vrai que cette argumentation ne s'applique pas seulement aux vérités morales, mais à toute vérité. Aussi les cartésiens réclamaient-ils Dieu comme garantie suprême de l'évidence scientifique elle-même. Toutefois, il semble que Dieu soit plus particulièrement exigé par les vérités morales. Ces dernières s'imposent à nous, en effet, comme des commandements, tandis que les vérités spéculatives ne sont en quelque sorte que des objets de contemplation. Celles-ci admettraient presque un rapport d'égalité entre notre esprit et son objet. La connaissance, selon les philosophes anciens, suppose une sorte d'équation entre la pensée et l'être. « Le semblable seul connaît le semblable », disait Anaxagore. N'est-ce point aussi ce que signifiait le vieux symbole biblique, lorsqu'il nous montre l'homme touchant à l'arbre de la science dans l'espoir de devenir semblable à Dieu? Il n'en est pas de même des vérités morales : elles nous présentent à nous-même dans un état de dépendance et de sujétion et, par là, elles affirment en quelque sorte Dieu avec plus de force.

Nous pouvons concilier ainsi la thèse de l'autonomie et celle de l'hétéronomie de la morale. La morale est autonome en ce sens qu'elle ne repose que sur la conscience. Mais, en un autre sens, elle est hétéronome puisque à l'intérieur même de cette conscience nous atteignons un principe qui la dépasse. La morale est indépendante de l'idée de Dieu si on conçoit Dieu comme un être extérieur à nos âmes, mais il est vrai de dire qu'elle dépend de Dieu si Dieu n'est pas autre chose que le fond le plus reculé des esprits, l'âme de nos âmes. C'est d'ailleurs la conception qu'eurent des rapports de Dieu et de l'humanité tous les grands esprits depuis saint Paul enseignant que nous vivons et nous mouvons en Dieu, jusqu'à Malebranche disant de Dieu qu'il est le lieu des esprits comme l'espace le lieu des corps.

Ainsi c'est l'examen de la nature même de la raison qui nous conduit à Dieu. C'est précisément parce qu'elle est rationnelle que la morale suppose une théodicée, conséquence inattendue pour ceux qui s'imaginaient affranchir la morale de tout élément religieux en la fondant sur la raison. On ne conçoit pas, dès lors, la défiance de certains esprits religieux à l'égard de cette faculté. Si la raison n'est pas encore le surnaturel, elle permet du moins le passage de la nature à un monde supérieur. Si elle n'est pas Dieu même, comme le crurent Aristote et les stoïciens, elle

nous donne du moins le pressentiment du divin. Tout ce que la critique entreprendra contre la raison, c'est contre Dieu même qu'elle le tentera. Les adversaires de toute morale religieuse l'ont clairement compris. Après avoir essayé de donner à la morale un fondement rationnel, ils renoncent de nos jours à cette méthode et cherchent dans l'expérience toute seule la règle de la vie. Ils ont reconnu, ce qui est parfaitement exact, qu'une morale véritablement laïque ne peut être qu'expérimentale.

Ainsi il nous paraît que toute morale digne de ce nom ne peut avoir qu'un fondement rationnel et que, par la raison, elle se relie à Dieu. Il n'y a pas, en effet, de morale sans absolu, et il n'y a pas d'absolu sans raison et sans Dieu. Telle est, pour employer une expression de M. Brunetière, « l'équation fondamentale » à laquelle nous sommes conduits. La crise actuelle de la morale que nous avons étudiée à propos de la doctrine de M. Barrès et qui se manifeste chez beaucoup d'autres écrivains, semble toujours due à la même cause c'est-à-dire à une sorte d'affaiblissement de la foi en la raison. Quant à ce phénomène lui-même, il s'explique par des causes multiples dont la principale est l'impuissance que montre cette raison lorsqu'il s'agit de réaliser un ordre nouveau sur les ruines de l'ordre ancien dû à la spontanéité de l'instinct. Redoutable comme instrument de destruction, cette faculté semble d'une incurable faiblesse au moment d'édifier. Elle paraît fatale à des sentiments qui nous semblent essentiels à la vie et le meilleur motif de vivre. En contraste, s'offrent à nos regards le développement extraordinaire des sciences de la nature fondées sur la méthode expérimentale, la vertu créatrice des sentiments instinctifs. Rien de surprenant dès lors si de nombreux esprits ont voulu donner à la morale un fondement en apparence plus solide que la pure raison, et s'ils ont tenté de l'établir sur des réalités fournies par l'expérience : la réalité matérielle des faits, la réalité vivante des sentiments. En présence des incessantes contradictions des philosophes, M. Barrès se décide à n'écouter que son cœur. Cette attitude nous rappelle tout à fait celle de Rousseau. Ce dernier, lui aussi, des constructions artificielles des philosophes en appelle à la nature, sauf à retomber d'ailleurs à son tour dans l'abstrait et l'artificiel.

Nous avons vu la part qu'il convient de faire à ces tendances, le rôle de l'expérience et du sentiment en morale; mais nous avons maintenu à la raison le droit de juger en dernier ressort. Que si certaines doctrines morales se réclamant de cette faculté paraissent pernicieuses, il reste à savoir si elles ne recèlent pas quelque sophisme et c'est encore à la raison de le découvrir. Bref,

c'est à la raison bien informée qu'il faut faire appel d'une raison mal informée. On verrait alors sans nul doute que les institutions et les sentiments réellement nécessaires à l'individu et à la société n'ont rien à redouter d'elle. Si, véritablement, il y a dans le génie français quelque chose d'excellent et que l'on ne retrouve pas à un égal degré chez les autres peuples, M. Barrès peut se rassurer : ces qualités, dont il est si justement jaloux, résisteront à la critique. Elles ne peuvent même retirer de cette épreuve qu'un nouveau prestige. Ce qui fait précisément la supériorité de notre idéal national, c'est qu'il a, comme l'idéal grec, une valeur universelle, une valeur non plus simplement française mais humaine, ce qui veut dire qu'il satisfait la raison.

Au reste, M. Barrès a reconnu lui-même ce qu'il y a de dissolvant pour cette énergie qu'il prétend cultiver en nous, dans une morale où le cœur ne s'attache qu'à des objets fragiles, où le sentiment continuel de l'éphémère empoisonne tous les enthousiasmes. Une des plus belles pages qui sont sorties de sa plume nous présente deux conceptions opposées de la vie dont l'une nous propose un principe fixe tandis que l'autre consiste à s'abandonner à l'universel écoulement des choses. « Une doctrine supérieure à tous les établissements, dit Saint-Phlin à Sturel[1], m'invite à voir dans les choses bien moins des suites du passé que des promesses pour l'avenir. C'est peut-être le secret de nos divergences : tu trouves ta poésie à te considérer comme un prolongement et jamais comme un point de départ. Dès le début de notre voyage, j'ai vu ton imagination se fixer sur les morts. L'idée que le sol où tu naquis prendrait une figure inconnue de tes ancêtres te choque gravement. Pour moi, sachant que rien n'arrive sans la volonté de la Providence, je suis un optimiste décidé et, certain de ne pas collaborer à une œuvre qui manque de sens, je porte toujours mes regards sur les étapes à venir. Je n'ai jamais senti dans les cimetières cette odeur du néant où tu t'abîmes. J'y vois l'arbre de la vie et ses racines y soulèvent le sol. » La philosophie de Sturel peut sans doute susciter un magnifique lyrisme : elle est mortelle pour les âmes en quête d'une discipline morale. Le chant de confiance dans la vie qui termine *les Amitiés françaises* est d'un désespéré qui chante pour se donner du cœur. Avec des dons remarquables de poète, M. Barrès nous semble remplir difficilement le rôle qui semble surtout l'objet de son ambition : celui d'un directeur de conscience.

Gabriel Cazals.

[1] *L'Appel au soldat*, p. 130.

LE CRÉPUSCULE DU LUTHÉRANISME

L'Allemagne blâme notre politique religieuse, c'est son droit. Elle se réjouit que notre gouvernement tente de détruire la force apportée par le catholicisme à notre vie nationale, elle compte que nos fautes travaillent pour la grandeur germanique, et le calcul de son ambition peut être juste. Elle méprise enfin, du haut de son zèle protestant, la défaite de notre catholicisme, ceci est de trop.

Lorsque, du *Berliner Tagblatt* à la *Gazette de Cologne*, journaux, revues, calendriers, feuilles de satire, signalent notre « décadence » religieuse, l'Allemagne nous provoque à contempler sa dissolution luthérienne. Si notre peuple tolère provisoirement la spoliation de l'Eglise, l'unité de la hiérarchie, la cohésion du sacerdoce, la fidélité au Pape et à la foi resplendissent au-dessus des ombres et des attentats. Par delà le Rhin, la crise corrode la croyance populaire, et la haine du Sauveur envahit le sanctuaire. Du haut des pupitres protestants s'enseignent tous les scepticismes, l'abolition du rite, l'inobligation de la morale. Ce n'est plus l'Université, ce n'est plus la « science » qui tient école d'irréligion, c'est le prêche, c'est le temple, c'est le pasteur.

Dans les deux nations, le mal est grand, mais il n'est pas égal. Et tandis qu'en France l'Eglise garde et affermit l'unité de la discipline et de la doctrine, malgré tous les efforts et tous les coups même d'un gouvernement athée, — en Allemagne, malgré la bienveillance, les subsides et le prestige d'un gouvernement qui veut maintenir la foi religieuse, cette foi chaque jour s'affaiblit et tombe sous l'atteinte d'un mal intime et mortel. Contentons-nous de citer des faits.

*
* *

Sans croire, peut-on enseigner la croyance? Sans christianisme, peut-on enseigner le christianisme? Avec un vocabulaire biblique, faut-il prêcher la nature sans la grâce, l'Evangile sans

Christ, la morale sans surnaturel? On sait que le pasteur Ritschl et son école, dite le ritschlianisme [1], ont répondu affirmativement à ces points d'interrogation et permis aux pasteurs de garder leurs places et de déserter leur foi. En haut, le gouvernement et les consistoires fermaient complaisamment les yeux sur cette hypocrisie qui, comme une couche de vernis religieux, recouvrait l'apostasie des sociétés; en bas, les foules ignorantes et naïves se laissèrent leurrer par cette trop flottante théologie. Incrédules aux universités, les prédicants portaient au temple un langage vaguement mystique où la religion de la forme cachait l'irréligion du fond. Les orthodoxes sincères seuls protestaient. Cette étape est aujourd'hui franchie. Ce ne sont plus les âmes religieuses, ce sont les « libéraux » qui exaltent l'insurrection contre ces marchés entre le luthéranisme officiel et la « science » hétérodoxe. Une crise nouvelle s'ouvre ainsi au sein du protestantisme. L'incroyant a-t-il le droit de communiquer son incroyance? Le douteur étalera-t-il librement ses doutes? Le critique habile osera-t-il combattre la tradition chrétienne? Cet apôtre de l'incrédulité, cet ennemi de l'Evangile, ce sceptique, peut-il conserver son ministère? Au nom du luthéranisme, attaquera-t-il le luthéranisme? Sans croire, et le disant, le pasteur restera-t-il en fonction? Enseignera-t-il la haine du catéchisme au catéchisme, la désertion du sanctuaire au sanctuaire même?

Au congrès protestant de Berlin en 1905, M. Fischer, dans son rapport, sur l'état actuel de la théologie, réclama, pour le prédicant et le catéchiste, ce droit à la révolte ouverte, au temple, du haut de la chaire, en sa qualité même de ministre du Très-Haut. Existence d'une révélation, divinité de Jésus-Christ, inspiration

[1] Le plus fervent disciple du pasteur Ritschl, M. Kattenbusch, a justifié naïvement cette méthode : « Ce serait, dit-il, une bénédiction de Dieu, que tous les théologiens contemporains, malgré le désaccord de leurs conceptions, se tinssent solidement attachés à la langue de la Bible et de la Réforme. Quiconque use de cette langue dans un sens loyal, même avec un malentendu; quiconque emploie les mots de cette langue avec le ferme et vrai propos de leur être fidèle, les considérant comme les termes sacrés de la chrétienté, comme des expressions qu'il ne peut mettre de côté, lors même qu'elles signifient pour lui autre chose que pour beaucoup d'âmes d'autrefois et d'aujourd'hui, même si elles signifient pour lui quelque chose d'inouï, que personne n'y aurait jamais découvert, celui-là ne mérite pas d'être méprisé, il mérite reconnaissance pour sa piété. Cette langue est un trait d'union comme la langue populaire. Elle neutralise pour l'âme beaucoup de fausses opinions théologiques. Qu'on se réjouisse de ce que tous les théologiens se rassemblent autour des mêmes mots. » *Von Schleiermacher zu Ritschl*, p. 17; Giessen, chez Ricker

des saintes Ecritures, établissement évangélique d'une Eglise, il niait le christianisme tout entier. Pour lui, la « doctrine de Dieu n'est plus que la doctrine de l'homme ». Cette incroyance agressive ne surprenait personne. M. Fischer continuait M. Schmalz, M. Weingart, M. Neidhart, M. Scipion. Ce qui causa la stupeur, ce qui annonçait et marquait le prologue d'une révolution, c'est la rupture déclarée avec le « faux-monnayage » de la théologie libérale; c'est la prétention de révéler en chaire les « résultats de la science ». Les disciples revendiquent la même indépendance. Dire sincèrement ce que je pense sincèrement; le penser et le dire dans l'exercice de mon ministère pastoral; voilà la nouveauté, voilà le scandale, les orthodoxes ajoutent : et voilà le « crime ». Je ne crois plus, j'ai le devoir de donner les raisons de mon incroyance; je tiens la vérité dans ma main : la loyauté m'oblige à l'ouvrir et à la répandre sur le peuple. Je nie le Dieu que je dois servir, devant les fidèles que je dois évangéliser : la « science » me l'ordonne. Je ne peux plus, je n'ose plus prolonger le long pharisaïsme et la douloureuse tartuferie. Les pasteurs en chaire parlent du Christ comme « Fils de Dieu »; et ils n'y croient pas. Ils l'appellent le « seul médiateur », et ils ne le pensent plus. Pourquoi derrière cette escobarderie masquer la vérité? Au nom de qui et de quoi prêchons-nous à la foule une foi que nous méprisons? Les organes du luthéranisme confessent cette « déloyauté ». Les pasteurs eux-mêmes se plaignent du discrédit où est tombé le « ministère de la parole », de l'abandon des « cimetières spirituels » par un peuple désabusé. Il faut donc rentrer dans la sincérité en sortant du christianisme. M. Fischer revendique la « liberté pour le prêche protestant ».

Isolé, M. Fischer n'aurait rien changé. Sans mandat ni position officielle, sa parole serait peut-être demeurée sans écho. Mais M. Fischer a cinquante-neuf ans; il remplit les fonctions de pasteur à l'église Saint-Marc à Berlin; il est le co-éditeur du *Pastorenblatt*, la meilleure *Semaine religieuse* du luthéranisme libéral; son talent le désigne au respect; son influence, à l'imitation; sa franchise dénote un caractère; au jubilé de Kant, en récompense de ses services, l'université de Königsberg lui a conféré le titre de docteur. C'est une puissance, et c'est un nom.

Si encore, de par la religion et de par l'empereur, les autorités l'avaient destitué, le scandale ne devenait pas exemple. Lorsqu'un prêtre catholique apostasie, il s'en va; s'il ne se retire, il est expulsé. Or, M. Fischer persiste dans son étrange apostolat; cet incroyant enseigne le luthéranisme; cet adversaire de la religion reste le hérault de la religion; ce contempteur du rite baptise,

confirme, dispense la communion, visite les malades, exalte Luther et garde son col clérical. Devant la profonde répercussion, les responsables ressentaient immédiatement la gravité historique de cette rupture avec le train ordinaire; mais ils avaient beau regretter « l'attentat » et blâmer le logicien, fier de son acte d'émancipation, ils n'osèrent prendre une mesure disciplinaire. Le Consistoire du Brandebourg lui adressa un *monitum*, où il se bornait à déclarer :

Du moment que ces assertions (*Behauptungen*) donnent l'impression, non seulement d'un manque de réflexion, mais encore d'une culture, d'une clarté et d'une maturité théologique-chrétienne insuffisantes, nous croyons avoir le droit d'admettre que vous vous trouvez encore à un stade de développement et de transition d'où, avec l'aide de Dieu, vous pourrez peut-être arriver à l'intelligence de la véritable nature de la religion chrétienne. Garderez-vous, au contraire, de façon définitive, votre point de vue, nous serions obligés d'attendre de votre part la conclusion naturelle, votre démission volontaire de votre ministère dans une Eglise dont vous ne partagez non seulement plus la foi et la confession, mais que vous-même vous combattez [1].

Sûr de l'impunité, — derrière lui se pressaient des milliers de pasteurs, — l'audacieux révolutionnaire en appela au conseil ecclésiastique suprême de Berlin. Le conseil suprême de Berlin parla comme avait parlé le Consistoire du Brandebourg; son blâme même s'enveloppe de bonne grâce et de douceur; c'est le même conseil sur un ton différent. De longues semaines s'écoulent, M. Fischer conserve son titre et son poste. A gauche, les prédicants magnifient le courage de M. Fischer, l'affranchisseur, conspuent le conseil et le consistoire, les despotes; à droite, les pasteurs déplorent la faiblesse de l'autorité et le « crime de Cham », de l'apostat.

Cette impuissance et cet abandon de soi étonneront peut-être la loyauté et la logique françaises. Mais ces autorités ecclésiastiques, à supposer qu'elles n'aient point pris langue, connaissent les mollesses du souverain. Malgré ses airs pompeux et ses mises en scène, ses élans généreux et ses hautes conceptions, Guillaume II est un timide et un successif. Il n'agit pas, il parle; il n'est pas, il devient; il ne maintient pas, il recule; il a toujours reculé. Il sait tout, parce qu'on lui suggère tout. En religion, il possède la même facilité d'assimilation et de changement. Disciple, d'abord, du pasteur Stœcker, il guettait les places vides pour y construire des églises. Elève de M. le docteur Harnack, depuis l'incident de

[1] *Die christliche Welt*. 1905, p. 79.

Bibel und Babel, il se range parmi les partisans de l'évolution religieuse. Destituer, pour incroyance, serait un délit contre la théorie du développement et du libre examen. Puis, le bannissement d'un Fischer ne marquerait-il pas le signal d'une désertion en masse? Empereur et consistoire, gouvernement et conseil suprême, ont dû sonder le terrain.

Le 3 mai 1905, se tint à Berlin un meeting monstre contre le fischérianisme. Des laïques de tout rang, depuis le dignitaire de la cour jusqu'au camionneur, plus de 6000 « positifs », applaudirent aux excommunications et aux vœux d'exil. Un officier supérieur, M. von Rohr, nomma la « religion » de M. Fischer, du « paganisme » pur[1].

Les libéraux, réunis à leur tour, à Goslar, à la fin de juin, relevèrent le défi et votèrent insolemment la résolution ainsi conçue :

L'assemblée ecclésiastique nationale (*Landeskirchliche Versammlung*) du 3 mai a proposé aux théologiens libéraux de quitter l'Eglise nationale et d'établir une Eglise nouvelle, puisqu'ils ne demeurent plus sur le terrain de la confession. L'assemblée générale de la réunion des amis de la *Christliche Welt* oppose à cet ordre de faire sauter l'Eglise nationale, la réponse que les soi-disant positifs ne se trouvent plus eux-mêmes sur le terrain des symboles de la confession, que les mêmes problèmes et les mêmes doutes dont nous sommes émus se produisent efficacement parmi eux, fût-ce sous une forme atténuée.

Le pasteur Rade, le directeur réformiste de la *Christliche Welt*, commente allègrement le sens de cet ordre du jour et souligne l'état d'esprit de ses compagnons de lutte :

Si, s'écrie-t-il avec un geste de défi, si les orthodoxes peuvent nommer un représentant scientifique aujourd'hui en vie et qui s'en tient au texte des professions de foi et des saintes Ecritures, qu'ils le fassent.

Nul protestant n'osa relever le gant.

De la provocation les « modernes » passent au réquisitoire contre les orthodoxes qui, eux aussi, semi-transfuges, lacèrent les Evangiles et déflorent les symboles. Acceptent-ils franchement, ces hiératiques, la Tradition? Non. Dès lors, de quel droit, au nom de qui, nous pressent-ils de sortir de l'Eglise? Les professions de foi luthériennes ne tolèrent aucune promiscuité avec les réformés pour la Cène : et alors, pourquoi les orthodoxes la

[1] *Kirchliche Zeitschrift*. 1905, p. 12.

pratiquent et l'exigent-ils? Qui comptera les théologiens professant, dans toute sa pureté et sa lumière, la doctrine fondamentale sur la justification par la foi? Où se rencontre le « positif » qui n'interprète la Bible au gré de son système et de sa morale?

Peu à peu le débat s'élève. L'église luthérienne a suivi, curieuse, le dialogue passionné, mais très courtois, entre deux hommes représentatifs : le pasteur Rade et le pasteur Cromer, celui-ci orthodoxe, celui-là réformé. L'antagonisme entre le fischérianisme et l'Eglise officielle y éclate dans son irréductible profondeur. M. Rade, on le sait, a joué un premier rôle dans la confection et la propagande du ritschlianisme. Ses ouvrages classiques sur les controverses religieuses le désignaient presque d'office à extraire des tortuosités conventionnelles la logique de l'intransigeance guerroyante. Ne croyant pas, mais croyant croire, son témoignage, tout enveloppé encore d'onction, en l'honneur des outrances de M. Fischer, marque distinctement le chemin parcouru.

On jette, dit M. Rade, ce reproche aux modernes : « Vous avez une religion nouvelle. » Cette parole masque l'irréflexion ou le manque de conscience. L'Islam a été la dernière religion. Le modernisme est la fille naturelle de l'orthodoxie. La science historique caractérise la théologie contemporaine; c'est elle qui la constitue. Cette science a grandi particulièrement (*recht eigentlich*) sur le sol de l'Eglise. A présent, on nous dit : il faut chasser de la maison l'enfant prodigue. S'il résiste, on emploiera la force. Mais nous ne nous laissons point expulser : les adversaires auront à compter avec ce fait que nous restons dans l'Eglise. Terroriser de pauvres candidats, déposer un ou deux pasteurs, proposer des motions de professeurs aux synodes et aux Parlements, de tels artifices ne créent pas une religion nouvelle. Voulût-on séparer la soi-disant religion nouvelle de la vieille Eglise, il faudrait, pour cela, destituer par masses les théologiens modernes, bannir aussi de l'Eglise une foule de laïques. On n'en a ni la puissance, ni le droit, ni même le vouloir... Personne n'a le mandat de protéger la vérité par le bras séculier. Dieu protège lui-même sa vérité, même contre nous. Il est réellement plus fort que nous; contre nous, il n'a pas besoin de nous [1].

Le pasteur Crome de Hanovre, un vétéran de la foi et de la tradition, aussi versé que M. Rade dans la dialectique religieuse, renverse cet échafaudage du libre examen par de mâles et simples affirmations. Il riposte :

Comment est-il possible que tel nie la divinité du Christ, et qu'en même temps il s'autorise à demeurer dans une Eglise qui confesse

[1] *Christliche Welt*. 1905, p. 101-106, 245.

cette divinité du Christ? Il y a là moins une affaire de droit ecclésiastique qu'une question d'honnêteté et de franchise. Ou bien, comment envisagez-vous l'avenir de l'Eglise? Une communauté, dont les membres religieux prient encore Jésus, doit-elle souffrir réellement que leurs prières soient condamnées, du haut de la chaire, comme de l'idolâtrie par les élèves de MM. Wiener et Bousset [1]? Une telle communauté doit-elle vraiment être livrée à tout l'arbitraire de votre pasteur hautement éclairé et savant? Le matin de Pâques, un ancien croyant pourra-t-il dire peut-être à la paroisse : « Le Christ est vraiment ressuscité »; le soir de Pâques, un homme tel que M. Schwab, que nul égard ni lien n'enchaîne, clamer dans la même Eglise, comme il l'a fait à Brême : « C'est là un infâme mensonge? » Que serait-ce, sinon l'anarchie pure dans le domaine ecclésiastique? Vous écrivez : « Personne n'a réellement le mandat de protéger la vérité divine par le bras séculier. Dieu protège lui-même la vérité, même contre nous. » Très bien. Mais ne serait-ce pas du fanatisme turc, si les autorités de l'Etat se laissaient dire par des anarchistes et des nihilistes : « Dieu protège l'humanité, même contre nous. Si nous errons, nous ne tiendrons pas le haut du pavé? » Ou bien, des administrations sanitaires octroyeraient-elles libre cours à toutes les épidémies, ou même aux méchants empoisonneurs des fontaines, par la raison : finalement, triomphera la saine nature humaine.

Tendre une main fraternelle et accorder dans notre Eglise le même droit de cité à ceux qui renversent la base légitimement existante de l'Eglise, ou au moins l'ébranlent, nous ne le pouvons. Nous devons prier et supplier : plus de lumière! Combattez à visage découvert! Ennemis de notre foi chrétienne, corrompue selon nous, fondez une nouvelle communauté religieuse.

Ce duel *inter parietes domesticos* traduit en un tableau saisissant l'hétéronomie intérieure du luthéranisme. Un abîme sépare ces deux mondes. Si les défenseurs de l'Eglise trébuchent dans l'affirmation de la foi, les démolisseurs du temple ne sauraient justifier leur droit de cité.

*
* *

Pendant que ces escrimeurs jetèrent leur encrier, les uns à la face du diable, les autres à la face de Dieu, le fischérianisme se répandait comme une tache d'huile. Forts de leur droit théorique, les orthodoxes, en fait, n'ont rien obtenu, tandis que les révolutionnaires ont gagné la bataille contre le christianisme lui-même. Ils ont conquis la liberté d'enseignement, dans la chaire et au catéchisme. Le « riennisme » devient la loi doctrinale, la règle de conduite de toute la gauche protestante. Des congrès et des revues, le nouvel évangile a pénétré les couches indifférentes.

[1] Deux théologiens nettement antireligieux.

Journaux juifs, organes radicaux, publications satiriques, tous saluent le mouvement comme une aurore et une renaissance. Il y a cinquante ans, David Strauss, le modèle d'Ernest Renan et son prédécesseur, brossait à larges traits le portrait et l'idéal du luthéranisme futur. Dans ses *Halben und die Ganzen*, il prédisait le triomphe de la logique contre les biaisements de l'orthodoxie; et, dans son *Alte und neue Glaube*, il substituait à l'enseignement du christianisme, le culte de l'art, de la science et de la littérature. Son rêve s'accomplit à la lettre. Sur les brisées de M. Fischer, les prédicants transforment leur ministère en une succursale des humanités. A Cologne, le prédicant Jatho, celui qu'on surnomme le « feu follet du Rhin », prêche le paganisme dans toute sa crudité[1]. Les orthodoxes déversent sur lui leurs colères impuissantes, répètent volontiers le gémissement de leur vieil ami, M. Glage, de Hambourg : « Le mensonge dans les chaires est pire que le manque de chaires[2]. » Le pasteur Burggraf, de Brême, fait du prône une espèce d'écholalie littéraire. Au temple de Saint-Ansgar, à Brême, il a prêché, cet an, un cycle de prônes sur les pièces de Schiller. « Le protestantisme n'est qu'une série et une collection de formes religieuses de la libre-pensée[3]. » Au delà du Rhin, il tourne à l'académie. Le Vendredi saint, par analogie, sans doute, il a expliqué le drame de *Maria Stuart;* à la Trinité, son exploration mystique s'est étendue au *Lied von der Glocke*. Christophe Colomb a posé en Jésus, le deuxième dimanche de Pâques. Ce n'est pas tout. *Sunt haustus primi*, *sunt secundi*, *sunt tertii*. Un matin, il s'exerce à l'apologie de Karl Moore, le brigand sauvage des *Räuber* du même poète. Plus idyllique que les prêtres de la déesse Raison et les orateurs théophilanthropes, M. Burggraf exalte la grandeur sombre du héros. Il s'excuse de son audace.

Chère communauté, dit-il, le poème des *Brigands* de Schiller en chaire? Plusieurs se le demanderont... Ce Karl Moore, dans ses actes et ses faiblesses (*Lassen*), peut-il devenir en quelque façon l'exemplaire sympathique de la jeunesse : pour le progrès moral?... Ne voir en lui que le brigand, serait de l'étroitesse et de la myopie d'esprit.

Le Révérend commenterait volontiers le vers de Victor Hugo :

Les charmes de l'horreur n'enivrent que les forts.

[1] Cfr. *Pastoralblatt*. Cologne, 1905, n° 8; cette *Semaine religieuse* a publié des échantillons de ces sermons.
[2] *Notschrei an die Christen*. Hambourg. Hérold, p. 13.
[3] Gabriel Monod, *Revue historique*. 1902, p. 103.

Ce sport littéraire au temple déchaîna, ici, la curiosité, là, l'indignation. L'organe officiel de l'orthodoxie, la *Lutherische Kirchenzeitung*, proteste sur le mode vitupératif :

A la lecture, la rougeur de la honte monte au front, moins à cause de la profanation de la chaire, que pour la déconsidération du pastorat évangélique. Une figure de théâtre, objet d'un sermon! En réalité, l'Eglise des modernes se vide. Moïse s'en va; les prophètes s'en vont; les apôtres sont renversés; du Christ, il ne reste que le vêtement humain dont il se couvrait. Voilà comment, dans le temple désert, on dresse d'abord Schiller. Gœthe et Lessing suivront; peut-être, Schopenhauer, Nietzsche, Haeckel et G. Hauptmann. Critiquez-vous le scandale, des milliers de mains se lèvent : « Liberté pour le prêche protestant. »

Et cela, pas uniquement à Brême. Dans son *Ancienne et nouvelle foi*, D. Strauss proposait, en manière d'éducateurs religieux, Beethoven, Bach, Gœthe, Shakespeare, Dante, etc. Les pasteurs ont un choix plus copieux et moins sévère.

Les lauriers du pasteur Mauritz font pâlir la gloire du pasteur Burggraf. Libéral modéré d'abord, *Christozentrisch*[1]; ensuite, évolutionniste; puis, moniste; bientôt panthéiste et « déophobe », il parsème ses prônes d'idyllismes, de tirades sur l'art, d'apologies échevelées du soleil, de la montagne, des beaux tableaux, quand il ne lance pas ses tonnerres contre l'Eglise, le dogme, le culte.

Le dimanche de la Passion, le prophète du nihilisme moral s'écrie :

Le soir de la Pâque juive arrive, et, dans le cercle de ses amis, Jésus se sent de nouveau à son aise. Il leur apporte le pain; il[2] lève le calice, le fait circuler parmi les siens, qui le regardent de leurs yeux brillants. Combien de fois ne parcourt-on, incompris et attristé, les rangs de ses partisans, sans rencontrer le mot juste, mais[3] au son des verres, les yeux dans les yeux, la parole exacte se découvre, et longtemps on ressent les émotions éprouvées à de telles heures. Voilà la signification de la Cène. Il n'y en a point d'autre. C'est un usage catholique de notre cathédrale de Brême, c'est une abomination d'en faire une cérémonie religieuse, lorsqu'un prêtre, debout à l'autel, attire par troupes les hommes, pour leur distribuer le pain et le vin. C'est épouvantable!

Logicien impétueux, M. Mauritz transpose ses théories dans son ministère. Grâce aux révélations de trente pasteurs de Brême,

[1] Cette appellation, familière aux pasteurs, signifie le rôle du Christ médiateur.

[2] Le *Reichsbote* raconte, qu'à ces mots, le prédicant « prit une voix stridente ».

[3] Mêmes cris.

le Sénat ouvre une enquête sur les odieuses singularités de son pasteur. On découvre que M. Mauritz se prive d'eau au baptême; qu'il administre le sacrement comme une simple formalité; qu'il se sert de formules antichrétiennes, etc. Interpellé, le pasteur fischérien confesse que, strict observateur du rituel, il avait débuté par la prière sacramentaire, mais que des scrupules de conscience l'en avaient ensuite détourné. Il avoue qu'il a baptisé « en considération de Dieu, qu'avec Jésus nous appelons Père ». Puis, il a baptisé « en considération de Dieu l'unique, en lequel nous vivons, nous nous mouvons et nous sommes, celui que l'Eglise chrétienne surnomme le Père, le Fils et le Saint-Esprit. » D'autres excentricités suivirent. Ainsi, il aurait « baptisé au nom du Bien, du Progrès et de l'Evolution [1] ».

Cette profanation ne s'explique-t-elle point par le discrédit où le protestantisme ne s'arrête de descendre? Le pessimisme de Schopenhauer, l' « inconscience » de E. von Hartmann, la sauvagerie païenne de Stirner, l'olympisme de Nietzsche, font fleurir, au delà du Rhin, je ne sais quel mépris, quelle haine extravagante à l'égard du christianisme. Croire est considéré comme une déchéance, et le dire, c'est se marquer d'un stigmate d'être inférieur. Dans un de ses derniers articles, M. Frédéric Paulsen, le « philosophe de l'avenir », trace un tableau lugubre de cette dégénérescence à la Nordau. A l'entendre, l'Allemagne traverse une crise morale pareille au vertige irréligieux du dix-huitième siècle en France. C'est le même flottement de toutes choses, moins la joie de vivre. Cette atmosphère morbide et vénéneuse a mûri un pessimisme noir, non le pessimisme tragique de Schopenhauer, source de virilité et de génie, garantie de renaissance par l'effort héroïque, mais le pessimisme dilué, principe d'aboulie et d'adynamie, aigreur de l'âme et désarroi de l'esprit [2].

Ce dédain du christianisme explique le sacrilège du pasteur Mauritz et la complicité du public; il les crée. Prenez Lille, prenez Toulouse, Madrid ou Vienne, ce mélodrame clérical aurait pris des dimensions inouïes, et, dans le monde entier, l'émoi aurait secoué l'indifférence. A Brême, au sein du luthéranisme, il ne dépasse guère la portée d'un fait divers. Le Sénat annule les baptêmes. Or le billet du sacrement facilite l'entrée aux carrières publiques. Et cet avantage pousse les familles, fussent-elles hostiles, à porter les enfants au temple. Le Jean-Baptiste de Brême, après avoir recouru aux formules laïques, pour tran-

[1] *Die Christliche Welt.* 1905, p. 544.

[2] Cfr. *Nietzsche und die deutsche Cultur*, par Albert Lang. Köln, Bachem.

quilliser sa conscience, envoie une circulaire aux parents, se déclare prêt à renouveler le baptême dans les conditions requises, rassure, intercède, se range. Mais les pères de famille, réunis en assemblée extraordinaire, récusent unanimement la reprise de l'opération; ils votent au profanateur des actions de grâce, réclament du Sénat le retrait de sa mesure.

Les journaux amusants s'emparent du vaudeville[1]. Les tenants de l'orthodoxie se voilent la face, d'autant que le fischérianisme monte à vue d'œil. Ils signalent tel pasteur qui nie l'existence du Christ[2]. Ils dénoncent un autre qui propose à l'école le bannissement du catéchisme; ils se signent avec épouvante devant les essais de vulgarisation libérale à l'usage du peuple. Car, à la manière des philosophes du dix-huitième siècle, les novateurs sont possédés de la folie du missionnaire laïque; ils portent leurs négations féroces dans la chaumière. C'est ainsi qu'ils fondent des bibliothèques populaires irréligieuses. A Marbourg, la maison Michel Schiele publie, à cet effet, une série de *tracts* sur l'histoire du christianisme. Dans la *Christliche Welt*[3], M. Lepsius marque exactement l'esprit de ces productions :

> Que nous reste-t-il du Jésus de l'histoire? Tout d'abord le fait qu'un Juif pieux, du nom de Jésus, a réellement existé, fait que la science ne saurait infirmer; puis quelques propos, fables et anecdotes, qu'on ne peut dérober à ce Monsieur; enfin, l'épisode scientifiquement établi, que cet homme a été exécuté, enseveli, et que son corps repose encore dans sa tombe. Il y a aussi quelque chose à ajouter sur les causes de sa mort, par dessus tout, qu'il n'en a pas été lui-même innocent. Une erreur enthousiaste l'a fait chuter; ç'a été une part de cette illusion, qui renferme l'idée du Messie et qui s'est étendue à lui. Par là, malgré la piété de sa vie, Jésus a été la victime du conflit entre le contenu et la forme de sa conscience.
>
> Paix à ses cendres!

Les libéraux comptent aujourd'hui la majorité. Où les orthodoxes dominent et molestent les négateurs, les Fischériens proclament la grève et pratiquent la politique de la faim. A la conférence continentale des missions, à Brême, le 29 mai-2 juin 1905, fréquentée par quinze maisons étrangères et quatorze allemandes, l'Assemblée excluait les libéraux de l'apostolat. M. Rade riposta : « Restez entre vous; nous, nous refusons les vivres[4]. » Cette

[1] *La Jugend* raconte ce trait : « Je me suis fait baptiser » s'écriait un Juif : « Par le pasteur Mauritz », fut la réponse.

[2] Le docteur Kaltkoff, dans son « Problème du Christ ».

[3] 1905, p. 638.

[4] *Die Christliche Welt*. 1905, p. 590-592-712-714.

discorde arrête le recrutement sacerdotal. Chaque année marque une régression. Contre 2258 séminaristes catholiques se comptent 2136 théologiens luthériens, en un pays où l'Eglise romaine ne forme que le tiers de la population. Ces étudiants en cravate noire sont chaque jour davantage oublieux des questions bibliques, dédaigneux du dogme, légèrement teintés de socialisme nuageux, passionnés pour un seul point : le corps à corps de la *Ligue évangélique* avec Rome, amants d'art, de musique et de belle littérature, buveurs de bière et passablement incrédules [1]. Contre cette impuissance organique, les remèdes sont vains. Le scepticisme et la science, toutes les pesées de l'époque actuelle soulèvent les esprits contre la religion. Les munitionnaires généraux de la théologie, Harnack, Bousset, Rade, Pfeiderer, Gunkel, Wernle [2], etc., exigent l'abolition définitive de tous les « mythes d'Orient », et cela au nom du protestantisme, dont l'existence y serait engagée. M. Jacques Schmidt va jusqu'à écrire en ce sens : « Nous sommes arrivés à une heure décisive : le protestantisme périra-t-il vraiment par le protestantisme? »

Le théologien Rœmer prêche à Remscheid, près le Rhin, son prône de candidature à la paroisse. La communauté, prenant des sûretés, lui désigne elle-même le texte et le sujet sur la divinité du Christ. Mis en demeure, mais nettement incrédule, le candidat, non seulement nie le dogme, mais le fait remonter aux origines gréco-païennes. *Fils de Dieu!* ce mot n'est qu'une « image » et un « symbole »; il signifie « l'élu de Dieu », comme vous et moi. La querelle se déclare; interpellés, le Consistoire et la présidence du Synode provincial, à Coblence, refusent l'investiture. Les pasteurs, les universitaires et les théologiens, tous s'enflamment. C'est un attentat contre la science et la liberté de la chaire, assurent les uns; les autres : « Vers quelle Eglise allons-nous? » Le pasteur Rade, d'une plume félicite le libéralisme de M. Rœmer, d'une autre le gronde paternellement de traiter un « objet scientifique ». Au Consistoire, il prodigue [3] les durs reproches.

Plus de théologie en chaire, plus de décisions dogmatiques, puisque le « Consistoire n'est pas compétent », au temple, plus de religion confessionnelle.

Le candidat réclame « le droit, pour les modernes », de porter la science devant la paroisse. Cette mesure disciplinaire, si natu-

[1] *Der Kirchenfreund.* 1905, p. 141, récit du professeur Orelli Max, de Bâle

[2] *Preussische Jahrbücher*, t. CXV, p. 2.

[3] *Christliche Welt*, 24 janvier, 1906.

relle, allume un incendie. Le 18 janvier 1906, à Cologne, devant douze cents auditeurs, — des centaines ne purent trouver place, — le professeur Geffcken de Cologne, le professeur Grafe de Bonn, le pasteur Jatho de Cologne, le juriste Prüssmann de Remscheid, le professeur Guttmann de Dortmund, d'autres encore, toute la bigarrure du luthéranisme, enfin, organisant une manifestation, clouent au pilori le Consistoire et la présidence synodale. Au nom de la critique, de l'université inviolable, le professeur Grafe sonne l'alarme, conclut à la mort de la science, à l'esclavage universitaire, si l'autorité religieuse s'arroge cette magistrature!

Dans ses controverses avec le Consistoire de Coblence et le pasteur Rœmer, par une contradiction bizarre, le théologien Rade développe[1] une singulière théorie sur le pastorat. Suivez la science, dit-il, mais ne la portez pas en chaire, où il suffira de nourrir la foi et le sentiment religieux. Envers qui? Dieu? on n y croit plus. Jésus-Christ? On nie sa divinité. La Bible? C'est un livre humain. Le christianisme? Pur stade du développement de l'esprit. L'Eglise? Elle n'est qu'un établissement ecclésiastique. « Soyons prudents », dit M. Rade. « Soyons sincères et probes », réplique M. Rœmer. A tout dire, ces pasteurs ne vivraient-ils plus que de « l'ombre d'une ombre[2] »?

Si fervente s'exerce la libre-pensée des pasteurs, qu'ils la parent du roman. *Hilligenlei*[3], modèle du genre, en ses derniers chapitres, raconte la « légende » de Jésus, révolutionnaire naïf et bon, figure empruntée, ici, à Strauss, là, à Renan, espèce de Masaniello oriental. Son auteur, le pasteur Frenssen, dans son *Jœrn Uhl*, avait conquis l'audience du public. *Hilligenlei*, en un éclair, monta aux cieux. Dès les premiers jours, cent mille exemplaires marquent la popularité du livre, de l'esprit du livre, dit-on. Qui jamais s'est arrêté devant la vitrine d'une librairie allemande, se rappelle l'innombrable « littérature » sur cette « humanisation » de Jésus, cette « déification » de la nature.

Les protestants, en tous lieux, accusent l'Eglise romaine, on le sait, de dénier au prêtre, voire au laïc, l'indépendance politique. Or, le Consistoire supérieur de Darmstadt vient, en juin dernier, de censurer un pasteur hessois, Korell, pour n'avoir point combattu le socialiste. Candidat pour le Reichstag, le pasteur, paraît-il, aurait dû faire élire le concurrent national libéral. Là-dessus, tapage, scandale. Et cette prétention paraît si exorbitante, que les journaux marquants du parti national libéral, le *Leipziger*

[1] Il avait contre M. Cromer soutenu le droit contraire.
[2] Renan.
[3] Veut dire *Terre Sainte*, mot du dialecte au Schleswig-Holstein.

Tagblatt et la *National Zeitung*, blâment vivement l'autorité ecclésiastique. Le pasteur Rade, humilié : « Dieu veut-il, gémit-il, le naufrage de nos Eglises évangéliques nationales? On le dirait, car il obnubile la raison de ses chefs[1]. » Qu'en pense l'empereur? Dès 1892, n'a-t-il pas défendu à « son Eglise » le souci des réformes sociales, l'accession à la démocratie?

Une protestation du pasteur Emile Fuchs contre le Consistoire mérite l'attention. Il s'appelle le représentant de toute une classe de prédicants. A l'entendre, le pasteur Korell de Kœnigstaedten a « délivré » les âmes. Si la démocratie monte à vue d'œil, l'Eglise évangélique n'assume-t-elle pas la majeure part de responsabilité? N'est-elle pas la mère de la Révolution, abandonnant la foule, le monde ouvrier qui, délaissé et combattu, a embrassé avec ferveur la « nouvelle religion »? Le luthéranisme n'a rien su prévoir ni comprendre.

Contre l'intérêt de la caisse[2], M. Korell n'a-t-il pas amoindri le « péché » de[3] l'Eglise?

Le 14 novembre 1906, le Conseil supérieur ecclésiastique confirmait le refus du Consistoire de Munster en Westphalie, de reconnaître le choix de M. César à la paroisse Reinoldi de Dortmund. Le « cas César » est caractérisé. Toute la paroisse le nomme; nulle protestation. Le prône d'admission, d'un souffle « libéral », n'offre aucun intérêt. Pourquoi le Consistoire de Munster s'ingère-t-il dans cette élection? Pourquoi, unanimement, casse-t-il le vote unanime de la paroisse? Et pourquoi, en réponse à l'appel, unanime lui aussi, sauf une voix, le Conseil supérieur de Berlin fait-il sienne unanimement la sentence du Consistoire de Westphalie? Mystère! Les pasteurs se consultent, s'agitent. La « sécurité de l'Eglise nationale » en péril; le « droit » du pasteur menacé; la « liberté de croire », remise an question; l'avenir gros de nuages : quel tumulte! Dans sa Revue, le pasteur Rade s'exalte. « On peut, conclut-il, attendre avec calme le développement de l'affaire. Car on ne saurait faire ce que fait le Consistoire. » C'est, on le voit, la révolte. . Dans[4] la *Gazette de Francfort*, le docteur Karl Schrader s'écrie : « Rien n'est fini. Nous ignorons ce que fera la paroisse Reinoldi; mais ce qui est clair, c'est le devoir de la pluralité des membres de l'Eglise natio-

[1] *Christliche Welt*, 3 juillet 1906.

[2] *Geldbeutelinteresse*.

[3] Voy. aussi, dans la *Chronick* de Tübingen, la lettre de M. le docteur Schloesser, ainsi qu'un article des *Neue Evangelische Blaetter* de Hesse : *Pasteur et politique*.

[4] 25 novembre 1906. N° du matin.

nale : ils devront protester avec toute énergie, empêcheront que ces épisodes ne se renouvellent. »

Le divorce des pouvoirs et des responsabilités s'ente de la sorte sur le choc des idées. Généralement, les exceptions sauves, la hiérarchie pratique la longanimité, le laisser croire et le laisser faire. Comme l'empereur, ne pouvant faire autrement, elle observe la magnanimité. Si le « cas César » inaugure une réaction contre le confusionisme, nous assisterons à un ébranlement dont l'imagination peut d'avance se repaître. La paroisse contre le Consistoire; les pasteurs contre le Conseil supérieur; les laïques rangés presque unanimement autour de l'élu pestiféré, contre le Consistoire et le Conseil supérieur; peut-être même, car tout devient possible, l'ingérence de l'empereur; enfin, telle Eglise de tel Etat protégeant le rebelle contre l'autorité directe; le « désordre du gouvernement couronnerait le désordre de la doctrine[1]. L'heure des impossibilités approche.

De la négation du dogme au mépris du Décalogue, la descente est rapide. La « science » luthérienne, libre-penseuse, longtemps il y a, franchissait le pas, depuis le plus modeste *Privat docent*, jusqu'au maître des moralistes, M. Paul Rée. Rien de plus naturel. Dieu disparu du ciel, sa loi s'éclipse sur la terre. La science constate, elle ne forme pas. La pédagogie est la fille de la morale, nullement de la science. Ce qui paraîtra plus surprenant, ce qui éclaire d'une lueur sombre l'agonie du luthéranisme, c'est que le pasteur lutte d'envi avec le « savant » contre la loi du Christ et la raison. A entendre le docteur Maurenbrecher[2], le théologien du temple permet le mensonge, au moins à l'homme politique. L'*inobligation de la morale* (Unverbindlichkeit) : voilà la formule. Qu'elle fleurisse et s'étale dans les catéchismes de Mauritz, des Steudel, des Kalthoff et de leurs pairs, que cette dernière étape du protestantisme rassemble les logiciens outranciers, qui s'en étonnerait? Mais l'épidémie dévore jusqu'aux meilleurs. Social, très haut d'esprit et de cœur, promoteur d'un large mouvement d'évangélisation, le pasteur Naumann verse sur le Décalogue jusqu'au sarcasme. Quelle morale, s'écrie-t-il, obligerait? Entre le docteur Borgius et le kantien Drill[3], dans la *Hilfe* se déroule une controverse en forme sur *l'inobligation*. Celui-ci s'en tient encore à l'impératif catégorique du maître; celui-là fonde

[1] On trouve tous les documents dans la *Chronik* de Tubingen, Nos 32 et 33.

[2] *Christliche Welt*, 5 juillet.

[3] Voy. docteur Wilhelm Koppelmann : *Kritik des sittlichen Bewusstsein*, Berlin, Reuther und Reichard.

une « morale nouvelle », celle de l'intérêt. Or, la *Hilfe*, la *Semaine religieuse* sociale des pasteurs, à M. Drill préfère M. Borgius!

Parfois, assistant à l'émotion des orthodoxes, à leurs témoignages de gratitude, envers un ouvrage du docteur Adolphe Harnack, si « libéral » et rationaliste convaincu, je m'enquérais des sources de cette allégresse bizarre. Le *Türmer*, la grave Revue de Stuttgart, livre le secret : le christianisme tombé dans le mépris, toutes les folles négations se donnant libre cours, c'est une quasi-consolation de voir un savant célèbre prouver le fait historique de l'Evangile.

Le luthéranisme croyant est devenu, lui-même, une simple école de disputes : Babel immense où les architectes s'invectivent et se poussent dehors. Faut-il croire? Que faut-il croire? Pourquoi croirons-nous? La science permet-elle la religion? Le christianisme est-il vivant, mort? Est-il une histoire? Une légende? Jésus-Christ a-t-il vécu? Le Décalogue oblige-t-il? Tout est point d'interrogation.

Cet état d'esprit donne l'essor aux concessions les plus inattendues. Tel théologien orthodoxe, tel pasteur croyant, pour garder l'audience de son peuple, se complaît dans les théories bizarres qui, sous prétexte de critique, outragent la foi plus que les négations radicales. Au cours de son ouvrage sur la religion et les sciences naturelles [1], le prédicateur de la cour de Wurtemberg s'escrime à faire accorder le monisme et la Bible. On ne soupçonnerait jamais la fécondité de ces imaginations. Pour M. Schmidt, le miracle est une « action d'éclat, un tour de force de la nature » (*Krafttat*). Le pasteur Faut ajoute : « La réalité n'est qu'un fait, elle n'est pas de nécessité rationnelle ; elle est, par là, inexplicable, miraculeuse. En ce sens, tout être porte le caractère du miracle. Nous nous trouvons en face du mystère de l'être que la raison la plus pénétrante ne saurait éclaircir [2]. » Le docteur Vrede [3] va jusqu'à mettre au même rang la magie païenne et les miracles de la « vieille Eglise ». Les actes suivent les doctrines. Ayant ignominieusement outragé Jésus, le socialiste Westmaier paraît au tribunal de Hanovre. Tel pasteur l'accuse, tel pasteur le protège. M. Rade, le diplomate de la secte fischérienne, qui accouple si agréablement la religiosité et l'incroyance, se désole, lui-même :

[1] *Das Naturwissenschaftlich Glaubensbekenntniss eines Theologen*, Stuttgart. Max Kielmann.

[2] *Christliche Welt*, 5 avril 1906.

[3] *Wundergfaube in Alterthum und in der Alten Kirche*. Gotha. Perthes.

« Où allons-nous »? s'écrie-t-il, scandalisé. Des *Semaines religieuses* de pasteurs en vue publient, en suppléments littéraires, des comptes-rendus favorables sur la *Question sexuelle* du docteur Forel, en Suisse; ouvrage licencieux, pornographique, où l'insolence immorale, montant au dernier degré, le dispute au riennisme le plus échevelé!

Le duel hargneux entre les « positifs » et les « libéraux » a déterminé le superintendant Krükeberg et le pasteur Rade à établir une zone d'entente par le « christianisme pratique ». Là se décidera quelle sera la véritable religion, dans la « lutte de la foi qui s'exerce dans l'amour ». Le chrétien se « reconnaîtra aux œuvres de charité chrétienne, aux travaux d'utilité publique, au zèle pour l'évangélisation, etc. » Voilà la fin du luthéranisme.

Les pasteurs, non contents de « purifier » le christianisme, réclament le nettoyage d'Israël. Sur l'*Essence du christianisme* de M. Adolphe Harnack, un rabbin de Berlin, M. Eschelbacher[1] édifie tout un système de réconciliation entre le Talmud et la Réforme.

Si les chrétiens, — ainsi raisonne l'écrivain, — de leur *Credo* élaguent les emprunts grecs : la Trinité, la Divinité de Jésus-Christ; si, ensuite, de l'Evangile, ils biffent les miracles, la résurrection, rien ne sépare les deux cultes. Tout ce qu'offre le christianisme de bon et de saint se rencontre dans la Loi. Le pasteur[2] Fiebig embrasse ce rameau d'olivier, sous le bénéfice pourtant que les Juifs « critiquent leur révélation, la dégagent des scories et des étroitesses ».

Dans cette universelle dispersion des esprits, les pasteurs n'en veulent plus aux laïcs de rédiger à leur tour des cours de théologie.

Deux ouvrages récents[3] marquent cette collaboration. Le premier, anonyme, paraît moins une profession de foi qu'un journal intime. L'auteur a souffert, et ne s'en cache guère. Elève du pasteur Stœcker, il méprise théologie et théologiens. L'esprit de contention, le dogmatisme, le raisonnement outrancier, l'étroitesse d'esprit, l'intransigeance; et puis, les passions de la tête, le désir de domination, l'infaillibilité des « piétistes »; cette pédagogie, enfin, mi-sournoise, mi-omniprésente, extérieure à l'homme et le tyrannisant, du temple l'ont conduit au criticisme

[1] *Le Christianisme et le Judaïsme*, Berlin 1906.

[2] *Christliche Welt*, 4 octobre 1906.

[3] *Des Jours du crépuscule des dieux*, Berlin, H. Seemann; puis, *Méditations actuelles*, par le docteur Wilhelm Meister, Berlin, Schriftenverkaufsanstalt.

maximal. La théologie, voilà le mal; le christianisme est l'erreur[1].

Le docteur Meister, jadis *Landrat*, représente, lui, l'orthodoxie stricte et inaccessible, ce qui, à Berlin, se nomme *Muckerthum*[2]. Nous connaissons cet esprit, mêlant au dogme les systèmes, les doctrines d'école, jusqu'à les imposer au même titre; contemplatifs et distants, agressifs et inquisiteurs, ces théologiens attirent sur l'Evangile des vitupérations et des antipathies d'autant plus irréconciliables que le libre examen contredit ces mœurs intellectuelles. Ce livre éclaire quelque peu la controverse des pasteurs sur la genèse du paganisme luthérien.

Les laïques militants, eux, se groupent, en général, à l'heure des combats, autour de la libre-pensée, de la critique. A chaque congrès des instituteurs, le compte-rendu signale leur aigreur, la profonde et universelle aversion pour la religion et la paroisse. Le pasteur Pohlmann avoue la « syncope et l'impuissance de l'Eglise[3] ». Résumant la lettre et jugeant l'esprit de ces assemblées, il constate que la « masse des instituteurs ne veut plus de l'Eglise ». Ecole libre; enseignement laïque, indépendance vis-à-vis des pasteurs, de la hiérarchie; horreur de « l'autorité » et de « l'orthodoxie » : pendant qu'au sud et au nord, la politique officielle se fait « cléricale », le laïcisme, les maîtres d'école se faisant frondeurs, irréligieux, revendiquent la délivrance. Gare l'insurrection! le jour où le *Kaiser*, les pesées de l'intérêt national ne maintiendront plus l'orientation présente.

Voici la *Ligue allemande pour l'école laïque*. De Charlottenbourg, où le docteur Rodolphe Penzig rédige les *tracts*, et de Gottesberg, où ils s'impriment, elle sonne le boute-selle général contre les deux pouvoirs. Soustraire l'école et l'éducation à toute direction, abroger le catéchisme, lui substituer le manuel civique, abdiquer le dogme et le christianisme; au nom de la science, établir le culte de soi par soi-même; sur les ruines de toute religion, conquérir la « fine culture » avec l'atticisme des « formes »; ce programme, se réalisant, « vaincra l'autorité », brisera « l'odieux système de répression[4] ».

L'autorité ecclésiastique préparant enfin une orientation dog-

[1] Dans cette sorte d'autobiographie, où abondent les maximes, il y a des mots profonds. « Toute grandeur, toute vérité, que nous pénétrons, est simple jusqu'à l'étonnement. De là, le compagnonnage entre les enfants, les génies et le peuple. Par ainsi fut naïve et géniale, simple et grande, la nouvelle de Jésus. »

[2] En Suisse, *Mômiers*.

[3] *Christliche Welt*, 28 juin 1906.

[4] *Flugblatt* n° 3, par le professeur Wilhelm Foerster, Charlottenbourg, août 1906.

matique et disciplinaire, les laïcs « libéraux » prennent peur. Le *Deutsche Protestantenverein*, en septembre 1906, publie un appel aux Luthériens. L'Eglise prussienne, proclame-t-il, « entend mposer le caractère obligatoire des vieilles confessions réformées ». Cette intransigeance forcerait les pasteurs probes et sincères ou à « quitter le métier », ou à « mentir en chaire ». Les laïcs ne le toléreront jamais. Il faut donc, par les élections, faire entrer des hommes sûrs, au synode national. Voilà de nouveaux motifs de conflits.

La *Société évangélique des femmes* ouvre une campagne de pétitions, pour obtenir le droit de vote, l'accession au gouvernement de l'Eglise. Ces pétitions varient. La pétition aux synodes provinciaux de Saxe, Brandebourg et Poméranie réclame « l'admission des femmes aux conseils de fabrique, pour l'exercice et la direction de la charité ecclésiastique », puis le suffrage pour les femmes, à partir de vingt-quatre ans. La pétition au Synode national de Hanovre répète les deux postulats, en ajoutant : « Pour la recherche des besoins spirituels des pauvres, le soin des enfants, des vierges, des miséreux. » La pétition aux synodes provinciaux du Rhin et de la Westphalie tend au « droit de vote passif et actif », à la faculté de devenir membres des conseils de fabrique, à la collaboration avec les diacres pour le ministère de la charité et de la bienfaisance. Ainsi de suite. Entre ces dames, une polémique s'engagea bientôt sur le caractère de ce co-gouvernement[1]. Que feront les synodes?

Présentement, le docteur Hornesser, condottiere de Zarathustra, en un cycle de conférences, apporte à l'Allemagne de Luther, la « religion de l'avenir », la « religion nouvelle ». Est-il besoin de le dire? Cette religion, c'est, si je puis dire, l'Olympisme de Nietzsche. M. Hornesser admire le moyen âge, qui avait du « style » parce qu'il avait une « religion ». Il flétrit le vingtième siècle de son manque de « style », c'est-à-dire de « religion[2] ». « La moralité, elle aussi, dépend entièrement de la religion. » L'Europe se meurt d'irréligion : « Haut les cœurs! l'heure d'une grande entreprise a sonné. Une œuvre hardie et fière, encore voilée et incomprise, réclame des hommes d'action Voici l'occasion de faire preuve de courage. » De là, rompant en visière avec Luther, la Réforme, l'Eglise, la philosophie; renian' Kant, Fichte, Hegel, Hartmann, Schopenhauer, M. Hornesser ajoute à la « liberté de l'esprit » la « liberté du cœur ». Voilà la

[1] Voy. celle de Paula Müller et de Marie Martin, *Christliche Welt*, 24 janvier 1906. Puis, *Evangelische Frauenzeitung*, 3e année, no 4.

[2] Aussi du même auteur. *L'idéal classique*, Leipzig, Zeither.

« religion nouvelle! » « Suivre la nature », se « donner soi-même son idéal »; « agir en toute liberté ». Les « héros » modernes, à la suite des pasteurs de Brême et de M. Hornesser, continueront les héros d'Homère. Les dieux ressuscitent.

En France, l'odyssée de M. Hornesser susciterait la douce hilarité. Au delà du Rhin, elle produit le tumulte. A Cassel, par exemple, la population se tient comme sous les armes, non pour le charme de la nouveauté, mais à cause du « combat du nietzschéen contre les pasteurs ». C'est M. le docteur Rittelmayer qui en fait la remarque. Toute une « littérature » a surgi dans la ville : *M. le docteur Hornesser et l'exode*, par le professeur Sunkel; *le Nouveau paganisme*, par M. Berglis; *Au pouvoir de M. Hornesser*, par le capitaine Werlitz; *Au delà de Nietzsche et de Hornesser*, par Louis Wolff.

Dans un récent discours à Cassel même, M. Hornesser a répondu aux deux premiers écrits, promettant que si les « actes » suivaient l'enthousiasme, il se rendrait dans cette ville « toutes les trois semaines ».

Le docteur Rittelmayer conclut son rapport : « Le succès du docteur Hornesser, à Cassel, montre, une fois encore, quelle somme de haine et d'hostilité contre l'Eglise s'est successivement accumulée. Des médiocres, tels que M. Hornesser, deviennent des « héros » par la « simple raison qu'ils combattent le luthéranisme. »

Cette agitation donne lieu à des épisodes bizarres. Ainsi, au Wurtemberg, le pasteur Wilhelm Schrempf, dans une profession de foi publique, se demande s'il sautera le fossé. Je suis, dit-il, pasteur; n'ayant voulu baptiser selon le rite, le Consistoire me dépose. Aux supérieurs, j'envoie sur mon état d'âme un minutieux rapport, avec cette conclusion : Suis-je encore d'Eglise? Nulle réponse; j'attends encore. Sortirai-je? ne sortirai-je pas? Puis il examine ce que c'est que l'Eglise : il ne le sait; il nie toute autorité; il ignore ce que c'est que l'autorité.

Dernièrement se fondait avec fracas, à Brême, l'antique cité opulente, le club du monisme, sous la présidence du docteur Kalthoff, du pasteur Frédéric Steudel et du pasteur Mauritz. Les « libéraux », les rationalistes se signent eux-mêmes. C'en est fait, s'écrie le pasteur Burgraff[1]. Voilà « le glas funèbre » de l'Evangile et de la Réforme. Le luthéranisme se meurt, est mort. Il déclare, lui, le prédicant sans foi ni Christ que, désormais, tous les « ponts s'écroulent ». On prêchera — oh! scandale — on prêchera dans les trois églises principales de la ville, au nom de

[1] *Christliche Welt*, 19 avril 1906.

Luther et de l'Eglise, le « matérialisme radical », la « religion de l'irréligion », le mépris du christianisme, mépris âcre, vitupératif, joyeux et sonore, ce mépris que ni Julien l'Apostat, ni Celse, ni Diderot, ni Nietzsche lui-même, n'osaient déclarer. Mépris! que dis-je? Ces pasteurs, ce club, ignorent le christianisme avec insolence, objet de superbe dégoût et d'impudente négation. Le christianisme, voilà l'ennemi. Figurez-vous nos prêtres de Notre-Dame, de Sainte-Clotilde et de Saint-Philippe du Roule proclamer le nihilisme morose de M. Anatole France, la chicaneuse tartuferie de M. Ferdinand Buisson, la *Nana* de Zola, quel bruit! Cette profanation française pâlirait en regard de cet abaissement germanique, car ces pasteurs, ces disciples de Hæckel, vont au delà de tout ce que nos négations imagineraient.

Le pasteur Kalthoff, mort le 1er mai 1906, a subi les honneurs littéraires de son collègue, le pasteur Burgraff, curé de Saint-Ansgar, à Brême. *Was nun?* Sous ce titre, ce dernier consacre au défunt une nécrologie où il reconnaît la puissance, la popularité de M. Kalthoff. C'est « à Brême et dans toute l'Eglise d'Allemagne un nom immortel ». Il « haïssait Jésus, comme Luther haïssait le Pape ». Luther l'exaspérait[1]. Malgré cette extravagance, le pasteur Burgraff, excuse, justifie le pasteur Kalthoff; car, derrière « l'ivresse du cerveau » (*Geistesrauch*), il « n'y avait rien ».

Le pasteur Goehre a un air de Lamennais germanique. Sorti du séminaire, contre la blouse il troque la simarre. A Dresde, généreux et idéaliste, il tourne la meule, Térence chrétien, pour s'initier aux mœurs ouvrières. De cette descente aux Enfers, il rapportait, il y a vingt ans, des gerbes de désespoir : la pâle et souffreteuse corruption, la misère noire, un seul sentiment, la « religion du socialisme ». D'austères années durant, membre de l'Eglise, où le pasteur social Naumann pontifiait, il fait effort pour unir le protestantisme à l'esprit de réformes. Vint la « réaction » du *Kaiser*. Sous le protectorat du « roi Stumm », l'orgueilleux industriel du Rhin, Guillaume II ordonne à « l'Eglise nationale » le combat contre la démocratie. Les pasteurs, presque tous, s'inclinant, se taisent, comme le soldat de Scribe, sans murmurer. Persécuté, le pasteur Goehre poursuit sa douloureuse chimère. Le dégoût bientôt le saisit. Et claquant les portes, il

[1] Dans ses Essais, parus la veille de son décès, le pasteur, « ivre d'esprit », laissait en quelque sorte son testament religieux. La vie est Dieu, le Christ, un mythe. Moins étroits que les pasteurs, c'est aux laïcs à « faire la religion future », *à mettre à la place de l'Evangile l'Olympe et la « déification » de la nature. Les Essais* sont le recueil des prônes par lui prêchés en son temple de Brême.

publie un appel, où il réclame « l'exode en masse[1] » du protestantisme. Très curieuse se déroule entre les pasteurs et lui la controverse. De l'Eglise, un seul raisonnement paraît se justifier : comment, sans communauté, faire acte de religion[2]. Le pasteur Goehre, lui, se barricade derrière l'hypocrisie de la hiérarchie, l'individualisme[3] de la Réforme, la réaction de la *Landeskirche*, l'hostilité sociale des chefs, le dépérissement intérieur. Non seulement cette Eglise servile et anarchique a tari les sources vitales; elle élève toutes les barrières sur la route du progrès et de la refonte. Elle est l'ennemi; jetons-la comme une défroque d'épidémie. Au mois de septembre 1906, la *Neue Zürcher Zeitung* annonçait cet « exode » sur les bords du Rhin, où de « nombreux protestants le déclaraient à la mairie ». Dans sa dernière brochure : *Ecole, Eglise et Travail*[4], le pasteur Goehre pousse le citoyen hors l'Eglise : celle-ci a « brisé avec le Christ et son esprit »; en second lieu, sa « conception du monde » est antiscientifique; elle enseigne, enfin, la nécessité de la religion, chemin de « l'intolérance ».

Au printemps 1906, la conférence libre des « chrétiens sociaux », — c'est le groupe du pasteur Stœcker, — reconnaissait loyalement la stérilité sociale, publique de la Réforme. L'orateur principal, le professeur Richard Grützmacher, regrette cette inexistence civile. Nul empire efficace sur la vie générale; quelques résultats médiocres, sans répercussion sérieuse, point de pénétration. Fausse, la vieille thèse favorite, que l'Allemagne moderne est l'œuvre du protestantisme; digne de sarcasme, la prétention que Kant fut le « philosophe de la Réforme »; ridicule, la manie de considérer la civilisation actuelle comme la floraison du germe luthérien. « Imitons l'Eglise romaine »; voilà le « sublime exemplaire » (*Vorbildlichkeit*). Il ne cesse de revenir sur cette prééminence du catholicisme. Et cette persuasion paraissait tellement l'âme de ce Congrès, qu'un pasteur réputé de Francfort, Julius Werner, exalta longuement cette transcendance et ce modèle. Que nous voilà loin des légendes d'antan; du roman de Mme de Staël; des applaudissements de Cousin; des

[1] *Chronik der Christlichen Welt, 1906, n° 5. Verlag J. Mohr.* Pankow. *Christliche Welt*, 26 avril 1906.

[2] Voy. l'attitude attristée du pasteur Hermann.

[3] « Cet individualisme, selon les thèses de Stuttgart, mai 1906, est le caractère du protestantisme. » Les sociologues, les historiens et les savants, M. Nitti, dans son catholicisme social, M. de Laveleye, M. Bebel, dans son fameux discours de Breslau, etc., ont marqué de ce reproche le luthéranisme.

[4] *Librairie du Vorwaerts*, Berlin 1906.

dithyrambes de Michelet, qui versera, en 1870, un pleur amer sur ses illusions de 1850; de l'adoration sénile de Renan et de Quinet; des oraisons luthériennes françaises, au lendemain du canon de Sedan, de l'instituteur de Sadowa, de la brochure de M. Emile de Laveleye sur la supériorité de la Réforme! Aussi bien, l'émoi des pasteurs dure encore, et la réponse de M. Frédéric Michel Schiele traduit le plus amèrement la stupeur des vieux préjugés [1]!

Les *tracts populaires* [2] que, sous la direction du docteur Schiele, publie le radicalisme protestant universel, forment une innombrable bibliothèque. D'un prix dérisoire, brefs, documentés richement, à entendre les entrepreneurs, ils marquent une « pierre milliaire [3] » dans l'histoire religieuse. Anglais, Danois, Suédois, Suisses, Allemands y ouvrent au peuple les sources de la critique : les étrangers paraissent les moins âpres, raisonnables et pondérés. Me préserve le Ciel de mésestimer cette vulgarisation! Mais les tracts portent-ils véritablement le *génie populaire*? Quatre séries ont paru : ancien et nouveau Testament; histoire des religions et religions comparées; foi et morale, conception du monde et philosophie de la religion; histoire de l'Eglise. La collection de la *Pensée chrétienne* [4] comparée à cette grosse artillerie, paraîtrait des almanachs de piété. Puis, enseigner aux foules la « religion » de l' « irréligion », ne voilà-t-il pas un singulier office de pasteur? A tout prendre, les *tracts* constituent un monument funéraire; ils disent aux paysans et aux ouvriers : *Lasciate ogni speranza.* Le ton tranchant, la négation, la joie de détruire, le mépris pour le christianisme, le gonflement scientifique, font pâlir les folles audaces de l'Encyclopédie. Le protestantisme y célèbre ses funérailles; l'Allemagne des pasteurs remâche notre dix-huitième siècle. Ces rudes démolisseurs ne respectent rien. Ouvrant la première série sur les « sources de la vie de Jésus », le docteur Wernlé, de Bâle, sorte de Tertullien libre-penseur, se rassasie d'enthousiasme dans l'ébranlement de toute base. Au terme [5] : « Nous, s'écrie-t-il, nous sommes gorgés de Christologie jusqu'à n'en pouvoir plus ! » Le docteur Frantz Fügner, un laïc, lui répond [6] : « Que font-ils donc, lui et ses amis, sinon de la Christologie? La figure du Christ éternellement ne restera-t-elle le problème religieux hors pair? »

[1] *Christliche Welt*, 10 mai.
[2] *Religionsgeschichtliche Volksbücher.*
[3] Pierre tombale?
[4] Paris. Bloud et Barral.
[5] P. 87.
[6] *Christliche Welt*, 3 mai 1906.

Le pasteur Bousset dépouille Jésus[1] de sa mission historique. « Ce n'est pas Lui qui parle, dans les évangiles, c'est la dogmatique de la communauté. » Sans cesse, sans le prouver, il arbore cette distinction. Le *Monde chrétien*[2] se morfond de cette rage du riennisme. « De tout cela, les gens ne retiendront que la négation. Le public des *tracts* n'a pas une culture assez scientifique, pour ne pas éprouver la terrible volupté (Wonneschaurig) du néant. » Et plus loin : « Pourquoi ce scandale, on pouvait aisément l'éviter? Le *Jésus* de Bousset, en son genre une œuvre éminente, est devenu une pierre d'achoppement. » Le docteur Kaftan se plaint de ces pasteurs ne connaissant plus de l'évangile que la forme historique[3], dont l'importance a disparu[4]. » Non sans ironie, il ajoute : « Ces gens-là, avec une singulière emphase de leur opinion, font la vérité historique. »

Dans son *Saint-Paul*, le docteur Wrede se rit vraiment du « peuple ». Quel laïc comprendra jamais cette « théologie » et cette « exégèse? » Admirez la puissance d'invention de ces « savants » : chacun se croit homme à édifier un système tout neuf; il y va de sa dignité de *Herr Professor* ou *Doctor*. Le dernier cri du « Paulinisme » est, à entendre notre « vulgarisateur », que Jésus « n'a exercé aucune influence sur l'apôtre ». *Combats d'âmes et épreuves de la foi, il y a deux mille ans* : le pasteur Loehr de Breslau, analyse l'Ecclésiaste et le livre de Tobie; c'est, ni plus ni moins, le Faust de Gœthe, le bouddhisme occidental de Schopenhauer. Le docteur Pfleiderer de Berlin, sur les brisées du pasteur Roemer à Remscheid, découvre le christianisme dans la philosophie de la Grèce[5].

Dans le domaine de la philosophie, la déraison, le ton de haute fantaisie, ne font guère oublier le criticisme outrancier des théologiens. Sur la *migration des âmes*, le docteur Bertholet de Bâle, énumère les âmes, âmes de bêtes, âmes de plantes, âmes d'objets (oh!) (*Gegenstandsseelen*); marque « leur passage des êtres dans les êtres »; fait le relevé de ces songes chez les Celtes, les Grecs, les Indiens; et, au terme, croit cette doctrine un essor vers l'infini. Ce n'est pas l'avis du pasteur Willy : l'*anamenensis* de Platon lui paraît la seule clé du génie : sans métempsycose, le grand homme serait un mystère[6].

[1] Deuxième et troisième *tract*.
[2] 13 mai 1906.
[3] *Deutsche Rundschau*, 1er août 1905, p. 23.
[4] Newmann avait prévu cette fin.
[5] *Verbreitung des Christenthums in der griechischen Philosophie*.
[6] Supplément de la *Taegliche Rundschau*, à propos de Mozart. 1906

Les *tracts* continuent. Dans ses *Religions de la terre*, le docteur Soederblom d'Upsala montre les hommes « happant après les dieux »; le docteur Hackmann de Londres, racontant le bouddhisme, en découvre au moins les « lacunes caractérisées », trait qui nous repose des œuvres classiques de Max Muller et d'Oldenberg[1], sur la *Création du monde*, le docteur Wendland de Bâle, brosse un tableau d'histoire; le docteur Niedergall de Heidelberg se risque à résoudre le point : Quelle est la meilleure des religions? L'auteur a enrichi la Babel de Luther d'un système plaisant : il distingue le christianisme de la religion de Jésus[2].

Le docteur Traub de Dortmund croit le miracle « l'enfant de la foi orientale », etc., etc. Quel peuple, quelles mœurs résisteraient à cette guerre de chicanes, de mépris, de négations, de systèmes, où l'érudition sans unité se marie avec l'individualisme sans frein. L'Evangile se ravale, descend au rang d'une branche d'histoire. Le lecteur demeurera frappé de cet exclusivisme. « Les orthodoxes s'en lamentent, les libres-penseurs s'en réjouissent. La mission la plus noble de l'histoire, dit Jacob Schmidt[3], est d'ôter à l'humanité le poids mort du passé... Voilà pourquoi, depuis quelque temps l'orthodoxie ecclésiastique la hait et la « persécute ». Arrivé au néant, Renan, lui, l'appelait avec un sourire : « Cette petite science conjecturale. »

La dissolution s'étale au point que, croyants et incrédules, les pasteurs ne se font nulle illusion sur l'universel déclanchement. D'où vient cette apostasie[4]? A qui la faute? Les premiers endossent la responsabilité au rationalisme et aux pasteurs. On ne croit pas, parce qu'on ne peut croire. Le peuple se détache de la religion, car les pasteurs ne l'enseignent pas. Les Monistes ne se disculpent même plus. Entre ceux-ci et ceux-là, les disciples du célèbre Albert[5] Ritschl découvrent les sources de l'indifférence populaire dans « l'orthodoxie », le » piétisme », c'est-à-dire, l'Eglise dirigeante. Du christianisme « monacal », impopulaire, extrême, le peuple ne saurait avoir cure. Il se retire. Un « positif » si favo-

[1] Je note cette réserve. Le bouddhisme, ce mélange de bouffonneries et de sentences supportables, a servi trop longtemps de termes de comparaison avec l'Evangile. Les fouilles aux Indes, si avancées ces derniers temps, ne manqueront pas de faire remonter aux premiers apôtres du christianisme, l'apport des beautés morales épanouies sur le fumier oriental.

[2] *Jesustum und Christentum.*

[3] *Preussische Jahrbücher.* CXXIIIe tome, p. 516.

[4] *Ent fremdung.*

[5] Dans ses écrits et ses lettres, ce théologien, on le sait, n'a jamais varié sur cette accusation. Si les incroyants lacèrent l'Evangile, ces mal croyants le dénaturent.

rable pourtant au ritschlianisme, le pasteur Esche, se demande — doute plaisant — si, en général, on peut rendre les foules chrétiennes. Où l'accord se conclut, se proclame unanimement la culpabilité du pasteur. Voilà le responsable, le vrai, le seul.

Ce dialogue sur la genèse du malheur offre un intérêt universel. A ne considérer que ce point, toute régression religieuse remonterait ainsi à deux causes, le clergé incrédule ou médiocre, et le clergé distant ou « monacal ». Albert Ritschl et les théologiens aux universités ne masquent pas leur sévérité sur ces prédicants qui, les uns ne remplissent pas leur office sublime, les autres le remplissent mal [1]. De l'Eglise « aristocratique », romantique », « disproportionnée », le dos tourné au peuple, ou de l'Eglise savante, libre-penseuse, temple du métier, presbytère sans idéal, languissant ministère, laquelle tient le rang le plus bas? Problème obscur, mais sur lequel les catholiques eux-mêmes fixeront leur curiosité. Les dépérissements d'organismes ont tous une cause morale : la non correspondance ou la correspondance inexacte de la fonction au besoin ; et, ajoutons-le, au besoin de l'heure présente.

*
* *

Ce crépuscule du protestantisme émeut par sa grandeur tragique. Au sein de nos discordes civiles de France, les étrangers, les Allemands en première ligne, se sont plu à pousser au noir la « corruption » et la « banqueroute », le « désordre » et la « décadence » de notre pays. Fini, le catholicisme jubilaient-ils en grand nombre; épuisée, la puissance millénaire de la Gaule »; victorieuse, la fatalité qui mène aux abîmes; paralysée, sa force d'expansion. Jadis, les grands historiens, Ranke, par exemple, magnifiaient [2] la magistrature universelle de la France. Aujourd'hui, nos rivaux rabaissent notre présent et nient notre avenir. Mais le protestantisme est-il donc si sûr du lendemain? Si la France plie sous le conflit religieux, l'Allemagne porte aux flancs le cancer, l'incurable maladie : là un problème de réorganisation; — ici, la révolution morale; là, l'évolution d'un caractère plutôt politique; — ici, le désordre permanent, continu, farouche et irrésistible; — là, une tempête temporaire que du moins les catholiques affrontent unis; ici, au sanctuaire bientôt désert, devant les tabernacles violés, les blasphèmes des profanateurs couvrant les cantiques des prophètes.

Mais gardons-nous de nous jeter à la tête nos pitiés et nos mal-

[1] *Les Eglises nationales évangéliques d'Allemagne au XIXe siècle.* Berlin, Reuther und Richard.

[2] *Führerrolle.*

heurs. L'abaissement du sentiment chrétien nous attriste, car tout abaissement de ce sentiment entraîne l'abaissement de la santé morale.

Nous craignons, en outre, que cette crise prépare une coalition contre le catholicisme. Devant cette impuissance d'en haut et cette rébellion d'en bas, devant l'incertitude et le désarroi qui règnent en tous lieux, ne sera-t-on pas enclin à imiter les Etats qui, pour bannir la révolution au dedans, recourent à la guerre au dehors? La persécution ne demeure-t-elle pas un des exécutoires des crises domestiques? Aux fêtes de la nouvelle cathédrale de Berlin, orthodoxes et libéraux, au mois de mai, confondaient leurs haines réciproques dans une espérance commune. Paroles du souverain; menaces du prince Henri; sursauts de la combativité des pasteurs : divers symptômes annonçaient que le Kulturkampf n'est pas à jamais fini. Au retour de cette imposante parade d'union où, hors l'anglicanisme, toutes les variétés du protestantisme avaient communié, le doyen des pasteurs hamburgeois, le senior Behmann, exhalait son lyrisme guerrier :

L'empereur, s'écriait-il, laissa tomber sur moi aussi un rayon du soleil de bienveillance, dont il fit l'aumône à notre libre cité hanséatique. L'empereur me développa quel succès il espérait de cette cérémonie, ou plutôt de ce qui la caractérisait, à savoir de cette solidarité de tous les protestants pour le combat contre l'ultramontanisme.

Ces effusions, ajoutées aux appels à la lutte du prince Henri de Prusse, rallumèrent la confiance des pasteurs, épris de concentration ecclésiastique en face de l'Eglise. Cette offensive créerait l'unité; l'unité, la puissance. Ces sonneries d'escarmouches rouvrirent les yeux aux optimistes, plus près de la faveur impériale que du travail et de l'accroissement des propres forces [1]. Puis le calme revint. Mais cette soudaine alerte et cette promptitude joyeuse au duel traversèrent le ciel serein comme des éclairs d'avertissement et illuminèrent un état d'esprit qui dure encore. Au meeting-monstre de Berlin contre l'Evangile laïque de M. Fischer, en mai 1905, le lieutenant-colonel von Rohr, interpellant l'immense Assemblée, s'écriait : « Ce péril intérieur ne constitue-t-il pas une menace plus immédiate que le péril extérieur? » Et il reprenait : » Ne faudrait-il pas désormais reléguer à l'arrière-plan le *Los von Rom?* » Un *non* frénétique, unanime, retentit. Libéraux et orthodoxes, les pasteurs expriment en général la même préférence. La hantise du romanisme exacerbe le sentiment

[1] Contre ce geste de menace, la *Gazette populaire de Cologne* a fait une brillante campagne.

de détresse intérieure. Dans un récent discours, M. K. von Burger, le grave conseiller du Consistoire supérieur de Munich, exprimait cette décadence et cette obsession :

L'avenir du protestantisme s'annonce mal. Nous en gémissons. Mais comment en serait-il autrement, lorsqu'au cours des négociations on a continuellement fait effort pour tourner avec soin les récits contre lesquels elles devaient se briser, sans pour cela l'avoir fait disparaître? Au sein du protestantisme règne un divorce qui atteint les profondeurs, un antagonisme de jour en jour plus aigu, antagonisme non de théorie et de convictions théologiques, mais de conception du monde, de foi, de religion... L'antique problème fondamental : « Que pensez-vous du Christ? » est résolu par nous qui restons sur ce terrain de la doctrine apostolique et du symbole de la réforme, tout autrement que par ceux qui répudient ouvertement cette base de la foi. Il serait inutile, même injuste, de fermer les yeux à ce fait. Nous n'emploierons point les dures paroles. Mais aujourd'hui, il appert clairement que les différences de doctrine, divisant le protestantisme au seizième et dix-septième siècles, paraissent des futilités en comparaison de ce qui sépare à présent les vieux et les jeunes. Comment serait-il possible de réunir actuellement ceux qui affirment et ceux qui nient crânement la divinité du Christ? Faut-il donc que le protestantisme allemand soit voué à l'impuissance, qu'il s'abîme de plus en plus dans l'insignifiance et l'effacement, *qu'il soit livré à l'insolence de l'ultramontanisme politique* [1] ? »

C'est en ces termes que le protestantisme accuse la magistrature parlementaire du centre, et la dissolution du Reichstag fournit à cette haine l'occasion d'agir. Jusqu'ici, placé entre les deux tronçons irréconciliables du protestantisme religieux et politique, le parti du centre forme, par sa cohésion, l'axe du Reichstag. Il est le Warwick des majorités. Il fait des lois; il dicte ses volontés; il gouverne, s'il ne règne. Malgré leurs haines réciproques, tous les protestants, libéraux et orthodoxes, conservateurs et démocrates, ressentent cruellement sa gênante et visible suprématie. Cette jalousie, jointe à la nécessité d'un dérivatif, a donné l'essor à des essais d'émancipation. Dernièrement, le pasteur Naumann, le socialiste luthérien, énumérait, dans une brochure, les raisons de s'unir contre l'ennemi commun. Briser la prépondérance du centre; pour cela, oublier les discordes et renoncer aux préférences des groupes; chercher dans les motifs de s'accorder les raisons de combattre : ce manifeste exprime un état d'esprit universel. M. Naumann dit aux conservateurs : « Soyez sociaux »; aux socialistes : « Modérez-vous »; aux sectes : « Laissez là vos symboles et vos chicanes »; à tous : « Alliez-vous contre le centre. » Au récent congrès d'Iéna, la droite socialiste de

[1] *Neue Kirchliche Zeitschrift*, 1905, p. 10.

MM. de Vollmar et Bernstein, disant adieu aux marxisme, se montrait disposée aux alliances politiques et parlementaires. Au delà des antagonismes des partis, la concentration semble s'ébaucher lentement [1]. L'intérêt national assure encore la paix. Sur le type anglo-américain, le *Kaiser* bridait jusqu'ici ces convoitises et ces impatiences. Aux écoutes sur les Vosges, il puise dans ses coquetteries avec la Papauté, l'espoir de nous remplacer à Rome et en Orient. De même que l'impérialisme britannique se base sur la paix au dedans, qu'au delà de l'Atlantique, l'ère nouvelle, celle de l'expansion et du jingoïsme, coïncide avec la mission Taft au Vatican, ainsi Guillaume II fait-il tenir sa *Weltpolitik* sur la loi de connexité entre l'administration intérieure et la diplomatie. Le jour où ces pesées extérieures, près de cesser, des problèmes du dehors concentreront les efforts sur les problèmes du dedans, le Kulturkampf jaillira comme une force de conservation luthérienne. Aujourd'hui, le souverain est le prisonnier du monde; demain, il sera le prisonnier de son Eglise. Mais cette politique de désespoir arrêtera-t-elle le *placido tramonto* du protestantisme?

A ce spectacle d'âmes, du cœur la gratitude monte vers le Saint-Père, arbitre de nos destinées, suprême magistrat des consciences, lien indestructible d'une unité indestructible, tribunal sans appel. La mélancolie la plus amère, celle de l'esprit, s'exalte moins de cet écroulement dramatique d'une Eglise qui, malgré ses origines impures, a marqué une civilisation de son génie, que de cette promiscuité sans nom dont le luthéranisme se souille en s'épuisant. Mourir fièrement, disputer, parcelles par parcelles, le territoire spirituel aux assauts de la haine et aux contacts de l'épidémie intellectuelle; loin des peuples qui, à vos pieds, s'écoulent en un torrent rapide, ce naufrage aurait je ne sais quelle grandeur morale. Mais lorsque, sans possibilité de sauvegardes, une Eglise se profane par toutes les erreurs : nietzschéisme, kantisme, monisme; ici, représentants d'une politique purement alimentaire; là, termites de toute religion; plus loin, fondateurs bouffons d'un paganisme recuit; lorsque, du rivage, l'observateur ému assiste au clapotement de cette mer morte où sombre toute vie, il ressent une commotion indéfinissable, et se rappelle involontairement, devant ces atteintes homicides, l'inscription du cadran d'Urugne : *Vulnerant omnes, ultima necat!*

***.

[1] Il y a quelque temps, au congrès annuel de la *Ligue évangélique*, M. Meyer, le protagoniste à Vienne du *Los von Rom*, a déclaré la guerre sauvage « à l'ultramontanisme, au nom du germanisme ». Ce bruit de combat a rempli toutes les séances.

L'ÉCRASEMENT [1]

Grelottant de froid, dans le fiacre qui sentait le drap mouillé, Mme de Barolles ramassait ses jupes sous sa pelisse, osait à peine poser ses souliers fins sur le paillasson humide.

Quoique assise auprès de Rosette, elle se sentait seule. A regarder au dehors, par la vitre embuée, elle s'affectait davantage de ne voir, le long des rues désertes, par ce soir maussade de fin mars, que de blêmes luisances de réverbères sur des trottoirs ruisselants.

Lucie évoquait le dîner triste. Quel vide la place inoccupée de Maurice laissait près d'elle! En face d'elle, quelle tristesse altérait la physionomie puissamment expressive de Pierre! La flamme d'inspiration éteinte, l'enthousiasme du labeur tombé, Barolles, taciturne, ruminait amèrement les termes agressifs d'une réponse à Gaumier. L'éditeur venait de lui renvoyer son manuscrit avec une lettre aux termes évasifs, aux circonlocutions ambiguës, où, sournoisement, il reprenait ses promesses une à une. Mais, en image plus nette, plus cruelle, Lucie revoyait son fils, mordant furtivement de ses jeunes dents blanches son pain de deux sous. « Et pour boire, se demandait-elle, n'a-t-il pas, dans la file des honteux, attendu son tour pour saisir la coupe de fer enchaînée à la fontaine Wallace? »

Prise à ces imaginations, elle s'agaçait du babil d'oiselle de Rosette. Elle lui témoigna son impatience :

— Je voudrais te voir aussi sérieuse que ton frère.

— Oh! pourquoi, maman? C'est le rôle de Maurice... il est homme, il est l'aîné... mais moi!

Lucie méditait ce désolant contraste de son fils aux habits fripés par une corvée d'homme de peine et de sa fille parée pour une fête. Elle en était blessée dans son désir de maintenir l'équilibre des situations sociales entre ses deux enfants. Elle les souhaitait également beaux, heureux et fortunés!

[1] Voy. le *Correspondant* des 25 décembre 1906 et 10 janvier 1907.

— Tu auras peut-être un jour besoin de plus de courage et de résignation que ton frère...

— Comment cela?

— Un homme, même pauvre, se tire facilement d'affaire, trouve toujours à se marier. Tandis que, sans fortune, une jeune fille...

— Papa me donnera bien une dot. Son *Ennemi* aura du succès...

— Un roman, même s'il a beaucoup de succès, ne nous permettra pas de te constituer une dot.

— Est-ce qu'on sait?

— Je crains, ma pauvre Rosette, que, gâtée par nous trois, tu ne partages pas assez nos soucis...

— Avons-nous réellement tant de soucis à partager? fit Rosette enjouée. Toi et Maurice vous en prenez une si grande part! Avec la part que s'adjuge encore papa il ne m'en doit pas rester... ou si peu! Je me sens tellement préservée par vous trois!

— Cette sécurité ne doit pas t'empêcher de comprendre notre situation.

— Bien entendu, maman. Aussi suis-je raisonnable... mais que c'est ennuyeux!

— Est-ce moins ennuyeux pour moi?

— Oui..., parce que tu en as l'habitude. Et puis, étant mariée, il te faut bien accepter la même existence que ton mari.

— Lorsque tu te marieras...

— Mais, puisque, sans dot, on ne se marie pas!

— Si, par chance, tu te maries, crois-tu que tu feras un mariage riche?

— Si mon mari n'est pas riche, je ne me serai pas mariée par chance, mais par raison. Or, Dieu merci, je ne pense pas du tout que la vie exige autant de raison que cela! Je te l'avoue, maman, le plus souvent, et ce soir, surtout, je ne pense qu'au plaisir.

— Le plaisir n'est pas le bonheur.

Rosette réfléchit une seconde, puis déclara péremptoirement :

— Peut-être le plaisir est-il moins que le bonheur..., mais beaucoup, beaucoup de plaisir, ça doit bien finir par faire du bonheur!

— Beaucoup de plaisir produit parfois le contraire.

— Comment donc comprends-tu le bonheur?

Et, résumant l'idée dominante de sa vie, Lucie soupira :

— Le bonheur, c'est rendre ceux que l'on aime heureux.

— Oh! alors, fit Rosette spontanément, je ne veux pas du bon-

heur pour moi. Je le laisserai à celui qui m'aimera..., afin qu'il ait l'immense bonheur de me rendre heureuse.

Mme de Barolles sourit, involontairement amadouée.

« Que ce soir, au moins, se disait-elle, dans cette faiblesse d'âme tendre qui subissait et ne s'imposait jamais, cette jolie enfant jouisse de son plaisir sans arrière inquiétude. Puisse-t-elle ne se douter jamais, en son âme frivole et légère, que la joie la plus fugitive se paie, en cette vie, de longues douleurs!

Un ressaut de trottoir, puis un roulement plus lent, plus sonore, l'avertit que le fiacre pénétrait sous la voûte.

Descendant de voiture dans le vestibule, Lucie, baignée de tiédeur et de lumière, se sentit tout de suite moins lasse.

Elle gravit les marches presque aussi rapidement que sa fille. Et, la galerie traversée, elle gagna le vestiaire, coulisse de cette petite féerie qu'est un bal. Sa pelisse et sa mantille ôtées, telle une fleur qui dépouillerait sa bractée d'hiver dans un soudain effluve de printemps, Lucie s'avança vers la psyché qui reflétait, en mirage clair, sa taille fine et cambrée, sa stature élégante et svelte, ses cheveux fins aux ondes pourtant lourdes où revivaient, puis expiraient les ors ensoleillés de l'automne. D'un regard, elle put envelopper tout entière sa beauté séduisante.

Suivie de Rosette, elle se dirigea vers le grand salon. Par les grandes portes, ouvertes à deux battants, lui arrivèrent, en senteurs de serre surchauffée, les bouffées voluptueuses et troublantes du bal.

Au seuil se tenait Mme Hisquières, grande et forte femme d'une cinquantaine d'années aux traits réguliers, mais trop virilement accentués entre ses bandeaux noirs. Avec son affabilité de commerçante, elle souriait à ses amis, dans son salon, comme elle souriait jadis à ses clients dans son magasin de *Plumes et fleurs*. Et d'une voix qui, même assouplie, semblait gourmander les commis, elle débitait, saisie ailleurs et jugée du meilleur ton, cette invariable formule d'accueil :

— Que c'est aimable à vous de vouloir bien me consacrer vos si précieux instants!

Soulignée d'une poignée de main brusque, la formule parut à Lucie décochée froidement. Non moins brève, une question suivit :

— Et M. de Barolles?

— Il doit venir nous chercher.

— Je compte sur lui. Paul de Morceil, l'auteur dramatique, m'a promis de venir. Je lui présenterai votre mari. De Morceil pourra lui être utile.

Lucie, à l'idée que cette phrase eût grièvement froissé Pierre, en fut elle-même froissée. Morceil était plus jeune que son mari. Pourquoi, dans cette présentation, subordonner la hiérarchie de l'âge à celle du succès? Elle répondit :

— Merci de votre affectueuse sollicitude!

Et elle allait passer. Mme Hisquières, décidément nerveuse, la retint d'un petit coup d'éventail sur l'épaule.

— Quand, tout *mon monde* arrivé, je serai plus libre, j'aurai deux mots à vous dire.

Devinant qu'il s'agissait de Ludovic et de Rosette, Mme de Barolles demanda :

— Est-ce grave?

— Je vous expliquerai. A présent, je n'ai pas le temps...

Puis, dans une importance naïve et comique de parvenue qui donne son premier bal, Mme Hisquières reprit, impatiente :

— Ne restez pas devant moi, ma chère, vous me masquez : les invités qui entrent ne peuvent pas me saluer!

Lucie, ne dissimulant pas un sourire amusé, s'éloigna, se tint, avec sa fille, contre la porte du petit salon.

Languide ou fiévreux, par sautes brusques, le rythme de la valse bostonnée ralentissait ou précipitait les couples enlacés. Sur les pizzicati du violon ou les arpèges du piano clairs comme des claquements d'ailes et des frisselis de baisers, la voix grave du violoncelle chantait, en ondes élargies, ses soupirs et ses murmures. Parmi les danseurs, sur les chuchotements berceurs des flirts, fusaient parfois des vocalises de rires. Et, strié d'habits noirs, le tourbillon, en jeux enchevêtrés de fuites et de poursuites, s'enroulait en remous ou se déroulait en méandres dans le chatoiement des jupes légères et de nuances tendres. La lumière électrique, en blutes de soleil que tamisaient des feuillages de cristal, tombait des lustres, éclaboussait les danseuses de lueurs d'or. Lèvres entr'ouvertes au sourire, paupières bridées sur les yeux où le vertige du boston embrumait le regard, les valseuses passaient et repassaient, tournoyaient, soulevées, emportées, envolées dans un souffle enivrant de plaisir.

A vivre cet enchantement factice de printemps, comme une rose frileuse et prête à s'effeuiller qui renaît d'un chaud rayon, Lucie, tout à l'heure accablée de mélancolie, se ranimait insensiblement. Un instant encore, à l'évocation de la rampe poussiéreuse, de l'escalier gluant, des murs souillés de mots grossiers et de silhouettes louches, une ombre passa sur ses yeux d'améthyste. Mais déjà, tiède, vivifiante, une sève montait, courait sous sa pâleur et fondait d'un éclat de jeunesse les neiges de son teint.

Glissant sur le parquet ciré comme on patine sur la glace, Ludovic de Merval s'élança. C'était un assez beau garçon aux cheveux bruns, en brosse drue. Sa forte moustache martiale, son uniforme contrastaient singulièrement avec un visage de poupine fraîcheur et de bons gros yeux de douceur enfantine.

Il s'inclina devant Mme de Barolles. Son invitation formulée, il enlaça la taille de Rosette et l'entraîna dans le tourbillon. La jeune fille, souple et rieuse, s'abandonna au bras du jeune lieutenant, se laissa bercer au rythme sans remarquer ou paraître remarquer que les gants blancs de Ludovic soulignaient de pressions légères les phrases les plus tendres de l'orchestre. En passagères caresses, les cheveux fous de Rosette chatouillaient la joue de l'officier; la jolie tête parfumée reposa furtivement sur son épaulette d'or. Leurs regards se cherchèrent pour des promesses nouvelles et se trouvèrent pour de nouveaux aveux. Leurs cœurs battirent d'un mutuel espoir, se reprirent d'un même rêve. Heure d'illusion, émoi délicieux, où tous deux frissonnaient de jeunesse et se grisaient de bonheur.

Dans le jardin d'hiver prolongeant la salle à manger et désert encore, Mlle de Barolles se laissa tomber sur un fauteuil de rotin, dans un étourdissement qui la laissait alanguie pour le flirt. Dans ces parfums de fleurs mourantes et de verdures pâmées, en cette musique aux caprices ensorceleurs, une douceur flottait. Sous les averses d'or de cette lumière brisée puis irisée aux biseaux des glaces, aux facettes du lustre, Rosette aspirait l'air du bal comme on hume une blonde et capiteuse mousse de champagne.

Ludovic lui contait l'explication très vive qu'il avait eue, le jour même, avec sa tante.

Elle écoutait, attentive, mais sans la moindre expression déçue ou étonnée. Et, lorsque le jeune homme conclut :

— D'ailleurs, ma tante ne pourra se tenir d'en dire quelques mots à Madame votre mère.

— Je m'y attendais depuis plusieurs mois, murmura Rosette en souffle paisible.

Et ses yeux demeuraient si rieurs au-dessus de son éventail ouvert devant ses lèvres, qu'on ne pouvait soupçonner, à son regard, le sérieux de ses paroles.

Avec cette décision qui différait tant de l'hésitation timide de sa mère, la jeune fille demanda :

— Les objections de votre tante, au sujet de ma dot, changent-elles vos résolutions?

— Non, dit tout de suite Ludo, encore qu'assez mollement.

Mais vous auriez quelque chose que... ça ne ferait pas de mal! Avec ma solde et mon revenu, nous aurons à peine cinq cents francs par mois. Comment vivrons-nous? Ma tante me donnera ce que vos parents vous donneront.

— Ce ne sera pas gros.

— Cela ne vous désole pas?

— Pas trop. Je suis jeune. Je puis attendre.

— Mais, moi, l'attente me rend très malheureux...

— En tout cas, elle ne vous donne pas mauvaise mine. Avec une pareille santé, on peut vivre malheureux très longtemps...

— Avez-vous le cœur de plaisanter? dit le jeune lieutenant. Le retard apporté à notre cher projet est loin de vous affliger autant que moi. Je vous aime plus que vous ne m'aimez, Rosette, sans quoi...

— Aimer rend plus heureux que d'être aimé, dit-on. Voilà pourquoi je vous laisse m'adorer. Vous voyez que je ne suis pas égoïste! D'ailleurs, poursuivit la jeune fille sur le même ton railleur, si je vous aimais plus que vous ne m'aimez, je me ferais du chagrin, je pâlirais, je dépérirais, deviendrais laide... et vous ne m'aimeriez plus du tout.

— Avec ou sans dot, je vous épouserai, Rosette. Pourtant...

— N'ajoutez rien. Cela me suffit. Je vous sais homme de parole!

— Pourtant, si votre père était gentil...

— Mon père est très gentil, Monsieur.

— En ce cas, demandez-lui...

— A quoi bon! Votre promesse, c'est une première grande joie. Savourons-la avant de goûter aux autres.

— Vous êtes méchante.

— Heureusement pour moi! Sans quoi, par le temps féroce qui court, je serais dévorée vive! Me voici reposée. Encore un tour de valse, puis je rejoindrai maman.

Rosette rentra dans le salon plus soucieuse qu'elle ne le laissait paraître. Ne savait-elle pas Ludovic de caractère faible? Surtout par instinct, un peu par réflexion, elle usait avec lui de coquetterie moqueuse, seule tactique susceptible de stimuler sa tendresse. Ne fallait-il pas, pour maintenir les chances égales, que l'amour ressenti par Ludo fût aussi fort que la prudence intéressée de Mme Hisquières?

Rosette trouva Mme de Barolles au seuil du petit salon. Face-à-main haute, elle cherchait des yeux quelque visage connu.

De menus gestes appelèrent Lucie et sa fille. Elles se faufilèrent entre les couples de bostonneurs, gagnèrent deux chaises réservées par des amies. La causerie fut enjouée. Mais Rosette, invitée

à chaque valse, laissa souvent sa place vide, tandis que les autres jeunes filles restaient en espalier. Les propos des mères s'en aigrirent; des pointes jaillirent dans le dialogue doucereux.

— Votre Rosette est délicieuse, chère amie.

— Oui, c'est une gentille enfant, concédait Lucie, l'air détaché, en modestie prudente.

— Une enfant en âge de mariage.

— Elle n'y pense guère.

— D'autres y pensent pour elle!

Mme de Barolles laissa tomber l'insinuation.

— Vous l'habillez avec un goût exquis. Vous lui avez si bien arrangé cette robe de l'an dernier qu'on la croirait *presque* neuve.

— C'est une toilette très simple.

— La toilette n'a pas, dans le monde, l'importance qu'on croit. Quand une femme, même sans fortune, est jolie, on lui fait bon accueil dans les milieux les plus recherchés. Il y faut de belles personnes pour les flirts. Avez-vous remarqué, chère Madame, que les jeunes gens ne prennent la peine de faire bostonner que les grosses dots? Avec les autres, ils préfèrent bavarder sans se fatiguer. Tiens! voici votre Rosette qui se repose encore!

A ces traits enveloppés de flatteries, Lucie, en mondaine maîtresse d'elle et rompue aux escarmouches, souriait, écoutait et regardait tout d'un peu haut, comme à distance. Cette attitude d'élégante indifférence, ce ton d'imperturbable politesse, étaient sa meilleure sauvegarde. Autour de Rosette, jeune, fraîche, ravissante, l'engouement se dessinait en tous salons si vite, si décisivement, que Lucie en éprouvait assez de satisfaction pour n'opposer qu'une placide indulgence au débinage jaloux. Par contre, les succès littéraires de son mari demeuraient tellement incertains qu'elle se sentait prise de frémissements dès qu'on parlait de lui.

Ayant flairé le point faible, ce fut là que les bonnes amies piquèrent du bec.

— M. de Barolles écrit toujours de jolies choses?

— Oui, il écrit toujours. Il ne m'appartient pas de dire si ce sont de jolies choses.

La contenance de Lucie, moins sûre, enhardit les plus malicieuses.

— J'aimais infiniment son dernier roman. Le sujet m'échappe..., aidez-moi donc!

— Parlez-vous des *Gerfauts?*

— Non, pas ce titre-là. Ah! je me souviens : *l'Aube folle?*

— Ce n'est pas de mon mari.

— Tiens! j'aurais cru... Ah! cette *Aube folle*, ma chère, quel roman exquis. Lisez-le!

Suivait un éloge effréné qu'interrompait une autre amie :

— Moi, voici plus de six ans que je souhaite lire n'importe quoi de M. de Barolles, mais je n'aperçois jamais en montre aucun livre de lui. Quand j'interroge ces nigauds de libraires, ils n'ont pas l'air de me comprendre. A mon cabinet de lecture, qui cependant reçoit toutes les nouveautés, même chanson, je parcours les critiques, les réclames littéraires... mais je joue de malheur : jamais je ne vois cité aucun ouvrage de M. de Barolles.

Une autre aborda la question pratiquement :

— Votre mari est content? Ses romans se vendent bien? A combien de mille en est le dernier?

— Je l'ignore, répliqua Lucie la mine distraite.

— Cela m'intéresserait à votre place.

— Son œuvre me passionne. Le résultat pécuniaire nous laisse froids. Le talent ne se mesure pas au gain.

— A notre époque, c'est un point discutable. Vous avez, chère amie, de la chance de pouvoir vous donner le luxe de dédaigner l'argent.

Mme de Barolles gardait une contenance enjouée, mais ces taquineries l'excédaient.

L'entrée de Pierre et de Maurice lui fut prétexte à s'éloigner de ce groupe médisant. Elle eut une vraie joie de voir son fils rasé de frais, ganté de clair, un œillet blanc au revers moiré de son frac. La moustache blonde et fine du jeune homme s'effilait sur des joues encore pâles, mais son œil vif et souriant, son allure aisée et souple sous le frac, enchantèrent Lucie :

« Combien mon fils est plus joli garçon, plus distingué, plus *racé* que Ludo, constata-t-elle. Avec son nom, s'il n'avait pas l'âme si fière, à quel mariage superbe il aurait droit de prétendre! »

Si illogique que ce fût, le seul aspect de Maurice en élégant mondain la rassurait mieux, que mille consolantes paroles.

Un souvenir l'incita à demander :

— Conduis-moi au buffet, Maurice.

Et là, ne prenant rien elle-même, en insistance comique, elle lui passait indistinctement bière, citronnade et champagne; elle entassait pêle-mêle, sur son assiette, sandwichs, tartelettes, jambon, fruits glacés, galantine et brioches.

Tandis que le jeune homme s'insurgeait, Mme Hisquières happait

le romancier au passage, débusquait l'auteur dramatique du coin où il causait, les présentait l'un à l'autre et s'esquivait.

Plantés face à face, Barolles et Morceil parlèrent de Gaumier. Puis, de lui-même, l'homme de théâtre constata :

— Il y a, dans vos romans, des situations très neuves, très dramatiques?

— Surtout dans le dernier, l'*Ennemi*.

— Nous pourrions peut-être en tirer un drame?

— Je ne demande pas mieux. Êtes-vous libre le matin... l'après-midi?

— Dînons ensemble?

— Volontiers. Chez moi?

— Voulez-vous me faire plaisir? Un soir où vous-même y dînerez, faites-moi donc inviter chez votre oncle Maraton. Je suis amateur de bibelots. Et Faron m'a dit que M. Maraton possédait des collections très curieuses.

Pierre lui coupa la parole.

— Je ne vois pas mon oncle. Nous sommes brouillés depuis vingt ans.

— Pourquoi cela, mon Dieu?

— Ce serait long à vous expliquer, fit Barolles, contraint et dans une extrême fatigue d'avoir à répondre si souvent à l'importune question.

— Combien je le regrette...

— Pas moi!

Il y eut un temps froid. Pierre reprit le premier.

— Si un menu plus modeste ne vous fait pas peur, nous parlerons de la pièce en dînant chez moi.

D'autre air et d'autre ton, Morceil répliqua nonchalamment :

— Soit!

— Quel jour?

— Ah! oui, quel jour? fit le dramaturge célèbre en portant les mains à ses tempes, comme si ces deux mots évoquaient un problème effroyable. Cette semaine, tous mes soirs sont pris.

— Voulez-vous lundi en huit?

— Je préside un banquet.

— Mardi en huit?

— C'est ma soirée de travail avec Duboc. Tenez, une chose simple, puisque le jour vous est indifférent, permettez-moi de m'inviter moi-même par un petit mot...

— Entendu, dit Pierre, flairant l'échappatoire.

Et Morceil, désinvolte, s'esquiva. Pierre en fut mortifié. Il rejoignit Lucie au moment où Gauvain emmenait Maurice bras dessus

bras dessous vers le fumoir. Barolles savait son vieux camarade et son fils, malgré la différence d'âge, très liés, très amis. Il ne ressentait aucune jalousie de cette intimité. Au contraire, une crainte discrète de troubler d'affectueuses confidences, le retint près de sa femme.

Avec sa gaieté grosse de bon viveur et de bon vivant, Gauvain répondait à la demande que Maurice venait de formuler à voix basse :

— Encore dix louis? Pour un débutant, tu vas bien, beau jeune homme! Allons, ne t'alarme pas : personne n'entend et tu les auras demain. Mais ne va pas trop vite, car je ne suis pas millionnaire et mon bas de laine a des trous.

Maurice semblait tellement embarrassé que le brave homme le réconforta :

— Ne crois pas que je te gronde, au moins! J'ai été jeune aussi et je suis indulgent à la jeunesse des autres.

Et sans s'arrêter au silence du jeune homme, Gauvain poursuivait :

— Fi de la sévérité des parents! Combien ainsi, d'une rupture avec leur famille, ai-je vu de jeunes gens devenir la proie des usuriers et tomber dans une vie d'expédients et de désordres! Aussi, Maurice, si jamais tu as quelques difficultés, viens me trouver, je plaiderai ta cause.

— C'est convenu, dit Maurice, conscient de n'avoir pas besoin des bons offices de son vieil ami.

— Passe chez moi demain, j'aurai les dix louis.

Maurice, commandant le silence à Gauvain, mit furtivement le doigt sur ses lèvres.

Pierre venait à eux.

Rosette valsait toujours.

Mme Hisquières, ayant accueilli *tout son monde*, assurée que l'orchestre ne flânait pas et que le buffet fonctionnait sans *coulage*, emmena Lucie dans sa chambre.

— J'ai dix minutes à moi, avait dit cette femme expéditive, ce sera suffisant pour tirer notre affaire au clair.

Lucie savait qu'elles allaient parler de Ludovic et de Rosette. Elle en était émue. La porte de sa chambre à peine refermée, en femme d'affaires qui sait le prix du temps, Mme Hisquières brûla tout préliminaire :

— Voici Ludovic lieutenant. J'ai causé avec lui, tantôt, très sérieusement. Il désire se marier. Votre fille lui plaît beaucoup. Mais vous le savez, Ludo n'a pas de fortune ou si peu que ce n'est pas la peine d'en parler.

Mme de Barolles se sentit choquée de cette discussion mariage à brûle-pourpoint, en pleine fête.

Mme Hisquières le devina, s'en expliqua brusquement :

— Il serait plus correct que j'allasse vous parler de cela chez vous. Mais ce serait donner à ma démarche une importance qu'elle n'a pas encore. Il sera bien temps de nous faire visite si les fiançailles s'*emmanchent*. D'ailleurs, l'explication avec Ludo *me reste sur le cœur* et je n'ai pas la patience d'attendre pour savoir à quoi m'en tenir.

Jugeant cette façon d'excuse suffisante, Mme Hisquières, sans plus, rentra dans le vif de la question :

— Marié, que voulez-vous que Ludo devienne avec ses trois mille francs de rente et sa solde *pour tout potage?* Vous alléguerez que je suis là. Et c'est vrai. Mais je suis là pour longtemps... et Ludo n'aura rien de moi tant que je vivrai... Je n'entends pas restreindre mon train. Or mes rentes y suffisent tout juste. Le mariage n'est donc possible pour mon neveu que si sa femme lui apporte une dot. Vous connaissant depuis longtemps, je verrais avec plaisir Rosette devenir ma nièce. Voilà pourquoi je vous demande carrément : « Qu'est-ce que *vous pouvez faire* pour votre fille? »

Mme de Barolles rougit. C'était bien la question brutale qu'elle prévoyait. Effarée à l'idée que, sur une réponse maladroite, Mme Hisquières pouvait, d'un mot, briser l'espoir des jeunes gens, elle hésita : « Que répondrait Pierre? se demanda-t-elle. Que répondrait Maurice? »

Et l'hésitation ne lui fut plus permise. Elle déclara :

— Nous n'avons aucune fortune. Nous ne pouvons pas doter Rosette.

Mme Hisquières parut contrariée :

— C'est très honnête de votre part de me répondre aussi franchement. Je sais que vous n'êtes pas riches, mais la modestie même de votre existence me donnait à supposer que vous économisiez pour *établir* vos enfants. J'ajoute que, ce mariage enchantant Ludo, nous serions moins *exigeants* pour la dot de votre fille que pour la dot de toute autre.

Elle observait Mme de Barolles. Celle-ci eut un geste d'impuissance. L'ex-commerçante la pénétra de ce regard aigu dont jadis elle décontenançait les commis donnant de faux prétextes à leurs absences.

— *En vous gênant*, ne pouvez-vous arriver à *lui faire* cent mille francs?

Lucie, agitée d'espoirs et de regrets, crut ici le détour permis.

Elle plaida les circonstances atténuantes, allégua l'avenir glorieux de Pierre, le passé plein d'honneur des Barolles et des Varsannes. Mme Hisquières lui coupa la parole :

— Oh! la noblesse! Je sais ce que ça coûte. Ma pauvre sœur acheta cinq cent mille francs la vanité de s'appeler Mme de Merval. Résultat : Ludo reste orphelin avec un capital cinq fois moindre. Et si, moi, la tante Hisquières, veuve d'un bon gros négociant, je n'étais pas demeurée dans les affaires, je voudrais bien voir quelle figure ferait dans le monde le dernier des Merval! Mais vous connaissez ça : n'est-ce pas l'histoire des Barolles?

Lucie, attristée et pensive, ne répondit pas.

— Ludo *vaut* certes plus de cent mille francs, s'empressa d'ajouter cette femme pratique. Joli garçon, avec son instruction, son habitude du monde, son avancement sûr et sa santé superbe, Ludo peut très bien viser à trois cents et même quatre cent mille... mais, mon neveu se figure que l'argent n'est pas tout. Pour lui laisser cette illusion, je suis prête à faire un sacrifice... aidez-moi de votre côté : *Coupons la poire en deux!*

Cent mille francs! Cela semblait une somme fabuleuse à Mme de Barolles. Elle hocha la tête mélancoliquement.

— Mettons quatre-vingt mille... A quatre-vingts, je consentirais encore...

— Même quarante, même trente, amie, nous ne pouvons pas!

Mme Hisquières tambourina le marbre de la cheminée de ses doigts agacés.

— Mais il n'y a pas que vous..., il y a votre famille!

— De mon côté, je n'ai plus un seul parent, fit Lucie troublée, pressentant la question à laquelle il lui coûterait tant de répondre. Du côté de mon mari...

— Hé, oui, M. Maraton, enfin! s'écria la dame impatiente. Un jour ou l'autre, il vous viendra bien quelque chose de *par là!* Vous ne me ferez pas croire que, vous y prenant adroitement, vous n'obtiendrez pas de l'oncle une dot pour Rosette. Quatre-vingt mille francs ne le ruineront pas!

Lucie dut faire un pénible effort pour avouer :

— L'oncle et le neveu sont brouillés et ne se voient plus.

— Momentanément?

— Irréparablement.

Ce grand mot tomba lourdement. Devant l'expression subitement froide, devant l'attitude roidie de Mme Hisquières, Lucie, froide et roidie elle-même, ajouta dans un sourire de souffrance où les mots lui laissaient aux lèvres une amertume de lie :

— Pierre est déshérité.

— J'en suis très fâchée, dit Mme Hisquières, la main sur le bouton de la porte, comme rappelée soudain à ses obligations de maîtresse de maison. J'avais espéré que ça pourrait s'arranger... N'en parlons plus!

Elle reprit souffle après une courte suffocation et poursuivit de ton plus agressif :

— Je vous conseille, chère amie, de ne pas trop laisser votre Rosette flirter avec Ludo. Je ne peux surveiller mon jeune homme aussi facilement que vous, *votre demoiselle*. Aussi, tenez-vous pour avertie.

Et elle sortit de la chambre, laissant Lucie à la fois abattue et froissée.

Quand Mme de Barolles rentra dans les salons, seuls, huit ou dix danseurs bostonnaient encore. Pierre voulut partir, et, contre leur coutume, ni Maurice, ni Lucie, ni même Rosette ne protestèrent.

Les adieux furent brefs.

Au vestiaire, il y eut encombrement pour la recherche hâtive des pelisses, des mantilles et des pardessus. Après ces fugitives lueurs de factice soleil, après cette courte illusion de féerie, parfums et musique envolés, sans regard vers la psyché, les belles fleurs mondaines, déjà lasses et fanées, s'enveloppaient, s'emmitouflaient, se recroquevillaient dans leurs vêtements d'hiver pour affronter le froid, l'averse ou le brouillard.

« Comme Cendrillon après le bal, c'en est fait de mes petites pantoufles de vair », songeait Rosette, enfouissant son mignon petit soulier dans un large et lourd snow-boot.

Puis tous quatre descendirent l'escalier. Sous une rafale de pluie et de neige fondante, les parapluies s'ouvrirent. La rue Washington était proche. On ne prit pas de voiture. Et, par les rues mornes, mal éclairées, brumeuses et désertes, Rosette, sous le parapluie de Maurice, Mme de Barolles, sous celui de Pierre, trottinèrent dans la boue, retroussées sous leurs gaines sombres. Fées d'une heure redevenues mortelles, elles allaient tête basse, grelottantes, toute la chair imprégnée de la bruine humide et grise de la nuit. Et, dans l'afflux et le reflux de tant et tant de déceptions, il semblait à Lucie que toute cette pluie glaciale tombait goutte à goutte sur son cœur mis à vif.

*
* *

Malgré l'intervention de Maurice, les difficultés budgétaires du ménage croissaient. Pierre ne donnait pas d'argent, ne parlait

même pas d'en donner. Depuis le renvoi du manuscrit, aucune nouvelle de Gaumier. Le romancier, emballé sur l'idée de son œuvre nouvelle, ne tentait aucune autre démarche. Et les premières semaines d'avril passèrent dans cette incertitude.

Mme de Barolles, harcelée d'inquiétudes pécuniaires, se tourmentait en outre à propos de Maurice. Chaque soir, au retour, elle épiait, sur le visage de son fils, les traces de fatigue et de découragement. Aucune dénégation, aucun éclat de rire n'atténuaient sa sombre impression maternelle. Son imagination frappée, au moindre regard attristé, au moindre étirement de lassitude, lui évoquait la vision poignante du jeune homme vacillant sous les caisses trop lourdes, cherchant l'appui de la rampe d'une main éperdue.

Trahissant à demi le secret qu'elle s'était pourtant promis de garder, elle avait demandé :

— Je suis sûre que tu déjeunes très mal? Peut-être entre deux courses, te contentes-tu d'avaler un croissant à la diable.

— Ajoute que je l'arrose à la fontaine Wallace! gouailla le jeune homme, devinant que sa mère l'avait vu entrer chez le boulanger.

Et il avoua gaiement :

— Parfois, il est vrai, au lieu de m'enfermer dans quelque restaurant où l'on étouffe, je lunche d'un sandwich, en plein air..., mais je bois deux bocks à la brasserie. Compensation!

Et, ne démêlant pas la vérité à travers l'ironie, Mme de Barolles restait perplexe.

La jolie Rosette, elle aussi, depuis le bal, inquiétait Lucie davantage. A son habitude, la jeune fille se montrait enjouée en présence de son père et de sa mère. Livrée à elle-même, mélancolique et silencieuse, elle songeait. Comment Lucie n'eût-elle pas deviné le motif de ces rêveries quand son entretien avec Mme Hisquières lui demeurait dans la mémoire en termes si précis.

Ainsi, les déceptions de ceux qu'elle aimait s'ajoutaient à ses déceptions : Pierre dépourvu d'argent, incertain de succès; Maurice, à l'encontre de ses aspirations, quotidiennement meurtri dans l'engrenage d'un métier d'humiliation, de déclassement et de déchéance; enfin Rosette, déjà déçue en son premier amour alors qu'elle avait à peine l'âge d'aimer!

Mme de Barolles ne se souvenait pas, en son existence perpétuellement troublée, avoir jamais subi l'assaut d'angoisses si étroitement coalisées.

Pourquoi, cependant, en ces inquiétudes d'aspects si différents

mais également menaçants, Lucie, tant de fois prête à faiblir, ne désespérait-elle pas?

L'expérience, puisée à vingt années d'épreuves, la soutenait, lui prouvait, par sa résistance même à ce tourment sans fin, que les liens du cœur et du sang, sans cesse resserrés, prêtent au groupe familial une force supérieure aux malchances sociales. Et, consciente, réfléchie, inlassable, l'obstination de Pierre à poursuivre son labeur, malgré les pires obstacles, surgissait encore une fois aux yeux de Lucie en exemple admirable. Quel exemple non moins suggestif, non moins beau, ce renoncement grave et silencieux de Maurice! Et l'enjouement volontaire de la si jeune et si tendre Rosette, cette énergique gaieté persistant en dépit de la première, de la pire désillusion, n'était-elle la plus persuasive, la plus réconfortante leçon de vaillance?

Ce courage pour la lutte que Lucie puisait en Pierre, en Maurice, en Rosette, l'époux et les enfants le retrempaient à leur tour dans le dévouement de leur mère. A respirer la même atmosphère de sacrifice intime et mutuel, d'héroïsme obscur et presque muet, tous retrouvaient ensemble, spontanément, moins discernée que sentie, une force surhumaine pour affronter et surmonter l'humaine épreuve.

Fortifiée par cette pensée, Lucie voulut à son tour en fortifier l'âme de ses enfants.

Un dimanche matin, Pierre monté à sa mansarde, Mme de Barolles retint Maurice et Rosette au salon.

— Nous vivons des heures difficiles, soupira-t-elle, tandis qu'un sourire las éclairait le charme plus fané de son visage. Les tristesses sont venues, une à chacun et toutes pour tous. Vous connaissez le proverbe : « C'est aggraver le malheur que de s'en plaindre. » Aussi ne préciserai-je pas les déboires auxquels je fais allusion. Vous ne me comprenez que trop bien, mes pauvres chéris! De tels chagrins m'ont souvent causé des défaillances dont, longtemps après, la honte me restait. Récemment encore, je m'en suis trouvée à ce point accablée que le doute et le désespoir m'enlevaient la force de lutter. A me souvenir des paroles de votre père, je me suis ressaisie et je voudrais, en vous les répétant, vous éviter le remords de pareilles faiblesses. Pierre a cette conviction superbe qu'aucun malheur ne nous atteindra réellement tant que nous resterons foncièrement unis. Loin de nous laisser abattre par la ruine de nos espérances les plus chères, rassemblons nos efforts pour tendre au même but. Ce but unique, le but de toute ma vie, celui qu'après moi vous avez adopté, c'est la gloire de votre père. De nos communes affec-

tions naît un intérêt commun : le succès de son livre. Pierre éprouve à le faire éditer des difficultés plus grandes qu'à ses premiers romans. Il y aurait là de quoi décourager d'autres âmes que les nôtres. Loin de nous laisser abattre, aidons, soutenons Pierre de toutes nos forces. Son salut sera le nôtre. Que par notre solidarité plus étroite que jamais, par notre foi en lui, il se sente au-dessus des obstacles et plus fort que l'adversité. Concentrons sur lui la suggestive confiance de nos tendresses et de nos admirations. Et cette confiance féconde, nous la lui communiquerons, nous l'imposerons aux autres!

Lucie avait parlé dans une exaltation généreuse où se ranimait son affection. Elle rougit. Une confusion lui venait de ses paroles, non, certes, par crainte d'être incomprise de Maurice ou même de Rosette, mais par pudeur d'une telle sorte d'aveu. La gravité de Maurice, l'air sérieux de Rosette, la rassurèrent. Ils répondirent en effusion spontanée à l'appel de leur mère.

— Pour moi, dit la jeune fille, gagnée à l'émotion de Lucie, je veux oublier mon petit souci pour ne penser qu'à consoler mon père. Et tu sais, maman, que je m'y entends! Que tu choisisses Maurice pour confident de tes peines et comme associé de ton effort, je le comprends : il est tellement meilleur que moi! Mais, tout de même, si je peux être bonne à quelque chose, dis-moi bien vite à quoi. Et si tu veux me parler quelquefois ainsi que tu viens de le faire, tu verras que, moi aussi, je comprends ce langage-là!

Au même instant, la porte s'ouvrit. Et Pierre parut sur le seuil du salon.

Sa présence répondait si exactement à la préoccupation de sa femme et de ses enfants qu'il y eut un silence de saisissement.

— Je ne me sens pas en train de travailler, avoua le romancier. Je dois dire aussi qu'un scrupule m'est venu concernant mon pauvre dernier roman. J'eus regret de le rejeter dans l'ombre du tiroir sans lui donner, ainsi qu'à ses aînés, la chance viable d'une mise en vente. Je viens de reprendre le manuscrit..., et ce matin, puis cet après-midi, si vous n'avez rien de mieux à faire que de m'écouter, je vous lirai l'*Ennemi*.

C'étaient plaisir et faveur rares. La proposition fut accueillie d'enthousiasme. En bande joyeuse, tous quatre montèrent à la mansarde.

— Comment, Maurice, tu lâches l'ami Gauvain? s'exclama Pierre, ravi de cet empressement. Comment, Lucie, et toi, Rosette, vous renoncez aux visites? Savez-vous que me voici tout fier : quel auteur aura jamais un public plus fervent? Et j'ai

tant besoin, devant la défiance des autres, de la confiance des miens!

Comme pour prendre part à la fête familiale, le soleil se dégagea des nuages, inonda la mansarde d'une lumière d'or. Et Rosette, à la fenêtre ouvrant sur les grands jardins, constata :

— Les arbres sont déjà tout feuillus! Qui s'en serait douté de l'autre côté, sur la cour?

— C'est bien le moins que le premier sourire du printemps aille au logis du poète! dit Maurice gaiement.

Lucie coupa court aux plaisanteries :

— A la lecture, mes enfants, à la lecture!

Mais Pierre n'avait pas commencé qu'un grand garçon, pâle et dégingandé, essoufflé des six étages gravis, faisait irruption dans la pièce.

— Vous, Gaumier?

— Hé, oui, fit l'éditeur sans la moindre gêne et saluant familièrement Lucie et Rose, assises sur le divan, c'est moi! Et je vous l'avoue tout franchement, je viens parce que j'ai besoin de votre manuscrit pour ma collection de Grands Romans illustrés. Je sers à mes abonnés un volume par mois. Pour mai, je comptais sur Duboc; mais Duboc est malade et ne peut achever. Narvault, qui doit paraître en juin, n'a pas fini. Et Morceil, pour juillet, n'a même pas commencé! Pris de court, — dites que je ne suis pas gentil? — je me suis rappelé votre *Ennemi*. Avec coupures et remaniements, ça fera l'affaire.

Et, sans voir que Barolles fronçait le sourcil, il continuait impudemment :

— Une vraie chance pour vous! Seulement, faites-moi ces changements-là immédiatement.

Amusés de l'allure et des propos de Gaumier, Maurice et Rosette sourirent. Pierre comprit qu'il serait ridicule de se fâcher.

— Quels changements? fit-il, ironique.

— D'abord l'ensemble de votre œuvre n'est pas dans le sentiment moderne.

— Moderne et sentiment sont termes incompatibles. Dites-moi d'enlever ce qu'il y a de sentimental : je serai moderne.

— Vous ne concevez donc pas la nuance psychologique à saisir en ce moment? reprit l'éditeur avec aplomb. Insinuez-la dans le caractère de votre bonhomme. Son rôle s'y prête. Et vous aurez écrit le livre d'aujourd'hui!

— J'aime mieux avoir écrit le livre de demain... ou d'après-demain.

— Mais, mon cher, le livre dont vous parlez n'existera plus

jamais. Il n'y a plus de possible que le roman d'un jour, comme, dans n'importe quel journal, on ne cherche plus que l'article, la chronique ou la question du jour! Le lendemain, le soir même, ça n'intéresse plus personne : passé, usé, et pis, démodé!

— Si c'était vrai, ce ne serait pas la peine de fignoler chaque phrase, de penser chaque mot, de se recueillir...

— Soigner votre style! Qui vous en saura gré? Penser! Qui vous comprendra? Vous recueillir?... quand tous improvisent, malheureux! Concevez, une fois pour toutes, que vous n'aurez un public qu'en flattant son caprice quotidien.

— Mais ses caprices sont innombrables!

— Optez pour une catégorie de lecteurs et choisissez un sujet adéquat à ses préoccupations et à ses aspirations.

— Pourquoi pas à ses intérêts?...

— J'allais le dire! N'oubliez pas que vous êtes un simple producteur.

— Soit! mais un producteur d'idées, c'est-à-dire un producteur indépendant. Ma tâche n'est pas de former mes pensées selon le goût du consommateur, mais au contraire de lui former le goût par mes pensées. Je ne travaille pas sur commande. Je veux être un guide, un chef; je veux avoir de l'influence et agir sur le mouvement intellectuel. J'entends, par mes livres, prendre de l'autorité sur les esprits comme j'en prendrai sur les cœurs par l'exemple de ma vie. Et je ne me plierai pas plus aux exigences des lecteurs qu'un bon médecin ne se soumet aux lubies dangereuses de ses malades!

Pierre parlait avec force. Gaumier en fut impressionné.

— *L'Ennemi*, reprit Barolles, est la suprême expression de mon activité intellectuelle et morale. Ce livre est né de ma vie. Il contient toute mon âme. Vous le prendrez tel que... ou vous ne l'aurez pas.

— Mais, se débattait l'éditeur, comprenez donc que la vie littéraire n'est plus celle d'il y a vingt ans, ni même celle d'il y a dix ans. Le goût, l'art, le talent, ça ne compte plus! Il n'y a que le *Truc!* D'abord on ne croit plus à rien, on n'admire plus rien. L'auteur le plus connu (on ne dit plus célèbre) a perdu tout prestige : les reportages, les interviews vous le déshabillent et mettent ses tares à nu en vingt-cinq lignes. Les lettres ont évolué comme le reste! La concurrence les a définitivement industrialisées. Elles sont désormais soumises aux mêmes conditions de réclame et de publicité, de commande et de fabrication, — oui, de fabrication, — que n'importe quelle autre denrée! Nous avons découvert la recette à succès. On édifie une réputation

littéraire, annonce par annonce, aussi matériellement qu'on construit une maison pierre à pierre. Il s'agit de tomber sur un bon entrepreneur et de ne pas lésiner sur la dépense. Soumettez-vous à cela...

— Je ne m'y soumets pas, je m'insurge! clama Barolles. Dans cette éhontée victoire universelle de l'argent, c'est l'art qui serait frappé le premier et frappé mortellement! A mes yeux, l'œuvre signifie non seulement un esprit, mais un caractère! Le littérateur doit garder une inspiration libre; il doit viser à reprendre la direction de l'esprit public. Il ne doit pas suivre, mais précéder; il ne doit pas recevoir, mais imposer sa pensée! Et, pour ma part, je ne veux pas d'un succès qui me tuerait la gloire!

— Mon cher, si vous comprenez ainsi le métier, vous êtes... perdu!

— Je n'ai pas de métier, mon cher, j'ai un art, et mieux, un idéal.

Pierre, en prononçant ces mots, regardait Gaumier avec une telle intensité que l'autre détourna les yeux, pivota sur ses talons, gagna la porte. Cependant il ne sortit pas, retenu, cloué là par la foi toute-puissante de cet homme.

Et, encouragé, soutenu, vivifié par les regards approbateurs de Lucie, de Maurice et de Rosette, plein d'une extraordinaire confiance en lui-même dans cette ambiance de tendresse et d'admiration, conscient de l'autorité que lui donnaient ses convictions profondes, Pierre répéta avec force, la main posée sur le manuscrit :

— Vous publierez le livre tel que... ou vous ne l'aurez pas!

Le grand corps dégingandé de Gaumier oscilla dans une suprême hésitation. L'attitude de Pierre et des siens agit, en passe d'hypnotisme, sur ce nerveux; l'extraordinaire ascendant d'une volonté méditée et mûrie s'imposa finalement à cet esprit de doute et d'incertitude. L'éditeur céda :

— Tenez, je fais une folie : je le prends, votre manuscrit, entêté que vous êtes! Seulement il faudra me corriger vos épreuves en quinze jours.

— Ce sera corrigé!

Gaumier avançant la main, le regard de Pierre croisa le regard de Lucie. Et aussitôt il pensa à demander :

— Quelles sont vos conditions?

— Comment, fit Gaumier, je vous édite... et par-dessus le marché vous me demandez quelque chose! Vous en avez un appétit, gros farceur!

— Sur la première édition, je sais que vous avez donné mille francs à Duboc, reprit Barolles froidement. Mon roman est meilleur que le roman de Duboc : je me contenterai d'autant.

— Il faut tout le temps lui céder! fit Gaumier en se tournant vers Mme de Barolles. Eh bien vous aurez vos mille francs, vous les toucherez le jour de la mise en vente... avant si vous voulez... car le diable m'emporte si vous ne m'avez pas communiqué votre foi dans ce roman!

— Vous lui ferez de la publicité, insista Lucie, encouragée par la hardiesse de Pierre.

— Il le faudra bien, dit l'éditeur mi-souriant, mi-grognon, si je veux rentrer dans mes frais :

Et de nouveau il avançait la main. Barolles retira son manuscrit :

— Vous ne l'aurez que demain. Aujourd'hui je lis l'*Ennemi* à ma femme, à mes enfants.

— Soit! mais demain sans faute?

— Sans faute.

L'éditeur parti, midi sonnant, il fallut redescendre. On se promit de remonter, pour la fameuse lecture, tout de suite après le déjeuner. A table, ce fut une explosion de joie. Pierre se sentait fier de s'être montré *pratique*.

— Ma seule supériorité sur Gaumier, alléguait-il, est d'avoir su ce que je voulais; ce qui m'a rendu si fort est de vous avoir senti tout près de moi!

Il ajoutait :

— J'ai écrit beaucoup de romans; je crois celui-ci le meilleur. En tous cas, après de pires avatars, il part mieux et m'est payé davantage. Comme quoi nous ne devons jamais désespérer! Si je n'ai pas encore eu de succès éclatant, une ambiance de sympathie s'est faite autour de mon nom. Que Gaumier lance ce livre-ci, ne fut-ce que pour rattraper son argent, ce sera peut-être l'étincelle qui mettra le feu aux poudres...

— Et ton nom éclatera en coup de tonnerre! dit Maurice.

Se montant ainsi l'imagination, tous exultaient.

En ces minutes de rêve et d'illusion, leurs cœurs battaient à l'unisson d'un même grand espoir. Ce fut une des heures les plus belles, les plus douces et les plus tendrement désintéressées de leur vie. L'entente, l'apaisement se faisaient dans l'unanime confiance reportée sur le père, le chef, *le maître*. Il avait repris son rôle normal. Sur lui, les liens se resserraient, plus solides, en indestructible faisceau. Les tendresses éparses se concentraient en sollicitude unique. Et de l'affection commune renaissait un intérêt commun. Pierre en éprouvait une paix, un bien-être,

un soulagement immenses, que traversait, par instants, un frisson d'espérance : il sentait venir, mieux que le succès, — la gloire!

*
* *

Une petite heure après, dans la mansarde encore ensoleillée, Lucie, Rose et Maurice, assis autour de la table, écoutaient Pierre lire un des plus émouvants chapitres de sa belle œuvre.

Mme de Barolles et ses enfants entraient rarement dans le sanctuaire. Aussi s'y tenaient-ils immobiles, recueillis. Le passage achevé, ils applaudirent, enthousiasmés. Et Pierre, dans une joie profonde et délicieuse, se répétait :

« Il est impossible qu'ils se trompent. Leur affection n'est pas aveugle. Pour que mon œuvre les ait remués ainsi, il faut bien qu'elle soit réellement poignante! »

Sautant de larges fragments, avant d'aborder la lecture du dénouement, le romancier, encore vibrant d'inspiration, commenta le sens de son roman :

— J'ai voulu réagir contre cette morale poncive des écrivains modernes où les pauvres, à force de patience et de vertu, deviennent riches, — comme si c'était l'unique et suprême récompense! Jadis, on demeurait bon par peur d'un châtiment ou par espoir d'une justice dans l'au-delà. Aujourd'hui, plus pratiques, les hommes veulent le prix de leur peine de leur vivant, en espèces sonnantes. L'argent, voilà la seule sanction de notre temps! Le ciel et l'enfer, ces « vieux ressorts démodés » dont on éblouissait ou menaçait l'humanité, s'appellent à présent la ruine ou la fortune. N'avez-vous pas remarqué que, même au théâtre, l'argent devient l'intrigue dominante, qu'elle suffit à toutes péripéties, donne le frisson d'épouvante, arrache des larmes d'attendrissement, absorbe les autres sentiments, remplace les autres intérêts, supplée à l'héroïsme, à tout, même à l'amour! L'argent s'impose en seul but d'effort, en unique motif d'activité de l'existence actuelle. Eh bien, c'est fou! Et je m'en indigne. Telle est l'idée dominante de mon livre. J'ai compris la dangereuse tendance de mon siècle, j'ai vu cette course à l'abîme. Mais s'il est beau de voir et de comprendre, il est encore plus beau d'exprimer ce qu'on a vu, d'expliquer ce qu'on a compris. Je l'ai tenté dans l'*Ennemi*. Et je soutiens que l'idéal de la vie doit être plus noble et plus élevé. Même, pratiquement, une telle voie offerte à l'existence ne peut conduire à la félicité. « L'argent ne fait pas le bonheur! » Cette vérité a jailli, en proverbe, de l'instinct populaire. Mon héros se

fait une doctrine vitale plus haute, où la richesse n'est ni le moyen, ni le but. On m'objectera que cette idée est purement utopique. Mais par cela même que, homme, je l'ai conçue et *pratiquée*, elle est humaine et elle existe. Bien mieux, je l'ai réalisée, par toi, ma douce Lucie, par vous, mes beaux et chers enfants! Sans chercher, nous avons trouvé la droiture, la justice et la fraternité dans une vie laborieuse de chaque jour. Dans notre cercle intime, en veillant à notre morale privée, nous avons créé un *exemple* purement désintéressé qui ne se perdra pas, car dans le monde de l'esprit aussi bien que dans le monde de la matière, rien ne se perd! Et combien la question sociale serait vite simplifiée et même résolue si chacun, *en son privé*, s'appliquait à son perfectionnement individuel. Il y acquerrait la preuve que tout ce que chaque homme peut, ici-bas, posséder de bonheur, est non dans une richesse extérieure, mais en lui-même. Surtout pour nous, artistes, la suprématie de cette richesse est une question de mort. Si nous ne voulons pas déchoir jusqu'au dernier rang des artisans, disparaître en cette marée montante de *médiocratisation*, il nous faut secouer les premiers cette tyrannie oppressive. L'argent, c'est l'*ennemi*.

Et, emporté par sa verve, sautant, sans autre transition, du général au particulier, le romancier conclut victorieusement :

— Voilà pourquoi j'ai secoué le joug de l'oncle Maraton!

Tout à coup, impérieux, précipités, trois petits coups furent frappés à la porte de la mansarde.

Barolles tressaillit, demeura le souffle en suspens, surpris et troublé par ces trois heurts comme si, coupant sa phrase significative, venaient de retentir les trois coups du destin. Au regard mécontent de son mari, Lucie s'excusa vivement :

— J'ai cependant fait défense de nous déranger... à moins de motif grave.

Ces mots accrurent l'inquiétude. Tous quatre, sans raison, inexplicablement, se sentirent le cœur serré d'un indéfinissable pressentiment de malheur.

— Vois ce que c'est, Maurice!

Le jeune homme se leva, entrebâilla la porte. Puis, se retournant aussitôt, il annonça :

— M. Ravoux, père.

Tous sursautèrent.

Après un pas timide en avant, l'intendant de M. Maraton s'arrêta sur le seuil, son chapeau à la main. Sa silhouette trapue, sa face large, surgirent dans le carré d'ombre qu'encadrait le chambranle. Embarrassé, il essuyait ses pieds bien qu'il n'y eût

pas de paillasson et, en courbettes répétées, il balbutiait ses coutumières excuses.

— La femme de ménage m'a dit que tout le monde était là-haut, dans le cabinet de M. Pierre. Elle a bien insisté pour que je ne dérange pas..., mais je suis monté quand même, pensant que Monsieur ne m'en voudrait pas, attendu qu'il s'agit...

— Entrez, Ravoux, entrez! cria Barolles, d'une voix où vibrait un peu d'anxiété et beaucoup d'impatience.

Ses sourcils s'étaient contractés. La ride soucieuse lui coupait le front, ainsi qu'aux jours de doute et de labeur rude. Il repoussa son manuscrit d'une main tremblante.

Ravoux, troublé, avança, et Maurice referma la porte.

Lucie remarqua la pâleur du gros intendant.

— M. Maraton est-il malade? demanda-t-elle, s'efforçant de cacher son émotion.

A cette question, Ravoux, oppressé de ce qu'il venait annoncer, avoua dans un soupir profond :

— Oh! pis que ça, Madame : M. Maraton est mort!

Il y eut un silence extraordinaire. Ravoux, n'osant se tourner vers Pierre, attachait son regard sur le tapis. Personne, dans la stupeur d'une telle nouvelle, dans l'impression complexe qu'elle suscitait, ne trouva le mot de circonstance.

Barolles n'éprouvait aucune douleur. Il ne lui venait à l'âme qu'un grand apaisement de rancune. Il avait revu son oncle récemment mais une seule fois, — une seule fois en vingt ans! Aussi, dans une évocation subite de souvenirs d'enfance, ne ressentait-il que le regret qu'on a d'apprendre que des choses lointaines et des êtres effacés ont à jamais disparu, sont devenus de l'inéluctable passé. Puis, dans ce contre-coup immédiat où les moins égoïstes reportent involontairement leur pensée de la fin inévitable de ceux qu'ils aiment le moins sur ceux qu'ils aiment le plus, Pierre songea que sa femme et ses enfants, si beaux, si jeunes encore, mourraient aussi. Et son cœur, le cœur de Lucie, de Maurice et de Rosette, furent ensemble étreints d'une pénétrante tristesse.

— Quand et comment cela est-il arrivé? demanda Mme de Barolles, se dégageant la première de ce lourd enlizement de mutisme.

Et, comme délivré à son tour par cette invite à parler, le brave Ravoux évoqua les dernières semaines passées en Suisse.

Malgré des défaillances brusques et répétées, M. Maraton s'entêtait, non seulement à demeurer dans la maison louée au bord du lac de Lucerne, mais à ne laisser personne coucher ou

veiller de nuit dans sa chambre. Il ne voulait aucun témoin dans son duel contre le mal. Et pâle, sans force, se sachant perdu, en dépit des objurgations du médecin, sourd aux supplications de Ravoux, le vieillard avait, la dernière nuit, profité d'une seconde de solitude, pour descendre de son lit. Sans doute vacillant, s'appuyant au mur, il s'était traîné jusqu'à la porte et avait poussé le verrou. « Je veux que personne ne voie ma grimace d'agonie, c'est trop laid ! » avait-il dit cent fois. Cette idée fixe domptant les pires faiblesses du corps, il avait expiré comme il avait vécu, — tout seul. Quand, une petite heure après, on fit sauter la serrure, on le trouva recouché sur son lit, glacé, ne respirant plus, mais le visage reposé, calme et beau.

Personne n'avait pu voir sa grimace d'agonie dans son combat suprême et bref contre la Mort.

Et, selon sa volonté écrite, sans qu'on prévînt personne, il fut enterré, dès le lendemain, au cimetière de Wégis, près de ce lac qu'il avait aimé.

— Sur les lèvres glacées de Monsieur, — ajoutait Ravoux tandis que deux grosses larmes roulaient sur ses joues brunes, — je pus voir flotter encore ce sourire si bizarre, ce sourire de finesse et de malice mystérieuses que M. Pierre connaît bien...

— Oui, dit Pierre frappé et revoyant tout à coup les lèvres minces de l'oncle et leur énigmatique expression de défi, je me rappelle ce sourire... Il était vraiment extraordinaire !

Et, la mémoire ressaisie de l'ineffaçable vision, il prononça ces mots dans une sorte de hantise.

— J'ai tort, — s'excusa Ravoux, — de conter cela devant Madame, devant son fils, devant cette jolie demoiselle. Ces histoires funèbres ne sont pas faites pour la jeunesse. Ainsi que le disait M. Maraton : « Ce n'est qu'après avoir subi les tristesses de la vie qu'on arrive à penser sans tristesse à la mort. »

Et, observant combien Pierre paraissait troublé.

— Devant Monsieur aussi, constata le brave homme, j'ai tort de parler de ça. C'est trop brusque. J'aurais dû prendre mon temps, préparer...

Lucie, observant à son tour l'émotion de son mari, intervint :

— Ravoux a raison, mon ami. Ces souvenances-là ne sont pas si oubliées que tu le crois. Le silence vaut mieux... aujourd'hui tout au moins. Quand tu seras plus calme...

— Non ! protesta Pierre, je ne veux pas renvoyer ainsi ce brave ami. Sa visite m'est une trop grande preuve d'affection...

— Sois tranquille, je ne le renvoie pas, reprit Mme de Barolles.

Il va descendre au salon avec moi... Maurice demeurera près de toi. Cela vaudra mieux.

— D'ailleurs, je n'ai plus rien à vous dire, reprit Ravoux, vous savez tout. J'aurais voulu que ce chagrin-là fût atténué pour M. Pierre, pour vous aussi, Madame, par un petit legs...

Barolles eut un geste vif. Ravoux ajouta précipitamment :

— Je ne parle pas d'argent. Je parle d'un souvenir, d'un objet, de portraits ou de bijoux de famille.

— Je n'attendais absolument rien, dit le romancier.

— Oh! je le sais... Monsieur votre oncle le savait, lui aussi. Votre refus l'a blessé. Il vous tenait rigueur de votre dédain de son argent; il a cru se venger et vous punir en vous déshéritant. Il laisse tout à Nice, sa ville natale.

— C'était prévu.

— Moi, jusqu'au dernier moment, j'espérais le contraire, dit Ravoux timidement. Mais M. Maraton n'a jamais voulu revenir sur ses volontés, dictées à Me Faron, sous le coup de la colère, le soir même de votre visite avenue d'Iéna.

— Il a agi selon ses droits, interrompit Pierre moins impatienté de ces doléances bavardes qu'inquiet de l'attention que sa femme et ses enfants prenaient à ces détails.

La physionomie de Lucie, de Rose et de Maurice exprimait en effet une naïve déception. Le romancier les observait dans une sorte de malaise dont lui-même, à ce moment, eût été bien en peine d'expliquer le motif. Le nom de son oncle, souvent répété, évoquant l'énigmatique sourire de rancune et de défi, lui causait, au delà de la mort, une alarme instinctive, une appréhension vague et superstitieuse. Et, dans un impérieux besoin de ne plus penser à M. Maraton, il acquiesça à la proposition de sa femme.

— Sans que je m'en rende compte, avoua-t-il, il se peut que cette nouvelle m'affecte. Puisque tu le veux bien, Lucie, redescends avec Ravoux. Je resterai avec Maurice... J'ai besoin de me ressaisir un peu.

Mme de Barolles et sa fille, loin d'être importunées par le bavardage éploré de l'intendant, s'y intéressaient en vive curiosité. Elles se levèrent et, sans autre objection, emmenèrent Ravoux. Pierre, cette fois encore, n'eût su clairement expliquer pourquoi cette hâte le froissa. Peut-être craignait-il que les racontars du brave homme, plein d'une juste gratitude pour les libéralités de son maître, n'éveillassent des regrets dans l'âme soumise et résignée de Lucie? Aussi fut-il sur le point de les rappeler. Il eut honte d'une telle crainte; puis aussi une pudeur l'empêcha de se

contredire ainsi devant son fils. D'ailleurs Lucie et Rose étaient déjà dans l'escalier.

Le romancier eut un sourire ambigu. Sa main froissa les pages du manuscrit. Il formula sa déception en cette seule phrase :

— Elles ont oublié mon roman!

Maurice, assis devant la table, en face de son père, dit en excuse douce :

— N'est-il pas naturel que cette nouvelle, qui t'a troublé toi-même, chasse de leur esprit toute autre préoccupation?

— L'oncle est un étranger pour elles.

— Peut-être, père. Mais, si indifférent qu'on soit au mort, on ne peut l'être à la mort : elle n'est une étrangère pour aucun de nous.

Le jeune homme avait prononcé ces paroles d'un ton si grave que Pierre leva les yeux. Il contempla son fils plus attentivement; il fut douloureusement étonné de la mélancolie qui voilait son regard, de la fatigue qui pâlissait son visage.

« Comme le pauvre enfant a changé! pensa-t-il. Et comme, avec cette expression de lassitude et de tristesse secrètes, il ressemble davantage à Lucie! Qu'ont-ils tous deux? Quelle souffrance mystérieuse leur ronge le cœur? »

Maurice devina les réflexions de son père et pressentit, sur ses lèvres, des questions embarrassantes. Il voulut distraire et consoler le romancier du prompt départ de sa mère et de sa sœur.

— Père, si j'osais, je te demanderais de continuer la lecture de l'*Ennemi* pour moi seul? Combien j'en serais heureux et fier!

Barolles hésita.

Sur le divan les places de Rose et de Lucie demeuraient vides. Il eut une sensation d'absence, d'abandon. Bien qu'il fût à peine deux heures et que le soleil illuminât encore la mansarde, il lui sembla que l'atmosphère de la pièce s'était refroidie et que du crépuscule lui tombait sur les yeux. Il ne vit plus le regard plein de prière de Maurice, mais l'inexplicable sourire de M. Maraton. Un frisson le secoua et, pensif, la voix changée, il repondit :

— Je n'ai plus l'esprit à mon roman... je lirais très mal... Il a suffi du nom de l'oncle pour détruire le charme.

Il se leva, prit son chapeau et proposa :

— Sortons, allons prendre l'air!

Et, l'un près de l'autre, préoccupés et silencieux, ils descendirent, marchèrent du même pas ralenti, s'absorbèrent dans des songes différents que traversait l'obsession de cette mort imprévue.

*
* *

Dans le salon, assis devant Lucie, libéré de la crainte de froisser Pierre qu'il savait aussi ombrageux que M. Maraton, Ravoux ressassait ses regrets :

— Oui, Madame, cela me rend malade de penser que M. Pierre et vous n'aurez rien de la fortune de votre seul parent! S'il y avait une justice, vous auriez hérité... et j'ai idée que, au fond, orgueil à part, M. Maraton lui-même aurait préféré ça! Seulement voilà, M. Pierre et son oncle se sont buttés, défiés... et c'est précisément de ce qu'ils avaient même caractère, de ce qu'ils se ressemblaient trop, que tout le mal est venu! Nice aura tout..., une ville! Est-ce bête, ces choses-là? Si M. Pierre avait voulu y mettre un peu de complaisance... Mais maintenant c'est trop tard, c'est de l'irréparable! Tout va être vendu. Cet argent-là ne profitera à personne. Il se perdra dans les bureaux, il engraissera d'inutiles ronds-de-cuir! Quelle pitié! On va, probablement, dès demain, mettre les scellés à l'hôtel, au château.

— Au château?

— Le château de Saint-Evrol, la propriété de la famille Maraton. M. Pierre connaît Saint-Evrol, lui! Il y a passé ses vacances. Ne vous en a-t-il jamais parlé?

— Si, mais rarement et sommairement. Mon mari est plus sensible à ces souvenirs-là qu'il n'en veut convenir. Pour ne pas en être troublé dans la vie de labeur qu'il s'est tracée, il s'efforce de les chasser de sa mémoire, et parle du passé le moins possible...

— L'hôtel est bien, Madame, mais Saint-Evrol est encore mieux. Tout cela devrait être à vous!

Lucie ne put retenir un soupir et, derrière son fauteuil, un soupir répondit en écho.

— Tu es là, Rosette?

— Oui, maman.

— Si tu nous laissais, ma chérie. Cette conversation...

— Oh! maman, je t'en prie, s'écria la jeune fille appuyée au dossier du fauteuil de sa mère et se penchant, permets-moi d'écouter... Tout cela concerne notre famille... et j'en sais si peu de chose! N'est-ce pas un peu mon droit d'en savoir davantage?

La même curiosité tenait Rosette attentive aux confidences du vieux serviteur? Lucie le constata, mais n'eut le courage ni d'interrompre l'intendant, ni d'éloigner sa fille.

— Qu'allez-vous faire, Ravoux?

— Je ne sais pas, Madame... et mon incertitude est un chagrin

de plus. Je suis, pour ainsi dire, né au service de la famille Maraton; je lui suis attaché âme et corps. Ça me fait un vide à donner le vertige de songer à mon avenir. Vieux garçon, j'ai tellement pris mes habitudes de vie et de travail à l'hôtel, au château, que je ne pourrai m'accoutumer ailleurs. On va me congédier et la ville de Nice ne me prendra pas à son service! Ce n'est pas l'argent qui me tourmente : j'ai des économies. De plus, M. Maraton m'a maintes fois promis de me laisser de quoi vivre... et c'est bien le cas de dire que sa parole était d'or : jamais il ne se vantait de quelque chose avant de l'avoir accompli. Me Faron m'a annoncé ce matin que j'aurais cinq mille francs de rente.

— Cinq mille francs de rente!

— Hé oui, Madame...

— Vous voici riche, Ravoux, dit Mme de Barolles d'un ton d'enjouement qu'elle ne put soutenir. Je ne vous plains plus.

— Je suis tout de même à plaindre, Madame, je vous assure. Ah! si vous aviez hérité, combien volontiers je serais resté à votre service! Et je vous prie de croire qu'on ne vous aurait pas volés! Puis, de vous servir tous, plus jeunes que moi, ça m'aurait rajeuni! Et peut-être que, moi qui n'ai pas d'enfants à aimer, vous m'auriez permis d'avoir de l'affection pour votre jeune monsieur, pour votre belle demoiselle... Ce que je les aurais soignés et gâtés tous deux!

— Ce sont là des regrets inutiles, dit Lucie touchée, mais s'énervant de vaine évocation d'un bonheur impossible. Dites-moi, Ravoux, M. Maraton ne s'est-il jamais plaint de l'absence de son neveu?

— M. Maraton ne se plaignait jamais, Madame. Il n'aimait pas plus parler de ce dissentiment que M. Pierre. Une seule fois, quelques jours avant sa mort, il m'a dit, à propos des portraits de famille qui sont à Saint-Evrol : « N'est-il pas singulier, Ravoux, que les enfants de Pierre ne me connaissent pas, moi, leur unique parent, et qu'ils ne connaissent ni le portrait de mon père qui fut leur grand'père, ni aucun des portraits de nos aïeux communs? Cette idée semblait chagriner M. Maraton. Il était extrêmement attaché aux souvenirs et aux traditions de sa famille.

— Ne vous a-t-il rien dit d'autre, ce jour-là, Ravoux?

— Oh! si, Madame. Contre son habitude, Monsieur parlait avec une sorte d'expansion. On est souvent ainsi quand on pressent sa fin. « Je voudrais connaître ma petite-nièce et mon petit-neveu, reprit-il par deux fois. J'aurais plaisir à leur dire, au mieux de mes souvenirs, le nom et l'histoire de chacun de leurs ascendants. Après moi, cela ne sera-t-il oublié, perdu? » Je lui pro-

posai de demander à M. Pierre de laisser venir ses enfants. Monsieur me répondit : « Non, je ne veux pas. L'oncle ne s'est que trop souvent humilié devant le neveu. Il me suffit d'avoir déjà deux fois essuyé ses refus! » Et comme j'insistai, il me coupa brusquement la parole : « Les choses resteront en l'état où Pierre lui-même les a mises. Ma mort le frappera dans son orgueil. Ce sera ma vengeance, ma victoire suprême. »

— Quelles singulières paroles! murmura Lucie. Savez-vous, Ravoux, que ce sont là moins des regrets que des menaces?

— C'étaient des menaces, Madame, on ne pouvait s'y tromper! Monsieur ne cessa de grommeler entre ses dents : « Peut-être Pierre croit-il que j'oublierai, que l'âge affaiblira ma volonté..., il se trompe! La guerre qu'il m'a déclarée, retardée de mon vivant, éclatera en coup de foudre à ma mort. Alors il verra si la colère m'a vainement inspiré. Je le vaincrai, je l'écraserai! » Et en disant ces mots, Monsieur avait ce sourire singulier... que je ne peux pas définir, mais que M. de Barolles connaît bien!

Il soupira, puis poursuivit sur le même ton dolent :

— M. Maraton n'était pas méchant, Madame, mais quand on le défiait, il devenait féroce. Et justement M. Pierre, sans s'en douter peut-être, l'avait mortellement offensé. Aussi suis-je étonné que Monsieur se soit borné...

— A nous déshériter? s'exclama Lucie alarmée. Ne jugez-vous pas que ce soit suffisant?

Ravoux hésita, partagé entre le désir de ne pas effrayer Mme de Barolles et le besoin de s'épancher.

— Madame m'excusera de le lui dire, mais je crois... je suis même sûr, que M. Maraton a dû chercher à atteindre son neveu plus directement, plus cruellement encore... Voilà ce que je redoute!

— Qu'aurait-il pu faire de pis?

— Personne ne le sait... sauf le notaire, peut-être bien!

Lucie pâlissant, Ravoux reprit vivement :

— Ce ne sont que des conjectures..., j'espère me tromper..., mais je crois devoir préparer Madame...

— Croyez-vous M. Maraton assez vindicatif pour avoir voulu nous priver du peu qui nous reste? Ce serait une vengeance terrible et mesquine à la fois, car nous ruiner... est chose facile, chose faite!

— Je ne sais, Madame, répétait Ravoux. Déshérités, vous l'êtes... le reste, je l'ignore! Seul Me Faron pourrait vous renseigner. Dans tout cela, je pressens un mystère qui me fait peur pour vous!

Lucie, plus pâle, plus alarmée, se renversa sur le dossier de

son fauteuil. Rosette la réconfortait de gros baisers, tandis que Ravoux demandait pardon de sa maladroite franchise.

— Non! vous avez bien fait, dit Mme de Barolles. J'aime mieux savoir que je dois m'attendre à tout! Si M. Maraton, — et je ne vois que cette complication de possible, — a prêté de l'argent à mon beau-père et s'il a légué sa créance à la succession, on va nous réclamer cet argent! Héritière, une ville, une municipalité, se montrera fatalement impitoyable. Nous serons poursuivis, saisis... ce sera bien l'écrasement!

— Voilà ce que je crains! soupira le vieux serviteur.

— Mon pauvre Pierre s'attend au déshéritement. Mais devenir débiteur des héritiers de son oncle, ce lui sera le coup de grâce.

— Je suis désolé de tourmenter Madame ainsi.

— Oh! je suis habituée, Ravoux : cela ne fait rien, fit-elle dans son sourire amer.

— Voyons, maman, ne te trouble pas, dit Rosette. Quand cette mauvaise nouvelle te sera certifiée par Me Faron, il sera bien temps de t'inquiéter!

— Je suis très fâché d'en avoir trop dit, se reprochait Ravoux. Ma maladresse est d'autant plus grande que je venais pour tout autre motif et que je finis par où j'aurais dû commencer. Madame et Mademoiselle, avant qu'on ne pose les scellés, ne seraient-elles pas désireuses de visiter Saint-Evrol?

Lucie parut tellement étonnée que Ravoux, embarrassé, avoua :

— Madame imagine bien que je ne lui proposerais pas cela si je ne m'y étais engagé envers M. Maraton.

— Je ne comprends pas, Ravoux, expliquez-vous.

— Madame a bien saisi quel chagrin causait à M. Maraton l'idée que ses petits-neveux ne connaîtraient ni les portraits de leurs aïeux ni la demeure familiale? Eh bien, ce que M. Maraton ne voulut pas demander de son vivant, je lui ai promis, moi, de le demander après sa mort. Et c'est pourquoi je prie Madame de visiter Saint-Evrol avant la mise en vente.

— A quoi bon? dit Lucie mollement.

— Monsieur pensait que cette visite intéresserait Madame et ses enfants. C'était son idée fixe. Il y tenait tellement qu'après m'avoir fait jurer d'en parler à Madame, il avait exigé la même promesse de son notaire. Ce n'est donc pas seulement en mon nom, mais au nom de Me Faron que je prie Madame de satisfaire au désir du défunt.

— Pourquoi, questionna Lucie, ne vous en êtes-vous pas ouvert à mon mari?

— Parce que l'invite ne concerne aucunement M. Pierre qui connaît la propriété. M. Maraton redoutait que son neveu, sans raison valable d'ailleurs, ne s'opposât à cette visite. De retour, Madame aura la liberté de tout raconter.

— Pierre ne se froissera probablement pas de votre démarche, dit-elle, et je préfère le prévenir.

— Cela, Madame, nous désobligerait, le notaire et moi.

— En quoi? Me Faron, en ce cas, aurait pu prendre la peine de venir m'exprimer le souhait de M. Maraton?

— M. Faron n'est pas venu parce qu'il a fait mieux, Madame : il vous attend à Saint-Evrol.

— Aujourd'hui?

— Oui, Madame, aujourd'hui même. Demain, les scellés seront posés. Espérant que je vous déciderais, M. Faron s'est rendu là-bas pour vous recevoir et vous dire ce qu'il sait à propos des portraits.

— Tout cela est singulier...

— M. Maraton avait des idées très singulières.

— Je ne me sens aucune curiosité de voir ce que je ne reverrai jamais. Qu'en dis-tu, Rosette?

— Oh! moi, maman, je m'en sens, au contraire, un désir fou! N'est-ce pas une occasion unique de savoir quelque chose de la jeunesse de papa? Il ne pourra nous en vouloir. Je dirai que c'est moi qui t'ai forcée... et je me charge d'obtenir son pardon.

Mme de Barolles hésita. Lorsque, la femme de ménage questionnée, elle sut que Pierre et Maurice étaient sortis, son incertitude s'accrut de l'impossibilité de consulter son mari. Rose, insistant, elle objecta :

— Saint-Evrol doit être loin?

— A quinze lieues de Paris, dit Ravoux.

— Un tel voyage exige toute une journée. Je ne sais quels sont les trains et il est plus de deux heures! Comment veux-tu, Rosette, que nous soyons rentrées pour le dîner? Tu le vois, c'est impossible. D'ailleurs, ton père serait trop inquiet.

Rosette n'eut pas le temps de se désoler. Ravoux répliquait aussitôt :

— Le voyage est parfaitement possible aujourd'hui, Madame. En partant avant trois heures, nous serons facilement de retour vers sept heures, même six heures et demie.

— Je ne vois pas comment...

— Que Madame veuille bien user d'une des automobiles de M. Maraton! Avec un taximètre, je serai dans dix minutes avenue d'Iéna. Dans dix autres minutes, Alfred, le chauffeur, arrêtera

l'automobile devant la porte. Ces dames auront juste le temps de passer leurs jaquettes et de mettre leurs chapeaux.

— Oh! que ce serait amusant! s'écria Rosette.

Mme de Barolles se redemandait, non sans inquiétude, ce que Pierre penserait de l'escapade. Elle opposa en dernier prétexte :

— Je ne puis emmener Maurice; il est sorti avec son père.

— C'est fâcheux, dit Ravoux, mais la présence de M. Maurice n'est pas indispensable. D'ailleurs le notaire vous attend.

— Et si nous n'y allons pas?

— Me Faron en serait très fâché car il désire exécuter strictement les dernières volontés de M. Maraton.

Et, voyant Mme de Barolles près de céder, le brave homme s'empressa d'ajouter :

— Je me permets de conseiller cette visite à Madame. Ce sera l'occasion de causer tranquillement avec Me Faron. S'il doit plus tard, comme Madame le suppose, s'adresser à M. Pierre pour argent dû à la succession, cela ne peut que rendre Me Faron plus conciliant. Il saura gré à Madame d'avoir fait la visite souhaitée par M. Maraton. Bien des difficultés s'atténuent quand le notaire veut bien y *mettre du sien*.

Lucie réfléchit. La raison lui parut péremptoire. L'idée de pouvoir, s'il en était besoin, amadouer Me Faron, domina toute crainte de contrarier Pierre.

— Allez chercher l'automobile, dit-elle. Avant un quart d'heure, nous serons prêtes.

Ravoux partit aussitôt.

— Chapeaux et jaquettes noires, décida Mme de Barolles. Ce sera plus convenable à cause du notaire.

Tant de choses inattendues, en ce même jour, venaient troubler le cours mélancolique et morne de son existence, que Lucie n'était déjà plus très maîtresse de ses pensées. Tout ce que, regrets ou menaces, avait évoqué Ravoux, obsédait Mme de Barolles. Elle était agitée de la même âpre curiosité que Rosette, mais combien d'appréhensions traversaient cette curiosité!

Un quart d'heure après, toutes deux, en deuil, descendirent. Elles traversaient la cour quand Ravoux accourut au devant d'elles.

Vert sombre, à chiffre d'or, l'automobile était arrêtée, ronflante, près du trottoir. Une trépidation secouait les vitres de toute la maison.

— Oh! le joli landaulet, maman!

Ravoux ouvrit la portière. Elles montèrent sans trop de hâte, Mme de Barolles par distraction, Rosette parce qu'elle s'observait.

La jeune fille, en boutonnant ses gants, affecta de ne point prêter attention à la curiosité de la concierge et de quelques boutiquiers venus sur leur seuil. Assise près de sa mère, au fond du landau, elle laissa Ravoux tasser les plis de ses jupes et refermer la portière avec précaution. Puis il sauta sur le devant à côté du chauffeur. Et l'automobile, légère, souple, s'enleva mollement, vertigineusement.

— C'est délicieux, dit Rosette. On se croirait dans un nid capitonné, ouaté, moelleux, qui glisserait, volerait à fleur de terre.

Mme de Barolles, en dépit de sa sombre préoccupation, éprouvant la même sensation de jouissance, ne put s'empêcher de sourire des yeux aussi bien que des lèvres. Confuse d'avoir cédé si vite à l'incitation de ce bien-être physique, elle voulut se reprendre et s'imposer le souci lancinant de la dette vraisemblablement contractée envers la succession Maraton.

« Au moment où nous avions repris courage, se répétait-elle, et où se dessinait le succès de Pierre, voici peut-être la saisie et la ruine! N'est-ce pas à désespérer de tout? »

Mais son être, si jeune encore, si souple, s'abandonnait à l'impulsion légère qui l'emportait. Elle se sentait étreinte d'une joie d'enfant. Et l'expression ravie de son joli visage démentait ses pensées. Elle céda au plaisir qui la pénétrait doucement :

— C'est fort agréable, avoua-t-elle, mais ne sommes-nous pas bien étourdies, Rosette! Je crains que ton père ne désapprouve...

— Encore une fois, je me charge de l'approbation de papa, interrompit Rosette avec aplomb. Regarde comme nous filons, maman! Voici déjà l'avenue du Bois! Ces glaces, autour de nous, permettent de tout voir sans le moindre souffle au visage.

— Je crains aussi les racontars. As-tu remarqué la surprise de la concierge, de l'encadreur, du libraire d'en face à nous voir monter dans cette automobile?

— Cela me donnait une belle envie de rire!

— Moi, à la réflexion, cela m'ennuie et me gêne. Pour peu qu'on ait reconnu les initiales de M. Maraton et que Ravoux ou notre femme de ménage ait parlé du fameux oncle, on va croire que nous avons hérité. Et c'est tellement le contraire! J'aurais dû dire à Ravoux de nous attendre, non pas devant notre porte, mais dans l'avenue des Champs-Elysées.

— Tu t'inquiètes ou te repens toujours de quelque chose, ma pauvre mère! Jouis donc de cette belle promenade sans arrière-pensée!

— Peut-être as-tu raison... Mais, tout de même, au retour, je recommanderai à Ravoux de nous arrêter dans l'avenue.

— Très joli, ce capiton de satin gris! remarquait Rosette. Il est si frais, si neuf, qu'on croirait que ce landau n'a pas encore servi.

— M. Maraton avait sans doute une autre automobile. Celle-ci est un peu haute. Il ne doit pas être facile à un vieillard d'y monter. Peut-être ne s'en est-il jamais servi!

— Je m'en servirais bien, moi! dit Rosette gaiement. Regarde, maman : voici la tablette d'acajou qui se dresse quand on veut faire la dînette. Voici le tube acoustique pour parler au chauffeur sans même baisser la glace. Voici la montre, le compteur kilométrique, le miroir. Rien ne manque! C'est un vrai petit boudoir qui glisse sur la route aussi doucement mais plus vite qu'une barque sur la rivière, qu'un traîneau sur la glace! Il semble fait pour nous, maman, ce landaulet.

— Tout ce que tu me dis me fait mieux saisir mon imprudence, dit Mme de Barolles. Tu n'es que trop disposée à goûter le luxe, et je devrais t'éviter toute tentation. Ta vie, ma pauvre Rosette, sera rien moins que fastueuse!

— Est-ce qu'on sait? Il n'y a pas ici-bas que des hasards malheureux. Je crois à ma chance.

— Moi aussi, j'y ai cru...

— Tu es une résignée. Moi, pas! Je suis prête à aider le hasard tant que je pourrai! A quoi penses-tu encore, maman, avec tes grands yeux tristes?

— Je pense à l'ironie bizarre de cette journée. Nous n'avons jamais été si pauvres qu'aujourd'hui, puisque la volonté de l'oncle nous menace en nos dernières ressources. Et nous voici parties, en habits de deuil et cependant presque gaies, pour un voyage qui se terminera par l'inventaire de nos espoirs perdus!... La vie est réellement faite de contrastes extraordinaires! Sais-tu rien de plus romanesque que la façon somptueuse dont nous allons constater notre désastre? Cet aller charmant nous promet un retour lugubre.

— Ne pense pas au retour! A tout prévoir, on n'est jamais heureux! Au moins laisse-moi ce moment d'illusion!

L'automobile traversait le bois. En fugitive luisance, le lac apparut à gauche. Ce furent ensuite un brouillis verdâtre de hauts taillis; puis, au débouché de l'avenue des Acacias, la cascade, et, sous une tombée de grande lumière, sous le ciel immense, Longchamp, avec son horizon de coteaux verts piqués de maisons blanches.

Tout cela franchi, le fleuve traversé, l'auto se lance hardiment à l'assaut des collines. Tout à l'heure lointaines, les voici déjà près, déjà là, déjà loin. Et, sous un ciel plus vaste encore, à

travers la fuite de sites nouveaux, à mesure qu'on approche, l'horizon recule..

Lucie, au bercement souple de la voiture, s'est engoncée dans les coussins de plume. Elle oublie, elle somnole délicieusement. Dans l'impossibilité d'arrêter, ou même de poser son regard sur les choses et les gens qui paraissent, passent et disparaissent si vite, ses pensées, comme ses yeux, sont envahies d'un trouble vague. Inquiétudes et regrets s'assoupissent dans l'insensible balancement de bien-être. Elle n'a pas l'impression de voyager, mais de rêver qu'elle voyage. Elle ferme les yeux pour se mieux recueillir en cette savoureuse sécurité d'essor, de vol qui ne demande même pas l'effort du battement d'ailes. Et c'est exquis de n'avoir plus la sensation de l'heure, ni celle de la distance.

Depuis combien de temps Lucie songe-t-elle ainsi? Elle ne saurait le dire. Trois petits coups à la glace tirent Rosette et Mme de Barolles de leur extase. Ravoux, à demi tourné, leur annonce du geste qu'*on arrive*. Son index, braqué vers la hauteur qui domine une profonde vallée, désigne, sur le plateau, une masse de verdure sombre et drue.

— C'est là!

La voix se perd dans le vent. Mme de Barolles devine au mouvement des lèvres.

Rosette, qui brûle de se servir du tube acoustique, met un des cornets d'écaille à ses lèvres, place l'autre à son oreille. Elle questionne, écoute les réponses, et, toute amusée, transmet brièvement les explications à sa mère.

— Le château derrière ce bois, pas visible encore. Y serons dans dix minutes. Du 60 à l'heure. Cinquante-cinq minutes avons quitté Paris.

La jeune fille s'enfièvre à ce jeu de montagnes russes. La route s'offre en abîme. L'auto s'y jette, y plonge. La colline, en face, monte; on atteint le fond du vallon. Maintenant, la colline s'abaisse, tend le dos pour qu'on y grimpe. La route, en ruban blanc, s'élance sous les pneus, semble s'y enrouler. L'auto la mange, la dévore. Et déjà, par miracle, on est en haut, sur le plateau. Changement de vitesse, brusque virage à droite, et l'auto se lance dans une avenue de forêt.

Tout au fond de cette avenue plantée de quatre rangs d'ormes géants, dans la lumière verte, une blancheur grandit: le château de Saint-Evrol.

Charles Foleÿ.

La suite prochainement.

LE MUSÉE DU LOUVRE

Le Louvre n'est plus le Louvre de Charles V, avec son donjon, ses tourelles, ses courtines, ses créneaux et ses mâchicoulis, mais un palais plutôt qu'un château-fort. Encore qu'il ait été construit au cours de trois siècles, il présente un aspect harmonieux. Des architectes comme Pierre Lescot, Androuët du Cerceau, Philibert de l'Orme, Le Vau, Perrault, Gabriel, Percier et Fontaine, Visconti semblent avoir voulu s'y transmettre la tradition de leur art. Il est même surprenant que les vicissitudes de l'histoire ne l'aient pas atteint. Que de révolutions faillirent le bouleverser, et ne firent que l'effleurer! Depuis les cabochiens jusqu'à la Commune, les émeutes populaires l'ont visé. La royauté elle-même l'a souvent négligé et Louis XIV, boudant la Fronde, le quitta pour Versailles. Louis XV s'en soucia si peu qu'un jour, en plein conseil, on put proposer sérieusement, devant lui, de détruire le Louvre. Dans la première moitié du dix-huitième siècle, le désordre fut le grand souverain. La reine logeait ses chevaux dans l'appartement d'Anne d'Autriche. Le jardin de l'Infante? Cour des palefreniers. L'aile du Nord? Ecurie du gouverneur et du grand écuyer! Le musée des sculptures? Ecurie de M. de Nevers! Dans le vestibule? cinq voitures et quatorze chevaux! Sous la colonnade? Ecurie des postes. Les constructions privées s'agrippaient au palais, tels des parasites. L'hôtel de Créqui serrait la face Nord; les maisons de la rue de Beauvais et du Coq s'appuyaient avec confiance au mur du château, si fier autrefois. Les hôtels de Villequier et de Longueville masquaient la colonnade. Dans les entre-colonnements, des masures s'étalaient sans pudeur. L'architecte eut l'audace de se faire bâtir un hôtel au milieu de la cour! Le dix-neuvième siècle a enfin rendu à ce palais toute sa dignité. Il y a installé les collections artistiques, léguées par les rois, et augmentées par les conquérants, ou les donateurs, comme Sauvageot, Davillier, La Caze, His de la Salle, de Rothschild, Thomy-

Tiéry et, plus récemment encore, M. Moreau-Nélaton. La France possède le plus beau palais et le plus beau musée du monde. Cependant, la comparaison avec les galeries étrangères tourne souvent à notre désavantage. A l'heure où l'on parle de réorganiser les musées nationaux, il a paru intéressant d'examiner la question. Le sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts semble acquis aux réformes. Celle du Louvre comportera logiquement des garanties de sécurité, un aménagement matériel, une répartition plus logique des œuvres d'art, une simplification dans le mode des achats, un remaniement général.

*
* *

Chaque année, à propos du budget des beaux-arts, se pose la question de la sécurité du Louvre. Chaque année, les orateurs s'indignent éloquemment contre le voisinage du ministère des colonies, qui est, disent-ils, une menace permanente d'incendie. Il semble, chaque fois, que la solution soit « imminente », et l'année suivante le problème se pose de nouveau. Il y a urgence. Autrefois, la salle Rubens, alors salle des Etats, séparait le ministère des colonies de la grande galerie. Aujourd'hui, une simple cloison s'interpose entre les paperasses et les cheminées où brûlent tout l'hiver d'énormes bûches, d'une part, et, de l'autre, l'incomparable collection des maîtres flamands et hollandais. La solution préconisée, le déménagement de l'administration coloniale, est insuffisante. Le hasard pourrait bien faire que, précisément au lendemain de ce remue-ménage, un incendie eût lieu au ministère des finances. La salle de Beauvais, contiguë à ce ministère, est placée à l'angle du musée des dessins et du mobilier. Evidemment, il serait regrettable que le plafond de M. Carolus Duran fût endommagé, mais on ne m'en voudra pas d'oublier un peu cette décoration moderne, pour les dessins et les meubles admirables qu'il serait impossible de déménager dans le désarroi d'une catastrophe. Mais voici un autre foyer : sous la grande galerie, où les Velasquez, les Murillo, les Vinci, les Raphaël, les Holbein sont accumulés, se trouvent les appartements du directeur des musées nationaux, éclairés, tous les soirs, de quatre heures à dix heures, par vingt lampes à pétrole! Comme de petits feux ont déjà lancé de ce côté leur flamme joyeuse, on a proposé, tout récemment, une indemnité de logement. La solution était tout indiquée et la petite somme pouvait émarger au budget sous la rubrique « prime d'assurance contre l'incendie ».

Mais le chauffage même du musée constitue le plus menaçant des dangers. Vingt-quatre calorifères, soit vingt-quatre foyers distincts, soit encore vingt-quatre cheminées traversent l'édifice dans toute sa hauteur, depuis les caves jusqu'aux toits. Des cheminées ou des poêles sont installés dans les salles non desservies par les calorifères, comme les cabinets des conservateurs, l'école du Louvre, et beaucoup d'autres. On conçoit que les risques d'incendie soient en raison directe du nombre des foyers et qu'on ait songé d'abord à généraliser l'emploi des calorifères, puis à substituer à ces derniers un appareil unique de chauffage situé en dehors des bâtiments. M. Barbet qui, depuis dix ans, exerce gratuitement les fonctions d'ingénieur-conseil de l'administration des beaux-arts, est l'auteur d'un projet de ce genre. Une usine serait installée sur le port du Louvre, en contre-bas du quai. Elle brûlerait du coke, de l'anthracite, donc ne produirait pas de fumée. On pourrait limiter la hauteur de la cheminée grâce à l'adjonction d'un tirage forcé. Une galerie souterraine conduirait la vapeur aux anciennes canalisations qu'on utiliserait. Le système serait étendu au pavillon de Flore, au pavillon de Marsan et au ministère des finances [1]. Il permettrait de parer aux inconvénients du chauffage actuel, qui est si mal réglé, qu'en certaines salles, comme la salle Thomy-Tiéry, presque toutes les peintures se désincrustent et se détériorent.

On a cru, d'autre part, suppléer à ces réformes par des demi-mesures, par des précautions parfois excessives et contradictoires. Auparavant, les gardiens habitaient au musée, on les a privés de leur logement, mais les deux chefs du matériel et du personnel ont conservé le leur. C'était diminuer, mais non pas supprimer les chances d'incendie. D'autre part, tous les huit jours, les gardiens font sur les toits la manœuvre de la pompe à incendie sous la direction du chef de matériel. Si un incendie survenait la nuit, à quoi serviraient ces braves gens? Irait-on les chercher un à un dans leur maison? De même on leur impose, à tour de rôle, de deux heures en deux heures, la fatigue des rondes de nuit. M. Dujardin-Baumetz, survenant à l'improviste, aperçut des lits dans une des salles qui leur sont réservées et il constata qu'on

[1] Le coût serait de 1 fr. 25 par mètre cube d'air chauffé. Or le budget de 1907 comporte un crédit de 200 000 francs en faveur des travaux de réfection au palais du Louvre. Nous n'avons pas à nous prononcer sur la valeur du profit; mais il est bon de dire que la dépense d'une semblable installation serait inférieure de moitié aux *quatorze cent quarante mille* francs prévus pour la substitution des charpentes métalliques aux charpentes de bois de certains combles, et la rendrait inutile.

devait être fort bien sur ces couchettes... pour veiller. Il eût été préférable à tous égards d'installer au palais même une section du régiment de sapeurs-pompiers.

On nomma une commission : de graves personnages se réunirent pour édicter les mesures à prendre. Entre autres, ils exigèrent que les chevalets et les tabourets des copistes travaillant dans les salles fussent ignifugés. Dans la suite, un artiste assis sur un tabouret... ignifugé vit un gardien ouvrir la porte d'un cabinet de débarras placé derrière le mur de la salle I, et dans ce réduit il aperçut avec stupeur un amas de bûches, sans doute « ignifugées ».

Il ne suffit pas de préserver les œuvres de l'incendie, il faut encore les protéger contre le vol ou la malveillance. Deux disparitions survenues coup sur coup nous ont prouvé récemment que le petit personnel ne suffisait pas à sa tâche. On se souvient encore du reporter qui avait trouvé le moyen de passer la nuit, caché dans un sarcophage. Sur un bas-relief des salles égyptiennes, un crayon d'hystérique a souligné certains contours. Autrefois, un énergumène perça d'une épingle la pupille d'un portrait; un autre inscrivit son nom sur une toile immortelle. La surveillance est insuffisante. Un jour je demandai je ne sais plus quel catalogue. Le gardien n'en avait pas, mais s'offrit à m'en chercher un exemplaire à la réserve. Il fit signe à son collègue de la salle voisine qui s'installa dans l'embrasure de la porte pour surveiller deux immenses salles. Ces gardiens, il est vrai, se plaignent. Parmi leurs « revendications », il en est une que je trouve parfaitement légitime. Ils réclament qu'on leur fasse des conférences, des cours, sur les œuvres dont ils ont la garde. Ils demandent un petit guide professionnel contenant tous les renseignements que le visiteur peut leur demander. Les questions qu'on leur pose restent souvent sans réponse. On pourrait enfin spécialiser leurs surveillances.

*
* *

Une promenade à travers un musée ne va pas sans une certaine fatigue. Les organisateurs des salons annuels l'ont compris, et ils en usent avec les visiteurs comme un maître habile à l'égard d'élèves indolents. Les ascenseurs, les tapis, les divans, rien n'est épargné. Il en va de même dans les musées anglais. Le South Kensington museum, à Londres, est une merveille à cet égard. Ce n'est pas seulement un lieu d'étude et de labeur impitoyable, mais un lieu de repos.

Au Louvre, on a négligé les ascenseurs. Le visiteur qui désire parcourir les salles de peinture doit franchir des degrés solennels, mais pénibles. Il ne manque pas d'artistes, d'écrivains, d'amateurs, à qui leur âge interdit cette ascension. Aucune considération esthétique ne prévaut. Une grande partie des bâtiments date du dix-neuvième siècle. Il eût été facile d'imiter l'admirable musée des arts décoratifs. Un monte-charge existait déjà. Un entrepreneur offrit de construire gratuitement, dans les bâtiments en bordure de la rue de Rivoli, un ascenseur accessible au public, moyennant un tarif de 0 fr. 10 par personne. On refusa.

Le parquet des salles, extrêmement glissant, rend toute promenade très pénible. Un humoriste américain prétendit récemment que notre musée était fait pour les patins à roulettes. Je n'irai pas jusque-là et je demanderai simplement, comme beaucoup de familiers du Louvre, des « passages » en sparterie ou en tapis.

Enfin, je signale cette odieuse barre de fer, devant laquelle se brise l'enthousiasme, et qui empêche de goûter la véritable joie, la douceur d'un ton près d'un ton. On a parlé de vandales : la malveillance de ces irresponsables leur donnerait des bras assez longs pour se jouer des obstacles. On a prétexté une méfiance, légitime d'ailleurs, à l'égard des copistes. Il y a six ou huit mois, en effet, un artiste serrant de trop près un magnifique portrait de Rembrandt par lui-même l'endommagea. Mais alors il faudrait des grilles! Il conviendrait d'ailleurs de restreindre les autorisations données aux peintres. Le musée leur est ouvert tous les jours, sauf le jeudi et le dimanche. L'école française du dix-huitième siècle, la collection La Caze sont littéralement accaparées par les chevalets, il est impossible d'approcher des toiles.

L'éclairage des salles est très contestable. Les céramiques ou les sculptures ne réclament point tant de lumière. Mais les toitures vitrées qui recouvrent, suivant un plan horizontal, certaines galeries de tableaux, ne valent pas les toitures à inclinaisons, telles qu'on les a employées à la National Gallery. Celles-ci permettent un jeu de vélums réglés suivant l'heure de la journée et l'éclat du soleil. L'exposition lumineuse des écoles flamandes et hollandaises dans les petits réduits qui entourent la salle Rubens, est véritablement ridicule. Dans la salle II, percée de quatre ouvertures, il est impossible de rien voir, ni l'admirable *Enterrement d'Ornans*, accroché dans un jour frisant, ni *le Sommeil d'Endymion* placé à contre-jour, ni une superbe étude de David, perchée au sommet d'une porte!

La *Source* d'Ingres ne reçoit pas tous les jours, et les fresques de Botticelli ou de Fra Giovanni de Fiesole, dans l'escalier Daru, sont rarement visibles. Dans certains cas, il eût été possible d'utiliser les verres prismatiques, qui ont la propriété de recueillir les rayons lumineux et de les réfléchir sur un objet déterminé. On calcule l'angle d'incidence et l'on éclaire ainsi des coins tout à fait obscurs. Leur emploi a donné d'excellents résultats au musée de Cluny et à la bibliothèque des arts décoratifs : le Louvre les ignore.

L'accumulation des tableaux n'est pas moins pénible. Ils sont véritablement entassés les uns sur les autres. Des journalistes, mal informés, ont dit un peu partout que les greniers du musée regorgeaient de chefs-d'œuvre inconnus, et que les cabinets des conservateurs recélaient des richesses. Pure légende. La « réserve » ne contient guère que des tableaux en réparation, et les administrateurs ne cachent pas leurs trésors. Les trois mille tableaux sont exposés, mais le palais semble éclater. On a utilisé les murs jusqu'aux plafonds. Aussi est-il impossible d'avoir la moindre idée d'une grande composition décorative de Lebrun. Les « grandes machines » du dix-septième, du dix-huitième et du dix-neuvième siècles, les œuvres les plus connues de la peinture académique, celles où se résume le mieux l'enseignement officiel, la saine tradition, partant les plus instructives, sont placées trop haut pour être vues. Au musée de Madrid, le public dispose de petites échelles en fer. Ce ne serait là qu'une mesure provisoire, en attendant qu'on ait « donné de l'air » à tous les tableaux.

Où trouver la place nécessaire à un déploiement dispersé et méthodique? La formule idéale : « Le Louvre aux musées nationaux! » résume à merveille la solution. Mais en attendant, il en est une plus modeste. Le musée de la marine, exhibition très instructive, constituerait une merveilleuse annexe du musée de l'armée. Les objets d'art chinois lourds, criants de luxe et d'obésité, les épaves de l'expédition *la Pérouse*, le mécanisme de la cosmogonie, le déploiement complaisant de la marine à travers les âges, s'harmoniseraient au cadre sévère de l'hôtel des Invalides. Un accord était survenu récemment entre l'administration de la guerre et celle des beaux-arts. Déjà les conservateurs projetaient la création d'un cabinet public des dessins, analogue à ceux qui existent à Florence, à Dresde, à Berlin. Mais les frais de transport d'objets aussi délicats, aussi fragiles, parurent exorbitants, et

l'aménagement de l'ancien hôtel de Libéral Bruant, trop coûteux aussi, fut différé.

Tout au moins, pourrait-on attribuer les collections ethnographiques aux musées du Trocadéro, de Saint-Germain, de Fontainebleau, et les objets en double à la province. 8000 francs suffiraient à cet exode, qui laisserait libre tout l'étage supérieur du pavillon de Beauvais. Mais le budget des musées nationaux est en déficit, et les Chambres n'ont pas consenti à cette petite dépense. A tout prendre, les peintures sont mal présentées : il y aurait à modifier le fond banal et sombre sur lequel se détachent les tableaux. Je lui préfère, entre autres, celui de la National Gallery, qui est brun, légèrement rehaussé d'or, à la manière d'un cuir de Cordoue très discret. Les cadres également sont très discutables. C'est à peine si l'on en compte dix vraiment beaux pour tant d'immortels chefs-d'œuvre! Si l'on excepte les paysages du Carrache dans la grande galerie, la Joconde dans le Salon Carré, les toiles du Louvre ne sont pas enchâssées, comme devraient l'être d'aussi purs joyaux. On a commis des fautes de goût élémentaire, à faire sourire le plus humble brocanteur. Des primitifs sont affublés de cadres Louis XV, à la manière de ceux qu'on vend dans les grands magasins, au rayon des objets d'art.

*
* *

Le Louvre, dont la richesse est infinie, est parfois le royaume de l'incohérence. Le classement des œuvres, quelquefois logique, est trop souvent révélateur d'incompétence. Au département des objets d'art, on a négligé les groupements méthodiques les plus élémentaires. Les ivoires sont au nord, la verrerie au sud, les faïences à l'est, l'émaillerie et l'orfèvrerie un peu partout. Dans la galerie d'Apollon, le désordre s'élève à la hauteur d'une institution. Une œuvre du douzième siècle en côtoie une du seizième. Le style byzantin et le style Renaissance perdent toute notion de leur dignité respective. Des objets sont exposés sens dessus dessous.

La grande galerie du bord de l'eau est approximativement ordonnée : les écoles florentine, milanaise, lombarde, ferraraise, vénitienne, bolonaise, ombrienne et romaine s'y succèdent suivant des groupements parfois heureux qui font honneur à l'ancien conservateur, M. Georges Lafenestre; ainsi on a mis les Mantegna à côté des Vénitiens pour montrer la parenté de ces œuvres. De même, l'école espagnole succède à l'école napoli-

taine. Ribéra fut influencé non par la personne du Carravage, qu'il ne connut pas, mais par ses œuvres qu'il vit en Italie; ce sont les mêmes oppositions violentes de lumière et d'ombre, le même sentiment du drame exprimé par des moyens un peu systématiques, mais très larges. Voici les écoles du Nord, l'Angleterre, l'Allemagne, les Flandres, la Hollande.

Par contre, la répartition des œuvres de la peinture française manque de cohésion. Les primitifs, le seizième, le dix-septième et le dix-huitième siècle, grossièrement délimités dans l'ensemble, sont mêlés dans le détail. Le chaos règne dans le dix-neuvième siècle. Les tableaux sont dispersés dans trois galeries du premier étage, et, sous les combles, dans les salles qui font suite au musée de la marine. Dans la salle III, on a insisté sur l'opposition des classiques et des romantiques. *Les Sabines*, de David, font face au *Radeau de la Méduse*; Gros, dans *les Pestiférés de Jaffa*, applique le contraste simultané des couleurs; Prud'hon, dans *l'Enlèvement de Psyché par les Zéphyrs*, décrit avec son pinceau une arabesque souple et lumineuse. Toutes les tendances manifestées au début du dix-neuvième siècle sont indiquées là clairement par des œuvres significatives.

Mais dans l'obscure salle II, on a installé pêle-mêle *l'Enterrement d'Ornans*, dont j'ai déjà parlé, mais à un autre point de vue; *les Bœufs*, de Brascassat; *la Jeune martyre*, de Paul Delaroche. Les tableaux de Constance Mayer, l'amie et l'élève de Prud'hon, se rencontrent partout, salle II, salle VI, excepté où ils devraient être, près des œuvres du maître. Pour étudier Courbet, il faut courir de tous côtés; ainsi de Delacroix, ainsi des paysagistes de 1830. Un groupement systématique paraît préférable; l'accumulation des œuvres d'un même peintre est le meilleur hommage qu'on puisse lui rendre. C'est aussi le plus sûr moyen d'enseignement et la manière la moins fatigante de présenter un musée. L'œil s'accoutume à certaines banalités, à certaines manières de peindre, de composer : rien n'est plus fatigant que la diversité. L'exposition centennale du Grand palais en 1900 eût pu fournir de précieux points de repère, pour un classement plus rigoureux des œuvres d'art et les administrateurs du musée en auraient dû tirer leur profit.

Même incohérence dans le musée des portraits d'artistes, au premier étage du pavillon Denon. La création en fut proposée en 1889 par le critique Castagnary, alors directeur des beaux-arts. Là encore, l'édifice ne correspond pas à sa destination. L'architecte a construit un monument dans un style qui s'harmonisait à peu près à celui de l'ancien Louvre, sans se préoccuper

de l'exposition des œuvres d'art. La voûte est d'une hauteur impressionnante; mais que d'espace perdu, et, dans celui qu'on a utilisé, quels obstacles à l'observation attentive des tableaux! Ils sont classés sur trois rangs : les deux premiers seuls peuvent être vraiment vus; le reste se perd dans la fantaisie des faux jours et des reflets. C'est affaire, sans doute, aux architectes. Mais les conservateurs, eux, se sont contentés de juxtaposer des portraits de dates très différentes. Un musée de portraits devrait évidemment se présenter suivant l'ordre chronologique; il pourrait constituer tout à la fois une histoire des peintres et une histoire du genre qui évolue sans cesse du dix-septième au dix-neuvième siècle. Il faudrait faire de ce musée ce qu'il doit être, un lieu de pèlerinage émouvant, une chapelle de l'art élevée par notre reconnaissance à la mémoire de ceux qui ont su dire la joie des yeux.

A cet égard encore, les collections de Londres sont un modèle excellent. Là-bas, les œuvres s'expliquent par des rapprochements intelligents et des accessoires utiles. Ainsi, au British Museum, une salle est réservée à la frise des Panathénées; on a remplacé les parties originales qui manquaient par d'excellents moulages, et la frise se déroule avec continuité. Bien mieux, on a reconstitué un plan en relief d'Athènes et une maquette du Parthénon. Le visiteur emporte une impression nette de ce qu'était Athènes et le Parthénon. Au Louvre, on méprise de telles précautions. Quelques exemples préciseront ma pensée. Les primitifs français (salle X) ne sont pas les plus anciens monuments de la peinture française. L'exposition de 1904 au pavillon de Marsan aurait dû inspirer quelque amélioration. Ainsi, pourquoi n'avoir pas installé des meubles tournants, avec des dessins, des aquarelles, des photographies reproduisant les spécimens de la peinture murale dans les églises romanes ou gothiques, ou les primitifs des collections particulières ou étrangères? Les fac-simile des peintures de Saint-Julien de Tours, du temple Saint-Jean à Poitiers, des églises de Saint-Savin, du Liget, du Petit-Quevilly près Rouen, des cathédrales du Puy, de Provins, des feuilles de l'Album de Villard de Honnecourt, nous donneraient une idée approximative de la peinture en France au treizième siècle. Les reproductions des peintures des cathédrales de Clermont et de Cahors nous renseigneraient sur la peinture décorative au quatorzième siècle. Toutes ces œuvres nous prouveraient qu'il y a eu des peintres en notre pays avant Malouel ou Bellechose. Les photographies des tableaux exposés en 1904, aujourd'hui dispersés, compléteraient la leçon que donnent ceux du Louvre.

La salle XI, consacrée aux maîtres français du seizième siècle, comprend des portraits de l'école des Clouet et des œuvres mythologiques de l'école du Primatice. Il n'y a ici aucune reproduction des peintures décoratives de Fontainebleau, aucun portrait au crayon. Or l'art du crayon a eu un développement incomparable au seizième siècle, et Primatice, d'autre part, est avant tout un décorateur de grande surface.

Dans la salle XIV, où sont exposés les tableaux français du dix-septième siècle, on a placé deux meubles tournants. L'un d'eux contient, à la vérité, quelques dessins des maîtres de cette époque. Voici, sans doute, des Poussin, des Lorrain, mais voici également un pêle-mêle de Pils, de Géricault, de Rembrandt, de Gavarni et de Martin Schongauer. Je déplore que l'autre meuble présente des photographies n'ayant aucun rapport avec les peintures de cette salle. Il serait préférable de reproduire ici les décorations de Versailles, du Val de Grâce, des Invalides, des églises du grand siècle. Ces photographies faciliteraient des comparaisons avec les grandes toiles de Le Brun ou de Jouvenet, et nous aurions une idée plus homogène de la peinture française au temps de Louis XIV. Ainsi des autres écoles.

L'exposition des dessins a été réduite depuis la réinstallation au Louvre du garde-meuble national. Sur 40 000 dessins, la dixième partie à peine est exposée. Le déménagement du musée de la Marine aurait permis l'installation d'un cabinet public des dessins. On aurait pu y joindre les archives, la bibliothèque du musée, fort bien classée d'ailleurs, les photographies et les dessins de la commission des monuments historiques, les documents et les livres relatifs à l'histoire du palais, et l'on eût obtenu de la sorte une salle d'études semblable à celle du musée des arts décoratifs. Qu'y a-t-il de plus logique que de placer à côté des tableaux les cartons préparatoires qui en facilitent la compréhension? Il serait possible, enfin, d'établir un roulement de dessins, et le public connaîtrait en une année l'ensemble prodigieux de nos collections.

Les conservateurs ont un devoir qui n'est pas moins pressant que la présentation des objets d'art; ils doivent en faire l'inventaire, renouveler et publier des catalogues. Pour la peinture, il y avait les répertoires dus à MM. Villot et Both de Tauzia. Ils contenaient beaucoup de renseignements précieux, description, origine et valeur marchande des tableaux, biographie des artistes. Mis au point, ils rendraient de grands services, on ne les trouve

plus. Il existe bien un livre de Georges Lafenestre, *la Peinture au musée du Louvre*, mais il n'est pas d'un format commode. La collection des objets d'art n'est pas répertoriée. Alfred Darcel avait publié, en 1867, une excellente notice des émaux et de l'orfèvrerie, elle est épuisée. Aucun renseignement sur les verreries, ni sur la galerie d'Apollon elle-même. Ainsi des sculptures de la Renaissance et des temps modernes. Les travaux de Courajod, qui sont encore la « substantifique moëlle » de beaucoup d'archéologues, et le catalogue raisonné de Barbet de Jouy seraient de précieux auxiliaires pour ce travail que nous attendons depuis tant d'années!

Les catalogues de la statuaire grecque et romaine font défaut, M. Frœhner n'en avait publié qu'une partie. Les spécialistes avertis cependant ne manquent pas : M. Homolle, M. Pottier, M. Reinach, M. Collignon seraient les bienvenus de faire pour Rome et la Grèce ce qui a été fait excellemment pour la céramique, l'Egypte, la Chaldée et toutes les antiquités orientales en général.

On objecte que ces publications ne deviendront possibles que le jour où l'administration sera dégagée du monopole des Librairies et Imprimeries réunies. Le rachat du traité passé avec cette société serait extrêmement onéreux pour l'Etat. Mais une fois ce rachat opéré, les conservateurs n'auront plus d'excuse pour ne pas rédiger des catalogues illustrés et scientifiques comme ceux de Berlin et de Londres. A Londres, la caisse des musées les vend au prix coûtant, dans l'intérêt du public. La vente de tels répertoires ne couvrirait jamais les frais de fabrication; mais les illustrations pourraient servir de nouveau pour un guide illustré qui se présenterait sous l'aspect d'un Bædeker, contiendrait un millier d'illustrations et serait traduit en plusieurs langues.

*
* *

Par la somme de ses richesses, le Louvre est certainement le plus beau musée du monde. Mais certaines collections restent incomplètes. Les antiquités grecques ne valent pas celles du British Museum. L'Ecole espagnole ne compte pas beaucoup d'œuvres. L'Ecole anglaise est insuffisamment représentée; jusqu'à ces dernières années nous ne possédions pas un Reynolds. Les primitifs italiens sont inférieurs à ceux de la National Gallery.

D'autre part, le dix-neuvième siècle a vu se manifester des esthétiques nouvelles ou soi-disant telles; il est regrettable que le Louvre n'ait point daigné recevoir des artistes de la valeur de

Manet, pour n'en citer qu'un seul. L'éloignement, dans le passé, permet une vue mesurée des manifestations artistiques, et l'on s'étonne à bon droit, aujourd'hui, d'un ostracisme aussi rigoureux. Un musée n'est pas une collection d'amateur, réunie suivant certaines préférences plus ou moins discutables; il vise à enseigner et doit comprendre beaucoup d'œuvres d'art, qui peuvent plaire ou ne pas plaire, mais qui constituent d'indispensables anneaux dans la chaîne de la tradition. Le temps s'est chargé de réparer bien des injustices. Les premiers impressionnistes ont provoqué un sourire sceptique et des airs entendus. « Vous verrez », disait-on, « cette peinture ne durera pas et la franchise apparente de ses tons s'émiettera en poussière. » Or, qu'avons-nous vu? Récemment à la vente Depeaux, des œuvres de cette école, datant d'une vingtaine d'années et signées de noms qui avaient autrefois la puissance magique de réveiller des énergies insoupçonnées, sont apparues pures, fraîches comme au premier jour; la belle matière ne s'était pas éparpillée au vent, elle s'était tassée, et offrait l'éclat et la transparence de l'émail. L'expérience semble faite et le Louvre doit accueillir les dieux nouveaux.

Il importe donc de combler ces lacunes et de compléter les séries. Nous devons y apporter un soin d'autant plus jaloux que le Nouveau-Monde met d'âpreté à nous ravir notre passé. Pierpont-Morgan se remue et les musées d'Amérique s'accroissent chaque jour. Le Louvre s'enrichit de deux manières, par des dons et par des achats. On pourrait peut-être solliciter des amateurs l'exposition temporaire de leurs exécutions. Ils ne manqueraient pas d'user d'une hospitalité si libérale, et de la sanctionner comme il convient à des hommes de goût. Il s'est fondé, il y a quelques années, une société des amis du Louvre qui a pu faire à notre musée des cadeaux princiers, entre autres la *Pietà*, de Villeneuve-les-Avignons, acquise au prix de 100 000 francs. Les formalités, si simples quand il s'agit de recevoir, se compliquent à l'excès à chaque acquisition. On se heurte ici à un rouage compliqué. Le comité consultatif, composé des conservateurs et des conservateurs adjoints, se réunit tous les quinze jours et prend l'initiative des achats et des dons. Le conseil supérieur des musées qui comprend des hommes politiques et des écrivains nommés par le ministre se réunit le premier lundi de chaque mois et juge en dernier ressort. Un pareil système manque de souplesse. Qu'un marchand fasse une proposition, le conservateur spécialiste présente l'objet au comité consultatif, et à la suite d'un vote, peut être autorisé à le soumettre au conseil supérieur, qui seul a le pouvoir de délier les cordons de la bourse. Dans l'inter-

valle, le propriétaire de l'œuvre d'art s'est informé. Il est arrivé, de la sorte, que la valeur d'un objet du quatorzième siècle primitivement de 3000 francs, atteignit 25 000 en trois journées! Aussi dans les grandes ventes notre administration est désarmée.

Il serait possible d'augmenter les rentes de la caisse des musées. Elle a été fondée par un décret législatif de 1896, et sa compétence, élargie en 1900. Elle s'alimente : 1° des revenus de son capital provenant de la vente des diamants de la couronne (400 000 francs de rente environ); 2° par le produit des ateliers de moulage et de la chalcographie.

La chalcographie fut fondée par Louis XIV pour répandre en France l'art de la gravure, par la production des événements militaires, des fêtes de son règne, des tableaux et des châteaux de son royaume. Ces planches, signées d'artistes tels que Edelinck, les Audran, les Picart, les Laurent Cars, les Nanteuil, les Moreau, les Cochin, sont en grande faveur auprès du public. Certaines épreuves ne dépareraient point une collection d'amateur. Les ateliers, qui coûtent à la caisse des musées 10 000 francs par an, lui rapportent plus de 45 000 francs. Malheureusement les magasins de vente se trouvent dans une partie peu fréquentée du palais et leurs produits, ainsi que ceux des ateliers de moulage, gagneraient à être mieux présentés.

L'administration consacre tout cet argent à l'achat des œuvres d'art et à leur installation. M. Couyba, rapporteur du budget des beaux-arts, a proposé qu'on ajoute au décret deux articles qui seraient le salut des musées nationaux :

1° « Les revenus de la caisse des musées comprennent les bénéfices de la vente des catalogues, manuels, photographies, gravures, dans la salle des musées nationaux.

2° « Les fonds de la caisse des musées peuvent être employés, jusqu'à concurrence de 10 pour 100, à la publication des catalogues, manuels, photographies, gravures, destinés à être vendus dans les salles des musées nationaux ainsi qu'au rachat ou à l'achat de ces publications. »

Malheureusement, ici encore, on se heurte à des privilèges. Il en est des photographies comme des catalogues; un traité valable encore pour dix ans en assure la vente à une maison connue, qui a installé son comptoir dans une salle voisine du salon carré. Les clichés, en vérité, restent la possession de l'Etat, mais ils sont pour la plupart d'un format incommode. Que le Louvre abandonne ce bénéfice illusoire! En revanche, il acquerrait en gros des photographies plus récentes qu'il revendrait lui-même avec un léger bénéfice. De même, il rachèterait les cartes postales existantes

au prix de 35 francs le mille et les revendrait 1 sou pièce. Il ferait exécuter toutes celles qui n'ont pas été tirées en sorte qu'un amateur, un musée, une bibliothèque pourrait posséder, moyennant 150 francs, les reproductions des trois mille tableaux du Louvre.

On a souvent proposé d'établir un tourniquet à l'entrée des musées. Un petit journal, aujourd'hui disparu et dont on disait avec esprit « qu'il paraissait quelquefois », avait ouvert à ce sujet une enquête. Les avis furent partagés. Les deux systèmes ne me semblent pas inconciliables. L'entrée du musée resterait libre deux fois par semaine, le jeudi et le dimanche, par exemple; on distribuerait un grand nombre de cartes de faveur aux travailleurs et aux artistes et on établirait un droit d'entrée de 1 franc jusqu'à midi et de 0 fr. 50 après midi. Il y aurait peut-être moins de vagabonds affalés sur les banquettes; mais le vrai public viendrait plus nombreux, et la difficulté d'accès ne serait qu'un attrait de plus.

*
* *

A constater sans cesse une organisation si défectueuse, on s'en prend parfois aux organisateurs, et l'on en vient, par une transition toute naturelle, à se demander à qui sont confiées nos collections nationales.

A New-York, les musées sont dirigés par des amateurs éprouvés qui lèguent leurs collections à l'Etat. La fonction est honorifique, et il est vraisemblable qu'un homme ayant su acquérir des œuvres d'art pour son propre compte serve au mieux les intérêts de son musée. Un Français, M. Grandidier, a suivi cet exemple. Il a légué au Louvre son magnifique cabinet de céramiques orientales : il en est le conservateur bénévole. Mais c'est l'exception. L'arbitraire est la règle. On n'a garde des promesses données, des services rendus, des talents éprouvés.

Le décret constitutif des musées stipule que le ministre nomme les conservateurs, les conservateurs adjoints, les attachés. Le Conseil d'Etat ne peut s'appuyer sur aucun texte pour infirmer sa décision; du haut en bas de l'échelle, on a pu observer un gracieux désordre.

Un directeur des beaux-arts éloquent se rendit un jour en Grèce, célébra en discours enthousiastes « les parfums de l'Hymette, la mer aux sourires innombrables et l'aigrette de Pallas Athéné se détachant dans l'azur profond du ciel attique ». Il sympathisa avec l'école française d'Athènes, et ramena sur son

bateau, le bateau ministériel, un éminent archéologue dont il fit le directeur des musées nationaux. A merveille s'il se fût agi des antiquités grecques, et même des romaines. Mais le domaine préposé à l'activité d'un directeur des musées est infiniment plus vaste; il y faut, plutôt qu'un spécialiste dont la compétence particulière est indiscutable, un homme d'une culture artistique variée, un administrateur actif, capable, par son initiative et son entregent, de susciter les dons, et de donner à son musée un air de suprême distinction.

Un degré plus bas, on débarqua avec désinvolture M. Georges Lafenestre, conservateur des peintures, qui aimait passionnément son métier et qui l'aimait depuis longtemps. On lui fit comprendre que sa place, une place vraiment digne de lui, était tout indiquée au Collège de France. Et l'on mit à la tête de son département un homme jeune encore, qui avait donné des preuves de son empressement en s'attachant successivement aux livres de la Bibliothèque nationale, aux modernités du Luxembourg, aux grâces plus solennelles de Versailles et aux sculptures du musée du Louvre. On ne se soucia guère des droits effectifs de ceux qui marquaient le pas depuis tant d'années.

Il y a bien une école du Louvre. Elle doit former des conservateurs. Un examen sanctionne chacune des trois années d'études. La soutenance d'une thèse donne droit au diplôme définitif. En droit, les conservateurs sont professeurs titulaires de la spécialité qu'ils « conservent ». A leur défaut, l'enseignement est donné par le conservateur adjoint de la même spécialité. Le successeur de M. Lafenestre héritait donc de la chaire d'histoire de la peinture : il la déclina. Elle devait revenir au conservateur adjoint qui, d'ailleurs, avait fait l'intérim. On fut chercher, en un musée de province, un conservateur qui s'ennuyait auprès des silex préhistoriques et qui conférenciait hebdomadairement sur le tolémisme. A la vérité, il est d'une érudition étourdissante; des reporters nous l'ont dépeint enfoui sous les papiers et disparaissant sous une masse de brochures archéologiques. On apprend, toujours par les journaux bien informés, qu'il a écrit un livre sur une nécropole antique; à peine êtes-vous remis de votre émotion que vous lisez l'annonce d'une causerie sur des miniatures du quinzième siècle, et l'on nous promet, du même auteur, une explication définitive d'un texte obscur de Stace. Il se dévoua donc, puisqu'il le fallait, et il entreprit un cours d'histoire de l'art en vingt-cinq leçons. Il y eut tellement de monde, que deux auditeurs, surexcités par une longue attente sur le quai humide, faillirent se battre en duel à propos d'une chaise. Le conféren-

cier, que ses lectrices avaient supplié de réunir ses vingt-cinq leçons en un volume portatif, s'exécuta de bonne grâce et avoua ingénument dans sa préface les batailles que son éloquence avait provoquées. L'année suivante, il récidiva. La troisième année, il entreprit de traiter un sujet beaucoup plus spécial, la peinture française jusqu'à la fin du dix-septième siècle. Je ne veux pas critiquer le volume où il nous a donné toute la synthèse de sa culture artistique. Ce livre a une jolie couverture et porte le nom évocateur du dieu des neuf muses.

Il y aurait bien à glaner encore dans cette école du Louvre où certain maître, trop occupé par ailleurs, s'excuse de ses retards, et avise anxieusement la pendule, une jolie pendule « rococo » qui doit être bien étonnée de sonner des heures aussi bousculées. Des dames encore jeunes et des colonels en retraite contemplent la lanterne magique, des amoureux s'embrassent dans l'obscurité, et des élèves, car il y en a, griffonnent des notes.

Les examens témoignent de la même sérénité. Je me souviens d'en avoir subi un ou deux, et qui n'en a pas subi? M. Kœmpffen, alors directeur des musées nationaux, auteur d'une petite plaquette très gentille, « Une tasse de thé », présidait avec bienveillance. Il s'endormait parfois, et son sommeil le rendait indulgent; aussi bien, à l'entrée, n'était-il point nécessaire de montrer patte blanche. Je reconnus un jour, dans un de mes condisciples, un cicérone du musée. Un examen ne suffisait point à son ambition, il voulut en subir deux tout ensemble.

L'école du Louvre n'est pas ce qu'elle devrait être : une école scientifique analogue au Collège de France ou à l'école des Hautes études. Le public y est trop facilement admis, et l'enseignement des maîtres s'en ressent. Tel professeur, qui n'hésitait pas autrefois à aborder les problèmes les plus délicats de l'archéologie, en est venu peu à peu à présenter élégamment à son auditoire les chefs-d'œuvre connus de l'antiquité. Il n'enseigne pas, il cause. Ce défaut est, à mon avis, celui de l'enseignement supérieur en général. En le rendant accessible à tout le monde, on l'a rendu inutile aux vrais étudiants. Il conviendrait de faire la démarcation bien nette entre les cours publics, où l'on apprend l'histoire de l'art en six semaines, et les conférences réservées aux étudiants, les « séminaires », comme disent les Allemands. Pour les uns, la salle de l'école du Louvre est trop exiguë; pourquoi ne pas songer aux amphithéâtres de la Sorbonne? L'enseignement des élèves gagnerait certainement à être complété par des cours d'artistes sur la technique et la « cuisine » des œuvres, par des visites chez les marchands et les antiquaires, car il n'y a pas de

musée qu'au Louvre, par des observations minutieuses sur la fabrication des objets d'art, et par une éducation très soignée de « l'œil », de la vision chez les candidats. De la même manière, on adjoindrait au jury des examens des peintres, des sculpteurs, des artisans renommés. On obtiendrait ainsi un corps de fonctionnaires préparés à leur métier.

*
* *

Combien leur tâche serait facile et séduisante, en un palais où le charme des souvenirs s'ajoute à la qualité des œuvres d'art!

Tout près de la Joconde, se dressait l'autel où fut béni le mariage de Napoléon Ier avec Marie-Louise. Dans la grande galerie, voici les Titien, les Raphaël, les Holbein, les Rubens; pareillement le cortège de l'empereur se déployait entre deux rangées de courtisans en grand costume.

Les Cariatides de Jean Goujon! En ce lieu, le duc de Guyenne accompagnait sur l'orgue les ménétriers du roi. Par delà les émaux de Léonard Limosin, on aperçoit le jardin de l'infante. Une princesse espagnole de cinq ans, déjà fiancée à Louis XV, — qui ne s'en souciait guère, — s'y promenait chaque jour; c'est là que passait le maréchal d'Ancre, allant chez Marie de Médicis; c'est par là que Mazarin se rendait chez la reine Anne d'Autriche.

Plus loin, la Seine, que les pillards normands avaient remontée sur leurs barques, puis le palais des Quatre-Nations, les clochers gothiques en l'île de la Cité, disent tous à leur manière le langage du passé et des choses mortes. Comment imaginer pour les œuvres d'art un cadre plus éblouissant? Ayons-en la coquetterie!

Léandre Vaillat.

SUR LA CORNICHE CANTABRIQUE

GUIPUZCOA ET BISCAYE

Le 2 octobre, dans la journée, nous prenons, à destination de Zarauz, le chemin de fer à voie étroite qui relie Saint-Sébastien à Bilbao.

Sur le quai, quelques miquelets rouges et bleus. L'un d'eux, son fusil accroché à l'épaule, montera tout à l'heure dans notre train, indubitable preuve qu'une histoire de brigands n'est point encore, au royaume des Espagnes, une expression prise en mauvaise part.

Pèlerin de Loyola, sans doute, un évêque français part aussi avec nous. Les chauds reflets de la croix d'or sous la douillette entr'ouverte, l'éclat du gant violet sur lequel brille l'anneau, tout chez lui semble neuf, tout dénote une prélature post-concordataire.

Le train s'ébranle enfin, et roule à travers un pays très accidenté, très vert. Des pommiers trapus, surchargés de leurs fruits rouges, escaladent, alertes comme de vrais Basques, les pentes roides qui bordent la voie.

Des vallons idylliques leur succèdent; sous les grands arbres miroite un ruisseau paresseux, les aulnes y baignent leurs branches basses, les bouleaux et les trembles y mirent leur feuillage ténu et leurs ombres changeantes; une bonne senteur de regain monte jusqu'à nous.

Un coup de sifflet strident, et ce décor si frais que dore le soleil couchant, brusquement, brutalement disparaît... La douce vision s'abîme dans le noir et le vacarme d'un interminable tunnel.

Nous nous sommes rapprochés de la mer; on ne la voit pas encore, mais on la sent, toute proche. Nous longeons une rivière qu'enfle en ce moment la marée haute; son estuaire forme un beau lac paisible où se reflète la pittoresque ville d'Orio. Sur-

chargé d'ornements, flanqué de clochetons, dans le goût espagnol, son clocher de pierre fauve la surmonte; une montagne sévère la domine. Quelques minutes plus tard nous débarquons à Zarauz.

En quittant la gare, des villas banales bordent la route qui s'engouffre bientôt dans l'ombre des hautes maisons de la « calle mayor ». Sur son pavé gras et glissant, soudain on a la senteur d'un champ clos, où se disputeraient, en ce jour finissant, le championnat des mauvaises odeurs, des fétides relents!

A droite, au-dessus des murs d'un triste jardin que l'on devine humide, se dresse la « Torre Luzea », une contemporaine de don Quichotte, haute et jaune comme le légendaire chevalier de la Manche. Son toit largement débordant évoque l'armet de Membrin; les façades aux fenestrelles geminées enserrent le vieux logis comme d'un fauve pourpoint tailladé; l'escalier extérieur qui, obliquemment, descend à la rue, semble une longue rapière traînant sur le pavé. En guise de ruban aux couleurs de sa dame, l'esprit très Sancho Pança de notre époque a infligé au vieil hidalgo, vestige de ces temps d'inutiles prouesses, une planche peinte en blanc où se lit en lettres noires — *Se alquila* — à louer!

Dans l'axe de la rue, une grosse tour carrée où des cloches trapues tranchent en vert clair sur la pierre jaune, fruste campanile de l'église, qui, toute proche, s'adosse à la montagne.

Qu'elle est sombre cette église où filtre par de hautes et rares fenêtres un jour incertain! Sur son pavé, des carrés de drap noir simulent des pierres tombales, des caisses de bois gisent éparses, semblables à celles où s'agenouillent les lavandières. On s'en sert ici pour purifier les âmes des défunts! car durant l'office brûlent, dans chacune d'elles, de petites lumières pour la propitiation des trépassés. Et dans cette pénombre, ces lueurs rougeâtres et vacillantes nimbent les colonnes et les voûtes, le haut rétable aux ors ternis, les femmes en prières, d'un clair-obscur digne d'une toile de Rembrandt.

C'est à la nuit tombée que nous regagnons notre hôtel, — le grand hôtel de Zarauz. — Deux terrasses étagées descendent à la plage, dont le sable rappelle ce pulvérin d'or oublié dans de très vieux écritoires d'aïeules.

De nos fenêtres, la silhouette montagneuse de l'ilot San Antonio évoque, avec le profil de Capri, les souvenirs enchanteurs du golfe de Naples. Une jetée éclairée le relie à Guetaria, dont les lumières scintillent à notre gauche; un phare le couronne et son feu semble l'étoile de première grandeur de cette riche constellation.

La route par laquelle, le lendemain, nous quittons Zarauz sépare l'église du palais du « marquis de Narros », dont la haute et morne façade, flanquée de deux tourelles, domine la plage. Dans ce castel médiéval, la reine Isabelle reçut la notification de sa déchéance; d'ici elle partit pour la France.

Jusqu'à Zumaya, la route accrochée à une haute paroi schisteuse, constamment se maintient en corniche, ou plus exactement en cimaise, tant son parapet reste proche du chaos de rochers où la grande houle du large vient se briser en hurlant.

Au bout d'une demi-heure, nous atteignons Guetaria. Merveilleusement située à la pointe d'un cap, l'île de San Antonio l'abrite des vents du nord; son port s'ouvre au levant et les fines mâtures de ses barques de pêche se profilent sur un décor de rêve.

Encore à contre-jour, presque diaphane, la silhouette vésuvienne du Jaïzquivel surgit d'une mer bleutée, délicieusement pâle. L'altier sommet des « Trois Couronnes » monte dans le ciel tout à côté. Et c'est, entre les deux montagnes ainsi rapprochées, un piquant et savoureux contraste. La première, toute majestueuse dans l'ampleur de ses lignes classiques; la seconde, romantique comme un burg de Thuringe, avec une cime dentelée qui semble s'épanouir en fleurons héraldiques. Puis c'est en teintes plus sombres, estompée par la brume matinale, la côte boisée, profondément découpée, de la belle et heureuse province de Guipuzcoa.

De vieux remparts croulants étreignent Guetaria; des herbes folles jaillissent entre leurs pierres disjointes. Les habitants les gravissent encore parfois, mais seulement au temps de leur petite enfance, pour y cueillir des mûres sur les ronces qui s'y étalent dans la pleine jouissance d'un « fuero » indiscuté.

De la route une rue triste et sombre descend à l'église San Salvador. Une abside rectangulaire rend ici presque choquante la liturgique déviation de l'axe du chœur par rapport à celui de la nef. Un triforium aveugle règne autour de l'édifice; sa structure est si plate et si grêle que cette froide ornementation paraît un simple trompe-l'œil, mais le déplacement des ombres portées nous donne aussitôt l'indéniable preuve de son existence.

Sous le grand porche de la façade par lequel nous sortons, une pierre tombale rappelle au passant qu'il foule les restes du hardi navigateur qui, le premier, du sillage de sa caravelle, sertit le globe comme d'un anneau d'argent. Don Juan Sebastian de Elcano, qui dort là son dernier sommeil dans les soubassements du clocher de sa ville natale, termina ce mémorable voyage autour du monde en 1522.

En venant de Guetària, brusquement à un tournant de la côte, Zumaya apparaît baignée de soleil. Appuyée sur son quai à cette heure solitaire, elle paraît sommeiller sous cette lumière blonde, comme un lazzarone nonchalant. A travers les mailles brunes des grands filets de pêche éployés, elle s'oublie dans la douce contemplation de son image, car l'Urola limpide, épandue sur les sables de son estuaire, lui est un beau miroir qu'encadrent des montagnes.

La massive église qui domine la ville nous rappelle un joyau des rives de notre Garonne, la pittoresque cathédrale de Saint-Bertrand de Comminges; mais ici le clocher s'est décoiffé du gros bonnet de montagnard. La nef a de l'ampleur; sa voûte, aux liernes enchevêtrées, alourdies de clefs pendantes, semble une treille féconde chargée de ces grappes de pierre que l'art ogival, à son automne, fit surgir des nervures. La pénombre des chapelles laisse à peine deviner un vieux rétable en bois sculpté, un triptyque d'un primitif de l'école flamande.

De Zumaya à Deva, la route s'éloigne de la côte et n'offre, durant l'interminable montée du col d'Iciar, que des aspects sans intérêt. Il n'en est pas de même de la conversation d'un grand gaillard de cantonnier à l'œil rusé, à la face fraîchement rasée auprès duquel nous nous attardons. Est-il carliste? républicain? C'est ce que nous ne saurons jamais. Le gouvernement actuel n'a toujours pas ses sympathies. N'en déplaise au roi-Soleil, aïeul d'Alphonse XIII, il y a encore des Pyrénées, car ce n'est pas sur l'autre versant qu'un fonctionnaire préposé à l'entretien des chaussées de la République aurait l'imprudence de médire de celle-ci !

Avant d'atteindre le sommet du col, nous contournons un ravin d'où émerge un piton à tête chauve. On croirait longer une de ces mornes vallées qu'enserrent les causses désolés du Gévaudan. Ici, maintes fois, crépitèrent les fusils carlistes, et leurs balles sifflèrent, en ricochant, sur cette pierraille grise. Tout en haut, le sanctuaire d'Iciar est un pèlerinage de Notre-Dame, un lieu très saint, très vénéré. Là, commence enfin la descente sur la mer, sur Deva.

Nous partons, ce même soir, par la route qui longe la côte, avides de jouir de ces heures exquises que les belles journées d'automne nous donnent en expirant. Et c'est tout de suite, à l'entrée du pont qui enjambe la rivière, une haute villa. Les eaux de la Deva la baignent. Un grand toit débordant, l'ombrage d'un majestueux eucalyptus, lui créent une parure tout italienne. Les

fenêtres ouvrent sur un délicieux décor de montagnes, un de ces paysages recueillis, fait pour écouter en rêvant le carillon berceur des lointaines sonnailles..., quand les grandes vagues toutes proches cessent parfois de mugir.

Le pont franchi, de nouveau nous côtoyons la mer bleue, infinie...

La route s'élève rapidement et soudain, à un tournant, Motrico apparaît tapie au fond de sa crique. C'est au pied et sur les flancs de la montagne sévère qui l'abrite des ouragans de l'ouest, comme un éboulis, comme une moraine de maisons entassées. Qu'elles sont hautes, qu'elles sont sales ces maisons de pêcheurs! L'Espagnol épris de grandeur et d'hyperbole habite ici d'imposantes, de gigantesques masures à six étages. Des cernes prodigieuses maculent ces mornes et sordides façades.

Il n'est pas en cette pittoresque bourgade que des logis roturiers; quelques demeures fastueuses et délabrées ont encore fière mine sous les larges auvents de leur toit aux poutrelles sculptées. Un de leurs angles s'alourdit d'un énorme cartouche de pierre où s'étale avec ostentation un inextricable fouillis héraldique, lambrequins aux volutes exubérantes, écusson chargé, surchargé d'armes écartelées, contre-écartelées. De riches ferronneries s'accrochent aux fenêtres, d'élégantes colonnes torses encadrent l'huis principal aux vantaux cloutés et vermoulus.

Nous quittons Motrico par une vieille porte en ruine que gardent les joubarbes et les giroflées. Et maintenant, jusqu'à la frontière de Biscaye, c'est une route quelconque presque sans vues.

Enfin, déchiqueté comme un étendard de la chapelle des Invalides, un coin de mer apparaît derrière la fantastique barrière des rochers de Saturarran. Ces récifs, dont le profil évoque les vertigineux paysages de montagne de Gustave Doré, abritent une petite plage où s'élèvent, vastes et frustes, deux ou trois « fondas » blanchies à la chaux; et dominant le tout, campée sur le promontoire qu'escalade la route, la maisonnette des Miquelets pour le péage de la province de Guipuzcoa. Puis, en corniche, sur une pente délicieusement boisée, la descente sur Ondarroa, la perle de cette côte de Biscaye!

Au fond d'une baie charmante qu'enserrent des montagnes, la ville s'est juchée sur un mamelon, au pied duquel la mer vient se briser. La rivière qui le contourne en fait une presqu'île. Un pont franchit ce paisible cours d'eau, dont l'embouchure incurvée forme un havre retiré et tranquille comme un repli de fjord norvégien.

Oh! la vue de ce pont, à cette heure où tout s'irradie de la magique lumière du soleil couchant! A notre gauche, à contre-jour, la gorge ombreuse où s'encadre un délicieux fond de montagne. En face, la ville étagée, les hautes maisons aux sordides façades follement pavoisées d'un indescriptible fatras de linge, de haillons, de rideaux séchant aux derniers rayons du soleil d'octobre. A droite, le port dans les tons chauds et bruns d'une marine de l'école hollandaise; tout d'abord, un vieux pont étroit et moussu, d'où pendent de grands filets éployés, leur réseau ténu et bronzé tamisant l'éclat de l'eau vermeille, sous les arches ogivales; au delà, l'enchevêtrement des mâtures, des cordages, des grandes toiles rousses à demi carguées; enfin, la montagne escarpée, mouillant dans le flot son manteau de luxuriantes frondaisons.

Flanquée de clochetons comme une vieille châsse, l'église massive et sombre domine les grandes façades drapées de loques qui bordent le quai. Là, c'est parmi les câbles enroulés, les amarres tendues, les corbeilles de poissons, les avirons épars un invraisemblable grouillement d'êtres débraillés, sales et bruyants.

La route de Bilbao traverse la ville et s'enfonce dans une faille étroite et sombre qui est la belle rue d'Ondarroa. Sur le dallage inégal et gras, s'ébattent, se battent et roulent une quantité prodigieuse d'enfants à peine vêtus. Des femmes, pieds nus, causent accroupies, superbement indifférentes au tumulte qui les environne; quelques-unes en des poses sculpturales soutiennent un long fagot dont elles brisent les ramilles d'un geste plein d'ampleur. A notre gauche, des ruelles noires et empestées montent en pittoresques escaliers; et partout c'est le même foisonnement d'enfants, la même profusion, la même débauche de guenilles suspendues.

Le crépuscule d'automne descend de la montagne et nous force à regagner Deva. Il fait sombre déjà dans le vallon entre Saturarran et Motrico, lorsque soudain éclate un bruit étrange, un sifflement inouï. Une silhouette de bouvier basque apparaît, l'aiguillon en verrou, appuyé par les bras repliés contre les reins qui se cambrent; derrière lui, à pas lents, coiffées du traditionnel talpach de peau de mouton, deux vaches toutes basses traînent un char à roues pleines qui grincent sur leur essieu de bois. A ce hurlement strident et millénaire comme leur cri national, « l'Irrintzina » sauvage, les montagnards de ce pays prêtent la précieuse vertu d'écarter les esprits mauvais, de mettre en fuite la chevauchée des sorcières qui, sur leur balai, se rendent au sabbat.

Il fait nuit noire quand nous apparaissent enfin les lumières de Déva.

Le lendemain de bonne heure nous nous mettons en route pour Lequeitio et saluons au passage Motrico et l'escadrille de ses barques de pêche, Ondarroa et son pittoresque décor.

Là commence en corniche un parcours féerique sur une côte coupée de ravins ombreux; et ce sont d'incessants zigzags, de constants changements d'horizon. L'exceptionnelle et factice végétation qu'offre sur la Riviera gênoise le parc de la villa Pallavicini est ici la parure naturelle et sauvage de ces monts de Biscaye dont les pentes boisées dévalent jusqu'à la mer; et c'est durant trois lieues une forêt aux essences les plus diverses, les plus disparates même, tant sont opposés les climats qu'elles réclament. Les oliviers y succèdent aux luxuriantes châtaigneraies; de hautes futaies d'eucalyptus y précèdent des bois de hêtres, de pins d'Autriche et de sapins; l'yeuse et le bouleau y mêlent leur feuillage. Et, toujours dans un encadrement de frondaisons d'un vert sans cesse changeant, l'immensité bleue d'où surgissent, estompées par la brume matinale, les grandes cimes qui s'incurvent autour du golfe de Gascogne.

Au fond d'un cirque de montagnes, la baie de Lequeitio, comme un beau lac, miroite sous la radieuse lumière d'octobre. Sur la rive qui nous fait face, bercée par le flot, baignée de soleil, la ville en pierre couleur d'argent paraît sourire.

On longe, pour y accéder, les arcs-boutants de sa basilique, et leurs ramures hardies, artistement ouvrées, semblent une autre futaie, insensible à la brise, immobile et givrée.

La façade au gâble aigu projette son ombre sur un vaste et morne parvis où l'herbe croît entre les dalles. Une cloche tinte, des femmes encapuchonnées de longues mantes noires descendent par des degrés usés vers ce lieu solitaire, et d'un pas hâtif pénètrent dans l'église. Le décor médiéval, la funèbre sonnerie, le groupe archaïque vêtu de deuil curieusement s'harmonisent pour créer une vivante évocation de ce quinzième siècle, où le poète et l'imagier subirent l'invincible et macabre hantise de la Faucheuse au masque grimaçant.

Les rues qui avoisinent la basilique sont spacieuses et désertes, et de leurs pavés sertis de gazon, monte cette mélancolie dont nous imprègnent les villes mortes.

Roger Duclos de Bouillas.

ACTES DE FOI

LE PASSANT

Beauté grave des nuits, sensation profonde
Où semble se poser le mystère du monde,
Des intangibles cieux jusques au fond de moi
Tu descends, pour finir en un acte de foi...
Car tu n'es pas, ô monde, un abîme sans borne,
La matière incréée en l'immensité morne,
Sur toi souffle l'Esprit. Une affirmation
D'un Maître s'imposant à l'adoration
Et rayonnant partout de son œuvre éclatante,
Poursuit l'homme tremblant, d'un rêve qui le hante.
Et ce rêve divin serait halluciné,
Antique illusion et culte suranné!
Immense déploiement de l'âme dans l'espace
Tu m'aurais soulevé de ton essor vivace;
De mes yeux, de mon cœur, j'aurais absurdement
Embrassé l'infini; sondé le firmament;
Ainsi qu'un flot brûlant, lancé vers l'étendue
Tout le jaillissement de ma vie éperdue :
Et ce flot sécherait, en lac soudain tari,
Où la beauté du monde aurait en vain souri?
Non! Je suis le miroir inassouvi des choses,
Je veux l'éclosion éternelle des roses,
Je veux tous les raisins de ta vigne, ô Seigneur!
Je veux tout l'infini pour qu'il comble mon cœur!
Oh! l'horreur du néant! la volonté de vivre!
Espérance, de toi j'ai soif et je m'enivre.
Je ne veux pas dormir dans la nuit sans réveil.
Du sépulcre, j'irai vers ce porche vermeil
Qui nous fait pénétrer dans l'aube des extases.
Qu'importe le sophiste ironique et ses phrases?
Arguments captieux dont les enfants ont peur

Mon regard perce enfin votre trouble vapeur,
Et ce ciel lumineux où vous fîtes de l'ombre,
Refleurit dégagé de votre doute sombre.
Finir mon humble route avec une humble foi ;
Puis, ce fardeau de chair, rejeté loin de moi,
Être éternellement dans la splendeur sacrée
L'épanouissement d'une âme délivrée,
Voilà la vision où se rivent mes yeux!

Et c'est pourquoi je vais, passant silencieux,
Loin du seuil ébloui, loin de l'ardent vertige,
Dans la campagne obscure où mon pas se dirige
A la lueur du ciel, au bruissement des blés,
A l'amère senteur des buis que j'ai frôlés...

ABANDON

Non, je n'ai pas l'effroi de l'Infini... j'écoute
L'universelle vie aux tournants de ma route,
Je regarde passer l'ombre des grands oiseaux,
Et se ployer au loin les frissonnants roseaux.
Je vais de l'aube au soir, je vais du soir à l'aube,
Sans qu'au destin tracé mon rêve se dérobe.
Les pieds sur l'herbe verte et les yeux au ciel bleu,
Je marche confiant à la grâce de Dieu.
Fils de la terre rude, au creux de notre combe
Je naquis, je grandis : vieillissant j'y retombe.
Les miens y sont déjà. C'est comme un rendez-vous
Auquel ne manquera pas un seul d'entre nous.
Pour atteindre ce but : notre humble cimetière,
Je n'aurai dû franchir nulle hostile frontière,
Je serai là chez moi, si proche du foyer!
Avec l'aïeul, et presque à l'ombre du noyer
Qui marque sa limite à notre clos agreste.
Les survivants prieront et Dieu fera le reste,
Dieu qui veut l'abandon, Dieu qui me fit petit
Afin que ma faiblesse en ses bras se blottît.

J.-B. Vignal.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

CHRONIQUE DU MONDE

DE LA LITTÉRATURE, DES ARTS ET DU THÉATRE

Semaines de transition. — La « remise » fatale. — La mort du Shah. — Un acheteur précieux. — La gaffe du gouvernement. — Un « consul général honoraire faisant fonctions de consul »! — Colonial malgré lui. Histoire vécue. — M. Breton protège la France. — Quelques suggestions. — Deux sociétés musicales sans asile. — Fogazzaro à Paris. — Un mot de philosophie. — Le cours de M. Jules Lemaître sur Rousseau. — M. Barrès à l'Académie française. — La politique en habit de gala. — Le nouveau Recteur de l'Institut catholique de Paris : M. Baudrillart. — Le prêtre et la science. — Les leçons du passé. — L'ancien Recteur : Mgr Péchenard. — Le jeune homme « comme il faut » et le jeune homme « qu'il nous faut ». — Une brochure de M. Imbart de la Tour sur la renaissance sociale et religieuse en France. — « L'art de faire un homme. » — Un professeur d'énergie mentale. — Conseils pratiques de l'expérience. — La mort d'un brave : le colonel de Fouchier et le 37e de marche à Loigny. — Souvenirs de Beauce.

L'attention publique n'est guère aux détails curieux ou pittoresques de la vie quotidienne. Elle est absorbée par les solutions religieuses, sociales ou fiscales dont les conditions se débattent en dehors et au-dessus de la foule. Pour le moment, l'insistance des faits la ramène à la considération des idées. Et la vie mondaine s'en ressent un peu, en ces semaines de transition où l'on se fouette vainement pour « s'amuser », lorsque le sort des grands amuseurs publics, les directeurs des théâtres de musique subventionnés, est lui-même en question! Quelques brindilles caractéristiques sont pourtant encore à glaner dans le champ de l'actualité.

N'est-elle pas bien caractéristique d'une réciproque ténacité, cette persistance d'une candidate cochère à passer examens sur examens pour faire constater les progrès de son art de conduire, et cette superbe constance du jury à la déclarer indigne du brevet qu'elle ambitionne? Pour comble d'ironie, on refuse à cette future cochère le droit de conduire, — parce qu'elle ne sait pas encore

« remiser ». Et la question se pose : qui sera définitivement remisé : le fiacre, la cochère ou le jury? En attendant, c'est la gloire à un sou qui est venue par surcroît à la candidate : la presse aux aguets lui consacre, tout bien compté, autant de place qu'au Shah de Perse. A quoi tiennent les renommées!

Celle du défunt souverain était due, en grande partie, à ses fréquents voyages en Occident et à ses largesses parisiennes. Qui ne se souvient d'avoir vu défiler, en de débonnaires landaus, le successeur de Darius et de Xercès, accompagné d'une suite moutonnante de bonnets d'astrakan, à peine encadrée par de maigres pelotons de cavaliers de la Garde! Tout ce monde paraissait s'ennuyer royalement, d'ailleurs. Et il était de notoriété publique que Moussafer-ed-Din, malade, était, de plus, obligé de commencer à limiter les traditionnelles prodigalités des shahs. Cela ne l'empêchait pas, du reste, d'entasser dans ses fourgons, à chacun de ses voyages, les achats les plus hétéroclites. Automobiles, cinématographes, appareils de photographie, bibelots, meubles, il achetait de tout et de toutes mains. C'était, à l'Elysée-Palace, où il retenait d'habitude ses appartements, un défilé ininterrompu de fournisseurs demandant audience pour vanter leurs produits. Que n'a-t-on pu conserver tous les discours insinuants qui célébraient l'excellence des propositions.

Moussafer avait, dans la satisfaction de ses fantaisies, des impatiences tout orientales. Il aurait volontiers expérimenté un cinématographe au retour du théâtre, sur les minuit, ou fait l'épreuve d'une arme à feu pour profiter d'une insomnie. L'habitude du commandement immédiatement obéi lui rendait plus dur de se plier à notre civilisation qui lui plaisait surtout par l'imprévu de ses découvertes et l'ingéniosité sans cesse variée de ses constructions.

Malheureusement pour lui, même en Perse, de nos jours, régner n'est pas une simple distraction : il y faut gouverner. On le lui fit bien voir; et les troubles, les manifestations qui s'y succédèrent, en ces derniers mois, ont évidemment hâté sa fin. Ce qui eût été infiniment surprenant, c'est que le gouvernement français eût manqué cette occasion de commettre la forte gaffe. On peut se rassurer : elle a été commise, et sérieuse! Juste au moment où les jours du feu shah étaient comptés, où il fallait s'attendre à l'ouverture imminente de sa succession; où trois mille révoltés demandaient et recevaient asile à la légation d'Angleterre, et où le roi Edouard félicitait télégraphiquement son représentant de sa décision; où chaque puissance scrutait

l'avenir et préparait sa conduite; où les menées allemandes rendaient plus indispensables que jamais, en ce qui nous concerne, la « continuité diplomatique »,... on a éliminé notre ministre en fonctions à Téhéran et on l'a remplacé, avec une opportunité qu'il est inutile de qualifier, par un nouvel agent qui a tout à apprendre au moment où il faudrait tout savoir! Raisons de carrière, peut-être? Pas l'ombre! Le nouveau ministre avait été chef-adjoint du cabinet Bourgeois et nommé consul général, au grand scandale de ses collègues. A la chute du cabinet Bourgeois, on le fit ministre plénipotentiaire et conseiller à l'ambassade de Saint-Pétersbourg. Mais il préféra rester à Paris, dans l'orbite du soleil, et fut admis dans le cabinet de M. Pichon avec des fonctions subalternes, puisqu'il était — lui, ministre plénipotentiaire, — sous les ordres directs d'un simple second secrétaire. C'est de là qu'il vient de partir pour Téhéran. Et c'est cela qu'on appelle, dans le Grand Ministère actuel : créer une diplomatie « républicaine »... Fâcheux commentaire pour cette épithète!

Il y aurait maintes histoires analogues à cueillir et à coordonner dans le rapport de M. Deschanel sur le budget des affaires étrangères, et l'on a bien tort de croire que les documents parlementaires ne distillent que l'ennui! Il n'y a guère de lecture plus « édifiante » que celle du *Journal officiel*. Que feriez-vous, par exemple, pour un jeune homme de vingt-neuf ans que l'on veut doter d'un « revenu » diplomatique exceptionnel? Il ne peut être titularisé comme consul général (18 000 francs) dans un poste en vue : il est vraiment trop jeune. Question. Emoi. Recherche. Découverte sublime : on le nomme, à vingt-neuf ans, « consul général honoraire faisant fonctions de consul! »... On croyait jusqu'ici l'honorariat destiné à tempérer les regrets de la carrière finissante chez les vieux chevronnés; mais l'honorariat conféré à un jeune homme, « en attendant », cela prend une allure merveilleuse. Les extrêmes se touchant, dit-on, cela devient beau de cynisme et d'audace!

Voici une autre histoire non moins véridique, mais qu'on ne trouvera dans aucun rapport, — du moins encore! Des influences puissantes avaient obtenu d'un député, tandis qu'il était ministre de la guerre, qu'il s'intéressât à un capitaine. Appelons-le, pour la facilité du récit, M. Dolman. (Mon Dieu! pourvu qu'il n'y ait pas de « capitaine Dolman! » J'affirme, par avance, que ce nom en cette histoire est de pure fantaisie). Donc le ministre fait venir le général compétent et lui dit : « Mon cher général, j'ai des raisons de m'intéresser à l'avenir du capitaine Dolman. Faites-le

venir ici afin que sa promotion soit aussi rapide que possible. » Quelques jours après, le capitaine Dolman fut attaché au cabinet du ministre, au grand ébahissement de ses camarades et à sa non moins grande stupéfaction. Mais quelqu'un de plus stupéfait encore, ce fut le général « compétent », lorsque, deux semaines plus tard, il fut mandé chez le ministre, cette fois courroucé, et qui lui reprocha de n'avoir pas tenu compte de son désir : « Vous me mettez dans une situation ridicule, mon cher général. J'ai annoncé à qui de droit la nomination du capitaine Dolman. Or, il est encore à son régiment! Que signifie...? — Mais non, Monsieur le Ministre, le capitaine Dolman est depuis plus de huit jours attaché à votre cabinet, comme vous pouvez vous en rendre compte personnellement... » Ahurissement couplé... « C'est tout de même fort, reprend le ministre, voilà une lettre où l'on me reproche encore sa présence à son quartier de cavalerie! — Comment! de cavalerie? Mais c'est un fantassin qui a été nommé! Est-ce qu'il y aurait plusieurs Dolman?... — Probable! En tout cas, le mien est cavalier, et c'est celui-là qu'il faut faire venir. — Bien, Monsieur le Ministre. »

Peu de jours se passent, un second capitaine Dolman est attaché au cabinet, en instance de promotion.

Seulement, il est un peu jeune de grade pour le quatrième galon. On aurait besoin d'un motif extraordinaire. Et comme, suivant la sagesse populaire, quand on cherche, on trouve, voici ce qu'on découvre. « Vous allez, dit-on au second Dolman, demander à partir pour telle colonie. Il y a toujours quelque chose à faire par là. Vous trouverez bien moyen de razzier quelques bêtes. Nous ferons mousser cela; nous en mettrons une soixantaine, avec du péril, des résultats superbes. Vous serez promu, et vous reviendrez. — Entendu ».

Sitôt dit, sitôt fait, le capitaine part pour la colonie, et, un temps normal écoulé, les agences et les journaux affidés annoncent la capture d'une soixantaine de bêtes, par le capitaine Dolman, qui, que, etc. » Or, ayant exécuté la première partie du programme, le nouveau colonial attend la réalisation de la seconde. Il estime même qu'elle tarde un peu, et il rafraîchit la mémoire de ses camarades du ministère. « Je n'y comprends rien, qu'est-ce qu'on attend? On me berne. C'était pourtant bien convenu... »

Il n'y avait qu'une chose qu'on avait oublié de « convenir », c'était le changement de cabinet! Mis au courant, le nouveau ministre, dossier consulté, et ne voulant pas laisser protester, pour si peu, la parole d'un prédécesseur, fait préparer la promotion. Mais,

avant de la signer, il juge bon de prendre l'avis de M. Clémenceau qui, du tac au tac, répond par un billet à peu près ainsi conçu : « Mon cher général, cette promotion est impossible. Ouvrez le pli n° 4 que je vous ai remis à votre entrée en fonctions. » Le ministre ouvre le pli n° 4, et lit une note dont le sens est celui-ci : « Le capitaine Dolman, attaché au cabinet dans telle set telles circonstances, doit aller dans telle colonie razzier quelques bêtes pour justifier en apparence la promotion qu'il escompte, — et qu'il ne doit pas obtenir. »

Et le fait d'armes est devenu inutile, et le capitaine est encore dans la colonie, et ayant gagné la première manche, il attend toujours que le quatrième galon vienne orner la seconde !... Par ces temps de graves préoccupations, il eût été grand dommage de ne pas ajouter cette scène aux vaudevilles du genre *Champignol malgré lui*.

Cela est encore plus amusant que triste. Ceci est triste, mais n'est plus amusant. Il s'agit de l'initiative de M. Breton, député du Cher, grâce auquel notre monnaie nouvellement frappée ne portera plus la phrase traditionnelle : « Dieu protège la France. » Cette devise, en français, fut en usage sous le premier Empire depuis 1803. La Restauration et la Monarchie de Juillet la remplacèrent par l'invocation : *Domine salvum fac regem*. Elle reparut avec la seconde République, et fut, depuis, toujours employée, même sous la Commune de 1871, aux dires des gens informés. M. Breton, qui aime les situations tranchées, a voulu apurer nos derniers rapports officiels avec la Divinité et, sans hésiter, il a mis le bon Dieu en disponibilité : M. Breton est un homme très fort. La décision qu'il a inspirée est inconvenante, d'un anticléricalisme de bas étage ; mais, au fond, elle est logique. Jusqu'au dernier vestige, nos adversaires veulent détruire ce qui rappelle nos croyances. Il y a seulement des besognes qui conviennent mieux aux uns qu'aux autres. Celle-là convient admirablement à M. Breton.

Mais il n'est pas au bout de ses peines s'il veut être logique jusqu'au fond. Je lui signale les reverbères qui bordent la place du Carrousel et dont la lanterne est surmontée de la couronne impériale sommée de la croix : Oui, Monsieur Breton, de la croix ! Est-ce tolérable ? Et encore ce sont là des restes de ces temps abominables où la superstition, etc. Mais que dire de l'hôtel que l'Académie de médecine s'est fait construire, il y a deux ou trois ans, rue Bonaparte, à côté de l'école des Beaux-Arts ? Que M. Breton aille inspecter la porte en fer forgé et les plaques protectrices des sous-sols. Il y verra le monogramme de

la Sainte Vierge : les lettres AM enlacées. On pourra peut-être objecter que ce sont les initiales de l'Académie de Médecine. Raisons déplorables! Ce monogramme est factieux au premier chef. Il doit disparaître! Signalons encore à cette vigilance jalouse, les carrefours où des rues, des routes se croisent à angle droit et qui figurent incontestablement des croix. C'est de la bravade! Et de la part des compagnies de chemins de fer n'est-ce pas aussi de la fronde de parler constamment des « croisements » de trains? On voit bien que ce sont des sociétés privées! Mais est-ce que la compagnie de l'Etat tolérerait aussi un semblable scandale? Et les enseignes des magasins : « A la croix de Jeannette », « A la croix de ma mère », ne font-elles pas aussi de la propagande religieuse? Mais qui plus est, mais surtout, n'entend-on pas souvent au Palais-Bourbon même, cette retardataire formule : « Mon Dieu »? Elle émaille les conversations et les discours, et je crois bien me souvenir qu'elle paraît dans le discours même de M. Viviani où cet illustre décrocheur d'étoiles opérait jusqu'au ciel son obscure escalade. M. Breton doit à sa réputation de demander une pénalité sérieuse pour toutes ces infractions constantes à la laïcité. Et il va sans dire que M. Breton les fera payer cher, ayant conscience de son rôle de protecteur, car c'est lui désormais qui protège la France. Nous voilà bien gardés!

*
* *

Avec l'assemblée des Evêques, dont cette chronique n'a point à s'occuper[1], ce sont les conférenciers et les littérateurs qui ont, en ce mois, retenu l'attention. Fogazzaro est venu donner une

[1] Incidemment, je tiens à noter ici le silence, — momentané, je l'espère, — de la Société des Chanteurs de Saint-Gervais. On sait qu'elle faisait entendre d'excellente musique palestrinienne dans l'église de la Sorbonne, et les auditions de cette année s'annonçaient très intéressantes. Mais les artistes avaient compté sans les embûches de la loi de Séparation Quelques jours avant les fêtes de Noël, l'administrateur de l'église, M. l'abbé Paquier, était révoqué de ses fonctions pour avoir organisé le culte privé, au lieu de recourir à la formalité de la déclaration, interdite par l'Ordinaire de Paris. Du même coup, les chanteurs de Saint-Gervais demeurèrent muets, et également muette la société musicale, dirigée par M. de Saunière. Après de longs efforts, on était parvenu à juxtaposer dans la même église, ces deux sociétés dont le rôle était important dans la renaissance de la musique. D'un trait de plume, le ministre a tout détruit. Au simple point de vue artistique, le seul auquel je veuille me placer ici, cette décision est très regrettable. Ces groupements d'art, dont l'harmonie ne pouvait vraiment inquiéter le gouvernement, méritaient mieux du ministre des Beaux-Arts.

conférence à l'école des hautes études sociales. Je ne parlerai pas de ce discours pour l'excellente raison que je ne l'ai pas entendu, n'ayant pas eu place dans la salle où il était prononcé, et qu'il n'en a pas encore paru de texte complet et officiel. Tout naturellement et comme il fallait s'y attendre, la presse a laissé percer, dans les commentaires qui ont été publiés, les préférences ou les antipathies de leurs rédacteurs. Avec l'un des censeurs, les termes sévères s'accumulent à l'envi : travail de termite, exposé perfide, déclarations cauteleuses, etc., etc. D'après celui-là l'auteur de *Il Santo* va ruiner l'Eglise. A l'autre bout de la ligne, le journal de M. Ranc déclare à Fogazzaro qu'il est un simple naïf et que ses idées de charité, de tolérance n'ont plus cours, qu'elles vont à l'encontre du mouvement catholique contemporain, et que c'est folie de vouloir parler de progrès dans un monde qui le considère comme un danger. Et c'est ainsi que la même parole peut fournir à des appréciations contradictoires. L'un déclare à peu près que Fogazzaro est sur le seuil de l'hérésie et du schisme; l'autre lui reproche de se dévouer encore sottement au catholicisme. Il y a quelque chance alors, pour que l'écrivain italien ne soit ni un criminel ni un jobard!...

Ce qui me semble, au reste, dominer dans la profonde impression qu'il a laissée parmi les fort nombreuses personnes qui ont pu causer avec lui, durant son séjour à Paris, c'est la conviction de l'ardente sincérité de sa foi. Invité à venir parler publiquement à un auditoire très mêlé et où se trouvaient en grande majorité des incrédules, il a voulu faire une œuvre apologétique adaptée à son auditoire, et puisqu'on jugeait à propos de montrer en lui un catholique dont une œuvre a été mise à l'*Index*, il a tenu à déclarer expressément que la patrie de son âme est l'Eglise catholique et qu'il entendait n'en pas sortir. Il paraîtrait singulier non pas même qu'on ne lui en sût pas gré, — cet homme modeste entend ne s'imposer à la reconnaissance de personne, — mais qu'on parût supporter avec impatience ce fondamental attachement à la religion, et cette soumission à la hiérarchie de l'Eglise. Quant à dire qu'elle n'est qu'apparente, ma stupéfaction est toujours nouvelle d'entendre ces implacables jugements qui paraissent solliciter des condamnations, et remplacer le *compelle intrare* par le *compelle egredi!*

Fogazzaro, sénateur du royaume d'Italie, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, s'est vu en butte aux attaques violentes des anticatholiques de son pays pour avoir très simplement accepté, en fidèle soumis, le verdict des congrégations romaines. Cet homme vient en France au lendemain du triomphe

de l'incroyant Ferrero. Les catholiques peuvent prouver, par son exemple, qu'on peut être romancier célèbre, poète aux vastes envolées, et catholique respectueux de l'autorité. Nos adversaires s'en montrent surpris, car cette mentalité les dépasse. Dans quel but, pour quel profit, au lieu de fortifier cette mentalité même, la critiquerions-nous en infirmant la portée qu'elle peut avoir sur des esprits indifférents aujourd'hui, demain peut-être sympathiques?

Si l'autorité compétente croit avoir à critiquer Fogazzaro, elle saura bien le faire, et l'on sait assez, désormais, quel accueil est assuré, chez nous, à ses sentences. Mais l'autorité, dans l'Eglise catholique, n'est pas du caporalisme : on ne saurait éviter avec trop de soin de laisser de nouveau s'établir sur ce point des malentendus qui nous ont coûté des âmes. Et, certes, ce sont les âmes qu'il faut nourrir de la doctrine, mais la doctrine n'exige pas une pâture d'âmes.

Est-ce à dire que, par un snobisme d'espèce particulière, on doive tenir pour « doctrine » toutes les idées de Fogazzaro? Le charmant causeur et le très grand « poète » qu'il se révèle dans l'intimité aussi bien que dans ses livres, serait le premier à protester contre un « excès d'honneur » qui lui vaudrait un « excès d'indignité » ! On peut différer avec lui de conceptions philosophiques sans cesser de l'estimer très haut et d'admirer son talent. Il semble bien, en effet, que l'idée-mère qui circule dans toute son œuvre et lui donne son unité, c'est le transformisme, un transformisme universel suivant lequel tout est dans tout, tout vient de tout.

Les expériences de Pasteur, qui ont si nettement établi la ligne de démarcation entre les deux règnes de la nature n'existent guère pour lui. Pas plus que le fameux chapitre de Pascal sur les trois ordres, commençant par cette réflexion : « La distance infinie des corps aux esprits figure la distance infiniment plus infinie des esprits à la charité, car elle est surnaturelle », et se résumant en cette dernière pensée : « De tous les corps ensemble, on ne saurait en faire réussir une petite pensée : cela est impossible et d'un autre ordre. De tous les corps et esprits, on n'en saurait tirer un mouvement de vraie charité : cela est impossible et d'un autre ordre : surnaturel. »

Cette impossibilité, Fogazzaro ne l'admet guère. Il admet plutôt le contraire et le met en action dans son œuvre. Sans doute, les poètes confondent souvent ces divers ordres, et le Psalmiste lui-même faisait chanter les soleils dans le ciel et les brins d'herbe sous nos pas. Mais sa conception, le célèbre écrivain la fait passer dans les réalités concrètes de la vie. C'est, en particulier, ce qui,

— aux yeux de quelques philosophes, chez lesquels, cependant, la critique n'étouffe pas la sympathie, — altère la notion de l'amour dans ses divers romans et, dans *Il Santo*, la notion de la vie mystique.

Mais, encore une fois, ces réserves peuvent être exprimées sans transformer le romancier en conspirateur, sans lui jeter préventivement l'anathème, et sans méconnaître le noble exemple qu'il a donné en inclinant son âme chrétienne devant les décisions de l'autorité qu'il fait profession de reconnaître. En agissant ainsi, il a certainement trompé l'espoir des adversaires de l'Eglise, qui eussent souhaité trouver en lui une recrue pour leur bataillon d'impatients; mais le plaisant, — bien qu'en pareille matière le plaisant ne dût point surgir, — serait qu'il eût trompé l'espoir même de certains de ses frères, comme les trompa jadis la soumission du P. Didon!...

Du reste, il est rare qu'un homme célèbre, quand il veut exprimer librement, loyalement, sa pensée, ne trompe pas l'espoir de quelques-uns. M. Jules Lemaître n'a pas échappé à cette destinée, en montant dans la chaire de cette Sorbonne libre qui s'appelle la Société des Conférences. Il a rappelé lui-même, au début de son premier discours, qu'à sa place devrait se trouver le regretté Brunetière qui y avait inauguré, il y a deux ans, son cours sur l'*Encyclopédie*. M. Lemaître consacre la série de ses leçons à Jean-Jacques Rousseau. Et, après son éclatant passage par la politique active, on pouvait s'attendre à un « éreintement » systématique à force de conviction contre-révolutionnaire.

L'éreintement n'est pas venu. Et il m'a été donné d'entendre une jolie femme, au sortir de la salle, se plaindre ainsi, avec une moue encore un peu dépitée : « Non, décidément, Lemaître n'a pas été assez injuste ! »

Cette réflexion, évidemment sincère, est de celles qui doivent plaire au collectionneur de psychologies qu'est le conférencier. Mais, pour la formuler, il faut ne pas connaître son souple esprit, la loyauté de ses recherches, la franche indépendance de son jugement littéraire.

Rousseau, parler de Rousseau? Mais certainement, tout le monde parle de Rousseau, et, qui plus est, tout le monde a une opinion — et motivée — sur le philosophe de Genève. Mais combien l'ont lu, combien le connaissent autrement qu'à travers les lunettes de leur journal ou de leur comité? M. Lemaître, lui, a voulu tout lire. C'était honnête... et très long! Mais, pour un explorateur comme lui, combien intéressant aussi! Et, à mesure

qu'il lisait, le Rousseau des divers partis s'évanouissait, et il restait devant ses yeux un homme tout simplement, avec de bons et de mauvais côtés, avec des aspirations très nobles et des vices très bas, un être en qui l'esprit et la chair faisaient trop volontiers bande à part, qui souffrait de ses vilenies et s'y replongeait, un déséquilibré, un malheureux : oui, un homme malheureux, génial et pitoyable.

M. Lemaître dira-t-il qu'il y a, dans le cas « mondial » de Rousseau, autant de la faute des autres que de la sienne propre; et que si le *Contrat social* fut écrit en vue de la République de Genève, on eut tort d'en étendre les conseils et l'influence aux humanités pour lesquelles il n'était point conçu? Nous verrons bien. En attendant, ce qu'il est permis de présumer, c'est que s'étant occupé, dans sa première leçon, des six premiers livres des *Confessions*, le plus fort est passé au point de vue moral. Ces six premiers livres, en effet, contiennent les aveux du plus effroyable cynisme. Rien que de les avoir écrits, témoigne d'un manque d'équilibre moral incontestable. Vivre de et dans les turpitudes, et le raconter au lecteur inconnu est l'indice d'une maladie qui a un nom dans les traités d'aberrations pathologiques. En somme, autant qu'on peut le prévoir, la conclusion de M. Lemaître semble devoir se rapprocher beaucoup de celle de M. Edouard Rod, dans son récent ouvrage sur Rousseau (Perrin). Et celle-ci (quoi d'étonnant?) n'a satisfait ni les thuriféraires, ni les ennemis, si elle a conquis les chercheurs, les historiens et les psychologues.

Mais que de joies de haut goût sont réservées, avant la conclusion, aux auditeurs de M. Lemaître! C'est un charme d'écouter sa voix étonnamment jeune, dont l'insinuante coquetterie est encore mise davantage en valeur par la barbe et les cheveux déjà blancs. Et nous avons retrouvé, avec quelque vigueur plus résolue, l'exquis Lemaître du rez-de-chaussée des *Débats* ou des fascicules de la *Revue bleue*, jouant avec les parenthèses et les réticences. Et c'est un délice de l'entendre. Et il doit en trouver un pareil à « causer ».

Quel dommage que M. Barrès n'ait pas dit avec le même art son discours de réception à l'Académie! C'est un des plus jolis morceaux littéraires de l'auteur des *Déracinés*. Il y a là deux « Salons », celui de Leconte de Lisle et celui de Heredia, qui sont deux eaux-fortes très vigoureuses, avec des coins relevés de vive aquarelle. D'heureuses formules s'incrustent dans la mémoire. Le Salon de Heredia qui était « la bourse des valeurs poétiques ». — « Ce qui l'émeut, c'est l'homme immobile auprès de l'immuable

chose. » — « Il est des vers qui sont des flammes ; on y consumerait sa vie », et bien d'autres encore. Surtout M. Barrès n'a pas abusé, comme certains le redoutaient un peu, de la terre et des morts. Un couplet au début sur les traditions littéraires ; un autre à la fin sur les ancêtres de Heredia et de Sorel. Puis, çà et là, quelques brèves invocations. Et tout cela discret, d'une émotion fine et profonde. Ce discours est un bel exemple de noble littérature académique, d'un travail très minutieux : des *Trophées* en prose.

Le vicomte de Vogüé, qui répondait à M. Barrès, a tout de suite pris son vol, et a plus longuement plané au-dessus de l'histoire contemporaine. Il a parlé de tout et de tous, de politique et de polémique, sans nommer personne. C'est porter au suprême l'art de tout dire en significatives métaphores. Quelques appréciations fondamentales diffèrent de celles du récipiendaire, et la noblesse de leur forme les justifie en transportant les faits les plus troubles dans le domaine des idées pures. La phrase de M. de Vogüé a les propriétés du prisme, elle transforme la vision.

La dernière solennité académique avait été consacrée à peu près exclusivement à la politique. Celle-ci a été principalement littéraire, et quand la politique s'y montrait, c'était sous un vêtement de morale. Tout le monde y gagnait, et la politique encore plus que tout le monde. Elle ne paraît point, d'habitude, aussi somptueusement drapée. Et il est vraiment fâcheux qu'elle ne puisse garder partout l'habit de gala dont l'orna, l'autre jour, la magnificence verbale de M. de Vogüé.

Nous ne nous éloignerons pas beaucoup de l'Académie en inscrivant ici le nom de l'abbé Baudrillart qui, deux fois de suite, y reçut le grand prix Gobert pour son ouvrage sur *Philippe V et la cour d'Espagne* [1]. L'abbé Baudrillart est désormais recteur de l'Institut catholique de Paris. Il appartenait, jusqu'en 1903, à la congrégation de l'Oratoire. Il enseigne l'histoire à l'Institut catholique depuis 1883, et nous espérons que, malgré les charges nouvelles du rectorat, il y pourra continuer ses cours. Tout récemment, il y a un peu plus d'un an, il fonda, avec MM. Guibert et Lesêtre, la *Revue pratique d'apologétique* [2] dont il assume avec eux la direction, et qui doit son succès à la prudence de son orthodoxie et à la solidité de sa rédaction. Les évêques protecteurs de l'Institut catholique ont ratifié le choix unanime de l'opinion qui voit dans le nouveau recteur une âme sacerdotale, un esprit

[1] 5 vol. gr. in-8° (Didot).
[2] Chez Beauchesne.

ouvert aux nécessités contemporaines et capable d'accorder, dans les domaines mixtes, les susceptibilités les plus exigeantes et les libertés indispensables aux chercheurs.

Sa tâche ne sera point une sinécure à notre époque et, sans doute, y a-t-il intérêt à montrer en lui la rare union de qualités éminentes. Fils de l'économiste Henri Baudrillart et petit-fils, par sa mère, de Silvestre de Sacy, il suivit les cours du lycée Louis-le-Grand, comme élève de l'Ecole Bossuet, — le célèbre externat de lycéens fondé par l'abbé Thenon et dirigé si brillamment aujourd'hui par l'abbé Audollent, — et il y fit de très fortes études. Son désir eût été d'entrer dans les ordres immédiatement après les cours terminés ; mais, par déférence pour le vœu de son père, il se fit admettre à l'Ecole normale supérieure où il eut pour « cacique » Jaurès, et d'où il sortit agrégé d'histoire et professeur au collège Stanislas.

Il fut, en 1886 et 1887, chargé d'une mission en Espagne pour y rechercher des lettres de Mme de Maintenon. Ces lettres demeurèrent malheureusement introuvables, mais les enquêtes ne furent pas infructueuses, car elles lui firent découvrir toute une précieuse correspondance échangée entre Philippe V, roi d'Espagne, et ses parents de France. De là l'origine du grand ouvrage : *Philippe V et la cour de France*, dont le tome premier servit à l'auteur de thèse de doctorat. Après la publication du second volume, il allait être nommé à une chaire de faculté ; mais les dix ans de probation que son père lui avait demandés étaient expirés avec son engagement décennal, et il entra à l'Haÿ, au noviciat de l'Oratoire.

Ses dispositions étaient telles, qu'après le noviciat, au lieu de lui faire faire ses études dans un grand séminaire, on se contenta de lui faire suivre les cours de théologie de l'école des Carmes. A peine prêtre, il conquit le diplôme du doctorat en théologie. La thèse qu'il soutint est devenue, avec quelques additions, le très beau et très courageux chapitre sur la Réforme, qui se trouve dans la *France chrétienne dans l'histoire*[1].

Avec quelle tendre dévotion M. Baudrillart parle de cet Oratoire et de sa maison d'études, il faut, pour s'en rendre compte, lire l'allocution qu'il prononça à Autun, au mois de juin 1899, pendant les fêtes célébrées en l'honneur dn cardinal Perraud, et qui donne un résumé complet de la vie oratorienne à cette heure si proche et déjà lointaine. Je n'hésite pas à citer ce passage, où il défend avec une si chaude conviction la belle thèse de l'union,

[1] 2 vol. in-12 (Didot).

dans les mêmes hommes, de la science et de la foi. Pourquoi, demande M. Baudrillart, devons-nous être des savants?

C'est que, répond-il, nous sommes persuadés qu'il y a là, pour le prêtre de nos jours, un devoir inéluctable, primordial, une forme indispensable de son ministère auprès des âmes; c'est que jamais société n'a attaché pareille importance à la science; c'est que jamais la science n'a conquis semblable empire sur les esprits; c'est que jamais la science mise au service d'une fausse philosophie n'a été plus fréquemment invoquée contre la vérité religieuse; et vous le savez bien, messieurs qui m'écoutez, c'est au nom de la science qu'on attaque tout ce que nous croyons, tout ce que nous aimons, tout ce qui fait le fond même de notre vie morale et de notre vie sociale; et cette science falsifiée, personne n'en est à l'abri; elle va, par les articles perfides des plus infimes journaux, gagner jusqu'aux masses les plus reculées des centres de la vie intellectuelle; il n'y a pas aujourd'hui un paysan de France qui ne puisse, à une heure donnée, connaître la tentation d'opposer à la foi de ses pères les conclusions de la science moderne! Et voilà pourquoi il faut des prêtres qui sachent ce que c'est que la vraie science et ses exigeantes méthodes, pourvu que ces prêtres soient en même temps des hommes de prière qui viennent chercher auprès du tabernacle l'antidote contre le poison qu'ils sont parfois obligés de s'inoculer.

A ces préceptes, s'il faut joindre un exemple probant, on le trouverait dans la manière dont M. Baudrillart a parlé de la France catholique en face du protestantisme au seizième siècle, et du rôle de la papauté dans l'affaire de la conversion d'Henri IV. C'est un des chapitres d'histoire les plus documentés, les plus nets et en même temps les plus savoureux qu'il soit donné de déguster dans la production historique contemporaine. A peine y voudrais-je amortir, çà et là, quelques touches un peu dures. La recherche érudite n'y a qu'une règle : l'impartialité la plus véridique; le jugement qu'une loi : la justice la plus indépendante. L'auteur résume avec éloquence les beaux travaux de M. de Meaux et de M. de l'Epinois. En trente pages, il retrace dans un style vigoureux une des époques les plus compliquées de notre histoire. Je voudrais les faire lire et méditer aujourd'hui plus que jamais; car, plus que jamais, elles sont d'une vivante actualité!

Pourquoi, se demande M. Baudrillart, la France arrêta-t-elle la marche en avant du protestantisme? Et il répond :

La France est restée catholique parce qu'elle l'a voulu. Le maintien de la vraie religion fut chez elle l'œuvre et le triomphe de la volonté nationale... La masse du peuple français ne se laissa ni séduire, ni dompter. Elle défendit sa foi contre tout ennemi, par tout moyen, et l'imposa même à son roi; c'est une des pages les plus grandioses d'une histoire féconde en traits généreux. Il est beau de protester

contre les horreurs des guerres de religion; il est plus beau et moins facile de les endurer afin de rester fidèle à ce qu'on tient pour la vérité.

Ne croyez pas, après cela, que l'historien méconnaisse le caractère des premiers protestants, qui furent surtout de pauvres petites gens, clers ou artisans, mal affermis dans la doctrine et scandalisés par le relâchement des catholiques. Car s'il est justement sévère quand il parle des grands, pour qui le changement de religion fut surtout affaire politique et gloutonnerie d'ambition, il rend aux « petits » le noble hommage que voici :

Poursuivis sans pitié, ils endurèrent avec une invincible constance d'horribles supplices, supplices tout semblables à ceux que le paganisme expirant avait fait subir aux disciples du Crucifié; leur sang donna de nouveaux enfants à la Réforme et affermit dans l'erreur ceux qu'une conduite plus douce eût ramenés à l'Eglise. Le bûcher fut la séduction qui retint ou qui attira les âmes les plus hautes et les consciences les plus généreuses. Nous condamnerons, au nom de la vérité, ceux que de tels motifs conduisirent à se séparer sciemment et pour toujours de l'Eglise catholique; mais nous parlerons d'eux avec respect parce que l'intérêt humain n'eut point de part à leur résolution, avec pitié parce qu'ils ont souffert.

Nous devons nous honorer que de telles paroles aient été dites par un prêtre, et nous les rappeler quand on nous accuse de ne savoir pas, de ne pouvoir pas être impartiaux!

Si j'en avais l'espace, j'aimerais signaler quelques pensées où s'affirme une fine psychologie de notre caractère et de notre tempérament. « L'esprit français, dit quelque part l'auteur, n'est pas mystique à la façon de celui des Allemands et des Flamands; il lui faut des données concrètes et nettement définies, raisonnables et pondérées, *approuvées et propagées par une autorité.* » Comme c'est bien cela!

N'est-il pas curieux de remarquer qu'après les fureurs des parlements contre les hérétiques, « les premières paroles en faveur de la tolérance retentirent au Parlement de Paris », mais seulement « le jour où il se vit subordonné, dans les procès en matière d'hérésie, aux trois grands inquisiteurs désignés par le Pape? »

Et n'est-il pas instructif de souligner la volte-face qui se fit dans les partis après l'avènement de Henri IV :

Les protestants qui avaient soutenu contre Henri II et contre Charles IX des théories quasi républicaines, les plus libérales et les plus démocratiques, adoptaient maintenant avec enthousiasme la thèse qui leur était chère dans les pays où le pouvoir était pour eux le dogme servile et païen de la soumission passive et absolue au sou-

verain légitime, fût-il un Néron. Les catholiques reprenaient, au contraire, les doctrines que les protestants laissaient tomber.

Et l'on dit que l'histoire ne se répète pas! Pour mon compte, je ne cesserai de dire qu'elle est la grande consolatrice et la grande pacificatrice, et que, si nous voulions tenir compte de ses enseignements, nous nous essoufflerions beaucoup moins à d'éternels recommencements qui aboutissent à d'éternelles désillusions. Qu'il faudrait aussi convaincre nos contemporains, suivant une autre pensée de notre historien, que « l'ordre, la vérité, le bien, ne peuvent impunément se servir des armes de la Révolution, de l'erreur et du mal » !

Je cite, pour finir, ce résumé de l'action des protestants qui précise de quel côté se trouvent les responsabilités :

... Enfin, force incalculable dans les temps troublés, ils ne reculaient devant rien. Tout en poussant très loin l'art de se faire passer pour victimes, ils furent les instigateurs de toutes les violences. Partout des actes de fanatisme commis par les protestants, un vandalisme qui ne respectait ni les plus belles ni les plus chères images, et qui détruisait en un jour l'œuvre des siècles, provoquèrent les catholiques et amenèrent les premières répressions. C'est eux qui commencèrent la guerre civile en 1562, et qui, par leur prise d'armes intempestive et peu motivée de 1567, rendirent vaines pour des années toute promesse et toute pacification. Les premiers, — Voltaire en fait la remarque, — ils justifièrent l'assassinat politique et le régicide...

C'est ainsi que parle le véritable historien lorsqu'il dépose, comme un témoin bien informé, à la barre des siècles, et qu'il dit rien que la vérité, mais toute la vérité.

J'ai surtout, entre vingt volumes, insisté sur cette œuvre de l'abbé Baudrillart, parce qu'il m'a paru qu'elle renfermait des leçons formelles pour l'heure présente. Si, dans l'étude sur la Réforme, nous avons surtout la philosophie de l'histoire, dans le grand ouvrage sur *Philippe V* nous trouvons l'histoire proprement dite avec son cortège de documents, de références et d'appendices. Ces volumes sont une merveille d'aménagement. On dirait d'un somptueux musée vivant où l'érudit cicérone fait ouvrir d'un mot, devant nous, les groupes des courtisans, les conciliabules des mécontents, les conseils royaux, et nous conduit jusque dans l'intimité des monarques, grâce aux lettres privées et jusqu'aux billets adressés par le roi d'Espagne à son confesseur. C'est là de l'histoire définitive et qui a justement classé au premier rang notre éminent collaborateur.

Le prédécesseur de l'abbé Baudrillart, Mgr Péchenard, quitte

le rectorat pour occuper le siège épiscopal de Soissons. Il reçut, à la mort de Mgr d'Hulst, la lourde succession du prélat qui avait été l'âme agissante de l'Institut catholique à ses débuts, et ce n'est pas un banal éloge de dire qu'il se trouva égal à la charge qu'on lui imposait. A la tête d'une nombreuse phalange de professeurs visant tous le même but, avec la diversité des tempéraments, des esprits et des moyens qui sont la manifestation de la diversité des natures, il voulut et sut respecter leur légitime indépendance de travailleurs. Pour lui, il apporta, dans ses fonctions d'administrateur, les qualités qu'il avait déployées dans l'organisation de l'enseignement libre quand il était vicaire général du diocèse de Reims. Il avait beaucoup vu et su voir, et c'est, pour ainsi dire, le résumé de son expérience que l'on trouve dans le discours prononcé par lui, à la messe du Saint-Esprit, au commencement de la présente année scolaire. Il y a là une sorte de revision de nos lacunes et de nos devoirs urgents qu'il est utile de méditer.

Car l'un des plus grands maux, qui nous ronge et qui allume tant de colères dans le cœur de la foule, est précisément l'habitude des jouissances égoïstes et sans fin auxquelles aiment à s'abandonner beaucoup de représentants des classes les plus riches et les plus cultivées; c'est l'indifférence pour les souffrances réelles et imméritées d'une multitude d'hommes placés dans les rangs inférieurs; c'est la mollesse qui, redoutant le travail et la peine, en éloigne plusieurs de cette bienfaisante action, si nécessaire au relèvement de la société.....

Nous avons connu ce type du jeune homme, tel qu'il sortait de nos collèges réputés les plus chrétiens. D'une culture d'esprit soignée, de manières distinguées, il était docile, respectueux, pieux même, il fréquentait l'église et les sacrements; mais, le plus souvent, passif, sans virilité ni initiative; peu de curiosité intellectuelle, peu d'ouverture sur les besoins du temps, peu de souci des classes populaires; il se préoccupait surtout de couler doucement une vie qu'il dépensait inutilement.

Ce type, Messieurs, tend à disparaître; il n'est même déjà plus heureusement et ne reparaîtra plus. Le jeune homme que nous cherchons doit présenter plus de valeur personnelle; il faut qu'il soit plus précoce, plus mûr, plus avide de savoir, plus rompu à la discussion, plus éclairé dans sa religion, plus affermi dans son patriotisme, plus au courant des besoins sociaux et prêt à se jeter dans la lutte et l'apostolat. Ce type nouveau, c'est dans vos rangs, Messieurs, qu'il doit se former tous les jours.

Ces considérations s'imposent à tel point à nos penseurs que préoccupe notre relèvement, qu'on les retrouve, presque en même ordre dans une brochure de M. Imbart de la Tour : *Des conditions d'une Renaissance sociale et religieuse en France* (Bloud).

Après avoir constaté que le catholicisme est, chez d'autres peuples, plus vivace, tandis que chez nous il subit un temps d'arrêt et même un recul dans l'ensemble, l'historien, qui étudie notre temps avec la même indépendance que le siècle de la Réforme, en voit trois motifs principaux : « Les catholiques, dit-il, ont trop perdu le contact avec les masses et toute prise sur la vie sociale; notre religion est trop souvent un formalisme et non un principe de pensée et de vie; il a manqué au catholicisme français une direction intérieure et un gouvernement. » M. Imbart de la Tour, loin de se décourager, préconise l'ardeur au travail, l'*action* comme dit Mgr Péchenard. Et bien qu'on pût appliquer à cette brochure le mot de l'Evangile : *Durus est hic sermo*, elle servira de très utile examen de conscience pour former de bons propos.

A côté de ces deux discours, je m'empresse de placer un des ouvrages les plus intéressants et plein de choses que j'aie jamais lus, et qui en est comme le commentaire pratique. Il porte un titre un peu tapageur : *l'Art de faire un homme*[1]. Mais M. l'abbé H. Mocquillon, qui en est l'auteur, est un professeur ayant plus de vingt ans d'exercice dans l'enseignement, et qui a fait plusieurs voyages pédagogiques successifs en Angleterre et en Amérique; il sait que, pour se faire lire, il faut d'abord signaler son existence. Son livre est une mise au point des réformes de la nouvelle école moderne et des meilleures traditions de l'éducation traditionnelle. On y sent partout l'autorité des choses vécues. M. Mocquillon est tellement plein de son sujet qu'il ne craint pas quelque exubérance dans l'exposé. Il a des convictions ardentes, documentées par une pratique personnelle assidue, et il se déclare bravement « professeur d'énergie mentale ». Ce titre caractérise à merveille ce que j'appellerai de son vrai nom : son apostolat. Je sais que son œuvre a séduit nombre de penseurs et de familles et j'en recommande vivement la lecture et même la méditation. Culture physique, culture intellectuelle, culture morale, tout est envisagé de ce qui touche l'enfant et, ce qui n'étonne pas de la part d'un prêtre, mais qui est à signaler, tout est dominé par l'idée chrétienne. On voit, en ces pages, une fois de plus, combien elle est bonne inspiratrice et bonne conseillère, soit dans les moyens à employer, soit dans le but à assigner à l'activité de l'écolier. A égale distance de la sujétion et du dédain pour les diplômes officiels, ce livre est un manuel à consulter. Quand

[1] Un vol. in-8° (librairie Molière, 17, rue Richelieu, Paris).

on l'aura lu, bien des pages seront marquées pour les relire, où l'on fera la part des préférences de l'auteur si l'on veut, mais où l'on trouvera non seulement des recommandations de principe qu'on recueille facilement partout, mais, encore une fois, des conseils pratiques d'une précision rare et, je le crois, d'une réelle efficacité.

Je sais bien que les événements, souvent, font les hommes; mais il est plus sûr, tout de même, de faire des hommes d'abord, surtout quand on songe que les événements qui les forment subitement sont, le plus fréquemment, tragiques. Il est certain, par exemple, que d'être un officier de recrutement ne prépare pas d'une manière toute spéciale à l'héroïsme. Et pourtant il était, avant la guerre, un officier de recrutement, le commandant de Fouchier, qui devait faire une si fière défense à Loigny, le soir du 2 décembre 1870. C'est lui qui commandait les deux bataillons du 37e de marche à qui Jauréguiberry confia le soin de reprendre Loigny, et de s'y maintenir coûte que coûte. A 9 heures du matin, ils sont à leur poste; à 6 heures du soir, ils n'ont pas bougé, n'ayant pas encore reçu l'ordre de la retraite. Partout les morts s'entassent, le cercle de feu se resserre. N'importe. On lutte avec rage dans le cimetière que les derniers combattants ont crénelé. « Le commandant venait d'avoir la cuisse traversée par une balle, et d'être fait prisonnier », raconte M. Paul Druet, dans l'adieu qu'il adressait à la dépouille du héros, mort le mois dernier. La fusillade continue toujours derrière les tombes. C'est alors que le général de Kottwitz, admirant la bravoure de la petite troupe, s'adresse à M. de Fouchier : « Vous voyez bien que c'est fini : faites cesser le feu de vos hommes! — Faire cesser le feu de mes soldats, riposte le commandant, ce n'est pas mon affaire, c'est la vôtre! » Et, les cartouches épuisées, on se battit à coups de crosses et de baïonnettes. Si j'ajoute que ces braves n'avaient rien mangé depuis la veille et que, le matin même, l'intendance leur avait refusé du lard, faute d'une contre-signature quelconque, on conviendra que cette résistance est héroïque et que la réponse de M. de Fouchier est parmi les plus belles dont s'enorgueillisse l'armée française.

En septembre 1893, j'assistais à la consécration de l'ossuaire de Loigny et j'avais l'honneur d'être placé, dans l'église, à côté de M. de Fouchier. Pendant la messe, je voyais les grains de son chapelet glisser entre ses doigts. Encore un que la foi soutenait et qui nous fait honneur! Jamais je n'oublierai cette journée où les sensations doublaient la force des sentiments. A cette époque de

l'année les moissons n'ondulent plus en vagues d'or dans l'immense plaine de Beauce. Le sol est nu, d'une monotone teinte neutre que rien n'avive. Je n'ai, nulle part, mieux compris qu'à Loigny, la métaphore qui fait *hurler* le vent. Ce ne sont pas les gémissements grêles qui pleurent aux fentes des portes ou les longs sifflements qui s'engouffrent dans les ruines, c'est le grondement tantôt contenu, tantôt courroucé d'une force aveugle, insaisissable, invincible, que rien n'arrête, qui croît sans cesse en raison de sa liberté et qui vous laisse debout par une sorte de pitié et avec cette sensation qu'elle aurait pu vous broyer.

Quant à l'ossuaire, nulle part, en Europe, il n'est d'une simplicité si impressionnante. Sur le sol incliné en pente douce, un fouillis d'ossements blanchis, mais un fouillis « respectueux » qui témoigne de la vénération avec laquelle ont été disposées ces reliques. Il y a là les restes de près de 1500 hommes. Un à un, l'abbé Theuré, curé de la paroisse depuis 1862, aujourd'hui « curé honoraire », les a recueillis dans les champs de bataille d'alentour pendant des mois et des années, ne s'arrêtant que lorsque la pioche ou la charrue n'en ont plus découvert. Dans la muraille qui clôt la salle funèbre est encastré un carreau par où l'on peut contempler cet amas de héros. J'y demeurai longtemps, fasciné par cette vision. C'est qu'il y a là quelques-uns des meilleurs enfants de la France et que si, tout d'un coup, ces squelettes se reprenaient à vivre, ils auraient leur place à tous les degrés de l'échelle sociale, depuis le palais du prince jusqu'à la hutte du bûcheron. Est-il donc vrai que la mort seule soit capable d'unir les hommes — la mort ou la guerre?

Edouard Trogan.

CHRONIQUE POLITIQUE

« Dieu protège la France! » C'est par ces mots que le président d'âge de la Chambre, M. Louis Passy, finissait son discours, en inaugurant, pour l'année 1907, la session parlementaire. Et, vers le même moment, un décret supprimait, sur la tranche de nos monnaies, cette invocation de nos pères : « Dieu protège la France! » Il paraît qu'au jugement de M. Clémenceau, ou bien il n'y a plus de Dieu qui puisse protéger la France, ou bien la France, protégée par lui, Clémenceau, n'a plus besoin de l'être par Dieu. Nous voulons et devons croire que, si la France mérite encore qu'on ne la confonde pas avec son gouvernement, Dieu, lui aussi, saura l'en distinguer. Quant à nos gouvernants, si leur orgueil estime qu'il leur suffit de continuer leurs œuvres d'à présent pour sauvegarder leur ministère contre le discrédit croissant qui le ruine, ils s'illusionnent. Il y a presque toujours eu, depuis vingt ans, dans notre histoire, une phase où une sorte d'avertissement, non plus politique, mais moral, annonçait, comme une condamnation fatidique, la chute prochaine d'un ministère devenu indigne d'une plus longue existence. Il avait si bien détruit, soit inconscience, soit cynisme, tout son prestige; il avait ajouté tant de petites fautes aux grandes; il traînait son pouvoir à travers tant d'opprobres; il avait tant trompé ses amis et si bien persuadé à ses ennemis qu'ils ne pouvaient pas craindre un pire gouvernement, que, de tous côtés, son impossibilité de vivre paraissait évidente. Il n'avait plus l'honneur d'être haï; il avait épuisé la réprobation. Un beau jour, dans cette lassitude de l'opinion publique, il périssait, comme de lui-même, fatalement. L'arbre ne s'abattait ni sous l'effort d'un ouragan, ni sous les coups de la hache : il tombait, parce qu'autour de ses racines, peu profondes, le sol s'était putréfié. Cette phase de déconsidération mortelle semble avoir commencé pour le gouvernement de M. Clémenceau. Son ministère qui, faible ici, violent là, va perdant toute son autorité; son programme toujours changeant ou toujours ajourné; ses lois inconsistantes; son laisser-aller révolutionnaire; l'avilissement de sa fonction constitutionnelle; ses complots fictifs; ses contradictions et les mensonges de la parole

officielle; ses intrigues et ses fureurs; les excès de son bon plaisir : son favoritisme éhonté; ses ruses vulgaires : il faudrait qu'il corrigeât, héroïquement, tout cela, pour échapper à la menace du phénomène historique dont les signes se dessinent de plus en plus autour de lui.

Quelques jours avant la date à laquelle nos évêques devaient tenir leur troisième assemblée, le Pape a parlé, dans une nouvelle Encyclique. Ce n'est pas seulement devant « le peuple français » qu'il avait à défendre la cause de l'Eglise, mais devant le monde catholique tout entier : ainsi le voulait la grandeur du débat et l'intérêt de plus en plus tragique du conflit. Et, d'ailleurs, il importait qu'en face des masses d'hommes qui peuvent, avec leurs suffrages, tôt ou tard intervenir dans la lutte, le Pape justifiât bien haut ses décisions et ses intentions, celles-ci aussi calomniées que celles-là. Non, il n'est l'esclave d'aucune « intransigeance »; non, il n'est animé d'aucune hostilité contre notre pays; non, il n'incite pas les catholiques français à la « guerre religieuse »; non, il n'a jamais « souhaité la persécution violente » de l'Eglise de France, dans l'espoir que le mal dont elle serait frappée montrerait mieux l'injustice des persécuteurs et, en forçant plus vite le secours de Dieu, hâterait la réparation. Non, enfin, il n'a pas « abandonné » ces biens ecclésiastiques « qui étaient, pour une partie, le patrimoine des pauvres et le patrimoine, plus sacré encore, des trépassés » : on les a pris, à l'aide de subtilités juridiques et d'arguties verbales qui « ajoutent la dérision à la plus cruelle des spoliations ». Le Pape l'a dit dans cette troisième Encyclique, avec une simplicité si sereine, avec une sincérité si pathétique, avec une douceur si éloquente, qu'il a ému les indifférents eux-mêmes. Il a rappelé le jugement qu'il avait prononcé, dans ses Encycliques *Vehementer vos* et *Gravissimo*, contre la loi du 9 décembre 1905 : les associations cultuelles, telles que cette loi les instituait, mettaient en péril la hiérarchie de l'Eglise; si l'Etat était décidé, vraiment, à respecter, par un scrupule tout libéral, la constitution de l'Eglise, pourquoi n'en avait-il pas donné à l'Eglise une garantie formelle, dans un article indiscutable de la loi? On ne saurait prétendre que la circulaire par laquelle M. Briand amalgamait les lois de 1881 et de 1901 avec celle de 1905, fût un pacte de conciliation. Certes, le Pape aurait pu « tolérer » la « déclaration annuelle »; mais il aurait fallu que M. Briand ne fît pas au curé, considéré par lui comme « un occupant sans titre juridique » des conditions si « humiliantes » et si « vagues » qu'elles étaient « inacceptables ». L'Encyclique caractérise avec une énergique précision la loi nouvelle : c'est une « loi de spoliation » et une

« loi d'anarchie ». Les faits, des faits qui valent plus qu'aucun des discours ou des oracles de M. Briand, en fournissent quotidiennement au public des témoignages péremptoires. Et voilà pourquoi, si Pie X déclare, lui le chef de l'Eglise devant Dieu, qu'il n'aurait pu « agir autrement » sans faillir à sa « conscience », sans forfaire à son « serment », nous pouvons, nous catholiques, nous laïques, proclamer, avec notre seule connaissance des choses humaines et françaises, qu'il a raison « d'attendre sans crainte le verdict de l'histoire ».

Si la nouvelle Encyclique de Pie X est une réponse à la nouvelle loi de M. Briand, il y a entre elles cette différence que la loi de M. Briand aggravait celle qui avait, le 9 décembre 1905, édicté la Séparation, tandis que l'Encyclique ne contient pas un mot qui accentue le débat et empire le conflit. Elle professe l'amour de la paix, elle en respire même le regret. Discrètement et comme pieusement, elle énonce les conditions de l'accord. Nos gouvernants ne s'y tromperont que s'ils le veulent. Ils ne pourront pas alléguer que, soit au sens dogmatique, soit au sens pratique, ils ignorent la pensée du Pape. Il leur dit avec la clarté la plus nette ce qu'il faut à l'Eglise de France pour vivre séparément de l'Etat, pacifiquement avec l'Etat : le respect de la hiérarchie catholique, l'inviolabilité des biens ecclésiastiques et la liberté du culte. Et quelles conditions pourraient être plus simples, plus rationnelles? Sa hiérarchie atteinte, l'Eglise ne constitue plus la société catholique, avec son organisme sacré, avec sa forme sacramentelle; elle n'est même plus une association libre, mais une association asservie à des règles qui la dénaturent, qui peuvent la démembrer et, tôt ou tard, l'anéantir. Elle a besoin, comme toute association, de ressources propres et d'une assistance constante, pour subsister : n'est-il pas légitime que, selon le droit naturel et le droit civil de tous les pays, elle demande pour ses biens, pour leur destination, pour leur continuité, la même protection que les lois étendent sur la propriété, collective ou individuelle, de tout le monde? Il faut, de plus, que cette église, faite pour une croyance qui veut durer pendant les siècles des siècles, ait quelque apparence de son éternité, dans la jouissance de ses autels, et que, par conséquent, elle ne soit pas sujette, d'année en année, de mois en mois, à une désaffectation toujours possible. Elle ne doit pas seulement rester ouverte : le culte y doit rester libre dans son exercice traditionnel, sans qu'un maire, un commissaire de police, puisse y venir, d'un moment à l'autre, y prononcer un interdit. Voilà les conditions du Pape. Ce n'est point là une simple transaction; c'est l'accord conclu en vertu des principes hors des-

quels l'Eglise ne peut pas conclure un accord. Ainsi le gouvernement sait comment la paix peut se rétablir. En attendant, le pape et l'Eglise persévéreront dans la douloureuse, mais invincible, résolution de leur *Non possumus*. C'est leur devoir. Et, comme l'union des évêques avec le Pape, des fidèles avec les évêques, est indissoluble, l'Eglise de France pourra être patiente : elle possède la force qui décide de l'avenir.

L'Eglise de France a commencé, le 15 janvier, la session de sa troisième assemblée plénière, au château de la Muette. Elle a prolongé ses travaux jusque dans l'après-midi du 19. Par cette réunion, elle consacrait définitivement, comme une habitude, une liberté dont elle avait cessé de jouir depuis un siècle. Elle avait, devant soi, non plus des textes de loi seulement à étudier, mais des actes à examiner, et ces actes avaient une signification terrible : c'étaient ceux d'une persécution dont, déjà, on ne peut plus ni prévoir toute la progression, ni le terme. L'assemblée des évêques délibérait, cette fois, en face d'un gouvernement, non plus seulement hostile par ses intentions, mais devenu, par la précipitation de ses coups et la multiplicité de ses attentats, un ennemi déclaré. Elle a, d'abord, envoyé au Pape une Adresse émouvante. Dans cette adresse, elle lui exprime sa reconnaissance pour « le nouveau gage » d'apostolique sollicitude que son Encyclique lui a donné. Elle « adhère au jugement » qu'il a porté « sur la législation en matière religieuse » établie en 1905 et en 1907. Elle « souscrit » aux conditions de paix « si expressément consignées dans l'Encyclique ». Elle se réjouit plus que jamais de « l'union si parfaite » qui attache l'Eglise de France au Souverain Pontife. Elle proteste vivement contre une « calomnie » trop pénible à sa conscience et à sa dignité pour qu'elle puisse la négliger et se taire : « En même temps, s'écrie-t-elle, que le Saint-Siège était représenté comme dominé ou influencé, dans le conflit actuel, par des préoccupations plus ou moins étrangères à son ministère sacré, n'a-t-on pas osé dire que l'épiscopat français marchait à la suite du Pape avec plus de discipline que de conviction (?) et que la beauté du spectacle de notre union s'amoindrissait de la passivité de notre obéissance? A cette calomnie dont nous sommes blessés, nous répondons qu'en fait historique comme en droit divin, c'est assez au Pape de confirmer ses frères sans les absorber. » Enfin, elle atteste, avec la plus patriotique énergie, que son amour de la France rivalise loyalement avec son amour de Dieu. Ce sont des paroles qui ont eu un heureux retentissement dans le pays, autant qu'à Rome. Est-il vrai que les évêques aient délibéré sur la possibilité d'utiliser, pour l'exercice du culte, certains articles

de la loi de 1901, qui régit les associations? Est-il vrai qu'il leur ait paru préférable de maintenir le *statu quo*, pendant une autre période d'expectative? Nous ne le savons pas encore. Les procès-verbaux de leurs séances ont été communiqués au Pape. Il décidera s'ils doivent adresser aux catholiques, non de chaque diocèse, mais du pays tout entier, un appel, un grand mandement, qui nous instruise de nos obligations nouvelles. Les exhortations des évêques trouveront le dévouement des fidèles prêt, dans toutes les nécessités, à tous les devoirs, quels qu'en soient les sacrifices. C'est la force irréfragable de l'Eglise de France, au milieu de cette lutte, et cette force, qu'une année de controverses et de perplexités n'a pas pu entamer, non seulement s'affermira, mais s'accroîtra, en 1907, dans l'épreuve plus simple des événements, au contact de faits avec lesquels les âmes et les cœurs seulement seront aux prises.

Les exécuteurs de la loi du 2 janvier 1907 continuent leur œuvre, et, parce que les catholiques se sont abstenus de toute « sédition », M. Sarraut, sous-secrétaire d'Etat auprès de M. Clémenceau, s'en va railler, devant le cercle Voltaire de Bordeaux, leur modération, comme un témoignage d'impuissance, et M. Briand en argue, devant la Chambre, pour assurer que le pays, sourd aux protestations du Pape et des évêques, approuve le gouvernement et ses lois. Ce sont des moqueries imprudentes, des sophismes dangereux. On traitait les catholiques de « rebelles », dans la période des inventaires. Est-ce la guerre, avec effusion du sang, qu'il faut à M. Briand, à M. Clémenceau, pour sentir l'énergie de notre résistance? Ils ont le tort de défier l'avenir et de croire qu'ils pourront impunément exaspérer de plus en plus la légitime défense des catholiques. M. Briand s'évertue à rejeter sur le Pape la responsabilité de tous les méfaits qu'opère la loi nouvelle : c'est du moins avouer le mal. A qui fera-t-il cependant accroire que la loi l'obligeait de mettre sous séquestre les caisses diocésaines de retraites des prêtres âgés et infirmes, en prétextant que ces sociétés de secours mutuels constituaient des associations cultuelles? Interpellé sur cette confiscation par M. Lasies et M. l'abbé Lemire, il a reculé devant sa propre iniquité : il a promis que ces caisses diocésaines ne passeraient à des établissements de bienfaisance communale qu' « avec les charges qui les grèvent ». Ne devait-il pas prévenir une telle question par un acte de pure probité, qui n'aurait été, après tout, que l'accomplissement d'un devoir d'humanité? M. Briand, s'il est tant soit peu sagace, doit craindre que les effets odieux de sa législation n'infligent souvent à la modération dont il se targue, dans ses discours parlementaires, de cruels démentis. Il peut voir déjà comment les maires

à qui il « faisait confiance » le plus spécialement, pour l'exécution de sa nouvelle loi, s'acquittent de la tâche dont il les a honorés. Servent-ils mal son dessein? Le servent-ils trop bien? Il faudra le lui demander. Ce qui est sûr, c'est que, chaque jour, ce sont des fantaisies, des extravagances, qui laisseraient supposer que cette loi déchaîne leur fanatisme et qu'elle les autorise à sévir contre les curés avec un pouvoir discrétionnaire. Mais il semble que, cette tyrannie sectaire des municipalités, cette licence locale dans le régime du culte, M. Briand l'a voulue : il savait bien d'avance à quels caprices des maires irréligieux il livrait ainsi, dans nos trente-six mille communes, le clergé, l'Eglise, le catholicisme; et ce n'est pas seulement parce qu'il lui a plu hypocritement de décharger sur les municipalités la responsabilité de l'Etat, c'est parce qu'il a prévu que, dans cette anarchie, les hommes de son parti pouvaient oser davantage contre l'Eglise. Le génie anticlérical de M. Briand a un trait caractéristique : il mêle toujours, dans ses circulaires, dans ses lois, assez de violence et de malfaisance à ses paroles de libéralisme, pour pouvoir vanter sa bonne volonté impartiale, devant l'Eglise, et lui rendre inacceptables les conditions qu'il lui offre. Quand il accordait au culte, pour son libre exercice, le bénéfice de la loi sur les réunions, il prenait soin de placer dans la situation la plus précaire le curé devenu « un occupant sans titre juridique », et il annonçait la fermeture des séminaires; quand c'était à la loi sur les associations qu'il empruntait sa tolérance, en déclarant que cette loi investissait le clergé du droit complet d'organiser le culte comme il le voudrait, il y joignait l'ordre de confisquer immédiatement les biens ecclésiastiques et il remettait entre les mains des maires le pouvoir de disposer du culte, selon qu'ils concéderaient ou refuseraient la jouissance de l'église. Tel a été l'art de M. Briand, sa haineuse perfidie, le système de ses bonnes grâces et de ses provocations. Tout ce qu'il a feint de faire pour que la loi de Séparation fût mieux applicable portait en soi un empêchement de l'appliquer, avec un moyen d'alarmer l'Eglise et de nuire au catholicisme.

M. Combes a voulu faire entendre, dans un journal étranger qui lui est familier, son opinion, ou plutôt sa sentence, sur la politique séparatiste du gouvernement. Il a étonné tout le monde, à droite et à gauche. Ses deux articles affectent la forme d'une consultation philosophique. Au fond, c'est une critique, tantôt directe, tantôt indirecte, de tous les actes de ses successeurs, depuis la loi du 9 décembre 1905 jusqu'à celle du 2 janvier 1907. Si M. Combes parle respectueusement du Pape, c'est pour parler plus durement de M. Briand, qui mérite, certes, cette condamna-

tion, quelle qu'en puisse être l'arrière-pensée. M. Combes estime, très justement, que les raisons qui ont dicté au Pape sa résistance étaient des raisons suprêmes, plus hautes que la personne du Pape, aussi hautes que les intérêts divins de l'Eglise. Il nie qu'on puisse prêter au Pape le calcul « que ses refus, gênant l'exercice du culte, pousseraient les fidèles en masse à protester contre la loi; que le gouvernement français, que les Chambres françaises, émus de ce mouvement d'opinion, se résoudraient finalement à ouvrir des négociations avec lui ». M. Combes indique même l'unique motif du Pape : « Il a agi comme un Pape conscient de sa fonction, conscient aussi de la doctrine catholique et de sa mission de la garder. » Et M. Combes insiste. Il déclare que la procédure « imposée » à l'Eglise pour « la formation des associations cultuelles », forçait le Pape à considérer la loi comme inacceptable. Pour conclure, M. Combes, se retournant vers les auteurs de la loi, affirme que leur « grave » erreur, leur « erreur initiale », c'est leur « ignorance » ou leur « méconnaissance volontaire » de la doctrine catholique. Reproche qui, peut-être, n'est pas assez sévère : car ils n'ont pas tant « ignoré » la doctrine catholique que sottement spéculé sur le schisme, sans prévoir que le premier schisme qui éclaterait, aux yeux du public, et qui ne nous scandalise pas, nous, ce serait la scission actuelle des deux pontifes du séparatisme, M. Combes et M. Briand. Quoi qu'il en soit, comment, cette « erreur » néfaste, M. Combes propose-t-il de la réparer? Là encore, M. Combes nous réservait une surprise. Sachons-le : il ne voulait ni « faire au Pape » la plus petite « concession », ni lui en « demander » une seule. Il séparait équitablement l'Eglise et l'Etat. Il n'avait recours qu'au « droit commun », à la « liberté ». Il ne laissait instituer « d'associations cultuelles » que sous les auspices de cette loi de 1901, « qui ne distingue pas entre les associations religieuses et les autres ». Sans doute, M. Briand protestera qu'il s'en remet, lui aussi, au « droit commun ». Mais, hautain, sarcastique, inexorable, M. Combes répliquera que, si M. Briand s'y est « résigné », c'est « avec répugnance », c'est « après des tâtonnements multiples » où il n'a montré « qu'indécision et faiblesse ». Et M. Combes, pour prouver triomphalement qu'il est autrement libéral que M. Briand, annonce qu'il « délivrerait » les catholiques de « l'obligation ridiculement assujettissante d'une déclaration oiseuse ». M. Combes achève sa charte religieuse en quelques traits : plus d'allocations; confiscation définitive des biens ecclésiastiques; les édifices du culte restitués aux communes, qui en auront « la libre disposition »; faculté aux conseils municipaux « de s'entendre avec les manda-

taires des associations religieuses ». Telle est la loi future de M. Combes. Elle l'enthousiasme. « De la sorte, s'écrie-t-il, toutes les difficultés s'aplaniront comme par enchantement. » Quant au catholicisme, M. Combes veut bien rassurer sur son sort ceux des sectaires qu'inquiéterait un régime si bénin. Il aspire toujours à la destruction du catholicisme. Il y travaillera. Mais dans « l'école ». Il lui suffit de la collaboration de l'instituteur, du professeur. Pour l'édification des catholiques, il y avait dejà, dans les aveux de M. Combes, une déclaration qui devait leur paraître inexpiable : c'est que, par ses stratagèmes, par la provocation d' « incidents réitérés chaque jour », il avait soigneusement préparé l'abolition du Concordat, pour opérer la rupture de la France et du Pape, puis susciter la crise de la séparation. Il n'est pas sûr, d'autre part, que M. Combes, en censurant ainsi l'anticléricalisme du gouvernement, rámène à soi les radicaux et les convertisse à son propre système : ils lui rappellent, avec quelque logique, qu'il a voté les lois du 9 décembre 1905 et du 2 janvier 1907, sans avoir avisé le Sénat des fautes énormes que commettait M. Briand. De toute évidence, M. Combes sous-entend que, pour une exécution efficace de son édit de Nantes, il faut qu'on lui rende le pouvoir. C'est tout le secret de sa consultation. Mais, palinodie, apologie, rien n'y fera. Ce soi-disant pacificateur n'inspire confiance, d'aucun côté, pas même du sien. Ses articles ne sont que curieux. Les vérités qu'il énonce ne peuvent rien, dans la bataille des idées et des partis, à l'heure présente; elles n'ont de valeur que pour l'histoire, qui les recueillera comme des leçons, et ce n'est pas cet intérêt-là que M. Combes préméditait de leur donner.

Le Pape, parlant des « violences » que l'Eglise subit actuellement en France, a dit, dans sa troisième Encyclique : « L'univers catholique a vu ce spectacle avec tristesse. » C'est bien un sentiment universel. Le cardinal-archevêque de Paris a reçu de tous les points du monde des lettres par lesquelles les évêques et les fidèles, tour à tour, protestent contre l'outrage que nos lois de Séparation font au catholicisme, contre le mal qu'elles ont commencé de faire à l'Eglise de France. Parmi ces protestations, il en est, certes, que leur origine, sinon religieuse, du moins nationale, pourrait recommander à l'attention de nos gouvernants; ce sont celles qui viennent des pays les plus libres que l'on connaisse : l'Angleterre et les Etats-Unis. Le primat d'Irlande, le cardinal Logue, reproche au gouvernement français « une tyrannie » qui ne respecte « ni le droit de propriété, ni la liberté individuelle ». L'archevêque de Westminster, Mgr Bourne, refuse « de voir dans le ministère et la Chambre la représentation vraie

de l'opinion de la grande nation française ». Aux Etats-Unis, le cardinal Gibbons, l'illustre et populaire archevêque de Baltimore, cite, dans une lettre adressée aux journaux, les propos irréligieux des principaux artisans de la loi de Séparation, et il constate que « les chefs du gouvernement français actuel ne sont inspirés par rien moins que la haine de la religion ». Mgr Ireland, l'éloquent archevêque de Saint-Paul, ne les juge pas autrement. « De fait et d'intention, s'est-il écrié, dans la chaire même de sa cathédrale, la guerre est engagée contre le christianisme sous toutes ses formes, contre la religion, quelle qu'elle soit, contre l'idée même de Dieu! » Si, aux Etats-Unis, la séparation signifie « liberté », elle signifie « servitude » en France, dans ce pays où l'Etat ne supporte pas plus, philosophiquement, un contradicteur, que, politiquement, un rival, Mgr Ireland s'étonne de la résignation qui nous courbe sous l'omnipotence de l'Etat, devenu comme le dispensateur non seulement du droit, mais de la vérité. Il nous adjure, clercs et laïques, de résister à nos oppresseurs par tous les moyens de « l'action publique ». Trop sévère peut-être pour le clergé, pour les catholiques français, parce qu'il ne sait pas assez combien, dans un pays aussi souvent divisé que le nôtre par ses révolutions et aussi souvent soumis à des régimes extrêmes, les influences du passé agissent longtemps, avec toute leur diversité, sur les esprits, parmi l'élite et parmi la masse, Mgr Ireland a du moins raison de croire que l'Eglise de France doit se confier désormais à la liberté et que, plus elle s'y habituera, plus elle sera sûre de sa force et accroîtra son autorité. Toutes ces protestations du monde catholique attestent que, si nos gouvernants prétendent « ignorer » le catholicisme, en France et à Rome, il n'y a pas, dans tout l'univers, aujourd'hui, un peuple qui « ignore » leur politique irréligieuse, si brutale, si inepte, si vaine aussi, et qu'elle n'induise à diminuer son estime pour la France et à douter de son avenir. Les républicains du dernier siècle comptaient, au premier rang de leur parti, des hommes qui voulaient que la France fût, sinon par ses armes, du moins par son génie, la reine du monde, à force d'exprimer, avec une gloire souveraine, tout ce que l'esprit humain a de noble, tout ce que le cœur humain a de généreux. M. Clémenceau et M. Briand sont d'une autre catégorie. Cette préoccupation idéale leur manque. Peu leur importe à eux de mettre la France en désaccord, moralement, intellectuellement, avec le monde. Ils la séparent des nations les plus civilisées, en même temps que des plus chrétiennes. Quelle idée se font-ils donc de leur patrie et de leur gouvernement? Supposent-ils que les sympathies des peuples ne comptent plus, dans l'état actuel de

l'Europe, et que la France puisse, sans déchoir, se passer de tout crédit, de tout honneur, parmi la concurrence des nations?

L'affaire du Maroc, tout européenne il y a un an, a pris, dans ses incidents d'hier, un aspect purement africain. Le Maghzen a déployé son drapeau, à Tanger, et sa poudre « a parlé », devant Raisouli. Alarmé par l'arrivée d'une flotte franco-espagnole qui menaçait de protéger le pays contre la domination vagabonde de l'ancien brigand, le sultan a cru nécessaire d'intervenir lui-même. Il a expédié, en grande pompe, à Tanger, son ministre de la guerre, avec une mehalla de trois mille hommes qui traînait deux canons. Si Guebbas a destitué Raisouli, que le Maghzen avait nommé gouverneur du Fahs, dans un temps où, pour mériter cette fonction, le bandit n'avait encore de titre que sa capture de M. Perdicaris. Cependant, Raisouli restant enfermé, orgueilleusement, dans son château-fort de Zinat, Si Guebbas a dû mettre la mehalla en marche et il s'est emparé du repaire, après un siège un peu burlesque où, pour rendre profitable le tir de son artillerie, il a dû invoquer la dextérité d'un de nos officiers algériens. Raisouli s'est enfui, on ne sait dans quelle montagne. La mehalla ne l'a poursuivi que de loin, lentement, occupée, d'ailleurs, par son amour du pillage, çà et là. Et, depuis la conquête de Zinat, on dirait une trêve, soit que Si Guebbas négocie avec une tribu ou une autre la livraison de leur hôte, soit que Raisouli lui-même négocie, à Fez, son pardon. L'impunité octroyée à Raisouli prouverait l'impuissance du Sultan. Le désordre recommencerait et, alors, de deux choses l'une : ou Si Guebbas devrait camper sous les murs de Tanger, tant que la police des 500 hommes que la Conférence d'Algésiras a ordonné d'y installer, ne serait pas organisée par la France et l'Espagne; ou la flotte franco-espagnole serait obligée de stationner devant Tanger, jusqu'à cette date. L'expédition de Si Guebbas n'a-t-elle été qu'une fantasia? Est-elle un acte sérieux, sincère, qui assure à la Conférence d'Algésiras une collaboration loyale? Quelle que soit l'intention véritable du Maghzen, sa mauvaise volonté, s'il en a encore, ne prévaudra pas contre le fait nouveau : la France et l'Espagne ont pris en mains le mandat des puissances; elles ont marqué leur rôle, à Tanger; elles ne pourront qu'occuper plus résolument, en avril, le poste que la Conférence leur assigne.

Auguste Boucher.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Histoire de la France contemporaine, par Gabriel Hanotaux, de l'Académie française. III. *La Présidence du Maréchal de Mac-Mahon; ** La Constitution de 1875.* 789 pages in-8°. (Furne.)

Le plan de M. Hanotaux s'élargit au fur et à mesure de l'exécution. Ce troisième volume n'épuise pas la présidence du Maréchal, puisqu'il ne s'étend que du printemps de 1874 au 16 mai 1877 : c'est la période du vote et de l'inauguration de la Constitution, avec l'alerte diplomatique de 1875, sur laquelle l'auteur apporte une version très neuve et sans doute définitive Nous avons déjà dit le mérite littéraire et la solidité d'information de cet ouvrage : parmi les jugements politiques de M. Hanotaux, il en est un bon nombre qui appellent des réserves ou même des contradictions, mais son livre est vivant, instructif et aussi impartial en somme qu'on peut l'attendre d'un homme d'Etat racontant et appréciant des événements aussi récents.

La jeunesse de Louis XI (1423-1445), par Marcel Thibault. In-8°. (Perrin.)

Historien et psychologue, M. Thibault, en même temps qu'il étudie la formation du caractère de son personnage, en dépeignant sa petite enfance et son éducation, son mariage, sa vie intime, ses débuts politiques, fait une évocation instructive et captivante de la France du quinzième siècle où se prépare, au milieu des ruines de la guerre de Cent ans, la Renaissance. Ce livre, qui satisfera les érudits par l'abondance de la documentation et la sûreté de la critique, plaira à tous les lecteurs par l'élégance et le mouvement du récit, le pittoresque des tableaux, la vigueur des portraits, et aussi par des aperçus très neufs sur les hommes et sur les choses de la fin du moyen âge.

L'Achat des actions de Suez, par Charles Lesage. — Un vol. in-12. (Plon.)

Ce livre fournirait un argument nouveau, s'il en était besoin, à ceux qui soutiennent que toute notre politique moderne est à base de finance. L'origine de la prépondérance de l'Angleterre en Egypte a été incontestablement l'achat des actions du khédive, achat qui n'a pu être effectué que grâce au concours du plus puissant des banquiers d'alors. M. Lesage, inspecteur des finances et maître de conférences à l'Ecole des Sciences politiques, nous conte ces négociations à la fois si brèves et si graves avec une précision vraiment impeccable. A force de clarté et de simplicité savante, il est parvenu à rendre attrayant, même pour le grand public, un sujet très aride en apparence.

La guerre et le mouvement économique. *Leurs relations et leurs actions réciproques*, par le capitaine Serrigny. 1 vol. in-12.

Documentation sérieuse, clarté très grande et lecture facile, grâce à un style imagé et en dépit de nombreux chiffres. Absence de système et de théorie économique absolue, conclusions tirées de chaque cas concret en rapprochant les effets des causes. En un mot, travail original, bien charpenté et faisant ressortir des leçons utiles.

La Persécution et la Résistance, par Oscar Havard. 1 vol. in-12. (Librairie des Saints-Pères).

S'autorisant des leçons du passé et faisant appel à l'enseignement traditionnel de l'Eglise, l'auteur de cet ouvrage a entrepris de démontrer, à la lumière de l'histoire, que, pour les catholiques opprimés par la dictature jacobine, il ne reste qu'un moyen de sortir de la servitude et de conjurer la défaite. c'est « d'avoir enfin, comme le dit éloquemment Joseph de Maistre, cette conscience de notre force qui reparait si souvent sous la plume d'Homère, lorsqu'il veut nous rendre sensibles les hauteurs du courage ».

Ce volume est une évocation des anciennes luttes, et un appel à l'énergie de la race.

Henri de Tourville et son œuvre sociale, par G. Melin. Avec un portrait et des lettres inédites. 93 p. in-8°. (Berger, Levrault et Cie.)

Henri de Tourville fut un des élèves les plus autorisés de Frédéric Le Play, le fondateur de la science sociale, car, pendant dix-sept ans après la mort du maître, il dirigea le groupe d'études que celui-ci avait fondé. Il fut l'inspirateur de maintes innovations fécondes, qui vinrent bouleverser nos préjugés. Son œuvre est considérable; mais restée en manuscrit ou diffusée dans des collections de revue, il était utile qu'elle fût exposée au grand public.

M. Melin vient de retracer en une notice académique cette vie si bien remplie et il accompagne sa biographie d'un essai de classification sociale, d'une liste des travaux de H. de Tourville et de quelques-unes de ses lettres inédites.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — L. DE SOYE ET FILS, IMPR., 18, R. DES FOSSÉS S.-JACQUES.

M. WALDECK-ROUSSEAU

ET SON OEUVRE

La douloureuse épreuve que traverse en ce moment l'Eglise n'est pas un accident; pas plus, d'ailleurs, que le péril social qui lui fait suite. Ces deux phénomènes solidaires sont la conséquence préméditée d'une conspiration qui remonte à trente ans. On peut en fixer la date à l'heure même où la franc-maçonnerie fit avec le parti républicain la conquête du pouvoir. Elle y apportait ses préventions, ses rancunes, ses haines et surtout son parti-pris d'hostilité contre le catholicisme. Depuis la laïcisation de l'enseignement d'Etat inaugurée par Jules Ferry jusqu'à la proscription en masse des congrégations religieuses réalisée par M. Combes, la politique de tous les ministères, presque sans exception, n'est qu'une campagne anticatholique, menée avec autant de méthode que de rigueur, et dont la séparation n'est pas la dernière étape. Le terme final que lui ont assigné les meneurs, c'est l'abolition totale et définitive du culte; après quoi le socialisme fera le reste.

Cette œuvre doublement impie engage la responsabilité collective du régime et du parti qui le remplit. Mais la part n'est pas égale entre tous ceux qui la supportent. L'homme que ces événements accusent avec le plus de force, c'est, sans comparaison possible, M. Waldeck-Rousseau : non parce qu'il voulut d'un dessein ferme et prémédité infliger à l'Eglise, encore moins à la société, cette terrible épreuve, mais parce qu'il déchaîna les meutes qui nous pourchassent. Il incarne une époque et symbolise un règne.

C'est de lui que date cette rapide et profonde transfiguration qui s'est accomplie depuis sept ou huit ans, dans le gouvernement, dans la politique et jusque dans l'âme de notre nation. Son œuvre se continue incessamment, même après sa mort, comme en ont témoigné les élections qui révélèrent la puissance et la continuité de sa filiation. Il n'est point de statue, si haute soit-elle, qui paie à son prix un pareil service.

La mémoire de M. Waldeck-Rousseau a grandement bénéficié de l'ignominieux discrédit où sont tombés ses successeurs. Il fait figure d'homme d'Etat, lorsqu'on le compare à M. Combes. Cette physionomie vulgaire et basse fait valoir la tenue correcte et hautaine qu'il avait su prendre. Ce serait à croire qu'il l'avait désigné tout exprès pour lui servir de repoussoir devant la postérité. Quelques-uns de ses anciens adversaires ont trouvé même dans ce seul rapprochement un sujet de réhabilitation. Lorsqu'on discutait à la Chambre des députés, et plus tard au Sénat, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, il n'était pas rare de voir les orateurs catholiques invoquer le témoignage et l'autorité de M. Waldeck-Rousseau contre les sectaires du Bloc maçonnique. « Ce n'est pas ainsi que M. Waldeck-Rousseau entendait la loi sur les congrégations ! » Ou bien encore : « Si M. Waldeck-Rousseau était ici, il serait le premier à vous dire que vous faites une œuvre d'iniquité et d'oppression. » Dans la lutte incessante que libéraux et catholiques soutiennent contre la conquête maçonnique, cette invocation à l'ombre tutélaire de M. Waldeck-Rousseau est devenue un phénomène courant. On atteste son libéralisme, comme on attestait autrefois celui de Royer-Collard ou de Benjamin Constant. On fait de lui, par opposition, un témoin respecté du droit, de la justice et de la liberté. Les responsabilités s'émoussent, les rancunes désarment, et la justice abdique. Mais ni la conscience humaine, ni l'histoire, ni le sentiment national ne s'accommodent de ces travestissements. De ce que les héritiers et continuateurs de M. Waldeck-Rousseau ont été pires que lui, il ne s'ensuit pas que l'homme politique qui enrôla ces bandes et les lâcha plus tard aux trousses de la France effarée soit innocent de leurs abominables prouesses. Il est, au premier chef, responsable des dévastations qu'ils ont accomplies, et il est juste qu'il en porte la peine devant la postérité.

Le ministère de M. Waldeck-Rousseau fut, en quelque sorte, le bouillon de culture de tous les virus infectieux qui nous empoisonnent. C'est de lui que date cette entreprise de démagogie antireligieuse, antimilitaire, antinationale et antisociale qui noie aujourd'hui la société et l'Etat sous son écume. C'est lui qui donna l'essor aux sophismes, aux chimères, aux passions, aux appétits, aux bestialités démagogiques, c'est-à-dire à tous les éléments de révolte et de dévastation qui peuvent, à la fois, déshonorer et perdre un peuple. Il y a, dans la liturgie catholique, une invocation touchante : *Domine, ne tradas nos bestiis!* C'est une pensée que tous ceux qui ont charge de peuple pourraient et devraient considérer comme la loi même de leur fonc-

tion. M. Waldeck-Rousseau ne l'entendit pas. Il nous a proprement livrés aux bêtes, et les bêtes qu'il a démuselées, avant de les lancer sur nous, sont autrement redoutables que les fauves auxquels les Césars romains livraient les anciens martyrs. Elles dévoreraient la terre avant d'être repues.

Il semble, cependant, que rien dans ses origines ne le prédestinât à cette odieuse destinée. S'il était né de parents sectaires ou tarés, il n'eût fait qu'obéir au virus introduit dans ses veines par le sang paternel, et ses aberrations politiques pourraient passer pour des fatalités de famille. Mais, tout au contraire, il était fils des plus honnêtes gens de la terre, et l'éducation qu'il tenait d'eux n'avait été que le rayonnement de leurs vertus bourgeoises. Tout au long de son enfance et de sa jeunesse, il s'était imprégné, dans l'atmosphère familiale, des idées, des sentiments, des principes et de la tenue qui constituent, en quelque sorte, l'orthodoxie des honnêtes gens. Son père, avocat réputé à Nantes, avait côtoyé la politique. Il était, par une antinomie assez répandue alors, catholique et républicain. Il avait figuré, pendant quelques mois, sur les bancs de l'Assemblée nationale de 1848, et ce fut sa seule apparition dans la carrière parlementaire. Le coup d'Etat l'avait refoulé à Nantes, où ses succès de barreau le consolaient de ses déboires politiques. Pendant toute la durée de l'Empire, il fut de l'opposition libérale, comme la plupart des avocats et même des magistrats de cette époque. Mais l'opposition libérale était particulièrement bénigne et discrète en ses vœux. Elle aspirait à la république sans oser le dire. La république dont rêvaient ces libéraux était encore un conservatoire : conservatoire de l'ordre social, de la religion, de la famille et de la propriété; conservatoire des traditions et des principes qui furent le patrimoine des générations passées, et qui restent, aux yeux de leurs fidèles, l'armature de la société future.

Il était naturel qu'un jeune homme élevé dans un pareil milieu et nourri de ces leçons fût républicain, mais un républicain façonné à la ressemblance de ceux qui l'avaient formé. Ce ne fut pas le cas de M. Waldeck-Rousseau. Il s'était fait rapidement une place prépondérante au barreau de Rennes. Mais tout le monde sentait qu'il ne pouvait cloître sa fortune dans cette étroite arène. Ses origines le désignaient aux luttes parlementaires; l'exceptionnelle qualité de sa parole l'y conduisit en un tour de main. Il n'eut qu'à paraître dans la lice électorale pour y triompher. Son début à la Chambre ne fut pas moins triomphant. Il y débuta comme le Cid :

Ses pareils à deux fois ne se font pas connaître!

Ce qui fit connaître M. Waldeck-Rousseau, c'est qu'il n'était ni le libéral scrupuleux, ni le catholique fidèle qu'avait cru façonner son père. Il ne reconnaissait d'autre culte que la force, et d'autre raison que la raison d'Etat. C'était un sophiste de très haute volée qui plaidait avec une intrépidité coquette les causes les plus hasardeuses, et il le fit bien voir en choisissant pour ses débuts au Parlement le projet de loi sur l'épuration de la magistrature. Il fut le défenseur le plus brillant et le plus hardi de cette abominable violence qui mit le collier à la magistrature. M. Ribot, qui avait de la doctrine, combattit le projet au nom des principes. M. Waldeck-Rousseau, de conscience opportuniste, le défendit au nom de l'intérêt de parti. Le tranquille cynisme qu'il y sut mettre fixa sa fortune et sa renommée.

Je rappelle sa thèse, parce qu'elle caractérise assez exactement sa mentalité, comme on dit aujourd'hui. Pour lui, la magistrature n'existait pas. Il ne devait y avoir dans les tribunaux que des fonctionnaires préposés à la distribution de la justice, et comme cette justice doit être rigoureusement conforme aux idées et à l'esprit du gouvernement régnant, il était indispensable qu'ils fussent ses créatures. Les magistrats existants avaient été, pour la plupart, nommés par l'Empire, et cette origine avait rendu leur justice caduque. Par conséquent, il était juste autant qu'urgent de s'en défaire. La république allait asseoir sur leurs sièges des magistrats de sa façon qui seraient bien à elle et rendraient en son nom une justice orthodoxe. Après quoi, on n'entendrait plus une seule note discordante dans le concert républicain! Cette thèse effroyable fut soutenue avec une netteté, une précision, une vigueur, une sûreté d'accent qui en multipliaient l'effet. Les opportunistes avaient déjà le pied sur la liberté : on allait leur livrer la justice à son tour! On leur promettait des magistrats qui leur ressembleraient et qui rendraient désormais des arrêts à leur image! O délire! Peu d'orateurs ont à ce point conquis leur auditoire. Il y avait une ivresse farouche dans l'ovation qu'ils firent à M. Waldeck-Rousseau, lorsqu'il descendit de la tribune. Gambetta qui présidait couvait des yeux ce merveilleux sophiste, et la satisfaction violente qu'il éprouvait à l'entendre si galamment réduire la magistrature au rôle d'une domesticité d'Etat disait clairement qu'il avait trouvé son ministre d'élection.

Il fut, en effet, le ministre de Gambetta, puis celui de Jules Ferry qui continuait la politique opportuniste du maître. L'opportunisme dont le caractère essentiel était de n'avoir ni principe, ni doctrine, ni préjugé d'aucune sorte, convenait à merveille à la tyrannie collective que Gambetta avait fondée sur les ruines de

l'idéalisme républicain. Le régime qu'elle avait inauguré était une exploitation du pouvoir, au seul profit de sa clientèle électorale. Or, le dilettantisme glacial et hautain de M. Waldeck-Rousseau s'accommodait à merveille de ce système de gouvernement qui lui permettait de faire suivant son bon plaisir, sans invoquer d'autre titre que la commodité du parti. On lui doit cette justice de reconnaître que son premier passage au pouvoir ne l'amoindrit pas. Il y montra de la fermeté, de l'énergie, le sens et le goût de l'autorité. Il eut même cette vertu rare et presque héroïque en un pareil milieu, de soustraire le personnel de son administration à la tyrannie des membres du parlement, de jeter avec flegme dans le même panier leurs plaintes et leurs recommandations. Puis il disparut un jour de l'arène parlementaire, sans se retourner. Il avait pris le pouvoir sans plaisir; il le quittait sans regret.

Il est certain qu'il était exempt d'ambitions vulgaires et qu'il ignorait les bas appétits du pouvoir. S'il eût été capable de regrets, ses succès au barreau l'en auraient amplement consolé. Mais il semblait bien que la politique fût devenue le dernier de ses soucis, et ce détachement ne dura pas moins de quinze ans. Il en poussait le dédain si loin qu'il renonçait de parti-pris aux triomphes oratoires que son éloquence lui promettait. Car il était orateur de premier mérite. Ce sophiste avait la parole d'un honnête homme, je veux dire une parole sans artifices, nette, limpide et pure, aussi mesurée de ton qu'exquise en ses nuances et dont le développement harmonieux et précis charmait également l'oreille et l'esprit. Nul ne donna jamais démenti plus formel à l'aphorisme fameux de Buffon : « Le style, c'est l'homme même »; mais il n'y mettait aucun empressement. Il était le plus muet des sénateurs, bien qu'il en fût le plus éloquent. On l'appelait de temps en temps en consultation dans une cérémonie ou dans un banquet. Il prononçait alors une harangue qui avait les allures d'un manifeste. Il se montrait, en ces circonstances, adversaire résolu de la politique révolutionnaire, et personne n'a plus hautement désavoué les compromissions radicales ou socialistes dont la république commençait à souffrir. Et c'est pourquoi nombre de braves gens le croyaient prédestiné à prendre le rôle nécessaire, enviable et glorieux de représentant de l'ordre dans la république, dont aucun républicain, depuis trente ans, n'a encore osé se saisir.

Comment ce républicain correct et hautain, superbement dédaigneux des succès charlatanesques et de la brigue populacière, devint-il le syndic de toutes les passions démagogiques en révolte

contre l'ordre universel? Ce fut un effet de l'affaire Dreyfus, et parmi les stupéfiants phénomènes que mit au jour cette formidable aventure, aucun n'a été plus funeste à la santé matérielle et morale de la France. On n'exagère rien en disant qu'elle nous a coûté plus cher que la guerre de 1870. Ce fut, à coup sûr, un immense malheur que de perdre dans le même désastre nos armées et deux de nos plus chères provinces. Ce n'était pourtant qu'un malheur toujours réparable, si la conscience de la nation était restée claire et son patriotisme intact. Mais perdre en même temps sa conscience et son génie, aliéner ou déformer à plaisir sa nationalité, noyer sous l'afflux des sophismes hétérogènes les foyers de toute vertu réparatrice, les règles, les principes, les traditions, les institutions mêmes qui sont la sauvegarde de la patrie, c'est plus qu'un malheur : c'est la mort pour un peuple. L'affaire Dreyfus fut cette œuvre de mort et M. Waldeck-Rousseau fut l'âme et l'instrument de cette conspiration.

II

Entendons-nous cependant : il est nécessaire de définir et de préciser les griefs qui lui sont essentiellement imputables. Ce que nous reprochons à M. Waldeck-Rousseau, ce n'est pas d'avoir cru à l'innocence du condamné et d'avoir voulu le défendre contre des formes de justice qu'il trouvait irrégulières. La justice est de droit absolu, et on la doit à tous. On la devait donc à Dreyfus comme à n'importe qui. Seulement, on ne devait ni à Dreyfus, ni aux défenseurs de Dreyfus, la liberté de transformer leur plainte en machine de guerre à bouleverser la France jusque dans ses fondements. Et ce fut là précisément le crime initial de M. Waldeck-Rousseau.

Lorsque M. Loubet le chargea de constituer le cabinet nouveau qui devait succéder au ministère de M. Charles Dupuy, il y avait quinze ans et plus que M. Waldeck-Rousseau vivait à l'écart de la politique. Il paraissait profondément dégoûté de la cuisine parlementaire, et le nonchalant dédain qu'il montrait des hommes et des choses de son temps correspondait fidèlement à son état d'esprit. Les seules manifestations politiques qu'il consentit à faire étaient ses discours de Saint-Etienne, et ces discours eux-mêmes n'étaient guère que des leçons dédaigneuses et hautaines données aux radicaux et aux socialistes. C'est pourquoi beaucoup de gens espéraient en lui, encore qu'il ne fit rien pour justifier ces espoirs. Mais sa discrétion même le recommandait aux imaginations en quête de sauveur. C'est ainsi qu'il fut, à la mort de

M. Carnot, le candidat des modérés et des libéraux à la présidence de la République.

Il ne tenait qu'à lui de constituer un ministère conforme à ses goûts. Il y pensa tout d'abord, puisqu'il offrit l'un des principaux portefeuilles à M. Poincaré; puis il se ravisa et fit un ministère radical-socialiste. Le choix des personnalités qui le composaient n'était pas des plus heureux. Lorsqu'il parut devant la Chambre, il fut accueilli par un ouragan de huées qui ressemblait fort à un charivari. De fait, c'était un assemblage hétéroclite dont les oppositions violentes, — telle l'association de M. Millerand et du général de Galiffet, — causaient une stupeur impossible à décrire, alors que d'autres personnalités justement décriées justifiaient les sanglantes apostrophes de M. Mirman. Le nouveau président du Conseil parut interdit par cet accueil; il tremblait si fort en lisant son programme ministériel que le papier sursautait entre ses mains secouées par l'émotion. Il obtint pour son baptême 11 voix de majorité, et sans l'inconcevable faiblesse de quelques modérés qui lui assurèrent la vie, il était mort-né. Eux allaient bientôt apprendre de quel prix se paient de pareilles complaisances.

M. Waldeck-Rousseau n'était pas l'homme que ses dehors faisaient paraître. A le voir et à l'entendre, on pouvait le prendre pour un caractère. La correction glacée de sa tenue, l'impeccable et froide précision de sa parole, le ton posé, tranquille et sûr de son débit, donnaient l'impression d'une volonté ferme, méthodique et tendue, qui marchait, sans arrêt ni détour, à son but. Ce n'était qu'une illusion; jamais la métaphore si connue du roseau peint en fer ne s'appliqua mieux qu'à lui. Il était faible, irrésolu, timide, et ces formes rigides n'étaient que le masque de sa débilité. Il était surtout sceptique et nonchalant. Tout effort continu l'ennuyait. Ses services ne pouvaient obtenir de lui qu'il signât les pièces afférentes à l'administration de son ministère. Il n'était vraiment à l'aise, et ne se cachait pas de le dire, que lorsqu'il pêchait à la ligne ou peignait des aquarelles.

Il y a dans la langue française un mot d'importation italienne qui le peindrait au juste : c'est le mot de dilettante. M. Waldeck-Rousseau était un dilettante et son dilettantisme se compliquait d'une perversion intellectuelle et morale, d'une sorte de besoin de mépris qui lui faisait aimer les mauvaises fréquentations et les procès difficiles. Et c'est pourquoi sa politique eut l'air d'une gageure tenue contre sa propre raison. Au cours d'un discours admirable pour la « Patrie française », M. Albert Vandal nous le peignit un jour en ces termes : « Avocat habile, avocat indiffé-

rent, il semble avoir pris à forfait la destruction de toutes nos forces vives, et il n'a vu dans la conduite des affaires publiques qu'une cause à gagner contre la France. » Le portrait est cruel et il a toutes les apparences de la vérité. Ceux qui ont regardé M. Waldeck-Rousseau à l'œuvre ne peuvent avoir une autre opinion de ce qu'il fut. Mais encore pourquoi le faisait-il? Pourquoi s'était-il voué à cette œuvre de démolition universelle? C'est bon pour un anarchiste de profession, pour un collectiviste, pour un sectaire imbécile et furieux; ce n'était pas le fait d'un esprit tempéré, intelligent et averti. Fût-il vrai qu'il plaidât contre la France, que son entreprise n'en devient pas plus claire : car il eût tout perdu à gagner sa cause. Tout en France devait s'effondrer à la fois, et son salaire, son métier, son personnage, sa maison même allaient s'abîmer sous les décombres. Et s'il n'était, comme quelques-uns inclinent à le croire, qu'un sophiste sans amour et sans foi d'aucune sorte, qui faisait de la politique un jeu de massacre et s'amusait à renverser tout ce qui était debout, on s'étonnerait davantage encore que sa perversité fût mêlée de tant d'imprévoyance. Car l'histoire témoigne que le règne des sophistes fut toujours éphémère : ils sont suivis de près par les bourreaux.

Il y avait autre chose. Le sophiste indolent et dédaigneux qui constituait le trait principal de son personnage donnait, par sa faiblesse de caractère, une large prise aux influences dominatrices d'amis passionnés et même sectaires qui ne le soutenaient que pour se servir de lui. La politique qu'il inaugura et qui fut la conspiration la plus audacieuse qu'on eût jamais osée contre l'ordre traditionnel et contre la nationalité française, fut proprement leur œuvre : il ne fit que l'endosser. Comme il n'avait, ni dans le caractère, ni dans la conscience, aucune raison déterminante de leur résister, il cédait nonchalamment à leur conseil. Autant cela qu'autre chose! Il y était, en outre, secrètement aidé par la blessure d'amour-propre que lui infligeait l'éloignement de ses anciens amis politiques, les modérés, et par la rancune grandissante qu'il leur gardait de leur hostilité. Il me souvient qu'un député du centre, très hostile à la politique du Bloc, mais resté fidèle à la mémoire de M. Waldeck-Rousseau, me disait un jour : « Vous voulez que je vous explique la politique de Waldeck? Eh bien, c'est la faute des modérés! » Et comme je m'étonnais, il ajouta : « Oui, c'est parce que les modérés l'ont lâché, ont attaqué sa politique et combattu son ministère qu'il s'est jeté dans les bras de l'extrême-gauche. Il s'est vengé de leurs affronts en allant jusqu'à la démagogie! » A ce compte,

M. Waldeck-Rousseau aurait reproduit Coriolan. Seulement, au rebours du héros romain qui sacrifia ses ressentiments aux larmes de sa mère, le créateur du Bloc sacrifia jusqu'au bout sa patrie à ses rancunes.

Cette disposition d'esprit devait naturellement lui amener les factions et les sectes qui sont en révolte chronique contre les traditions politiques, économiques, militaires et religieuses de notre pays. Poussé dans cette évolution par sa rupture avec les libéraux et les modérés dont il avait été longtemps l'espoir, par le dépit intime et cuisant qu'il en ressentait, par le zèle retourné qui est la marque et le châtiment de toutes les apostasies, enfin et surtout par l'implacable passion des factions extrêmes dont il était devenu le prisonnier, il fut le chef de la révolution indéfinie, et il noua de ses mains de sophiste et de décadent cette conjuration du pouvoir et des sectes révolutionnaires qui devait avoir le terrorisme pour instrument et l'anarchie pour fin.

Ce mot formidable de terrorisme doit être expliqué. Il ne veut pas dire que nous comparons M. Waldeck-Rousseau à Robespierre, ni son gouvernement à la Terreur. Il nous plaît de reconnaître qu'il ne guillotina personne, et la différence est déjà notable. Mais ce n'est pas expressément pour guillotiner que Robespierre était terroriste. Il faut voir par quelles phases psychologiques il avait passé avant d'en arriver là. Avant d'être le monstrueux maniaque qui remplit la Terreur de sa personnalité, c'était un robin douceâtre, imprégné de la philanthropie morbide de Rousseau, fervent amant de la nature et prosélyte ampoulé de la vertu, incapable, à tous ces titres, de vouloir le moindre mal à son prochain. Taine l'appelle proprement un cuistre, et cette qualification est, en effet, celle qui l'habille le mieux. Mais c'était un cuistre systématique et dogmatisant, de l'espèce de ceux qui en font accroire aux autres. Il était odieusement médiocre. Mais il avait de la tenue, une attitude et de la vertu. Cela vaut mieux que le génie! Robespierre dut à ces façons d'incorruptible de conquérir la première place dans la République. Lorsqu'il en fut le maître, il ne cessa pas d'aimer le genre humain. Seulement, il se crut spécialement désigné par l'Etre suprême à faire le bonheur des hommes, et comme sa philanthropie impatiente rencontrait des gêneurs, il ne trouva pas de moyen plus simple et plus court que de couper la tête à tous ceux qui faisaient obstacle à sa mission.

On peut rendre à M. Waldeck-Rousseau la justice de reconnaître qu'il était, à tous égards, supérieur à Robespierre. Il n'en

faut pas moins constater qu'ils ont un trait commun, l'intoxication mentale, c'est-à-dire l'exaspération de l'idée fixe qui devait conduire l'un à l'abus du pouvoir, autant dire à la guillotine sèche, comme elle avait conduit l'autre au massacre. M. Waldeck-Rousseau s'était donné, ou s'était laissé donner mission de sauver Dreyfus, qu'il estimait innocent, et de sauver, en même temps, la République qu'il croyait menacée par la réaction nationaliste. Et, par un phénomène d'auto-suggestion qui semble plutôt relever de la pathologie que de la critique politique, il identifia ces deux causes, et fit tout ce qu'il put pour leur assurer une victoire commune. Le conseil de guerre trompa son espoir. Mais il prit sa revanche sur le nationalisme. Pour le perdre, il inventa et machina de toutes pièces un complot contre la sûreté de l'Etat et déféra les victimes désignées à la Haute Cour. Ce procès de la Haute Cour est une des plus scandaleuses iniquités imputables au bon plaisir. En d'autres temps que les nôtres, elle eût pour toujours attaché son homme au pilori de l'histoire. C'est un châtiment qui excède la mesure de nos justices. Mais il ne s'ensuit pas pourtant que le crime soit amnistié ou prescrit.

Les républicains sous l'Empire accusèrent hautement le gouvernement de fabriquer lui-même, avec le concours de la police, des complots opportuns, afin d'y trouver un prétexte à se débarrasser des oppositions devenues redoutables ou seulement gênantes. Néanmoins le gouvernement impérial n'en avait pas tout le mérite, puisque, dès le lendemain de sa chute, les condamnés élargis se vantaient très haut et très fort de leurs conspirations. Et ces complots, imaginaires ou non, n'étaient pas dépourvus de toute vraisemblance. C'est un caractère qu'on ne saurait reconnaître à celui qui fut déféré par M. Waldeck-Rousseau à la Haute Cour. Ce procès fut essentiellement un procès de tendance, un procès d'intention, et comme dans les actes des accusés, rien n'en fournissait la matière, c'est la police qui fut chargée de l'inventer. C'est uniquement sur des rapports de police dont on dissimulait, d'ailleurs, énergiquement l'origine, que se fonda l'accusation, et c'est sur ces rapports de police que la Haute Cour condamna les accusés. Et les mêmes hommes qui osèrent recourir à cette procédure infâme étaient ceux qui dénonçaient avec le plus d'âpreté l'irrégularité des formes judiciaires dans le procès Dreyfus! Il faut noter ces monstruosités au passage pour fixer la physionomie des politiciens de notre temps, et pour montrer aussi la dégradation de l'esprit et des mœurs de parti. Les républicains d'autrefois flétrissaient avec un bel emportement d'éloquence les œuvres de la police politique, et ils avaient raison. Il lui est, en effet,

aussi facile de fabriquer un complot sur commande que de le dénoncer. Tout policier politique est homme à dire ou à faire ce qu'on lui commande; mais on sait aussi ce que vaut l'ouvrage forgé par de telles mains.

Eh bien, c'est un complot de cette marque qui fut déféré à la Haute Cour. Le gouvernement avait besoin de tenir Déroulède dont il craignait le généreux patriotisme et la redoutable popularité. Il commença donc par l'arrêter au début du procès de Rennes, puis, lorsqu'il fut sous les verrous, il chercha ce qu'il pourrait bien lui reprocher; car on ne pouvait le retenir qu'à la condition de lui faire son procès, et la matière manquait. C'est la police qui fut chargée de la fournir. Elle inventa le complot ourdi de concert par M. André Buffet et Déroulède qui ne se connaissaient pas et ne s'étaient jamais vus! Et le Sénat travesti en cour de justice n'eut pas besoin d'un autre viatique pour sauver le Capitole à son tour! Le crime des crimes, c'est cette sacrilège parodie de la justice qui prête à l'iniquité les formes du droit. Du moins, l'homme le plus respecté du Sénat, M. Wallon, le père de la république, comme on l'appelait, a vengé la morale publique en disant que ce procès était une « forfaiture ». Et ce n'est pas dans un monde sans écho que Michel de Bourges a jeté jadis ce mot vengeur : « C'est l'indignité du juge qui fait la gloire du condamné! »

III

En même temps, M. Waldeck-Rousseau donnait au socialisme une journée triomphante. Il croyait devoir apparemment cette satisfaction au groupe socialiste du Parlement qui était devenu son plus énergique soutien dans sa lutte contre la justice et la liberté. Personne avant lui n'avait jeté plus abondamment l'anathème au socialisme. C'était même sa spécialité dans les consultations retentissantes qu'il donnait à Saint-Etienne, dans l'intervalle des sessions parlementaires. Il nous faisait peur de la conquête démagogique et conviait, en termes pressants, tous les honnêtes gens à s'unir pour résister à ses assauts. Personne non plus n'avait mis plus d'empressement et d'aisance à se réconcilier avec elle, et il célébra cette réconciliation par une manifestation inoubliable. C'était le jour où l'on inaugurait le *Triomphe de la République* sur l'ancienne place du Château-d'Eau. Tous les pouvoirs publics étaient là, et pour ajouter à la solennité de la fête, on avait convié le nouveau chef de l'Etat, M. Loubet. Lorsque les orateurs officiels eurent à l'envi célébré leur règne, ce fut le tour du peuple de dire ce qu'il en pensait. Il n'y manqua pas. On vit

déboucher sur la place et marcher vers les tribunes officielles des groupes organisés et distincts qui prenaient, à leur façon, leur part de la cérémonie. C'étaient les sections socialistes qui défilaient devant le président et les ministres. Toutes portaient le drapeau rouge et criaient en passant : « Vive la sociale! »

Ce spectacle aujourd'hui n'est plus nouveau. Les héritiers de M. Waldeck-Rousseau nous ont accoutumés aux manifestations révolutionnaires. Lorsque le général André et M. Camille Pelletan s'en allaient communier avec la démocratie dans les banquets populaires, c'est sous les plis du drapeau rouge qu'ils officiaient. Plus récemment, on a pu voir un ministre de la guerre, M. Berteaux, saluer le drapeau rouge des grévistes de Longwy, et sourire agréablement aux couplets du chant révolutionnaire qui a remplacé la *Marseillaise* dans les cérémonies officielles, et dont la moindre fleurette est cette déclaration d'amour au service militaire :

S'ils s'obstinent, ces cannibales,
A faire de nous des héros,
Nous leur montrerons que nos balles
Sont pour nos propres généraux.

Mais à ce moment, la démagogie dont M. Waldeck-Rousseau tenait les rênes, n'était encore qu'en marche. Elle commençait seulement à mesurer des yeux le terrain qu'elle a couvert depuis. C'est pourquoi cette manifestation révolutionnaire émut violemment les assistants attardés qui vivaient encore sur la foi des préjugés bourgeois. Le président de la république en éprouva pour son compte un tel saisissement qu'il demanda sur-le-champ sa voiture, et, sans attendre la fin de la fête, s'enfuit à l'Elysée.

Il ne s'aperçut pas qu'il passait à côté d'une très haute fortune. Il était l'élu des factions échauffées du Parlement, telles que socialistes, radicaux, francs-maçons, qui coalisèrent sur sa candidature leurs aspirations tumultueuses. Il avait accepté leurs suffrages sans prendre garde à la politique dont elle était l'expression. Or, cette politique jurait avec les habitudes d'esprit et le tempérament de M. Loubet. C'était un homme d'opinions moyennes et furieusement infecté de préjugés d'ordre capitaliste. Et c'est pourquoi le vieil homme qui était en lui s'effara devant ces nouveautés énormes, comme un cheval de province devant un automobile. On raconte qu'une fois de retour à l'Elysée, il éclata en reproches violents contre M. Waldeck-Rousseau qui lui offrit sa démission. C'est à ce moment précis que la fortune lui tendait la main. Il fallait accepter la démission du ministre responsable de cette provocation démagogique, l'exiger même, s'il ne l'avait spontané-

ment offerte, constituer un ministère de défense nationale, dessaisir la Haute Cour qui déshonorait la justice et gouverner résolument contre le socialisme. Si M. Loubet avait fait cela, ileût pris subitement la figure et la taille d'un grand chef d'Etat, etsa popularité serait devenue incommensurable. Il ne le fit pas parce que ni son esprit ni son tempérament ne comportaient une pareille vertu.

Cette passivité assura le règne de M. Waldeck-Rousseau, mais en même temps, elle le déclassa. Elle l'asservit à cette tyrannie démagogique qui fut une sorte de miniature de la Convention et qui s'est appelée le Bloc. Le Bloc, dont M. Waldeck-Rousseau commença la fortune et que M. Combes devait porter plus tard à l'apogée de sa puissance, était proprement l'association de toutes les forces antinationales, antisociales, antireligieuses en révolte chronique contre tout notre passé et le génie de notre race. La France n'avait qu'à suivre sa tradition, à obéir à la loi de ses affinités pour rester indéfiniment la plus noble et la plus heureuse des nations. Malheureusement elle s'est imprégnée du mal révolutionnaire, c'est-à-dire des sophismes, des chimères, des mensonges, des curiosités, des appétits et des rébellions qui sont le péril chronique des Etats et des sociétés. Comme les tempéraments robustes et sains, secondés par une bonne hygiène, échappent à la maladie, ainsi les Etats ordonnés, vigilants, énergiques, et restés soumis aux bonnes disciplines, bravent impunément les atteintes du mal démagogique. Ce n'est plus malheureusement le cas de la France. Les hommes politiques qui exercent sur elle, depuis une trentaine d'années, un pouvoir de tutelle ont laissé tomber de leurs mains défaillantes ou complices les défenses de l'ordre. La république porte en elle des fatalités qu'aucun d'eux n'a osé combattre. Horace disait qu'il avait fallu au premier navigateur un cœur trois fois cuirassé d'airain pour oser braver le formidable inconnu de la mer. *Illi robur et æs triplex*... Il eût fallu au républicain libéral et modéré cent fois plus de courage qu'aux plus héroïques paladins de l'histoire pour oser faire son devoir. Car le devoir était de combattre contre les siens. Tout ce qui menace ou sape l'ordre politique, l'ordre moral, l'ordre social, est un acte de rébellion qui se place sous l'invocation républicaine. C'est être républicain que de vouloir imposer à l'école publique l'enseignement d'une morale sans Dieu et de devoirs sans sanction, et c'est être républicain aussi que de prêcher la guerre de classe et l'abolition de la propriété. Cette solidarité de parti a désarmé les meilleurs : ils n'osaient se brouiller avec leur propre famille! Et tous, les uns après les autres, modérés, libéraux, opportunistes, radicaux ont cédé aux

exigences des factions révolutionnaires; tous ont sacrifié aux appétits de la bête démagogique le droit, la liberté, la justice, l'honneur de la république, la défense nationale, et jusqu'à la sécurité de la patrie.

Lorsque les digues fléchissent, il est naturel que l'inondation submerge les plaines qu'elles devaient défendre. C'est le même phénomène qui s'est accompli dans l'ordre politique et social, grâce aux capitulations successives de ceux qui avaient mandat de défendre la société et l'Etat. Leur aveugle faiblesse a ouvert la République au flot démagogique, et dans l'étendue qu'il couvre aujourd'hui, il ne surnage ni un principe, ni une institution qui soit d'essence républicaine. De la vase des bas-fonds sociaux sont sortis les éléments de trouble qu'elle cachait, et ces espèces nouvelles, qui sont l'antithèse d'un gouvernement, ont constitué ce régime fait à leur image et voué exclusivement à leur service. Les éléments constitutifs de ce régime ne sont rien moins qu'homogènes; mais tous ont ce caractère commun d'être en rébellion chronique contre les affinités françaises. Toutes les infirmités et toutes les tares de la nature humaine, toutes les convoitises et toutes les rancunes accumulées au cours des siècles, toutes les hallucinations et toutes les chimères d'imaginations en délire, tous les sophismes et toutes les démences d'esprits biscornus ou malfaisants, qui vivaient épars ou cachés dans le corps social, se sont reconnus et fondus dans ce régime, et cette association de malfaisances s'est appelée le Bloc.

Il serait inexact de dire que M. Waldeck-Rousseau fut le chef de cette oligarchie démagogique. Il ne possédait ni les qualités de caractère, ni les certitudes morales, ni la passion de parti qui distinguent les grands conducteurs d'hommes et font, suivant les circonstances, des hommes d'Etat, des tribuns, des démagogues ou des *condottieri*. Mais il était accessible, comme on l'a vu, aux suggestions subalternes de l'amour-propre, de la rancune et du dépit. Il subissait, en outre, l'attrait secret des curiosités malsaines qui l'inclinait d'instinct vers les plus mauvais partis. Il se croyait en droit de mépriser les hommes, parce qu'il avait fréquenté beaucoup de coquins, et ce mépris de dilettante le prédisposait à tenir contre les honnêtes gens d'invraisemblables gageures. Il n'était, par exemple, ni franc-maçon, ni socialiste. Ses intérêts et ses goûts essentiellement bourgeois répugnaient à cette marque. Il n'en consentit pas moins à devenir l'instrument de leurs manœuvres, et c'est sous son pavillon que ces deux factions inaugurèrent contre l'ordre social et contre la conscience française leur croisade impie.

IV

La franc-maçonnerie est un des phénomènes les plus extraordinaires du temps présent. Elle est tout ensemble redoutable et burlesque. C'est une puissance à peu près souveraine, et c'est, en même temps, une association de carêmes-prenants. Il y a une contradiction criante entre l'influence qu'elle exerce et la pauvreté intellectuelle dont elle témoigne. M. Jules Lemaître s'est amusé un jour à démontrer que personne ne pouvait être plus bête qu'un franc-maçon. Il est inconcevable vraiment que dans un siècle d'irrévérence sacrilège et de scepticisme effronté comme le nôtre, où l'on a sapé tous les cultes et blasphémé contre tous les dieux, il se rencontre des gens d'un intellectualisme assez primitif pour se ravaler au niveau des nègres fétichistes; car il n'y a aucune différence, en somme, entre le *grigri* du nègre et les grimaces rituelles des convents. S'il y en avait une, elle serait toute à l'avantage du sauvage qui ne croit à ses fétiches que parce qu'il est un sauvage et n'a pas fréquenté les écoles où s'élèvent aujourd'hui les députés, les sénateurs et les ministres de la République.

J'ai refusé longtemps, je l'avoue, de croire à la franc-maçonnerie, considérée comme un des grands rouages de l'Etat. Je savais comme tout le monde, sans y être allé voir, qu'il existait une association de gobe-mouches qui se cachaient dans l'ombre et s'entouraient de mystère pour se livrer entre eux aux parodies les plus ridicules des rites religieux. Mais à quoi rimaient ces grimaces? Ce n'est pas une affaire d'Etat que de se prêter à des initiations saugrenues, de s'accommoder en masque, de se poser sur l'estomac des emblèmes burlesques, de jurer sur les poignards, de parler un argot mystique et de faire suivre son nom de trois points en équerre; ce n'est qu'un des modes infinis par où se révèle la vanité ou la sottise humaine. Mais leurs cérémonies n'étaient après tout que jeux d'imbéciles, et l'on ne pouvait sérieusement s'imaginer que cette confrérie de fantoches pût exercer une influence prépondérante et souveraine sur l'administration et sur la politique de notre pays.

J'ai dû me rendre aux preuves, bien que je n'aie pas changé d'avis sur le compte des francs-maçons, de ceux-là, du moins, que le public est admis à connaître et qu'il peut juger. Mais il est vraisemblable qu'il en est de la franc-maçonnerie comme de tous les cultes ésotériques : il y a ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas. Ce qu'on voit est ce qu'il y a de plus vulgaire au monde. La franc-maçonnerie est cette communauté d'éléments subal-

ternes, incongrus et difformes dont Gustave Flaubert avait, dès longtemps, prédit l'hégémonie et qu'il appelait le « panmuffisme ». Elle est, à proprement parler, la médiocratie. Par son recrutement, elle représente une catégorie sociale qui fait une moyenne entre le peuple et le monde, et se tient à distance égale de l'ignorance populacière et de la haute culture. Lorsque certains journaux publient les listes des candidats à l'affiliation maçonnique et les noms de ceux qui constituent les bureaux des loges, on y rencontre des petits patrons, des commis, des courtiers de commerce, des contrôleurs, des inspecteurs, des instituteurs, des clercs, des experts, des capitaines d'habillement en retraite, c'est-à-dire toutes sortes de gens qui sentent quelqu'un ou quelque chose au-dessus d'eux et qui le haïssent. Mais vous n'y rencontrerez jamais le nom d'un homme qui soit une autorité intellectuelle ou sociale, et j'imagine qu'on fouillerait inutilement toutes les sections de l'Institut pour y trouver un franc-maçon.

Par son esprit, la franc-maçonnerie est l'expression la plus sincère et la plus exacte des préventions, des préjugés, des envies, des rancunes de la petite bourgeoisie où elle se recrute. Ses thèses sont humanitaires, ses œuvres ne le sont pas. On trouve dans les manifestes de ses prosélytes des variations infinies sur le progrès, la justice, la tolérance et la fraternité; mais il serait impossible de découvrir dans son action, pourtant toute-puissante depuis quelques années, la trace du moindre effort et surtout du moindre sacrifice pour la réalisation de ces nobles doctrines. Au demeurant, l'œuvre de la franc-maçonnerie n'est qu'une œuvre de haine et d'effraction. C'est une secte qui ne connaît ni la pitié, ni l'amour.

Par contre, elle connaît la haine et le catholicisme en a pris la mesure. Il semble vraiment que la passion sectaire de la Réforme et la passion philosophique du dix-huitième siècle se soient unies, ramassées, condensées dans la conjuration maçonnique et lui aient façonné son âme. On y retrouve, en effet, les mêmes ferments et les mêmes desseins. Les protestants de la Réforme n'en voulaient pas seulement au Pape, ils en voulaient également au roi. Leur révolte était antinationaliste au premier chef. On le vit bien à l'empressement brutal qu'ils mirent à se liguer avec l'étranger contre la royauté française. Les philosophes collaborateurs ou contemporains de l'*Encyclopédie* dissimulaient mieux leurs espérances subversives. Voltaire faisait, par servilité naturelle, sa cour au roi, mais il saluait de ses vœux la révolution qu'il pressentait et qu'il avait si passionnément préparée. « Heureux nos enfants! disait-il, ils verront de grandes et belles

choses! » Les coryphées de la libre-pensée contemporaine, affiliés aux *leaders* de la franc-maçonnerie travaillent à cet avenir avec la coopération des pouvoirs publics qu'ils ont asservis, et c'est comme cela qu'ils nous dénationalisent.

Du jour où Gambetta donna pour mot d'ordre ce cri sauvage et stupide : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi! » la république fut engagée dans une lutte sans merci contre le catholicisme. Aucun cabinet républicain, même le plus modéré, n'y a manqué. Tous ont été des gouvernements de combat contre l'Eglise, son état et ses œuvres, et tous se sont vantés de l'être. Cette croisade retournée commence avec la première proscription des congrégations et la laïcisation de l'enseignement public; elle se poursuit méthodiquement avec tous les ministères qui passent, et nous venons d'en voir la dernière prouesse dans la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Cela représente au juste un quart de siècle, et pendant ce long intervalle la république n'a jamais fait autre chose. Lisez et compulsez tout ce qui s'est dit ou fait au cours de ces vingt-cinq années, vous ne trouverez rien que cela. Le parti républicain ne s'est pas un seul instant détourné de cette obsédante et odieuse besogne. C'est un bel exemple d'infirmité cérébrale. Encore s'explique-t-elle par l'intérêt personnel des politiciens qu'elle avait appelés aux affaires. Puisque le leurre anticlérical continue à duper inlassablement leur clientèle, ils seraient vraiment stupides d'y renoncer; car leur idéal politique et social n'est jamais monté plus haut que l'exploitation du pouvoir au seul profit de leur association. Mais le miracle, c'est que la démocratie républicaine à qui l'on avait promis le paradis sur la terre et qui n'a reçu jusqu'ici que des boniments et des grimaces, se soit laissé si facilement berner par ces turlupinades, sans s'en apercevoir.

La franc-maçonnerie était le conseil secret de cette campagne exterminatrice contre le catholicisme. Elle dominait le Parlement, comme elle inspirait les ministres. Toutes les lois d'oppression et de persécution qui ont rempli l'histoire de ce régime procèdent de ses inspirations. Cependant son action était plutôt soupçonnée que reconnue. Elle souleva son masque à l'avènement de M. Waldeck-Rousseau, pour le jeter tout à fait avec M. Combes. M. Waldeck-Rousseau n'était pas franc-maçon. Il gardait, jusque dans ses plus mauvaises fréquentations, un goût d'élégance qui l'aurait toujours empêché de descendre à ce niveau. Mais la franc-maçonnerie, qui était l'âme de sa majorité et de son gouvernement, n'en avait pas moins exercé sur lui sa contagieuse influence; elle l'avait même quelque peu conquis à sa mentalité. On peut en saisir un témoignage assez signi-

ficatif au cours d'un voyage qu'il fit dans la région du Midi. En recevant, à Saint-Etienne ou Avignon, les autorités du département, il n'eut guère qu'un mot tout sec en réponse au compliment de l'Evêque; mais quand ce fut le tour du représentant de l'Eglise réformée, il se complut à démontrer qu'il y avait d'étroites affinités entre le protestantisme et la république, parce qu'ils procédaient l'un et l'autre du libre examen. Il préparait ainsi l'opinion publique à l'attentat qu'il allait commettre contre la liberté catholique, en proposant au Parlement la loi sur les congrégations.

A Toulouse, il jeta le masque. Il dénonça comme un danger public le dualisme de l'enseignement, opposa l'une à l'autre les deux jeunesses, divisées par l'antagonisme même de leur formation intellectuelle et morale, et proclama son dessein de reconstituer l'unité par la contrainte. Il avait osé dire : « L'unité morale a toujours fait la grandeur de ce pays. » C'était le mot d'un homme d'Etat. Mais l'incorrigible sophiste qui était en lui s'empressa d'en conclure que le meilleur moyen d'unifier la France était de bâillonner les partis réfractaires à sa discipline. Il ne voulait pas de deux jeunesses; il faisait deux Frances divisées par la question la plus irritante, la plus envenimée, la plus irréductible qui puisse mettre les partis aux prises, la question religieuse. Alors, comme il sentait qu'il fallait faire aussi la part aux appétits, il promit à la démagogie démuselée le milliard des congrégations! Cela, c'était une parole de brigand. Parmi les mots les plus atroces qu'ait enregistrés l'histoire, celui-là mérite vraiment d'être placé au premier rang. Il y a eu chez nous, comme partout, des attentats sans nombre qui ont soumis le droit, la justice, la liberté, l'honneur à de plus irritantes épreuves que celles que préparait M. Waldeck-Rousseau. Mais aucune des tyrannies sinistres qui les accomplirent ne les colora d'un prétexte plus lâche et plus vil que celui qu'inventa cet *impresario* du Bloc pour livrer les congrégations en pâture à son troupeau de fauves.

La discussion de son projet de loi devant la Chambre fut un très beau tournoi d'éloquence. Il fut combattu avec une autorité magistrale par les plus grands orateurs de l'opposition : M. de Mun, M. Ribot, M. Piou, et quelques autres. Le talent que mit M. Waldeck-Rousseau à défendre sa thèse ne fut pas moindre. A ne considérer que l'esthétique oratoire, il peut être cité comme l'égal des meilleurs, encore que son genre ne ressemblât à aucun autre. C'était, comme nous l'avons déjà dit, un rhéteur admirable, dont la dialectique sobre, élégante et précise avait toutes

les apparences de la probité. Et c'était vraiment le comble de l'art que de draper ainsi le mensonge, le sophisme, l'iniquité, l'arbitraire et l'oppression. Il excluait les membres des congrégations religieuses du droit commun d'association, parce qu'elles n'étaient pas des associations. C'étaient des congrégations! Mais en quoi les congrégations formées de citoyens français, jouissant de tous leurs droits, se distinguent-elles des associations? En ceci, disait M. Waldeck-Rousseau, que le congréganiste s'est séparé volontairement de la cité, qu'il vit à part et en dehors d'elle, qu'il n'a point de famille et qu'il s'est ainsi affranchi des obligations et des charges imparties au reste des citoyens. Cette démonstration, faite d'une voix tranquille et sûre, tranchante comme un couperet, transportait sa troupe parlementaire d'admiration. Ils ne prenaient pas garde que cette interdiction s'appliquait aussi bien aux célibataires qu'aux moines, que les uns comme les autres vivaient selon leur gré et suivant le droit que nous avons tous d'arranger notre vie comme il nous plaît, et que si les religieux n'avaient pas les charges de la famille, ils assumaient envers la société des obligations aussi nobles et plus désintéressées.

Mais, ajoutait M. Waldeck-Rousseau, ils ont fait vœu d'obéissance, de pauvreté et de chasteté! — A cet argument, ses fidèles se pâmaient. Ils riaient du rire épais des reîtres, lorsqu'ils mettaient jadis à sac un couvent de moines. C'était une raison, sans doute, pour une certaine catégorie d'esprits bien connus qui auraient pu même en ajouter une autre de même prix à celle que leur offrait M. Waldeck-Rousseau : c'est que les congréganistes ne s'habillent pas non plus comme tout le monde, et que cette originalité est une intolérable offense pour la démocratie qui n'admet pas qu'on se singularise. L'égalité républicaine proscrit, au même titre, la diversité de la pensée et la diversité de l'habit : cet égalitarisme sommaire répond assez exactement aux instincts des bas-fonds démocratiques. On peut faire avec cela des députés, et l'on en fait! Mais on n'en fait pas une morale de gouvernement. Ce n'est pas, du moins, dans ce résidu de la bêtise humaine qu'un homme de gouvernement va chercher ses inspirations. M. Waldeck-Rousseau n'était pas de cette famille et pourtant il pensait comme eux et parlait pour eux. Avec une conception plus haute de la liberté civique et de la dignité humaine, il eût reconnu que le triple vœu des religieux n'ôtait rien à leur qualité et à leurs droits de citoyens, et que l'Etat n'avait rien à y voir. C'est de leur plein gré qu'ils le prononcent, comme c'est de leur plein gré qu'ils l'observent.

Leur vœu ne serait immoral que si l'observance leur en était imposée par contrainte. Mais tout le monde sait qu'il ne lie que leur conscience, et jamais leur volonté. Le moine s'en affranchit quand il veut et comme il veut. Et puis ce triple vœu faisait un tel contraste avec les mœurs du régime que M. Waldeck-Rousseau n'avait rien à craindre pour sa famille politique de la contagion de l'exemple.

A cette raison saugrenue qu'il semblait avoir empruntée de Homais, M. Waldeck-Rousseau en ajoutait une autre, moins extravagante, mais infiniment plus odieuse en son principe; c'était la raison d'Etat. Il refusait aux congrégations la jouissance du droit commun d'association, parce que leurs opinions politiques étaient, suivant lui, contre-révolutionnaires. Il faisait leur procès sous ce chef d'accusation. Il dénonçait comme un crime contre l'Etat, leur esprit, leur enseignement, leur prédication, leurs œuvres, et ne voyait dans leurs maisons que des foyers de contre-révolution. C'était l'argument des terroristes de la Convention. Ils guillotinaient les moines pour crime d'opinion. M. Waldeck-Rousseau se contentait de les proscrire. Mais il ne prenait pas garde que c'était de sa part une concession purement bénévole. Car la raison qu'il invoquait contre les opinions contre-révolutionnaires l'autorisait à toutes les exécutions. Et si Taine, qui n'était rien moins que Jésuite, eût assez vécu pour connaître la casuistique de M. Waldeck-Rousseau, il aurait pu craindre de voir son œuvre historique brûlée par la main du bourreau. Il n'est pas besoin de faire observer que jamais les congrégations n'ont entrepris la moindre croisade contre la Révolution, ni contre la République parce que l'évocation d'un pareil argument est par elle-même un affront au droit. Ce qu'il faut dire, c'est que, même si les congrégations avaient constitué le parti de la contre-révolution, elles n'en devaient compte à personne. Il n'y a ni loi ni dogme qui nous oblige au culte intégral ou partiel de la Révolution. Entre ceux qui la flétrissent et ceux qui la louent, le droit est égal.

En rajeunissant ainsi le crime d'hérésie politique, M. Waldeck-Rousseau s'insurgeait lui-même contre la Révolution qui avait, en même temps, aboli les vœux religieux et proclamé pour tout le monde la liberté de penser, d'écrire et de parler. A vrai dire, il n'innovait rien. L'école révolutionnaire dont il se réclamait n'a fait souche que de tyrans nouveaux qui rebâtissent la Bastille tous les matins. Je n'oublierai jamais le cri sauvage que poussait un jour à la Chambre le vieux Madier de Montjau : « Débarrassez-vous de ce qui vous gêne! » Ce qui le gênait, à ce moment-là,

était le Sénat, et c'est peut-être grand dommage qu'on ne l'ait ıs pris au mot. Mais le cri de ce guillotineur, c'était sous une rme plus brutale, l'argument de M. Waldeck-Rousseau, et cet gument n'était pas autre chose que la restauration de ce régime e l'arbitraire qu'on appelait, avant la Révolution, le bon plaisir. l déguisait seulement le bon plaisir sous la raison d'Etat qui 'est le plus souvent qu'une hypocrisie. « On objecte la liberté, 'écriait-il superbement, en réponse aux objections pressantes le ses contradicteurs. Comme s'il y avait une liberté contre 'ordre public!... » Cela, c'est l'argument de toutes les tyrannies. Il n'y a pas une oppression, si lourde ou si basse soit-elle, qui ne se légitime par de pareilles raisons. L'ordre public de l'Inquisition, c'était l'unité de croyances, et l'ordre public de la Convention, c'était l'unité du sans-culottisme. Pour M. Waldeck-Rousseau, l'ordre public, c'était la soumission passive et muette à la conception qu'il en avait. Cet audacieux sophisme parut tellement triomphant que M. Brisson demanda l'affichage du discours et que la majorité ministérielle, composée de jacobins, de francs-maçons et de socialistes, le vota d'enthousiasme.

C'est en vain que M. Ribot lui cria, de sa voix grave et sévère : « Cela n'est pas français! Cela ne passera pas dans la conscience nationale! » Il se trompait cruellement. Il y a beau temps que la conscience nationale est désarticulée. Elle n'a plus ni sensibilité, ni ressort. C'est une vieille poche flétrie et flasque, où la faction triomphante déverse au jour le jour ses impostures et ses vilenies, sans qu'elle en témoigne jamais ni surprise, ni dégoût. Mais on n'en doit pas conclure que cette abdication légitime tout ce qu'elle supporte. On a vu parfois des juges indignes, ou seulement incapables, acquitter des scélérats avérés. Il ne s'ensuit pas que leur crime devienne une honnête action. Il subsiste toujours un tribunal suprême qui venge la justice éternelle de ces outrages d'un jour, et donne aux hommes publics leur vraie mesure; c'est la conscience des honnêtes gens, qui devient, avec le temps, le jugement de l'histoire. M. Waldeck-Rousseau semblait n'avoir souci ni de l'une, ni de l'autre. Sous son impulsion, la loi fut votée, et M. Ribot lui appliqua, en guise de châtiment, une parole, qu'en d'autres circonstances M. Waldeck-Rousseau lui-même appliquait à une œuvre de même sorte : « C'est un peu de la grandeur et de la prééminence de la France qui s'en va! »

V

Ce fut son dernier exploit parlementaire. Mais il lui restai encore un service à rendre à la démagogie : c'était de présider aux élections générales de 1902 et de mettre la candidature officielle, avec ses moyens de contrainte ou de corruption au service des factions extrêmes : socialistes, jacobins, francs-maçons, dont il était en même temps le chef et le prisonnier. Ce fut un *rush* formidable de la démagogie vers le pouvoir. Du coup le parti socialiste doubla son effectif au Palais-Bourbon. En somme, M. Waldeck-Rousseau n'avait travaillé que pour ces vainqueurs. Sa croisade anticatholique n'était qu'une avance à la conquête révolutionnaire. Toute œuvre antireligieuse est, par ses conséquences naturelles, une œuvre antisociale. Le socialisme achève le travail d'aliénation intellectuelle et morale que l'anticléricalisme avait commencé. Il n'est pas seulement anticatholique comme la franc-maçonnerie; il est systématiquement et despotiquement antireligieux, parce que toute religion spiritualiste est l'antithèse des fins qu'il poursuit, et le principal obstacle à leur réalisation. La conquête socialiste implique l'abolition préalable de toute foi religieuse, parce qu'elle a besoin de transformer les malheureux en révoltés. Or, les religions font des résignés. Elles enseignent aux misérables, aux déshérités, aux martyrs de l'existence humaine, à tous ceux qui ont tiré un mauvais numéro à la loterie de la vie, que leur sort terrestre n'est qu'une épreuve passagère, qui leur constitue une sorte de créance sur les compensations infinies de la vie ultra-terrestre, et que les maux qu'ils endurent en la traversant leur vaudront, s'ils les acceptent précisément à titre d'épreuves, un bonheur éternel. Cette croyance aux justices d'en-haut est une fontaine d'enivrante espérance et de résignation sublime. Elle fait de la souffrance un titre au bonheur, et de même qu'elle exaltait jusqu'à la passion du martyre la foi des premiers chrétiens, elle transfigure encore aujourd'hui la misère humaine en leçon de vertu et en semence de joie. Or, rien n'est plus contraire aux fins du socialisme que cette incantation religieuse.

Ce qu'il lui faut, c'est une clientèle de misérables sans amour, sans espoir et sans foi, qui n'attendent rien du ciel, et, résolument persuadés que leur destinée s'accomplit tout entière ici-bas, demandent à la terre toute la part de jouissances qu'ils pourront tirer d'elle. Cette conception de la vie terrestre est d'une logique irrésistible. Si l'homme n'est qu'un animal comme les autres, il est clair qu'il ne doit avoir, à leur exemple, d'autre loi terrestre

que la satisfaction de ses appétits. L'appel aux justices du ciel doit nécessairement lui paraître une duperie et la résignation une lâcheté. Il n'y a de vrai que l'aliment qu'il donne à ses envies. Seulement, ces envies se heurtent à un ensemble d'institutions, de lois, de coutumes et de préjugés, si l'on veut, qui constitue ce qu'on appelle encore l'ordre social. Il faut donc détruire ces défenses pour mordre aux jouissances convoitées, et ceux-là seuls sont vraiment décidés à l'assaut du vieux monde qui n'attendent plus rien de l'autre. Il n'y a que le matérialisme qui fasse des révolutionnaires irréductibles. C'est pour cela que les chefs du socialisme au Palais-Bourbon rendaient à M. Waldeck-Rousseau un culte farouche. Le Vieux de la montagne n'eut jamais autour de lui une garde de séides plus dévoués. Et jamais dévouement ne fut plus justifié que celui-là. Il ouvrait les voies toutes grandes à l'invasion socialiste, et lorsqu'il promettait à leurs appétits frémissants le milliard des congrégations, l'un des meneurs les plus fameux du parti, M. Maxence Roldes, pouvait, en toute justice, lui adresser cet hommage : « Il ne me déplaît pas de voir M. Waldeck-Rousseau, adversaire déclaré du socialisme, faire brèche dans le droit du propriétaire et parler de liquidation. Il pose les prémisses; nous saurons dégager la conclusion. »

Il résigna le pouvoir en pleine apothéose. Les élections générales avaient été pour lui un triomphe, et la Chambre nouvelle lui apportait une majorité à la fois plus forte et plus servile que l'autre. Il ne tenait qu'à lui de rester au pouvoir. Il préféra se retirer. Il donna pour raison de sa retraite le besoin de prendre un peu de repos, et la raison était bonne. Car il souffrait déjà du mal qui devait l'emporter deux ans plus tard. Mais à la raison de santé s'en ajoutait une autre, plus décisive encore. M. Waldeck-Rousseau ne voulait pas être l'exécuteur de la loi qu'il avait fait voter. Il prévoyait, apparemment, ce qu'elle comportait, non seulement de difficultés, mais d'abus, de violences et de scélératesses, et il lui répugnait d'attacher cette marque infamante à ses épaules. Il se contenta, dit-on, de désigner M. Combes au choix du chef de l'Etat comme l'homme qui convenait le mieux à cette besogne; puis il partit, sur un bateau de plaisance, pour une promenade de plusieurs mois.

Lorsqu'il revint, M. Combes avait déjà fermé, par décret, quatre mille écoles congréganistes, et il annonçait, avec un cynisme souriant, qu'il allait en fermer beaucoup plus. Des protestations douloureuses, indignées, s'élevaient de toutes parts contre ces violences. Et M. Combes répondait avec sérénité : « Je ne fais qu'appliquer la loi suivant sa lettre et suivant l'esprit

de son auteur. » M. Waldeck-Rousseau laissait dire et ne protestait pas. Après avoir proscrit les congrégations non autorisées et jeté par milliers sur le pavé des femmes, des vieillards, des malades à qui ne restait ni un domicile, ni un morceau de pain, M. Combes s'en prit aux congrégations autorisées, qui reposaient sur la foi des traités, et il les exécuta avec le même entrain. Cela dépassait les prévisions de M. Waldeck-Rousseau, qui avait promis à certaines congrégations qu'elles seraient épargnées. Il avait dit notamment à la tribune du Sénat : « Nous avons en Orient, en Asie, en Afrique, dans les îles les plus lointaines, 3622 écoles occupées par 130 596 élèves et 345 orphelinats qui sont dirigés et administrés par des congrégations autorisées. Croyez-vous donc que des Chambres françaises, qui sont en présence de statuts sincères, proclamant hautement un but philosophique, philanthropique ou d'intérêt social, seront animées d'un parti-pris absolu et diront : « C'est une congrégation, nous refusons l'auto- « risation? » Cependant M. Combes, en se réclamant de l'autorité de M. Waldeck-Rousseau, faisait rejeter en bloc toutes les autorisations demandées. Il proscrivait avec elles le prestige séculaire de la nation française en Orient, son influence, son renom et jusqu'à son commerce. Tout cela passait du coup aux mains de nos concurrents avides et jaloux. Toutes leurs œuvres allaient périr à la fois, et périr avec elles le nom même de la France dans tout le Levant. M. Waldeck-Rousseau laissait faire et ne protestait pas.

Il vint un jour, pourtant, où il sentit le besoin de faire entendre sa voix dans ce grave conflit qui soulevait les consciences françaises. C'était à la tribune du Sénat, où l'on discutait la loi de proscription déjà votée par la Chambre des députés contre les congrégations enseignantes. Il était souffrant et se sentait près de sa fin. On attendait son discours avec curiosité. Ses adversaires eux-mêmes espéraient qu'il voudrait honorer la fin de sa carrière politique par une éloquente protestation du droit, de la justice et de la liberté. C'était une occasion décisive de libérer son âme et sa renommée. Il n'en fit rien. Son discours embarrassé et terne ne fut guère qu'une controverse sur l'opportunité de la loi soumise aux délibérations du Sénat, et le plus fort de ses arguments se réduisit à dire que la loi présentée n'était pas nécessaire, parce que la loi de 1901, la sienne, autorisait toutes les exécutions, si le gouvernement pensait avoir besoin d'y recourir. « Est-ce que, disait-il, dans la loi de 1901, nous n'avons pas fait adopter une disposition qui permet à l'Etat de demeurer constamment le souverain juge de la question de

savoir si une congrégation doit être maintenue ou supprimée? De sorte que si, dans un de ces établissements, vous estimez que notre jeunesse soit en péril, un geste vous suffit pour qu'il soit fermé? » Voilà donc tout ce que M. Waldeck-Rousseau trouvait à dire de l'œuvre de M. Combes : — Vous avez vraiment bien tort de vous ingénier à forger des armes nouvelles contre les congrégations; celles que je vous ai mises entre les mains vous suffisent! L'effet le plus topique de ce discours indécis et fuyant fut d'attirer une réplique foudroyante de M. Clémenceau, qui se plut, avec sa verve incisive, à rouler M. Waldeck-Rousseau dans son œuvre, comme il l'eût roulé dans la farine en temps de carnaval. Il lui démontra qu'il était l'auteur responsable de tous les effets que M. Combes tirait de sa loi, parce qu'ils en étaient la conséquence naturelle, prévue et désormais inéluctable. Il était donc mal venu à se plaindre du mouvement, puisque c'est lui qui avait donné le branle. « Moi, disait-il, je vais à la sécularisation complète de l'Etat. Qui m'a mis en route? — M. Waldeck-Rousseau!... »

Ce sera le jugement de l'histoire. M. Waldeck-Rousseau a mis en route toutes les puissances d'oppression et de destruction qui ont, avec lui et après lui, si terriblement altéré les institutions, l'esprit et les mœurs de notre nation. Il n'est pas seulement responsable de ce qu'il a fait lui-même; il est responsable aussi du mal qu'ont fait ses continuateurs, parce qu'ils procédaient de lui. Il fut l'instaurateur d'une politique que la France n'eût jamais supportée ni connue, s'il ne l'avait imposée au Parlement; il fut le père d'une dynastie collective de politiciens marrons qui n'auraient jamais fait tout seuls la conquête du pouvoir, s'il ne les y avait promus. Il n'est pas une de nos plaies qui ne nous vienne de lui. Si l'antimilitarisme a démantelé notre défense militaire, et mis en péril l'existence même de la nation, c'est parce qu'il avait pris parti contre l'armée et témoigné sa haine et son mépris pour elle en lui donnant pour chef le général André. Si la franc-maçonnerie, devenue maîtresse souveraine de l'Etat, a fait table rase de toutes les libertés salutaires et soumis toutes choses en France, au militaire comme au civil, à son ignominieuse et dissolvante tyrannie, c'est parce qu'il avait commencé par se faire l'exécuteur de ses plus basses œuvres. Si les pires maladies de l'esprit, telles que l'internationalisme, l'humanitarisme, le pacifisme, l'anarchisme et autres aberrations de même sorte, ont obscurci tant de consciences, détraqué tant de cerveaux, dépravé tant d'âmes et faussé dans le cœur des jeunes générations les notions les plus élémentaires et jusqu'ici les plus sacrées du devoir, c'est parce qu'il s'était fait le complice et l'instrument des puissances liguées

contre notre nationalité. Si le socialisme, enfin, a conquis droit de cité dans l'Etat, s'il enseigne ouvertement la révolte, prêche et prépare à voix haute la guerre sociale, ruine à son gré les industries nationales par la culture méthodique des grèves, et dresse hautement son peuple au sac prochain de la société, c'est parce que M. Waldeck-Rousseau a colludé avec ses meneurs, frayé ses voies et livré la société désemparée à ses assauts.

Il y aurait, certes, injustice à dire que c'est de gaieté de cœur et par dessein prémédité que M. Waldeck-Rousseau déchaîna toutes ces calamités et toutes ces hontes sur notre pays. On peut, je crois, lui rendre l'hommage de reconnaître qu'il n'avait pas prévu les conséquences de la politique qu'il avait inaugurée, et qu'il en eût plus volontiers répudié qu'accepté la responsabilité. Il avait fait de la sophistique, suivant la pente naturelle de son esprit, sans regarder plus loin que l'heure présente et sans penser aux suites. Ce sont là des raisons qui ne sont pas une excuse. Les chefs d'Etat et les chefs de gouvernement ne sont pas de la catégorie des gens dont les responsabilités s'atténuent par défaut d'intention. Ils n'ont pas, comme le commun des hommes, droit à l'erreur. A tout le moins doivent-ils savoir qu'il y a des principes certains, des lois éternelles, des traditions éprouvées, dont on ne peut s'écarter sans trahison. Lorsque Napoléon III, par exemple, imaginait la politique des nationalités et faisait, pour y répondre, l'unité de l'Italie et de l'Allemagne, il ne prévoyait pas que sa chimère amputerait la France de l'Alsace-Lorraine et lui coûterait son trône. Il n'en reste pas moins responsable, devant nous et devant l'histoire, de l'effroyable désastre de 1870 et de ses conséquences plus effroyables encore. De même, M. Waldeck-Rousseau est responsable des fruits que sa politique a portés. L'inqualifiable amas d'abus, d'iniquités, de folies et de crimes que représente le régime du Bloc procède de lui. La France n'en eût jamais subi l'épreuve s'il n'avait mis au jour cette malfaisante lignée. Il semble qu'il en ait eu la vision, aux derniers jours de sa vie, si l'on en juge par le testament politique qu'on a retrouvé dans ses papiers. Du moins ne voulut-il pas que M. Combes prononçât son oraison funèbre. Ce fut de la part de cet artiste une suprême preuve de goût, peut-être un indice de remords. C'est aussi le seul titre à l'indulgence dont on puisse faire honneur à sa mémoire.

Jules Delafosse.

LA COMTESSE DE BOIGNE[1]

I

On s'accorde à trouver quelque mélancolie dans la destinée brillante des grands orateurs, journalistes, avocats, acteurs, de tous ceux, en un mot, qui exercent sur la foule cet empire direct si tentant, mais si éphémère, dont le succès ne survit pas aux circonstances. Le pouvoir des salons est pareillement éclatant, discutable et passager. Comment fixer ce qui ne s'analyse pas, le charme de la conversation, le goût d'un décor, la grâce d'une maîtresse de maison? La liberté et la belle humeur d'une Mme de Tencin, l'esprit d'une Mme du Deffand, le jugement et la sérénité d'une Mme Geoffrin, nous ne saurions plus les imaginer nettement, et de tant d'agréments disparus nous ne pouvons plus composer que des bouquets fanés. Ceux-là mêmes qui en eurent le plaisir n'ont pas besoin d'un temps bien long pour devenir incapables de le faire partager par leur seul témoignage, quand ils n'agissent pas avec la désinvolture de Fontenelle qui, habitué à dîner en ville chaque soir, se contenta de cette oraison

[1] *Récits d'une tante : Mémoires de la comtesse de Boigne, née d'Osmond* (1781-1866), 4 volumes (tome I, Plon, édit.). — *La maréchale d'Aubemer*, nouvelle du dix-huitième siècle, par la comtesse de Boigne (Lévy, édit., 1867). — *Une Passion dans le grand monde*, roman par la comtesse de Boigne, préface de Mme Lenormant, publiée auparavant dans le *Correspondant* du 22 novembre 1866 (Lévy, édit., 1866) — *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, tome II, par Guizot. — *La comtesse de Boigne*, par Guizot (*Revue des Deux Mondes*, 1er octobre 1867). — *Mémoires du chancelier Pasquier*, publiés par le duc d'Audiffret-Pasquier (1789-1830), 6 volumes, Plon, édit. — *Le chancelier Pasquier, souvenirs de son dernier secrétaire*, par L. Favre (Didier, 1870). — *Le général de Boigne* (1751-1830), par Victor de Saint-Genis (Poitiers, 1873). — *Mémoire sur la carrière militaire et politique du général de Boigne*, par Raymond (Société royale académique, Chambéry, 1828). — *Notice manuscrite sur le général de Boigne*, par Auguste de Juge (bibliothèque municipale de Chambéry). — *Mémoires du général Thiébault*, tome III (Plon, édit.) — *Notice sur la vie du général de Boigne*, par le chanoine Turinaz (imprimerie Putod, Chambéry, 1839). — *1814*, par Henry Houssaye (Perrin, édit.).

funèbre en apprenant la mort de sa vieille amie, Mme de Tencin chez qui son couvert était mis : « J'irai désormais dîner chez Mme Geoffrin. »

La comtesse de Boigne, née d'Osmond, élevée pour ainsi dire sur les genoux de la famille royale, avait cueilli, enfant, les sourires et les délicatesses de l'ancien régime pour les apporter à la société de la Restauration et de la monarchie de Juillet. Jusqu'à l'âge très avancé où elle reçut avec une suprême politesse la visiteuse qui ne s'annonce jamais, elle montra la vivacité d'une intelligence fort avertie des choses et surtout des personnes de son temps et qui, dans la politique, discernait surtout des anecdotes, des spectacles, et l'occasion de mesurer des caractères. Mais les dernières fleurs jetées sur sa tombe l'avaient été par Mme Lenormant, Sainte-Beuve et Guizot. Dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, Guizot, après avoir indiqué l'influence des salons de Mmes de Rumford, Récamier et de Boigne, insistait sur celle-ci en ces termes flatteurs : « Avec moins d'appareil mondain que Mme de Rumford et par l'agrément de son esprit à la fois sensé et fin, réservé et libre, la comtesse de Boigne attirait un petit cercle d'habitués choisis et fidèles. Elevée au milieu de la meilleure compagnie de la France et de l'Europe, elle avait tenu pendant plusieurs années la maison de son père, le marquis d'Osmond, successivement ambassadeur à Turin et à Londres. Sans être le moins du monde une femme politique, elle prenait aux conversations politiques un intérêt aussi intelligent que discret; on venait causer de toutes choses avec elle et autour d'elle sans gêne et sans bruit. » Et Mme Lenormant ne jugeait pas avec moins de faveur la rivale de sa tante, Mme Récamier qui aimait, nous apprend-elle, cet esprit subtil et charmant, cette nature pleine de raison, la parfaite distinction des manières et jusqu'à cette légère nuance de dédain qui rend la bienveillance un peu exclusive. Le nom de Mme de Boigne était donc inscrit en bonne place dans l'histoire de la société au dix-neuvième siècle. Un nom, accompagné de quelques galants compliments, c'est à peu près tout le souvenir donné à ces sortes de réputations.

Cependant celui de Mme de Boigne fut quelque temps encore soutenu par les belles-lettres et par l'amitié. Elle avait écrit deux romans dont elle corrigeait les bonnes feuilles au moment de mourir, et dont les soins pieux de Mme Lenormant achevèrent la publication. Je n'ai pu vérifier quel accueil leur fut réservé. J'ai quelque raison de le croire déférent et froid. Aucune marque d'édition n'indique les effets de la curiosité publique. Aujourd'hui ils sont illisibles. L'ennui y coule à pleins bords. Peut-être

surent-ils distraire leur auteur que la vieillesse menaçait, mais ils s'en tinrent à ce rôle de consolation. Le meilleur, ou plutôt le moins méchant, est le plus court. Il est intitulé : *La maréchale d'Aubemer*, nouvelle du dix-huitième siècle. Son héroïne, dont je vous prie de retenir le nom, Gudule de Saveuse, est une jeune provinciale venue à Paris pour faire valoir son honnêteté dans un milieu d'intrigues. Elle se raffine sans se perdre, et son succès ne l'éblouit point. Mais elle comprend mieux la sottise de son mari qui se décide enfin à mourir pour montrer tardivement de l'esprit en laissant la jeune femme libre de contracter un mariage d'inclination. D'une psychologie rudimentaire, d'un romanesque fade, ce petit livre vaut pourtant par l'observation des mœurs et la connaissance parfaite de la vie mondaine d'autrefois. *Une Passion dans le grand monde*, dont le titre seul est amusant, aggrave le cas du romancier par le poids de deux volumes. La lecture en est tout à fait affligeante. Elle exige un exceptionnel courage littéraire. On y retrouve les mêmes qualités et les mêmes défauts, mais exagérés, du moins les derniers. La puérilité sentimentale en est extrême. Mais, dès que Mme de Boigne quitte l'analyse du cœur humain, pour nous peindre un coin de société, elle reprend pied et on la retrouve avec plaisir informée et vivante au beau milieu d'une fiction dont l'ennui était mortel. Le jeune Romuald de Beauréal, — on ne saurait refuser à l'auteur le génie des noms, — s'est décidé à servir l'Empire (l'action se passe entre 1813 et 1820). Il est devenu colonel, mais sa rapide carrière n'a pu vaincre l'hostilité de sa famille demeurée fidèle à l'ancien régime. C'est le choc de ces deux mondes, observé sur des rencontres de salon, qui fournit à Mme de Boigne l'occasion de rendre avec assez de bonheur la physionomie historique d'une époque disparue. A ce titre, *Une Passion dans le grand monde* mérite d'être consulté. Enfin les deux romans de Mme de Boigne offrent encore un autre genre d'intérêt. Comment une femme s'oublierait-elle tout à fait dans ses écrits? Avec un peu de perspicacité il est aisé d'y découvrir des portraits. Mme Lenormant et Guizot nous les avaient déjà signalés. Ces portraits nous serviront à projeter un peu de lumière sur un épisode capital de la vie de Mme de Boigne, épisode qui était demeuré assez obscur et qu'il est grand temps d'éclaircir puisqu'elle-même nous y sollicite dans ses mémoires. Peut-être serait-elle choquée de la façon dont je l'éclaircirais, mais elle-même ne ménage pas assez ses contemporains pour exiger, toute seule, des égards contraires à la vérité.

A la date où paraissaient ces romans posthumes, ou peu après, le dernier secrétaire du chancelier Pasquier, M. L. Favre,

qui semble avoir hérité de son maître la faculté de durer sans vieillir, faisait paraître un ouvrage (*le Chancelier Pasquier, souvenirs de son dernier secrétaire*), où l'on pouvait lire quelques extraits de lettres de la comtesse de Boigne. Une ancienne, une profonde intimité, pour employer les termes de Guizot, unissait le chancelier et Mme de Boigne. Après la révolution de 1830, tous deux éloignés déjà de la jeunesse trouvaient dans l'amitié et dans un goût pareil de la conversation le principal agrément de leur vie. Ils avaient été mêlés à tant d'événements, et ils avaient pareillement horreur de la solitude. La nature ni l'art ne leur offraient de grandes jouissances. Des discussions aimables ou même profanes sur des sujets de politique ou de littérature, le monde et son mouvement varié, une compagnie choisie, telles étaient leurs préférences. Il y apportait, lui, sa grande expérience des hommes, son jugement pondéré et cette indulgence que donnent à la longue l'exercice de l'autorité et la connaissance de la matière commune dont les grands événements sont composés. Il avait occupé tant de charges diverses et sous tant de gouvernements, ayant estimé qu'il devait prendre sa part des misères et des prospérités du pays. Conseiller au parlement de Paris avant la révolution (à vingt ans), maître des requêtes au Conseil d'Etat sous l'Empire, préfet de police en 1810, tour à tour garde des sceaux, président de la Chambre, ministre des affaires étrangères sous la Restauration, président de la Chambre des pairs sous Louis-Philippe, chancelier de France en 1837, membre de l'Académie en 1842, il avait toujours paru digne des plus hautes fonctions et son élévation ne le changeait pas. Ses amis, le comte Molé, le duc Decazes, le baron de Barante, le comte Portalis, le duc de Broglie sont unanimes à rendre hommage à cette belle intelligence avertie et conciliante. Il appartenait à cette race d'hommes dont le tempérament est raisonnable et éminemment apte à la vie sociale. Fréquente en France, elle montre aux affaires une heureuse entente des nécessités commandées par les circonstances. Egalement éloignée de l'abstrait et de l'absolu, elle comprend à merveille les relativités et sait obtenir des solutions élégantes par le moyen des concessions et des transactions qui facilitent les accords tout en maintenant une direction choisie. Ne lui demandez, par exemple, ni l'exaltation, ni ces conceptions imprévues du génie, de la foi ou de l'enthousiasme qui paraissent quelquefois bousculer les raisonnements les plus justes et ne font que devancer les temps. Elle prise avant tout le calme, la logique, la clairvoyance. Capable de comprendre beaucoup de choses, et presque toutes choses, sauf ces

hardiesses de pensée ou d'imagination qui, dans l'art comme dans l'histoire, la déconcertent, elle est volontiers libérale et tolérante, mais elle connut la haine pour le désordre et l'anarchie.

Elevée en Angleterre, Mme de Boigne était prédisposée au libéralisme en politique. Comme il convient à une femme, ce fut néanmoins un sentiment, — son affection pour la duchesse d'Orléans, plus tard reine des Français, — qui la détermina dans ses opinions. Par leur goût de sociabilité, le chancelier et Mme de Boigne rejoignent, par delà la Révolution, ce dix-huitième siècle qui les avait vu naître. Mais ils s'en séparent dans leur jugement qui a subi l'épreuve des faits et qui répudie les théories dangereuses lancées par Jean-Jacques sur la bonté native de l'homme et sur l'égalité. Jamais, a-t-on répété bien souvent, la vie de société ne fut plus raffinée et plus délicate qu'à la veille de la Révolution. « De toutes parts, a dit Taine, au moment où ce monde finit, une complaisance mutuelle, une douceur affectueuse vient, comme un souffle, fondre ce qu'il y avait encore de dureté dans sa sécheresse et enveloppe dans un parfum de roses mourantes les élégances de ses derniers instants. » Mme de Boigne avait sauvé du désastre quelques-unes de ces élégances. Elle aimait ces jolies choses qui aident à créer une atmosphère de plaisir, et demandait aux fleurs leur grâce naturelle pour l'ajouter à tous les artifices par quoi la civilisation complique et augmente les agréments de la vie. Sa villa de Trouville, au bord de la mer, était semblable à une corbeille de jardin.

L'amitié de ces deux vieillards était touchante. Ils s'écrivaient chaque jour après leur déjeuner, bien qu'ils se rencontrassent tous les soirs. Les infirmités les séparèrent avant la mort. Dans leur peur d'être négligés, tous deux, pourtant, continuaient à recevoir leurs amis. Car ils ne pouvaient se passer de voir du monde, même pour attendre le dénouement. On sait la digne fin du chancelier. A l'âge de quatre-vingt-quinze ans, les jambes dès longtemps immobiles, mais le cerveau intact, il reçut la mort comme il donnait à dîner, avec un peu de pompe et beaucoup de courtoisie. Il ordonna lui-même de tirer son lit au milieu de la chambre, « afin, dit son secrétaire, de rendre plus commode tout ce qui allait se passer ». Et tout se passa le mieux du monde.

Les mémoires du chancelier Pasquier sont un témoignage d'histoire. Aucun événement privé ne les encombre. Et même il ne paraît pas attacher la moindre importance à cette vie des salons dont il subissait l'attrait. A peine une rare allusion, et même une allusion impertinente : ainsi traite-t-il le faubourg Saint-Germain qui, ne voulant pas croire au suicide du prince de

Condé en 1830, imaginait un crime au château de Saint-Leu, et discutait sur cette hypothèse avec l'acharnement que nous avons vu mettre, depuis, à d'autres mystérieuses affaires. Instruite à l'école d'Etienne Pasquier, Mme de Boigne prit-elle l'habitude de regarder les événements et les hommes de son temps à ce point de vue historique? Guizot ayant imprimé que, sans être une femme politique, elle se plaisait aux conversations politiques, elle prit assez mal cette appréciation et prétendit avoir exercé une influence plus directe. Sainte-Beuve la flatte davantage en nous la montrant qui présidait au cercle diplomatique formé autour de son père, le marquis d'Osmond, ambassadeur à Londres. « Elle ne permettait même pas qu'on s'aperçût, vers la fin, des fatigues de l'âge, tant elle s'entendait avec discrétion aux grandes affaires. » Je crois que Guizot et Sainte-Beuve se trompent tous les deux, et Mme de Boigne par surcroît. Le marquis d'Osmond fut nommé ambassadeur à Londres en 1816. Sa fille, qui l'y rejoignit, observa attentivement, nous le verrons, la société anglaise, mais n'eut, en somme, ni le temps, ni le goût de jouer à l'ambassadrice régnante. Elle n'eût pas manqué de s'en vanter dans ses mémoires. Sous la Restauration, son salon fut, à Paris, un salon d'opposition, mais avec prudence et ménagement. « Je l'ai toujours entendue, nous affirme encore Guizot, s'exprimer sur l'ancien régime, sur ses idées, ses sentiments, ses souvenirs, avec respect et sympathie. » Elle se souvenait d'avoir été élevée à la cour, et même insistait beaucoup sur ce point. En 1830, elle servit efficacement le nouveau régime en lui obtenant l'adhésion du comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie. Très liée avec la reine Marie-Amélie, bien informée des événements, assistant chez elle à la préparation des nouvelles lois, aux répétitions générales des séances de l'assemblée, elle ne pouvait manquer de se croire en possession d'un rôle quasi officiel. Son jugement était d'ailleurs perspicace : n'expliquait-elle pas d'un mot à Guizot, alors au pouvoir, l'opposition qu'il rencontrait : « Vous durez trop, lui dit-elle, et c'est un tort qui s'aggrave chaque jour. »

On savait qu'elle avait écrit ses Mémoires. Elle en avait laissé une copie au duc d'Audiffret-Pasquier qui ne jugea pas à propos de les publier. Quelques personnes en avaient eu connaissance, et Taine y fit une allusion dans les *Origines de la France contemporaine*, sans indiquer l'auteur dont il ne lui était pas permis de citer le nom. Elle avait institué pour héritier son petit-neveu d'Osmond, décédé il y a quelques années, et celui-ci laissa la disposition de la copie des Mémoires, qui se trouvait dans son héritage, à M. Charles Nicoullaud, qui en entreprend aujourd'hui la publication.

Comment ces Mémoires furent-ils écrits et quel sentiment a poussé Mme de Boigne à les écrire? En 1837, à la suite d'un chagrin intime, elle fit un retour sur le passé et s'aperçut de la rapidité du temps qui, avant la vieillesse, lui avait déjà fourni une variété prodigieuse de spectacles. Elle commença d'écrire le récit des événements de 1830. Mise en goût par cet exercice du souvenir, elle parcourut à nouveau sa vie, des premières années à 1830. Plus tard, elle ne reprit la plume que par intervalles, et plutôt pour transcrire des épisodes, comme l'expédition de la duchesse de Berry en 1832 et la chute de la monarchie de Juillet, que pour compléter son ouvrage selon le plan qu'elle avait primitivement suivi. Elle-même en donne cette explication qu'ayant passé du parterre aux coulisses, elle ne dispose plus de la même liberté d'action et ne peut répéter sans indiscrétion ce qui lui a été confié. Toujours, on le voit, la préoccupation de son rôle et de son influence.

Les contemporains de Mme de Boigne ou les écrivains qui ont pu recueillir à son sujet des renseignements oraux sont d'accord pour nous la représenter comme prudente dans sa conversation, bien que douée d'esprit et d'une extrême finesse. Elle l'est beaucoup moins dans ses écrits, et nous la voyons traiter assez librement les personnes qui l'approchèrent. Il ne faut pas lui demander l'impartialité. D'un trait vif et net, elle crayonne des portraits, et les anecdotes lui plaisent plus que les exposés de principes et tous ces retours sur soi-même qui impliquent une forte vie intérieure. Elle vit passer, de son balcon, le temps le plus agité et le plus disparate, et se pencha volontiers pour le mieux dévisager. De sorte que l'intérêt de ces Mémoires est en même temps leur défaut. Ils sont très vivants, et d'une agréable lecture, mais il les faut contrôler. « Je n'y mets pas plus d'importance qu'à un ouvrage de tapisserie », dit-elle dans sa courte préface. Enfin, qu'elle le veuille ou non, elle se trahit en nous livrant les jeux de physionomie qu'elle surprit sur les visages des autres, et c'est un portrait de femme, le sien, que j'écrirai spécialement d'après ses Mémoires qui se font volontiers ceux d'autrui.

II

Le premier volume qui va paraître nous conduit de l'année 1781, date de la naissance d'Eléonore-Adèle d'Osmond, à 1814. Mme de Boigne s'étend complaisamment sur l'ancien régime. Bien qu'elle fût une enfant précoce, — à trois ans ne lisait-elle pas Racine? du moins c'est elle qui le dit, — elle ne peut nous

transmettre que des récits entendus plus tard, et l'on sait avec quelle facilité ils se déforment. Tout de suite, elle revendique l'ancienneté de sa race. Ainsi une héroïne d'*Une Passion dans le grand monde*, sous les traits de qui nous la retrouverons plus d'une fois, « avait pour son nom une passion qui n'est plus de son siècle ». Son grand-père alla s'installer à Saint-Domingue où il épousa « une franche créole », et d'où il expédia en quelques années six garçons en France. « Le dernier envoi, ajouta-t-elle, fut malheureux. L'enfant assis sur un câble roulé sur le pont fut lancé à la mer dans une manœuvre qui nécessitait l'emploi de ce câble et s'y noya. » En ce temps-là on n'attachait pas aux enfants l'importance qu'on leur donne aujourd'hui. Il est vrai qu'ils étaient moins rares. Une tante de Mlle d'Osmond, en trois années de mariage, en mit sept au monde : deux, deux, puis trois. C'est un record.

Le marquis d'Osmond, père de notre héroïne, était un homme de sens droit et d'esprit solide. Il occupait avant 1789 un rang honorable dans l'armée. En 1788, sans faire partie du groupe des utopistes, les Lauzun, les Choiseul, les Noailles, qui accueillirent la Révolution avec enthousiasme, il conseillait de grandes concessions au nouvel état d'esprit, et indiquait la guerre comme un dérivatif au bouillonnement dangereux de la nation. Il ne se trompait pas en mettant sa confiance dans le bon état de l'armée; on sait de reste que les anciens corps de troupes purent encadrer et maintenir heureusement les volontaires de 1792. En 1789, il refusa d'assister à l'ouverture des Etats généraux, et répondit fièrement à Madame Adélaïde qui lui demandait la raison de cette abstention : « Je n'aime pas les enterrements, Madame, et pas plus celui de la monarchie que les autres. » Non qu'il fût opposé à des réformes indispensables, mais il prévoyait le danger de la faiblesse, des concessions qu'on se laisse arracher au lieu de les consentir librement.

Je restreindrai davantage l'éloge de la marquise d'Osmond. D'origine irlandaise, sans fortune, elle se laissa trop aisément griser par l'air de la cour que son mari, au contraire, n'aimait pas à respirer. Nommée dame d'honneur de Madame Adélaïde, fille de Louis XV, elle s'installa à Versailles, et cette vie artificielle fut tout son plaisir. Les anecdotes un peu futiles que rapporte Mme de Boigne viennent de cette source maternelle. Mais Mme d'Osmond ne s'en tint pas aux plaisants récits d'étiquette. Elle bavarda sur le roi, sur la reine, sur le comte d'Artois, sur Mme de Polignac, sur les mœurs assez libres de cet archevêque de Narbonne, son parent, chez qui un vieux grand vicaire

lui donna le conseil, pour éviter le ridicule, de cacher son amour conjugal. Et ces bavardages se changent sous la plume de la fille en affirmations. M. de Fersen, par exemple, avec son physique de beau ténébreux, exerça sans doute sur la dame d'honneur un prestige si séduisant qu'elle ne put admettre les résistances de la reine. Ce fatras de cour eut sur Mlle d'Osmond une influence pernicieuse, en la portant à attribuer aux apparences de la politesse une importance imméritée. Il n'est pas sans danger d'avoir toujours près de soi une personne qui met au premier plan de la vie ce qui ne saurait en être qu'une part toute superficielle, et nous en verrons plus tard les effets.

Je n'insisterai pas davantage sur les souvenirs un peu trop enjolivés des premières années. L'esprit impudent et charmant ensemble du dix-huitième siècle y trouve sa place une fois de plus [1]. Vinrent la tourmente et l'exil : l'enfant, transplantée, déjà surexcitée dans son imagination par l'existence surchauffée de Versailles, ouvrit les yeux tout grands et observa. Après un centième récit de Varennes, d'ailleurs sans nouveauté, les mémoires se personnalisent enfin. Mlle d'Osmond, à Rome, commence de juger par elle-même. J'espère pourtant qu'elle n'y apprit que plus tard les origines de lady Hamilton. Cette lady Hamilton, que Nelson, en mourant, légua au peuple anglais, lequel ne s'en soucia point et la laissa périr de misère, cette lady Hamilton, dont le peintre Romney a fait tant de portraits si divers et qu'il a immortalisée en bacchante, n'était qu'une fille de cuisine et ne savait ni lire ni écrire. Mais elle avait le sens de l'art, et pour avoir été promenée dans les musées, elle sut prendre aux statues antiques leurs attitudes et leurs expressions. Des lignes de son corps et de son visage elle obtenait des résultats prodigieux, et provoquait tour à tour les sentiments les plus violents : la terreur, la pitié, la douleur, et surtout l'amour. Ainsi, elle séduisit Nelson, après lord Hamilton qui n'était pas le premier.

Mme de Boigne, dans ses impressions d'Italie, mentionne rapidement un petit détail pratique. La reine de Naples, Marie-Caroline, sœur de Marie-Antoinette, fut touchée de l'infortune des d'Osmond, et leur donna une pension de 12 000 livres jusqu'à l'achèvement de l'éducation de leur fille. Cette pension les fit vivre en Angleterre. Ils s'établirent dans le Yorkshire, puis à Londres. Je doute que les détails que nous donne l'auteur sur la

[1] Seules, quelques enfantines anecdotes sur la reine nous peuvent toucher. Un jour, raconte Mme de Boigne, Marie-Antoinette et Madame Elisabeth refirent ensemble le lit de sa poupée : le temps allait venir où elles seraient obligées de faire le leur.

vie des émigrés ajoutent quelque chose à la savante *Histoire de l'émigration* de M. Ernest Daudet. Des femmes de haute naissance travaillaient dix heures par jour pour gagner le pain de leurs enfants, et, le soir, s'attifaient et jouaient la moitié de la nuit. L'habitude du plaisir les contraignait à ce surcroît d'efforts dont elles tiraient un heureux parti. La duchesse de Fitz-James priait à dîner une nombreuse compagnie, mais chaque convive, avant de sortir, glissait trois schillings sous une tasse placée à cet effet sur la cheminée, et l'on faisait le compte après le départ, non sans invectiver contre les émigrés de fortune qui n'avaient pas haussé d'eux-mêmes le prix de leur contribution. La misère commande volontiers quelques expédients qui réclament l'indulgence. Les préjugés continuaient de gouverner à l'étranger ces débris de la société française. Ainsi, l'on ne louait d'appartement qu'à la semaine, parce qu'il était entendu que l'on allait rentrer sans retard dans une France toute prête à s'excuser et offrir des compensations. M. d'Osmond, plus avisé, loua pour trois ans.

Cependant, un grand événement s'était passé dans la vie de Mlle d'Osmond. Elle avait appris qu'elle était jolie. Cette science lui vint des naïfs hommages de gens du peuple. Ce sont les plus sincères. « Les premiers qui fuient, nous dit-elle en une phrase qui a toute la mélancolie d'un automne de femme, sont les admirations des passants; puis celles qu'on entend en traversant les antichambres; puis celles qu'on recueille dans les lieux publics. Quant aux hommages de salon, pour peu qu'on ait un peu d'élégance, on vit assez longtemps sur sa réputation. » Or, elle avait dix-sept ans; son éducation était ainsi complétée, elle avait horreur des ennuis matériels où elle voyait se débattre la plupart des émigrés, elle savait ses parents sans ressources personnelles, et la pension de la reine de Naples allait prendre fin.

III

Mme Lenormant dépeint ainsi Mlle d'Osmond à dix-sept ans : « Petite, mais très bien prise dans sa taille, elle était blonde et sa soyeuse chevelure, lorsqu'elle en déroulait les flots, lui descendait jusqu'aux pieds. L'éclat et la blancheur de son teint étaient éblouissants, enfin une grâce hautaine complétait l'ensemble aristocratique de sa délicate personne. Elle avait admirablement profité de l'éducation que la tendresse paternelle la mieux entendue avait dirigée... » Octave Feuillet traitait avec cette élégance sans simplicité ses héroïnes. Un portrait d'Isabey, exposé, il y a quelques années, au Cours-la-Reine où l'on avait

réuni quelques œuvres d'Isabey et de Raffet, nous donne une idée plus précise de la beauté de Mme de Boigne qui devait avoir alors vingt-cinq ou vingt-huit ans. Dans un enroulement d'écharpe qui de la chevelure descend sur la nuque, couvre une épaule et retombe par devant, c'est un visage d'une finesse extrême. Sous les boucles blondes l'ovale s'allonge en une courbe parfaite; la bouche, toute petite, dessine pourtant un arc avec pureté; le nez est bien fait, et les grands yeux langoureux sont d'une nuance sombre qui contraste avec la claire chevelure. Mais on a vite épuisé le charme de cette beauté. Il est sans profondeur, et la recherche n'y ajoute rien. On a cette impression devant certains coquets tableaux du dix-huitième siècle.

Mlle d'Osmond avait une très belle voix et prenait à Londres des leçons de chant avec Sappio, ancien maître de musique de la reine. Peu à peu des amateurs obtinrent la faveur d'assister à ces leçons. Les émigrés étaient toujours en quête de se distraire. Et bientôt ce furent des concerts du matin, fort à la mode, où l'on sollicitait volontiers d'être admis. Le général de Boigne y vint, entendit chanter la jeune fille, s'éprit d'elle et demanda sa main. Il revenait des Indes avec une fortune considérable. Mlle d'Osmond le voulut voir seul à seul, et posa ses conditions. Elles étaient assez lourdes : 12 000 livres de rentes assurées à ses parents, et pour elle-même un douaire de 60 000 livres. Moyennant ces largesses, elle lui serait attachée par la gratitude sinon par l'amour qu'elle avouait ne point ressentir. Le général consentit à tout, et au mois de juin 1798 ce contrat, dicté par une enfant de dix-sept ans, fut conclu à Londres par-devant l'attorney Joseph Ward. Quelques jours plus tard, Mlle d'Osmond était Mme de Boigne. Sappio, le maître de chant, n'avait point volé le prix de ses leçons.

M. de Boigne aurait pu ajouter aux clauses du contrat l'obligation pour sa femme de respecter sa mémoire. La plus stricte délicatesse en faisait un devoir à celle-ci. Au contraire, elle ne lui pardonna pas le vilain marché qu'elle-même avait consenti. De son vivant, elle ne prononça le nom du général qu'avec la vénération due à un bienfaiteur, à ce que rapporte Mme Lenormant. Dans ses Mémoires elle se rattrape. Elle n'y perd guère une occasion de le maltraiter. Elle commence par l'accuser de l'avoir trompée sur sa personne, sur son passé : dans tous les cas il ne l'a pas trompée sur sa fortune, et n'était-ce point, à ses yeux, le principal? Quant à son passé, elle déclare l'ignorer : que ne se fût-elle renseignée? Elle eût appris qu'elle avait épousé un homme de la plus haute valeur et de la plus magnifique énergie. Mais le mérite ne valait,

pour elle, qu'appuyé sur l'ancienneté du nom. Puis, elle lui reproche sa jalousie orientale, son âge, la fatigue de sa vie et l'abus de l'opium « qui avait paralysé en lui les facultés morales et physiques ». Enfin elle lui prête le caractère le plus désobligeant du monde, un besoin impérieux de déplaire, une grossièreté de parvenu, un commerce si odieux qu'il n'a jamais pu s'attacher personne, même avec ses générosités. Retenez tous ces griefs; j'ai l'intention de les reprendre un à un.

Mme Lenormant, par une solidarité féminine digne d'une plus juste cause, réédite à peu près les mêmes témoignages. Du mariage de Mme de Boigne, elle fait un acte de piété filiale. Puis elle vieillit de dix ans le général pour le mieux accabler, et ajoute aussitôt : « Vieux avant l'âge, usé par le climat, il rapportait de son long séjour dans les Indes une énorme fortune, une réputation controversée, une santé détruite, les habitudes et les mœurs d'un soldat et d'un nabab. » Enfin, Guizot, renouvelant cette erreur de date, ne manque pas de moraliser à propos de ce mariage. Il distribue le blâme à la jeune fille, en bon auteur de *l'Amour dans le mariage*, mais lui accorde les circonstances atténuantes à cause des mauvaises mœurs du temps, et surtout du culte qu'elle avait voué à sa race et à son nom. Ni Mme Lenormant ni Guizot n'ont pris la peine de vérifier les récits de Mme de Boigne et de recueillir l'autre version.

Ce mariage ne fut pas heureux, du moins pour le général. Une femme plus habile, nous assure Mme de Boigne, aurait pu tirer meilleur parti de cet homme et de sa fortune : « Que pouvait y faire, car ici je dois citer, la petite fille la plus candide et la plus fière qui puisse exister? » La plus fière, vous avez bien lu. Si elle l'avait été moins, à quoi eût-elle réduit son mari après en avoir tiré *le meilleur parti?* Au bout de dix mois, M. de Boigne dut reconduire à ses parents cette jeune personne dont il ne pouvait rien faire. Ce qui va suivre est une de ces comédies à la Balzac, dont on ne sait pas s'il faut en rire ou en ressentir du dégoût. Tous les parents éloignés de la victime, qui avaient applaudi à ce mariage, devinrent furieux. Ils voulaient leur part du millionnaire, et celui-ci leur échappait. Ils lui offrirent leurs services. Quand il reprit sa femme, car il la reprit, il ne put se tenir de lui montrer cet exemple de lâcheté humaine. Elle était bien jeune pour recevoir cette leçon, qu'il eût mieux valu lui épargner. Des années pénibles se passèrent. C'étaient, pour elle, les années de sa jeunesse, dont elle a prononcé cette pathétique oraison funèbre : « Je l'ai trouvée derrière moi sans en avoir joui. » C'était, pour lui, pire encore. Il approchait de la

cinquantaine, et dans sa vie épique il n'avait rencontré que cette sorte de bonheur que donnent à un homme de sa trempe l'exercice du commandement, la tension de tout l'être dans le danger, et la sensation d'atteindre le sommet de ses facultés. Il arrivait aux heures irréparables, celles qui sont déjà tardives pour entreprendre une vie nouvelle, celles qui permettent encore, cependant, avec de la gloire et aussi de la fortune, d'espérer, sinon l'amour, du moins la tendresse, la confiance, et cet art de dorer les jours à quoi les femmes savent exceller. S'il a souffert, il n'a pas tiré de roman de son infortune. Il n'a rien écrit, il ne s'est plaint à personne. Je tâcherai néanmoins de découvrir sa pensée.

Je continue la lecture des Mémoires sur ce seul sujet, pour l'instant. Le général, dont elle ne cesse de blâmer les procédés, la promène en Ecosse, puis se retire en Savoie, son pays d'origine, après l'avoir installée à Londres, auprès de ses parents. Cette séparation n'est ni entière ni définitive. Ils correspondent. Puis M. de Boigne, s'étant installé princièrement à Beauregard, près de Paris, la rappelle auprès de lui. Nouvel essai de vie commune qui ne réussit pas mieux que les précédents. Elle a tant d'aversion pour son mari qu'elle ne comprend pas qu'il ne soit pas révolutionnaire, car il lui ôte par ce moyen un motif de le détester davantage. Enfin le général regagne définitivement la Savoie; auparavant, il vend Beauregard pour acheter Châtenay, qui sera l'agréable résidence d'été de sa femme.

A de rares intervalles, elle lui va rendre visite à son château de Buisson-Rond, près de Chambéry. Il utilise ces séjours en y recevant nombreuse compagnie, car il sait que la solitude n'est pas dans ses goûts. Peu à peu, les visites deviennent rares. Elle s'amuse de la dévotion que M. de Boigne montre avec les années, mais consent à inaugurer, en 1820, un hôpital qu'il a fondé. Enfin, il s'éteint loin d'elle, en 1830, et elle mentionne son décès entre un bal de la duchesse de Berry et un fait-divers.

Il est temps de sortir de l'ombre, où volontairement je l'ai laissée jusqu'ici, la personnalité du général de Boigne. Benoît Le Borgne était né le 8 mars 1751 (et non 1741) à Chambéry. Son père faisait le commerce des pelleteries, mais par sa mère, Hélène Gabet, il appartenait à l'une des plus anciennes et des meilleures familles de la bourgeoisie savoisienne. La Savoie faisait alors partie du royaume de Sardaigne, et l'on y menait une vie aisée, nonchalante et paisible. C'était le temps où Joseph de Maistre, dans la même ville, languissait *sous l'énorme poids du rien*. Le souffle prochain de la Révolution commençait d'agiter les jeunes cerveaux, de secouer les nouvelles énergies. De Boigne, ayant ter-

miné son instruction qui ne fut pas négligée, était avide de vivre et étouffait dans sa province. Ses parents furent assez intelligents pour comprendre son caractère, — c'est tout l'art de l'éducation, — et lui achetèrent une charge d'enseigne dans un régiment irlandais qui servait en France. La vie de garnison eut vite fait de le lasser, et il courut prendre part à la guerre que la Russie soutenait contre les Turcs. Enfin, en janvier 1778, il s'embarqua pour les Indes. Il entra au service de Sindhia, à Delhi, et réorganisa l'armée des Mahrattes. Il créa un corps d'infanterie qu'il commanda lui-même à Agra (18 juin 1788), puis à Patoum (21 juin 1790), où il battit, avec 12 000 fantassins, 25 000 cavaliers afghans et 20 000 cavaliers indigènes sous les ordres du fameux Ismaël. Les détails de sa biographie sont, pour la plupart, empruntés aux historiens anglais, qui le traitent avec admiration. (Voy. James Grant dans son *Histoire des Mahrattes.*) Sous les charges en ouragan de cet Ismaël, il montra un sang-froid et une opiniâtreté de grand capitaine. Son calme était inaltérable et rassurait ses troupes. Il obtenait la victoire avec la rapidité de ses marches et la discipline qu'il avait imposée. La confiance qu'il inspirait était absolue. « On le craint et on l'idolâtre », disait de lui l'Anglais Smith qui l'approcha. Une série de campagnes heureuses lui donna, dans cette partie de l'Inde, une puissance presque illimitée. Il en profita pour régulariser l'impôt et le fonctionnement du pouvoir. Car il était aussi bon administrateur que chef habile. S'il passait pour autoritaire, on estimait son esprit de justice, sa prudence, sa réserve, et l'on connaissait son respect de la foi jurée.

Après vingt ans d'absence, il réalisa sa fortune qui s'élevait à sept millions et revint en Europe. On le retrouve à Londres en juin 1797. Sa santé est bientôt rétablie et il songe à repartir quand il entend chanter Mlle d'Osmond, et, avec sa promptitude de décision accoutumée, il change le cours de sa destinée. Pour avoir vu une jeune fille blonde, il va demander à la vie ce qu'il n'a pas eu le loisir jusque-là de lui réclamer.

Nous sommes en 1798. Les d'Osmond n'ont pour toutes ressources que l'incertaine pension de la reine de Naples. Quel est ce nouveau venu qui s'avise de solliciter la main de leur fille? Plus tard, lorsque Mme de Boigne, en 1816, rejoint à Londres son père dont la Restauration a fait un ambassadeur, elle note ses observations sur la vie anglaise. Elle remarque le soin que prennent les jeunes filles de *tomber amoureuses* des hommes dont la position sociale leur paraît la plus brillante; celui qui joint un titre à une grande fortune, tous les cœurs de dix-huit

ans sont à sa disposition. Son cœur de dix-sept ans n'avait-il pas encore subi l'influence de la vie anglaise? Le général de Boigne n'était point du tout le vieux militaire fatigué que nous représentent Mme Lenormant et Guizot. Il avait quarante-sept ans : c'est aujourd'hui l'âge de tous nos dons Juans de théâtre. Rétabli, il allait repartir pour les Indes. De haute taille (1m,83), bien proportionné, le regard perçant, l'air distant, dédaigneux même, sobre de gestes, comme la plupart de ceux qui ont eu, jeunes, l'habitude du commandement, il se montrait extrêmement bienveillant dans les relations. Aucun témoignage ne l'a jamais accusé de cet abus d'opium auquel les Mémoires font allusion. Sa conservation physique se maintint jusqu'à une vieillesse avancée. Il mourut à soixante-dix-neuf ans, et l'année qui précéda sa mort, il rédigea lui-même un testament dont je reparlerai, et dont le soin minutieux suffit à prouver une rare lucidité d'esprit. Reste son caractère que l'on nous a représenté comme le plus désobligeant du monde. Or, à l'époque où il quitta les Indes, voici comment le dépeignait le major Smith [1] : « La nature et l'éducation ont formé M. de Boigne au commandement et à l'action. Son instruction, comme écolier, est bien au-dessus du médiocre; il entend assez bien le latin, et il lit, écrit et parle avec facilité le français, l'italien, l'anglais, l'hindoustani et le persan. Il n'est pas étranger dans la connaissance des livres, et possède une grande habitude des usages du monde. Il est extrêmement poli, affable, agréable, enjoué et vif, distingué dans ses manières, déterminé dans le parti qu'il a pris, et résolu dans ses moyens. Particulièrement versé dans la connaissance de l'homme, il possède un très grand empire sur lui-même et maîtrise toutes ses impressions... Il est craint et redouté, admiré et idolâtré, respecté et chéri sur le grand théâtre où son rôle est devenu si brillant... »

Tel est l'homme supérieur, jugé par un Anglais, qu'une débutante de dix-sept ans déclare mal élevé et insupportable, incapable d'inspirer le moindre attachement, fût-ce à prix d'or. Aux Indes, son prestige faisait des fanatiques. Retiré en Savoie, il y a laissé un souvenir si profond qu'il y persiste encore. Nous le verrons, dans son testament, n'oublier aucun de ses domestiques ni de ses fermiers. Il maltraitait, dit-elle, ses serviteurs. On raconte de lui, à Chambéry, — et la tradition est authentique, — qu'un courtisan, — il en avait beaucoup, — lui conseillait un jour de bâtonner un valet qui lui avait manqué de respect; il répondit avec son

[1] *The Telegraph* de Calcutta, no du 2 janvier 1797.

calme flegmatique : — *J'ai souvent battu des hommes, mais je n'ai jamais frappé un homme*[1].

La même tradition nous fournit une réponse au reproche d'avarice qu'on n'a pas manqué de lui adresser aussi. Comme on s'étonnait devant lui du soin minutieux avec lequel il tenait ses comptes : — *J'épargne des sous*, dit-il, *et par là je puis donner des millions*. En effet, il distribua de son vivant trois millions à des œuvres de charité, comme nous le verrons tout à l'heure. Et d'ailleurs, de sa femme, le reproche n'est-il pas inattendu? Regrettait-elle peut-être de *n'avoir pas tiré un meilleur parti* de la situation? Lorsque le marquis d'Osmond fut nommé ambassadeur sous la Restauration, le voit-on renoncer à la rente que lui servait, en plus du douaire de sa fille, M. de Boigne? Il est des délicatesses dont l'oubli étonne lorsqu'on manie avec tant d'aisance l'art d'insinuer ou d'accuser.

Napoléon, qui s'entendait en hommes, voulut lui confier le commandement d'une expédition aux Indes. Sur son refus, désireux d'utiliser cette valeur, il le nomma président du Conseil général du district du Mont-Blanc. Plus tard, Louis XVIII le fit maréchal de camp, et le roi du Piémont, Victor-Emmanuel Ier, lui conféra les titres héréditaires de comte et le grade de lieutenant général. Il avait la passion de l'ordre et s'était toujours montré hostile aux idées révolutionnaires, mais sa vie accidentée et ses voyages lui avaient appris à séparer les nécessités sociales des préjugés. Ainsi équilibré, il n'avait pu, à son retour des Indes, partager toutes les utopies des émigrés. Dans les dernières années, il présidait le Conseil de ville de Chambéry, et dans les délibérations il opinait le dernier; mais plusieurs conseillers, lorsqu'ils étaient appelés à formuler leur avis avant lui, répondaient invariablement : — *Je suis de l'avis de Monsieur le général comte*. Le mot est demeuré proverbial en Savoie pour désigner les moutons de Panurge.

On voit qu'en toute occasion l'estime publique l'accompagna. Mme de Boigne, dans ses Mémoires, se moque à diverses reprises de la sottise des émigrés qui, à leur retour en France, ne se rendirent aucun compte des changements opérés. Elle-même montra vis-à-vis de son mari tous les parti-pris mesquins et bornés du dix-huitième siècle. Dupleix, le marquis de Bussy aux Indes, Montcalm au Canada, tandis qu'ils dépensaient aux colonies des trésors de courage et d'intelligence, étaient traités à Paris avec une désinvolture insultante. Le moindre bon mot, la

[1] Manuscrit de M. de Juge.

moindre fête de cour faisaient oublier leur détresse. La meilleure compagnie en jugeait ainsi. Et les d'Osmond appartenaient à la meilleure compagnie. Les exploits de M. de Boigne aux Indes, en vérité il n'y avait pas là de quoi inspirer la moindre sympathie, la moindre curiosité à une jeune fille bien élevée. Enfin, M. de Boigne ignorait la cour. Il n'avait connu que des rois sauvages. Les Anglais lui attribuaient une haute distinction de manières, mais ce n'étaient pas ces manières dont un Code spécial fixait les gestes et les formules, et dont Mme d'Osmond et sa fille, pour en avoir compris l'élégance, demeuraient entichées. La politesse raffinée du dix-huitième siècle, il n'avait eu ni le loisir, ni le goût de l'apprendre. On lui tendit toutes sortes de traquenards pour le faire trébucher et le tourner en dérision. Comme je l'ai fait jusqu'ici, je n'avance rien sans témoignage. Il me faut répondre à Mme de Boigne, à Mme Lenormant, à Guizot. Cette fois, c'est le général Thiébault qui s'en chargera. Nul n'a contesté son intelligence et son don d'observation, lorsque ses Mémoires ont paru. Après avoir parlé de M. et Mme d'Osmond, que le comte O'Connell avait sorti d'une profonde misère en mariant leur fille avec M. de Boigne, le général Thiébault ajoute, et je cite le passage en entier, parce que je n'entends point prendre à mon compte cette véritable charge de cavalerie :

Ce de Boigne, après avoir été généralissime dans l'Inde, en avait rapporté une fortune colossale, et, pour l'honneur de s'allier à des gens titrés, il avait ajouté à la plus magnifique des corbeilles 12 000 livres de rentes viagères pour son beau-père et sa belle-mère, et 6000 pour son beau-frère, petit diable gringalet auquel on n'avait pas de quoi donner des souliers. Encore si, pour prix de semblables bienfaits, ce pauvre M. de Boigne avait trouvé, fût-ce même à défaut du bonheur, une situation tolérable; mais la mère d'Osmond, mais sa fille le persécutèrent à ce point qu'il fut obligé d'abord de déserter la maison conjugale, puis Paris où il comptait résider, et que, forcé de renoncer à tout intérieur, à toute famille, à la consolation même d'avoir des enfants, mais laissant à sa femme 100 000 livres de revenus, il se réfugia en Savoie, sa patrie; on sait tout le bien qu'il a fait et les utiles établissements qu'il y a fondés et qui perpétueront la mémoire de cet homme excellent, fort loin d'être sans mérite et à tous égards digne d'un sort moins triste.

Il ne pouvait en effet faire le moindre mouvement, que ces dames ne le mortifiassent de la manière la plus cruelle. Toussait-il? « Mais, Monsieur de Boigne, en bonne compagnie, on ne tousse pas ainsi. » Se mouchait-il? « Mais, Monsieur de Boigne, de la vie on ne s'est mouché comme cela, si ce n'est dans un corps de garde. » S'asseyait-il? « Mais, Monsieur de Boigne, vous vous tenez à faire horreur... Vous prenez une place que vous ne devriez pas prendre. » Enfin, ouvrait-il la bouche, il parlait mal à propos, ou bien il parlait trop haut ou trop bas. Bref, la persécution était atroce, de tous les

jours, de tous les instants; elle s'exerçait surtout dans l'intimité comme devant témoins.

Le général Thiébault ne cherche pas les circonlocutions. Admettons qu'il exagère. Il nous explique néanmoins la véritable cause de l'incompatibilité d'humeur qui sépara M. et Mme de Boigne. Le dernier reproche, celui d'autoritarisme, tombe de lui-même. Qui, du mari ou de la femme, se montra exigeant et tyrannique? Celui que Mme Lenormant appelle *le nabab* nous apparaît singulièrement pusillanime et condescendant. Vaincu, le général alla chercher la paix au pays natal. Le 26 septembre 1802, il achetait le château de Buisson-Rond, aux portes de Chambéry. C'était un bien d'émigré, mais il remboursa le propriétaire dépossédé qui était le comte d'Arvillars. Il employa toute la fin de sa vie à renouveler et assurer en Savoie le service de l'assistance publique. Entre 1822 et 1830, il fonda un Hôtel-Dieu, un hospice des aliénés, et cette maison de retraite qu'on a appelée Saint-Benoît, destinée à recevoir les vieillards tombés dans la misère. Ses dotations sont estimées à plus de 3 millions. Sa mort (21 juin 1830) fut un deuil public. Pendant trois jours, les boutiques demeurèrent fermées. Mme de Boigne n'y assista pas.

Dans son testament, qui est daté du 1er juin 1829, il eut une dernière occasion de manifester ses sentiments à l'égard de sa femme. Le contrat de mariage contenait certaines clauses pénales, tant au point de vue de la jouissance du douaire de 60 000 livres de rentes que des reprises paraphernales. M. de Boigne les annule et confère à Mme de Boigne la propriété définitive de ces donations; il y ajoute une cession du mobilier dont elle se sert et l'usufruit de la terre de Châtenay (laquelle, après la mort de Mme de Boigne, fut vendue 400 000 francs). Où sont la noblesse, la dignité, la grandeur? Dans les attaques des Mémoires ou dans ce testament qu'apaise la pensée de la mort? « Né sans patrimoine, y est-il dit, la Providence a mis de grands biens en ma possession, et permis par ce moyen de soulager les malheureux sans nuire aux intérêts de ma famille. »

Mme de Boigne s'est représentée elle-même dans son roman, *Une passion dans le grand monde*, sous les traits d'une Gertrude de Beauréal, qui épouse un financier riche et âgé, M. Romignère, dont elle hérite. Après avoir réalisé l'héritage, elle ne craint pas de confesser toute sa pensée : « Il aurait été par trop dur, avoue-t-elle, de s'appeler Romignère pendant quarante ans pour ne rien laisser à la maison de Beauréal. » Par une cruelle ironie du sort, le *sacrifice* qu'elle avait fait à son nom et à sa race demeura

inutile. Le patrimoine qu'elle put transmettre à son petit-neveu, sans même avoir rempli ses engagements envers M. de Boigne qui fit plus que s'acquitter des siens, ne dura que le temps d'une majorité, et la race d'Osmond est éteinte. D'une première femme, le général avait eu un fils né à Delhi, et il laissa après lui une nombreuse et forte lignée. Car l'histoire des familles, comme celle des peuples, a des retours imprévus, et qui contiennent des enseignements.

IV

Dans tout le cours d'une vie il est généralement un épisode où l'on a eu l'occasion de donner sa mesure. Je crains que le mariage de Mme de Boigne ne soit, pour sa brillante destinée et, aujourd'hui, pour le récit qu'elle en fait, la pierre d'achoppement, et c'est pourqnoi j'y ai si fort insisté. Nous connaissons maintenant son caractère : excellente méthode pour ne plus s'étonner de ses appréciations. Il y a deux manières de déformer la réalité : en lui prêtant une importance, une grandeur qu'elle n'a pas ; en ne sachant pas démêler ce qu'elle peut contenir précisément d'importance et de grandeur. Selon sa nature, on reste en deçà de la vérité, ou l'on se précipite au delà. J'en vais donner ur exemple qui achèvera de nous révéler la nature de Mme de Boigne.

Connaissez-vous le *Lord de Burleigh?* C'est une ballade de Tennyson qui est populaire en Angleterre, et dont Thomas Moore avait déjà traité le sujet dans ses *Mélodies irlandaises*. Les deux poètes l'avaient tiré d'une anecdote très connue et véridique. Le lord de Burleigh a quitté son château et ses terres pour courir le monde. Désireux de fuir la flatterie et le mensonge, il a abandonné momentanément son rang, et se donne pour un peintre de paysages. Mais il ne s'en va pas bien loin, et s'installe dans un village voisin où le retient la rencontre d'une jeune fille. Cette jeune fille lui paraît si modeste et si sage qu'il se décide à l'épouser sans lui révéler son origine ni sa fortune. Le jour même du mariage, il la conduit au château de Burleigh, soi-disant pour le visiter. Tandis qu'il lui explique l'art des meubles et celui des tableaux, l'usage et l'ornementation des salles, elle revoit distinctement la petite chaumière blanche, dans les arbres, où tous deux rentreront tout à l'heure, et qu'il lui a montrée la veille en disant : « Voici notre maison, voici le foyer où nous nous chaufferons l'hiver. C'est petit, c'est pauvre, mais l'amour nous suffit... » Oui, l'amour leur suffirait, et il ne penserait jamais plus à ce beau château. Comme ils s'arrêtent dans le salon principal dont les croisées, de tous côtés, donnaient sur

les pièces d'eau et les pelouses, elle lui propose de rentrer. Mais il lui fait un grand salut et lui répond : « Ce palais est à vous, Madame. » Elle refuse de le croire, puis, lorsqu'elle doit se rendre à l'évidence, elle murmure : « Hélas! » comme si elle perdait son bonheur. « Je t'ai choisie entre toutes, lui dit-il encore, pour ta beauté, pour ta sagesse. Et j'ai voulu te conquérir sans titre ni fortune. » Afin de ne pas le contrarier, elle lui sourit aimablement. Et afin de se montrer digne de son nouvel état, elle surmonte la peur qui l'a brusquement envahie. Elle sait se montrer simple et sérieuse dans la richesse comme elle l'eût été dans la médiocrité. Mais chaque soir, quand elle se trouve seule, elle s'en va jusqu'à la fenêtre d'où elle peut apercevoir la petite maison blanche, et elle pleure. « Ah! que n'est-il encore, soupire-t-elle, le pauvre et fier artiste qui parlait de chaumière et qui m'a pris le cœur! » Bientôt elle languit. Ni les médecins, ni les voyages, ni les distractions, ni tous les soins et agréments que procure la fortune ne peuvent triompher de cette langueur. Un soir d'été, pareil à celui de son arrivée, sans cause apparente elle meurt au bord de la fenêtre. Et le lord de Burleigh, qui, seul, a compris son mal, ordonne à ses servantes : « Mettez-lui sa robe nuptiale, la robe de toile qu'elle portait quand elle vint ici, afin qu'elle repose en paix... »

Cette touchante aventure, Mme de Boigne l'entendit conter pendant le voyage qu'elle entreprit en Ecosse avec son mari. Mais, dans le récit qu'elle en donne à son tour, le dénouement est un peu modifié. La comédie prend la place de l'élégie. Peut-être est-ce plus conforme à la réalité des faits. Dans tous les cas, c'est certainement plus conforme à la nature de la narratrice. Le lord de Burleigh avait trouvé sa femme adorable au village; transportée sur un autre théâtre, elle lui parut empruntée, gauche et ridicule. Toutes ses relations se moquèrent de lui, à quoi il fut très sensible. Il la laissa dès lors au logis quand il allait dans le monde. Elle souffrit d'être délaissée, d'autant que, chez elle, elle ne savait pas commander à ses gens. Et, finalement, elle mourut de chagrin. « Tant il est vrai qu'on ne brave pas impunément les lois et les usages imposés par la société aux différentes classes qui la composent. » Où Thomas Moore et Tennyson avaient su poétiser la difficulté du bonheur hors des conditions naturelles, Mme de Boigne ne voit que le triomphe de la séparation des classes. Volontiers elle eût approuvé cette vieille dame de l'ancien régime qui, dans un franc-parler non dépourvu de saveur, préjugeait de la vie future en ce rude axiome : » Ceux qui ont gardé les pourceaux sur la terre les garderont aussi dans le ciel. »

Nous tenons maintenant, de Mme de Boigne elle-même, la clé de ses mémoires. Nous la trouverons plus indulgente pour les fautes que pour les travers, et plus encline à saisir la comédie extérieure des personnages que leur pensée cachée et cette noblesse d'intentions à quoi les faits infligent si volontiers des démentis et qui pourtant est utile à rechercher dans l'analyse d'un caractère. Ses jugements sont des jugements de salons, prompts et pointus comme des flèches. En Angleterre, elle ne songe pas à s'attendrir outre mesure sur les misères et les malheurs des émigrés : mise à l'abri de leurs difficultés par les millions du *nabab*, elle les regarde se débattre sans gloire et parfois sans dignité. L'un d'eux ne s'écriait-il pas avec une gratitude comique : « Le roi nous a permis de travailler sans déroger? » Les princes mêmes ne sont pas épargnés, et ses portraits du comte d'Artois, du duc de Berry, du duc de Bourbon, sont ressemblants peut-être, peu flattés à coup sûr. Si elle se contentait d'épigrammes comme celle-ci décochée au comte d'Artois : « Il avait beaucoup d'amis intimes dont il ne se souciait pas le moins du monde », on ne songerait pas à l'accuser d'amuser la galerie en lui donnant le spectacle de ces vaincus dont elle note impitoyablement les gestes.

Elle s'installa à Paris en 1804 et s'intéressa en dilettante aux succès, puis aux revers de l'Empire dont elle prévit la chute. Elle n'a pas le courage de bouder le nouveau régime, mais refuse de faire partie de la maison de Joséphine. La grandeur de Napoléon ne l'éblouit pas. Lorsqu'elle le voit de près pour la première fois, dans la galerie de Diane, aux Tuileries, elle l'estime disgracieux, petit, gros et emprunté dans ses mouvements : « L'empereur me parut affreux; il avait l'air du roi de carreau. » Cependant, il se met en frais pour elle et l'engage... à avoir des enfants. Elle s'étonne des façons cavalières avec lesquelles la famille impériale traite ses invités. Quelques années plus tard, elle assiste à un autre bal donné aux Tuileries à l'occasion du baptême du roi de Rome. La fête est magnifique. « L'empereur, suivi de son cortège, traversa la salle en courant pour se rendre à l'estrade qui occupait le fond. Il marchait le premier, et tellement vite, que tout le monde, sans excepter l'impératrice, était obligé de courir presque pour le suivre. Cela nuisait à la dignité et à la grâce, mais ce frou-frou, ce pas de course, avaient quelque chose de conquérant qui lui seyait. Cela avait grande façon dans un autre genre. » Car Mme de Boigne, si elle pénètre mal les mobiles des actes humains et ne s'embarrasse guère de les pénétrer, si elle est spécialement sensible, comme beaucoup de femmes, au

côté physique, décoratif des scènes humaines, distingue avec profit les apparences et retient d'un tableau les traits essentiels.

Mais ses préventions la gouvernent. Dans les quatre volumes de ses Mémoires, elle a disséminé, par exemple, de multiples crayons de Chateaubriand. En rapprochant ces esquisses, on obtiendrait la plus cruelle effigie, une effigie à ravir Sainte-Beuve qui détestait le grand homme avec une connaissance plus avertie, non pas avec un plus sûr instinct de raillerie. Les haines de Sainte-Beuve étaient tissées de jalousies : une admiration littéraire dissimulée les inspirait. Tandis que le génie de Chateaubriand dépassait Mme de Boigne qui se trouvait ainsi plus à l'aise pour surprendre les poses théâtrales et les défaillances de l'acteur.

« M. de Chateaubriand, nous dit-elle à la première rencontre, n'a aucune faiblesse pour le genre humain; il ne s'est jamais occupé que de lui-même et de se faire un piédestal d'où il puisse dominer sur son siècle. Cette place était difficile à prendre à côté de Napoléon, mais il y a incessamment travaillé. Ses mémoires révéleront au monde à quel point, avec quelle persévérance et quel espoir de succès. Il y a réussi en ce sens qu'il s'est toujours fait une petite atmosphère à part dont il a été le soleil. Dès qu'il en sort, il est saisi de l'air extérieur d'une façon si pénible qu'il devient d'une maussaderie insupportable. Mais tant qu'il y reste plongé, on ne saurait être meilleur, plus aimable, et distribuer ses rayons avec plus de grâce. »

C'est la première escarmouche. Elle s'y montre presque bienveillante. Elle ajoute, il est vrai, et non sans motif, que M. de Chateaubriand n'aurait dû rechercher qu'une gloire littéraire, mais qu'il s'est toujours cru un homme d'Etat et que sur ceux qui se permettaient d'en douter il a déversé des flots de bile qui rendront plus tard ses écrits illisibles. Appréciation excessive : la haine l'inspirait bien. Il n'a jamais servi que lui-même, jamais encensé que lui-même, jamais adoré que lui-même. Et tout un cortège de femmes l'y aida. Mme de Chateaubriand les appelait *les Madames*. Elle s'en moquait, mais les avait en aversion. Pour compenser, elle faisait à son mari un intérieur insupportable. Douée d'une autre sorte d'orgueil, elle tenait pour rien la réputation littéraire, car écrire, pour elle, c'était déroger. Aussi ne lisait-elle rien de ce qu'il publiait. Et Mme de Boigne, décidément partie en guerre, nous raconte, non sans verve, une lecture des *Abencérages* chez Mme de Ségur :

« Il lisait de la voix la plus touchante et la plus émue, avec cette foi qu'il a pour tout ce qui émane de lui. Il entrait dans les sentiments de ses personnages au point que les larmes tombaient sur

le papier. Nous avons partagé cette vive impression et j'étais véritablement sous le charme. La lecture finie, on apporta du thé.

« — Monsieur de Chateaubriand, voulez-vous du thé?

« — Je vous en demanderai.

« Aussitôt un écho se répandit dans le salon.

« — Ma chère, il veut du thé.

« — Il va prendre du thé.

« — Donnez-lui du thé.

« — Il demande du thé.

« Et six dames se mirent en mouvement pour servir l'idole. C'était la première fois que j'assistai à pareil spectacle et il me sembla si ridicule que je me promis de n'y jamais jouer de rôle. »

Elle se tint parole scrupuleusement. Si elle accepta un rôle, ce fut celui du coryphée qui annonce la strophe, l'antistrophe, et les catastrophes. Et la voilà qui accompagne M. de Chateaubriand dans ses évolutions pour nous faire mesurer sans retard son égoïsme et son orgueil. S'il se laisse suivre à Rome par Mme de Beaumont, il l'y tracasse sans relâche, et lui adoucit la mort en lui donnant, par avance, cette sensation d'isolement qui en est l'avant-goût. Après avoir jeté feux et flammes pour Mme de Mouchy, il apprend sa folie sans lui accorder un soupir. Et pour honorer Mme de Duras qui, pendant douze années, l'avait servi avec un dévouement inlassable, il ne trouve à composer qu'une froide notice ennuyée. Mme de Boigne poursuit son réquisitoire toutes les fois que, sous sa plume, elle rencontre le nom de Chateaubriand. Il est vrai qu'elle prononce en faveur de ses victimes des plaidoyers qui les achèvent. De cette pauvre Mme de Mouchy elle nous trace une odyssée fort aventureuse et qui ne la déconsidère pas à demi. Les mémoires d'Hyde de Neuville nous avaient déjà révélé que le voyage de Chateaubriand en Terre Sainte cachait un but fort profane qui était la rencontre, au retour, de Mme de Mouchy à la fontaine des Lions de l'Alhambra. Mme de Boigne complète l'histoire de ce rendez-vous romanesque, non sans y mêler quelque ironie. Pendant l'absence du dieu, la belle Nathalie aurait accueilli les soins d'un militaire dont elle apprit le décès à Grenade, comme elle courait à la rencontre de l'illustre pèlerin. Chateaubriand, dans toute l'exaltation de l'arrivée, se trouva en présence d'une femme en deuil qui pleurait avec un extrême désespoir la mort d'un rival heureux. Il n'y fait aucune allusion dans les *Mémoires d'outre-tombe*.

Parmi les autres *Madames*, la duchesse de Duras est épargnée. On lui reconnaît un noble caractère, un cœur généreux, une intelligence d'élite. Par surcroît, elle n'avait aucun agrément

physique, ce qui a son prix aux yeux d'une femme et achève de lui valoir la sympathie de Mme de Boigne. Celle-ci, dans la suite de ses souvenirs, cite un bien joli mot de M. de Duras qui, après avoir perdu une compagne si remarquable dont il se sentait indigne, s'était de suite remarié à une jeune fille assez peu douée : « On ne peut comprendre, confia-t-il avec satisfaction à un ami, le bonheur d'avoir plus d'esprit que sa femme. »

Seule, Mme Récamier lui inspire un sentiment plus vif que l'estime, et même une tendre amitié. La première fois qu'elle l'aperçut, c'était à l'hôtel de Luynes. Elle avait grande envie de la connaître. On lui dit qu'elle la trouverait dans un petit salon où se trouvaient avec elle cinq ou six autres femmes. Elle entre et distingue aussitôt une fort belle personne qui sort peu après de la pièce et qu'elle suit.

— Comment la trouvez-vous? s'informe-t-on.

— Délicieuse; justement, je la suis pour la voir danser.

— Celle-là? Mais c'est Mlle de Lavauguyon. Mme Récamier est là-bas, tenez, vers la fenêtre. Elle porte une toilette grise.

« Lorsqu'on me l'eut indiquée, ajoute Mme de Boigne, je vis en effet qu'une figure qui m'avait peu frappée était parfaitement belle. C'était le caractère définitif de cette beauté, qu'on peut appeler fameuse, de le paraître toujours davantage chaque fois qu'on la voyait. »

Dès lors, elle se lia très étroitement avec Mme Récamier. Louons-la de se dépenser enfin en compliments et de s'incliner avec plaisir devant le mérite. Car elle ne nous en donnera pas souvent l'occasion. Après la banqueroute de son mari, en 1806, Mme Récamier, nous le savons, sut se montrer supérieure à l'infortune. Sa nouvelle amie ajoute qu'elle tira de son malheur même une grâce nouvelle et abandonna les minauderies et les petites mines par quoi elle cherchait encore à plaire pour s'en tenir à une simplicité qui fut bientôt le comble de la séduction. Enfin, elle se dévoua tout entière à Chateaubriand, ce qui fait l'étonnement de Mme de Boigne, confondue de tant d'abnégation. Quant à lui, dit-elle, « je crois qu'il l'aime autant qu'il peut aimer quelque chose ».

Elle excelle décidément dans les portraits de femmes. Elle les dessine par petits traits vivants, comme si elle se tournait à chaque coup pour regarder le modèle et fixer la ressemblance, et puis elle signe d'une épigramme rapide comme un paraphe. Voici la princesse Galitzine, un vrai bijou de facture : « La princesse Serge, jolie, piquante, bizarre, semblait à peine échappée de ses steppes natifs, et avait toutes les allures d'un poulain indompté.

Elle avait trouvé dans je ne sais quel vieux château un portrait en émail dont elle avait la tête tournée. Elle avait repoussé le mari qu'on lui avait donné parce qu'il n'y ressemblait pas. Elle portait ce portrait chéri à son col et courait l'Europe pour en chercher l'original. On m'a raconté que, chemin faisant, elle s'est fréquemment contentée de ressemblances partielles à ce type imaginaire, et que trouvant tantôt les yeux, tantôt la bouche ou le nez de son sylphe, elle a été contrainte à diviser sa passion entre nombreuse compagnie. Lorsque je l'ai connue, elle était encore dans toute la grâce sauvage de sa recherche primitive. » C'est là un exemple favorable de la sorte de gravure à la pointe sèche de Mme de Boigne, sauf l'exceptionnelle poésie de la dernière phrase dont on retrouverait difficilement dans les Mémoires un autre spécimen.

Naturellement elle nous donne sa version des querelles interminables, toujours suivies de raccommodements, qui mettaient aux prises Mme de Staël et Benjamin Constant. Aucun mémoire de l'époque ne les passe sous silence. Il n'y a rien de plus bavard que des littérateurs amoureux, ou las de l'être. Il faut que la terre entière subisse la confidence de leurs transports ou de leurs plaintes. Mme de Boigne, je l'ai déjà remarqué, a de la finesse et de la pénétration. Sa Mme de Staël est agitée et remuante à souhait. Jamais arrêtée ni par la maladie ni même par le travail, — elle compose en causant, — le cerveau toujours en fermentation, la parole rapide, prompte, imagée, prête à discuter de tout avec véhémence, il lui manque pourtant certaines qualités essentielles à une femme, le tact, l'indulgence, la bonté. Dans son château de Coppet, on n'eût pas découvert une aiguille, mais sur toutes les tables traînaient des ouvrages sur les religions, les sociétés, les empires. Elle les feuilletait pour en tirer un sujet qu'elle amplifiait et développait de vingt manières. Son plaisir était de causer, de recevoir, de jouer la comédie. A la moindre compagnie elle sentait sa vie se multiplier, car elle ne craignait rien tant que la solitude, et c'est bien juger que d'indiquer l'ennui pour la cause de tant de mouvements et de dissipations. Ainsi les grandes dames du dix-huitième siècle, par peur de l'isolement, avaient contracté ce que l'une d'elles a appelé *la passion de la multitude*. Les Genevois qu'elle troublait la détestaient, bien qu'ils fussent « aussi fiers d'elle que de leur lac ». La vie à Coppet était fort singulière : « Elle paraissait aussi vive que décousue. Rien n'y était réglé, personne ne savait où on devait se trouver, se tenir, se réunir. Il n'y avait de lieu attribué spécialement à aucune heure de la journée. Toutes les chambres des uns et des autres étaient ouvertes. Là où la conversation

prenait, on plantait ses tentes et on y restait des heures, des journées, sans qu'aucune des habitudes ordinaires de la vie intervinssent pour l'interrompre. Causer semblait la première affaire de chacun. » On vivait dans un tel état de surexcitation cérébrale que les idées poussaient comme en serre chaude, et qu'aux heures de retraite chacun pouvait travailler avec des forces décuplées.

Ce premier volume des Mémoires de Mme de Boigne contient ainsi nombre de renseignements, d'anecdotes et de traits sur la société et la vie mondaine de l'Empire. De temps à autre, entre une aventure romanesque, comme elle aime à les conter, et un portrait en charge, comme elle aime à les peindre, elle glisse une idée politique, généralement une idée libérale, car elle se ressentira toujours de son éducation anglaise. Mais on sent qu'elle y tient moins qu'à tel détail pittoresque. Les dernières pages sont consacrées à la chute de l'Empire. Ce qu'elle avance au sujet de la défection de Marmont n'est plus neuf aujourd'hui, et je ne sais ce qu'il faut penser de l'accusation qu'elle porte contre Talleyrand qui aurait averti les alliés dans leur marche sur Paris. Je ne crois pas qu'elle ajoute grand'chose à la grande histoire, celle qui étudie les causes et les conséquences des faits. Mais elle complète heureusement ces tableaux de la vie sociale qui nous montrent le reflet des événements sur les mœurs.

Mme de Boigne, en 1814, refusa de quitter Paris et assista à l'entrée des alliés. Elle y découvrit son patriotisme, et il lui faut tenir compte d'une émotion aussi inattendue. La veille de l'entrée des troupes, elle était à la fenêtre. La lune éclairait la ville calme. On ne se serait pas douté que c'était une heure historique. Un petit chien qui rongeait un os rompait seul le silence de la rue déserte. Mais, de temps à autre, les patrouilles des alliés, faisant leurs rondes sur les hauteurs voisines, jetaient des *qui-vive* étrangers qui troublaient brusquement la paix. « Ce son étranger fut le premier qui me fit sentir que j'avais un cœur français; j'éprouvai un sentiment très pénible. » Les troupes françaises, aussi, bivouaquées sur les places, la touchèrent par leur belle attitude ferme et désolée. Après la campagne de France, les alliés, entrant dans Paris, ne pouvaient croire à leur petit nombre, ni à leur état délabré.

M. Henry Houssaye a traité avec une amertume indignée l'inconvenante attitude de Paris en 1814. Mme de Boigne lui aurait fourni plus d'un trait pour ses tableaux de la rue, des salons et des théâtres. Paris, nous conte-t-elle sans s'étonner, reprit sa vie sans retard : rien n'y saurait empêcher les femmes de faire toilette. A la représentation de l'Opéra, la manifestation

alla jusqu'à briser à coups de marteau les aigles qui maintenaient les drapeaux. Et Mme de Boigne, fâchée de ces exagérations, porte contre les royalistes une accusation contre laquelle leur conduite d'ordinaire est la meilleure protestation : « C'est bien à regret que je l'avoue, commence-t-elle non sans perfidie, mais le parti royaliste est celui qui a le moins l'amour de la patrie pour elle-même; la querelle qui s'est élevée entre les diverses classes a rendu la noblesse hostile au sol où ses privilèges sont méconnus. Et je crains qu'elle ne soit plus en sympathie avec un noble étranger qu'avec un bourgeois français. Des intérêts communs froissés ont établi des affinités entre les classes et brisé les nationalités. » Les généralisations ne sont point son affaire. Loin de partager elle-même un tel état d'esprit, elle assiste avec douleur au *Te Deum* chanté sur la place de la Concorde : lorsque, dans un solennel silence, les popes grecs bénissent d'un grand geste la foule de ces étrangers venus de tous les points du monde pour nous accabler et entonnent le chant religieux, plus sensible à l'influence des sons qu'aux spectacles des yeux, elle se sent bouleversée et humiliée.

Chateaubriand ayant publié sa brochure *Bonaparte et les Bourbons*, et s'efforçant, par ce moyen, de faire un grand bruit, Mme de Boigne ne se tient pas de lui jeter quelques railleries. Elle nous assure que, dès l'entrée des alliés, pour fixer leur attention, il s'était affublé d'un uniforme de fantaisie « par-dessus lequel un gros cordon de soie rouge, passé en bandoulière, supportait un immense sabre turc qui traînait sur tous les parquets avec un bruit formidable ». Dans cet équipage de capitaine de forbans, il alla rendre visite à l'empereur Alexandre. Dans l'antichambre, il rencontra Charles-Guillaume Etienne, modeste auteur dramatique, aujourd'hui oublié, qui attendait son tour, mais il l'ignora dédaigneusement. L'empereur, qui sortait, les trouva ensemble, parla d'abord à Etienne de sa pièce qu'il avait vu jouer la veille au Théâtre-Français, puis à Chateaubriand de sa brochure qu'il n'avait pas encore lue, leur prêcha la paix entre eux et leur assura que le métier des gens de lettres n'était point la politique, mais le divertissement du public, et passa. Chateaubriand n'avait pu placer un mot. Il fut surtout sensible à la présence d'Etienne. Son travestissement même avait été inutile. Mais je soupçonne Mme de Boigne d'utiliser son esprit pour servir ses inimitiés.

Dans le salon de Talleyrand s'élaboraient alors toutes les combinaisons de personnel et de partis que suscite un nouveau régime. Mais la comtesse de Boigne s'y intéresse plus encore aux scènes de mœurs qu'elle y remarque. A la suite de l'installation des

alliés à Paris, beaucoup de dames anglaises avaient passé la mer pour venir prendre leur part des succès de Wellington. Pour imiter les Françaises, car le peuple vaincu gardait son prestige d'élégance, elles affectaient une grande liberté de manières, mais elles dépassaient la mesure. La mesure est en toute chose si difficile à garder. « Il est commun de voir chez nous, dit l'auteur des *Mémoires*, des femmes qui passent pour légères, conserver dans le monde un ton parfait, je ne sais si la morale y gagne, mais la société en est certainement plus agréable. Les Anglaises semblaient au contraire avoir jeté leur bonnet par-dessus les moulins. Je me rappelle avoir vu dans le salon de M. de Talleyrand où toutes les femmes, selon l'usage des salons ministériels d'alors, étaient rangées sur des fauteuils régulièrement espacés le long des murs, une petite Mrs Arbathnot, jeune et jolie femme qui affichait dès lors ses prétentions au cœur du duc de Wellington, quitter le cercle des dames, se réunir à un groupe formé exclusivement par des hommes, s'appuyer contre une petite console, y poser les deux pouces, s'élancer dessus très lestement, et y rester assise avec les jambes ballantes que de fort courtes jupes ne couvraient guère plus bas que les genoux. »

Ces tableautins, lestement enlevés, et dont les premiers plans sont presque toujours occupés par des personnages, connus ou inconnus, surpris en fâcheuse posture avec un à-propos qui, dans certains cas, est du parti-pris, c'est le meilleur de la longue chronique, mondaine plutôt qu'historique, que sont les *Mémoires* de Mme de Boigne.

V

Les trois volumes qui suivront n'offriront pas un moindre intérêt, n'appelleront pas moins de réserves. Après l'Empire, le marquis d'Osmond, ayant été nommé ambassadeur à Turin, puis à Londres, la comtesse de Boigne, pour suppléer dans les réceptions officielles ou privées à l'insuffisance de la marquise, à qui la vie de cour a pu donner autrefois le fétichisme de l'étiquette sans y ajouter la supériorité de l'esprit, accompagna son père successivement en Italie et en Angleterre. C'est, pour elle, l'occasion de comparer à la nôtre des sociétés aussi différentes. Elle le fait avec cette vivacité dans l'observation qui est sa marque. Entre temps, pour n'en pas perdre l'habitude, elle malmène le parti au pouvoir. Et même, ne peut-on soutenir qu'elle traite avec moins de ménagement les royalistes que l'Empire? Villèle, Decazes, lui inspirent une sympathie réservée, et le duc de Blacas beaucoup moins encore. Seul, le duc de Richelieu, dont

la biographie devait tenter un jour le duc d'Audiffret-Pasquier, qui avait commencé de l'écrire avec tant de perspicacité politique et de charme littéraire, obtient une louange entière. Il fut le libérateur du territoire, et la France, grâce à lui, fut enfin maîtresse chez elle. Décidément, Mme de Boigne est une patriote.

En 1820, M. d'Osmond, trop âgé et fatigué, demanda à quitter sa charge. Elle-même s'installa à Paris, rue de Bourbon, où elle demeura jusqu'à la chute de la Restauration. Moins occupée des affaires publiques, elle reprit sa vie mondaine. Son salon était fort recherché. On y venait d'autant plus volontiers qu'elle introduisait quelque fantaisie dans les relations, et que l'on ne pouvait jamais savoir à l'avance si l'on y serait invité, de sorte qu'on attachait plus d'importance à ses invitations. C'est un procédé de succès. Cependant elle vante sans envie les salons rivaux de la princesse de Poix, de la marquise de Montcalm.

Après la mort de Louis XVIII, elle suit de plus près les événements qui se précipitent. Elle note, après, les plus petits présages qui annoncent la venue prochaine des Orléans. A une cérémonie publique, le duc n'a-t-il pas ramassé le chapeau que le roi avait laissé tomber? Au dîner des Rois, n'a-t-on pas remarqué que la fève lui était échue? Elle éprouvait pour la duchesse d'Orléans une admiration passionnée, et pour sa famille un attachement dont nous retrouvons la trace dans ses jugements. Elle ne perd guère une occasion de mettre en opposition la branche aînée et le caractère du pays. Elle en découvre même d'inattendues ou de peu significatives. N'a-t-elle pas dit quelque part que l'opposition est souvent mal informée des nécessités du pouvoir, et les prend systématiquement pour des fautes ou des erreurs? Mais on marchait d'un pas allègre à la révolution qu'on pouvait éviter, sans tenir compte de la leçon des faits et de trente années si lourdes d'enseignements nouveaux.

Impitoyablement, Mme de Boigne réduit les légendes, rapetisse les réputations, restreint les admirations et les gloires. De la pieuse princesse Louise, la *Dernière des Condé*, à qui le marquis de Ségur a consacré un livre fort touchant, et qui nous apparaissait tout auréolée du respectueux amour de M. de la Gervaisais et de son angélique piété, elle fait une religieuse de caricature dont le Seigneur devait peu goûter le zèle assidu. Chateaubriand surtout continue de la surexciter. Cet animateur de nos sensibilités inspire heureusement jusqu'à la méchanceté de ses adversaires. Elle le raille de la publicité qu'il introduit dans tous ses actes, et du peu d'effet à quoi tant de soins aboutissent parfois. Ambassadeur à Londres, il s'y ennuie, parce que sa renommée est moins populaire hors de France, et que cette sensation lui

rend insupportable tout séjour prolongé à l'étranger. Quand il doit quitter le ministère des affaires étrangères, il se console de son immense déconvenue en faisant claquer les portes. Et il commence dans les *Débats* sa terrible campagne contre M. de Villèle. En 1830, enfin, — et les *Mémoires* de Mme de Boigne ne contiendraient que ce seul récit que l'intérêt de leur lecture serait déjà justifié, — en 1830, la monarchie nouvelle, comprenant de quelle importance serait pour elle l'adhésion d'un tel publiciste, lui fit de secrètes ouvertures. C'est Mme de Boigne qui en fut chargée. Elle demanda son concours à Mme Récamier, et toutes deux se rendirent rue d'Enfer où habitait alors le grand homme. Comment il demeura fidèle à la légitimité, on le verra quand le troisième volume paraîtra. Mais je ne connais guère, dans la littérature des *Mémoires*, en y comprenant le cardinal de Retz et Saint-Simon, de pages plus mordantes, ni plus chargées de cette vérité qui, selon les témoins, peut devenir, sans déguisement, sublime ou cocasse. De ce récit, dont la verve est extraordinaire, je ne détacherai qu'une phrase du début dont le jugement qu'elle contient précisera une fois de plus les sentiments de la mémorialiste à l'égard de Chateaubriand : « Je le connaissais trop, dit-elle lorsqu'on lui confie cette difficile ambassade, pour le croire un auxiliaire fort utile, mais je le savais un adversaire formidable. M. de Chateaubriand est un homme qu'on n'acquiert qu'en se mettant complètement sous sa tutelle, et encore s'ennuierait-il bientôt de vous conduire dans une route facile : il appellerait cela suivre une ornière, et voudrait se créer des obstacles pour avoir l'amusement de les franchir. » Le dernier secrétaire du chancelier Pasquier, M. Louis Favre, nous montre dans son livre le contraste que faisait dans un salon la rencontre du chancelier et de l'écrivain, l'un toujours prêt à la conversation, courtois et animé, l'autre distant, nonchalant, amer. Ce sont là de ces races d'hommes trop opposées pour se comprendre. L'une avait transporté dans un monde nouveau les qualités de sociabilité du dix-huitième siècle; l'autre, ne voulant retenir des années écoulées que le bruit prodigieux dont tout l'univers demeurait ébranlé, s'ennuyait hors de l'épopée et, pour la continuer, créait le romantisme où l'individu débridé pouvait trouver dans l'art le prolongement, le grossissement ou la justification de ses passions. Mme de Boigne, ai-je besoin de le dire, ne comprenait pas la seconde.

Les récits qu'elle donne des révolutions de 1830 et de 1848 seront, à coup sûr, regardés comme les pages les plus neuves et les plus captivantes de ses longs Mémoires. Elle y accumule les détails, les petits faits, les choses vues, et nous donne le reflet

des événements à la fois dans les rues et dans les salons. Il est à regretter — point pour tout le monde, — qu'elle n'ait plus écrit, à partir de 1830, que des épisodes et non plus une suite. Mêlée à la politique plus étroitement sous la monarchie de Juillet, elle n'eût pas manqué de nous montrer, même sans y prendre garde, le revers du gouvernement de son choix. « En recherchant le passé, nous dit-elle dans la courte préface qu'elle a placée en tête de son manuscrit, j'ai trouvé qu'il y avait toujours du bien à dire des plus mauvaises gens et du mal des meilleurs. » Les meilleurs, à son idée, se trouvaient alors au pouvoir, ceux-là mêmes que cet insolent de Chateaubriand appelait *ces petits Messieurs*. Elle nous en eût donc raconté beaucoup de mal. De qui en dirait-on avec plus de lucidité et d'esprit que de ses amis? On les connaît par le menu, et eux seuls peuvent apporter, quand on écrit ses Mémoires, cet air profondément humain, c'est-à-dire un peu plaisant sans le savoir, qui donne à la parole écrite le mouvement incomparable de la vie.

VI

Lorsque le maréchal de Montmorency, dont Richelieu punit la révolte, marchait à l'échafaud, le religieux qui l'accompagnait le surprit qui, de ses doigts, frisait encore sa moustache. Il en tira cette observation mélancolique :

— Je vois que M. le maréchal n'a pas encore entièrement renoncé au monde.

La comtesse de Boigne, qui vécut jusqu'en 1866, condamnée par l'âge et les infirmités, ne se décida pas davantage à y renoncer. Elle continuait de recevoir à dîner, et quand ses convives étaient réunis à table, on l'apportait et on la déposait à sa place comme un paquet. « Et quelle n'était pas, nous dit Mme Lenormant, la surprise d'un convive nouveau devant l'inconcevable contraste entre ce je ne sais quoi d'emmaillotté, d'encapuchonné, que deux valets devaient apporter, et cet esprit si fin, si net, qui sortait de dessous ces bandes, se mettait à table, causait comme s'il avait eu trente ans, et vous charmait! Le merveilleux de certains contes ne vaut pas cette surprise; j'ajoute, pour en compléter l'effet, que Mme de Boigne avait conservé toutes ses dents, ses beaux cheveux, ses jolis traits, et quand la conversation l'amusait et l'animait, un rayon des grâces de sa jeunesse passait sur ce visage plus qu'octogénaire. »

N'y a-t-il pas, dans ce tableau de vieillesse, quelque exagération? Une impitoyable gravure, intercalée dans la publication des Mémoires, nous représente Mme de Boigne en 1864, deux ans avant sa mort. Elle porte une crinoline, et cet amusant rappel du second

Empire fait contraste avec la toilette à la grecque du portrait d'Isabey. On retrouve à la rigueur l'ovale allongé et même les yeux, bien qu'ils paraissent s'être rapetissés à cause de l'empâtement des traits. Mais il n'y demeure plus aucun souvenir de cette grâce légère d'autrefois. La jeunesse était indispensable à ce visage. Elle disparue, l'expression réelle qu'elle voilait apparaît avec évidence, et c'est la sécheresse. Je ne m'expliquais pas très bien pourquoi je résistais au charme qu'Isabey avait si heureusement fixé. Il suffit de cette image de décrépitude, sans rapports apparents, pour le révéler. La vieillesse n'ôte à l'homme et même à la femme toute leur beauté que s'ils n'ont pas su tirer de la vie cette expérience de bonté, de réflexion, de noblesse morale qui s'inscrit d'année en année, et dans les rides mêmes, sur les visages dont l'expression s'amplifie et se complète à mesure que la destinée s'achève.

La comtesse de Boigne était spirituelle dans sa conversation comme dans sa correspondance et ses écrits, fort attachée aux élégances d'apparence, mesurée dans ses conceptions, experte à saisir, sous les principes et les gestes historiques, les petits mobiles par quoi se dévoile la nature humaine. Ses yeux ne se contentaient pas de plaire : ils voyaient clair, mais plutôt de près que de loin; de loin, ils brouillaient les objets; de près, ils n'omettaient aucun détail de caractère, et même ils retenaient de préférence ceux que l'on aime habituellement à dissimuler ou à garder pour l'intimité.

En somme, on la peut aisément rapprocher des grandes dames du dix-huitième siècle. Comme celles-ci, elle déteste la solitude. Pour s'y plaire, il faut aimer son domaine intérieur et le cultiver avec soin. On ne la voit jamais s'intéresser à la nature, ni écouter son cœur. Il lui faut de la compagnie pour se sentir vivre. Ses Mémoires peuvent prendre place dans les bibliothèques, à côté de la correspondance de Mme du Deffant et des Mémoires de Mme d'Epinay, non loin de ceux de Mme de Créqui et de Mme de Caylus. A leur exemple, elle redoutait par dessus tout l'ennui, les fâcheux et les grands mots. Une Pauline de Beaumont marque d'une façon autrement saisissante le changement que le commencement du dix-neuvième siècle apporte dans la sensibilité féminine devenue plus profonde, plus mélancolique, plus exaltée, tandis qu'une certaine sécheresse de cœur permet à la comtesse de Boigne, dans ses Mémoires, de conter sans gêne, de peindre sans flatterie, et même en diminuant les traits qui se permettent de dépasser la commune mesure, et surtout d'aiguiser tout son esprit.

Henry Bordeaux.

ÉPISCOPAT CONSTITUTIONNEL

(1791-1802)

ÉPISCOPAT CONCORDATAIRE

(1802-1905)

La crise que traverse aujourd'hui l'Eglise de France donne un intérêt tout particulier aux publications qui viennent éclairer les récentes périodes de son histoire [1]. Dans cet ordre d'idées, deux recueils biographiques, parus simultanément, nous semblent devoir être signalés aux lecteurs du *Correspondant* [2].

I

Sur le schisme constitutionnel de 1790, le silence imposé par la politique napoléonienne a fait place à une légende longtemps acceptée sans contrôle. Cette légende était dans l'ensemble conforme à la vérité, quand elle opposait le courage des prêtres fidèles aux capitulations de conscience des jureurs : mais elle ne tenait pas compte de ces mille nuances par où la réalité vivante se distingue des types de convention. Depuis dix ou vingt ans seulement, par suite du renouvellement des hautes études qui dans le clergé comme ailleurs a substitué la méthode critique à la méthode oratoire, les monographies se multiplient, grâce auxquelles on pourra édifier sur des bases vraiment scientifiques l'histoire religieuse de la Révolution.

[1] Si nous remontions plus haut, il faudrait signaler la remarquable *Histoire de la Pragmatique sanction de Bourges sous Charles VII*, due à la plume autorisée entre toutes de M. Noël Valois, membre de l'Institut, l'historien du grand schisme d'Occident. (Picard, 1907, in-8°.)

[2] Paul Pisani, docteur ès lettres, docteur en théologie, chanoine de Paris : *Répertoire biographique de l'Episcopat constitutionnel (1791-1802)*. — Paris, Picard, 1907, XII-476 pages in-8°.

— *L'Episcopat français depuis le Concordat jusqu'à la Séparation (1802-1905)*. — Préface de Mgr Baunard, recteur des Facultés catholiques de Lille. — Paris, Librairie des Saints-Pères, 1907, XVI-720 pages in-4°.

A l'aide de ces monographies ou biographies locales, à l'aide des papiers de Grégoire, libéralement communiqués par M. Gazier, à l'aide aussi de sa vaste érudition personnelle, M. l'abbé Pisani, chanoine de Notre-Dame de Paris, a rédigé une suite de notices sur les membres de l'épiscopat constitutionnel. Dans ces notices, comme dans l'avant-propos et l'introduction qui les précèdent, se retrouvent les qualités familières à l'auteur : l'impartialité jointe à l'orthodoxie, la clarté au scrupule scientifique, la verve à l'esprit de charité chrétienne. L'état-major de l'Eglise schismatique revit tout entier sous nos yeux, avec ses caractères généraux comme avec la diversité des physionomies et des attitudes individuelles.

Le danger des divisions intestines est de ceux qui menacent l'Eglise dans tous les temps et dans tous les pays : mais M. le chanoine Pisani a lumineusement exposé les deux raisons historiques qui devaient à la fin du dix-huitième siècle assurer au schisme constitutionnel un succès relatif. Tout d'abord, la presque unanimité du clergé adhérait à la théorie gallicane, d'après laquelle le pouvoir civil était le dispensateur des dignités ecclésiastiques : en passant du monarque aux assemblées électorales, la souveraineté temporelle ne perdait point cet attribut. Les évêques légitimes eux-mêmes pouvaient bien, dans un élan de générosité, mettre leurs démissions à la disposition de la papauté : mais lorsque dix ans plus tard Pie VII les prit au mot, près de la moitié d'entre eux se dérobèrent, beaucoup moins par révolte d'amour-propre que par docilité aux instructions de Louis XVIII, qui désapprouvait les démissions. — En second lieu, les sièges épiscopaux, comme les grades supérieurs de l'armée, avaient fini par devenir le monopole de la haute noblesse d'épée et de robe; de là une séparation tranchée entre le haut et le bas clergé, de là des convoitises et des rancunes qui ne demandaient qu'à s'assouvir. Dans l'Eglise, ainsi que dans la société laïque, la masse des bourgeois et des plébéiens salua la Révolution comme l'avènement des justes réparations. Si dans les villes, une élite plus instruite ou plus pieuse recula devant le schisme, la grande majorité des curés de campagne prêta le serment, sauf à se rétracter plus ou moins promptement, plus ou moins explicitement[1] : beaucoup de religieux en firent autant.

[1] La psychologie, si l'on peut dire, des défaillances du clergé rural a été analysée de la façon la plus mordante dans les Mémoires d'un chanoine non jureur de Rouen, l'abbé Baston : « ... Les roseaux se courbèrent sous le poids de la tentation. Celui-ci fut écrasé par son presbytère qu'il avait fait bâtir et qu'il ne put se résoudre à abandonner; celui-là par une liaison.

A une ou deux exceptions près, c'est dans le clergé roturier que se recruta le nouvel épiscopat : mais tandis que leurs frères et leurs neveux, improvisés hommes politiques ou généraux, révélaient souvent des talents de premier ordre, il faut convenir qu'un des traits caractéristiques des prélats constitutionnels fut la médiocrité intellectuelle. Grégoire, leur vrai chef et presque leur pape, avec d'incontestables dons d'organisation, ne marqua ni comme orateur ni comme écrivain; Le Coz ne fut qu'un pédant, Lamourette et Fauchet des déclamateurs, bien inférieurs à la moyenne de ces Girondins dont ils partagèrent la destinée politique et la catastrophe. M. le chanoine Pisani nous révèle, on peut le dire, les mérites de quelques autres personnages moins connus, comme Sermet, de la Haute-Garonne, et Bonnet, d'Eure-et-Loir[1]. Pourtant, la comparaison ne se soutient pas, non point même avec les célébrités historiques de l'Eglise gallicane, mais avec le corps épiscopal légitime de 1790, où il y avait plus de grands noms que d'éclatantes lumières : le schisme n'a compté ni un orateur de la valeur de Boisgelin, ni un docteur capable de lutter contre Asseline.

Au point de vue de la dignité morale et de la piété, on aurait tort de prétendre porter sur les évêques constitutionnels un jugement sommaire et global. Plusieurs d'entre eux étaient des prêtres sans vocation, parfois sans moralité; quelques-uns firent preuve d'avarice; beaucoup avaient brigué la mitre; presque tous manquèrent d'abnégation et de véritable humilité. Mais les vertus naturelles et même religieuses n'étaient point rares parmi eux. Il s'en trouva qui n'assumèrent la charge épiscopale qu'après de longues hésitations et des instances renouvelées; Dufraisse, du Cher, demeurait fidèle à la résolution prise du temps où il était jésuite, de ne jamais rien demander ni refuser, pour ne

Un troisième était si vieux, il avait tant de besoins! Un quatrième cédait aux larmes de ses paroissiens, qui le conjuraient de ne les point quitter. Un cinquième voyait autour de lui de respectables parents réduits à la mendicité : s'il ne jurait pas, une nièce sans établissement, un neveu sans éducation. De quelques-uns la *Marie,* celle qui, la première année de son service, disait « la vache de Monsieur le Curé », et la troisième, « ma « vache », voulut qu'ils jurassent, et ils jurèrent. Il y en eut, pieux ignorants, qui se persuadèrent que jurer était un devoir de conscience et qui manquèrent à l'Eglise par probité... » Le plus piquant est que l'auteur de cette page, nommé ultérieurement par Napoléon évêque de Séez sans l'institution papale, prit l'administration du diocèse malgré la défense de Pie VII.

[1] On sait que jusqu'en 1797 les évêques constitutionnels prirent le titre, non pas de la ville où ils résidaient, mais du département qui formait leur circonscription diocésaine.

point faire obstacle aux vues de la Providence; Debertier, de l'Aveyron, poussait l'inconséquence ou l'aveuglement jusqu'à écrire : « J'ai toujours eu et j'ai encore en horreur profonde tout schisme par lequel on méconnaîtrait l'autorité du pontife romain, ou l'on se séparerait de l'unité attachée au Saint-Siège. » D'autres, soit par penchant naturel, soit surtout pour censurer le luxe et la mollesse des prélats de cour, s'appliquaient à ressusciter la simplicité et l'austérité des temps apostoliques : ainsi Asselin parcourait son diocèse du Pas-de-Calais juché sur un âne, et Saurine, des Landes, soupait en carême d'un verre d'eau sucrée.

L'épiscopat constitutionnel se retrouvait homogène et unanime pour provoquer des persécutions contre les insermentés. L'honnête et obscur Pouchot, de l'Isère, était seul à protester contre l'intervention de la « force coactive » : tous les autres, sceptiques ou sectaires, reprenaient trop fidèlement cette tradition de l'Eglise gallicane, de faire appel au bras séculier pour intimider et convertir les dissidents; dans ces dissidents, ils dénonçaient, selon la coutume aussi, des conspirateurs politiques. L'énervement de la lutte, le dépit de l'insuccès, inspiraient des délations meurtrières et d'odieuses incitations : Royer, l'évêque de l'Ain et le futur métropolitain de Paris, n'exprimait-il pas le vœu que les visitandines de Belley fussent publiquement fustigées, en punition de leur obstination! Cette déplorable disposition d'esprit survécut à la leçon de la Terreur : sous le Directoire, sous le Consulat même, la préoccupation dominante d'un épiscopat agonisant était de faire déporter ou incarcérer les prêtres insermentés, « ces éternels ennemis de notre Révolution ».

Création du pouvoir législatif, l'Eglise constitutionnelle n'avait quelque consistance que comme institution officielle : l'indifférence de l'Etat lui était déjà une redoutable épreuve; elle ne put résister à la persécution ouverte. Quand les représentants en mission se répandirent dans les départements en prêchant l'apostasie, leurs arguments comminatoires n'eurent que trop de succès, même auprès des évêques. Plusieurs de ces derniers, par crainte ou par entraînement, se rangèrent au nombre des prédicateurs d'athéisme; d'autres, pour bien établir la sincérité de leur défection, la scellèrent par un mariage, comme cet ancien recteur de l'Université de Paris qui eut le cynisme de légitimer un enfant âgé de treize ans; l'évêque des Deux-Sèvres, personnellement fidèle au célibat, donna des gages en mariant ses deux sœurs à deux de ses vicaires épiscopaux. Quelques-uns s'en tinrent à des déclamations pompeusement apeurées : « Pour me rendre à la

volonté générale, je cesse toutes fonctions sacerdotales ; je me renfermerai dans les divers emplois d'un bon républicain ; je cultiverai les vertus qui font l'honnête homme ; j'aurai pour temple le ciel et la terre, pour autel un cœur purifié de passions injustes. » Une élite enfin, tout en s'inclinant devant la force, refusa de souscrire aucune formule d'abdication : cette résistance fut pour certains prélats punie d'une longue incarcération ; elle coûta la vie à Gouttes, de Saône-et-Loire, dénoncé par son vicaire Delannoy, le même qui devait plus tard, démagogue assagi et théatin sécularisé, se faire une réputation de pédagogue en restaurant le collège de Sainte-Barbe.

L'Eglise constitutionnelle ne semblait point pouvoir survivre à la rafale terroriste. Sans parler de la désorganisation de ses cadres, elle était déchue désormais des privilèges gouvernementaux : surtout, prêtres et fidèles, désabusés par le spectacle qu'ils venaient d'avoir sous les yeux, rentraient en foule dans l'obédience des évêques légitimes. Ce cadavre fut galvanisé pour quelques années par l'énergie obstinée de Grégoire : uni à quelques collègues, dont il était l'âme et le bras, il tenta de combler les vides faits par la mort et l'apostasie, réchauffant les tièdes, ranimant les découragés, réconfortant même les défaillants, quand la chute n'avait point été trop lourde ni trop scandaleuse. L'un de ces derniers écrivait plus tard : « Je me console par le souvenir du pardon que Jésus-Christ accorda à saint Pierre, et j'espère avec confiance que Dieu me pardonnera aussi, mais les hommes ne me pardonneront pas. » Judicieuse en temps normal, cette prévision se trouva fausse au lendemain d'un cataclysme où bien peu étaient demeurés absolument irréprochables : souvenirs gênants, soif de tranquillité, horreur du cauchemar auquel on venait d'échapper, tout conspira à élargir les bornes coutumières de l'indulgence sociale et mondaine.

Epuré, partant plus uni qu'au début, l'épiscopat constitutionnel alla perdant ses prises sur les âmes : cet état-major voyait ses troupes se réduire d'année en année. A défaut d'un patronage officiel, la bienveillance gouvernementale ne lui manquait pourtant pas. Le Directoire était bien aise de vexer ainsi les catholiques orthodoxes, et Bonaparte de peser sur les négociateurs romains du Concordat. A cette prolongation factice du schisme, les constitutionnels gagnèrent de faire entrer douze d'entre eux dans le nouvel épiscopat concordataire : si quelques-uns des douze élus comptaient parmi les plus méritants des jureurs, on en écarta qui les valaient, et certains choix ne peuvent s'expliquer que par des patronages influents. Les uns furent des

évêques appliqués et édifiants, sans que la rentrée au bercail orthodoxe leur conférât les talents supérieurs dont ils étaient naturellement dépourvus; d'autres, après avoir marchandé leur soumission à Pie VII, fatiguèrent les ministres impériaux de leurs accariâtres doléances, et hommes de parti jusqu'au bout, molestèrent les anciens insermentés dont ils étaient devenus les chefs hiérarchiques. Deux constitutionnels, Montault des Isles et Belmas, occupèrent durant près de quarante ans les sièges concordataires d'Angers et de Cambrai, et ne moururent que dans la seconde moitié du règne de Louis-Philippe, pleurés de leurs diocésains, dont ils avaient depuis longtemps désarmé les préventions.

Bon nombre de leurs collègues avaient au contraire succombé au cours de la Révolution, et la mort de quelques-uns avait été tragique[1] : sans parler de six guillotinés, l'un avait été fusillé par les soldats du Directoire comme chef d'une insurrection démagogique, et un autre par les chouans comme régicide encore plus que comme schismatique. Quant à ceux qui existaient encore lors du Concordat et qui ne furent point compris dans le nouvel épiscopat, leur fin n'est point la partie la moins curieuse ni la moins neuve du livre de M. Pisani.

Les uns eurent l'humilité de rentrer dans les rangs du clergé secondaire, dont ils n'eussent dû jamais sortir, et de redevenir curés ou chanoines : certains d'entre eux, grâce à la bienveillance des évêques concordataires, avaient la satisfaction une fois l'an d'officier pontificalement ou de donner la confirmation. Quelques-uns poussèrent plus loin l'esprit de pénitence et de désintéressement : Volfius, de la Côte-d'Or, renouvela en 1816 sa rétractation, et demanda que lecture en fût donnée dans toutes les chaires de son ancien diocèse; Aubert, des Bouches-du-Rhône, tint à aller chercher l'absolution à Rome; Savine, l'un des très rares évêques légitimes qui avaient prêté le serment en 1790, termina ses jours dans une communauté de trappistes.

Certains évêques constitutionnels, sans abdiquer le caractère sacerdotal, demeurèrent dans une réserve boudeuse et volontiers grondeuse. Deux groupes se formèrent, à Besançon autour de Le Coz, que l'octroi d'un archevêché n'avait point apaisé, et à Paris autour du « sénateur » Grégoire, qui faisait au gouvernement napoléonien une opposition prudemment sournoise; d'autres

[1] Une fin non sanglante, mais lamentable, fut celle de Marolles, de l'Aisne, un des deux premiers sacrés par Talleyrand : devenu capitaine de la garde nationale, et réduit pour vivre à se faire infirmier dans son grand séminaire converti en hôpital, il contracta le typhus.

vécurent isolés dans leur ancien diocèse ou dans leur pays d'origine. Il y en eut dont l'obstination fléchit aux approches de l'éternité; quelques-uns, pris de scrupules, furent victimes d'un entourage sectaire, écartant de leur lit d'agonie le prêtre qui venait les réconcilier; beaucoup moururent non rétractés, et leurs obsèques, célébrées sans l'assistance du clergé ou avec le concours de quelques prêtres suspects, servirent de prétexte à des manifestations antireligieuses. Le dernier sacré des évêques constitutionnels, Poullard, d'Autun, après un épiscopat de quatre mois et un silence de trente ans, se donna le ridicule sacrilège, au début du règne de Louis-Philippe, d'ordonner quelques prêtres pour l'*Eglise française* de l'abbé Chatel.

Une distinction analogue doit être faite parmi les apostats ou les déserteurs du temps de la Terreur. Deux au moins d'entre eux, sincèrement repentants, menèrent la vie de laïques exemplaires. Lalande, de la Meurthe, un théologien pourtant, après avoir déclaré qu'il n'avait jamais eu la vocation sacerdotale, devint archiviste au ministère de la police, et converti par l'abbé Emery, supporta en esprit de pénitence de cruelles infirmités. Villar, de la Mayenne, eut une carrière infiniment plus longue et plus brillante : inspecteur général de l'Université, membre de l'Académie française, il demeura durant un quart de siècle le modèle des paroissiens de Saint-Thomas-d'Aquin, et ne s'éteignit que sous Charles X.

Ce ne fut malheureusement là qu'une très petite minorité. La plupart des apostats, avec des fortunes diverses au point de vue mondain, eurent ce trait commun de persévérer dans l'impénitence. Minée, de la Loire-Inférieure, après avoir coopéré aux atrocités de Carrier, fut soustrait au châtiment par une amnistie et mourut petit épicier à Paris. Massieu, de l'Oise, faillit de même être guillotiné comme terroriste, fut archiviste au ministère de la guerre et s'éteignit en exil, sous la Restauration. Lindet, de l'Eure, marié à sa servante, s'installa modestement comme avocat à Bernay. Pontard, de la Dordogne, marié aussi, utilisa les loisirs de sa profession d'instituteur à collaborer aux romans orduriers de Pigault-Lebrun. Gay-Vernon, de la Haute-Vienne, fut également maître de pension, après avoir été investi des fonctions plus reluisantes de consul à Tripoli de Syrie. Marbos, de la Drôme, et Joubert, de la Charente, devinrent conseillers de préfecture : le second eut pour fille la belle Mme Bazard, la femme du saint-simonien qui se brouilla avec Enfantin[1]. Rodrigue,

[1] Bazard, mari très épris, se sépara d'Enfantin quand celui-ci commit l'aberration de prêcher la communauté des femmes. Armand de Pont-

enfin, de la Vendée, fut juge d'instruction dans un petit tribunal du département où il avait exercé la charge épiscopale. Honteusement grotesques ou insolemment choquantes, ces carrières n'étaient pas plus scandaleuses que celle de l'ancien évêque légitime d'Autun, ministre des relations extérieures, grand-chambellan, vice-grand-électeur, prince souverain de Bénévent : il régnait alors, au lendemain du cataclysme révolutionnaire, un parti-pris d'amnistie dont ceci n'est qu'une preuve entre bien d'autres. Mais cette amnistie ne devait point survivre aux générations contemporaines de la catastrophe : plus encore que l'obstination des endurcis, la déchéance des apostats a contribué à former la légende, d'après laquelle tous les évêques schismatiques auraient jeté leur soutane aux orties, contracté des mariages ridicules et fini dans la misère ou la crapule. Sans réhabiliter l'épiscopat constitutionnel, dont *tous* les membres demeurent chargés d'une lourde responsabilité, M. le chanoine Pisani a rétabli la vérité, plus humaine, moins simpliste, presque aussi affligeante dans bien des cas.

II

La *Gallia christiana*, répertoire monumental de tous les titulaires de sièges épiscopaux et abbatiaux depuis la fondation, avait été continuée, il y a quelques années, pour les évêques du dix-huitième siècle, par le P. Jean, dont le livre, en dépit d'appréciations un peu bien tendancieuses, a rendu et rend tous les jours de vrais services aux historiens. Une œuvre analogue, sur un plan plus vaste et dans un esprit plus impartial, vient d'être entreprise sous les auspices de la Société bibliographique. Quatre-vingt-dix « collaborateurs diocésains » ont consacré une série de notices à tous les évêques nommés sous le régime du concordat napoléonien. Assumée d'abord par le regretté M. Victor Pierre, la direction générale est échue ensuite à M. le chanoine Pisani. L'introduction a été confiée à Mgr Baunard, l'auteur de tant d'éloquentes et édifiantes biographies, l'écrivain dont la chaleur de cœur défie l'assaut des années.

Comme toute œuvre collective, ce recueil est forcément inégal. A côté de notices pleines et substantielles, il en est quelques-unes de moins réussies, dont les auteurs ont recouru aux fleurs d'une rhétorique surannée pour déguiser l'infertilité de la matière;

martin a raconté jadis ici même comment de mauvais plaisants firent courir une parodie de la liturgie saint-simonienne qui débutait ainsi : « Je m'approcherai de Mme Bazard. — De Mme Bazard qui réjouit ma jeunesse. »

mais l'ensemble n'en fait pas moins grand honneur à la Société bibliographique et constitue un précieux instrument de travail. Il faut louer aussi l'esprit de chrétienne modération et de scientifique impartialité dont on ne s'est jamais départi : sans taire les querelles qui ont si bruyamment et souvent si douloureusement divisé les catholiques français au dix-neuvième siècle, les biographes ont évité les appréciations de nature à rouvrir des plaies relativement récentes, mais aujourd'hui fermées.

Les diocèses du Concordat, calqués sur les limites des départements, comprenaient tous ou presque tous des éléments empruntés à plusieurs des vieilles divisions ecclésiastiques. A la tête de ces circonscriptions bigarrées, on plaça un personnel épiscopal singulièrement hétérogène, composé de prélats d'ancien régime, pour la plupart fatigués par l'âge et par les épreuves, d'évêques constitutionnels, dont nous avons dit le passé médiocre et les obstinations d'amour-propre, de vétérans du sacerdoce; les nominations ultérieures leur adjoignirent des chapelains de l'aumônerie impériale, des grands-vicaires, des curés de villes importantes, presque tous prêtres exemplaires et plutôt timides. Si entre eux les divisions ne furent point plus accentuées, c'est d'abord qu'ils étaient absorbés par la charge écrasante de réparer les ruines de la Révolution et d'unifier un clergé où se coudoyaient les jureurs et les insermentés, les confesseurs de la foi et les déserteurs repentis, les séculiers et les moines sécularisés ; c'est surtout qu'il n'y avait point alors en réalité de corps épiscopal, et qu'avec des formes souvent courtoises et parfois impérieuses, le pouvoir civil tenait les évêques dans une étroite dépendance. « Leur ministère », avait dit Portalis devant le Corps législatif, « a trop de rapport avec l'instruction, avec toutes les branches de la police, pour pouvoir être étranger aux considérations qui ont fait attribuer au Premier consul la nomination des préfets, des juges et des instituteurs ». Sans être toujours aussi naïvement exprimée, la même pensée devait inspirer la conduite des gouvernements pendant toute la durée du régime concordataire, et c'est miracle, c'est preuve tout au moins de l'institution surnaturelle de l'Eglise, si l'épiscopat a résisté à ce long travail d'assujettissement. Dès 1811, quand des prélats inconnus les uns aux autres, dociles jusque-là à encenser le maître dans leurs mandements, à faciliter la conscription, à enseigner même le catéchisme impérial, se trouvèrent réunis par la volonté de Napoléon, au lieu d'obéir au mot d'ordre qui leur était transmis, un élan aussi irrésistible qu'inattendu les porta à solliciter la mise en liberté de Pie VII et à proclamer les règles traditionnelles de soumission au pontificat

romain; pour maîtriser cette révolte des consciences, il fallut rompre toute délibération, emprisonner trois des plus hardis, en renvoyer une demi-douzaine dans leurs diocèses, et convoquer les autres à venir donner isolément au ministère une signature extorquée par l'intimidation. Le plus cynique, Maury, comme s'il eût voulu se faire pardonner son courage au début de la Révolution, disait avec un gros rire : « Notre vin a été meilleur en bouteilles qu'en cercle. » C'était, en termes bien peu dignes d'un cardinal, confesser la force inhérente à ces réunions épiscopales que le système concordataire ne devait plus revoir, et qui sont, pour l'Eglise de France, un des plus précieux bénéfices de la séparation.

Le rêve de la Restauration eût été de ressusciter, avec le Concordat de François Ier, les diocèses de l'ancien régime, en supprimant tout au plus quelques « évêchés crottés » de Languedoc ou de Provence. Déçue par le médiocre enthousiasme de la cour de Rome et par la résistance inébranlable de la Chambre des députés, elle voulut tout au moins rendre le personnel épiscopal aussi semblable que possible à ce qu'il avait été sous Louis XVI, à part les choix scandaleux qui n'avaient plus d'excuse, que personne n'aurait plus osé recommander, que le gouvernement royal aurait sûrement écartés. Avec les survivants des non-démissionnaires de 1801, enfin rentrés en grâce auprès de Pie VII (la négociation qui eut lieu à ce sujet n'est point sans analogie pour l'historien avec celle qui avait préparé la rétractation des constitutionnels), on nomma de grands seigneurs, Clermont-Tonnerre, Croÿ, Rohan, et comme les vocations se faisaient rares dans la noblesse historique, beaucoup de gentilshommes de province. Ils étaient sans doute ardemment royalistes, et plusieurs d'entre eux avaient jadis émigré : mais ce serait une vue très fausse que de les représenter comme des marquis de la Seiglière mitrés, figés dans leurs souvenirs ou leurs regrets, fermés à la compréhension de leur temps. S'ils se livrèrent parfois à des manifestations politiques intempérantes ou inopportunes, leur œuvre épiscopale fut considérable : alors que sous Napoléon les décès ecclésiastiques l'avaient emporté de beaucoup sur les ordinations, les évêques de la Restauration, en multipliant les séminaires, en recherchant et en cultivant les vocations, recrutèrent les ouvriers dont la disette commençait à devenir alarmante. Quant au grief que leur adresse Mgr Baunard, d'avoir été gallicans, leur gallicanisme, assez mitigé d'ailleurs, tenait à leur éducation et à leur caractère même : pour accueillir les doctrines, je ne dirai point ultramontaines, mais catholiques

romaines, il leur aurait fallu être des novateurs, ce à quoi ils répugnaient par-dessus tout, en théologie aussi bien qu'en politique.

Les évêques de la monarchie de Juillet ne sont-ils point dans une large mesure des méconnus, malgré la justice que leur a rendue l'éminent historien de cette période? Sans doute, il n'y eut point parmi eux d'hommes tout à fait supérieurs, bien que la moyenne en fût plus qu'honorable. Mais se rattachant en majorité par leur formation religieuse à la Restauration, par leurs liens de famille à cette bourgeoisie aisée qui triomphait avec la révolution de 1830, ils eurent le rare mérite de se dégager de l'influence de leurs maîtres comme de celle de leurs frères ou cousins, de ne s'absorber ni dans le regret d'une alliance intime entre le trône et l'autel, ni dans la quiétude d'une situation personnelle après tout assez tolérable : sans précipitation, sans entraînement peut-être, mais sans défaillance, ces prélats se placèrent l'un après l'autre sur le terrain alors tout nouveau de la liberté, en réclamant pour l'Eglise non pas un accroissement de privilèges, mais la participation au droit commun élargi. Leur récompense fut la popularité du clergé en 1848 et le vote de la loi de 1850.

Mgr Baunard fait remarquer que cette date de 1850 ne marque pas seulement le partage mathématique du dix-neuvième siècle : elle est, dans les fastes de l'Eglise concordataire, comme le faîte après lequel commence le déclin d'influence et de prestige, imperceptible d'abord, puis de plus en plus accéléré. Tout en tenant compte de l'assaut des sectes impies, d'un fâcheux concours de circonstances politiques, nous sera-t-il permis de dire que de ce déclin, la responsabilité incombe pour une part à l'épiscopat du second Empire? Il comptait sans doute, outre quelques sujets d'élite, les trois prélats qui, au dix-neuvième siècle, ont fait le plus d'honneur à l'Eglise de France, à savoir Mgr Dupanloup et les futurs cardinaux Guibert et Pie. Mais la plupart de leurs collègues mirent à absoudre, que dis-je? à encenser l'acte du Deux-Décembre un empressement qui, si près des bénédictions d'arbres de la Liberté, froissa les consciences délicates; ils se chargèrent d'une plus grave et plus compromettante palinodie en quêtant comme une faveur du bon plaisir ce que leurs devanciers, sinon eux-mêmes, avaient naguère revendiqué comme un droit civique. En face des redoutables attaques de la science impie, ils ne surent guère qu'implorer l'intervention d'une autorité qui, tout en leur prodiguant des paroles encourageantes, trahissait souvent leurs intérêts. Les

événements même d'Italie ne parvinrent point à dissiper l'aveuglement de certains d'entre eux. Il en résulta qu'en 1870 l'Eglise n'avait ni la force que donne le partage incontesté du pouvoir, ni celle qui s'acquiert par l'usage de la liberté.

Des évêques de la troisième république, on comprend le sentiment de réserve qui nous empêche de parler ici, même pour réfuter les critiques injustes et presque injurieuses que certains catholiques ne leur ont point ménagées : leur meilleure apologie, devant les contemporains comme devant l'histoire, sera leur attitude dans la tourmente de ces derniers mois. Mais il convient de rappeler d'un mot au moins l'œuvre épiscopale qui, avec la résistance aux vexations officielles sans cesse renaissantes et grandissantes, restera la caractéristique du dernier quart du dix-neuvième siècle : la constitution de l'enseignement supérieur libre. Comme il arrive souvent aux entreprises humaines que la bénédiction d'en haut accompagne, le but atteint différa quelque peu de celui qu'on s'était proposé. On avait surtout voulu prolonger pour les étudiants en droit et en médecine la tutelle du collège chrétien, et les préserver d'une ambiance d'incrédulité : par suite de circonstances trop longues à énumérer ici, une minorité seule a pu bénéficier de ce régime. Au contraire, soit directement, soit par l'entremise des grands et petits séminaires, c'est la totalité du jeune clergé dont la formation intellectuelle s'est trouvée rénovée, au moment précis où l'instruction se répandait dans la masse du pays, où l'offensive la plus dangereuse prenait une allure scientifique. En histoire, en philologie, en philosophie, en géologie, le clergé, grâce aux facultés catholiques, possède aujourd'hui des armes qui rendent la lutte égale : il a compris que le temps était passé où l'on pouvait répondre à une date par une figure de rhétorique, à un fait par un argument de sentiment; n'était-ce point hier encore qu'un de ses maîtres, M. l'abbé Vacandard, déclarait close la période de « l'apologétique édifiante » ! Malgré d'inévitables témérités, malgré de respectables effarouchements, l'œuvre nécessaire s'est faite sous le patronage éclairé des évêques; elle est assez avancée aujourd'hui pour que les violences de l'impiété ne puissent plus lui susciter que d'illusoires entraves; c'est par elle que l'Eglise du vingtième siècle reconquerra son ascendant sur les esprits, en même temps que son zèle à panser les plaies sociales lui rendra la clef des cœurs.

DE LANZAC DE LABORIE.

L'ÉCRASEMENT[1]

On franchit une grille aux réverbères dorés. De chaque côté, deux pavillons aux toits d'ardoise précèdent d'immenses communs. Un factionnaire, casqué, en uniforme, salue la voiture au passage. En circuit, l'auto traverse la cour d'honneur, puis s'arrête devant le perron, tressautant, tremblant encore de sa course folle.

Ravoux s'élança du siège, aida Mme de Barolles et Rosette à descendre.

Lucie admirait la façade.

— Madame veut-elle que je lui débite mon boniment? demanda Ravoux. Je le sais par cœur. Quand Monsieur en donnait l'autorisation, j'étais chargé de faire visiter.

Et, encouragé par le sourire de Mme de Barolles, il commença avec l'intonation et l'importance d'un vrai guide :

— Au milieu de la forêt, le château de Saint-Evrol, restauré avec goût, fut construit vers 1680 sur les dessins de Mansart. Remarquable par ses proportions élégantes et même grandioses, sa façade, longue de soixante-dix mètres, ne compte, à chaque étage, pas moins de dix-sept croisées !

Lucie porta son regard vers les pelouses du parc ombragées de bouquets d'arbres, puis vers les belles futaies dont les cimes touffues et moutonnantes escaladaient la colline.

Ravoux, suivant le mouvement des yeux de Mme de Barolles, énumérait pêle-mêle, avec son sérieux si comique :

— Nous avons dans ces bois une gorge-au-loup pittoresque et sauvage, deux pavillons de chasse, un calvaire, une pyramide, trois grottes, une chapelle, un labyrinthe, une tour féodale, des ruines romaines, un ermitage, un temple de l'amour, un belvédère, quatre kiosques chinois et six pierres druidiques!

Cette nomenclature, qui témoignait du goût plutôt impartial

[1] Voy. le *Correspondant* des 25 décembre 1906, 10 et 25 janvier 1907.

des Maraton et qui eût fait rire Barolles, ne laissa pas que d'impressionner Lucie par la multiplicité des sites évoqués.

Rosette, ingénument, questionnait à son tour :

— Quel est ce factionnaire à l'entrée, casqué, sabre au côté, avec son uniforme vert sombre à collet jaune?

— C'est un des garde-chasse. Ils prennent tour à tour leur faction à la grille... le brigadier en est seul dispensé.

— Combien sont-ils de gardes?

— Ils sont douze, Mademoiselle..., et ce n'est pas trop! La forêt de Saint-Evrol a deux mille trois cents hectares!

— Ça doit être énorme! murmura Lucie, la pensée toujours engourdie de songe. Et cette forêt appartient?...

— Appartenait à M. Maraton. Elle appartient maintenant à la ville de Nice. Elle sera vendue par lots et probablement défrichée.

— On devait chasser!...

— Même à courre, Mademoiselle!

Les yeux de Lucie, à présent, se reposaient plus près, sur les vases de marbre et les statues de bronze du parterre d'eau.

— Faut voir ça quand on lâche le grand jeu, dit Ravoux. Les jets et les gerbes bouillonnent en écume de neige, puis s'élèvent, éclatent, s'épanouissent en fusées de perles et retombent en fumées d'eau. Cela donne, au plus brûlant de l'été, une perpétuelle fraîcheur.

La jeune fille s'approcha des douves, défendues par des bornes de pierre que reliaient de grosses chaînes.

— Oh! maman, vois les belles carpes dorées... Comme il y en a!

Mais Ravoux expliquait à Mme de Barolles :

— L'autre côté du château est peut-être encore plus beau. Le parc dévale en terrasses d'où l'on découvre un magnifique panorama.

Lucie soupira. Elle ne soupçonnait pas M. Maraton d'être si riche. Le moindre lopin de cet immense domaine eût suffi à la sécurité de leur existence. L'oncle impitoyable le leur avait refusé!

Regardant autour d'elle, Rosette s'exclamait :

— Comment papa pouvait-il s'ennuyer dans cette superbe demeure? Si j'y avais vécu, moi, je ne me consolerais jamais de n'y plus vivre!

— M. Pierre s'y trouvait seul avec votre oncle, Mademoiselle. Pas un compagnon de son âge! M. Maraton lui défendait de jouer avec les enfants des gardes, des jardiniers ou des autres domestiques. Le château était réellement silencieux et triste.

Lucie, en cette belle journée, prolongeait sa contemplation de rêve. Ravoux se tourna vers elle :

— Je proposerais bien à Madame de faire un tour dans le parc,

mais cela prendrait trop de temps. D'ailleurs, je vois une autre automobile qui se dirige vers les remises. Me Faron est sans doute arrivé. Madame veut-elle monter le perron? Je me permets de passer devant Madame pour lui montrer le chemin...

Lucie gravit les larges degrés, de plus en plus troublée de tout ce qu'elle voyait. Une idée fixe s'emparait de son esprit :

— Dire que ces splendeurs pouvaient, devaient nous appartenir.... qu'il ne tenait qu'à Pierre... et que Pierre n'a pas voulu!

Son regard triste croisa le regard de Rosette. Elle y lut le reflet de sa pensée. Et le cœur mordu d'un regret amer, la mère et la fille n'avaient plus la force de sourire.

Ravoux ouvrait la grande porte à deux battants.

— Oh! ce n'est pas la peine, protesta Lucie.

— Mais si, Madame, mais si! Entrez!

Et reprenant, avec sa mine d'importance, son ton de guide :

— Voici le vestibule, dallé en mosaïque. A droite et à gauche, fresques de Puvis de Chavannes. Le plafond, *la Clémence éclairant la Justice*, est d'Ingres. Vous distinguerez la signature à droite, dans le nuage, sous le cothurne.

En dépit de ces indications susceptibles d'atténuer l'effet de ce boniment pompeux, Mme de Barolles et sa fille demeurèrent impressionnées par l'aspect de ce grand escalier de pierre à rampe de fer forgé, de ces murs couverts de grandes tapisseries où des torchères surmontaient des faisceaux d'armes et d'armures.

Ravoux les dirigeait respectueusement.

— Par ici, Mesdames, s'il vous plaît. Me Faron a dû entrer par la galerie du rez-de-chaussée.

Et le vieux serviteur les mena vers une grande salle à poutrelles peintes. Sur une tenture de cuir basané se détachaient, dans une lumière tamisée par des vitraux grisailles à rehaut jaune vif, des tryptiques de primitifs et des statuettes de bois enluminées de vieil or. Contre les murs étaient rangés des chaires ogivales, des coffres, des bahuts, des dressoirs, chargés d'aiguières d'argent, de verres de Venise et de Bohême, et de reliquaires de vermeil.

En contraste, ce fut ensuite un clair, un froid, un majestueux salon Louis XIV. Au-dessus des trois consoles et de la cheminée de marbre, les glaces reflétaient, en somptuosités lourdes, une monumentale horloge de cuivre, six gaines de Boule surmontées de bustes antiques, un lustre et des girandoles à grosses larmes de cristal. En parade, de grands fauteuils à broderie jaune, des commodes pansues.

Et Ravoux, de son geste solennel, désignait tour à tour un groupe placé sur une table d'argent et les quatre dessus de porte :

— Ici *l'Enlèvement d'Europe*, par Coysevox. Là, les chasses de Saint-Germain, de Chantilly, de Fontainebleau et de Marly, par Van der Meulen. Toiles rares et de prix inestimable!

De l'entrebâillement de la grande porte venait de surgir, en redingote, un grand monsieur chauve, d'attitude froide et correcte. Il avança, salua et se présenta en mots brefs :

— Je suis Maître Faron... Madame et Mademoiselle de Barolles, je suppose?

— Oui, Monsieur.

Flegmatique, compassé, le masque impénétrable, il reprit :

— Je vous remercie, Madame, d'avoir bien voulu consentir à cette visite. Votre malheur si récent doit vous la rendre pénible.

Etait-ce susceptibilité préconçue, imagination née de son trouble ou réalité de l'intonation, Lucie crut sentir une ironie en ces paroles banales. Le notaire disait *malheur* comme il eût dit déshéritement.

— M. Maraton, qui m'honorait de sa confiance et de son amitié, continua Me Faron, m'exprima maintes fois son désir de vous faire connaître la demeure et les portraits de votre famille avant que tout ne fût dispersé. Soucieux des dernières volontés de votre oncle, je ne pouvais me dispenser de solliciter cette visite, si difficile que la rendissent les relations plutôt tendues entre M. de Barolles et M. Maraton. Vous m'excuserez, Madame, de n'avoir pas été moi-même...

— Oui, Monsieur, je vous excuse, dit vivement Lucie dont ces explications avivaient cruellement les regrets. Bien qu'inexplicables, les raisons de cette requête m'ont paru valables et la preuve en est que... me voici!

— Je vous en remercie personnellement, Madame. Je craignais que M. de Barolles, averti de ma demande, n'y mît opposition.

— Ravoux fut un diplomate habile, répondit Lucie. D'ailleurs, on a beaucoup exagéré ce dissentiment de famille... Mais je désire être à Paris de bonne heure, Monsieur. Vous m'obligerez en me montrant sans retard ce que je dois voir.

— Vous ne connaissiez pas Saint-Evrol?

— Du tout.

Elle répondait sèchement, déjà lasse et fiévreuse, trahissant sa croissante déception.

— C'est une splendide habitation, dit le notaire. M. Maraton y jouissait d'un confort très supérieur à tout ce que nous pouvons imaginer des plus puissantes demeures féodales.

Me Faron, entrant après ces dames dans le salon Louis XV, commenta, non sans prétention :

— Nous voici dans le royaume du boudoir, de l'ottomane et du sopha, dans le royaume des soies légères et des laques, du bois des îles et du vernis Martin...

Lucie pensait à toute autre chose! Elle regarda, mais avec distraction. Pressée, elle se dirigea d'elle-même vers une immense galerie encombrée de vitrines et dont les murs disparaissaient sous des toiles juxtaposées.

— Ici, Mesdames, vous trouverez un peu de tout, annonça Me Faron. Des écoles très diverses y sont représentées, n'est-ce pas, Ravoux?

— Oui, Monsieur. Mais ce qu'il y a de plus remarquable ce sont les Ruysdael, *le Chef arabe* de Delacroix et *la Rêveuse* de Flandrin.

Lucie et Rosette n'écoutaient plus. Elles se penchaient déjà sur les vitrines. Les éventails, les tabatières et bonbonnières à miniatures, les camées, les orfèvreries minutieuses et rares, les vieilles montres, les joyaux, gemmes et pierreries, leur arrachaient des chuchotements admiratifs.

Le notaire avertit les visiteuses :

— Vous admirerez ici des bijoux précieux mais anciens. Les parures, diamants, saphirs, émeraudes ou rubis qu'ont portés vos aïeules, ont été depuis bien des années déposés par M. Maraton dans son armoire du Crédit Lyonnais. J'en ai l'état exact à mon étude. Ce sera d'un gros appoint le jour de la vente.

Bientôt un appel discret les arracha à leur contemplation :

— Si vous le voulez bien, Mesdames, nous gagnerons, par les deux salons de conversation, la bibliothèque où se trouvent les portraits de famille.

— Quel dommage! soupira Rosette, en s'éloignant lentement de ces captivantes vitrines. On voudrait voir ces belles choses en détail, n'est-ce pas, maman?

— Merveilleux! dit Lucie machinalement, les yeux éblouis, mais le cœur serré. Elle souffrait, pensant :

« Il y a des femmes qui font des rêves prodigieux mais qui n'en gardent aucun regret au réveil parce que rien dans la vie ne répond à de si fabuleuses visions. Mais moi, je vois, je touche les objets de mon rêve. Et cependant je ne les posséderai jamais... Ah! pourquoi me les a-t-on montrés? »

Et Mme de Barolles, glissant légèrement sur les parquets de marqueterie, semblait fuir. Ainsi, rapidement, elle traversa les deux salons style Louis XVI où, autour des glaces et des portes, dans une flore fantastique et légère, des écureuils et des singes de Huet faisaient la chasse aux oiseaux bleus.

— C'est trop cruel, se disait-elle. Pourquoi m'a-t-on fait venir?

Tous quatre venaient de pénétrer dans la bibliothèque. C'était une grande pièce d'aspect sévère, avec ses lampadaires romains, ses sièges de forme antique, ses panneaux d'acajou à moulures de cuivre : quadriges de victoires et renommées fanfarantes. Partout des livres, des médaillers. Sur les tentures de satin rouge semées d'abeilles d'or, se détachaient, symétriquement, également espacés, douze portraits : six dames Maraton, de Prudhon, Gros, Coigniet, Winterhalter, Stevens et Chaplin; six Messieurs Maraton, de Boilly, David, Ary Scheffer, Pérignon, Meissonnier et Paul Baudry.

Me Faron arrêta Lucie et Rosette devant le premier portrait d'homme.

— Voici Aristide Maraton, Mesdames, le fondateur des fameuses raffineries.

La jeune fille s'approcha et, sur le cadre, lut ces deux dates rapprochées : 1780-1842. Les autres toiles furent présentées moins pompeusement. Le notaire ne reprit son ton solennel que pour annoncer :

— Et voici M. Maraton, votre oncle, le dernier du nom!

Lucie leva les yeux. Elle se sentit émue devant ce visage de vieillard impérieux et hautain. Ce regard autoritaire l'intimida par son acuité de volonté persistante, irrésistible. Mais elle fut surtout troublée par le sourire de ces lèvres trop fines, ce singulier, ce mystérieux sourire d'indéfinissable ironie.

Et, devant ce portrait, Lucie comprit pourquoi M. Maraton l'avait fait venir à Saint-Evrol.

« C'est sa vengeance! s'expliqua-t-elle. Oui, il a voulu se venger du dédain de Pierre en éveillant dans nos âmes un perpétuel regret. Il a deviné que je n'oublierais plus tant de richesses. Ah! que n'a-t-il eu cette suprême générosité de me laisser dans l'ignorance des splendeurs dont il nous prive! Combien mon pauvre Pierre avait raison d'être inquiet de son sourire énigmatique!

Quoique bouleversée, Mme de Barolles ne pouvait détacher ses regards de ce fatal portrait.

Un peu en arrière, Rosette écoutait seule les renseignements donnés par Me Faron :

— Ce portrait est le chef-d'œuvre de Baudry, achevait sentencieusement le notaire. Il est cependant un portrait de M. Maraton, non moins ressemblant, dans le hall de l'hôtel, avenue d'Iéna. Cette autre peinture, je devrais dire cet autre chef-d'œuvre, est de Cabanel. L'attitude, l'expression, le sourire, ce sourire si caractéristique, si bizarre, sont les mêmes...

Sans prêter attention aux propos du notaire, Mme de Barolles s'enlizait dans son obsession :

« M. Maraton s'est cruellement vengé! Mais pourquoi s'est-il vengé sur moi... et pas sur Pierre? Est-ce parce que, élevé dans ces richesses, Pierre se sent cuirassé contre leur tentation. Est-ce par impuissance d'atteindre directement son neveu que le rusé vieillard cherche à l'atteindre par moi? Tout cela, n'aurait-il pas pour but d'exciter mes convoitises et celles de mes enfants; de rendre notre misère plus dure et plus consciente, d'empoisonner notre vie par la nostalgie de ses trésors? »

Lasse, la pensée de Lucie se détendit sans pouvoir résoudre l'énigme. Mais, hantée par l'idée fixe, elle ne put se tenir de demander à Me Faron à brûle-pourpoint :

— M. Maraton était-il méchant, Maître Faron?

— A peine vindicatif, Madame... et encore! Malicieux, cela oui, par exemple, mais de la façon la plus fine et la plus avisée du monde. Je puis vous citer de lui des traits d'une ingéniosité...

Rosette coupa court aux anecdotes du notaire.

— Un si précieux entassement de merveilles a dû coûter des sommes folles?

— Très cher, effectivement. Encore M. Maraton a-t-il accru ses collections à une époque où, faute d'amateurs, l'objet d'art se vendait relativement bon marché.

— Combien cela vaudrait-il à présent?

— Des millions.

— Combien de millions?

— Sept ou huit, plutôt huit. Je ne parle que des peintures, des statues, des collections sous vitrines!

— Et le reste? insista la jeune fille dont la voix frémissait. Les meubles, les maisons de rapport, le château, la forêt, l'hôtel, tout?

— Inestimable..., cent dix à cent douze millions, au bas mot. M. Maraton se vantait d'être plus riche que le duc d'Aumale!

Lucie, à cet instant, épia l'impression de ces derniers mots sur le visage de Rosette. La jeune fille était devenue pâle elle aussi, les traits comme altérés d'une souffrance secrète. Et une petite lueur flamba dans ses prunelles.

« Le mal est fait, constatait Mme de Barolles. Rosette, ainsi que moi, n'oubliera plus jamais ce décor fastueux. Cette vision de luxe éclatant lui fera désormais paraître ternes et grises toutes les autres visions de l'existence. Ah! pourquoi ai-je emmené ma fille?... Pourquoi suis-je venue moi-même?

Et, sachant cette suggestion mauvaise, n'en pouvant toutefois secouer l'envoûtement, d'un pas traînant elle suivait le notaire

impitoyable de salon en salon, de galerie en galerie. Elle souhaitait être aveugle et sourde; elle ne sentait plus la force de prononcer un mot. Et l'expansive admiration du premier éblouissement sombrait dans un silence d'affreuse déception où sa gorge s'étranglait, où son cœur se serrait d'une angoisse inconnue :

Elle eut un frisson. L'épreuve durait trop; il épuisait son énergie. Dans un dernier effort, elle ne put que murmurer faiblement :

— Il fait froid dans ces appartements, Monsieur, je me sens fatiguée et l'heure avance. Je crois, d'ailleurs, avoir témoigné une suffisante déférence aux suprêmes volontés de M. Maraton.

— Je suis à vos ordres, Madame, dit Me Faron. Cependant les appartements des autres étages renferment aussi bien des choses dignes d'être admirées...

— A quoi bon?... reprit Mme de Barolles de plus en plus accablée. Gagnons le parc : il fera meilleur qu'en ces galeries fermées depuis trop longtemps.

Et le notaire ouvrit, sur l'autre façade, une large porte vitrée de plain-pied avec la terrasse.

*
* *

Lucie, assise sur un banc de marbre, contempla la vue splendide. Elle n'en éprouvait ni douceur ni bien-être. Désolée sans retour, elle s'attristait encore à l'idée de quitter cette demeure d'enchantement. Aussi préféra-t-elle brusquer le départ pénible :

— Ravoux, vous seriez bien aimable de prévenir le chauffeur : je désire partir tout de suite.

— Oh! Madame, vous avez le temps! objecta Faron. Vous serez à Paris bien avant sept heures. Ravoux, avant d'aller aux remises, menez Mlle de Barolles aux volières.

Rosette et Ravoux éloignés, le notaire, debout devant Mme de Barolles, reprit à voix basse :

— Je suis heureux de saisir cette occasion pour vous dire deux mots en particulier, Madame.

Et Lucie pressentit :

« Il va parler de quelque dette de mon beau-père! »

Le notaire parut se recueillir, chercher des mots pour formuler une question pénible. Elle restait inerte, prostrée dans ce silence morne, le cœur noyé de douleur, triste à pleurer.

La torture de l'attente la poussa à murmurer :

— Parlez, Monsieur, j'écoute.

— Eh bien, Madame, maintenant que vous avez vu Saint-Evrol, ne jugez-vous pas, comme moi, déplorable qu'une si magnifique

demeure et tant de choses précieuses soient, par de vrais vandales, dispersées, vendues, achetées à la criée?

— Si, Monsieur, mais...

— Ne vaut-il pas mieux, Madame, que de pareilles fortunes soient placées sous le contrôle d'un seul homme, généreux, actif, intelligent, que disséminées entre mille mains improductives, maladroites ou prodigalement ouvertes? Le maintien des prérogatives d'une seule famille, telle la famille Maraton, évite plus de calamités, plus de secousses stériles ou d'utopiques et nuisibles expériences que son abdication entre les mains d'une multitude. N'est-ce pas votre avis?

La phrase du notaire apparut à Lucie lourde, embarrassée et tout à fait hors de propos. Elle en saisit pourtant clairement le sens :

— C'est absolument mon avis..., mais mon avis importe si peu! Ce qui est fait est fait, Monsieur, qu'y pouvons-nous?

Elle posa sa main sur le haut de son visage, voilant ses yeux, comme pour mieux juger de l'admirable vue de la terrasse, mais en réalité afin de dissimuler l'expression désespérée de son regard. D'avance elle s'énervait de ce que le notaire, après de si vagues circonlocutions, allait ajouter de pire; elle devinait, lui démangeant les lèvres, la demande de remboursement et elle s'efforçait de préparer son âme défaillante au choc terrible. Cette somme due, ne serait-ce pas l'écrasement? Et pour que son émotion, de plus en plus violente, ne pût se lire, non seulement au trouble de ses yeux, mais à l'altération de tous ses traits, elle abaissa encore sa main, masqua sa bouche elle-même de l'ombre de sa paume. Puis, roidie, elle s'immobilisa dans la contemplation de la vallée où, sinueux, sous une brume légère, flânait paresseusement le fleuve.

— Vous pouvez beaucoup, Madame, dit Me Faron après un long silence.

Elle ne se souvint pas de ce qu'il avait dit : elle ne savait même plus à quoi répondait cette phrase. Il dut la répéter. Alors elle avoua dans une complète indifférence :

— Je ne vous comprends pas.

— C'est pourtant simple. Décidez M. de Barolles à ne pas vendre Saint-Evrol.

Dans son ahurissement, elle fut sur le point de tourner la tête vers lui. Une prudence instinctive la retint :

— Comment cela peut-il dépendre de mon mari?

Me Faron n'attendait que cette question. Il y répondit en scandant nettement chaque mot :

— Parce que M. Maraton laisse à M. de Barolles tout ce qu'il possède.

Une telle pâleur vint aux joues de Lucie qu'elle en eut le visage glacé. Oppressé, son cœur cessa de battre. Se sentant défaillir dans un vide de vertige, elle posa brusquement ses coudes sur ses genoux, laissa tomber son menton dans ses paumes, et, sans rien voir, fixa obstinément son regard sur la balustrade de la terrasse. Toutes ses pensées fuyaient, s'échevelaient sous un souffle de folie.

Elle rassembla enfin tout ce qui lui restait de volonté pour réprimer ce misérable tressaillement de son être. Et si elle se tenait toujours immobile, roidie, c'était maintenant dans une terreur d'avoir mal entendu, mal compris.

Il y eut un nouveau silence d'anxiété. Puis le notaire répéta :

— Oui, Madame, votre oncle a laissé son immense fortune à votre mari. Sur ce point, la volonté de M. Maraton n'a pas varié d'une seconde depuis la dernière entrevue qu'il eut avec son neveu. Je fus appelé le soir même à rédiger les termes du testament. Je puis vous affirmer qu'il est inattaquable. Une seule crainte tourmentait le défunt, crainte sans cesse entretenue par son attachement aux traditions de famille : l'oncle redoutait le refus obstiné du neveu. Aussi le testateur a-t-il tout préparé, tout prévu pour obvier à ce refus. J'ai juré d'user de toute mon adresse et de toute mon autorité pour faire accepter l'héritage. Puis-je en vous, Madame, espérer une alliée?

Lucie, les nerfs longtemps tendus, dans un brusque choc en retour, respira, eut envie de pleurer, de crier. Sa joie lui fit un mal affreux, mais un mal brusque, tout de suite fini. Elle contint son geste d'incohérence, son exclamation de joie délirante. Et ce fut là le plus grand effort de cette journée.

Le mot *alliée* la frappa. Il lui expliquait le but de la visite sollicitée. Elle réfléchissait. Son habitude du monde la soutint, lui prêta une attitude. Son calme en imposa à Me Faron lui-même. Elle ne bougea pas, son regard passa par dessus la balustrade de marbre, et se promena lentement, se reposa sur le vaste horizon.

Alors, et seulement alors, elle parla.

— Je ne sais ce que décidera M. de Barolles, répondit-elle. J'ai peu d'influence sur lui. Je crois que mon mari ne s'attend pas à cet héritage, je sais qu'il ne le désire pas...

— C'est pour cela, Madame, que M. Maraton m'avait ordonné de vous exprimer sa volonté avant de l'annoncer à Monsieur votre mari. Puis-je insister sur l'espoir de trouver en vous un concours dévoué?

Cette fois, lucidement, Mme de Barolles devina ce qu'il ne voulut pas formuler plus clairement; elle saisit le vrai sens du

complot. Pour être plus certain que l'héritage ne serait pas refusé, l'oncle avait exigé que Lucie et sa fille connussent sinon l'hôtel et le reste, du moins l'incomparable Saint-Evrol. Le malin vieillard avait calculé que, frôlées puis enveloppées de tentations, les visiteuses deviendraient de précieux auxiliaires. Toutes deux amoureuses de fines élégances et longtemps privées de luxe, auraient-elles la force, le courage surhumains, une fois conscientes que tant de jouissances étaient à leur portée, de rejeter, de laisser échapper, de repousser cette unique et superbe occasion de fortune? « Si j'ai les femmes pour moi, — avait dû penser l'oncle, — elles sauront bien trouver d'irrésistibles raisons pour obliger mon neveu à hériter. » Et c'était cette même idée que le notaire paraphrasait en termes flatteurs :

— Vous êtes seule, Madame, douée d'un goût assez sûr pour priser et mettre en pleine valeur de si rares et si belles choses! Quel vandalisme ce serait que laisser de pareils trésors tomber en mains profanes! Le refus de M. de Barolles toucherait au sacrilège. N'est-ce pas votre sentiment?

— Mon sentiment importe peu, dit Mme de Barolles usant à nouveau de tout son tact de mondaine avisée. Le sentiment de M. de Barolles a seul de l'importance. Pourquoi ne l'avoir pas prévenu avant tout autre, lui, le plus intéressé?...

— En cela, Madame, je le répète, j'ai strictement suivi les instructions de M. Maraton.

— M. Maraton, demanda-t-elle dans un retour de dépit pour les déceptions inutilement souffertes, avait-il aussi fait jurer à Ravoux de nous annoncer le contraire de ses vraies volontés?

— Ravoux n'a jamais rien su de la teneur du testament, — répondit le notaire. — Le dissentiment entre l'oncle et le neveu fit croire au brave homme que M. de Barolles était déshérité. Et vraisemblablement, par crainte que votre mari, averti, ne se prémunît contre ses bonnes intentions, M. Maraton entretint Ravoux dans son erreur. S'il vous a, ce matin, donné de fâcheuses nouvelles, je puis vous certifier qu'il vous les a, du moins, données de très bonne foi!

— C'est tout un complot! dit Mme de Barolles, laisant venir à ses lèvres un léger sourire de pardon.

— Un complot de bon aloi, avouez-le, Madame? N'ai-je pas eu raison de vous dire que M. Maraton n'était pas même vindicatif?

Le teuf-teuf de l'automobile précipita les dernières phrases.

— J'avouerai plus, Monsieur : l'attitude de M. Maraton vis-à-vis de Pierre m'apparaît généreuse.

— J'ose augurer de cet aveu une sorte de promesse. Usez,

Madame, de toute votre influence pour amener M. de Barolles à se soumettre aux vues suprêmes de son oncle.

— Je m'y emploierai de mon mieux, dit Lucie faisant quelques pas vers l'auto arrêtée au bas des marches de la terrasse.

— Et moi, Madame, je me mets à votre entière disposition. J'aurai l'honneur de me présenter chez M. de Barolles. Je m'estimerais extrêmement heureux si, dans ce trop court entretien, j'avais pu vous inspirer un peu de la confiance que voulait bien me témoigner M. Maraton.

— Quoi que décide M. de Barolles, dit Lucie qui avait recouvré de l'assurance, demeurez persuadé, Maître Faron, que je n'oublierai pas vos bons offices.

La portière refermée, Ravoux sauta sur le siège. Le notaire salua très bas, les lèvres entr'ouvertes, dans un sourire de connivence.

Rosette, déjà installée dans l'auto, remarqua cette affectation de déférence; elle fut plus sensible encore au salut militaire du garde-chasse, en faction à la grille. Cependant, tournant à demi le dos à sa mère, elle enveloppait le château somptueux, le parc immense, la forêt sans limites, d'un long regard d'adieu. Déjà, ne pouvant plus longtemps contenir son émotion, Mme de Barolles prenait prétexte d'un pâle rayon de soleil couchant qui lui frappait les yeux, pour abaisser, d'une main tremblante, les stores devant les glaces. Elle était ainsi à l'abri de l'indiscrétion de Ravoux et du chauffeur.

— Oh! maman, pourquoi? fit Rosette désolée. Le soleil n'est plus brûlant et cette forêt s'étend en si belle perspective!

Lucie ne répondit que par un sanglot convulsif. Stupéfaite, la jeune fille vit que Mme de Barolles cachait vivement son visage dans son mouchoir.

— Qu'est-ce que tu as, maman..., tu pleures?

Et croyant deviner le motif de cette douleur, elle-même, à la déception ravivée, sentit de grosses larmes lui mouiller les yeux. Elle enlaça la taille de sa mère, la berça dans ses bras :

— Oh! pauvre maman, je comprends ton chagrin, je le partage! Et dire que c'est moi qui t'ai poussée à cette visite! Comme je t'en aurais dissuadée si j'avais pu deviner de quels regrets elle serait suivie! Cette invite de l'oncle est d'une ironie cruelle...

Aux caresses de sa fille, Mme de Barolles écarta son mouchoir, laissa voir son visage épanoui, ses yeux illuminés de bonheur à travers ses larmes. Et une malice retenant encore la confidence qui lui brûlait les lèvres, elle avoua :

— Cette détente m'a fait du bien. D'ailleurs ne t'alarme pas, hérie, je ne pleure pas de chagrin... je pleure de joie!

L'étonnement de Rosette fut pour Lucie un jeu charmant. Elle se pencha et lui souffla dans un baiser :

— Moi aussi, je crus cette visite préparée dans un but de vengeance..., eh bien, c'est le contraire! Ravoux nous a mal renseignés. M. Maraton, oubliant tout dissentiment de famille...

— Nous laisse quelque souvenir? s'exclama Rosette déjà prise de fièvre. Oh! si c'était le collier... ou la bague... ou seulement cette automobile!

Mme de Barolles souriait, délicieusement amusée.

— Devine!

— Nous avons les portraits de famille?

— Oui, avec autre chose.

— Des meubles, des objets d'art?

— Autre chose encore...

— Le château..., la forêt?

— Davantage! L'oncle nous a tout laissé! Nous avons tout!

— Tu te moques, petite mère! Je crois rêver...

— Oui, c'est un rêve, un rêve magnifique, splendide, un rêve plus beau que tout ce que nous pourrions imaginer!

— Petite maman... est-ce vrai? En es-tu sûre?

— Maître Faron fut on ne peut plus affirmatif.

A son tour, Rosette se renversa sur les coussins, ferma les yeux, incapable de prononcer un seul mot.

Lucie lui prit la main, l'appela doucement :

— Rosette, parle-moi? Je suis folle de t'avoir annoncé cela si brusquement..., j'aurais dû... mais ce fut plus fort que moi : ma joie a éclaté!

— Voici, maman, c'est passé, dit Rosette en se redressant. A présent je suis d'aplomb, bien qu'encore étourdie... ça fait un drôle d'effet!

Elles éclatèrent de rire ensemble, sans motif. Puis elles s'embrassèrent :

— Je suis contente, contente, si tu savais! dit la jeune fille expansive. Comme j'ai bien fait d'espérer! Espérer, n'est-ce pas la seule bonne raison de vivre? Mais je me sens encore peur. Si on allait trouver un autre testament? S'il y avait contestations, procès?

Le front de Mme de Barolles se rembrunit.

— Une seule volonté au monde peut anéantir nos espoirs.

— Laquelle?

— La volonté de ton père, fit Lucie, dont le visage reprit son

expression de fatigue et d'inquiétude. Imagine qu'il s'obstine à ne rien accepter de son oncle!

— Ce serait fou! fit Rosette, haussant les épaules, ce serait pis : idiot!

Lucie eut un geste vif pour réprimer l'irrévérence de sa fille. Puis toutes deux se turent, pensives. Bientôt, à travers les coups de corne brefs, impérieux, de l'automobile fendant le vent, dévorant l'espace, Mme de Barolles reprit d'une voix agitée :

Me Faron compte sur moi pour décider Pierre. Or, plus je réfléchis, plus je sens combien cette mission est délicate. Tout peut dépendre de la première impression. Consciente de mon peu d'influence, je tremble de me montrer maladroite...

— Veux-tu que je m'en charge? s'écria Rosette impétueusement, les prunelles flambant de la même petite lueur que devant les vitrines. Il ne refusera pas..., il ne faut pas qu'il refuse!

— Mon enfant, dit Mme de Barolles effrayée de cette intonation menaçante, n'oublie pas que Pierre est ton père, est le chef de la famille, le maître...

— Je sais, maman, je sais.

— Et cette colossale fortune est à lui, non à nous!

— Je ne l'oublie pas, mais tout de même, tout de même.

Et elle grommelait des choses entre ses petites dents blanches. Mme de Barolles demanda :

— N'ai-je plus de larmes dans les yeux?

— Non, maman.

— Alors, lève les stores, mon enfant.

Rosette obéit d'un geste prompt. Puis elle bavarda, fit mille et mille projets :

— Si tu le permets, maman, je sortirai les perles de la vitrine et je les porterai. Je me tiendrai de préférence dans le salon Louis XV. Il est charmant. Dire que nous n'avons même pas vu tout le rez-de-chaussée! Si tu m'en crois, nous garderons meubles et objets d'art. Seulement, on dérangera on bousculera un peu tout cela pour donner aux appartements une apparence plus vivante, plus intime. Je monterai à cheval. On jouera au tennis. Maurice chassera dans la forêt et je pêcherai dans les étangs. On invitera quelques amis : Gauvain, Mme Hisquières, Ludovic, puis d'autres. Il ne manquera pas d'amateurs. On fera des séries. Et nous reviendrons, dis-moi que nous reviendrons bientôt à Saint-Evrol?

Et s'abandonnant au bercement du landaulet, les lèvres indulgemment souriantes, Mme de Barolles coupait, de temps à autre, les beaux projets de sa fille de la même phrase réfrigérante :

— Si ton père y consent, car tout dépend de ton père.

Cet avertissement, que Lucie croyait devoir multiplier, traverait d'une tenace inquiétude leurs propos incohérents. Rosette bavardant toujours, elles atteignirent Paris sans la moindre notion du temps écoulé. Quand l'auto stoppa rue Washington, devant leur porte, la jeune fille remarqua, légèrement taquine :

— Eh bien! maman, je croyais que tu devais faire arrêter dans l'avenue?... Tu ne crains donc plus les indiscrets et les curieux?

Et, Lucie ne sachant que répondre, Rosette ajouta :

— Bientôt, nous ne dirons plus au chauffeur « à la maison », mais « à l'hôtel »!

— Je t'en prie..., sois discrète..., pense à ton père!

Ravoux ouvrait la portière. Mme de Barolles descendit lentement, prenant son temps. Elle accepta l'aide du valet de confiance avec une condescendance aimable, mais déjà tout autrement aimable. Et le vieux serviteur traversa la cour, l'accompagna jusqu'au vestibule, demandant d'une voix tremblante d'émotion :

— Madame, est-ce vrai ce que notre chauffeur dit tenir du chauffeur de Me Faron? Est-ce vrai que tout le monde s'est trompé..., et que vous héritez de tout! Combien j'en serais heureux!

Lucie mit un doigt sur ses lèvres.

— Je ne sais rien encore..., cela dépend de mon mari.

— M. Pierre ne peut refuser!

Et, au moment où Mme de Barolles mettait le pied sur la première marche de l'escalier, il pria :

— Madame me gardera, n'est-ce pas?

— Je le voudrais Ravoux, mais cela aussi est subordonné à la volonté de Monsieur.

Le chauffeur survint à son tour, priant plus instamment :

— Je me recommande à Madame. Je promets d'être assidu, zélé... D'ailleurs M. Ravoux peut renseigner Madame!

— Nous verrons, nous verrons, disait-elle, plus flattée qu'importunée de ces sollicitations. Je ne peux rien dire encore.

Sur le palier, devant la porte de l'appartement, seule avec Rosette, Lucie soupira, véritablement oppressée :

— J'ai peur... Oh! que j'ai peur! Sonne, mon enfant, je ne m'en sens pas la force. Ton père va peut-être, d'un mot, faire crouler tous nos rêves!

*
* *

Tandis que Mme de Barolles mettait Maurice au courant de l'événement, Rosette, montait à la mansarde et, sans autre préliminaire, annonçait la nouvelle à Pierre.

Il n'y crut pas d'abord. Et quand une assertion plus explicite

ne lui permit plus de douter, son visage trahit une immense surprise. Presque aussitôt, maître de lui, il n'exprima par aucune parole l'impression ressentie. En des baisers, Rosette voulut provoquer sa réponse. Mais ce ne fut pas cette réponse qui, d'abord, préoccupa Barolles. En méfiance persistante, déconcerté dans l'invariable opinion qu'il s'était faite du caractère de l'oncle, son premier souci fut de chercher quels mobiles avaient pu pousser Maraton à une résolution contraire à toute prévision. Et le romancier ne trouvait pas. Pressentant un danger dans la réflexion, Rosette se faisait câline, l'enveloppait de caresses, menaçait même tendrement pour obtenir plus vite un consentement :

— Songe, petit papa, que tu n'as qu'un mot à dire pour nous assurer le bonheur! Ah! si tu me privais de tout ce que j'ai vu, de tout ce dont je jouis déjà par imagination, je crois que j'en mourrais..., ou pis, je crois que je t'aimerais moins!

Barolles, absorbé, ne l'écoutait pas. Et, pour la première fois indifférent à ses cajoleries, il l'écarta doucement :

— Retire-toi et prie ta mère de venir me trouver.

Dès que Mme de Barolles parut, le romancier demanda :

— Est-ce vrai, ce que Rosette vient de m'apprendre?

— Absolument vrai.

Lucie ajouta aussitôt :

— Je te demande pardon d'être allée à Saint-Evrol sans prendre conseil de toi. Mais tu étais sorti. Ravoux m'a donné des raisons si péremptoires que je n'ai pas cru devoir me refuser au suprême désir de ton oncle.

— J'aurais préféré que tu t'abstinsses. Mais je ne te demanderai même pas les raisons si péremptoires de ce voyage : cela n'a pas d'importance. Est-ce à Saint-Evrol que tu as vu Me Faron?

— Oui.

— Le notaire aurait dû me prévenir. C'est incorrect.

— Me Faron dut se conformer aux volontés du testataire.

Lucie, à constater le sang-froid de Pierre, fut ranimée d'espoir. Plus confiante, elle entra dans le détail du voyage, évoqua les souvenirs susceptibles d'émouvoir Barolles.

Il l'interrompit, et l'enveloppant d'un regard d'ironie :

— Cela vous a éblouies, toi et ta fille! Décidément, vous auriez mieux fait de résister à votre curiosité.

Alarmée, sentant venir le danger, Lucie objecta timidement :

— Nous aurions forcément connu Saint-Evrol... un jour ou l'autre!

— Pourquoi forcément?

La voix de Mme de Barolles s'altéra de l'effort qu'elle faisait pour prendre une attitude résolue.

— N'aurait-il pas fallu aller à ce château sinon pour l'habiter, tout au moins pour présider aux inventaires, assister à la vente?

— Je ne compte pas plus habiter le château qu'assister à la vente.

Elle ne voulut pas s'arrêter au sens précis de cette réplique :

— Comment t'en dispenser? Je ne comprends pas!

— Comprends-tu mieux ceci : je me moque de ce que peut devenir la fortune du vieux despote, car j'ai l'intention bien arrêtée de refuser son argent.

Il articula les mots avec énergie, sans cesser de tenir Lucie sous son regard afin de lui mieux suggérer sa volonté.

Il arriva cette chose extraordinaire que Mme de Barolles, si soumise de coutume, soutint le regard de son mari.

— Tu ne refuseras pas... Tu ne peux pas refuser!

— Je ne peux pas? s'exclama le romancier. Je voudrais bien savoir qui m'en empêcherait?

Elle baissa la voix, par crainte de l'irriter davantage.

— Tes enfants, d'abord...

— Mes enfants n'ont pas à s'ingérer en cette affaire! allégua Barolles péremptoirement. Mon père m'a-t-il demandé mon avis pour se ruiner? Mon grand-père m'a-t-il consulté pour entasser des millions? Mes enfants seront bientôt maîtres de leur vie; mais tant que j'aurai la responsabilité de leur sort, je les conduirai selon mes principes, selon mes convictions. Je ne leur reconnais nul droit d'intervenir en mes décisions!

— Me reconnais-tu le droit d'intervenir, à moi, ta femme?

Pierre sentit sa colère tomber dans un grand saisissement de surprise et de douleur.

— Toi, Lucie, ma compagne si fidèle et si douce, tu n'approuverais pas ma résolution? C'est impossible!

— C'est parce que j'ai été ta compagne toujours douce et fidèle que j'ose te demander de ne pas refuser!

— Toi! répétait Pierre, frappé en plein cœur.

— Oui, moi! reprit-elle d'un ton ferme et mesuré. J'ai toujours préservé ta fierté, mais réellement, en ceci, ta fierté n'encourt aucun dommage. Tu n'as jamais rien fait pour t'assurer cet héritage; tu n'as pas même à te reprocher la moindre complaisance intéressée. Aussi cette fortune t'advenant d'elle-même, légalement et naturellement, il serait insensé de la repousser!

— Ah! Lucie, s'écria-t-il, d'un ton de blâme profond, tu ne conçois donc pas qu'accepter, c'est me désister formellement de mes principes les plus chers, que c'est renoncer au plus réconfortant de mes espoirs, que c'est renier ce dédain de

l'argent qui fut ma foi, ma force et ma raison de vivre! La vue de tant de richesses t'a-t-elle soudain rendu la richesse si nécessaire que tu veuilles lui sacrifier ma plus chère croyance?

Mme de Barolles ne répondit pas immédiatement. Le regard loin, la pensée plus loin encore, elle ne remarqua pas l'altération des traits de Pierre, ses yeux désolés, sa pâleur de détresse. Elle ne voyait que la façade superbe du château, les terrasses immenses, la forêt fabuleuse.

Barolles eut conscience que cette vision la hantait. Il lui prit les mains pour la ramener à lui :

— Ecoute, Lucie : nous nous sommes aimés, nous nous aimons! N'avons-nous pas été, ne sommes-nous pas encore heureux, tellement heureux? Souviens-toi! Laisse un peu ta pensée descendre dans ton cœur : prends conseil de notre mutuelle tendresse! Pourquoi changer brusquement d'existence? Pourquoi abandonnner cet intérieur aux joies intimes et vraies, pour une vie nouvelle, inconnue et factice? Nous avons prévu notre destinée telle qu'elle est, nous y sommes préparés, habitués. Pourquoi accueillir cette fortune, cette intruse qui va bouleverser notre présent sans nous rien assurer d'aussi bon pour l'avenir? C'est cela qui serait insensé! C'est cela que je ne veux pas!

Lucie semblait absente, le regard toujours perdu très loin. Pierre lui serra les mains plus tendrement, cherchant à la pénétrer de sa présence, essayant de l'arracher à l'éblouissante suggestion.

— Crois-moi, Lucie, renonçons à ces dangereux millions qui menacent notre bonheur!

Elle ne répondit pas, envoûtée maintenant dans le souvenir de la joie de Maurice et de la joie de Rosette.

— Depuis plus de vingt ans, poursuivait Barolles, mes idées sur la vie n'ont pas varié et rien ne s'est produit qui les pût démentir. J'ai analysé la force, j'ai raisonné le sens de ma volonté en toute maturité d'intelligence. Attentifs, clairvoyants, mes yeux sont toujours demeurés grands ouverts sur l'existence, et ce qu'ils y ont vu ne m'a jamais montré que je me trompais. Par cette expérience incessante je reste persuadé que je suis dans la bonne voie. En ce moment, surtout! Ma persévérance obtient enfin sa récompense. Mon livre va paraître. Un pressentiment de succès ravive mon courage. Nous pouvons, sans présomption, espérer, non la fortune, certes! mais l'aisance et le repos. Ne ruinons pas d'un coup l'effort patient de toute notre vie!

Lorsque la main de Pierre pressa sa main, Lucie abaissa son regard. Elle parut l'entendre et le comprendre. Puis l'attention lui coûta trop : sa pensée s'envola de nouveau vers les jardins

prestigieux. Elle y voyait courir ses enfants, grisés d'insouciance et de liberté. Il rappela cette attention fuyante par une nouvelle pression de main plus impérieuse.

— Souviens-toi! Toujours unis, toujours d'accord, nous confondions, dans notre mutuel amour, nos mêmes devoirs. La route de notre vie à demi parcourue, allons-nous séparer notre désir et notre pensée? Combien ce serait triste! Tu ne le voudras pas, ma chère femme? Rassure-moi, dis-moi que par toi rien ne viendra troubler notre heureuse intimité d'amour et de travail?

C'étaient, sur les lèvres de Barolles, de rares paroles de tendresse qui, la veille encore, eussent trouvé Lucie plus docile et plus faible que jamais. Mais elle avait vu Saint-Evrol; elle imaginait le désespoir de Rosette, le chagrin de Maurice. Elle murmura d'une voix que son mari ne lui connaissait pas :

— Oui, tu as eu le travail, mais ce travail, qui suffisait à remplir toute ta vie, a-t-il rempli la nôtre?

C'était, encore voilé, le premier reproche que la douce créature eût jamais formulé. Pierre en fut encore plus étonné qu'attendri. Il jugea ce regret voletant à fleur d'âme. Il crut l'anéantir dans une promesse sincère :

— Que le succès de mon livre me donne quelque loisir, et tu verras combien mon affection se fera plus expansive!

Cette fois, délivrée de l'obsession par le souvenir vivace du passé, elle murmura, dans son mélancolique sourire de fatigue et de déception :

— Cette tendresse expansive, je la possédais jadis. Ton travail me l'a prise. Si tu me la redonnais, ton travail me la reprendrait encore!

A son tour, il garda le silence, subitement impressionné de la déception profonde que trahissait le visage de sa femme. Il s'efforça de ranimer sa propre confiance en cette affirmation :

— Il est impossible que les liens forts et durables qui ont uni deux âmes comme les nôtres, se brisent tout à coup!

— Ces liens ne sont pas brisés... Ils ne se briseront jamais, dit Mme de Barolles du même air et du même ton de tristesse. Mais c'est toi le premier, Pierre, qui les as relâchés.

Il restait muet, désemparé à ces griefs ignorés, toujours tus.

Sans qu'il l'interrogeât, Lucie poursuivait avec véhémence, soulagée d'exhaler la plainte trop longtemps étouffée dans son cœur :

— Oh! bien inconsciemment, cher Pierre, je le reconnais, mais continuellement, tu m'écartas de ta vie! T'inquiétais-tu seulement que j'approuvasse tes projets, tes idées? Quand tu parlais, c'était pour toi-même, non pour moi. Et tu ne me

demandais même pas si je te comprenais! Ton regard, passant par-dessus moi, ne m'interrogeait même plus! Ce que tu pensais, ce que tu sentais, je ne le savais que par tes livres. Tu te suffisais à toi-même; moi, hélas! je ne me suffisais pas! Empressée à te plaire, faisant abstraction complète de moi-même, j'ai refréné mes goûts pour partager tes goûts; j'ai répudié mes idées pour adopter les tiennes. J'ai refoulé mes sentiments pour m'imprégner des tiens! Je me suis transformée tout entière afin de mieux m'adapter à toi. Et tu ne t'en es même pas aperçu!

Il l'écoutait suffoqué. Elle reprit dans un soupir :

— La cause de tes soucis, je tremblais de te la demander. Privée de la douceur de tes épanchements, je n'osais même pas te raconter mes peines!

— Oh! Lucie, protesta-t-il enfin, n'en dis pas davantage! Laisse à mon cœur le temps de se préparer à cette souffrance : elle est tellement imprévue!

Il cacha son visage pâli dans ses mains frémissantes. Mais, dans le recueillement même de sa douleur, d'autres arguments lui vinrent, réveillèrent son espoir de vaincre les dernières résistances de sa femme.

— Chère Lucie, jure-moi que tu ne parles pas dans la basse tentation de l'argent? Jure-moi que tu ne te repens pas d'un dévouement qui permit à ton compagnon de vie d'accomplir la tâche qu'il s'imposait! Ne sens-tu pas combien ton effacement réfléchi, volontaire, était utile et beau?

— Il l'était, dit Mme de Barolles, esquivant le serment. C'était une question d'honneur et de respect de soi, c'était même une condition de notre existence! Mais les conditions de notre existence sont différentes aujourd'hui. L'abnégation est désormais inutile, sans but.

Pierre lui mit le doigt sur les lèvres, protestant :

— Ne blasphème pas, malheureuse!

Elle continuait en entêtement très doux :

— Je t'aimais, Pierre, et je t'aime. S'il ne s'agissait que de moi, que de toi, je renoncerais à cette fortune sans regret, mais il n'y a pas que nous : il y a nos enfants! Comment veux-tu que j'abandonne sans lutte ce qui leur doit assurer un avenir de calme et de bonheur? Réfléchis : de nos jours, la supériorité de l'intelligence, celle du sentiment, ne peuvent s'imposer que secourues par la suprématie de l'argent.

— Comment peux-tu croire cela quand je consacre ma vie à la preuve du contraire?

— Et qu'as-tu prouvé jusqu'à ce jour?

Le mot lui fit beaucoup de mal. Il répondit plus sombre :

— Je n'ai pas fini de vivre! Donne-moi le temps d'achever; laisse-moi l'avenir.

Cette fois encore, sans répondre directement, elle s'ancra dans son idée, répétant en calme obstination :

— Il ne faut pas que nos enfants souffrent ce que nous avons souffert!

— De quelles souffrances parles-tu donc? demanda Barolles dans une surprise croissante. Le dévouement mutuel t'a-t-il semblé si dur?

Et comme elle hésitait à s'expliquer plus clairement, à son tour il lui reprocha :

— Et pourquoi ne penses-tu qu'à nos enfants? Ils feront ce que nous avons fait : ils lutteront... L'unique sanction de la vie, c'est l'effort...

Un heurt à la porte coupa son geste, tourna sa naissante colère contre le visiteur :

— Au diable l'importun! N'ouvre pas, Lucie..., je veux en finir avec cette maudite question! Ce que nous avons à nous dire n'est-il pas plus important que tout le reste?

Mais, heureuse d'une diversion à cette orageuse discussion, espérant gagner des connivences en gagnant du temps, Mme de Barolles avait ouvert la porte.

*
* *

Gauvain entra.

— Je viens d'apprendre l'heureuse nouvelle au cercle, ami Pierre. Et d'abord, permets-moi de te féliciter. Ensuite...

— La nouvelle à laquelle tu fais allusion n'est aucunement confirmée, — répliqua Barolles dans une répugnance à prononcer le mot héritage. — Je trouve d'ailleurs bizarre que tu saches, que tout le monde sache ce que le notaire n'a même pas pris la peine de m'annoncer!

— Oh! Pierre, protesta Lucie, prenant Gauvain à témoin, puisque Me Faron m'a prévenue, c'est tout comme?

La phrase rassura l'ami sur l'impair qu'il avait cru commettre.

Jugeant l'héritage suffisamment avéré par la phrase de Lucie, Gauvain se sentit plus à l'aise pour expliquer le but de sa visite :

— Hier encore, cher ami, je ne t'aurais pas parlé de l'affaire qui m'amène parce que tu pouvais te trouver à court d'argent; mais aujourd'hui je ne crois pas ma demande indiscrète. J'ai pris hier, au cercle, une *culotte* formidable..., formidable pour moi qui ne suis pas millionnaire! Et, tu le sais, je dois payer

dans les quarante-huit heures. Cela t'explique pourquoi, en dépit de ma promesse d'observer le secret, je viens te parler de cette petite dette...

— Mais je ne te dois rien, s'emporta Barolles, je ne te dois absolument rien!

— Aussi n'ai-je pas dit *ta* dette..., c'est la dette de ton fils!

— De Maurice? fit Pierre stupéfait et regardant Lucie.

Celle-ci rougit, devinant la vérité.

— Eh oui, une dette de Maurice, répéta Gauvain. Encore une fois, je ne t'en aurais soufflé mot sans ma déveine d'hier et ta chance de ce matin. D'ailleurs la somme n'est pas grosse. En cinq fois, j'ai prêté quinze cents francs à Maurice.

— Quinze cents francs pourquoi?

— Vous êtes bien tous les mêmes, pères candides! dit le vieux garçon dans un gros éclat de rire. Crois-tu que ton beau grand gars de vingt-deux ans n'a pas, comme tous les jeunes gens, ses petites velléités d'indépendance?

Barolles, s'exclamait dans une stupeur :

— Mon fils si raisonnable, des dettes? C'est à ne pas croire!

— N'exagère rien! Il m'a demandé cela par petites sommes, discrètement. Il n'a dû se payer qu'une fête modeste, le pauvre garçon! Et encore, j'en parle par conjecture, car il ne m'a pas donné l'intérêt de mon prêt en confidences. Il a préféré me faire des reçus... Mais avant tout je ne veux pas que tu le grondes! Si tu dois accabler quelqu'un de ta colère, tombe sur moi, qui trahis le secret! D'ailleurs ce ne sont pas les quelques louis que Maurice a jetés par la fenêtre qui vont faire crouler tes monceaux d'or!

— Tu m'ennuies, avec mes monceaux d'or! cria Pierre exaspéré. Je n'ai pas ces millions détestés, je ne les aurai jamais! Je reconnais la dette, encore que je ne me l'explique pas..., mais du diable si je sais quand je pourrai te rembourser! J'ai la poche vide.

Lucie tremblait que cette scène imprévue ne provoquât l'irréparable décision qu'elle craignait. A la dérobée, elle faisait à Gauvain des gestes désespérés pour le prier de ne pas pousser Barolles à bout. Et le vieux garçon, qui croyait les trouver en pleine joie, demeurait décontenancé de ce singulier accueil. Il prit parti de battre en retraite :

— Ne te fâche pas, mon vieux Pierre! Si j'avais su tomber aussi mal à propos, je me serais bien gardé de te conter la chose. Puisque tu es gêné, préoccupé, mettons que je n'aie rien dit. Je me tirerai d'affaire d'une façon ou d'une autre. Mais surtout, ne gronde pas ton fils. Je ne me pardonnerais pas ma trahison! Au revoir et ne te dérange pas, je t'en prie!

Gauvain glissait quelque ironie en cette recommandation, car Pierre, ne voyant plus, n'écoutant plus, s'était rassis à sa table et lui tournait le dos.

Lucie accompagna le vieux garçon jusqu'au palier, essayant d'excuser les rudesses de l'écrivain.

Rentrée, elle refermait à peine la porte de la mansarde, que son mari l'interpella :

— Les voilà, les ingrats, auxquels tu veux me sacrifier! Ta fille dont les caresses cherchent à capter ma volonté! Ton fils qui en est à *taper* sournoisement mes amis!

Très pâle, frémissante, fièrement redressée, Lucie l'interrompit d'une voix indignée :

— Ne reproche rien à Maurice! Je suis peut-être une mauvaise épouse, peut-être une mauvaise mère, mais lui, c'est un fils admirable! Je devine au remuement de tes lèvres ce que tu vas m'objecter : cette dette! Eh bien, ces quinze cents francs que le brave enfant demandait comme pour lui, au risque d'être soupçonné, calomnié, il les a empruntés pour nous, pour moi..., pour toi!

— Pour moi, deviens-tu folle?

— Oui, pour toi aussi, pour toi! répéta-t-elle obstinément se sentant en terrain ferme et redevenue vaillante à défendre son fils. Sans cette visite de Gauvain, tu ne l'aurais jamais su. Mais à présent ce m'est un devoir de te le dire : si modeste que soit notre existence, tu gagnes trop peu et je n'ai jamais assez d'argent pour la maison! Je me prive, nous nous privons tous trois, Maurice surtout, — voici plus d'un mois qu'il déjeune d'un croissant, — et malgré cela, malgré tout, je n'arrive pas à faire face à nos dépenses! Depuis longtemps, je m'endette et me serais endettée de plus en plus sans l'aide de Maurice. Quand il revint du régiment, je désespérais. Ce qui me restait de force et d'énergie, je l'employais, devant vous trois, à retenir mon angoisse au fond de mon cœur afin que rien ne la trahît sur mon visage. Mais, dès que j'avais la certitude de n'être plus observée, je m'abandonnais à des crises de larmes et de sanglots. Maurice m'a surprise dans une de ces défaillances. Je me sentais si seule et si désespérée, il me parut si bon, du fond de ma détresse, en naufragée qui s'accroche à l'épave, d'attacher mes deux bras au cou de ce cher garçon, que je ne sus résister à ses questions pressantes. Je lui avouai les peines et les misères où je me débats en secret depuis vingt ans! Ses paroles m'apaisèrent, son baiser me consola. Le lendemain ton fils m'apportait de l'argent. Il me pria de l'accepter en instances si douces que je ne trouvai pas de mots pour refuser. Et je goûtai, dès lors, à me

confier à lui, à me savoir comprise et protégée, une telle sécurité que je n'eus plus jamais la force de lui cacher aucun chagrin. Il sut remédier à tout. Et si, depuis cette première confidence, j'ai retrouvé confiance en la vie, c'est à ton fils que je le dois!

Elle fut effrayée du ravage que venait de produire sa confession sur le mâle visage de son mari. Toute la colère de l'écrivain venait de sombrer dans une stupeur de désolation.

Ainsi, dans ces derniers mois, non seulement Maurice avait été le conseiller et le soutien de sa mère, mais il avait pris la place du chef, du protecteur, du père, cela, non seulement au foyer, mais dans le cœur de Lucie! Le protégé, l'enfant mis à l'abri des soucis de l'existence, c'était lui, Pierre, lui, le chef! Maurice avait accepté les tracas, les responsabilités accablantes pour que Barolles pût suivre insoucieusement ses goûts! Le fils supportait le choc de toutes les réalités pour que le père pût jouir tranquillement de tous ses rêves!

Cette idée, aussitôt, s'exagéra démesurément dans l'imagination fiévreuse du romancier. Il s'en sentit diminué, rapetissé, humilié. La déception lui parut insondable. Quel effondrement pour son orgueil!

— Il fallait m'avertir que tu manquais d'argent! protesta-t-il enfin, le souffle encore haletant. Pourquoi ne m'as-tu rien dit?

— A quoi bon te torturer de ce qui me torturait? D'ailleurs, rappelle-toi, sois juste : lorsque, par hasard, à bout de ressources, je faisais quelque allusion discrète à mes anxiétés, ne m'en voulais-tu pas de troubler le cours de tes songes? Et même, si tu avais deviné ces chagrins, ton labeur inégal, soumis aux aléas de l'inspiration, t'autorisait-il à me promettre un gain fixe? Tu n'y aurais rien pu, cher Pierre, ou si peu de chose! Ma raison, ma tendresse, tout me conseillait donc de souffrir solitairement. Ce fut très long, très dur. Aussi le jour où mon fils me découvrit trop faible pour une tâche si lourde, ce fut ma délivrance...

Pierre eut un geste afin de lui demander le silence, car chaque mot lui faisait la blessure plus large et plus profonde.

— Non, tu dois tout savoir, il est juste que tu saches! insistait Lucie entraînée, après avoir justifié son fils, à se justifier elle-même, entraînée aussi à s'alléger le cœur, en une fois, de ses souvenances amères. Tu n'as su deviner ni ma détresse morale, ni ma détresse matérielle! Il faudrait, non pas ton imagination de romancier qui plane trop haut, mais une observation minutieuse, patiente, terre à terre, pour découvrir ces petites, ces innombrables souffrances accumulées chaque jour.

— Assez, Lucie...

— Il importe que tu prennes ta résolution en connaissance de cause. J'ai le droit, j'ai le devoir de parler.

— Tu parleras plus tard, demain..., pas aujourd'hui! Repose ta pensée, rentre en toi-même. Et tu reconnaîtras ton erreur : le bonheur n'est pas dans cet avenir fortuné, mais dans l'avenir tel que je l'ai conçu : meilleur que le passé, mais tout de même semblable à ce passé!

— Ce passé-là ne peut pas être le bonheur pour toi, Pierre, car alors ton bonheur ne serait fait que d'inconscience, d'oubli et d'ignorance des tiens!

Il frémit, le cœur déchiré.

— La fière pauvreté, dont nos désirs modestes ont fait une douce aisance ne te suffit donc plus?

— Hélas! elle ne m'a jamais suffi. La visite de Gauvain ne t'a donc rien prouvé? Ne comprends-tu pas encore que c'est notre part double d'angoisses, à mon fils et à moi, qui te payait ton calme et ta sécurité? Ce que j'ai fait, ne me demande plus de le faire! J'ai peiné trop longtemps. Le sacrifice prolongé que tu réclames aujourd'hui excède mon énergie de femme, excède toute énergie humaine! Je me suis assez dévouée, je ne peux plus! C'est fini! Et puisque, Dieu merci! le présent n'exige plus d'immolation pareille, j'attends cette fortune pour mes enfants, pour moi, comme la récompense et la sanction de nos vingt années d'épreuves!

— Ah! Lucie, gémit Barolles, presque égaré par la douleur, c'est à t'entendre, toi toujours silencieuse et docile, prononcer ces paroles de révolte, que je flaire la ruse, découvre le piège et conçois de quel danger cette fortune me menace! Voilà bien le défi que m'avait lancé l'impérieux vieillard, voilà la guerre impitoyable qu'il m'avait déclarée. Aveugle, qui n'avais pas deviné que le défi me serait lancé par les miens, et que la guerre éclaterait à mon propre foyer! Et quand, de toutes parts, l'adversaire m'assaille, tu désertes, tu passes à l'ennemi! Tu veux donc que ce Maraton despote, ce roi de l'argent m'écrase comme il se l'est juré?

— Je ne te comprends plus, dit Lucie, avec une sincérité où Pierre pouvait déjà mesurer l'abîme ouvert entre eux. Il n'y a là nulle vengeance de ton oncle, mais plutôt un oubli généreux de toute rancune, un pardon magnanime! Il faut effectivement que tu sois aveuglé par quelque prévention pour enfanter de si folles imaginations!

Pierre éclata d'un rire nerveux, effrayant :

— Fou! dis donc que je suis fou! L'oncle le disait, dis-le!

Il manquait cette dernière amertume aux lies dont tu m'abreuves!

Et se redressant les poings levés, il cria :

— Eh bien non, je ne suis pas fou! Je saisis clairement le but du vieillard! Je m'explique l'ironie de son sourire! Même mort, il veut avoir raison, il veut me dominer, m'imposer sa conception de vie! Et, pour mieux m'asservir à son culte de l'or, il se sert de Maurice, de Rosette... et de toi! Je ne tomberai pas dans le piège! Je refuserai ses millions! Tant qu'il me restera le souffle je dirai non! Je ne veux pas de cet argent, je ne veux pas de cet hôte fatal dans ma maison! Si la basse jouissance de ces richesses vous tente, vous ne l'aurez pas par moi! Je vous sauverai malgré vous!

Après une telle exaltation, Pierre retomba dans son fauteuil. Et la plainte de son cœur blessé s'exhala en sanglots étouffés.

— Ah! cruelle Lucie, comme tu me fais souffrir, toi que j'ai tant aimée et que j'aime tant encore! Tu n'as donc pas compris que mon apparente indifférence reposait sur une immense confiance en ton amour? Combié dans les plus grandes exigences de mon cœur, j'ai cru pouvoir sacrifier les petites. Si tu en as souffert, pourquoi ne l'as-tu pas dit? Pourquoi m'as-tu menti? Pourquoi me laisser croire que je te donnais le bonheur quand je le possédais seul?

— Mon mensonge était généreux, se défendit-elle. Je taisais ma plainte par bonté, je m'effaçais par dévouement, je m'oubliais par pudeur de penser à moi-même. Et tu t'es si bien habitué à mon renoncement que tu t'étonnes, que tu ne conçois même plus que j'aie pu en souffrir!

— Mais alors pourquoi m'avoir fait de si belles années de croyance et d'illusion pour tout anéantir de ce seul aveu terrible que tu ne partageais ni ma foi, ni mon espoir! Ces vingt ans de bonheur, ce que tu viens de me dire en a fait de l'irrévocable passé... et ce passé lui-même, cruelle Lucie, tu viens de m'en flétrir à tout jamais le souvenir!

Barolles n'eut plus la force de rien dire. Il enfouit son visage entre ses bras. Lucie ne vit plus que sa nuque et ses épaules secouées de sanglots profonds.

A voir cet homme aimé, cet homme si fort et si redouté, pleurer, cassé, brisé, accablé devant elle, un grand trouble la saisit, immédiatement suivi d'un regret torturant. Elle eut conscience qu'il disait vrai et que, même en luttant pour les enfants, elle s'était montrée injuste envers le père. Une sève de tendresse, mêlée de compassion, lui amollit le cœur, la ramena près de lui, l'agenouilla devant son fauteuil. Et, de ses bras caressants, elle

lui enlaça les bras; elle lui attira la tête pour qu'il pût pleurer sur son épaule.

— Pardon de ce que je t'ai dit, fit-elle doucement dès qu'elle sentit que Pierre ne repoussait plus ses caresses. Tout cela, je ne te l'aurais jamais avoué si n'était entré dans notre vie cet espoir de t'arracher à la pauvreté, au labeur effréné..., cet espoir de te rendre plus heureux!

— Plus heureux! murmura Pierre. Comment pourrai-je jamais redevenir seulement heureux après ce que tu m'as dit?

— Pardon, encore pardon! répéta Lucie, plus câline à mesure que Pierre s'abandonnait davantage à l'étreinte. J'éprouve un remords poignant du mal que je t'ai fait, et cependant je mentirais en t'affirmant que mes paroles ne venaient pas du fond de ma pensée et même du fond de mon cœur! Mais, où je fus coupable, mon Pierre bien-aimé, ce fut sans doute en mes regards de défi, en ma voix agressive, en toute mon attitude de résistance heurtant ta virile fierté! C'est à genoux que je devais t'implorer! Le vrai mot qu'il fallait dire, le vrai cri de toute mon âme, le voici : pitié, Pierre! Aie pitié de tes enfants qui, comme toi, ont soif de vivre librement, selon leur cœur et leurs aspirations. Que Rosette ait enfin le bonheur dans le mariage! Que Maurice ait le bonheur dans le développement de ses dons d'artiste! Si tu as eu ces joies, c'est leur tour, donne-les-leur, je t'en supplie humblement. Evite-leur, tu le peux d'un mot, d'un trait de plume, ces soucis obsédants et cette incertitude angoissante du lendemain dont, âme et corps, je sors broyée. Aie pitié de moi, enfin, de moi, ta compagne fervente et ta fidèle amie. Comprends la longue anxiété d'une nature généreuse qu'enserre, qu'oppresse, qu'emmure la pauvreté. Penche-toi sur ma douleur. Abaisse ton visage vers le mien, mets tes yeux dans mes yeux, et dis-moi si mes rides ne sont pas de vraies rides, si mes larmes ne sont pas de vraies larmes? Vois-moi bien telle que je suis : fanée et vieillie avant l'âge, flétrie et brisée de fatigues et de déceptions. Songe que dans cette lutte sans trêve de chaque jour, si ta pensée géniale se développe et se fortifie, mon intelligence à moi s'étiole et s'engourdit. Si le combat ennoblit ton âme, retrempe ta volonté, stimule ton inspiration, il me racornit le cœur, il dissipe mon énergie, il abaisse ma fierté. Ton superbe et lumineux labeur t'a donné de la joie et de l'orgueil, ma tâche obscure et terre à terre ne m'a laissé qu'une tristesse humiliée. Je ne sais si cette fortune me procurera le bonheur, mais je sais qu'elle m'ôtera la souffrance et me donnera le repos. Et c'est assez pour que je l'implore de ton amour, de ta bonté, de ta justice!

Elle rétrécit la caresse de ses bras. Incliné sur sa douleur ainsi qu'elle le souhaitait, Barolles remarqua que ce beau visage pâle, sous une tension d'angoisse, se striait effectivement de vraies rides; il vit que ses grands yeux d'améthyste, si doux, si malheureux, s'inondaient de vraies larmes.

Elle parlait tendrement, lentement, dolemment, sa voix s'harmonisait des mêmes caresses que ses bras : Pierre eut l'âme envahie de frais souvenirs d'amour. Son cœur tressaillait encore de frissons de jeunesse. Et la changeante chevelure de Lucie, où mouraient, puis revivaient tous les ors de l'automne, auréolait de splendeur sa beauté tragique et désolée. Toutes les plaintes longtemps tues et soudain remontées de son âme ulcérée semblaient lui remuer les lèvres pour y attirer de consolants baisers. Ainsi, faible et triste, agenouillée et l'entourant de ses bras, dans son charme attendrissant de fleur à peine fanée, dans sa grâce svelte et captivante de liane qui cherche l'enlacement et l'appui, combien Lucie parut à Pierre plus belle et plus touchante. Combien plus émouvante par tout ce qu'elle évoquait de souffrance et d'amour!

Frémissant, ressaisi par les liens mutuels enracinés, noués fibre à fibre en leurs cœurs, il vibrait et se sentait bouleversé, déchiré de toute l'amoureuse pitié qu'elle invoquait. Elle perçut son émotion et saisit sa faiblesse. Elle posa ses lèvres sur ses lèvres et soupira dans la ferveur et le recueillement d'un baiser de paix :

— Consens... pour mes enfants, pour moi!

Avait-elle tant souffert? Pierre ne se le demandait plus. Elle avait su rouvrir au fond de son âme, moins d'abord par ses reproches âpres et durs qu'ensuite par ses prières et ses larmes, des sources d'émotions si vives et si profondes que, dans ce trouble puissant, la part vraie de ses plaintes lui fit croire soudain le reste vraisemblable. Les reproches mêmes qu'elle n'avait pas achevé d'exprimer, Pierre acheva de se les formuler à lui-même. Il prit l'élan d'amour et de pitié qui le jetait vaincu dans les bras de sa compagne pour le mouvement spontané d'une rétraction justicière; il prit le cri de son cœur pour le cri de sa conscience.

Ce fut très bas, encore troublé et cependant déjà conscient de sa défaite, qu'il balbutia :

— Ne pleure plus..., n'implore plus! Puisque tu le veux, puisque *je te le dois*, je te donne ce consentement! J'accepte... avec une tristesse immense, infinie, mais j'accepte!

Mme de Barolles se releva vivement. Elle demanda dans une joie fébrile, avide, délirante :

— Tu acceptes? Est-ce bien vrai? Jure-le!

— Je te le jure.

— Merci, tu es bon... Je t'adore, mon Pierre chéri!

Dans son ravissement, elle dénoua ses bras, dégagea le cou de son mari de son étreinte caressante et pria :

— Me permets-tu d'aller rassurer Rosette et Maurice? Ils vont être si contents, que j'aurais remords de leur faire attendre une telle joie!

Lucie avait déjà gagné la porte. Elle ne songeait plus qu'à ses enfants. Et Pierre demeura seul dans la mansarde.

Pourquoi Lucie n'était-elle pas restée? Comment n'avait-elle pas compris, elle qui se plaignait tant d'avoir souffert en solitude, qu'elle lui devait sa présence à cette heure d'épreuve?

Le souffle froid de la porte refermée enveloppa le romancier d'un frisson. Les bras désenlacés, l'étreinte tiède dénouée, lui laissaient le cœur frileux et nu. Son geste machinal d'adieu se perdit dans un vide immense : il eut l'impression, les bras ouverts et tâtonnants sans rien trouver à quoi se rattacher, de sombrer lentement dans un abîme.

Bientôt, les sourcils contractés, les yeux fixes, il s'enfonça dans l'obsession du formidable assaut que, derrière Lucie, venait de lui livrer le vieillard au sourire d'ironie. Il ressaisissait clairement le sens de la lutte meurtrière où, inconsciemment, elle venait de triompher de toutes ses répugnances, de toutes ses aversions, de toute sa haine de l'argent. D'instinct, elle avait usé des armes, en apparence inoffensives et cependant dangereuses de la femme : reproches, plaintes, prières, pleurs, sanglots, puis caresses et baisers. Et Pierre était vaincu.

Plus conscient de sa défaite qu'elle de sa victoire, il demeurait le cœur lourd à croire que tout son sang y refluait, s'y arrêtait, s'y engorgeait pour l'étouffer.

Puis, dans un éveil de fièvre, il revécut les phases cruelles de la lutte. Ce bonheur qu'il croyait donner à sa femme, à ses enfants, lui seul en avait joui! Près de lui, si complètement heureux, Lucie avait vécu malheureuse affreusement! Quelle effroyable révélation! Et ces choses atroces, comme elle les avait avouées spontanément, en effusion sincère, en jaillissements d'un cœur débordé d'amertume! Ne comprenait-elle pas, ne voyait-elle pas combien elle le torturait? Ou bien, le voyant, le comprenant, parlait-elle quand même, parce qu'elle sentait sa plainte juste et croyait juste de le faire souffrir à son tour?

« Et n'est-il pas réellement juste que je souffre? » se demandait Barolles.

Par une imperceptible lézarde, le brouillard souvent pénètre

dans la maison, moisit et pourrit tout. Ainsi Lucie, par ses reproches et ses larmes, venait de faire entrer le doute au cœur de son mari. Et de ce doute, Pierre s'affolait maintenant. L'insinuation, en morsure incessante, rongeait ses convictions, sa foi, son idéal. Des anxiétés enveloppaient sa pensée.

Il s'était dit : « Sacrifions d'abord tout à mon labeur inspiré. Lorsque, par mon travail, j'aurai conquis la gloire, ce sera, largement partagé, le bonheur pour tous les miens! » En cela, ne pensait-il pas à lui avant de penser aux autres? N'étouffait-il pas les aspirations de sa femme et de ses enfants dans la satisfaction de réaliser immédiatement sa propre conception de vie? Ne négligeait-il pas ses devoirs envers eux? N'était-ce pas, pour avoir obstinément subordonné sa vie sentimentale à sa vie intellectuelle qu'un remords plus poignant lui tenaillait le cœur?

A descendre en lui-même, à se scruter plus minutieusement, Barolles, en arbitre sévère, reconnaissait ses torts.

— Ne me suis-je donc libéré qu'au détriment de la liberté des miens? »

Il s'abîma dans l'envoûtement de ce scrupule. Combien, depuis que Lucie avait parlé, la vie lui paraissait plus difficile. Dans l'absolu de ses idées, cette intransigeance hautaine qui le faisait planer au-dessus des contingences humaines, n'était-elle autre chose qu'une absurde attitude d'orgueil? Ne se montrait-il pas aussi despote, avec le culte de son génie, que Maraton avec le culte de son argent?

Mais, quoi qu'il suscitât contre elle, sa doctrine vitale ne lui paraissait ni nuisible, ni fausse, ni même hasardée. Il essayait de se justifier dans un grand soupir de douleur :

« A quoi bon me tourmenter misérablement? Si j'eus des torts envers Lucie, Maurice et Rose, je viens de les racheter au prix de mes plus chères convictions. Quels sacrifices passés peuvent-ils opposer à celui que je leur fais? »

Et toujours le souvenir de la promesse arrachée lui revenait dans un accablement.

Et, l'imagination frappée, il se répétait sans cesse :

« J'ai voulu vivre mon rêve hors de toutes les tyrannies, dans le dédain de toutes les servitudes qu'impose l'or. Offensé, défié, tout-puissant, l'or prend sa revanche : Maraton sera vengé! »

Et, subitement évoqué, le froid, le sarcastique, l'indéfinissable sourire de l'oncle lui fit comprendre qu'il venait de perdre la grande, la décisive, la suprême bataille de sa vie.

La fin prochainement. Charles Foleÿ.

Mme DE POLASTRON

D'APRÈS DES CORRESPONDANCES INÉDITES

Mme de Polastron[1] n'est pas tout à fait une inconnue dans l'histoire; mais elle n'y figure guère que comme la dernière favorite du comte d'Artois, devenu plus tard Charles X. C'est à ce titre équivoque qu'on lui accorde quelque attention. Sa longue faiblesse mérite un jugement sévère. Sa mort acceptée par elle en expiation, ses derniers conseils si chrétiens au comte d'Artois défendent sa mémoire. Et durant ses erreurs, le trouble que sa passion n'effaçait pas témoigne qu'elle eut toujours la nostalgie du devoir abandonné. C'est l'impression que nous avons éprouvée en parcourant une centaine de lettres[2], toutes inédites, de Mme de Polastron oubliées jusqu'ici, faible débris d'une vaste correspondance. Avec elles nous essayerons de reconstituer cette mélancolique physionomie.

Louise de Lussan d'Esparbès naquit le 19 octobre 1764. Son père, mort maréchal de camp, était alors colonel au régiment de Périgord. Elle était petite-fille de M. Rougeot, fermier général. Quelque temps après sa naissance, l'enfant eut le malheur de perdre sa mère. Peu confiante dans l'intelligence et la légèreté de son mari, celle-ci, avant de mourir, confia l'orpheline à Mme de Coulommiers, mère de la comtesse de Montault, et grand-mère de la duchesse de Gontaut[3], qui veilla sur elle avec une sollicitude maternelle.

La première éducation se faisait alors dans la famille; mais vers l'âge de douze ans il fallut songer au couvent pour préparer

[1] Marie-Louise-Françoise d'Esparbès de Lussan (19 octobre 1764-27 mars 1804), mariée à Denis-Gabriel-Adhémar, vicomte de Polastron (1758-1821).

[2] Archives du comte de Sèze au château de Chemazé. Lettres léguées par la marquise de Lage au fils du défenseur de Louis XVI, le comte de Sèze, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, sous-préfet, maître des requêtes au Conseil d'Etat (1783-1867)

[3] Duchesse de Gontaut, née Marie-Joséphine-Louise de Montault-Navailles, 1772-1857, fille de la comtesse de Montault-Navailles, née Marie-Cécile Simonet de Coulommiers.

Louise à sa première communion. L'abbaye de Panthémont[1], dans le faubourg Saint-Germain, était à la mode; on proposa cet établissement au colonel d'Esparbès, qui s'empressa de l'accepter. Aussi bien c'était là qu'avaient été élevées toutes les femmes de son monde.

Dans cette aristocratique maison, le Sacré-Cœur du temps, la discipline était accommodante et les habitudes assez mondaines. Louise d'Esparbès devint bientôt la favorite des bonnes sœurs Bernardines. Ce n'était pas seulement sa position d'orpheline un peu abandonnée ou la fortune du fermier-général, son grand-père, qui lui valaient cette exceptionnelle bienveillance. Sans être plus jolie que beaucoup de ses compagnes, elle avait dès lors dans la voix et dans le regard une puissance d'attrait à laquelle on échappait difficilement. Les caresses des religieuses ne l'empêchaient pas de regretter les jours passés auprès de Mme de Coulommiers, et son cœur aimant cherchait une compensation. Il ne tarda pas à la trouver.

Parmi cet essaim de jeunes filles dont l'imagination commençait à s'éveiller, on distinguait Mlle Stéphanie-Béatrix d'Amblimont[2], de vieille race de soldats et de marins. Intelligente, active et prompte en saillies, elle offrait de nombreux contrastes avec Louise d'Esparbès; mais ces différences se fondaient dans un même besoin de tendresse. Les deux enfants se devinèrent bientôt et se prirent à s'aimer avec l'impétuosité de leur nature et la sincérité de leur âge. Les maîtresses ne blâmèrent pas ces naïfs épanchements.

En 1806, pendant que les canons de l'Empire revenaient d'Austerlitz, la marquise de Lage écrivant de Logroño, où elle était en séjour auprès de la comtesse de Montijo[3], racontait à son ami, le comte Louis de Sabran[4], cet éveil à la vie sentimentale.

Que vous êtes aimable d'avoir été visiter et d'avoir parcouru Panthémont! Je regrette de n'avoir pas été là avec vous. Cette allée du côté de Bellechasse était surtout la nôtre. Là nous jouions aux

[1] Abbaye de Panthémont, église ouverte au culte en 1756, actuellement temple protestant, rue de Grenelle. Les bâtiments servent à la direction du Génie. (Comptes et titres de rentes de l'abbaye de Panthémont. Archives nationales, dossier H. 4036 à 4038.)

[2] Stéphanie-Béatrix d'Amblimont, née à Paris le 17 avril 1764, morte à Baden le 7 décembre 1842. Mariée le 13 janvier 1782 au comte puis marquis de Lage de Volude, enseigne de vaisseau.

[3] Comtesse de Montijo y de Miranda, duchesse de Peñaranda (doña Maria Francisca de Porto Carrero y Zuniga), grand-mère de l'impératrice Eugénie (1754-1808), offrit l'hospitalité en Espagne à Mme de Lage pendant l'émigration et se lia intimement avec elle.

[4] Elzéar-Louis Zozime, comte, puis duc de Sabran, pair de France, lieutenant-général (1764-1847), épouse, en 1818, Victorine-Amélie-Antoinette de Pontevès-Bargème.

barres, nous sautions sur la corde, nous nous promenions tous les jours. Je serais montée avec vous à la classe; j'aurais revu nos chambres, celle de ma pauvre amie surtout, avec quelle douloureuse émotion! J'aurais peut-être retrouvé sur les murailles de son écriture et de la mienne. Ce temps si heureux de mon enfance et de celle de Mme de Polastron me paraît un songe.

Je vous aurais montré la place où nous nous promîmes toutes deux de nous aimer jusqu'à la mort et de n'avoir jamais rien de caché l'une pour l'autre. En sortant de ces jeunes serments, plus solides que bien d'autres, nous éprouvions cette vive émotion, ce charme indéfinissable qui accompagnent le partage de nos sentiments et la certitude de ne jamais vivre ni penser seule dans ce monde. Comment exprimer ces ravissements de nos âmes qui ne soupçonnaient pas les trahisons de la vie et de l'amitié? Ces promesses avaient quelque chose de sacré. Pour la première fois nous éprouvions une sorte de sérieux inconnu et de considération de nous-même, en nous trouvant engagées si loin pour l'avenir.

C'est après de si tendres et de si vraies assurances que j'ai goûté pour la première fois ce recueillement d'une douceur ineffable. Nous n'avions pas idée d'un sentiment plus passionné ; mais rien n'a refroidi ce premier élan de nos cœurs; les préoccupations qui sont survenues ne l'ont pas absorbé. Nous portions dans ces premières affections l'exaltation de celles que nous ne connaissions pas.

Chaque jour nous amenait une joie. Je me souviens qu'aux heures d'étude, n'étant pas l'une à côté de l'autre, nous nous écrivions souvent pour nous dire que nous nous aimions, que nous ne changerions jamais. Un regard, un frôlement, un baiser, nous jetaient dans l'extase. L'avenir ne nous a point démenties. Hélas! c'est bien jusqu'à la mort.

Nous avions fait notre première communion ensemble; nous avions été confirmées ensemble; nous nous sommes mariées presque enmême temps; nous avons émigré ensemble; mais une seule est morte et c'est moi qui survis.

J'ai retrouvé ici le portefeuille qu'elle m'a fait remettre, contenant ses lettres. Ne pouvant pas les garder avec moi, je les envoyai en Espagne, en même temps que d'autres papiers pleins de chers souvenirs. Mme de Montijo me les a rendus. Souvent je relis quelques-unes de ces lettres où elle me parle. Elles me font un déchirement si douloureux que j'hésite à les reprendre, quoique je me sente entraînée à cet attendrissement.

A dix-sept ans, Louise d'Esparbès était un beau parti. La duchesse de Polignac [1], gouvernante des enfants de France et favorite de Marie-Antoinette, jeta les yeux sur elle pour son frère, le vicomte de Polastron, colonel en second dans Dauphin-Cavalerie. Pour la forme, on consulta le père de la jeune fille; le comte d'Esparbès [2] ne demandait qu'à être relevé d'une tutelle

[1] Comtesse, puis duchesse de Polignac, favorite de la reine Marie-Antoinette, née Yolande-Martine-Gabrielle de Polastron (1749-5 décembre 1793).

[2] Louis-François d'Esparbès de Lussan, baron de la Motte Bardiguet, maréchal de camp, colonel dans Périgord. Né en 1732, veuf le 27 décembre 1764 de Marie Rougeot.

dont la responsabilité l'avait pourtant peu gêné. Il promit tout, même le consentement de la principale intéressée, qui ne soupçonnait rien de ces accords. Toutes les convenances semblaient d'ailleurs se rencontrer dans cette union.

La première entrevue eut lieu dans le parloir de Panthémont et différa peu des visites que l'on fait à une pensionnaire. A peine Mme de Polignac annonça-t-elle, en termes vagues, ce dont il s'agissait. Louise, naturellement timide, n'osait lever les yeux sur ce prétendant qui arrivait à l'improviste et qui restait muet. Le silence des jeunes gens fut pris pour un acquiescement et l'on ne s'occupa plus que des préparatifs d'un mariage conclu.

Sauf l'essentiel, qui est la convenance mutuelle et le sentiment des futurs époux, Mme de Polignac s'était occupée avec beaucoup d'intelligence et de cœur de leur avenir. Elle avait obtenu pour la jeune femme une place de dame du palais de la reine, avec logement au château; le mari devait être nommé colonel en pied, ce qui était son rêve. Elle-même se promettait d'être pour sa belle-sœur une amie et une mère. Comment celle-ci n'aurait-elle pas été heureuse dans cette communauté de vie? M. d'Esparbès ne se doutait et ne s'occupait de rien.

Louise semble avoir assisté à ces préparatifs comme à un spectacle auquel elle n'aurait pas été si fort intéressée. Sans attrait et sans répulsion pour l'homme qu'on lui destinait, sans expérience, sans conseiller qui mît son attention en éveil, elle laissait aller les choses. Ne se passaient-elles pas ainsi partout et en pouvait-il être autrement? Comment croire qu'une tendresse si vigilante jusque-là fût en défaut dans cette circonstance qui était la conclusion nécessaire de son éducation et de laquelle dépendait son avenir? Elle avait d'ailleurs assez de modestie et de bon sens pour n'être pas éblouie par les splendeurs de la cour qu'on lui laissait entrevoir.

Le jour du mariage se passa comme un jour presque ordinaire. La cérémonie eut lieu en petit comité. Seule la duchesse de Guiche [1], fille de la duchesse de Polignac et qui avait été mariée à quinze ans, eut le pressentiment de la détresse qui se cachait derrière cet appareil de fête; elle s'efforça d'y remédier par ses soins délicats et sa gaieté charmante. C'était d'ailleurs une ancienne compagne et une amie intime de la mariée. M. de Polastron devait partir le soir de ce même jour et cette circonstance ne semblait aucunement le gêner; il songeait à l'effet qu'il

[1] Duchesse de Guiche, née Louise-Gabrielle-Aglaé de Polignac (7 mai 1766 † Holyrood 30 mars 1803).

allait produire sur son régiment. La pensée du corps de garde effaçait le souvenir de la chambre nuptiale. Entre ces deux êtres, à pareil jour, il n'y avait rien de commun que le nom.

La nouvelle vicomtesse de Polastron devait être présentée à la reine. Grave affaire! On sait à quel degré de complication en était venu le cérémonial à la fin de ce siècle de scepticisme. Le costume, la manière d'entrer, de sortir et de se tenir, les saluts et les révérences, tout était réglé jusque dans les plus insignifiants détails; aucune spontanéité n'était laissée à la grâce naturelle; la moindre gaucherie pouvait rendre ridicule. Le « baiser de la reine » surtout était une affaire importante et périlleuse.

Mme de Polastron avait été minutieusement exercée par les maîtres à la mode. Marie-Antoinette avait voulu prouver sa faveur à Mme de Polignac en faisant habiller cette jeune femme dans la chambre même de la reine et en daignant la parer de ses diamants. Les courtisans avertis surveillaient les plus petits gestes.

La première impression fut bonne; mais, au moment décisif, Louise se trouble, oublie tout et accumule fautes sur fautes. Les rires, les chuchotements achèvent de la décontenancer et les larmes montent à ses beaux yeux. Une seule personne compatit à cette humiliation; c'est le jeune frère de Louis XVI. Dans ce moment, les regards de Mme de Polastron et ceux de son consolateur se rencontrèrent et dans leurs cœurs un sentiment naquit irrésistible, qui devait grandir jusqu'à la mort, dominant tous les autres, source intarissable de délices et de repentir.

Déjà impopulaire à Paris, comme le produit et le champion d'un régime détesté, le comte d'Artois était l'idole de la cour par son élégance, ses allures chevaleresques, sa gaieté spirituelle, son faste prodigue et sa galanterie. On aimait en lui les défauts de sa race et de son temps. Ses conquêtes faciles le faisaient comparer à son aïeul Henri IV par les courtisans qui ne connaissaient du Béarnais que la gaillardise et quelques bons mots.

L'empire que la vicomtesse de Polastron avait pris subitement sur lui eut d'abord un bon résultat; il renonça aux aventures vulgaires. Pour conquérir cette femme innocente, que le bruit effarouchait, et dont le charme était fait de réserve pudique et de sentimentalité un peu triste, il fallait d'autres procédés que pour gagner des filles d'opéra. Le comte d'Artois le comprit. Il n'en devint que plus dangereux. D'ailleurs il était, dès ces premiers temps, épris de bonne foi.

On le vit de plus en plus assidu aux soirées de Mme de Polignac, où Marie-Antoinette le retrouvait avec plaisir. Pendant longtemps, Mme de Polastron ne soupçonna aucune galanterie dans

cette recherche, qui lui semblait inspirée par une pensée d'encouragement. Mme de Gontaut était dans la même sécurité; mais bientôt la jalousie et la malice ouvrirent les yeux et les lèvres des courtisans; on chuchota, et les bruits parvinrent jusqu'à la reine. Marie-Antoinette donna un premier avertissement à sa dame du palais : « Prenez garde, Louise, lui dit-elle, les grilles de la duchesse de Navailles ne sont plus là. »

Entre temps, Mlle d'Amblimont, par l'entremise de la princesse de Lamballe, à laquelle elle était attachée en qualité de « dame pour accompagner », était devenue comtesse de Lage de Volude. Les deux jeunes femmes entretiennent une correspondance très suivie; mais presque rien de cette intrigue n'y transpire. Il en sera de même pendant les années qui précèdent la Révolution; soit que les deux amies évitent ce sujet, soit qu'elles aient détruit tout ce qui avait rapport à ce côté de leur vie. Cette dernière hypothèse est plus vraisemblable. Nous ne pourrons donc que glaner quelques indications égarées à travers ces lettres, où il est surtout question d'amusements, de fêtes, de bals, de spectacles, de soupers, de jeux, de chasses, de villégiatures et d'événements de famille.

Le 14 février 1782, Mme de Polastron écrit à Mme de Lage, mariée depuis un mois seulement :

La comtesse Diane[1] s'est acquittée de ta commission, ma chère amie; elle m'a dit mille choses de ta part et elle m'a assurée que tu avais été fort aimable au bal; ce que j'ai eu de la peine à croire, car tu es ordinairement maussade et triste. Voilà des injures affreuses, mais je sais que tu les prendras dans le sens où je les pense.

J'ai été bien contrariée de la mort de Mademoiselle d'Orléans[2], puisqu'elle m'a privée du plaisir de te voir au bal de Mme de Lamballe. On m'a dit qu'elle en donnerait un en carême; mande-moi si cela est vrai. Tu sais que la reine en a donné un au lieu de celui qu'il devait y avoir chez Mme de Lamballe; il a été superbe. C'était dans la salle de la Comédie. On a soupé dans une autre pièce charmante, où il y avait tant de monde qu'on étouffait un peu. Le bal a duré fort longtemps; mais j'étais si fatiguée que je me suis retirée de bonne heure, c'est-à-dire à trois heures.

J'ai été aussi à plusieurs bals à Paris. Enfin, j'ai besoin du carême pour me reposer. Mande-moi quand tu dois revenir ici; je serai charmée de te voir.

Adieu, ma Blimonette; je t'embrasse de tout mon cœur et je t'aime bien tendrement. Je suis pour la vie ton amie.

D'Esparbès, vicomtesse de Polastron.

[1] Comtesse Diane de Polignac, chanoinesse, sœur du duc de Polignac, dame d'honneur de Mme Elisabeth.

[2] Mlle d'Orléans, sœur jumelle de Mlle de Chartres qui fut Mme Adélaïde, morte de la rougeole à cinq ans.

Et, dans sa précipitation, elle adresse sa lettre comme d'habitude à *Mademoiselle, Mademoiselle d'Amblimont;* mais, se ravisant assez tôt, elle ajoute : « Il faut convenir que je suis bien étourdie et je vais en subir la punition, en me trouvant obligée de faire une enveloppe. »

Pendant cette année 1782, la vicomtesse de Polastron est allée faire une excursion dans les Pays-Bas avec la famille de Polignac. Elle tient son amie au courant de ce qui lui arrive :

Aix-la-Chapelle, ce 29 juillet 1782.

Il y a des siècles que je n'ai reçu de tes nouvelles, ma chère amie; j'espère que ce n'est pas ta santé qui t'empêche de m'en donner. Mme de Guiche m'a écrit que tu as bien grossi et qu'elle t'a vue chez la princesse de Lamballe. Je vois arriver avec plaisir le moment de mon retour. M. de Polastron n'est point parti et il me mande qu'il commence à croire que je le retrouverai à Paris. Cela me ferait un plaisir extrême; mais s'il part quelque temps après, j'aurai bien des regrets de n'être pas restée avec lui jusqu'à ce moment. Conviens, ma chère, que ce serait bien fâcheux pour moi.

Nous partons le 4 du mois prochain et nous serons à Paris le 10 ou le 12. Cela aurait pu aller plus promptement; mais nous nous arrêterons à Ostende et à Bruxelles pour prendre congé de l'archiduchesse, qui nous a fort bien reçus à notre arrivée. Elle chargera sûrement la comtesse Diane d'une lettre pour la reine, car elle lui a demandé si nous repasserions par Bruxelles. J'imagine que c'est pour cela.

J'ai été quatre jours à Spa et je m'y suis bien amusée; on nous a donné des bals charmants. Ceux d'ici sont tristes, car il n'y a presque pas de danseurs.

Plusieurs personnes de notre connaissance, que nous avons vues à Spa, viennent aujourd'hui. Nous voulons leur donner une petite fête; mais le temps n'est pas beau. Cela nous contrarie. Notre projet est d'aller au-devant d'eux, à cheval, et de leur donner de la musique et un spectacle avant le souper. S'il fait beau, une illumination après. Je crois que ce sera assez joli, pourvu que le temps soit favorable. Je voulais t'écrire une plus longue lettre, mais nous sommes fort occupés de tous ces préparatifs.

Adieu donc, ma Blimonette Tu es un peu paresseuse de ne m'avoir pas écrit plus tôt; je crois pourtant que c'est moi qui te devais une réponse. Je t'aime du plus tendre de mon cœur et je t'embrasse de même.

D'Esparbès, vicomtesse de Polastron.

Mme de Lage, ayant éprouvé les malaises qui annoncent une maternité prochaine, son amie lui prodigue les conseils, et cette situation provoque des retours sur elle-même :

Versailles, ce 12 décembre 1782.

J'espère, ma chère amie, que tu m'as pardonné mon espèce d'indiscrétion, dont je t'avoue que je ne suis nullement fâchée. Conviens

qu'il eût été plus prudent de dire à ta maman ce que tu souffrais; elle aurait pris les précautions qu'il faut. Il eût été bien de ne pas lui en parler, si tu n'avais souffert qu'un jour; mais voyant que cela durait et devenait plus sérieux, tu n'es point excusable de n'en avoir rien dit.

C'est Féron [1] qui m'a tout appris, et j'ai cru que tu l'avais avoué; c'est cè qui a fait que je l'ai dit à M. de la Vaupalière [2]. Sans cela, tu peux bien imaginer que je ne l'aurais pas pris pour mon confident, ni M. de Las-Cases [3].

J'espère que tu es mieux à présent; mais je vois avec peine que je serai bien du temps sans t'avoir ici; cela m'afflige beaucoup.

Pour m'en dédommager, et pour savoir par moi-même de tes nouvelles, j'irai, si tu le veux bien, te demander à souper, lundi; mais je serais fâchée que cela puisse en rien importuner Mme d'Amblimont [4]. Aussi je t'écris d'avance pour que tu arranges tout; mande-moi seulement samedi ce qu'il y aura de décidé. J'espère que tu me parleras bien franchement; malgré le plaisir que j'aurais à te voir, je ne veux importuner personne. Tu sais que c'est ma manière de penser.

Je fais en ce moment ma semaine; elle est commencée depuis dimanche. Cela n'est point du tout embarrassant; il n'y a que les toilettes qui m'ennuient et il faut en faire beaucoup. Je ne sais pas encore le jour que j'irai à l'Opéra; je suis bien fâchée que ce jour-là il me soit impossible d'aller t'embrasser; mais je me dédommagerai la semaine prochaine.

Ton mari [5] reviendra sûrement dès que la paix sera faite. On n'en dit rien de nouveau; on attend toujours le fils de M. de Vergennes. Je t'assure que je désire bien qu'il en apporte la nouvelle. M. de Polastron irait toujours en Amérique avec M. de La Fayette; mais il ne courrait point de danger et son voyage serait moins long. Il y a bien longtemps que je n'ai reçu de ses nouvelles, et si je ne connaissais pas sa paresse, je serais inquiète. Tout cela me fait souhaiter le plus vivement possible que l'on fasse cette paix.

Quelques jours plus tard la pauvre femme revient sur ce douloureux sujet. Peut-être sent-elle que la présence d'un mari serait un préservatif contre les poursuites dont elle est l'objet, contre la méchanceté des courtisans et contre les faiblesses de son propre cœur.

J'ai reçu, il y a quatre jours, des nouvelles de M. de Polastron; il me mandait qu'on parlait beaucoup de la paix à Cadix. Il doit savoir maintenant qu'elle est faite, car on aura sûrement expédié un cour-

[1] Le Féron, frère de Mme de Poulpry, compagne de Panthémont.

[2] Pierre-Charles-Marie-Etienne Maignard, marquis de la Vaupalière, marié à Mlle de Clermont d'Amboise, père de la comtesse de Langeron et de la marquise de Balleroy.

[3] Marquis de Las-Cases (Pierre-Jean), épouse en 1774 Rose-Raymonde Budes de Guébriant, cousine germaine du comte de Lage.

[4] Mme d'Amblimont, née Marie-Anne de Chaumont-Quitry, 1736-1842.

[5] De Lage de Volude (Joseph-Paul-Jean), comte, puis marquis (1763-1799), commandait à cette époque le *Pivert*, avec lequel il se distingua dans les parages de l'île des Sept-Frères et de Saint-Domingue.

rier d'Angleterre. Rien n'est encore décidé pour son retour. Il reviendra si M. de La Fayette revient; il ira en Amérique, si M. de La Fayette y va. Aussitôt que je saurai quelque chose, je te le communiquerai.

Le mari désiré arrive enfin et Marie-Antoinette fait ajouter une chambre au logement de sa dame du palais; mais on ne voit pas que le colonel ait eu pour sa femme les empressements qu'elle aurait souhaités. Il s'ennuiera bientôt à Versailles, où l'étiquette gêne ses habitudes de soldat; il s'ennuiera même à Paris. Il n'est décidément bien qu'en garnison ou en campagne; aussi disparaît-il après moins d'une année de présence et il ne sera plus question de lui qu'incidemment et à de longs intervalles.

La comtesse de Lage a mis au monde sa fille aînée, *Nathalie*[1], le 28 octobre 1782. De Saint-Germain, où elle habite, elle annonce cet événement et Mme de Polastron se hâte de lui répondre :

Que tu es aimable, ma chère amie, de m'avoir fait part de ta joie. Je t'assure que personne ne peut y être plus sensible que moi; je voudrais seulement être aussi heureuse que toi; mais il faut espérer que cela sera bientôt.

Comme ton mari doit être content d'avoir trouvé une jolie petite fille! Mande-moi s'il la caresse beaucoup. Il doit l'aimer à la folie.

Désormais Mme de Polastron a presque toujours dans ses lettres un souvenir pour la frêle créature qu'elle appelle « ma fille »; elle veut que la mère lui « rende une part des baisers » innombrables qu'on lui envoie, et plus tard, lorsque la petite langue se déliera, il faudra qu'on lui apprenne à dire « maman Polastron ».

Les fêtes ne chôment pas à Versailles et dans les autres résidences royales où la cour séjourne plus ou moins longtemps. La dame du palais rend compte de celles où son amie n'était pas.

Je t'ai bien regrettée les deux jours que je viens de passer à Paris. Nous nous y sommes bien amusés, mais nous n'y avions pas notre Fanie. J'ai beaucoup vu les Féron; Mme de Guiche leur a donné à souper et à dîner. Nous avons eu un petit concert qui a été vraiment très joli. Devine qui nous a fait bien rire? C'est M. d'Ossun[2], je défie que l'on soit plus gai. Il s'est tout de suite trouvé en connaissance avec les Féron, et il a été admis dans notre société tout le temps que nous avons passé à Paris...

J'espère, ma chère amie, que tu seras guérie pour jouer la comédie. Tâche de ne pas avoir trop peur, car rien ne dépare davantage. Je te

[1] Marie-Louise-Stéphanie-Béatrix-Nathalie de Lage de Volude (1782-1841).

[2] D'Ossun (Charles-Pierre-Hyacinthe), comte (1750-1791), colonel de Royal-vaisseaux, maréchal de camp, épouse en 1786 Geneviève de Gramont.

conseille une chose que je ne ferais sûrement pas, car je ne connais rien de plus imposant que de se trouver en représentation devant tant de monde; mais je suis bien sûre que tu t'en tireras à merveille et bien mieux que je ne ferais en semblable occasion.

Mme de Guiche a été charmée de recevoir ta lettre; elle vient de commencer sa réponse, mais Armand[1] la fait enrager et je doute qu'elle vienne à bout de la finir.

Nous sommes, Mme de Guiche, M. de Polastron, Armand et moi, restés dans le salon de ma sœur[2], tout seuls. Elle vient de sortir avec la petite Madame. Pour nous consoler de son absence, Mme de Guiche et moi nous t'écrivons; M. de Polastron fait de la musique et Armand polissonne tant qu'il peut. Voilà exactement, chère amie, la situation. Tu vois qu'il doit être malaisé d'écrire une lettre qui ait le sens commun dans une chambre où il se passe tant de choses; aussi je doute que la mienne soit même lisible.

Je ferai mon possible pour me trouver à Paris en même temps que tu y seras. Crois que c'est pour moi un grand plaisir de saisir les occasions de te voir; je les trouve seulement un peu rares, ce qui me fait beaucoup de peine.

Ta princesse ne reste donc que trois semaines à Fontainebleau. Je ne compte pas y rester davantage et je désire de tout mon cœur être de semaine quand tu seras là. Nous en parlerons à notre prochaine entrevue.

La reine se porte très bien et je suis persuadée qu'elle est grosse. Je voudrais être comme elle, pour bien des raisons; il faut espérer que cela arrivera bientôt. Ce sera, je te jure, un profond bonheur pour moi.

Mme d'Amblimont a eu la bonté de m'envoyer les livres dont tu m'avais parlé. Je ne les ai pas encore tous lus, mais je les trouve charmants. Quand tu voudras, je te donnerai le troisième tome des *Amants de Lyon*. Je suis persuadée que tu as déjà pleuré en lisant ce que tu en as; pour moi, je n'ai pas discontinué, et j'avais peur de me transformer en fontaine.

Vers la fin de cette année 1782, à la date du 12 décembre, nous trouvons un passage où il est fait clairement allusion aux poursuites déjà anciennes du comte d'Artois, aux bruits défavorables qui circulent et aux avertissements reçus.

M. le comte d'Artois est fort bien à présent, c'est-à-dire mieux, car il y a des moments où il voudrait reprendre ses anciennes manières; mais il doit voir que cela ne me plaît nullement. Mme de Choiseul[3] m'en a parlé l'autre jour; elle m'a dit que tout le monde lui demandait si je lui avais avoué. Il a bien fallu en convenir, ce dont je ne me souciais pas du tout.

[1] Armand-Jules-Marie-Héraclius de Polignac, fils aîné de la duchesse (1771-1847), duc, écuyer de Charles X, maréchal de camp, épouse en 1790 Idalie-Jeanne-Nina de Neukirchen de Nyvenheim.

[2] Duchesse de Polignac.

[3] Duchesse de Choiseul, née Louise-Honorine Crozat du Châtel, veuve du premier ministre de Louis XV.

En quoi consistait cet aveu?

Il est probable qu'il s'agit d'un billet que le comte d'Artois avait cru pouvoir adresser à la dame du palais de la reine et que Mme de Polastron, à la sollicitation de Mme de Polignac, avait remis à Marie-Antoinette. A la suite de cet incident et de quelques autres, la vicomtesse reçut le conseil de ne venir à Versailles que lorsque les nécessités de son service l'y amèneraient. Le prince ne mit que plus d'ardeur et de ruse à saisir les occasions de se rencontrer avec celle dont la pensée l'obsédait de plus en plus. Il trouvait le moyen de la voir presque tous les jours. C'est ce que constate la lettre suivante, écrite vers la fin de l'année 1783.

Je dois aller au concert que l'on donne à Panthémont pour la fête de l'abbesse. Personne n'a vu la lettre que tu m'as écrite. Je te remercie mille fois de m'avoir rapporté tout ce qu'on a dit de mon départ. Il est vrai qu'il est fâcheux que M. le comte d'Artois soit parti le même jour. J'ai bien pensé que cela ne manquerait pas d'être remarqué, mais il était impossible de prévoir que sa fille l'obligerait de partir aussi promptement. L'autre affaire, comme je te l'ai dit, n'est pas précisément inventée, mais elle est exagérée.

Je ne crois pas, ma chère amie, que la reine ait désiré mon départ à cause de M. le comte d'Artois, et je suis persuadée que son soupçon est éclairci. J'espère qu'il n'en est plus question. Je te jure que je serais au désespoir s'il durait encore.

Je suis si souvent avec cette personne, ou, pour mieux dire, je passe si peu de jours sans la voir, qu'il est impossible que l'habitude ne nous donne pas une espèce de familiarité que l'on prend volontiers de sa part pour autre chose. J'avoue que je le trouve fort aimable et que j'ai vraiment de l'amitié pour lui. Comment passer sa vie avec lui sans lui accorder ce sentiment? Mais je serais au désespoir s'il avait pour moi autre chose que de l'amitié.

On peut prendre à la lettre ces déclarations; elles prouvent surtout que l'honnêteté native de la vicomtesse de Polastron l'empêchait de lire clairement au fond d'elle-même.

Vers cette époque, sans doute, se placerait une scène romanesque qui aurait eu lieu à l'Opéra, suivant Mme de Gontaut. Le frère du roi y était venu déguisé pour voir son amie qui accompagnait la reine. Reconnu par les spectateurs, au milieu desquels il s'était glissé, il rejeta tout à coup son accoutrement, aux bravos du parterre. On doit regarder ce récit comme une légende peu vraisemblable. L'autorité des *Mémoires*, en tout ce qui concerne Mme de Polastron, a besoin d'être contrôlée de près.

Il y eut bientôt un fait plus significatif dont Mme de Polastron parle à son amie. A l'occasion d'un nouvel emménagement, on avait fait à la dame du palais beaucoup de cadeaux. Le comte d'Artois se distingua par une munificence qui témoignait encore plus de

l'ardeur de ses sentiments que de sa prodigalité habituelle. Elle écrit du château de la Muette, en novembre 1783 :

Cela passe deux mille louis; c'est trop pour un prince et je n'ai pas manqué de le lui dire. On va sûrement encore faire des histoires, car il vient souper ce soir. Il a été hier voir sa fille [1] à Versailles et il vient ici aujourd'hui. Cette pauvre petite est absolument abandonnée des médecins. On croit qu'elle ne vivra que six semaines ou un mois. Elle fait une pitié horrible.

Et, passant brusquement à un autre ordre d'idées, la jeune vicomtesse poursuit :

Je suis charmée, ma chère amie, que tu ailles à Saint-Germain. Quand je serai à Versailles, j'irai te voir, ainsi que *ma fille*. C'est une petite paresseuse d'être aussi peu avancée pour ses dents; malgré cela, je suis bien fâchée qu'elle souffre un peu, car je l'aime de tout mon cœur; j'espère qu'il n'y a rien d'inquiétant.

Le soir du même jour, un billet signale la présence du comte d'Artois au château de la Muette [2], où la reine s'est rendue afin d'être plus près de Passy [3] :

Tu serais bien aimable de venir samedi au Ranelagh [4]; la reine y sera et elle serait fort aise de t'y voir. La personne qui t'a parlé de moi est ici, elle y a dîné et elle y soupe. Elle m'a dit que vous aviez parlé ensemble de plusieurs choses qui nous intéressent.

D'une lettre du mois de décembre 1783, nous détachons les passages suivants :

Mademoiselle est morte hier, à dix heures du soir. M. le comte d'Artois en est dans le plus grand chagrin. Elle a souffert pour mourir autant qu'une grande personne et avec un courage étonnant; c'est ce qui la fait regretter encore davantage.

Tout le château est dans une tristesse mortelle. La petite Madame a la fièvre tierce et hier le roi a été incommodé toute la journée.

[1] Mademoiselle d'Artois, née le 5 août 1776, morte à Versailles le 5 décembre 1783.

[2] Château de la Muette. Marie-Antoinette y résida la veille de son mariage et aimait à venir s'y reposer. Le voisinage de Mme de Polignac, qui demeurait 9, rue de l'Annonciation, l'y attirait.

[3] Le duc de Penthièvre avait loué à Passy le château seigneurial du marquis de Boulainvillers et la princesse de Lamballe avait acheté au duc de Luynes, en 1783, une maison de plaisance sise rue Berton, qui était à proximité du parc de son père. Mme de Lage y accompagnait sa princesse.

[4] Ranelagh, grande salle de théâtre construite sur une pelouse du bois de Boulogne. La cour ne dédaignait pas d'y venir danser une fois par semaine; cent gentilshommes y payaient une cotisation annuelle de 72 livres.

Comme c'est une chose qui ne lui est pas encore arrivée, on a craint qu'il ne tombât malade; mais ce matin il est très bien et ne souffre plus. Tu vois, ma chère, que tout était éclopé, sauf les personnes auxquelles tu t'intéresses le plus et qui se portent à merveille.

Je crois que les soupers de ma sœur vont commencer mardi; tu serais charmante d'y venir pendant ton séjour à Saint-Germain.

Enregistrons en passant cette remarque peu grave en soi, mais dont ceux qui ont eu à déchiffrer des autographes de Mme de Polastron reconnaîtront la parfaite exactitude :

Je trouve que mon écriture ressemble beaucoup à celle d'un vilain enfant qui commence à griffonner. Toutes les fois que je suis pressée, elle est affreuse; mais j'espère que ma chère Blimonette ne montre jamais les lettres que je lui écris, et avec elle je n'ai pas d'amour-propre.

Il y avait plus d'une épine sur ces sentiers de cour où l'œil n'aperçoit que des roses.

Ne parlons pas du service, qui était, en définitive, une sorte de domesticité; pour être d'or et même enviée, la chaîne n'en était pas moins gênante.

C'était le jeu avec ses transes. Ce genre de plaintes retentit assez souvent à travers la correspondance de Mme de Polastron, et en cela elle ressemble à tout le monde; encore est-elle plus sage que la plupart de ses compagnes.

Je ne sais, en vérité, comment je ferai pour rendre les vingt-cinq louis de M. de Menou [1]. Je suis dans un embarras extrême. Je t'avoue pourtant que je compte un peu sur samedi prochain pour m'acquitter. On m'a bien grondée de ma bêtise et j'ai promis de ne pas la renouveler. Effectivement, quand je pense que moi seule j'ai perdu quarante et un louis, je me trouve folle et déraisonnable au dernier point.

Cette fois, Mme d'Amblimont rendit le « grand service » que refusaient obstinément le *quinze* et le cavagnole. « Témoigne-lui bien, je t'en prie, combien je lui suis reconnaissante. Malgré la bonté qu'elle a de me permettre de ne pas me presser, j'espère être à même de ne pas les lui devoir longtemps ». Malheureusement, qui a joué jouera et cette passion est une de celles qui paraissent incorrigibles.

Les avances toujours plus hardies du frère de Louis XVI étaient aussi une source d'inquiétudes. Mme de Polastron avait à lutter

[1] De Menou (François-Menehould), comte (1732-1807), épouse en 1785 Angélique-Louise-Jean-Baptiste-Jouanne d'Esgrigny, colonel dans Forez, maréchal de camp. Emigré, a servi à l'armée de Condé, à l'île d'Yeu.

contre son propre cœur, contre le souvenir de son mari, contre la malveillance d'une cour portée à la médisance, et qui n'épargnait même pas Marie-Antoinette, contre la tristesse des Polignac qui l'avaient adoptée, contre l'irritation de la reine qu'elle admirait et la réprobation de Madame Elisabeth qu'elle vénérait, enfin contre sa conscience sourdement en proie au remords.

En vain, dans sa détresse morale, se rejetait-elle vers Mme de Lage pour lui demander des consolations, sinon des conseils, et pour trouver dans son amitié un dérivatif et un refuge. Ce n'était pas assez; le mal s'enfonçait peu à peu dans son âme et l'envahissait tout entière.

Le seul moment de répit qu'elle paraît avoir goûté pendant cette crise, c'est la courte période où naquit son fils Louis, le 19 octobre 1785. Louis XVI et Marie-Antoinette furent parrain et marraine. La seule espérance de sa maternité la fait tressaillir de joie et elle se hâte d'en faire confidence à son amie :

Versailles, ce mercredi matin.

Je t'ai promis, ma chère petite, de te donner de mes nouvelles et c'est avec un bien vrai plaisir que je tiens ma parole. Je suis toujours comme tu m'as laissée et je commence à être bien convaincue que je suis grosse. Je me porte bien, excepté un peu de malaise que j'ai toujours le matin; je crois que c'est encore une bonne preuve. Je t'avoue que cela me rend heureuse; cependant je pense avec regret que je serai six semaines au moins sans te voir. Cette idée m'occupe sans cesse et me fait du chagrin. Ah! ma chère petite, que j'aurais besoin de t'avoir avec moi pour me consoler un peu; et pendant ce temps-là tu seras loin de ton amie. Je ne veux pas y penser, je serais trop noire...

Mme de Poulpry[1] viendra peut-être samedi souper chez Mme de Lamballe et désirerait qu'il te fût possible de lui faire faire sa cour; toutes les femmes qui ont dansé au bal l'ont faite, et même deux fois. Moi, on m'a défendu de marcher; voilà pourquoi je ne me charge pas de mener Mme de Poulpry.

Adieu, mon enfant, tu sais si mon amitié pour toi est tendre et s'il est possible qu'elle ne dure pas autant que ma vie.

C'est aux approches de Pâques que le malaise moral dont souffre Mme de Polastron se trahit naïvement. L'examen de conscience est laborieux, l'aveu humiliant et le résultat incertain.

Je suis au désespoir, ma chère petite; mais il m'est impossible d'aller demain à Paris. Cette terrible confession n'est pas encore écrite. Je ne sais pas trop comment cela se fait, mais je n'ai pas eu un

[1] Mme de Poulpry, née Anne-Nicolas Le Féron (1763-1854), compagne de couvent de Mmes de Lage et de Polastron, la seule de leurs amies d'enfance qui leur ait survécu.

oment à moi. On donne en ville des spectacles où nous devons aller, cela ne laisse pas de place pour les affaires plus sérieuses. Je t'assure que je suis bien fâchée de ne pouvoir pas t'aller trouver demain, comme je l'avais espéré; je t'aurais vue quelque temps et c'est un grand bonheur pour moi. Et puis j'aurais été débarrassée d'un devoir qui me coûte infiniment. La pensée de cette confession me poursuit partout...

Je n'ai reçu ta lettre que ce matin et je croyais que puisque tu ne m'avais pas répondu plus tôt, c'est que tu ne pouvais pas aller demain où tu sais bien. Tout cela m'a donné moins de zèle pour écrire ma confession. Les choses pénibles traînent toujours en longueur et tous les prétextes sont bons. Il faut pourtant s'exécuter...

Tu serais la plus aimable personne possible de m'attendre pour aller à confesse. Choisis toi-même le jour où, après avoir accompli ce premier devoir, nous pourrons faire nos Pâques, si on nous le permet.

« Si on nous le permet! » Il ne faudrait pas trop presser ces mots; il est pourtant difficile de ne pas y voir l'indice d'une crainte. D'où provient-elle, sinon d'un refus d'absolution parce que les pénitentes se trouvent dans un péril prochain de pécher et qu'elles ne veulent pas y renoncer? Sans atteindre l'évidence brutale d'un document matériel, l'induction est ici très vraisemblable.

Dans la lettre suivante, l'esprit déjà allégé par le travail fait, Mme de Polastron ajoute :

Il faut que je gronde Mlle Blimonette des jugements téméraires qu'elle a faits sur mon compte. Je parie que ma confession n'est pas aussi longue que la tienne, quoique très bien expliquée. J'ose même croire que sur quelques articles tu es un peu plus coupable que moi. Il ne faut pas avoir d'amour-propre dans une semaine sainte; aussi je me tais. L'humilité me paraît une grande vertu; mais je la trouve souvent difficile à mettre en pratique.

Ce que tu nous proposes pour nos Pâques me paraît fort bien arrangé. La reine a fait hier les siennes, ainsi que Madame. C'est une grande cérémonie où toutes leurs dames vont; mais la reine a eu la bonté de m'en dispenser, parce qu'elle est à neuf heures du matin et qu'il faut être en grand habit, par conséquent se lever de bonne heure. Le cortège est fort beau à voir, mais j'ai été charmée de n'être pas obligée de m'y trouver.

Cette fois, c'était vraiment une attention délicate de Marie-Antoinette, qui voulait épargner à la jeune mère une fatigue excessive; mais, dans d'autres circonstances, ces « congés » pouvaient s'interpréter comme une précaution, sinon comme une disgrâce. La reine, qui pensait avoir charge d'âmes, s'ingéniait à écarter les occasions où son entreprenant beau-frère et sa dame du palais se seraient trouvés ensemble. Les courtisans ne s'y

trompaient guère et l'on murmurait que la « vicomtesse de Polastron était exilée à Paris et que le comte d'Artois en était tout chagrin ».

Malgré ces mesures, ils continuaient à se voir à peu près tous les jours et se tenaient au courant de leurs moindres actions. Le 16 mars 1785, Mme de Lage recevait de son amie le récit suivant :

Il est vrai que M. le comte d'Artois est allé à la Trappe. Il nous a raconté tout ce qu'il y a vu. D'après les détails qu'il nous en a faits, il me semble que ce n'est pas très curieux.

Il a demandé aux moines si cela faisait beaucoup d'effet dans le couvent quand M. le duc de Penthièvre y venait. On lui a répondu que ce jour-là se passait absolument comme les autres, c'est-à-dire sans parler. Il se serait nommé, si on lui avait dit que la présence d'un grand seigneur apportait quelque notable changement. D'après la réponse, il a mieux aimé garder le secret. Il s'est fait passer pour le neveu du chevalier de Crussol [1] et tous les honneurs étaient pour l'oncle, ce qui l'a beaucoup diverti.

Quand des étrangers se présentent pour visiter le monastère, on se prosterne devant eux et jamais il n'y a que l'abbé qui parle; les autres ne disent pas un mot.

M. le comte d'Artois a mangé, pendant le temps qu'il y a été, les mêmes choses que les moines, ce qui ne l'a pas fort ragoûté, car tout y est détestable.

Je voudrais bien savoir qui t'a appris que M. le comte d'Artois avait été à la Trappe; personne ici ne l'a su que le jour où il est revenu, excepté le roi et la reine. Il ne s'est pas couché et il est arrivé le mardi pour dîner.

Certes, voilà une personne bien informée de ce que Louis XVI et Marie-Antoinette seuls doivent connaître! On devine trop bien qui l'a instruite.

Le père de Mme de Lage, M. d'Amblimont [2], officier de marine, avait été traduit devant un conseil de guerre, après le combat naval où M. de Grasse fut défait. C'était pure formalité, car la conduite de l'intrépide marin avait été irréprochable; mais sa fille s'en alarmait. On fit intervenir le frère du roi pour hâter une décision et Mme de Polastron, qu'on avait naturellement chargée de cette démarche, en rendait ainsi compte :

Ma sœur m'a dit qu'elle avait reçu une lettre de toi avant de nous mettre à table. Aussitôt que l'on a été sorti, elle a été chercher le *Mémoire* que tu lui as envoyé et elle l'a remis à M. le comte d'Artois,

[1] Bailli de Crussol-Florensac (Alexandre-Charles-Emmanuel), lieutenant-général en 1814 (1743-1815).

[2] Claude-Marguerite-François Renart de Fuchsamberg, marquis d'Amblimont (1736-1797), chef d'escadre. Emigré tué au service d'Espagne, à bord de la *Régla*, qu'il commandait au combat de Saint-Vincent.

devant moi. Elle m'a chargée de te dire qu'elle ne pouvait pas te répondre aujourd'hui, mais elle veut que je te mande qu'elle a fait ce que tu désirais.

M. le comte d'Artois a lu tout le *Mémoire* devant moi; mais il ne m'a pas dit autre chose, sinon qu'il ferait tout ce qui pourrait dépendre de lui. Je suis bien fâchée des tourments que cette affaire te donne et je t'assure que je les partage de tout mon cœur. Je suis sûre que ma sœur aura trouvé ta lettre à merveille. Il me paraît impossible qu'elle n'approuve pas les démarches que tu fais pour que l'on rende justice à ton père.

M. de Polastron est parti avant-hier pour aller passer trois jours à son régiment et se faire recevoir. Il était charmé de ne pouvoir plus douter qu'il soit véritablement colonel. Je l'attends dimanche ou lundi.

Un autre jour, c'est une faveur pour le médecin de Mme de Lage qu'on sollicite de la même façon :

Mme de Durfort[1] a demandé à M. le comte d'Artois un brevet de médecin pour un homme auquel M. Dubreuil s'intéresse beaucoup et qui tient de lui tout ce qu'il sait. J'ai sollicité vivement aussi, du moment que j'ai su que M. Dubreuil y tenait. Nous avons tant fait que nous avons obtenu ce que nous désirions, et ce monsieur, qui se nomme, je crois, Bianchi, a son brevet.

Il va sans dire que le comte d'Artois était heureux de ces occasions qui lui permettaient de pénétrer un peu plus avant dans le cœur qu'il voulait conquérir à tout prix. Un élément nouveau transformait sa vie; à l'ardeur sérieuse et sincère s'ajoutait le respect, sentiment fort rare alors et stimulant d'autant plus efficace. A un certain point de vue, cette affection, que la saine morale est obligée de condamner, était un progrès dans la conduite de ce jeune prince qui n'était guère connu jusque-là que par ses dettes et ses scandales.

Le plaisir de Mme de Polastron était d'unir ses nouveaux amis aux anciens. Elle écrivait à Mme de Lage :

Mme de Clermont-Tonnerre,[2] qui est à Madame Elisabeth et qui est de notre âge, est vraiment fort gentille. Nous sommes de la même semaine et nous nous voyons assez souvent. Elle m'a prise en belle passion et, malgré ma froideur, je n'ai pas pu m'empêcher de répondre aux avances qu'elle m'a faites. Plus je la connais et plus je la trouve

[1] Comtesse de Durfort (Henriette-Etiennette-Claude-Denise Thiroux de Montsauge), mariée le 3 mai 1778 au comte Etienne de Durfort, lieutenant-général et pair de France, morte le 11 juillet 1825 entre les bras de Mme de Lage.

[2] Comtesse de Clermont-Tonnerre, née Louise-Joséphine-Marie-Delphine de Rosières. Dame pour accompagner Mme Elisabeth, veuve du comte de Clermont-Tonnerre, massacré en 1792; remariée au marquis de Talaru, morte en 1832.

aimable et digne de notre société. Elle m'a priée en grâce d'aller dans dix jours à une terre qu'elle a, à 12 lieues d'ici, où tous les ans on reçoit une rosière. Cette cérémonie est charmante, à ce que l'on dit. Je serais assez tentée d'y aller; mais les 12 lieues me paraissent un peu loin. Cet été j'irai sûrement la voir à Champlâtreux.

Je voudrais donc que tu puisses te lier aussi avec elle. Il serait délicieux d'aller passer cinq ou six jours ensemble dans un endroit tout proche de Paris. Je suis certaine que le caractère de Mme de Clermont te plaira; pour moi, je le trouve aimable en mille choses et vous avez bien des rapports l'une à l'autre.

Elle a, comme toi, une mère qu'elle aime à la folie et qu'elle ne quitte presque pas. Son père, comme le tien, est rarement dans ce pays-ci. Elle a aussi une petite fille à peu près de même âge que la tienne. Tu vois que tout cela se ressemble beaucoup; je crois que c'est, joint à son amabilité, ce qui m'a donné du penchant pour elle. Je souhaite que vous vous connaissiez toutes les deux et je suis persuadée que vous vous conviendrez infiniment.

La reine vient d'arranger une partie de cabriolets pour samedi. On ira dîner à Bagatelle et on reviendra souper à Versailles. Tu me rendrais grand service d'envoyer, sitôt ma lettre reçue, chez Mlle Bertin[1] lui commander une charlotte blanche avec le fichu un peu grand et de jolie gaze. Tu serais bien aimable aussi de lui recommander le chapeau de même, bien grand; celui que j'ai est trop petit et la forme de dessus la tête trop haute. C'est pour samedi matin que j'ai besoin de tout cela; et comme nous partirons de bonne heure, je voudrais que tu dises à Mlle Bertin qu'il faut que ma charlotte soit prête jeudi.

Nous savons par un autre passage qu'elle devait voir le comte d'Artois ce jour-là.

Ces petits manèges furent-ils dénoncés à Marie-Antoinette ou les remarqua-t-elle d'elle-même? En tout cas, elle s'en irritait et s'appliquait à les déjouer. N'est-ce pas là une des causes de l'antipathie qui succéda tout à coup à des sentiments plus tendres entre le frère de Louis XVI et sa femme?

Ecoutons une note plus sérieuse qui éclate de temps en temps dans les lettres de Mme de Polastron et qui vient bien du fond de son âme et du meilleur. Quelles que soient les apparences extérieures et le décor, c'est dans la conscience qu'a lieu le vrai drame humain.

J'espère, ma chère amie, que tu ne m'auras pas oubliée hier dans tes prières. Je suis charmée de voir que tu es toujours un peu dévote. Je croirai toujours qu'il est mieux de l'être toute sa vie, comme nous le sommes, quoique petitement. Cela mériterait bien des réflexions et j'en fais quelquefois; mais ce n'est pas le moment de s'étendre sur ce sujet.

[1] Archives nationales. Comptes de Mme de Lage. Dossier T. 433. Mémoire de Mlle Bertin de 3243 francs avec le détail des achats de Mme de Lage et des commissions faites par elle pour Mme de Polastron.

Hélas! d'autres soucis surgissent moins élevés et plus pressants :

Imagine-toi qu'entre samedi et dimanche, j'ai eu la bêtise de perdre neuf louis; je ne peux pas m'en consoler. C'est la comtesse Diane qui a joué pour moi samedi, car je n'ai pas été chez Mme de Lamballe; mais pour dimanche, je ne dois accuser que moi de mon infortune; aussi je m'en suis dit plus que je ne peux te l'exprimer. Malheureusement, les remontrances que l'on se fait à soi-même sont bien peu efficaces. On regrette et l'on recommence.

Je te quitte pour aller à une chasse où M. de Vaudreuil[1] représente en qualité de grand fauconnier. Cela m'amusera assez. M. le comte d'Artois y sera.

A la fin de l'année 1785, Mme de Lage dut partir pour la Saintonge où habitait son beau-père et où sa famille était établie. Sa mère malade l'appelait; mais la princesse de Lamballe n'y voyait qu'un prétexte et se montrait froissée de ce qu'elle estimait un abandon. La jeune femme souffrait de ces tiraillements entre les siens et sa protectrice et plus encore de la peine qu'elle allait causer à Mme de Polastron. Elle s'en ouvrit au comte d'Artois qui lui répondit par la curieuse lettre que nous allons transcrire. Elle jette une pleine lumière sur toute cette situation.

Jeudi, à 10 h. 1/2 du matin (27 octobre 1785).

Enfin, Madame, j'ai un peu plus de temps à moi, mon âme est calme et tranquille, le Ciel m'a rendu au bonheur, les maux affreux que j'ai soufferts commencent à s'effacer; ils ont même une sorte de douceur pour moi et je puis vous confier une partie de mon bonheur. Ah! Madame, qu'il est pur, qu'il est ravissant! Grands dieux, il est si vrai que dans l'univers entier je n'existe que pour elle seule! Jamias, non, jamais, le ciel ne se plut à former deux cœurs, deux êtres mieux faits l'un pour l'autre; je le crois, j'ose même en être sûr, et vous n'avez pas d'idée combien cette pensée me donne d'orgueil. Mais si je suis digne de votre amie, si mon cœur est digne de rendre le sien heureux, c'est à elle, à elle seule, que je le dois; ce sont ses conseils et plus encore les sentiments qu'elle m'a fait connaître qui ont épuré, relevé mon âme; et jugez de tout ce que je lui dois, si elle m'a mis en état de faire son bonheur. Je ne puis rien dire de plus fort, ce mot est tout pour moi, et si j'avais mille vies, le ciel sait avec quel transport je les lui sacrifierais. A une autre que vous, Madame, je me verrais obligé de faire des excuses sur ma franchise; mais non, loin de me rien reprocher, je m'en loue. Je connais votre vive tendresse pour votre amie et vous m'avez trop bien prouvé la bonté parfaite de votre cœur pour que je ne sois pas sûr qu'en vous parlant de notre bonheur j'ajoute au vôtre. Ah! puisse-t-il être parfait; vous le méritez si bien.

Vous me l'avez permis et je vais vous parler avec la dernière fran-

[1] Comte de Vaudreuil (Joseph-Hyacinthe-François) de Rigaud (1740-1817), confident et correspondant du comte d'Artois, épouse en 1795 sa cousine Marie-Joseph-Hyacinthe-Victoire de Vaudreuil, deux ans après la mort de la duchesse de Polignac, son amie.

chise. Sûrement, je sens votre position, je la trouve cruelle pour un cœur aussi sensible que le vôtre; il est affreux d'être forcée de s'éloigner de son amie dans le moment où elle aurait encore besoin de vous. Mais, Madame, songez qu'en la quittant vous êtes sûre de la retrouver au bout de trois mois; et vous la laissez entre les mains de quelqu'un à qui elle tient lieu de tout et qui vous répond sur sa tête d'elle et du soin qu'elle prendra pour sa santé. Enfin, soyez tranquille; je le suis moi-même et c'est tout vous dire. Voilà ce qui intéresse le plus votre cœur. Quant au reste, pardonnez ma franchise, mais je crains que la vivacité de votre tête ne vous fasse exagérer vos inquiétudes pour l'avenir. L'humeur que Mme de Lamballe vous a témoignée ne serait pas excusable, si elle-même n'était pas aussi souffrante et si elle n'avait pas besoin de vos soins. Cette humeur vous donne une preuve entière de son amitié; et quand même votre cœur ne vous y porterait pas, il est de votre intérêt de chercher à la conserver. Dans le fond, c'est une bien bonne femme; vous la ramènerez quand vous le voudrez et elle sera toujours la première à vous défendre contre les projets injustes des parents de votre mari. Mais il est bien important qu'avant de la quitter vous lui ayez prouvé à quel point votre pauvre mère avait besoin de vous; vous la toucherez par des détails qui n'ont été que trop vrais; et enfin, autant que je peux la connaître, elle vous en aimera plus que jamais. Mais si vous laissez échapper ce moment, il est sûr qu'on cherchera à vous nuire dans son esprit; elle vous le témoignera par son humeur et vous seriez capable de faire par vivacité une démarche dont vous vous repentiriez toute votre vie et qui troublerait à jamais le bonheur de celle qui vous est si chère.

Le sacrifice que vous faites dans ce moment-ci est cruel, j'en conviens, je le sens parfaitement; mais il faut en profiter pour l'avenir et pour vous en faire maintenant plus de mérite, il faut faire sentir à M. de Lage, à ses parents et même à votre mère, que rien ne vous coûte quand il s'agit de venir les rejoindre. Cette demande ne peut que produire sur eux le meilleur effet. Parlez-leur de l'état de Mme de Lamballe, exagérez votre amitié pour elle, ce qu'il vous en a coûté pour vous en séparer; faites-les souvenir de ce qu'ils lui doivent; et si vous soutenez adroitement cette conduite pendant votre absence, je suis bien dans l'erreur, ou je vous réponds qu'à l'avenir vous n'en aurez plus d'aussi cruelle à redouter.

Si votre mère ne se trouvait pas bien de l'air de Grosbois et qu'elle préfère Saint-Germain, il est à vos ordres; quant à l'Arsenal, il dépendra de moi, après la mort de Mme Paulmy, et vous croirez sans peine que si l'appartement de votre mère n'était pas assez grand, je ne serais pas embarrassé de l'augmenter. Enfin, disposez de tout ce qui peut dépendre de moi et surtout ne m'en sachez aucun gré; en cherchant tous les moyens possibles pour vous fixer dans ce pays-ci, je suis trop sûr de faire le bonheur de votre amie.

Voilà, Madame, quelles sont mes idées, mes projets; vous savez quel est le motif qui me les dicte; et si je suis dans l'erreur, au moins puis-je répondre de l'intention et du bonheur bien vrai, bien réel que j'éprouverai, si les conseils qui me sont inspirés par ma tendre amitié peuvent vous être de quelque utilité.

Dans aucune de mes lettres je ne parle à votre amie de votre départ; je sais trop le mal qu'il lui fera. Je vous envoie pour elle une lettre un

peu longue; mais je n'ai pas pu résister au désir de lui parler de tout mon bonheur. Vous pourrez la lui lire, pour peu que cela la fatigue. Ah! Madame, je vous en supplie, je vous en conjure, au nom de votre amitié pour elle, continuez à la soigner, elle en a encore bien besoin; et ne vous laissez pas aller au noir de votre âme. Le ciel se plaira à vous protéger, à vous défendre; vous le méritez si bien.

Adieu; il me resterait mille choses à vous dire; il m'est si doux de parler d'elle, mais le courrier va partir et je suis forcé de vous quitter. Soyez assez bonne pour me mander si ma lettre aura un peu relevé votre courage. J'ose l'espérer et croire qu'en travaillant à votre bonheur je m'occupe du mien, puisque j'assure celui de votre amie.

Adieu, Madame; conservez-moi toujours votre amitié et croyez qu'elle me sera à jamais précieuse [1].

Mme de Lage partit à la dérobée; et son amie en éprouva une peine extrême.

Laissons le temps couler, emportant les fêtes de Trianon, les intrigues de Versailles et les derniers beaux jours de la monarchie. On s'est habitué à l'intimité du comte d'Artois et de Mme de Polastron dans ce milieu frivole où les courtisans s'amusent mieux que jamais aux approches de la tempête.

Le comte d'Artois propose de faire front à l'ennemi, mais il est impopulaire et son opposition plus bruyante qu'adroite risque de nuire à la cause de la noblesse, du roi et du régime dont il prétend défendre les privilèges et même les abus.

La cour applaudit son champion, Mme de Polastron plus que les autres. Les princes ont fait rédiger un mémoire que l'on colporte et que l'on discute; elle en distribue des copies à ses amis. Elle écrit à Mme de Lage en lui envoyant la sienne :

Tu me diras franchement ce que tu en penses et ce que l'on dit à Paris. Pour t'engager à être tout à fait sincère, je veux que tu saches que nous n'ignorons pas qu'il y a trois manières de voir : d'abord celle de tout approuver complètement, et c'est ainsi que pensent ceux qui sont du parti de la noblesse; ensuite celle de blâmer beaucoup de choses, et c'est l'avis de ceux qui sont au Tiers et qui voudraient que l'on répondît au *Mémoire* par un autre qui le réfuterait; enfin, celle de le blâmer en ce qu'il est trop favorable au Tiers et lui laisse en quelque manière un chef, tout en l'approuvant dans son ensemble.

Puis passant brusquement au comte d'Artois, qu'elle a naguère entendu s'expliquer là-dessus, elle ajoute :

Il a un projet parfait : c'est de refuser toute espèce d'assemblées, de supprimer tout ce qui pourrait faire croire qu'il veut imiter ceux qui vont de porte en porte solliciter des signatures pour le parti du Tiers. C'est un rôle qu'il ne peut pas et qu'il ne veut pas jouer. Il en

[1] Collection Gustave Bord. — *Inédit.*

dit ce qu'il pense; il le soutiendra avec le respect, mais avec la franchise qu'il doit toujours montrer. Cela déjouera un peu la ligue des cabaleurs.

Ces « cabaleurs » c'étaient non seulement Necker, Sieyès, La Fayette et Mirabeau, mais le duc d'Orléans et même le comte de Provence, tous ceux enfin qui, à Paris ou à Versailles, étaient soupçonnés de pencher vers les idées nouvelles.

La Révolution avançait avec la force irrésistible des ouragans, emportant comme des brins de paille tout ce qui essayait de lui barrer le chemin, renversant les institutions et broyant les hommes. Marie-Antoinette, Madame Elisabeth et les personnes les plus sagement dévouées de son entourage n'ont pu décider le roi à prendre un parti. Louis XVI, débordé, ordonne à son jeune frère de quitter la France, pour se délivrer de ses incartades autant que pour le mettre en sûreté; la famille de Polignac et Mme de Polastron devaient le suivre. C'était le premier convoi de l'émigration. Ce départ fut joyeux, tant on était sûr d'un retour prochain et triomphant.

Une des plus constantes préoccupations du prince semble avoir été de se retrouver avec son amie et de prolonger son séjour dans les lieux où il pouvait jouir de cette présence. Le paisible Gummelingen, près de Berne en Suisse, fut une de ces heureuses étapes. Le frère du roi s'y rendit incognito; mais il fallut s'en arracher après six semaines pour se diriger l'un vers l'Italie, l'autre vers l'Allemagne.

Le 16 juillet 1791, Mme de Polastron appelle Mme de Lage à Coblentz, où se retrouvent un grand nombre des courtisans de Versailles. Les idées les plus extrêmes, les projets les plus exaltés y triomphaient. Quiconque était suspect de connivence avec les réformateurs était violemment honni.

Tout va à merveille, mieux que jamais. Notre Bernardin [1] n'est point du tout démocrate; il en fait ses preuves, et je t'assure qu'il serait assommé s'il l'était, car on ne souffre pas ici le moindre doute. Tu sais l'histoire de Bozon [2]; malgré son amende honorable, il n'a pas pu rester.

Quel bonheur de te revoir, chère petite mère! Quelque chose me dit que tu es en chemin et je t'attends à toute minute. Ah! mon enfant, combien de t'embrasser me rendra heureuse! Je ne veux plus t'écrire. Viens.

[1] Bernardin de Sérent (Armand-Léon-Bernardin, vicomte) (1764 † près Saint-Malo, avril 1796).

[2] Bozon de Talleyrand, maréchal de camp, marié à Mlle de Pusignan.

L'amie tant désirée accourut, laissant Mme de Lamballe à Aix-la-Chapelle; mais bientôt la princesse voulut revenir à Paris pour consoler les angoisses et partager les dangers de la reine. On sait quelle fut la suite de ce dévouement. Mme de Lage désirait ne pas se séparer de celle qui lui avait toujours montré une bienveillance maternelle; Mme de Polastron pense autrement et soutient que les résolutions d'autrui ne l'engagent pas.

Mon Dieu, ma petite, que dis-tu donc? As-tu oublié la parole que tu m'avais donnée de ne pas retourner à Paris? Tu ne le dois en aucune manière. Ton mari étant ici, n'est-il pas tout naturel et convenable que tu restes? Je ne pense pas sans frémir à ce voyage. Dis-moi bien vite que rien ne pourra t'y décider. J'aimerais mieux que tu retournes en Saintonge auprès de ta mère; je serais plus tranquille de t'y savoir qu'à Paris. Consulte l'archevêque et son frère; je suis assurée qu'ils sont de mon avis.

Je ferai ce que tu me demandes sur l'argent que j'attends, mais qui n'arrive pas. Je veux aussi m'arranger pour que tu gardes quelque chose. J'ai montré ta lettre au comte. Il faut qu'il sache tout; tu as raison.

Dès leur sortie de France, mais surtout à partir de ce moment, les lettres des émigrés deviennent pénibles à lire et très souvent inintelligibles. Pour dérouter les espions et la police, on s'y sert de termes convenus d'avance; quelquefois les noms de villes voisines sont substitués les uns aux autres. Les correspondants inventent des histoires plus ou moins vraisemblables à travers lesquelles il est impossible de démêler aujourd'hui la réalité de la fiction. Comment savoir, par exemple, qu'il nous faut entendre *Turin* quand on écrit *Vérone*, qu'une demande de *fleur d'oranger* appelle un *envoi d'argent*, que le *cousin* et la *cousine* ne sont autres que le roi et la reine, que *Dervillé* désigne l'Angleterre et que les détails pathétiques sur les couches laborieuses d'une parente ne sont qu'une histoire transposée d'insurrection vendéenne ou bretonne. Les *clefs* elles-mêmes ne suffisent pas à ouvrir ces labyrinthes qui sont non seulement compliqués mais changeants.

On serait tenté de voir dans cet excès de précautions une puérilité ou une manie, si l'on ne se souvenait que les délateurs étaient partout, et que la dénonciation la plus saugrenue pouvait envoyer les suspects à la guillotine. C'est ce qui nous empêche de citer un grand nombre de lettres dont les originaux sont entre nos mains; elles seraient un tissu d'énigmes pour le lecteur et le peu d'intérêt général qu'elles ont justifierait mal l'amas d'explications nécessaires. Mais cette habitude même n'est-elle pas un signe des temps et des plus caractéristiques?

Mme de Gontaut, dans ses *Mémoires*, raconte que « Louise », exaltée, et ne rêvant qu'aux moyens d'aider le comte d'Artois dans ses efforts pour sauver le roi, la reine et la monarchie, arriva un jour à l'armée de Condé chargée d'or, que le prince, émerveillé de tant de dévouement dans un cœur qu'il avait jugé timide, l'avait remerciée avec attendrissement au nom de tous, et qu'à toutes les prières et offres elle avait répondu, en véritable héroïne de roman, que tout son désir était de trouver une chaumière pour vivre seule et au loin. Mais tandis qu'elle s'en allait, joyeuse de son sacrifice, elle avait entendu un nom de honte circuler dans la foule.

Cette invention est matériellement inexacte. Ce qu'il y a de vrai, c'est que le grand-père [1] de Mme de Polastron, à la sollicitation peut-être de sa petite-fille, mais à coup sûr avec l'approbation et par l'intermédiaire de Mme Elisabeth, avait fait parvenir aux princes, non pas à Coblentz, mais à Worms, de ses propres deniers ou par son crédit, une somme de 200 000 livres. Nous connaissons toute cette affaire en détail par une lettre postérieure de Mme de Lage qui conseille à son amie de se faire rembourser ces fonds prêtés autrefois. Elle lui en donne d'excellentes raisons.

Cette lettre prouve encore que le comte d'Artois ne pourvut jamais, au moins d'une manière habituelle, à la subsistance de Mme de Polastron.

Arrivé à Turin avec sa femme et avec ses deux fils, le duc d'Angoulême et le duc de Berry, près du roi de Sardaigne, son beau-père, le frère de Louis XVI s'occupe de faire venir Mme de Polastron. Celle-ci se dirige par petites étapes vers l'Italie, pendant que Mme de Lage rentre en France et accourt auprès de sa mère malade à Saintes.

Vers le milieu de novembre 1789, la vicomtesse se met en route pour Rome, en passant par Venise et Turin. Le comte d'Artois propose aussitôt de venir la rejoindre dans la ville des doges. Vaudreuil, son confident, se récrie. Cela serait tout à fait déplacé; mais il cherche une compensation. Mme de Polastron partira de Venise avant ses compagnons de route; elle les attendra à Turin, d'où elle pourra ne repartir que quelques jours après tous les autres. On gagnera ainsi du temps que le comte d'Artois sera libre de mettre à profit sans trop de scandale.

Ce temps de joie intime a paru bien court; maintenant Mme de Polastron est à Rome et le prince veut y courir, sous prétexte de visiter les curiosités de la ville éternelle. Le pauvre Vaudreuil

[1] Rougeot, fermier général, décapité, 8 mai 1794.

allonge ses exhortations, dont la fin contredit le commencement. Piètre moraliste qui manque à la fois de conviction, de logique et d'autorité.

Ceux qui auraient peut-être accepté la loi chrétienne vigoureusement formulée se débattent contre les conclusions de cet opportunisme. En vain le Mentor revient à son thème, insistant tour à tour sur la nécessité de ne pas braver l'opinion publique aux aguets, sur les susceptibilités royales qu'il faut ménager à Turin en même temps qu'à Paris, sur la réputation et même sur la sécurité personnelle du prince; la passion ne reste pas sans réplique et poussée à bout, elle se résigne à tous les reproches de légèreté et d'inconvenance, pourvu qu'elle soit satisfaite.

Cette rhétorique ne manque cependant pas de pointe; elle persuade quelquefois la femme plus prompte au sacrifice, elle ne peut subjuguer l'homme. Le conseiller cherche alors des transactions, en attendant qu'il cède tout.

Le 2 janvier 1790, après quelques mots sur cette cruelle année 1789, qui « a duré un demi-siècle », Vaudreuil poursuit dans un accès de sentimentalité épistolaire :

Votre amie, ah! qu'elle est intéressante et tendre! Il me serait impossible de ne pas être pénétré d'intérêt pour un sentiment aussi touchant et aussi vrai, quand il aurait une autre direction; jugez de ce qu'il m'inspire quand c'est mon prince, mon ami, qui en est l'objet. La recommander à mes soins c'est me fixer sur le plus cher et le plus sacré de mes devoirs.

Ces étranges paroles ruinent par avance toutes les exhortations morales en leur enlevant leur vraie base.

Cependant, le moment approche où doit avoir lieu la réunion temporaire. Vaudreuil tente un dernier effort et sort une dernière fois ses meilleurs arguments. Sous une forme respectueuse, ils deviennent serrés et précis jusqu'à la personnalité. Sans être brutal, on ne saurait guère accuser plus clairement un gentilhomme de manquer d'intelligence, de cœur et de savoir-vivre, en immolant à son égoïsme, le bien d'une dynastie, la prospérité d'un royaume, l'honneur d'une femme mariée et la tranquillité d'une famille qui a droit à tous les égards, comme celle des Polignac. L'homme est, jusqu'à un certain point, le maître de jouer avec sa vie et même avec sa réputation, mais non aux dépens d'aussi graves intérêts.

Ainsi acculé, le comte d'Artois baisse la tête, sans avoir l'énergie de briser la chaîne.

Au lieu d'être à Turin « comme en passant, à une bonne auberge

bien commode et bien choisie », Mme de Polastron y eut bientôt maison de ville et de campagne et retarda indéfiniment son départ. En vain ses amis l'attendaient à Venise, où « l'air est très bon pour elle » et où on lui préparait « un fort joli appartement ». Le comte d'Artois ne pouvait se résoudre à la séparation et le courtisan se lamentait.

Enfin la vicomtesse a rejoint la famille de Polignac et quelques amis qui s'ingénient à la consoler; mais c'est maintenant entre Turin et Venise un échange de lettres éplorées. Vaudreuil s'épuise à rassurer le prince sur la santé physique et sur l'état moral de son amie. Le comte d'Artois est incapable de mettre dans sa correspondance la modération qui serait nécessaire. Au moment même où il semble s'agiter beaucoup pour décider les cours de l'Europe à prendre des mesures énergiques afin d'arrêter la révolution qui menace tous les trônes et de sauver la famille royale prisonnière de l'Assemblée constituante, sa principale préoccupation est, en réalité, de se rappeler au souvenir de Mme de Polastron et il lui écrit de longues lettres de mélodrame qui provoquent les réflexions suivantes de son confident :

C'est surtout au moment des grandes entreprises qu'il faut être et paraître calme. *Je pars pour la gloire ou la mort; quelle que soit la réponse du roi, je vais où mon sort m'entraîne.* Toutes ces expressions sont trop fortes pour une femme tendre et délicate. Sa santé ne résisterait pas à ces vives émotions; ainsi, ayez grand soin de les lui éviter.

C'est une allusion aux velléités qu'eut alors le comte d'Artois d'aller se mettre à la tête des insurgés lyonnais. Puis il fut question d'une nouvelle visite de Mme de Polastron à Turin, malgré l'effet déplorable qu'elle devait produire. Vaudreuil apprenait ainsi que ce n'est pas en cédant aux passions qu'on les apaise.

Cette comédie, dont personne n'était dupe, ne pouvait durer. Le 7 juin 1791, le comte d'Artois annonçait à la comtesse Diane de Polignac son projet de réunion définitive.

Au milieu des insuccès, de la misère noire qui pèse sur les princes et leurs partisans, de l'indifférence des cours et de l'égoïsme des rois, Mme de Polastron sera le lien qui rattache le comte d'Artois à la vie; il se résigne à tous les déboires pourvu qu'elle se porte bien. Sur le point de partir pour Saint-Pétersbourg, il s'occupe de lui « procurer les passeports et l'argent nécessaires pour aller à Vienne, bien décidé à ne pas laisser deux cents lieues entre elle et lui, dès que les circonstances permettront un rapprochement ». Il ne veut rien avoir de caché

pour elle, ni de ses succès personnels auprès de Catherine, « l'aimable fée » dont il excite l'amour-propre, ni de ses autres projets et de ses autres espérances. « Tu montreras à mon amie tout ce que je t'envoie. Je lui adresse ses petites instructions particulières. » Ce refrain revient sans cesse.

Cependant les déceptions et les revers s'accumulent. C'est l'Europe qui désarme peu à peu devant la République française. Nous ne pouvons suivre toutes les étapes de cette course errante coupée de séjours dans plusieurs villes d'Allemagne et des Pays-Bas; la réunion aura lieu en Angleterre.

L'épouse légitime reste à Turin, dans la cour de son père.

La correspondance du comte d'Artois et celle de Mc de Polastron nous signalent successivement la présence de celle-ci à Cologne où « sa santé est bonne et son cœur plus céleste que jamais. » C'est là qu'elle apprend la mort de Mme de Polignac dont « le coup est terrible pour son cœur », puis celle de M. Rougeot, son grand-père, guillotiné le 8 mai, deux jours avant Mme Elisabeth. Elle restera à Rotterdam jusqu'à ce que le prince passe la mer; « alors elle ira s'établir dans un petit village, près de Londres, et elle ne le quittera que pour me rejoindre en France. Cette femme adorable fait plus que jamais le bonheur de ma vie. »

Louis XVI, Marie-Antoinette, Madame Elisabeth, des milliers de royalistes et de prêtres sont morts sur l'échafaud; Louis XVII est lentement assassiné au Temple où sa sœur est prisonnière; d'innombrables Français, nobles et roturiers, hommes et femmes, jeunes et vieux, se traînent sur les chemins de l'exil; la Vendée, la Bretagne et la Normandie luttent vaillamment pour Dieu et pour le roi; le comte de Provence, régent du royaume, en attendant qu'il soit roi de France, est traqué partout, presque dénué de tout; au milieu de ces catastrophes, celui qui s'est bruyamment attribué le rôle de sauver la monarchie et la patrie s'occupe d'une fluxion de son amie, note les variations de cette chère santé et trouve le temps de lui écrire d'innombrables et d'interminables lettres, ou de passer de longues heures avec elle. Une telle inconséquence déconcerte toutes les idées. On est tenté de maudire la femme et de mépriser l'homme qui rapetissent ainsi l'humanité. Mais, hélas! ces capitulations ne sont-elles pas le thème préféré des poètes et ne composent-elles pas, depuis le paradis terrestre, le tissu ordinaire de l'histoire!

Comtesse H. de Reinach-Foussemagne.

La suite prochainement.

LES SECRÉTARIATS D'ŒUVRES SOCIALES

Nous sommes des vaincus, on l'a déjà trop répété, et cela suffit. Dépenser nos énergies en de mutuelles accusations et en de vains reproches, c'est temps perdu, c'est travailler pour l'ennemi.

Que nous ont appris les dernières élections, ou mieux, que nous ont-elles montré une fois de plus, et plus cruellement que jamais?

Le catholicisme, qui eut pour premiers adhérents des hommes du peuple, est aujourd'hui peu connu de la multitude; l'Eglise, ses institutions, ses ministres apparaissent, aux yeux d'un trop grand nombre, sous les travestissements dont les ont affublés les sectaires.

Cet état d'esprit ne se combat pas par des paroles; il se détruira par des actes.

Le peuple de France se plaint qu'on lui promet beaucoup et qu'on ne lui donne pas assez, et il reproche à l'Eglise de lier partie avec tous ceux qui veulent l'endormir, empêcher son ascension matérielle et morale.

Il faudrait qu'il pût constater le contraire, se rendre compte qu'au Parlement les députés catholiques sont les premiers quand une réforme sage est à proposer et à accomplir; que, dans le pays, chacun de nous, prêtre ou laïc chrétien, veut se rendre utile, serviable, et est heureux de se sacrifier à l'intérêt de la collectivité. Cela est, cela pourrait être davantage encore, et le jour où le peuple en serait persuadé, l'anticléricalisme aurait vécu.

Encore, pour qu'il en soit ainsi, faut-il que nous ayons une action organisée, combinée. Je ne rêve pas d'une unité impossible, mais d'une union nécessaire.

Nombreux déjà sont les hommes qui, selon la formule consacrée, « veulent faire quelque chose »; mais quand ils cherchent à préciser leurs aspirations généreuses, à voir quels services ils pourraient rendre, savent-ils où s'adresser?

Loin de nous, certes, la tentation de méconnaître tout ce que l'initiative catholique a déjà créé en France pour répondre aux divers besoins sociaux et pour promouvoir l'action religieuse.

Nous ne manquons ni de comités, ni d'associations se proposant pour but telle ou telle œuvre : la Société d'Education et d'Enseignement; la Ligue du Coin de terre et du Foyer; la Société des agriculteurs de France; l'Office central des Œuvres charitables; le Comité catholique de Défense religieuse; les Offices sociaux de l'Action libérale populaire, de la Jeunesse catholique et du Sillon; l'Union mutualiste des Françaises; les secrétariats du Peuple et de la Ligue patriotique, etc.[1].

Mais ce qui manque c'est, dans chaque diocèse, le centre prochain d'informations.

Aussi, pour coordonner les efforts, faciliter les entreprises, guider les initiatives, il paraît souhaitable de voir s'établir chez nous, à côté de l'organisation politique et distincte d'elle, une organisation sociale calquée sur celle que j'ai observée en Belgique.

Présenter aux lecteurs français cette organisation, voir comment nous pourrions l'adapter à notre pays, tel est le but de cet article.

*
* *

A Liège, à Bruxelles, à Gand, à Anvers, à Tournai[2], à l'ombre des cathédrales, près des évêchés, existent ce qu'on appelle des *secrétariats d'œuvres sociales.*

Chacun de ces secrétariats crée un lien entre les catholiques d'une même région et les rapproche, — à quelque école qu'ils appartiennent, — sur le terrain des réalisations pratiques; en même temps, il groupe et il unit, en vue d'une action commune ou parallèle, toutes les œuvres sociales d'un même diocèse, en respectant d'ailleurs l'autonomie de chacune. Ces organismes sont pour l'initiative particulière quelque chose d'analogue à ce que sont les offices du travail pour l'action officielle : « *Des centres d'informations et d'études* qui acquièrent pour donner, qui s'instruisent pour renseigner et conseiller[3]. » Ils forment un personnel spécialisé, dans les différentes branches de l'activité sociale.

Là on rend tous les services possibles; on saisit au bond toutes

[1] A noter aussi les organisations : de l'Action populaire de Reims, de la Chronique du Sud-Est de Lyon, et de la Fédération des Alpes et Provence, de Marseille.

[2] Directeur du secrétariat social de Liège : M. l'avocat Legrand; de Bruxelles, M. Mousset, ancien représentant; de Gand, R. P. Rutten, O. P.; d'Anvers, M. W. Verelst; de Tournai, chanoine Douterlungue.

[3] R. P. Vermeersch, S. J., *la Législation et les œuvres en Belgique*. Uysprusyt, Louvain.

les questions qui doivent être exploitées ; à l'aide de conférences, de tracts, d'articles de journaux, on fait campagne pour ou contre elles.

Désire-t-on juger de la vie de l'un de ces secrétariats, qu'on visite, par exemple, celui de Liège, 2, rue Lonhienne, on y trouvera près de son directeur, M. l'avocat Legrand, un accueil particulièrement bienveillant.

De prime abord, on se croirait dans quelque étude de notaire ou bien au centre d'une importante maison de commerce : derrière les grillages traditionnels, des employés penchés sur des livres de comptes ou compulsant des dossiers; contre les murs : des casiers, des bibliothèques, remplis de cartons, garnis de registres, le tout classé, étiqueté avec un ordre et une méthode qui sont toute une révélation pour un homme d'œuvres français.

Voici le maître de la maison. Après de fortes études juridiques qu'il a complétées par la pratique des affaires, M. Legrand a voué sa vie tout entière à l'observation des problèmes sociaux et économiques de l'heure présente et maintenant il est *le consultant*, *le praticien*, qui chaque jour encourage les timidités qui s'effraient, suscite les bonnes volontés qui s'ignorent, dote son pays des institutions que réclament les conditions nouvelles du monde du travail. Ecoutons-le.

« Nous avons été formés à l'école de la persécution ; nous avons vu notre pays aux mains de sectaires, vrais tyrans des consciences. Alors, nous avons senti le besoin de nous organiser. On chassait nos congrégations des écoles; nous avons pensé qu'il fallait continuer, sous une forme différente, leur œuvre de rayonnement et d'apostolat. Pendant que d'autres de nos amis fondaient ces secrétariats électoraux, organismes de notre revanche; nous, nous songions à doter notre pays de centres d'informations sociales. Le projet a été long à aboutir; il est enfin aujourd'hui réalisé.

« Voici quel a été notre point de départ. *Toute action efficace doit avoir pour agents d'exécution des hommes uniquement voués à leur tâche, par conséquent rétribués et même largement rétribués.* Par là même ils sont vraiment indépendants et sur le même pied social que les hommes les plus marquants du pays où ils sont appelés à vivre; *car, retenez-le, c'est une erreur de croire que les œuvres doivent être confiées à des amateurs. Non, là, comme partout, il faut des professionnels.*

« Nous avons donc cherché des jeunes gens énergiques, persévérants, à l'esprit apostolique, ayant le sens des affaires, le tact et l'éducation indispensables pour manier les hommes. Au début,

il nous manquait de la pratique et même de la science; nous nous sommes assuré le concours de collaborateurs compétents; ils ont suppléé à notre insuffisance, inspiré nos premières réponses et peu à peu nous avons acquis une formation personnelle.

« Voici où nous en sommes aujourd'hui à Liège.

« Le domaine des œuvres, dont le siège fédéral est à notre bureau, s'étend à tout l'arrondissement qui compte 114 communes, 180 paroisses. *Son rôle principal est la mise en pratique des lois sociales votées actuellement en Belgique.* J'énumère :

« I. Loi de 1889 sur les maisons ouvrières. — Nous avons suscité la création de 2500 maisons dont les ouvriers sont maintenant propriétaires et demeurent fédérés autour de notre œuvre.

« II. Loi sur les associations mutuelles. — Nous sommes le centre de 285 mutualités, avec caisses centrales de réassurance, caisse de tuberculose.

« III. Loi sur les pensions de vieillesse, de mai 1900. — L'application de cette loi nous impose beaucoup de travail; il nous faut d'abord éclairer nos concitoyens, les pousser à la prévoyance; nous faisons ensuite pour eux les démarches prescrites par la loi, nous remplissons les formulaires, nous recherchons les certificats exigés; déjà nous avons ainsi obtenu pour les vieillards de soixante-cinq ans, 5000 pensions, soit de la part de l'Etat, un versement annuel de 325 000 francs.

« Notre secrétariat, par sa situation centrale, est mis bien en vue parmi une population très dense; aussi sert-il à beaucoup d'autres choses encore et des plus variées.

« Il est constamment en rapport avec les hommes d'œuvres, les prêtres.

« Il publie *un journal*, où l'on traite continuellement des questions de prévoyance (épargne, mutualité de retraite, mutualité de secours, accident de travail, statistique).

« Quand une *société* est à *fonder*, les braves gens, qui la désirent, ne sauraient comment s'y prendre. Le temps passerait dans des tâtonnements sans fin. Ils s'adressent à nous... et au courrier suivant, ils reçoivent un dossier avec formules imprimées qu'ils n'ont qu'à remplir et qui deviennent leurs statuts, leurs règlements d'ordre intérieur. La société est fondée, il faut maintenant chercher à avoir des membres nombreux. Un de nos conférenciers se rend sur place pour faire comprendre, détailler les statuts.

« Nos sociétaires s'embrouilleraient dans des *comptabilités* sans méthode. Nous leur en donnons une qui est un type étudié et leurs comptes sont bien faits.

« Une *bibliothèque d'économie sociale* est adjointe au secrétariat, mais ce n'est pas là encore toute l'organisation liégeoise.

« Le *secrétariat agricole* vaut une mention spéciale. Sa mission est de rechercher, dans chaque localité rurale, une œuvre à créer répondant aux désirs, aux besoins des habitants.

« Ici, ce sera une association pour la vente en commun du beurre, ailleurs une assurance contre la mortalité du bétail ou bien une société de crédit. Le journal agricole fera campagne en ce sens, bientôt 4 ou 5 personnes seront gagnées; celles-ci à leur tour feront du prosélytisme. Le terrain est maintenant préparé; on donne une conférence familière, suivie d'une libre discussion; séance tenante, des statuts sont adoptés, les premiers adhérents s'inscrivent, on nomme les administrateurs, la nouvelle société est affiliée à la Fédération et le secrétariat guide ses débuts. »

Voilà donc les catholiques mêlés, grâce à leurs secrétariats, à la vie de l'ouvrier de la ville et à celle de l'ouvrier rural. Les préjugés sont dissipés; le service rendu fait naître la reconnaissance.

Cela c'est la vie quotidienne, jetons un rapide coup d'œil sur les campagnes d'ensemble.

Quelques jours plus tard, j'étais à Bruxelles et je visitais le secrétariat de cette ville. Il a à sa tête un ancien membre de la Chambre des représentants, actuellement membre du conseil supérieur du travail, M. Mousset.

C'est une personnalité que cet ancien ouvrier typographe.

« Après avoir beaucoup travaillé, m'avouait-il, j'ai reconnu que quelque chose me manquait, la formation que donnent les études classiques; mon jeune fils venait d'entrer au collège; j'ai fait toutes mes classes avec lui et je ne regrette pas maintenant cet effort. »

Ce seul trait permet de juger un homme. Je lui parlais des campagnes que nous avions menées pour la liberté d'enseignement, pour la liberté d'association et il m'en félicitait.

« Je vais vous étonner, me dit-il, en vous disant pour quelles grandes causes nous avons combattu ici, en ces dernières années. Devinez... les *chiens de trait...*, le *houblon*, l'an prochain, ce sera le tour des *chèvres.* » Et, en même temps, M. Mousset me montrait une brochure d'un vicaire de Bruxelles, M. Vossen, relative à ce sujet assez peu ecclésiastique!

Ma curiosité était piquée, mon interlocuteur reprit :

« Depuis que vous êtes à Bruxelles, vous avez sans doute vu passer chaque matin sous vos fenêtres de petites voitures traînées

par des chiens et qui apportent de la campagne du lait, des primeurs. Un jour, notre conseil provincial de Brabant, qui est libéral — blocard comme vous diriez en France — imagina que c'était contraire aux lois... de l'humanité, et, par un vote motivé, décida que, dorénavant, les chiens ne rempliraient plus cet emploi... dégradant!

« Rumeurs dans nos campagnes, c'était tout le petit commerce, toute la petite industrie ruinés.

« Notre secrétariat décida d'entrer en campagne, on fit des conférences, on écrivit des articles; on distribua des tracts; nos jeunes gens firent signer des pétitions; 10 000 signatures furent recueillies, et en corps, — nous aimons les cortèges en Belgique, — on porta au roi cette protestation. La mesure prise par nos libéraux ne fut pas sanctionnée, et cela grâce aux catholiques. Nos paysans s'en souviendront aux élections prochaines. Ils s'en sont souvenus!

« Le houblon vous intéresse aussi? Je vais vous mettre au courant. Récemment, le parti daensite, voyant que les houblons belges étaient dépassés sur notre propre marché par les houblons allemands, demanda à la Chambre de frapper la production étrangère d'un droit protecteur considérable.

« Cette proposition de loi ne plaisait pas à notre ministère catholique. Notre secrétariat envoya des ingénieurs étudier en Allemagne la culture du houblon; l'un d'eux, M. Leplace, de l'Université de Louvain, y séjourna plusieurs mois; à son retour, il composa une brochure savante et pratique.

« On la distribua; on la donna en conférence; des champs d'expérience furent créés; des syndicats de culture du houblon fondés; aujourd'hui, notre production vaut celle de l'Allemagne, et il va sans dire que, dans ces conditions, nos brasseurs préfèrent nos récoltes à celles d'outre-Rhin.

« *En tout ordre de choses, être pratique, être actuel, c'est là notre formule.*

« Ce que nous faisons respectivement dans chacun de nos secrétariats, nous cherchons à le faire collectivement quand il s'agit d'intérêt national. Dans ce but, nous avons fondé *une conférence de secrétariats d'œuvres sociales.*

« Tous les mois, nous nous réunissons, l'ordre du jour de chaque séance comporte des communications, des échanges de vues sur des objets déterminés d'avance, et aussi sur d'autres amenés par les circonstances. Ainsi nous nous rendons de mutuels services; nous fusionnons entre nous; nous faisons un tout homogène. »

Ces conversations furent pour moi une vraie révélation; depuis lors, j'ai souvent comparé l'état de la Belgique en 1880 à celui de la France à l'heure actuelle. Là-bas comme ici, on souffrait du défaut d'organisation, de l'absence de centre de renseignements. On combla cette lacune; on plaça la lutte sur le terrain social, depuis lors le succès est resté fidèle aux catholiques belges.

Je vois donc de plus en plus dans les secrétariats d'œuvres sociales une des formes les plus efficaces d'apostolat à développer en notre pays durant les années de persécution que nous allons connaître.

Tout autour de nous, on détruit, parlons, nous, de construire.

Que seraient les secrétariats français?

*
* *

Le rôle des catholiques militants est de rapprocher, d'unir des hommes qui s'ignorent.

Le secrétariat social serait le point de jonction, le lieu de rencontre, où l'on vivrait la vraie fraternité chrétienne.

Il ruinerait le système qui nous a perdus jusqu'ici et qui a rendu nos œuvres partiellement infécondes : chacun pour soi, sans entente, sans tactique, sans unité de vues, de moyens et de méthodes.

Là, toutes les initiatives seraient respectées, mais toutes les forces aussi mises en faisceau.

Le succès d'un secrétariat dépend de la réunion de quatre éléments : *secrétaires compétents*; *services bien organisés; ressources largement suffisantes; territoire délimité et assez restreint.*

1° Les secrétaires. — Il faudrait des hommes qui ne soient pas paralysés par le souci d'assurer leur existence et qui pussent se donner tout entiers à leur travail d'organisation et de propagande.

Dans une usine, dans une manufacture, dans une mine, à côté des ouvriers, il y a les ingénieurs qui voient ce qu'il y a à faire, répartissent la tâche, donnent les indications nécessaires pour sa bonne exécution; ainsi, dans nos œuvres sociales, il nous faudrait des spécialistes pour étudier les besoins du moment, déterminer les campagnes à entreprendre, renseigner et diriger les bonnes volontés individuelles.

Pour bien remplir cette tâche, il faudrait des hommes de bonne éducation, de grande conscience, d'intelligence clairvoyante et bien cultivée, ayant, théoriquement au moins, un fond solide de connaissances économiques et possédant, par-dessus tout cela,

une grande facilité d'apprendre, un extrême désir de se renseigner.

Et puisque l'on parle ici de ce qui serait souhaitable, ajoutons ce vœu : avant que ces hommes, ainsi préparés, ne soient placés à la tête d'un secrétariat et lancés dans l'action, il serait désirable qu'on leur ménageât *une année d'études pratiques*, complétée par un *voyage d'observation sociale*.

Au programme d'études, on inscrirait, avec la révision des principes fondamentaux de l'économie politique, l'étude de la législation ouvrière et de la législation agricole; l'organisation légale et le fonctionnement des syndicats, des mutualités, des coopératives; l'étude historique du marché français et des marchés étrangers; quelques principes de comptabilité. On relèverait et on dominerait ces études par l'enseignement des questions fondamentales de l'apologétique chrétienne, car c'est un apôtre qu'il s'agit de former.

Six mois de séjour en Belgique, en Allemagne et en Angleterre compléteraient l'initiation, mettraient sur la voie des entreprises à tenter. On ne se contenterait pas seulement, comme champ d'observation, des initiatives catholiques. L'étude de la coopérative socialiste Vooruit, par exemple, retiendrait autant que l'examen des œuvres sociales de Morlanwelz[1].

Que d'observations à glaner, que de comparaisons à établir en s'initiant au mécanisme des trade-unions anglaises; des corporations autrichiennes; des syndicats allemands et j'en passe.

Le secrétaire serait prêtre ou laïc[2], ou plutôt chaque secrétariat réclame la présence et l'action combinée de ces deux hommes, — ayant chacun leur tâche, — mais formés de telle manière qu'ils puissent se suppléer, se compléter et momentanément se remplacer.

II. Services. — Notre pays est déjà doté d'une législation sociale beaucoup plus complète qu'on ne l'imagine; mais cette législation est très ignorée; et surtout, bien qu'elle soit pour beaucoup l'œuvre de M. de Mun et de son école, nos adversaires en ont tiré parti plus que nous-mêmes.

Enumérons quelques titres de nos lois les plus récentes : la protection du salaire, les habitations à bon marché; l'hygiène et la sécurité des travailleurs; la caisse nationale des retraites pour la vieillesse; le crédit populaire agricole; les sociétés de

[1] Sur le Vooruit, Hubert Valleroux, *les Coopératives socialistes belges* (*Correspondant*, 10-25 juin 1898). Voy. Bettencourt, *le Vooruit de Gand*, collection de l'A. L. P. Librairie Lecoffre, 1906.

[2] Le secrétaire laïc serait généralement un avocat, un ingénieur des arts et manufactures, un ingénieur agronome.

secours mutuels; les accidents du travail; le régime des syndicats; le travail des femmes et des enfants; le régime des associations, le repos hebdomadaire, l'assistance aux vieillards et, demain, nous aurons les lois sur les retraites ouvrières, sur le bien de famille.

Que de services à rendre, si nous vulgarisions ce que contiennent ces textes législatifs, et si c'était par nous, que l'ouvrier apprenait ses droits et réclamait ce qui lui appartient! Ne laissons pas ce soin aux instituteurs incompétents et trop souvent dévoyés.

Que de renseignements aussi à fournir au clergé dans le domaine des œuvres et de l'enseignement, de cet enseignement qui demain devra prendre des formes nouvelles.

Et pour tout cela, ainsi que nous l'avons déjà observé, pas de centre prochain d'informations! Quelle lacune à combler!

Chaque secrétariat diocésain aurait donc deux sections :

A) *La section sociale.*

B) *La section Œuvres.*

Qu'on me permette un tableau qui n'est pas du tout limitatif, mais que je propose à titre d'indication :

PREMIÈRE SECTION : ŒUVRES SOCIALES

A) **Renseignements** pour la fondation ou l'administration de sociétés, statuts-types; modèles de comptabilité; consultations juridiques, formalités à remplir pour constitution :

1. Syndicats agricoles et syndicats ouvriers.
2. Sociétés de secours mutuels.
3. Pensions de vieillesse.
4. Caisses de crédit; assurances mortalité bétail; coopératives de vente et d'achat.
5. Habitations à bon marché, etc.

B) **Administration** de :

1. Syndicats.
2. Sociétés de secours mutuels.
3. Sociétés de retraite, etc.

C) **Propagande** pour :

1. Fondation d'œuvres nouvelles.
2. Formation de fédérations.
3. Extension d'œuvres et de fédérations existantes avec caisses de chômage, bureau de placement, etc.
4. Electorat professionnel : élections au Conseil supérieur du travail; aux tribunaux de commerce; aux conseils de prud'hommes, etc.

DEUXIÈME SECTION : ŒUVRES

A) **Renseignements** sur la fondation d'un patronage, d'un cercle d'études, d'une société musicale ou de gymnastique; sur le fonctionnement d'un secrétariat du peuple, la constitution d'une association (loi de 1901), etc.

B) **Organisation :**

Œuvres.
Conférences.
Publications de tracts et de brochures.
Préparation de congrès.
Presse.

Le secrétariat serait complété par une *bibliothèque* où l'on trouverait : 1. Les livres, revues, journaux relatifs aux questions sociales et populaires. 2. Des dossiers sur ces questions contenant des documents pour conférences et cercles d'études.

Des comités divers auraient leur siège au secrétariat, et notamment on y annexerait une *école de conférenciers*, où se formeraient, sous une habile direction, de jeunes hommes dévoués et intelligents, capables de devenir de vrais orateurs populaires.

III. Ressources. — Tout cela, dira-t-on, est excellent, et même réalisable, puisqu'en Belgique, du moins, on l'a déjà partiellement réalisé; mais, pour avoir une administration des œuvres, il faut, avec des dévouements, des ressources, et si la générosité est une vertu française, on est cependant fatigué de toujours donner.

C'est vrai, mais la réponse ne nous est-elle pas offerte par nos malheurs imminents? Bien des œuvres vont disparaître. Ne pourrait-on employer une partie de l'argent qu'on leur consacrait à l'institution indiquée ici, ainsi on la lancerait; puis, bientôt, viendrait le jour où elle se suffirait à elle-même.

En effet, *contrairement aux œuvres aujourd'hui existantes, un secrétariat social finira par équilibrer seul son budget.*

Syndicats et mutualités lui donneraient un subside pour la tenue de leurs comptabilités, la perception de leurs cotisations; les abonnements du journal apporteraient un autre appoint; certaines consultations seraient rémunérées sous la forme de généreuses offrandes; les personnes riches ou aisées paieraient les services rendus et verseraient des honoraires pour la conférence qu'elles auraient fait donner.

Mais quel serait le budget approximatif d'un secrétariat?

1° Secrétaire général.	6 000 fr.
2° Secrétaire.	3 000
3° Archiviste-comptable.	3 000
4° 1er employé.	1 800
5° 2e employé.	1 200
6° Frais généraux.	5 000
Total. . .	20 000 fr.

C'est un maximum, et cela suppose déjà un secrétariat fonc-

tionnant complètement, c'est-à-dire retirant de ses travaux quelques ressources.

Je sais une personne qui, récemment encore, dépensait 40 000 francs pour une soirée; c'est le budget annuel de deux secrétariats.

IV. Territoire. — La zone normale d'influence d'un secrétariat, c'est le *diocèse*, le *département*.

Tout autre territoire serait trop vaste ou trop restreint; le département, c'est aujourd'hui la principale circonscription administrative et le diocèse, c'est le groupement type de notre vie religieuse. Là, en général, mêmes intérêts, mêmes coutumes, facilité suffisamment grande de relations et de communications. Autant de motifs de groupement.

Les secrétariats d'une même région seraient en relations constantes entre eux; annuellement, tous les secrétariats de France auraient leur semaine de travail, durant laquelle leurs délégués verraient à faire œuvre commune.

En dehors de ces organismes régionaux, je souhaiterais à *Paris* l'existence d'un *secrétariat central*, groupant autour de lui des spécialistes plus particulièrement compétents, auxquels on ferait appel dans les cas plus compliqués et ayant aussi un personnel chargé des démarches qui peuvent être faites là seulement où est le siège du pouvoir central.

A ce secrétariat viendraient faire des stages des secrétaires de province et seraient attachés des hommes d'études, chargés de faire progresser la science sociale et visitant, à titre d'inspecteurs, — pour ne pas perdre contact avec les réalités, — les divers secrétariats établis par tout le territoire.

Ce secrétariat central, nous semble-t-il, est le premier à établir; à son tour, il susciterait la création des secrétariats régionaux.

Nous voudrions que cet appel fût entendu et nous espérons qu'il le sera.

Dans ce projet, aucune atteinte à l'autonomie des œuvres : *le secrétariat diocésain n'est pas un comité directeur, c'est un office de renseignements, un centre d'informations, un poste de secours*; aucune incursion, non plus dans le domaine de la politique, mais une seule raison d'être : *rendre des services*.

Victor Bettencourt,
Président de la Jeunesse catholique de Paris.

LE JOURNAL D'UN DÉPUTÉ

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

(1871-1875)

SOUVENIRS DE CHARLES DE LACOMBE

Il en est des générations ainsi que des hommes, rien de plus inégal que leur sort. Elles naissent heureuses ou malheureuses. Certaines ont surtout pour mérite la fidélité d'une fortune qui tourne à leur avantage leurs défauts mêmes, d'autres usent leurs efforts à lutter contre le destin hostile et sous lui demeurent écrasées.

Peu furent victimes à l'égal de celle qui grandit sous le second Empire, fut jeune au moment de la guerre contre l'Allemagne et la Commune, employa son âge mûr à élever parmi les ruines des institutions à la France et achève sa vieillesse dans le deuil du passé et la crainte de l'avenir. Et de cette génération, les plus injustement atteints par le malheur commun sont les Français qui ne se laissèrent rallier ni par l'Empire à la dictature, ni à la démagogie par la République, et n'ont cessé de combattre les excès dont ils n'ont cessé de souffrir.

L'un de ceux-là fut Charles de Lacombe. Ses traditions familiales l'avaient préparé aux doctrines qu'affermirent en lui ses maîtres, Dupanloup et Gratry, Berryer et Falloux. Ces grands vaincus voyaient grandir leur revanche avec ce disciple et une élite de Français semblables à lui. Ces jeunes hommes avaient pour certitude que la révélation la plus parfaite du devoir est le christianisme, ils tenaient la monarchie pour le moins imparfait des gouvernements humains. Catholiques et légitimistes, ils ne prétendaient pas attacher la vie de la France à une double inertie, mais, au contraire, qu'entre ces pôles fixes, elle fût maîtresse de son mouvement. Amis des franchises poli-

tiques, ennemis de l'abstention par laquelle certains rendaient à la monarchie un hommage de paresse, eux préféraient travailler pour la royauté dès l'Empire, cherchant place à leurs idées et à leurs personnes dans les assemblées communales, dans les conseils généraux, à la Chambre. Cette énergie active les avait rassemblés autour d'un dernier maître, M. Thiers, qui menait alors la campagne des libertés nécessaires. Elles semblèrent conquérir le partisan le plus imprévu, l'Empereur lui-même, et la transition d'un pouvoir absolu à un gouvernement parlementaire s'achevait, quand la guerre vint détruire ensemble notre liberté nouvelle et notre grandeur ancienne. Après la défaite, la France, ne pardonnant pas à l'Empire d'avoir dissipé notre fortune, à la République de ne l'avoir pas rétablie, et plus sévère à l'un et à l'autre régime pour s'être imposés à elle, se confia aux monarchistes, les seuls qui ne l'eussent ni violentée ni trompée.

La netteté de l'opposition faite par Charles de Lacombe à la dictature, impériale ou républicaine, une réputation déjà établie d'écrivain et commencée d'orateur, enfin la puissance impondérable qui, d'ordinaire, agit si peu dans les élections et qui, dans celles-là, décida tout, l'estime, désignèrent cet homme de trente-neuf ans à la confiance de ses concitoyens. Il n'y a là aucune exagération à dire que, durant les cinq années de son mandat, Charles de Lacombe se donna tout à la politique. Elle était alors l'art de servir son pays et non de s'en servir. Il le servit à la tribune, où il parut trop rarement, car il avait de la parole publique cette angoisse qui, à la fois, décourage et inspire les vrais orateurs. De grands succès accueillirent ses discours qui s'échappaient comme le trop-plein d'une source profonde et dont la vibration intérieure n'avait jamais les sonorités du vide. Mais il n'était pas de ceux qui songent à la France seulement aux heures où elle les écoute. Partout où l'on pouvait aider à la tâche du bonheur public, il fut présent et actif. Toujours occupé à s'instruire de la vérité et à la répandre par un commerce de lettres et de visites avec ceux qu'il jugeait utile de consulter ou de conseiller; assidu aux réunions où les députés du même parti cherchaient leur voie parmi les difficultés, et prodigue là d'une action féconde en initiatives et créatrice de concorde; inscrit à deux de ces groupes, afin d'étendre de l'un à l'autre les ententes qu'il travaillait à former dans chacun d'eux, il fut un ouvrier des besognes continues, discrètes et efficaces. Etre utile fut son idée fixe, et il en était à ce point obsédé que, la journée finie, il revivait par le souvenir, la plume à la main, ses actes, ses démarches, ses entretiens, ses opinions, ses incertitudes, et, dans ses notes de chaque soir, faisait son examen de conscience.

Ces notes vont être publiées. Les mains pieuses qui ont voulu déposer sur sa tombe une dernière fleur de sa pensée ne rendent pas seulement un hommage à sa mémoire, mais travaillent, comme il l'avait fait lui-même, à une œuvre d'utilité publique. Ce journal est un témoignage sur un des instants décisifs de notre histoire nationale. Il ne contient pas un récit complet des faits. Charles de Lacombe ne s'y adresse qu'à lui-même, n'a pas à se raconter les événements au milieu desquels il vit, ne les indique d'ordinaire que par des allusions, et le journal ne dispense pas les lecteurs qui voudraient apprendre cette histoire, de recourir à d'autres livres. Par contre, il apporte à tout esprit déjà informé sur l'ensemble des événements, une intelligence plus complète des causes qui les ont produits, des incidents par lesquels ils commencèrent, des obstacles par lesquels ils furent déviés. Il montre l'aspect changeant que prenaient à la lumière de chaque jour, les faits alors en formation, aujourd'hui couchés dans le passé avec leur immuable face. Il prouve quelle intensité eut alors la vie parlementaire autour de l'Assemblée, combien les six grandes réunions, — sans compter les petites, — dans lesquelles s'étaient volontairement groupés et partagés les députés, eurent d'initiative, d'importance; quelle activité, quelle volonté, quelle éloquence demeurent ensevelies dans les faits créés par elles; enfin quels sentiments inspiraient tout cet effort.

I

Rien de plus simple en apparence que la situation le soir du 8 février 1871. Sur 750 élus, près des deux tiers étaient monarchistes, un tiers républicains. La royauté semblait naître de ces votes. C'est en se fiant à eux que M. de Falloux, de sa province, traçait à son jeune ami, la tâche de l'Assemblée :

La république ne pacifie rien en France, elle bouleverse; la monarchie bourbonnienne seule a donné et peut donner encore la durée et l'ordre. Assurément, la Restauration et la royauté de Louis-Philippe n'ont pas été infaillibles ni exemptes de troubles; mais, comparées à ce qui les a précédées et à ce qui les a suivies, elles gardent encore une incomparable supériorité. Mais si chacune d'elles a profité des leçons qu'elle a reçues, si la branche aînée est plus franchement libérale, et la branche cadette plus loyalement conservatrice, si, à défaut de ce qui pourrait manquer aux princes, leurs amis imposent le vrai programme du vrai régime représentatif, la France peut entrer encore dans les voies de la prospérité... Quelle Assemblée peut-on rêver issue d'un mouvement populaire plus franc, plus spontané, plus unanime? car vous n'êtes pas seulement la majorité, vous êtes la représentation du chiffre électoral le plus élevé que l'opinion

conservatrice ait jamais obtenu. M. Royer-Collard passait pour une merveille, parce qu'il avait été élu par sept départements. M. Thiers, qui personnifiait, au 8 février, la plus patriotique expression des monarchistes, des antirévolutionnaires, a été élu dans vingt-huit, et chaque députation ne l'a pas emporté, à quelques centaines ou quelques milliers de voix, comme en 1848. Vous avez été presque tous élus comme par acclamation. Si tout cela doit aboutir à des tergiversations, à des négations ou à des abdications, c'est à désespérer pour jamais de notre malheureux pays. Ah! cher ami, si j'avais un atome de force, croyez bien que rien ne me serait plus doux que d'aller porter mon dernier soupir à la tribune, en poussant un suprême cri d'appel et de salut. Mais, vous qui êtes jeune, vous et vos jeunes amis, dans l'Assemblée et dans la presse, n'abusez pas de la modestie et ne prolongez pas trop la veillée des armes. En temps de paix, rien de mieux; en temps de guerre, on saisit son arme, à quelque page que l'on en soit à l'école de peloton, et l'on court vers le champ de bataille, au lieu d'y marcher pas à pas.

Le plus jeune était ce jour-là M. de Falloux. Dans la correspondance échangée entre eux, chacun semble emprunter l'âge de l'autre, Falloux pour pousser à l'action immédiate, Lacombe pour répondre : « si vous étiez à la Chambre, au milieu des difficultés de la lutte, vous calmeriez ces saintes impatiences. »

De ces difficultés, la première était dans l'Assemblée même. Ces monarchistes étaient divisés. Le groupe le plus considérable, fort d'à peu près cent cinquante députés, était composé d'orléanistes, les uns approbateurs de la rupture accomplie en 1830, les autres partisans d'une réconciliation qui effaçât la rupture, mais les uns et les autres résolus à ne pas abdiquer par la réconciliation, inquiets que l'avènement du comte de Chambord parût une revanche de la prérogative héréditaire sur la volonté publique, et attachés, comme au symbole d'un gouvernement moderne, au drapeau de 1789. Ils forment le centre droit. Cent vingt autres royalistes tenaient le régime de 1830 pour une usurpation et pour un malheur, considéraient le droit des Orléans comme aboli par cette révolte, et attendaient la soumission des cadets à la hiérarchie de la naissance, comme un retour de l'enfant prodigue. Pour les droits de la morale et pour l'orthodoxie du régime, ils ne souhaitaient pas que la royauté parvînt trop vite au comte de Paris, ils désiraient qu'il eût à faire son stage de prince légitime, et que le comte de Chambord restaurât, en Bourbon, la royauté, avant de la transmettre au scepticisme historique des Orléans. Néanmoins ils n'étaient pas certains d'être en parfait accord avec leur prince, et souhaitaient au fond une monarchie moins subordonnée au Parlement que celle de Louis-Philippe, et moins indépendante du vœu national que le régime annoncé par le comte de Chambord. Amis de la liberté politique, ils se demandaient quelles garanties lui

assurer sous un prince résolu à ne pas subir de conditions. Sans songer que la monarchie ne doit pas sa vertu aux vertus de son représentant, et sans qu'ils voulussent se rendre à la merci d'un maître, ils espéraient obtenir d'autant plus de sa générosité qu'ils se fieraient davantage à elle, et tenaient que la plus sûre des constitutions était écrite dans le cœur de ce prince. Ils sont la droite. Enfin la royauté avait ses familiers et ses serviteurs domestiques. Au nombre d'une centaine, ils formaient l'extrême droite et ils apportaient dans la politique la simplicité d'un seul culte. Eux, détestaient deux fois 1830, ils y voyaient une félonie familiale qui avait brisé l'hérédité monarchique par la main d'un prince parent, ils y voyaient une erreur révolutionnaire qui avait établi la prépondérance de la souveraineté parlementaire sur la souveraineté royale. Ils pensaient que les princes d'Orléans, fissent-ils amende honorable pour la félonie, ne renonceraient pas à la doctrine, qu'en reprenant leur place dans la famille d'un roi sans fils, ils assuraient l'avenir à une royauté faussée dans son principe, et, par le rétablissement de l'ordre héréditaire, préparaient le triomphe de la révolution. Contre celle-ci, eux s'étaient constitués les champions intraitables de la prérogative royale; ce qui dans le comte de Chambord leur paraissait le plus royal, était son attachement au passé détruit par le régime de 1830. Leur catholicisme ardent se reconnaissait dans celui du prince, et se satisfaisait d'avance par le retour à la religion d'Etat. Leur défiance contre les révoltes des sujets trouvait ses sûretés dans les répugnances du prince pour le régime parlementaire. Sauf ces similitudes qu'ils croyaient certaines entre les sentiments du roi et les leurs, ils auraient cru manquer de respect à la royauté, s'ils avaient établi aucune égalité de droits entre leurs désirs et la volonté du prince. Ils ne songeaient pas même à la pressentir, moins encore à peser sur elle. Ils attendaient ses ordres pour obéir, presque pour penser. Et, heureux de trouver un symbole à ce retour du passé dans l'avenir, ils espéraient le drapeau blanc.

La minorité républicaine était aussi divisée. A l'extrême gauche, les jacobins, résolus à mettre la république au-dessus du suffrage universel, comme l'extrême droite mettait la monarchie au-dessus du consentement national, et crédules à l'infaillibilité de la foule comme l'extrême droite à l'infaillibilité d'un prince. A la gauche, des hommes partisans d'une république sage, mais persuadés que la première sagesse était de croire à un ordre spontané de la république, comme la droite comptait sur la grâce efficiente de la monarchie, et, pour ne pas perdre la république, prêts à s'allier aux Jacobins, c'est-à-dire à en subir le joug. Au centre gauche, des hommes presque indifférents entre une république modérée

et une monarchie constitutionnelle; comme les hommes du centre droit, ennemis des extrêmes, d'où que vînt l'excès; capables de chercher dans la royauté un refuge contre une démocratie violente, mais hostiles à la monarchie absolue, jaloux de la noblesse, prévenus contre la domination du clergé, et, plutôt que d'accepter le drapeau blanc, résignés, malgré la peur, aux hasards du gouvernement populaire.

Ces divergences n'empêchaient pas qu'il n'y eût dans l'Assemblée nationale une majorité désireuse d'une politique conservatrice. Mais pour inspirer confiance à des intérêts et favoriser des doctrines, il faut qu'un gouvernement ait lui-même un lendemain. La forme et le nom de ce gouvernement divisaient ceux qui eussent été d'accord pour tout le reste. Sur cette question préjudicielle, les discordes des monarchistes se trouvaient aiguës et celles des républicains apaisées. La monarchie n'existait pas, aucun des groupes monarchistes n'était assez nombreux pour la rétablir sans le concours des deux autres, et avant de tenter une restauration, il fallait qu'ils se missent d'accord sur le régime et sur le roi. La république existait en fait, et tous les républicains étaient unanimes pour maintenir le fait. Les désaccords des monarchistes suspendaient leur action présente, les désaccords des républicains ne menaçaient que leur concorde future. Les vaincus avaient l'avantage de la possession, la garder était accroître chaque jour la force du fait par la force de l'habitude, et rendre plus difficile le changement. La transformation insensible du fait en droit, malgré l'Assemblée, et par elle, est l'histoire de cinq années. Et cette longue résistance où la majorité royaliste s'usait contre la république, n'aboutit qu'à paralyser, puis à dissoudre la majorité conservatrice.

L'Assemblée devait d'abord se choisir un président. Le 4 septembre, un député avait rompu avec ses amis au moment où ils saisissaient le pouvoir. Ils l'attendaient à l'Hôtel de Ville et il s'y était rendu, mais au nom du Corps législatif et pour protester contre la violence commise, et depuis lors il n'avait cessé de réclamer une Assemblée nationale. Enfin réunie, et assez inexpérimentée pour être reconnaissante, elle désigna, d'un geste spontané et noble, pour la présider, celui qui avait défendu le droit du suffrage contre le droit de l'émeute. Mais en nommant Grévy, elle consacrait, par son premier vote, un républicain. Dès que l'Assemblée est constituée, elle doit donner à l'Etat un chef, lui aussi désigné par son opposition à la guerre, son voyage à la recherche d'une Europe médiatrice, son hostilité à la dictature de Gambetta, son élection dans vingt-huit départements. M. Thiers

est un monarchiste : mais le gouvernement auquel il succède a un nom, la République. Omettre le mot paraîtrait condamner la chose. Or il faut que tous les détenteurs actuels de fonctions les transmettent régulièrement et que quelques-uns les conservent; républicains, ne refuseront-ils pas leur concours à un régime qui se déclarerait dès l'abord contre leurs préférences? Il n'y a plus de troupes; la garde nationale a conservé ses armes; elles sont, dans les grandes villes, aux mains d'une démagogie menaçante; Paris semble prêt à donner à la révolte une place forte et une capitale. Faut-il ajouter à l'invasion le risque de la guerre civile, pour un mot? Lacombe commence le journal par une protestation véhémente contre ce mot dont il semble deviner la puissance. Mais lui-même subit la contrainte contre laquelle il se révoltait d'abord, et constate que force est de « reconnaître le fait sans engager l'avenir ». C'est cette liberté de l'avenir qui fut promise par M. Thiers et devint, entre l'Assemblée et lui, le pacte de Bordeaux.

Mais déjà les événements rompaient ce pacte. Bien qu'elle n'ait rien entrepris contre la République, l'Assemblée était royaliste, c'était trop pour la révolution retranchée dans Paris. La Commune éclata. Que l'exemple de Paris fût suivi par les grandes villes, c'était pour la France une anarchie, peut-être, et le démembrement Les délégués de ces grandes villes vinrent trouver Thiers et leurs paroles furent un ultimatum. Ou la garantie leur serait donnée que la République n'était pas menacée par la victoire de l'Assemblée sur la Commune, ou, pour défendre la République, ils se joindraient à la Commune : ils se contentaient, d'ailleurs, de la promesse discrète que M. Thiers ne se prêterait pas à une restauration. M. Thiers s'engagea, et, avec la plus légitime des excuses, sortit de la neutralité promise à l'Assemblée. Il lui suffisait, il est vrai, pour rendre la liberté à l'Assemblée et à lui-même, d'abandonner le pouvoir. Mais personne ne voulait alors de cette retraite : ni lui, ni l'Assemblée, ni la France.

Pendant que Thiers devenait ainsi un protecteur de la république, les royalistes s'occupaient d'ouvrir les voies à la monarchie. Les Orléans étaient bannis depuis 1848, comme les Bourbons de la branche aînée depuis 1832. Le prince de Joinville et le duc d'Aumale, élus députés le 8 février et rentrés en France, désiraient, pour siéger, l'abrogation légale de leur exil. Ils demandaient justice, ils durent l'acheter. Le parti légitimiste ne voulait pas, en rappelant les princes, mettre des compétiteurs sur la route du roi, et attendait que le chef de la maison d'Orléans reconnût, par une déclaration explicite, le comte de Chambord pour le seul représentant du droit monarchique. M. Thiers proposait aux deux élus de ne pas occuper leurs sièges à la

Chambre, afin de ne pas devenir un centre d'opposition contre le régime qui leur rendrait leur patrie. Les princes avaient pris l'un et l'autre engagement, et après la défaite de la Commune, l'heure sembla propice au centre droit et à la droite pour annoncer à la France, par l'abrogation des lois d'exil, l'entente des monarchistes entre eux et des Orléans avec le roi. Alors les républicains objectent que c'est une rupture de l'équilibre entre les partis, et que pour le rétablir il faudrait assurer à M. Thiers deux ou trois ans de pouvoir. C'est à M. Thiers qu'ils portent leurs doléances, il ne peut désapprouver une solution qui le rend plus maître, et il se fait, auprès des droites, l'intermédiaire du désir exprimé par les gauches. Cette solidarité entre le chef de l'Etat et les adversaires des royalistes excite les premières irritations de la majorité. Lacombe les constate dès le 20 mai :

La droite et M. Thiers sont comme deux hommes qui, au fond, seraient faits pour s'entendre, mais qui auraient cessé de se voir et ne se connaîtraient plus l'un l'autre que par les commérages que ferait à chacun d'eux son entourage. De là, des malentendus qu'un mot d'explication aurait dissipés, et qui se développent, grossissent jusqu'à former, au moindre choc, de violents orages. J'ai souvent dit à M. Thiers qu'il devrait avoir, entre lui et la Chambre, des intermédiaires chargés de prévenir ces orages. Je dis aussi à bien des membres de la droite, qu'au lieu de se perdre en suppositions et en vivacités contre M. Thiers, ils devraient l'entourer, le conseiller, l'éclairer, voir en lui non pas, comme ils le répètent sans cesse, un obstacle et un ennemi définitifs, mais un auxiliaire possible et nécessaire; pour réussir, la solution monarchique doit se tenter avec lui; et, si l'on est obligé d'y travailler sans lui, il faut tout au moins se garder de paraître la poursuivre contre lui!

Garder Thiers en le séparant des républicains est le premier plan de Lacombe; il cherche, pour convaincre M. Thiers, de bons messagers :

28 *mai.* — Parlé ce matin avec Saint-Marc Girardin de l'utilité qu'il y aurait à faire sentir à M. Thiers que l'accord existe entre les diverses nuances de la Chambre pour repousser du ministère et du pouvoir des hommes tels que J. Favre, J. Simon, E. Picard et J. Ferry. Saint-Marc Girardin me répond : « Il faudrait pour cela dire à M. Thiers : permettez-moi de vous donner une chiquenaude, et M. Thiers ne permettrait pas; je ne vois guère d'utilité de conversations avec lui. Car pour moi, ou il ne me laisse pas parler, ou bien il a l'air d'accord avec moi sur tous les points; mais alors c'est qu'il n'écoute pas. »

Le projet d'assurer à M. Thiers le pouvoir pendant trois ans gagne chez les républicains, augmente les défiances des monarchistes, et suscite par représailles chez plusieurs la pensée de renverser l'homme. Lacombe persiste à déconseiller la rupture; il

veut qu'on demande à Thiers de renoncer au projet des gauches. On cherche quel sera l'ambassadeur; on s'avise que le mieux écouté sera Lacombe lui-même. Le récit de cette entrevue et de plusieurs autres fait revivre, pour ceux qui ont connu M. Thiers, tout l'homme, ses sincérités et ses ruses, ses emportements et ses caresses, et à travers les mouvantes apparences de ses humeurs, la fixité unique et rayonnante de sa certitude, sa foi infinie en lui-même, et la perpétuelle ostentation d'un moi qui n'est point haïssable, tant cette confiance se fonde sur de rares mérites, tant il y a de spontané dans ses vantardises, tant cet accent de Marseille égaie cet esprit de France, tant ce fin observateur d'autrui se voit en amoureux, tant cette vieille coquette s'adore en ingénue.

4 juin. — A sept heures et demie du matin, je suis chez M. Thiers. Je le trouve devant sa table chargée de papiers. « Vous voyez, me dit-il, ma vie de tous les matins, je reçois toutes les dépêches adressées aux différents ministères, toutes me passent sous les yeux; de cette manière, je suis au courant de tout ce qui se fait dans l'Etat; mais, ajoute-t-il, avec un air demi chagrin, il ne faut pas qu'on me tracasse. » « Mais, monsieur Thiers, lui dis-je, personne ne songe à vous tracasser; la majorité, au contraire, ne désire rien tant que de marcher avec vous, et si vous aviez pu voir, dans ces derniers jours, combien chacun était heureux de penser que cet accord était chose faite, vous reconnaîtriez qu'on est bien loin de l'idée de vous faire des embarras. » Il me parle alors de la proposition relative aux princes; les difficultés qu'elle lui crée, les ombrages qu'elle cause à la gauche. « Les princes vous trompent, dit-il, vous autres légitimistes; j'ai des lettres du comte de Paris, qui dit qu'on ne peut pas songer à s'entendre avec le comte de Chambord », et il insiste quelque temps sur ce thème. Je l'écoutais d'un air assez incrédule, et je lui dis :

— « Mon Dieu, je ne veux pas examiner ce que peuvent penser les princes pour le moment; il ne s'agit pas de cela; la question est une question de bonne foi; il y a une convention faite; vous avez demandé aux princes certains engagements, en subordonnant à ces engagements votre consentement à la validation de leurs élections et à l'abrogation des lois d'exil; ces engagements, les princes les ont pris; c'était donc chose arrangée, et c'est vous-même qui, mercredi soir, nous l'avez appris, à M. de Kerdrel et à moi. Aujourd'hui, voilà qu'on soulève tout à coup une nouvelle clause; il est naturel qu'on s'en étonne, et que les princes, qui ont promis ce qu'on leur a demandé, ne puissent pas, quand ils avaient le droit de croire tout conclu, accepter d'autres conditions. — Mais cette clause, reprend M. Thiers, vous vous en exagérez beaucoup la portée; ce n'est pas moi qui la soulève, c'est la gauche, qui a bien droit à quelque garantie. Eh bien! quoi! trois ans de pouvoir! Mais vous me connaissez bien; avec mon caractère, si on me fait des difficultés sur un point, je planterai tout là dans huit jours. — Permettez, repris-je, nous ne pouvons pas raisonner comme cela, nous voulons faire des choses sérieuses; si nous vous donnons le pouvoir pour trois ans, c'est pour le garder trois ans; ce n'est pas avec la pensée que vous le quitterez dans huit jours. » — Il s'anima peu à peu, il dit

que l'Assemblée se dépopularisait de plus en plus. « Entre elle et moi, dit-il, le pays n'hésiterait pas. — Oh! répondis-je, c'est possible, mais cela tient d'abord à ce que le pays n'est pas au courant des motifs du désaccord entre vous et l'Assemblée. L'Assemblée, par patriotisme, a toujours évité le débat là-dessus; et puis il n'est que trop vrai que le pays a toujours préféré le gouvernement d'un homme à celui des Assemblées; mais ce n'est pas à vous, un maître de la vie parlementaire, à exploiter ce sentiment. » Il se calma tout d'un coup, comme frappé de mon observation, et me dit très doucement : « Aussi, je ne le dis qu'à vous. » Puis il me parla des illusions de parti que je me faisais, du nombre restreint de ceux qui refusaient cette proposition des trois ans. La réunion Feray, disait-il, l'avait acceptée la veille; j'ignorais alors ce qui en était, mais le fait était tout le contraire, la majorité de la réunion s'était prononcée contre la proposition. Enfin, il me dit : « Je suis fatigué, j'ai besoin qu'on me laisse. » Je me levai et il m'accompagna dans le premier salon en reprenant : « Vous n'êtes qu'une minorité, vous ne seriez pas cent, si l'on faisait une réélection. — Mais, monsieur Thiers, lui dis-je, vous me parlez toujours du parti légitimiste, laissez-moi vous repéter ce que je vous ai dit bien des fois, c'est que dans les observations que je vous présente, je ne me place jamais au point de vue légitimiste; quand je n'entends exprimer une opinion qu'au parti légitimiste, je n'en tiens aucun compte, mais quand je la vois partagée par les hommes qui représentent les diverses nuances du parti conservateur et libéral, le seul au nom duquel je vous aie jamais parlé, alors je m'en préoccupe et je viens vous en entretenir. Prenez, par exemple, M. Saint-Marc Girardin, M. de Broglie. — Oh! dit-il, le duc de Broglie, il a des calculs!... — Eh bien! M. Vitet... Enfin, reprit-il, et à ce moment entrait M. Calmon, la proposition sera faite ce soir; je demanderai moi-même l'urgence, et, si vous la repoussez, je donne ma démission; vous serez responsables des conséquences. — Eh bien! monsieur Thiers, repris-je vivement, vous m'obligez à vous dire que les véritables auteurs des révolutions ne sont pas toujours ceux qui les font; ce sont ceux qui les rendent nécessaires. Voilà la vérité de la situation. — Comment, la vérité de la situation! est-ce que vous prétendez la connaître mieux que moi qui ai toutes les dépêches de l'Etat entre les mains? vous croyez que vous m'apprendrez ce qu'est la situation?... — Je ne crois pas vous l'apprendre, mais comme représentant du peuple je l'étudie, et ce n'est qu'après un examen sérieux que je me forme une opinion. — Au reste, je ne vous en veux pas. — Vous avez bien raison, car c'est l'attachement le plus profond qui dicte mes paroles. — Oui, mais c'est un attachement bien mal inspiré. »

Je quittai M. Thiers, attristé de ces dispositions et bien préoccupé de ce qui allait se passer. J'allai voir M. Vitet, qui était souffrant, et chez qui je trouvai le général Chabaud-Latour et M. Martel; je leur racontai ma conversation et chacun de gémir sur ce qui se préparait. Nous fûmes d'avis que si l'urgence était demandée par M. Thiers, il conviendrait de ne pas la repousser, mais à la condition qu'un orateur expliquerait, dans des termes conciliants pour M. Thiers, qu'elle n'impliquait aucun jugement sur le fond.

J'arrivai à la Chambre fort perplexe sur ce qui allait se passer, lorsque j'entendis dire que tout est arrangé; que M. Thiers accepte les lois sur les princes sans conditions nouvelles. En effet, M. Thiers vient

de s'expliquer dans ce sens avec la commission. M. de Larcy me raconte qu'en entrant au conseil des ministres M. Thiers a dit qu'il fallait écarter la proposition ; Jules Favre lui a dit : « Monsieur Thiers, vous avez là une faiblesse coupable... » Bientôt après, je rencontre M. Thiers, qui me donne la main en souriant... L'orage que j'avais essuyé le matin avait valu un beau ciel à la Chambre.

M. Thiers, en effet, sans rien réclamer pour lui-même, consentit à l'abrogation du bannissement. Le comte de Chambord rentra aussitôt en France. Les monarchistes espèrent qu'il vient connaître son peuple et accoutumer le peuple à son roi, et les princes se préparent à reprendre, par une visite à leur cousin, leur rang de Bourbons réconciliés : alors paraît le manifeste du 5 juillet 1871, hymne de la fidélité royale au drapeau blanc. Un passage du journal nous instruit sur les motifs qui décidèrent le comte de Chambord, et sur les sentiments que la déclaration inspira aux royalistes comme Lacombe.

23 *août*. — Mont-Dore. — Rencontré ce matin M. de B., avec lequel je parle du drapeau, à propos de M. de Monti qu'il est venu voir ici. Dans la journée, il vient me dire que M. de Monti désirerait causer avec moi. Je l'avais déjà rencontré en 1853 à Venise, où j'avais été, avec ma famille, porter mon hommage à M. le comte de Chambord. Je vais, le soir, le voir; il me fait un long récit des circonstances qui ont amené le prince à faire son manifeste. Le lendemain, il me demande un second entretien, pour préciser quelques points. Je résume les principaux traits de son récit : le prince avait appris qu'à Bordeaux quelques députés s'occupaient de négocier la fusion avec des députés orléanistes; craignant qu'on ne l'engageât à son insu, il avait envoyé M. de Blacas pour bien faire connaître aux légitimistes qu'il n'entendait pas entrer dans ces négociations. Sa pensée a toujours été celle-ci : « Je m'entends mieux avec mes cousins seuls qu'avec les politiques en travers. Je les attends et suis prêt à les recevoir; ils devraient déjà être venus. Je ne parle pas d'Aumale, qui ne vient que le onzième, pour lui la visite m'importe peu; mais je voudrais beaucoup voir le comte de Paris, mon héritier si je n'ai pas d'enfants. On a dit que je voulais prendre pour héritier mon neveu de Parme, ou un prince de Naples, ce sont des sottises. C'est le comte de Paris qui est mon héritier; je voudrais le voir et m'expliquer avec lui, mais je n'ai pas de conditions à accepter. »

J'avais dit à M. de Monti que le prince avait fait remercier de leur démarche les trois députés : Maillé, Cumont et de Meaux, qui avaient été voir les princes d'Orléans à Dreux; il m'affirme que ce n'est pas exact; c'est probablement M. de la Ferté qui l'a dit. M. de la Ferté avait le plus grand désir que la fusion se fît, et pour la faciliter, il s'est avancé sur beaucoup de points, notamment sur le drapeau ; mais il n'avait aucune mission, il était à Versailles pour son compte personnel, sans aucun mandat du prince, qui l'a sévèrement admonesté quand il a connu les faits. Le prince fut informé du détail des négociations par une lettre de M. de Dampierre; c'était le moment où plusieurs députés : Maillé, Ernoul, etc., demandaient à aller le voir. Le

prince ne voulut pas les recevoir; nous avions beaucoup de peine à l'empêcher de faire un éclat; il est vif comme la poudre, il tient de son père et de sa mère, il n'est pas toujours commode; il ne pouvait pas supporter l'idée qu'on l'eût engagé sans son consentement et que ses cousins crussent à une adhésion de sa part, qu'il n'avait pas donnée. « Si je les reçois, disait-il, en parlant de ceux qui avaient demandé à venir le voir, je serai forcé de leur dire ma pensée; notre conversation finira par être connue; la France et l'Europe sauront par ricochet quelles sont mes idées..., cela n'est pas digne de moi. Du moment que j'ai à m'expliquer, il faut que je m'explique moi-même, directement, devant la France et devant l'Europe; d'un autre côté, je ne peux pas refuser éternellement de voir ces messieurs (il désirait même beaucoup faire la connaissance d'Ernoul, dont il avait entendu parler par la Roche-Thulon); je ne puis pas non plus laisser venir mes cousins avec une idée erronée sur mes intentions, il faut que cette situation ait un terme. » Dès ce moment, la pensée du manifeste fut résolue; il vint à Chambord pour la mettre à exécution. M. de Monti me dit qu'il fit tous ses efforts, comme M. de Blacas, pour empêcher ou pour retarder le manifeste, non pas qu'il en blâmât le fond, mais il en contestait l'opportunité. Aujourd'hui que le prince avait adopté un autre parti, que le roi avait parlé, il n'y avait plus qu'à le suivre. « C'est en quoi nous différons », lui dis-je. Dans le cours de la conversation, il me rappela ces mots et me dit : « Quelle est votre pensée? Quelle différence y a-t-il entre vous et les orléanistes? — Mon Dieu! lui répondis-je, je vais vous parler très franchement, et je vous sais gré de me faire cette question, parce que je ne crains rien tant que les équivoques. J'ai toujours pensé que la monarchie serait le salut de ce pays, et quand je dis la monarchie, j'entends la monarchie unie; la monarchie représentée par le chef de la maison de France, entouré des princes de sa famille. Si la France n'a pas cette monarchie-là, elle pourra vivre, mais ce sera pour elle une infirmité. Mais la monarchie pour moi ne consiste pas seulement dans le principe légitimiste, elle repose sur deux termes : le droit du roi et le droit du pays. Le droit du roi n'est qu'un moyen, le meilleur de tous, de sauvegarder et de développer le droit du pays. Si par des circonstances ou des résolutions que je n'ai pas à juger, le roi détruit la vertu de son principe, s'il en rend l'application impossible, je ne peux pas le suivre. Eh bien! pour moi, c'est là l'effet du manifeste sur le drapeau. Je comprends les liens qui peuvent attacher d'anciennes familles au drapeau blanc; les souvenirs de gloire qu'il réveille en elles, les souvenirs de deuil que le drapeau tricolore peut leur rappeler. Mais que voulez-vous? On ne peut faire que ce sentiment, très respectable, soit partagé par la masse du pays; on ne peut pas faire que le temps n'ait marché... Voilà des générations nouvelles; voilà des hommes qui sont nés en 1830, 32, 35, ils n'ont jamais connu que le drapeau tricolore, comment voulez-vous qu'ils le renient? Vous me dites, vous qui étiez pourtant disposé à l'accepter, que vous n'avez que des raisons de le détester, ces raisons, le pays ne les a pas. Moi qui vous parle, et qui suis certainement des plus sympathiques parmi ceux que vous pouvez rencontrer, j'ai une famille où toutes les opinions sont mêlées : mon père avait servi sous le drapeau tricolore, comment voulez-vous que je déteste ce drapeau? Et combien d'autres vous en diraient autant. Combien en avez-vous qui, sans être légitimistes, ne vous étaient pas hostiles, qui, à un moment donné, sous le drapeau tricolore se

seraient ralliés à la monarchie : ce drapeau représente pour eux la France moderne. Vous ne pourrez pas faire que les hommes n'ajoutent foi à ces signes; je sais combien sont calomnieuses toutes les phrases sur le retour de l'ancien régime, mais, par la force des choses, pour cette bourgeoisie, pour ces paysans qui forment la nation après tout, le drapeau blanc c'est l'ancien régime. Et quel moment choisit-on pour l'arborer? Le moment où le drapeau tricolore vient d'être attaqué par l'anarchie et consacré en quelque sorte par la lutte qu'il a soutenue contre elle. Cette déclaration est un malheur immense; l'œuvre de la fusion, cette œuvre si difficile en d'autres temps, était faite, il ne restait plus qu'à lui donner son couronnement, et c'est celui de qui elle devait le recevoir qui la brise! Pour moi, je le dis franchement, après les révolutions qui se sont succédé dans ce pays, je ne sais ce que l'avenir nous réserve, mais s'il faut choisir entre le drapeau du roi et le drapeau du pays, je ne me séparerai pas du pays. »

La lettre du prince, son refus de recevoir ses cousins en France, son retour en Autriche étaient les actes d'un homme qui, immuable en ses projets et conscient de leur impopularité, croit pénible pour lui et dangereux pour sa prérogative de vivre où les tristesses de ses sujets l'entourent déjà d'une prière muette, où l'air imprégné des poisons révolutionnaires préparerait aux défaillances la volonté royale. Il préfère l'asile étranger où il habite seul avec son droit.

Cet éclat était jeté par le roi même sur ses dissentiments avec la France, la veille du jour où cent quinze élections partielles sollicitaient un témoignage du sentiment public. Il ne chercha plus ses représentants parmi les fidèles d'une royauté qui élevait contre elle-même des obstacles. La gratitude générale était pour celui qui les écartait, pour Thiers qui avait réduit la Commune, rendu au gouvernement la dignité d'un régime régulier, aux intérêts le calme où renaissait le travail. Le nom de Thiers était uni à celui de la République dans tous ces actes réparateurs, ils se confondaient dans la même popularité, le régime bénéficiant de l'homme. Ces élections commencèrent à dévier le courant conservateur en portant à la Chambre des députés résolus à conserver la République de Thiers. L'autorité de ces suffrages imposa par une force nouvelle et irrésistible, au profit de Thiers, une prolongation de pouvoirs. Tout ce que peut la droite est réserver le pouvoir constituant de l'assemblée, c'est-à-dire toujours l'avenir, mais elle aliène le présent. Le vote de la proposition Rivet accorde à Thiers un pouvoir égal en durée à l'Assemblée, le titre de Président de la République et donne au régime un commencement de solidité.

Les monarchistes savent mauvais gré aux circonstances qui les contraignent, ils voudraient reprendre quelque avantage. Les princes de Joinville et le duc d'Aumale se laissent convaincre que

la loi Rivet met fin à cette précarité du pouvoir qu'ils avaient promis de ne pas ébranler par leur présence à la Chambre. Le 18 décembre, ils prennent place dans l'Assemblée, et leurs partisans s'occupent de leur en faire une au gouvernement.

15 *janvier* 1872. — Le duc de Broglie me prend à part... Des avances lui sont faites, et par lui aux princes, par des membres de la gauche et du centre gauche; ils admettraient l'idée d'un chef militaire, qui serait le duc d'Aumale, si M. Thiers venait à manquer; mais ils le voudraient comme successeur et non comme compétiteur à M. Thiers. Je pense qu'on ne doit pas repousser ces avances, mais qu'il faut avoir quelques principes arrêtés dont tout le monde sache qu'on ne se départira pas. Alors, me dit le duc, si vous me voyez causer avec eux, ne croyez pas que je vous trahis.

Aussitôt le gros des républicains reprend la tactique de l'inquiétude et demande à constituer le gouvernement, qui repose tout entier sur la vie et sur la volonté de M. Thiers. Comme pour leur donner raison, un incident imprévu suffit, le 15 janvier 1872, à faire de la France un Etat sans chef. L'impôt sur les matières premières mettait aux prises les protectionistes, dont le plus intraitable était M. Thiers, et les libre-échangistes qui se trouvaient en grand nombre à gauche. Celle-ci, ne considérant pas la question comme politique, combat le gouvernement, et ce fait insolite n'échappe pas à Lacombe qui en note les détails :

Gambetta, près de la tribune, à l'extrême gauche, pousse les orateurs contre le projet du gouvernement, donne le signal des applaudissements et paraît mener toute l'affaire. M. Thiers insiste avec véhémence et éloquence, et, chose curieuse, c'est M. Féray, l'un des organisateurs du centre gauche, l'un des promoteurs de la proposition Rivet, qui apporte une proposition contre celle du gouvernement et qui le met en échec; battu au scrutin et en grande partie par la gauche, M. Thiers dit, en s'en allant, qu'il donnera sa démission demain matin. Il dit, en parlant de la gauche : « Je me suis dévoué pour eux depuis un an; ils n'ont pas d'esprit politique, ils ne seront jamais un parti de gouvernement. » Je l'accompagne jusqu'à sa voiture avec Pasquier, que j'ai raccroché, en lui disant qu'il faut qu'il s'appuie sur ses vrais amis.

Le lendemain, par un ordre du jour voté à l'unanimité moins huit voix, l'Assemblée demande au Président de garder le pouvoir, et Thiers consent. Mais pendant vingt-quatre heures, le pouvoir s'était démis sans être remplacé et la France avait eu le sentiment du vide. Les monarchistes songent à profiter de la leçon pour prendre hypothèque sur l'avenir, par quelque avantage fait à Thiers : peut-être, en échange, pourrait-on assurer la survivance à des mains sûres.

26 *janvier*. — A notre déjeuner du matin, où se trouvaient Broglie, Batbie, Vitet, etc., on parle de M. Thiers, du projet de vice-présidence, etc. Je dis qu'il faudrait sonder M Thiers, lequel fait comme le Premier Consul, qui, tout en déclinant les propositions de consulat à vie ou d'empire, les poussait sous main. Si M. Thiers est d'avis de la vice-présidence, il faut tâcher de concerter avec lui le choix du titulaire; s'il est contre, il faut écarter l'idée et en laisser la responsabilité à la gauche. On me demande de remplir moi-même cette mission auprès de M. Thiers.

Je vais le soir à la présidence. Je lui expose les projets qui circulent, dont la gauche et le centre gauche ont l'initiative, en lui disant qu'à droite et au centre droit, on n'a voulu rien faire sans son avis; mais que, s'il désire un vice-président, on est tout disposé à s'entendre avec lui sur l'institution et le titulaire. Il me dit que ce projet est absurde et qu'il n'y a jamais songé. « D'abord, le pouvoir ne sera jamais vacant, me dit-il; si je donnais ma démission, je continuerais à expédier les affaires jusqu'à ce qu'on m'ait remplacé. Si je venais à mourir, il y a Dufaure, qui est vice-président du conseil et qui tiendrait le pouvoir. Oh! je sais que je puis être assassiné, quoique je sois bien gardé. Et puis, je dépense beaucoup de vie. Je suis très nerveux, on me trouvera un jour mort dans mon lit. Pourtant, je ne crois pas », reprend-il, comme se parlant à lui-même. Il me dit qu'il est homme de bon sens, qu'il n'est pas personnel comme Louis-Philippe; toutes ses sympathies sont pour la droite, mais il veut maintenir l'équilibre entre les partis. Je lui rappelle 1848, les reproches qu'il adressait à Cavaignac, précisément parce qu'il pratiquait une politique analogue. — « Mais je n'étais pas au pouvoir alors », me dit-il avec un naturel qui me confond. Il me parle d'hommes raisonnables à gauche, comme Testelin. Je n'insiste pas sur la vice-présidence, en lui disant que c'était une idée de la gauche et du centre gauche, et que, s'il veut l'écarter, c'est de ce côté qu'il aura à agir. « Oh! dit-il, je les ferai taire. Ils ont passé la nuit ici le soir de ma démission, ils étaient à mes pieds. » Je lui dis que la gauche pensait au président de l'Assemblée, M. Grévy, comme vice-président. « A quoi bon? reprend-il avec irritation, que serait-ce qu'un pareil vice-président? Un compétiteur! Un censeur! Jamais je n'accepterai cela. »

Les trafiquants tiennent de leurs opérations deux registres, le journal où s'inscrivent, par ordre de date, les marchés même avec tous clients, même de passage, et le grand-livre où sont ouverts les comptes au nom des clients d'importance et d'habitude. Ainsi, la majorité, contrainte de négocier au lieu de résoudre, en même temps qu'elle suivait les cours et marchandages quotidiens avec tous, s'efforçait de tenir à jour le grand compte, ouvert au nom de la royauté.

28 *janvier*. — Vu aujourd'hui le comte de Paris dans les circonstances que voici : Cumont était pénétré de l'idée que le comte de Paris devait écrire au comte de Chambord pour lui exprimer tout à la fois son désir d'aller lui faire visite comme au représentant du principe monarchique, et ses sentiments persévérants sur les questions constitutionnelles. Si la visite était accomplie dans ces conditions, l'union

se ferait, ou si elles n'étaient pas acceptées, la situation resterait ce qu'elle est, et le comte de Paris aurait donné un gage de ses dispositions. Le duc de Broglie avait obtenu pour aujourd'hui, du prince, une audience pour Cumont qui, malade, me conjure d'y accompagner de Meaux...

Nous arrivons à deux heures rue du Faubourg-Saint-Honoré, 129. Le duc d'Aumale demeure au rez-de-chaussée, le comte de Paris au premier. Il nous reçoit dans un salon simple : il est grand, ses cheveux commencent à tomber sur le devant; la barbe, un peu blonde, couvre tout le menton; les yeux bleus, l'air doux et sérieux; il cause facilement, le regard un peu replié comme un homme plus réfléchi que brillant. Il aborde le premier le sujet qui nous amène et parle de ce projet de lettre en en montrant les dangers... Une des raisons du prince, c'est qu'une initiative de sa part n'aurait pas d'effet sur son cousin; il ajoute, en revenant souvent sur cette idée, qu'il n'a pas mandat pour agir; que ce serait au parti monarchique dans la Chambre à faire une manifestation; que, dans ce cas, il lui donnerait tout son concours et serait lui-même fortifié par elle. Il dit aussi que l'union à laquelle il est tout prêt ne peut cependant se faire que dans certaines conditions. Il faudrait que le comte de Chambord se mît sur notre terrain et se fît le chef du parti libéral conservateur. A ce sujet, il me paraît insister un peu trop sur les formules : souveraineté nationale, monarchie contractuelle, etc., etc. Je lui rappelle le mot du cardinal de Retz, disant que ces questions ne s'accordent jamais si bien que dans le silence, et j'ajoute que, pourvu que l'on arrive au même résultat, les formules importent peu. Sur l'effet de la lettre projetée, j'explique que je ne suis pas moi-même fixé sur les avantages de ce moyen, mais que ce qui me paraît certain, c'est la nécessité d'une manifestation des sentiments monarchiques du prince, qui groupe autour de lui toutes les forces conservatrices.

30 *janvier*. — Hier soir a paru, dans l'*Union*, un nouveau manifeste du comte de Chambord; quelques confidents de l'extrême droite l'avaient annoncé en son nom. « Cela coupera court, avait dit La Rochette, aux demandes de concessions ». La note est aigre, on y parle des humiliations du drapeau; c'est toujours la même ignorance des faits et des idées du temps présent.

Cette vivacité irritée donne la mesure des regrets inspirés aux royalistes comme Lacombe par la franchise intraitable qui venait une seconde fois décourager les espoirs de transactions. La droite juge nécessaire de répondre au manifeste par un programme, de parler à la France un autre langage que le roi, d'affirmer en quoi diffère de l'ancien régime la monarchie nationale et par là même conforme à l'état présent de la nation. Le centre droit, invité à s'unir à cette affirmation constitutionnelle, ne la juge pas assez explicite. Pour prévenir un refus, « j'insinue, dit Lacombe, l'idée d'une adhésion motivée, au lieu d'une simple signature que je crois impossible. » L'approbation est rédigée, « signée lentement », et son texte même porte la preuve des divergences qui séparent les manifestants jusque dans l'affirmation de leur accord. L'extrême droite a refusé d'abord d'adhérer au programme, puis consent

comme par un mot d'ordre. Lacombe se reprend à espérer : « Si vraiment le comte de Chambord accepte, ce peut être le salut de la France. »

19 *février*. — M. Thiers vient à la séance, évidemment pour tâter et peut-être pour diviser les esprits; il me dit : « Eh bien! jeune homme, qu'y a-t-il de nouveau? » et m'entraîne dans une embrasure. Je lui parle des déclarations : « Et que veut-on faire? dit-il. Je suis tout prêt à quitter le pouvoir; j'aurais eu encore besoin de quelques mois pour hâter la libération du territoire, mais si l'on veut me débarrasser de ce fardeau, je ne demande pas mieux. Vous croyez être unis, vous êtes divisés; sur le drapeau d'abord : les uns en parlent, pendant que les autres n'en disent rien, et puis sur la Constitution ; le comte de Chambord a la franchise de ses idées, il ne veut pas d'une constitution consentie par le pays; il veut la lui octroyer. Quant aux princes d'Orléans, ce sont les petits-fils de leur grand-père, c'est la monarchie fourbe. Louis-Philippe n'a jamais pratiqué la maxime : « Le roi règne et ne gouverne pas. » Vous n'arriverez qu'à ouvrir la porte au césarisme. Et puis, « la gauche prépare quelque chose, je ne sais pas quoi; elle est très irritée, vous romprez le pacte de Bordeaux. » Je lui réponds que la gauche est plus troublée qu'irritée, que sur le drapeau et les principes constitutionnels la droite et le centre doivent s'entendre, et que Berryer a fait des élèves; que la démonstration de cet accord peut être le bienfait de ces manifestes; qu'il n'y a là rien qui lui soit contraire. Le pays songe au lendemain..., il faut le lui assurer pour l'empêcher d'aller au césarisme. Je lui rappelle son mot : « Le caractère d'un homme n'est pas une institution. »

Pas davantage le bon vouloir d'une assemblée n'est une institution. Ces royalistes mis en embarras par leur roi, qui s'efforcent de le contredire sans le désavouer et ne réussissent pas à s'entendre sur un texte commun de leurs réserves, promettent en vain la concorde par la monarchie. Leur sage impatience d'un régime défini et définitif pousse seulement le pays à conclure, avec leurs adversaires, qu'il faut se hâter vers le régime possible, c'est-à-dire vers une organisation régulière de la République. Le gouvernement retarde sur l'opinion et elle lui force la main, quand, le 19 novembre 1872, il lit un message que Lacombe définit : « la République emportée d'assaut ». L'assaut, du moins, ne menace point les garanties considérées par les monarchistes eux-mêmes comme les étais du trône : la principale des nouveautés réclamées par le message est une seconde Chambre. Cette organisation des pouvoirs publics est admise en principe le 29 novembre 1872 par 37 voix de majorité.

C'est dans cette séance que M. Thiers fit connaître la promesse consentie par lui, pendant la commune, de conserver la République, et dit à l'Assemblée : « Vous n'êtes pas engagés, moi je le suis. » Cette déclaration ruinait chez les plus tenaces l'espoir de trouver en Thiers un Monk. Il ne restait plus aux royalistes que deux

issues : ou constituer la République avec M. Thiers ou tenter la monarchie malgré lui. Voilà pourquoi, ce jour-là, les adhérents aux projets constitutionnels de Thiers furent, outre les républicains devenus, grâce aux élections partielles, presque aussi nombreux que les royalistes, mais quelques-uns de ces royalistes, dès lors résignés et résolus. La droite, presque entière, forma la minorité contraire à l'œuvre constitutionnelle, mais elle ne semblait résolue qu'à ne pas se résigner. La raison ne prévoyait pas l'heure proche pour le roi, mais la savait nécessaire. Le cœur ne voulait pas devenir infidèle et espérait un prodige pour le prince nommé, à sa naissance, « l'enfant du miracle ». L'un des premiers, Lacombe pensa que cette inertie, sans servir le roi, serait funeste aux royalistes. Le 6 février 1873, devenu favorable à la création d'une seconde Chambre, il disait aux opposants :

Votre refus aura scindé la majorité, affaibli par là même et moralement dissous l'Assemblée; rendu par conséquent M. Thiers bien plus fort, armé contre vous du reproche d'avoir refusé de donner au pays une institution qu'il croyait bonne et que vous-mêmes jugez telle. Chose curieuse, Mallet du Pan raconte qu'en 1795 les royalistes constitutionnels, négociant avec les républicains modérés, posaient comme une de leurs conditions l'institution de deux Chambres. Ce que vous regardez comme un obstacle, ils l'appelaient « une pierre d'attente ».

M. de Falloux lui-même, de passage à Versailles, « ne voit pas d'objections à l'idée d'une seconde Chambre très monarchique en elle-même ». Lacombe émet l'avis que Falloux devrait voir Thiers avant son départ.

M. de Falloux me prie d'aller, tout de suite, lui demander audience pour le lendemain.

Je ne voulais dire que quelques mots à M. Thiers, mais il me retient près d'une heure, me parlant d'abord de la discussion sur la loi du conseil supérieur de l'instruction publique qu'il trouve très belle, tout en regrettant qu'on n'ait pas conservé son conseil de 1850. Je lui fais remarquer que ce que la gauche a surtout attaqué, c'est l'introduction du clergé déjà prescrite en 1850. Les objections, lui dis-je, ont été faites au nom de ces idées dont vous nous disiez, à la Commission des Trente, que vous regrettiez les voir se répandre en matière d'instruction publique, et que vous les combattriez si elles prévalaient dans une Chambre nouvelle. Il me dit qu'il se ferait fort, en quelques séances, de tuer l'idée de la séparation de l'Eglise et de l'Etat; il ne faut pas être quinze jours au gouvernement pour en pénétrer l'absurdité.

Avec une deuxième Chambre et l'armée, M. Thiers répond de tout. L'armée est dévouée à la loi, elle n'obéira au caprice personnel d'aucun homme, surtout d'un général. « Moi, je passe les revues en habit noir, cela lui convient; elle sait que j'aime et que je connais les choses militaires. On dit que beaucoup d'officiers avaient demandé

d'aller aux obsèques de Napoléon : c'est faux. Mac-Mahon a écrit seulement une lettre de condoléances à l'impératrice.

« Je voudrais une seconde Chambre élue par le suffrage universel, mais prise dans des catégories : généraux, membres de l'Institut; il y a là-dedans bien peu de voyous; on aurait une Chambre conservatrice. »

Je lui dis que je ne méconnais pas l'utilité d'une deuxième Chambre, idée conforme à tous les principes conservateurs, mais avant de réprimer le mal, il faudrait le prévenir; une Chambre radicale, arrivant à Paris, dans l'élan du suffrage universel, serait bien forte contre une deuxième Chambre. Ce qu'il faudrait, c'est une politique décidée, qui, dès maintenant, arrêtât les progrès des radicaux. Il me répète sa vieille thèse, que sa force tient à la certitude qu'on a de sa fidélité à la République; que si l'on attaque les conservateurs, c'est parce qu'on doute de la leur. Je réponds que c'est déplacer la question; après le 4 septembre, pendant la Commune, on lui a adressé les mêmes reproches qu'à nous. La République est le mot de passe de tous les révolutionnaires, et M. Thiers, en l'opposant sans cesse aux réclamations des conservateurs, prête à cette tactique et aux passions qu'elle sert l'autorité de son nom. Notre politique, c'est ce que vous avez appelé la guerre du bien en 1850. « C'est bien différent, dit-il, alors l'ordre des rues n'existait pas; nous étions sans cesse en crainte d'émeutes. Aujourd'hui l'ordre est absolu, l'apaisement est partout; il n'y a que dans le Midi, et encore les choses s'améliorent; à Marseille, la situation est meilleure; à Lyon, les ouvriers vont le dimanche, en famille, s'asseoir sur l'herbe, mais ils sont raisonneurs; les têtes sont troublées. » Je lui rappelle que la dernière émeute eut lieu au 13 juin. J'ajoute que si nous ne sommes pas troublés, c'est que nous ne sommes pas à Paris. Il continue en disant : « A l'heure présente, je serais maître des élections; je veux que le gouvernement, sans pression, ait ses candidats. Je voudrais des listes mixtes, allant depuis des hommes comme vous jusqu'à la gauche modérée. » Je lui dis que son système va contre ses projets. Car par cette évocation perpétuelle de la République, il divise les conservateurs. « Si, au contraire, vous aviez posé la question entre l'ordre et le désordre, vous auriez eu d'un côté tous les révolutionnaires et de l'autre tous les honnêtes gens, monarchistes ou républicains modérés. Aujourd'hui on perpétue une équivoque. Dans nos départements, les journaux qui prétendent vous soutenir disent que vous n'êtes pas d'accord avec MM. Dufaure et de Goulard, que ceux-ci ne sont au ministère qu'en passant. » Il se récrie vivement : « Comment! mais c'est toujours Dufaure que je charge de parler pour moi! — Je suis convaincu, ajouté-je, que ni vous ni ces messieurs n'accepteriez cette situation, mais enfin voilà ce qu'on dit, et j'ai entendu, le jour du discours de Dufaure, des députés de la gauche répéter : « Dufaure a parlé contre l'avis de Thiers. » Ceci trouble les esprits. Et les hommes qui vous soutiennent ne le font que pour vous renverser plus tard. Ne disent-ils pas, dans leurs journaux : « Les idées « de M. Thiers sont absurdes; » c'est un routinier, mais la nouvelle Chambre changera tout cela! — Oh! répond-il, je serai là. Je réponds de tout avec une deuxième Chambre, et le droit de dissoudre. » J'insiste en disant qu'il vaudrait mieux dès maintenant marcher avec les conservateurs qui, comme moi, lui sont vraiment attachés. « Mais que vos amis ne parlent pas monarchie. — Mais non,

ils n'en parlent pas, ils ne veulent pas seulement qu'on les fasse passer sous les fourches caudines d'un serment à la République. Mais dans le présent, ils acceptent la République et ne se refusent pas à l'améliorer. Seulement, c'est un point acquis, il est inutile de prononcer sans cesse le mot de république. Comme vous le disiez en 1870, il n'y a qu'un mot qui doive être prononcé, c'est celui de l'ordre. — Mais il ne faut pas qu'on ne me donne qu'un délai d'un mois pour provoquer une nouvelle délibération. — Oh! ceci, Monsieur Thiers, ne tient plus à la République; au fond, ce qui s'agite, c'est une question conservatrice; soyez avec nous, et le reste s'arrangera. » Il est très affectueux dans cet entretien et me retient plus d'une fois. Il me parle aussi des sentiments de l'Europe pour lui. « Elle a confiance en moi; la princesse Menntchikoff, une vieille amie à moi, un des plus grands noms de Russie, une fortune colossale, me disait ces jours-ci : « J'ai entendu dire du bien de vous dans tout mon voyage; il n'y a qu'en arrivant à Paris que j'en ai entendu dire du mal. »

15 *février*. — M. de Falloux a vu M. Thiers qui l'a gardé une heure et demie; il emporte cette impression que le moment est propice pour essayer un arrangement avec M. Thiers; ce dernier que les conservateurs désirent. Sur la République, il dit : « Mes engagements lient ma conscience, mais ne dirigent pas ma conduite; si nous étions sur un théâtre où l'on pût faire des *apartés*, je pourrais dire, après avoir parlé de la nécessité de vivre en République, à part moi : « Je m'en f... », mais nous n'y sommes pas. J'ai promis de respecter la République; si l'on voulait faire la royauté, je m'effacerais, mais je ne l'empêcherais pas, seulement je me suis engagé à ne pas la faire moi-même. » Sur les élections, il dit qu'il les fera contre Gambetta, il voudrait des listes modérées, mais aliant jusqu'à Arago. Sur la transmission du pouvoir, M. de Falloux lui insinue qu'il gagnerait à s'entendre avec les conservateurs. Ceux-ci préféreront toujours une sorte de monarchie transitoire occupée par un homme, tandis que les républicains ne donneront le pouvoir que pour quelques années. M. Thiers parle d'abord de ses goûts de retraite : « Mon âge, dit-il, me tient un autre langage que ma santé; mon âge me dit de quitter le pouvoir, ma santé me dit d'y rester. » Il dit à un autre moment qu'il croit être un de ces hommes qui sont nécessaires sous tous les régimes. « Un jour, Berryer m'apporta une lettre de M. le comte de Chambord à propos de mon discours sur le Pape; lettre très flatteuse pour moi; il voulut me la laisser. Non, dis-je, gardez-la, si M. le comte de Chambord revient, c'est moi qui vous protégerai. »

En attendant qu'il protège les monarchistes auprès du roi, Thiers est en situation de protéger les conservateurs auprès de la République. Falloux, Lacombe et leurs amis, s'ils pensent à accorder au président une constitution, s'y résolvent surtout par l'espoir qu'il la défendra avec eux contre la démagogie. C'est pourquoi, plus ils se résignent à fortifier la République, plus ils deviennent soucieux de gages à obtenir en faveur des intérêts conservateurs. Cette sollicitude impérieuse est la voix de leur conscience, ils ont reculé jusqu'à la place où ils ne peuvent plus rien céder. C'est pour tenter cette alliance conservatrice avec

Thiers que, durant les premiers mois de 1873, ils le ménagent, le soignent et le surveillent.

Ici le journal devient un journal de siège, du siège mis à la fois par la droite et la gauche autour de Thiers. Là revivent les audiences que les députés conservateurs lui demandent; les surprises quand ils voient sortir du cabinet où ils vont entrer les députations républicaines qui les ont précédés; les incertitudes où chaque entretien laisse les visiteurs; la sincérité mêlée aux manèges du petit homme, qui ne demande pas aux gens d'où ils viennent pourvu qu'ils viennent, se sent à la fois avec les uns et avec les autres et voudrait que tous restassent avec lui. A la veille de chaque affaire où sa volonté et sa parole peuvent pencher à droite ou à gauche, la préfecture de Versailles, où il reçoit chaque soir, est envahie. Témoin ce jour de mai où Lacombe, Cumont, l'Ebraly, de Broglie et d'Haussonville vont « en corps à la présidence »; où ils la trouvent « remplie des membres de la gauche qui ne se dissimulent pas le motif qui nous amène, de même que nous nous devinons l'espoir qui les a attirés »; où « on cause par groupe, à voix basse et les yeux errant sur les groupes voisins »; où « dès qu'un mouvement se produit d'un côté vers M. Thiers tous les autres groupes s'ébranlent en même temps et dans le même sens ». Un visiteur se retire que le président accompagne. Pour saisir celui-ci à son retour, le duc de Broglie s'avance. « Aussitôt Fourcand et le général Billot accourent de l'autre extrémité du salon pour se mettre également en faction ». Le duc est le premier et prend à part M. Thiers. Du moins, les autres prétendent-ils rester les derniers. « Rolland dit devant nous à M. Thiers qu'il faut qu'il se repose et qu'on le laisse; mais comme il ne s'en va pas lui-même nous restons, et, quelque impatience qu'ils en aient, ils faut que tous les membres de la gauche se décident un à un à s'en aller, nous, demeurant là. Il est vrai que Ricard fait bonne garde et que, les derniers à partir, nous le laissons dans le salon. »

Or plus se poursuit cette lutte d'influences, plus les conservateurs de l'Assemblée deviennent déçus, irrités que Thiers leur échappe, et inconscients qu'ils n'ont pas su le saisir. Le principe d'une constitution consenti, hâter les actes, égaler en empressement l'impatience de Thiers était pour la droite l'unique moyen de regagner l'avance prise auprès de lui par la gauche. Combiner un projet précis, lier aux pouvoirs accrus de la présidence les garanties assurées à l'ordre par le recrutement et les attributs des deux Chambres, rebuter par ces gages conservateurs la gauche qui, en s'écartant de l'instabilité, s'écartait de son principe, tenter Thiers par la vision de ce régime durable où la confiance de ses

anciens amis lui maintiendrait la première place, était pour la droite la meilleure chance de séparer Thiers et la gauche. Voter cette constitution d'accord avec la partie du centre gauche soumise à Thiers était refaire une majorité conservatrice. Un ministère sorti d'elle, et créé à son image, eût mené le combat qu'elle voulait contre la démagogie.

Mais ces honnêtes gens furent comme un malade qui, au lieu d'avaler sa pilule, la garderait dans la bouche, et aurait l'amertume sans la guérison. Toute leur politique est de retarder le vote des lois qu'ils ont avoué être nécessaires. Ils en restent, après deux ans, aux bagatelles de la porte, au pouvoir intérimaire et personnel. Ils mesurent la valeur des concessions à ce qu'elles leur coûtent, et la France à ce qu'elle reçoit. Ils n'offrent à Thiers que le souvenir de ce qu'ils lui ont déjà donné, et lui ne garde mémoire que de ce qu'ils lui refusent. Aucune stratégie de salon, aucune grâce d'entretien n'empêche qu'il ne trouve obstacle dans la droite et docilité dans la gauche. Il ne saurait se séparer de ceux qui le soutiennent sans se plaindre, et pour se joindre à ceux qui se plaignent sans le soutenir. Et plus encore que lui, l'opinion publique considére comme conservateurs les républicains résolus à consolider le régime qui existe, et se défie, comme de révolutionnaires, des monarchistes obstinés contre ce qui existe et au profit de ce qu'ils ne peuvent établir.

D'ailleurs, cette divergence première n'eût-elle pas prévenu l'union entre M. Thiers et les conservateurs, cette union n'aurait pas été facile à maintenir. Entre eux et lui, le désaccord existait non seulement sur la constitution, mais sur la conduite du gouvernement. Le conflit n'était pas seulement de forme, mais de fond.

M. Thiers tenait surtout au bon état des mécanismes par lesquels un gouvernement conduit les services publics. Il veillait avec des soins minutieux, une compétence universelle, un amour jaloux, sur l'armée, les finances, l'administration, la diplomatie. Il y maintenait contre toutes les nouveautés un respect intraitable des traditions. Un gouvernement ainsi pourvu lui semblait « armé » pour toutes les luttes du dedans et du dehors, rien de plus n'était nécessaire, sinon l'homme d'Etat habile à manier ces instruments. Pourvu qu'il les sentît forts et dociles dans sa main, il se flattait de savoir assez son métier pour se défendre contre la révolution. Il croyait peu à la force des principes parce qu'il croyait beaucoup à celle des passions, et il savait les ressources que le pouvoir offre pour s'assurer les hommes. Et, toutefois, il entendait que ce pouvoir respectât un

principe, celui de la libre discussion. Il la voulait dans l'État, avec le régime constitutionnel; il la voulait dans la société, avec l'indépendance de la parole et de la presse. Le culte de cette indépendance avait fait l'unité de sa vie politique : soit qu'habile, il se plût, quand il possédait toutes les réalités du pouvoir, à tromper l'inactivité des esprits par le jeu bruyant des disputes vaines; soit que sincère, il aimât dans ces libertés l'enthousiasme de sa jeunesse, et que, des jours lointains où la presse semblait un sacerdoce, il eut appris pour toujours à croire sacrés ses privilèges. Ce goût de conduire les hommes par les intérêts et ce scrupule de comprimer les idées donnaient à sa politique l'apparence d'un scepticisme tempéré par une superstition. Il était d'autant plus tenace à respecter les opinions qu'il se sentait plus certain de leur interdire l'autorité sur les faits. Il ne s'inquiétait pas des attaques contre la foi, pourvu que l'alliance fut solide entre le gouvernement protecteur de l'Eglise et l'Eglise respectueuse du gouvernement; il ne tremblait pas aux attaques contre la propriété, tant que les impôts rentraient et que montait la rente; il ne se troublait pas des excitations démagogiques, tant que la rue demeurait calme et les votes de la majorité raisonnables; il ne redoutait pas les haines contre la patrie et l'armée, tant que cette armée, objet de ses soins privilégiés, gardait intacte sa discipline et restait prête à frapper au premier signal l'ennemi du dehors ou du dedans. Thiers était un matérialiste de l'ordre.

L'Assemblée nationale, plus qu'aucun des gouvernements établis depuis la Révolution française, croyait à la puissance des idées. Elle se composait surtout d'hommes tenus jusque-là à l'écart du pouvoir, inexpérimentés des forces qu'il possède pour sa défense, sur eux les précédents régimes n'avaient pas eu de prises, et il leur suffisait de regarder en eux-mêmes pour y trouver la preuve que les principes sont les forces directrices de la vie. Profondément chrétiens, ces hommes devaient à leur foi religieuse leurs certitudes sur la morale, la stabilité de la famille, la fonction de la propriété, les limites de l'indépendance individuelle, les devoirs de l'autorité publique. Très attachés aux libertés par lesquelles ils comptaient assurer aux intérêts généraux des communes, des provinces, de la nation, le concours de la volonté générale, ils n'entendaient pas livrer aux révoltes de l'anarchie individuelle les vérités qu'ils tenaient pour nécessaires à l'ordre de chaque existence et de la société. Ils professaient, avec l'énergie d'une conviction religieuse, cette certitude que l'essentiel de cet ordre était de n'admettre, ni par droit ni par tolérance, l'égalité entre les doctrines. Ils considéraient que le principal devoir du gouvernement était de soutenir les croyances conformes à la civilisation

chrétienne, au génie historique de la race, et de combattre les croyances contraires.

Or un redoutable problème leur était posé par les faits. Le 8 février, la France était si conservatrice que la démagogie, se jugeant perdue, a pris les armes. Cette révolte a fini si exécrable que ses complices, n'osant plus l'avouer, se sont évadés dans la république de leur vainqueur, un peu comme les chefs de la commune, assassins de soldats et de prêtres, s'échappaient sous le costume de prêtres et de soldats. C'est alors que leur revanche commence. Sous prétexte de soutenir M. Thiers, ils attaquent l'Assemblée. La dénoncer comme royaliste leur fournit occasion de combattre tout ce qu'elle représente. Son intelligence des hiérarchies sociales est dénoncée à la jalousie égalitaire, son culte de la famille à l'inconstance des époux, à l'irrespect des enfants et à l'omnipotence de l'Etat, sa foi chrétienne à l'orgueil de la science et de la raison. La ligue de l'enseignement prépare son œuvre en faveur de l'instruction gratuite, obligatoire et laïque; la campagne pour le divorce trouve ses soutiens dans une partie de la presse favorable au président; ce n'est un mystère pour personne que l'activité de la maçonnerie est égale à soutenir la politique de M. Thiers et à préparer l'avènement du matérialisme. Ces doctrines, glissées d'abord avec prudence et impunies, ont dédaigné vite les feintes et les ménagements. Aux élections, l'opinion publique adhère à des programmes encore conservateurs, mais avec une faiblesse croissante pour les doctrines révolutionnaires, choisit pour mandataires des hommes dont le nom semble s'inscrire en faux contre ce qu'ils signent, et sur les visages desquels se lisent les menaces encore muettes. Et déjà il faut aux passions, qui étouffent dans le silence, la joie de parler. Dès l'automne de 1872, le plus politique parmi les républicains, d'origine, Gambetta, jusque-là tout à la sagesse pour effacer les défiances, a entendu sonner l'heure des folies nécessaires à la popularité, et, choisissant l'attaque la plus désirée par la démagogie et la moins menaçante pour les intérêts matériels, a déclaré la guerre au cléricalisme. Quelques mois après, il ne suffit plus à ces républicains d'ébranler, par leurs dissidences de doctrines, leur coalition présente avec M. Thiers, ils veulent au Parlement leurs hommes. Au printemps de 1873, Paris et Lyon ont à dire, par deux élections à l'Assemblée, ce que pensent la capitale et la seconde ville de France. Le parti révolutionnaire, épuisé de sagesse, veut, coûte que coûte, rompre son jeûne et revenir aux mets de son goût. A Rémusat, qui a négocié l'évacuation des troupes allemandes, ministre de Thiers et son ami, on a opposé dans Paris, Barodet, maître d'école, et dont l'unique titre est son fanatisme laïcisa-

teur. Paris a nommé Barodet, première menace contre l'enseignement chrétien, et Lyon a nommé Ranc, première revanche de la Commune. Donc sous le gouvernement de M. Thiers, une contagion révolutionnaire transforme, et de plus en plus, l'esprit public. Depuis longtemps assez forte pour écarter, au nom de M. Thiers, tous les hommes qui ressemblent aux premiers élus de l'Assemblée nationale, elle devient assez puissante pour lutter dans les deux plus grandes villes de France contre M. Thiers et le vaincre.

C'était là le grand souci des conservateurs à l'Assemblée. Ils ne méconnaissaient pas les services rendus par M. Thiers, la marche régulière de tous les rouages après la formidable secousse. Mais tandis qu'il mettait sa conscience et sa gloire à n'y pas laisser un grain de poussière, ils voyaient, sans qu'il combattît et semblât même conscient du péril, grandir la haine des impies contre Dieu, des libertins contre la famille, des pauvres contre les riches, des révolutionnaires contre toutes les traditions de la France. Qu'une partie de l'armée révolutionnaire eût ralenti son allure et réglé sa marche sur les petits pas de M. Thiers, c'était une manœuvre de patience, un ajournement et non une abjuration des espoirs démagogiques, un moyen de parvenir derrière un homme populaire au pouvoir qu'on garderait après lui et contre lui. Ils considéraient comme une trahison contre eux la facilité avec laquelle M. Thiers acceptait pour soldats et introduisait ainsi dans l'armée de l'ordre ces transfuges du désordre. Et comme les opinions anarchiques répugnaient toutes à Thiers, les conservateurs cherchaient les motifs de sa conduite, et n'y voyant pas de raisons raisonnables, ils en trouvaient d'égoïstes.

Ils le croient leur adversaire parce qu'ils sont royalistes, et qu'il craint pour la durée de sa charge s'ils restaient, grâce à lui, les maîtres de la France. Ils le croient prisonnier des démagogues parce que les démagogues sont républicains et perpétuent sa présidence. Ils le méprisent de sacrifier les opinions qui lui sont communes avec eux à une ambition qui le fait l'instrument de ses plus anciens et de ses plus détestés adversaires. Ils multiplient leurs plaintes, auxquelles M. Thiers oppose les siennes. Il s'indigne de tant d'offenses. Il demande quand il a cessé d'être conservateur. Il rappelle ses paroles, ses services, montre à ceux qui l'accusent de complaisance pour la démagogie, la démagogie écrasée dans Paris, faible dans la France, muette dans l'Assemblée. A l'hostilité que cette Assemblée lui témoigne, et qui reste confinée dans une salle de Versailles, il oppose la confiance que les représentants de tous les intérêts lui témoignent dans la France et dans le monde. De quoi avaient peur les craintifs? De quelques menaces verbales que nul acte

ne suivait. Que réclamait-on? Le silence imposé à toute idée fausse. C'était donner à l'Etat le droit de faire de gré ou de force l'unité dans les esprits : comment les partisans de cette tentative la conciliaient-ils avec leur dévouement à la liberté? Cette liberté prévenait du moins les progrès obscurs de l'esprit révolutionnaire et ses explosions inattendues. Sans cesse on mesurait sa force : quelques élections étaient scandaleuses, aucune redoutable; et ces mandataires locaux de passions désavouées par l'opinion générale n'en troublaient pas le calme. A ce calme il avait associé d'anciens révolutionnaires : n'était-ce pas un mérite et un bonheur? Ne valait-il pas mieux les désarmer par la douceur que par la contrainte? On voulait qu'il les repoussât quand ils venaient à lui, on demandait un gouvernement de combat : le but d'un gouvernement n'est pas de chercher la lutte, mais de maintenir la paix. Il restait fidèle à l'art de négocier, de ménager jusque dans ses adversaires d'aujourd'hui ses amis de demain, d'obtenir en accordant. Il avait assagi le gros de ceux qui pouvaient devenir dangereux, en acceptant ce qui était légitime dans leurs désirs, le maintien de la République. Là était sa faute aux yeux de ses accusateurs. S'il était méconnu dans ses intentions, traversé dans ses projets, troublé dans son travail, ce n'était pas qu'il favorisât la révolution, c'est qu'il l'empêchait, c'est qu'il se refusait à servir les projets monarchiques, et on lui cherchait une mauvaise querelle pour se débarrasser de lui.

Telle est la mésintelligence qui se perpétue et s'aigrit entre Thiers et les conservateurs. Lui demande confiance au nom de ce qu'il accomplit, eux refusent leur confiance à ce qu'il prépare. Lui exige justice pour le présent, eux exigent des garanties pour l'avenir. Lui se fait gloire de l'ordre matériel, eux aspirent à cet ordre moral dont la nécessité oppresse leur conscience, dont le nom est sur leurs lèvres bien avant le jour où il désignera le gouvernement du 24 mai. Ainsi retranchés chacun dans son intelligence différente de l'ordre, ils accroissent par leurs discussions leurs griefs. Un entretien de Lacombe et de Thiers, le 22 mai, indique bien l'état des esprits à la veille de la rupture.

C'est la question sociale qui préoccupe, dit Lacombe. — Oh ! dit Thiers, on l'a beaucoup exagérée, on a tout exagéré; les radicaux ne sont pas ce qu'ils étaient il y a vingt ans; ils ne soutiendraient plus leurs thèses socialistes...; et puis, je trouve un peu fort qu'on vienne me dire, à moi, qui, depuis quarante ans, défends les conservateurs, que je suis avec les radicaux. En 1848, Berryer lui-même ne disait rien, il a gardé le silence pendant dix-huit mois. — Je vous demande pardon, je relis ses discours en ce moment; il a défendu la loi du 11 mai, et il avait parlé dans bien d'autres questions. — Enfin, on m'a laissé seul, d'abord; on s'est montré quand j'ai eu engagé les premières luttes, et maintenant on

oublie tout cela. — On l'oublie si peu, qu'on s'inspire, au contraire, de vos exemples; ce que nous vous demandons, c'est de faire ce que vous recommandiez au pouvoir en 1848, et il est curieux que vos prétendus amis ne puissent pas précisément nous adresser de plus grands reproches que de nous dire : « Vous recommencez la rue de « Poitiers, vous recommencez la campagne réactionnaire de 1848 », c'est-à-dire la campagne que vous-même avez dirigée. Ils ne vous louent dans le présent qu'en attaquant votre passé. Mais Cavaignac, lui aussi, avait vaincu une insurrection; cependant, vous avez bien accusé sa politique. — Cavaignac, oui, c'était un honnête homme, mais il avait des opinions détestables. — Ah! par exemple, si vous les jugez telles, comment jugerez-vous celles de M. Arago et compagnie? — Vous dites qu'il a réprimé l'insurrection, il ne le voulait pas; il faisait le malade, nous avons été obligés d'aller le prendre dans son lit. — En tout cas, votre sévérité pour lui explique la nôtre pour des hommes qui ne le valent pas. » Il revient encore sur la division en monarchistes et républicains; c'est son éternelle thèse; il est pour les opinions moyennes, et comme j'insiste pour lui rappeler que la question est uniquement entre l'ordre et le radicalisme : « Non, non, dit-il, je ne vous laisserai pas poser la question sur ce terrain...; je connais les choses; depuis quarante ans, j'ai tout prévu; je ne me suis jamais trompé; j'en sais plus que vous tous réunis. — Mais, enfin, Monsieur Thiers, Napoléon Ier était un génie incomparable, fallait-il pour cela qu'on ne lui présentât plus d'observations? Est-ce qu'il ne s'est jamais trompé? Est-ce qu'un pouvoir n'est pas souvent aveuglé par son entourage? Je ne vous le cache pas, c'est ce que je vois aujourd'hui. » Et comme on me parle encore de la politique moyenne : « Hélas! nous en voyons les résultats, lui dis-je. — Comment! les résultats! dit-il en bondissant. — Eh! oui, ces élections. — Ces élections! Mais l'élection de Paris, c'est l'Assemblée qui l'a amenée par cette absurde loi de Lyon. — Oh! la *République française* vous avait signifié qu'elle ne nommerait pas M. de Rémusat bien avant qu'on ne se fût occupé de Lyon. Je me rappelle vous l'avoir fait remarquer alors. — Oui, je le reconnais, mais on n'eût pas présenté Barodet, et celui qu'on eût élu aurait eu bien moins de voix. » Parlant de la candidature de M. de Rémusat, il prétend que le visa mis par celui-ci au bas des affiches de la gauche n'était qu'une formalité légale et n'engageait nullement ses opinions. Puis, revenant à l'Assemblée et répondant aux observations que je lui fais sur le changement des esprits : « Vous êtes l'impopularité, je suis la popularité! le pays est avec moi. — C'est bien entamé, Monsieur le président, et puis, le pays est avec vous, parce que vous êtes au pouvoir; si vous le quittez, vous verrez ce qui arrivera au bout de huit jours. Vous verrez qui ira vous voir place Saint-Georges; ce sont ceux que vous regardez aujourd'hui comme vos adversaires. — Je n'aurai besoin de personne. J'aurai la majorité, ou plutôt je ne veux rien assurer, je ne veux pas faire comme vos amis, qui affirment qu'ils l'auront sans en rien savoir. — Vous avez bien raison; il ne faut jamais triompher d'avance. — Si vous avez la majorité, je me retirerai volontiers du pouvoir; ce qui m'affligera, ce sera de le voir tomber dans les tristes mains qui l'attendent; il ne se passera pas trois mois avant que vous ne soyez réduits à demander mon concours. » Je lui cite le mot de M. D., conseiller municipal à Clermont, mot qui résume pour moi la situation. Il y a six mois, il me disait : « Il faut marcher avec M. Thiers. »

Aujourd'hui : « Il faut que M. Thiers marche avec vous. »

Notre entretien dure trois quarts d'heure; quoique vif, il est sans aigreur, et au fond assez amical. En le quittant, je lui dis : « Monsieur le président, je tenais à vous voir; ce sont les jours d'armistice, j'ai voulu en profiter, mais je suis affligé de cet entretien. » L'homme est aimable, bon enfant, entendant après tout les plus fortes observations avec facilité, malgré ses emportements, mais il est infatué; sa personnalité se dresse entre son esprit et toutes choses; il ne voit qu'elle et ramène tout à elle. J'oublie que je lui ai dit qu'il y avait une solution naturelle : ce serait de prendre un ministère centre droit et droite modérée et de demeurer au pouvoir; qu'il aurait encore une forte majorité. J'ajoute que, la veille, j'avais causé dans la soirée avec quelques députés du centre droit et de la droite. C'étaient : Féligonde, Flaghac, l'Ebraly, d'autres encore, et que tous disaient : « Ah! s'il voulait changer son ministère, nous le garderions au pouvoir; et c'est ce qu'il y aurait de mieux. » Il paraît s'en défendre. Au fond, il n'est pas à souhaiter qu'il le fasse, car le changement ne serait qu'apparent : il est rivé à la gauche.

Ceci était écrit le 22 mai 1873.

Le lendemain la lutte décisive s'engageait. Au nom de trois cent vingt députés, le duc de Broglie interpella le gouvernement. Tous étaient monarchistes et ce fait donnait à leur attaque une apparence que nulle parole n'effacerait entièrement. Mais l'orateur affirma que leur but n'était pas de détruire le régime établi, et qu'ils ne refusaient pas de lui donner, à loisir, des institutions complémentaires, mais que, dès maintenant, le gouvernement avait à servir les intérêts conservateurs. Il dit que par la composition de ses cabinets, le balancement de ses discours, le jeu de ses actes et de ses tolérances, M. Thiers, sous prétexte d'être impartial, gardait l'équilibre entre ces défenseurs de l'ordre qu'étaient tous les monarchistes, et ces artisans de désordre qu'étaient beaucoup de républicains. Il déclara contraire au devoir de l'Etat, mortelle à l'avenir de la France, cette neutralité entre le bien et le mal. Il affirma qu'entre les bons, d'ordinaire timides, et les mauvais, toujours audacieux, cette neutralité est la victoire assurée des pires, et que le pouvoir existe au contraire pour compenser par son appui l'infériorité naturelle des meilleurs. Il montra que, faute de cette aide, les idées menaçantes pour la société conquéraient les esprits et étaient en marche vers le pouvoir. Il réclama une protection avouée pour les croyances et les mœurs, également nécessaires à la monarchie et à la république, une lutte vigoureuse contre les erreurs, les cupidités, les haines, les impiétés destructrices. Il indiqua à M. Thiers l'impossibilité de satisfaire à la fois les révolutionnaires et les conservateurs, et que, pour avoir désormais ceux-ci, il fallait être contre ceux-là.

M. Thiers répondit en rappelant qu'il avait reçu, en 1871, une France envahie, sans troupes régulières, où le travail était arrêté, le crédit épuisé, la dette écrasante, où la démagogie armée ne reconnaissait pas le pouvoir légal et menaçait de rompre l'unité nationale. Il rendrait à l'Assemblée, s'il quittait le pouvoir, une France délivrée de l'occupation, victorieuse de l'émeute, une armée refaite, des finances solides, le travail renaissant dans le calme. Ce n'était là que de l'ordre matériel, soit, mais si une politique ostentatrice des intérêts conservateurs, avait fait appel à tous les monarchistes contre une partie des républicains, cette guerre aurait paru dirigée contre la République elle-même, aurait provoqué tous les partisans de ce régime, et d'autant moins servi l'ordre moral qu'elle aurait compromis l'ordre matériel.

Si certaines effervescences de paroles révèlent quelques troubles des esprits, c'est l'indice de l'impatience causée aux plus véhéments et aux plus logiques par l'organisation incomplète du gouvernement. S'ils adhèrent à des formules inquiétantes et à des hommes dangereux, c'est pour protester contre l'incertitude où est ballotté leur avenir, entre la monarchie et la République. Il n'y a pas d'autre cause au désordre moral. Il se perpétuera si l'Assemblée condamne un peuple à se passer de gouvernement parce qu'elle ne peut faire la monarchie et qu'elle ne veut pas faire la République. C'est à elle à prendre son parti. Elle ne saurait sauvegarder les intérêts conservateurs que par l'organisation du régime républicain. Le suffrage universel est la source torrentielle du pouvoir; ne pas la faire sortir de terre était facile, qu'elle y rentre est impossible, mais il faut épurer la source de sa boue, écarter les hommes dont le passé n'est pas intact et les rend indignes d'être citoyens. Il faut à l'Assemblée qui représentera ce suffrage ajouter une seconde assemblée qui, au nom d'une raison plus expérimentée, tempère, ralentisse, arrête les volontés irréfléchies. Enfin il faut, en cas de conflit entre ces deux pouvoirs, un arbitre, le chef de l'Etat qui, par le droit de dissolution, modère la Chambre du suffrage universel ou la supprime. Sans cette organisation constitutionnelle, M. Thiers ne voit pas de remède aux propagandes révolutionnaires. Par cette organisation, il affirme que tout désordre moral sera non seulement vaincu mais supprimé. Plus que jamais il enferme l'art de la politique dans le choix de rouages bien calculés pour mouvoir l'horlogerie des pouvoirs publics. Quant à étendre cet ordre à l'intellect de chaque homme, quant à combattre partout les chimères de l'esprit et les espérances anarchiques, il considère cette tâche comme étrangère au gouvernement. Intendant fidèle, il continuera d'administrer sagement le domaine, de ne pas amoin-

drir la fortune, de garder la maison contre les malfaiteurs, de prêter main forte, si le souverain toujours enfant, c'est-à-dire un peu fou, tente de détruire sa demeure ou lui-même. Mais le plus habile économe de la paix publique n'a pas plus à surveiller des théories et à poursuivre des erreurs non traduites en faits, qu'à redouter et à combattre les inconsistances et les insanités des rêves.

Cette intelligence contraire du devoir conservateur fit tout le débat et le vote. Le 24 mai 1873, une majorité de 16 voix donnait tort à M. Thiers.

Tout le feu d'alors est maintenant une cendre. Nulle fumée n'en sort plus qui obscurcisse la vérité. Et la première évidence est que les adversaires d'alors se méconnurent.

M. Thiers ne s'était pas séparé des monarchistes pour rester Président de la République. Il avait le droit de garder le pouvoir, le 24 mai, en changeant de ministres. Il prouva par sa retraite qu'il ne tenait ni au titre, ni à la durée des fonctions, mais à l'influence. Il n'était pas homme à appliquer d'autres idées que les siennes, il ne se fût pas soucié d'une présidence où il aurait dû obéir, il aurait eu l'horreur d'une présidence où il aurait dû exécuter une besogne désapprouvée par lui, il n'était ni le converti ni le prisonnier de personne. De même l'Assemblée ne renversa pas M. Thiers par impatience de relever le trône. Arrêtée par deux obstacles, les discordes de la famille royale et les doctrines du prince appelé à régner, elle savait plus facile de résoudre la première difficulté que la seconde avec un roi inaccessible à la rancune et à la persuasion. L'Assemblée était sincère quand elle se disait ne vouloir qu'une politique d'ordre, et M. Thiers n'était pas moins sincère quand il se disait le défenseur de l'ordre.

M. Thiers ne se trompait pas quand il voyait dans les retards apportés à l'organisation d'un pouvoir définitif un encouragement aux ardeurs révolutionnaires, et quand il demandait de l'ordre politique pour assurer l'ordre moral. N'attribuer d'importance qu'à la mécanique gouvernementale, et croire qu'elle suffisait à la paix des esprits était l'excès. Les conservateurs de l'Assemblée avaient raison quand ils redoutaient les progrès des doctrines qui, malgré les constitutions politiques et, faute d'avoir été directement combattues, aujourd'hui dominent et détruiront demain, si on ne les dompte, l'Etat et la société. Mais ces conservateurs qui avaient raison de vouloir une énergie directe de propagande et de combat contre les erreurs sociales, avaient tort de ne pas reconnaître que, pour cette entreprise, il fallait un gouvernement solide et que son organisation commencerait à

parer ceux qui le réclamaient ensemble mais les uns pour ore, les autres pour commencer la révolution.

M. Thiers jugeait donc mieux le présent, les conservateurs igeaient mieux l'avenir. Son expérience était plus parfaite, leur léal était plus haut. Il eût fallu suivre le chemin tracé par Thiers, nais pour aller plus loin qu'il ne voulait. Il eût fallu créer les nstitutions devant lesquelles les monarchistes reculaient, et agir vec plus de force contre toutes les formes de démagogie que Thiers croyait superflu d'attaquer. L'erreur des conservateurs tait la plus inopportune, car elle les arrêtait au seuil de l'œuvre qu'ils avaient raison de vouloir. L'erreur de M. Thiers était la plus grave, car un pouvoir réduit à être le gardien de la paix dans la rue, sans devenir le défenseur de la vérité dans les intelligences, est dépouillé de sa plus noble mission.

Dans leurs querelles, les hommes, plus souvent qu'ils ne le pensent, font de la philosophie. Au fond de la dissidence entre Thiers et l'Assemblée, il y avait une opinion contraire sur la nature humaine. Thiers, fils de la Révolution, comme il se plaisait à le dire, disciple des optimistes qui avaient, au dix-huitième siècle, inventé la bonté spontanée et inamissible de l'homme, concluait logiquement qu'il suffisait au pouvoir d'être intelligent et juste, pour que les peuples fussent pacifiques et inoffensifs, et que, dans une paix facile à maintenir, la raison suffisait à les instruire. Les conservateurs de l'Assemblée étaient fils du christianisme. Ils avaient appris de lui que la nature de l'homme est tentée par le mal, qu'il faut à chacun, pour s'arracher à cet aimant, un effort rude et continu, que nulle perfection d'instruments politiques ne supprime dans les pervers le goût de troubler le calme, de corrompre le bien, de tuer l'ordre. C'est pourquoi ils attendaient du gouvernement un apostolat qui rendît la société plus stable, en rendant les hommes meilleurs.

Etienne Lamy.

La fin prochainement.

SONNETS

LE VŒU

J'avais fait vœu qu'éprise un jour de poésie,
Par le rythme entraînée, en mon vers maladroit,
Je tenterais l'essai d'un sonnet, vase étroit
Qu'emplirait une goutte unique d'ambroisie.

Je voulais, dans sa forme orgueilleuse et choisie,
Enfermer, sans effort, ce qui palpite en moi
De plus fier, de plus tendre et tout le noble émoi
Dont mon âme, aux appels d'Apollon, est saisie.

Mais las! je m'épuisais en labeurs impuissants,
Semblable à ces sculpteurs qui, depuis trois mille ans,
Livrant à l'Idéal un combat impossible,

Dans le Paros, l'ivoire ou l'or, cherchent pieux,
A dégager le bloc qui doit rendre visible,
Pour l'œil humain la face immortelle des dieux!

H^lle^ Monier-Berton.

LA JEUNESSE DE DANTE

MARBRE DE RENÉ DE SAINT-MARCEAUX

Longuement il médite aux clartés du matin.
Assis sur l'escabeau, la main sur son Virgile,
Les yeux illuminés des beaux vers d'une idylle,
Il est grave et pensif, le jeune Florentin.

Sans se douter encor de son noble destin,
Il écoute chanter le poète, et docile
Au charme de sa muse élégante et facile,
Il se laisse ravir par le maître latin.

Sous les accords berceurs de la douce harmonie,
La lente éclosion se fait, et le génie
Obscurément s'éveille en ce recueillement.

Et cette âme, où déjà tout un monde fermente,
Qu'en secret l'infini de son rêve tourmente,
De soi prend conscience à son frémissement.

LE CHANTEUR FLORENTIN

BRONZE DE PAUL DUBOIS

Debout, svelte, charmant de grâce et d'élégance,
Sur la hanche incliné, la mandoline en main,
L'œil baissé, grave et doux, le chanteur florentin
Aux sons de l'instrument module sa romance.

C'est l'heure où Médicis dominait à Florence,
Où de Politien la muse au vers latin
Redonnait son prestige, où Marcile Ficin
De l'antique savoir marquait la renaissance.

C'est l'époque où, ceignant d'un diadème d'or
Le front étincelant des jeunes républiques,
Sous un ciel bleu les arts rayonnaient magnifiques.

Revenu du passé pour nous séduire encor,
Il est là devant nous, le charme de cet âge,
Dans cet adolescent au délicat visage.

LA VIERGE CONSOLATRICE

TABLEAU DE BOUGUEREAU

Elle élève les mains en un geste pieux.
Sur un trône de marbre assise, auréolée,
Elle prie ardemment, la Vierge immaculée,
Et fervents vers le ciel se tournent ses grands yeux.

Courbant sa face pâle et son front douloureux,
A ses genoux, tordant ses bras et désolée,
Une mère en son deuil gémit inconsolée.
Implorant le secours qui reste aux malheureux.

A Celle, qui souffrit aussi le dur martyre,
La pauvre créature en sanglots semble dire
De supplier son Fils de la prendre en pitié.

Et pour cet enfant mort, gisant parmi les roses,
Un vœu monte, planant sur ces paupières closes,
De la Consolatrice au Dieu crucifié.

L.-R. Amiel.

LA VIE ÉCONOMIQUE

ET LE MOUVEMENT SOCIAL

I. Comment la vie économique inspire et renouvelle sans cesse l'enseignement des économistes. — Les cours d'économie politique et la jeunesse universitaire. — Trois types de professeurs contemporains. — La vraie méthode d'enseignement.

II. Les doctrines et les applications. — Comment l'économie politique est une science et un art.

III. La mission de l'économiste au temps présent. — La lutte scientifique contre le socialisme. — Nécessité d'un enseignement vivant et concluant.

Depuis le jour déjà lointain où l'économie politique apparut dans le monde scientifique, la destinée lui fut propice. Adam Smith veilla sur son berceau; quelques disciples de Smith guidèrent ses premiers pas, et lorsqu'elle vint en Allemagne, au début du dix-neuvième siècle, les universités lui firent un sympathique accueil. On a raconté récemment cette histoire avec autant d'érudition que de talent[1]. Mais l'esprit critique des docteurs reprocha bien vite à l'économie politique son origine anglaise et ses tendances. « Vous êtes individualiste, utilitaire et égoïste, écrivaient-ils; soyez nationale et sociale. » En France, l'économie politique souleva moins de discussions, et, jusqu'en 1850, elle fut comprise et propagée comme dans les pays d'outre-Manche. On la nommait alors « orthodoxe » ou « classique ». Bastiat prenait sa défense dans des pages brillantes; il décrivait la vie économique; il en montrait la simplicité et l'harmonie, *Anch' io son' pittore!* disait-il, mais le peintre mourut avant d'avoir achevé son œuvre[2].

Dans la première partie du dix-neuvième siècle, les adversaires de l'économie politique furent légion. Lorsqu'on proposa d'en organiser l'enseignement dans les facultés de droit, l'opposition

[1] Wilhelm Stieda, *Die Nationalœkonomie als Universitætswissenschaft*, Leipzig, 1906.

[2] Frédéric Bastiat est mort à Rome, le 24 décembre 1850, à l'âge de quarante-neuf ans.

ıt générale. Qu'était-ce que cette prétendue science? *Verba et oces*. Le jurisconsulte Valette s'écriait : « Que je meure, si cette écore entre chez nous! » Valette est mort, et l'économie poli-ique est entrée, tant et si bien que ses meilleurs amis la trouvent nvahissante[1].

Mais laissons les souvenirs pour ne nous attacher qu'au pré-ent; et puisque l'économie politique est une science si en honneur, voyons comment on l'enseigne, quelles sont les doctrines offertes à la jeunesse et la très noble mission que peut exercer l'économiste au temps présent.

I

Comme les philosophes et les artistes, les modernes économistes se groupent par écoles, mais si diverses que soient les méthodes et si complexes que soient les systèmes, l'objet de la science est uniformément le même, c'est toujours la richesse des nations et les rapports que font naître entre les hommes la création et la répartition de la richesse. On peut comparer aux ouvrages des économistes français les travaux des économistes anglais Ashley, Marshall, Cairnes, Nicholson, Bastable, Sidgwick, Cannan, les œuvres des professeurs allemands Ad. Wagner, Schmoller, Brentano, Conrad, Dietzel, Bücher, Phillipovich, Neurath, les livres du professeur italien Cossa ou de l'académicien espagnol Sanz y Escartin[2], tous ont, avec des plans différents, le même programme d'études. Mais ce qui est très remarquable, c'est que tous prétendent s'appuyer sur des faits et se réclament des faits. Que l'économiste appartienne à l'ancienne école individualiste, qui procède surtout par « déduction », ou qu'il parte des faits pour remonter aux lois dont ils dépendent, selon la méthode chère aux auteurs français; qu'il soit membre de l'école « historique » et suive les traditions d'illustres professeurs allemands, ou qu'il aime, comme les « psychologues » autrichiens, à chercher dans l'âme humaine les mobiles de notre

[1] Discours de M. Paul Beauregard, à la Chambre des Députés. *Journal officiel*, 15 novembre 1904.

[2] Citons, parmi les œuvres récentes, les plus intéressantes : J. Shield Nicholson, *Elements of Political Economy*, London 1906; Sidgwick, *The Principles of Political Economy*, London, 1901; E. Cannan, *Elementary of Political Economy*, London, 1903; Neurath, *Elemente der Volkswirtschaftslehre*, Leipzig, 1903; Conrad, *Grundriszum studium der politischen Oekonomie*, Iena, 1905; Engen von Philippovich, *Grundriss der Politischen Oekonomie*, Tübingen, 1906; K. Bücher, *Die Enstehung der Volkswirtschaft*, Tübingen, 1906.

activité économique, toujours les maîtres ont recours aux faits soit pour fonder, soit pour illustrer les doctrines.

Mais s'il est facile, à un économiste, d'amasser dans un livre savant une multitude de faits concernant le passé ou le présent comment le professeur, à son cours, va-t-il présenter ces statistiques, ces enquêtes, ces monographies anciennes ou modernes? S'il dicte, il est perdu. Les étudiants ont horreur de ces longues énumérations soporifiques, où la voix du maître s'épuise bientôt dans une toux fatigante. Que si le maître persiste, il verra peu à peu l'auditoire s'éclaircir jusqu'au jour où il se trouvera seul, abandonné, obligé de se signer à lui-même un procès-verbal de carence. Il y a ainsi, dans chaque université, des maîtres qui ont la spécialité de « faire le vide »; l'âge n'explique pas leur infortune; ils sont victimes de leur méthode. Ce professeur-lecteur est parfois un grand érudit; ses leçons se suivent comme les chapitres d'un livre, avec une remarquable lucidité. Il est cependant l'effroi des étudiants. Voici, au contraire, l'économiste-causeur, qui disserte savamment sur les évolutions de la richesse. Il parle avec lenteur et réflexion, ne lisant que rarement, lorsqu'il s'agit de définitions ou de formules. Les élèves apprécient beaucoup son enseignement clair et didactique et, du 1er novembre au 1er juillet, ils lui font un auditoire fidèle et recueilli. Tout autre est l'économiste-orateur que j'ai rencontré en Italie. Il donne son cours sans notes et déclame, en se promenant, devant sa chaire. Il se croit parfois en réunion publique et accompagne de gestes nombreux sa parole imagée et brillante. Quand les étudiants l'applaudissent, il salue. Cicéron l'avait deviné, lorsqu'il disait que tout orateur est un acteur.

Ces procédés, variables suivant les maîtres, ne nous donnent pas la vraie méthode de l'enseignement économique. Heureusement l'expérience de maîtres habiles trace aux plus jeunes la voie qu'ils ont à suivre. Obligés de présenter les « faits » à l'auditoire, les uns font distribuer, à certains jours, des statistiques imprimées ou polygraphiées que les étudiants intercalent dans leurs notes; les autres consignent sur le tableau noir les chiffres les plus importants; d'autres, enfin, se servent de diagrammes et de cartogrammes dont les teintes multiples nuancent la variété des faits économiques. Tel ce professeur qui, pour expliquer le mouvement de la population, aime à teindre en rose les régions de l'Europe où la population s'accroît et en noir les pays où elle diminue, si bien que la carte de France, établie par départements, semble aujourd'hui une carte de deuil et de tristesse. Les étudiants synthétisent alors en quelques chiffres les

renseignements qu'ils ont eus sous les yeux. Ce qu'ils cherchent avant tout, ce qu'ils admirent, quelle que soit « l'individualité » du savant, si bien mise en lumière par M. Ad. Wagner [1], c'est la clarté [2].

II

La tâche principale de l'économiste réside dans l'exposition des doctrines; il nous semble qu'à l'heure actuelle, cette tâche est triple et consiste à montrer : les lois économiques naturelles, les initiatives économiques, les contraintes économiques légales.

Pendant longtemps, les « lois économiques » ont été l'objet des sarcasmes et des quolibets. « J'en connais une, une seule, s'écriait le doyen de la Faculté de droit de Paris, parlant à son collègue Batbie. Si on m'en cite une autre, je dirai que l'économie politique est une science. » Il me souvient qu'en causant, l'année dernière, du même sujet avec M. L. Brentano, à Munich, je l'entendais dire : « Certes oui, les lois économiques existent, je les enseigne, mais elles ne sont pas nombreuses. » A quoi j'aurais pu répondre : « Il en existe au moins quatre-vingt-quatre. » Je me souviens, en effet, qu'un de mes anciens étudiants, après avoir observé et comparé tout un ensemble de phénomènes économiques, s'était donné le plaisir, — *trahit sua quemque voluptas!* — d'en établir les causes et avait relevé, dans quatre-vingt-quatre formules, les lois desdits phénomènes. Si les chimistes observent sans cesse les faits pour en rechercher les causes et si les physiciens procèdent de même, pourquoi les économistes ne constateraient-ils pas, dans l'ordre économique, des causes permanentes de bien-être qu'ils appellent les « lois de la richesse »? Cette idée de « loi » se trouve aujourd'hui commentée par tous les auteurs, quelle que soit du reste l'école à laquelle ils appartiennent [3]. Tous nous donnent une même idée de la « loi écono-

[1] *Les fondements de l'économie politique*, traduit par L. Polack. Paris, Giard et Brière, 1904. T. I, ch. I, § 11.

[2] Faut-il, pour obtenir la clarté, énumérer devant l'auditoire les divisions détaillées de l'enseignement, comme cet économiste qui partage son cours en chapitres, en sections, en paragraphes et divise chaque paragraphe en alinéas qu'il subdivise enfin, grâce aux lettres majuscules A, B, C, pour finir, par d'autres lettres minuscules, *x*, *y*, *z*. Cet excès de classement aboutit au morcellement de la pensée.

[3] Engen von Philippovich, *op. cit* T. I. *Introduction*, § 18, dit notamment : « Le premier objet de l'économie politique est de décrire les faits qu'elle reconnaît comme économiques, à une époque donnée; le deuxième objet consiste à observer la régularité de l'apparition des phénomènes économiques, leurs causes et leurs effets... Nous trouvons, par l'observation et la réflexion, que le rapport entre les phénomènes est si intime que

mique » et aboutissent aux mêmes conclusions. Voici un Anglais, M. Marshall, professeur à l'université de Cambridge [1] :

Une loi scientifique n'est pas autre chose qu'une proposition générale, l'exposé de tendances plus ou moins certaines, plus ou moins définies. On trouve dans toute science un grand nombre d'exposés de ce genre; mais on n'a pas l'habitude de leur donner à tous un caractère formel et de les désigner sous le nom de lois. Ainsi une loi de science sociale, c. loi sociale, est l'exposé de tendances sociales; c'est-à-dire qu'elle indique qu'on peut, dans certaines conditions, s'attendre à voir les membres d'un groupe social agir d'une certaine façon. Les lois économiques, ou exposés de tendances économiques, sont, parmi les lois sociales, celles qui s'appliquent aux catégories d'actes pour lesquelles la force des mobiles en jeu peut se mesurer par un prix en monnaie.

C'est la même pensée qu exprime M. Ad. Wagner [2] :

On peut appeler « lois » dans le sens le plus général du mot : l'uniformité dans la production des phénomènes, la régularité de leur retour, considérée d'après les principes des probabilités. Les lois économiques expriment donc de simples tendances de la production réelle des phénomènes. Mais toutes ces lois n'ont, comme nous l'avons exposé, qu'une très faible analogie avec les lois de la nature; elles se rapportent à des causes bien plus variées, elles sont bien moins exactes, les phénomènes réels s'en écartent bien plus que dans la nature, tout cela parce que les mobiles psychiques individuels, qui déterminent les actions humaines et par suite les phénomènes économiques, se différencient trop pour être compris dans de simples formules.

On a essayé d'objecter que l'ingénieuse liberté des hommes enlevait toute constance aux lois économiques et qu'il était oiseux de chercher la « permanence » où il n'y a que diversités, modalités et variétés. La réponse a été souvent donnée, spécialement par M. L. Cossa, professeur à l'université de Pavie [3] :

C'est une science, au sens le plus large du mot, parce que l'économie politique comprend un système de vérités générales sur l'ordre social des richesses; cet ordre résulte d'un ensemble de phénomènes étroitement connexes entre eux, qui, par leur importance, méritent une recherche théorique. C'est une science qui a fait de notables progrès, non pas à la vérité aussi marquants que ceux de quelques autres disciplines, comme la physique, par exemple, mais plus que

nous le regardons comme nécessaire et, par conséquent, nous pouvons considérer tel phénomène comme cause et tel autre comme effet. »

[1] *Principes d'économie politique*, traduit par F. Sauvaire-Jourdan. Paris, Giard et Brière, 1907. T. I, p. 139.

[2] A. Wagner, *op. cit.* T. I, p. 345.

[3] L. Cossa, *Histoire des doctrines économiques*, avec une préface de A. Deschamps. Paris, Giard et Brière, 1899, p. 55.

suffisants pour donner un démenti à ceux qui lui refusent cette qualification par des démonstrations qui ne peuvent que démontrer leur incapacité à comprendre le véritable caractère de la doctrine qu'ils combattent et que, par une singulière contradiction, ils sont parfois chargés d'enseigner.

Les économistes historiens, et notamment leur chef actuel en Allemagne, M. Schmoller, sont amenés, eux aussi, à reconnaître, au milieu des phénomènes étudiés, la constance des causes[1] :

Les phénomènes relativement simples du marché, de l'échange, de la population, la marche générale du développement économique, nous les voyons à peu près : nous savons que certains phénomènes économiques élémentaires et certaines institutions sociales apparaissent partout d'une manière assez uniforme à un certain degré de culture. Nous avons, dans la considération de ce qui s'est passé aux étages intérieurs de l'édifice, la possibilité de prédire jusqu'à un certain point l'avenir, possibilité qui n'est point à dédaigner. Au moment même, où nous avouons ne pas connaître de lois historiques, nous parlons de lois économiques, de lois de la statistique. Ces lois ne sont, pour nous, il est vrai, en partie que des séries de phénomènes se répétant d'après une certaine règle et en conformité d'un certain type ; c'est ce qu'on appelle des lois empiriques.

Quant aux économistes français, — anciens ou contemporains, — ils reconnaissent, tous, les lois « naturelles » économiques que les lois « positives » des hommes ne contrarient pas impunément. C'était la pensée qu'affectionnait Bastiat et qu'il développait en ces termes dans le *Journal des Economistes* de janvier 1848 : « S'il y a des lois générales qui agissent indépendamment des lois écrites et dont celles-ci ne doivent que régulariser l'action, il faut étudier ces lois générales ; elles peuvent être l'objet d'une science et l'économie politique existe. » L'erreur de quelques économistes fut d'attribuer une importance exagérée à ces fameuses lois, « de vouloir transformer les lois économiques en « dogmes » économiques ; des lois, ce sont des forces qui agissent toujours également et uniformément, mais qui peuvent, dans la complexité des phénomènes, être modifiées, accrues, annulées, par l'intervention de forces d'une autre nature[2] ». C'est en vain que M. E. de Laveleye a essayé à maintes reprises de créer un courant scientifique contraire aux lois économiques[3]. Ceux mêmes qui,

[1] G. Schmoller, *Principes d'économie politique*, traduit par G. Platon. Paris, Giard et Brière. 1905. T. I, p. 263.

[2] Paul Leroy-Beaulieu, *Traité théorique et pratique d'économie politique*. Paris, Guillaumin et Cᵉ, 1906. 4ᵉ édit. T. I, p. 37. Cfr. d'Eichthal, *la Formation des richesses*. Paris, Alcan, 1906. Préface.

[3] De Laveleye, *Eléments d'économie politique*. Paris, Hachette, 1887, pp. 3, 5 et 17.

comme M. Ch. Gide, ont signalé avec sympathie la force du socialisme d'Etat, n'ont pas suivi le professeur liégeois[1].

Un professeur qui, en 1907, se contenterait d'enseigner les lois économiques, verrait peu à peu les étudiants déserter son cours; ce qu'ils veulent connaître, ce sont les réalités du moment et partir des faits actuels pour remonter aux causes. Si les lois économiques « naturelles » existent et si elles sont les conditions de la richesse, il s'en faut que les milieux leur soient également favorables; certains milieux semblent même absolument réfractaires. Qu'on compare le Maroc, la Chine, l'Angleterre! Plaçons-nous dans nos pays européens et voyons les libres groupements des hommes appliquer plus ou moins heureusement les lois économiques. Nous distinguerons d'abord les « initiatives économiques » qui témoignent de l'esprit, du caractère et de l'éducation d'une nation. Il est bien certain que les salaires, par exemple, obéissent aux lois économiques et que l'offre et la demande, comme la productivité du travail, agissent sur le prix du travail. Mais quelles sont les causes qui influent sur les offres et sur les demandes de travail? Du côté patronal, ce seront souvent les syndicats, les cartels, les trusts et, du côté ouvrier, ce seront les coalitions et les grèves. Ainsi, deux forces ennemies apparaîtront çà et là, luttant avec plus ou moins d'énergie et de constance. De même, si vous observez la productivité du travail, vous serez amené à mettre en évidence les mille combinaisons qui, sous la forme de primes, de sursalaires, de participation aux bénéfices, accroissent la force productive de l'ouvrier et augmentent sa rémunération. Tout cela, c'est l'organisation du travail, ce sont les initiatives économiques; ce sont, avec les mille combinaisons de l'association, des éléments de paix qui intéressent l'étudiant et que nul maître ne saurait laisser dans l'ombre. A quoi serviraient les expositions et les musées d'économie sociale, si ce n'est à illustrer et à éclairer l'enseignement[2]?

Il est une autre force que l'économiste ne pourrait passer sous silence à moins d'être incomplet et imparfait, c'est la « contrainte économique » ou l'action des lois. Qu'on l'approuve ou qu'on le désapprouve, l'Etat moderne, avec son organisme compliqué et ses incessantes interventions, s'impose à l'attention des maîtres.

[1] Ch. Gide, *Principes d'économie politique*. 10e édit. Paris, Larose, 1906, p. 4.

[2] Cfr. E. Cheysson, *le Musée social*, compte-rendu de l'Académie des sciences morales et politiques. Paris, janvier 1906. Ch. Gide, *Economie sociale*. Paris, Larose. 1905.

S'il est, en Europe, un sujet passionnant, c'est bien la mission du pouvoir[1]. Qui n'a vu ces hommes graves, généralement pâles, devenir cramoisis, lorsqu'ils traitaient du rôle du pouvoir, tandis que certaines femmes du monde, sociologues et réformatrices, leur répondaient *vehementer*, en passant par toutes les nuances de l'arc-en-ciel? Ce spectacle est aussi moderne que réjouissant. Voilà des siècles que l'autorité civile réglemente la famille, les biens et les contrats civils, et jamais les philosophes n'ont protesté. C'est qu'il s'agissait alors des « rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses ». Tout autre est aujourd'hui la situation. L'Etat, nous disent les théoriciens de la raison pure, est le « cerveau » du corps social; il est « l'appareil nervo-moteur » qui doit diriger tous les mouvements de l'agrégat. D'autres ajoutent plus simplement : « L'Etat est le centre de toutes les forces économiques, morales et intellectuelles de la nation. »

Heureusement, en face de ces théories chères au socialisme d'Etat, il y a toute une pléiade de jeunes jurisconsultes, appuyés par nombre d'économistes, qui opposent l'exemple des sociétés riches, libres et prospères, aux conceptions de l'*étatisme* contemporain. Ils montrent que l'Etat est, certes, l'organisation politique de toute société, mais sous une triple forme communale, provinciale et nationale. Ils enseignent que, dans la commune, l'initiative privée, — individuelle ou collective, — doit avoir la plus complète liberté; que la province ne doit intervenir qu'à défaut de la commune, et qu'enfin le pouvoir central doit se charger des services « nationaux » intéressant la collectivité générale, laissant aux collectivités inférieures, — officielles ou privées, — le soin de réglementer librement leurs intérêts « décentralisés ». Les mêmes juristes et économistes enseignent encore que la loi écrite n'est qu'*une* source du droit, et que la coutume peut régler utilement et souverainement de multiples rapports humains, provoqués par la production et la répartition des richesses. Ils prétendent que, dans l'organisation du travail, les coutumes professionnelles, — locales ou régionales, — sont la meilleure expression de la volonté populaire. Ils soutiennent enfin que, les faits économiques variant sans cesse, le droit d'un peuple est soumis, lui aussi, à d'incessantes transformations[2]. Ce sont là des questions d'un

[1] Cfr. Sanz y Escartin, *l'Individu et la réforme sociale,* traduit par A. Dietrich. Paris, Alcan, 1898.

[2] C'est ce qu'ont montré, à l'occasion du centenaire du Code civil français, les beaux travaux de MM. Esmein, Boistel, Lyon-Caen, Terrat, Saleilles, Thaller et Larnaude. Voy. le *Code civil,* 1804-1904. *Livre du Centenaire,* publié par la Société d'études législatives, Paris, Rousseau, 1904.

grand intérêt, qui marquent les rapports de l'économie politique avec le droit et que nous avons essayé jadis de mettre en lumière [1].

Ainsi nous apparaît le large domaine offert aux recherches de l'économiste contemporain. Pour lui, l'économie politique est une « science » et un « art » : comme science, elle étudie les lois économiques naturelles; comme art, elle met en lumière les pratiques de l'initiative privée et l'action législative ou coutumière; elle trace ainsi les règles que suggère l'expérience. C'est donc comme science et comme art que l'économie politique doit être enseignée au temps présent. Mais la science économique ne va-t-elle pas alors verser dans la sociologie ou dans l'économie sociale? La question mérite d'être posée, puisque certains auteurs demandent à l'économiste de faire de fréquentes excursions dans ce double domaine du savoir. On sait que la sociologie se vante d'être « la science des lois selon lesquelles les sociétés humaines se fondent, s'organisent et se transforment », tandis que l'économie sociale, plus modeste, offre à l'observateur « les rapports volontaires » que les hommes forment entre eux pour réaliser le bien-être dans la justice et dans la paix. L'économie politique peut-elle se désintéresser de tant d'efforts intellectuels et matériels [2]? En aucune façon, mais il importe que les maîtres restent fidèles à leur programme, qui consiste à étudier la richesse des nations et les rapports que font naître entre les hommes la production et la répartition de la richesse [3]. La tâche de l'économiste se précise d'elle-même par le cadre de l'enseignement. Puisque tout, dans la vie économique, se rattache à des lois naturelles, c'est selon ces lois et dans le domaine où elles opèrent qu'il faut recourir aux investigations des autres sciences : droit, économie sociale, sociologie, histoire. Et l'économie politique, enseignée comme « science » et comme « art », reste, au vingtième siècle, ce qu'elle était au temps d'Adam Smith, la science de l'ordre économique et des richesses.

III

L'économiste, qui voit à son cours cinquante, cent, deux cents étudiants, ne se doute pas de l'action qu'exercera sa pensée

[1] *Le Droit et les faits économiques*, Paris, Guillaumin et Cie, 1889.

[2] Cfr. Emile Worms, *la Méthode d'enseignement en économie politique*, compte-rendu de l'Académie des sciences morales et politiques. Paris, décembre 1906.

[3] Cfr. E. Levasseur, *Aperçu de l'évolution des doctrines économiques et socialistes en France, sous la troisième République*. Paris, A. Picard, 1906.

et de l'empreinte qu'il mettra sur ces jeunes esprits. A l'âge heureux de la vingtième année où le jeune homme choisit sa carrière, il offre à ses maîtres une intelligence désireuse de savoir, éprise de vérité, mais aussi malléable, perméable, impressionnable. Le professeur d'économie politique aura une influence peut-être décisive, mais à deux conditions : c'est que son enseignement soit « vivant » et « concluant ».

Un enseignement vivant! Est-ce bien difficile? Il faut le croire, car, parmi les économistes, les uns s'attardent aux choses de l'histoire, les autres aux théories des auteurs, d'autres enfin à l'exposé de longues dissertations sur la valeur, les prix, les salaires, l'impôt. Et tandis qu'ils remémorent le passé ou discutent longuement telle théorie, les étudiants somnolent, s'essaient à la caricature ou pensent à toute autre chose. Des enseignements « approfondis » se comprennent dans quelques cours spéciaux, offerts à de futurs docteurs [1], mais il s'agit ici d'un enseignement général, destiné à une jeunesse active, pressée, très moderne, qui cherche, par les cours d'économie politique, à connaître la vie économique, son mécanisme et ses lois. Comment le professeur exposera-t-il tout cela? Par les faits économiques du jour, de la veille et de l'avant-veille, faits locaux et régionaux qui conduiront peu à peu aux faits de la vie nationale et internationale. Et c'est ainsi que par l'observation et la comparaison des faits le maître établira et proclamera les lois dont ils dépendent. A Nancy, il prendra ses exemples dans les industries métallurgiques de l'Est; à Lille, il citera les mines de charbons, les filatures et les tissages; à Dijon, il signalera la fabrication des pains d'épices et de la moutarde; à Bordeaux et à Aix-Marseille, il n'aura qu'à choisir entre nos industries d'exportation; à Grenoble enfin, il parlera souvent de la houille blanche. Là, les forces hydrauliques seront le thème d'intéressantes leçons sur l'utilisation des neiges et des glaciers. Combien peu, parmi les étudiants, connaissent les travaux du savant de Saussure, qui, un des premiers, vers la fin du dix-huitième siècle, attira l'attention du monde scientifique sur les régions alpestres! Combien peu se doutent que ces masses glaciaires, dont les poètes ont chanté la blancheur et l'apparente stabilité, sont en perpétuel mouvement, ici, avançant périodiquement dans les vallées, là reculant sans cesse, jusqu'au jour où l'alpiniste déçu n'aperçoit plus que des rochers! Mais tandis qu'à travers les pays montagneux le touriste passe trop rapidement, l'ingénieur se fixe et s'installe. Il dresse ses barrages, capte les

[1] Cfr. Ch. Turgeon, *Introduction à l'histoire des doctrines économiques*. Revue d'économie politique, t. XX. Paris, 1906.

eaux bouillonnantes, canalise les torrents. Alors s'élèvent les usines électriques d'où la force motrice va, de tout côté, actionner les grands et les petits ateliers, et la houille blanche, substituant à l'effort de l'homme le don gratuit de la nature, porte partout le bien-être et la vie. Comment l'étudiant n'admirerait-il pas les conquêtes de la science qui sont aussi des conquêtes de richesse?

Ainsi nous apparaît l'enseignement « vivant », où se reflètent les phénomènes de la vie industrielle et commerciale. Le meilleur maître serait celui qui, mêlé aux « affaires », en décrirait le mécanisme et s'appuierait sur ses expériences personnelles. C'est, en tout cas, une habile préparation, pour le professeur, que la fréquentation des hommes d'affaires, banquiers, manufacturiers, négociants, et il faut louer ceux qui, laissant aux philosophes et aux historiens les bibliothèques et les archives, « observent » plus qu'ils ne « lisent » et fondent leur enseignement sur les faits bien plus que sur les écrits de leurs devanciers. Telle était la pensée qu'exprimaient récemment plusieurs professeurs des facultés de droit[1].

Mais que devient l'étudiant? Aura-t-il le sort d'un auditeur d'un cours de morale ou de mathématiques? Certes, il subira l'influence du maître, mais ceux-là surtout garderont l'empreinte de l'enseignement reçu, qui auront été associés plus étroitement à l'œuvre de l'économiste. C'est ce qu'ont bien compris, depuis trente ans, les professeurs des universités allemandes. Pour former des disciples, ils ont organisé des groupes ou cercles d'études, des travaux pratiques, des « séminaires » économiques, où on étudie de préférence les questions actuelles[2]. Je me souviens que, dans mon dernier voyage à Leipzig, j'entendais raconter ce qu'avait été depuis dix ans le « séminaire » d'un économiste aussi savant que dévoué à la jeunesse. Lui-même, en m'invitant à assister à une des séances, me disait, pour bien caractériser le genre de travaux : « Lorsqu'un jeune homme, désireux de s'initier aux questions économiques, vient me consulter, je lui demande invariablement quelle est la carrière de son père. »

— Mon père est agriculteur en Silésie, me répond-il.

— Alors vous étudierez le crédit rural et les syndicats.

— Et vous, Monsieur, quelle est la profession de votre père?

[1] *Journal des Economistes*, 15 janvier 1907. Compte-rendu de la séance du 5 janvier 1907 de la *Société d'économie politique* de Paris.

[2] Ce sont les questions de tenures agricoles, de corporations industrielles, de la formation des villes, du commerce allemand et de ses débouchés, du salaire, des impôts, des colonies. Cfr. H. Hauser, *l'Enseignement des sciences sociales*. Paris, Marescq, 1903.

— Mon père est filateur de coton en Westphalie.

— Vous étudierez les débouchés de la filature et les salaires de vos ouvriers.

— Et vous, où avez-vous vécu jusqu'ici?

— A Hambourg, où mon père est banquier.

— Notez donc et comparez les variations de l'escompte et du change en Allemagne.

Alors les étudiants se mettent à l'œuvre, et comme une seule question pratique, bien travaillée, provoque les observations et les réflexions de toute sorte, on devine quelle tâche féconde entreprennent ces jeunes gens. C'est le contact entre élèves et professeurs et la sollicitude cordiale de ces derniers qui a grandement contribué à l'influence et à la célébrité des professeurs allemands comme MM. Brentano, Schmoller, Ad. Wagner, von Mayr, Lotz, Büchner, Stieda, Conrad, Dietzel et de professeurs autrichiens comme MM. Karl Menger et Philippovich. Combien d'autres ont formé et forment une pléiade de disciples! La jeunesse étrangère a subi, elle aussi, l'influence de ces méthodes universitaires et plusieurs économistes américains se flattent d'avoir été les élèves des facultés allemandes. C'est ce que faisait remarquer récemment, à la *Société d'économie politique* de Paris, M. Germain Martin qu'un séjour aux Etats-Unis venait d'édifier sur ce point[1] :

La possibilité d'être en contact fréquent avec les professeurs, de discuter avec eux sur des méthodes de travail, ont attiré dans les universités allemandes des élèves étrangers... Il faut cependant retenir que l'esprit américain, délié, souple, se rapproche beaucoup de l'esprit français. La clarté de nos expositions scientifiques attire les professeurs des universités transatlantiques, mais ils regrettent que l'absence des séminaires en France rende les séjours qu'y font leurs élèves moins utiles que les séjours effectués dans les universités allemandes. La création de séminaires d'économie politique, science internationale, attirerait certainement des recrues dont l'Allemagne a jusqu'ici profité.

Déjà plusieurs grandes écoles de Paris et, notamment, la faculté de droit, sont entrées dans cette voie. L'initiative de MM. Cauwès, Souchon et Bourguin a été accueillie avec faveur et ne réclame que la persévérance — la persévérance dans le succès. — Certaines facultés de province, officielles ou libres, ont, elles aussi, créé des groupes d'études qui rappellent, en les imitant, les séminaires économiques des universités d'outre-Rhin.

Mais ce n'est pas assez d'un enseignement « vivant », il faut un enseignement « concluant ». Le lecteur dira peut-être : « Est-il possible qu'un professeur ne donne pas son avis, qu'il expose le

[1] Voy. *Journal des Economistes*, 15 janvier 1907.

pour et le contre sans se prononcer, sans conclure? » Hélas! Il suffit d'avoir lu les œuvres de maîtres éminents pour constater le flottement de leurs idées et l'incertitude des doctrines. Il y a des hommes qui, pour les motifs les plus opposés, par timidité, par probité, par scrupules, par scepticisme, par faiblesse surtout, ne concluent jamais. Prisonniers de leur caractère, ils apportent dans leur enseignement des indécisions qui deviennent parfois des angoisses. Tel, cet économiste étranger, illustre entre tous, qui n'a jamais pu définir l'économie politique. Au cours d'un voyage, j'allai le voir et longuement je causai avec lui sans pouvoir lui arracher son secret. Il y a deux ans, il vint à Paris, et, l'ayant invité à dîner avec quelques amis, j'en profitai pour reprendre les entretiens d'antan. Ma voix se fit douce et persuasive. Je lui dis : « Voici la définition de Claudio Jannet, je l'ai reprise et amendée; comment la trouvez-vous? » Il hésita; sa figure eut une expression douloureuse. Je n'osai insister, puisqu'il était mon hôte, mais je compris que je mourrai sans connaître sa définition.

Il est d'autant plus nécessaire de donner un enseignement « concluant » que le socialisme scientifique se vante de son programme et qu'en France il a été très nettement formulé par les disciples de Karl Marx : programme économique et politique où l'on retrouve l'essence du fameux *Manifeste communiste* de 1848[1]. C'est une erreur de croire que le socialisme marxiste, qui conclut à la « socialisation » des instruments de travail et de crédit, manque de précision[2]; dès maintenant, il formule toute une série de revendications très nettes sur la propriété, l'échange, le salaire, l'assurance, l'assistance et l'impôt. Les esprits légers se rient de la future confiscation des richesses, mais qu'est-ce donc que l'impôt progressif sur le revenu et sur l'héritage, sinon l'immédiate et partielle confiscation de la richesse acquise? Or qui montrera l'erreur et la témérité des pionniers du socialisme, si ce n'est l'économiste, qui connaît, par l'histoire et par l'observation du présent, les répercussions forcées d'une politique financière aussi vexatoire qu'arbitraire[3]? Mais il ne suffit pas aux maîtres

[1] Jules Guesde et Paul Lafargue, *le Programme du parti ouvrier, son histoire, ses considérants, ses articles*. Lille, 1890. — K. Marx et F. Engels, *le Manifeste communiste*, introduction historique et commentaire, par Ch. Andler. Paris, Société nouvelle de librairie, 1901. — Edgard Milhaud, *la Tactique socialiste*. Paris, Société nouvelle de librairie, 1905.

[2] Le dernier livre publié, en Allemagne, sur K. Marx est très suggestif : K. Kautsky, *Karl Marx oekonomische Lehren*, Stuttgart, 1906.

[3] Voy. René Stourm, *Systèmes généraux d'impôts*. Paris, Alcan, 1905. 2e édit. ch. IX et XXV.

d'opposer un refus dédaigneux aux prétentions du socialisme, ils doivent proposer des réformes précises. L'économie politique étant une « science » et un « art », il faut savoir édicter des règles de conduite. Or, nous devons l'avouer, nombre d'économistes n'ont pas un enseignement « positif » et ils paraissent se désintéresser de l'art économique. C'est une erreur d'autant plus grave que la jeunesse de ce temps est éprise de changements et qu'elle arrive au cours d'économie politique imprégnée d'un véritable esprit réformiste.

La jeunesse française, en particulier, appelée à suivre les écoles supérieures, porte en elle deux influences caractéristiques : l'une lui vient de l'enseignement philosophique, l'autre résulte du milieu où elle vit. Dans l'année qui précède le baccalauréat, le jeune homme reçoit un enseignement moral et sociologique. Voici, en effet, les sujets donnés récemment aux examens de philosophie, dans les Facultés des lettres.

1. On a dit que la question sociale est une question morale. Cette formule est-elle acceptable et dans quelle mesure?
2. Les lois économiques doivent-elles se formuler en dehors de toute idée de justice sociale?
3. Du droit de propriété et de ses limites.
4. Le capital et le travail au point de vue de la morale sociale.
5. Peut-on dire avec Stuart Mill que la société évolue vers l'altruisme?
6. Droits et devoirs respectifs de l'Etat et des individus.
7. Rechercher où commence le rôle de l'Etat et jusqu'où il doit normalement s'étendre.
8. De la justice sociale comme règle de conduite individuelle.
9. La solidarité dans le présent et dans l'avenir.
10. Quelle doit être, à votre avis, l'idée ou les idées directrices de toute éducation moderne?

Quelle peut être la réponse d'un jeune homme de dix-sept ou dix-huit ans à ces questions troublantes et comme on comprend les critiques adressées à ce baccalauréat « universel »! Mais voici le jeune bachelier victorieux de l'épreuve; il entre à l'université; il suit des cours d'économie politique. On peut tenir pour certain que l'influence du milieu où il vit lui inspire de très réelles sympathies socialistes. S'il est mondain, il trouve dans les salons le « sociologue » désœuvré qui vit régulièrement de ses rentes et se déclare anticapitaliste; s'il fréquente les milieux politiques, il rencontre le socialiste d'Etat, député ou futur député, qui dit à l'électeur : « L'Etat c'est moi; je vous offre

une part du budget national et, du berceau à la tombe, vous pouvez compter sur le trésor public. » Voici enfin la grande armée des socialistes « unifiés », disciples conscients ou inconscients de Karl Marx, qui ont soif de discipline, de dépendance et à qui s'applique la parole du sage : « La servitude abaisse les hommes jusqu'à s'en faire aimer. » Ces socialistes « unifiés » s'adressent à la jeunesse, ils sont organisés, embrigadés; ils ont des chefs et forment un parti, c'est à ce parti et à son programme collectiviste[1] que des maîtres éminents, français et étrangers, opposent, dans leur chaire, des conclusions précises et des réformes.

Mais le devoir présent de l'économiste ne se conçoit pas seulement dans l'intérieur d'une école ou d'une université, si importante qu'elle soit et si mondiale qu'on la suppose. Un professeur d'économie politique qui n'aurait pas d'autre action que l'action universitaire, manquerait à sa mission. Depuis trente ans, en effet, le socialisme scientifique a ses journaux, ses brochures de propagande, ses livres, où la jeunesse, — privée des cours universitaires, — reçoit des leçons déprimantes, qui concluent à l'absorption par l'Etat de toutes les forces vives de la nation[2]. Il semble qu'on veuille revenir à la cité antique, où l'Etat fut maître des fortunes comme aussi des personnes[3]. Ce mépris des droits individuels et de la personne humaine a soulevé de tout côté l'opposition des penseurs[4]; il a provoqué une littérature individualiste et même anarchiste dont Godwin, Proudhon, Bakounine, Stirner, Kropotkine, Tucker et même Tolstoï ont jeté les fondements[5].

Dans cette mêlée confuse de socialisme et d'individualisme à outrance, qui donc fera le départ et éclairera l'opinion publique, sinon l'économiste qui, lui aussi, dispose de journaux, de revues,

[1] Voy. Jules Guesde et Paul Lafargue, *op. cit.*, Anton Menger, *l'Etat socialiste*, traduit par E. Milhaud, avec une préface de Ch. Andler. Paris, Société nouvelle de librairie, 1904. Liv. III et IV. Cfr. Vilfredo Pareto, *les Systèmes socialistes*. Paris, Giard et Brière, 1902, t. II, chap. XIII et XIV. Maurice Bourguin, *les Systèmes socialistes et l'évolution économique*. Paris, A. Colin, 1904, liv. I.

[2] E. Fournière, *les Théories socialistes au dix-neuvième siècle*. Paris, Alcan, 1904, chap. III.

[3] Cfr. Fustel de Coulanges, *la Cité antique*, 5e édit. Paris, Hachette, 1874, liv. III, chap. XVII.

[4] Voy. Beudant, *le Droit individuel et l'Etat*. Paris, Rousseau, 1891. Sanz y Escartin, *op. cit.* chap. XIX et XXI. Herbert Spencer, *l'Individu contre l'Etat*, traduit par J. Gerschel. Paris, Alcan, 1906.

[5] Cfr. Paul Eltzbacher, *l'Anarchisme*, traduit par Otto Karmin. Paris, Giard et Brière, 1902. — Victor Basch, *l'Individualisme anarchiste, Max Stirner*. Paris, Alcan, 1904.

et qui peut, par le livre, semer les idées justes et les réformes utiles? Il me souvient d'une réunion publique à Paris, lors des dernières élections législatives, où le candidat, socialiste avancé, promettait à ses électeurs ouvriers un minimum de salaire, la journée de huit heures, une pension de deux francs par jour à tout Français âgé de soixante ans, pension viagère payée par le budget de l'Etat. A peine avait-il terminé qu'un jeune ouvrier demanda la parole. « J'en ai pour quinze minutes, dit-il avec une voix bien timbrée et sympathique; je réclame la faveur de votre audition. » Il expose alors que le candidat promettait des choses irréalisables, que lui, « possibiliste », partisan des retraites ouvrières, voulait que chacun contribuât, avec l'aide de l'Etat, à se faire une pension de vieillesse, mais qu'il refusait d'être entretenu par le budget. Il citait l'exemple des Belges et des Italiens, parlait des Etats-Unis, bref, il recueillit des applaudissements unanimes. A l'issue de la réunion, nous allâmes féliciter le jeune électeur et un de nous lui demanda où il apprenait toutes ces questions. « J'ai un frère, nous dit-il, qui est valet de chambre chez un économiste de Paris et il me passe les articles de son maître; je les « sers » dans les réunions publiques. Ce soir, j'avais lu un article sur les retraites ouvrières et je l'ai « servi tout chaud ». Et il riait... Et nous, nous parlions du bienfait d'un enseignement économique vulgarisé et de l'éducation du peuple qui en résulterait. Maint économiste français ou étranger l'a compris et a consacré, en ces dernières années, de savants opuscules à la propagande populaire[1].

Telle nous apparaît la très noble tâche de l'économiste au commencement du vingtième siècle. Appuyé sur les faits, montrant dans l'économie politique une science et un art, exerçant son action par la parole et par la plume, il oppose au socialisme dominateur, envahisseur et spoliateur, le respect des droits individuels et collectifs, le maintien des libertés légitimes, la réalisation pratique des réformes. Que si, à certain jour, l'économiste se montre polémiste, c'est que tout l'y invite, les préjugés, l'ignorance, l'erreur de ceux qui ont pris pour programme la « lutte de classes » et dont la passion haineuse nous conduit à la guerre civile.

Auguste Béchaux.

[1] Dr K. Walcker, *Geschichte der Nationalœkonomie und des Socialismus*, Leipzig, 1902. — R. Diesel, *Solidarismus*, München, 1903. — Dr Fridrichowicz, *Kurzgefasstes Kompendium der Staatswissenschaften*. Berlin, 1903. — W. Sombart, *Die Gewerbliche Arbeiterfrage*. Leipzig, 1904. — E. Cannan, *Elementary of Political Economy*. London, 1903. — A. de Foville, *la Monnaie*. Paris, Lecoffre, 1907.

REVUE DES SCIENCES

ARTÉRIO-SCLÉROSE ET HYPERTENSION

Santé publique : Un danger trop méconnu. — Pour prolonger l'existence. — La pression du sang dans les artères. — On prend le pouls, il faut prendre la pression. — Organisme sous pression. — Rupture des vaisseaux. — Hémorrhagie cérébrale. — Conséquences. — L'artério-sclérose. — Premiers symptômes. — Si jeunesse savait. — Les gros mangeurs. — Toxines organiques. — Insuffisance rénale. — Régime d'anachorète. — Impuissance des médications contre l'artério-sclérose. — Electrothérapie. — Les courants de haute fréquence. — Origine et propriétés nouvelles. — Action sur le corps humain. — Courants de 500 000 oscillations par seconde. — Effluves lumineuses. — Puissance d'induction. — A travers les murs. — Applications médicales. — Abaissement à volonté de l'hypertension artérielle. — En sortant du solénoïde. — Correction de la tension. — Mise au point. — Traitement préventif et curatif. — Un triomphe pour la thérapeutique.

Les journaux quotidiens et même les revues médicales viennent d'annoncer, avec certain fracas, que l'on venait de découvrir un traitement préventif et curatif de l'artério-sclérose. C'est une grosse affirmation qui a eu dans le public un retentissement considérable. La question est de haute importance, parce que l'artério-sclérose est une maladie insidieuse qui nous menace sans cesse, surtout dans l'âge mûr et pendant la vieillesse. Il est clair que si l'on pouvait atténuer et même supprimer ses ravages, on augmenterait singulièrement le taux de la vie humaine. Les artério-scléreux sont partout en nombre énorme. L'affection est au début si anodine que l'on ne s'aperçoit guère qu'elle frappe à notre porte; elle passe même inaperçue, puis plus tard, quand elle s'est installée, on ressent des symptômes divers qui forcent l'attention du malade.

Dans les discussions qui viennent de se produire, à propos de l'artério-sclérose, on a dit de bonnes choses, on en a dit, à notre avis, qui manquent d'exactitude. C'est pourquoi il nous paraît

utile d'essayer de mettre un peu d'ordre dans ce sujet complexe et si intéressant pour toute une classe de malades.

Nous vivons par nos artères. Or, il arrive que sous des influences diverses, nos artères perdent de leur élasticité, se durcissent peu à peu et deviennent avec l'âge de plus en plus impropres à leur rôle essentiel; la distribution du sang dans le corps humain. Le liquide nourricier se répartit mal dans les organes et le cœur notamment, qui est le moteur indispensable à la distribution sanguine, finit par se fatiguer de l'excès de travail qui lui est imposé.

On sait bien comment se comportent les tuyaux élastiques en caoutchouc destinés à l'arrosage de nos jardins, surtout quand ils ont subi la gelée. Ils deviennent durs et cassants. L'eau les traverse sans doute, mais comme elle n'est plus aidée par les pulsations élastiques du caoutchouc, elle réclame une force plus grande pour effectuer son parcours. Puis les parois se fatiguent et un beau jour le tuyau craque; il est mis hors de service. C'est un peu ce qui arrive pour nos artères. Le durcissement progressif des vaisseaux fait obstacle à la circulation; l'effet retentit sur le cœur, rend fragiles les petites ramifications artérielles et brusquement une petite artère se brise. C'est l'hémorrhagie cérébrale, avec ses conséquences fatales.

On se porte bien en apparence, on fait un effort quelconque. La pression augmente dans la canalisation, l'artère affaiblie se rompt. C'est fini. Et un très grand nombre de personnes ignorent absolument le danger qui les menace jour et nuit. Depuis deux mois, j'ai relevé cinq cas de mort subite par hémorrhagie cérébrale. Une femme sortait de chez elle bien portante en apparence; elle se rendait à la gare de la petite ville qu'elle habitait. Au moment où elle prenait son billet, elle s'affaissa; elle était morte. Je n'insiste pas sur les autres symptômes de l'artério-sclérose, maladies cardiaques, angine de poitrine, affections rénales, etc.

Le péril à conjurer chez les artério-scléreux, c'est la pression sanguine qui s'exagère et atteint souvent une valeur bien supérieure à la normale. On prétend même que c'est cet excès de pression qui, dès les premiers temps, provoque l'artério-sclérose. M. le docteur Huchard, du moins, soutient cette opinion, qui remonte déjà très haut, puisque Boerhaeve, dès 1708, et surtout Sénac, en 1749, avancèrent que l'augmentation de pression sanguine produisait des lésions des vaisseaux. A l'appui de cette opinion, il faut dire que Josué, Lœper, Josserand, dans ces derniers temps, ont pu produire artificiellement l'athérome artériel chez des animaux par des injections d'adrénaline, substance

qui élève la tension artérielle très notablement. L'artério-sclérose viendrait donc avec l'excès de pression : c'est encore l'avis de Léonard William, l'éminent médecin anglais.

A notre époque, pourtant, tous les médecins ne s'accordent pas sur ce point de doctrine. Pour M. Lancereaux, notamment, l'artério-sclérose aurait son origine dans des troubles trophiques. Pour M. Chantemesse, elle résulterait de la dégénérescence hyaline de la tunique interne des artères, d'origine toxique. M. Hayem déduit des recherches anatomo-pathologiques l'antériorité des lésions de la scléro-artériose sur les phénomènes tributaires de l'excès de pression sanguine. Plusieurs praticiens admettent volontiers l'action de l'intoxication préalable par les aliments; il est de fait que la maladie s'observe surtout chez les gens mangeurs de viande, chez les goutteux, les rhumatisants, les saturnins, etc. M. Bardet va jusqu'à s'en prendre à l'albumine alimentaire prise en quantité exagérée, qui agirait comme toxique. L'albuminurie provoquerait un certain nombre de lésions parmi lesquelles l'artério-sclérose[1]. On pourrait multiplier ces thèses diverses; mais au fond, on ne sait pas bien quelle est la véritable étiologie de l'artério-sclérose. Résulte-t-elle d'un excès de pression ou la pression n'est-elle qu'un symptôme? En pratique, peu importe. Au fond, ce qu'il faut retenir avant tout, c'est que les dangers les plus immédiats dans cette affection résultent bien en toute évidence de la surpression ou, pour adopter le mot consacré aujourd'hui, de l'*hypertension artérielle*. Nous insisterons tout à l'heure sur ce point essentiel.

Là, comme dans beaucoup de maladies, il existe, au début, une sorte de période prémonitoire. C'est un avertissement auquel il faudrait prendre garde. C'est, selon l'expression de M. Huchard, la « presclérose ». Dès ce moment, il y a hypertension. Le symptôme manque rarement. Et, pourtant, quel est le médecin qui, en général, s'en préoccupe? L'hypertension artérielle doit être dépistée aussitôt que possible, car, ensuite, le mal progresse et, à la longue, se produisent les désordres, et des lésions qui ne s'en iront plus.

On prend le pouls des malades journellement. Personne ne songe à déterminer la pression sanguine. On commence à s'en inquiéter, de nos jours, mais encore combien peu. Un malade intelligent m'écrivait dernièrement : « Je suis en province, et mon médecin ne sait pas déterminer la pression de mon pouls. » Et pourtant, répétons-le, le diagnostic est essentiel; si la tension

[1] *Bulletin général de thérapeutique*, 23 janvier.

est au-dessus de la normale, il y a certainement artério-sclérose. Il y a là une indication qui devrait hanter tous les praticiens.

Comment mesure-t-on la pression artérielle? Il existe plusieurs instruments qui, à vrai dire, ne sont pas parfaits. Le plus simple et le plus pratique nous semble être le sphygmomètre de Verdin : un petit tube métallique comme celui d'une plume à écrire, dans lequel se meut un piston à ressort. Le piston se termine par un minuscule plateau. Pour s'en servir, on place l'index sur le pouls pour bien fixer la place de l'artère et, par-dessus le doigt, on installe la base du piston. On pousse le ressort jusqu'à ce que la pression soit telle qu'elle équilibre la pression artérielle, c'est-à-dire qu'on ne la sente plus. Alors, on lit la division d'une graduation gravée sur l'extérieur du tube. Le chiffre trouvé indique la pression en centimètres de mercure. Chez l'homme normal, la tension observée doit être d'environ 15, c'est-à-dire correspondre à la pression d'une colonne de mercure de 15 centimètres de hauteur. Au-dessus de ce chiffre, il y a *hypertension;* au-dessous, ce qui arrive aussi, il y a *hypotension.* Les pressions au-dessus de la normale peuvent être très accusées, puisque l'instrument révèle souvent 20, 22, 24 et même plus de 28. C'est énorme; le symptôme est net, la pression est devenue dangereuse et les petits vaisseaux peuvent éclater sous un effort brusque, même faible.

Le sphygmomètre donne des résultats très comparables, s'il est bien manié, mais il faut un certain apprentissage et le premier médecin venu ne saurait l'employer inopinément sans erreur. C'est assez dire aux malades qu'il ne suffit pas d'acheter un sphygmomètre pour prendre sa tension artérielle. Il faut un peu d'expérience. J'ai vu des opérateurs peu au courant se tromper beaucoup : l'un trouvait, sur le même sujet, 22 de pression et un autre 18. C'est une question d'entraînement, mais il faut le savoir, sous peine d'aboutir à des erreurs importantes.

La presclérose ou l'artério-sclérose ainsi démasquée, que faire? Il faut évidemment abaisser la tension artérielle qui peut toujours conduire à des accidents plus ou moins immédiats. Il convient aussi de se mettre à l'abri des intoxications alimentaires qui provoquent l'hypertension. Examinons rapidement ces deux points de vue si différents. D'abord le régime alimentaire.

Je suis convaincu, écrivait, en 1889, M. Huchard, dans ses « leçons sur les maladies du cœur et des vaisseaux », que les excès et surtout les erreurs d'alimentation, en jetant dans l'organisme un grand nombre de substances toxiques, telles que les ptomaïnes, non éliminées par le filtre rénal, devenu de bonne heure insuffisant ou imperméable, sont une cause fréquente

d'artério-sclérose; en un mot, certaines toxines alimentaires possèdent des propriétés convulsivantes agissant, les unes sur les muscles des membres, comme dans le cas de contracture des extrémités d'origine gastrique, les autres sur la musculature vasculaire. Il en résulte dans tout le système artériel un état de spasme plus ou moins permanent, lequel produit rapidement de l'hypertension et consécutivement de l'artério-sclérose. La conclusion thérapeutique est celle-ci : il faut prescrire un régime d'où sont exclus les aliments plus ou moins riches en ptomaïnes ou en matières extractives.

L'insuffisance rénale, ainsi qu'il résulte non seulement des recherches cliniques de M. Huchard, mais encore d'une thèse toute récente de M. le docteur Ambard [1], qu'il a inspirée, est certainement une des causes principales de l'hypertension. Le rein n'a pas une faculté indéfinie d'élimination; aussi il finit par manquer à sa tâche et l'intoxication survient. Il faut donc adopter un régime qui réduise au minimum les toxines de l'alimentation. Ce régime, c'est le régime lacto-végétarien, à peu près exclusif [2] et surtout hypochloruré. Nous avons déjà insisté ici sur le rôle nocif du sel dans plusieurs affections. On voit des œdèmes généralisés disparaître comme par enchantement par la seule suppression absolue du sel dans l'alimentation. L'alimentation joue donc son rôle dans le traitement, puisqu'elle peut diminuer un peu la pression ou, du moins, l'empêcher de s'élever.

Concurremment au régime, que fait-on depuis longtemps pour combattre la maladie? Ici la thérapeutique se montre à très peu près impuissante. On ordonne les bains carbo-gazeux, le massage, l'hydrothérapie; puis toute une série de médicaments, les nitrites, nitrite d'amyle, nitroglycérine, tetranitate d'érythrole, nitrate de soude, jusqu'à l'organothérapie et jusqu'à certains sérums. Il faut bien l'avouer, toutes ces médiations ne donnent guère que des résultats illusoires. L'hypertension diminue peut-être de quelques centimètres, mais remonte vite à son taux initial. On en était là quand sont survenus les travaux de M. le Dr Moutier qui ont vivement attiré l'attention des médecins et des malades depuis quelque temps.

La découverte dont les journaux ont fait grand bruit ces jours derniers ne date nullement d'hier, comme il le semblerait d'après eux. Si elle était si neuve, il n'y aurait pas lieu de la signaler encore, car on serait privé de toute base sérieuse pour en affirmer

[1] *Semaine médicale*, août 1906.

[2] Consulter à cet égard la communication qu'a faite M. Huchard à l'Académie de médecine. (Compte-rendu du 15 janvier.)

la valeur. Il faut toujours du temps en médecine pour juger d'une méthode. C'est l'observation seule et prolongée qui peut nous renseigner. Les travaux de M. A. Moutier remontent à plus de huit ans. On peut donc en parler avec confiance. Ils ont abouti, non sans les hésitations du début, à des conséquences d'une extrême importance que nous résumerons en deux mots. On peut ramener sans difficulté l'hypertension artérielle à son degré normal. Mieux encore, on peut la fixer à ce degré. On peut régler cette tension au point désiré comme dans une canalisation quelconque. Le médecin est maître de la tension artérielle du corps humain. Le fait est donc capital. Il paraît encore si extraordinaire, qu'il a provoqué des doutes dans l'esprit de certains médecins et même parmi les plus éminents. Les doutes diminuent de jour en jour parce que les faits parlent. Dans ce qui va suivre nous ne nous aventurons pas sur un terrain mouvant, mais bien sur un sol solide et déjà bien exploré.

Pour suivre la genèse de la nouvelle méthode, il faut remonter déjà à plus de quinze ans, à la période scientifique comprise entre 1890 et 1896, au temps où M. d'Arsonval étudiait si complètement les effets physiologiques de l'électricité au Collège de France. On ne se servait guère en électrothérapie que de l'électricité statique, des courants continus, des courants de la bobine d'induction. On ignorait complètement les courants à alternances de sens extrêmement répétées et à très haute tension, et naturellement leurs effets physiologiques. M. d'Arsonval combina à cette époque, un peu avant l'Américain Tesla, des dispositifs divers qui lui permirent d'augmenter, dans des proportions insoupçonnées jusque-là, les alternances des courants électriques. Les machines électriques industrielles donnent des courants alternatifs dont le sens se retournait au taux de 50, 100, 150, 400 fois par seconde. M. d'Arsonval obtint 10 000 alternances, 250 000 alternances; il arriva même jusqu'à mille millions d'alternances. Nous ne nous arrêterons pas sur les divers dispositifs imaginés par M. d'Arsonval qui sont hors de notre sujet[1]. Qu'il nous suffise de dire que l'électricité ainsi produite jouit de propriétés tout autres que celles que nous connaissions jusqu'ici.

On sait bien, par exemple, les secousses que l'on ressent quand on s'expose aux courants alternatifs de la bobine Rhumkorff. On connaît les dangers du contact des fils conduisant les courants

[1] D'une manière générale, on peut dire que le système se compose d'une bobine d'induction qui transforme le courant continu d'une source quelconque en courants alternatifs; ceux-ci s'en vont dans des condensateurs reliés à un déchargeur à boules.

alternatifs de haute tension des installations de lumière électrique, On en meurt. On électrocute ainsi aux Etats-Unis les condamnés à mort. Les courants arrêtent le cœur et tuent par asphyxie. Au contraire, les courants à haute fréquence de d'Arsonval sont inoffensifs. Un courant alternatif de 200 oscillations amène la mort. Un courant de 500 000 oscillations ne se sent pas. Les nerfs sensitifs et les nerfs moteurs sont inaccessibles à ces excitations. Mais il en est tout autrement pour le système nerveux vaso-moteur celui qui met en jeu la contractibilité des vaisseaux artériels et veineux. Aussi les courants de haute fréquence provoquent une suractivité des fonctions vitales; ils agissent sur les produits des sécrétions, sur les toxines microbiennes, etc.; ils atteignent les tissus les plus profonds. Bref, les expériences entreprises d'abord sur les animaux, ensuite sur divers malades de l'Hôtel-Dieu révélèrent des faits importants pour la thérapeutique : amélioration des diabétiques, des goutteux, rhumatisants, etc.

On reconnut, entre autres propriétés nouvelles, que les courants de haute fréquence appliqués localement sur la peau, de façon à produire une effluve ou une pluie de feu, amenaient sur les parties touchées un degré d'insensibilité qui peut aller jusqu'à l'anesthésie. On a même pu ainsi effectuer des opérations dentaires sans douleur. Le plus singulier peut-être dans l'action de ces courants, c'est leur pouvoir d'induction. A plusieurs mètres, ils font éclater des étincelles entre deux pièces de monnaie; tout près de leur champ d'action, ils allument des lampes à incandescence, etc.

Dans ses belles recherches physiologiques, M. d'Arsonval imagina une disposition commode pour étudier les effets de la haute fréquence sur les animaux et sur l'homme, le fameux « solénoïde » dont on a tant parlé ces jours-ci. Le solénoïde des physiciens, c'est simplement un gros fil conducteur enroulé en spirale sur lui-même en cercles successifs formant une sorte de cage. Celui de M. d'Arsonval a 80 centimètres de diamètre avec sept tours d'un câble de 45 millimètres carrés. On fait passer dans le câble des courants à haute fréquence. Et le sujet placé à l'intérieur de la cage est soumis à une induction puissante. Il ne sent rien du tout, mais l'effet produit n'en est pas moins considérable. Ce nouveau mode d'électrisation du corps humain a pris au début (1893) le nom d' « auto-conduction ». Par hommage pour l'inventeur, M. Moutier l'a désigné plus tard sous le nom de « d'Arsonvalisation ».

Pendant ses recherches, M. d'Arsonval reconnut, entre autres faits nouveaux, que, chez les animaux, sous l'action des courants

de haute fréquence du solénoïde, la circulation sanguine se modifiait, la pression s'abaissait. Mais le savant physiologiste ne constata le résultat qu'en passant, pressé par d'autres observations. Il appartenait à un clinicien émérite, M. le Dr Moutier, selon l'expression même de M. le professeur Doumère, de mettre en évidence toute l'importance des courants de haute fréquence sur l'appareil circulatoire et sur la pression du sang.

Différents expérimentateurs en France et à l'étranger, après les découvertes de M. d'Arsonval, avaient tenté de tirer un parti thérapeutique des nouveaux courants. Les résultats n'apparurent pas très nets. En ce qui concerne l'hypertension, les uns trouvaient que le passage dans le solénoïde l'augmentait; d'autres qu'il la diminuait. En Allemagne, mêmes résultats contradictoires. Tel est sans doute l'origine des doutes qui ont subsisté si longtemps parmi un certain nombre de médecins.

Quoi qu'il en soit, M. le Dr Moutier commença ses recherches méthodiques en 1898. Avant d'avoir recours au solénoïde, il essaya des courants de haute fréquence par effluves sur le rachis, et loin d'abaisser la tension, il l'éleva, ce que l'on obtenait du reste déjà par la franklinisation. Le fait avait ses conséquences pour le traitement de la neurasthénie. Il essaya alors du solénoïde. La pression diminua. A partir de ce moment, les études furent incessantes, les dispositifs employés, très variés, car ils ont une extrême influence sur le résultat. Les premières conclusions de M. Moutier furent très prudentes. Il devint, en 1904 et 1905, tout à fait affirmatif. Aujourd'hui les effets de la haute fréquence sont démontrés.

Le traitement tel qu'il s'effectue aujourd'hui est la simplicité même. Voilà un artério-scléreux, un hypertendu. Est-ce bien certain? car il faut se défier des auto-suggestions des malades. M. Moutier prend le sphygmomètre qu'il a appris à manier de très longue date. Il appuie l'index sur l'artère radiale et l'instrument sur cet index. Le petit peson révèle une pression anormale de 24 centimètres de mercure. Il y a hypertension manifeste. On introduit le malade dans le grand solénoïde. Il s'assoit sur une chaise; il est comme chez lui, habillé comme il est venu. Quelques crépitations d'étincelles de l'appareil producteur des courants, l'action commence. Le sujet ne sent rien, pas une pipûre. Six à huit minutes d'électrisation inconsciente. C'est assez. On retire le sujet de la cage. Et dans les mêmes conditions qu'au début, on mesure ensuite la tension. Avant, c'était 24 de pression, maintenant c'est 17. Le malade étonné a quelque peine tout d'abord à croire à cet abaissement, tant il a été obtenu vite. Et

avec les médicaments qu'on lui faisait absorber, il ne constatait que des variations insignifiantes, et encore l'abaissement ne persistait pas. Aussi, on l'entend dire : « C'est bien extraordinaire, mais combien de temps cela durera-t-il? Cela va remonter. — Oui, la pression va remonter, un peu, mais elle redescendra, et encore bien plus bas, et se maintiendra à la normale.

Et, en effet, seconde séance de huit minutes au bout de quelques jours. La tension était remontée de 18 à 20. La voici retournée à 17, peut-être à 16. Puis, aux séances suivantes, 16 et même 15, taux normal. Quelquefois cela va plus vite, quelquefois moins vite. Dans tous les cas, la pression normale s'installe après quelques oscillations et devient permanente à un ou deux degrés près.

Au début du traitement, on peut observer des abaissements de pression considérables, 4, 5, 6 et même 10 centimètres, et en quelques minutes; puis, dans les séances suivantes, l'abaissement diminue d'amplitude, et quand on est sur le point de parvenir à ces limites ordinaires, l'abaissement se manifeste plus difficilement chez quelques sujets; il y a de la résistance et il faut poursuivre l'électrisation pendant quelques semaines. M. Moutier est d'avis qu'il suffit d'exposer l'artério-scléreux à l'action inductive du solénoïde seulement deux à trois fois par semaine. Au bout de trois minutes, le principal effet est produit. Cependant, M. Moutier maintient le sujet de 6 à 8 minutes dans la cage. La rapidité de l'abaissement de pression ne semble, d'après les observations de M. Moutier, être en rapport ni avec la gravité ni avec l'ancienneté de l'artério-sclérose, ni même avec le degré plus ou moins élevé de l'hypertension.

Ce qui frappe le plus les malades, c'est la persistance de l'effet produit. Abaisser la tension, c'est admissible, mais qui aurait osé prétendre qu'il n'y aurait pas retour plus ou moins rapide à l'état d'hypertension. M. Huchard, dans sa récente communication à l'Académie de médecine, paraissait douter encore du maintien de la tension à son niveau normal. Il ne l'aurait constatée que pendant quelques jours ou une ou deux semaines au plus. Il a été mal renseigné. Nous avons suivi pendant plusieurs années un nombre déjà respectable d'hypertendus ramenés à la normale par la d'Arsonvalisation. Le contrôle a été fait souvent depuis 1902. Et au bout de quatre ans, on a retrouvé toujours la pression au taux où elle avait été ramenée. Si l'on constate une exception, elle est extrêmement rare. Nous voici en présence d'une conquête capitale de l'électrothérapie.

Il est vraiment curieux de voir que, par les courants de haute

fréquence, on peut, en définitive, comme nous l'avions fait pressentir au début, régler absolument la tension artérielle. M. Moutier l'abaisse par l'action du solénoïde, il la relève par l'action des effluves de haute fréquence. Peut-être reconnaîtra-t-on un jour que chacun de nous a besoin pour vivre à son aise d'une certaine pression voisine de 15 centimètres de mercure, particulière à son organisme, et on la lui donnera.

Il est utile d'ajouter que tous ces résultats ne peuvent être obtenus à l'aide d'un appareil électrothérapique quelconque. Il ne faudrait pas rejeter sur la médication les échecs dus uniquement à l'instrumentation. La d'Arsonvalisation exige des dispositifs ayant fait leurs preuves et des mains expérimentées pour s'en servir. On a vu des praticiens, sous prétexte d'améliorer des malades très affaiblis, abaisser la tension au-dessous de la normale. Il faut y prendre garde et avoir toujours le doigt sur le sphygmomètre.

On est parfaitement en droit d'affirmer aujourd'hui que ce qu'il était impossible d'obtenir par une médicamentation même sévère, on le réalise aujourd'hui sans difficulté et en très peu de temps, par les courants à haute fréquence du solénoïde. Ainsi se trouve justifiée la conclusion favorable de M. A. Moutier au congrès de l'Association française de Grenoble en 1904 : « La haute fréquence constitue le seul traitement efficace de l'hypertension et, par suite, le traitement de choix de l'artério-sclérose. »

La suppression de l'excès de tension fait disparaître dans beaucoup de circonstances les troubles fonctionnels de la maladie et peut-être même rétrocéder les lésions qui en sont la conséquence. Mais sur ce point nous serons moins affirmatif.

Ce que nous avons voulu dégager des considérations contradictoires qui ont été présentées dernièrement un peu de tous côtés, c'est que positivement il existe désormais un moyen certain de faire tomber la pression artérielle et de soustraire les malades à un danger permanent et souvent ignoré de la plupart d'entre eux. Nous avons insisté sur ces faits un peu longuement; mais nous croyons avoir accompli une œuvre utile.

Henri de Parville.

CHRONIQUE POLITIQUE

Le Pape avait indiqué, dans sa dernière Encyclique, les conditions de la paix définitive. Les évêques ont précisé les conditions de la paix provisoire. La nouvelle loi de Séparation, celle du 2 janvier 1907, est incomplète ou obscure : pour l'évêque, dont elle omet le titre hiérarchique; pour le curé, qui n'a plus ni son autorité, ni sa liberté, s'il n'est qu'un occupant passager, sans titre juridique; pour les fidèles, qui n'ont pas la certitude que, dans un an, dans un mois, demain, leur église ne sera pas fermée ou n'aura pas cessé d'être desservie. C'est à cette précarité que les évêques ont dû pourvoir, par un acte que leur troisième assemblée avait conçu et que le Pape a consacré. Préoccupés du seul « intérêt des âmes » et de leurs « devoirs envers la patrie », ils ont fait une Déclaration, non pas au gouvernement, mais à la France tout entière. En attendant « une honnête réparation des attentats commis », ils veulent « tout mettre en œuvre pour maintenir jusqu'à la dernière heure l'exercice du culte public », et, dans ce sentiment, ils tenteront « l'essai d'une organisation du culte », avec la loi de 1907, si cette loi n'est pas tournée par ses interprètes, par ses exécuteurs, contre leur bonne volonté. Ils acceptent un « contrat administratif », qui, passé entre le préfet ou le maire, d'une part, et, d'autre part, l'évêque ou le curé, assure au clergé « la jouissance gratuite des édifices cultuels ». Ils ne réclament que « deux sortes de garanties rigoureusement nécessaires : les unes concernant la permanence et la sécurité morale du service religieux, dans les églises concédées en jouissance; les autres ayant trait à la sauvegarde des principes de la hiérarchie ». Ces garanties, ils les formulent dans un modèle de procès-verbal, qui stipule pour une durée de dix-huit ans la jouissance gratuite de l'église et que le curé, « agissant en vertu des pouvoirs » qu'il a reçus de son évêque, présentera au maire, sous la réserve que ce maire s'interdira « toute ingérence soit dans l'administration de la

paroisse, soit dans les conditions d'occupation de l'immeuble ». Voilà, en regard de la loi, l'organisation que l'Eglise peut admettre et que l'Etat permettra, s'il a eu, sincèrement, le désir d'employer cette loi à la pacification générale. Le gouvernement veut-il atténuer la violence du conflit qui, depuis un an, émeut si profondément notre pays? Il n'en ignore plus le moyen.

Le Manifeste des évêques a dominé le débat de la loi proposée par le gouvernement pour abroger, dans celle de 1881 sur les réunions publiques, l'article qui prescrivait la déclaration préalable. C'est à ce Manifeste, publié la veille, que pensaient tous ceux qui, craignant la pacification, cherchaient dans la discussion du jour une nouvelle occasion de rendre impossible toute conciliation de l'Etat et de l'Eglise. Maintenir la déclaration préalable pour les curés, n'était-ce pas empêcher les évêques d'utiliser la loi de 1907? Toutefois les amis de M. Combes, gênés par le blâme dont il avait récemment frappé M. Briand, pour avoir appliqué aux cultes la contrainte « ridicule » de la déclaration préalable, se sont dissimulés. Certains socialistes, M. Allard particulièrement, ont agi pour eux. M. Allard, il est vrai, se résignait à voter le projet de loi, « la mort dans l'âme » : il ne pouvait pas se désintéresser d'une liberté que les socialistes avaient toujours revendiquée. Mais il s'est évertué à introduire dans le débat la préoccupation qui obsédait sa secte. Il s'est plaint que l'avantage dont le clergé allait jouir, comme tout le monde, dans l'exercice du droit de réunion, « constituât une nouvelle concession à l'Eglise »; et, s'armant de ce prétexte, il a véhémentement réprouvé toute la politique du gouvernement, dans l'affaire de la Séparation. C'était un véritable réquisitoire et les fidèles de M. Combes écoutaient, tantôt avec une allégresse mal réprimée, tantôt en accentuant de leurs murmures les reproches de M. Allard. Le projet de loi devenait une sorte d'interpellation où M. Briand était interrogé sur son modérantisme anticlérical, quasi sur son cléricalisme. Il a fallu deux séances, l'une de l'après-midi, l'autre du soir, pour épuiser la discussion; il a fallu à M. Briand deux discours. Il ne lui a pas été difficile de prouver que la loi n'accordait de privilège à personne et que vouloir, comme M. Allard par son amendement, garder pour les prêtres seuls la règle dont la loi affranchissait les autres citoyens, c'était fabriquer une loi d'exception dont la Chambre ne pouvait pas assumer l'odieux. Encore a-t-il été nécessaire que M. Jaurès vînt en aide à M. Briand, pour lui rallier la majorité un moment incertaine. Mais les trois orateurs avaient mêlé à tous leurs arguments la question posée par le

Manifeste des évêques. Ce Manifeste, M. Jaurès, soucieux de contrebalancer par beaucoup de sévérité anticléricale la complaisance de son rôle ministériel, l'avait dénoncé comme une « sommation arrogante » et il avait professé, avec sa grandiloquence la plus tonitruante, que les communes ne pouvaient pas, sans honte, accepter le contrat des évêques. Quant à M. Briand, il avait, dans son premier discours, parlé de ce Manifeste avec mesure. Dans son second discours, il avait haussé le ton. Il avait dénombré les « défaites » qu'il avait infligées à l'Eglise. Il avait affecté d'être agressif contre les évêques. Il avait signalé « la brutalité » de leurs « exigences ». Il avait déclaré « inacceptables » leurs « conditions ». Cependant il refusait de voir dans leur Manifeste « un défi ». Or ce langage n'avait pas suffi à calmer la partie de la majorité que régente l'esprit haineux et convoiteux de M. Combes. En vérité, M. Briand avait pour l'Eglise trop de mansuétude. Sa mollesse était dangereuse. Il importait que, le lendemain, dans la suite de la discussion, on le redressât.

Le lendemain, scène imprévue. Le gouvernement se divise brusquement : peu s'en faut qu'il ne périsse sous ses propres coups. M. Meunier, succédant à M. Allard dans la même opposition et poussé par la même intrigue, demande que la loi ne soit applicable qu'un mois après sa promulgation. C'est un retard irrationnel, illogique : M. Briand le démontre. Mais l'amendement n'est rien; l'hostilité de ceux qui le présentent est tout : M. Briand connaît leurs « travaux souterrains »; on feint de reprocher au gouvernement la faiblesse de sa politique séparatiste; on est injuste et on le sait bien; en réalité, on ne décrie le ministère que pour prendre le pouvoir; eh bien! lui Briand, il est prêt à l'abdication; la Chambre n'a qu'à dire un mot. Ce plaidoyer de M. Briand ne paraissant convaincre qu'à demi la majorité, M. Jaurès le secourt de son éloquence, pour la seconde fois, en le louant beaucoup, en le morigénant un peu, et, dans une tempête d'acclamations, la majorité rejette l'amendement de M. Meunier, comme elle avait rejeté celui de M. Allard, moins pour plaire à M. Briand que pour obéir à M. Jaurès. Surgit alors M. Clémenceau. Il fait irruption à la tribune, alors que personne ne l'y attend et que rien ne l'y appelle. Pourquoi? Croyant sa majorité défiante du ministre des cultes, il va restaurer l'anticléricalisme du gouvernement, fût-ce au détriment momentané de son collaborateur. Ce sera, pour lui, une satisfaction personnelle que de rappeler qu'il a été, au Sénat, l'adversaire perspicace de cette loi de Séparation, si « romaine » avec son article 4; et ce lui sera aussi une satisfaction oratoire que de déblatérer,

à, contre l'Eglise, avec une virulence que pourra lui envier M. Combes. Assurément, de telles raisons ne sont ni sérieuses, ni honnêtes, chez un chef de gouvernement, dans la circonstance. Mais M. Clémenceau a beau aimer aujourd'hui le pouvoir, avec le dérèglement de l'autorité, avec le charme de l'arbitraire. Le gouvernement n'a pas fait de lui un chef. Il garde son besoin d'assouvir, jusque sur son ministère, jusque sur lui-même, cette fureur d'attaquer et de détruire, qui, d'instinctive, lui est devenue familière. Il est resté, sous son masque de ministre, un satirique, un badin. Il s'imagine que, sa tâche gouvernementale, c'est de discourir crânement, avec des formules et des bons mots qui forcent le Parlement à l'admirer et à le redouter, dans la maîtrise de son art et de son bel esprit. Et le voilà critiquant avec une malignité cruelle cette loi du 9 décembre 1905, « qui avait tout prévu, sauf ce qui devait arriver »; censurant M. Briand, qui l'applique, non seulement sous ses auspices, mais avec son assistance; clamant : « Nous sommes dans l'incohérence; nous y sommes en plein... On m'y a mis. J'y suis. J'y reste »; puis insultant aux évêques et vociférant qu'il « repousse du pied » leur proposition. Il ne s'aperçoit ni qu'il justifie le Pape, qui n'a pas voulu confier à « l'incohérence » d'une pareille loi, d'une pareille politique, les destinées de l'Eglise de France; ni qu'il prend, en face des évêques, l'attitude d'un ennemi forcené qui ne consent pas même à les entendre et qui assume *a priori* la responsabilité de la guerre religieuse; ni même que M. Briand, impatient des railleries dont il le blesse insolemment, vient de quitter le banc ministériel, comme s'il donnait par son départ sa démission. Une troisième fois, M. Jaurès intervient providentiellement. Non plus pour protéger contre la majorité, mais contre M. Clémenceau lui-même, ce ministère qui, décidément, est bien celui de « l'incohérence ». Il célèbre les services de M. Briand. Il lui prodigue ses regrets. Il lui restitue la faveur de la Chambre, à la fois attendrie et enthousiasmée. Alors, M. Clémenceau se réveille de son délire sarcastique. Il s'excuse. Il demande pardon à son « collègue et ami ». Il va le chercher, dans son refuge, et, peu de minutes après, on le voit, tête basse, ramener M. Briand, tête haute. Apothéose de l'un, humiliation de l'autre, cette scène dramatique et puérile de réconciliation laisse plus faible le ministère tout entier. Encore le raccommodement n'est-il qu'une trêve. Les causes du conflit persistent. Il y a, dans le ministère, autour de M. Clémenceau, autour de M. Briand, deux genres de politique séparatiste : l'une des deux devra, tôt ou tard, éliminer l'autre. La loi de Séparation

n'avait encore troublé que l'Eglise et le pays. Elle trouble maintenant le gouvernement lui-même et le Parlement. Quel prophète de gauche eût osé l'annoncer, soit le 9 décembre 1905, soit le 2 janvier 1907?

L'Eglise ne veut que la paix. Le principe de sa hiérarchie respecté, elle est prête à tout accord légal qui puisse garantir la liberté de son culte public; elle croit en avoir trouvé la formule dans le contrat dont elle présente aux maires le modèle : voilà le sens réel de la Déclaration des évêques ou plutôt de leur proposition. Nos gouvernants ne pouvaient pas dire que, par cette façon de comprendre et de pratiquer la loi nouvelle, l'Eglise fût « intransigeante ». M. Briand lui-même, à la tribune de la Chambre, a prétendu que si, dans l'occurrence, il y avait une « concession » faite par l'Etat ou par l'Eglise, c'était bien par l'Eglise, puisque l'Eglise, en usant de l'article 5 de la nouvelle loi, la reconnaissait. Il omettait seulement de constater que le contrat des évêques, devenu implicitement un article 4, plus formel que celui de l'ancienne loi, sauvegarde la règle constitutive de l'Eglise, sa hiérarchie. D'autre part, les journaux ministériels célébraient la victoire du gouvernement : ils allaient jusqu'à assurer que le Saint-Siège « capitulait », puisque l'épiscopat consentait à tenir du pouvoir civil la jouissance de ces édifices religieux dont l'Eglise pouvait se croire, presque partout, légitimement propriétaire. Si l'orgueil de l'Etat était tellement sauf, quelle résistance M. Briand pouvait-il opposer au projet des évêques? Leur statut était légal. Légale aussi, serait l'acceptation des maires. Hier même, M. Briand avait remis entre leurs mains le pouvoir de dispenser, presque arbitrairement, la jouissance gratuite des églises. Aujourd'hui, pour la signature du contrat proposé, les maires pouvaient invoquer la loi de 1884 qui leur permet de conclure, sans l'approbation de l'autorité supérieure, tout bail dont la durée ne dépasse pas une période de dix-huit ans. Non, certes, M. Briand n'avait pas et n'aurait pas la pensée de modifier instantanément la loi de 1907 et de réformer celle de 1884, pour restreindre ces pouvoirs des maires. C'est, sans doute, pour ces raisons que M. Briand, désarmé, bon gré mal gré, par devant les municipalités, et jugeant nécessaire de ménager, par devant les populations, la proposition des évêques, a mis certains tempéraments dans la circulaire où il donne aux préfets ses « instructions » pour l'application de la loi du 2 janvier. C'est bien la politique de M. Briand, avec son mélange ordinaire de douceur apparente et de rigueur; ce n'est pas la politique de M. Clémenceau, avec son outrance. La circulaire de

M. Briand répond aux évêques, sans les nommer. Si elle ne les satisfait pas pleinement, elle ne les brave pas non plus, elle ne les décourage pas. En indiquant même aux maires les stipulations qui leur sont licites, elle énonce aux curés les transactions qui leur seront loisibles. L'évêque pourra intervenir hiérarchiquement dans le contrat. « Il n'y a, dit la circulaire, aucun obstacle à ce que les parties contractantes, usant de leur droit de rédiger comme il leur convient le contrat d'attribution, pourvu qu'elles ne sortent pas de la légalité, constatent et précisent la situation au point de vue ecclésiastique du ministre du culte qui est destiné à jouir de l'église, ainsi que les pouvoirs qu'il tient de ses supérieurs hiérarchiques. » Pour la première fois, M. Briand prononce ce mot de hiérarchie; pour la première fois, il admet que, dans la séparation même de l'Etat et de l'Eglise, l'Etat ne peut procéder à une loi, à un règlement, à un contrat, qui ne respecterait pas la hiérarchie de l'Eglise. Mais M. Briand, tout en voulant bien que le contrat « mentionne » que le curé « a été habilité par l'évêque diocésain à traiter », ne veut pas que l'évêque apparaisse pour la ratification de l'acte : il craint que cette « homologation » n'humilie l'Etat. Seulement la circulaire insinue que, « si le curé ou desservant, après s'être entendu avec le maire sur les termes de l'acte, veut, avant de s'engager définitivement, en référer à son supérieur, il n'aura qu'à demander à cet effet un délai à l'expiration duquel les signatures seront échangées ». De même, pour la transmission du contrat, M. Briand invente deux restrictions qui motiveraient une intervention municipale, un nouveau consentement du maire, à chaque changement du curé, par déplacement ou par décès. M. Briand estime-t-il qu'une sécurité ininterrompue de dix-huit ans soit trop longue pour la foi des catholiques, pour une religion déjà vieille de dix-huit siècles? Veut-il que nos trente-six mille communes soient en négociations continuelles avec le clergé, pour autant de concordats? Que valent ces subtilités, ces chicanes de M. Briand? Les difficultés juridiques qu'il suscite sont-elles sérieusement graves? L'expérience nous l'apprendra. Elle est commencée, dans tous les diocèses. Ce qui est sûr, aujourd'hui, c'est que les évêques ont offert au gouvernement un traité de paix très loyal et très simple, publiquement. Si le gouvernement et les maires qu'il aura pu inspirer rendent vaine, par leur mauvaise volonté, cette tentative de pacification, c'est à eux, maires et gouvernement, que le mécontentement du pays s'en prendra. En attendant, retenons, pour l'histoire, ce souvenir : l'Eglise a tendu le rameau d'olivier.

Ce gouvernement, qui n'a aucun souci d'aucun intérêt moral,

sait-il du moins protéger l'intérêt matériel du pays? Regardons le budget. Ses chiffres sont tristement instructifs. Pour la période 1896-1906, le déficit a été de 58 millions, comme l'a confessé, devant le Sénat, le rapporteur du budget, M. Gauthier. Mais il faut, par malheur, y ajouter 900 millions de dépenses « extraordinaires » ou « exceptionnelles ». En 1906, bien qu'un rendement très fructueux des impôts ait fourni au Trésor une plus-value de 122 millions, le déficit n'a pas été moindre de 153. Le budget de 1907 a été réglé dans des conditions inquiétantes. Sommé non seulement de le voter, tel que la Chambre l'avait bâclé, mais d'expédier son vote, en cinq ou six journées, le Sénat a maintenu son droit de contrôle et de revision. Il a résisté à l'injonction cavalière de M. Caillaux lui-même, qui joue le dictateur, au Palais du Luxembourg, comme le tribun, au Palais-Bourbon : courtisan de la majorité radicale et socialiste, dans les deux rôles. Il a fallu recourir à un douzième provisoire. Mais l'examen, le débat, n'a pas été inutile. Le Sénat a mis en lumière, surtout avec l'aide de M. Poincaré, les fantaisies financières de la Chambre. Il a écarté quelques-uns des impôts qu'elle avait improvisés. Finalement, le budget, renvoyé par le Sénat à la Chambre, par la Chambre au Sénat, a subi, d'un côté, puis de l'autre, des retouches alternatives qu'il a fallu finir, la veille du 31 janvier, pour éviter un second douzième provisoire. Le Sénat a beaucoup cédé; plus que la Chambre. Mais il a fléchi par une capitulation autrement grave que tous les actes possibles de sa condescendance budgétaire, en décidant, pour l'impôt nouveau dont sont atteintes les compagnies d'assurances contre l'incendie, que le montant de la surtaxe ne pourrait pas être reporté sur la facture. C'est introduire le principe de la confiscation dans la loi de finances, puisque c'est attribuer à l'Etat le droit de limiter les bénéfices d'une industrie et de la spolier, sans la moindre indemnité. Le Sénat a ainsi inauguré le système de l' « expropriation capitaliste ». Et quel est, en définitive, ce budget de 1907, que la Chambre et le Sénat n'ont pu constituer qu'en trahissant la parole jurée par leurs candidats devant les électeurs : « Ni impôts nouveaux, ni emprunt? » Pour l'équilibrer, il manquait, dans les recettes présumées, une somme de 110 213 050 francs. On n'a pu ou voulu subvenir à cette insuffisance qu'en faisant état d'autant de ressources exceptionnelles et, notamment, en decrétant un emprunt de 84 millions. Bien léger aura été, dans l'apport de ces ressources exceptionnelles, le bénéfice des 7 543 200 francs qu'on a capturés dans la caisse des retraites ecclésiastiques, tandis que MM. les sénateurs et les députés

s'adjugeaient 5 millions et demi pour engraisser leur salaire législatif. Encore, pour solder les dépenses « militaires » de 1906, restera-t-il à se procurer, cette année, 128 millions. Et ce ne sera pas tout. On évalue à 500 millions le compte total des frais que le budget de 1907 néglige et qu'il faudra payer tôt ou tard, supplémentairement. La situation financière de la République est donc plus que précaire. Le Parlement aurait besoin de la prudence la plus sévère et le gouvernement, de la plus stricte économie. Ce sont deux vertus dont ils paraissent incapables l'un et l'autre. Renoncent-ils à ces lois de solidarité sociale qui excèdent si démesurément le pouvoir du budget; qui vont coûter à l'Etat, pour l'assistance obligatoire aux vieillards, plus de 40 millions, sans compter les charges des communes, et qui, pour les retraites ouvrières, nécessiteraient, dès le commencement, une annuité de 150 à 200 millions? Non, ni le Parlement, ni le gouvernement n'osent délaisser la promesse de ces lois ruineuses : c'est leur surenchère électorale. Abandonnent-ils leur projet d'un impôt sur le revenu? Non plus. M. Caillaux annonce un impôt de cette espèce, qui munirait chaque contribuable de sa fiche fiscale, avec indication de sa fortune, des profits de son travail, même de son épargne. Rien n'embarrasse le génie de M. Caillaux, quand il croit pouvoir flatter la démagogie financière du parti qu'il sert. Il menace de taxer la rente, en dépit des engagements toujours pris par l'Etat, depuis 1797 : ce serait une faillite. La rente baisse, à la Bourse, et M. Caillaux refuse de rassurer les rentiers. Combien aveugle cependant, le gouvernement, s'il croit que ce peuple qui ne sait que gémir, devant les pertes de sa liberté religieuse, devant les brèches mêmes de sa défense nationale, supportera jusqu'au bout la ruine progressive de sa fortune publique et privée!

Passons la frontière. Plus de gouvernement qui s'aventure à la guerre religieuse, ou qui encourage le socialisme, par ses pactes parlementaires. Partout, comme si l'exemple de la France était un enseignement, l'opinion publique demande fermement la paix et la liberté, pour ses croyances, pour son culte, en même temps qu'elle élève ses protestations contre les utopistes et les révolutionnaires, destructeurs de la patrie autant que de la société. Si, en Espagne, les cinq ministères tour à tour créés par le parti libéral ont succombé l'un après l'autre, en dix-huit mois, ce n'est pas tant parce que le parti s'est discrédité, de ministère en ministère, par ses querelles politiques, par ses rivalités personnelles, que parce que sa loi sur les associations religieuses l'a divisé lui-même en violents et en modérés, et que,

dans le pays, l'opposition catholique, avec ses puissantes manifestations, s'est montrée invincible; et, si le parti conservateur a repris, avec M. Maura, le pouvoir, c'est pour essayer, à Rome, une entente. En Italie, un comité qui sympathise avec nos gouvernants, s'efforce d'organiser, pour le 17 février, une manifestation antireligieuse qui saluerait l'ambassade française et qui irait bafouer le Vatican. Mais l'opinion publique y est hostile. Cette manifestation, même libre, n'aura vraisemblablement pas plus d'action que celle que M. Giolitti a naguère interdite. Le gouvernement italien ne fait plus d'anticléricalisme : il connaît trop bien l'intérêt de l'Italie pour vouloir qu'en cette matière, elle soit la concurrente de la France. En Suisse, le peuple lui-même se prononce contre la Séparation, comme dans le canton de Neufchâtel, par un plébiscite; ou du moins réclame-t-il, pour la Séparation, des garanties réellement libérales, comme dans le canton de Genève. La Séparation provoque aujourd'hui, en Suisse, une défiance d'autant plus vive que plus ardente est la passion de ceux qui la préconisent et qui sont, notoirement, les ennemis acharnés de toute idée religieuse, en même temps que les démolisseurs de l'ordre social. Il semble que, sauf dans notre Parlement, la manie de l'anticléricalisme se modère, la rage de l'irréligion s'apaise, sur tout notre continent. Dans le Nouveau-Monde, elles n'ont pas eu une force assez intense pour que la Séparation, au Brésil ou même au Mexique, fût un acte de tyrannie morale et d'iniquité légale, comme elle l'est en France. Et, si nos philosophes d'extrême-gauche veulent bien apprendre des historiens, des statisticiens, que, dans les pays protestants où l'Eglise catholique est le plus libre, elle va de plus en plus étendant sa foi et conquérant des âmes, ils cesseront d'affirmer, devant leurs auditoires ignorants, qu'elle ne peut pas vivre avec la liberté, cette liberté que, néanmoins, ils croient bon de lui refuser, sous notre ciel.

L'Allemagne a complété, le 5 février, les élections qui renouvelaient son Reichstag. Le premier tour de scrutin, dans la journée du 25 janvier, avait été presque décisif, par l'expression très significative que le suffrage universel donnait à ses volontés. Sur les 237 élus, le Centre comptait 89 de ses candidats; le parti socialiste, seulement 29 : or, en 1903, le Centre avait, au premier tour, nommé 89 des siens et le parti socialiste, 56. La défaite des socialistes, à qui leurs chefs avaient prophétisé une victoire plus glorieuse encore qu'en 1903, était le fait capital de ces élections. M. de Bülow pouvait s'en féliciter comme d'un coup de fortune et la population de Berlin l'acclamait, bien que

M. de Bülow, frustré par le succès du Centre, n'eût réalisé que la moitié de ses espérances. Le ballottage n'a pas changé ces résultats; il les a continués, presque avec une égale proportion. Le parti socialiste perd, en totalité, trente-huit de ses mandats; le Centre en aura 108, au lieu de 104. Certes, l'échec si grave des socialistes était bien mérité. Les âpres disputes de leurs doctrinaires, dans leurs congrès; le discrédit politique et moral de leur parlementarisme; leurs déclamations imprécatoires contre la bourgeoisie; leur « internationalisme », qui menaçait de prévaloir sur l'intérêt national; leur fraternité de cœur et d'argent avec les collectivistes français, si violemment « antimilitaristes » et « antipatriotes » : telles étaient les causes principales de cette défaite. L'Allemagne s'est effrayée, en s'apercevant qu'ils affaiblissaient la patrie par l'avilissement du devoir civique, encore plus qu'ils ne troublaient la société par leurs chimères. Evidemment, elle veut rester un peuple fort, une nation puissamment armée, un grand empire. Par là, ces élections rehaussent le prestige de Guillaume II. Il a vaincu le parti socialiste, en soulevant contre lui le patriotisme de l'Allemagne. Il n'a pas vaincu de même le Centre catholique, parce que les électeurs n'ont pu considérer le Centre comme un dissolvant de la patrie allemande : les patriotes (dût s'en scandaliser M. Clémenceau) n'ont pas pris ombrage du prétendu « internationalisme romain » des députés catholiques. Le Centre demeure le parti le plus nombreux, le plus compact, du Reichstag. M. de Bülow pourra-t-il gouverner sans lui ou même contre lui, avec une majorité aussi confuse que minime de conservateurs, de libéraux et de radicaux? Se réconciliera-t-il avec le Centre, à mesure que surviendront les difficultés de son gouvernement? Quelle que soit, demain, avec le nouveau Reichstag, la politique intérieure de M. de Bülow ou la politique « mondiale » de l'empereur, ces élections sont « nationalistes », dirions-nous en France. Elles ont ainsi, pour nos gouvernants et pour nous Français de tous les partis, une leçon facile à discerner, plus facile encore à sentir. « L'Allemagne avant tout! » s'est écrié M. de Bülow, pendant cette lutte électorale. Quand y aura-t-il, de ce côté des Vosges, un chef de l'Etat, pour dire, d'une voix entendue de Paris à chacune de nos frontières : « La France avant tout! »

Auguste Boucher.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Sur la divinité de Jésus-Christ (*Controverses du temps de Bossuet et de notre temps*), par le comte H. DE LACOMBE. 1 vol. (Téqui).

Sous ce titre, M. le comte H. de Lacombe fait paraître un livre presque entièrement composé des belles études qu'il a publiées dans le *Correspondant*, l'an dernier, et qui lui avaient valu, après la lecture de la première, ce précieux témoignage du cardinal Perraud : « C'est une saisissante apologie du christianisme et une péremptoire réfutation de cette pseudo-science qui, sous le nom emphatique de critique et d'exégèse, travaille, même dans nos rangs, hélas ! à saper les fondements de la foi. »

Œuvre d'un puissant esprit, d'un historien savant et d'un éloquent écrivain, le livre de M. de Lacombe n'aura pas seulement des admirateurs. L'autorité en sera bienfaisante : il agira efficacement sur les âmes incertaines; il aidera les autres à se reposer dans leurs vieilles croyances, avec une paix aussi douce que salutaire.

Beethoven, par Jean CHANTAVOINE. 1 vol. in-16 (Alcan).

Ce nouveau volume de la collection « les Maîtres de la musique » que dirige l'auteur même de cet ouvrage, M. Jean Chantavoine, est assurément le meilleur qui ait été écrit sur Beethoven. Il trace un portrait à la fois précis et synthétique de la personnalité esthétique de ce grand musicien. En traits justes et sobres, M. Jean Chantavoine nous explique l'œuvre entière de celui-ci. C'est un maître livre destiné, sans nul doute, au plus grand succès, tant pour son sujet que par la façon vraiment compréhensive dont il est traité.

Geneviève de Paris, par Jean BERTHEROY.

On retrouve dans ce roman religieux la manière originale, délicate et forte de l'écrivain. Il y a en Jean Bertheroy une volonté constante de rendre ses œuvres d'imagination comme réelles en y mêlant une science vraie des temps qu'elle décrit, et que souvent, par une sorte de coquetterie, elle choisit anciens. En plaçant la figure de sainte Geneviève au centre d'une action dramatique, l'écrivain a trouvé le secret de raconter les miracles obscurs et constants que la foi chrétienne opérait alors dans la Gaule. Il mesure les forces de la religion druidique, de l'administration romaine, de la race conquise. Il les montre à la fois réunies et distinctes dans cette Lutèce où sur les bords de la Seine les nautes commencent la richesse de la ville, où une aristocratie gouvernante vit à l'ombre du palais élevé par Julien, où la barbarie menace de tout détruire par Attila et recule avec lui, où une force se crée non seulement avec des épées, mais avec des âmes; où, symbole de cette puissance, la place occupée par le camp des légionnaires prendra le nom de Geneviève, patronne de Paris.

Journal d'une Expulsée. Préface de François COPPÉE. 1 vol. in-12. (Gabalda.)

Document unique, qui a la valeur de l'histoire et qui émeut comme un roman, que ces mémoires d'une religieuse anonyme, écrits pendant et après les expulsions! Pas de déclamations, pas de phraséologie : c'est, contre la loi jacobine, la simple protestation des faits. A ceux qui n'ont pas pleinement compris la sournoise iniquité des procédures subies, l'acharnement pharisaïque des légistes, il faut faire lire ce livre, si simple, si sincère et si riche en épisodes caractéristiques. L'éloquente préface de Coppée le présente d'ailleurs au public avec tout l'éclat qu'il fallait.

Ames fortes, par Oscar DE FERENZY. 1 in-12. (Lethielleux.)

Roman vertueux, certes, mais non pas ennuyeux. L'auteur s'est consacré aux œuvres, aux plus utiles et aux plus vivantes parmi les œuvres; ses idées sociales, comme sa piété, n'ont rien de convenu ni de théorique : on y sent l'expérience personnelle et, loin de diminuer l'intérêt de l'intrigue, elles l'accroissent. On pourrait reprocher à cette émouvante et chrétienne idylle, qui ne semble qu'un moment tourner au drame, de finir trop bien; mais, sans doute, les lecteurs et surtout les lectrices ne s'en plaindront pas.

Au seuil de leur âme, études de psychologie critique, par Albert REGGIO. — 1 vol. in-12 (Perrin.)

M. Albert Reggio analyse avec un talent extrêmement subtil les âmes et les œuvres de nos plus notoires écrivains. Complexe ou compliqué, il les voit tous, même M. Edmond Rostand, compliqués ou complexes comme lui. Livre curieux, écrit pour les délicats.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — L. DE SOYE ET FILS, IMPR., 18, R. DES FOSSÉS S.-JACQUES.

L'ARMÉE ET LA DISCIPLINE

Au moment où vont être discutées, devant le parlement, la réforme de la justice militaire et celle de la répression disciplinaire dans l'armée, il n'est pas sans intérêt de rechercher si, réellement, dans ces deux ordres d'idées, des remaniements sont nécessaires, et, en cas d'affirmative, dans quel sens et dans quelles limites, abstraction faite de toute idée préconçue et de tout esprit de parti, elles s'imposent dans l'intérêt de l'armée et, par conséquent, du pays.

Pas plus qu'aucune autre institution, l'armée ne peut se targuer d'être parfaite : composée d'hommes sujets à toutes les erreurs, elle ne saurait prétendre à l'impeccabilité, alors même que les lois et les règlements qui la régissent et qui président aux actes de sa vie journalière seraient des chefs-d'œuvre de prévoyance, de logique et de bon sens.

Elle a, d'ailleurs, depuis moins de quarante ans, subi, dans sa constitution et ses rouages, de nombreuses et profondes modifications. Tout particulièrement son recrutement, son administration et ses méthodes de travail ont été maintes fois remaniés. Ce qui pouvait s'adapter à l'armée il y a quarante ans demande donc, peut-être, à être modifié, au moins en partie.

La société même au sein de laquelle vit et se meut l'armée, société qui l'alimente et la renouvelle incessamment, en faisant passer dans ses rangs tous ses éléments valides, s'est profondément modifiée dans sa mentalité, ses goûts, ses tendances, ses habitudes, et il y a lieu de tenir un large compte des nécessités nouvelles qui ont pu surgir de ce fait.

Enfin, on ne saurait nier qu'en raison même du caractère personnel et obligatoire du service militaire, l'armée vit de plus en plus au grand jour et en contact étroit avec le pays; de ce fait, chacun est amené à émettre, en se targuant de son expérience personnelle, sur ce qui s'y passe, son appréciation plus ou moins compétente, plus ou moins impartiale. Et si les critiques les plus acerbes, les reproches les plus violents, lui viennent incontestablement de la part de ceux qui, ayant répudié tout esprit de

devoir et de sacrifice, ne peuvent lui pardonner le temps qu'ils ont été, de par la volonté du législateur, contraints d'y passer à leur corps défendant, il est, toutefois, hors de conteste que, placée en évidence, l'armée n'en a que plus besoin de produire sur le pays tout entier qui la traverse et l'examine de près une impression aussi favorable que possible. D'où nécessité pour elle de perfectionnements et d'améliorations ininterrompus.

Toutefois, en matière de législation surtout, et lorsqu'il s'agit d'un organisme aux rouages aussi compliqués que l'armée, et d'une matière aussi délicate et aussi importante que la discipline, il semble qu'il convienne de n'aborder la question qu'avec un esprit soigneusement affranchi de toute passion, de toute rancune, de toute idée de représailles à exercer, d'éviter, en un mot, d'introduire la politique et l'esprit de parti là où ils n'ont que faire, au milieu d'éléments où leurs ravages sont plus funestes que partout ailleurs.

C'est donc en essayant d'écarter du débat toute considération étrangère à ce que nous croyons l'intérêt même de l'armée et de la discipline, qui en est la clef de voûte, que nous allons examiner l'état actuel des choses, en rechercher les côtés faibles et défectueux, puis déduire si, et dans quelle mesure, par quels procédés, il convient de transformer, de modifier les deux éléments qui contribuent, en lui donnant la sanction nécessaire, au maintien de la discipline dans l'armée : la répression disciplinaire et la répression judiciaire.

*
* *

L'action disciplinaire est essentiellement distincte de l'action judiciaire; elle réprime les infractions aux règlements et reste étrangère, sauf en matière de contravention, à tout ce qui est prévu par le Code criminel ou le Code militaire. Elle est entièrement du ressort du commandement, et, jusqu'ici, sauf deux exceptions que nous allons mentionner, présente un caractère absolument individuel, en ce sens que le supérieur qui prononce la punition est juge unique, et que, s'il est fait appel de sa décision, c'est également auprès d'un de ses supérieurs qui, lui-même juge unique en appel, ratifie ou infirme la mesure prise par son inférieur.

Les seules exceptions à cette règle concernent, d'une part, la cassation des sous-officiers rengagés, d'autre part l'envoi des hommes dans les compagnies de discipline. L'une et l'autre mesure disciplinaire ne peut être prise par l'autorité qui la prononce que sur l'avis conforme d'un conseil de régiment pour le premier cas, d'un conseil de discipline pour le second. Ces deux

conseils ne décident pas, mais expriment un avis sur l'opportunité de la mesure à prendre, et ce n'est qu'en cas d'avis positif de leur part qu'elle peut être prononcée, l'autorité restant libre de se montrer plus indulgente, mais non moins, que le conseil consulté.

Cette garantie, dont on a cru devoir entourer des décisions d'une certaine importance, est sans inconvénient, tant que le conseil appelé à émettre son avis a une composition telle qu'aucun de ses membres n'est inférieur en grade au chef, c'est-à-dire au commandant de la compagnie, de l'escadron ou de la batterie qui a eu l'initiative de la plainte tendant à la cassation ou à l'envoi dans une compagnie de discipline. Il n'en est, malheureusement, pas toujours ainsi, et c'est là, à notre avis, un non-sens et un danger. La discipline repose tout entière sur la hiérarchie, et il ne saurait en être autrement. Or la fiction hiérarchique s'oppose absolument à ce qu'un inférieur exprime un avis sur les actes ou les intentions de son supérieur, et surtout un avis qui puisse en confirmer ou en infirmer les conséquences, les blâmer ou en proclamer le mal fondé. C'est pourtant ce qui arrive journellement dans certains conseils de discipline, dont une partie des membres, et même le rapporteur appelé à émettre des conclusions motivées sur une mesure demandée par un commandant de compagnie, se trouve être de grade inférieur à ce dernier. Et il y a lieu de remarquer qu'il ne s'agit pas ici, comme dans une question judiciaire, d'examiner si le ou les faits reprochés à un homme revêtent le caractère de crime ou de délit prévu par tel article du Code, mais de contrôler l'opinion émise par un supérieur sur l'ensemble de la conduite, les antécédents, la manière de servir, l'incorrigibilité d'un de ses subordonnés directs, en un mot sur des questions de nature purement disciplinaire, c'est-à-dire ne relevant que de la hiérarchie.

Il semble donc que, toutes les fois que, pour certaines mesures disciplinaires, il aura paru utile, en présence des intérêts sérieux en jeu, d'étayer la décision à prendre de l'avis d'un conseil, il importera, avant tout, à peine de commettre un non-sens en matière de discipline, d'éviter que cet avis soit demandé à des membres occupant dans la hiérarchie une situation inférieure à celui qui a émis la plainte et dont ils sont appelés à appuyer ou à combattre la demande de répression.

Parmi les modifications que l'on paraît vouloir apporter à l'exercice de l'action disciplinaire, les plus importantes sont les suivantes :

1° Suppression du droit de punir pour toute autorité inférieure à celle de commandant de compagnie, escadron ou batterie ;

2° Extension du droit d'appel en matière disciplinaire et décisions d'appel conférées à des conseils.

En ce qui concerne la première de ces mesures, nous ne saurions lui donner que notre pleine et entière adhésion, et nous renvoyons nos lecteurs aux arguments que nous avons présentés à l'appui de cette thèse dans le numéro du *Correspondant* du 10 février 1903 (p. 516 et suivantes).

Nous répéterons, en passant, que pour la compléter il conviendrait également que toujours, et quelle que fût l'autorité de grade égal ou supérieur à celui de commandant de compagnie, qui aurait constaté une faute, la punition fût prononcée par l'autorité du grade correspondant sous les ordres directs de laquelle se trouve placé le délinquant, car, seule, cette autorité a entre les mains, ou à sa portée directe, les éléments d'appréciation qui doivent la guider dans le dosage de la répression, éléments tirés du caractère de l'homme, de son degré d'intelligence, de ses antécédents, de sa manière habituelle de servir, du plus ou moins de fréquence de ses écarts de même nature, enfin de toutes les questions contingentes qui peuvent aggraver ou atténuer sa responsabilité, en dehors des conditions matérielles dans lesquelles a été commise la faute.

Quant à la deuxième mesure, elle ne semble pas s'imposer au même titre. Jusqu'à ce jour, tout homme puni a eu le droit d'en appeler de la punition infligée à lui, en s'adressant à une autorité désignée, placée hiérarchiquement au-dessus de celle qui l'a punie. Ce droit est soumis à une formalité préalable et reçoit une sanction consécutive à son exercice. On exige que l'homme puni commence par se soumettre à la punition infligée et lui donne un commencement d'exécution. Il serait, en effet, inadmissible que le fait seul de réclamer au sujet d'une punition fût suspensif de son effet; ce serait, dans un conflit entre supérieur et inférieur, accorder *a priori* créance à l'inférieur et donner ainsi un accroc à la discipline. D'autre part, et c'est là l'application disciplinaire de l'amende de fol appel, qui a pour but de mettre un frein nécessaire à l'exercice abusif de ce droit, une réclamation reconnue non fondée peut valoir à son auteur une nouvelle punition; mais ce n'est pas une règle absolue, et l'autorité qui a examiné la réclamation demeure libre d'exercer ou non ce droit de répression.

Si réellement l'on se propose d'étendre le droit d'appel, — et le seul moyen d'y arriver consiste évidemment à supprimer la répression éventuelle dont la crainte salutaire écarte l'abus, — et de confier la décision d'appel, non pas à une individualité supérieure hiérarchiquement à celle qui a puni, mais à un conseil, quelle sera la composition de ce conseil? S'il ne peut, comme la discipline l'exige, être composé que de membres hiérarchique-

ment supérieurs à l'autorité qui aura puni et qui sera au moins du grade de capitaine, combien de petites garnisons seront dans l'impossibilité de constituer ces conseils? Et, alors, fera-t-on, par des déplacements aussi onéreux que fréquents, venir du dehors les membres nécessaires à la composition du conseil, ou enverra-t-on punisseur et délinquant s'expliquer devant une commission extérieure? Ou bien encore l'affaire se traitera-t-elle par correspondance? Quoi qu'on fasse, on risquera toujours une perte de temps et d'efforts hors de proportion avec l'objet en litige, et cela, sans qu'il soit permis d'affirmer que la discipline, et même les principaux intéressés, y trouvent quelque profit. Nous ne voulons pas examiner le cas où le conseil réuni pour statuer comprendrait des autorités de grade inférieur à celle qui aurait puni; ce serait purement et simplement l'anarchie organisée et la négation de toute discipline. Entre ces deux alternatives, gros effort pour une petite cause et pour un minime effet, ou organisation de l'appel sur une base attentatoire à la discipline, le *statu quo* nous paraît de beaucoup préférable.

Mais si, des deux principales modifications qui semblent constituer la base des projets actuels, restriction du droit de punir et extension du droit d'appel en matière de punitions, la première seule nous paraît opportune à réaliser, il ne s'en suit pas que, sur d'autres points, des perfectionnements ne soient pas désirables, et nous allons essayer d'énumérer ceux que l'exercice journalier du commandement ont signalés à notre attention, soit qu'ils relèvent, en partie, de la législation, soit qu'au contraire ils soient du domaine exclusif de l'autorité militaire et puissent être réalisés par voie administrative.

Pour procéder avec méthode, nous nous occuperons, tout d'abord, de ce qui intéresse le recrutement, c'est-à-dire la composition des effectifs des corps de troupe, puis nous examinerons tout ce qui est relatif à la constitution des cadres et aux institutions, règlements et usages, qui ont leur répercussion sur l'état moral et la mise en œuvre de ces derniers, c'est-à-dire sur l'exercice journalier de la discipline.

*
* *

La législation est intervenue pour fixer, d'une part, les cas d'exclusion de l'armée; d'autre part, la nature ou la quotité des condamnations entraînant l'incorporation de ceux qui les ont subies dans des corps spéciaux, qui sont dénommés bataillons d'infanterie légère d'Afrique. Il n'y a rien à dire sur les cas d'exclusion; en ce qui concerne les bataillons d'infanterie légère d'Afrique, il semble que le législateur se soit montré quelque peu

indulgent, et cela au détriment de la bonne composition et de la moralité des corps de troupe. Ceux-ci reçoivent, malheureusement, un nombre trop considérable de jeunes gens ayant subi, antérieurement à leur incorporation, c'est-à-dire dans des conditions de précocité suggestive, des condamnations pour vol, ou appartenant à la catégorie des condamnés pour vagabondage spécial. Outre qu'il est cruel, pour la majorité saine, de vivre au milieu de gens de cette sorte, les ravages exercés par ces derniers sur leur entourage, sur le ton général du milieu, sont incalculables. Et comme si les incorporés directs de cette nature n'étaient pas déjà un danger suffisant, l'on s'évertue à en grossir le nombre et la détestable influence en y ajoutant, à jet continu, des hommes qui, incorporés dans les bataillons d'Afrique, paraissent avoir donné des signes plus ou moins vérifiés d'amendement. Pour quelques individualités très rares qui, placées dans les régiments de l'intérieur, justifient, par leur conduite ultérieure, la mesure bienveillante prise à leur égard, la grosse majorité, surtout quand on commet l'inconséquence de les placer en garnison dans une grande ville, retourne au vice et y entraîne, à sa suite, des hommes jusque-là indemnes.

Il est incontestable que le législateur, en limitant étroitement le nombre des incorporés dans les bataillons d'Afrique, a été surtout inspiré par la crainte de voir, dans un milieu perverti et vicieux, sombrer complètement des hommes susceptibles d'être ramenés au bien, et que le même sentiment anime l'autorité militaire quand elle entreprend de replacer dans un milieu sain ceux d'entre eux qui lui sont signalés comme enclins à s'engager dans la voie du bien. Malheureusement, il est hors de conteste que ces bonnes intentions, louables quant au but poursuivi, aboutissent aux plus détestables résultats. Il est possible de tout concilier et de favoriser l'amendement en expectative sans risquer de contaminer ce qui est sain. Nos bataillons d'Afrique comprennent chacun six compagnies, et rien n'est plus simple que d'opérer des sélections successives et graduées de compagnie en compagnie; une légère modification à la tenue, une différence de traitement seraient les signes sensibles de ces sélections, qui, du moins, seraient sans danger, et offriraient en outre la possibilité de revenir, sans délai et sans frais de voyage, sur les erreurs commises. Nous nous sommes laissé dire que certains chefs de bataillons d'Afrique qui, de leur propre initiative, avaient entrepris des essais de ce genre, se les étaient vu sévèrement interdire. Si ces innovations étaient critiquables au point de vue du droit que s'étaient arrogé ceux qui les avaient imaginées, elles méritaient, du moins, d'attirer l'attention par leur côté pratique, et d'être reprises, à titre d'expé-

rience officielle. On trouve, en effet, souvent, à glaner dans les sillons de ses inférieurs, et maints perfectionnements, maints progrès ont été dus à l'ingéniosité de ceux qui, placés à pied-d'œuvre pour juger les choses, mis en présence directe des questions à résoudre, sont qualifiés mieux que personne pour trouver les solutions justes.

Nous souhaiterions donc, d'une part, que le législateur étendît le nombre des cas entraînant l'incorporation d'office dans les bataillons d'infanterie légère d'Afrique, et, d'autre part, que les sélections jugées possibles parmi les hommes de cette catégorie fussent opérées sur place, au double profit du budget et de la bonne composition des corps de troupes.

Si la conscription nous paraît introduire dans les régiments de l'intérieur un nombre trop considérable d'hommes indignes, à notre avis, d'y figurer, les engagements volontaires contribuent également à les empoisonner. Ainsi que nous l'avons expliqué longuement dans le numéro du *Correspondant* du 10 novembre 1899 (p. 888 et suiv.), grâce à la facilité avec laquelle les autorités municipales délivrent, en vue des engagements volontaires, les certificats de bonne vie et mœurs, et grâce à l'entière latitude laissée à quiconque s'engage pour une durée supérieure au temps de service normal, de choisir son corps, sans que le chef dudit corps soit appelé à donner son consentement, les régiments stationnés dans les grandes villes reçoivent, chaque année, un contingent d'individus appartenant à la lie de la population, et qui, loin d'apporter à l'armée le moindre renfort, y propagent le vice, en y exerçant leur ancien métier de souteneurs, au grand détriment de l'état moral de leur entourage.

Il serait urgent de rétablir, pour les engagements volontaires dans l'armée métropolitaine, l'obligation du consentement des chefs de corps; ceux-ci, intéressés plus que personne à la bonne composition et à l'état moral de leur personnel, s'empresseraient, après enquête, d'élaguer tous les éléments dangereux en garnison. Leur véritable place est dans l'armée coloniale; là, seulement, une existence de sacrifice et de privations ouvrirait à ceux qui la recherchent, la voie de l'amendement et du retour au bien. Toutefois, il conviendrait que les dépôts d'instruction de cette armée fussent installés, non plus dans nos ports de guerre du littoral métropolitain, qui n'offrent à leurs garnisons que trop d'occasions de débauche, mais sur les côtes de l'Algérie et de la Tunisie et hors de la portée des grands centres habités.

En dehors des bataillons d'Afrique où sont placés les hommes qui, avant leur incorporation ou sous les drapeaux, ont encouru certaines condamnations pour délits de droit commun, l'armée

dispose de compagnies de discipline où sont envoyés les soldats que leurs trop nombreuses fautes contre la discipline et leur incorrigibilité reconnue obligent à éliminer des régiments où leur mauvais exemple constitue un danger. Ces compagnies sont, malheureusement, toutes stationnées en Algérie ou en Tunisie, de façon que chaque envoi d'homme constitue, pour le budget, une lourde charge devant laquelle on recule. Il serait préférable, surtout avec la réduction du temps de service, de transférer ces compagnies dans nos îles du littoral, soit pour l'Océan, Belle-Isle, Noirmoutier, Yeu, Oléron, et, pour la Méditerranée, l'une des îles d'Hyères ou de Lérins. On soulagerait ainsi de ces détachements les régiments qui les fournissent et dont la mobilisation serait très simplifiée, et les compagnies de discipline seraient installées dans des conditions de proximité suffisante pour soulager le budget, et d'isolement relatif de nature à faciliter la surveillance de leur personnel.

Pour en finir avec ce qui a trait au personnel non gradé, nous renouvellerons le vœu déjà émis par nous dans le *Correspondant* de voir supprimer la salle de police et ne conserver, comme punitions, que la consigne au quartier, en semaine ou le dimanche, et la prison cellulaire. La réunion dans une même pièce, ne fût-ce que pour la nuit, d'un certain nombre d'hommes punis, constitue, pour l'hygiène morale, un danger évident sur lequel il est superflu d'insister. Toute punition dont l'accomplissement, au lieu de concourir à l'amendement de celui qui la subit, l'expose à se pervertir davantage, et qui va à l'encontre du but poursuivi, doit être impitoyablement rejetée.

Enfin, il serait nécessaire que l'on exerçât sur les débits de boissons qui, dans chacune de nos garnisons, jalonnent toutes les voies aboutissant aux casernes, une surveillance incessante et étroite, et que l'on fermât impitoyablement tous ceux qui favorisent chez les soldats, l'ivresse, la mauvaise tenue, le bruit et le scandale. L'alcool a été impitoyablement exclu des cantines des quartiers. Ce beau geste a eu pour résultat immédiat et facile à prévoir, que les hommes sont allés chercher hors du quartier, et à l'abri de tout contrôle, ce qu'ils ne trouvent plus à la cantine. Quoi qu'on fasse, et sauf dans les petites garnisons, on n'arrivera pas facilement à retenir les soldats au quartier entre le repas du soir et l'heure de l'appel. Ni les bibliothèques, ni la lanterne magique, décorée aujourd'hui du nom de projection lumineuse, ni les conférences, qu'il n'est pas possible, du reste, de servir à jet continu, ne les guériront de l'envie de sortir, tant qu'aux abords mêmes du quartier, ils trouveront, à bas prix, de quoi satisfaire, outre leur besoin de liberté, quelques appétits

grossiers. Il y aurait, dans ce sens, une belle œuvre d'assainissement à entreprendre, avec beaucoup d'impopularité à recueillir, de quoi tenter un cœur haut placé. Nous croyons savoir qu'une initiative de ce genre avait du reste été prise par l'ancien maire de Lyon, où l'installation de débits de boissons à une distance donnée des casernes avait été interdite au grand profit de l'armée.

*
* *

L'adoption du service à court terme a, comme nous l'avons déjà expliqué dans les pages du *Correspondant*, pour contrepoids nécessaire, un solide encadrement, qui ne peut être obtenu qu'en étendant le nombre des gradés rengagés, et le résultat auquel il faut tendre est d'arriver, peu à peu, à n'en avoir point d'autres.

Nous avons expliqué comment, cédant de très bonne foi à un courant d'opinion irréfléchi, le Parlement, en votant la loi de recrutement de 1872, avait, en proclamant la suppression de toute prime en argent dans l'armée, jeté, sur ce genre de rengagement, une telle déconsidération que, lorsqu'on se vit obligé d'y recourir à nouveau, on n'obtint, au prix de sacrifices plus gros que partout ailleurs, que des résultats incomplets, sans pouvoir, jusqu'ici, parvenir à réaliser, à la fois, la quantité et la qualité.

On ne peut songer à obtenir, par le temps qui court, de nos gradés inférieurs, qu'ils exercent une réelle autorité, s'ils n'ont acquis, vis-à-vis de leurs subordonnés, une indépendance absolue, c'est-à-dire s'ils n'ont rompu avec le milieu social dans lequel ils ont à opérer, en se consacrant par le rengagement à la carrière militaire, et en s'assurant ainsi un avenir dans le fonctionnarisme.

En même temps qu'était votée la loi de deux ans, on imaginait d'abaisser à quatre mois au lieu de six le temps minimum de service à exiger pour accéder au grade de caporal. Si l'on eût, à ce sujet, consulté des hommes du métier compétents et connaissant bien la troupe, ils n'eussent pas manqué d'objecter que ce qui constitue le gradé digne de ce nom, ce n'est pas l'acquisition plus ou moins hâtive des quelques connaissances théoriques et même pratiques résumant ses fonctions, mais bien l'autorité qu'il sait prendre sur ses hommes, et qui, sauf de rares exceptions, ne s'acquiert que par l'âge, l'expérience et l'observation. Des caporaux de quatre et même de six mois de service ne peuvent guère être que de grands enfants sans action morale, et, partant, sans autorité sur ceux qui les entourent, et obligés de se souvenir que, entrés à la caserne en même temps que leurs subordonnés du moment, ils en sortiront avec eux, pour être rejetés dans la vie civile, souvent dans des conditions de hié-

rarchie sociale diamétralement inversées par rapport aux situations respectives occupées dans l'armée.

On ne peut guère compter, pour fournir des instructeurs méthodiques et rompus à leur tâche, pour exercer une autorité réelle et reconnue, que sur les sous-officiers rengagés qui, dans notre armée, sont en proportion infime et absolument insuffisante. Un grand nombre d'entre eux est, du reste, absorbé par des fonctions d'écritures et de comptabilité qui les éloignent, dans une certaine mesure, du commandement direct de la troupe. Les sous-officiers rengagés constituent, quand ils ont été bien choisis, les seuls aides sérieux des officiers, les seuls gardiens des traditions et des méthodes d'instruction de leurs unités, car les autres gradés quittent le service avant d'avoir pu être façonnés par l'expérience et rendus aptes à fournir un rendement appréciable.

Les sous-officiers rengagés continuant leurs services jusqu'à quinze ans et souvent au delà, il a paru, à très juste titre, nécessaire, pour les soustraire aux tentations de débauche et aux mauvaises fréquentations, pour assurer la dignité de leur vie et mettre leur santé à l'abri des conséquences possibles du célibat, de les autoriser à se marier. Rien de plus juste et de plus moral que ce principe, dont, malheureusement, l'application a été faite dans des conditions qui sont loin de braver la critique.

Nous ne parlerons que pour mémoire de la regrettable facilité avec laquelle, en dépit des avis défavorables des conseils d'administration des corps, il est d'usage d'autoriser les mariages des sous-officiers dans des conditions morales ou financières laissant fort à désirer, et appelées à exercer sur la considération extérieure ou l'existence matérielle de leurs ménages une influence malheureuse. La monotonie et le vide de l'existence du sous-officier célibataire, dans une petite garnison surtout, le pousse tout naturellement au mariage, et il arrive que, faute de tenants et d'aboutissants, faute surtout de l'étai si désirable d'une famille absente, il se laisse tenter par le premier mirage qui s'offre à ses yeux. Combien il serait donc désirable qu'une tutelle bienveillante et vigilante pût s'exercer à loisir sur ces jeunes gens, la plupart du temps sans expérience pratique de la vie, pour les sauvegarder, tout en risquant et leur mécontentement et une impopularité passagère, contre des entraînements irréfléchis ou d'habiles captations, et leur éviter ainsi un avenir de misère matérielle ou de désillusions!

Les conséquences du mariage des sous-officiers sont, au point de vue de l'exercice effectif de leurs fonctions, des plus malheureuses. Le sous-officier est, en somme, un contre-maître de cette grande usine qu'est la caserne, et son influence ne peut s'y

exercer que par sa présence. Il eût donc été logique, comme cela se fait en Allemagne, de le loger, avec son ménage, à la caserne, c'est-à-dire à côté de ses occupations, à pied-d'œuvre. C'est, du reste, le principe qui a été adopté pour la gendarmerie où il facilite singulièrement le service, et présente, à d'autres points de vue, d'énormes avantages tant matériels que moraux. Dans notre armée, on a imaginé de fixer en ville le domicile du sous-officier marié. Il en résulte que ce dernier ne paraît guère au quartier que pour prendre part aux exercices, et qu'il le quitte dès qu'il le peut, pour aller prendre ses repas, passer ses heures de repos et de loisir chez lui. Il n'accorde, par suite, que le moins de temps possible, à tous les détails du service intérieur dans lesquels se fait le mieux sentir l'intervention des gradés inférieurs, hygiène et soins de propreté des hommes ainsi que des locaux occupés par eux, surveillance des repas, de l'entretien des armes, de l'équipement, de la chaussure, des effets et du linge, toutes choses qui réclament, surtout avec le court temps de service, des actes de présence fréquents sinon continus, et que l'on n'obtient guère d'un gradé qui a son centre d'attraction hors du quartier.

Après le repas du soir, notamment, le quartier est entièrement livré à la surveillance des gradés célibataires, pour la plupart non rengagés, quand ceux-ci ne se croient pas obligés de faire honneur à la permission permanente d'onze heures qui leur a été si légèrement octroyée, au grand détriment de leur bourse et de leur moralité. Quant au service de semaine du sous-officier rengagé marié, il constitue pour ce dernier un véritable enfer, puisque, pris au pied de la lettre, il le contraint à passer au quartier une semaine entière, jour et nuit, sans le quitter. Il en résulte, ou que ce service ne se fait pas régulièrement, ou qu'il contraint à un véritable impôt matériel et à une grosse privation morale celui qui, par obligation ou par esprit de devoir, le remplit intégralement.

Il est probable que les indemnités en argent payées aux sous-officiers mariés pour leur logement en ville couvriraient l'intérêt et l'amortissement des frais de construction des pavillons mis à leur disposition dans les casernes. Les logements ainsi octroyés seraient probablement, au double point de vue de l'hygiène et du confortable, au-dessus de la moyenne de ceux occupés en ville. La dignité de la vie des ménages y gagnerait probablement, l'esprit de corps se fortifierait par un contact que le mode de construction permettrait aisément de ne pas transformer en gênante promiscuité; de plus, ce contact obligatoire apporterait, vraisemblablement, un sérieux obstacle à l'introduction dans la corporation des ménages mal assortis. Enfin les soins médicaux dus par le médecin du régiment aux sous-officiers et à leurs familles

seraient, à la fois, et plus faciles et plus prompts. Mais le résultat le plus désirable de cette mesure serait de mettre les sous-officiers à portée de rendre, sans effort ni difficulté, sans dérangement, à toute heure, les services multiples qu'on est en droit d'en attendre, alors qu'avec le système actuel, on peut dire que l'on ne voit guère à la caserne que ceux d'entre eux dont les aptitudes ne sont pas encore affirmées. Il s'en suit que le rendement de nos sous-officiers, c'est-à-dire de l'un des rouages les plus précieux de la hiérarchie, surtout dans une armée qui a adopté le service à court terme, se trouve par une série d'inconséquences et de contresens, réduit au minimum, pour ne pas dire à presque rien, et cela en dépit de sacrifices dont aucune autre armée de constitution analogue n'offre l'exemple.

Nous estimons donc, pour nous résumer, qu'en ce qui concerne les cadres inférieurs, l'intérêt de la discipline de l'armée est intéressé aux mesures suivantes :

1° Extension graduelle du nombre des gradés rengagés jusqu'à ce que l'on soit arrivé à la totalité.

2° Suppression, pour les gradés célibataires, du droit absolu de ne rentrer au quartier qu'à des heures trop tardives et remise aux soins des chefs de corps de l'appréciation de ce qui peut convenir sous ce rapport aux collectivités ou aux individualités.

3° Logement à la caserne des sous-officiers mariés; les caporaux constitueraient le premier échelon du grade de sous-officier; l'autorisation de se marier ne serait pas étendue à ces derniers, étant donnée la nécessité où l'on est de les faire coucher dans les chambres de la troupe, ce qui pourrait être réalisé dans des conditions de demi-isolement à déterminer.

*
* *

Il est une mesure récente qui a eu, sur la discipline dans le corps des officiers, une répercussion très sérieuse : nous voulons parler de la communication obligatoire et intégrale aux intéressés des notes qui leur sont données par leurs chefs, communication qui a soulevé de nombreuses réclamations, et dont le résultat le plus clair, étant donnée la méthode adoptée, sera que, probablement, à l'avenir, les chefs chargés de noter, au lieu de s'acquitter de ce soin en toute indépendance et sincérité, en arriveront à ne plus octroyer que des notes incolores, ce qui réduira à des écritures inutiles et sans valeur ce travail si important et de si haute portée.

Ce n'est pas que nous pensions qu'il n'y avait rien à faire sous ce rapport, et nous n'avons garde de critiquer la mesure adoptée, ni dans son ensemble, ni surtout dans le but qu'elle poursuivait; nous savons, en effet, et par expérience personnelle,

que des officiers, grâce au secret des notes, ont pu rester, pendant des années, sous le coup d'imputations erronées et même mensongères, que personne ne portait à leur connaissance, alors qu'elles avaient, sur leur carrière, la plus grave répercussion. Il y a donc un grand intérêt à ce que chacun soit mis au courant de ce qui lui est reproché, tant pour lui permettre de s'amender, que pour le mettre à même de se défendre contre des imputations non fondées ou calomnieuses. Il y a, toutefois, des nuances à observer, un partage à faire.

Les notes d'un officier doivent, autant que possible, revêtir la forme d'un portrait exact et ressemblant de sa personne physique et morale. Parmi les imperfections que ce portrait peut avoir à rendre, il en est de congénitales, ou dont la nature est telle que l'intéressé n'y peut apporter aucun remède, telles que laideur ou imperfection physique, défaut d'éducation première, aptitude médiocre à la fonction, intelligence peu ouverte, toutes choses dont la communication ne peut que le désobliger sans profit aucun, et dont la constatation importe. S'il s'agit au contraire de reproches relatifs à des actes définis, de desiderata concernant le caractère, la conduite privée, la manière de servir, l'attitude vis-à-vis des chefs ou des subordonnés, il importe de les porter à la connaissance de l'officier, afin de lui permettre de s'amender ou de le mettre à même de s'expliquer ou de réfuter s'il y a lieu.

Dans le double but d'éviter chez les inférieurs des froissements inutiles, des récriminations ou des rancunes préjudiciables à la discipline, chez les chefs appelés à noter des réticences ou des lacunes contraires au but poursuivi, la question pourrait, semble-t-il, être résolue de la manière suivante :

Les généraux, à l'occasion de leur tournée annuelle d'inspection générale, se feraient présenter individuellement tous leurs officiers, en même temps qu'ils auraient sous les yeux leurs notes. Ils s'assureraient par eux-mêmes de la stricte exactitude des appréciations relatives à tout ce qui n'est pas susceptible d'amendement, et rectifieraient les erreurs ou exagérations qu'ils viendraient à constater, mais sans donner aux intéressés connaissance de cette partie de leurs notes. Au contraire, ils les mettraient au courant de tous les faits précis articulés contre eux, et de tous les desiderata exprimés au sujet de leur conduite, de leur manière de servir, recueilleraient leurs observations, en vérifieraient le bien ou le mal fondé et y donneraient les sanctions nécessaires. Ils veilleraient, en outre, à ce que jamais la rédaction des notes ne contînt quoi que ce fût d'inutilement blessant par sa forme, à ce que la vérité fût toujours dite sans restriction, mais en termes mesurés et acceptables, à ce qu'enfin les

rédacteurs se tinssent en garde contre la tentation de faire montre d'esprit là où il n'y a qu'un devoir de sincérité et de conscience à remplir.

Nous estimons qu'en s'en tenant à cette formule, le but poursuivi serait réalisé, et les officiers désormais à l'abri de toute imputation non fondée, d'autant plus dangereuse qu'elle atteint un inférieur hors d'état de se défendre; que, d'autre part, la discipline n'aurait pas à souffrir des rancunes personnelles consécutives à la divulgation d'éléments dont la constatation est nécessaire, et dont la communication est inutile, puisqu'ils sont sans remède, mais qu'il importe au plus haut point de vérifier et de contrôler, tant dans leur exactitude que dans leur mesure.

*
* *

Dans une étude consacrée à la justice militaire et publiée par le *Correspondant*, en février 1903, nous nous sommes efforcé de démontrer qu'il n'est pas de juridiction plus intègre, plus indépendante, et, en même temps, plus humaine que celle-là.

Il n'y aurait, pensons-nous, qu'avantage à rendre aux tribunaux ordinaires la connaissance des crimes et délits de droit commun commis par les militaires sous les drapeaux, et il ne serait que logique, également, de remettre aux tribunaux de simple police la connaissance des contraventions relevées contre les mêmes militaires dans les mêmes conditions, et dont la répression était laissée jusqu'ici aux soins de leurs chefs hiérarchiques et résolue par eux au moyen de punitions disciplinaires. Mais il paraît, au contraire, indispensable que les crimes et délits militaires soient laissés à l'appréciation de gens du métier, et d'y comprendre exceptionnellement l'espionnage en temps de paix, même commis par des personnes étrangères à l'armée, l'expérience ayant prouvé que les tribunaux ordinaires ne peuvent s'acquitter de leur tâche sous ce rapport qu'avec l'aide d'hommes capables d'apprécier la valeur des documents soustraits ou livrés. Il serait également très utile de comprendre dans les délits militaires le vol opéré à la caserne de militaire à militaire, et cela à cause de la trop grande facilité avec laquelle il peut être commis, étant donné que, dans la chambrée, le petit avoir de chacun est à la discrétion presque complète de ses voisins.

Certains arguments ont été émis contre la justice militaire dans différentes enceintes, et le retentissement qu'ils ont eu vaut qu'on les examine de près.

Il a été dit, entre autres choses, que la justice militaire était absolument incapable de débrouiller une affaire quelque peu compliquée. Il paraît, tout d'abord, difficile d'admettre que le

seul fait d'appartenir à telle ou à telle corporation entraîne, *ipso facto*, la capacité ou l'incapacité d'opérer en pareille matière, et que la sagacité, la connaissance du cœur humain et de ses ressorts, qualités naturelles ou d'acquis, soient l'apanage exclusif de tel costume, fût-il doublé d'études de droit. D'autre part, on sait que les questions du ressort des rapporteurs et des juges militaires sont généralement fort simples, et n'exposent d'ordinaire ni les uns ni les autres à voir leur flair professionnel mis en échec par les roueries, soit d'escrocs de haut vol capables de réussir, des années durant, à leur faire rendre des jugements touchant des héritages imaginaires et des valeurs renfermées dans des coffres vides, soit même de vulgaires vagabonds qui s'offrent la douce distraction de mettre en défaut les experts polyglottes, pour les faire aboutir, en désespoir de cause, à la découverte d'une langue inconnue jusqu'ici, l'agrach. Il n'est personne, croyons-nous, qui puisse prétendre à l'infaillibilité, et le plus sage est de se contenter de demander aux juges d'être humains, impartiaux et indépendants.

Un autre argument, invoqué récemment contre l'existence des tribunaux militaires, est qu'il ne faut pas de tribunaux d'exception. Pour être logique, il faudrait alors supprimer au même titre les tribunaux de commerce et les conseils de prud'hommes qui, comme les conseils de guerre, sont composés d'idoines, qu'on suppose, à juste titre, mieux qualifiés que tous autres pour se prononcer sur des questions spéciales, qui sont de leur ressort et et qu'ils ont pratiquées toute leur vie.

Il est fort à craindre que la suppression des tribunaux militaires, si, comme tout le fait supposer, elle vient à être prononcée, n'ait une fâcheuse répercussion sur la discipline déjà battue en brèche avec tant d'acharnement et souvent impunément; on ne pourra s'empêcher d'y voir une mesure de défiance prise, à la face de tout le pays, à l'égard des juges militaires et de leur impartialité.

Et pourtant, quelle plus absolue garantie peut-on imaginer, sous ce rapport, que cette désignation automatique des juges, remplacés dans leurs fonctions toutes temporaires à des périodes bien déterminées, en suivant, pour chaque grade, un ordre invariable d'ancienneté connu de tous? Elle offre le grand avantage d'échapper à tout soupçon, de déjouer toute combinaison, tout triage, toute sélection, même à longue échéance, en vue de la composition des conseils.

*
* *

Il est une question qui, bien qu'absolument indépendante des conseils de guerre, touche à l'exercice de la justice militaire,

nous voulons parler des fréquentes amnisties dont bénéficient les déserteurs. N'est-il pas à craindre qu'en usant, vis-à-vis de gens qui se sont soustraits à l'un des devoirs les plus sacrés de tout citoyen, de trop fréquentes mesures de clémence, on ne leur apprenne à escompter le retour périodique de cet oubli de leurs méfaits, et l'on n'arrive à augmenter le nombre de ceux qui les commettent? Il ne leur en coûte, en somme, que l'obligation de venir faire leur soumission, et d'accomplir, si toutefois ils n'ont pas dépassé un certain âge, le temps de service actif auquel ils s'étaient dérobés. Pour juger du véritable esprit de la majorité de ceux qui bénéficient des amnisties, il serait intéressant de publier des renseignements sur leur conduite et leur attitude dans les régiments où ils sont placés après leur acte de soumission; peut-être trouverait-on, dans cette statistique, des motifs sérieux de renoncer à passer aussi souvent, et en bloc, l'éponge sur des actes peu faits, semble-t-il, pour exciter l'intérêt en faveur de ceux qui les commettent.

Non moins fâcheuses sont, pour la discipline, les levées générales, et à dates fixes, des punitions disciplinaires dans l'armée. Ces échéances périodiques sont régulièrement escomptées par les mauvais sujets qui, à leur approche s'empressent de commettre des fautes dont ils savent d'avance que la juste répression sera nulle ou incomplète.

Tout aussi illogique est la coutume, heureusement de moins en moins suivie, qui consiste, de la part d'un chef de grade élevé, à la suite d'une revue, d'une inspection, à témoigner aux bons soldats la satisfaction que lui a fait éprouver leur bonne tenue et leur bonne instruction, en ouvrant les portes des salles de discipline du corps aux quelques mauvais sujets qui y sont détenus, qui font tache dans le régiment, et qui par suite de leur présence même sous les verrous, n'ont eu aucune part aux constatations qui ont motivé la mesure dont ils sont pourtant les seuls bénéficiaires.

Si la discipline est sérieusement intéressée à ce que la répression, qui en est la sanction malheureusement nécessaire, soit exercée avec calme, bienveillance et pondération, elle demande que les punitions infligées dans ces conditions ne soient pas, dans leur exécution, soumises à des fluctuations auxquelles la logique est absolument étrangère, et que, à de très rares et parfaitement justifiées exceptions près, ce qui, après mûr examen, a été prononcé, reçoive sa stricte et inéluctable exécution.

***.

Mme DE POLASTRON

D'APRÈS DES CORRESPONDANCES INÉDITES[1]

Pendant que le comte d'Artois se tourmentait à son sujet, que pensait Mme de Polastron? Sérieusement éprise, elle n'avait aucune volonté de diriger les hommes ou d'influer sur les événements. Son idéal aurait été de vivre paisible dans quelque retraite, au milieu d'un cercle d'amis, sans représentation et sans responsabilité. La politique ne l'intéressait que par le contre-coup qu'elle ne pouvait manquer d'avoir sur les existences qui lui étaient chères.

Elle différait sur ce point de Mme de Lage, qui se passionnait pour les partis ou les personnes et ne semblait jamais plus contente que lorsqu'elle était mêlée à quelque négociation, à quelque projet de soulèvement, à quelque secret diplomatique ou militaire.

La « bonne Louise » écrivait à sa « chère Stéphanie » pendant l'année 1791, de Bevern, dans le duché de Brunswick :

Personne ne doute qu'il n'y ait un roi sur le trône avant la fin de l'année; mais lequel? N'avons-nous pas à redouter cette infâme constitution? Ce que nous voyons à l'extérieur est bien fait pour nous donner cette crainte. On dit qu'elle est désirée en France beaucoup plus généralement que notre vieille et pure monarchie. Si cela est, ma petite, si cette constitution est établie, elle ne durera sûrement pas, car ceux-là mêmes qui l'ont inventée disent qu'elle ne peut pas subsister. Mais en voilà cependant pour des siècles avant de ramener un véritable bien général. En attendant, je tremble d'un séjour à Erin[2]; il serait affreux sous tous les rapports...

Rien de ce que tu me dis sur les odieux propos qui se tiennent où tu es ne m'étonne, ma chère; depuis trois ans, j'y suis accoutumée. Mais, au nom de tout ce qui nous est sacré, évite ces maudits intrigants et clabaudeurs. Je t'ai déjà parlé du comte de S[érent][3]; celui-là

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 février 1907.

[2] Erin, maison d'Autriche, cour de Vienne.

[3] Comte de Sérent (Armand-Sigismond-Félicité-Marie). (1762 † avril 1796), marié à Charlotte-Ferdinande-Marie de Choiseul Eguilly.

est bon, parfait et a bien des moyens; mais, de grâce, ne te laisse pas mettre en avant par lui. Je sais qu'il écrit tout à son père et celui-ci a parlé à plusieurs personnes « de l'annonce que son fils lui faisait d'une grande lettre » de toi pour André [1]...

Dieu merci, ma conduite depuis trois ans a bien prouvé que je ne me mêlais de rien. On n'en doute pas de ce côté-ci et on me rend justice; mais où tu es, il est bien nécessaire que l'on ait la même persuasion, même le comte de S[érent]. Ne te charge jamais de me mander, ni à lui, la moindre chose qui ait rapport aux affaires. Dis-nous tout, nous t'en prions tous les deux; mais, vis-à-vis du jeune S[érent], ne te charge jamais de rien; qu'il ne puisse pas imaginer que toi et moi nous puissions nous croire utiles à André.

Si tu savais dans combien d'intrigues et de méchancetés j'aurais été fourrée depuis trois ans, si je ne m'étais pas tenue comme je l'ai fait! Tu ne connais pas, comme moi, la difficulté de vivre dans le monde et même d'y voir plus de trois ou quatre personnes. Il faut donc tâcher de n'avoir ni yeux ni oreilles et se bêtifier le plus possible sur tout ce qui se passe de révoltant...

Je veux te prévenir que tes lettres sont lues à la poste; comptes-y absolument. Je vais profiter de cette occasion pour t'envoyer un chiffre dont nous nous servirons quand nous ne pourrons nous écrire que par la poste. C'est le chevalier de P[uységur] [2] qui part. J'adresse ma lettre au comte de S[érent]. Si tu le vois, sois comme à ton ordinaire pour lui, c'est-à-dire très polie. Comme vous êtes destinés à vous voir beaucoup, ne prends pas garde à ses méchancetés, je t'en prie. Depuis trois ans j'ai un peu appris à vivre avec des gens que je n'aime ni n'estime. Il y en a si peu à qui l'on puisse accorder ces deux sentiments!

Comme on accusait déjà les émigrés, en général, et le comte d'Artois, en particulier, de faire la guerre à la France et d'être les ennemis de leur patrie, Mme de Polastron s'élève contre cette calomnie :

Ah! mon Dieu, si on voulait seulement lui confier quelques millions! Il disait, l'autre jour : « Qu'on me les donne; je les emploie tous en subsistances, que je conduirai seul, moi-même, au premier port du royaume; et là je prouverai à mes compatriotes comment les Bourbons savent se venger. » Cela sent notre bon Henri IV. Il abhorre, sans doute, il exècre les monstres qui lui ont enlevé des êtres si chers, si respectables; mais il se sent Français jusqu'au bout des ongles. L'idée de l'affreuse destruction de son pays, de l'horrible famine qui y règne, le torture à tous les instants infiniment plus que ses maux personnels. Il admire tout ce que nos Français font de courageux et de beau et la seule considération qui l'empêche de se réjouir de tous leurs avantages, c'est la pensée des maux qui ne manqueront pas d'en découler. Il croit qu'il y a beaucoup plus d'égarés que de criminels et la manière calme dont il parle de certains

[1] Comte d'Artois.

[2] Comte de Puységur (Jean-Marie Héracle de Chastenet), lieutenant-général, capitaine des gardes du comte d'Artois (1758 † 1820).

personnages, de certains événements, étonne quelquefois ceux qui n'ont pas autant d'élévation et de bonté. Pour moi je l'en aime beaucoup davantage, quoique je ne me sente pas disposée à l'imiter.

La peur de compromettre ou de mécontenter son ami inspire à Mme de Polastron les précautions les plus méticuleuses. S'est-elle laissée entraîner à quelques confidences trop détaillées ou trop délicates? elle ajoute immédiatement :

Brûle ma lettre, ma chère petite, après l'avoir lue, je t'en prie. Je sens que je me laisse un peu trop aller; mais sois bien sûre que ce n'est qu'avec toi. Ne me réponds pas en détail sur tout cela; *il* voit tes lettres et il me gronderait. Surtout par la poste, n'en dis absolument rien et n'oublie pas de brûler ma lettre; je l'exige.

Quand Mme de Lage lui a écrit la mort de l'infortuné Louis XVII, Mme de Polastron répond en insistant sur les changements que cette fin amènera dans l'existence officielle et les dénominations du comte d'Artois et du comte de Provence :

Imagine donc qu'*il* a été obligé de changer de place, qu'il est établi indignement, que je ne peux pas être avec lui, qu'il ne peut pas venir dans cette vilaine ville et que n'étant qu'à une lieue l'un de l'autre, je ne sais comment nous pourrons nous voir; et dans le moment où d'une minute à l'autre... Ah! ma petite, je suis bien contrariée et bien triste.

L'événement dont tu me parles ne laisse plus le moindre doute. Tout a été bien constaté. Voilà donc *Monsieur* roi! Mais quoique M. le comte d'Artois soit devenu *Monsieur*, je doute que l'on puisse s'accoutumer à son nouveau nom. Excepté pour la cérémonie, il sera toujours M. le comte d'Artois.

J'ai écrit une belle lettre à notre nouveau roi et un mot à son ami. Je suis assez contente de la manière dont je m'en suis tirée, car jamais *il* n'a voulu m'aider. Me voilà donc encore dame du palais! Ce qui m'occupe beaucoup, c'est de savoir si Madame viendra; je ne sais pas trop comment on arrangera tout cela. Quant à toi, chère petite, j'ai des projets dont je te parlerai.

Les années 1795 et 1796 furent les plus inquiètes de cette vie, et la correspondance avec Mme de Lage est remplie d'angoisses.

La Bretagne et la Vendée en armes réclament la présence d'un Bourbon; seul un prince pourrait mettre de l'unité dans les efforts en imposant aux chefs de la chouannerie, à Charette, à Stofflet et aux généraux des armées royalistes et catholiques une autorité supérieure. Le comte d'Artois hésite, tantôt soulevé par des velléités héroïques, tantôt retenu par le mauvais vouloir de l'Angleterre et par sa propre indécision. L'issue désastreuse de la tentative de Quiberon, mal combinée et mal conduite, démontre la nécessité et la difficulté d'une descente sur le territoire français. Le comte

d'Artois paraît bien résolu cette fois et Mme de Polastron écrit à Mme de Lage :

Ah! plains-moi, bien chère amie; mon ami est parti. Il n'est pas encore embarqué, mais il est au port, n'attendant que les vaisseaux qui doivent transporter son régiment. Je resterai ici jusqu'à ce qu'il ait pris la mer; puis j'irai te rejoindre à la campagne. Comme le temps est contraire, l'embarquement peut tarder; ne m'attends donc pas de si tôt. Quel tourment!

Mon Dieu, que dit-on de France? Nos amis ont-ils eu des succès? Cela serait bien nécessaire, surtout pour un début. Il paraît que l'on envoie bien des forces contre la Vendée; mais on espère que les troupes passeront de notre côté, et tout ce que l'on ajoute prouve que les révolutionnaires ont bien peur et qu'ils ne savent plus quel moyen employer. Paris est dans une grande agitation. Le ciel sera enfin pour nous. Ma chère amie, fais dire des messes, je t'en prie; ne l'oublie pas. Tu sais bien toutes mes intentions.

C'est toujours la même plainte soumise, la même résignation muette, plus touchante et plus dissolvante que les objurgations impérieuses de la colère. Par tout ce que nous avons précédemment cité, on juge de l'effet que pouvait produire sur les résolutions du comte d'Artois le souvenir de ces larmes et la lecture de ces lettres.

Toute chance de restauration monarchique perdue, au moins ajournée, une détente se produisait entre la République victorieuse au dehors, humanisée au dedans, et l'opposition à bout de ressources et d'hommes. La liberté religieuse préparait la pacification politique. Aux hommes de sang succédaient les hommes d'ordre, en attendant l'homme de génie qui plierait toutes les têtes sous un glorieux despotisme.

Il n'est pas téméraire de croire que le comte d'Artois et Mme de Polastron virent sans trop de chagrin un état de choses où ils seraient dispensés de renouveler des efforts toujours inutiles. Après l'agitation, le repos semblait doux. Ces pensées étaient d'autant plus naturelles que l'union était loin d'être parfaite entre les deux frères de Louis XVI, et plus encore entre les personnes qui gravitaient autour d'eux. Louis XVIII portait dans un corps infirme une âme d'une ténacité invincible et son esprit assagi par l'exil inclinait aux concessions. Obligé de quitter Mittau et tourmenté par de pénibles difficultés pécuniaires, il méditait de venir à son tour demander asile à l'Angleterre. Il écrivit à son frère une lettre plus cordiale que d'habitude, dans laquelle il avait mis quelques mots très aimables pour Mme de Polastron. Cette condescendance avait dû coûter à son esprit où le sentiment de la dignité royale existait à un si haut degré. Le comte

l'Artois demeurait le type des émigrés de Coblentz qui avaient trop peu oublié et trop peu appris.

A son arrivée en Angleterre, celui qu'on appelait officiellement *Monsieur* avait voulu s'établir à Londres, pour être plus à portée des nouvelles et des affaires; mais quelques créanciers le rendirent responsable des dettes contractées par l'armée de Condé et menacèrent de le faire saisir. Pour le soustraire à ces récriminations humiliantes, le gouvernement anglais lui céda la vieille abbaye d'Holyrood, près d'Edimbourg, en Ecosse. Cette terre jouissait de l'exemption de la justice ordinaire et le prince y était à l'abri; mais, longtemps, il ne put en sortir que le samedi après-midi et le dimanche, toutes poursuites étant alors interdites aux recors.

Mme de Polastron et Mme de Poulpry avaient un logement en ville, tout près. Mme de Lage venait passer trois ou quatre mois avec elles et partageait leur modeste appartement. Plus tard, un accord intervint entre le comte d'Artois et les créanciers, et il profita de sa liberté pour s'établir aux portes de Londres. Pendant l'été, il venait chasser en Ecosse et Holyrood lui servait de pied à terre.

Trois ou quatre fois par semaine, Monsieur passait la soirée chez Mme de Polastron. Il y amenait ses amis ou il les y retrouvait pour sa partie de whist. On causait, on lisait, on faisait de la musique. Les autres jours, Mme de Polastron allait dîner chez le prince. Les familiers étaient le duc de Sérent[1], le comte François d'Escars[2], Vaudreuil, Coigny[3], le comte Charles de Damas quand il n'était pas auprès de Louis XVIII ou à l'armée, Mme de Poulpry toujours criblée de dettes, Mme de Lage, Mme de Vaudreuil, etc. La politique, la curiosité et l'affection amenaient de temps en temps des visiteurs; des espions rôdaient autour.

Peu à peu le service et les dépenses furent notablement réduits. La maison habitée par Mme de Polastron était basse, étroite, humide et malsaine; mais elle avait l'avantage d'être à proximité de celle du comte d'Artois. Après tant de secousses, ce repos dans la sécurité paraissait un bien inestimable. L'ancienne pensionnaire de Panthémont, la dame du palais de Marie-

[1] De Sérent (Armand-Louis), marquis, puis duc, pair de France (1736 † 1822), épousa Bonne-Marie-Félicité de Montmorency-Luxembourg.

[2] D'Escars (Jean-François), comte, puis duc (3 novembre 1747 † 10 septembre 1822), lieutenant-général en 1814.

[3] De Coigny, comte, resté à Londres perclus et nonagénaire bien après le retour en France des émigrés.

Antoinette, en remerciait Dieu, méditant peut-être ce qu'elle écrivait un jour à Mme de Lage :

J'aime ce que tu me dis sur ta dévotion. J'en suis au même point; mais je t'avoue qu'il m'est arrivé souvent de me sentir terriblement portée à la révolte. Il faut être parfait pour être bien résigné. Il est sûr que c'est Dieu seul qui l'a préservé. Peut-être aussi est-ce Dieu qui a empêché jusqu'ici la réussite de ces projets, pour assurer mieux sa gloire et sa justice. Je me sens mille fois plus portée à la dévotion quand je suis heureuse que quand je suis tourmentée. Mes prières me paraissent plus pures quand mon âme est calme. Il est si doux de penser que le ciel veille sur l'être qui réunit tous ces sentiments. Ah! ma petite, je suis sûre aussi que cet ange de pureté le protège. Tu sais de quel cœur elle l'a toujours chéri. Au ciel, où elle est certainement, elle n'a pas changé; elle a seulement plus de puissance auprès de Dieu [1].

Cette tranquillité relative était encore traversée par bien des inquiétudes et par de fâcheuses nouvelles; mais tout cela se passait au loin. Ici, au milieu de l'océan, la vie était calme comme le navire dans le port et l'on ne respirait pas sous la menace perpétuelle d'une brusque séparation. Cet apaisement se reflète dans la correspondance de Mme de Polastron. Elle se préoccupe de beaucoup de choses, mais sans cette fièvre qui dévore la vie.

Sa grande préoccupation est d'attirer son amie en Angleterre, de l'y fixer et d'y vivre dans une douce intimité, qui rappelle les jours de Paris et de Versailles. En attendant cette réunion définitive, elle prodigue les lettres, les avis, les consolations, les assurances de dévouement. Elle se tient au courant de tous les détails qui intéressent Mme de Lage dans sa personne, dans ses intérêts ou dans ses enfants.

M. d'Amblimont, marin intelligent et rude, honorablement engagé au service de l'Espagne, poussait la parcimonie à un degré voisin de l'avarice; il refusait à sa femme et à sa fille des subventions qu'il pouvait leur donner. Cette conduite révolte Mme de Polastron à qui le chef d'escadre doit beaucoup. Elle écrit d'Edimbourg, le 1er avril 1796, à Mme de Lage :

J'ai été un peu souffrante, ma chère amie, c'est ce qui m'a empêchée de te répondre plus tôt; mais je me porte bien à présent et j'ai besoin de te dire à quel point m'a étonnée ce que ton père te mande. Ni la personne qui s'intéresse à toi [2], ni moi, nous ne pouvons croire qu'il te laisse manquer du convenable, quand il doit son existence à tes amis et, par conséquent, à toi. Il ne sait donc pas qu'il eût été bien plus

[1] Madame Elisabeth.
[2] Le comte d'Artois.

facile de t'avoir une pension et que tu as sacrifié cette existence indépendante à la sienne?

Non, ma chère, il ne peut pas être assez déraisonnable pour désirer que tu fasses un voyage si pénible, que tu ailles t'embarquer sur le premier bâtiment, sans souci des dangers que tu aurais à courir pour le joindre. Il ne peut pas vouloir te séparer de tes amis, quand il m'a donné par écrit, dans une lettre que je garde, la promesse de te laisser entièrement libre. Je ne croirai jamais que, quand il a obtenu par nous beaucoup plus qu'il ne pouvait espérer, il change de langage à ce point.

Ainsi, ma petite, je lui rappellerai moi-même, si tu le veux, ce qu'il m'a écrit, lorsqu'il désirait que l'on fît pour lui ce que l'on n'a fait pour personne. Alors il se serait bien gardé de prévenir qu'il ne te donnerait de quoi subsister qu'en te séparant de ceux à qui il doit sa subsistance.

Et, parlant de la pression discrète, mais efficace, qu'un personnage qu'elle ne nomme pas, mais que l'on devine, peut exercer sur le récalcitrant, Mme de Polastron termine ainsi :

Je n'ai pas osé le détromper; *il* ne pardonnerait jamais cette personnalité à ton père. Mais je ne doute pas que, dans sa première lettre, celui-ci ne te mande qu'il t'a fixé une pension et que tout ne s'arrange comme je le désire et, en vérité, comme il est impossible que cela ne soit pas.

Laissons les affaires d'argent pour transcrire cette conclusion de lettre où Mme de Polastron réunit dans une même formule les deux amours qui remplissent son cœur :

Bonjour, chère petite; aime-moi bien. Je t'assure que tu es après *lui* et presque à l'égal de *lui* ce que j'ai de plus cher au monde. Il me charge de mille tendresses pour toi. Je lui ai dit tout ce que tu me mandes d'aimable pour *lui*.

Rendue défiante par beaucoup de trahisons, grandes ou petites, qu'elle avait surprises dans son entourage, Mme de Polastron était parfois sévère dans l'appréciation des personnes. On lui fait remarquer qu'elle en peut souffrir et le prince aussi. Elle réplique avec sa franchise peu portée aux circonlocutions :

Tu as toute raison, ma chère enfant, non pas dans les éloges que tu me fais de moi, mais dans le tort que tu me reproches de trop chercher à approfondir tout et de porter souvent ma méfiance trop loin. Sûrement j'en suis moins heureuse et lui aussi, qui aurait encore plus besoin que moi de trouver tout le monde parfait. Mais que veux-tu? On ne se change pas et pour dix fois que j'aurai tort, j'aurai quatre-vingt-dix fois raison, surtout dans le maudit temps où nous sommes.

Dans la refonte que nous ferions de nous deux, si je prenais de toi

ce qui t'a valu tant de succès à Madrid et à Lisbonne, par exemple, je serais une véritable perfection; car sans avoir la tête tournée de tant de gens que tu voyais et en ne faisant que ce qui te convenait, tu leur as persuadé à tous que tu les aimais, que tu les trouvais charmants et que tu avais pleine confiance en chacun d'eux. Ne crois pas que ma sévérité me porte à trouver rien à redire en cela; non, assurément. C'est une adresse très raisonnable, très bien placée, mais dont je ne suis pas plus capable que de faire 100 lieues à pied. Voilà, chère petite, ce que je pense sur cette remontrance que tu me fais.

Dans une lettre écrite longtemps après à sa fille[1], Mme de Lage esquisse un portrait moral qui s'accorde parfaitement avec ce que l'on vient de lire. Elle disait :

La franchise a une grande puissance d'attrait; ma chère Louise en est un exemple bien frappant. Vous savez si elle a suscité des sentiments passionnés et durables. Rien pourtant n'était moins flatteur. Nul de ces accommodements, nulle de ces complaisances si fort à la mode. Concentrée dans une seule affection, elle ne cherchait à plaire à personne et disait à tous ce qu'elle pensait. Aucun artifice de coquetterie; des manières affables, mais une dignité parfaite, presque voisine de la raideur; un charme de simplicité et de timidité. Elle avait horreur de tout ce qui a l'apparence du mensonge et aimait mieux souffrir les injustices de l'opinion que de les prévenir par quelque déguisement. La candeur et la bonté la rendaient aimable sans qu'elle fît aucun effort. Elle était en cela bien différente de Mme de Guiche qui avait toujours peur de choquer les gens et mettait toute son attention à s'attirer leur approbation. Vous savez si elle y a réussi.

Mme de Lage se proposant d'aller en Espagne, Mme de Polastron lui souhaite, entre autres biens, « un bon hiver, bien doux, bien tranquille ». Cette même lettre nous donne quelques renseignements sur la situation matérielle et financière.

Si tu savais la peine que je me donne pour être d'une avarice indigne, tu en serais tout étonnée; car tous ces petits détails ne sont pas dans mon genre. Apprends donc que pour de très fortes raisons nous nous sommes tous mis à la réforme. Plus de voitures, plus que deux entrées chez lui, des gens de moins, etc., etc. Moi, j'ai fixé tant pour ceci, tant pour cela; et pour chaque chose ce tant est très peu. Henri[2] a grogné; je lui ai dit : Mon cher Henri, il n'est pas question de cela; je ne puis pas faire autrement. Si vous pouvez aller, tant mieux; si vous ne le pouvez pas, rognez jusqu'à ce que vous y serez. Le pauvre homme est parti tout songeur.

C'est pour venir à l'aide du comte de Provence, croyons-nous, que l'on devenait si économe. Cette gêne réelle ne paralysait pas la bienfaisance. Sans parler des subsides envoyés à ceux qui con-

[1] Mme Thomas Sumter, à Statesburg (Car. du Sud).
[2] Cuisinier.

nuaient la lutte en Bretagne, en Vendée, dans le Midi, il y avait armi les émigrés des misères navrantes, et comment résister au ésir de les soulager? Le comte Charles de Damas était quelque-ois en tiers dans ces générosités, où tous allaient jusqu'aux imites de leurs moyens. Mme de Polastron écrit à Mme de Lage :

Je ne sais si je t'ai parlé de ta cousine Saisseval[1] et de la mort de son mari, dont le ciel l'a enfin délivrée. Charles[2] lui a fait remettre un petit secours, au moment où sa tante est morte; elle y a été sensible et ne voulait pas l'accepter. Elle désirait obtenir une augmentation de traitement, mais cela n'est pas possible, et il fera tout ce qu'il pourra pour l'en dédommager. Le comte François d'Escars l'a vue plusieurs fois; elle et ta tante[3] sont bien occupées de toi et je leur ai fait dire par lui de tes nouvelles. Donne-m'en souvent, chère petite; j'ai besoin plus que jamais de savoir tout ce qui t'intéresse et des détails sur tes affaires.

Le printemps de 1798 s'annonce bien; aucune menace d'expédition militaire qui puisse disperser la petite colonie. On est à la joie. Un événement d'ordre tout intime vient encore l'augmenter et lui donner un caractère de gravité religieuse.

Décembre 1798. — C'est décidément à Pâques que Louis fera sa première communion. Je le ferai prier pour nous tous. Ah! ma petite, qu'il y a loin de ce temps-ci à celui de notre première communion à nous! T'en souvient-il? Je te vois avec ton uniforme, ta baigneuse, tes grands sabots garnis de dentelles, ton air de componction. Ce calme en nous et autour de nous nous rendait si heureuses!

Puis faisant allusion au rêve doucement caressé d'une union entre son fils et la seconde fille de son amie, Mme de Polastron continue :

Je voudrais que l'air que respire Stéphanie[4] ait sur elle une petite influence; mais je n'y compte pas trop. Il lui faut encore quelques années et peut-être quelques petites peines. C'est au rude soleil de la souffrance que le cœur mûrit. Pour moi, je crois que le bonheur y ferait plus que tout et que nous y retrouverions tous un renouvellement de forces. Tu m'entends. C'est un avenir si beau que je n'ose pas le souhaiter; mais comment renfermer toujours au fond du cœur un désir auquel nous pensons bien souvent?

[1] Comtesse de Saisseval, née Marie-Antoinette-Hélène de Lastic (1765 † 1850).

[2] Comte Charles de Damas.

[3] Marquise de Lastic, née Marie-Anne-Charron, dame de Mesdames Victoire et Sophie de France, veuve d'un lieutenant-général (1755-1803).

[4] Anne-Joséphine-Françoise-Stéphanie de Lage de Volude (1787-1855), épouse, en 1809, Louis-François, comte d'Isle de Beauchêne.

Ici le comte d'Artois prend la plume de son amie et écrit de sa main sur la même page :

Oui, certes, nous y pensons souvent et malgré ce qui ressemble à des impossibilités, cela arrivera, j'en suis sûr. Cette idée ne me quitte presque jamais, et, s'il était possible, elle ajouterait à mon parfait bonheur. J'avais besoin d'ajouter ce petit mot. A présent, il faut que je vous remercie de vos bons souhaits, le jour de la saint Charles. Ils seront accomplis, n'en doutez pas. Nous retrouverons nos doux pénates, après quelques coups de sabre nécessaires; et une longue série de bonheur effacera les maux passés. Cette prophétie est plus certaine que celles de Nostradamus. Sur ce, il ne me reste qu'à vous parler de mes sentiments bien tendres et bien constants...

Mme de Polastron reprend :

Après ceci, il ne me reste plus qu'à dire *Ainsi soit-il*! mon bon Dieu. Fais-en autant et demande-lui de plus que le tout se passe avec gloire, mais sans qu'il en coûte un cheveu. Bonjour, chère petite, chère amie que j'aime et que j'embrasse de tout mon cœur. J'ai enfin ton adresse; mais j'envoie toujours ma lettre à ma cousine, à qui j'avais aussi à écrire. Louis t'écrira un de ces jours, pour la nouvelle année. As-tu reçu ma lettre dans laquelle il t'a écrit, il y a je ne sais combien de mois? Comment se porte Calixte? Se plaît-elle dans son couvent? Adieu, adieu, chère; à revoir, cette année, n'est-ce pas?

Un moment, l'idée vint à Mme de Polastron d'essayer des démarches pour profiter des lois nouvelles et réclamer une partie des biens de son grand-père :

Je sais que je ne suis sur aucune liste d'émigration; n'ayant pas eu de maison à moi, cela est tout simple. Avant le 4 septembre, je pourrais donc rentrer et revendiquer en toute sécurité.

Elle n'en fit rien et on en devine la raison; elle risquait d'éveiller l'attention publique et le silence était une nécessité. L'année suivante, au mois de juin, une nouvelle bouffée de joie souffle sur les exilés; nous en ignorons la cause.

Grâce à Dieu, il ne se passe pas de jour où nous n'apprenions des choses parfaites. Allons, chère petite, du courage! Je te donne rendez-vous avant le 1er janvier à l'Arsenal[1]; tu m'y logeras, en attendant que j'aie fait mon établissement, là où ailleurs. Je retiens la petite chambre *bleu et chine*, près de la grande jaune où tu seras. Et puis je m'arrangerai un chez moi, où tu viendras aussi t'installer quand tu voudras et qui ne servira qu'à toi seule.

Tu vas me croire un peu folle; mais rassure-toi, je ne le suis pas

[1] Arch. nat., dossiers T 276 et 433. Description des appartements occupés par la marquise d'Amblimont en l'hôtel situé dans la deuxième cour de l'Arsenal, du côté de la rivière.

lu tout. C'est l'opinion des plus découragés, des plus noirs, et j'en louis. Hélas! je ris de loin et peut-être, quand nous serons près, je ne serai pas si dégagée. Il faut saisir l'ombre de bonheur qui passe, de peur de ne la revoir jamais. Mais toi, que fais-tu donc? Il y a des années que je n'ai pas eu de tes nouvelles.

Quatre mois après, c'est encore sur un ton jovial qu'elle combat nous ne savons quelles propositions bizarres de Mme de Lage, peut-être le projet d'un établissement en Russie :

Quelles vilaines idées tu as! Ayez la bonté, Mademoiselle, de les laisser de côté, de ne pas vous mettre à aimer ce que vous n'avez jamais aimé, parce que cela était impossible... Au milieu de tous mes sages et très sages raisonnements, crois que je conçois parfaitement ce que tu sens et que tu ne m'en es que plus chère. C'est parce qu'il y a vingt-deux ans que j'ai jugé ton cœur susceptible de tous ces sentiments que le mien s'est attaché à toi et pour la vie, ma chère petite.

Bientôt le sentiment des réalités revient, amenant la préoccupation d'un avenir incertain :

Oui, certes, je ferai pour toi ce que j'attendrais aussi de ton amitié pour mon enfant chéri. Mais ayant chacune cette assurance, n'en parlons plus, je t'en prie. Je n'ai pas sur ce genre d'idées le même courage que toi; je ne me persuade pas la possibilité trop réelle cependant de ne pas vivre toujours avec tout ce que j'aime, de les laisser sans moi et d'exister sans eux.

Mme de Polastron insiste sur des espérances dont elle n'est pas elle-même bien convaincue :

Non, cela ne sera pas, mon enfant, et nous irons tous ensemble dans ce lieu où tu crains de t'ennuyer, à force d'être calme et tranquille, et où je vois, moi, une félicité parfaite. Sois sûre que c'est moi qui ai raison, que nous ne nous ennuierons pas et que nous rirons de tout ce qui nous paraît à présent si pénible.

Ce moment-ci serait bien celui où tout le monde aurait besoin de penser comme moi, pour ne pas se désespérer. Je crains que tu n'apprennes les nouvelles par les gazettes.

Ces nouvelles, dont on redoutait la brusque révélation et qui intéressaient si douloureusement Mme de Lage, étaient celles de la campagne de 1799, en Suisse, qui tournait mal pour les alliés, et de la bataille de Zurich, gagnée par Masséna. Le comte Charles de Damas devait y prendre part, mais des ordres supérieurs l'arrêtèrent en chemin. Mme de Polastron donne à son amie les nombreux détails qu'elle vient de recevoir par le baron de Roll [1],

[1] Baron de Roll d'Emmenholz (François) (10 février 1743), maréchal de camp.

témoin des événements; ils sont assez exacts, mais n'ajoutent rien à l'histoire générale.

Comme ce qui l'entoure, Mme de Polastron espère que Souvarof pourra réparer au moins partiellement le désastre; mais la saison avancée rend la chose difficile. Pour l'expédition de Hollande, « elle va bien et occupe ce pays-ci infiniment ». C'est une faible compensation.

Le comte d'Artois travaille à persuader à l'Espagne une coopération plus active; mais il n'y réussit guère, les affaires étant en fort mauvais état au delà des Pyrénées. L'Angleterre n'est pas pressée non plus et la Vendée est à bout de ressources. On lui envoie bien quelque argent, « une bonne petite provision d'eau de fleurs d'oranger »; mais c'est peu, et cela arrivera-t-il?

Mme de Lage était alors à Madrid où elle s'employait de son mieux à faire entrer la cour dans une alliance avec l'Angleterre. Le 18 février 1800, elle recevait de Londres une lettre qui dut l'intéresser beaucoup, puisqu'il y était question d'une sorte d'amende honorable faite par la maison d'Orléans à la branche aînée et d'une réconciliation politique. Cette démarche comblait les vœux de la duchesse, mère des princes, demeurée fidèle aux principes monarchiques du duc de Penthièvre, son père.

Voilà des siècles que je n'ai eu de tes nouvelles, ma chère petite. On dit qu'il y a eu des paquebots de pris ou de perdus, et cela me désole, car sûrement il se sera trouvé de tes lettres dedans. Et ce que je peux désirer de mieux, c'est qu'elles aient été au fond de la mer.

Je t'ai promis de t'écrire aussitôt après l'arrivée des enfants de *Justine*[1]; je tiens ma parole. Tout s'est très bien passé, ma chère amie, et on ne pourra plus prendre pour prétexte d'aucun éloignement cette prétendue sévérité. Voilà une preuve de clémence, de bonté, et en même temps de justice; car quand on avoue que *tout ce que l'on a fait dans un âge si près de l'enfance était bien plus dicté par de perfides conseils que par aucune inclination*; quand on prononce unanimement que l'*on veut tout réparer, fût-ce au dépens de tout son sang*; quand on signe une pareille déclaration, elle doit donner confiance.

Tout cela s'est fait avec une grande émotion de part et d'autre. Je te laisse à deviner ce que notre *André*[2] sentait; tu ne t'y tromperas pas. Mais il est heureux, vraiment heureux, du bonheur que cette nouvelle va porter à cette bonne et intéressante *Justine*. Il la lui apprend lui-même avec sa grâce ordinaire.

Je t'en prie, écris-lui un mot pour moi, qu'elle sache combien j'ai joui d'une chose qui va lui donner au moins beaucoup plus de calme. Ne l'oublie pas, je t'en prie. Elle a été assez bonne pour parler à

[1] Duchesse d'Orléans, née Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre (1753-1821), ép. le duc d'Orléans en 1769.

[2] Comte d'Artois.

ndré de son amie d'une manière qui m'a bien touchée; mais je l'avais pas besoin de cela pour lui être attachée du fond de mon cœur.

Quelques intransigeants, plus royalistes quo le roi, refusaient l'imiter leur chef et rappelaient Valmy et Maestricht; il fallut « un ordre pour les décider à se rendre chez les enfants de *Philippe-Egalité* ». Pour Mme de Polastron, elle approuve la condescendance du comte d'Artois; cela va sans dire :

Il a été parfait, parfait, dans cette occasion si délicate. Tout a été ménagé comme il fallait que cela soit, et c'est un grand bonheur que cette union, surtout dans ce moment-ci. Les constitutionnels font une grimace de chien; il faudra qu'ils changent leurs refrains favoris : *Mais on repousse tout... Mais on n'oublie rien... Mais on le voudrait, qu'il n'y aurait aucun moyen de réparer le passé*, etc.
Il me tarde de savoir ce que les papiers de Paris diront sur cela. Lis-les tous, je t'en prie, et même notre *courrier*, si tu peux l'avoir; tu en seras contente, *sous ce rapport*.

Quant aux promesses et aux actes des puissances, tout est problématique et précaire; Mme de Polastron s'écrie :

Mon Dieu, qu'on est malheureux de dépendre, en quelque sorte, de tous ces gens-là! Il n'est plus possible de répondre de rien et de compter sur l'avenir le plus prochain. Voilà, en peu de mots, où nous en sommes.

Les combinaisons politiques et les mouvements européens ne font pas négliger les petites joies ou les tristesses domestiques, celles de son amie et les siennes. Elle a reçu une lettre de Nathalie, cette fille aînée de Mme de Lage, élevée en Amérique. La personne qui la lui a remise a vu l'enfant; elle est charmante, et ce qu'elle écrit annonce beaucoup de sens et de cœur. « Pourquoi ne l'a-t-on pas amenée, et quand la reverrons-nous? »

Cette chère petite! Oui, sûrement, je veux qu'elle appelle Louis *son frère*, qu'elle l'aime et qu'elle veuille bien un jour lui donner de bons conseils. Te rappelles-tu quand elle se disait à elle-même : « Cet enfant va tomber! » avec cet air de réflexion et de raison si drôle à l'âge qu'elle avait alors? Oh! je crois bien qu'elle aura force occasions de se servir avec lui de sa grande expérience, et qu'elle lui dira souvent : « Mon frère, vous êtes un peu fol; calmez-vous donc et ne faites pas de peine à maman Polastron. »
Je veux cependant te dire que cela va assez bien, surtout pour le fond du caractère. Du reste, on le gâte beaucoup ici; il y a de vrais amis. On le prie à tous les bals, même les grands, et il s'en donne tant qu'il peut. Il y a une petite Dillon qui est très à portée pour lui et qu'il trouve très bien; mais son cœur est toujours libre; il le garde à Fanie. Dis-lui cela de ma part et embrasse-la bien fort sur ses jolies petites joues.

Et passant tout d'un coup à celui qui la préoccupe avant tout, elle écrit sous l'inspiration évidente du comte d'Artois :

Il est dans l'écriture jusqu'au col, pour rendre compte à Félix[1] de toute cette affaire des princes; mais il se dérange pour me charger de mille choses tendres pour toi.

Voici une sorte de plaidoyer personnel :

Ne crois pas que nous allons à ces bals, ni que nous les approuvions beaucoup; mais d'en priver Louis serait trop sévère aussi. Je le confie tantôt à Joséphine[2], tantôt à Pauline[3] ou à des hommes sages. Je t'avoue cependant que je me suis laissée aller à un petit, à un tout petit *quinze*, pour les soirées; mais je te jure qu'il est fixé de manière qu'il n'y aura pas de folie. Je te confesse aussi que je vais demain à un petit thé dansant, et puis, mardi, à un autre; mais c'est tout. Pour un mardi-gras, c'est peu.

L'heure me presse tant que je ne puis pas écrire à Nathalie. D'ailleurs, *il* dit qu'il n'y a pas de sens commun à envoyer où tu es une lettre qui doit aller si loin de toi. Si je trouve un moyen sûr, j'enverrai donc cette lettre directement, sinon je te l'adresserai. Bonjour, bonjour, chère. Je t'embrasse mille fois.

En post-scriptum, une main étrangère, celle du comte d'Artois, ajoute ces trois lignes :

Louise a très bien dit; c'est de tout mon cœur que j'embrasse notre chère Stéphanie, parce que c'est de tout mon cœur que je l'aime. Je lui écrirai aussitôt que je le pourrai.

On n'oublie pas tout à fait ceux qui luttent encore et ceux qui meurent pour la cause catholique et royale, mais ces réminiscences sont intermittentes et tièdes. On le sent, rien n'énerve le courage et ne rend égoïste comme le bien-être et la sécurité après de grands efforts. On avait appris que M. de Frotté[4] avait péri huit ou dix jours auparavant. On attribua sa mort à la trahison, ce qui était peut-être vrai, car les traîtres pullulent chez les vaincus. Quoi qu'il en soit, la perte de tant de chefs vendéens, bretons ou normands paraît irréparable. Le comte d'Artois avait invité les enfants de la duchesse d'Orléans au service funèbre.

[1] Comte de Provence.

[2] Comtesse de Gontaut, puis duchesse, née Marie-Joséphine-Louise de Montaut-Navailles (1772 † 1857).

[3] Marie-Charlotte-Pauline-Joséphine de Bouchet de Sourches de Tourzel (1771 † 1839), épousa en 1796 Alexandre-Léon-Luce de Galand de Béarn, marquis de Brassac.

[4] De Frotté (Marie-Pierre-Louis), comte (5 août 1766 † fusillé en janvier 1800) maréchal de camp. Chef de l'armée royaliste en Normandie.

M[onsieur] a pensé que de les y mener était bien pour eux et pour tout. S'ils sentent quelque chose, et je l'espère, quel effet cette cérémonie a dû produire sur leurs âmes! Tout le monde y était, tous les malheureux parents fondant en larmes, et en même temps jouissant de voir partager leur douleur.

Les morts cèdent vite la place aux vivants. Nous avons dit comment les deux amies caressaient l'espoir d'un mariage entre le fils de Mme de Polastron et la fille cadette de Mme de Lage, qu'on appelait familièrement Fanie. Il faut préparer de loin une union qui resserrerait encore les liens qui attachent les deux mères.

Mon petit Louis a quinze ans, c'est-à-dire dans un an, à partir de la date de ta lettre. Comment? Tu ne te souviens pas que ce chou est né le 19 octobre 1785, même jour, même mois que sa mère, vingt et un ans auparavant! C'est un peu indigne à toi d'avoir oublié cette date. Je t'en veux d'autant plus que, pour ses quatorze ans et demi, mon pauvre Louis est encore bien petit; tu en jugeras d'après le fil que je mettrai dans cette lettre. J'espère que tu seras plus contente des cheveux. Quant à l'écriture, il en a une superbe; mais tous les jours elle devient moins jolie; je frémis qu'il n'en vienne à un griffonnage comme celui-ci, à peu près illisible, quoiqu'il ait toute l'apparence d'une belle écriture.

Je ne ferai pas les honneurs de Louis. Je dis, comme tu dis de ta Fanie, quand on me parle de son esprit : « Il en a »; de sa facilité : « Elle est incroyable »; car il ne s'est guère donné plus de peine que tu ne lui en a vu prendre, et il sait parfaitement les mathématiques, la géographie et l'histoire de France. Il sait bien sa langue et, quand il y pense, il ne fait plus de fautes d'orthographe du genre de celles dont cette lettre est pleine. Il dessine un peu et fort bien pour trois mois seulement de leçons; il apprend la musique depuis un an, parce qu'il meurt d'envie de jouer du piano, comme son ami Armand de Villeblanche, qui a déjà deux ans de maîtres.

Décidément, les préoccupations de tendre mère et les goûts de vie bourgeoise prenaient le dessus. Cette humeur contraste avec les grands projets qui hantent toujours Mme de Lage. Voici comment Mme de Polastron parle d'un représentant très actif des Bourbons en Espagne, sur lequel nous n'avons pu trouver de renseignements précis :

M. Edmond part décidément demain, ma chère petite. Cela n'a été tout à fait décidé que ce matin et je rentre dans l'instant des courses que j'ai eues à faire pour choisir le tapis que tu m'as demandé, la laine, le canevas, les aiguilles, etc. L'échantillon est le plus beau que j'aie trouvé dans toutes les boutiques où j'ai été; il servira de modèle. J'ai fait tracer le dessin sur le canevas. Je t'envoie trois moules de bois, parce que l'on peut travailler à deux pour la bordure du tapis; mais il faut bien compter les fils, afin que les raies se trouvent égales.

Je t'envoie une petite robe qui est toute fraîche; je n'en ai encore

vu à personne avec ces fleurs. J'envoie aussi à Fanie deux fourreau assez gentils; j'espère qu'ils lui feront plaisir et qu'en se trouvan bien jolie, elle pensera à moi, même à Louis, qu'elle ne connaît pas mais que je veux qu'elle aime, sur ma parole qu'il le mérite. Je n'a pas encore reçu de tes nouvelles; point de paquebot de Lisbonne, cela me désole.

M. Edmond te dira qu'il n'a pas assez vu *André*: qu'on ne lui a pas accordé assez de confiance sur tous les points; que les princes sont bien malheureux, souvent mal entourés, etc. Il te dira aussi qu'il ne m'a pas vue autant qu'il y avait compté.

A tout cela, j'aurais bien des choses à répondre; mais je me contente du dernier article. Si j'avais vu M. Edmond plus souvent, on l'aurait su, parce qu'ici, il m'est impossible de faire fermer ma porte aux heures où l'on sait que M[onsieur] n'est pas chez moi; et quand il y est, nous sommes tous les deux trop sauvages pour admettre dans notre petit intérieur d'autres personnes que celles que nous connaissons depuis des siècles.

Le lendemain, 16 mai 1800, avant le départ de ce courrier, un événement dont Mme de Polastron s'exagère, sans doute, la gravité et qui ne la touche point personnellement, bouleverse ses esprits. Voici comment elle le raconte, encore sous l'impression du spectacle dont elle a été témoin.

Ah! ma petite, quelle scène que celle d'hier! Mon Dieu, mon Dieu, que nous sommes malheureux d'être nés dans cet abominable temps.

On me tourmentait depuis des siècles pour aller à la comédie, un jour où le roi et toute sa famille iraient en cérémonie. Mme de Gontaut m'arrange cela pour hier. Nous partons en sortant de table, nous arrivons avant le roi, nous sommes placés vis-à-vis de sa loge. Il entre, s'avance pour saluer. Dans le moment même, il part un coup de pistolet visé sur sa loge, mais qui, grâce au ciel, n'y arrive pas.

Je n'ai rien vu, du reste; j'avais absolument perdu la tête. Mais tu juges des cris et de l'agitation de toute la salle. Quant à ce bon roi, il n'a pas témoigné la moindre attention, la reine non plus; mais les malheureuses princesses se sont évanouies, sans sortir de leur loge. On a crié de fermer les portes et d'arrêter ce monstre. Il l'a été. On voulait qu'il parût sur le théâtre; mais on est venu dire qu'il était bien gardé et que l'on pouvait être tranquille.

Alors, le *God save the King* a été demandé avec des cris, des transports. On l'a répété cinq fois de suite, tout le monde fondant en larmes, moi tremblante des pieds à la tête, sans cesse au moment de tomber, voulant m'en aller et ne le pouvant d'aucune façon. Enfin la pièce a commencé et a été jouée sans être interrompue. Quand elle a été finie, les mêmes cris ont recommencé, les acteurs répétant le même chant avec une sensibilité vraiment touchante, si le cœur avait pu s'ouvrir à autre chose qu'à l'effroi. Roi, reine, tout cela avait l'air pénétré, mais pénétré d'un sentiment pénible.

Le matin, à une revue, il y avait déjà eu un fait incompréhensible. Du côté où était le roi, il est parti un coup de fusil qui a blessé deux personnes, et qui ne pouvait pas l'atteindre. Cet autre monstre a dit qu'il voulait se tuer devant le roi; mais qu'il ne pouvait pas penser

à l'assassiner d'où il était. Il est bien vrai qu'il ne pouvait manquer d'être arrêté; mais la possibilité que ce coup atteignît le roi y était. Son fusil était chargé à balle. On a trouvé dans sa poche un pistolet chargé de même. Enfin, il est en prison. On l'a déjà interrogé et l'on estbien décidé à trouver le fil de cet infâme complot.

Ah! ma chère petite, je suis toute bouleversée, je n'en puis plus. *Il* a été d'une inquiétude affreuse, car il a su l'événement deux heures avant que j'aie pu rentrer. Non, tu ne peux pas te faire une idée de ce que c'était que ce spectacle. Et pour nous, pour moi, tu devines ce qu'il avait d'affreux, de déchirant. Oh! les monstres abominables!

Cet homme est Anglais; il a été fait prisonnier par les républicains; il est resté parmi eux assez longtemps, et c'est sûrement là qu'il a respiré cet air maudit, cet esprit infernal qu'ils veulent répandre partout. Ils n'y parviendront pas; mais, mon Dieu, que l'on écrase donc ces monstres! ou le monde entier est perdu. Tu vois comme il m'est impossible de parler d'autre chose.

M[onsieur] écrit à M. Pons une lettre qui lui fera plaisir; mais il ne peut lui envoyer la croix dans ce moment. Il lui en explique les raisons que je trouve bien justes.

Adieu, ma bonne petite; j'ai un mal de tête fol, je suis rompue de partout *Lui* est accablé d'affaires de bien des genres.

Le brave Georges [1] est ici, après être resté à Paris plus d'un mois et avoir vu plusieurs fois Bonaparte. Quel bonheur qu'il ait échappé! C'est presque le seul chef qui reste; les autres ont péri ou se sont conduits comme des lâches. Le pays est toujours excellent; mais il faut plus que de l'argent; il faut une armée et ce pays n'en a pas comme il en faudrait une. Le départ des Russes est positif; c'est comme une fatalité.

Adieu encore, chère petite; il me charge de te dire mille choses, et moi, je t'embrasse de toute mon âme.

Mme de Lage vient de quitter Barcelone où elle a été gravement malade; Mme de Polastron désire ardemment de ses nouvelles : « Mais ne m'écris que des mots; je sais que tu te ferais du mal si tu t'appliquais trop longtemps; et d'être sûre que tu te portes bien, c'est tout ce que je désire. » Elle-même raconte à son amie ce qui se passe dans leur petite campagne, près de Londres, où vient d'arriver la fille de Mme de Polignac, la duchesse de Guiche, une commune amie de Panthémont et de Versailles :

Aglaé est avec moi; elle est venue avec sa grande fille [2]. Nous avons été bien heureuses de nous revoir; il y avait si longtemps que nous étions séparées! Mais tu juges bien que nos souvenirs nous ont ôté beaucoup de la joie de ce premier moment. En faisant la revue de nos amis et de nos connaissances, c'était à chaque nom presque toujours

[1] Cadoudal (Georges), 1769 † 25 juin 1804, commandant la cavalerie de Stoffet, général en chef des armées de Vendée.

[2] De Gramont (Armandine-Léonie-Sophie. Corisandre), 1782-1865, mariée à Charles Brunet, comte de Tankerville.

la même réponse de mort, de sang et d'échafaud. Et ceux qui survivent ne sont guère plus heureux, obligés de vivre à l'étranger, pauvres, abandonnés, séparés de tout ce qui leur était cher, sans abri pour aujourd'hui et sans certitude pour demain. Que de tristesse dans cette énumération où il ne se rencontre que des infortunes!

J'ai trouvé aussi bien du changement dans ce joli visage, quoiqu'il soit toujours charmant. Elle a maigri; sa santé n'est pas bonne, il s'en faut; elle a besoin de beaucoup de ménagements. La pauvre petite a eu des chagrins de bien des genres et on en voit la trace sur sa figure. Ce n'est plus la même physionomie; la douleur y a mis son pli; mais son caractère est le même, elle a seulement pris plus d'aplomb.

Il est impossible de croire, en les voyant toutes les deux, qu'elle est la mère de sa fille; on n'y est pas encore habitué, et si elles se ressemblaient davantage, on s'y méprendrait tout à fait. Mais Corise ressemble à son père plus que tout ce que l'on peut imaginer. Elle est belle; il y a de l'agrément dans toutes les expressions de son visage; elle est douce, prévenante et très bien élevée. C'est sa mère qui lui a donné tous les talents d'agrément qu'elle a, puisqu'elle n'a pas eu d'autres maîtres. La tante s'est chargée de l'instruction, et elle en a tout ce qu'il faut à une femme.

Aglaé et Corise sont enchantées de mon petit ange. Elles le gâtent trop; aussi il les aime beaucoup, de même que ses cousins [1], qui sont avec nous, mais qui ne le gâtent pas. Je veux qu'Aglaé te dise elle-même ce qu'elle pense de *notre enfant*; quand nous saurons bien où tu es, elle t'écrira. En attendant, elle me charge de te dire mille et mille choses, et qu'elle a bien envie de te revoir.

La *veuve* [2] meurt d'envie de venir aussi. Tu finiras par nous rejoindre. Juge comme je serais heureuse de réunir tout ce que j'aime au monde; mais ce serait trop à la fois et je n'y croirai que quand je vous tiendrai tous. D'un autre côté, j'ai bien eu quelques tourments. Veux-tu des nouvelles de Charles? Je n'en ai pas directement; mais je sais qu'il se porte bien.

Les inquiétudes venaient maintenant. La maladie de langueur aggravée par le climat brumeux de l'Ecosse et de l'Angleterre affaiblissait le corps et assombrissait l'âme. Les accidents se multipliaient, plus prolongés et plus alarmants. L'horizon politique ne s'éclaircissait guère, et la mort frappait coup sur coup les amis les plus chers.

Au début de l'année 1800, Mme de Polastron et Mme de Lage perdaient la marquise de Balleroy [3], appelée familièrement Albertine dans leur correspondance. Après une existence semée d'orages, de passions et de malheurs, elle disparaissait subitement, noyée dans des circonstances tragiques. Etait-ce accident, désespoir ou folie? On ne le sut jamais. L'infortunée

[1] Armand, Jules et Melchior de Polignac.

[2] Mme de Poulpry, née Anne-Nicolas Le Féron (1763 † 1854).

[3] Marquise de la Cour de Balleroy, née Albertine Maignard de la Vaupalière (24 février 1770 † 10 février 1800).

laissait un fils encore tout jeune, ce petit Franz, que Mme de Lage revit quelque temps après avec une poignante émotion. Une pareille fin devait frapper vivement des imaginations déjà surexcitées. Mme de Polastron écrivait :

J'aimais cette pauvre femme de tout mon cœur; tous ses sentiments, tous ses tourments me la rendaient intéressante. Je comptais sur elle pour tout ce qui m'est cher. Et puis, ma petite, ce genre de mort? Ah! c'est affreux. Je voudrais te donner quelques consolations et je ne peux que la pleurer avec toi. Je suis d'un noir que rien ne peut rendre.

On revient avec une insistance douloureuse sur cette idée et sur ce souvenir, de part et d'autre.

Vers cette même époque, Mme de Lage perdait, à Madrid, la plus jeune et la plus chérie de ses trois filles, cette aimante et douce Calixte[1], qu'une faveur royale avait fait admettre au couvent des Salesas où était élevée la fleur de la noblesse espagnole. Les fatigues, le chagrin et l'isolement avaient altéré la santé de la mère, et les lettres impatiemment attendues à Londres n'arrivaient pas. Mme de Polastron s'inquiéta :

Chère amie, un mot bien vite. Je suis vraiment dans un état affreux. Je me figure que tu es malade et qu'on me le cache. Mon ami a beau me rassurer, il n'y parvient pas et je sens qu'il est aussi inquiet de toi. Si tu savais comme il a été bon, sensible à ce malheur, tu l'en aimerais encore mieux.

Pauvre comte d'Artois, sans cesse tiraillé par tant de sensations féminines qu'il ne sait pas dominer. La réponse de Mme de Lage calme un peu cette fièvre, sans la faire tomber. Le physique et le moral sont atteints à la fois et réagissent l'un sur l'autre; la volonté ne peut plus reprendre le dessus.

Je viens de recevoir ta lettre, chère, chère amie. Ah! mon Dieu, elle m'a fait bien mal, et cependant mon imagination m'en faisait encore plus. Au moins tu as pu m'écrire toi-même; tu es mieux; je te sais avec des amis qui te soignent. Je me sens soulagée d'un cruel poids. Ta lettre m'a fait fondre en larmes; j'étouffais tellement que cela m'était nécessaire.

Ne t'inquiète pas; je suis bien faible, bien noire, mais je suis mieux portante. Ecris-moi tous les quatre jours une ligne; ne me parle que de toi. J'envie le sang-froid de ma cousine et pour toi et pour moi. Mais mon ami est un ange; il m'entend avant que je parle, il pense tout ce que j'éprouve; et voilà ce qui peut seul adoucir les peines.

[1] Jeanne-Henriette *Calixte* Stéphanie de Lage de Volude (19 février 1790 † 12 avril 1800).

Aglaé va revenir; elle est bien, bien occupée de toi. Ma bonne petite, soigne-toi bien, va à la campagne, ne fût-ce que quelques jours. Et ta Fanie? Qu'elle me donne de tes nouvelles. Je t'embrasse, chère, bien chère amie. Ah! mon Dieu, pourquoi cette cruelle barrière? Sans elle, je serais déjà avec toi.

Une main plus calme, celle du comte d'Artois, écrit à la suite de cette page enfiévrée les lignes suivantes :

J'ajoute un seul mot : d'abord pour vous assurer en toute vérité que vous pouvez être tranquille pour sa santé, puisque je le suis moi-même. Elle souffrait de la saison; ce cruel événement y a beaucoup ajouté, et votre lettre lui a donné une secousse bien naturelle; mais je crois que cette nuit et la certitude que vous n'êtes pas malade lui ont fait du bien. Nous vous plaignons de tout notre cœur et nous vous aimons bien. Joignez-nous, tâchez de vous distraire, comptez sur notre amitié et parlez de moi à ceux qui sont si malheureux.

L'Espagne, terre d'exil et de deuil, était devenue insupportable à Mme de Lage; elle rentre en France et se fixe à Saintes, auprès de sa mère, d'où elle fera de fréquentes et longues visites à ses nombreux amis. Arrivée à Paris, elle donne de meilleures nouvelles d'elle-même et promet de venir bientôt dans ce pays dont les « brouillards épais » lui sont suspects.

Je serai avec toi; notre sort sera le même. Comment ne nous aimerions-nous pas? Nous avons été si heureuses ensemble depuis notre enfance! Et tout est commun, à présent, chagrins, malheurs, inquiétudes, tout. Enfin, nous nous reverrons pour ne plus nous quitter.

Ces paroles étaient pour Mme de Polastron comme une apparition de soleil dans la brume; soleil d'hiver qui ne brille guère, chauffe peu et disparaît vite.

23 octobre 1801. Ma bonne petite, j'ai tes deux lettres; je sais que tu es toujours une bonne amie, une excellente, parfaite amie. Je n'ai pas à me reprocher, certes, d'en avoir sérieusement douté; mais ton silence prolongé depuis tous les chagrins que nous avons eus, entourées de choses tristes et pénibles, me faisait mal, me donnait des idées noires sur tous les objets.

Dis-toi bien que notre seule consolation est de vivre avec nos bons amis et de partager avec eux tout ce que nous avons. Je t'ai déjà expliqué, dans une ancienne lettre, qu'en nous réduisant à une économie sage, nous pourrions avoir cette douceur.

Comme ta mère est bonne! Oui, certes, nous recevrons avec attendrissement ces petits ouvrages. Si elle n'était pas aussi infirme, si elle n'avait pas de petits intérêts à rester où elle est, je la prierais à genoux de venir chez nous. Je serais heureuse de la soigner avec toi, comme ma mère.

Quant à ta Fanie, tu sais l'idée que nous avons eue et qui nous rendrait si heureuses. Mais ces pauvres enfants, il faut qu'ils aient de

quoi vivre. Je tiens aussi à ce qu'ils se conviennent mutuellement. Ah! si ces deux points essentiels pouvaient se rencontrer!

Aglaé passe l'hiver avec Félix [1]. Tu l'aimeras encore plus quand je te dirai tout ce qu'elle a fait pour nous et comme elle s'en est acquittée avec adresse.

Nous t'embrassons de tout notre cœur. *Ton fils* aussi veut que je te parle de lui. Ma petite, le voici presque un homme! Tu riras de sa grosse voix.

Les négociations pour le Concordat se poursuivaient alors entre les représentants du Pape et ceux du premier Consul, au grand déplaisir de Louis XVIII, qui voyait dans ce rapprochement entre la République et l'Eglise un moyen de consolider l'état des choses, de rehausser le prestige de Bonaparte et de retarder la restauration de la monarchie. On discutait à perte de vue là-dessus, « même les dames, comme si elles y entendaient grand chose ». A la tête de l'opposition était « un diable incarné, aux yeux noirs », avec lequel Mme de Polastron entendait « bien n'avoir aucune ressemblance ». Elle était pour l'abstention.

Notons quelques lignes qui font allusion à un changement considérable dans la vie de Mme de Lage et par contre-coup dans celle de son amie. Elle est en train de se brouiller avec le comte Charles de Damas, sous prétexte que celui-ci n'a pas été assez empressé pour accourir à elle, quand elle était malade et presque abandonnée à Barcelone. L'accusation est injuste, absurde; mais celle qui l'a imaginée y tient d'autant plus. Mme de Polastron s'ingénie à prévenir ce qu'elle envisage comme un malheur.

Elle parle d'abord du jeune Gaston de Damas [2] qui revient en France et à qui elle regrette de n'avoir pu « donner un petit dîner entre nous » avant son départ. Une indisposition l'en a empêchée. C'est lui qui dira « ce qu'on ne saurait écrire, et il mérite toute confiance ».

Au surplus, je l'aime de tout mon cœur; je l'ai trouvé bon, une âme pure, élevée, enfin tout ce qui est devenu si rare et si précieux. J'ai eu aussi le bonheur de lui plaire assez joliment et mon ami de même. Il me l'a dit pour lui, et avec une grâce parfaite. Pour moi, il ne m'a pas fait de compliments; mais je suis sûre qu'il n'emporte pas une mauvaise opinion. Demande-le-lui.

Je le charge d'un bon châle, bien chaud, pour ta mère, que je te prie de lui envoyer de ma part. J'en envoie aussi un pour toi. Il te remettra *autre chose* de ma part; mais tu sauras que ce n'est pas de ma part : c'est de celle de notre bon et parfait André.

[1] Louis XVIII.

[2] Emery Gaston de Damas (1771-1803), frère des comtes Charles et Roger de Damas, de l'abbé de Damas, de la comtesse de Simiane.

Elle aborde enfin le point délicat, avec la franchise de son caractère et de sa vieille amitié.

J'ai reçu une grande lettre de la *veuve* où C[harles] a mis une page que j'ai fait lire à son frère. R[oger][1] m'a écrit dans la même lettre. Ils sont, ou du moins ils étaient réunis à Vienne. R[oger] a eu des succès et doit, dit-on, y passer l'hiver C[harles] est dans l'agitation de ce qu'il fera. Il me fait le serment de venir où nous allons et réclame tes amis pour les siens, à la vie et à la mort, bon gré et malgré toi. Il dit : « Votre amie s'égare; mais vous êtes, vous, le meilleur juge; je vous garde ma confiance générale, et vous ne condamnerez pas le plus innocent des hommes. Un mot, elle le savait bien, et j'étais près d'elle. Mais elle ne voulait pas de moi quand j'ai pu lui donner ma liberté; elle ne voulait de moi que lorsque des devoirs auxquels elle-même m'avait attachée m'empêchaient d'aller la rejoindre, etc. »

Enfin, tu as tort; c'est sûr. Cela posé, voyons ce qui arrivera. Je t'avoue que tout ce que me dit Brumers[2] sur le reste m'a attendrie; et mon André l'a été aussi des sentiments des deux frères, si nobles et si bien exprimés. Ah! ma petite, que l'on a besoin de reporter son cœur du côté où l'on en trouve encore de si aimables et de si purs; sans cela, on se sentirait trop de froid pour tout et une sécheresse de sentiment qui ferait affreusement de mal.

Dans une lettre de cette époque se trouve une longue histoire de trésor enfoui par le grand-père de Mme de Polastron, histoire qui a dû se renouveler des milliers de fois à cette époque de terreur et de brigandage, mais qui a servi depuis à trop de romans, de mélodrames et d'escroqueries.

La mort devait empêcher la principale intéressée de connaître le mot de cette énigme qui l'intriguait visiblement.

Mme de Lage avait rêvé pour sa fille aînée, Nathalie, un mari de grande naissance, attaché comme elle aux principes et aux traditions de l'ancienne monarchie. L'enfant avait été élevée en Amérique où elle avait dû chercher un refuge. Sur le vaisseau qui la ramenait en France elle s'éprit d'un jeune Yankee, attaché à l'ambassade des Etats-Unis, fils du général Thomas Sumter, l'un des hommes illustres du nouveau monde, de famille distinguée dans son pays, convenablement renté et d'un cœur excellent; mais le nom de Sumter ne figure pas dans l'armorial de France. La pauvre mère était désolée. Mme de Polastron la console de cette déconvenue :

Le mariage de ta fille m'agite presque autant que toi. Allons, mon enfant, du courage! Sûrement, cette séparation est pénible; mais ce serait être dupe que de se tourmenter par des sentiments trop tendres

[1] Joseph-Elisabeth-Roger comte de Damas (1765-1823), gouverneur de Lyon après avoir servi en Russie et à Naples.

[2] Gaston de Damas.

our ceux qui n'y correspondent pas. Je t'engage à t'endurcir un peu ur tout cela. Pense aussi à l'aisance où sera ta fille et au peu d'espoir 'un mariage qui réunît tout ce qu'il te fallait; car, ma chère, avant out, il faut être riche, avoir de l'argent; alors on a de la considéra- ion, et sans cela on n'a que celle que l'on s'accorde à soi-même.

C'est le bon sens désabusé qui parle ainsi, non sans amertume. Mais l'expérience en désenchantant l'esprit n'a pas rétréci le cœur. Mme de Polastron continue :

Viens, mon enfant; tu auras ce que tu demandes et ta chambre chez moi. Mais jusqu'à ce que je te voie et que je t'embrasse, je douterai que tu puisses venir si tôt. Nous serons heureux, bien heureux de te revoir, chère amie, oh! bien heureux. Nous tâcherons d'arranger ensemble notre avenir. Que de choses nous aurons à nous dire! Mais rien ne nous pressera et nous y mettrons le temps.

Hélas! cet avenir devait être court. Des malentendus s'ajoutèrent même aux accidents extérieurs pour l'attrister un moment. Ajoutons la perte de beaucoup de lettres. La police, sur la trace du complot préparé par Georges Cadoudal et les frères Polignac, décachetait et retenait sans scrupule celles qui partaient pour l'Angleterre ou en revenaient. L'ignorance amenait des doutes que la mauvaise humeur aurait aisément transformés en trahisons. Mme de Polastron s'en explique à cœur ouvert dans sa lettre du 15 septembre 1802 :

Ma petite, je ne t'accusais pas de nous oublier; jamais je ne pourrais le croire, quand même tout nous séparerait. Je suis bien sûre que tu serais aussi affligée que moi.

Mais te savoir souffrante et tourmentée, sans que tu éprouves le besoin de me confier tes peines, pouvait me faire douter de ton amitié ou penser que tu ne connais pas la mienne pour toi. Pourquoi donc ne me parlais-tu pas de ce qui te fait mal? Ne suis-je pas ta Louise, ton amie et ta sœur? Je sens du fond de mon âme tout ce que tu voudrais renfermer en toi; je voudrais que tu sois heureuse comme tu devais l'être. Ta tranquillité est peut-être ce que je désire le plus; mais s'il était si aisé de l'être dans la position où tu te trouves, si tu ne regrettais rien, je croirais que je ne t'ai jamais bien connue. Parle-moi donc de tout ce que tu sens, de tout ce que tu penses et de tout ce que tu souffres. Verse tout dans un cœur qui est tout à toi et continue ce que nous faisions avec tant de bonheur depuis plus de vingt ans.

Ne te tourmente pas de ton avenir et de celui de tes enfants. Tu sais bien que tant que mon bon André aura du pain, tous ses amis en auront aussi; et, grâce à Dieu, il est homme un peu plus prévoyant que tu ne l'as vu jusqu'ici.

Pour donner plus de poids à cette assurance, la confidente du prince ajoute que l'Angleterre fait bien les choses; et « lors même qu'elle retirerait une partie de ses subventions générales,

cela n'influerait jamais sur notre ménage, qu'elle aime particulièrement. Nous nous sommes assurés de cela autant qu'il est possible de l'être. » Par conséquent,

n'ajoute donc pas à tes peines, ma bonne petite, par des inquiétudes de ce genre. Pense qu'il te restera toujours des liens qui te seront chers et des amis qui chercheront, autant que cela leur sera possible, à te prouver qu'ils méritent ta tendresse et ta confiance.

Tout recommençait à s'éclaircir, lorsqu'un coup de foudre éclata dans ce ciel rasséréné. L'aimable et brillante Aglaé, duchesse de Guiche, accompagnait sa fille Corisandre[1] pendant un voyage en Angleterre. Un soir, les vêtements de l'enfant prirent feu dans une auberge, et la mère reçut de profondes brûlures en essayant d'éteindre les flammes. La jeune fille fut sauvée, mais la duchesse mourut, victime de son dévouement, après une longue et douloureuse maladie. Mme de Polastron en fut bouleversée.

Si tu avais vu leurs soins, leurs occupations nuit et jour pendant trois mois, tu aurais cru à une douleur éternelle... Mais ne parlons pas de cela. Ce n'est qu'avec mon *mari* que je parle d'elle avec douceur. Je commence à être susceptible de cette consolation; mais *lui seul* peut me la faire goûter.

Si tu savais comme elle a été touchante, occupée de ton amie, de tout ce qu'elle aurait voulu m'éviter de douleur. Pauvre petite! Quelle douceur, quelle résignation, quelle piété! Elle a reçu tous ses sacrements en pleine connaissance; elle se trouvait presque heureuse et ne se plaignait de rien ni de personne, attentive à nous éviter tout ce qui nous était pénible.

Ah! elle avait raison; elle est plus heureuse. C'est où elle est qu'on goûte cette paix qui n'existe en aucun lieu du monde. Je voudrais que tout ce que j'aime sentît cela comme j'en suis pénétrée depuis que j'ai eu tout l'hiver ce spectacle sous les yeux et depuis que ma santé s'en est si vivement ressentie. Soigne la tienne, mon amie, et parle-m'en beaucoup.

J'aurais à te parler de ta fille[2], du docteur qui l'a vue ainsi que son mari. Elle doit t'écrire et lui aussi. Ils sentent, dit-on, qu'ils ont eu des torts; mais je ne puis entrer dans des détails sur tout cela. En voilà plus qu'on ne m'en permet; la toux et les douleurs de dos m'arrêtent.

Bonjour, chère. Parle de moi à ta mère. Je t'embrasse, chère, chère amie. Mon mari a mis un mot dans la dernière lettre de la *veuve*; dis-moi si tu l'as reçue. Si tu savais comme il me soigne et comme il se tourmente quelquefois, tu l'en aimerais encore plus si c'est possible. Pauvre cher, c'est bien plus pour lui que pour moi que je désire des forces et de la santé, dans ce moment.

Ces dernières lignes nous inspirent une réflexion qu'il est

[1] Corisandre de Gramont, comtesse de Tankerville.
[2] Mme Sumter.

impossible de ne pas exprimer. Mme de Polastron parle ici et ailleurs de son « mari »; Mme de Lage, dans ses réponses, se sert du même terme. Il ne s'agit jamais, bien entendu, du comte de Polastron[1] éclipsé depuis longtemps. Il y a là un excès qui blesse le bon goût autant que la morale. Le besoin de dépister la police n'excuse pas cette inconvenance.

Au commencement de l'automne de 1803, les symptômes devinrent alarmants. La malade crachait le sang et dépérissait à vue d'œil. Ceux qui vivaient habituellement près d'elle s'en apercevaient à peine, non par insouciance, mais parce que Mme de Polastron ne se plaignait jamais.

Mme de Gontaut survint à cette époque et fut effrayée. Elle écrivit à sa mère qui lui répondit qu'il fallait « songer à la santé du corps et au salut de l'âme ». La situation était délicate. La principale objection de la malade était « la peine qu'elle allait causer au comte d'Artois, en troublant des habitudes qui lui étaient chères. Il détestait les changements ».

On appela sir Henry Halford, médecin du roi d'Angleterre. Au premier coup d'œil, il constata que cette femme élégante et distinguée était à la dernière période d'une consomption de poitrine et qu'il était impossible de lutter contre le mal. Le comte d'Artois le guettait après cette entrevue; le docteur manifesta librement sa pensée, ignorant quelles relations unissaient ces deux êtres. Le prince fut atterré et la brusque décomposition de son visage fut une révélation pour le savant. Il essaya de donner le change par des paroles d'espoir et proposa un régime qui pouvait prolonger l'agonie. On devait installer Mme de Polastron à Brompton-Growe pour lui faire respirer l'air d'une étable. Elle écrivait à Mme de Lage à laquelle on avait d'abord voulu cacher l'accident :

Ils assurent plus que jamais que je n'ai besoin que de beaucoup de soins pour surveiller cette disposition à une inflammation de poitrine et qu'à la longue un autre climat et le remède que je fais achèveront ma guérison. Moi, je crois au besoin de changer de climat, mais surtout au besoin de bonheur et de tranquillité.

« Le besoin de bonheur et de tranquillité! » c'est le cri de l'âme; il trahit ce qu'il y eut de détresse dans cette existence jetée hors de la droite voie. Elle poursuit :

Ah! ma petite, la mort d'Aglaé m'a fait bien du mal. J'ai vu autour de moi des douleurs plus expressives que la mienne; je doute que ceux qui les éprouvaient aient été pénétrés plus à fond par cet affreux

[1] Devenu comte après la mort de son père, grand sénéchal d'Armagnac, guillotiné sous la Terreur.

spectacle. Voilà la première amie que je perds; voilà un de ces malheurs irréparables; et tout a servi à me le faire sentir avec plus de déchirement. Hélas! elle vivrait encore, sans ce fatal voyage. C'est pour nous joindre qu'elle n'a pas voulu calculer ses forces et le besoin qu'elle avait de se reposer. La route l'a achevée. Juge ce que cette idée est et sera toujours pour moi.

Soigne-toi bien, mon enfant; surtout pas trop de drogues, je t'en prie. J'espère que nous nous reverrons bientôt; cela vaut mieux que tous les remèdes que l'on voudrait nous faire prendre, chacune de notre côté. Mon mari me répète sans cesse ce que tu lui as entendu dire dans le petit jardin et je lui réponds de même, avec plus de confiance que jamais. Il m'enlève ma plume, mais il te dit mille tendresses; et moi je t'embrasse, chère, chère amie, de tout mon cœur. Parle de moi à ta mère et à tes filles.

A la fin de cette page, Mme de Lage a écrit : « Dernière lettre de cette chère amie. » Désormais, en effet, cette occupation dépassait ses forces. C'est à peine si, le 3 novembre suivant, sa main amaigrie peut ajouter quelques lignes à la lettre qui portera, une fois encore, de ses nouvelles en France.

Après les détails sur le cours de la maladie et de la médication, celle qui tenait la plume et qui était probablement Mme de Poulpry, la *Veuve*, disait :

On lui a changé un peu son régime, parce que celui que je t'ai mandé l'affaiblissait trop; on lui permet à présent un peu de poulet. Au total, elle est sûrement mieux, mais bien loin encore de ce que nous voudrions. Il lui faut bien du courage et de la patience, et je te jure qu'elle en a quelquefois plus que tu ne pourrais croire. Elle me charge, notre chère Louise, de te dire mille et mille choses, bien, bien tendres, de sa part. Si son ami le lui permet, elle t'écrira sûrement un mot dans cette lettre. Nous nous désespérons toutes deux de ne pas recevoir de tes nouvelles; nous n'y comprenons rien. Toutes les lettres arrivent; je ne sais ce que les tiennes deviennent, car certainement tu nous écris.

Voici le dernier mot envoyé à Mme de Lage par son amie et tracé sur son lit de douleur de ses doigts défaillants :

On dit que je vais mieux, chère amie; ainsi, il faut me résigner à tous les remèdes pénibles que l'on me fait faire; mais cette triste existence est cruelle. J'en souffre plus pour le mal que je *lui* fais et pour les inquiétudes que je *lui* donne que pour moi. On s'accoutume aux souffrances, mais non à affliger ses amis et à craindre de les quitter. Ma petite, fais dire de bonnes messes pour moi; cela me portera bonheur, et prie Dieu que nous nous revoyions en ce monde encore quelque temps. Je pense sans cesse à toi et tu me manques pour bien des choses; mais ne pense pas à venir.

Bonjour, chère, bonjour. Je me suis cachée de lui pour t'écrire ce petit mot. Pauvre chère, jamais il n'y a eu d'ange comme lui pour les soins et la sensibilité. Ah! mon Dieu, vous m'attachiez tous trop à cette vie. Je t'embrasse.

Mme de Lage était alors à Saintes, chez Mme d'Amblimont, sa mère. A cet appel, elle quitte tout, au cœur de l'hiver, traverse la France en hâte, s'arrête à peine à Paris, malgré la maladie, et va s'embarquer à Anvers, par un temps affreux et sur un misérable bateau. La tempête la jette à Yarmouth, où on la descend à terre plus morte que vive. C'est là que le comte d'Escars, averti, vient la chercher. Après beaucoup de périls et d'incroyables souffrances, elle arrive à Londres. Mme de Polastron l'attendait. Ce fut un rayon de joie pour la mourante. La terre ne pouvait lui en donner d'autres.

Il y avait auprès du comte d'Artois un prêtre de petite naissance, encore jeune et obscur. On l'avait peut-être choisi avec l'arrière-pensée que cet homme ne serait point gênant. L'abbé Latil[1], depuis archevêque de Reims et cardinal, se montra à la hauteur de sa mission, et Charles X lui en témoigna sa religieuse reconnaissance.

Admis à s'entretenir avec la malade, il gagna sa confiance. Elle lui ouvrit son cœur, et le prêtre y versa le baume des espérances chrétiennes. La conversion ne fut pas difficile; la douleur avait déjà fait son divin travail. Mme de Polastron avait toujours conservé la foi aux dogmes catholiques et le respect pour les préceptes de l'Eglise. Les faiblesses de son cœur de femme n'avaient obscurci aucune lumière. Depuis longtemps, d'ailleurs, la passion ne trouvait plus d'aliment dans ce corps secoué par l'horrible toux et miné par la fièvre; elle aimait avec son âme ardente et naïve. Maintenant que la terre et le temps s'abîmaient dans le passé et que le redoutable avenir se levait à l'horizon, elle se détachait des choses fuyantes pour se rejeter vers la céleste miséricorde. Sans orgueil et sans égoïsme, elle s'ouvrait naturellement au repentir et à la confiance; elle n'était pas seulement résignée, elle était forte et généreuse. Elle consentit à ne plus revoir celui qu'elle n'avait jamais eu le droit de voir. C'était plus qu'accepter la mort; pour elle, tous les sacrifices étaient faits, puisque une seule chose la tourmentait, « la peine qu'elle allait lui causer ». Pour toute grâce, elle sollicita l'assurance qu'on lui permettrait de parler au prince quand l'heure suprême serait venue. Dans ce désir, les sens purifiés n'avaient aucune part; c'était une pensée de conversion.

Les négociations de l'abbé Latil avec Monsieur étaient plus ardues. Il fit appel à la pitié de l'homme, à l'honneur du sang

[1] Cardinal de Latil (Jean-Baptiste-Marie-Anne-Antoine), cardinal de Reims, duc et pair (1761 † 1829), suivit Charles X en exil et l'assista à ses derniers moments.

royal, à la foi du chrétien. Il mit sous la garde de Dieu même ce lit d'agonie et cette mort dans l'exil. Il fit comprendre qu'il y avait une faute à expier et un scandale à réparer. Ne serait-ce pas une honte que d'avoir moins de courage qu'une faible femme? Le comte d'Artois était capable d'entendre ce langage sévère mais élevé; il baissa la tête et se soumit.

Mme de Polastron redoutait pour le prince la concentration sur soi-même pendant ces jours d'angoisse. Elle exige que son ami se livre à ses promenades habituelles et à des exercices corporels plus nécessaires que jamais. Il obéit et rend compte de ses heures à Mme de Lage; elle sert ainsi d'intermédiaire entre ces deux cœurs dont la religion épure les sentiments. Voici quelques-uns de ces bulletins dont on devine la vraie destinataire et les poignants sous-entendus :

Vendredi, à neuf heures. J'ai reçu votre billet, j'étais bien sûr qu'elle serait calme, ce matin; mais la toux et le peu de sommeil me font de la peine.

Dites-lui que je pars, me portant bien, et que si mon cœur est souffrant, il éprouve aussi des consolations qu'il m'est doux de lui devoir. Que ne lui dois-je pas depuis vingt ans? Elle le sait; mais je veux qu'elle y pense, parce que je suis sûr que ce sera une jouissance pour son âme. Je ne lui demande rien; elle me connaît assez pour savoir tout ce dont j'ai besoin.

Assurez-la bien que je profite de ces deux jours de sacrifice pour faire de l'exercice et me soigner.

J'écrirai tantôt; mais ne cessez de dire combien je suis reconnaissant à tous ceux qui l'aiment et qui la soignent. Embrassez bien ce pauvre Louis; c'est un véritable petit ange pour la sensibilité et il mérite si bien d'être aimé!

A vous revoir bientôt; vous savez toutes les deux que j'ai grand besoin de beaucoup de détails. Il est inutile de vous parler de mes sentiments pour les amies de celle que Dieu m'a donnée pour tout, entièrement pour tout.

Vendredi, dix heures un quart du soir. — La *veuve* vous a dit que votre lettre m'avait fait un peu de bien et je vous charge de lui dire la même chose de la sienne; mais je n'ai pas plus tôt une lettre que je soupire après la suivante et j'ai déjà bien besoin que vous me mandiez demain tout ce que le médecin aura dit ce soir et comment la nuit se sera passée.

Ah! combien vous avez raison! On ne peut supporter des peines de cœur du genre de celles-ci qu'en songeant que la vie est bien courte et qu'elle est suivie d'une éternité où on peut ne jamais se quitter.

J'ai tenu toutes mes paroles. Ah! mon Dieu, je ne me pardonnerais pas d'avoir un mal de tête par ma faute. Je serai très sûrement, dimanche, avant neuf heures et demie, à Brompton. Je vous défie toutes de concevoir à quel excès mon cœur en a besoin. Il est si vrai que je me croirais au comble du bonheur non seulement de mourir, mais de vivre quarante ans dans un cachot pour lui épargner même une souffrance.

Je ne veux pas continuer; dites-vous tous les uns aux autres que je vous aime bien.

Samedi, à sept heures et demie. — Dieu veuille que les nouvelles de ce soir me paraissent un peu plus douces! J'ai été deux heures et demie à cheval, malgré la neige et la pluie; je ne peux pas mieux obéir. Je me porte bien; la baronne pourra vous l'attester. Je tâche de me pénétrer de tout ce qui fortifie notre amie, et je réussis quelquefois; mais, hélas! mon cœur est dans un cruel étau.

A demain matin. Je n'ose rien désirer et je me borne à partager toutes les souffrances de celle qui est bien plus que la moitié de tout mon être. Je serai à Brompton avant neuf heures et demie.

Mme de Polastron avait toujours été bonne et franche, elle garda jusqu'à la fin cette douceur et cette simplicité. Reconnaissante à ceux qui ne l'avaient pas abandonnée, elle trouvait un mot tendre pour chacun. Elle fouillait dans ses pauvres trésors pour laisser à tous un souvenir de leur union ou de leur rencontre ici-bas.

Enfin le moment solennel est venu. Tous ses intimes étaient réunis, un seul excepté, auquel tous pensaient. Elle leur demanda pardon avec humilité et dignité. Puis elle reçut le viatique et l'extrême-onction. Les assistants à genoux étaient profondément remués. Elle exprima sa religieuse gratitude à l'abbé Latil. On fit approcher son fils Louis, ramené du collège; elle l'embrassa et le bénit avec une inexprimable tendresse. Le visage semblait transfiguré; tous ses gestes avaient une grandeur qui n'était déjà plus de ce monde. Tant d'émotions ayant épuisé le peu de forces qui restaient, on laissa la malade seule.

La nuit fut assez paisible; le peu d'huile qui restait dans la pauvre lampe achevait de brûler. Le lendemain, l'agonie commença sans secousses. Le comte d'Artois, qui errait autour de la chambre et qu'on tenait au courant de tout, fut introduit. La mourante dirigea vers lui ses yeux où brilla un faible éclair. Le prince voulait s'approcher; d'un geste le prêtre l'arrêta. Pendant quelques secondes on n'entendit que le bruit d'une respiration haletante. Mme de Polastron faisant un effort dit enfin :

— Avant de mourir, Monseigneur, je vous demande une grâce : soyez désormais à Dieu.

— Je le jure, dit le prince, après un court silence.

— Tout à Dieu, ajouta la femme, à Dieu seul!

Ce fut son dernier mot. Quelques minutes après, la tête retomba, les yeux se voilèrent, un léger frisson secoua ce corps exténué et un soupir annonça que tout était fini sur la terre pour Louise d'Esparbès de Lussan, comtesse de Polastron.

Deux ans auparavant, aux premiers jours d'août 1802, pendant le dernier voyage qu'elle avait fait à Edimbourg, Mme de Lage avait coupé elle-même, pour M. le comte d'Artois, une mèche des cheveux de Mme de Polastron. Le 31 mars 1804, le jour même de l'enterrement, qui était un samedi saint, le prince les rendit à cette fidèle amie, qui les conserva précieusement comme une relique désormais consacrée par la mort. Nous avons nous-même, cent ans après, tenu entre nos doigts cette mèche[1] longue de 47 centimètres, souple et fine comme de la soie, parfumée comme au temps où elle était vivante; la lumière en se jouant dans la masse brune y faisait scintiller des reflets d'or. Nous nous rappelions alors un joli billet où la jeune fille disait à sa chère « Blimonette » :

Je t'envoie les cheveux que tu m'as demandés. Garde-les bien soigneusement. Plus tard, beaucoup plus tard, lorsque nos têtes seront devenues toutes blanches, nous nous rappellerons avec plaisir qu'il n'en a pas toujours été ainsi.

Elle ne soupçonnait pas alors que les mélancoliques couleurs de la vieillesse ne pareraient jamais sa tête rieuse.

La morte survécut toujours dans le souvenir du comte d'Artois, devenu Charles X. On en trouve l'émouvant témoignage dans les lettres écrites à Vaudreuil et à la comtesse Diane. Nous citerons de préférence quelques passages de celles qu'il envoyait à Mme de Lage. Sous les précautions rendues nécessaires par la police impériale on devine les angoisses du cœur. Il disait quelques mois après le douloureux événement :

Andrinette est excessivement occupée depuis quelque temps; cette distraction forcée lui est assez utile; mais la plaie est toujours aussi vive, aussi déchirante, et rien ne peut y porter remède en ce monde. L'activité, l'activité, voilà tout ce qu'il faut à Andrinette; c'est la seule idée qui puisse soutenir, fortifier et élever son âme. Quant à son cœur, il est flétri, desséché pour toute sa vie.

Elle est sensible aux soins, surtout à ceux de l'amie de son amie, qui est bonne et parfaite pour elle; mais, hélas! elle ne peut plus rien aimer sur cette terre de malédiction. Sa santé se soutient; et parce que Dieu l'ordonne, parce que Dieu lui promet de la réunir à jamais avec l'être qui était bien plus que la moitié d'elle-même, elle remplira, dans toute leur étendue, tous les devoirs sans exception qui lui sont imposés.

Adieu; soignez votre santé; donnez-nous de vos nouvelles; parlez-

[1] Cette mèche est restée dans le papier sur lequel la marquise de Lage inscrivit sa provenance. Elle est avec toutes les lettres inédites des deux amies et d'autres précieux souvenirs renfermés dans un grand portefeuille vert, en la possession du comte de Sèze.

nous de votre mère [1] et de votre fille et comptez pour la vie sur la constance de mon amitié et de mon intérêt.

Un an après, le 9 avril 1805, les regrets sont aussi vifs et la résignation aussi touchante est puisée aux mêmes sources :

Je suis ce que vous m'avez vu, ce que je serai toujours. Je croyais que les époques m'étaient quasi indifférentes; cependant le 27 mars a été un terrible jour pour moi. Je voyais tout, j'entendais tout et je suis resté tout seul pour n'être distrait par rien et pour être en liberté.

Je me dirige, autant que je le puis, vers le lieu où la Providence daignera nous réunir pour la bénir à jamais. Malheureux, bien malheureux sont ceux qui ne connaissent pas de telles consolations. Le monde est fini pour moi; j'éprouve des douleurs qui ne peuvent être connues que de mon cœur. Eh bien, je ne changerais pas mon sort pour celui de qui que ce soit et je préférerais mille fois mourir de regrets plutôt que de vivre avec un instant d'oubli ou même de consolation mondaine. Je vous dis cela, parce que je crois que vous m'entendez, du moins en partie. Au surplus, je me porte très bien et j'ai trop d'envie d'arriver où j'ai la douce confiance *qu'on m'attend* pour négliger l'accomplissement des *devoirs* qui me sont prescrits.

Même note un an plus tard :

C'est aujourd'hui le mardi saint, par conséquent un autre anniversaire. Qu'il est nécessaire de s'armer d'une résignation sans réserve et à quel excès notre sainte religion est nécessaire à tout! C'est elle seule qui fait supporter la vie.

Si Charles X tint religieusement la parole jurée à Dieu près de son amie expirante, Mme de Lage ne lui fut pas moins fidèle.

Le jeune Louis de Polastron entra au service dès que l'âge le lui permit, fut lieutenant de cavalerie dans l'armée anglaise et partit pour Gibraltar où il mourut de la fièvre jaune presque en arrivant [2]. Mme de Lage et le comte d'Artois pleurèrent sa mort comme celle d'un fils. Les lettres où ils épanchent leur douleur et leurs regrets montrent une fois de plus quelle tendresse ils avaient pour la mère.

Comme cette aimable la Vallière, à laquelle ces souvenirs nous ramènent irrésistiblement, Mme de Polastron a été plus faible que perverse; elle mérite d'être plainte autant que blâmée. La postérité, comme Dieu, lui a été indulgente, parce qu'elle a toujours été modeste et sincère.

Comtesse H. de Reinach-Foussemagne.

[1] La marquise d'Amblimont, qui était à Saintes avec Stéphanie de Lage.

[2] Son père, le comte de Polastron, qui avait émigré de son côté, se remaria le 29 février 1808, en l'église catholique de Carlsruhe, avec Salomé-Marie-Louise Becker. Maréchal de camp, il mourut gouverneur de Bayonne, le 26 août 1821, dernier de sa race. Sa veuve sollicita une pension qu'elle obtint immédiatement. (Archives du ministère de la guerre.)

L'EXPANSION MARITIME DE L'ALLEMAGNE

LE CINQUANTENAIRE DU " NORDDEUTSCHER LLOYD "

Dans le discours solennel qu'il prononça le 14 novembre 1906 au Reichstag allemand, le chancelier de l'empire formula cette pensée : « Nous ne songeons pas à construire une flotte aussi puissante que la flotte anglaise, mais c'est notre droit et notre devoir d'entretenir des forces navales qui répondent à l'importance de nos intérêts commerciaux ainsi qu'à la nécessité de défendre les intérêts que nous possédons au delà des océans et de protéger les côtes de notre pays. »

Extraite d'une harangue d'allure essentiellement pacifique, une pareille déclaration ne saurait paraître agressive vis-à-vis de l'Angleterre ou de toute autre puissance, mais elle indique, en termes suffisamment nets, que l'Allemagne entend poursuivre à sa guise le développement de sa marine de guerre et de sa marine commerciale, quoi qu'on en dise à l'étranger et à l'intérieur. Au reste, Guillaume II n'a pas hésité à dissoudre un parlement coupable de marchander au prince de Bülow les crédits demandés pour la colonie du Sud-Ouest africain, et la fameuse devise : *Unsere Zukunft liegt auf dem Wasser*, « notre avenir repose sur la mer », reste l'idée maîtresse de son règne; elle n'a pas été désavouée par le peuple allemand lors de sa dernière consultation électorale.

Le 20 février, le « Norddeutscher Lloyd », devenu la plus grande compagnie de navigation postale du monde, a célébré le cinquantième anniversaire de sa fondation. A l'occasion de cette solennité, il nous a paru intéressant de rechercher les causes, de signaler les étapes de la prestigieuse expansion maritime de l'Allemagne et d'esquisser à grands traits l'histoire de cette Compagnie brêmoise qui fait aujourd'hui flotter victorieusement son pavillon sur tous les océans, drainant partout passagers et marchandises, et possède à elle seule un tonnage à peu près égal à celui de tous les steamers français réunis.

*
* *

Ce qu'il faut le plus admirer dans le développement naval de l'Allemagne, c'est la rigoureuse méthode avec laquelle il a été préparé et poursuivi.

Nous ne parlerons pas de la flotte militaire.

Pour promouvoir une marine de guerre, il suffit de recevoir une impulsion directrice, de posséder des techniciens compétents, un état-major avisé et de larges crédits.

Pour développer, dans des proportions aussi considérables que les statistiques en témoignent, sa marine commerciale, il a fallu, en outre, à l'Allemagne, un puissant essor économique et de vigoureuses initiatives privées.

Les traités de commerce de 1894, très habilement rédigés, donnèrent à l'industrie germanique des débouchés nouveaux; ils avaient été eux-mêmes précédés par l'achèvement d'un réseau de navigation intérieure, qui ne coûta pas moins d'un milliard et demi de francs, mais dont le résultat avait été de tripler le trafic sur les fleuves et canaux.

La politique d'expansion coloniale, qui répugnait au génie de Bismarck, fut préconisée ardemment par Guillaume II, et la Ligue maritime se chargea d'en vulgariser les doctrines. La population allemande croissait démesurément, malgré l'émigration vers les deux Amériques; n'était-il pas avantageux d'en orienter l'excédent sur des territoires nouveaux, rattachés à la mère-patrie et protégés par son drapeau?

L'établissement des colonies d'Afrique, l'occupation de Kiao-Tchau, l'acquisition des Carolines, le partage de l'archipel de Samoa, l'expédition de Chine, où l'on vit, comme dans le tableau symbolique peint par l'Empereur, le saint Michel allemand, entraînant à sa suite les contingents armés de l'Europe, terrasser le dragon des Célestes : telles furent les courtes étapes de cette politique jugée audacieuse, mais qui fut vraiment féconde.

Il importait à l'empire de ne plus demeurer tributaire de l'étranger pour ses constructions navales. Son gouvernement et ses armateurs firent, dans ce but, des sacrifices énormes que le succès récompensa. De 1870 à 1880, six grands chantiers furent fondés. Pour activer leur production, une loi, promulguée en 1885, accorda une forte subvention aux vapeurs commandés à l'industrie nationale. Cependant, pour les grands paquebots, le « Norddeutscher Lloyd » et la « Hamburg Amerika » étaient encore obligés de recourir aux *yards* de la Clyde ou de Belfast. Le développement intensif des chantiers allemands et le perfection-

nement de leur outillage finirent par triompher de la concurrence anglaise. En 1892, 74 pour 100 du tonnage des steamers rapides étaient de construction britannique et 26 pour 100 de construction allemande. En 1907, la proportion est presque exactement renversée.

La production des chantiers allemands progresse régulièrement. Le *Vulcan*, de Stettin, au capital de 10 millions de marks, n'occupe pas moins de 8000 ouvriers; la compagnie *Blom et Voss*, de Hambourg, le *Bremen Vulcan*, de Vegesack, la *I. C. Tecklenborg*, de Bremerhaven, le *Neptune*, de Rostock, la *Germania*, de Tegel, pour ne citer que les principales maisons, sont en pleine prospérité et distribuent à leurs actionnaires des dividendes variant de 4 1/2 à 14 pour 100.

Des documents statistiques, empruntés à M. A. Raffalovich, donnent une idée de la puissance de transport de la marine marchande germanique, comparée à celle des autres nations, et aussi de son appropriation aux besoins d'une guerre lointaine.

Pour expédier 16 000 soldats en Egypte, en 1882, il fallut à l'Angleterre dix jours de préparation avant le premier départ, et le transport s'effectua en vingt jours.

Quand la France entreprit la seconde campagne de Madagascar, les préparatifs ne demandèrent pas moins de cinquante-cinq jours, et les départs s'échelonnèrent sur quatre-vingt-six jours, pour transporter un effectif de 15 000 hommes.

Lorsque se poursuivit dans l'Afrique du Sud la lutte contre les Boers, le premier *troopship* partit d'Angleterre onze jours après la décision prise par le gouvernement de commencer les hostilités, et 177 000 soldats furent transportés en deux cent soixante-six jours.

Pour l'expédition de Chine, l'Allemagne commença ses envois de troupes au bout de neuf jours et, en seize jours, elle put expédier 13 500 hommes.

Il convient de noter qu'aucun transport ne fut effectué par un bâtiment de guerre, et que l'amirauté put affréter en un laps de temps aussi court, 20 paquebots pour les hommes, 22 steamers pour le matériel et 18 pour le charbon, sans désorganiser les principaux services des compagnies de navigation.

*
* *

Pour être définitivement efficaces, les efforts doivent être persistants et concentrés. En art militaire, les grands capitaines ont toujours cherché à grouper sur un point déterminé du champ de bataille, à une heure donnée, le plus possible de combattants.

Pour obtenir la meilleure part de l'empire des mers, le gouvernement impérial a suivi une tactique analogue. Sans négliger les

itinéraires du Nord et du Sud-Amérique presque toujours propices à des transactions rémunératrices, il voulut s'assurer, dans un but à la fois politique et commercial, la prédominance du trafic maritime d'abord en Extrême-Orient, et ensuite en Méditerranée.

Dans quelle mesure les résultats correspondirent-ils aux capitaux engagés et à l'énergie persévérante déployée? Quelques renseignements précis l'établiront.

Il y a près de vingt ans, revenant d'Indo-Chine, j'aperçus, à l'entrée de la mer Rouge, la coque éventrée d'un paquebot, naufragé sur des récifs. C'était un des premiers navires inaugurant un service postal allemand, et les officiers du bord raillaient agréablement les « mangeurs de choucroute » assez audacieux pour venir concurrencer dans ces parages les compagnies anglaises et françaises. Le « Norddeutscher Lloyd », soutenu par le gouvernement, ne se laissa pas abattre par ses premiers échecs; ses actionnaires pardonnèrent à ses directeurs quelques exercices déficitaires, dans l'espoir de revanches prochaines.

En 1903, les plus grands paquebots traversant le canal de Suez battaient pavillon allemand, malgré les sacrifices tentés par la Compagnie « Peninsular Oriental » pour renouveler sa flotte et soutenir la concurrence de sa jeune rivale.

Tandis que le « Norddeutscher Lloyd » assurait les services rapides et les communications postales, la « Hamburg Amerika » organisait des lignes de puissants cargo-boats, économiquement exploités, et si parfois les deux grandes compagnies, en raison même de leurs initiatives hardies, entraient en conflit, une intervention souveraine apaisait le différend et ramenait l'harmonie dans les efforts.

En dix ans, le commerce allemand avec la Chine passa pour les importations venant de Chine, de 1 million et demi à 46 millions de francs; et pour les exportations de 8 millions et demi à 67 millions. Les transactions avec le Japon s'élevèrent de 70 000 francs à 20 millions pour les importations; de 3 millions et demi à 88 millions pour les exportations.

Il va de soi que c'est l'Angleterre qui perdait tout ce que gagnait l'Allemagne, et ce n'est pas une des moindres causes du refroidissement diplomatique qui s'est manifesté entre les deux empires.

Le cabotage du sud de la Chine, autrefois accaparé par la marine marchande britannique, allait lui échapper peu à peu. En 1902, un rapport consulaire nous apprend déjà que les Allemands possèdent 52 caboteurs affectés au port de Hong-kong, tandis que les Anglais n'en comptent plus que 64.

La Compagnie hambourgeoise, de concert avec le « Norddeutscher Lloyd » a organisé un service régulier sur le Yang-tsé. Pour son propre compte, la compagnie brêmoise fit l'acquisition des flottes de deux sociétés anglaises, l' « Oriental Steam Fleet » et la « Holt Line », qui desservaient les itinéraires : Singapore, Sydney, Hong-kong.

Bangkok est en train de devenir un port allemand. M. André Brisse, qui a consciencieusement étudié les rapports douaniers du Siam, affirme que, en trois ans, la part du tonnage anglais dans le mouvement de navigation du royaume s'est abaissée de 76 à 38 pour 100, tandis que la proportion du tonnage allemand se relevait de 6 à 45 pour 100.

Un facteur nouveau et nullement négligeable, l'élément japonais, est intervenu dans les relations commerciales et maritimes de la Chine méridionale et de l'Indo-Chine depuis qu'a pris fin la guerre russo-japonaise. Pour le moment, il semble avoir arrêté net le développement du cabotage européen dans ces parages, mais sans provoquer de mouvement de recul. Au reste, les positions acquises par les Allemands en Extrême-Asie sont assez importantes et profitables, pour qu'ils puissent s'en contenter et leur seule ambition à l'heure actuelle doit être de les conserver.

C'est dans le bassin méditerranéen, où il ne possède pas un pouce de terre, pas un dépôt de charbon, mais où il compte sur les bons offices des sultans de Constantinople et de Fez et de leurs sujets musulmans, que Guillaume II a résolu depuis peu de concentrer les efforts des deux grandes compagnies allemandes.

L'Italie s'est peu à peu détachée de la Triplice. Si une crise intérieure dissociait les peuples actuellement réunis sous le sceptre de la maison de Habsburg, il importe à l'intérêt de l'empire que Trieste devienne le grand débouché de ses produits vers le Sud et l'Orient en même temps qu'un point d'appui solide de ses flottes. C'est donc pour poursuivre une double action économique et politique que le gouvernement germanique prend position dans les eaux méditerranéennes et entend y exercer une influence prédominante.

Jusqu'en 1903, la grande mer intérieure n'était guère desservie que par des lignes régulières françaises, italiennes et autrichiennes. Le cabotage réservé nous assure le monopole des transports entre la France et l'Algérie; les « Messageries maritimes », les compagnies Frayssinet et Paquet, la « Navigazione generale italiana » et le « Lloyd austro-hongrois » se partageaient la clientèle des voyageurs et les services sur Alexandrie, la Grèce, Constantinople, la Turquie d'Asie et la mer Noire.

Maîtresse de la ligne des Indes, par la possession des deux portes de la Méditerranée, Gibraltar et Port-Saïd, et de Malte, sa forteresse centrale, l'Angleterre négligeait de créer des lignes spéciales pour desservir les Echelles du Levant, se contentant d'y dépêcher des charbonniers et des cargos.

Déjà installées à Gênes et à Naples, points de départ de leurs lignes d'Amérique et ports d'escales de leurs paquebots d'Australie et d'Extrême-Orient, les compagnies allemandes voulurent étendre leur zone d'influence. Depuis trois ans, le « Norddeutscher Lloyd » a établi un service hebdomadaire de Marseille à Alexandrie avec escale à Naples qui concurrencie directement la ligne postale des « Messageries maritimes ». Ce service est assuré par deux paquebots autrefois affectés à la flotte de l'Atlantique, le *Hohenzollern* de 6668 tonnes de jauge brute et de 7500 chevaux, et le *Schleswig* de 6955 tonnes et 4000 chevaux, qui ne fournissent pas une vitesse plus considérable mais sont notablement plus grands que les bateaux français. Depuis l'an dernier, par un service combiné avec la « Deutsche Levante Linie », la compagnie brêmoise fait flotter son pavillon dans les principaux ports de la Grèce, de la Turquie et de la mer Noire.

Toutes les semaines, partent alternativement de Marseille ou de Gênes des vapeurs suivant l'itinéraire : Naples, Le Pirée, Smyrne, Constantinople. Du Bosphore, ils desservent tantôt Odessa et Nicolaieff, tantôt Batoum. Cinq paquebots : *Pera*, *Stambul*, *Therapia*, *Galata*, *Scutari*, sont affectés à cette ligne. Le meilleur d'entre eux, le *Therapia*, jauge 3781 tonnes et possède une puissance de 3 000 chevaux. L'ensemble de cette flotte est certainement inférieur en tonnage et vitesse à celle de la ligne postale française et de la ligne austro-hongroise.

La compagnie hambourgeoise qui, sauf pour la traversée de l'Atlantique Nord, s'est réservée exclusivement dans l'industrie des transports maritimes, les passagers de pont et les marchandises, a cependant inauguré un service de luxe rapide, d'Italie en Egypte. A cet effet, elle a acquis le *Scot* de l' « Union Castle Line », paquebot à double hélice de plus de 7000 tonnes, l'a baptisé *Oceana*, et, pendant la saison d'hiver, lui fait accomplir un voyage hebdomadaire de Naples à Alexandrie.

Sous le contrôle du « Norddeutscher Lloyd » et en service combiné avec lui, fonctionne depuis peu une ligne postale roumaine partant de Constantza et aboutissant également à Alexandrie, après avoir fait escale à Constantinople et Smyrne. Enfin, pour attirer ou conserver la riche clientèle qui hiverne sur la Côte d'azur et sur la terre des Pharaons, les compagnies alle-

mandes ont organisé un service entre Nice et Gênes avec arrêts à Monte-Carlo et San Remo, et ont construit des bateaux fluviaux remontant le Nil jusqu'en haute Egypte, qui enlèvent un grand nombre de touristes à la flottille de la célèbre agence Cook. Tout

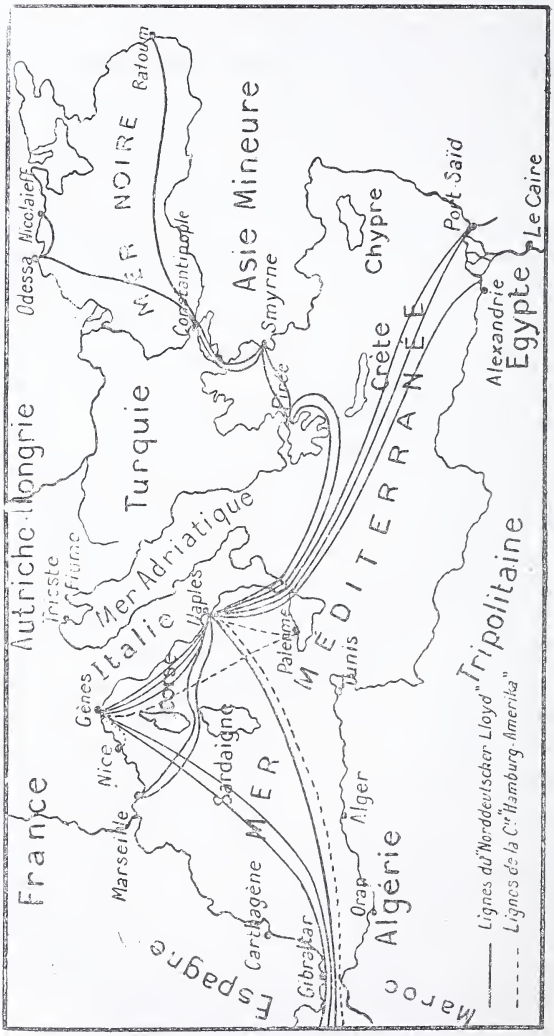

LES PRINCIPALES LIGNES ALLEMANDES DANS LA MÉDITERRANÉE

récemment encore, la « Hamburg Amerika » a inauguré une ligne de Brindisi à Corfou et Patras.

Depuis 1906, une compagnie de navigation allemande, l' « Atlas », exploite une ligne commerciale : Brême, Rotterdam, Malte, Pirée,

Smyrne, Salonique, Constantinople, Odessa et une autre desservant Rotterdam, Anvers, Alexandrie, Beyrouth et la Grèce.

On voit qu'il a suffi de quelques années à l'Allemagne pour s'établir fortement dans le bassin de la Méditerranée, pour fixer sur ses rives de solides points d'attache reliés entre eux par un réseau très serré de voies de communication.

Les services maritimes exploités sont-ils actuellement rémunérateurs? Il est difficile de savoir leur rendement exact, car les compte-rendus financiers des compagnies de Brême et de Hambourg ne fournissent que des résultats globaux, mais il suffit de connaître les recettes et dépenses de nos lignes françaises pour en déduire approximativement celles des lignes rivales qui, pour la plupart, consomment plus de charbon et transportent un peu moins de passagers et beaucoup moins de marchandises.

Il va de soi, cependant, que le trafic général suivant une progression régulière, toutes choses restant égales, les déficits iront en s'atténuant, et les lignes allemandes, instituées pour des visées essentiellement politiques, finiront peut-être un jour par rapporter des bénéfices.

Quoi qu'il en soit, les puissances qui se partageaient les grands services de navigation de la Méditerranée et retiraient de leur exploitation prestige, influence et profit, ont lieu de s'inquiéter des perspectives ouvertes à l'Allemagne.

La Chambre de commerce française d'Alexandrie, plusieurs de nos consuls, ont signalé avec insistance, dans des rapports documentés, les graves dangers qui menacent notre pavillon. Pour engager une lutte à armes égales, il faudrait que l'Etat français soutînt avec énergie ses compagnies postales et joignît ses efforts aux leurs pour triompher de la concurrence germanique. Jusqu'à présent, le ministère des Affaires étrangères s'est borné à constituer des dossiers.

Le gouvernement autrichien, s'il faut en croire le consul d'Angleterre à Vienne, dont le *Times* a transcrit un rapport [1], aurait signé avec le « Lloyd » de Trieste un contrat nouveau valable jusqu'en 1921. En vertu de ce contrat, le gouvernement paierait au « Lloyd » une subvention annuelle de 7 234 412 couronnes, prendrait à sa charge les droits du canal pour les lignes d'au delà de Suez et consentirait une avance, sans intérêts, de 6 millions de couronnes, payables en cinq années.

En échange de cette assistance financière, le « Lloyd » accélérerait considérablement ses services du Levant et de l'Extrême-Orient,

[1] *The Times*, numéro du 18 juin 1906.

s'engagerait à desservir, à la vitesse de 18 nœuds, la ligne Trieste-Brindisi-Alexandrie, et consacrerait une large partie de son capital au rajeunissement de sa flotte.

Le gouvernement anglais, qui se montra si généreux à l'égard de la compagnie Cunard, quand il s'agit de lui fournir les moyens de construire des « lévriers de l'Océan », plus grands et plus rapides que le *Deutschland* et le *Kaiser Wilhelm*, les champions de la traversée du Nord-Atlantique, a suscité, le mois dernier, la formation, en Egypte, d'une compagnie qui va s'efforcer de déloger au moins les Allemands de leurs lignes directes sur Alexandrie.

Cette compagnie, l' « Egyptian Mail Steamship », vient de se constituer au capital de 660 000 liv. st., dont les deux tiers ont été fournis par les fondateurs (groupes égyptiens, anglais et belges), et le dernier tiers fut souscrit à Londres.

Elle a déjà commandé aux chantiers Fairfield, de Glascow, deux paquebots à turbines, d'un tonnage de 13 000 tonnes, devant donner, en service, une vitesse de 20 nœuds et demi à l'heure. Aménagés avec un confort et un luxe inouïs, ces palais flottants accompliront, en soixante-dix heures, — moins de trois jours, — la traversée de Marseille à Alexandrie, et distanceront de beaucoup les meilleurs paquebots des flottes méditerranéennes.

Mais le prix du passage sera sans doute fort élevé, ce qui limitera le nombre des voyageurs. Le prospectus d'émission que j'ai eu sous les yeux déclare que la compagnie recevra une subvention du gouvernement khédivial; toutefois, on néglige d'en indiquer le montant.

Pour maintenir leur situation actuelle, si facilement et si rapidement conquise, les Allemands devront donc encore consentir de lourds sacrifices et mettre en œuvre des énergies nouvelles.

La lutte qui va s'engager promet d'être âpre et ardente; il est à craindre que la France, autrefois si respectée et si puissante en Méditerranée, ne joue qu'un rôle secondaire et bien effacé dans cette bataille dont le « contrôle » politique et économique de la grande mer intérieure sera l'enjeu convoité.

*
* *

Pour faciliter l'analyse des causes primordiales de l'expansion maritime dont l'Allemagne a lieu d'être fière, il est utile de connaître l'histoire des deux compagnies qui furent les agents d'exécution les plus fidèles et les plus actifs de la pensée impériale.

La monographie de la « Hamburg-Amerika » a été publiée en Allemagne et résumée en France[1]. Cette compagnie a pour

[1] *Die Entwickelung der Hamburg-Amerika Linie, von 1847 bis 1901.*

principal objet, comme les « Chargeurs-Réunis » et quelques maisons d'armement en France, d'assurer à des vitesses modiques des transports d'émigrants et de marchandises, qui sont effectués d'ailleurs dans des conditions souvent très rémunératrices.

Il me paraît préférable d'esquisser l'histoire du « Norddeutscher Lloyd », qui possède à la fois des paquebots à marche très rapide et des paquebots mixtes, et peut fournir des termes de comparaison avec nos compagnies « la Transatlantique » et « les Messageries maritimes », dont il concurrencie les services sur presque tous les points du globe.

Aussi bien, la célébration solennelle du cinquantenaire de sa naissance donne-t-elle un intérêt spécial d'actualité à une étude concernant la compagnie brêmoise.

C'est le 20 février 1857 que fut définitivement enregistrée la Société du « Norddeutscher Lloyd ». Ses éléments constitutifs n'étaient pas très homogènes; ils comprenaient une maison d'armement en liquidation, « l'Océan », une compagnie d'assurances, une société de navigation fluviale et deux sociétés de remorquage.

L'amalgame avait été réalisé par un homme de grand sens pratique, rompu aux affaires, le consul H. H. Meier.

L'objet de la nouvelle compagnie, fondée au capital de 3 millions de thalers or, était ainsi défini : « Etablir des communications maritimes régulières entre l'Europe et les pays transatlantiques, traiter toutes affaires d'assurances, transporter des passagers et marchandises par des paquebots de haute mer et des bateaux fluviaux, assurer des services de remorquage sur le Weser et ses tributaires en amont et en aval de Brême. »

A l'origine, la compagnie ne possédait que trois petits vapeurs, l'*Adler*, le *Mowe* et le *Falke*, desservant Londres et la côte orientale anglaise; mais elle avait commandé à des chantiers britanniques quatre paquebots à hélice, destinés à une ligne régulière reliant l'Allemagne à l'Amérique du Nord.

Le premier livré de ces vapeurs, le *Bremen*, fut prêt en juin 1858. A l'occasion de son départ, on organisa un banquet, auquel prirent part les membres du Sénat et de la Chambre de commerce de la ville hanséatique. Le consul Meier y prononça un important discours dans lequel il prédit le brillant avenir réservé à la compagnie, si elle savait se montrer prudente, économe et surtout énergique. « Sur notre pavillon, dit-il, vous voyez une ancre

von Dr K. Thiess. (Iéna, Fischer 1901). *La Compagnie de navigation Hamburg-Amerika*, par Paul Bachmann, 1902 (Extrait des *Entretiens économiques et financiers*).

et la clef de Brême entrecroisées et entourées d'une couronne de lauriers. Ces armes sont un symbole : l'ancre affirme notre espoir que la clef nous ouvrira toutes larges les voies du commerce; les lauriers présagent le succès que nous saurons maintenir et étendre grâce à la vigueur, à la persévérance et à la ténacité germaniques. »

Le 19 juin, à six heures du soir, le *Bremen* quittait le wharf de Bremerhaven, emportant un passager de cabine, 93 émigrants et 100 tonnes de marchandises. Il arriva à New-York, le 4 juillet, à sept heures du matin. Il est bon de rappeler ses caractéristiques pour permettre de les comparer à celles des principaux *liners* d'aujourd'hui. Il mesurait 334 pieds de long sur 42 de large, pouvait transporter 850 tonnes de charbon et 1000 tonnes de fret. Ses machines développaient une force de 700 chevaux.

Jusqu'en 1863, le service de New-York fut assuré par les quatre steamers du type *Bremen*, puis un nouveau paquebot vint s'ajouter à la flotte. L'*Amerika* avait été commandée à Greenock, mais, pour encourager l'industrie naissante de l'Allemagne, les directeurs du Lloyd avaient exigé que l'arbre de couche en acier fût fourni par les usines Krupp, d'Essen. Ce navire, qui marchait à 13 nœuds, fut un des plus rapides de l'époque.

On avait dû augmenter de 1 million de thalers le capital de la compagnie, dont les affaires prospéraient. En 1864, un dividende de 10 pour 100 était distribué aux actionnaires. A la fin de la guerre de Sécession, une activité nouvelle se manifesta dans les transactions commerciales; les dividendes furent portés à 15 pour 100. Un nouveau paquebot, le *Deutschland*, fut lancé, et les départs pour New-York devinrent hebdomadaires, en même temps que fut créée une ligne directe de Brême à Baltimore.

L'Allemagne, en pleine voie d'unification fiscale et d'essor industriel, applaudissait aux succès maritimes du « Norddeutscher Lloyd » et, le 15 juin 1869, le roi de Prusse Guillaume Ier, accompagné du prince Adalbert, du ministre de la guerre von Roon, des comtes de Bismarck et de Moltke, vint apporter à la compagnie les félicitations et les encouragements de la Confédération germanique.

La guerre franco-allemande marqua un temps d'arrêt dans le développement de la compagnie; mais les stipulations commerciales du traité de Francfort favorisaient assez puissamment les exportations du territoire impérial, et élevaient assez haut le prestige de l'Allemagne pour déterminer un nouvel élan.

Une autre ligne régulière fut organisée pour desservir les Antilles; l'embouchure du Weser fut draguée et rectifiée; un bassin de radoub de grandes dimensions fut installé. En 1875, le

conseil d'administration décida la création d'une ligne sur l'Amérique du Sud, qu'il fallut doubler au bout de trois ans en raison de l'accroissement du trafic.

L'introduction des « Express Steamers » dans les flottes de l'Atlantique nord allait déterminer une phase encore plus brillante dans l'existence de la Compagnie brêmoise.

Avant 1878, la vitesse moyenne des paquebots ne dépassait guère 12 nœuds. Mais la « Compagnie Guion », avec l'*Arizona*, venait d'obtenir 16 nœuds dans la traversée d'Europe à New-York. Le directeur du Lloyd, M. Lohman, résolut d'atteindre et, s'il était possible, de dépasser un peu cette vitesse. Il y réussit et l'*Elbe* (1881), la *Werra*, la *Fulda* accomplirent régulièrement le parcours de Brême aux Etats-Unis en huit jours et demi.

Le 20 février 1882, le « Norddeutscher Lloyd » fêtait gaiement le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation et ses directeurs pouvaient jeter un regard satisfait sur le chemin parcouru. La Compagnie possédait 36 paquebots, dont 29 transatlantiques, et l'ensemble de la flotte représentait 100 000 tonnes. Elle tenait le quatrième rang parmi les grandes compagnies de navigation européennes.

Seules, la « Péninsulaire et Orientale », les « Messageries maritimes », la « Compagnie générale transatlantique », la dépassaient par le nombre et la puissance de leurs navires.

Une nouvelle augmentation du capital social, une émission d'obligations pour 15 millions de marks permirent au « Lloyd » de commander une série de nouveaux « lévriers de l'Océan » : *Eider*, *Ems* (17 nœuds), *Aller*, *Trave*, *Saale* (18 nœuds), *Lahn*, *Kaiser Wilhelm* (aujourd'hui *Hohenzollern*), *Spree*, *Havel*. Outre ces paquebots très rapides, on mettait en service des steamers mixtes, moins luxueux, tels que le *Dresden* et la *Gera*, destinés au transport des marchandises et des passagers de cabine et d'entrepont.

En 1885, le gouvernement résolut de subventionner une ligne nationale desservant l'Extrême-Orient et l'Australie. Une loi votée par le Parlement autorisait la conclusion d'une convention postale avec une compagnie maritime, pour une durée maxima de vingt-cinq ans et moyennant une subvention annuelle de 4 millions de marks. Les compagnies hambourgeoises formulèrent des offres, mais celles du Lloyd furent préférées et la Compagnie brêmoise assuma la charge du service. Un emprunt supplémentaire de 20 millions de marks fut émis. Le 30 juin 1886, l'*Oder* inaugurait la ligne de Chine, et, le 14 juillet suivant, le *Salier* était le pionnier de celle d'Australie.

Les débuts de ces deux lignes furent laborieux, leurs premiers résultats déficitaires; mais la Compagnie, soutenue efficacement

par le gouvernement, qui n'hésita pas à augmenter le chiffre de la subvention et à en prolonger la durée, ne se laissa pas décourager et persista à maintenir et à améliorer des services qui ne tardèrent pas à devenir rémunérateurs. En 1891, le « Lloyd » s'implante plus solidement encore en Italie et inaugure une ligne : Gênes-Gibraltar-New-York principalement destinée au transport des émigrants et qui donne des résultats avantageux.

Puis, augmentant constamment le tonnage des unités de sa flotte, la Compagnie fait construire des paquebots d'un type nouveau : *Prinz Heinrich*, *Prinz Regent Luitpold*, avec château central réservé aux passagers et très vastes cales pour les marchandises. Ces paquebots, jaugeant 6300 tonnes, furent bientôt suivis par le *Kœnig Albert*, la *Prinzess Irene* à deux hélices de près de 11 000 tonnes. Ce furent les plus grands navires qui s'engagèrent dans le canal de Suez et profitèrent de son approfondissement.

Mais c'est sur la ligne du Nord-Atlantique que la lutte pour la puissance et la vitesse s'engagea le plus ardemment entre les compagnies rivales. La « Compagnie transatlantique », malgré la mise en service de la *Provence*, la ligne américaine, la « White Star », furent reléguées au second plan; la puissante compagnie britannique, la « Cunard », tint un moment la tête avec la *Lucania* et la *Campania*, mais, en attendant qu'elle prenne une revanche avec ses deux paquebots monstres à turbines qui doivent donner 25 nœuds, ce sont quatre steamers allemands qui détiennent, à l'heure actuelle, le record de la vitesse pour la traversée de l'Océan. De ces quatre, l'un appartient à la « Hamburg Amerika », le *Deutschland* et les trois autres : le *Kaiser Wilhelm II* (19 361 tonnes et 40 000 chevaux), le *Kronprinz Wilhelm* (14 908 tonnes et 35 000 chevaux), le *Kaiser Wilhelm der Grosse* (14 349 tonnes et 28 000 chevaux) portent le pavillon de la Compagnie brêmoise). La vitesse moyenne de ces paquebots varie entre 21 et 22 nœuds à l'heure.

Il convient d'observer qu'ils sortent tous des chantiers germaniques. Les Anglais reconnaissent, non sans quelque amertume, que les ingénieurs allemands sont devenus des maîtres en matière de construction navale. Il y a vingt-cinq ans, aucun armateur de Hambourg, de Brême ou de Lubeck n'eût osé commander à un chantier national un vapeur d'un moyen tonnage; et maintenant ce sont les *firms* de Belfast et de la Clyde qui, après avoir perdu leur meilleure clientèle étrangère, se voient obligés de se tenir au courant des perfectionnements d'outillage et des améliorations techniques réalisés dans les établissements de la Baltique et de la mer du Nord.

Aucun port n'est mieux aménagé que ceux de Hambourg et de Brême, pour le passage des navires en bassin et pour leur réfection rapide. Il n'y a pas moins de six *dry docks* à Brême dont l'un, le nouveau Kaiserdock, mesure 225 mètres de long et 25 mètres de large. Pour expérimenter ses types de navires à l'aide de modèles réduits, le « Norddeutscher Lloyd » a très ingénieusement installé un bassin couvert analogue à celui qu'imagina W. Froude pour l'amirauté britannique et qui fut établi à Torquay.

En raison du développement si rapide de sa flotte de guerre et de sa marine marchande, l'Allemagne devait manquer de marins, d'officiers mariniers et de capitaines. Afin d'assurer le recrutement et l'instruction de ses cadres, le « Lloyd » a fait l'acquisition de deux grands voiliers qui naviguent au long cours et constituent ses bâtiments-écoles. Chacun d'eux est aménagé pour recevoir une centaine de cadets.

Une substantielle notice, éditée par la compagnie, donne d'intéressants renseignements sur les cours professés et l'enseignement pratique donné à ces élèves officiers. Elle fait connaître d'autre part le détail des approvisionnements consommés pendant une année sur les navires de la compagnie. La consommation de la viande correspond à l'abatage de 13 270 bœufs, 14 208 porcs, 7205 veaux et 16 243 moutons. En calculant sur la base de 75 kilos par personne, chiffre admis pour la ville de Berlin, les approvisionnements du « Lloyd » suffiraient à nourrir durant une année entière la population d'une ville de 54 000 habitants.

Pendant l'année 1905, le nombre des passagers transportés a atteint le chiffre de 449 243 et le nombre de milles marins parcourus s'est élevé à 5 850 400, ce qui correspond à peu près à 271 fois le tour du monde.

Le capital social du « Norddeutscher Lloyd », qui était de 100 millions de marks, a encore été, en 1906, augmenté de 20 millions. Il s'élève donc maintenant à 145 millions de francs.

*
* *

Il y a quelques années, les flottes de la « Compagnie brêmoise » et de notre « Compagnie française des Messageries maritimes » pouvaient presque se comparer unité par unité et s'équivalaient assez exactement. Les lignes desservies n'étaient pas identiques, mais si le « Lloyd » possédait un service sur New-York que n'avait pas la compagnie française, celle-ci maintenait seule de son côté une ligne bi-mensuelle sur Madagascar et Maurice et les lignes postales de la Méditerranée.

La flotte du « Norddeutscher Lloyd », en 1895, comptait 53 va-

peurs jaugeant 210 200 tonnes. A la même date, celle des « Messageries » comprenait 59 vapeurs jaugeant 204 500 tonnes.

En 1906, onze ans après, les « Messageries » possèdent 68 vapeurs dont 13 à deux hélices jaugeant 291 310 tonnes. Mais le « Norddeutscher Lloyd » a fait des bonds de géant et sa flotte comprend 124 vapeurs, dont 46 à double hélice, jaugeant 559 600 tonnes. Et encore je ne fais pas état des dix paquebots en construction (93 500 tonnes) ni des 50 vapeurs fluviaux appartenant à la compagnie.

L'écart entre les deux flottes me paraît correspondre assez justement au développement respectif des marines marchandes de l'Allemagne et de la France durant cette période. Pendant ces onze dernières années, notre flotte de paquebots gagnait péniblement 3,80 pour 100 chaque année, tandis que celle des Allemands progressait de 15 pour 100.

Comment expliquer la différence accusée par de pareils chiffres?

Nous avons indiqué, à grands traits, les causes du développement colossal de la marine marchande de l'empire allemand; on peut en déduire les raisons de la stagnation de l'industrie maritime française.

L'industrie maritime, comme le disait M. André Lebon, président du conseil d'administration des « Messageries maritimes » aux actionnaires de la Compagnie réunis en assemblée générale, n'est qu'une « industrie de reflet ». Pour qu'elle soit florissante, il faut que, tout d'abord, l'industrie générale du pays soit prospère. L'émigration qui, *a priori*, pourrait sembler un indice de pauvreté, détermine parfois, pour un Etat producteur, l'ouverture de débouchés importants.

L'Allemagne est un empire qui essaime. Depuis vingt-cinq ans, environ 2 500 000 Allemands ont émigré; ils se sont établis dans les deux Amériques, aux Antilles, sur les côtes occidentale et orientale d'Afrique, en Chine, en Australie, fondant des familles, créant des comptoirs, des établissements agricoles et industriels.

Ces groupes doivent être pourvus d'aliments, de vêtements, d'outils, pour eux-mêmes et pour les indigènes avec qui ils entretiennent des relations d'affaires. Des commis-voyageurs allemands, intelligents et pratiques, visitent fréquemment toutes ces colonies; ils connaissent les goûts, les besoins variés de ces groupements constitués par leurs compatriotes, se conforment rigoureusement aux indications des commandes de leurs clients et leur donnent toute satisfaction quant aux prix et aux modèles.

Les maisons d'exportation, grâce à des tarifs spéciaux des chemins de fer et à un réseau très complet de voies navigables,

dirigent à bon marché leurs marchandises sur les ports de Gênes, de Hambourg et de Brême, régulièrement desservis par les lignes du « Lloyd » et de la « Hamburg Amerika ».

Le gouvernement intervient à son tour pour favoriser la navigation nationale. Aux époques difficiles, il paraît que l'empereur n'hésite pas à venir en aide à la compagnie brêmoise en recourant au trésor de guerre; et, pour assurer aux lignes sur New-York la plus grosse part des passagers d'entrepont, une mesure de police obligea les nombreux émigrants russes et polonais qui, chaque année, vont chercher aux Etats-Unis des moyens d'existence, de justifier, avant de franchir la frontière prussienne, qu'ils possédaient un billet de passage sur un paquebot *allemand*.

En France, c'est uniquement par des subventions postales rigides, par des primes à la construction et à la navigation, que le gouvernement défend et encourage sa marine marchande.

Il faudrait faire plus et mieux. Il me suffit aujourd'hui de signaler un péril grave que révèle la situation de notre marine marchande, comparée à celle de l'Allemagne.

Nos compagnies subventionnées ont fait preuve d'énergie et de bonne volonté. Au prix de lourds sacrifices, elles ont triomphé, par leurs propres efforts, des dangers qui menaçaient leur existence même. Tout récemment, elles ont pris d'heureuses mesures pour développer leur puissance de transport. La Compagnie générale transatlantique a doublé sa ligne postale de New-York d'un service de cargo-boats aménagés pour émigrants. Les « Messageries maritimes », d'accord avec les « Chargeurs-Réunis », ont créé une ligne régulière mensuelle allant chercher du frêt lourd jusqu'à Anvers et le portant, sans transbordement, jusqu'en Chine et au Japon. Mais l'initiative des armateurs est manifestement impuissante à provoquer un relèvement vigoureux de notre marine de commerce.

L'Etat a un rôle essentiel à remplir, et si ce rôle a été compris et merveilleusement tenu à Berlin, il semble avoir été méconnu complètement à Paris.

Le concours permanent, avisé des pouvoirs publics, concentrant les activités, harmonisant les efforts, intervenant directement au besoin aux heures de crise, est indispensable pour que notre marine marchande, favorisant le commerce qui l'a fait naître, parvienne, selon une expression très juste, « à cet état d'entraînement où la grandeur d'une industrie devient la cause même de sa prospérité ».

ROGER LAMBELIN.

LES PAUVRES D'AUJOURD'HUI

RÉPONSE A DEUX QUESTIONS

Donnez sans savoir qui demande,
Donnez sans savoir qui reçoit!
Le plus noble geste qui soit
C'est d'ouvrir la main toute grande.

C'est en ces termes, tracés sur un album ami, que François Coppée a exalté le devoir sacré de la charité. On ne saurait en donner une définition plus généreuse; le cœur les dicta à l'ami et au chantre des *Humbles*. Toutefois, lorsqu'il s'agit de Paris où la multiplicité des infortunes a pour contre-partie l'incessante multiplication des efforts et des dévouements, elle demande à être complétée. A Paris, la noblesse du geste se rehausse de l'esprit d'initiative et, j'ose le dire, de combativité.

Dans les campagnes, en effet, dans les petites villes de province, faire la charité, c'est aider telle personne désignée, connue, secourir telle infortune spéciale. On a devant soi un miséreux, un individu, victime le plus souvent accidentelle de la vie. Dans les grands centres, au contraire, et surtout dans la capitale, faire la charité, c'est généraliser son action; c'est faire la guerre à une chose collective, permanente comme une mortelle épidémie : la misère! Guerre plus acharnée que toute autre puisque la lutte y est de toute heure et de toute saison; plus longue aussi, car personne ne peut se flatter de vaincre définitivement l'adversaire. Sur le champ de bataille où se joue le sort des blessés, des meurtris de l'existence quotidienne, l'ennemi renaît sans cesse; chaque jour, les lignes en deviennent plus profondes, et cela, malgré l'activité, malgré les sacrifices que suscite chez l'assaillant chaque phase du combat.

Ce combat finira-t-il jamais?

Certains utopistes, rêveurs de coin de feu et raisonneurs en

chambre, certains politiciens quémandeurs de popularité malsaine et de faciles suffrages affectent d'en annoncer l'issue prochaine, tout en se gardant bien, — et pour cause, — d'indiquer les moyens licites et pratiques de la faciliter. Les phrases, les grands mots peuvent, sur le moment, tromper les déshérités instinctivement avides d'espérances, même illusoires; mais bientôt, devant l'implacable brutalité des faits, rêveries, songes creux et mauvaise foi, s'effondrent misérablement. Ne sont vraiment qualifiés pour traiter cette question que ceux-là seuls qui la connaissent expérimentalement, qui se penchent, silencieux et désintéressés, sur les humaines détresses, les scrutent, en suivent les évolutions et les phases, et remplacent, — heureusement pour les pauvres, — le stérile verbiage par l'appui matériel et moral. En pareille matière, la parole est rarement d'argent; souvent le silence est d'or...

Or, dans le monde qui donne et se donne, qui paie de sa bourse ou de sa personne, le plus souvent des deux, dans le « Monde des Œuvres », en un mot, un état d'esprit s'affirme peu à peu qui demande qu'on s'y arrête. Quel est-il? On ne saurait le définir exactement, encore moins le préciser, car les causes en sont multiples et les événements actuels ne sont guère faits pour en diminuer le nombre.

Dans cette psychologie complexe se confondent tour à tour un sentiment de défiance et de lassitude, la nécessité de l'économie et le dépit de la déception. On se surprend à réfléchir et à se méfier. On se demande si telle œuvre pour laquelle on est « quêté » mérite vraiment l'offrande qu'on lui apporte. On est tenté de refermer sa bourse devant l'incessante répétition du même geste solliciteur. On se dit surtout et partout, — et avec quelle juste raison! — que déjà l'expulsion des congrégations avait placé notre bienfaisance en face de misères cachées, imméritées, cruelles, d'autant plus profondes et dignes d'assistance que la dignité de l'habit qui les couvre interdit certains gagne-pain permis au bourgeron de l'ouvrier sans travail; que désormais la séparation va imposer de nouvelles et lourdes charges à un budget déjà obéré jusqu'à ses plus extrêmes limites. On est forcé de constater que les quartiers de la périphérie parisienne, — refuge actuel des déshérités, objets de la constante sollicitude de cette sœur aînée de la charité : la religion, — se trouvent toujours être les premiers à élire les ennemis acharnés et destructeurs de cette religion secourable [1].

[1] Les arrondissements parisiens les plus peuplés d'indigents secourus par les Œuvres de charité privée sont les XIIIe (Gobelins), XIVe (Observatoire), XVe (Vaugirard), XVIIIe (Montmartre) et XIXe (Buttes-Chaumont).

On s'aperçoit enfin que, loin de combler le fossé qui sépare ceux qui donnent de ceux qui reçoivent, la bienfaisance ne semble que le creuser plus profondément. Et peu à peu on en arrive à conclure tout bas, bien bas, qu'en fait, par le temps actuel si fécond en passions malsaines, en injustices et en ingratitudes, la charité risque de n'être plus, — socialement parlant, — que ce qu'on est convenu d'appeler un métier de dupes.

Mais nous avons tellement le respect et le culte de la charité, comme catholiques d'abord, comme Parisiens ensuite, que nous n'osons même point vis-à-vis de nous-mêmes émettre ouvertement ces idées logiques et vraies, en somme, puisque l'expérience les corrobore, ni formuler sèchement les griefs qui tendraient à restreindre nos aumônes.

Et alors, par une sorte de pudeur délicate et généreuse, on s'est mis à tourner la difficulté en employant la forme interrogative.

« Comment se fait-il que, malgré toutes les sommes réparties annuellement par la bienfaisance parisienne, il y ait encore de véritables indigents?

« Quels sont les vrais sentiments des pauvres vis-à-vis de ceux qui les secourent? »

Tout le monde a entendu formuler ces deux questions. Il n'est donc pas sans intérêt, croyons-nous, d'essayer d'y répondre.

*
* *

Tâchons d'abord de dénombrer les forces dont dispose la charité parisienne pour mener le combat contre la misère. Ces forces se recrutent dans deux camps également bien armés pour la lutte : l'Etat et la société; ou, pour parler plus exactement, l'Assistance publique et les Œuvres privées.

Par une heureuse exception dont un statisticien ne peut que se féliciter, le budget de l'Assistance publique est d'une clarté parfaite. Ouvrons, par exemple, celui de 1905. Il accuse un ensemble de ressources atteignant le chiffre formidable de 66 millions[1]. Evidemment ces 66 millions ne profitent pas intégralement aux déshérités. Avant d'arriver à destination, ce pactole s'éparpille, pour une certaine somme, en des canaux plus ou moins larges, plus ou moins profonds. L'Assistance publique est une administration, et, comme telle, soumise aux complications traditionnelles et coûteuses, alourdie par un personnel nombreux,

[1] Exactement 66 059 089 francs. Il n'est pas parlé de centimes ! Le fait est assez rare pour être remarqué en passant.

obérée par de multiples charges surtout depuis la laïcisation, ce monstrueux non-sens en matière de bienfaisance. Sans entrer dans les détails, disons que, sur ces 66 millions, 56 vont aux nécessiteux, soit sous forme d'hospitalisation quand ils sont malades, infirmes ou vieux, soit sous forme de secours pécuniaires quand ils sont valides[1]. C'est, comme on le voit, un joli denier.

Ce premier appoint défini, voici le second qui est constitué par les Œuvres privées.

Ici, nous arrivons à la pure, à la sainte, à la divine charité. Au geste qui donne sciemment, volontairement, par goût, par conscience et par devoir. Certes, nous secourons déjà les pauvres par l'intermédiaire de l'Assistance publique, puisque c'est elle qui prélève son *quantum* sur nos impôts, nos plaisirs et nos jeux. Mais tout cela est obligatoire, forcé; et nous n'avons aucun mérite à faire cette charité indirecte que nous ne pouvons pas ne pas faire. En somme, l'Assistance publique est la charité de ceux qui ne la font pas. Les Œuvres sont la charité de tous les autres; et ils sont légion. Le parallèle entre les deux caractères, officiel et privé, a été établi trop de fois en pareille matière pour nous y attarder encore. Cependant il n'est pas inutile de rappeler, à ce propos, les paroles prononcées par M. Henri Monod, directeur de l'Assistance et de l'Hygiène publiques au ministère de l'intérieur lors du congrès international d'Assistance, le 28 juillet 1889 : « La charité privée n'est pas, comme l'Assistance officielle, condamnée à la sécheresse... Les représentants de l'Etat sont les premiers à l'admirer; ils considéreraient comme un crime de l'entraver ou seulement de la décourager. » On ne saurait mieux dire, et il est assez piquant de rappeler cette déclaration d'un haut fonctionnaire du gouvernement à l'heure où ce même gouvernement, par le double fait de l'expulsion des congrégations religieuses et de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, a porté aux Œuvres privées un coup si dangereux[2].

Combien existe-t-il d'œuvres privées, rien qu'à Paris? Plus de trois mille[3]. Et nous nous abstenons de compter dans ce chiffre

[1] Le chiffre de 56 millions peut se départir à peu près ainsi : 45 millions pour frais d'hospitalisation, et 11 millions pour frais de secours, environ.

[2] Dans ce même ordre d'idées, M. Lecour, ancien chef de division à la préfecture de police, avait jadis écrit : « Jamais l'assistance officielle, avec des instruments salariés, si consciencieux que soit leur concours, ne produira, dans des cas nombreux, les résultats qu'obtient, par ses propres actes, la charité religieuse ou la bienfaisance privée. »

[3] Extrait du rapport présenté au Conseil d'Administration de l'*Office central des Œuvres de bienfaisance*, par M. Léon Lefébure, secrétaire général (15 janvier 1897).

les institutions de prévoyance fondées en vue de l'avenir par les employés ou les ouvriers assurés du présent.

Quelles sommes représentent ces trois mille œuvres? Voilà qui est difficile, sinon impossible à préciser. Les budgets ne sont pas livrés à la publicité. Il nous faudrait près de dix ans pour faire la chasse aux chiffres auprès des trois mille trésoriers, à raison d'un par jour, en admettant même que celui-ci consente à lever en notre faveur le secret professionnel. Néanmoins, dans un document puisé aux sources les plus autorisées [1], nous lisons que les 150 œuvres principales, parmi les œuvres privées, accusent un budget annuel de 7 millions au minimum!

Il serait inexact d'établir une proportion à l'égard des 2850 autres, basée sur cette dernière somme. Toutefois, une personnalité mieux placée que toute autre pour connaître le tréfonds des choses, nous répondait récemment : « Déduction faite des frais de personnel et d'administration, toujours réduits, en matière d'œuvres privées, à un strict minimum, vous pouvez hardiment annoncer, pour l'ensemble des œuvres, une somme annuelle de 30 millions. 30 millions qui vont directement aux indigents, rien qu'aux indigents. Et vous resterez de beaucoup au-dessous de la vérité, je puis vous l'assurer. »

Restons-y. C'est encore faire la charité aux Œuvres que d'en atténuer publiquement les ressources.

Ajoutez à cette nomenclature l'aumône quasi quotidienne, dans la rue, du petit sou au pauvre de passage... ou de profession; l'envoi de la piécette blanche à l'infortune cachée. Total : un louis annuel, — en bloc, — donné par 300 000 personnes en moyenne (et il en est bien davantage). Nous arrivons, de ce chef seul, à 6 millions. Et nous ne tenons pas compte ici, — à cause de leur caractère accidentel, momentané, — de ces admirables élans de charité que provoquent des infortunes ou des catastrophes passagères, telles les souscriptions en faveur des sardiniers de Bretagne et, récemment, des victimes de Courrières.

Récapitulons donc : Assistance publique, 56 millions; œuvres privées, 30 millions; aumônes fortuites, 6 millions. Soit un ensemble de 92 millions qui, rien qu'à Paris, vont chaque année *directement* aux déshérités, soit sous forme d'hospitalisation, soit sous forme de secours. Chiffre énorme, dira-t-on, incroyable, imprévu! Chiffre exact, répondrons-nous, et d'autant plus exact que nous nous sommes volontairement tenus dans les limites d'un étroit minimum.

[1] *Paris charitable et prévoyant. Tableau des Œuvres et Institutions du département de la Seine.* Plon, Nourrit éditeurs, 1904.

Dans ces conditions, on conçoit parfaitement l'étonnement e ceux qui constatent l'impuissance de ces ressources à vaincre éfinitivement la misère. Mais cet étonnement sera de courte urée s'ils viennent à dénombrer les nécessiteux de tout âge et e toute condition que renferme la capitale. Dans son très intéessant et très substantiel rapport général au Conseil munipal sur l'Assistance publique en 1903, M. Ambroise Rendu fixe 340 000 le nombre des pauvres qui forment la clientèle ordinaire nnuelle des bureaux de bienfaisance.

Ajoutez à ce chiffre les vieillards, les incurables, les aliénés, s enfants assistés, hospitalisés par l'Assistance publique et rmant une armée compacte, indépendante des clients des ureaux de bienfaisance. Renforcez ce total de tous ceux que, our une raison ou pour une autre, rejette l'Assistance et auxuels les œuvres privées offrent l'abri ou l'aide matériel. Parahevez-le en tenant compte des misères ignorées, cachées, de ces auvres « que l'on appelle honteux, sans doute parce qu'ils sont ers », comme on l'a très justement écrit. Et, de ces divers éléients réunis, nous finirons par constituer sans peine le total rmidable et désespérant de 450 000 personnes environ [1],

Pauvres, indigents, nécessiteux, peu importe. Le terme ne fait en à la chose. Il n'en est pas moins vrai que, chaque année, à aris, 450 000 êtres existent, dont la vie n'est possible qu'à la ondition de recourir à l'aide d'autrui, à la bienfaisance, à la harité officielle ou privée.

Et alors la première question que nous posions au début se odifie sous une forme plus logique et plus vraie; celle-ci : « A uelles raisons attribuer cette affluence de pauvres dans Paris? »

Il est évident que plus augmente la densité d'une population, lus se multiplient les accidents auxquels l'humanité est en proie : écès, maladies, misère. C'est une vérité que ne désavouerait pas seigneur de La Palisse. Mais encore faut-il qu'il règne une ertaine proportion entre le nombre des habitants et celui des écessiteux. Dans nos grandes villes, même en ne tenant pas ompte de certains éléments locaux, climatériques ou professionels, causes effectives de détresses, cette proportion ne peut être axée d'anormale. A Paris, le contraire se produit. Nous tombons lors dans le défaut d'équilibre, dans l'exagération manifeste, ermanente, plus aiguë d'année en année. Pourquoi?...

[1] Les amateurs de statistique en concluront que chaque pauvre reçoit nnuellement, sous une forme ou sous une autre, en moyenne 204 fr. 45. ette conclusion serait inexacte. Le quantum varie en effet d'après la nature le genre d'assistance.

Il y a quelques mois, je faisais cette promenade si chère au flâneur parisien, la promenade des quais, le long des boîtes, ces cercueils du « bouquin ». Et là, dans une boîte à quatre sous, la boîte des rebuts, un vieil album attira mes regards. « La Vie de Paris », tel était son titre. Sa date? 1840. Ce n'est pas que les gravures en fussent artistiques, non certes! Elles étaient d'une naïveté et d'une exécution déconcertantes. L'auteur, pour nous peindre sur le vif la physionomie de la capitale au temps de Louis-Philippe, n'avait trouvé rien de mieux que de prendre de bas en haut, étage par étage, la coupe d'un immeuble parisien et d'en modifier l'aménagement et l'habitation, d'après le quartier où il le voulait situer. A tout seigneur tout honneur. Il débutait donc, dans ce kaléidoscope de la vie privée, par la Chaussée d'Antin, le quartier « chic » de l'époque. Au premier, c'était le financier à la Balzac dans l'inévitable salon acajou et grenat, triste et froid comme une antichambre de dentiste. Le second abritait, sous des rideaux de reps vert, l'existence paisible et honorée de M. le directeur de ministère ou de grande administration. Au troisième, le petit bourgeois, retiré des affaires, grignotait égoïstement ses rentes dans un décor de perse fleurie. L'artiste, professeur de piano ou d'autres arts dits « d'agrément », la bête noire du « portier » et des voisins, logeait sa joyeuse et insouciante bohême au quatrième; et enfin, sous les combles, tout près du ciel, le pauvre était blotti dans son galetas.

Aux pages suivantes, c'étaient d'autres quartiers, commerçants avec le faubourg Saint-Antoine, modestes avec Saint-Sulpice, avec d'autres locataires dans un autre décor, mais toujours l'indigent était là, confiné sous les toits. Chaque maison avait donc « son » pauvre, comme elle avait son nid d'hirondelle. L'un et l'autre faisaient en quelque sorte partie intégrante de la vie sociale et de l'habitation. L'un et l'autre étaient respectés, désirés même à l'égal de porte-bonheur. Et alors vers la détresse connue, vers le galetas familier, chaque jour, telle vers le ciel une prière, l'aumône, la sainte aumône montait : dessertes, vieux habits, menue monnaie. L'immeuble *adoptait* le pauvre. Grâce à cette spécialisation, l'indigence n'était plus qu'un accident. La plaie pouvait saigner longtemps; elle finissait par être — sinon guérie — du moins réellement soulagée. Alors, peu à peu, ce convalescent de la vie, aidé par ses amis, ses *adoptants* (le mot me semble juste et je le répète intentionnellement) parvenait à quitter sa livrée et son exil de misère; il redescendait, l'espoir au cœur, cet escalier qu'il avait jadis gravi, la désespérance dans l'âme; il reprenait sa place parmi ses frères d'autrefois, les

vailleurs. Ce n'était plus une épave; c'était désormais un homme.

Transportons-nous maintenant en l'an 1907. Si quelque artiste ait la fantaisie de rééditer l'humoristique étude de son confrère 1840, nous verrions la maison à six étages des Champs-ysées ou du quartier Monceau terminée non plus par un letas, mais par une élégante garçonnière avec ascenseur, élec-cité, salle de bains, etc..., que M. le gérant, — gardez-vous l'appeler concierge, — daignerait nous louer 150 louis par . Dans les quartiers plus modestes, les combles sont trans-rmés en petits appartements pour étudiants rangés et vieilles mes seules. Dans les centres ouvriers enfin, les travailleurs hésitent pas à escalader une centaine de marches pour trouver peu plus d'air et de lumière.

Des pauvres? On n'en voit plus. Que sont-ils donc devenus?

Chassés des quartiers riches par les transformations de Paris, hassés même des autres quartiers par l'afflux de la population emi-bourgeoise, semi-ouvrière, bannis des greniers par les onditions nouvelles de vie et d'hygiène, ils se sont alors éfugiés en grande majorité dans la périphérie, dans les arron-lissements, dits excentriques, qui, par certaines rues et quelques ares jardinets, rappellent leur provinciale et champêtre physio-nomie d'autrefois. Ce furent en effet, jadis, presque des villages aux portes de Paris, des villages chers à Paul de Kock, tout leuris de tonnelles et tout bourdonnants de guinguettes. Les braves bourgeois d'alors y avaient bâti villas, tourne-brides et vide-bouteilles et s'y rendaient le samedi soir, simple histoire de passer le dimanche... à la campagne. Paris a enserré brutalement dans ses griffes de pierre toute cette petite province, Montmartre, Montrouge, Saint-Fargeau! « Nous n'irons plus aux bois, les Lilas sont coupés! »

Un exemple au hasard. Vers l'avenue d'Italie, dans le quartier des Malmaisons, vous pourrez voir encore, au fond de cours sordides, quelques tronçons d'arbres demi-pourris à l'ombre desquels les gardes-nationaux se livraient sans doute au noble jeu de boules, et sur les façades lépreuses des vestiges de cette architecture plate qui caractérisa le règne de Louis-Philippe. Que sont devenues les villégiatures d'autrefois? Elles ont été transformées en logements, disons mieux, en taudis infects où l'on n'oserait même pas abriter un chien galeux. Des bâtisses, — qui semblent n'avoir jamais été neuves, — ont relié entre eux les pavillons isolés, mangeant les enclos, absorbant l'air, volant la lumière. Une ruelle s'est ainsi construite, puis deux, puis trois. De nouveaux quartiers se sont constitués; et c'est là qu'habitent

maintenant, soi-disant dans Paris, les pauvres expulsés du Paris d'autrefois.

De ce que les déshérités de la capitale se sont agglutinés dans les mêmes quartiers, il en est fatalement résulté une promiscuité néfaste qui n'a pas tardé à engendrer les pires dépressions. Le voisinage du pauvre engendre le pauvre, comme le contact d'une maladie infectieuse propage l'infection. Autrefois, nous l'avons vu, le pauvre était isolé, sans être pour cela un isolé. Aujourd'hui, c'est le contraire qui se produit. La misère n'est donc plus une plaie individuelle; elle s'est faite une maladie à l'état endémique, constant et par conséquent mille fois plus difficile et plus longue à guérir.

Pour l'indigent, plus que pour tout autre, vivre, c'est lutter; lutte de chaque jour, lutte de chaque heure. « Qu'avez-vous fait sous la Terreur? » demandait-on à un ci-devant suspect. « J'ai vécu », répondit-il simplement. L'indigent, à l'heure actuelle, pourrait faire la même réponse; le laconisme en serait aussi expressif, aussi éloquent.

Concentration des misères dans les mêmes quartiers, agglomérations de blessés et de vaincus, voilà une des premières causes de l'état de choses actuel. Quand les troupes vont au feu, on encadre à dessein les novices, les hésitants et les timides entre des camarades sûrs qui donneront l'exemple et au besoin soutiendront les défaillances possibles. Dans la bataille de la vie, nos mœurs ont suivi une tactique toute opposée.

Dès lors, comment espérer une résistance quelconque de la part de gens qui ont déjà connu la défaite et qui, de droite et de gauche, n'ont comme voisins que des individus de même mentalité? Quelle que soit l'excellence des armes à eux confiées, ce sera la débandade fatale, l'avachissement au revers des fossés, avec des mots de révolte plein la bouche, sans espoir d'une réaction quelconque, sans possibilité d'un sursaut d'énergie.

Et voilà où en sont les pauvres de Paris dans leurs camps de misère, malgré tout l'arsenal que l'ingéniosité de la bienfaisance met à leur disposition.

Seconde cause de l'extension de l'indigence : l'incessante émigration de la province vers la capitale. « Le déplorable, mais irrésistible mouvement qui attire à Paris tous les pauvres de province s'accentue de plus en plus. Alors que, sur la liste des indigents secourus en 1895 par l'Assistance publique, le nombre des Parisiens d'origine ne comptait déjà que pour un quart, il n'était plus guère, en 1900, que du cinquième. Les statistiques

d œuvres privées offrent toutes à peu près la même proportion[1]. »
Cette émigration est aussi illogique que facilement explicable.
Jn ouvrier de province tombe dans l'indigence. Il a besoin de
l'de d'autrui. A qui devrait-il demander cette aide, logiquement?
A ses compatriotes de province; et cela, pour deux raisons : il
n st pas un inconnu pour eux, et si le budget charitable de la
p vince est relativement restreint dans son ensemble, le nombre
ds pauvres qui y émargent n'étant pas en fait très considérable,
c ux-ci sont susceptibles de recevoir individuellement davantage.
E bien, pas du tout. Cet indigent se hâtera vers la capitale. Il
v udra échapper à ce milieu où sa position sociale fut jadis toute
a tre. Simple question d'amour-propre un peu exagéré, avouons-
l dans la circonstance. Question d'indépendance également. En
p vince, sa misère, connue et surveillée, ne lui permettrait que
d ficilement l'industrie de la pauvreté. A Paris, elle se perd dans
l masse; la pauvreté professionnelle y est étrangement facilitée.
Dieu sait sur quelle échelle elle est pratiquée!

Mais il n'y a pas que des indigents que nous envoie la pro-
nce; il y a aussi, — et surtout, — ce que nous pourrions appeler
s candidats à l'indigence; ceux-ci sont peut-être les plus nom-
eux. Paysans qui ont quitté la terre, la bonne terre sur
quelle ils sont nés, qui ont vendu champs, maison, attirail et
i, leurs économies en poche, se ruent vers la ville dans
spoir chimérique d'y trouver une occupation qui les délivrera
la blouse et des sabots. Petits boutiquiers, petits employés de
ovince, dont la quotidienne distraction consiste à se rendre à la
re pour voir partir le train de Paris. « Quand ce sera notre
ur », pensent-ils, et ils font naître l'occasion, et ils montent
ans le bienheureux train. Ouvriers venus dans la capitale pour
s travaux de l'Exposition de 1900, séduits par l'enchantement
e la grande ville, la facilité et le taux momentané des salaires,
ris, corps et âme, par cette nouvelle vie qu'ils ont crue éternelle.
éracinés de toutes sortes et de tous rangs, chevaucheurs de
himères, chasseurs de mirages...

On débarque..., et c'est d'abord l'installation dans une chambre,
n appartement sombre, étroit, au fond d'une cour sans soleil;
uis, la succession désespérante des démarches infructueuses...
Les jours passent, les économies s'épuisent. Que faire, alors?
Rentrer au pays? Jamais. On l'a quitté le verbe haut, on n'ose y
etourner l'oreille basse. Alors, on reste; le dernier écu s'envole;
'est la misère avec son cortège de souffrances, de privations et

[1] Extrait du rapport (20 janvier 1904), de M. Léon Lefébure, secrétaire général, fondateur de l'*Office central des Œuvres de bienfaisance*.

de révoltes... La famille de province, des champs, n'est plus qu'une épave sur l'asphalte parisien. Elle y sera rivée à jamais..

Agglomérations dans les mêmes quartiers, invasion de la province, telles sont les deux causes auxquelles nous pouvons imputer l'incessante multiplicité des détresses parisiennes. Est-ce là tout? Non.

Jusqu'à présent, nous avons vu l'indigent victime de la vie, des transformations sociales, d'idées fausses, de raisonnements erronés, de brutales déceptions; victime le plus souvent inconsciente et irresponsable. Voyons-le maintenant victime de lui-même, artisan de sa propre déchéance. C'est principalement dans le milieu ouvrier que nous le trouverons.

Disons-le sans acrimonie : l'ouvrier de Paris n'est pas économe. Cela lui serait cependant assez facile. Il n'a pas d'obligations sociales vis-à-vis de ses pairs; il n'est pas, comme le petit employé de bureau, moins rémunéré que lui, soumis à une tenue, à une bienséance terriblement lourde pour un maigre budget. Et cependant cette vertu d'économie domestique reste à ses yeux lettre morte, généralement. Ce qu'il gagne, il le dépense presque au jour le jour.

Il ignore la prévoyance de chaque ouvrier anglais, par exemple, qui met hebdomadairement de côté le montant de la prime modique d'assurances destiné à le protéger contre les conséquences ruineuses de l'inaction. Et quand, pour une raison ou pour une autre, cette inaction se produit chez notre ouvrier parisien, c'est fatalement la misère. Je n'ignore point qu'il y a des exceptions à cet état d'esprit, mais combien sont-elles rares, comparées à la masse ouvrière!

Interrogez les sociétés de secours mutuels, les caisses d'épargne, les caisses de retraites, vous y verrez des petits employés, des domestiques, tous individus à rémunération mensuelle, bien plus que des ouvriers. Notons, en passant, que l'ouvrier sait parfaitement prélever, sur sa paie hebdomadaire, la cotisation syndicaliste. L'idée de prévoyance n'entre d'ailleurs pour rien dans ce prélèvement volontaire S'il s'agit de préparer, de ses deniers, une arme contre le patron qui le paye, aucune hésitation. Mais se préparer, pour lui-même, une arme défensive contre la misère possible, il n'y a même pas songé! Singulière mentalité!

A quels mobiles obéissent donc tous ces travailleurs, très honnêtes gens au demeurant, intelligents dans leurs métiers, artistes même, qui vivent au jour le jour comme l'oiseau sur la branche, insouciants du lendemain? D'abord à l'instinct que chacun de nous porte au-dedans de soi et qui lui conseille de mettre en

ratique le « *carpe diem* » du poète. L'économie suppose la pri-ation, et la privation l'effort. Et l'effort est toujours une gêne; la aison peut le conseiller, notre nature l'évite. Et puis, et surtout ce besoin, encore plus social que matériel, de se procurer ertaines jouissances, pour la seule et unique raison qu'ils voient — ou du moins ils le croient, — les individus n'appartenant pas à a classe ouvrière se les permettre. C'est toujours, au fond de tout, ette ridicule et néfaste utopie entretenue dans l'âme populaire 'égalité à tout prix. Et comme la première des jouissances, parce que la plus commune et la plus facile, est la jouissance maté-rielle, c'est vers cette dernière que se portent les aspirations de l'ouvrier. Il ignore donc, pauvre naïf, que nombre de « bour-geois » se refusent, — par économie, — ces jouissances qu'il considère, lui, comme un symbole, comme l'apanage d'une classe sociale plus riche ou plus relevée!

Ceci n'est pas un paradoxe. Ce sentiment existe, intime, caché, mais il existe et il explique bien des choses. Dans cet ordre d'idées, je ne connais rien de plus typique, de plus « nature » que l'aventure suivante :

Pour décharger d'une bouche inutile une famille de très braves, d'excellents ouvriers que je connaissais de longue date, j'avais pris à mon service le fils aîné, un gamin de seize ans, déluré et vif comme un page; très bon petit garçon, serviable, dévoué, ne demandant qu'à bien faire et à devancer mes désirs.

C'est sans doute pour cette raison que, quelques jours après son entrée chez moi, — c'était sa première place, — je le vis se glisser dans mon cabinet, sur le coup de midi, comme en quête d'un ordre. Et, se penchant vers moi : « Monsieur voudrait-il bien m'indiquer où il met son « Pernod? »

Je sursautai et lui fis répéter la question : « L'absinthe ou l'apéritif », corrigea-t-il.

— Mais, mon petit, tu perds l'esprit. Je ne prends pas plus d'absinthe que d'autre apéritif.

— Ah!

Et il ouvrit des yeux agrandis par la stupéfaction. Je voulus en avoir le cœur net.

— Pourquoi pareille demande?

— Du moment que j'étais dans une maison bourgeoise, je croyais que Monsieur faisait comme les autres bourgeois.

— Et tu crois que tous les autres bourgeois?...

— Pour sûr.

— Qui est-ce qui t'a dit ça?

— C'est papa.

— Alors, chaque jour, ton papa prend, matin et soir, son apéritif?

— Mais oui, Monsieur, pourquoi pas?

Et, avec une expression de triomphe :

— Il a de quoi, maintenant.

— J'en suis enchanté pour lui, mon enfant, et je le félicite de la prospérité de ses affaires. Cependant, tu lui diras, à l'occasion, qu'il y a bien des bourgeois « qui ont de quoi » et qui, cependant, se refusent cette fantaisie... par économie...

Le lendemain, — c'était un dimanche, — mon petit protégé alla voir sa famille. Je le retrouvai le soir :

— Tu as vu ton père?

— Oui, Monsieur.

— As-tu pensé à lui répéter ce que je t'ai dit?

— Oui, Monsieur.

— Et il t'a répondu?... Parle-moi sans crainte, va; répète-moi exactement ses paroles; je n'en voudrai ni à lui, ni à toi.

— Eh bien, papa m'a répondu comme ça : « Tu diras de ma part à ton patron que, s'il n'est pas malade, il s'est richement « payé ta tête », et qu'il n'y a pas que les bourgeois à pouvoir prendre maintenant leur apéritif. »

Je garantis non seulement le sens, mais les termes mêmes de cet entretien que j'avais, d'ailleurs, soigneusement noté sur l'heure.

Que répondre? Rien, évidemment, si ce n'est hausser les épaules. L'idée était ancrée dans le cerveau de ce brave homme, très excellent ouvrier, je le répète. Selon lui, la prise de la Bastille équivalait au droit de pouvoir prendre son absinthe « comme le bourgeois ». Et, pour affirmer cette égalité, il quittait chaque jour son travail, une demi-heure avant chaque repas, dégringolait puis remontait cinq étages, par tous les temps, bien plus pour la satisfaction de faire « comme le bourgeois », que de s'administrer du poison à quatre sous le verre, quoique atteint d'ailleurs d'une maladie d'estomac qui le faisait, certains jours, cruellement souffrir. Il dépensait, à ce petit jeu, une quinzaine de francs par mois.

Voilà un exemple, au hasard. En voici un autre dans une note différente? Interrogez le service de voirie municipale. On vous répondra que dans les quartiers ouvriers on ramasse trois fois plus de coquilles d'huîtres que partout ailleurs. Marchandez, dans ces grandes épiceries où l'on vend de tout, une pièce choisie et refusez-la parce que le prix vous en paraît trop élevé, vous pouvez être certain que, sous vos yeux, une ménagère, simple femme d'ouvrier, se la fera adjuger, sans hésiter, bien moins pour le

plaisir de la voir sur sa table que pour celui de vous donner ce qu'elle croit être une leçon indirecte!

O sainte égalité! Voilà bien de tes coups! Seulement..., seulement, le jour où l'on tombe malade, le jour où l'on ne gagne plus, parce qu'on ne peut plus travailler, on se trouve d'un moment à l'autre sans un sou vaillant. A qui la faute?

Et je ne parle ici que des bons ouvriers, de ceux qui rapportent fidèlement au logis la paye hebdomadaire ou le gain journalier, de ceux qui subviennent aux besoins des leurs sans rien demander à personne. Que dire alors des autres? N'en disons rien, hélas! cela vaut mieux. La misère est assise dès le premier jour à leur foyer.

On le voit, tout concourt à charger Paris d'une population indigente plus nombreuse que partout ailleurs. Les événements que nous traversons, les sacrifices qu'ils vont imposer, qu'ils imposent déjà aux amis-nés des pauvres, les catholiques, ne peuvent qu'accroître le mal, qu'envenimer la plaie. Mais si, malgré tous nos efforts, nous ne pouvons parvenir, — et pour cause, — à enrayer l'un et à fermer l'autre, du moins pouvons-nous espérer que notre bonne volonté est reconnue comme elle mérite de l'être. En d'autres termes, quels sont actuellement les intimes, les véritables sentiments de la classe indigente en général, vis-à-vis de ceux qui la secourent? Telle est la seconde question que nous avions posée au début de cette étude. C'est un indigent, un pauvre, dans toute la tristesse et la vérité du terme, qui va se charger d'y répondre.

*
* *

... Sur une cour sordide, non loin de la barrière d'Italie, une pièce au carrelage bossué et brisé par endroits. Les murs, jadis blanchis à la chaux, se sont effrités; le peu de lumière qui filtre à travers les vitres étoilées de vieux journaux laisse voir sur la muraille ces plaques lépreuses que l'humidité avive et élargit lentement. Un lit de sangle tendu de vieilles ficelles supporte malaisément une paillasse et une couverture. Pas de cheminée; un poêle, calé avec des briques, emmanche son tuyau dans la cloison. Près d'une table surchargée de paperasses et de bouquins, une chaise à moitié dépaillée. Plus loin, un fauteuil Voltaire réédite le « hideux sourire » par toutes les fentes de sa moleskine...

C'est là que vécut jusqu'à ces derniers temps mon vieil ami, dont la philosophie lui avait valu le surnom de « père Socrate ». Je ne l'ai jamais connu d'ailleurs que sous ce nom-là. Les hasards

d'une enquête charitable nous avaient réunis. Tout ce que je savais de sa vie passée, c'est que ce septuagénaire avait autrefois connu la modeste aisance du professorat. Une cruelle maladie le força d'abandonner, en pleine vigueur d'intelligence, sa carrière; l'infidélité d'un notaire fit le reste.

« Mon Dieu, oui, Monsieur, je ne suis qu'un pauvre, un vrai pauvre. Pas un parent, pas un ami; impossibilité matérielle de gagner ma vie. Seule, la charité des autres me fait vivre... Un pauvre, un vrai pauvre, vous dis-je. »

Et le père Socrate frottait l'une contre l'autre ses deux mains amaigries, encore fines, aux doigts effilés de vieux bibliophile.

Tels furent, lors de notre première entrevue, les mots par lesquels il répondit à mes questions. Aucune demande de secours d'ailleurs; simplement le désir d'avoir des livres et l'espoir, timidement formulé, de recevoir de temps en temps ma visite.

« Simple histoire de causer, reprit-il en souriant tristement, d'échanger une idée, de me sortir pendant quelques instants du milieu dans lequel l'infortune m'a placé. »

Je le lui promis; et c'est ainsi que nous nous connûmes. Pauvre père Socrate! Lors de nos entretiens, il ne soupçonnait guère la précieuse collaboration dont je lui suis aujourd'hui redevable...

Un jour qu'il venait d'achever deux ouvrages ayant trait à la mendicité parisienne, celui de M. Maxime du Camp et de M. L. Paulian, si j'ai bonne souvenance.

« Très intéressant, fit-il, très exact, mais incomplet.

— Comment le comprenez-vous?

— La psychologie de l'indigent est à peine étudiée. Elle mérite mieux qu'une courte analyse, surtout depuis ces dernières années où elle se modifie progressivement dans un sens qui ne lui est pas précisément favorable, loin de là!

— Vraiment? C'est votre avis?

— ... Corroboré par une expérience personnelle, par toutes les réflexions que j'entends échanger autour de moi quand nous nous retrouvons entre nous, entre pauvres.

— Expliquez-vous.

— Volontiers. »

Et, tout heureux à la pensée d'une « bonne causette », pour employer son terme favori, le père Socrate enleva ses lunettes et, par crainte des oreilles indiscrètes, ferma soigneusement la fenêtre aux carreaux étoilés de papier.

« Je suis un pauvre, vous le voyez, mais je n'ai pas l'âme d'un pauvre. Mon éducation première, mes études passées ont forgé

en moi une personnalité que n'ont point altérée les revers de fortune. L'indigent végète, mais c'est toujours le professeur qui observe, analyse et écoute. Aussi me fais-je souvent l'effet, vis-à-vis de moi-même, d'un original qui, en quête de documentation précise, aurait adopté volontairement, pour quelque temps, ce genre de vie pour le mieux connaître.

« Ce que pensent et disent les pauvres d'aujourd'hui?... D'abord, dans notre monde de miséreux, il est juste d'établir une grande différence entre la femme et l'homme. La première est incontestablement, et de beaucoup, supérieure au second. Par son sexe même, elle vit en dehors de l'agitation malsaine, des fièvres mauvaises, des excitations pernicieuses qui guettent l'homme, depuis le cabaret jusqu'aux réunions publiques.

Dès l'âge le plus tendre, elle est soumise à l'apprentissage du dévouement, du devoir obscur. Il est des fillettes de douze ans à peine qui sont admirables, tout simplement. Leur misère les priva de poupées; elles ont alors pris pour telle le dernier-né de la famille; et elles continuent, par accoutumance et aussi par besoin inné de tendresse, à jouer le rôle de petite maman. Le petit garçon, plus turbulent, plus vivant, s'échappe de la maison dès qu'il est d'aplomb sur ses jambes; il descend dans la rue retrouver des camarades, incité même à ce genre de vie par la mère à qui son absence procure un peu de repos et de tranquillité. Il grandit sur le trottoir, près du ruisseau. Il en garde l'impérieuse nostalgie. C'est là sa vraie école. Vous pressentez d'ici la triste éducation morale qui l'accompagne jusqu'au moment où, devenu jeune homme, il entre vraiment dans la vie.

« Cela dit, voyons les pauvres entre eux. Une note domine : un profond sentiment de confraternité, une sorte de religion — la seule qu'ils aient peut-être ou la seule qu'ils comprennent vraiment — d'aide mutuelle. J'ai vu, autour de moi, des exemples sublimes d'abnégation et de dévouement qu'ignore la classe aisée : veilles volontaires au pied des grabats, adoptions d'enfants restés orphelins, que sais-je? Et cela, pour des voisins qu'on connaissait à peine, simplement parce qu'ils sont des compagnons de misère.

« Quelquefois des rivalités s'élèvent entre foyers; la plupart du temps ce n'est qu'une question de jalousie; une famille, dans la distribution des secours, a été plus avantagée qu'une autre; tel enfant a été favorisé d'un vêtement que tel autre n'a pu obtenir. Petites querelles, au fond sans grande portée, qui s'oublient vite quand le malheur frappe de nouveau à la porte. Fraternité étroite, fraternité qui unit instinctivement les humbles entre eux; voilà ce qui existe en général.

— Eh bien! père Socrate, jusqu'à présent je ne vois rien que de très touchant et de très beau ; rien qui puisse justifier votre sévérité d'appréciation de tout à l'heure.

— D'accord[1]. Mais attendez la suite; placez maintenant ces mêmes gens qui portent en eux ces qualités naturelles, placez-les, dis-je, en face de leurs bienfaiteurs, changement subit.

— Voyons, voyons, il y a des exceptions, et nombreuses, j'en ai connu, j'en connais encore...

— Encore une fois, je parle pour la généralité. Changement subit, je le répète et je le maintiens. Votre grand défaut, votre erreur capitale à vous tous, à vous toutes, hommes et femmes du monde, qui vous occupez d'œuvres, qui vous penchez sur nos détresses, c'est de prêter à la mentalité du pauvre votre mentalité propre. Vous vous dites : « Si jamais je tombais dans la misère, « je n'aurais pas assez de gratitude pour remercier ceux qui me « tendent la main. Donc, ce pauvre que je secours doit nécessai- « rement avoir au fond du cœur les sentiments que j'aurais si « j'étais à sa place. » En faisant ce raisonnement, vous commettez une double erreur, et vis-à-vis de vous-même, et vis-à-vis de l'indigent. D'abord, vous ne savez pas de quels sentiments vous seriez animés si vous veniez à tomber dans l'infortune. Les privations de chaque jour, de chaque heure, modifient, déforment l'intelligence toujours, l'âme bien souvent, surtout quand cette âme rejette ou ignore le réconfort de la résignation chrétienne; ce qui est le cas général de mes semblables.

— Pourtant, vous, père Socrate...

— Oh! moi. Ne parlons pas de moi. Je suis un original, le « vieux toqué », comme m'ont appelé mes voisins de palier un jour que je discutais cette question avec eux...

« Ensuite, vous vous trompez sur les sentiments intimes de l'indigent. Vous vous obstinez à le voir tel que vous voudriez qu'il fût, ou tel qu'il feint de se montrer à vous pour flatter votre chimère et ne pas décourager votre assistance, mais vous ne le voyez pas tel qu'il est en réalité, dans le tréfonds de son être. En lui, un sentiment prime tous les autres : l'envie. Sentiment bien excusable, d'ailleurs. Quand on manque de tout, il faut avoir une rude force de caractère pour ne pas s'aigrir contre ceux qui ne manquent ou paraissent ne manquer de rien. Sentiment qui,

[1] Il est bien entendu, — et je tiens à l'affirmer, — que les différentes idées émises par mon interlocuteur ne sont rappelées ici qu'à titre documentaire. C'est une interview strictement exacte, rien de plus. Le lecteur, de lui-même, en corrigera les exagérations, peut-être les erreurs, de même qu'il en tirera, chemin faisant, les conclusions pratiques.

d'après les caractères ou le degré d'indigence, prend une note plus aiguë et ne tarde pas à glisser vers l'animosité, vers la haine. Et puis, remarquez-le, tout se coalise pour entretenir cette mentalité et l'exacerber : absence complète de « vraie » religion; perpétuelle excitation du pauvre contre le riche, entretenue par une certaine presse, par la parole; haines semées à pleines mains, journellement, et qui, jetées aux quatre vents, trouvent toujours un terrain préparé, y germent, s'y propagent comme le chiendent dans la vigne. Nos droits par ci, nos droits par là... Tenez, je voudrais qu'une loi intervînt, une loi rigoureuse, formelle, qui assimilât tous ces socialistes bien rentés, tous ces agitateurs en quête de mandats électoraux à des criminels! »

Et le père Socrate brandissait sa paire de lunettes avec une une exaltation farouche.

« Oui, à des criminels! Car c'est un crime de lèse-humanité que d'exciter ainsi les haines, d'aviver des blessures saignantes, de rendre plus douloureuses encore des situations qui sont déjà assez pénibles par elles-mêmes. Qu'il soit orateur, qu'il soit journaliste, celui qui, sous prétexte de défendre la classe pauvre, attise en elle les mauvais instincts, me fait l'effet d'un chirurgien qui prendrait un cruel et monstrueux plaisir à enflammer la plaie qu'il pourrait guérir...

« Alors, que s'est-il passé? L'indigent, par le fait même qu'il est indigent, est aujourd'hui persuadé que c'est son *droit* strict, certain, d'exiger et de recevoir. Et comme lorsqu'on est dans la misère, on ne trouve jamais qu'on reçoit assez, il en conclut que ceux qui lui donnent faillissent à leur *devoir* en ne lui donnant pas davantage. Cette idée est tellement invétérée que, moi qui vous parle, j'ai entendu des pauvres s'écrier après le départ d'un membre de la conférence de Saint-Vincent de Paul, dont l'aumône en bons de pain et de viande avait été moins large que la fois précédente : « On peut vraiment dire qu'il nous a exploités, cette semaine! » L'aide matérielle paraissait à tous ces miséreux une chose qui leur était légitimement, impérieusement due, ne méritait de leur part ni reconnaissance, ni gratitude, et ne pouvait donner lieu qu'à une seule chose : des reproches en cas de diminution. Voilà.

— Ainsi donc, selon vous, l'idée de l'aumône, de la bienfaisance est actuellement dénaturée dans l'esprit de ceux qui en bénéficient?

— Radicalement, cher Monsieur, radicalement. Ah! si ma main à moitié paralysée ne me refusait pas le service, que d'anecdotes, que de traits j'eusse consignés qui m'échappent aujourd'hui. Il y

aurait des pages et des pages à écrire sur ce sujet. Mais il se fait tard et vous allez manquer le tramway de sept heures qui descend dans Paris.

— Alors, à bientôt, père Socrate; à huitaine, voulez-vous?

— A huitaine, bien volontiers. »

Et le père Socrate me reconduisit cérémonieusement jusqu'à la porte.

*
* *

Franchement il était désolant de pessimisme, mon vieil ami. Paradoxe, exagérations, pensera-t-on. Hé, hé! pas tant que cela. Sans nul doute il y a des indigents très reconnaissants en apparence comme en réalité. En est-il beaucoup, dans le fond de leur cœur? Et cette disposition d'esprit, constatée chez le pauvre actuel, dans le domaine de la bienfaisance, ne se retrouve-t-elle pas en d'autres circonstances, dans le domaine judiciaire, par exemple? J'en appelle à mes confrères du barreau. Ils diront, — et cela sans l'ombre d'amertume, — que l'indigent à qui est accordée l'assistance judiciaire est un client bien plus exigeant et difficile que tout autre. Ils vous diront qu'en général, rares sont ceux qui, ayant gagné leur procès, vous en expriment, ne fût-ce que d'un mot, leur reconnaissance. Et pourquoi? Simplement parce que le client d'assistance judiciaire sait que les règlements imposent à l'avocat le devoir de lui prêter gratuitement son concours et lui donnent, à lui indigent, le droit impérieux de l'exiger.

Huit jours après nous nous retrouvions, le père Socrate et moi, sur un banc en face des talus pelés des fortifications.

« Aujourd'hui, je vous fais les honneurs de mon parc, me cria-t-il dès qu'il m'aperçut. Ici aucune oreille indiscrète. Continuons donc.

— Auparavant un mot. Je voudrais résumer tout ce que vous m'avez confié l'autre fois et qui, je vous l'avoue, n'a pas été sans me troubler.

— C'est très simple. Par notre situation pécuniaire, nous sommes aux deux pôles opposés. Vous, riche, vous dites : « Je donne parce que c'est un devoir de cœur que je me suis imposé. » Et moi, pauvre, je vous réponds : « Je reçois parce que c'est un droit que j'exerce, un droit dont vous m'enlevez une part, chaque fois que vous ne me donnez pas tout ce dont j'ai besoin. Vous restez donc mon débiteur. »

« Vous voyez le fossé qui nous sépare! Rien d'étonnant donc à ce que les arrondissements pauvres se trouvent au premier rang

de ceux qui élisent les adversaires de la classe aisée. Leur ingratitude ne manque pas de logique, en somme. Leur bulletin de vote leur semble une revanche!

— Mais c'est à désespérer vraiment de faire le bien!

— Non, mon bon Monsieur, non. Il y a des circonstances atténuantes, comme vous dites au Palais. Songez que tous ces êtres vivent côte à côte, entassés les uns sur les autres, s'excitant, se contaminant moralement; c'est fatal. Songez à leurs intelligences limitées et déprimées, incapables de distinguer le plus souvent le vrai du faux. Songez que, depuis des années et des années, leurs soi-disant amis politiques, leurs soi-disant défenseurs forgent et entretiennent, en vue de leur réélection, cet état d'esprit.

— Qu'y gagnent les indigents? Rien, au contraire, leurs yeux devraient alors s'ouvrir enfin à la réalité des faits.

— Cela viendra peut-être, dans quelque temps; les charges que va imposer la séparation, la fermeture d'institutions charitables par suite du départ des sœurs, finiront par dessiller les yeux un jour ou l'autre. En ce moment, nous n'en sommes pas encore là, tant s'en faut. Leur député, leur conseiller municipal apostillent par paquets les suppliques qui leur sont adressées. Qu'en résulte-t-il le plus souvent? Du vent, comme dit le fabuliste. Mais cela leur suffit. Ils sont heureux, ils sont fiers de cet autographe; ils en gardent une profonde reconnaissance à qui le leur a octroyé même n'y eût-il aucun résultat... Sottise! sottise!

« Mais il n'y a pas seulement que les mauvais bergers à entretenir ces idées. Il en est de bons, d'excellents, qui commettent, sans s'en douter, les pires maladresses.

— Je serais vraiment curieux de voir comment.

— La masse indigente est irréligieuse, indifférente quand elle n'est pas anticléricale. Pour la ramener à d'autres sentiments, qu'ont fait alors nombre de catholiques dans nos quartiers? Animés des plus louables intentions, ils ont essayé de secouer toutes ces indifférences en mêlant à l'idée religieuse les nécessités matérielles. Des secours ont été proportionnés à la plus ou moins grande ferveur de l'indigent. Erreur! La religion a perdu de son prestige; le prêtre n'a plus été considéré que comme un courtier d'aumônes; et pour les avoir plus abondantes, l'hypocrisie a eu beau jeu. Si, parmi nous, il en fut de bonne foi, leur raison n'a pas compris le pourquoi de cet apostolat méritoire, mais trop brusque. Un mysticisme maladroit, exagéré, les a saisis; et le jour où le pain quotidien du *Pater* a fait défaut, ils ont crié à l'erreur, au mensonge. Ils sont alors devenus des révoltés, des anticléricaux à tous crins.

Et puis, ne comptez-vous pour rien ces dissentiments, ces rivalités mesquines qui éclatent trop souvent entre deux œuvres privées; dissentiments et rivalités de personnes, jalousies féminines... ou masculines, compétitions déplorables pour des présidences, des vice-présidences. Guerres à coups d'épingle, le plus souvent d'épingles à chapeau qui se poursuivent jusqu'en la demeure du pauvre qu'on se dispute, qu'on cherche à capter pour l'enlever à l'œuvre concurrente. Si vous croyez que le pauvre ne s'aperçoit pas de tout ce trafic où la charité pure est plutôt oubliée. Si vous croyez qu'il ne vous garde pas, — malgré tous les avantages que vous pourrez lui procurer, — une profonde rancune de se voir ainsi ballotté de ci, de là, comme une chose qui appartient à celui-ci plutôt qu'à celui-là, vous vous trompez étrangement. »

Il m'impressionnait vraiment, ce bon vieux père Socrate avec toutes ses idées, toutes ses théories. Il pouvait bien y avoir un peu d'exagération, mais combien de choses terriblement vraies! Et puis n'était-il pas mieux que quiconque placé pour parler en connaissance de cause?

« Alors, d'après vous, quelle est la conclusion qui s'impose?

— Elle est bien simple. On donne tout à la fois trop et pas assez. On donne trop; il y a trop d'œuvres, trop d'aumônes; les indigents ne comprennent pas suffisamment que ce sont les persécutés d'aujourd'hui, les victimes de leurs représentants, les « bourgeois », pour parler leur langage, qui sont leurs vrais et presque leurs seuls bienfaiteurs. Mais la suite se chargera de le leur apprendre, n'ayez crainte. En outre, on ne donne pas assez, car on ne donne pas assez de soi. *L'indigent*, voyez-vous, *doit sentir qu'il est secouru parce qu'il est aimé*, et non *aimé parce qu'il est secouru*. Le jour où vous tous, gens de cœur et gens de bien, lui donnerez cette impression ferme, vous aurez alors l'autorité nécessaire pour commencer son éducation morale qui est faussée; vous aurez plus fait pour les miséreux que n'importe quel richissime philanthrope. J'ai dit. »

Nous remontions tous deux l'avenue d'Italie, coupée à droite et à gauche de ruelles grouillantes d'enfants, glapissantes de cris, vraies cités de misères entassées...

Une dernière question me brûlait les lèvres, mais je n'osais la poser, dans la crainte d'éveiller un souvenir pénible, un regret douloureux. Mais le père Socrate n'était-il pas un philosophe, cuirassé contre l'envie? Je me risquai donc :

« Dites-moi, étant donné vos idées et votre expérience, com-

ment agiriez-vous vis-à-vis des indigents si le bonheur voulait qu'un beau matin une fortune vous tombât du ciel?

— Oh! de la façon la plus pratique, la seule pratique. Après enquête conduite par moi, par moi seul, *de visu*, je choisirais une famille particulièrement nécessiteuse; pas deux, une seule. Je commencerais à la sortir de ce milieu délétère, l'installerais dans Paris, non loin de moi, pour la surveiller discrètement et sûrement, tout à mon aise. Peu d'aumônes, à proprement parler, mais du travail, du travail avant tout.

« Redonner au pauvre l'espoir en lui, tout est là. De temps en temps, un entretien court et cordial; une parole qui tombe et reste gravée dans le cœur, une vérité qui fait lentement son œuvre, corroborée par l'expérience et la vie nouvelle. Dans les cas pressants, un prêt, vous entendez bien, un prêt, non un don...

« Au bout d'un an, quelquefois plus, quelquefois moins, ces indigents seraient redevenus des ouvriers, des ouvriers utiles gagnant leur vie et faisant bonne figure dans la société et y apportant des idées saines, des idées justes, non point celles que je leur aurais imposées, mais bien celles qu'ils auraient conquises eux-mêmes, sous mon influence...

« Et puis, je passerais à une autre famille; ainsi de suite.

« Si, rien qu'à Paris, 50 000 familles charitables qui égrènent leurs aumônes voulaient se donner la peine de les concentrer vers un but unique et d'agir ainsi vis-à-vis de 50 000 familles indigentes, quels merveilleux résultats! Une éducation morale refaite, moins d'argent dépensé et moins de misère. On peut sauver une famille avec 200 francs; je vous défie d'en sauver vingt avec 10 francs.

« Mais, que dis-je? moins de misère. Bientôt, il n'y en aurait peut-être plus. Quel beau rêve! »

Le père Socrate était arrivé à la porte de ce même galetas où, quelques mois plus tard, une attaque allait lui fermer les yeux. Nous nous serrâmes la main et je rentrai pour rédiger ces notes...

On m'eût bien étonné si on m'avait alors prédit qu'un jour viendrait où il me faudrait les exhumer du tiroir où je viens de les retrouver, depuis longtemps enfouies dans la poussière et l'oubli.

D.-B. de Laflotte.

L'ÉCRASEMENT[1]

— Je prends à ma charge la direction de Saint-Evrol et de l'hôtel, à Paris. Pour tout le reste, si tu répugnes trop à t'occuper d'affaires, donne ta procuration à Maurice. Conseillé par Ravoux, ton fils te dispensera de ces tracas d'intérêt. Délivré de soucis matériels, plus librement que jamais tu pourras te consacrer à ton œuvre. Tu y trouveras l'oubli de cette richesse qui t'offusque. Tu verras, ami, avenue d'Iéna, quel délicieux cabinet de travail je t'aménagerai, avec vue sur le square. Dans ce nid de labeur douillettement capitonné, je disposerai les belles choses que tu aimes. Tu n'auras qu'un pas à faire pour entrer dans la bibliothèque..., elle renferme des trésors! Laisse-nous préserver ton travail, laisse-nous te gâter, te cajoler, et ta mélancolie se dissipera d'elle-même!

Assise près de Barolles, la tête sur l'épaule du romancier, Lucie cherchait à endormir ses regrets. Il secouait la tête, un pâle sourire aux lèvres.

— Je suis convaincu que mon fils et Ravoux agiront au mieux, soupira Pierre. Et je compte sur eux. Mais c'est en moi que je n'ai plus confiance! Même dans le travail, j'ai peur de ne plus oublier l'intrusion de cette fortune qui bouleverse ma vie.

— Essaie seulement, priait Mme de Barolles. Je t'aiderai de toute ma tendresse.

Et le sourire s'accentuant plus sceptique sur les lèvres de Pierre, elle s'excusa :

— Ne t'offusque pas de ma joie, j'en suis confuse, car je sens qu'elle te blesse! Mais ce changement de situation m'a profondément troublée, moi aussi! Songe donc! Avoir craint les pires choses, la réclamation de dettes ignorées, la saisie du peu qui nous restait, la ruine absolue... et apprendre soudain, en coup de théâtre, par le revirement le plus brutal et pourtant le plus

[1] Voy. le *Correspondant* des 25 décembre 1906, 10 et 25 janvier et 10 février 1907.

adroitement combiné, qu'on est riche, colossalement et fabuleusement!... N'y a-t-il pas là de quoi détraquer une cervelle plus solide ou moins lasse que la mienne? Aussi ne t'étonne pas trop, cher Pierre, que je sorte de cette crise non pas transformée, mais seulement un peu différente de moi-même.

— N'en parlons plus, Lucie, dit Barolles touché de cette franchise. Je suivrai ton conseil : j'essaierai de travailler...

Ils furent interrompus par la visite du notaire. Me Faron, après avoir allégué l'obligation de se soumettre aveuglément aux volontés de M. Maraton, s'excusa de son apparente incorrection. Pierre assura n'en pas garder rancune et, pour preuve, pria Me Faron de demeurer le conseil de la famille.

Le notaire exposa l'état de la succession, s'efforça d'initier Barolles aux questions les plus générales, de le mettre au courant des principales sources de revenu. Il prit note de décisions urgentes et demanda dix ou douze signatures.

— Pour le surplus, dit Me Faron, quoique Monsieur votre oncle ait laissé ses affaires en ordre admirable, j'aurai besoin de vous revoir afin de traiter d'autres points de non moindre importance. Pour la légalisation de certaines pièces et le détail des gérances d'immeubles, je vous enverrai, le matin, l'un de mes clercs. Je vous demanderai aussi de recevoir le directeur des raffineries. Il a des comptes, des devis et des projets à vous soumettre. Ses responsabilités sont immenses. Il ne veut les assumer qu'avec votre approbation. Ainsi qu'il le faisait pour M. Maraton, il vous mâchera si bien la besogne que vous pourrez prendre une idée d'ensemble des comptabilités et suivre le mouvement des affaires en y consacrant, au plus, trois ou quatre heures par jour.

Aux chiffres énormes hâtivement énoncés, à ces richesses mentionnées comme siennes, Barolles éprouvait le même malaise effaré que si on l'eût brusquement revêtu de la dépouille du défunt. Quand le notaire énuméra les besognes ingrates, ignorées jusqu'à ce jour, auxquelles il lui faudrait se livrer, le malaise du romancier devint une sorte d'effroi. Et, sans plus, il déclara son intention de donner une procuration générale à son fils.

Me Faron protesta énergiquement :

— Il est, mon cher client, extrêmement imprudent de ne point gérer soi-même, la besogne à ce point facilitée, une pareille fortune! Permettez-moi de combattre (mon devoir de conseil me le commande impérieusement), une si fatale détermination. Au surplus, non que je doute de la connaissance que Monsieur votre fils peut avoir des affaires, je me permettrai de vous demander son âge.

— Il vient d'être majeur.

— Vingt et un ans! s'écria le notaire dans un emportement qui, pour contraster avec sa correction coutumière, n'en témoignait que mieux de sa loyauté. Mais ce ne serait pas seulement imprudent, ce serait fou de rendre maître d'un pareil budget un jeune homme de cet âge!

Mme de Barolles interrompit pour faire l'éloge de son fils. Me Faron coupa court.

— Si intelligent, si sérieux que soit Monsieur votre fils, Madame, comment voulez-vous que, chargé de si formidables intérêts, il ne commette pas des maladresses, des fautes, des injustices?

Se tournant vers Pierre, le notaire poursuivit d'un ton d'adjuration :

— Ce ne serait même pas une folie, Monsieur, ce serait un crime! Quel père pousserait ainsi son fils aux tentations, le livrerait aux pires aventures? Un observateur comme vous ignore-t-il que Paris pullule d'escrocs et d'intrigantes qui dépistent au flair le jouvenceau riche?

Barolles n'opposa aucune objection, Faron, plus calme, poursuivit, rythmant ses paroles de haussements d'épaules :

— Vous n'êtes ni d'âge à abdiquer, ni de caractère à lâcher pied. Même si j'en avais le temps, je refuserais de vous dispenser de tout contrôle. Car, au fond, voyez-vous, on ne fait bien ses affaires que soi-même. M. Maraton le savait...

— Je n'ai aucune peur de la ruine, dit Barolles.

— Eh bien, je me permets de vous en blâmer, reprit le notaire avec force. Ayant accepté cette fortune, vous n'avez pas le droit de vous en désintéresser, vous n'avez pas le droit de la laisser gaspiller ou voler! Ce ne serait ni vous, ni même les vôtres qui en souffririez le plus. Ce seraient vos subordonnés, vos ouvriers! Votre ruine ne serait pas seulement *votre* pauvreté, ce serait la misère de milliers de gens qui ont travaillé pour vous, pour vos pères et les pères de vos pères! Si vous avez une force morale assez haute pour affronter les pires éventualités sans déchoir, croyez-vous que tout le petit peuple qui vit de vos raffineries, supportera ce désastre sans défaillance? Le vice, qui n'aura aucune prise sur un caractère de votre trempe, les submergera tous. Pesez les conséquences d'une telle abdication!

Voyant le romancier impressionné, dans une image qui rendait sa pensée plus forte encore, Me Faron conclut :

— Vous ne pouvez pas lâcher le gouvernail qu'on vient de vous confier, vous ne pouvez pas quitter votre navire, abandonner votre

équipage aux pires dangers... Même si l'on vous avait imposé le commandement par violence, trouveriez-vous, en cette violence même, la justification de votre désertion?

Pierre gardait un silence oppressé. Même sous cette forme poncive, l'argument du notaire lui remuait le cœur, lui traversait l'esprit d'un trait de lumière et s'implantait en évidence inébranlable dans sa raison troublée. Il décida :

— Ne préparez aucune procuration pour mon fils; envoyez-moi le directeur des raffineries et votre clerc : je les recevrai.

Faron lui serra vigoureusement la main.

— Je le savais bien, parbleu, que vous seriez brave!

Les jours suivants, Pierre essaya d'accommoder son travail, d'apprivoiser ses rêves aux conditions nouvelles de son existence. Mais la secousse avait été trop récente, l'ébranlement trop profond. Sa pensée lui échappait.

D'ailleurs le timbre ne cessait plus de vibrer. Les anciens domestiques de Maraton priaient humblement Monsieur de les garder. De nouveaux serviteurs se présentaient, vantant leur zèle et leur honnêteté, exhibant des liasses de certificats. Les deux chauffeurs, le maître d'hôtel, les valets venaient aux ordres; les fournisseurs, obséquieux, offraient leurs services; les concierges des immeubles, les entrepreneurs, les représentants et les clients des raffineries insistaient pour saluer le nouveau propriétaire.

Puis Lucie, Maurice et Rose, dans un scrupule de ménager les susceptibilités du chef de famille, ne commandaient, n'achetaient, ne décidaient encore rien sans le consulter.

Il y avait enfin les interviews. Pierre résolut d'abord d'y déléguer son fils. Mais, se souvenant des paroles de Faron, il craignit qu'en son enthousiasme de millionnaire novice, le jeune homme ne se défendît mal contre des reporters experts à provoquer les indiscrétions et ne donnât prétexte à des anecdotes fabuleuses. Le romancier se décida à recevoir les journalistes lui-même. Quand on lui parla des richesses ayant appartenu à M. Maraton, il ne put retenir des tressaillements nerveux. Lorsqu'on lui en parla comme de ses richesses propres, les tressaillements devinrent des sursauts. Pierre déviait alors la causerie vers la littérature; mais à la moindre allusion à ses romans, il changeait de sujet, frémissant à l'idée que la louange exaltée de sa fortune pourrait, en semblant de réclame, s'accoler à l'éloge de ses livres.

Le pis encore, pour sa susceptibilité, était que, ignorant totalement son œuvre, les reporters n'y firent aucune allusion.

Et la journée écoulée en innombrables et pullulants soucis de cette sorte, en incessante impression d'être lié par mille entraves

infimes, Pierre sentait le regret lui retomber sur le cœur, — un regret lourd de tout le poids des heures sans travail et des pensées perdues. Il écartait alors la page restée blanche comme, apeuré de vertige, on recule devant le vide.

Mais combien d'autres préoccupations que celles du travail l'assiégeaient aussitôt! D'abord la persuasion, pleine d'amers regrets, que, au moment même où l'écrasait l'héritage, il allait atteindre au succès; que les siens lui auraient dû, non certes la fortune, mais l'aisance tant attendue! Puis, cette idée, aussi pernicieuse, que le travail n'était plus et ne serait jamais plus nécessaire à sa vie matérielle, à celle des siens! « Si je n'écris pas aujourd'hui, qu'est-ce que ça fait? A qui, si je ne produis pas, mon inertie fera-t-elle tort! »

Il y avait enfin les comptes du notaire qui se dressaient en écran devant les images de son cerveau. Dans une fantasmagorie de cauchemar, à peine entrevus, ses personnages se transformaient en nombres, les états d'âme en sommes, ses situations en totaux. Et son imagination ne lui montrait plus rien de vivant, mais, plus ou moins épaisses, des liasses de billets bleus, plus ou moins hautes, d'aveuglantes piles d'or.

Le calcul tuait le rêve, le chiffre étranglait l'inspiration.

Il s'insurgeait : « Force-toi! écris quand même, n'importe quoi! » Et sa pensée se fatiguait en réminiscences : il se répétait. Violenté, il produisait en phrases décousues, en termes inachevés. Relu, ce qu'il venait de formuler péniblement, n'évoquait plus rien en sa pensée tout de suite engourdie. Les mots lui paraissaient usés et sans couleur. Ses idées lui semblaient des feuilles mortes, éparses à tous les vents. Et, par l'effort pénible qu'elle suggérait, la page blanche à présent lui faisait peur, lui donnait de plus en plus l'impression du vide et du vertige.

*
* *

Pour enrayer le mal, le romancier avait compté sur l'apparition de son livre. L'*Ennemi* avait paru. Et, depuis une semaine, pour se garder, chaque jour, quelques heures de vie bien à lui, Pierre montait et s'enfermait dans sa mansarde.

Ce matin-là, le coude sur la table, il rêvait tristement. L'encre séchée s'écaillait. La plume était rouillée. La correspondance, innombrable à présent, s'entassait sur le buvard. Autrefois, une lettre d'affaire, une lettre d'ami, remuaient le cœur de Pierre d'une émotion; sa main tremblait souvent en déchirant l'enveloppe. Mais, de toutes les missives fermées qui attendaient là aucune n'excitait sa curiosité. A quoi bon les ouvrir? Des féli-

citations, des flatteries ou des demandes de secours. Maurice ou Ravoux dépouilleraient cela.

Cependant, Barolles prit les enveloppes de l'*Argus* et du *Courrier de la Presse*, fit sauter le fil qui retenait la liasse ventrue des découpures. Il désirait savoir, éloges ou critiques, ce qu'on pensait de l'*Ennemi*?

C'étaient des condoléances, des allusions ou des souvenirs à propos de « l'originale et sympathique figure de M. Maraton, l'industriel bien connu qui laissait à son neveu son immense fortune. » Et, mêlés à ces échos de première page, des reportages décrivaient l'hôtel de l'avenue d'Iéna, le château, le parc, la forêt de Saint-Evrol, les collections de tableaux et d'objets d'art, toutes les splendeurs du richissime industriel.

Pas une ligne sur l'œuvre du romancier, sur sa vie de travail et de pensée. Une presse admirable pour le défunt. Et, sur le livre, rien! Un silence à croire que c'était le roman qu'on avait enterré.

Pierre repoussa les découpures de ses doigts fébriles. Le livre avait-il passé inaperçu?

De ces petits papiers si décevants, le regard du romancier se détourna, se posa sur deux piles de volumes jaunes et bleus : ses trente exemplaires d'auteur dont il n'avait pas encore eu le courage d'écrire les dédicaces, même pour ses enfants, même pour sa femme! Et, ni Lucie, ni Maurice, ni Rosette, n'avaient réclamé contre l'oubli...

Le romancier fut tiré de sa nostalgique rêverie par trois petits coups discrètement frappés à sa porte.

Qui aurait cru ce grand diable, dégingandé et mal éduqué de Gaumier, capable d'une si déférente précaution? C'était lui, pourtant. Il entra, joyeux et familier. Pierre crut qu'il n'arracherait plus sa main des deux grandes mains moites qui la pressaient passionnément. Et le regard de Gaumier, mouillé de fervente admiration, semblait vouloir soulever le cher *maître* de terre, délicatement, dévotieusement, pour le poser sur son piédestal d'or, ainsi qu'un dieu.

— Mon livre part-il, Gaumier? Se vend-il un peu?

— Ça avait l'air d'aller, dit l'éditeur, dont le visage pâle et mou exprimait une joie attendrie. J'en ai vendu quatre cents, à compte ferme, dans ces premiers huit jours. Les gares m'en ont pris cinq cents, ce qui est joli! J'ai forcé les dépôts aux librairies. Si bien que nous avons entamé le second mille.

— Je suis content, dit Pierre ranimé, la poitrine élargie comme s'il venait de respirer une bouffée d'air frais. La vente s'annonce mieux que pour mes autres bouquins.

— A propos, j'ai vu Paul de Morceil. Il a lu votre *Ennemi*. Il jure qu'il y a là le sujet d'une pièce extraordinaire...

— Mais dites-moi donc cela! Dites-moi donc cela! fit Barolles, qui sembla renaître et dont le visage se colora légèrement. Voilà encore une bonne nouvelle!

— Je ne serais pas étonné que Morceil vînt vous voir ces jours-ci afin de vous exposer son projet de scénario.

— Il me trouvera. Ayant fort à faire en ce moment, je sors très peu. Mais reparlons de l'*Ennemi*. Vous avez bon espoir?

— Je vais, dès demain, faire tirer le troisième mille.

— N'est-ce pas prématuré? Il faut compter sur les retours des gares et des libraires.

— Il y aura peu de retours, car c'est surtout maintenant que ça va s'enlever!

— Pourquoi maintenant?

— Dame à cause de la mort de votre oncle, à cause de votre héritage! Dès que cela va se savoir, ça nous vaudra une publicité monstre et... à l'œil! Il faudrait être bien maladroit, avec le tam-tam qui se fait autour du mort, pour ne pas écouler du coup quatre ou cinq mille exemplaires. Je vais faire doubler les piles chez les libraires avec un *Vient de paraître* et le titre en grosses lettres. Il s'agit de battre le fer ou plutôt le défunt pendant qu'il est encore chaud! Et, pour cela, je viens vous demander, sur cette nouvelle édition, de joindre à votre nom le nom de votre parent : *Pierre de Barolles-Maraton*. Ça sonne vraiment pas mal! Maraton est tellement connu que ça vous fera connaître!

Autant de mots, autant de blessures pour Pierre. Il se dressa, empoigné d'une si violente indignation que son cri de protestation s'étrangla dans sa gorge. Mais ses traits convulsés, son regard fulgurant exprimaient assez de colère pour que Gaumier, décontenancé, balbutiât maladroitement :

— Fâchez pas... fâchez pas! On laissera votre nom, votre nom tout seul... seulement, en dessous, entre parenthèses, laissez-moi au moins mentionner : *héritier de M. Maraton*... Je vous réponds de l'effet sur le public!

— Pourquoi ne pas imprimer aussi le nombre des millions! clama Barolles pris cette fois d'un éclat de rire nerveux.

Et se méprenant à cette gaieté furieuse, Gaumier approuva dans son large et complaisant sourire :

— J'ouvrais la bouche pour vous le proposer!

— Allez-vous-en! cria Pierre exaspéré.

Gaumier le regardait ahuri, vacillant sur ses longues jambes

molles et les muscles de son visage relâchés dans la pâte inexpressive et blême d'une face amorphe.

Le romancier lui désignant la porte, il voulut louvoyer :

— Ben quoi, voyons! On ne va pas se manger pour un mot lancé de travers! Je croyais, en vous proposant ça, entrer tout bonnement dans vos vues. Nous voulons la même chose : que l'*Ennemi* se vende, pas vrai? Eh ben, le meilleur moyen, c'est encore votre oncle...

— Je vous dis de vous en aller! répétait Barolles hors de lui, tandis que, fantoche effondré, l'autre, ressassait en piteuse et naïve incompréhension : J'ai peut-être été dur autrefois. Mais, à présent, votre situation est tellement différente que je veux tout ce que vous voudrez!

Pierre avança si menaçant que Gaumier tourna les talons, ouvrit précipitamment la porte, se faufila dans l'entrebâillement, alla s'aplatir contre le mur du couloir en gémissant éperdument :

— Pourquoi? Puisque je veux ce qu'il voudra, tout, tout, tout!

*
* *

Mme de Barolles croyait de bonne foi que son mari, la première émotion dissipée, pourrait reprendre son travail et le reprendre « en de bien meilleures conditions ». N'était-il pas délivré de tout souci matériel?

Elle entendait mal le mot, car, au contraire, les soucis matériels accablaient le romancier.

Aidée de son fils et de Ravoux, promu intendant général, Lucie vaquait d'un tel entrain aux mille occupations qui lui incombaient qu'elle ne pouvait plus comprendre le spleen qu'éprouvait l'écrivain. Pour lui, elle se montrait aimante et douce. Parfois encore, un peu de honte lui venait de sa trop manifeste satisfaction « d'être riche ». Elle sentait qu'elle le blessait, elle en avait des remords; mais la joie l'emportait. N'osant plus se réjouir sous les yeux de Barolles, elle se réjouissait loin de lui, près de ses enfants. Et ce fut mauvais parce que moralement cela les séparait, rompait entre eux la réciprocité des impressions.

Le jour où Pierre, morose, le carnet de chèques en main, demanda à sa femme : « Combien veux-tu? » Lucie ne put réprimer un petit sursaut de plaisir.

C'était la première fois. Elle hésitait à répondre, agitée devant la réalisation soudaine de désirs si longtemps réfrénés. Le romancier dut répéter en sourire contraint :

— Cette fortune me cause assez de tristesse et d'humiliation

pour qu'à toi, à tes enfants, je ne marchande pas la joie momentanée qu'elle peut donner! N'aie pas peur de dire beaucoup.

Elle proposa au hasard, encore timide :

— Vingt-cinq mille?... Trente mille?... Est-ce trop?

Il data, écrivit le chiffre en toutes lettres, puis signa. Les yeux allumés de cette petite lueur qui l'avait tant effrayée dans les yeux de Rosette, à Saint-Evrol, Lucie se pencha légèrement, suivit le mouvement de la plume. Barolles passa le buvard sur l'encre fraîche, puis détacha le chèque de la souche et le tendit. Elle le prit d'une main qui tremblait un peu.

C'était donc vrai? Elle en avait fini avec les dures pénitences, avec les problèmes angoissants de l'économie! Eblouie par cette perspective de pouvoir dépenser librement, elle constata :

— Ainsi il t'a suffi d'apposer ta griffe sur l'un de ces feuillets pour leur donner une valeur de milliers et de milliers de francs.

Et elle le contemplait avec une tendresse nuancée d'admiration.

— Oui, dit-il, donnant à la phrase naïve de Lucie le sens de ses idées amères, pendant quarante ans de ma vie, après d'innombrables mots laborieusement alignés, ma signature n'avait hier encore aucune valeur... aujourd'hui, chacune des lettres de mon nom vaut plus de pièces d'or que je n'ai jamais écrit de lignes! Il a suffi, pour ce miracle, du caprice d'un vieillard... et des larmes d'une femme!

Elle s'attrista du reproche. Sous le regard de son mari, elle se sentit fautive. Elle tenta de s'excuser :

— Je suis encore troublée, cher Pierre, et la peur même que j'ai de te fâcher me rend maladroite. Cela passera. Je deviendrai raisonnable. En tous cas, je te rendrai compte de cet argent...

— Je t'en dispense, ma chère amie.

— Oh! quelle indifférence! fit-elle en blâme léger.

Et voyant Barolles se roidir, elle se fit plus souple, plus caressante. Elle l'enlaça, voulut, comme le soir où elle lui avait arraché le consentement, le bercer dans ses bras. Quand elle le crut attendri, elle lui murmura dans ses baisers :

— Pourquoi t'obstiner à ne pas partager notre joie? Viens à nous! Ne laisse pas intervenir ton imagination. C'est une mauvaise conseillère qui t'exagère et te déforme tout...

Mais au moment où elle crut Pierre près de se confier, quelques mots étourdis réveillèrent ses méfiances. Elle conçut le besoin que cette âme malade avait d'être plainte. Elle chercha à réconforter Pierre, mais sans cesser de poursuivre son idée :

— Je m'explique que cet héritage heurte tes convictions, choque tes sentiments, dérange ta vie... mais, avec un peu de

patience et de bonne volonté, tu t'y feras. Et, pour cela, le meilleur, pardonne-moi de te le dire, ce serait peut-être de ne pas trop te murer dans ton chagrin, de ne pas tant... penser à toi!

A cette vague accusation d'égoïsme, touché au vif, il riposta.

— Est-ce à moi que j'ai pensé en acceptant les millions?

— Le bonheur de nos enfants ne te console-t-il pas?

— Cela ne me console aucunement, car je crois que les satisfactions les plus intimes, celles qui donnent les vraies joies, demeurent étrangères aux jouissances de l'or. Jamais, impunément, on ne sacrifie le bien moral au bien matériel. Pauvres, nous étions en meilleure condition d'équilibre d'âme, donc, plus près du bonheur.

— Crois-tu les jouissances de la fortune et les joies intimes incompatibles, cher Pierre?

— Absolument.

En diversion, elle voulut plaisanter :

— Je ne puis cependant pas te faire espérer la ruine : notre fortune s'alimente à trop de sources intarissables!

Nulle phrase n'était moins propre à dérider Barolles. De plus en plus embarrassée, elle essaya de flatter son orgueil.

— Pourquoi t'affliger, ami chéri? L'héritier de M. Maraton ce n'est ni moi, ni Rosette, ni Maurice, c'est toi! C'est par toi que nous vient cette chance! Je ne te parlerai plus de moi, je ne t'en ai que trop dit sur mes inquiétudes. Mais j'insiste sur ce que Maurice a souffert dans ce bas et sombre magasin. Il va pouvoir enfin se livrer sans regrets à sa passion pour la peinture. Et Rosette qui, elle aussi, pauvrette, a eu bien peur pour son amour, se mariera selon son cœur. N'est-ce rien à tes yeux?

Elle reprit plus heureusement encore :

— Songe aussi, toi dont le cœur est ouvert à toutes les pitiés, quels bienfaits tu pourras épandre autour de toi! Donner, combien nous allons être heureux de pouvoir donner!

— Ce n'est pas avec beaucoup d'or qu'on fait beaucoup de bien.

— En es-tu sûr? reprit-elle, voilant d'un enjouement câlin son parti-pris d'optimisme.

Et caressant de ses doigts fins le feuillet détaché de la souche, elle risqua :

— Tout au moins peut-on, avec de l'or, faire joliment plaisir! Tu ne peux t'imaginer quelle joie presque enfantine me donne ce chèque, le premier! Depuis longtemps je ne me suis sentie aussi heureuse!

L'épanouissement de son visage témoignait de sa sincérité. Mais ces mots d'effusion furent, au cœur de Pierre, autant de piqûres.

— Ne me remercie pas, dit-il d'une voix altérée et repoussant le baiser de Lucie, ne me remercie pas pour cet argent.

Et, tournant la tête, il acheva mentalement :

« Ainsi, par mon talent, par ma confiance et mon amour, je ne lui ai jamais donné une joie valant ces trente mille francs! »

Il la regardait et il l'imaginait très loin de lui tandis qu'elle lui débitait d'autres choses douloureuses en souriant dans une inconscience nouvelle du mal qu'elle lui faisait.

Comme elle se penchait pour un dernier baiser, il l'écarta :

— Ne cherche pas à me consoler, Lucie, tu ne sais plus!

Et de tels mots, qui l'eussent bouleversée jadis, l'attristèrent passagèrement.

Tandis que Pierre s'enlizait dans l'idée décevante que leurs vies pouvaient devenir chaque jour plus différentes, plus étrangères, Mme de Barolles rejoignait Maurice et Rosette.

Elle les rassurait :

— Votre père est impressionnable et nerveux. Il s'effraie de ce changement en ses habitudes casanières et d'un trouble momentané dans son travail. Il ne faut pas le brusquer, mais redoubler d'attentions et de tendresses. Par là nous l'amènerons insensiblement à partager notre existence nouvelle. Et quand il aura pris goût à la fortune, il en sera aussi heureux que nous... peut-être plus!

Tous trois, allégés de regrets par cette espérance, couraient aux mille et mille affaires qui, de toutes parts, les réclamaient.

Leur intention d'être pleins de sollicitude et d'affection près de Pierre demeurait sincère. Mais le temps de la réaliser? Ce n'étaient que courses folles, allées et venues précipitées de la rue Washington à l'avenue d'Iéna, voyages à Saint-Evrol. Une frénésie de trouvailles absorbait Lucie, Rose et Maurice. Ils voulaient tout sortir, tout exhiber, faire un sort au plus infime bibelot. Et quelles surprises non moindres leur réservaient les écrins déposés dans la case du Crédit Lyonnais, les écrins que le notaire devait apporter le jour de l'installation à l'hôtel Maraton!

Cette installation nécessitait mille commandes et d'innombrables achats! Les deux automobiles y suffisaient à peine : Maurice, accompagné de Ravoux, se servait de l'une, Rosette et sa mère usaient de l'autre. Tous vivaient dans un vertige.

Que de fois jadis, au passage, l'avaient tentée cent objets trop coûteux! Quelle jouissance, à présent, de pouvoir s'arrêter et se dire : « Ce n'est plus trop cher. Si j'en sens vraiment l'envie, il ne tient qu'à moi! »

Les premières fois, les scrupules de Lucie, si longtemps en éveil, la tourmentaient encore. Par habitude, il lui arrivait de

vaguement penser : « Il faut être raisonnable! Je ne puis céder à ce désir qu'en privant mes enfants, mon mari, moi-même de choses indispensables. Dans notre situation, ce serait mal. » Puis, en petit rire jouisseur, comme on s'éveille d'un songe noir, elle se rappelait soudain : « Mais je suis riche, colossalement riche! Je puis acheter ce qui me plaît sans faire tort à personne. Loin de m'être défendue, la dépense m'est permise, elle m'est un devoir : cela profite à tous! »

Et c'était délicieux de penser que chacun de ses caprices devenait une sorte de bienfait universel!

Lorsque, sortant de chez la modiste pour aller chez le bijoutier, il lui arrivait de penser à Pierre, elle pensait à lui déjà tout autrement qu'aux premiers jours. Ce coup de fortune lui avait ouvert les yeux, — elle aimait du moins à se l'imaginer. A mesure qu'elle se sentait de mieux en mieux libérée de sujétions budgétaires, elle se permettait de discuter les injonctions de Barolles, et elle les jugeait de moins en moins raisonnables. En quelques semaines le fruit de vingt ans de docilité et d'abnégation fut perdu. Elle sentait instinctivement qu'elle n'aurait plus jamais la force de s'abolir comme par le passé : elle avait perdu la vertu du renoncement ainsi qu'on perd la grâce. Préservée, par sa tendresse encore vive, de toute révolte nouvelle contre Pierre, de ce fait même que sa première et son unique rébellion avait assuré tant de joie autour d'elle, elle concevait une fierté de son audace. Par là, elle avait commencé de dégager sa volonté de celle du romancier et pris distinctement conscience d'elle-même. Par suite, elle apportait, à l'avance, des restrictions mentales à ses soumissions futures. Aucune nécessité matérielle ou vitale ne l'obligeant plus à s'effacer, à se fondre en son mari, elle ne s'affligeait plus de se trouver différente de lui. Elle commençait à s'intéresser à elle-même. Cette conviction de plus en plus forte d'avoir remporté sur Pierre une victoire utile à tous, lui donnait confiance en son propre jugement. Le souvenir d'avoir vu Barolles faible, d'avoir vu Barolles pleurer, à travers l'attendrissement qu'elle en ressentait encore, la pénétrait d'une sorte de supériorité. Il y avait désormais plus de pitié, mais moins de crainte dans son amour. Et son obéissance, à présent raisonneuse et raisonnée, ne devait plus jamais être spontanée, confiante, généreuse et complète.

De tout cela, Lucie d'ailleurs ne désirait aucunement se rendre un compte plus exact. Quand de telles pensées lui venaient, — et c'était en l'affolement de ses courses d'un magasin à l'autre, — elle s'efforçait de s'en distraire. Et tout se faisait complice, jus-

qu'au glissement rapide de l'automobile qui, aux dépens de réflexions sérieuses, l'entretenait en perpétuelles griseries de mouvement, de luxe et de plaisir.

Elle ne se plaignait de l'indifférence de Pierre que pour la forme. La certitude de pouvoir tout payer comptant et largement lui faisait aujourd'hui, de ces mille occupations d'intérieur angoissantes jadis, un plaisir délirant. Soutenue par un crédit illimité, l'initiative ne l'effrayait plus. Elle s'efforçait d'exhaler de gros soupirs que démentait instantanément le petit rire jouisseur.

A ce point occupée, Mme de Barolles avait condamné sa porte. Elle ne voulait plus recevoir qu'à l'hôtel de l'avenue d'Iéna, bien assise en son luxe.

Les visiteurs, en dépit de la consigne, se présentaient sans découragement. Sur la table de l'antichambre, les cartes débordaient de la coupe de bronze. Chaque soir, au retour, Lucie les lisait et les rejetait négligemment. A constater l'empressement de tant de gens autrefois indifférents, elle pensait, sans rancune, mais amusée : « C'est mon tour! » Et chaque cassure, dans le coin du carton, lui semblait une courbette ou la marque d'une partie gagnée.

Tout particulièrement, la venue quotidienne de Mme Hisquières divertissait Lucie. A parcourir, griffonnées au crayon sur les cartes, les phrases implorant rendez-vous, Mme de Barolles évoquait le dialogue brusque échangé pendant le bal. Ce souvenir n'était pas pour l'attendrir.

« La tante du beau Ludo repassera, décidait-elle. Il n'est pas mauvais, pour cette femme autoritaire, de rester dans son incertitude! »

Elle ne consentit à fixer une entrevue qu'au moment critique où, l'indifférence frisant l'insolence, Mme Hisquières, poussée à bout, parla de rompre. Encore le message de Lucie fut-il de belle désinvolture : « Si vous ne craignez, chère amie, ni la poussière, ni les courants d'air, ni le fracas d'un déménagement, — et quel déménagement! — venez demain, entre trois et quatre, à l'hôtel de l'avenue d'Iéna. J'y serai. Nous causerons comme nous pourrons. »

Mme Hisquières ne voulut voir là qu'une preuve d'intimité. Une avide curiosité à satisfaire la consola de l'impertinence. Aussi fut-elle d'exactitude ponctuelle.

Impressionnée par la longue façade de l'hôtel, elle imagina les trois ou quatre belles maisons de rapport que l'on pourrait bâtir sur un terrain si vaste. L'aspect du vestibule splendide acheva de la dompter. Et quand le valet de pied, en livrée, ouvrit, au rez-de-chaussée, la porte d'un salon où s'entassaient des

meubles sans prix, Mme Hisquières, oubliant tout reproche, prépara des excuses.

Lucie l'attendait, assise dans une bergère, douillettement engoncée en ses petits coussins.

— Cette pièce est la moins en désordre de l'hôtel : jugez du reste! dit Mme de Barolles, après la poignée de main et désignant un fauteuil en face d'elle. J'espère, amie, que peintres, tapissiers, déménageurs et domestiques nous laisseront quelques minutes de repos.

Le ton d'assurance de Lucie, son deuil d'élégance savante, son boa touffu, ses crêpes mousseux pailletés de jais, en imposèrent à Mme Hisquières.

« Quelle prompte assimilation à ce luxe prodigieux! constata-t-elle. Quelle aisance au milieu de ces richesses! Lucie paraît embellie, rajeunie. Elle semble en tous points digne de la *distinction* dont M. Maraton honora son neveu. »

Et Mme Hisquières se sentit gagnée, acquise, dévouée à cette fortune nouvelle; elle se promit de raviver l'affection chancelante de son amie à force de zèle affectueux.

— J'admire les belles choses qui vous entourent, dit-elle. Mais je les admire d'instinct. Combien Ludo, qui a des goûts d'artiste, les apprécierait mieux que moi! Outre cette joie d'art, chère amie, vous ne sauriez imaginer quel bonheur ce serait pour mon neveu de vous revoir. Vous nous avez négligés ces temps-ci...

Au petit mouvement impatient de Lucie, Mme Hisquières reprit vivement :

— C'était bien naturel! Vous avez dû être si occupée...

— Follement! fit Mme de Barolles sans entrer en plus amples explications.

— Je le conçois..., mais Ludo ne le veut pas comprendre! Il se croit oublié, dédaigné..., il s'en afflige! Le pauvre garçon craint que votre bonheur ne soit pour lui seul un malheur.

— Tous les bonheurs sont mêlés de déceptions, reprit évasivement Lucie qui ne voulait pas mordre encore à la transition. De la mort de son oncle, Pierre a plus de chagrin qu'il ne l'avoue. Il a voulu vivre très retiré, très solitaire...

— Pourtant, risqua Mme Hisquières, vous étiez fâchés avec M. Maraton?

Au nouveau geste agacé de Lucie, elle ajouta :

— Je le sais... parce que vous me l'avez dit.

— Oui, peut-être, interrompit Mme de Barolles en scandant ses phrases pour leur donner une valeur de consigne. Mais la mort apaise ces menus dissentiments. Ce que nous avons appris

de M. Maraton nous fait déplorer de ne l'avoir pas mieux connu. Il en a d'ailleurs souffert plus que nous. Nous aurions pu rendre ses dernières années moins moroses. Ses suprêmes volontés sont l'expression de ses regrets.

— Ce chagrin ne va pas pour vous sans... compensation! lâcha Mme Hisquières entraînée. Vous ne vous attendiez pas à hériter?

— Comment ne pas nous y attendre? s'exclama Mme de Barolles, jouant la surprise. A qui M. Maraton aurait-il pu laisser plus légitimement et plus légalement sa fortune qu'à nous, ses neveux, ses uniques parents? Il ne pouvait en disposer *autrement* sans effroyable injustice! Il le savait si bien qu'il nous a tout laissé. Si nous avons feint de ne rien attendre de M. Maraton, c'était afin de nous assurer des amitiés sincères et marier nos enfants hors de tout calcul pécuniaire, par amour, ainsi que nous nous sommes mariés!

Ce petit mensonge apparut d'abord inutile. Mais Mme Hisquières y démêla bientôt l'appréhension qu'avait Lucie de passer pour une parvenue. En sa vanité naissante, Mme de Barolles jugeait plus « chic » d'avoir vécu modestement moins par nécessité réelle que par dilettantisme d'âme désintéressée. Combien aussi, dans cette mort qui la comblait, la mélancolie et les regrets étaient d'attitude plus distinguée qu'une joie bruyante. Lucie, enfin, souhaitait par là éviter la malveillante curiosité qui s'attache aux gens qui gagnent le gros lot. Il lui plaisait d'avoir l'air d'entrer dans la fortune de plain-pied et de plein droit.

Mme Hisquières, devinant quelque ressentiment dans les propos de son amie, voulut connaître la portée de cette rancune.

— Oh! chère, reprit-elle, non sans nuance d'ironie, combien il était sage à vous, certains d'être si riches un jour, d'avoir voulu vous assurer des sentiments désintéressés de votre entourage! Et avec quel naturel vous avez joué votre rôle de résignation! Nous ne saurions trop nous féliciter de vous avoir prouvé la sincérité de notre affection avant que votre fortune pût la faire suspecter.

— L'avez-vous prouvé si... complètement? reprit Lucie, piquée de cette ironie.

Et Mme Hisquières répliqua du tac au tac :

— Ne me suis-je pas employée de tout mon crédit en faveur de votre fils, auprès de Robillot, Boutard...

Elle n'acheva pas. La mine vexée de Lucie l'avertit que rien ne pouvait être aussi désagréable à cette mère que le souvenir de l'humiliation de son fils.

— Je ne faisais allusion qu'à votre neveu, dit Mme de Barolles.

Je ne sais des sentiments de Ludovic que ce que vous m'en avez confié le jour du bal : ce n'était pas si désintéressé!

Mme Hisquières jugea la situation plus tendue mais plus nette.

Elle se confondit immédiatement en affectueuses protestations; elle s'adjugea les responsabilités, avoua ses torts, s'accusa d'intransigeance aveugle.

Lucie l'écoutait distraite, les doigts posés sur le bord de la glace, près du bouton électrique. Mme Hisquières, en désespoir de cause, joua ses atouts :

— Permettez-moi de vous reparler du cher projet, amie. Vous ne briserez pas le cœur de mon pauvre Ludo? J'ai fait le mal, il m'appartient de le réparer. Pour assurer le bonheur de ces enfants, je suis prête aux pires sacrifices : je donnerai tout ce que je possède à mon neveu. Neuf cent mille francs sont bien quelque chose!

Lucie eut une moue signifiant que c'était peu pour sa fille. Puis elle laissa tomber négligemment :

— Notre deuil est trop récent pour que nous discutions des fiançailles. Le moment venu, j'en parlerai à M. de Barolles et consulterai Rosette.

Il y eut un temps froid où Mme Hisquières eut peine à maîtriser un geste de dépit. Lucie, après avoir sonné, demanda :

— Vous permettez? J'ai des ordres à donner.

Sentant l'occasion lui échapper, profitant des derniers instants de tête-à-tête, Mme Hisquières se leva, balbutia précipitamment :

— Au moins, autorisez Ludo à vous présenter ses hommages... il se fait un tel chagrin de ne plus vous voir!

— Comment donc! dit Mme de Barolles, très affable. Nous le verrons avec le plus grand plaisir... à Saint-Evrol, par exemple! Je lui ferai signe dès que nous pourrons recevoir.

Cette affectation de la tenir à distance eût exaspéré Mme Hisquières partout ailleurs qu'en cet hôtel somptueux. Mais, consciente que Lucie était maintenant la plus forte, c'est-à-dire la plus riche, elle s'en remit à sa merci en effusions de tendresse soumise. Ne voulant pourtant pas revenir entièrement bredouille, elle tenta de satisfaire sa curiosité :

— L'hôtel doit être superbe! Que ce serait gentil de me le laisser visiter!

— J'aurais honte d'un semblable désordre, dit Mme de Barolles. Je mets de la coquetterie à ne laisser voir notre demeure que bel et bien ordonnée.

Une fois seule, Mme de Barolles s'avoua :

« Je me suis montrée dure, mais il était nécessaire de

mettre cette chère amie *au pas*. Cela y est : nous sommes quittes! Pierre verra à faire ou ne pas faire opposition au désir de Rosette. Et ma foi, si le mariage se fait, la compensation sera si magnifique que je puis me pardonner d'avoir mortifié Mme Hisquières. »

Ainsi, depuis peu, Lucie se pardonnait aisément beaucoup de choses.

*
* *

Pierre avait espéré, une fois mis au courant et le gros des affaires débrouillées, avoir du temps à lui. Mais, d'une question examinée, surgissaient dix autres problèmes à résoudre. Et cela s'enchaînait, s'enchevêtrait inextricable autant qu'innombrable. La persuasion venait au romancier que la gestion d'une pareille fortune serait une occupation dévorante et que, non seulement en vue de ses intérêts mais au point de vue social, elle primerait tout. D'autre part il restait convaincu que, ayant accepté cette richesse à laquelle il ne se reconnaissait moralement aucun droit, il n'en pouvait justifier la jouissance, ou plutôt celle des siens, que par une scrupuleuse administration.

Cette double idée étouffait ses aspirations d'artiste. Des soupirs de découragement lui soulevaient la poitrine, s'accumulaient, tentaient de s'échapper en cris de détresse. Et toujours ses dernières velléités de conception sombraient dans l'impression trouble de son existence manquée.

Puis ce ne furent même plus, en son cerveau de tempête, sous le souffle haletant d'une intermittente inspiration, ni nuées fuyantes d'idées, ni remous de souvenirs, ni grandes lames de pensées soulevées et tout de suite brisées. Amenant sur son esprit les brumes d'un calme plat, nivelant tout, pesant et planant sur tout, s'étendit l'obsession étale de cette fortune étrangère, imméritée, immense. Parfois, il se représentait son imagination stagnante, captive, comme enchaînée dans le cercle maléfique de cette hantise. D'autres fois, il avait la sensation d'être tordu au laminoir, peu à peu rompu, broyé, vidé, puis aspiré par les rouages compliqués et monstrueux de ses raffineries.

Alors, brisé de cette perpétuelle tension de force portant à vide, incapable de rien poursuivre, il s'arrêta, renonça. Et son mal devint inguérissable quand il n'appliqua plus son imagination qu'à s'exagérer son mal. Ses facultés sans expansion n'accrurent plus que ses souffrances intimes. Et du jour où son intelligence, subitement désœuvrée, faute d'éléments extérieurs, s'attaqua à elle-même, elle se dévora.

Pierre ne se confiait plus à personne. Son imagination dévoyée lui montrait des ressorts intéressés dans les moindres mouvements de sympathie. Et il taisait son mal comme on cache une plaie. De Maurice et de Rosette, de Lucie elle-même, il n'attendait aucune consolation. Il causait de plus en plus rarement avec sa femme. Elle venait à lui souvent, mais presque chaque fois pour des questions d'argent : ses dépenses dépassaient toutes prévisions. Pierre lui donnait de nouveaux chèques sans la moindre objection. Il eût voulu signer, puis arracher tous les feuillets d'un coup. Et tandis que Mme de Barolles payait cette complaisance de paroles affectueuses, le romancier l'observait attentivement.

Il la reconnaissait à peine. Des soins assidus rendaient de l'éclat à son teint, veloutaient ses rides infimes. Son sourire était plus jeune. Ses beaux yeux d'améthyste, pâlis par trop de larmes, retrouvaient leur feu. Dans ses cheveux, savamment ondulés, semblaient jouer les frissons d'or d'un soleil automnal. Et quelle expression différente, non seulement de visage, mais d'attitude! Légèrement affaissée jadis, elle se redressait maintenant, ferme et cambrée : son allure dénotait la confiance et la sécurité.

En cette femme si belle, si luxueusement parée, Pierre cherchait vainement la timide compagne de sa vie.

Par quelle faculté merveilleuse et soudaine, cette Lucie, attachée à ses devoirs, volontairement soumise, effacée et passive, l'âme toujours cahotée d'inquiétudes en alarmes, se sentait-elle affranchie de crainte et même d'hésitation?

L'appui, vainement cherché près de son mari, l'argent venait de le lui donner. Elle retrouvait, dans la richesse, l'équilibre si longtemps instable de son être.

« Sa nouvelle situation lui crée une âme nouvelle, imaginait Barolles, ou plutôt lui ressuscite une âme que je ne soupçonnais pas, que j'avais dévoyée dans l'héroïsme. »

Et d'autres pensées s'imposaient : « Si exempts que nous paraissions de toute tendance morbide, ne portons-nous pas en nous le germe de maladies morales? C'est souvent la plus imprévue, et la moindre circonstance qui provoque l'éclosion du principe mauvais. N'est-ce pas le cas de Lucie? Ne sera-ce pas le cas de Maurice et de Rosette? Cet héritage fut la circonstance imprévue. Le germe malfaisant se développe. Déjà l'argent leur fait une mentalité particulière... Corrompra-t-il leur cœur? »

Ces pensées attristaient le romancier. Mme de Barolles essayait parfois de le dérider, mais aux paroles, même aux caresses, il opposait un silence pensif où son regard cherchait à lire dans le regard de sa femme. Et celle-ci, encore plus déconcertée par ce

mutisme que par ses sautes brusques de colère à raillerie, s'éloignait, pénétrée elle aussi de cette pensée qu'ils ne se comprenaient plus bien, qu'ils se comprendraient de moins en moins.

Avec sa fille, avec son fils, en causeries plus longues, l'écrivain éprouvait les mêmes déceptions. Rosette, les yeux brillants, fiévreuse comme sa mère, ne parlait et ne reparlait que de l'aménagement de l'hôtel, de la prestidigieuse vision de Saint-Evrol.

— Tout cela m'est égal, interrompait Barolles. Ce qui m'intéresse, c'est l'impression que te cause notre nouvelle existence.

La jeune fille, s'asseyant sur le bras du fauteuil, embrassant son père avec effusion, s'écriait :

— J'ai l'âme éblouie! Il me semble que je vis dans du soleil! Nous sommes si contents! Et toi aussi, papa, tu seras heureux! Artiste, songe aux innombrables belles choses qu'à toute heure du jour tu vas pouvoir contempler, toucher, conserver religieusement!

— Crois-tu que mon idéal soit celui d'un gardien de musée, ma vie une perpétuelle faction devant un coffre-fort ou des vitrines?

— Oh! papa, s'exclamait-elle effarée. Tu ne vas pas revenir sur ta promesse.

— Ne crains rien, répliquait-il froidement. Je n'ai qu'une parole. Me Faron a ma signature. Mais, dis-moi, n'es-tu contente que de posséder des choses coûteuses?

Elle l'entourait de ses bras enlaceurs, mêlait ses cheveux blonds à ses cheveux gris. Puis lui murmurait à l'oreille :

— Je suis joyeuse aussi parce que, bien dotée, je vais pouvoir me marier.

— Tu te serais mariée sans dot.

— Peut-être..., mais je n'aurais pu choisir. Maintenant, je choisirai... J'ai même choisi depuis longtemps...

Et elle ajouta plus bas, rougissante : « Ludo! »

Puis elle débita, dans son étourderie d'enfant gâtée, des phrases câlines où certains mots faisaient tressaillir Pierre.

— Comme tu avais tort de craindre l'oncle Maraton! Vois comme il a été généreux! Certainement, tes livres sont bons et salutaires; mais, possédant cette fortune, combien tu pourras faire de choses plus utiles et meilleures!

Avec quelle désinvolture cette enfant, affolée du présent, lui fermait l'avenir! Elle lui ensevelissait son passé d'un seul coup, comme on enterre un parent oublié et trop pauvre.

Prêt à se fâcher Pierre se disait que les paroles de Rosette étaient sans importance. Et, dans sa faiblesse tendre, il l'excusait. Toutefois il se dégageait plus vite de ses caresses. Tourné vers son fils, il questionnait :

— Et toi, Maurice?

— Comment ne serais-je pas heureux? De toute notre sensibilité, de tous nos instincts d'art et d'élégance, nous aspirions depuis si longtemps à plus de bien-être! Je considère cette fortune comme la sanction du dévouement de ma mère, comme une récompense providentielle de ton admirable labeur. Pour moi, je suis enivré à l'idée de vivre enfin selon mes rêves! Quelle perspective enchantée, à vingt ans, de suivre ses aspirations d'artiste, de voir l'existence s'ouvrir à l'infini, large, facile, sans obstacle. J'ai soif de voyager, de voir et de savoir! Le monde entier m'attire et ses aspects variés m'apparaissent en éblouissants mirages!

Il avait parlé, vibrant d'enthousiasme. Le regard scrutateur de Pierre l'intimida. Il baissa la voix et demanda :

— Cette joie est-elle coupable, père, et m'en blâmes-tu?

Barolles fit signe que non. Puis il reprit, un peu sarcastique :

— Et ta vocation pour le commerce?

— Ne m'en raille pas, cher père, car j'aurais persévéré bravement. Stimulé par l'exemple de ma mère, je m'étais résigné à cette besogne ingrate par devoir et par dévouement. Mais quand, en souvenir, je revis ces heures de tristesse et d'humiliation si lentement écoulées dans les soupentes de Robillot, Boutard et Cie, il me semble que je m'éveille d'un cauchemar! Je puis te l'avouer à présent que ce sacrifice ne serait plus ni le devoir, ni le dévouement, mais un renoncement sans but et tout à fait...

— Ridicule! Dis-le donc! c'est le mot dont s'est servi ta mère. Il exprime si bien votre pensée!

Maurice se recueillit, puis reprit avec plus d'assurance :

— Eh bien, oui, il exprime ma pensée. Cette abnégation, admirable encore il y a quelques semaines, n'a plus de raison d'être, ne serait, aujourd'hui, que timidité, fausse honte, aveu de notre impuissance à mettre en œuvre une chance si méritée.

— C'est bien, mes enfants, retirez-vous, interrompit Barolles doucement. Je n'ai plus rien à vous dire.

Il y eut encore un silence que Maurice voulut rompre à tout prix :

— Et cette chance, reprit-il, nous n'oublierons jamais, père, que nous te la devons. Sans ton consentement...

Gêné par le regard ironique et froid de l'écrivain, le jeune homme cherchait des mots de gratitude. Il les eût voulus chaleureux, propres à rouvrir le cœur fermé de Pierre. Mais déjà celui-ci, fatigué, leur faisait signe de se retirer.

— Laissez-moi, mes enfants.

Et, seul, il fut, ce jour-là, ressaisi de rêveries sombres, jus-

qu'au moment où, le timbre vibrant pour la centième fois, Ravoux lui remit la carte de Morceil.

Entrevoyant dans les brumes de son spleen il ne savait quelle vague lueur d'espoir, le romancier permit de faire entrer.

— Je ferme à la minute votre livre admirable! s'écria l'auteur dramatique, dans un élan d'enthousiasme. Je vous dois la plus sincère, la plus profonde émotion de ma vie!

Après cette exclamation et les propos de politesse échangés, Morceil reprit :

— Si vous êtes toujours disposé à m'accepter comme collaborateur, quel drame nous pourrons écrire ensemble! Conseillé, guidé par vous, cher maître, je réponds du succès!

Pierre, méfiant en dépit de la joie intime qu'il éprouvait, hésitait à se prononcer lorsque Morceil, très grave, ajouta :

— Seulement des situations neuves et puissantes réclament une interprétation de premier ordre, une mise en scène exceptionnelle. Et dans quel théâtre de Paris trouverons-nous l'une et l'autre?

Il parut ici réfléchir profondément; puis, peu observateur, ne s'embarrassant pas du mutisme expectatif de Barolles, il lança son boniment avec un aplomb de cabotin :

— Il nous faudrait une scène à nous, une scène où nous serions maîtres de monter votre *Ennemi* à notre guise. Je vois tellement bien ce qu'on pourrait faire de neuf et de saisissant avec une pièce comme celle-là! En ce moment même, il y a, et à des conditions vraiment avantageuses, un grand théâtre à prendre, en pleins boulevards. Je suis prêt à assumer les charges de la direction. Né sur les planches, enfant de la balle, j'ai le feu de la rampe dans le sang. Tout le monde vous le dira : Morceil est l'homme de théâtre par excellence! A vrai dire, je n'ai pas trouvé cinq ou six commanditaires, j'en ai repoussé des centaines. Tous, bailleurs de fonds, artistes, critiques, auteurs, me harcelaient : « Prenez le Gymnase! — Prenez la Renaissance! — La Porte-Saint-Martin! — La Gaîté! Il n'y a que vous pour conjurer la guigne! » Depuis vingt ans, je fais le sourd. Et pour une bonne raison : « Prendre un théâtre, c'est très joli, répondais-je. Avoir des acteurs, des décors, des machinistes, un personnel intelligent et dévoué, c'est quelque chose. Mais, saprebleu! ce n'est pas tout! Ce qui est tout, c'est une bonne pièce! Apportez-moi une bonne pièce... et je marche, je suis votre homme! Et on m'en apportait des manuscrits : ce que j'en ai lus... des milliers, mon cher, oui, des milliers! Et, dans tout ça, pas un seul personnage bien campé, pas une situation neuve, pas un effet qui ne fût usé jusqu'à

la corde! Mais, aujourd'hui, c'est autre chose! Je suis leur homme parce que j'ai ce qu'il me faut : « une pièce superbe, la vôtre! »

— Vous croyez? hasarda Pierre.

Et il sentit son cœur battre plus vite.

— Ce sera un triomphe! Ça lancera le théâtre et nous ferons l'année avec la même affiche!

— Mais après?

— Après, nous tirerons une autre pièce d'un de vos autres romans! Vous êtes en pleine force de talent... moi aussi!... Qu'est-ce que vous voulez de plus?

— Quand travaillerons-nous?

— Tout de suite.

— Chez Mme Hisquières, ne m'avez-vous pas dit que vous étiez très occupé?

— Je ne vous avais pas lu. Depuis, votre *Ennemi* me hante. Je ne pourrai plus rien faire tant que je n'aurai pas fait ça!

Pierre médita. Qui savait si, de cette émulation du travail à deux, ne renaîtrait pas le goût du travail solitaire.

Et, ressaisi d'un désir vivifiant, il déclara :

— Ça va!

Morceil, jugeant Barolles *empaumé* du premier coup, parla plus ouvertement :

— Le moment est bon : l'héritage de votre oncle a mis votre nom en pleine vedette. La curiosité publique s'excite sur vos millions! Et quelle presse vous avez! Le succès est dans le sac! Je prends le théâtre et je vous joue...

A ces phrases qui lui rappelaient la visite de Gaumier, Pierre, dans un pressentiment de déception nouvelle, redevenait silencieux. Morceil crut devoir s'emballer pour l'emballer.

— Et puis, vous savez, je ne serai pas un « collabo » pédant et *vétillard*, pas plus qu'un directeur *rosse*... Vous ferez la pièce à votre idée! Vous la ferez même tout seul si vous voulez! Je vous la jouerai telle que : je sens que ce sera un chef-d'œuvre! Il va sans dire aussi que je vous engage les actrices qui vous plairont...

Pierre, l'œil dur et méfiant, l'observait, attendant pour répondre que Morceil eût achevé ses propositions éhontées. Devant cette attitude, le dramaturge secoua ses dernières hésitations. Il posa ses deux larges mains à plat sur la table, pour se caler plus solidement. Et, braquant ses yeux souriants droit dans les yeux perçants du romancier, il déclara en finale impudence :

— Et tenez, mon vieux, vous ne direz pas que je ne suis pas gentil? A toutes les mains fiévreuses qui déjà se les arrachaient, j'ai pu, non sans mal, soustraire cinq engagements d'actions de

vingt mille francs pour mon théâtre et je vous les apporte! Signez-moi ça! C'est du quarante pour cent... une affaire d'or!

— Rempochez vos papiers! dit Barolles. Je ne prendrai pas une seule de vos actions. Votre collaboration ne vaut pas ça!

Morceil eut un geste violent. Il le réprima devant l'attitude ferme et méprisante de Pierre :

— Je n'ai pas autre chose à vous dire, acheva le romancier.

Et il tourna le dos jusqu'à ce que Morceil, rongeant son frein, prit la porte.

Avant l'acceptation de ce maudit héritage, — se remémorait Barolles, — jamais on ne m'eût proposé ce marché honteux! L'argent va-t-il devenir le talisman fatal qui incitera les hommes à venir m'étaler la bassesse de leur âme?

Et sa pensée sombra aux pires conséquences.

Les conditions de la lutte devenues si différentes, il n'y avait plus, pour lui, d'effort possible. Le talent, le travail, une volonté patiente, n'auraient plus qu'une part infime à la réussite. L'éditeur et l'auteur dramatique venaient de le lui prouver décisivement. Il ne s'agissait plus, pour obtenir plus ou moins de succès, que de débourser plus ou moins d'argent. La colère qui l'avait soutenu devant Gaumier venait de l'abandonner devant Morceil. Il pouvait à cela mesurer l'étape parcourue dans la voie douloureuse : il n'avait même plus la force de s'indigner! L'âme ravagée, le cœur lourd, il se répétait anxieusement :

« Ma conception de la vie était-elle la vraie? Mon œuvre aurait-elle définitivement vaincu l'indifférence des hommes, se serait-elle imposée? Mon laborieux effort eût-il triomphé des basses conjurations et des intrigues sordides de la mêlée moderne? Mon vaillant exemple, enfin, eût-il porté ses fruits de moralité, de sagesse et de désintéressement? »

Et Pierre, ulcéré, s'avouait : « Je ne le saurai pas, je ne le saurai jamais! » Problème sans solution! Existence sans but!

Puis, approfondie, sa pensée avivait dans son cœur les regrets douloureux. « Mon livre se serait vendu! Je tenais le succès! J'atteignais à la renommée!... Et c'étaient la sanction de ma vie, le salut pour nous tous! »

Il croyait revoir le sourire de M. Maraton, il se désespérait :

« L'oncle guettait ce moment-là. Non content de me fermer l'avenir, il me détruit le passé. D'un seul coup, il m'écrase de tout le poids de son formidable argent. Il jette brutalement sa fortune immense sur mon œuvre. Il la cache, il l'étouffe, il l'enterre sous ses monceaux d'or! Ses millions ont tué mes livres! »

Et Pierre, le corps las, le cerveau trouble, ne se sentait plus

l'activité, de vouloir, ni de désir pour rien. Croyant déjà voir le gouffre s'ouvrir devant ses yeux hagards, frissonnant, il se redemandait : « Que va devenir ma vie? »

*
* *

Rue Washington, dans le salon où ne restaient que de vieux meubles jugés trop laids pour figurer dans le somptueux hôtel, Mme de Barolles et Pierre causaient. Elle, debout, accoudée à la cheminée, tapotait le marbre de ses doigts impatients. Lui, assis dans un fauteuil, s'attardait au regret de quitter le modeste appartement. Il achevait de conter la visite que Ludovic de Merval lui avait faite la veille.

— Il m'a parlé sincèrement, à cœur ouvert. Nous ferons ce mariage-là.

— Pourquoi si tôt?

— Afin qu'il ne soit pas trop tard, répliqua Barolles, afin que ma fille, déjà trop consciente de son charme et de sa beauté, ne prenne pas conscience de sa dot. Je ne veux qu'elle gâte le don souverain d'elle-même d'aucun sentiment de condescendance ou de fatuité. Ludovic adore Rosette. Rosette aime Ludovic. Il faut qu'ils s'épousent dans toute la généreuse naïveté de leur amour. Plus tard, si la fortune altère leurs sentiments, leur tendresse pourra se retremper à la source vive d'une souvenance très pure.

— Crois-tu, Pierre, que nous ne pourrions pas trouver de meilleur parti?

— Tu n'en pourras trouver que de pires..., parce que, autour de nous, maintenant, tu n'en trouveras que de plus riches!

— Soit! puisque tu y consens, puisque Rosette le désire, ce mariage se fera : je ne demande pas mieux! Mais est-ce bien le moment de parler de choses graves? Je t'en prie, Pierre, partons! Quel plaisir prends-tu à flâner dans ce vilain appartement déménagé, désert, aux murs nus, aux persiennes déjà closes?

— Ce logis est plein de souvenirs.

— Comment serait-il pleins de souvenirs. Il est vide!

— Ta mémoire ne te ressuscite donc rien, ma pauvre Lucie?

— Ne me taquine pas, mon ami. Ces déménagements m'ont déjà tant énervée...

— Espérais-tu que l'argent t'éviterait toute contrariété?

— C'est toi surtout, Pierre, qui me chagrines par ton humeur morose ou sarcastique. Ne nous attardons plus. Nous n'aurons pas trop de cette fin d'après-midi pour achever de nous installer avenue d'Iéna.

Sans répondre, Pierre s'était levé; mais, au lieu de gagner l'antichambre, il erra d'une pièce à l'autre, imaginant les meubles à leurs places, les cadres accrochés, toutes choses disposées comme jadis. Lucie, en hâte de quitter ce logis qui lui semblait bas et sombre, le pria plus instamment.

— L'automobile attend. Les enfants et Ravoux sont partis. Nous ne faisons plus rien ici et nous avons tant à faire là-bas! Puis, oublies-tu que le clerc de Me Faron doit nous apporter les écrins de famille, tout ce que ton oncle a déposé dans sa case du Crédit Lyonnais. Il faudra, après vérification, en donner décharge à l'étude? Ce sera long. Partons Pierre!

— Maurice et Rosette suffiront à cette tâche, fit Barolles nonchalamment, souhaitant lasser la patience de sa femme. Cela les amusera et moi, cela m'ennuierait horriblement. D'ailleurs, je les connais, les joyaux des grand-mères!

— Mais moi, mon ami, je ne les connais pas et je meurs d'envie de les voir!

— Vas-y! Qui te retient?

— Toi. Je ne veux pas te laisser seul dans cet appartement. La solitude t'attriste...

— La solitude m'attristera davantage à l'hôtel, dans ta foule de parasites et de larbins.

— Le mépris que tu affiches pour notre existence nouvelle me désole! Est-ce donc une occupation si indigne de tes soins que de vivre en *bon riche*, c'est-à-dire en millionnaire intelligent, avisé...

— Grâce, Lucie! fit le romancier en gouaillerie acerbe. Je connais l'antienne. Je n'avais pas deux ans qu'on cherchait à me faire bégayer ces *commandements du riche*! Tu parles ainsi que le surhomme aux millions. Il s'est emparé de ton âme. Ta pensée est devenue la sienne..., tu as sa voix. Il ne te manque que le sourire..., tu n'as pas le sourire!

— Combien tu me fais de peine, cher Pierre! Sais-tu que si nous y entrons en semblables dispositions, notre vie nouvelle ne sera pas très gaie...

— T'ai-je jamais dit qu'elle serait gaie?

— Sois gentil, viens. Ne devines-tu pas que je suis désireuse d'ouvrir ces écrins la première?

— Je le devine si bien que je ne comprends pas que tu m'attendes.

Et, voulant éloigner Lucie, il feignit d'évoquer ses souvenirs :

— Il y a, parmi ces écrins, si j'ai bonne mémoire, un collier d'émeraudes, une double rivière de diamants, deux parures de

topazes, des bracelets et des bagues. Ah! que de bagues! Ma pauvre bonne-maman n'en pouvait plus fermer les doigts.

— Tu ne veux décidément pas venir?

— Pas tout de suite.

— Alors, je te laisse; mais, je te le répète, tu me fais beaucoup de chagrin.

— Prends l'automobile. Je te rejoindrai en fiacre ou à pied.

— Ne tarde pas trop!

— Bon voyage! Je te recommande les émeraudes : elles sont admirables!

Dès que Mme de Barolles eut refermé la porte du salon et celle de l'antichambre, Pierre, instantanément, changea de physionomie. Son expression de raillerie disparut comme s'il eût ôté le masque. Ses traits se contractèrent. Son visage pâle s'aggrava de tristesse. Il tendit l'oreille, demeura en suspens. Le teuf-teuf s'éloigna, se perdit. Il respira :

— Cela y est! Je suis seul...

Il n'avait louvoyé et rusé, il n'avait tenté Lucie par l'évocation magique des pierreries, que pour obtenir quelques moments de liberté. Depuis peu, sa femme et ses enfants, tout en l'accablant d'attentions, le surveillaient. Consigne de médecin ou d'amis, on l'empêchait de rêver, par crainte qu'il ne s'enlizât en quelque incurable mélancolie.

Pierre l'avait enfin cette heure de recueillement! Conscient du prix de pareils instants, sachant que, là-bas, à l'hôtel, il n'aurait plus jamais de solitude et de silence, le romancier se hâta vers l'escalier. Une fois sur le palier, au lieu de descendre, il grimpa quatre à quatre, furtivement, en voleur, vers la mansarde bien-aimée, refuge de labeur et de pensée.

Il y venait pour la dernière fois.

Il glissa la grosse clé dans la serrure. Sa main trembla. Il entra, referma, mit le verrou. Il eut la sensation d'un fugitif qui, harcelé, traqué, mordu au talon par la meute, la dépiste, se jette au gîte et reprend souffle tandis que les abois s'éteignent.

Ici, rien de changé. Peut-être avait-on jugé que livres et papiers ne valaient pas le déménagement? Il alla vers la fenêtre à petits carreaux, souleva le rideau, aspira la paix des jardins que de grands arbres abritaient de la poussière, isolaient du fracas de la rue.

Oh! les belles années de fière résignation entre ces quatre murs où l'avenir s'ouvrait en horizon illimité!

Sur la cheminée, Barolles prit ses bibelots favoris; ses doigts les caressèrent; il les enveloppa d'un long regard d'adieu. Sur la table, ses paperasses jaunissaient, ses livres familiers restaient

fermés. La plume était toujours rouillée. L'encre sèche achevait de s'écailler dans l'encrier. Une légère couche de poussière couvrait déjà tout, même la glace. Pierre s'y contempla. Dans une lumière grise, il y apparut pâle, imprécis, effacé, comme si, errant en peine de tant de choses disparues, il n'était déjà plus que le reflet, le fantôme de lui-même.

Il s'assit devant sa table et, dans son attitude d'abattement, les coudes sur le buvard, le menton dans ses paumes, il regarda tout ce qui avait été sa vie, tout ce qui pour lui s'appelait déjà le passé.

Ne respirait-on pas, entre ces murs, l'air étouffé et rare des chambres longtemps closes sur des choses oubliées?

N'étaient-ce pas les pensées, les illusions, les songes, dont cette mansarde de silence et de recueillement semblait encore hantée, qui déjà retombaient en poussière, — une poussière qui décolorait et fanait tout de son impalpable tombée de cendres?

Une immense détresse poignait le cœur de Barolles.

Il se demandait si, parmi les hommes, asservis, achetés d'avance, il y aurait encore des luttes pareilles à la sienne? L'artiste et le penseur ne seraient-ils pas définitivement étouffés par une société de plus en plus matérialiste, de plus en plus idolâtre de l'or? N'arriverait-il pas bientôt que l'art et l'intelligence, après avoir été exploités sans merci par les hommes de chiffre, seraient dédaignés, jetés au rebut comme de rendement nul? Il n'y aurait même plus alors de pitié pour ceux que torturent la fièvre de l'inspiration, la passion de concevoir; ils seraient les lépreux de la cité nouvelle. Et alors cette mâle résolution de vaincre, — par l'exemple d'une vie de labeur et de moralité, — la toute-puissance inerte et perverse de l'argent, quel autre aurait jamais la force ou la possibilité de l'entreprendre? Qui, plus tard, pourrait seulement concevoir la beauté de son effort quand son fils, son propre fils, ne comprenait déjà plus?

Pierre concluait :

« Je n'ai plus le droit d'avoir d'orgueil que dans le passé! »

Et il cherchait à réveiller le souvenir des joies abolies. Combien le manque d'argent lui avait été moins cruel autrefois qu'à présent l'éloignement de la femme et des enfants qu'il avait tant aimés! Dans l'inconscient bien-être de les sentir près de lui, autour de lui, Pierre n'avait jamais imaginé quelle douleur serait leur absence. Combien il en souffrait! Cette solitude du cœur, cette misère morale, étaient plus effroyables que la misère matérielle. Rose, Maurice, Lucie venaient de choisir, au carrefour de la vie, un autre chemin que le sien. Et Barolles comprenait qu'ils ne reviendraient plus sur leurs pas, qu'ils continueraient résolu-

ment leur route sans se retourner vers lui. Comme son existence devenait étrangère à la leur! A ce qui l'avait passionné s'étaient-ils jamais intéressés?

Oui, une seule fois, peut-être, mais sûrement une fois.

Et le romancier se rappelait le jour de la lecture où, dans la mansarde, il les avait tenus serrés autour de lui, attentifs, vibrant du même enthousiasme, émus de la même émotion, le cœur battant à l'unisson du sien. Il avait eu là l'impression vivifiante de l'union mutuelle, de la cohésion de tous dans son unique effort. Il les avait sentis soumis, subordonnés à la saine discipline du labeur en vue d'un but commun. Qu'elles étaient loin déjà ces heures où tous quatre apaisaient leur soif ardente de vivre à la même source profonde, vivifiante et généreuse du sacrifice!

Dans son obsession, il évoquait l'or fatal : l'Ennemi.

Enragé de n'avoir eu si longtemps aucune prise sur lui, de n'avoir pu remuer ce cœur farouche d'aucune émotion, d'aucun désir, pas même de curiosité, l'argent prenait sa revanche tout à coup, brutalement. Dévastateur, il avait éteint la flamme du foyer et dispersé les cendres aux vents. En même temps que la flamme dans la demeure, l'esprit d'abnégation était mort dans les âmes. Le maudit, maintenant, achevant son œuvre funeste, arrêtait les impulsions dévouées, étouffait les élans généreux, déviait puis tuait l'effort. Après avoir frappé le penseur au front, en plein orgueil, il frappait l'homme au cœur, en pleines tendresses.

Une anxiété de plus en plus lourde accablait Barolles à prévoir, pour les trois êtres aimés qui s'écartaient de lui et se ruaient aux millions, une stérile agitation dans une existence vide. Ils aspiraient à pleins poumons cette pernicieuse atmosphère de luxe, et de vanité. Engoués de modes passagères et d'élégances frivoles, dans l'éblouissement de cet or comme au feu de la rampe, ils débiteraient des rôles et singeraient des gestes insignifiants en de fragiles décors. Et leur mentalité s'y affolerait de succès factices et de plaisirs incohérents.

Et contre lui surtout, quelle vengeance! Lui, qui ne visait qu'à l'autorité morale, il n'aurait plus que la servile considération qui s'attache à l'extrême opulence. On mesurerait sa gloire à sa fortune. Son travail, par cela même qu'il n'était plus le pain nécessaire à la famille, perdait tout prestige, toute grandeur, toute sanction. Il avait perdu le chemin de sa destinée!

Amoindri, humilié, meurtri, déchu aux yeux des autres et à ses propres yeux, le romancier se voyait rabaissé au bas niveau de son siècle. Il se sentait sombrer dans l'infinie richesse comme on s'enlise dans des vases sans fond.

Il y éprouvait déjà cette inertie où se gagnent le froid et l'immobilité de la mort. « Oui une âme morte! constatait-il. Je ne suis plus qu'une âme morte! »

Soudain, secouant sa léthargie, il se rappela le dernier devoir que, après de si vaines et si douloureuses tentatives de travail, il s'était juré d'accomplir. Ne plus jamais écrire, puisqu'il ne pourrait plus écrire que sans foi, cœur et cervelle vides; puisqu'il ne pourrait plus jamais écrire que platement, inutilement, pour rien!

Il se leva, ramassa sur la table ses manuscrits, ses scénarios, ses notes, idées et projets griffonnés au crayon sur des feuilles volantes. Il cassa sa plume, brisa son encrier. Il s'avança vers la cheminée, leva la trappe, jeta les papiers sur la grille, puis gratta une allumette et mit le feu.

Roidi, glacé devant la flamme dont la clarté luttait contre le crépuscule tombant, il regarda flamber ses aspirations, ses rêves, ses espoirs, ses orgueils, tout ce qu'il avait pensé, senti, souffert, tout ce dont il avait joui dans ces années trop courtes de fièvre géniale et d'enthousiaste labeur. Et déjà tant de nuits de méditation profonde, tant de jours de travail acharné ne faisaient plus une flamme assez chaude pour lui réchauffer le cœur!

Bientôt il ne resta plus de tout cela que des feuillets noirs où se tordaient encore de rouges zigzags de feu. Pierre mit le pied dessus. Et ce furent des cendres. Il crut n'écraser rien. Et c'était toute sa vie!

Dans l'ombre de la mansarde, un silence de cimetière l'enveloppa. Il crut se mouvoir dans du néant. Ainsi qu'il le faisait si souvent, il posa ses bras repliés sur la cheminée, il y enfouit son visage et s'abîma dans l'insondable de sa ruine morale. Les larmes lui venaient aux yeux en même temps que lui montait au cœur le froid du marbre : il eut la sensation de pleurer sur une tombe.

Il ne se redressa que longtemps, longtemps après. Doucement il alla vers la porte. Il l'ouvrit, sortit, puis la referma avec précaution. Par deux fois, il tourna la clé, puis la retira de la serrure. Il eut pleine conscience qu'il ne rentrerait plus jamais là, qu'il venait d'y emmurer le passé. Son cœur cessa de battre. L'âme déchirée, l'âme vide de tout ce qu'il laissait de l'autre côté de cette porte, il sentit les larmes, qu'il n'osait plus pleurer, lui retomber plus lourdes, plus brûlantes dans le cœur.

Et il s'éloigna lentement, à regret, sans bruit, comme on s'éloigne de la chambre d'un mort...

La nuit était venue. Retourné à la vie, redescendu dans la rue, Barolles se dirigeait vers l'avenue, encore frissonnant. Il

allait le front bas, comme si chacun y pouvait lire la honte de l'effort avorté. Et dans les brumes de son cerveau troublé, son imagination lui évoquait son rêve, son idéal perdu, tel qu'un grand oiseau tombant dans les ténèbres, les deux ailes cassées.

Il avait, sous les arbres, marché dans un cauchemar. Soudain, il s'arrêta. Il venait de reconnaître l'hôtel Maraton. Une rumeur d'agitation s'en épandait. Les grandes baies resplendissaient de lumière. A ce bruit, Pierre imagina le tintement des millions remués; à ces clartés, il crut voir jaillir un reflet d'or, le reflet de tout l'or entassé dans la demeure magnifique!

Devant ce resplendissement, il s'arrêta, pris de la tentation de se renfoncer, de se perdre dans des ténèbres de silence. Il eut un recul de répugnance, de haine.

Puis il revint et franchit le seuil.

Sans voir le salut des valets, il traversa le vestibule somptueux, gravit le large escalier, gagna le hall immense, éblouissant. En face de la porte, entre deux fenêtres, Pierre reconnut, tous trois assis devant la table accotée au mur, Lucie, Maurice et Rose. Il les devina penchés sur les écrins, tellement absorbés qu'ils ne s'étaient pas aperçus de son retour.

Aux reflets rouges, verts, bleus, des rubis, des émeraudes, des saphirs, aux feux irisés des diamants, les trois visages apparaissaient, à l'imagination malade du romancier, altérés, décomposés, fantastiquement marbrés d'ecchymoses.

Pierre s'arrêta de nouveau, frappé, à cette vision, de l'idée superstitieuse que le contact de ces pierres fatales venait de développer le germe morbide, de contaminer sa femme et ses enfants d'une peste mortelle.

Presque aussitôt, levant vivement les yeux au-dessus de ces faces méconnaissables, il vit, pendu au mur, couvrant tout le panneau, le portrait de M. Maraton par Cabanel.

Dans son large cadre d'or, dominant le groupe de ses neveux courbés sur les joyaux, de ses neveux asservis par leur avide curiosité et l'échine comme cassée sous quelque joug occulte, l'oncle, de ses yeux clairs, perçants, impérieux, semblait narguer Barolles. Et, sur ses lèvres minces, en expression de malice, de ruse et de défi, se dessinait le sourire ironique, mystérieux, indéfinissable...

Charles Foleÿ.

GEORGE FONSEGRIVE

« Ce curé, que d'aucuns trouvaient si moderne, avait un cilice. »
(*Lettres d'un curé de canton.*)

Parler de George Fonsegrive, c'est, sans le vouloir et quand on voudrait le contraire, faire l'examen de conscience des catholiques. Or, si les catholiques de France sont en proie à l'amertume, à la défiance, à l'irrésolution, à l'anxiété des vaincus, précisément parce qu'ils sont des vaincus, ils ont droit, je l'ai toujours pensé ainsi, à tous les ménagements et à toutes les tendresses. C'est peut-être là, je le dirai tout franc dès le début, sa faute, à lui, la plus grande, de n'avoir pas eu pour panser ces malades des mains assez caressantes. C'est ce qui fait qu'il n'a pas été seulement discuté dans ses idées, — ceci est le sort de tout homme qui a des idées et loyalement les lance à la conquête du monde, — mais qu'il a été suspecté, diffamé, détesté, dénoncé comme un hérétique, montré du doigt comme un traître, finalement diminué dans sa valeur d'esprit-chef et dans son action.

Oui, il n'a pas, selon moi, suffisamment compris qu'il avait déjà beaucoup de choses à se faire pardonner : son talent d'abord, son caractère, ses titres et son passé d'universitaire, l'effacement de sa vie laborieuse et patriarcale, l'austérité de son christianisme, étranger à tous les compromis du monde et dédaigneux même de ses élégances, et encore la hardiesse de certaines de ses théories, l'impopularité de son opinion politique, surtout sa clairvoyance courageuse à signaler les fautes et à prophétiser les défaites. Sa manière de dire et de critiquer a eu quelque chose, non tout à fait de chagrin, mais de rêche : il est l'homme trop simple qui ne daigne ou ne sait ni dorloter de quelque flatterie ses victimes, ni non plus, à force d'ironie spirituelle et joyeuse, mettre les rieurs de son côté. Un sourire pourtant, cela peut être plus qu'une habileté, plus même qu'une charité ; c'est souvent une justice aussi.

A tort « Le Querdec » croit cela misérable ou vain : ayant sans détour énoncé ce qu'il jugeait vrai et bon à dire, s'il entend derrière lui des colères et qu'on lui crie cent sottises, il hausse

les épaules, insouciant, et passe... J'estime, très résolument, que c'est une faute, et assez grave. Outre que, même en prêchant tout uniment la loi de Dieu, nous ne sommes jamais sûrs absolument de ne pas nous tromper, outre que la vie partout est faite, il le sait aussi bien que moi, de perpétuelle indulgence, comment n'a-t-il pas compris qu'à plus forte raison pour restaurer les principes vrais de l'ordre et de la morale, c'est un devoir nécessaire d'excuser des ignorances héréditaires, de pardonner des injustices même criantes, de réchauffer de bonté les défaillances des plus faibles?

Donc, pour avoir manqué de douceur, il a manqué parfois de justice. Je tâcherai à mon tour de ne pas commettre, en le jugeant, la même erreur. Et qu'il me soit pardonné d'avance si, pour faire contre-poids aux reproches — et aux calomnies — de ses détracteurs, j'appuie à de certains moments sur l'autre plateau un peu plus fort, peut-être, qu'il ne faudrait.

*
* *

D'abord, cet homme, qu'on dit très moderne et que d'aucuns se représentent, puisque il est universitaire, démocrate et « libéral », comme un mauvais chrétien, a une vie spirituelle très intense et se révèle à qui l'approche dévotieux comme un moine. J'ignore si, de même que son curé de Saint-Julien, il porte un cilice, et, le sachant d'ailleurs, je ne le voudrais pas dire. Mais je ne commets aucune indiscrétion et ne risque en aucune manière d'aggraver sa « fiche », si je consigne en cet endroit qu'il est assez pieux, lui, laïque, lui, professeur de lycée, lui, demi-romancier, pour braver devant les sceptiques le ridicule d'écrire des méditations sur le *Pater* et sur le *Chemin de Croix* et le péril de se voir par les gamins de Paris ses élèves conspué comme « capucin »!

Comme on forme volontiers ses héros semblables à soi-même, tous les siens sont marqués de ce trait fortement. « Trop mystique, trop pieux, pas assez pratique », dit de son curé le marquis de Saint-Julien. Et, en effet, ce curé que partout on voit venir avec défiance sur la réputation qu'il a d'être un novateur toujours en fièvre de créations et de réformes, partout où il passe, où il parle, où il agit, éclaire et embrase les cœurs du rayonnement de sa sainteté. Car le catholicisme, dont la frivolité, l'égoïsme et la routine tendent à faire un formalisme de rites stériles et de gestes superstitieux, est au contraire essentiellement une vie intérieure, une *vie de l'esprit*, une affaire d'âme. Cela est dit, et de façon fort éloquente, en cent passages. Deux livres, et le dernier en date, le *Fils de l'esprit*, portent dans leur titre même l'affirmation de ce

principe que le tout est de revivifier en soi d'abord le sens chrétien, et puis de le rallumer chez les autres, de s'imprégner et de les imprégner d'amour.

Qu'on ne croie pas cependant qu'il s'égare dans l'idéalisme faux de la religion du cœur. Il sait l'efficace vertu de la « lettre », et le bienfait nécessaire de la pratique. Si le mot de Pascal « Cela vous abêtira » lui paraîtrait peut-être un peu excessif, il n'en recommande pas moins l'eau bénite, les messes, et le maigre du vendredi. « Ce serait une erreur de croire, parce que le christianisme est avant tout un esprit, que le dédain des pratiques est un progrès vers le christianisme intérieur. » Il y insiste, ne craint pas d'entrer dans le détail du scapulaire et des médailles... Et c'est ainsi que le curé de Saint-Maximin convertit tout le monde et son vicaire le premier. Aux gens du monde un peu pharisiens, aux prêtres tout en formules, aux dévots et dévotes d'âme sèche il communique, par la contagion de sa ferveur, le feu sacré de « l'esprit ». Mais aux raffinés d'orgueil que gêne l'humilité des pratiques corporelles, aux intellectuels d'école normale ou de pharmacie de canton qui veulent « faire l'ange », comme aux ouvriers déistes sans le savoir qui prétendent honorer Dieu sans prêtre et par leur seule probité, il fait ingénieusement sentir le besoin qu'a notre faiblesse des appuis de l'Eglise et la fécondité merveilleuse de ses prescriptions ascétiques.

Oh! combien je me félicite d'avoir beaucoup lu Louis de Grenade, Scupoli, Saint-Jure, Rodriguez, saint François de Sales, tous ces auteurs d'autrefois, dont la mysticité est si pure et la connaissance du cœur humain si profonde! Ils m'ont fait beaucoup réfléchir sur moi-même. Et je n'avais qu'à me souvenir, à raconter les propres combats de mon âme, les luttes, les déchirements, les hontes de mon intérieur, pour donner la vie et l'accent aux formes impersonnelles que nécessairement prenait mon discours. Ah! je n'avais pas de peine à leur démontrer la faiblesse du cœur humain et ses lâchetés intimes, je connaissais bien ce dont je parlais.

A le prendre par morceaux, Yves Le Querdec peut donc bien faire mauvaise figure de janséniste, de rationaliste ou de huguenot. Au vrai, son catholicisme me paraît d'une santé parfaite, équilibrant avec justesse les besoins de notre corps et les aspirations de notre âme : il me semble que rien que pour sa forte piété, une piété sincère et qui partout éclate, il avait droit au respect de tous ceux qui ne pouvaient pas se rendre à eux-mêmes le témoignage d'une conscience meilleure avant de lui jeter la première pierre!

*
* *

C'était donc un paroissien exemplaire. Logique avec son *Credo*, c'était aussi, et bien avant de devenir un écrivain, un homme de caractère et de devoir, simplement admirable. Je demande pardon de ce gros mot à ceux qui, ne voyant que sa situation présente, sa notoriété, la vogue de ses livres, vendus à dix mille exemplaires, sourient quand on lui fait honneur de son indépendance, et, quand on glorifie le courage de son apostolat, inclinent à en calculer narquoisement le bénéfice. Oui, sans doute, c'est aujourd'hui un homme « arrivé », sa plume lui vaut plus qu'une chaire au Collège de France, et l'assure contre toute disgrâce; je dirai plus, c'est en continuant à l'Université ses services, et en gardant sa classe de philosophie au lycée Buffon, qu'il fait maintenant acte de modestie et de désintéressement. De ce succès il faudrait cordialement se réjouir au lieu de le jalouser. Surtout, il faudrait le donner en exemple aux trembleurs, en témoignage que Dieu, dès ici-bas, paie au centuple les sacrifices et les efforts consentis sur sa parole, que la vertu, en fin de compte, réussit mieux que l'habileté, et la bravoure mieux que la peur.

Mais pour juger de son mérite, ce n'est pas dans la paix rayonnante du soir de moisson qu'on doit regarder l'ouvrier; c'est dans l'incertitude de son obscur matin, et à travers toutes les rudes épreuves de sa journée qu'il faut observer son labeur.

En quelque coin perdu de la Dordogne, un garçon naît et grandit, fils de l'instituteur du village. Comme il est bien doué, le petit séminaire plus proche et moins coûteux que le lycée, on l'y envoie étudier le latin. Il y prend goût, travaille, se distingue : le voilà donc, au lendemain du baccalauréat, voué à l'enseignement, et qui devient maître d'études au collège de Bergerac. Jusqu'ici, et même encore un peu plus loin, c'est l'histoire de beaucoup. De plus favorisés, comme Jules Lemaître, par exemple, qui a des origines et des débuts tout semblables, pourront venir faire à Paris une rhétorique supérieure, entrer à l'Ecole normale, échapper à ce piétinement au bas de l'échelle, où il y en a tant qui se dépriment et s'enlizent. Mais combien aussi, et c'est à l'honneur de la race, qu'aiguillonne la pauvreté, qu'enfièvre l'amour des lettres ou l'ambition de parvenir, et qui, répétiteurs très humiliés, puis petits professeurs de collège surchargés de service, font vaillamment tête à la double tâche de gagner leur pain et de conquérir leurs grades! Et ceux-là sont rares déjà qui ne s'arrêtent pas, fatigués, sur leur licence, qui ne se rebutent pas, après un ou deux assauts, des difficultés de

l'agrégation et qui en triomphent. George Fonsegrive fut de ce petit nombre; et qui sait qu'en ce temps-là on recevait au concours de philosophie cinq ou six agrégés tout au plus, et que des normaliens très entraînés y échouaient, salue déjà dans ce succès le signe d'une intelligence d'élite et d'une belle volonté.

L'héroïque n'est pas là encore; il n'est pas non plus, si l'on veut, dans le mariage virilement accepté avec la plénitude de ses charges, dans les sept enfants appelés à la vie avec une allègre confiance au *Deus providebit*. L'héroïque, c'est, à toutes les difficultés de la carrière, à tous les devoirs de la famille, d'ajouter généreusement le péril de manifester tout haut sa foi chrétienne et de trouver encore du temps, des forces et du courage pour la servir. Et cela au fort de la tourmente de 1880 à 1885, celle de l'article 7, de la première proscription des religieux, de « l'épuration » de la magistrature. Ceux qui n'ont pas vécu au milieu de la petite terreur qui, à ce moment, pesa sur les fonctionnaires de province n'apprécieront jamais au juste la bravoure des très rares qui, non seulement ne courbèrent pas la tête mais résolurent alors de partir en croisade. D'autres sans doute continuaient, sans trop se cacher, à entendre quelques messes basses du dimanche : ces intrépides étaient, à l'ordinaire, ceux qui se trouvaient trop vieux pour changer d'habitudes, ou, par hasard, quelques très jeunes qui n'avaient à craindre que pour eux-mêmes. Mais dans quel réseau d'obligations contraires et de scrupules se trouvaient pris ceux qui voyaient chaque année augmenter autour de la table le nombre des bouches à nourrir, et qui, loin de pouvoir s'exposer à des disgrâces pour eux désastreuses, avaient deux ou trois raisons excellentes de ne pas même abdiquer tout espoir d'avancement. Et c'était l'exemple des meilleurs qui vous intimidait, des meilleurs faisant de leur vie deux parts, chrétiens de désir et à huis clos, mais prudents, une fois leur seuil franchi, jusqu'à ne point saluer dans la rue des parents mal notés et à lire très ostensiblement le journal de la préfecture. Mais George Fonsegrive eut dès ce temps-là l'humeur d'en faire à sa tête et à sa conscience, et dédaignant l'adresse des « habiles », le courage de braver, quand il le faut, le blâme de ses amis et de son parti. C'est un courage, on le sait, qui se pardonne encore moins quand il aboutit à la victoire.

Et donc, il usait, d'un air naïf, de toutes les libertés qu'énoncent les textes publics; déposait, en se rendant au lycée, ses filles au Sacré-Cœur; et, comme ses collègues de l'autre bord, se mettait à écrire dans les journaux. Que si sa carrière d'abord n'en souffrit pas, si même il avança par étapes rapides d'Agen à Angoulême, puis à Bordeaux, puis à Paris, c'est justice de reconnaître à

l'Université cet avantage qu'elle a sur ses ennemis, d'aimer sincèrement le talent, — et il faut l'aimer pour savoir le discerner, — de l'aimer assez pour lui ouvrir, quand la politique ne le lui défend pas, des crédits de tolérance assez larges. Seulement l'ennemi est là toujours qui vous guette, glisse à votre insu ses perfidies en votre dossier et au moindre faux pas vous attend.

On bataille donc pour ses idées et contre les mécréants à l'*Univers*, au *Monde*, à la *Gazette de France*, en tous les journaux noirs et blancs : et si l'on se sert de plusieurs, c'est pour jouir de plus de liberté. Personne de qualifié pour cela ne vous le défend ou simplement ne vous en parle... Mais quelque beau jour, tout à coup, un petit journal de Bergerac, ou bien un délateur plus ou moins masqué, relève un mot trop vif, crie au scandale, et demande un châtiment. Alors l'*Alma mater* prend sa grosse voix, frappe de sa férule et, de peur de se compromettre à son tour, personne ne veut plus connaître le coupable...

Ou bien un professeur du Collège de France vous a-t-il, en faisant valoir vos titres, désigné pour le suppléer en sa chaire, vos pairs, qui savent vos travaux techniques, ont-ils approuvé ce choix, que, juste au dernier moment, au moment de signer, le bon Renan averti, — saluons en passant le haut libéralisme de ce faux sceptique, — se précipite chez le ministre pour empêcher Jean Lacoste ou Le Querdec d'enseigner dans sa maison! Tout se paie, disait Napoléon. La foi et la vertu paient comme le reste, et peut-être toujours de plus en plus cher. Certes elles cesseraient d'être méritantes si, avant de nous donner le fortifiant exemple de leur succès final, elles ne l'avaient payé de pas mal d'incertitudes, d'humiliations et de sacrifices...

Mais pour qu'après cela et beaucoup d'autres choses du même genre qu'on ne sait pas, qu'on peut deviner, des catholiques, à leur tour, aient tenu en suspicion un tel homme et, comme Renan, l'aient frappé d'ostracisme, il faut que tout, et même l'incompréhensible, rentre sans doute dans le plan providentiel. Quant à moi, trouverais-je fausses toutes ses idées, et déplaisants son tour d'esprit, et son style, et son genre de beauté, je ne me sens plus la force d'éprouver en face de sa personne un sentiment qui entame si peu que ce soit celui du respect.

*
* *

— Sa vie est bonne, dira quelqu'un, sa vie est belle, soit. Pourtant, si son œuvre est mauvaise?

D'abord, répondrai-je, l'œuvre est toujours plus ou moins en fonction de la vie. D'une vie saine, bienfaisante et tout entière

soumise à Dieu, il paraît bien difficile que sorte une œuvre qui ne soit que d'erreur et d'esprit du mal, totalement.

Et puis, étant donnée la misère du cerveau humain, est-il téméraire, je ne dis même pas de reconnaître au talent ses franchises, mais de demander pour tout esprit qui veut être, c'est-à-dire agir et chercher dans nos ténèbres un peu de lumière, la liberté de quelques tâtonnements et, d'avance, le pardon de quelques erreurs, de quelques chutes? Est-ce que, sans cette tolérance, il y a une vie intellectuelle possible?

Pourtant vous pouvez aussi bien que moi constater qu'aucun département catholique ayant une chaise curule du Luxembourg à remplir n'a encore songé que, si cela constitue un honneur, un agissant, un militant comme George Fonsegrive y a des droits éclatants; que, si c'est une charge, avec son savoir et sa puissance de travail, avec ses parchemins en règle et trente ans d'université dans les moelles, ce catholique pouvait avoir, ne serait-ce que dans les débats sur la liberté d'enseignement, une parole originale à dire, et plus d'autorité peut-être que quiconque pour la faire entendre.

Mais, et voici qui va éclairer le problème, si d'aventure quelqu'un pensait à lui, c'est cette originalité même qui le ferait écarter. Chacun peut, en interrogeant autour de soi, tenter l'expérience, la plupart de ceux qui voudront contre moi justifier cet ostracisme — qui n'atteint pas que lui seul, hélas! — argueront des précautions à prendre contre un si libre esprit, et de la témérité de telle ou telle de ses idées.

Oui, la peur des idées, c'est bien cela. Trois, quatre siècles de protestantisme, de jansénisme, de rationalisme, de libéralisme, et le naturalisme et le paganisme qui, manifestement, nous envahissent de plus en plus, tout cela a mis dans les moelles des meilleurs un effroi atavique, irraisonné, invincible, de l'homme qui pense, qui étudie, qui cherche... Un cerveau en travail, c'est toujours gros d'inconnu. De l'orgueil se garde si difficilement le génie! On pressent un Lamennais dans tout moraliste qui touche, même d'un doigt léger, à certaines misères, et dans tout exégète, un Renan. Tant d'hérésies déjà ont, aux quatre vents du ciel, emporté l'âme du troupeau : avant toute chose ne faut-il pas éviter qu'il en naisse de nouvelles, et veiller à ce que, sous quelque déguisement spécieux, les anciennes ne reparaissent! C'est chez nous, non au dehors, que l'erreur est dangereuse. Avant de faire sortie contre l'ennemi qui nous assiège, menons contre les défaillances des nôtres une guerre sans merci!

Il me suffit, ayant marqué ce mouvement instinctif de rétraction et de défensive en face de toute jeune idée qui tend à éclore, de tout talent nouveau qui veut être, c'est-à-dire être soi, il me suffit,

dis-je, de faire par là comprendre d'emblée, et sans avoir à conter d'affligeantes querelles, par quelles clameurs de haro ou par quel parti-pris de silence on devait chercher à étouffer un libre esprit comme celui de George Fonsegrive, agile, remuant, touche à tout, volontiers batailleur, et dont j'ai dit moi-même, en commençant, qu'il n'avait pas un sens aussi affiné que je le voudrais, et des raisons d'être de tout ce qui est, et de la fragilité de toutes opinions nouvelles, ni la tendresse qu'on doit à ceux qu'on prétend redresser...

*
* *

Mais George Fonsegrive est ou du moins fut d'abord un philosophe. Je n'hésite pas à dire que voilà pour moi sa tare la plus grave. Il a bu, comme les autres, ce vin capiteux de l'idéologie; il croit vraiment à certaines idées et serait tout prêt, si le pouvoir lui en était donné, à gouverner le monde d'après elles. C'est ainsi que procèdent, depuis quelque cent cinquante ans, les assembleurs de nuages qui légifèrent sur nos têtes, sans aucun souci des réalités historiques s'évertuant à reconstruire les impossibles cités de leurs rêves. Et il est à peine besoin d'ajouter que, chez un chrétien discipliné et pratiquant, cet idéalisme s'expose à de moindres périls, limité qu'il est de tous côtés en ses fantaisies par les lois de l'Eglise, éclairé qu'il marche toujours par l'orient de la lumière infaillible. Il n'empêche que celui qui, en dehors des choses de foi, n'étoffe pas sa rêverie du mieux politique et social d'une connaissance profonde des perpétuelles désillusions de l'histoire, et ne double pas d'un peu de scepticisme sa confiance aux réformes, aux constitutions et aux codes, se verra souvent infliger par l'ironique Nature d'affligeants démentis, et se trouvera, l'imprévu de la malice humaine ayant brouillé le jeu, avoir travaillé tout à contre-sens de son espoir...

On n'attend point que je traite ici des ouvrages proprement philosophiques de George Fonsegrive, de son livre sur *Bacon*, sur la *Causalité efficiente*, de son *Essai sur le libre arbitre*, que couronna en son temps l'Académie des sciences morales. Outre qu'après ce que j'ai dit tout à l'heure je ne veux pas donner le mauvais exemple de discuter contre un « professionnel » sur des matières où je n'apparaîtrais qu'un « primaire », je suis très pénétré de l'idée qu'en cette région d'entre terre et ciel, où les pensées sont d'éther subtil et les mots de brouillard, il est bien difficile de conserver la paix avec ses frères. Plus qu'ailleurs, l'ombre de Babel ici pèse : les mêmes mots pour deux esprits n'y ont jamais même sens; et la seule vérité certaine qu'on y apprend, c'est cette impénétrabilité absolue des cerveaux humains

les uns aux autres, et le néant de cet effort des siècles pour fonder, en dehors de la Révélation, quelque chose d'inébranlable. Au moins ce jeu d'esprit, qui a sa légitimité et même sa noblesse, devrait-il enseigner la tolérance : mais l'orgueil est si grand de l'homme qui a mangé le fruit de l'arbre de la science, et résolu, — à sa manière, — l'énigme de l'être et du non-être, de la causalité efficiente et de la liberté! La philosophie, d'autre part, voisine de trop près avec la théologie pour qu'elle s'entende aisément avec elle.

Mais voici toute une série de livres : *Catholicisme et démocratie*, *la Crise sociale*, *le Catholicisme et la vie de l'esprit*, *Mariage et union libre*, qui du ciel font descendre un moment la philosophie sur la terre; voici que, devant le public déjà plus large des gens qu'intéresse la politique et que la sociologie empêche de dormir, George Fonsegrive se met à résoudre les plus formidables problèmes de l'heure présente. Plus encore, je crois, qu'à ses robustes convictions chrétiennes, il doit à son habitude des spéculations métaphysiques l'aisance tranquille et l'optimisme allègre avec lequel il les aborde et les résout. D'autres, à se pencher sur la cuve bouillonnante où s'élaborent les destinées de la France, seraient pleins de trouble et d'angoisse. J'en sais même qui, confrontant ce qu'ils voient aujourd'hui avec un passé plus ou moins lointain, ne se pourraient tenir de prendre le deuil et de pleurer. Mais lui, il croit au Progrès, à la Science, à l'Esprit moderne, à la Liberté; il y croit en philosophe, non comme à des faits troubles, mêlés ainsi que toutes choses d'ici-bas de bien et de mal, mais comme à des idées pures qui doivent conquérir le monde, ou mieux encore, comme à des déités vivantes et d'autant plus belles que c'est un rêve qui leur a donné la vie et les façonne à son gré.

Non, ce n'est pas comme *un fait*, dit-il explicitement dans un chapitre de *la Crise sociale*, qu'il faut accepter, avec résignation ou bonne humeur, la République et la Démocratie : c'est un idéal en lequel on doit avoir foi et amour. Car leurs principes essentiels, la liberté, la souveraineté de la raison et de la conscience, l'égale dignité de tous les hommes, le sens social et la fraternité humaine sont en conformité parfaite avec l'Evangile; et les institutions qui en sortent, le suffrage universel, l'élection à toutes les magistratures, l'apprentissage obligatoire de l'orthographe, etc., seraient en effet les plus belles choses du monde et capables de réaliser le règne de Dieu sur la terre, si l'esprit chrétien animait toutes nos démarches, et si nous savions devenir le peuple de Dieu!... Voltaire avait dit, à peu près de même, je crois, que, si les anges avaient à se gouverner, ils se mettraient

en république. Et J.-J. Rousseau a le même entrain à traiter comme un être vivant son Emile ou le citoyen parfait de son *Contrat social*, et la même facilité pour mettre à l'indicatif présent ses chimères.

Il y a d'honnêtes personnes à tête carrée que révoltent comme un captieux mensonge ces pastorales mythologiques : mais c'est qu'elles n'ont pas le tour de crâne philosophique et la souplesse d'esprit qu'il faut pour dégager de la gangue du réel les idées pures, et, comme à ce jeu des miroirs qu'on appelle la « métempsycose », pour faire une tête de mort se changer en une délicieuse figure de jeune fille ou en un bouquet de fleurs emperlé de rosée. Pourtant, M. Fonsegrive n'est pas plus sot qu'un autre, puisqu'il est, au contraire, plus intelligent que beaucoup; et il ne pense pas du tout avoir, dans ses pages, écrit l'histoire vraie de notre troisième république. Et quand il compare, trait pour trait, le modèle vivant à sa chère image, croyez qu'il y voit aussi clair que le plus endurci des monarchistes; même je devine que l'envie de pleurer est chez lui plus forte... Seulement, comme disait Gustave Droz, un jour, sans s'en douter traduisant Don Quichotte, n'est-il pas vrai que les hommes et les choses, les pires, ont toujours un bon côté, — quelquefois, sans doute, un peu secret, — par où il est d'un philosophe de savoir les prendre, pour tâcher de les mener au bien?...

Oh! je sais le danger, et dans quelles aventures se fourvoient les pauvres mortels dont le cerveau trop peu subtil perpétuellement embrouille, au lieu de les démêler, le réel avec le possible, le possible avec le chimérique. Et je sais aussi qu'étant pétris avec du bien et du mal, c'est-à-dire avec de la contradiction, l'illogisme est la loi de notre vie, que tout de nous, nos pensées et nos mots, est changeant et à facettes, et qu'il faut interpréter le mythe de la confusion des langues en ce sens que nous ne pouvons jamais tout à fait nous entendre avec personne, ni demeurer seulement toujours d'accord avec nous-mêmes. « Vous êtes d'une belle patience, disait Mme de Sévigné à sa fille, de pouvoir demeurer deux heures avec un théologien sans disputer... »

La liberté, par exemple, à force de l'avoir défendue comme psychologue et métaphysicien contre les déterministes, M. Fonsegrive s'est épris pour elle d'un amour très large et d'un respect sacré : d'autres de même, à force de se sentir opprimés, en ont fait, sans peur de l'équivoque, la devise de leurs drapeaux et le mot d'ordre de leurs ligues. Et pourtant je ne crois pas, et ils ne croient pas non plus, ces « libéraux », et personne sérieusement ne croit ni qu'en théorie il soit possible de tout dire, tout enseigner, tout écrire, tout illustrer, y compris la morale des nègres anthropophages ou la religion des Mormons, ni qu'en fait

les hommes au pouvoir, quels qu'ils soient, se détachent jamais assez de leurs idées personnelles pour faire la partie absolument égale aux idées contraires et ne pas tricher de quelque manière au profit des leurs.

Alors, que de sous-entendus, que de malentendus! Avec ces mots ductiles, de république, de démocratie, avec ces éléments contraires de vie et de songe, d'ordre nécessaire et d'aspirations à la liberté, de passion humaine et de foi divine, que d'alliages divers et de compromis instables! Mais pourquoi, ô disputeurs, vous jalouser les uns aux autres ces jeux d'esprit bigarrés que modifie sans cesse, comme le vent les nuages, le souffle de l'ironique réalité? Et ne pensez-vous pas, hommes de peu de foi, que c'est le même devoir, en fin de compte, qui « précipite », quand c'est le même Dieu qui fut à la base de toutes les combinaisons!

Qu'au moins ce sentiment de la fragilité, de l'instabilité de nos pensées et de nos systèmes nous fasse tolérants entre chrétiens. C'est lui qui me sauve, en face des délicates et ingénieuses opérations de George Fonsegrive, du double danger de céder trop au prestige de l'opérateur ou de le fuir et dénoncer comme un sorcier.

Même dans les questions plus hautes que celles de la politique, je tâche à voir tout le bien que peut faire sa magie philosophique aux esprits modernes trop curieux de les résoudre à tout prix. Car il en est, et au dedans de l'Eglise même, qui, troublés par le tapage du siècle, ne veulent plus s'assoupir sur le doux oreiller du mystère, avant de s'être agités longuement, s'évertuant à voir clair dans la nuit. Et ceux-là sans cesse, les jeunes surtout, demandent : « Qu'y a-t-il donc au fond de ce conflit qui s'éternise entre la science et le catholicisme, entre cet esprit moderne si hautain, dont tout le monde aujourd'hui se réclame, et l'humble vérité du catéchisme? Est-il vrai enfin, comme le pense tout bachelier de philosophie et le répète tout bon instituteur qui vise à l'avancement, que les catholiques sont de pauvres cerveaux que dépriment des dogmes surannés, voire des cœurs sans noblesse, qui ne battent qu'à la peur de l'enfer?... C'est agaçant à la longue, de s'entendre vouer toujours à l'éteignoir symbolique! Qu'on nous déclare une bonne fois s'il faut, comme à une épreuve divine, se résigner au ridicule de l'ignorance et de la servitude d'âme; ou qu'on cesse alors de traiter avec ménagement cette science de vanité et de mensonge qui nous empêche de dormir, et qu'on lui dise — mais sérieusement — son fait! »

A ces générations que le mal du siècle a gagnées, si vous dépêchez des apologistes hérissés d'anathèmes et le doigt toujours sur la bouche, au lieu de les guérir, ils vont, craignez-le exaspérer leur fièvre intellectuelle jusqu'à la révolte. Ces

pauvres enfants du siècle ont leurs poupées, ils y tiennent; eh bien, on les leur laissera, mais en les baptisant. De la démocratie, de la liberté, de la science, on établira, — ce n'est pas si difficile! — les titres de noblesse chrétienne. D'autres, au profit de chaque régime, ont bien dressé des généalogies toutes pareilles, et tiré de l'Ecriture sainte la politique de leur temps.

Donc, esprit très souple, mieux armé qu'aucun, puisqu'il connaît en tous ses dessous, pour l'enseigner, la « science » moderne, et, pour en avoir fait la lumière de sa vie, le catéchisme, notre pêcheur d'âmes s'est donné la tâche d'éclairer le malentendu, et il y réussit..., autant, du moins, qu'on le peut faire.

Décomposant les plus subtiles erreurs contemporaines, poussant à bout celles qui s'arrêtent à mi-chemin de la logique, il fait voir, dans une clarté victorieuse, que le catholicisme satisfait, et satisfait *lui seul* aux exigences de la pensée *moderne*.

Reproche-t-on au catholicisme, par exemple, de limiter l'essor de l'esprit, il est montré : et comment la pensée scientifique n'est point libre, — est-on libre de croire que 2 et 2 font 5? — comment elle est soumise à des lois sans lesquelles elle ne serait pas; et comment le catholicisme, loin de supprimer la seule autonomie ici-bas possible, maintient seul les conditions sans lesquelles la science véritable ne peut exister.

Les idéologues rêveurs de *l'Union pour l'action morale*, et les défroqués qui ont senti trop hautes pour eux les vertus chrétiennes, font-ils profession de repousser dédaigneusement la morale chrétienne comme ruinant toute vie intérieure et atrophiant les âmes? Invitent-ils le monde à déserter la religion de saint François d'Assise, de sainte Thérèse et de saint Vincent de Paul, pour leur morale, bien plus pure, d'abnégation spontanée et de libre amour? Fonsegrive voit que ces déclamations servent d'excuse à quelques jeunes gens qui ont des passions ou à de pauvres institutrices que la mélancolie travaille; alors il établit par démonstration en bonne forme..., vous attendez sans doute le mot : que tout cela, c'est de la *blague?*... Eh bien! non, vous n'avez pas l'esprit philosophique et le respect des malades! — il établit, dis-je, que les exigences de « la conscience moderne » sont infiniment nobles, mais que le catholicisme, à condition qu'on le connaisse et le pratique intégralement, est la seule morale qui pleinement y réponde; on pourrait ajouter : et d'autant mieux que c'est lui qui les a fait naître.

Pour le mieux faire voir encore, en opposition au pessimisme comme aux religions de la matière, au paganisme, au fétichisme, que la folie aiguë de nos contemporains essaye de ramener parmi nous, avec l'occultisme, la magie et les rites orientaux, et dans

un langage laïque accommodé tout à fait aux façons de penser et de dire qui nous sont familières, il développe devant nous toute la richesse admirable de la religion chrétienne, qui est la vraie religion de l'esprit, disons mieux : qui, prenant l'être tout entier, et le pénétrant, et poussant toujours plus haut toutes ses facultés, toutes ses aspirations à la fois, vers la plénitude harmonieuse qu'elle lui promet en la lui faisant pressentir, est une vie, est la Vie véritable...

Voici encore les idées-joujoux d'*évolution*, de *progrès*, dont il ne fait pas bon rire aujourd'hui si l'on ne veut être disqualifié sans explication comme ignorantin et rétrograde. Mais George Fonsegrive n'en a ni peur ni dédain. Même, sans leur vouer l'idolâtrie ordinaire, sérieusement, il y croit. Entendez bien qu'il ne croit pas seulement au progrès de la mathématique, de la chimie ou de l'industrie, progrès qui n'est encore qu'une hypothèse indémontrable, car si à Ninive ou à Memphis il semble bien qu'il n'y eut pas de chemins de fer, il y avait peut-être une télégraphie sans fils, ni appareils ou quelque chose de mieux encore dont nous n'avons aucune idée; et l'on trouve tous les jours dans les ruines antiques des objets qu'à grand peine saurions-nous fabriquer... Mais il croit, — ce qui est singulièrement plus aventureux et plus conforme aussi à l'orgueilleuse candeur de notre âge, — il croit au progrès moral même, au progrès dans les idées et dans les mœurs. Il voit, l'heureux homme, la charité qui a gagné! Il voit l'esclavage aboli, tandis que d'aucuns croient qu'il a seulement changé de forme et est devenu beaucoup plus inhumain! « La civilisation, écrit-il, tout comme l'écrirait un Victor Hugo ou quelque journaliste d'extrême province, qu'est-elle, malgré ses misères et ses vices, sinon une gigantesque conquête du bien sur le mal?... Oui, nos fils le verront, ce « règne des fins », dont parlait Kant, ce « règne des saints », auquel croyaient les millénaires. La moralité triomphera à la fin et le bien moral dominera le monde... » Et qu'est-ce que le peuple souverain demande de plus que cet espoir — que le catéchisme ne défend pas?

Or, dans cette évolution « du moins au plus, du bien au mieux », il faut que tout entre; car il faut que tout progresse à la fois. Le dogme donc, — oh! sans changer, bien entendu, car il est immuable, — évolue aussi et se découvre en lui-même de nouvelles vérités. Comment en serait-il autrement, si l'esprit humain, très perfectionné depuis Platon et saint Thomas, a maintenant des clartés que n'eurent pas les apôtres et les docteurs?... Et voilà rassurés, flattés, ceux qui craignaient d'enfermer leur chère pensée, si vivante et féconde, dans une doctrine cristallisée et morte.

Encore une fois on peut penser qu'il y a chez ces apologistes-conciliateurs quelque illusion, aussi bien que chez les autres. Aux fous qui ont fait remonter toute leur vie dans leur intelligence, ils prétendent *prouver* que le christianisme est parfaitement « intellectuel », et rationnel, et scientifique, et même qu'il l'est beaucoup plus que tout ce qu'ils tiennent pour certain. Et ils croient qu'à venir sur leur terrain ils vont les *convaincre* et les *vaincre*.

Mais précisément parce que le catholicisme est liberté, et la science servitude, ils ne les convaincront que rarement. 2 et 2 font 4, la surface de ce triangle vaut la moitié de ce rectangle. Amenez devant ces théorèmes les gens que vous voudrez; qu'ils aient n'importe quels préjugés, n'importe quelles passions, qu'ils aient intérêt à croire que 2 et 2 font 5 ou que ce champ n'a point cette contenance... La démonstration faite, ils seront bien *vaincus*, ils ne pourront pas, quoi qu'ils fassent, arracher de leur pensée cette loi qui les maîtrise, les subjugue. Devant le catholicisme, et il faut qu'il en soit ainsi, on pourra se dérober toujours. Et parce que le catholicisme n'est pas un système, une doctrine au sens où nous prenons usuellement ces mots, parce qu'il est UNE VIE, ce n'est pas avec son intelligence seule qu'on y peut aller, George Fonsegrive le sait et le dit lui-même fort bien, c'est avec son cœur, sa volonté, avec toute son âme. Pour être *vaincu* par lui, il faut, la grâce de Dieu aidant, lui engager toute sa vie.

Aux adversaires de bonne foi il ne peut donc suffire de montrer, — quelque excellent que ce soit, — que « le christianisme a avec la science des affinités profondes », qu'il laisse à la pensée moderne toute son « autonomie », qu'il n'y a rien en lui que « la conscience moderne ne puisse admettre ». Il faut aussi, comme le faisait Pascal, leur demander et l'acte de soumission au mystère, et l'expérience loyale de la vie chrétienne. Le christianisme est vie, il ne se prouve bien qu'en se vivant... En même temps que votre intelligence s'applique à connaître le dogme, « prenez de l'eau bénite, faites dire des messes », mortifiez vos passions, pratiquez tout le christianisme, *veuillez-le* enfin sincèrement et de tout votre être. L'expérience ainsi faite, vous aurez le droit alors de vous échapper... Seulement, vous ne vous échapperez point, car alors vous serez vraiment vaincus.

Une fois, en effet, qu'on est à l'intérieur du christianisme, je dirai même : du moment qu'on a un pied sur le seuil, qu'on a pour entrer ou pour ne point sortir une bonne volonté, on se sent inondé de clarté par de tels livres, on s'épanouit dans la joie de voir illuminer ces concordances merveilleuses du catholicisme avec la science, avec la vie de l'esprit, avec la vie du cœur. Et

ceux qui croient et qui aiment apprennent à aimer mieux encore, avec plus de clairvoyance, plus de réflexion, plus de largeur. Et ceux-là tressaillent d'aise, les chers malades, qui attachés encore de cœur ou d'habitude au christianisme, avaient la raison troublée des vertiges de la pensée moderne, et qui peuvent enfin s'endormir avec la sécurité que le catholicisme bien connu, bien compris, ne les contrarie en rien dans les superstitions qui leur tiennent au cerveau....

Alors, en contre-poids au bien certain que cette œuvre fait, quel grand mal y a-t-il donc à présenter ainsi le christianisme au siècle par son côté *intelligent*, — quand, d'ailleurs, le dogme est bien gardé; quand on sait, quand on lit, et même pas entre ses lignes, que ce raisonneur téméraire tient prudemment, pour rendre chacune de ses opinions probable, des textes de concile en réserve, qu'il a un sens profond de la discipline, et porte sous son manteau de philosophe un scapulaire?... Comment ne pas croire enfin qu'à jeter de si bon cœur ses filets sur la parole du Maître, il n'en ramène pas au jour, tout autant que les autres, d'utiles vérités? Or, toute vérité, a dit Mgr Spalding, est évidemment orthodoxe...

*
* *

... Et un beau jour, de philosophe qu'il était, et tout en le restant, George Fonsegrive est passé romancier. Quoi d'étonnant, s'il est vrai, comme j'ai dit, que les philosophes sont des songeurs éveillés et que la philosophie, dont on cherche depuis toujours une définition, n'est, en somme, que le roman de l'Inconnaissable?

A plus forte raison, ceux-là qui ont l'âme apostolique et le goût d'agir sur leur temps auront-ils tôt fait de réaliser en d'heureuses histoires les idées qui les hantent. Je dis : des histoires heureuses; car c'est là un trait de leur bonne et confiante nature. Ils peuvent, comme tout le monde, douter d'eux-mêmes, mais de leurs idées, point. Du moment que celles-ci se sont une fois faites hommes et se sont mêlées aux hommes, leur victoire apparaît sûre, même facile, et le monde leur appartient.

Ceux qui en faisant du roman aiment pour lui-même le jeu des marionnettes, ne savent pas toujours où le caprice des passions les conduit. Ceux qui sont avant tout des observateurs et des moralistes, voient la vie compliquée, bien des fois incohérente, décevante, et tâtonnent, souvent tristes, au milieu de ses absurdités, de ses injustices et de ses misères. L'idéologue, lui, a le secret de l'ordre ici-bas; d'un pas sûr il marche, à travers toutes les difficultés qu'il pacifie, vers le dénouement où triomphe sa méthode. Le *Télémaque* est en France l'ancêtre de tous ces

ivres où se réalisent et prennent vie, sous la baguette de la fée magination, les opinions qu'on aime et les réformes sociales où 'on met sa confiance. Livres charmants et à demi faux, dont sourient les vieillards désabusés qui ont expérimenté la déception le tant d'efforts, tant de mauvais tours que la vie joue aux intentions les meilleures, mais qui sont pour les jeunes âmes de bienfaisants, de nécessaires conseillers d'énergie et d'espoir! Il y a un âge où il est bon de croire que l'intelligence, la vertu et le dévouement sont dès ici-bas tout-puissants!

Que si des curés de campagne ou de canton, des évêques ou des propriétaires titrés qui, malgré tout ce qu'ils ont mis de finesse dans leur dévouement, ont été vaincus par le milieu hostile et les préjugés du siècle plus fort, se récrient contre les victoires trop faciles des héros de Le Querdec, il leur peut être judicieusement répondu par l'ordinaire alibi des romanciers et des hommes de théâtre : « Hé! parbleu, c'est un idéal que l'on trace, puisque c'est un roman que l'on écrit! On sait bien que la réalité est méchante, puisqu'on travaille de toutes ses forces à la changer! »

En ses quatre ouvrages : *Lettres d'un curé de campagne*, *Lettres d'un curé de canton*, *le Journal d'un évêque* et *le Fils de l'esprit*, George Fonsegrive a donc écrit le roman de l'Eglise catholique sous la troisième République, roman bourré de critiques et d'idées, de prophéties redoutables et de projets enchanteurs. La série commença, sans préméditation, par les lettres de ce bon curé de Saint-Julien qui, dans le journal le *Monde*, contait au jour le jour les petits incidents de sa vie de presbytère... Or, c'était charmant, ce récit coupé et divers, où passaient, frais décors et figures amusantes, le village avec son avenue de peupliers, la vieille église romane, les bonnes sœurs et le sacristain Cerizard, M. le Maire et le marquis de Saint-Julien, l'instituteur et la vicomtesse, Blanche de Saint-Julien, et son amie Yolande de Beauregard, où étaient peints en scènes piquantes ou graves les rapports, les conflits de nos paysans avec leur curé. Et déjà l'humble desservant déchirait pas mal de toiles d'araignée. A la façon dont il attendait d'avoir achevé sa tournée dans le bourg et serré la main au cordonnier, au forgeron, au sabotier, pour monter au château et faire connaissance avec son président de fabrique, on sentait de quel côté il allait orienter son apostolat et lui chercher un point d'appui; mais lui-même avait regret le lendemain de la blessure causée, pensait avec déférence à cette « supériorité sociale » que les mœurs, sinon les lois, attribuent encore à la naissance; et la réconciliation devenait bientôt très cordiale.

Ce curé naïf allumait des lampions à sa porte pour le 14 juillet; mais, quand il se voyait, à cause de ce pavoisement, abandonné par quelques-uns de ses paroissiens les meilleurs, et dénoncé pour ses « manigances », dans le journal de l'arrondissement, par le sabotier-buraliste, il reconnaissait sans entêtement que les esprits à Saint-Julien n'étaient pas mûrs encore pour la politique du cardinal Lavigerie... Ainsi, la hardiesse de ses idées politiques se trouvait tempérée par quelques échecs.

Quant au reste, ses innovations n'étaient pas terribles. Il était l'homme qui cherche à se rendre utile, devenant tour à tour et suivant l'occasion écrivain et lecteur public, pour rédiger ou lire les lettres, géomètre et arbitre pour borner deux voisins, encourageant à la formation d'un syndicat agricole, faisant faire à un avocat et faisant lui-même quelques conférences d'économie domestique et rurale, rêvant, mais rêvant seulement d'un théâtre populaire et chrétien comme au vieux temps. Il était surtout un bon et vrai prêtre que dévorait le zèle des âmes, et qui, par le seul instinct de son cœur d'apôtre, s'arrachait aux habitudes de résignation paresseuse de ses confrères, laissait son *Histoire de sainte Hélène* et ses travaux de jardinage pour courir après son troupeau égaré, renonçait à l'éloquence apprise au séminaire, aux harangues d'école, pour parler avec sa foi et son amour, pour dire des choses à la fois profondes et simples, hautes et pratiques; charitable auprès des malades jusqu'à l'héroïsme, auprès des mécréants jusqu'à leur pardonner leurs méchancetés les plus outrageantes; ingénieux à créer et faire vivre : patronage pour les jeunes gens, congrégation de la Sainte-Vierge pour les jeunes filles, à ranimer l'école des Sœurs un peu assoupie, comme à réveiller la piété de son petit peuple par des prédications extraordinaires et des missions. En somme, son grand secret était qu' « avant tout il faut aimer ». Et c'est parce qu'il « aimait seulement les choses éternelles », et, tout en étant curieux des formes d'action nouvelles, ne s'y attachait pas plus qu'il ne fallait, que son œuvre était féconde merveilleusement — et que le livre, plus qu'un autre peut-être, a gardé sa jeunesse. *Ama et fac quod vis*, c'était bien la philosophie intime de cette histoire, où, à chaque page, il était dit éloquemment que le sacerdoce oblige jusqu'au fond de l'âme et absorbe l'homme tout entier; — que le bien se fait d'âme à âme par les effluves de la charité, et que sans l'esprit intérieur et le feu sacré, les plus beaux cadres sont vides, et stériles tant d'œuvres admirablement organisées; — que c'est le sens chrétien qu'il faut tirer de la léthargie des rites et des formules, que tous les catholiques doivent travailler à faire vivre la foi par la charité, l'exemple et par la persuasion, qu' « en

toute occasion ils doivent songer moins à eux, à leurs intérêts, à leurs ambitions, à leur orgueil de patriciens ou à leurs jalousies de plébéiens qu'à la cause sacrée de leur Dieu ».

En effet, cette paroisse où le pauvre curé avait, un soir d'octobre, débarqué au milieu de la froideur hostile de presque tous, elle était, après quelques années, transformée « en un foyer rayonnant de foi et de pratiques chrétiennes ». Partout, au château comme aux maisons de village, la sève chrétienne avait recommencé de circuler et de faire éclore ses fleurs exquises de beauté morale et de vertu.

Et Le Querdec aussi voyait, comme le héros en qui il avait mis le meilleur de son âme, la bénédiction du succès descendre sur son œuvre d'amour. Car, encore que l'enjouement ne manquât pas à ses propos, non plus que le pittoresque à ses croquis, c'était bien œuvre d'amour que son livre, plus qu'œuvre d'art. De sa manière on pouvait penser ce qu'écrivait Yolande du curé de Saint-Julien : « Il ne parle, à vrai dire, ni bien ni mal, ne se cherchant jamais lui-même. *Il parle chrétien :* c'est là toute son éloquence. Il ne vise pas à l'esprit, mais il trouve souvent des formules heureuses et piquantes. Il défend hardiment la vérité au risque de déplaire, gardant toujours les formes de la courtoisie. Il ne paraît extraordinaire que parce qu'on ne le comprend pas. »

Et sa parole, à lui aussi, tombait sur bien des âmes « comme une rosée du ciel »; toute une jeunesse, et non pas seulement sacerdotale, frémissait d'aise sous la douce excitation de ce beau langage... Et l'Académie française le couronnait, qui fut bien étonnée et « despite » d'apprendre le lendemain qu'elle venait, sans le savoir, de consacrer le talent d'un universitaire en train de mal tourner... Et comme le curé de Saint-Julien encore, dont son évêque malgré lui fit le curé de Saint-Maximin, une popularité qu'il n'avait point ambitionnée le poussait à *la Quinzaine*, où il devenait d'abord une façon de doyen en écrivant les *Lettres d'un curé de canton*, et qu'il avait bientôt, tel un évêque son diocèse, la tâche périlleuse de gouverner... Je ne redis pas qu'il connut, lui aussi, les lendemains de 14 juillet, l'amertume des dénonciations injustes, la taquinerie des « charivaris », et davantage, naturellement, à mesure que son talent se haussait dans la lumière et que s'élargissait son action.

Au canton, c'est la question ouvrière qu'à chacun de ses pas rencontrait le pasteur; car il avait sur sa paroisse nouvelle une usine, et dans son troupeau un prolétariat rongé des lèpres habituelles du chômage, de l'alcoolisme, de l'usure et de la haine. Les obligatoires dîners de janvier chez les notables lui eurent

vite appris qu'en haut comme en bas c'était l'égoïsme qui occupait le derrière des têtes et le fond des cœurs, « compatissant chez les meilleurs, avec des élans de bonté; chez les autres, étroit, mesquin, allant jusqu'à la contradiction et à la férocité. »

Et donc, c'était au prêtre encore à se faire le dispensateur de lumière et l'ouvrier de paix.

Alors, avec son vicaire, l'abbé Firmin, qu'il eut vite tiré de la torpeur épanouie et souriante de sa routine, le voilà qui prêche aux uns et aux autres *la justice*; et dans la chaire même, puisqu'il y va de l'intérêt spirituel des patrons et du salut de leur âme, qui défend les droits des ouvriers : oh! avec tous les ménagements de la prudence et tous les respects de l'universel amour. Car, « il faut surveiller ses paroles pour ne pas exaspérer les plaies que l'on veut guérir », et « ce n'est pas à nous, pense-t-il toujours, d'attiser le feu des révolutions, de réveiller dans les cœurs la haine, ou seulement de la fomenter ».

Et il a son *cercle d'études* pour les conférences de morale sociale, d'économie politique et domestique, où l'on discute avec les ouvriers sur la propriété et le juste salaire, où on leur apprend à se défier des utopies et des sophismes, où l'on s'apprend soi-même, étant aux prises avec la réalité, à ne pas transporter dans l'économie sociale les déductions intransigeantes de *l'esprit théologique*, comme l'ont fait, déclare-t-il, tant d'exégètes et de metteurs en œuvre improvisés des encycliques de Léon XIII, mais à tenir compte « des faits, des intérêts, des conditions positives de la société ».

Et parce que les prêtres, au milieu de ces conflits d'idées nouvelles, ont plus que jamais besoin d'une intelligence ouverte, réfléchie et souple, il donne les mains aux associations sacerdotales de prières et d'études; il demande une littérature, des journaux et des revues catholiques où le bon vouloir cesse enfin de tenir lieu de compétence...

Mais comme l'action, outre qu'elle est urgente, possède un merveilleux pouvoir éclairant et cette vertu incomparable de l'expérience, au fur et à mesure que crient vers lui des misères, le bon curé, sans ambition démesurée, travaille à l'organisation meilleure de la cellule sociale à laquelle il préside; et ce sont des patronages de jeunes gens, presque une « maison du peuple » qu'il institue, et des caisses de crédit populaire et de prêt gratuit, des syndicats cantonaux, des sociétés coopératives de consommation; et des projets au moins qu'il ébauche de sociétés de tempérance, de retraites pour la vieillesse, d'assurances contre le chômage, les accidents ou les infirmités, toute la flore charmante, et qui, sans doute, sera féconde un jour, de la mutualité contemporaine...

C'est bien un peu une terre promise que ce pays de Saint-Maximin où tant d'œuvres délicates, sans trop de difficultés, éclosent et prospèrent. Mais c'est aussi que le tact du semeur égale son dévouement; et il réussit, et il nous donne l'impression du possible et l'espoir de ne pas réussir beaucoup moins bien que lui, si nous le voulions, parce qu'en chaque entreprise il commence humblement, sans tapage, sans ce « parlementarisme de la charité » qu'il raille quelque part finement, presque sans programme, et avec les moyens les plus pauvres.

Monseigneur, explique-t-il à son évêque, ce n'est pas aussi compliqué que cela paraît. On amorce aujourd'hui une entreprise, on sème des idées dans les esprits. En attendant que ces germes lèvent, on sème d'autres idées dans d'autres esprits. Puis, quand on s'aperçoit qu'il est temps d'agir, on fait ce qu'on peut, comme on peut, et ce n'est pas toujours le champ auquel on a travaillé en premier lieu qui est le premier prêt pour la moisson. L'essentiel est de céder aux circonstances, de ne vouloir point suivre un plan rigoureux et inflexible, de ne pas être si entiché de ses idées qu'on veuille les imposer partout, il faut savoir plier ses idées aux circonstances et non pas vouloir à tout prix tout plier à ses idées.

Bienfaisante leçon de la vie, et du roman qui en est l'image! J'ai déjà eu souvent l'occasion de constater, comme aux théoriciens les plus résolus leurs propres idées, vivant d'une vie indépendante dès que pour la scène ou le roman ils les ont incarnées en leurs héros, dressent des objections, infligent parfois des démentis, comment presque toujours elles les inclinent à la modération envers les choses, à tempérer de patience et même de résignation la ferveur de leurs rêves. Au philosophe Fonsegrive ses romans ont rendu le service de le dégriser un peu de l'absolu des systèmes, et, du moins par fiction, de lui mettre, comme on dit, les bras dans la pâte; sur d'innombrables lecteurs ils ont, parce que romans et tableaux de vie, exercé, grâce à la puissance de l'exemple, l'heureuse suggestion du bien à faire, des œuvres sociales à rajeunir ou à créer; mais parce que romans aussi, ils ont laissé toute la place nécessaire aux interprétations larges et aux imitations à distance.

Je ne me plains donc pas, bien au contraire, de l'idylle ni de la tragédie; de l'idylle de Mlle Fulvie, la présidente des enfants de Marie, la dévote à gros livre, à robe noire et à gants de filoselle, qui se trouve être la créature de choix, et, malgré ses vingt-huit ans, la vierge au cœur tout ensemble jeune et profond, qu'il convient, plutôt que de l'orienter vers le couvent, de marier à l'excellent docteur Verrier; — de la tragédie du curé qui, pour prix de son héroïsme à se jeter au-devant des fusils qui menacent

les grévistes, est poussé un peu rudement dans l'eau du canal et en meurt... Encore qu'il y ait aussi un symbole et une leçon très claire dans ces épisodes, je les aime de donner, comme dit Boileau, même à ces vérités l'air, — et les avantages, — de la fable.

Plus hardi encore dans la fiction, le *Journal d'un évêque*, dont la date était projetée assez loin dans l'avenir, entre 1921 et 1925, se pouvait vraiment dénommer le roman de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Pour se défendre contre les polémistes toujours prêts à dénoncer comme des oiseaux qui désirent ou apportent le malheur ceux qui seulement l'annoncent, Le Querdec déclarait bien dans ses préfaces qu'il avait foi au triomphe final de la politique de Léon XIII et que le tableau qu'il évoquait des misères de la rupture n'était tracé que pour fournir un argument en faveur de la sagesse de cette politique et, par conséquent, pour travailler à en assurer le succès.

Il a paru bon, écrivait-il, de faire voir en quelles inextricables difficultés l'Etat et l'Eglise se trouveraient engagés; par quelle sorte de nécessité l'Etat se verrait amené à se faire persécuteur et au prix de quelles souffrances et de quels travaux l'Eglise pourrait arriver à conquérir sa liberté! Parlant donc de la rupture du Concordat comme d'un fait accompli, loin de vouloir plaider en faveur de cette rupture, nous croyons, au contraire, parler de façon à la prévenir.

Et certes il était sincère en son désir de consolider l'édifice. Mais son imagination également sincère déjà le lui montrait en ruines; et sa souplesse d'esprit et son optimisme natif lui faisaient débrouiller sans peine trop grande les difficultés déclarées inextricables et dégager des ruines les matériaux d'une construction nouvelle, fort séduisante à habiter.

L'Eglise, écrivait l'évêque de Châteaurenard au lendemain de la signature du Concordat nouveau qui terminait la crise, après avoir été méconnue, insultée, persécutée, par la seule puissance de sa vitalité propre, a reconquis sa place dans ce beau pays de France. Elle est libre et honorée au sein des institutions libres. Elle ne veut opprimer personne de ceux qui ne consentent pas à reconnaître ses lois, elle ne demande que la liberté de vivre, de se gouverner elle-même selon ses maximes, de marcher par ses institutions sociales, instituts scientifiques, écoles, hôpitaux, orphelinats, même par ses établissements agricoles ou industriels, à l'avant-garde de la civilisation, d'entretenir dans le monde un ferment de science, de bienfaisance, de prospérité et de vertu, de jouer son double rôle de sel et de levain...

Le nouveau Concordat ne la mettra plus dans l'Etat, il ne fera que constater l'harmonie de la vie libre de l'Eglise sous la protection des lois de l'Etat avec la justice de ces mêmes lois. La vie universelle de l'Eglise charrie uniment avec la vie nationale. Les catholiques sont

fiers de leur république, de leurs libres institutions; leur catholicisme a fortifié leur civisme, et c'est leur civisme à son tour qui leur a valu de reconquérir et qui leur vaudra de conserver la liberté de leur foi.

Qui regretterait, pour que soit réalisée cette Salente chrétienne, une gêne momentanée, le « triage » qui se fait par l'épreuve, et deux ou trois évêques effleurant tout juste la prison? Car dans la pastorale de M. Fonsegrive, c'est à peu près tout ce que coûte la grande bourrasque.

Mais c'est aussi qu'un mal prévu est à moitié réparé. C'est que, après ses curés de Saint-Julien et de Saint-Maximin, son évêque a rendu une vitalité merveilleuse à tous les organes de l'Eglise.

De lui-même il a pris d'abord grand soin de ne pas faire un administrateur et un fonctionnaire; mais, soucieux avant toute chose de conserver en soi et d'entretenir « un réservoir de paix et de liberté intérieure », il s'est ménagé chaque jour deux ou trois heures pour la prière, le recueillement, l'étude; il s'est astreint à des retraites en de profondes chartreuses, qui ont enrichi son journal de pages éloquentes sur les merveilleuses vertus de l'ascétique.

De sa maison épiscopale il a fait « la maison de ses prêtres », hospitalière, cordiale, où rien n'est négligé des plus petites choses qui peuvent lui donner une bonne odeur familiale, et où le veau aux carottes de sa vieille cuisinière de Cahuzac a lui-même son rôle dans le plan général de ramener partout la vie, la confiance, la bonne humeur.

Le clergé a été renouvelé dans son esprit, et de la piété un peu morne où il se calfeutrait paternellement entraîné à l'apostolat des temps difficiles. Dès le petit séminaire l'enseignement sans pénétration, presque tout en formules, en jugements tranchants et de convention, qui faisait « des esprits morts, éteints et condamnés à la lettre », a été vivifié par les curiosités de l'esprit critique, qui n'est après tout que la forme moderne de l'intelligence. A plus juste raison encore au grand séminaire la discussion a remplacé l'anathème, l'instruction a été élargie, rajeunie, et libérée, là où la liberté d'opinions est de droit, de la méthode théologique : même on n'a pas craint d'appeler de temps en temps des savants laïques, voire des universitaires chrétiens, comme mieux capables de faire connaître aux jeunes clercs les erreurs contemporaines et de leur crier avec plus d'autorité les besoins nouveaux du monde, et la nécessité de modifier les tactiques de l'apologétique. Et partout, dans l'histoire des idées et du dogme comme au cours d'Ecriture sainte, on a marché au-devant de tous les problèmes contemporains avec la hardiesse de ceux qui

se sentent sûrs de leur foi sans peur et de leur discipline sans défaillance. Le principe, en toutes choses, a été de donner au clergé « le même esprit public que celui de la nation »; et par conséquent d'adapter sa prédication, ses façons d'être et de penser au milieu sur lequel il doit exercer son amour. « La vie n'est que le résultat d'une incessante accommodation. » Une fois dispersés dans leurs paroisses, les prêtres se sont sentis surveillés, soutenus, dirigés. On a pacifié leurs querelles avec les religieux; on les a mis en défense contre l'oisiveté en organisant des concours sérieux qui permettent à l'évêque de juger de leur valeur et de leur travail.

Pour les laïques, la même idée qu'ils ne doivent pas être élevés en dehors du siècle, mais façonnés au contraire à agir sur lui, a été féconde en initiatives heureuses. Les Jésuites dans leurs collèges ont transformé les générations aux méthodes — un peu spartiates — de la liberté et des généreuses offensives. « La prudence est plus sûre en temps de paix, mais nous sommes dans la bataille... » Sans défleurir les Sacrés-Cœurs de la poésie de leurs pieux exercices, on a aussi aiguillé l'enseignement des couvents à faire aux jeunes filles chrétiennes des intelligences plus armées et plus fortes, des âmes mieux averties de leurs devoirs et mieux prêtes. Même dans les orphelinats, voici qu'on s'est préoccupé moins de la prospérité en surface de *l'œuvre*, et davantage de l'avenir des orphelines et du double besoin de les outiller comme ouvrières pour gagner leur pain, de les fortifier comme jeunes filles et comme femmes pour faire tête aux ruses de l'homme et aux méchancetés de la vie. Et l'on n'a pas cru que des lycées de garçons ou de filles il ne pouvait sortir que des excommuniés : on a, au contraire, cherché à donner à leurs élèves un solide enseignement religieux; mieux que cela, on n'a pas craint en de certains cas d'y mener comme externes ceux des collèges catholiques...

Cependant s'il excitait ainsi par tous moyens ses fidèles à se mêler à leur temps, s'il les entraînait par son exemple à coopérer à toutes les œuvres du siècle qui ne sont pas forcément mauvaises, et qui, au contraire, sont par définition bonnes, l'évêque de Châteaurenard, inquiet douloureusement de l'impuissance des catholiques à s'organiser, et attribuant à ce désarroi toutes leurs défaites, n'avait eu rien plus à cœur que de rétablir parmi eux la solidarité. Et il avait d'abord réussi à grouper pour l'entente les évêques sous la double loi du secret des délibérations et de l'obéissance aux résolutions prises. Il avait fédéré dans et par le tiers-ordre toutes les œuvres chrétiennes, par le tiers-ordre organisé, et non pas seulement dans les limites d'un diocèse, mais

dans toute la France, les ouvriers catholiques, avec cartes d'identité, groupes paroissiaux, comités cantonaux et départementaux, créant ainsi « une force, qui allait devenir une puissance ».

Vienne maintenant, en effet, la suppression du budget des cultes, et la rupture du Concordat, et les lois sur « les associations cultuelles », et « la police des cultes » qui sont prévues dans un développement à peine différent de celui où nous les voyons présentement essayer de venir à la vie, des cadres solides étaient tout prêts, à la fois, pour reconstituer l'Eglise et assurer son existence pendant la tourmente, et pour donner au corps électoral et au suffrage universel la ferme orientation vers la justice, la tolérance et la bonté qui, — M. Fonsegrive se rencontre en ce point avec un écrivain américain, M. James Bryce, — ne peut venir aux démocraties que de la religion.

Or, sans doute, à reconstruire ainsi le monde et à écrire l'histoire avant qu'elle soit faite, on s'expose à tout l'imprévu des jeux de la fortune, et aux surprises par quoi elle fait sans cesse tourner à mal les conceptions les plus innocentes; et puis l'ennemi est là, en nous-mêmes et en face de nous, qui déplace à tout instant les pions sur l'échiquier... Mais parce que telle ou telle manœuvre peut échouer ou déjà même a tourné contre nous, est-ce une raison pour s'immobiliser dans la prière « Seigneur! Seigneur!... » ou dans le désespoir : « Tout est perdu! plus rien à faire!... » N'est-ce pas une raison au contraire de varier son action sans relâche et de s'exciter toujours à plus d'initiative?

Certes à l'idéalisme de George Fonsegrive trop de sens pratique est mêlé et un soin trop curieux du détail, pour qu'il n'ait pas bien des fois la joie, — ou la tristesse, — de voir passer dans la rue, réalisées et vivantes, ses idées ou ses craintes; et déjà l'on peut constater, après dix ans, combien de pages de ses romans sont aujourd'hui de l'histoire. Mais n'aurait-il jamais, avec cette argile fuyante des événements humains, modelé que des formes vaines, il resterait que les erreurs ou les mécomptes de sa stratégie ne sauraient entamer l'âme de vérité qui est en lui!

*
* *

Il est nécessaire de se redire cela avec plus de force encore, lorsqu'on entre dans ce bois taillis, dru d'idées foisonnant en tous sens, qu'est le roman du *Fils de l'esprit*. A traverser ce fourré de 600 pages il se peut bien que certaines branches vous cinglent un peu fort la figure, ou que vous sentiez de temps en temps la morsure d'une épine : mais comment ne pas emporter de

là une odeur de sève qui fermente, une forte griserie de renouveau, la sainte fièvre d'agir?

Comme il y a de tout dans ce livre, il y a presque forcément des choses qui vous blessent : le beau malheur, si c'est vous fouetter le sang pour vous faire plus ardents au bien, plus désintéressés, plus jeunes.

En politique, par exemple, combien souffriront des aigres reproches faits aux vaincus de toutes les unions conservatrices et de toutes les ligues libérales, quelles qu'elles soient, des dures critiques marquant le « ridicule » des résistances qui ne sont pas allées jusqu'à la révolte, ou des efforts qui n'ont pas triomphé! Et personne sans doute n'est tenu d'épouser cette stratégie de l'abstention, que Le Querdec a pour un moment faite sienne, et qui, dans la réalité, n'est pas toujours possible, outre qu'en France elle paraîtra toujours un aveu d'impuissance ou de mauvaise humeur :

La tactique, prononce-t-il, pour nous délivrer sûrement de nos oppresseurs, ce serait de les laisser se manger entre eux et pour cela de leur laisser ouvertement le champ libre, de se concentrer, de se renfermer dans le silence et le recueillement, de s'occuper d'œuvres purement sociales, de se retirer de la lutte électorale, de pratiquer l'abstention telle que le Pape la commande aux catholiques italiens, en un mot de faire les morts!

Boutade sans doute née du dégoût de tant d'agitation verbale, qu'aucun effort sérieux et méthodique ne suit, de tant de tapageuses sonneries d'olifant qui mettent l'ennemi sur le qui-vive e grisent les soldats d'illusions, de tant de parades vaines où se gaspille le trésor de guerre, où se consume ce qui nous reste encore de flamme, et qui se terminent, — inévitablement, — par des catastrophes! Mais tout le livre, qui est d'apostolat ardent, d'action directe sous toutes les formes et même sous la forme électorale, proteste contre ce paradoxe de l'abdication, qu'il faut seulement interpréter dans ce sens, qu'au lieu de sonner toujours la victoire, mieux vaudrait préparer la bataille, mesurer son effort à ses forces, au lieu de charger les moulins à vent, et savoir, quand il le faut, s'effacer!

C'est ce que se disait le héros du livre, Norbert, au sortir d'une réunion flamboyante où, pour avoir applaudi les beaux gestes de tous les premiers ténors de l'opposition, quelques milliers de catholiques croyaient bonnement avoir assuré ce soir-là le salut de la religion et du pays : « Non, tout cet appareil oratoire, tout ce mouvement n'était et ne pouvait être qu'une agitation de surface, incapable de produire aucun résultat, comme une vague isolée produite par un coup de vent et qui court sur les flots sans

atteindre les profondeurs... Ah! si chacun des jeunes gens pieux et fortunés qui perdaient en de tels jeux leur temps, s'attelaient modestement, et à la campagne plutôt qu'à la ville, dans le cadre d'une profession, de préférence d'une profession agricole, à reconquérir, une par une, les âmes au lieu de s'acharner à les vouloir prendre toutes ensemble comme d'un coup de filet, quel travail de rénovation serait fait dans le pays! »

Et lui-même désertait, oui *désertait* Paris et les manifestations dont il avait senti l'inanité, mais pour revenir à son village, pour rentrer dans la vie réelle et dans l'effort vrai. C'est de l'histoire même de cet effort humble et fécond que tout le roman est fait.

Or comme, écrit au jour le jour, ce livre contient à peu près tous les moments et tous les mouvements de la pensée de son auteur, ses griefs contre les « dirigeants » y sont formulés aussi avec une hardiesse presque brutale et y donnent à la satire sociale une assez bonne place.

Et d'abord tous les hommes « bien pensants » de Tourtoirac, sauf deux ou trois, qui sont pieux à ne plus se distinguer des dévotes, apparaissent des chrétiens bien équivoques. « Ils allaient à la messe, suivaient les processions, et se donnaient comme les champions de l'Eglise, mais plus d'un parmi eux ne laissait pas que d'entretenir un faux ménage, beaucoup grognaient contre le carême et le vendredi; aucun ne jeûnait, cela va sans dire, quelques-uns oubliaient leurs Pâques... » Peut-être encore leur passerait-on leurs vices. Mais c'est leur morgue qui creuse le fossé!

Je laisse à chacun le soin de vérifier, en regardant autour de soi la « société » de sa petite ville et de sa province, dans quelle mesure les portraits sont ressemblants. Je ne doute point, pour ma part, qu'on ne puisse, individuellement, leur trouver des modèles, et en plus grand nombre dans certains pays que dans d'autres. Et toutes ces fautes, que je sais bien que le romancier n'a point inventées, certes je crois comme lui qu'elles sont pour une grande part dans nos malheurs, et qu'on ne saurait avec trop de ferveur prémunir contre elles les générations montantes. Mais c'est de paraître flétrir et condamner tout un monde en bloc qui est dangereux et qui me fait peine. Je me souviens de la *Terre qui meurt* et de la délicate pitié avec laquelle M. René Bazin, tout aussi sensible à l'abandon de la Fromentière par ses maîtres, jetait pourtant le manteau sur leurs erreurs et n'en montrait que le douloureux envers... Sans doute M. Fonsegrive objecterait-il qu'il n'est pas un pur artiste, un poète attendri du regret des choses ou des races qui s'en vont, mais un théoricien de l'ordre et de la vie sociale, obligé de

condamner à mourir, impitoyablement, tous les organes usés, ou qui, pour ne pas s'adapter à leur milieu, sont devenus impropres à leurs fonctions.

... Voilà de quoi faire à ce batailleur beaucoup d'ennemis, oui certes, beaucoup plus qu'il n'en mérite. Car au fond, tout au fond, j'en risquerai le paradoxe, il n'est pas aussi sûr de ses rancunes qu'il le paraît, et son *démocratisme* n'est point tant formidable. Certes, résolument je le blâme de sa forme trop âpre et de sa fougue qui lui brouille un peu les idées. Je tiens qu'il est mauvais quand de partout, l'autorité, la tradition sont en butte aux assauts de l'esprit de révolte, et tout ce qui brille en proie à l'envie d'un prolétariat surexcité, de faire autrement qu'avec une grande légèreté de main l'examen de conscience de ceux qui représentent devant les humbles, ne serait-ce parfois qu'en en portant les couleurs, l'aristocratie du nom, de l'indépendance en face du pouvoir, et de la fortune terrienne.

J'estime surtout que lorsqu'on est né peuple, je ne sais quelle pudeur nous doit retenir de les accuser publiquement, et la peur aussi d'être malgré soi partial et de ne pas comprendre assez bien une mentalité qui nous est étrangère. L'humilité enfin est une vertu si charmante et si rare, qu'il sied peut-être à la noblesse du talent et de la vertu de ne pas chercher elle-même dans l'humiliation des autres noblesses une raison de se faire valoir.

D'ailleurs à qui est injuste ou dépasse la mesure, tant de pièges de contradiction sont tendus ! Par exemple, en dépit du mot historique de Claudio Jannet, qu'il n'y a plus de classes dirigeantes, qu'il y a toujours des classes responsables, c'est vraiment bien sévère et presque illogique, de demander compte de nos défaites, de leurs mauvais exemples ou de leurs fautes aux mêmes hommes qu'on écarte ou qu'on bafoue comme des réprouvés sans influence ni prestige, ou bien de leur reprocher tour à tour de ne pas agir et de ne pas vouloir s'effacer ; de réclamer pour certaines idées leur concours, et, s'ils le refusent, de déclarer hautainement que leur rôle est fini... Vivacités de polémique et boutades d'un jour que tout cela !

Qui ira au fond du malentendu découvrira aisément que c'est à un état d'esprit que George Fonsegrive fait la guerre et non point à une classe sociale, quoi qu'il en ait l'air et qu'à de certains moments d'humeur il le croie lui-même. Ne lui avons-nous pas entendu dire déjà que la noblesse, la considération, la fortune ont droit au respect et sont un accumulé de forces pour l'action? Et de sa foi en ces forces et en la vitalité de ce « monde », un peu étourdiment voué à la mort, ne nous donne-t-il pas une preuve

décisive, quand il en fait sortir ces deux rejetons vigoureux que sont Norbert et Yolande de Péchanval?

Elles ne sont donc pas forcément des pimbêches vaniteuses, frivoles et banales, ces filles de bourgeois de campagne et de faux gentilshommes, puisque Yolande, la petite élève du Sacré-Cœur, est peinte en jeune fille sérieuse, simple de manières et très grande dame aussi, aimant les livres qui font penser, causant des sujets les plus élevés, qui pourtant sait coudre et repriser, généreuse, ardente au renoncement, ayant enfin, sous des dehors très aimables, une personnalité très forte!

Quant à Norbert, le héros de toute l'histoire, le « fils de l'esprit », il ne faut pas attribuer seulement à un caprice du souffle divin les admirables vertus dont il parfume la maison des Péchanval et le bourg de Briselaine; il est essentiel ici de noter qu'il doit à sa seule condition sociale les moyens de son action, que, plébéien sans argent, d'autres soucis pèseraient sur sa jeunesse que celui de régénérer l'agriculture et la moralité dans son canton, de monter une ferme modèle, d'organiser pour les écoliers des champs d'expérience, de fonder des laiteries coopératives, des caisses de crédit rural et d'assurance contre la mortalité du bétail, de se prodiguer en conférences populaires et en consultations gratuites... Ce sont là jeux de propriétaire : et c'est bien en effet à tous nos fils de famille, et très spécialement à tous ces jeunes gentilshommes et bourgeois de la glèbe française, que l'auteur propose ce modèle de vie simple, active, féconde, et qu'il promet, s'ils veulent le suivre, de conquérir comme lui « l'autorité sociale »... « Pour réaliser son apostolat, *il fallait à Norbert de l'autorité* »... Preuve manifeste et qu'on ne se passe guère de dirigeants pour régénérer ou gouverner le monde, et que, même avec tous les griefs qu'il a contre elles, c'est encore sur ces classes hautes ou moyennes, seules libres de s'instruire, d'agir et se dévouer, que George Fonsegrive compte pour tailler, comme il dit, les pierres de l'édifice et, village à village, pour refaire la France! Qu'on lui pardonne donc ses coups de boutoir : ces nobles authentiques ou de contrebande, ces hobereaux, ces richards de campagne, croyons qu'il ne les secoue si fort que parce qu'il les aime bien, et qu'il brûle de les voir se donner à l'œuvre urgente de pacification sociale et de régénération chrétienne dont ils sont les ouvriers indispensables!

Mais si ses colères contre eux sont artificielles et de surface, par contre sa tendresse pour le menu peuple est profonde, et il n'est pas de contrariété, jamais, qui la puisse faire se démentir. C'est qu'en aimant les petits il est dans son double

rythme de fils du travail et de chrétien imprégné de l'Evangile. Il triomphe à dire leurs vertus, les ressources de leur bon sens et de leur cœur, parce qu'il les connaît bien, et qu'il a pour les pénétrer cette clé de la sympathie qui lui manquait à de certaines fois tout à l'heure. Et il sait leurs défauts aussi et il traduit bien leurs défiances et leurs rancunes contre les grands. Mais quand il professe que tout homme de bon sens et qui sait mener ses affaires peut aussi bien qu'un homme instruit mener celles de la commune, ou qu'à travers la complexité des questions politiques et sociales et la folle liberté des opinions et des discours nos paysans sont capables, avec un peu d'éducation civique, de trouver le nord et de voter à bon escient, peut-être ouvre-t-il à leur clairvoyance et à leur esprit de justice un crédit que je trouve bien large, moi, non pas tant à cause qu'ils sont des illettrés, que parce qu'ils sont des hommes. Il ne dogmatise, ni ne régente, c'est fort sage. Quand il cause de politique avec l'épicier ou l'apprenti tailleur, il s'applique à leur faire découvrir la vérité par eux-mêmes : c'est, je crois, la méthode socratique. Pour qu'ils touchent du doigt qu'on les trompe par telle ou telle calomnie sur les religieux ou sur les prêtres, il leur passe — mais à des jours choisis, rassurez-vous — le journal du gouvernement, l'*Officiel*. Il ne leur arrache pas d'autorité les feuilles de mensonge et de haine ; mais discrètement il leur fournit les moyens de contrôler par eux-mêmes ce qu'elles valent... Je crois voir à de certains moments Jean-Jacques supprimant à Emile ses pédagogues pour le laisser s'instruire tout seul aux leçons de la nature, et puis, quand même, surveillant en tapinois leur tête-à-tête, truquant le jeu, et menant en somme son élève là où il le veut conduire. Et voilà le témoignage encore que George Fonsegrive ne méconnaît point, en fait, l'avantage qu'ont sur les ignorants les plus éclairés, mais qu'il veut au contraire faire comprendre leurs devoirs d'aînesse à ceux qui savent, comme à ceux qui possèdent.

D'ailleurs, si l'on craint l'utopie, avec lui il n'y a qu'à tourner les pages : ici ou là on trouvera toujours, faisant écho à ses appels joyeux d'allègre ouvrier de *ce qui devrait être*, l'aveu navré de *ce qui est*; et les moins démocrates seront rassurés sur le degré de confiance qu'il a présentement dans le suffrage universel, quand ils l'auront entendu dire quelque part que les gens de gauche sont mieux écoutés du peuple, « peut-être parce qu'ils ont plus de fourberie », mais aussi, parce que le rural est encore « l'animal noir et brûlé par le soleil » du temps de La Bruyère, « l'esclave qui tremble », et qu'asservissent à la fois sa peur de déplaire au gouvernement et sa méfiance héréditaire — j'ajoute : et envieuse — contre les « bêtes de proie » féodales.

Par des contradictions semblables il échappera au reproche, qui le guettait, de n'avoir rendu possible et victorieuse l'entente de Norbert avec les fonctionnaires et les gens de gauche, qu'à condition de prêter gratuitement à ceux-ci un lot de qualités et de vertus invraisemblables. Mais non, il est formellement dit, et montré même, en un dîner chez le docteur Mirdent, que je trouverais presque caricatural à l'excès, que tous ces radicaillons qui plastronnent autour du sous-préfet, le professeur maigre et le droguiste bedonnant, l'avocat frétillant d'ambition et le vétérinaire candidat aux palmes, le quincaillier et le pharmacien, sont « cent fois pires que les gens de droite », que ceux-ci étant la vanité et la hauteur, ils sont, eux, « la haine bête, l'appétit bas, le mépris profond du peuple et son exploitation à peu près avouée... »

Seulement, puisque il ne s'agit pour le « fils de l'esprit » de rien moins que de réconcilier les deux France, ou plutôt encore de conquérir « sur les deux partis un domaine de l'esprit », il fallait bien, sous peine de le laisser se dessécher dans un isolement mortel à son idée, lui faire trouver à gauche des points d'appui — desquels on ne peut pas d'ailleurs affirmer d'une manière absolue que dans la réalité ils lui manqueront toujours.

Et ainsi, outre que par une chance providentielle, Norbert a dans son intime ami le Dr Ducros un autre lui-même — or dès qu'on est deux de cette trempe dans un canton, l'un riche propriétaire et l'autre bon médecin, le canton est à vous — il réussit encore, tout en étant pieux comme un ange et en communiant tous les dimanches, à faire concourir à ses œuvres toute la gent officielle, et à entretenir des relations loyalement aimables avec les francs-maçons les plus affamés de « prêtraille », voire avec le sabotier-délégué.

Mais c'est qu'en ce pays un peu privilégié, le sabotier est brave homme et point sot du tout; le politicien Mirdent, en dehors de la politique, serviable et vraiment dévoué; le sous-préfet, intelligent, bien élevé, sceptique au fond, et n'ayant pas trop peur de se compromettre; l'inspecteur primaire timoré, mais honnête, ami de la justice et tout disposé à bien faire, pourvu que cela ne lui attire pas des ennuis; l'instituteur, obligeant et doux, hardi aussi ou inconscient jusqu'à laisser sa femme et sa fille fréquenter l'église et à s'associer pour le champ d'expériences à un clérical comme Norbert; quant à l'institutrice, c'est Emma Tournier, la perle des perles, et qui a trop de vertus pour n'être pas chrétienne un jour, et trop de beauté pour ne pas être aimée...

Si Emma Tournier, élève de Fontenay, et institutrice très laïque, possède la plus belle âme de jeune fille qui puisse être,

si frémissent en elle les besoins de la plus noble, la plus riche et la plus profonde conscience morale, ce n'est pas, croyez-le parce qu'elle tient dans le roman rôle d'amoureuse et doit apparaître comme la compagne incomparable, unique, de l'apôtre Norbert; c'est aussi parce qu'elle porte symboliquement en ses mains blanches comme des lys toutes les vertus, toutes les saintetés, tout le christianisme inconnu et latent des sociétés officiellement mécréantes et maudites.

Que si on criait trop fort à l'invraisemblance, je passe comme argument à Le Querdec ce fragment d'une lettre intime du P. Legouis, qui sortit de la rue d'Ulm pour entrer chez les Jésuites et qui est mort l'année dernière : « A treize ans, écrit-il, j'étais moine dans l'âme, moine de Cluny sans savoir certes que Cluny eût été. Rien, mais rien absolument dans ce qui m'entourait ne répondait à mon besoin intérieur... C'est seulement à l'Ecole normale, le croirait-on? que je découvris avec ravissement l'existence d'une société catholique telle que je l'avais rêvée. Quelques-uns de mes camarades étaient des saints. »

Il en va de même, — j'en ai de bons garants, — à Sèvres, dans nos lycées de filles, et chez nos pauvres institutrices. Tous ceux qui sont en état de pénétrer au profond des cœurs, et de voir ce qui ne doit pas être montré, ce qui souvent se cache, témoignent avec émotion des âmes admirables qu'ils y découvrent, admirables, parce que les vertus les plus secrètes et auxquelles rien ne sourit sont généralement les plus pures; parce que la foi qui doit, pour vivre, lutter contre un milieu hostile, fait comme l'arbre de plein vent, elle racine plus dru et monte jusqu'à l'héroïsme; parce qu'enfin chez celles dont la grâce de comprendre et de croire n'a pour ainsi dire pas encore baptisé l'intelligence, c'est signe d'élection particulière et de rare noblesse que d'avoir, sauf cette illumination de l'esprit, toutes les beautés dont une âme est capable.

« Oserai-je bien marier Norbert et Emma? » s'est longtemps demandé l'auteur en écrivant son livre. Ce briseur de vitres et de préjugés, à cause de la « mésalliance », hésitait; peut-être aussi parce qu'il craignait d'affadir son œuvre par un dénouement trop pareil à ceux de la Bibliothèque rose, et parce qu'il avait d'avance doué ces deux personnages d'un caractère à la hauteur de toutes les immolations. Discrètement, ainsi que fit Corneille dans *le Cid*, il a projeté dans le lointain la réalisation de ce rêve. Au vrai, il ne pouvait pas le briser.

Ce mariage se fera donc un jour, quand l'obstacle sera tombé de la vanité des pères et des mères, de l'étroitesse d'esprit, de l'égoïsme. Et un jour aussi, au lever duquel il faut sans découra-

gement aider, ce n'est plus d'après la fortune, la situation sociale, d'après la mode et les formules vaines que se grouperont les partis. Au feu, tout ce qui est d'ivraie! au vent, tout ce qui est de paille frivole! Mais que tout le bon grain s'assemble; que tant de forces, aujourd'hui éparses en des classes rivales et en des bataillons ennemis, sachent se reconnaître et sous le drapeau de leur unique Dieu s'unir. D'ailleurs c'est beaucoup moins l'argent, que le talent, la foi et le dévouement qui de la cité chrétienne à recréer sont les forces vives aussi bien que de la famille... Ainsi de ce livre de combat c'est une moralité de paix qui se dégage, comme c'est d'un espoir lumineux que se couronne aux dernières pages l'aventure amoureuse.

Et il faut dire encore de ce livre, et avec un accent plus fort qu'on ne l'a dit des autres, qu'en dépit de tout le concret qu'il fait mouvoir sous nos yeux, ce à quoi il faut s'attacher, c'est à ce qui en a inspiré le dessein, à ce qui anime ses héros, c'est à l'esprit, c'est à l'âme.

Non, qu'il n'y ait parmi cette foule de détails, parfois presque trop minutieux, d'action pratique, pour chacun qui veut agir plus d'un exemple à prendre, pour qui tend au mieux, parmi tant de critiques, plus d'une qu'il puisse individuellement s'appliquer. Pris en son ensemble, tout ce programme de retour aux champs, et de vie agricole, simple, industrieuse, féconde, est aussi précis que facilement réalisable; et ce n'est pas une églogue imaginaire. Il y a quarante ans qu'ici même M. de Falloux qui, tout gentilhomme, tout brillant orateur et habile politique qu'il fût, n'avait pas dédaigné de vivre au Bourg-d'Iré en vrai fermier, curieux d'améliorer ses terres et de sélectionner ses bestiaux, racontait ses *dix ans d'agriculture* (décembre 1862) pour dire et tout le charme et tout le profit de ces existences rurales « dont les jouissances s'appuient sur des devoirs ».

L'agriculture, disait-il, est la carrière qui porte le moins atteinte au caractère primordial de la famille... Elle ne corrompt point ceux qu'elle enrichit, seul genre de fortune qui mérite ce compliment. C'est le genre de vie où la créature demeure le plus constamment en rapport avec le Créateur... Que si elle paraît détacher l'homme intelligent qui s'y livre des grandes luttes politiques et sociales, elle le place au premier rang des serviteurs et même des restaurateurs d'une société ébranlée... Telle classe supérieure, telle classe inférieure; quand la souffrance et l'immoralité sont en bas, la responsabilité est en haut.

D'où il appert une fois de plus que ce très moderne Le Querdec, même en traçant les formes possibles de notre action présente, ne nous propose le plus souvent que des recommencements.

Hé! c'est que c'est notre effort toujours renouvelé, toujours

jeune, qui importe, et non les moyens, variés et changeants, dont nous ne sommes pas les maîtres! *Ama et fac quod vis* : ce pourrait être encore la devise de son héros laïque, comme ce fut celle de son curé de campagne, c'est la maxime en quoi se résument l'œuvre et la vie de George Fonsegrive. Norbert, voyez-le, ne se détourne que de l'agitation vaine, que du monde esclave des formules et rebelle à « l'esprit ». Mais partout où il peut jeter de la vie, il la répand; et il n'est pas de moyen de la susciter qu'il condamne. Il a fui le verbalisme à vide de certaines réunions trop théâtrales; mais il dédaigne si peu la parole qu'il fait à ses paysans des conférences. Il dit, et même assez crûment, leurs fautes à ces « dirigeants », que déconsidère leur hautaine inutilité et que leur oisiveté démoralise : mais il rend hommage, en l'épousant, à leur attachement au sol, et c'est à leur restituer leurs revenus, leurs vertus et leur ascendant d'autrefois qu'il travaille. Les faussetés de la politique le dégoûtent : mais, l'heure sonnant de la bataille, il y prend part, et tâche à faire circuler dans les hordes du suffrage universel un peu d'intelligence et de justice.

En tout terrain qui s'offre, il sème la vérité et la vie. Des esprits s'agitent, sous les vapeurs de la fausse science qui les grise, tourmentés par la nostalgie de la lumière divine : voici pour eux toute une apologétique appropriée à leurs névroses intellectuelles et qui déploie devant les curiosités d'esprit d'une Emma Tournier et son besoin de vie intérieure, toute la richesse du dogme et tous les bienfaits de l'ascétique chrétienne.

Et c'est le mariage, ce grand œuvre de vie et le premier moyen de reconstitution sociale après le sacerdoce, qui est débarrassé de tous les préjugés de vanité qui l'entravent, purifié de toutes les convoitises qui le faussent, de toutes les sensualités qui le corrompent, et dans lequel est réintégré avec tous ses droits, comme avec toute sa poésie, l'amour. S'y préparer gravement, saintement, ainsi que le fait Norbert, par la lutte contre soi-même qui trempe le caractère, par l'étude qui élargit l'horizon, par le travail qui décuple les forces, par le dévouement dont l'austère joie est la seule ici-bas qui jamais ne saurait nous manquer : n'y a-t-il pas là déjà de quoi ennoblir et féconder nos années juvéniles?

Ainsi dans le champ de la philosophie et dans celui de la morale, au forum poussiéreux de la politique et en la forêt touffue des œuvres sociales, au petit jardin du presbytère et au foyer de la famille moderne, partout George Fonsegrive, souple, alerte et plein de foi, apparaît comme un apôtre et un ouvrier de vie.

On dit qu'il s'éparpille : c'est que généreusement il se multiplie, sachant que le temps presse et que les travailleurs se font rares.

Peut-être pour établir plus solidement son autorité avec son

renom, eût-il pu administrer avec une discipline plus sévère ses forces et son talent, coordonner plus fortement ses idées, limiter à de certaines questions son effort.

Mais il était pour cela trop vivant, trop spontané et trop généreux. Vibration d'un esprit déjà un peu méridional, facilement ouvert à tous les vents qui soufflent? Non, mieux que cela; tressaillement d'une âme chrétienne jetée en pleine agitation d'un siècle compliqué et anarchique.

De ce siècle tous les besoins à la fois sont venus solliciter cette âme, et, sans se réserver jamais, cette âme ardente s'est donnée tout entière.

Philosophe, moraliste, romancier, journaliste, l'écrivain a pensé et écrit comme l'homme avait vécu, au jour le jour, accomplissant avec entrain la tâche qui s'offrait, et sans arrière-pensée ni calcul, coûte que coûte, faisant, suivant son impression sincère, parler sa conscience. Ses impressions, dites-vous, ont plus d'une fois changé? c'est la loi de la vie. Elles n'ont pas toujours été justes? c'est la loi humaine. Mais sa conscience, elle, fut toujours droite; et son esprit, chrétien en toutes choses, n'a pas varié. Là est, sous les disparates extérieures, l'unité profonde de son œuvre; là est sa beauté, sa fécondité et sa force. Qui remue, trouble. Il a troublé, il a heurté, il a blessé, j'en ai convenu. Mais il a remué, et cela n'est pas donné à tous; il a remué des idées, beaucoup d'idées, remué les esprits, éveillé l'amour dans les cœurs qu'endormait la routine, jeté partout d'efficaces ferments de vie intellectuelle et religieuse.

Ses livres ont fait pleurer de honte, je le sais, des vieillards qui au soir de leur journée se voyaient les mains vides; mais combien plus de jeunes hommes ont pleuré, en les lisant, de l'enthousiasme du bien à faire. Combien de catholiques en sont devenus plus chrétiens!

C'est pourquoi il ne serait ni intelligent, ni juste de le vouloir méconnaître. Et s'il y a autre chose à lui pardonner que ses vertus, son mérite et les sacrifices faits par lui à sa cause, qu'on le lui pardonne, parce qu'il a beaucoup écrit, un peu souffert, et qu'à travers tout le jeu très embrouillé de la vie contemporaine comme à travers toutes les sautes de vent et tous les orages, il a tenu vaillamment son rôle de « fils de l'esprit » dans un siècle de phrases.

Gabriel Aubray.

LES GRANDES PREMIÈRES ROMANTIQUES

MARION DELORME

Au moment où la Comédie-Française se prépare à reprendre prochainement *Marion Delorme*, il nous a paru curieux d'évoquer le milieu exact dans lequel la pièce avait vu le jour, milieu pittoresque au premier chef, puisqu'il s'agit de cette extraordinaire époque romantique avec ses détails imprévus, ses types extravagants, son allure d'épopée. Nous avons voulu montrer ce qu'avait pu être cette grande chose : la naissance d'un drame de Hugo et sa représentation dans un milieu d'admirateurs et d'enthousiastes. Nous n'avons point cherché à trouver un détail inédit, à fixer un point particulier, nous avons voulu surtout donner la note pittoresque et exacte de ce qu'*avait dû être* telle attitude ou tel geste de tel romantique passionné. Ce souci du détail précis, de la « reconstitution de la vision directe », si l'on ose dire, nous a conduits à prendre le texte même des témoins de cette grande époque et à l'accoler à notre propre récit sans y rien changer. C'est une sorte de travail de marqueterie dont chaque morceau a été soigneusement vérifié avant d'être employé et dont l'ensemble tend à donner une vision « inédite » celle-là et la plus proche possible de la vérité, puisque ce sont les témoins oculaires qui notent et qui racontent. Nous allons traduire, sans y rien changer, ce qu'ils nous ont chuchoté à l'oreille.

I. — Une lecture romantique.

Le vendredi 10 juillet 1829, les paisibles habitants de la paisible rue Notre-Dame-des-Champs qui se trouvaient à leur fenêtre ou sur le pas de leur porte aux alentours du n° 11, vers les neuf

heures du soir, durent percevoir un grand nombre d'allées et venues autour de la maison portant ce numéro.

Par groupe de trois ou de quatre, drapés de manteaux sombres ou vêtus d'étranges et éclatants habits, autant qu'il était possible de le distinguer à la lueur louche du réverbère clignotant qui éclairait ce coin perdu de Paris, venus modestement à pied ou sautant lestement de grands cabriolets, une cinquantaine de personnes, mais faisant du bruit comme deux cents, se dirigeaient en devisant à haute voix vers une tranquille maison et s'engouffraient dans le corridor avec des éclats sonores et de bruyantes interjections.

Un observateur au courant de la vie parisienne, qui se serait trouvé sous la lueur jaunâtre du quinquet attaché au mur d'un grand jardin formant l'angle, eût vite aperçu que, pour être située aux confins du Paris à la mode, cette réunion n'en comportait pas moins un grand nombre de jeunes hommes déjà célèbres et d'artistes en renom par l'élégance de leur train. Successivement il eût vu défiler la silhouette immense de ce jeune auteur, M. Alexandre Dumas, dont il avait applaudi, quelques mois auparavant, ce drame extraordinaire, *Henri III et sa cour*; il eût vu celle plus replète et plus grassouillette d'un jeune critique, M. Sainte-Beuve, dont il avait pu lire le jour même un article dans *le Globe*; celle plus ronde encore de M. de Balzac dont le nom commençait à se répandre dans les cabinets de lecture; celle très osseuse de M. Villemain; celle très élégante de M. Alfred de Musset sautant d'un cabriolet, de compagnie avec M. Edouard Bertin; celle de M. Alfred de Vigny; celle de M. le commissaire royal près le Théâtre-Français, baron Taylor; celle des frères Devéria; celle de M. Mérimée; celle de M. Louis Boulanger; celle de dix autres. Et pour peu qu'il connût un des habitants de cette rue si paisible d'habitude, en pleine effervescence ce soir, il eût su tout de suite qu'il s'agissait d'une des réunions hebdomadaires de lettrés et d'artistes qui avaient lieu chez M. Victor Hugo, le nouveau locataire du n° 11.

Cependant l'assemblée de ce jour paraissait plus nombreuse et plus agitée que de coutume, et qui se fût glissé à la suite de l'un des invités dans la petite maison et jusque dans le salon rouge où recevaient le maître de céans et sa femme, eût entendu chacun commenter par avance le grand événement de cette soirée : la lecture, par M. Victor Hugo, de son nouveau drame, *un Duel sous Richelieu*.

Il n'était bruit que de cela depuis une semaine dans tous les cénacles de littérature et d'art. La curiosité soulevée autour de

Cromwell réapparaissait, plus piquante encore et plus intense, car les intimes de l'auteur des *Odes* affirmaient que, cette fois, il s'agissait bel et bien d'un drame très jouable et qui, chuchotaient-ils mystérieusement, ne tarderait pas à être monté sur une des principales scènes de Paris. Alexandre Dumas, tout fier, depuis *Henri III*, d'être traité sur un pied d'égalité par cette petite cour idolâtre qui se pressait autour de la jeunesse du maître du logis, racontait déjà partout le mot que Victor Hugo lui avait lancé le soir de sa première triomphale : « Et, maintenant, à mon tour! » Et, avec son gros rire de bon garçon plein de force, il avait donné des détails à tout Paris sur la confection de *Un Duel sous Richelieu :* Hugo avait choisi son sujet le 1er juin dernier seulement, et terminé le premier acte le 9. Le troisième acte, commencé le 12, était terminé le 18. Le 20, au point du jour, il écrivait le premier vers de son quatrième acte, et, le lendemain, juste vingt-quatre heures après, il en écrivait le dernier vers. « Ainsi, pendant vingt-quatre heures, contait Dumas, il n'a ni bu, ni mangé, ni dormi, et il a écrit près de six cents vers! » Et chacun de s'extasier sur ce tour de force, et la curiosité de s'aviver encore. On demandait d'autres détails, on en répandait à foison, on en inventait, s'il le fallait, et les bons amis de l'auteur n'avaient pas été les derniers à entretenir cette agitation autour de l'œuvre : « Savez-vous le titre? Quel sera le théâtre auquel il destine la pièce? A-t-il reçu des propositions? Vous savez qu'on l'a vu toute la semaine avec Taylor?... — Cela ne prouve rien, Taylor est si aimable! — Alors ce serait pour le Théâtre-Français... — Oui, à moins que... — L'ouvrage est-il beau? — On dit qu'il renferme des parties sublimes. — Que de superbes vers dans *Cromwell!* — Ceux de *Un Duel sous Richelieu* les surpasseraient encore. — Vous irez à la lecture? — Je n'y manquerai pas. — Moi, non plus. »

Ils y étaient tous. Le ban et l'arrière-ban des Jeunes-France, fidèles au rendez-vous donné, étaient accourus en masse, amenant avec eux des amis et des inconnus, mais des enthousiastes à coup sûr, tous plus chevelus, plus tonitruants et plus exaltés les uns que les autres. Bientôt le petit salon rouge en fut plein à craquer, et leur foule pittoresque dut s'épandre jusque dans la salle à manger plus obscure, d'où, toutes portes ouvertes, on pourrait aussi entendre la lecture du drame.

Parmi les groupes qui s'étaient formés, dans un coin, Eugène Delacroix causait avec Balzac et Louis Boulanger. Delacroix, grand, maigre, un peu frêle, mais bien pris dans sa taille, élégant de tournure et distingué de manières, aux cheveux d'un noir de

jais, au teint pâle et bilieux, — si romantique! — à la figure presque petite sous ses cheveux touffus et soyeux, et dont les yeux brillaient comme des escarboucles. Il discourait esthétique, formes et couleurs avec Louis Boulanger, plus effacé et plus discret, et, debout en face de son interlocuteur, renversait ensuite légèrement le corps pour augmenter la distance qui le séparait de lui et comme pour mieux examiner son homme; et, alors, dans son sourire, on voyait briller, sous sa moustache noire, ses dents blanches, plates et bien rangées. Entre eux, Balzac, petit et trapu, semblait plus exigu encore. Vêtu avec une recherche évidente et de mauvais goût, il étonnait par la beauté et la profondeur de son regard, unique entre tous, qu'il projetait à plein sur ses interlocuteurs comme pour les vriller jusqu'au fond de l'âme. Négligemment, mais, cependant, avec ostentation, il passait sa main sur sa cravate flottante et sur sa poitrine pour faire admirer la beauté, la blancheur et la finesse de ses doigts, d'une aristocratie incomparable. Il parlait bruyamment et par saccades, et une sorte d'enthousiasme semblait le secouer tout entier durant qu'il discourait.

Près d'eux, David d'Angers contait à Emile Deschamps la visite qu'il allait faire à Gœthe, à Weimar. Enthousiaste, lui aussi, David parlait à un fanatique de l'Allemagne, tout enivré encore de la lettre que Gœthe avait écrite au sculpteur, son ami, pour le prier de remercier en son nom l'auteur des *Etudes françaises et étrangères*, qui avait si bien su traduire ses *Ballades*, et il en récitait par cœur une phrase : « Son œuvre est en harmonie avec ma conviction, qu'elle éclaire et confirme encore. » L'approbation du dieu de Weimar jetait une sorte de lueur sur le visage volontiers placide d'Emile Deschamps.

A leur côté, le bon géant Alexandre Dumas allait et venait d'un groupe à l'autre, secouant sa chevelure frisée, agitant ses longs bras, exalté à la pensée du triomphe prochain de Victor Hugo, si convaincu du succès, qu'il allait déjà le clamant à chacun, réchauffant les cœurs tièdes, sursaturant d'énergie les confiants.

Grave et très entouré, le baron Taylor parlait politique avec M. Villemain, se félicitant tous les deux de ce que l'avènement du ministère Martignac semblait inaugurer une ère plus libérale : le commissaire royal près le Théâtre-Français, tout heureux d'avoir obtenu la levée du véto à propos du *Mariage de Figaro*, se félicitait de pouvoir, à cette occasion, être de quelque utilité aux lettres, tandis que Villemain, malin et laid comme un singe, ricanait du bon tour qu'il jouait chaque après-midi au gouvernement en se faisant acclamer par les étudiants.

Empressés autour de Mme Victor Hugo, Alfred de Musset et Eugène Dévéria, élégants et sveltes cavaliers, risquaient des outrances de gilets et de cravates, après avoir osé cette chose révolutionnaire et qui faisait scandale dans les milieux bourgeois : laisser croître leur barbe! Les cheveux coupés en brosse, les moustaches retroussées en croc, une longue barbe pointue, Eugène Dévéria, avec son frac évasé, rejeté sur les épaules, faisait miroiter ses larges revers de soie et bombait sa poitrine sous le gilet en forme de pourpoint. Le chapeau qu'il tenait à la main rappelait le feutre de Rubens. De fortes bagues avec des pierres gravées pour chaton, d'épaisses chevalières d'or brillaient à ses doigts, il y avait dans toute sa personne et dans toute son allure un peu de ces fastueux Vénitiens du quinzième siècle.

Il faisait une vivante opposition à Alfred de Vigny, discret et taciturne, qui, à l'instar de Mérimée, froid et glabre, se tenait silencieux en un coin, comme perdu en une rêverie sans fin.

Sainte-Beuve, replet et trottinant, tournait autour de chacun, avec son sourire éternel, et, du fond de la pièce, les yeux éblouis, Turquety contemplait ce spectacle avec son imagination de vingt ans...

Cependant, sur un signal de Mme Victor Hugo, transmis de groupe en groupe par l'enthousiaste Emile Deschamps, les conversations particulières s'apaisaient peu à peu; au bourdonnement général succédait le plein silence, tandis que, pressés les uns contre les autres, les auditeurs de cette scène unique formaient un grand cercle autour du maître de céans. Victor Hugo, le dos tourné à la cheminée, appuyé sur un petit guéridon de marbre, commençait la lecture de son drame.

Tête glabre et puissante aux longs cheveux rejetés en arrière, aux traits nettement dessinés, aux yeux surtout d'une ardeur inextinguible et redoublée qui illuminait chaque partie du visage. Il semble qu'un rayon intérieur se projette par ces prunelles, se brise, se reflète et joue sur les contours de ce front immense, de cette noble figure d'un enfant de vingt-sept ans. Cravate noire, gilet noir, col lâche, habit au large revers sur lequel éclate l'étoffe rouge de la Légion d'honneur. Tête inclinée, tout d'abord, regard sombre et soucieux, voix puissante mais monotone, son débit s'anime peu à peu, les éclats de son regard illuminent l'assistance, les éclats de sa voix vibrent bientôt au cœur de chacun. Il est leur maître à tous par la splendeur de son verbe, l'originalité de sa pensée et aussi par la conscience qu'il a déjà de sa propre supériorité, et cette idée le fortifie, le hausse lui-même, donne à sa figure cette sorte de majesté et de gravité qui le vieillit de dix années.

Il s'était fait un silence émouvant; puis, bientôt, lorsque le dernier vers des deux premiers actes fut achevé, un tonnerre d'applaudissements éclata de partout. C'était un battement de mains furieux, un enthousiasme de vociférations extraordinaire, un trépignement de délire affolant : « Admirable! » clamait Dumas. « Sublime! » ripostait Deschamps. « Merveilleux! » criait Delacroix. « Prodigieux! » hurlaient les Jeune-France. Et, de sa voix de fausset, Charles Magnin renchérissait sur le tout : « Enfoncées les perruques!... »

Il semblait à chacun qu'il venait d'entendre exprimé ce rêve intérieur qu'il portait depuis tant d'années, cet effort sublime de pittoresque et d'audace, d'oppositions d'ombre et de lumière, ce rutilement d'adjectifs, ce scintillement de phrases, ce déhanchement prodigieux de vers coupés, tronçonnés, boiteux, cagneux, désarticulés, cette langue unique et splendide dont on commençait déjà à soupçonner toutes les merveilles!...

Jamais le poète n'avait été, semblait-il, plus puissant et plus complètement son maître que dans ce drame imprévu. Toutes les promesses enfermées dans la préface de *Cromwell* se réalisaient superbement devant les yeux éblouis de l'auditoire. Nulle figure plus passionnante pour eux que celle de Didier; nul visage plus touchant que celui de Marion. Antithèse de l'ombre et de la lumière! La courtisane réhabilitée par son amour, l'inconnu parti d'en bas, de la fange, des marges de la société et s'élevant à son tour par la seule force de la passion! Merveilleux spectacle qui les grisait tous et qu'ils apercevaient, — plaisir plus raffiné encore, — à travers l'époque la plus pittoresque, la plus imprévue, la plus outrancière de notre histoire. Fougue des gentilshommes de Louis XIII! Cavaliers et bretteurs, insoucieux de leur vie et de leur personne, prêts à tout sacrifier pour l'amour de deux yeux humides de tendresse ou seulement de reconnaissance!

Poésie du passé, griserie unique avec laquelle ils s'enivraient tous : Balzac voulant y oublier l'affreux spectacle de la réalité qu'il apercevait trop crûment; Musset y cherchant une inspiration légère comme au fond d'un flacon subtil et enivrant; Vigny y enfouissant sa douleur secrète; Delacroix en faisant, par l'imagination, le plus merveilleux et le plus coloré des tableaux; Sainte-Beuve y découvrant des beautés inconnues; Mérimée y goûtant le plaisir rare et délicat de se sentir vivre à une autre époque, à un moment où ne manquaient ni les sensations fortes ni les spectacles tragiques.

Ah! oui, elle était bien faite pour eux cette évocation de l'histoire; elle correspondait bien à la sensibilité de chacun; elle savait

bien se plier à ce qu'ils lui demandaient : émotions violentes, nostalgie de ce qui fut, motif d'enivrement, oubli du réel.

Et le poète pouvait continuer sa lecture, hachée maintenant d'exclamations d'enthousiasme et de cris d'admiration; il pouvait se permettre toutes les extravagances, toutes les inventions et toutes les folies : ils le suivraient partout où il les mènerait, comme une troupe fidèle suit le chef qu'elle acclame et où elle retrouve l'image d'elle-même. A cette heure de son art dramatique, l'univers était à lui! Il pouvait user de ses personnages comme bon lui semblait. C'était son droit de rire et de pleurer à outrance, il pouvait cadenasser les portes, ouvrir les fenêtres, attacher et détacher les échelles, aiguiser les poignards, dresser l'échafaud, se cacher dans le prie-Dieu ou sous la portière des boudoirs, inventer toutes les machinations, toutes les complications et toutes les folies, il n'avait pas à craindre, ce jour-là, ce jour heureux, qu'on vînt lui dire : Assez! moins de fougue et plus de réalité! Mais, au contraire, il pouvait entendre la foule haletante et brisée de tant d'émotions, lui crier : Encore! Poursuivez! Plus haut, plus loin, plus fort, plus fou!...

Au troisième acte, l'enthousiasme ne fit que croître; les tirades du quatrième acte excitèrent du délire; le vers de la fin :

On peut bien, une fois, être roi par mégarde!

fut couvert d'applaudissements furieux, et chaque réplique du cinquième acte se perdit dans les cris de joie, dans les soupirs de reconnaissance, dans le torrent des épithètes laudatives qui devait rouler sans trêve jusqu'à la fin.

« Du Shakespeare! criait-on. C'est du Shakespeare!... Quel acte, ce troisième!... Et la scène de la fin! Quelle horreur!... Et ces comédiens! Et ce Laffemas! Et ce roi, quelle allusion!... Quelle audace!... Quel danger! »

Sainte-Beuve, enthousiasmé, serrait avec frénésie les mains de Victor Hugo; Emile Deschamps trépignait de joie; les peintres hurlaient; Alexandre Dumas, n'y pouvant plus tenir, saisissait le poète, et, le soulevant avec une force herculéenne :

— Nous vous porterons à la gloire! clamait-il.

C'était maintenant une ruée de tous vers le maître de la maison, souriant, affectueux, les mains tendues, brisé par l'effort qu'il venait de fournir. On se pressait, on s'embrassait, on se congratulait comme si chacun venait de remporter une grande victoire. Mais n'était-ce pas une victoire particulière que celle de l'école

tout entière; et, qui eût osé affirmer que *Un duel sous Richelieu* n'était pas la plus admirable des pièces?...

Maintenant on passait des gâteaux, des rafraîchissements. Toute cette jeunesse heureuse d'avoir tant crié et tant applaudi se souvenait qu'il était près de deux heures du matin et se jetait d'enthousiasme sur les vivres. L'immense Dumas, bourré de gâteaux, allait, répétant la bouche pleine : « Admirable! admirable! » Et vingt toasts renouvelés assuraient à Victor Hugo longue vie, gloire et prospérité. Taylor demandait à Dumas :

— Que pensez-vous de cela?

— Je dis que nous sommes tous flambés si Victor Hugo n'a pas fait aujourd'hui sa meilleure pièce... Seulement je crois qu'il l'a faite.

— Et pourquoi le croyez-vous?

— Mais parce qu'il y a là-dedans toutes les qualités de l'homme mûr et aucune des fautes du jeune homme. Le progrès est impossible à qui débute par une chose complète, ou à peu près.

Cependant Mérimée et Sainte-Beuve conseillaient vivement au poète d'éclaircir la fin de son drame en accordant à Marion le pardon de Didier. Il leur semblait que cette mort implacable laisserait le public sous une impression trop dure et trop cruelle. Didier serait plus sympathique si, au dernier moment, sa raideur se brisait. Victor Hugo ne disait ni oui ni non, promettait d'y réfléchir, de prendre conseil des uns et des autres lorsque la pièce entrerait en répétition.

Sur cette sage parole, ils le laissaient, tout frémissant de gloire et d'enthousiasme, et ils partaient bientôt, les uns après les autres, par petits groupes, dans la nuit chaude et embaumée, ébranlant, de leurs pas sonores et des tirades qu'ils déclamaient encore, les échos du vieux quartier silencieux et endormi.

Et, tout près de là, au coin de la rue du Cherche-Midi, Emile Deschamps ayant aperçu une affiche de spectacle annonçant la représentation du lendemain au Théâtre-Français, s'arrêta devant et avec un rire énorme montrant à la bande des Jeunes-France le morceau de papier, laissa tomber de sa lèvre dédaigneuse :

— Et, pendant ce temps-là, mes amis, les malheureux vont jouer *Britannicus!*

II. — Incertitudes.

Le lendemain matin de cette soirée mémorable, M. le commissaire royal près le Théâtre-Français, baron Taylor, se présenta chez Victor Hugo. Depuis quelque temps déjà, ils étaient liés

de bonne amitié. Taylor, aimable et fin, très épris d'art, très accueillant aux jeunes talents, s'était entremis entre Hugo et Talma lorsqu'il avait été question de faire représenter *Cromwell*. Il n'avait pu réussir, mais il vouait au jeune poète, en même temps qu'une grande admiration, un dévouement incessant. Aussi était-il tout heureux en accourant rue Notre-Dame-des-Champs.

— Je n'ai pu vous parler hier dans cette foule, dit-il à Victor Hugo, mais il va sans dire que vous me donnez *Un duel sous Richelieu* pour le Théâtre-Français. Je suis le premier qui vous aie demandé la pièce, donc c'est à moi qu'elle appartient. D'ailleurs, Marion Delorme, ce ne peut être que Mlle Mars. C'est convenu!

— Entendu, lui répondit Victor Hugo.

Taylor promettait d'avoir une réponse définitive avant huit jours.

Le soir même, l'auteur des *Odes* recevait une lettre de M. Jouslin de Lassalle, directeur de la Porte-Saint-Martin, lui offrant son théâtre, Frédéric Lemaître pour Didier, Mme Dorval pour Marion, Gobert, Lockroy, Provost et Jemma pour les autres rôles.

Le lendemain, le domestique introduisait dans son cabinet de travail un monsieur en habit noir et en pantalon blanc, décoré, au visage blafard faisant saillir deux gros yeux spirituels et d'énormes favoris. C'était Harel, le directeur de l'Odéon.

— Monsieur, commençait-il, on ne parle depuis hier dans Paris que de votre nouveau drame. Il me le faut pour mon théâtre. Je viens vous le demander.

— Vous êtes le troisième, répondit en riant Victor Hugo.

Et il lui conta sommairement que le baron Taylor avait emporté la pièce pour le Théâtre-Français. Harel parut très désappointé.

— Le Théâtre-Français, dit-il, n'est pas ce qu'il faut à un talent jeune et hardi comme le vôtre. Vous vous y brûlerez les ailes. Le public d'abonnés, vieux, routiniers, est rebelle à toute nouveauté. L'Odéon, au contraire, c'est la jeunesse ardente, intelligente, tapageuse, prête à applaudir tout ce qui est nouveau, tout ce qui est vivant, tout ce qui la fait vibrer. Croyez-moi, renoncez au Théâtre-Français et venez au quartier latin.

Victor Hugo lui répondit que c'était tout à fait impossible, qu'il avait donné sa parole et qu'il allait probablement lire sous peu de jours au comité.

— On vous fait lire! s'écria Harel. Moi je n'ai pas besoin de connaître la pièce. Je la prends comme elle est.

Et, apercevant le manuscrit sur la table, il prit une plume et écrivit précipitamment sur la couverture :

« Reçu au théâtre de l'Odéon. 12 juillet 1829. — « Harel. »

Il mit sans façon le manuscrit sous son bras et se disposait à l'emporter. Victor Hugo eut toutes les peines à lui faire lâcher prise. Harel s'en retourna, navré.

Enfin, le soir de ce même jour, on annonça rue Notre-Dame-des-Champs M. Crosnier.

Il fut introduit dans le salon. Victor Hugo lui indiqua un siège. M. Crosnier s'assit sans mot dire. Victor Hugo fit de même et attendit. Au bout de quelques minutes, M. Crosnier se décida à prendre la parole :

— Monsieur, dit-il, j'étais venu pour avoir l'honneur de parler à M. votre père; on m'avait dit qu'il était chez lui. Si ce n'était point abuser de votre complaisance, je vous prierais de vouloir bien le faire prévenir que je l'attends.

— Hélas! Monsieur, répondit Hugo, mon père est mort depuis un an, et je pense que c'est à moi que vous voulez parler.

— Monsieur, je viens de la part de M. Jouslin de Lasalle, directeur de la Porte-Saint-Martin, et je veux parler à M. Victor Hugo.

— C'est moi, Monsieur.

Crosnier demeura stupéfait et n'eut même plus le courage de discuter avec le poète lorsque celui-ci lui démontra l'inutilité de sa démarche.

Ainsi la soirée glorieuse du 10 juillet 1829 portait ses fruits. D'un bout à l'autre du Paris littéraire et artistique, il n'était bruit que du drame nouveau de l'auteur de *Cromwell*, et, en deux jours, trois directeurs de théâtre s'arrachaient la pièce à la mode.

Dans les salons, dans les Académies, dans les salles de rédaction des petites revues, dans les ateliers d'artistes, où Victor Hugo comptait tant d'amis et tant de partisans, on discutait, on bataillait, on se battait déjà à l'avance pour le premier manifeste dramatique de la nouvelle école depuis *Henri III et sa cour*. Et chacun escomptait l'avis de réception au Théâtre-Français.

Il ne se fit pas attendre. Avant la fin de la semaine, le 14 juillet, Victor Hugo fut appelé pour lire son œuvre devant le comité. Simple formalité qui souleva pourtant une vive curiosité dans la maison de Molière et lui valut un énorme succès. L'enthousiasme était si grand que le baron Taylor, présent à la lecture, crut devoir en décider la réception immédiate.

— Inutile d'aller aux voix, dit-il. M. Hugo ne présente pas sa pièce, c'est nous qui la lui demandons.

Et, instantanément, on arrêta les titulaires des quatre principaux rôles.

Pour les répétitions, on les ajourna, bien entendu, à la fin

d'août, au plus tôt, la pièce ne devant point passer avant le mois d'octobre ou de novembre suivants.

Restait une grosse question, la plus épineuse de toutes, celle qu'on avait à peine osé soulever jusqu'ici, mais en présence de laquelle on se trouvait maintenant, la question de la censure.

Déjà, lors de la première lecture de *Marion Delorme* (car, décidément, le premier titre avait été changé en même temps que la pièce était reçue), quelques esprits timorés ou avisés s'étaient émus du rôle de Louis XIII dans la pièce, caractère incertain, mou et sans volonté, et ils avaient craint qu'on ne voulût voir dans cette évocation historique une allusion trop facile à la personne même de Charles X.

Le moment était pourtant bien mal choisi pour des allusions politiques, le pouvoir n'ayant jamais été si soupçonneux et si irritable que depuis quelques mois. M. de Martignac, espoir du centre gauche et des libéraux, homme aimable, rempli d'excellentes dispositions pour les artistes, homme de lettres lui-même à ses heures perdues, auteur de deux ou trois vaudevilles, chansonnier et rimeur, avait cru conquérir à la Chambre et dans le pays une majorité assez stable pour se maintenir longtemps au pouvoir, et il s'apercevait avec effroi que lâché par les uns, miné sourdement par les autres, il allait se trouver bientôt près de la chute. Le roi, qui n'avait toujours vu qu'avec une extrême défiance les inclinations non voilées de son premier ministre pour l'opposition, usait maintenant à son égard d'une froideur non déguisée, avant-coureur d'une disgrâce prochaine. Le parti de la droite, froissé par quelques concessions accordées à la gauche, poussait de toutes ses forces à la chute du ministère, tandis que le parti de gauche, comme prix de sa reconnaissance envers le premier ministre, exigeait sans cesse des concessions nouvelles. Enfin M. de Martignac n'avait pas eu précisément à se louer d'avoir autorisé, malgré la censure, les représentations du *Mariage de Figaro*, et du *Marino Faliero* de Casimir Delavigne.

C'est dans ces dispositions peu rassurantes que Victor Hugo allait tenter l'épreuve à son tour avec *Marion Delorme*. Sur les conseils du baron Taylor, il écrivit à M. de Martignac lui-même en lui demandant d'être exempté de l'examen de la censure et de n'avoir à subir que le propre jugement du ministre, faveur qui, paraît-il, avait été déjà accordée plusieurs fois. Le ministre voulut être beau joueur jusqu'au bout. Il permit à l'auteur de ne soumettre sa pièce qu'à la lecture d'un seul censeur choisi par le poète lui-même parmi les cinq auxquels incombait le soin de la lecture des manuscrits.

Le résultat ne se fit pas attendre : la pièce fut refusée en raison du « caractère dangereux du quatrième acte ».

Victor Hugo n'avait plus qu'une ressource, celle de l'appel au roi. Dès le jour même, il lui envoya une demande d'audience, et, quelques heures plus tard, il était reçu par lui au château de Saint-Cloud. L'entrevue fut à la fois cordiale et émouvante. Le roi ne promit rien, mais parla longuement à l'auteur de son beau talent qu'il admirait et respectait. Il l'assura d'une réponse rapide.

Quelques jours après, Victor Hugo, en effet, était informé du refus définitif. Pour pallier ce que pouvait avoir de cruel cette décision, on augmentait de 2000 francs la pension du poète. Celui-ci refusa tout net.

L'affaire fit un bruit énorme à Paris dans les cercles politiques et dans les cercles littéraires. On louait le roi, on le blâmait. On approuvait le poète, on le vilipendait. Les passions politiques s'en mêlaient et aussi les passions littéraires. Victor Hugo ne fit pas paraître un seul écrit, ne prononça publiquement pas une seule parole qui rappelât cette affaire. Les événements se chargèrent de répondre pour lui. Quelques mois plus tard, Charles X prenait la route de l'exil.

Les révolutions ne sont guère favorables aux lettres. Celle qui se préparait en France dès le mois de juillet 1829 avait empêché l'éclosion du drame de Victor Hugo. Celle qui s'accomplit au mois de juillet 1830 allait retarder d'un an encore l'avènement de sa pièce.

Cependant l'un de ses effets les plus immédiats fut l'abolition de la censure telle qu'elle avait fonctionné sous les dernières années du règne, la possibilité, par conséquent, de jouer les pièces qui avaient été écartées. Or, au Théâtre-Français, quatre œuvres se trouvaient dans cette situation : *Marion Delorme*, de Victor Hugo; *Louis XI*, de Casimir Delavigne; *Antony*, d'Alexandre Dumas; *un Changement de ministère*, de Empis et Mazères, toutes les quatre reçues par le comité, toutes les quatre mises en interdit par la censure de la Restauration.

La première pensée des comédiens de la maison de Molière avait donc été de monter immédiatement l'une de ces œuvres et leur choix s'était porté tout de suite sur celle qui offrait le plus d'allusions à la royauté défunte, celle qui paraîtrait la plus curieuse, et, pour tout dire, la plus d'actualité, sur *Marion Delorme*.

A peine les journées de juillet avaient-elles pris fin que, dès le commencement d'août, Mlle Mars, suivie d'Armand et de Firmin

allait trouver le poète dans sa nouvelle demeure du Cours-la-Reine, au numéro 6, de la rue Jean-Goujon, pour l'inciter à monter sa pièce immédiatement.

Très pressante, Mlle Mars avait fait assaut d'éloquence avec ses camarades pour mieux persuader le poète : le quatrième acte surtout devait emporter les applaudissements de la salle entière. Outre son succès littéraire, la pièce devait avoir un succès politique assuré.

Victor Hugo remercia beaucoup les comédiens de cette démarche spontanée, mais il se garda bien de leur donner une réponse précise. Il ne dit ni oui ni non, argua de la période troublée que l'on traversait encore, de l'émeute maîtresse de la rue, du Théâtre-Français toujours fermé et qui ne devait rouvrir ses portes que le 10, et, finalement, demanda du temps pour réfléchir.

La vérité, c'est que l'auteur de *Notre-Dame de Paris* était bien trop avisé, trop fin, trop pratique pour laisser monter son drame dans l'état de révolution permanente où se trouvait encore Paris. Le succès qu'il avait remporté avec *Hernani* au mois de février précédent l'incitait à être prudent, à ménager ses efforts, à ne frapper qu'à coup sûr. Or, le moment n'était rien moins que propice pour faire jouer une pièce. L'agitation, le trouble, l'émeute étaient toujours en permanence. La crise commerciale était aussi aiguë que la crise politique. « Chaque coup de fusil tiré pendant les trois jours, a écrit Louis Blanc, avait préparé une faillite. » Personne ne se souciait de se montrer au théâtre. Aussi la plupart étaient-ils fermés. En tous cas, le Théâtre-Français l'était à cette époque et il était peu probable qu'il fît de grosses recettes lorsqu'il rouvrirait.

Enfin, il faut bien le dire, la bataillon des jeunes romantiques qui avait assisté, acclamé, fait triompher le poète, quelques mois auparavant, à la bataille de *Hernani*, se trouvait pour le moment très dispersé et tout à fait désorienté. Quelques-uns même, furieux de voir Victor Hugo arborer la cocarde tricolore après la révolution de juillet, le lâchaient publiquement, se targuant de demeurer, par horreur du bourgeois, royalistes et chrétiens. La lutte politique s'était supplantée à la lutte littéraire et de nouveaux groupements s'étaient formés qui n'auraient peut-être qu'une durée éphémère, mais qui ne donnaient plus au parti la belle cohésion d'autrefois.

Toutes ces raisons d'ordre pratique insufflèrent à Victor Hugo l'intention bien formelle de ne monter son drame que lorsque le calme serait revenu dans les esprits comme dans la rue. Ce furent les seules qui l'y décidèrent et non, il l'écrivait plus tard, le désir « de faire de l'argent avec l'infortune d'une royale famille

et de vendre en plein théâtre, aux passions haineuses d'une révolution, le manteau fleurdelisé du roi déchu ». Et la preuve qu'il était seulement guidé par ce sens pratique des affaires si merveilleux chez lui, c'est qu'il écrivait, le 17 septembre 1830, à Victor Pavie : « Quant à *Marion Delorme*, j'attends que le théâtre se réorganise, etc... »

Les prévisions du poète se réalisèrent, du reste, de point en point. La fin de l'année fut exécrable pour le théâtre. Les recettes de la Comédie-Française, durant tout le mois d'août, furent absolument misérables, descendant au-dessous de 300 francs. Pendant deux jours, au mois d'octobre, l'émeute fut encore maîtresse de Paris. Au mois de décembre, le procès des ministres donna lieu à de tels désastres que le Théâtre-Français songea à fermer ses portes.

Cependant, malgré ces calamités, on pensait toujours au drame de Victor Hugo dans la maison de Molière : toute émue encore au souvenir du grand succès qu'elle avait remporté dans doña Sol, Mlle Mars harcelait sans cesse le poète de lettres, de visites, de démarches de toutes sortes pour l'inciter à permettre qu'on montât sa pièce. Du mieux possible, Victor Hugo s'efforçait de calmer cette impatience, lui répliquant par de nombreux billets, des assurances formelles dans le genre de celui-ci :

6 janvier 1831.

A Mlle Mars, rue Saint-Lazare.

Je reçois, Madame, une lettre de Paul où il me fait part d'une conversation qu'il a eu l'honneur d'avoir hier avec vous relativement à *Marion Delorme*. Je m'empresse de vous envoyer les explications que vous lui avez semblé désirer. Je n'ai qu'un souhait, Madame, c'est de vous voir dans *Marion Delorme*. Vous avez donné une si admirable couleur au rôle de doña Sol qu'il m'est impossible de ne pas songer au parti que vous tireriez de Marion. Vous avez ensuite été si excellente pour moi qu'il m'est doux de penser que je pourrais vous témoigner quelque chose de ma reconnaissance en mettant à vos pieds ce rôle que vous avez la bonté de désirer. Je vous le réserve donc et vous pouvez savoir que j'ai refusé tout ce qui m'a été proposé...

Cette dernière phrase, destinée à rassurer la grande actrice, faisait allusion à un bruit qui commençait de courir dans les milieux littéraires, à savoir que Victor Hugo avait l'intention de retirer sa pièce du Théâtre-Français pour la porter sur une autre scène. Et si les visites de Mlle Mars étaient si fréquentes rue Jean-Goujon, si ses lettres se faisaient si pressantes, c'est qu'elle pressentait l'événement qui, en effet, n'allait pas tarder à se produire.

Victor Hugo était trop soucieux de ses intérêts et trop positif pour ne pas s'apercevoir d'un double phénomène : d'une part, que les recettes du Théâtre-Français allaient sans cesse en diminuant; d'autre part, que celles de la Porte-Saint-Martin s'enflaient progressivement. Les notes que publiaient la *Revue de Paris* et le *Courrier des Théâtres*, de Charles Maurice, étaient aussi navrantes les unes que les autres.

La Comédie-Française est dans la plus profonde détresse... La subvention de la Comédie-Française ne fait que prolonger son inutile agonie... Depuis sept mois, les sociétaires n'ont rien touché... Mlle Mars va, dit-on, donner sa démission... De nouveau, le bruit court que la Comédie-Française va fermer ses portes, etc...

Le 14 janvier, 129 fr. 80 de recette brute; le 9 février, 138 fr. 30; le 9 mars, 145 fr. 20... Le moyen de risquer une pièce dans de telles conditions!

A la Porte-Saint-Martin, au contraire, succès complet. Même pendant les jours de crise, l'argent y afflue, et M. Crosnier se frotte les mains chaque soir. C'est qu'il est fort habile, M. Crosnier! Il a compris tout de suite que rien ne rapportait plus, en temps d'émeute, que de flatter les passions populaires. Le trône est renversé, les cléricaux bafoués, les fleurs de lys profanées, le peuple maître de la rue, donnons de bas spectacles révolutionnaires où la populace pourra, après une journée de barricades, s'applaudir elle-même, sur les planches, de sa témérité et de ses passions. Fouillons dans le vieux fonds de 1793, c'est là qu'on trouve les bonnes pièces, audacieuses et brutales, destinées à soulever le parterre et les galeries d'en haut! Et M. Crosnier fait renaître peu à peu toutes les anciennes productions dramatiques de la première Révolution dont les fameuses *Victimes cloîtrées* demeurent le prototype. Et quand il n'en a pas assez sous la main, il en fait confectionner d'autres, toutes d'actualité, celles-là, et plus violentes encore s'il est possible, comme l'*Incendiaire ou la Cure et l'Archevêché* qu'il donne au lendemain du pillage de l'Archevêché.

Mais cela encore est insuffisant : le public de la Porte-Saint-Martin n'est pas seulement révolutionnaire, il est aussi bonapartiste à ses heures. Il demande du Napoléon à tout prix. Heureusement, M. Crosnier a près de lui un pensionnaire merveilleux, l'acteur Gobert, qui ressemble à Bonaparte d'une façon étonnante et qui soulève la salle chaque fois qu'il apparaît dans *Schœnbrunn et Sainte-Hélène*. Et il use et abuse du « facies » napoléonien de Gobert devenu maintenant populaire sur tout le boulevard du Crime.

Etonnez-vous dès lors que la Porte-Saint-Martin soit le seul théâtre de Paris qui fasse de l'argent! A la Comédie-Française, l'on n'arrive pas à la cheville de M. Crosnier. En vain fait-on lire par Michelot, un soir, entre deux pièces, des strophes imprécatoires contre les Suisses, des murmures éclatent de partout et donnent lieu à une véritable contre-manifestation. Le public du Théâtre-Français n'est pas « dans le train ». Aussi, s'abstient-il de se montrer au spectacle et les recettes baissent-elles de jour en jour. Au lieu que M. Crosnier...

M. Crosnier était digne de rencontrer ces parfaits commerçants de lettres que sont Alexandre Dumas et Victor Hugo dès cette année 1831. L'auteur d'*Antony*, le premier, a l'idée de retirer sa pièce de la maison de Molière pour la porter à M. Crosnier qui l'accepte d'enthousiasme. Victor Hugo ne tarde pas à suivre cet exemple.

En vain Mlle Mars multiplie-t-elle les billets et les visites. La résolution du poète est définitive. Elle ne cédera ni devant les affectueuses représentations de Taylor ni devant les remontrances, d'où qu'elles viennent. Il a compris que le succès de sa pièce ne peut être en ce moment qu'à la Porte-Saint-Martin et il met une hâte toute particulière à traiter avec Crosnier, enchanté, de son côté, d'une pareille aubaine. Une pièce de Dumas, l'auteur de *Henri III*, et une pièce de Hugo, l'auteur de *Hernani*, c'est la fortune! Il fut décidé que la première entrerait en répétitions immédiatement pour être donnée vers le commencement de mai, tandis que *Marion Delorme* était réservée pour juillet ou août.

Le lendemain du jour où le traité fut signé, Mlle Mars se présenta rue Jean-Goujon. La porte ne lui fut pas ouverte. Le soir même, elle recevait la lettre suivante, lettre d'excuses, d'amabilités, de reconnaissance émue, mais aussi de refus définitif.

Mardi, 10 mars 1831.

Madame,

Je veux tous les jours vous aller voir et tous les jours mon temps s'en va en mille affaires. J'ai pourtant besoin de vous parler, besoin de vous donner bien des explications que vous entendrez avec votre charmante bonté ordinaire, besoin de vous exprimer bien des regrets auxquels vous croirez sans peine. Vous avez été assez bonne pour venir deux fois chez moi. J'ai été bien fâché de ne pas m'y être trouvé. Vous auriez vu qu'il n'y a eu aucun tort de ma part dans le parti que j'ai dû prendre de retirer définitivement *Marion Delorme* du Théâtre-Français. Vous savez que le ministère a osé essayer de rétablir la censure; les auteurs ont dû s'engager à ne donner aucune pièce aux théâtres censurés, le Théâtre-Français était dans cette catégorie; j'ai adhéré, comme je le devais, à l'acte d'union des

auteurs. La Porte-Saint-Martin est venue me faire offre de jouer ma pièce avec toutes les résistances que je voudrais contre la censure. J'en ai prévenu Taylor, comme je l'avais promis en lui donnant communication des conditions que M. Crosnier offrait de souscrire; je lui ai déclaré que je donnerais la préférence au Théâtre-Français aux mêmes conditions. Je l'ai chargé de vous prévenir et de prévenir aussi le comité, et je lui ai donné ma parole que j'attendrais vingt-quatre heures avant de rien signer. Je n'ai plus eu de nouvelles de lui. J'ai pourtant attendu trois jours au lieu de vingt-quatre heures, et, enfin, ne voyant rien venir, j'ai signé.

Une chose encore tout à fait imprévue m'a déterminé. J'ai eu avis que mon sujet m'avait été dérobé et que déjà deux *Marion Delorme* en prose avaient été offertes à deux théâtres. (On m'assure à l'instant même que l'une des pièces a été lue au Théâtre-Français ces jours-ci.) Il n'y avait donc pas un moment à perdre. Le Théâtre-Français placé en interdit par l'affaire de la censure, votre procès avec les sociétaires, la presque certitude (avouée par Taylor lui-même et confirmée depuis par les démarches du Théâtre-Français pour avoir Mme Dorval) que vous ne vouliez plus jouer, la nécessité, dans tous les cas, d'attendre un temps indéfini pendant lequel mon sujet me serait pris et ma pièce déflorée par d'autres théâtres, tout cela m'a décidé pour la Porte-Saint-Martin. J'apprends aujourd'hui que vous auriez pu me jouer : c'est un regret bien profond. J'apprends aussi que vous êtes assez bonne pour regretter un peu ce rôle où je vous voyais si belle. C'est presque une consolation...

Cette lettre d'excuses ne trompa personne : ni Mlle Mars à laquelle elle était adressée et qui pleura longtemps de voir lui échapper le rôle de Marion; ni le Théâtre-Français, dont le comité devait se rappeler, plus tard, cet incident, ni le baron Taylor, dont la droiture et la parfaite correction en cette affaire gardèrent un souvenir douloureux de ces pénibles incertitudes.

La pièce reçue fut lue presque immédiatement par l'auteur au foyer du théâtre. Entouré de quelques-uns de ses intimes, dont Victor Pavie, le fidèle correspondant, et Charles de Montalembert, le futur grand orateur, Victor Hugo traversa tout Paris pour se rendre de la rue Jean-Goujon à la Porte-Saint-Martin. Toute cette garde, qui n'avait plus le frémissement de la bataille d'*Hernani*, mais chez qui le respect succédait déjà à l'enthousiasme, l'accompagna jusqu'au foyer même où attendaient déjà Crosnier entouré de Mme Dorval, de Bocage, de Gobert et de quelques autres interprètes. Lecture bien différente de celle qui avait eu lieu deux ans auparavant, dans la maison de Molière, lecture assez froide, presque quelconque, donnée devant des gens de métier et non plus devant des artistes épris d'une nouvelle formule d'art. Applaudissements nombreux, sans doute, mais plutôt expression de la joie en présence des futures recettes qu'enthousiasme spontané devant une œuvre unique. En deux ans, les choses

avaient bien changé, et l'on sentait que la révolution de Juillet avait passé par là. On allait s'en apercevoir davantage encore à la première.

III. — La première.

« Le moyen âge était alors très bien portant et à peu près remis de la peur qu'il avait eue de se croire mort pendant trois siècles. Il nourrissait et élevait une quantité de petites chauve-souris, de petits lézards et de jeunes grenouilles..., dit irrévérencieusement Alfred de Musset[1]. Ebloui par les premières clartés du jour, il se mit à parcourir les rues, et, comme le soleil l'aveuglait, il prit la Porte-Saint-Martin pour une cathédrale et y entra avec ses poussins. Ce fut la mode de l'y aller voir. »

Il semblait, en effet, avoir déserté le Théâtre-Français depuis *Antony* et s'être établi définitivement sur le boulevard, entraînant à sa suite Jeunes-France et Bousingots. Ceux qui avaient accompli ce miracle, c'étaient Alexandre Dumas, d'abord, avec son drame extravagant et terrible et les interprètes merveilleux ensuite qu'il avait trouvés à la Porte-Saint-Martin en la personne de Bocage et de Mme Dorval.

En ce mois de juin 1831, où l'on commence à répéter la pièce de Hugo, et où chaque soir *Antony* brûle les planches, ce sont là les deux figures dans lesquelles s'incarne le mieux la passion et l'idéal de chacun.

Amoureux sombre, mélancolique, mystérieux, féroce dans la passion, sublime dans le dévouement, tour à tour grave, lyrique, sévère et passionné, Bocage épouvante les hommes et fait pâmer les femmes. D'un seul bond, il vient d'atteindre dans *Antony* tout ce que leur imagination rêve depuis dix ans d'extravagant et de forcené dans la passion. La tendresse ne suffit plus, ni la beauté ni même le délire, il faut encore une certaine fierté dédaigneuse, un mystère à la façon de Lara et du Giaour, en un mot une fatalité byronienne. Derrière l'amoureux, on doit sentir le héros inconnu en butte aux injustices du sort et plus grand que son destin. Et Bocage est tout cela à la fois. Il a des larmes dans la voix et des accents de douleur tellement profonds qu'on croirait qu'il saigne intérieurement. S'il se couvre les yeux avec les mains, on croirait entendre la mort dire : Que la nuit soit! S'il ouvre les yeux et se met à sourire, c'est comme si le soleil se levait sur ses

[1] Alfred de Musset : *Sur le Romantisme.*

lèvres! Il illumine par sa présence un théâtre tout entier.

Marie Dorval ne resplendit pas d'un feu moins pur depuis Adèle d'Hervey et la soirée du 3 mai. Ame infatigable, larmes inépuisables, cœur déchiré, passions sans limites, terreurs sans bornes, elle est une admirable réplique à la sombre passion de Bocage. Elle va toute seule à l'inspiration, guidée seulement par son instinct. Véhémente, active, intrépide, où le drame la pousse elle se porte, à ses risques et périls, en pleine fièvre, en plein abîme. Elle touche à toutes les limites sans jamais se sentir arrêtée, à tous les extrêmes sans jamais se briser. Est-elle belle? On ne sait pas. Elle est si constamment sublime dans son jeu qu'on n'a plus le loisir de considérer les traits de son visage. Ses déchéances surtout sont de toute beauté. Par ses fautes, elle passionne. Par ses faiblesses, elle se fait admirer. Ses repentirs mêmes ont des larmes célestes. Elle n'est jamais plus près du ciel que lorsqu'elle roule dans l'abîme. C'est dans la douleur seule qu'elle sait aimer et qu'on l'aime.

Cet aimant morbide des amours fatales, c'est par là qu'elle triomphe, comme Bocage par le mystère dans lequel plongent les passions qu'il inspire et celles qu'il ressent. Il y a quelque chose d'inexpliqué, de trouble chez ces deux êtres formidables, toute l'attirance d'un mystère, toute la terreur d'un abîme dans lequel il semble que l'on va glisser avec eux.

C'est de quoi ils frémissent tous, les spectateurs innombrables qui assiègent les portes du théâtre pour venir frissonner, pleurer, aimer en face des acteurs romantiques. C'est de toutes ces choses qu'est faite leur admiration sans bornes pour Bocage et Marie Dorval, et c'est bien là-dessus que compte Victor Hugo pour les enthousiasmer à nouveau avec Marion et avec Didier.

La pièce n'est pas encore distribuée complètement, mais, déjà, il fait répéter au foyer les principaux interprètes. Mme Dorval est enchantée de son rôle, Bocage enthousiasmé du sien, Crosnier, souriant, approuve tout, sauf, cependant, le choix qu'a fait Victor Hugo de l'acteur Gobert pour le rôle de Louis XIII, et c'est déjà un premier incident qui menace de tout gâter.

Ce Gobert a joué un tour du diable au directeur de la Porte-Saint-Martin lorsqu'il interprétait *Napoléon* après la Révolution de Juillet : en plein succès, il l'a menacé de partir si son engagement n'était pas renouvelé à de plus brillantes conditions. Furieux, vaincu, Crosnier a dû céder, mais il a juré de se venger et il somme Victor Hugo de ne donner aucun rôle dans *Marion* à son pensionnaire.

Celui-ci s'en vient trouver le poète, lui parle de sa femme,

de ses enfants, de ses charges de famille, l'apitoye sur son compte, obtient qu'il revienne sur sa décision, qu'il parle à Crosnier en sa faveur. Victor Hugo y consent enfin, et, d'accord avec le directeur de la Porte-Saint-Martin, arrête définitivement la distribution de sa pièce.

Les répétitions, désormais, battent leur plein pendant tout le mois de juin et tout le mois de juillet. L'auteur y fait assaut de politesse et d'amabilités avec ses interprètes également dociles et dévoués à l'œuvre commune.

Une après-midi, Mme Dorval fit remarquer au poète combien était sombre le dernier acte de sa pièce où Didier ne prononçait pas les paroles de pardon que le public attendrait certainement. L'observation, on s'en souvient, en avait été faite plusieurs fois. Victor Hugo, frappé de sa justesse, résolut d'y porter remède, et, quelques jours après, il apportait le cinquième acte modifié, moins sombre et moins inflexible.

Bientôt, dès la deuxième quinzaine de juillet, il commença à s'occuper de la publicité à faire par la voie de la presse et des petits journaux. Cette publicité fut copieuse et adroitement menée. Il ne restait plus, dès lors, qu'à recruter des troupes ardentes de fidèles à lancer contre les cabales qu'on ne manquerait pas de fomenter.

La tâche fut plus difficile. La situation n'était plus du tout la même qu'à la veille de la bataille d'*Hernani* ou de la représentation d'*Henri III et sa cour*. La haine des classiques contre les romantiques avait revêtu une forme nouvelle depuis la Révolution de Juillet. La chute de Charles X avait eu pour premier effet de faire passer la jeunesse turbulente et outrancière de 1829 et 1830 des rangs de l'opposition dans ceux du gouvernement. Cette situation ne devait être que momentanée, mais elle existait bel et bien au mois d'août 1831, lorsqu'on donna *Marion Delorme*. Sauf quelques jeunes exaltés qui s'étaient épris d'une passion fougueuse pour le trône et l'autel, la plupart, imbus d'idées libérales et d'espoirs napoléoniens, s'étaient ralliés avec Victor Hugo au nouveau gouvernement. D'autre part, le parti de la droite, très affaibli depuis sa chute, n'osait pas risquer des protestations avec autant d'éclat que les années précédentes. Il avait été intimidé, bouleversé et il demeurait encore tout craintif au souvenir des barricades. De sorte qu'en définitive, l'auteur de *Marion* n'avait, pour ainsi dire, à craindre aucune cabale et que la génération de 1830 tout entière serait là, puissante et nombreuse, pour l'acclamer.

Cette génération qui avait pris conscience d'elle-même avec

les trois « glorieuses », au pied des barricades, était recrutée d'éléments très divers et présentait pourtant un ensemble de traits généraux, de tics, de manies, de bizarreries, qui lui composaient une figure à part et qui faisaient du Jeune-France le plus extraordinaire et le plus cocasse des êtres. On s'en moquait, du reste, avec beaucoup d'entrain, et il n'y avait pas de jour que les petits journaux ne les criblassent d'épithètes. Léon Gozlan avait fait mieux : il s'était attiré à tout jamais leur haine en décrivant leurs us et coutumes dans le *Figaro*, en cette même année 1831, en même temps que *Marion Delorme* allait paraître sur l'affiche.

Le Jeune-France, disait-il, est né du jour où la peinture a fait alliance avec la littérature romantique. Le poète a dit au peintre : « Vous peignez, mais vous ne savez pas parler; prenez mon jargon, écrivez! Voilà ma plume. » Le peintre a répondu au poète : « Vous écrivez, mais vous ne savez pas peindre; prenez ma barbe et choisissez encore : barbe de moines, barbe de capucins, barbe de boucs, barbe du moyen âge, barbe de mammifères, barbe de quadrumanes. » Et, dès ce jour, les peintres ont su écrire, les hommes de lettres ont eu la barbe. Voilà pourquoi il y a un journal qui s'appelle l'*Artiste*, rédigé par des peintres; voilà pourquoi M. Balzac est Jeune-France.

Telle est l'origine du poète de la nouvelle école, d'après Léon Gozlan. Voici maintenant quel était son aspect :

« Le Jeune-France était assez bien reçu dans les salons. Ordinairement il avait un habit noir, boutonné de l'épigastre aux carotides maxillaires; collet flasque, cravate flasque, figure flasque; le tout pâle, sale et opale. Il avait le pantalon brisé sur la botte et la botte était ordinairement crevée ou couverte de poussière. Il venait de loin, de bien loin, de la verte colline ou du chemin poudreux. Avec cela, le Jeune-France devait avoir l'air courbé par l'orage; il était voûté comme une ogive : son cou et son dos formaient une vive arête.

« Le Jeune-France était gai, mais d'une gaieté putride. Dans la journée, il avait vu les Catacombes, le Père-Lachaise et la Chambre des pairs; il devisait sur Montfaucon et le cabinet d'anatomie; aux jeunes dames, il montrait un os et leur disait : « Vous en avez autant sous vos gazes et vos mousselines... »

« Et voici comment se logeait et vivait cette espèce extraordinaire qui avait fleuri sur les barricades de Juillet :

« Le Jeune-France avait ordinairement trois pièces : une pour l'ivresse, dans celle-là, il mettait ses bottes; une pour le sentiment; la dernière pour les bizarreries naturelles et les curiosités

d'antiquaire. C'était la salle des merveilles. Il logeait dans celle-là...

« Dans la pièce réservée au sentiment, on voyait les tableaux de la jeune école. *Les Sorcières de Macbeth :* noir et blanc; *le Satan de Milton :* blanc et noir; *le Festin de Balthazar :* une ondée de couleurs; *le Supplice de Mazeppa :* une brosse de crin ébouriffée. Après venaient les Guide, les Tintoret, les Téniers, nébuleux chefs-d'œuvre qui étaient tout aussi bien un panneau, un volet, un couvercle, un devant de cheminée...

« Dans la pièce consacrée aux merveilles, voici d'abord le sac d'un grenadier de la garde tué dans les *trois journées :*

Ne touchez pas à ceci, c'est une flèche empoisonnée; à ceci, c'est un poignard empoisonné; à ceci, c'est une lance empoisonnée; à ceci, c'est un dard empoisonné. N'approchez pas, il y a une trappe à loup sur le modèle de celle du château d'Amboise; éloignez-vous, ceci est une catapulte; prenez garde, voilà du pohonhupas qui donne la mort à quatre pas : vous en êtes à trois... A propos, voilà la lettre qui a annoncé la première le choléra-morbus en Europe. En voici une arrivée ce matin par la petite poste de Tripoli; six cents pestiférés l'ont touchée. Touchez-la. J'aurai l'honneur de vous montrer dans quelques jours une superbe momie de Thèbes qui a trois mille ans et six mois. C'est une vierge, fille d'un grand-prêtre. Je suis en marché pour le grand-prêtre. On m'a promis une pyramide...

« Et ne croyez pas que cet amour effréné de l'exotisme, que cette manie de couler la poésie en toutes choses, fût particulière au sexe fort. Les femmes aussi étaient mêlées dans le bataillon des Jeunes-France, et elles n'y étaient pas moins extraordinaires que leurs maris ou que leurs amis.

« La dame Jeune-France avait les dents azurées, les cheveux blonds ou cendrés, l'œil transparent. On mesurait son âge proportionnel de quatorze à trente; toutefois, il y avait des Jeunes-France précoces, qui avaient fait leur *fantastique* à douze ans; il y en avait de caduques qui parlaient des baisers d'Ariel à quarante-cinq et qui mâchaient de la pâte balsamique. On se faisait appeler Adda ou Sapho et l'on mettait du fard.

« La toilette de la demoiselle Jeune-France devait être négligée. Chapeau de paille tremblant noué par un ruban fané, claquant au vent du matin ou à la brise des grèves. Pâle et rose à la fois, sa collerette pleurait sur son cachemire, son cachemire pleurait sur sa robe, sa robe sur ses jambes; elle pleurait sur tout...

« Son bras cherchait toujours une lyre, son pied une feuille sèche, son œil un oiseau dans l'espace, ou un homme. L'homme, c'était l'ange tombé, c'était le Satan de Milton ou de Klopstock.

Mais vienne l'ange tombé, elle le ramassera, et l'on verra si elle l'aime.

« Au bord du torrent rapide, sous le grand chêne, quand la feuille des bois tombait dans la prairie, à l'extrémité de la roche aiguë, que l'hiver avait blanchie, que la foudre avait frappée, la demoiselle Jeune-France était bien : elle était là comme un caprice de la création, mais sa place, son trône, c'était le salon. Le salon avec les beaux tapis d'Ispahan, les pendules et les Jeunes-France : « Voyez, ma sœur, se disaient-elles à voix basse, « comme il est beau de pâleur, intéressant d'anémisme! C'est « Schwartz qui l'habille. Il a les yeux de Satan. Comme je l'aime, « Satan! »

« Et tout cela n'était, au fond, qu'une affreuse comédie : en sortant, la dame Jeune-France mangeait du bœuf rôti, et le Jeune-France allait fumer sa pipe sur son balcon!... »

*
* *

Tel était le monde étrange et mêlé dans lequel Victor Hugo et ses amis quêtaient des applaudisseurs enthousiastes dans les premières journées du mois d'août 1831.

Les ateliers de peintres fournirent un contingent moins nombreux que pour *Hernani*. En revanche, les salons ou pseudo-salons « donnèrent » davantage; mais comme on était loin des ardeurs de l'an passé! C'est qu'une partie des jeunes gens, admirateurs forcenés d'*Antony*, avaient refusé catégoriquement de prendre parti pour Victor Hugo. Alexandre Dumas lui-même devait s'abstenir d'assister à la première.

Bientôt, il apparut à tous que les combattants ne seraient ni assez nombreux ni assez résolus pour soutenir le choc à eux seuls. On décida de laisser le parterre aux claqueurs, et de répartir dans la salle les amis.

Ainsi que le constatait le *Courrier des Théâtres*, dans son numéro du 10 août 1831, la répétition générale fut décousue et tout à fait manquée. L'absence de M. Crosnier y était très commentée, et des bruits fâcheux commençaient à courir sur le compte du directeur de la Porte-Saint-Martin.

Le lendemain, à midi, Bocage s'approcha de Victor Hugo :

— Vous savez ce qui arrive?

— Quoi donc?

— Crosnier a vendu son théâtre et nous sommes sans direction. L'acheteur ne doit entrer en possession de l'immeuble que

demain, et, jusque-là, nous irons comme nous pourrons, mais probablement fort mal.

Le théâtre était, en effet, sens dessus dessous. Tout le monde se lamentait, acteurs et actrices et jusqu'au moindre employé de l'administration qui craignait d'être renvoyé par la nouvelle direction. Victor Hugo s'efforça de les remonter le mieux qu'il put, passant une partie de l'après-midi à calmer Mme Dorval qui appréhendait les pires désastres et se répandait en lamentations.

Enfin le soir vint et le rideau se leva devant la curiosité aiguë du public, l'angoisse enfiévrée de la troupe.

On peut dire que tout ce que Paris comptait d'illustrations dans le monde des lettres, des arts et de la politique se trouvait réuni dans la salle de la Porte-Saint-Martin. Le bataillon des Jeunes-France s'y étalait au complet, mais non plus en rangs serrés comme au soir d'*Hernani*, disséminés qu'en avaient été ses membres aux fauteuils d'orchestre, de balcon et jusqu'aux galeries supérieures.

Chose étrange! Le plus bruyant de tous, le plus enthousiaste, celui dont les applaudissements devaient le mieux soutenir la troupe et guider l'effort des claqueurs, n'était plus un artiste comme Gautier ainsi qu'au soir de *Hernani* : c'était un jeune homme du monde, ardent disciple de Victor Hugo, Ernest de Saxe-Cobourg. Fils d'une Grecque à la beauté sculpturale, il lui ressemblait, avec, pourtant, quelque chose du type saxon, les cheveux blonds et les yeux bleus. C'était déjà un assidu du petit salon rouge de la rue Notre-Dame-des-Champs. Lorsque l'auteur des *Odes* avait déménagé, Ernest de Saxe-Cobourg n'avait point voulu être séparé de son idole par la Seine; il avait passé les ponts et était venu demeurer, lui aussi, rue Jean-Goujon, tout près de la maison du poète. Il était, ce soir-là, au premier rang du balcon, enthousiaste et fiévreux, prêt à admirer et à applaudir avant même que les chandelles fussent allumées.

Non loin de lui, on discernait les principales figures de la lecture romantique qui ne s'étaient pas embrigadées sous la bannière d'Alexandre Dumas : Théophile Gautier, le premier, comme toujours, aussi admiratif, aussi emballé pour le génie de Hugo que le soir de la fameuse bataille.

Gautier n'avait encore jamais vu Mme Dorval, passée depuis peu de temps du mélodrame au drame, « du patois du boulevard à la poésie », comme il le dit plus tard; aussi devait-il frémir d'un grand souffle à l'apparition de cette forme féminine à la robe de satin blanc, aux longues touffes de cheveux blonds mêlés de perles.

A ses côtés, Joseph Bouchardy avec un habit bleu à boutons dorés, un gilet et un pantalon quadrillés de gris et de noir, l'air farouche et turbulent, « l'air oriental », comme lui disait déjà Théo qui le comparait souvent à l'un de ces princes dépossédés de l'Inde anglaise « qu'on voit errer sur le pavé de Londres d'un air mélancolique ».

Un peu plus loin, Célestin Nanteuil, celui qui, de tous, réalisait le plus le type Jeune-France, et qu'on pouvait le mieux nommer « le jeune homme du moyen âge ». La physionomie de sa tête n'évoquait aucune des préoccupations du siècle. On eût dit qu'il dominait la vie actuelle du haut de sa niche gothique, planant sur les passants minuscules et sur l'université des toits. Avec le faible duvet blanchâtre qui lui servait de barbe, avec ses longs cheveux d'un blond de lin, il avait un air insexué, un aspect indécis qui tenait de l'éphèbe et de la jeune fille. Il avait, du reste, l'émotion comme la pudeur faciles, et rougissait volontiers. Une longue redingote bleue, boutonnée à la poitrine, ayant une coupe de soutane, faisait ressortir sa grâce un peu gauche, mais qui n'était pas sans élégance. Il était placé à côté de Jehan du Seigneur.

Celui-ci portait, au lieu de gilet, un pourpoint de velours noir taillé en pointe, emboîtant exactement la poitrine et se laçant par derrière. Une jaquette à larges revers de velours, une ample cravate en taffetas, à nœud bouffant, complétaient ce costume bizarre, mais profondément médité, et qui était souvent cité comme d'une suprême élégance romantique, parce qu'il ne laissait apercevoir aucune blanche tache de linge! Malheureusement, le désespoir de Jehan du Seigneur était d'avoir le teint adorablement rose, alors qu'il fallait être pâle, livide, verdâtre, — cadavéreux si possible. Comment se donner l'air fatal, byronien, giaour, dévoré par les passions et les remords, avec des joues fraîches, un œil luisant, une oreille nacrée?... Jehan du Seigneur eût donné beaucoup pour ressembler seulement à ce sombre Velasquez qu'était Pétrus Borel.

L'astre du petit cénacle était là, avec son visage olivâtre, d'une régularité parfaite, doré de légers tons d'ambre comme une peinture de maître, illuminé de grands yeux brillants, l'air tout à fait exotique et nostalgique. Aussi était-ce vers lui que se tournaient le plus complaisamment toutes les lorgnettes des amies des Jeunes-France. Sa bouche, d'un rouge vif, luisait comme une fleur sous la moustache, et jetait comme une étincelle de vie dans ce masque d'une immobilité orientale. Il portait les cheveux très courts, presque en brosse, pour laisser toute l'importance à

sa barbe, — suprême audace! — une barbe fine, soyeuse, touffue, parfumée au benjoin, soignée comme une barbe de sultan, qui encadrait de son ombre noire sa mâle et belle figure.

Tout autour d'eux, c'était la foule des artistes de la jeune école, turbulents et vêtus de costumes excentriques, dont on disait les noms, dont on se montrait les pourpoints de velours, les grandes capes à l'espagnole, les cravates extraordinaires. Dans les loges et aux fauteuils, tout le ban et l'arrière-ban de la critique : Janin bonhomme, Charles Maurice fureteur, Gozlan amusé déjà, s'apprêtant à caricaturer tout ce monde étrange qui l'entourait, loué par les uns, exécré des autres, et le critique du *Moniteur*, et celui du *Globe*, et celui du *Courrier français*, et celui du *Mercure*, et ceux, innombrables, des innombrables petites revues qui foisonnaient, tous, curieux ou anxieux d'avance, mais sans cette trépidation, cette exaspération qui avait précédé *Hernani*, sans la griserie de cette atmosphère de bataille où, à défaut de coups, l'on échangeait des injures.

Le rideau se leva, et, tout de suite, les premiers actes furent accueillis avec une froideur marquée. Les acteurs parlaient et agissaient beaucoup trop lentement, avec une sorte de componction et de gravité qui alourdissaient l'œuvre et lui nuisaient à l'extrême.

Un seul interprète pouvait être mis hors de pair, et personne ne s'y trompa : c'était Marie Dorval. Chacun la sentait frémir d'une ardeur si merveilleuse, aussi prête à l'espérance que vive au découragement, si délicate à la fois et si passionnée, évoquant avec un charme et une vérité si grandes le type de son rôle, se donnant avec fougue, se reprenant dans la crainte de s'être livrée trop vite, chacun la sentait si grande artiste et si unique que des acclamations presque unanimes la saluèrent.

Par contre, l'ensemble de l'interprétation fut jugé froid et assez mal accueilli. Quelques vers furent « emboités ». Des sifflets commencèrent à se faire entendre. Mais alors les claqueurs payés du parterre firent un tel tapage et élevèrent des protestations si véhémentes, redoublant d'applaudissements systématiques aux passages qui en méritaient le moins, que, déçus et un peu dégoûtés, amis comme ennemis de l'auteur se tinrent sur une réserve prudente.

Dans la pittoresque cohue des entr'actes, dans le mêli-mêlo des longs cheveux, des chapeaux pointus, des pourpoints, des bérets, des casquettes rouges et des habits noirs, on discutait vivement et l'affabulation de la pièce et le style dont elle était écrite. En général, on ne s'y montrait pas très favorable à l'auteur. Seul,

Théophile Gautier et quelques autres intimes de Hugo maintenaient leur enthousiasme et essayaient de le communiquer à leurs voisins.

Dans les coulisses, Victor Hugo, très froid, très calme, recevait avec la même grâce, compliments et critiques. Son instinct pratique l'avertissait de l'insuccès futur de son œuvre. Encore ne voulait-il pas hâter la débâcle en paraissant douter de lui-même.

Le drame se releva, du reste, au quatrième acte : Mme Dorval fut extrêmement touchante en demandant au roi la grâce de Didier. Louis XIII était lui-même représenté fort bien par Gobert, qui avait tenu à prouver sa reconnaissance au poète de l'avoir maintenu dans l'interprétation de son œuvre et qui avait abandonné tout à fait le ton du mélodrame pour se montrer juste, simple et plein d'assurance. Le discours du marquis de Nangis remua la salle. La scène de Louis XIII et de l'Angély fit grand effet, grâce à Gobert et à Prévost, qui s'y révélèrent supérieurs.

La mauvaise impression des premiers tableaux commençait à s'effacer, mais le spectacle avait été mené néanmoins avec une lenteur si exagérée qu'à minuit passé, le cinquième acte n'était pas encore commencé, et que le public se demandait avec inquiétude à quelle heure il prendrait fin.

Au cinquième acte, une vive opposition troubla toute la scène de Didier avec Saverny; Didier fit rire et Saverny fit siffler. Les claqueurs voulurent recommencer de protester par des applaudissements bruyants; mais, cette fois, les sifflets redoublèrent et les huées recommencèrent.

Cependant, il y avait quelque injustice dans cet « emboitage » du rôle de Didier. Sans doute, cette création n'était-elle pas la meilleure de Bocage; mais, enfin, il s'y montrait presque à la hauteur de Dorval. En costume de velours noir, austère, sérieux, plein de foi, livrant son cœur sans réserve à la courtisane qu'il croit pure, oubliant dans cet amour les malheurs de sa vie, puis se réveillant terrible, implacable, quand il apprend que Marie est Marion, et ne pouvant s'arracher de l'âme cette image adorée et maudite : tous ces chocs de passions contraires, toutes ces luttes de l'amour et du mépris, toute cette indignation superbe de conscience trompée, furent rendus avec un éclat incomparable. Malheureusement, à l'exception de Dorval et de Gobert, Bocage était entouré d'une troupe tellement inférieure que ses meilleurs effets perdaient de leur valeur. Il se relevait lorsqu'il était seul en scène avec Marion, comme à la fin du cinquième acte. Mme Dorval y montra une telle douleur, une telle effusion et une telle vérité que le public tout entier fut transporté. Bocage fut aussi tout à

fait supérieur dans la scène du pardon. Il est probable que si ces deux admirables partenaires eussent été en vedette toute la soirée, la pièce eût été jouée au milieu d'un succès triomphal. Mais les trois premiers actes avaient été cahotés, mais l'interprétation générale avait été notoirement inférieure, encore que Crosnier se fût mis en frais de décor et eût situé le drame dans un cadre digne de lui. Mais la troupe tout entière était énervée par l'annonce de la vente du théâtre, mais le public était exaspéré de la longueur démesurée du drame, mais les bandes héroïques qui avaient soutenu et fait triompher *Hernani* n'avaient plus la même foi ni le même enthousiasme, mais la révolution de Juillet était passée par là et les opinions politiques avaient commencé de désagréger le bataillon sacré des romantiques, mais, enfin, *Marion Delorme* n'avait pas le piquant, la nouveauté irrésistible de *Henri III et sa cour*, de *Hernani*, ou seulement d'*Antony*.

Toutes ces causes contribuèrent plus ou moins au médiocre succès de l'ouvrage. Si l'on ajoute que l'on était en plein mois d'août, l'on s'étonne même que la pièce pût aller jusqu'au 19 septembre, date à laquelle la Porte-Saint-Martin dut faire relâche en raison des nouveaux troubles qui avaient éclaté dans Paris et des charges de cavalerie qui balayaient le boulevard. Depuis longtemps, du reste, le drame n'était plus défendu que par la claque payée : Jeunes-France et bousingots avaient repassé les ponts, et les « perruques de l'Académie », comme les bourgeois du Marais, se trouvaient enfin maîtres du champ de bataille romantique.

Alphonse Séché et Jules Bertaut.

POÉSIES

SOLEIL DE FÉVRIER.

Sous ton voile brumeux, d'un gris que rien ne borne,
Avec tes arbres secs, ton sol triste et désert,
Te ressembles, ô terre, à l'âme aride et morne,
Froide terre, engourdie en ton sommeil d'hiver.

Mais, bien avant le jour de refleurir encore,
Il te suffit pourtant d'une heure de clarté
Pour que le décor change et soudain se colore :
Un rayon de soleil te revêt de beauté.

C'est du ciel lumineux qu'on voit venir ta gloire,
Il rehausse les tons de tes flancs labourés,
Fait briller des blancheurs de neige éparse, il moire
L'eau qui coule à pleins bords aux rigoles des prés.

La lumière d'en haut sourit victorieuse
Au tendre et frêle espoir des futures moissons,
Et sur les coteaux nus, sur le val qui se creuse,
Promène librement ses radieux frissons.

C'est par elle, de soir en soir plus triomphante,
Que la sève déjà monte aux bourgeons gonflés,
Par elle que bientôt, à l'aurore naissante,
Les nids dans les bois verts chanteront repeuplés.

Comme notre âme que ranime la prière
Mais qui, si Dieu lui manque, est stérile et s'éteint,
Reçois joyeusement, pauvre petite terre,
La vie et la chaleur d'un grand foyer lointain.

Baron J. Angot des Rotours.

LA LUTTE.

Parfois, dans le tréfonds reculé de mon âme,
Quelque chose d'obscur va grondant peu à peu...
Un complot contre moi dans moi-même se trame :
Le vent du mal se lève et me souffle son feu.

Alors, comme un marin qui sent grossir la lame
Fait amener la toile et se confie à Dieu,
J'abats dans son envol mon désir fou qui clame,
Et j'attends, les doigts joints ainsi que pour un vœu.

Et tant que le ciel tonne et que blémit l'orage,
Que la tempête humaine au fond de moi fait rage,
Que la tentation me secoue à son gré,

Tenant au gouvernail ma volonté certaine
Je songe à l'ex-voto fleuri que je mettrai
Sur quelque mur bénit de chapelle lointaine.

LE CANAL (HOLLANDE).

Solitaire et triste, au jour s'achevant
Que reflète au long sa surface lisse,
Le Canal endort, à l'abri du vent,
Endort sans murmure une eau sans malice.

Quelque lourd bateau, de son large avant,
Divise sans bruit le flot qui se plisse,
Et, suivant tout droit son chemin mouvant,
Sous les peupliers glisse, glisse, glisse...

Et le Batelier vers les lendemains
S'en va lentement par la même voie,
Sans hâte et sans heurt, sans peine et sans joie.

Et le Batelier, qui voit peu d'humains,
A son long trajet quand la mort fait trêve
Croit n'avoir vécu que des jours de rêve.

LOUIS MAIGUE.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

CHRONIQUE DU MONDE

DE LA LITTÉRATURE, DES ARTS ET DU THÉATRE

La reine de l'actualité. — Distractions de grippés. — La poésie des médicaments. — Sainte-Beuve et l'infusion de feuilles d'oranger. — Louis Reybaud et le vésicatoire. — La poésie d'un bonbon discret. — Les P. T. T. — Embarras téléphoniques. — Public et employées. — Le remède. — Les ambulants postaux. — L'encombrement. — Le téléphone à Londres. — La fin de Saïd. — La modification des formules judiciaires. — La réforme des conseils de guerre. — Les noms des rues. — Carrière professorale ou chemin de la croix. — Un don royal à l'Institut Pasteur. — Le suffrage populaire et Pasteur. — Les *Notices historiques* de M. Georges Picot. — La marche à Dieu. — Un prêtre lyonnais : *L'abbé Camille Rambaud,* par M. Joseph Buche. — L'action efficace du prêtre. — Un « saint », apôtre de bonne humeur. — L'éloge du cardinal Perraud à l'Académie française. — Une séance extraordinaire. — Un diptyque : l'avenir de l'Eglise décrit par M. d'Haussonville; le devoir intellectuel des catholiques formulé par le cardinal Mathieu. — L'exposition G. Crauk à l'Ecole des Beaux-Arts. — A la Comédie-Française : *Electre,* tragédie adaptée de Sophocle, par Alfred Poizat. — Une nouvelle tragédienne.

La grippe, la fâcheuse grippe, est, d'un bout du pays à l'autre, la reine de l'actualité. Donnons-lui, pour lui plaire, son nouveau nom d'influenza, car on ne saurait trop ménager l'humeur des grincheuses personnes; et les vieilles maladies elles-mêmes paraissent sensibles au progrès verbal! C'est basse flatterie, j'en conviens. Mais n'avait-elle pas un peu raison la brave paysanne à qui l'on reprochait de mettre le mot « diable » dans chacune de ses interjections, et qui répondait, la mine futée : « Dame, Monsieur, on ne sait pas de qui l'on peut avoir besoin? » Et qui n'a pas besoin, aujourd'hui, de l'indulgence de la grippe?

La médecine s'ingénie à la combattre. Mais il est rare qu'on la puisse déloger brusquement. « Il faut qu'elle suive son cours. » Un cours, hélas! plus stable que celui de la Rente sous le ministre Caillaux! Alors, pour entretenir une ambiance lénitive, en ingurgitant les cachets, en humant les juleps, en absorbant les pilules en *ate* et les poudres en *ol*, les grippés de bonne volonté dévorent

de la poésie médicale... Car la médecine, despote des corps, a aussi quelques esprits de poètes à sa dévotion. Et non des moindres, certes!

S'attendrait-on, par exemple, à entendre Sainte-Beuve chanter les bienfaits d'une infusion de feuilles d'oranger? Le grand critique n'a cependant pas dédaigné « d'accorder sa lyre » et de consacrer à cette ingénue décoction les strophes suivantes que transcrit M. Troubat dans ses Souvenirs :

De l'oranger feuille séchée,
Digne de l'odorante fleur,
Depuis des saisons détachée,
Tu sais adoucir la douleur.

Ton infusion délicate
Où survit un parfum léger
Désaltère ma lèvre, et flatte
Le mal qu'on n'a pu soulager.

Ainsi la beauté qu'on adore,
Et dont s'enivra notre été,
N'étant plus, reparaît encore,
Et devient la tendre bonté;

La bonté qui veille et qui reste
Au chevet de fièvre enflammé,
Essuyant votre front calmé
Et gardant son charme céleste.

Et n'est-ce pas Louis Reybaud qui, dans *Jérôme Paturot à la recherche d'une position sociale* s'enflamme pour le vésicatoire?

Permets-moi d'être ici le chantre de ta gloire,
Noble dérivatif, puissant vésicatoire!...

Tu n'as pas les rigueurs de l'austère séton
Qui larde les humains de mèches de coton...

Qui ne connaît à fond ton emploi domestique,
Magique révulsif, aimable épispastique!

Cet « épispastique », en rime imprévue, est à faire rêver M. Catulle Mendès!

Mais il serait étrange que la poésie, pour célébrer tel bonbon, efficace condensation de substances détersives, n'eût pas fourni quelque sonnet, lui aussi condensation d'un long poème! En voici un du feu docteur Camuset[1] :

Je suis un aimable hypocrite,
Car je mens pour faire le bien;
Je n'ai qu'un but et qu'un moyen :
Plaire d'abord, guérir ensuite.

[1] D'après le « Centre médical ».

Blanche comme une stalactite,
Ma robe en sucre dit combien
Je séduis le petit chrétien
Pris par la gourme ou l'entérite!

Craintive à l'ombre du danger,
La maman court me mélanger
A d'autres bonbons plus sincères.

Mais Dieu guide le cher enfant,
Il me choisit, m'avale et rend
Le calme à ses petits viscères.

Ah! qu'en termes galants...

Cette poésie-là ne répond peut-être pas à l'idée que s'en faisait Musset dans l'impromptu où il la définissait :

Chasser tout souvenir et fixer la pensée,
Sur un bel axe d'or la tenir balancée...

mais, tout de même, comme poésie du temps de grippe, elle ne manque pas de ce mérite essentiel : de sublimer la vie! Et c'est toujours autant de gagné. Tant d'autres gens et tant d'autres choses la péjorent.

Je ne parle même pas des nouvelles femmes cochères, décidément admises à ce qu'on pourrait appeler, d'une certaine façon, la « licence des rues ». Mais n'avons-nous pas, pour suffire à exaspérer nos nerfs, les P. T. T., pardon, l'Administration des Postes, télégraphes et téléphones? Les téléphones, surtout, où l'on ne sait qui plaindre davantage : le public mal servi ou les employées surmenées. J'en parle par expérience. Il ne se passe presque pas de jour où, vers la fin de l'après-midi, je ne sois appelé au téléphone pour m'entendre dire : « Maison X? — Non, Monsieur, *le Correspondant*. — Bon, Monsieur, vous êtes son correspondant, parfait! Faites-moi envoyer pour demain matin vingt sacs de ciment Portland... — Mais, Monsieur, nous n'avons pas de ciment, nous ne sommes pas la maison X... — Qui êtes-vous donc? — La revue *le Correspondant*... — Allons, bon!... » Et l'interlocuteur maugrée contre la « demoiselle », souvent même contre moi. Et il sonne, et je sonne pour nous faire « couper ». Cinq minutes après, nouveau carillon. « Allo! c'est pour du ciment... — Nous n'avons pas de ciment! » Et, alors, ensemble : « Comment, c'est encore vous!... » Et il sonne, et je sonne. Et le petit jeu recommence parfois à trois ou quatre reprises. Car une des grosses difficultés dans le service téléphonique, c'est de prévenir le bureau qu'il y a eu maldonne. On vous a servi. On ne s'occupe plus de vous. On est à d'autres

demandes. N'y a-t-il là vraiment que de la faute de l'employée? Et y a-t-il réellement de sa faute? Pourquoi n'y a-t-il pas un signal spécial pour indiquer clairement ces fausses directions? Et surtout pourquoi le public ne prononce-t-il pas nettement le nombre qu'il demande? Notre numéro est 700 et tant. Le numéro de la maison X est 400 et tant. Il n'est guère surprenant que l'employée, casquée des récepteurs depuis de longues heures, l'oreille bourdonnante d'incessants appels, confonde aisément les deux nombres si l'on prononce : quat'cent, et non pas : quat*re* cent. Elle peut, très facilement, percevoir seulement la consonnance « ...t'cent » et donner le « sept cent » avec la meilleure volonté du monde. Il est infiniment probable que si les personnes qui, sur les sept heures du soir, me réclament assidûment des sacs de Portland se donnaient la peine d'articuler nettement leur quat*re*, nous y gagnerions tous : moi, de n'être pas dérangé; eux, d'être plus rapidement servis! Elles auraient un peu l'air d'être du Midi et d'avoir de l'accent. Mais, en vérité, ce n'est pas déshonorant. Et pour arriver à ses fins, même au téléphone, peut-être n'est-il pas mauvais d'être du Midi, ou de le paraître!

Le service des téléphones est trop chargé, c'est évident. Il y a trop souvent, chez les employées, défaut de zèle, indolence ou quelquefois mauvaise volonté, c'est incontestable. Mais il y a autre chose aussi, et je viens de l'indiquer. Le plus sûr serait d'établir l'appel automatique et sans intermédiaire, ainsi qu'on l'a souvent proposé. Mais il faudrait de l'argent, pas mal d'argent. Or nos bons parlementaires s'étant servis les premiers, il n'en reste pas pour améliorer les services publics. Cependant, si on le voulait bien, on en trouverait pour les téléphones puisqu'on prétend en trouver pour racheter la compagnie de l'Ouest. Et ce serait plus urgent... et moins cher!

Des constatations analogues seraient faciles en ce qui concerne les postes. J'ai eu l'occasion de causer sérieusement avec des chefs de brigade d'ambulants. Le service y est assuré, au point de vue matériel, dans les conditions les plus défavorables. Le trafic a augmenté. La carte postale déborde. L'imprimé arrive en cataractes. Et la plupart du temps on se sert encore de wagons exigus où, à la lettre, sans jeu de mots, l'équipe évolue forcément sur un tapis de correspondances.

Certain jour, ou plutôt certaine nuit, par exemple, un chef reçoit, à Limoges, un télégramme du receveur des postes de Lourdes lui annonçant l'arrivée directe de 25 000 cartes postales

à la fois. Que faire sous ce déluge? Et comment non pas même trier, mais caser les sacs de cartes dans l'espace fort restreint dont on dispose?

Si l'on avait encore, dans le personnel, le même dévouement, la même pratique, le même goût à la besogne, la même ardeur à se débrouiller qu'il y a vingt, et même dix ans! Mais les employés « de vocation » deviennent de plus en plus rares. Les rengaines socialistes ont chaviré les têtes. La conscience est oblitérée (l'habitude!). Le recrutement s'opère non par sélection, mais de plus en plus par favoritisme. On envoie dans les ambulants des jeunes gens qui n'ont jamais trié un paquet de lettres, qui ne savent pas le premier mot de leur métier, ignorent même les noms des localités à desservir, et qui sont non seulement des non-valeurs, mais des obstacles au travail ou des gâcheurs de besogne; à ce point que, parfois, on les supplie de ne rien faire pour ne pas compliquer inutilement le travail des collègues! Les conséquences s'imposent fatales : les bons employés se découragent. Le service va cahin-caha. L'Etat empoche des recettes plus fortes. Le public est plus mal servi. Tout le monde est mécontent...

Et nous avons un sous-secrétaire d'Etat spécial aux P. T. T.! Pourquoi, grand Dieu, pourquoi? Voilà une économie facile à faire. Le sous-secrétaire, son cabinet, l'entretien des deux : cela donnerait déjà un joli denier pour améliorer le service! Quant aux réponses à donner au Parlement et au public, il est inutile de faire des frais d'imagination. Il y a, depuis des années, un stock de clichés périodiquement servis et qui serviront encore. « La question est à l'étude... » — « La Chambre peut compter sur la meilleure volonté de l'administration... » — « Nous le voudrions bien, mais nos crédits ne le permettent pas... » — « La presse exagère... » — « Dans peu de temps, j'aurai l'honneur de déposer un projet de loi à ce sujet; en attendant, j'ai recommandé... » Et cent autres balivernes de cet acabit! On n'a pas besoin d'un sous-secrétaire pour en tirer de nouveaux exemplaires : une presse suffirait!

S'il est vrai, pourtant, que c'est déjà une consolation — assez égoïste, mais réelle — de sentir dans sa détresse qu'on a des compagnons d'infortune, nous pouvons trouver un petit allègement dans cette constatation que c'est la même chose en d'autres pays. La dernière livraison de la *Bibliothèque universelle et Revue suisse* contient une « boutade britannique » sur le *Téléphone à Londres* qui est bien faite pour calmer, par comparaison, notre exaspération. Est-ce encore l'effet de l'entente cordiale? Toujours paraît-il que les téléphones y sont aussi horripilants qu'en France.

Si j'en avais la place je citerais un spécimen de ces conversations, à bout de fil, qu'on jurerait avoir été phonographiées à Paris!

Si les Anglais, d'ailleurs, ont leurs ennuis téléphoniques, à l'instar de Paris, nous avons nos deuils pachydermiques à l'instar de Londres. Ils ont perdu l'éléphant Jumbo, nous venons de perdre l'éléphant Saïd. Tristesses combinées. Des deux côtés du canal, ce fut un deuil général chez la gent enfantine, auquel compatit généreusement la presse. Un général qui tombe aux colonies, un magistrat qui succombe sous les fiches, une religieuse qui meurt de faim, un curé de cent deux ans qu'on chasse du presbytère habité par lui depuis quarante ans, tiennent moins de place dans les colonnes des quotidiens que l'oraison funèbre de Saïd, et moi-même, tout en protestant, je ne puis éviter ce sujet palpitant... Donc, il est mort, et révérence parlée, on discute sur son trépas comme sur celui de Gambetta. Pneumonie, consomption? Dans les Académies, de graves discussions se succèdent à ce sujet. Jusqu'après sa mort Saïd trompe toujours. Car cet étonnant et gigantesque pachyderme était fantasque et capricieux comme un président du Conseil. Même, l'an dernier, il étouffa son gardien, ce qui peut passer pour la marque d'un vilain caractère. Tout cela, explique un des plus qualifiés parmi nos professeurs de zoologie, serait en réalité la suite du célibat que des hommes sans cœur imposaient à ce jeune soupirant de trente ans. Saïd aurait voulu barrir des marivaudages à quelque Saïda africaine. Et nulle Saïda ne fut, par ses maîtres, jugée digne de lui. Il en est mort. Notre jardin zoologique le pleure dans un élan d'universelle sympathie. Et les gardiens, qui comprennent le langage des bêtes, assurent que le chameau, son voisin, murmure à son confrère le rhinocéros des élégies sur l'exil vainqueur du grand mort, où l'on surprend comme un éternel regret des vastes solitudes. Ils répètent :

> Trompé dans son attente et trompé dans ses vœux,
> Saïd a succombé, rêvant à d'autres cieux.

La rime n'est pas riche, mais combien ces bêtes ont raison! Elles auraient le droit de jargonner, leur instruction ayant été fort négligée, et elles se font admirablement comprendre. Ce n'est pas une mince supériorité sur beaucoup d'hommes!

Songez qu'il a fallu des années de critiques et de railleries, et plus récemment, six ans d'efforts constants pour obtenir la réforme du jargon judiciaire que si peu de personnes comprenaient et que l'on défendait, par tradition, avec une ténacité à

compromettre la tradition elle-même. Il est arrivé à tout le monde de lire des « exploits » d'huissiers, — pourquoi ce nom sonore à si modeste procédure? — et l'on sait les accumulations de vocables terrifiants et dédaigneux que renfermaient les grimoires à l'adresse du « sieur » Un tel. C'est l'avoué « qui se constitue et occupera ». Et « la huitaine franche, même en vacations, outre le délai à raison des distances ». Et la formule finale : « où étant et parlant à une personne de son service ainsi déclaré, lui a bâillé la présente copie sur deux feuilles de papier spécial... » Une assignation, c'est toujours une « tuile », et, pour comble, elle était presque aussi indéchiffrable au vulgaire que la brique d'Amourabbi!

Grâce aux efforts de M. Henry Bréal, tout cela est en train de changer, il y a une commission qui fonctionne — sérieusement! — et l'on connaît déjà les formules nouvelles éclaircies, quand elles doivent garder encore quelque allure sibylline, par des annotations marginales. Quelle belle opération pour les fournisseurs des officiers ministériels! Enfin, le public comprendra mieux désormais les juges. Il ne restera à ceux-ci qu'à mieux comprendre la justice. Et le succès obtenu sur la forme nous empêchera de tout à fait désespérer sur le fond.

Un vent de réforme souffle sur le Code, sur tous les codes, et même sur celui qui paraissait le plus intangible, le code militaire. On a souvent lu, ici même, les consultations qu'une haute personnalité que voilent des étoiles discrètes nous a données sur cette grave question. Et notre livraison d'aujourd'hui en offre une nouvelle que l'état des esprits et les projets en discussion rendent particulièrement grave. Ces considérations, dont la loyale sincérité s'impose, même hors de nos rangs, ont été estimées à leur valeur, notamment dans un important ouvrage sur *la suppression des conseils de guerre*[1], que vient de publier M. Gaston Bouniols, et où, en raison des rapports de l'auteur avec M. de Freycinet, il n'est peut-être pas téméraire de chercher l'opinion de l'ancien ministre de la guerre. M. Bouniols se déclare formellement hostile à la suppression, qu'il estime inutile et dangereuse. Mais il croit que le « conseil de guerre » doit être, en temps de paix, transformé en « conseil de discipline ».

Je ne m'aventurerai pas sur un terrain qui n'est pas le mien; il me suffit d'avoir d'abord remarqué en quelle estime est tenue la compétence de nos collaborateurs, et ensuite d'avoir signalé ce livre très clair et méthodique à l'attention des spécialistes et de

[1] Un vol. in-8°. (Pedone.)

quiconque veut « éclairer sa religion », si j'ose encore employer cette expression sous le consulat de M. Viviani!

Pendant que nos législateurs s'occupent de réformer le Code, nos édiles modifient les noms des rues. C'est M. Mesureur qui était, autrefois, le grand débaptiseur, et je crois bien que c'est lui qui eut cette géniale idée de transformer la rue d'Enfer en rue Denfert-Rochereau! Ses successeurs se livrent encore à ce passe-temps. Ils font des bouts rimés sur les plaques bleues. C'est ainsi que la rue des Grandes-Carrières devient la rue Eugène-Carrière! La rue de la Barre sera désormais la rue du Chevalier-de-la-Barre! etc. Dans le fouillis d'appellations nouvelles, il y en a un bon nombre de justifiées et auxquelles nous applaudissons, par exemple « Paul Dubois », « Fustel de Coulanges » et vingt autres. Mais pourquoi une rue Adrienne-Lecouvreur? Et la rue Tondon vous dit-elle quelque chose? Elle est toute désignée à M. Caillaux, le ministre des finances! Et pourquoi une rue Severo? A quoi bon immortaliser le malheureux aéronaute qui commit cette inconcevable folie de lâcher son ballon complètement gonflé, sans songer aux différences de pression que l'ascension allait fatalement produire et qui « devaient » faire éclater l'enveloppe? Qu'on le plaigne, c'est déjà fait, et nous continuerons, mais qu'on en fasse un héros, non! Il fut encore plus imprudent qu'audacieux : c'est le moins qu'on puisse dire. Mais le plus imprévu, c'est la précision apportée à déterminer l'aboutissement de la rue Emile-Zola. Le rapport énonce qu'elle aboutira à la rue Cambronne. C'est bien appuyé quand il eût fallu glisser.

Plus qu'une réforme, c'est un petit coup d'Etat qui s'est produit au Conservatoire, où Mme Sarah Bernhardt remplace M. Pierre Laugier récemment décédé. Et la question se pose si c'est une compensation, pour la célèbre actrice, ou un acheminement vers la Légion d'honneur, une sorte de chemin de la croix, dit-on irrespectueusement. Si la tragédienne arrive au but, le chemin aura été long. Elle y est entrée au plus tard en 1894, si mes souvenirs sont exacts et j'ai lieu de croire qu'ils le sont. Deux ans après eut lieu la fastueuse apothéose, où cinq poètes lui décochèrent chacun un sonnet triomphal à brûle-chlamyde, et où M. Catulle Mendès la salua « eurythmique charite ». M. Briand va-t-il enfin obtenir, pour elle, son concordat avec le Conseil de l'ordre de la Légion d'honneur? Cette fois, « ça se corse » comme disait le maire de Decazeville. La tragédienne, la directrice de théâtre, le sculpteur, la voyageuse passent au second plan. C'est le professeur qui

entre en lice. Toute la question est de savoir s'il y a une « scène à faire »! Et, à vrai dire, cela importe moins au bien de l'humanité que le don royal fait par M. Osiris à l'Institut Pasteur auquel il a légué, dit-on, vingt-cinq millions.

Singulière destinée que celle de ce Bordelais au nom évocateur de l'antique civilisation égyptienne! Elle ne laisse pas de troubler quelque peu si l'on songe que son énorme fortune fut, au dire des informés, méthodiquement et patiemment construite par la spéculation. Ce fut le spéculateur en chambre, s'abstrayant volontairement du tumulte de la Bourse et de la fièvre des banques. Poussé à ce point, l'art d'empiler tient du génie ou de la divination. Mais on ne songe pas sans un frisson à la foule des petits spéculateurs qu'il dut forcément broyer avec ses déplacements de capitaux. En tout cas, la rançon finale est de taille! Et ce geste d'outre-tombe est encore supérieur aux dons de statues et de maisons aux villes ou à l'Etat.

On aime à rapprocher cet hommage d'un particulier de l'hommage moins « pratique » mais encore plus éloquent que la foule a rendu tout récemment à Pasteur. Le *Petit Parisien* avait organisé un concours où le prix devait être décerné à celui ou à ceux qui auraient envoyé au journal une liste de grands hommes, qui reproduirait exactement le classement amené par la totalisation des suffrages. Pour les concurrents, c'est cette conformité qui était importante; mais pour le spectateur, c'est le choix des 1 800 000 votants qui avait de l'intérêt. Il devait y avoir là une révélation d'une mentalité générale qu'il était curieux et utile de connaître. Or les résultats du scrutin ont donné la première place à Pasteur qui distance de plus de 100 000 voix le « grand homme » suivant : Victor Hugo. Le grand savant, dont l'universelle renommée est la plus pure gloire de la France contemporaine, a recueilli 1 338 425 voix. Puis viennent Victor Hugo, Gambetta, Napoléon Ier, Thiers, Lazare Carnot, Curie, Alexandre Dumas père, le Dr Roux et Parmentier. Si l'on rapproche du nom de Pasteur le nom d'un autre lauréat, le docteur Roux, l'inventeur du sérum antidiphtérique, on en pourra conclure à la popularité de ce conquérant pacifique, — je n'ai pas dit pacifiste, — dont l'œuvre géniale a mérité la reconnaissance du monde. A la prendre en bloc, la liste définitive des « grands hommes » populaires donne espoir dans le bon sens de toute une partie du public liseur de journaux. Il y a la science philanthropique, avec Pasteur et Roux, la science ardue avec Curie, la poésie avec Victor Hugo, le roman avec Dumas, l'essentielle

alimentation avec Parmentier. Mais les guerriers ou les défenseurs réalistes de l'idée de patrie arrivent en rang compact, soit quatre sur dix : Gambetta, Napoléon Ier, Thiers et Carnot. Ces quatre hommes sont désignés, à n'en pouvoir douter un moment, comme patriotes, comme Français, confiants tenaces dans l'avenir du pays. D'où l'on peut légitimement conclure que les traditions n'y sont pas mortes. C'est un des meilleurs enseignements qu'il soit loisible de tirer de cette sorte de referendum. On nous pardonnera de constater, une fois de plus, que le grand Pasteur, ainsi honoré d'une manifestation réfléchie d'enthousiasme populaire, est, incontestablement, « nôtre ». Au moment où, sottement, on essaye de nous convaincre de notre déchéance en la proclamant définitive, il doit nous être permis de nous parer des noms de nos répondants. Pasteur croyait, et personne ne conteste qu'il ne fut très grand savant. La conclusion s'impose : notre foi ne rebute donc pas les savants, et il est vain de prétendre qu'il nous faut opter entre croire et savoir. Le croyant Pasteur ne fut pas gêné par sa science et d'autres ont trouvé, dans le spectacle du monde, des motifs d'aboutir à la foi.

Tels ceux auxquels M. Georges Picot consacre deux volumes de *Notices historiques*[1] et qui, venus des points les plus divers de l'horizon moral, s'acheminent tous, quand ils n'y vivent pas déjà, par l'évolution sincère de leur pensée, ou mieux par son développement vers un christianisme plus ou moins accentué, mais sincère. Avec raison M. Picot, résumant en trois mots la formule qui préciserait les vœux de toute leur vie, reprend celle de Jules Simon : Dieu, Patrie, Liberté.

Ce sont de grands portraits en pied que le secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales offre à nos regards, en nous entretenant de Jules Simon, duc d'Aumale, Barthélemy-Saint-Hilaire, Hippolyte Passy, comte de Montalivet, Léon Say, Charles Renouard, Paul Janet, Gladstone, Théophile Roussel, Augustin Cochin. Et la brève préface dont il fait précéder l'ouvrage a la portée d'une sorte de déclaration des qualités de « l'honnête homme ». En disant le but que poursuit la Compagnie, devant laquelle furent lues ces notices (sauf celle sur le comte de Montalivet), M. Picot indique la méthode qui l'a guidé dans leur composition. Au milieu d'une société en perpétuelle évolution, il étudie l'homme et le citoyen afin de montrer, dans son cas, un exemple susceptible « d'élever le niveau général et d'élever l'élite au-dessus du

[1] Chez Hachette. 2 vol. in-8°.

niveau commun ». La leçon de philosophie qui se dégage de telles études a donc toute la valeur du document et toute l'efficacité de la vie. Elles sont l'illustration d'une doctrine. Tous ceux dont il nous montre le développement moral avec autant de tact que de profondeur « ont un certain nombre de traits communs : curiosité active et volonté tenace » se combinent en cette initiative dont il dit avec raison que « sans elle il n'y a point d'homme supérieur ». Très dissemblables d'origine, leur expérience leur inspire les mêmes jugements. Et c'est par là que leur exemple est aussi fécond qu'il est attrayant. Ils n'ont jamais désespéré de leur pays; estimant que la décadence « ne commence chez un peuple qu'avec le dédain du travail, dans les classes éclairées qu'avec le dédain du devoir social ». Ils aimaient tous le régime de discussion; ils ont cru à la liberté, revendiquant l'idée de responsabilité personnelle, et refusant à l'Etat ce rôle de gouvernante d'hommes éternellement mineurs; ils demandaient à l'individu d'organiser sa vie pour et vers la justice, et aux lois d'être des auxiliaires et non des geôlières. Ils savaient supporter la défaite sans découragement, et si leur cognée s'ébréchait dans la lutte, ils n'y trouvaient pas un motif suffisant de la jeter, et, après la cognée, le manche; mais ils l'aiguisaient de nouveau, en fils jamais lassés d'une patrie qu'ils ne maudissaient pas plus que leur temps. « Quelques-uns, ajoute M. Picot, avaient une foi ardente. Tous croyaient en Dieu, et nul n'hésitait à mettre au premier rang de sa foi politique la liberté de conscience et la liberté des cultes; ils étaient convaincus que la morale était incompatible avec l'athéisme. » C'est en ce sens que les onze notices renfermées en ce nouvel ouvrage seront utiles à relire et à consulter. Sans le vouloir, M. Picot y a ajouté la sienne propre; car, à parler des autres avec toute sa conscience, on dévoile son âme, et lui aussi entend servir, et qu'on serve librement Dieu, et son pays.

Parmi ces hommes remarquables, je l'ai déjà noté, ceux mêmes qui n'avaient pas d'abord une foi très vive se sont acheminés peu à peu dans les voies de la croyance, à mesure que l'existence leur faisait sentir le vide d'un ciel où Dieu ne plane pas, et d'un monde qui ne peut se défaire de lui plus qu'un édifice de sa charpente. Voici maintenant un homme à qui cette nécessité non seulement de Dieu, mais du catholicisme dans sa plus complète plénitude, est apparue comme la seule bonne condition de satisfaire ses ardeurs les plus fougueuses de sociologue convaincu. Je veux parler de l'abbé Rambaud de Lyon, dont M. Buche vient de

conter l'histoire dans un livre d'une émouvante simplicité [1].

A l'intérieur du catholicisme, nous concluons à la nécessité de l'action sociale en vertu de notre foi. M. Rambaud, lui, est revenu au catholicisme en vertu de son zèle social. Le cas est non seulement curieux, mais il offre un caractère apologétique d'une importance capitale, à notre époque où des adversaires qui ignorent notre religion peut-être encore plus qu'ils ne la détestent, se sont voués à la combattre, et s'ils le pouvaient à la ruiner. L'exemple de l'abbé Rambaud que, suivant le mot de M. Picot, on trouve toujours au « rendez-vous du devoir », est bien fait pour prouver à tout homme sans parti pris la prodigieuse force d'expansion « sociale » que recèle la foi sincère, loyale, indépendante de tout ce qui n'est pas proprement elle-même. Car c'est la caractéristique du prêtre lyonnais. Je ne sais s'il le dit formellement en quelque endroit de ses livres ou de ses lettres, mais il sent, il voit que si quelque chose est capable d'arrêter, de détourner cette force d'expansion sociale du catholicisme, c'est la politique. La politique s'occupe exclusivement de ce monde, et d'y arranger pour le mieux la place de ceux qui la dirigent en même temps que celle de ceux qu'ils dirigent. Tandis que, dans le catholicisme, *essentiellement*, le dirigeant, c'est-à-dire le prêtre, aux divers degrés de la hiérarchie, n'est pas un amasseur, c'est un donneur. Ayant, par définition, une foi plus assurée dans le repos et les compensations de l'au-delà, il est, *a priori*, ici-bas, l'homme qui se sacrifie pour les autres. Je ne dis pas que ce soit le contraire de la politique, mais c'est certainement tout autre chose! Et voilà pourquoi l'action du prêtre, j'entends l'action profonde, efficace, durable, est en raison inverse de sa participation à la « politique ». Sa mission est d'être tout à tous, ce qui est contradictoire avec être tout à quelques-uns, à quelque parti, du reste, qu'appartiennent ces quelques-uns. Cette concentration du prêtre dans son rôle religieux, qui est précisément un rôle social, lui donne inévitablement une propension plus grande à s'occuper davantage de ceux qui ont le plus besoin de lui, c'est-à-dire les déshérités, les malheureux — et ce mot n'exclut pas les riches! Ces vérités qui sont, au fond, des truismes ressortent lumineusement des récits comme celui où nous est contée l'existence apostolique de l'abbé Rambaud, d'abord beau jeune homme très mondain, commerçant avisé, violemment ému ensuite par les misères de 1848, et se jetant à corps perdu dans une vie de

[1] *L'abbé Camille Rambaud de Lyon, sa vie, ses œuvres sociales*, par Joseph Buche. Préface d'E. Aynard. 1 vol. in-8° (Fischbacher).

dévouement qu'on est tenté d'appeler forcenée, commettant des imprudences, même des « folies » si l'on veut; obsédé par l'idée de développer dès l'enfance le caractère, de faire du cerveau humain non un répertoire mais un creuset, et d'éclairer l'intelligence pour fortifier la volonté; prévoyant, il y a cinquante ans, et essayant de mettre en œuvre un projet de retraites ouvrières qui finira peut-être par apparaître le seul viable, propageant la mutualité; ayant, avant tout, le respect, le culte de la famille et ne voulant pas la briser, même dans l'hospitalisation des vieillards, — un homme qui trouve dans la très pure ardeur de sa foi des solutions sociales auxquelles on fait grand accueil quand des tentatives analogues sont essayées un demi-siècle après, — un prêtre dont le cardinal Foulon disait : « C'est un homme qui a créé des merveilles dans notre ville de Lyon, sans être en règle avec l'Académie, ni avec la Préfecture, ni même avec l'Archevêché, mais c'est un saint! »

Peut-être en parlant du livre de M. Buche, malgré la sobriété du récit, et encore davantage de la préface de M. Aynard, malgré son élan sympathique, quelques lecteurs seront-ils tentés d'inverser les termes de l'appréciation du cardinal, et de dire : « C'est une admirable histoire, mais telles et telles idées nous choquent. » Si ces lecteurs sont catholiques, ils conviendront que, malgré ce qui peut leur être désagréable, c'est une histoire merveilleusement apte à répondre aux besoins actuels, en montrant, par les faits, cette force agissante, compatissante, réconfortante, qu'est le catholicisme pratiqué par un prêtre « affamé de l'amour de Dieu et de l'amour des hommes », comme le dit si justement M. Aynard.

Cela ne veut pas dire qu'on ne puisse être apôtre qu'en étant « de bonne humeur », comme l'était par nature l'abbé Rambaud. Le cardinal Perraud était moins expansif, et ce n'en fut pas moins aussi une âme apostolique. L'un et l'autre des éloges que tout récemment en firent, à l'Académie, le cardinal Mathieu et M. d'Haussonville, nous firent connaître, en de très intéressants détails, les délicatesses de son zèle et l'ardeur de son dévouement. Ils ont redit qu'une timidité excessive fut l'origine de l'apparente froideur de l'ancien évêque d'Autun. Et sa mémoire reçut l'hommage unanime d'une respectueuse vénération, en cette séance qui marquera dans l'histoire de la Compagnie. Jamais, sans doute, on n'avait vu autant d'évêques sous la coupole et parmi eux avait pris place le cardinal Lecot. Ce fut un prodige que de placer tous les assistants. Il y aurait bien un moyen d'en placer

ncore davantage, ce serait d'établir un vestiaire où ceux qui le désirent pourraient se débarrasser de leurs manteaux et de leurs chapeaux. Je sais bien : la tradition et le « monde »! Mais je ne vois pas ce qu'il y a de particulièrement « chic » à transformer, deux heures durant, un « huit-reflets » en bonnet à poils, car c'est un spectacle amusant de contempler, à la sortie, les chapeaux devenus hirsutes et sabrés d'estafilades. Pour créer la mode, on prierait le « comte de Lancaster » de venir une fois à l'Académie, et de laisser son chapeau au vestiaire et l'on pourrait alors mieux applaudir : la politique des mains libres! Il ne faut désespérer de rien. L'Académie a déjà le téléphone. Ce vestiaire finira bien par s'ouvrir — et ce sera aussi un beau jour.

En attendant, on goûte tout de même ceux qu'on nous ménage, et la réception du cardinal Mathieu pourra être marquée d'un caillou... rouge. On n'a pas plus de bonne grâce et plus de simplicité dans la joie que le récipiendaire. Tout le monde lui sut gré de cette loyauté d'attitude. Il n'y eut qu'un moment où le cardinal montra quelque contrariété : ce fut quand M. d'Haussonville, qui lui répondait, fit allusion aux courses en tramway que la renommée, — une mauvaise langue souvent, — lui prêtait pendant son séjour à Toulouse. Mgr Mathieu protesta de la tête avec quelque insistance. Je dois dire qu'il n'a pas attendu d'être académicien pour le faire; car je crois bien avoir le premier, il y a six ou sept ans, donné l'essor à cette nouvelle, qui n'était qu'un canard m'assura notre cardinal de curie. Mais un canard de Toulouse est spécialement savoureux et tentateur; c'est le phénix des canards, et comme tel il renaît de ses cendres! Du reste, et n'était pour sauvegarder les droits de la vérité, y a-t-il vraiment un motif de mettre les tramways à l'index pour les évêques? Ce mode de locomotion rentrerait assez dans la conception de cette communion intime du clergé et du peuple, telle que l'esquissait M. d'Haussonville dans un des passages les plus applaudis de son discours.

Laissez-moi, disait-il, caresser le rêve d'une Eglise de France qui ne demanderait rien à l'Etat et tirerait ses ressources de la générosité des seuls catholiques, où les pasteurs vivraient en communion intime avec les fidèles et n'apparaîtraient point à leurs yeux comme de lointains fonctionnaires au sort desquels on aurait le droit de ne point s'intéresser, où les fidèles eux-mêmes ne seraient pas considérés comme un troupeau muet de contribuables, mais se verraient au contraire associés, dans la mesure où le respect de la hiérarchie le permettrait, à l'administration des biens temporels, où la maison de Dieu bâtie, entretenue, ornée aux frais de tous, demeurerait la maison de tous. A mon humble sens, cette transformation s'impose, en

France du moins, à l'Eglise. Le jour où elle aura pris son parti de puiser dans les entrailles du peuple les éléments de sa vie, comme un arbre replanté qui plonge à nouveau ses racines dans les entrailles de la terre, elle reprendra vigueur, et son tronc rajeuni poussera dans un ciel dégagé de nuages de verdoyants rameaux. Peut-être cette transformation sera-t-elle longue à s'opérer, car les évolutions de l'Eglise sont lentes, comme celles de tous les corps qui vivent de traditions, mais elle est inévitable. Peut-être les hommes de ma génération, dont la jeunesse a été brisée par la guerre et qui descendent d'un pas rapide la pente de la vie, ne verront-ils pas l'épanouissement de ce jour radieux. Mais puissent leurs yeux, avant de se fermer, en apercevoir au moins l'aube. C'est l'espoir que je conserve, indestructible, comme catholique et comme Français.

Comme on le voit, la séance académique fut, ce jour-là, d'une importance exceptionnelle par les considérations qu'on y entendit développer et que l'espace mesuré à cette chronique m'empêche de relever au complet. De son côté, le cardinal Mathieu, entre d'autres beaux passages, avait peint le premier volet de ce diptyque dont on vient de voir le côté pratique, en donnant une courageuse esquisse du devoir intellectuel :

Le christianisme a toujours besoin d'être défendu, parce qu'il soulève, dans l'âme humaine, une hostilité irréductible qui ne tient ni à un temps, ni à une race, ni même aux scandales que peuvent donner ceux qui l'enseignent, mais aux exigences fondamentales de sa nature et à la maîtrise qu'il revendique sur la personne morale de ses disciples. Sa doctrine, en effet, est une révélation qui impose l'humilité avec l'acceptation du mystère et la mortification avec la pratique des préceptes. *Mitis depone colla Sicamber.* Le Sicambre ne veut point courber la tête, sa raison élève des objections contre la doctrine, en même temps que ses passions se révoltent contre l'austérité de la morale et il exploite les fautes de conduite de son catéchiste pour se dispenser de lui obéir. Il faut donc que le catéchiste se défende, qu'il réfute et qu'il édifie à perpétuité. Malheur à lui, si quelque crise grave le trouve inférieur à sa tâche! Il peut se faire que tout un peuple lui échappe à la fois, comme cela est arrivé dans l'Allemagne du Nord et dans la Grande-Bretagne au seizième siècle. Il rencontre, heureusement, autant d'auxiliaires que d'ennemis dans les cœurs qu'il veut soumettre, car il y a deux hommes dans tout homme : l'un qui fuit loin de Dieu, d'une fuite éternelle, comme dit Bossuet, l'autre qui a soif de lui et qui l'appelle par ses aspirations les plus élevées. Dès lors, le rôle de l'apologiste est tout tracé. Démontrer que la foi et la raison ne se contredisent point et s'appliquer à régler les incidents de frontière qui peuvent se produire sur les territoires limitrophes; rechercher dans une âme, dans une nation, dans un siècle, tout ce qui reste du sens divin, pour rallumer le feu qui couve sous la cendre; ne laisser jamais tourner contre soi, ni une idée juste, ni une passion généreuse; ménager le sentiment national; étudier son temps avec un esprit ouvert, un cœur compatissant, une sévérité impitoyable contre le sophisme et une miséricorde infinie pour les personnes;

tirer de l'Evangile tous les bienfaits qu'il contient pour la société comme pour l'individu; enrôler au service de Jésus-Christ la liberté, l'art, le progrès sous toutes les formes; *instaurare omnia in Christo*, et sauver le monde par l'union intime de la science et de la charité : telles sont les nécessités de l'apostolat moderne.

Ces déclarations ont une trop grande importance; elles répondent trop bien aux exigences de la société contemporaine pour ne pas désirer en prolonger, autant que possible, l'écho bienfaisant.

Je ne parle pas des pages malicieuses et spirituelles dont furent émaillées les deux discours. Rarement, un auditoire académique avait assisté à pareille fête. Le cardinal Mathieu excelle à tourner galamment le compliment et les Lorrains de l'Académie furent couronnés de fleurs, — qui n'étaient pas de rhétorique, — par leur compatriote et confrère. Ils y occupent maintenant, sauf omission, cinq fauteuils sur quarante[1]. Décidément, la Lorraine bouge : c'est le Midi de l'Est!

Tandis que le nouvel académicien, dans une digression éloquente, parlait du cardinal Lavigerie, j'étais poursuivi par le souvenir du mausolée que G. Crauk édifia, dans la basilique de Carthage, sur la tombe du grand Français d'Afrique, et dont je venais de voir la maquette à l'exposition des œuvres du célèbre statuaire, qu'abrite l'Ecole des beaux-arts. La « dévotion » des nègres et des femmes arabes, la ferveur des Pères Blancs agenouillés devant le cénotaphe, l'attitude du Cardinal qui semble impatient du repos et ne pouvoir se résoudre à l'attitude de l'éternel sommeil, tout cet ensemble d'une si noble inspiration, illustrait admirablement le vigoureux couplet de Mgr Mathieu sur celui qu'il appelait le « Conquistador ».

Ce bel ensemble n'est pas le seul attrait de l'Exposition Crauk. Les œuvres qui sollicitent l'attention et la retiennent y sont nombreuses, et si j'osais risquer la métaphore, on respire, en les étudiant, une atmosphère de probité, — plaisir qui tend à devenir rare, même en sculpture où le procédé et le truquage apparaissent parfois fâcheusement, dans nos récents salons. Ici, rien de tel, tout est franc, d'un équilibre sans monotonie, d'un mouvement où la violence même n'est jamais triviale. Il y a, partout, un air de noblesse qui n'exclut ni la grâce, ni la malice, ni l'élan, mais donne l'impression que l'artiste qui conçut et réalisa ces œuvres eut une âme très haute et respecta son labeur

[1] Les titulaires en sont, dans l'ordre de réception : MM. Mézières, d'Haussonville, Gebhardt, Barrès et le cardinal Mathieu.

autant qu'il l'aima. Voyez le groupe monumental du *Centaure*. Le ravisseur de femme suffoque sous l'étreinte de l'homme qui l'étrangle. L'écueil était de faire se débattre la jeune femme en moulin à vent, et d'offrir une mêlée confuse de bras et de jambes. C'est probablement ainsi qu'un « jeune » eût tenté de rendre la vie. Crauk était trop artiste, il avait pris à la grande antiquité un goût trop vif de la mesure pour tomber dans ce travers. Ses trois personnages luttent. L'effort est à son paroxysme, mais l'air circule, il n'y a pas un seul point de vue confus. Le groupe est merveilleusement composé. Et quel modelé, d'une science impeccable et puissante! Ah! si ce marbre était signé Rodin, quelles fanfares!

On a eu la coquetterie de placer, en face du *Centaure*, les *Trois Grâces portant l'Amour;* et je ne sais rien de plus achevé comme eurythmie de mouvements. Le triomphe, ici, c'est l'harmonie dans une variété extrême. Contrairement à l'usage, les trois Grâces ne se ressemblent pas. Elles sont de taille, de type et de visage différents, d'où une difficulté de plus à équilibrer le groupe, mais aussi une variété charmante dans la beauté plastique. Entre ces deux pôles : le *Centaure* et les *Grâces*, une quantité de bustes d'une vie intense et d'une exécution irréprochable, des bronzes d'une superbe allure, et quelques statues de marbre, *la Jeunesse*, *la Source*, *le Matin*, *Coligny*, d'une pureté d'attitudes et de lignes tout à fait supérieure. Parmi les dernières œuvres, une *Vierge de la paix* destinée à la basilique de Montmartre, et l'effort suprême, une tête de Christ, d'une émouvante expression. L'artiste qui a signé cette œuvre avait une grande âme, et le sens de l'au-delà. Il avait pris à l'antique la splendeur des formes, l'équilibre des lignes, mais il y avait insufflé la pensée de cette nouvelle humanité qui a reçu de Dieu plus et mieux que la notion de puissance, la notion d'amour.

La différence entre les deux mentalités se peut mesurer, en ce moment même, à la Comédie-Française, où l'on joue une adaptation de l'*Electre* de Sophocle, par Alfred Poizat. J'ai déjà dit, il y a quelques mois, les qualités de l'homme, et je ne répéterai aujourd'hui que les mérites du poète. M. Poizat transpose volontiers les époques de la littérature. Il se fait le contemporain de Sophocle sans abandonner ses tendances et ses goûts d'aujourd'hui; ou, si l'on préfère, il évoque l'antiquité et la met à la portée des esprits, que dis-je, des sensations contemporaines. Dans l'économie de la pièce grecque, le chœur use de telle comparaison, parce qu'elle répondait aux habitudes de l'auditoire. En la

laissant intacte on la rendrait moins compréhensible à l'auditoire d'aujourd'hui; d'après Poizat, ce ne serait pas respecter l'idée de Sophocle, mais la trahir; ce qu'il croit indispensable c'est de nous donner, aujourd'hui, une impression adéquate à celle que nous aurions eue, en assistant aux représentations grecques. C'est pourquoi il ne traduit pas, il adapte. On peut contester la justesse d'une telle conception. Ce qu'on doit constater, c'est que, sans déformer la tragédie en ce qu'elle a d'essentiel, il la rend plus assimilable pour la multitude des esprits; et qu'au lieu d'en faire un simple régal d'initiés il en fait une œuvre qui permet au grand public de goûter l'originale saveur de l'antique tragédie.

On connaît le sujet d'*Electre* : c'est Oreste tuant sa mère Clytemnestre pour la punir d'avoir elle-même tué son mari Agamemnon. Oreste fut sauvé tout enfant par sa sœur Electre, et, après avoir grandi loin du palais familial, il doit rentrer à Mycènes en terrible justicier. Pour mieux arriver à ses fins, il se fait passer pour mort et ne dévoile sa supercherie qu'en voyant sa sœur se lamenter sur l'urne funéraire où elle croit renfermées les cendres fraternelles. C'est ensuite l'horrible vengeance, longuement, assidûment rêvée, attendue, préparée par Electre, dont le cœur est deux fois meurtri par la mort d'Agamemnon et par la cruauté et l'infidélité de Clytemnestre.

Le poète l'a définitivement campée en quatre vers dès la première scène :

> Ombre superbe et lamentable de mon père,
> Tes meurtriers voudraient bien m'obliger à me taire,
> Mais, moi, jusqu'à la fin, derrière eux, j'aboierai,
> Chienne, fille du meurtre et du malheur sacré.

Le mot est juste, elle aboie. D'un bout à l'autre de la pièce, c'est un aboiement furieux, et qui est d'une obsession hallucinante. Ce rôle a révélé, au Français, une nouvelle et très grande tragédienne en Mme Silvain, qui, sans aucune rouerie de composition, se donne à sa « création » avec un emportement inégalé jusqu'ici par ses pareilles. On y sent l'ivresse du triomphe. Elle a, dans ses voiles noirs, tantôt des souplesses félines, tantôt des attitudes sculpturales. Et elle ne psalmodie pas les vers. Enfin !

Edouard Trogan.

CHRONIQUE POLITIQUE

« Nous sommes dans l'incohérence, en plein : » M. Clémenceau le disait à la Chambre, le 30 janvier, dans l'étrange discours où il censurait tout à la fois M. Briand, la loi de Séparation, la politique religieuse du gouvernement et, conséquemment, la sienne. Il aurait pu le répéter, le 16 février, au Conseil des ministres. C'était encore l'incohérence et l'imprévu, puisque, l'acte de pacification que M. Briand négociait, M. Clémenceau ne le désapprouvait que quand le succès en semblait presque certain. M. Clémenceau s'était reposé, seize jours, de sa fiévreuse agitation. Il avait assisté à l'œuvre de M. Briand avec un calme, qui, chez un homme comme lui, pouvait paraître un témoignage d'acquiescement, de bienveillance même. Et le voilà qui se relève pour militer contre M. Briand, contre les évêques, contre Rome, sous le prétexte que le contrat dont M. Briand avait façonné le modèle était intangible et que les maires ne pouvaient pas en accepter un autre; le voilà interrompant les négociations; le voilà qui annonce, par tous les échos de son cabinet, qu'il voulait, le mardi 19 février, un grand débat, à la Chambre, sur la question religieuse tout entière. Devait-on s'étonner beaucoup de ce sursaut brutal de M. Clémenceau? Peut-être le souvenir des excuses qu'il avait présentées à M. Briand, le 30 janvier, avait-il mordu tout à coup son irritable amour-propre. Mais, même magnanime, même oublieux de l'injure qu'il avait faite à son collaborateur, M. Clémenceau avait professé une politique religieuse tellement différente de celle que M. Briand pratiquait, qu'il fallait, tôt ou tard, que l'une éliminât l'autre. Et si, M. Clémenceau, jaloux de garder le pouvoir, avait résolu d'évincer M. Briand, par quel meilleur moyen que de se montrer intraitable, vers la dernière heure, et de flatter la manie sectaire de la majorité, en proférant contre l'Eglise, dans une diatribe sarcastique et déclamatoire, une implacable déclaration de guerre? M. Clémenceau pouvait, dans le pessimisme de son dépit, s'y croire forcé par la circonstance. Il voyait les amis de son ministère de plus en plus divisés, parce que les uns se défiaient de lui, de sa fougue anticléricale, de son intransigeance, et les autres, de M. Briand, qu'ils surnommaient ironiquement le « Conciliateur »; les socialistes s'enthousiasmant pour l'impôt sur le revenu pré-

paré par M. Caillaux, tandis que les radicaux s'en inquiètaient, jusqu'à l'irritation; M. Combes complotant, presque en pleine lumière, et plus d'une vingtaine d'anciens ministres conspirant, par groupes mobiles. Ces intrigues énervaient M. Clémenceau, ces menaces l'exaspéraient. Selon son habitude, il voulait en finir promptement et la nouvelle se répandait que ce serait le 19, par le duel parlementaire auquel il provoquait M. Briand.

Il faut se rappeler les préliminaires. On avait pu croire que, le contrat de location proposé aux municipalités par les évêques étant légal, le gouvernement laisserait faire les municipalités, doublement libres de l'accepter ou non, en vertu des lois de 1884 et de 1907. Il n'en a rien été. M. Briand a contesté que la transmission du bail de jouissance pût s'opérer de plein droit, le jour où le premier titulaire, autorisé par son évêque à signer le contrat, manquerait, pour cause de déplacement ou de mort. M. Briand exigeait qu'à chaque changement de curé, le nouveau venu obtînt « l'adhésion » du maire; sans cette « adhésion », le contrat ne serait pas continué au successeur désigné par l'évêque. Dans ces conditions, le *veto* du maire pouvait remettre en question la validité même du contrat; le culte n'avait plus de garantie pour sa sécurité, pendant une période même de dix-huit ans. Certes, les évêques ne pouvaient pas admettre que, pour accueillir dans l'église le curé nouvellement nommé, le maire dût lui donner son investiture, d'abord en vérifiant le titre du curé, puis en lui notifiant son « adhésion ». Il y avait, là, une menace pour l'autorité hiérarchique de l'évêque. Ce serait aussi, semblait-il, une occasion de conflits qui interrompraient la continuité du culte public. Qu'était-ce que cette « adhésion » qu'il faudrait mériter et obtenir? Serait-ce le bon plaisir du maire qui la définirait? Faudrait-il que le curé lui plût, politiquement ou même religieusement, pour être agréé? Suffirait-il que le curé lui notifiât sa qualité, en déclarant qu'il prenait la suite du contrat signé par son prédécesseur? Serait-on, après la loi de Séparation, dans la nécessité de négocier, d'intervalle en intervalle, un concordat dans chaque commune, et finirait-on par avoir autant de concordats qu'il y aurait de municipalités et de paroisses? Ces questions n'avaient pas ému M. Briand. Il s'était hâté d'adresser aux préfets, pour eux-mêmes et pour les maires, quatre modèles de contrat qui spécifiaient l'obligation imposée aux curés de « solliciter l'adhésion nouvelle du maire », dans le cas où la jouissance de l'église ne serait pas « demandée » par eux, « au nom d'une association ». Tel était le litige suscité par M. Briand. Cependant la difficulté ne paraissait pas si dirimante que, dans une sincère pensée de conciliation, on ne pût chercher

une formule qui réglât entre le maire et le nouveau curé la transmission du contrat; et c'est cette formule qu'avaient élaborée le cardinal-archevêque de Paris et le préfet de la Seine, M. de Selves, investi de la confiance non seulement de M. Briand, mais de M. Clémenceau; et c'est aussi cette formule que, brusquement, M. Clémenceau rejetait, à l'heure où, presque consentie de part et d'autre, elle commençait l'accord.

La Chambre devait se prononcer sur la politique de M. Clémenceau et sur celle de M. Briand, dans la séance du 19 février : M. Clémenceau en avait informé le public, par ses confidences les plus indiscrètes. C'était, fatalement, la crise ministérielle. Tout à coup, la veille, on apprend, par une note de l'agence Havas, que, dans la matinée, « un échange de vues a permis de constater un accord complet entre tous les membres du gouvernement ». Lequel, de M. Clémenceau ou de M. Briand, avait fléchi? Quelle combinaison les avait réconciliés? On l'ignorait encore, au commencement de la séance. Il s'agissait de savoir si, cet « accord » établi, dans un conciliabule, entre les ministres, s'établirait aussi facilement, dans une discussion publique, entre le ministère et sa majorité. L'éloquence persuasive de M. Briand et, plus encore, l'intérêt supérieur de sa politique ont eu cet effet. Les radicaux-socialistes ne lui ont opposé, il est vrai, aucun adversaire sérieux. C'était un premier signe de leur impuissance. Et, si leurs deux orateurs, M. Paul Meunier et M. Guieysse, ont pu sans peine amuser leur verve à signaler, dans la politique de M. Clémenceau, ses variations, ses contradictions, l'acharnement avec lequel ils ont attaqué la hiérarchie épiscopale, réclamé une légalité qui facilitât le schisme, a plutôt servi la modération de M. Briand et donné à ses protestations de tolérance, de justice, de respect, un caractère réel de fermeté. Il a plus nettement affirmé que jamais sa « politique d'apaisement »; il l'a même plus expressément exposée que dans la séance du 30 janvier. Sa parole avait un accent de sincérité qui n'avait pas encore vibré ainsi sur ses lèvres. On sentait dans son discours la maîtrise dont il avait conscience, devant M. Clémenceau lui-même, qui l'écoutait, dans une attitude résignée, et qui, de temps en temps, l'applaudissait avec ostentation. C'est bien, cette fois, que la majorité aurait dû faire à M. Briand l'honneur de décréter l'affichage de ce discours. Du moins, par 370 voix contre 34, la Chambre a voté un ordre du jour qui « approuvait » les « déclarations » du « gouvernement », c'est-à-dire de M. Briand. Le ministère pouvait donc, après la fantasque imprudence de M. Clémenceau, continuer son existence, devenue si précaire. En se taisant, M. Clémenceau s'était vaincu lui-même; il eût été plus

complètement vaincu encore, s'il avait combattu M. Briand. Son prestige a diminué ; celui de M. Briand a grandi. Mais peu importe. Si nous pouvons nous féliciter que la politique d'apaisement l'ait emporté et si nous devons recueillir, non sans mainte réserve, les déclarations de M. Briand, nous n'en avons pas moins à regretter ce débat. Débat fâcheux, parce qu'il aura prolongé le conflit, après avoir failli l'aggraver. Débat inutile, puisqu'il ne pouvait avoir une sanction législative que si la Chambre revisait la loi de 1907, qui autorise le contrat de jouissance, et la loi de 1884, qui permet aux maires de passer un bail, pour une période de dix-huit ans : le contrat reste légal, les maires restent libres. Débat, enfin, troublant pour le pays, qui est las de ces incartades, de ces coups de main sectaire, de ces disputes ministérielles, de ces complots parlementaires, et que le gouvernement induit à douter de sa bonne foi ou de sa bonne volonté. Seulement, M. Briand se trouve maintenant plus maître de ses « tractations », pour déterminer, avec le cardinal archevêque de Paris, la formule finale du contrat qui doit, en respectant la hiérarchie de l'Eglise et en assurant la permanence du culte public, constituer l'accommodement propre à préparer la paix. Nous allons voir M. Briand à l'œuvre. Espérons que, loyalement et logiquement, il se gardera de démentir les promesses libérales de son discours.

M. Briand avait commis une faute très grave, en livrant, par sa loi du 2 janvier, le sort de l'église et du clergé à chaque municipalité. S'il a voulu ainsi décharger l'Etat de sa responsabilité, dans la guerre religieuse qui pourrait s'engager, de commune en commune, il s'est trompé : faite par le maire avec l'assistance du préfet, cette guerre n'en devait pas moins être imputable au ministre. On a pu constater, en quelques semaines, combien les municipalités que déjà leur esprit de secte disposait à sévir contre le clergé, avaient été fanatisées par cette loi. Longue serait l'énumération de leurs fantaisies, de leurs violences. Ici, le maire, *manu militari*, chasse du presbytère le curé, dans un délai de vingt-quatre heures, sans pourparlers; son grief est très simple : trop de catéchisme. Là, le maire nomme un « régisseur » pour garder l'église, ou bien il prétend louer lui-même, par son propre office, les bancs et les chaises de l'église; ou bien il défend au curé de recevoir aucune offrande, de quêter un seul denier pour le culte, au domicile de ses paroissiens. Ailleurs, furieux de n'avoir pu enlever au curé les clefs de l'église, il en remplace nuitamment les serrures et il la ferme : plus de culte. En tel ou tel endroit, c'est un maire qui ordonne la vente immédiate de

l'église. C'en est un autre qui s'empresse de renverser le calvaire du cimetière. C'en est un autre qui interdit le service funèbre d'un catholique ou qui commande celui d'un excommunié; ou qui ne veut pas qu'un cercueil soit déposé dans une chapelle de l'église, en attendant la cérémonie; ou qui expulse de l'église le curé, pour procéder librement à la célébration d'un enterrement civil, et qui, groupant autour de lui la famille du défunt, parodie la messe. Plus loin, un maire qui rend obligatoire l'enterrement civil : l'instituteur conduit le cortège et prononce devant le cercueil une oraison funèbre purement matérialiste. Dans mainte commune, le maire prohibe la sonnerie des cloches : plus même d'Angelus. Il en est qui décident que les cloches sonneront pour l'enterrement civil « dix minutes », comme pour l'enterrement religieux. Attendons-nous à voir, tôt ou tard, une de ces municipalités qui en veulent aux cloches, parce qu'elles sonnent pour le culte, s'en prendre aux clochers, parce qu'ils élèvent trop haut la maison de Dieu, par dessus toutes les autres, et décréter démocratiquement, comme la première Commune de Paris, qu'il faut « abattre les clochers qui, par leur domination sur les autres édifices, semblent contrarier les principes de l'égalité ». Voilà déjà bien des excès. M. Briand les avait-il prévus? M. Clémenceau les avait-il souhaités? Est-ce là une application supportable de leur seconde loi de Séparation?

De pareils actes, présages alarmants de ce que serait, bientôt, la guerre religieuse, si le gouvernement la favorisait, légitimaient spécialement la défiance des évêques et leurs précautions. Mais les événements leur ont apporté une consolation, sans doute inattendue de nos gouvernants. Le contrat des évêques a eu la vertu de mettre les populations en contact avec la réalité de la loi de Séparation. En 1905, le Parlement ne consentit à consulter ni les municipalités, ni les populations, directement. Eh bien! ce referendum s'accomplit, grâce au contrat des évêques, municipalité par municipalité. Et nous avons ainsi la preuve qu'en 1905, les populations bien informées auraient désapprouvé la loi de Séparation. Au moins, leur témoignage marque-t-il aujourd'hui, leur volonté de conserver leur culte. Ce referendum municipal équivaut presque à un plébiscite catholique. M. Briand, loin de rester neutre, s'est montré hostile à cette manifestation. Il a essayé d'intimider les maires. Il a envoyé aux préfets une circulaire qui leur enjoignait d'aviser « télégraphiquement les » maires d'attendre, « à très brève échéance », ses « instructions sur les conditions à observer pour la validité des contrats ». Cette pression n'a pas été aussi vaine qu'elle l'aurait dû; elle a même été efficace, puissante, dans maint département. Timides comme des fonc-

tionnaires, beaucoup de ces maires qui se sont habitués à servir le gouvernement, tous les gouvernements, avec la docilité la plus passive, ont ajourné leur décision : dans l'Isère, 336; dans la Charente, 126. Il en est même qui, comme dans la Charente-Inférieure, ont confessé qu'ils voulaient, au préalable, connaître « les ordres » du préfet. Mais le plus grand nombre a passé outre. Courageusement, le maire de Nancy a dit à son Conseil municipal ce que les maires auraient pu dire partout : « Vous êtes souverains, messieurs, pour régler les conditions de ce contrat. Vous n'avez point, notamment, à tenir compte de la prescription de la circulaire relative à la transmission de la concession au successeur du curé concessionnaire et à subordonner la transmissibilité de la jouissance à l'existence d'une association cultuelle ou autre quelconque. » Dans les refus mêmes a régné l'incohérence du jour, l'anarchie. Certains maires ont invoqué, pour leurs refus, la loi du 9 décembre 1905, parce qu'ils considéraient la loi du 2 janvier 1907 comme non avenue. M. Combes, maire de Pons, s'est distingué, lui, par son originalité. Ni refus de sa part, ni acceptation. Il juge inutile tout contrat, soit celui de l'évêque, soit celui du ministre, pour assurer à MM. les Curés de Pons la libre jouissance de leurs églises. « Il entre, leur déclare-t-il, tout à fait dans les sentiments de l'Assemblée (celle qui a voté la loi du 2 janvier) de laisser pratiquer le culte catholique en complète liberté et de s'abstenir de toute mesure pouvant avoir l'apparence d'une intervention quelconque dans une matière qui concerne les catholiques seuls. » Et, ainsi, il semblait que M. Combes, aussi tolérant, quand il ambitionne le pouvoir, que sectaire, quand il l'exerce, donnât à M. Briand une leçon de libéralisme. Mais c'était plutôt un mot d'ordre que, par son exemple, il donnait à son parti : point de contrat pour le maire, dès lors point de garantie pour le curé; M. Combes ménageait tout simplement à son arbitraire, à sa perfidie, la malfaisante disposition du lendemain. Le nombre des refus, d'après la statistique encore incomplète qui a été publiée, paraît minime, parfois insignifiant : ainsi, 11 refus contre 580 acceptations, dans le diocèse de Lyon; 18 contre 220, dans celui de Toulouse; 6 contre 244, dans celui de Tarbes; 10 contre 180, dans celui d'Auch; 39 contre 195, dans celui de Nancy; 21 contre 191, dans celui de Langres; 9 contre 92, dans celui de Verdun; 4 contre 250, dans celui d'Alençon; 5 contre 200, dans celui de Caen; 13 contre 367, dans celui de Séez; 1 contre 244, dans celui de Quimper; 3 contre 278, dans celui de Saint-Brieuc; 5 contre 228, dans celui de Vannes. L'immense majorité des maires ont accepté le contrat des évêques. Presque tous ceux qui, par peur de se mettre en désaccord avec leur

préfet, ont réservé leur réponse, ont attesté, dans leur hésitation, que, laissés pleinement libres, ils auraient souscrit à la formule épiscopale. Même des municipalités socialistes n'ont pas voulu que la commune perdît l'usage de son église. La question s'est posée avec une simplicité qui aurait scandalisé, sinon M. Briand, du moins M. Clémenceau : « Nous avons une église, nous avons une religion; nous voulons les garder. » Il est donc instructif, pour nos gouvernants, ce referendum. Il l'est aussi pour nos évêques et pour nous. La France était-elle aussi insensible à la loi de Séparation qu'elle le paraissait? On l'affirmait, autant et plus qu'on ne le niait. Etait-elle indifférente à son culte? Etait-elle plus catholique ou moins catholique qu'on ne pensait? Qu'est-ce qui, derrière les apparences du siècle, subsistait du catholicisme dans le fond de l'âme des populations? Voilà une première réponse.

C'est une révolution financière que M. Caillaux entreprend, avec son projet d'impôt sur le revenu. M. Caillaux supprime nos contributions directes, lesquelles se réglaient sur les signes extérieurs de la richesse. Il les remplace par des taxes qui atteindront le revenu intégral de chaque citoyen. L'impôt sera en partie progressif. Hier, on l'appliquait aux choses seulement; demain, ce sera aux personnes. Voilà le principe fiscal de M. Caillaux. Il institue le régime de l'impôt double. D'abord, il établit un impôt général qui concerne les valeurs mobilières, les revenus du travail, les revenus de l'industrie, ceux du commerce, ceux de l'agriculture. Puis, à ces cinq catégories de l'impôt général il superpose, supplémentairement, l'impôt qui s'appellera l'impôt « global ». C'est-à-dire qu'après avoir prélevé sur chacun des revenus du contribuable une taxe spéciale, il additionne ces revenus et prélève sur la totalité une autre taxe. Voyons les chiffres, dans le détail. Valeurs mobilières : les titres au porteur paieront 11 pour 100; les titres nominatifs, 5 pour 100. Revenus du travail : M. Caillaux veut bien ne leur prendre que 3 pour 100, au dessus d'un minimum qui variera de 1250 à 2500, selon les lieux. Revenus industriels et commerciaux : 3 pour 100, sans exemption aucune. Revenus agricoles : 3 pour 100 aussi, avec exemption de la taxe, en faveur de l'agriculteur à qui son exploitation ne procurera pas plus de 1250 francs de bénéfices. Impôt global : 4 pour 100. M. Caillaux est féroce dans sa convoitise fiscale. Oublieux de la parole que donna la France par la loi du 9 vendémiaire an VI, il impose la rente. Non que M. Caillaux veuille exercer la moindre retenue sur le coupon du rentier, au guichet du Trésor. Il est plus délicat. Il attend le rentier à son domicile. Là, il impose une première fois, la rente, parce qu'elle

est un revenu mobilier, et une seconde fois parce qu'elle est un élément du revenu global. Si Mirabeau vivait, il redirait à M. Caillaux ce qu'il disait, en 1790, à l'Assemblée nationale : « Quand les créanciers de l'Etat ont aliéné leurs fonds dans l'acquisition de rentes, soit viagères, soit perpétuelles, ç'a été sous des conditions qu'ils ont regardées comme inviolables. Or, une de ces premières conditions, c'est qu'en aucun cas, pour aucune cause, il ne serait fait de retenue sur ces rentes... On vous propose d'imposer des rentes qui n'existent que parce qu'elles ont été déclarées non imposables... Si vous manquez une fois à vos engagements, si vous prouvez d'une manière éclatante qu'on ne peut plus se fier à votre parole, qu'il n'est aucune manière de transaction, aucune précaution possible à prendre pour se mettre à l'abri de vos subterfuges, calculez alors, si vous le pouvez, tous les avantages que vous foulez aux pieds à la fois, sans compter l'honneur national, qui est le premier de ces avantages. »

La procédure financière qu'instaure M. Caillaux, dans ce pays « de petits propriétaires, de petits rentiers, de petits employés », de petits industriels et de petits commerçants aussi, tous très soucieux de leur indépendance laborieuse, tous très jaloux des secrets de leurs bureaux et de leur ménage, répugne à nos mœurs et à nos traditions : le Français ne saurait supporter, avec la patience du Prussien, l'ingérence des agents du fisc dans ses affaires personnelles. Or, les déclarations que M. Caillaux exige des propriétaires fonciers (ils sont sept millions) créeront un état individuel de leurs fortunes. Pour apprécier les bénéfices industriels et commerciaux, fonctionnera une « commission d'hommes compétents choisis par le préfet, sur la proposition des Conseils municipaux »; de même, pour évaluer les bénéfices agricoles. C'est, partout, la politique prête à prévaloir sur l'équité. C'est, partout, l'inquisition fiscale. M. Caillaux ne s'en contente même pas. Il introduit l'inspection du fisc dans les établissements de crédit : ses agents y feront leurs investigations; ils y constitueront, pour chaque déposant, pour chaque signataire d'un bordereau de coupons, une fiche fiscale, son casier. Comme si M. Caillaux voulait chasser à l'étranger les capitaux français, avec la clientèle de nos banques nationales. Encore M. Caillaux se trompe-t-il, quand il affirme que son œuvre sera démocratique, parce que sa réforme sera égalitaire. Ce n'est pas réaliser l'égalité que d'assujettir à l'impôt un seul citoyen sur 80; ce n'est pas satisfaire à l'idéal républicain que de dispenser de l'impôt une telle masse de citoyens, dans un pays où, par intérêt autant que par vertu civique, chacun doit, dans la mesure de son effort et de ses moyens, coopérer au service du bien général, participer à

la vie de l'Etat et à sa prospérité. Il s'en faut, d'ailleurs, que cet impôt sur le revenu, avec sa première formule, épargne tous les petits contribuables. Il pèsera sur les revenus moyens (de 6000 francs à 12 000), qui sont les plus nombreux en France. Les gros lui échapperont, par delà la frontière. Et quel sera, pour le budget de l'Etat, l'avantage présumable du système de M. Caillaux? Nos contributions actuelles rapportent 690 millions. L'impôt sur le revenu en produira 694. C'est pour un profit de 4 millions que M. Caillaux bouleverse la situation économique de la France! En définitive, M. Caillaux ne contente que le collectivisme, dont la doctrine veut que l'impôt soit non seulement un instrument de nivellement financier, mais d'expropriation sociale. Le système de M. Caillaux promet aux collectivistes cette « comptabilité exacte des revenus capitalistes et bourgeois », avec laquelle, selon l'espoir de M. Jaurès, « il sera possible de calculer plus sûrement quels sacrifices peuvent être demandés aux classes possédantes et privilégiées, pour alimenter les œuvres de solidarité sociale ». Cette perfectibilité de l'impôt sur le revenu est encore plus effrayante, pour la paix du pays, que les impositions elles-mêmes de M. Caillaux, pour la richesse publique. La Chambre, quelle que soit sa majorité, acceptera-t-elle ce projet? Nous ne le pensons pas. L'alarme est presque universelle. Il ne se peut pas que la Chambre brave un mécontentement que déjà les électeurs expriment au Sénat avec tant de résolution.

Les élections du Reichstag auraient pu instruire les socialistes français. C'est l'internationalisme que les électeurs ont réprouvé par une telle condamnation des socialistes allemands. Même à supposer que M. de Bülow et l'empereur aient exagéré leur joie; que les harangues qu'ils ont prononcées, sur les balcons de leurs palais, aient été plus théâtrales que tragiques; que leurs métaphores hippiques et belliqueuses ne soient pas si menaçantes qu'elles l'ont paru dans la circonstance, il n'en reste pas moins certain que, selon le mot de Guillaume II, l'Allemagne « a conscience d'avoir fait son devoir envers la patrie », en infligeant au socialisme cet échec, et que ces élections ont surexcité son orgueil, le sentiment de sa force. C'est elle, l'Allemagne tout entière, qui, avec la foule, applaudissait la fanfare impériale : « Non seulement, nous irons à cheval, mais nous abattrons, sur notre passage, tous les obstacles qui nous seront opposés. » Leçon inutile. Les socialistes français continuent leur antimilitarisme, par des bravades tristement licencieuses. La Confédération du Travail publie, dans sa gazette officielle, un appel véhément qui adjure les conscrits de « faire grève » contre « le crime » de la guerre; elle leur dénonce l'armée comme « la protectrice

le l'exploitation humaine »; elle leur enseigne que « la caserne doit être l'école de la révolte ». En même temps, sur les murs de Paris, des affiches rouges les invitent à la désertion. Et, dans les régiments, çà et là, cette prédication de l'antimilitarisme opère, par des actes d'indiscipline ou même des actes de brigandage. Et le gouvernement n'ose pas sévir : son « Protecteur », M. Jaurès, et le parti socialiste couvrent de leur indulgence l'antimilitarisme. Pas plus dans le Parlement que dans la rue, ce parti n'a le sens de l'intérêt national. Si, à la Chambre, M. Rouanet et M. Meslier, interpellent le ministre des finances sur des spéculations de bourse, c'est, en réalité, pour attaquer le gouvernement russe, pour déblatérer contre son crédit, pour diffamer le tsar, pour faire l'apologie de l'assassinat politique. Peu leur importe que la Russie soit l'alliée de la France et que cette alliance, qui fut la nécessité d'hier, reste la nécessité de demain. M. Pichon et M. Caillaux ont protesté. Il est cependant regrettable que M. Delcassé ait dû les stimuler. Députés ou même ambassadeurs, nous n'avons pas plus le droit d'intervenir, soit par des remontrances, soit par des « conseils », dans la politique intérieure de la Russie, que les Russes dans la nôtre. Les socialistes français ont invoqué ce principe, chaque fois que leur parti en a eu besoin. M. Jaurès aurait pu leur rappeler cette règle et morigéner un peu M. Rouanet, M. Meslier. Mais ce genre d'autorité, qui implique quelque patriotisme, manque à M. Jaurès, depuis le jour où, dans la fameuse lettre qu'il écrivit à l'Italien Costa, il osa se réjouir que la Triplice servît de contrepoids à l'alliance franco-russe. M. Jaurès doit maintenant savoir, par l'affaire du Maroc, que la France n'a pas à dédaigner l'assistance de la Russie. Il doit aussi savoir, par les élections du Reichstag, le peu que vaudrait actuellement, pour le maintien de la paix, l'influence du parti socialiste. Il est allé, après ce débat, débiter, à Lyon, un discours où il a dit, presque avec l'âme d'un patriote : « Il ne faut pas que nous cessions d'être une France toujours plus éclatante d'espérance et de liberté, de telle sorte que, si l'on attaque ce pays, il se lève et dise, si l'on veut éteindre ce foyer de justice : Halte-là! Nous ne le permettrons pas! » Le « Halte-là » de M. Jaurès n'est qu'un mot oratoire. Cri tardif d'une sentinelle impuissante, qui ne se dresserait devant l'ennemi qu'après avoir, la veille, en tournant le dos à la frontière, applaudi ceux qu'elle voyait bafouer le drapeau, affaiblir et décourager l'armée, renier et trahir la patrie.

Auguste Boucher.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Alfred de Musset : I, *L'homme et l'œuvre, les camarades.* — II, *Les femmes*, par Léon Séché. — 2 vol. in-8°. (Librairie du Mercure de France.)

Sous ce titre, M. Léon Séché a mis en œuvre des documents inédits variés. Retrouvant dans l'ascendance de Musset la Cassandre de Ronsard et une du Bellay, il a indiqué un rapprochement entre l'auteur des *Nuits* et les poètes de la *Pléiade*. Surtout, il s'est attaché à replacer Musset dans ce qu'il appelle son atmosphère propre, celle où s'est agitée la *Bohème dorée* de 1835 à 1860.

Tous ceux qui ont côtoyé ce monde de plaisir et d'arrogante fantaisie ne lui ont pas pour cela appartenu; c'est en lui pourtant que l'idéalisme du mouvement romantique primitif est allé se transformer ou se perdre, sous l'influence de l'esprit d'indiscipline morale et sociale soufflé par la révolution de 1830, et du besoin de jouissance réveillé par l'essor de la richesse.

Tandis que la plupart de ses compagnons de vie ont fini en agitateurs démocrates, en sceptiques ou tout simplement en bourgeois lassés, Musset est du petit nombre de ceux qui sont morts du mal par eux chanté. Plus que d'autres aussi, il était physiquement un malade; certains documents de M. Séché le confirment. L'attrait spécial et aussi l'infériorité de ses plus belles œuvres, c'est de ressembler aux fruits magnifiques que portent certains arbres atteints au cœur d'une lésion qui va les faire périr.

D'intéressantes illustrations documentaires enrichissent ces deux volumes, entre autres la reproduction d'un bien curieux portrait de la Malibran, par Bouchot. — Ch. de Loménie.

Catéchisme expliqué aux enfants du peuple, par l'abbé Moret, nouvelle édition. — 1 vol. in-12. Chez l'auteur, à Saint-Menoux (Allier).

Il n'est pas un catholique qui ne sente, aujourd'hui plus que jamais, le besoin de bien connaître sa religion. Or, elle n'est plus enseignée à l'école; on peut même dire que, dans la plupart des cas, elle y est systématiquement décriée. Il y a là plus qu'une lacune à combler : c'est une plaie qu'il faut guérir. Mais quelles ne sont pas les difficultés de la tâche! M. Moret s'est appliqué à les aplanir. Son livre, plein de doctrine, clair, d'un style facile, précis sans sécheresse, populaire sans trivialité, semé de récits attachants qui gravent par le fait l'idée et le précepte dans les esprits, est certainement, sinon le meilleur, au moins l'un des meilleurs manuels d'instruction religieuse que l'on puisse conseiller.

Poèmes, par Pierre Chaine. Un vol. in-12 (Sansot.)

M. Pierre Chaine déclare dans sa préface qu'il n'est point un novateur et il se réclame de l'école symboliste, dont il condamne les exagérations, mais adopte les principes. En fait, il apparaît heureusement comme un élève très indépendant. Si l'on retrouve parfois dans son œuvre une atmosphère connue, jamais pourtant on ne saurait dire qu'il imite quelqu'un. Et des poèmes comme *le Puits*, *le Moulin*, *les Oiseaux* révèlent une personnalité déjà nettement différenciée. Celui qui les a écrits peut travailler avec confiance : son effort, bien orienté, atteindra le but.

Gerbet, par Henri Brémond. 1 in-12. (Bloud.)

Sans les *Récits d'une Sœur*, l'abbé Gerbet aurait été oublié; et encore le livre émouvant de Mme Craven ne faisait-il point connaître la valeur de l'apologiste. C'est cette valeur que M. l'abbé Brémond nous rappelle ou plutôt nous révèle. L'injuste oubli a été profitable à Gerbet, car il le fait paraître aujourd'hui d'autant plus original et plus actuel : l'exhumation semble une naissance. Nous n'avons point la place nécessaire pour analyser une telle œuvre. Disons seulement que le disciple de Lamennais sut discerner et développer tout ce qui était orthodoxe et viable dans la pensée de son maître.

Demi-fous et Demi-responsables, par le Dr Grasset. 1 vol. in-8°. (Alcan.)

Dans cet ouvrage plein d'originalité, le Dr Grasset établit l'existence de folies partielles. Il montre que celles-ci peuvent fort bien s'accorder avec la supériorité intellectuelle. Des exemples pris dans l'histoire des lettres, des sciences et des arts éclairent ce livre vraiment attrayant et suggestif.

Ce qui demeure, par Bertrand de Jarzé. Un vol. in-12. (Juven.)

Il y a bien des invraisemblances dans ce roman qui est, croyons-nous, une œuvre de début. Mais l'intérêt ne languit jamais; et, particularité aussi rassurante pour l'avenir que curieuse à observer, ce sont les scènes les plus difficiles, les plus périlleusement délicates, qui semblent le mieux réussies.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — L. DE SOYE ET FILS, IMPR., 18, R. DES FOSSÉS S.-JACQUES.

LES ÉLECTIONS

ET L'ESPRIT PUBLIC EN ALLEMAGNE

Les Allemands nous reprochent volontiers d'ignorer leur langue, leur histoire, leur droit, leur philosophie, leur littérature, leurs mœurs, en un mot toutes les sources où s'alimente la sensibilité de leur race, tous les éléments dont se compose leur caractère national. Nous connaissent-ils mieux, ou nous méconnaissent-ils moins? Ce serait un magnifique sujet de querelle. Si l'on pourrait la vider, la chose est incertaine; mais à l'allumer et à la soutenir avec de solides raisons il y aurait intérêt. De cette immense entreprise nous retirerions, les uns et les autres, des bénéfices de plusieurs sortes, dont le plus net serait, sans doute, une leçon d'humilité intellectuelle.

Ils se vantent aussi d'être mieux informés de nos affaires intérieures que nous ne le sommes des leurs. L'évidence a rendu pendant longtemps toute controverse inutile sur ce point. Les nouvelles, les événements, les « scandales » de Paris tiennent dans les livres, les revues, les journaux allemands une place qui suppose de nombreux moyens d'information et qui rend témoignage de préoccupations diverses, constantes, toujours « patriotiques ». Cependant, l'alerte de 1905 a surexcité notre curiosité pour les choses d'Allemagne et, puisqu'on ne la peut rayer de la carte du monde que par fiction diplomatique, nous semblons prendre le parti plus sage de la regarder vivre chez elle, afin de mieux comprendre comment les ambitions, les nécessités économiques, les événements calculés ou soudains et tous les autres facteurs qui conditionnent l'esprit public à l'intérieur décideront de ses actes à l'extérieur.

Il est de très bon augure que la presse et le public français aient mis quelque passion à suivre la campagne électorale en Allemagne et se soient inquiétés d'interpréter les résultats. Nous voudrions exposer ici, brièvement, l'ensemble des raisons

pour lesquelles les élections allemandes devaient nous intéresser. Il faut les chercher, en premier lieu, dans les circonstances où le Reichstag fut dissous. Le décret de dissolution tomba comme une masse lourde dans une opinion publique en fermentation; pour expliquer le remous d'idées et de sentiments qu'il y produisit, il est nécessaire d'énumérer et de situer en fonction les unes des autres les questions qui agitaient les esprits à ce moment-là. Cela nous permettra de voir pourquoi le résultat des élections fut une surprise et dans quelle mesure il est un succès pour le gouvernement. La leçon jaillira toute seule du rapprochement des faits.

*
* *

Le Reichstag fut dissous le 13 décembre 1906. Le Centre et les socialistes avaient formé, avec le renfort des Polonais, des Alsaciens-Lorrains et des Hanovriens irréductibles, une majorité de circonstance pour repousser la demande de crédit supplémentaire destiné à couvrir les dépenses militaires de l'expédition du Sud-Ouest africain, pendant la fin de l'année budgétaire courante. La commission du budget proposait de réduire, dès le 31 mars 1907, l'effectif de 8000 hommes à 2500 et de ramener de 29 200 000 marks à 20 millions les crédits nécessaires à la pacification de la colonie. S'il n'y avait eu qu'un désaccord portant sur le nombre d'hommes et de marks, il eût été facile de combiner dans les couloirs, selon la coutume, des additions et des soustractions satisfaisantes. Mais cette question de chiffres était compliquée de puissante idéologie.

Un homme inconnu s'était, depuis peu, dressé à la tribune du Reichstag. On l'appelait M. Dernburg tout court. Contre deux députés du Centre, M. Rœren, conseiller de justice, et M. Erzberger, économiste chrétien, qui dénonçaient certains scandales au nom de certains principes, il avait plaidé pour les marchands, les banquiers, les « réalistes », l'affaire des colonies. Ses discours eurent un retentissement que les chiffres et les faits fournis par la *Wirtschaftpolitik* ne sauraient expliquer. Ils déchaînèrent un enthousiasme dont il importerait, pour comprendre le sens des événements postérieurs, de suivre le cheminement jusqu'aux vieilles gazettes des petites villes légendaires.

M. Dernburg était le délégué de l'Allemagne nouvelle, chargé d'apporter au Reichstag la formule de l'impérialisme mercantile : « Je ne fais pas de politique, dit-il. J'ai chassé les politiciens du département des colonies et ils doivent rester dehors. Messieurs, l'administration des colonies est une affaire écono-

mique, commerciale [1]. » A l'Allemagne d'autrefois qui prêtait une oreille attentive, il jeta des paroles qui firent monter du fond de son passé des ressentiments anciens. Membre du gouvernement, il dénonça un « gouvernement d'à côté ». Autour de ce mot meurtrier s'assemblèrent toutes les espérances d'un second *Kulturkampf* contre la domination du Centre catholique.

C'est un événement considérable que Guillaume II, roi de Prusse, ait choisi ou accepté M. Dernburg, petit-fils d'israélite, fils de pasteur et manieur d'argent, pour exercer une si haute fonction dans l'Etat. Par cette lézarde faite au vieux système politique prussien passeront désormais des forces à qui de hautes barrières historiques avaient interdit jusqu'ici l'accès du pouvoir; elles représentent d'incalculables énergies de transformation sociale, de révolution politique. « Je n'ai aucun passé à défendre, j'ai seulement à chercher un avenir [2] », déclara M. Dernburg le 3 décembre. Cette incidente, perdue dans un débat sur les colonies, le déborde; elle domine le tumulte qu'il provoqua. Il faut la retenir comme la signature d'un temps où l'Allemagne inquiète cherche la voie la plus favorable au déroulement de destinées.

Le prince de Bülow avait mis beaucoup d'ironique bonne grâce à souvent céder aux exigences des partis. Cette fois, un esprit public nouveau lui coupait la retraite; il refusa de négocier avec le Centre. Le directeur des colonies avait communiqué certains petits papiers confidentiels; le chancelier les fit publier dans l'officieuse *Gazette de l'Allemagne du Nord;* l'un avait argumenté avec âpreté, l'autre devint menaçant.

Il ne s'agit pas de quelques millions, dit-il... Il s'agit de notre prestige dans le monde et de notre honneur militaire... On a dit que je redoutais avant tout une crise intérieure. J'ai fait démentir cette sottise... Il y a des situations où reculer devant une crise serait un manque de courage, une faute contre le sentiment du devoir. Si vous voulez la crise, vous l'aurez. *Les partis peuvent accepter ou repousser les crédits, parce qu'ils n'ont aucune responsabilité.* On vient de dire, il y a quelques instants, que je ne dirigeais pas, mais que je me laissais diriger, que je ne faisais qu'exécuter des ordres supérieurs, que l'expédition du Sud-Ouest africain était une sorte de sport militaire. C'est un odieux mensonge. Personne ne me contraint, personne ne me pousse... Il ne s'agit pas ici d'une question de politique intérieure, ni d'une opposition entre la volonté du Parlement et une volonté personnelle, mais d'une conviction des gouvernements confédérés, défendue par le chancelier de l'empire, après examen consciencieux... Nous ferons notre devoir avec pleine confiance dans le peuple allemand [3].

[1] *Stenographische Berichte,* 4 décembre 1906, p. 4154.
[2] *Stenogr. Berichte,* 3 déc. 1906, p. 4116.
[3] *Stenogr. Berichte,* 13 déc. 1906, p. 4379.

Le rapporteur, M. Spahn, leader du Centre, avait à faire connaître ses conclusions. « Relativement aux dernières paroles de M. le chancelier, dit-il, je n'ai rien à ajouter en qualité de rapporteur, parce qu'elles n'ont pas été prononcées devant la commission; mais je demande la permission de faire, pour l'honneur des membres de la commission du budget, et aussi, je pense, pour l'honneur de tous les membres de cette assemblée, une très courte remarque : *en ce qui concerne les crédits nécessaires à la politique extérieure de l'Empire, le Reichstag se considère comme pleinement responsable*[1]. » 346 députés sur 397 prirent part au vote. Par 177 voix contre 168 et 1 abstention, la demande de crédit fut repoussée. Quand le président annonça que le chancelier demandait la parole pour donner lecture au Reichstag d'une ordonnance impériale, l'assemblée se leva, et le compte-rendu sténographique porte qu'une tempête d'applaudissements éclata dans les tribunes. Le Reichstag fut dissous « par ordre de Guillaume, par la grâce de Dieu empereur allemand et roi de Prusse, en vertu de la décision prise par le conseil fédéral, conformément à l'article 24 de la constitution de l'Empire ».

Cette crise posait un problème de droit constitutionnel assez important pour que la presse s'attardât, au moins un jour, à le traiter devant l'opinion publique. Le Parlement impérial avait-il, oui ou non, le droit de discuter le budget; en matière de politique extérieure, le Reichstag était-il responsable? Les journaux du Centre, notamment la *Germania* et la *Kölnische Volkszeitung* commentèrent la déclaration de M. Spahn, l'élevèrent à la hauteur d'un principe d'où elle retomba dans l'indifférence générale. La question ne fut pas agitée parce que l'opinion publique allemande, menée par le sens intérieur de l'autorité et docile à l'habitude du commandement, est sourde aux argumentations de cet ordre. Les Allemands sont un peuple de soldats; ils ne sont pas encore une nation de « citoyens ».

*
* *

La presse accueillit la dissolution du Reichstag avec des sentiments divers. Les organes libéraux s'en réjouirent en tant qu'elle leur causait le plaisir d'un « vigoureux coup de poing » donné au Centre, mais ils se demandèrent si le geste était opportun. La *Vossische Zeitung* tenait pour impossible un échec du Centre et croyait au succès des socialistes. La *Gazette de Cologne* écrivait : « Peut-être le chancelier s'est-il flatté que l'on verra tous les partis bourgeois unis contre le Centre, les Polonais et les socia-

[1] *Sten. Ber.*, 13 déc. 1906, p. 4380.

listes. Nous doutons qu'il en soit ainsi. Le gouvernement est-il sûr que les grands appels au sentiment de l'honneur national, qu'il va prodiguer, produiront leur effet? » Le *Berliner Tageblatt*, déjà avant la bataille, parlait de « régler des comptes », ne voulant pas se battre « pour les beaux yeux de M. de Bülow ». Les journaux agrariens étaient pessimistes; ceux du Centre, confiants dans l'organisation du parti, dissertaient sur la possibilité et l'impossibilité d'un nouveau Kulturkampf; les journaux socialistes, admirablement habiles à mener une campagne électorale, communiquaient à leurs adversaires leur foi dans le triomphe de la sozial-démocratie.

Mais, plus importante à noter que cette opinion de la première heure est l'unanimité de la presse qui, à l'exception des feuilles pangermanistes, s'accorda à déclarer que le refus des crédits coloniaux n'avait été que le « prétexte » de la dissolution. Sur le bien fondé de ce prétexte, la *Gazette de Cologne*, oracle de la bourgeoisie libérale, s'exprimait ainsi : « Ce n'est pas sur la question du Sud-Ouest africain ni sur la politique coloniale que la partie va se jouer. Le peuple a d'autres besoins, d'autres vues, d'autres exigences. » On chercha d'autres motifs et l'on voulut les faire tenir dans la situation compromise du chancelier qui, pour se défendre d'une réputation grandissante d'indulgence et de faiblesse que faisait encore ressortir le ton tranchant et l'attitude roide de « ce boursier de Dernburg », avait commis un acte énergique. On tira de l'humeur de l'empereur d'autres explications.

Les raisons d'ordre personnel ne vont jamais au fond des choses et s'il arrive qu'elles en épuisent le sens caché, c'est que les choses ne valent pas qu'on les considère longuement. Se demander si le chancelier était assuré du résultat des élections serait, après l'événement qui lui a donné raison, une question oiseuse. Cependant, on affirme de source savante, qu'il joua d'audace, avec la belle insouciance d'un homme heureux.

Quoi qu'il en soit, l'état de l'opinion publique, l'attitude de la presse, le succès retentissant de certaines publications, la croyance générale que l'empire traversait la crise la plus grave de son histoire devaient inquiéter davantage en haut lieu que les velléités de résistance du Reichstag. Une vague de mécontentement montait du fond du pays, passait par-dessus le rivage constitutionnel de la Wilhelmstrasse, traversait la Sprée et venait déferler contre le Château, expression concrète et magnifique d'une idée dont le *devenir* a été dirigé par une succession de puissantes volontés et qui dut émouvoir Hegel quand il vint de Heidelberg à Berlin dégager de l'histoire et du droit la doctrine de l'Etat prus-

sien, et expliquer à la génération de Bismarck que le peuple doit être conduit parce qu'il désigne précisément la partie de l'Etat qui ne sait pas ce qu'elle veut[1]; forteresse grandiose qui autorisait Frédéric-Guillaume Ier à dire, au temps jadis : « Je reste maître et roi et fais ce que je veux... Je laisse aux hobereaux l'illusion des diètes provinciales; on peut abandonner aux gens le vent quand on tient les réalités[2]. »

Mais les temps sont changés, même pour le roi de Prusse et parce que le « maître et roi » d'aujourd'hui s'obstine à vivre conformément aux notions fondamentales de l'ancêtre, les gens qui ne se contentent plus du vent s'attaquent au principe monarchique lui-même. Ce fait établi par d'innombrables documents est nouveau, et il n'échappe pas à Guillaume II.

Naguère il s'emporta contre les pessimistes, car le pessimisme envahit tout, depuis quelque temps, en Allemagne : du « penseur », du philosophe, comme disait Aristophane, il se répand dans les assemblées délibérantes, dans les bureaux de rédaction, dans les brasseries, dans les boutiques de charcutier. Ce sentiment complexe se frappe en formules diverses selon les différents organes qu'il affecte. Le *Fleischnot* est le pessimisme de l'estomac et de ses dépendances; ainsi exprimée, la peur de manquer de viande pose un grand problème économique; le *Weltschmerz* est le pessimisme du cerveau qui n'est pas satisfait de l'organisation du cosmos où la somme des douleurs paraît supérieure à la somme des jouissances. Le pessimisme civique consiste à « voir en noir » la chose publique. C'est contre cette dernière forme que l'empereur, idéaliste par tempérament et optimiste par devoir d'homme d'action, protesta, au mois de septembre dernier, à Breslau. Ses paroles soulevèrent un tumulte qu'il n'avait encore jamais entendu.

La presse de tous les partis, à l'exception, bien entendu, des journaux pangermanistes, lui répondit en substance que si tous les *Schwarzseher* quittaient le territoire allemand, selon le conseil qui leur était donné, le problème de la surpopulation serait immédiatement résolu; l'histoire n'aurait jamais enregistré pareille émigration. La *Vossische Zeitung* lui rappela qu'à la veille d'Iéna es Scharnhorst, les Clausewitz, les Gneisenau étaient parmi les pessimistes, tandis que le parti militaire se complaisait à compter dans son sein des Napoléon à la douzaine. Pourquoi serait-on optimiste? demandait la *Kölnische Volkszeitung;* la politique

[1] Hegel : *Grundlinien der philosophie des Rechts*, dritter Theil, drit. Abschnitt. §§ 303 et 316 et suiv. Berlin, 1833.

[2] Droysen : *Geschichte der preussischen politik*, IVe Th., t. I, p. 197; Berlin, 1855-86.

intérieure de l'Allemagne ne se montre conséquente que dans ses erreurs, par exemple, en Pologne. A l'extérieur nous n'avons réussi qu'à semer la méfiance.

*
* *

Les causes de ce mécontentement sont de plusieurs ordres. Il y a lieu de les énumérer brièvement en tant qu'elles apparaissent comme les raisons générales, profondes, véritables qui amassaient de longue date « un coup de tonnerre impérial » sur le Reichstag. La première est d'ordre économique : c'est le renchérissement de la viande. Il s'est fait une hausse considérable sur le prix de la viande depuis quelques années et surtout depuis les nouveaux tarifs douaniers votés en 1902. On se souvient des batailles homériques qui se livrèrent alors au Reichstag. Cette discussion, pendant laquelle 112 orateurs prononcèrent 697 discours qui remplissent 2294 colonnes du compte-rendu sténographique, mettait aux prises deux Allemagnes âpres, défendant deux conceptions économiques dont l'opposition se fondait sur la différence de méthode qui assure à l'une et à l'autre le pain quotidien : l'Allemagne de l'est de l'Elbe, agrarienne, protectionniste, terrienne conservatrice, pauvre, qui fournit, avec le blé et le bétail, les fonctionnaires incorruptibles, les pasteurs orthodoxes, les officiers de vocation et toute la gent roide des hobereaux, éléments du système politique et administratif qui a servi à prussianiser l'empire; l'Allemagne de l'Ouest, industrielle, libre-échangiste, bourgeoise, ouvrière, frondeuse et qui pèse de tout le poids de sa richesse dans le sens de l'impérialisme mercantile. Si l'empereur devait rester neutre dans ces débats, le roi de Prusse avait une opinion : les agrariens l'emportèrent, grâce au concours du Centre.

D'après une statistique officielle, une livre de bœuf coûtait, en Prusse, de 1881 à 1890, 58 pfennigs en moyenne. L'entrée en vigueur des tarifs protecteurs la fit monter à 72 et à 74 pfennigs : en 1906 elle coûte de 90 à 92 pfennigs. A Dresde, on a constaté officiellement une augmentation en moyenne de 25 pour 100; en Wurtemberg, l'augmentation varie entre 15 et 20 pour 100, selon qu'il s'agit de bœuf, de veau, de porc ou de mouton. Sur les marchés en gros, de 1896 à 1906, l'augmentation du prix de 1000 kilos est, pour le bœuf, de 23,4 pour 100; pour le porc de 40,6; pour le veau de 33,1; pour le mouton de 32 pour 100. A Berlin, l'augmentation, entre les mêmes dates, est pour le bœuf de 36 pour 100, pour le veau de 41,5, pour le mouton de 50 pour 100.

L'Allemagne est le pays d'Europe où l'on paye le plus cher la livre de bœuf. Le renchérissement a eu pour conséquence immé-

diate de faire baisser la moyenne de la consommation. Dans la ville industrielle de Solingen, elle a diminué de 106 livres par tête, en 1906. Et si la consommation ne diminue pas, ce sont les dépenses qui augmentent. Celles d'un fonctionnaire à 3300 marks d'appointements, inspecteur des postes, ayant à sa charge une famille de 6 personnes, étaient de 1848 marks en 1903, de 2229 marks en 1905.

Ces chiffres et bien d'autres que nous omettons, puisqu'il ne s'agit pas ici d'une étude documentaire sur le renchérissement de la viande, font comprendre dans quelle mesure cette question devait émouvoir l'opinion publique. Depuis deux ans surtout, il se faisait une grande agitation dans le pays. Des meetings avaient lieu, les conseils municipaux s'en mêlaient. Certains Etats particuliers, sous la poussée populaire, entr'ouvrirent la frontière à l'importation du bétail étranger. Le ministre de l'agriculture ayant accusé les intermédiaires entre le producteur et le consommateur d'être la cause de cette hausse, deux mille maîtres bouchers se réunirent à Berlin pour protester et proclamer l'ouverture des frontières au bétail étranger comme une « nécessité nationale ». Sans doute, il se rencontra d'éminents économistes pour démontrer que c'était un phénomène fatal déterminé par l'accroissement de la population supérieur à celui du bétail. En 1873, il y avait 38,4 bœufs, 60,9 moutons, 17,4 porcs par 100 habitants; en 1904, il n'y a plus que 32,3 bœufs, 13,2 moutons par 100 habitants; la proportion des porcs est montée de 17,4 à 31,6; aussi la livre de viande de cet animal tend-elle à diminuer de prix; ils expliquèrent que la hausse sur les prix de la viande était en raison directe de la hausse des salaires. Mais le peuple n'a point d'oreilles pour entendre de savantes raisons.

De cet état de choses, les socialistes tiraient des conclusions auxquelles ne contredisaient point celles de la bourgeoisie libérale.

La question fut portée au Reichstag plusieurs fois; le 11 et le 12 décembre, à la veille de la dissolution, on la discutait encore. A la fin d'une argumentation basée sur des chiffres, le docteur Wiemer (*freisinnig*) concluait que la politique agrarienne aurait de funestes conséquences. « L'Allemagne se souviendra longtemps, dit-il, de l'ère Podbielski. Mais le ministre de l'agriculture n'est pas seul coupable, le gouvernement tout entier et surtout le chancelier sont responsables de cette politique[1]. » Le docteur Paasche (national-libéral) admettait la thèse du gouvernement sur la nécessité de protéger les petits producteurs, mais il ajoutait :

[1] *Sten. Berichte*, 11 déc., p. 4290.

« Pour beaucoup de centres de population, le renchérissement de la viande est une dure calamité et y cause un malaise qu'il aurait mieux valu prévenir; il aura pour conséquence d'augmenter le nombre des mécontents dans le peuple allemand, et je ne peux pas ne pas faire aux gouvernements confédérés le reproche d'avoir apparemment ignoré pendant trop longtemps ce mouvement d'agitation profonde [1]. » Cela sonne comme un avertissement à M. Guizot. On rencontre en Allemagne des hommes sages pour penser que s'il survenait des années de disette pareille à celle de 1846 et 1847, le peuple des villes s'enhardirait peut-être à banqueter contre M. de Bülow. Cette allusion à une forme française d'opposition appelle des réminiscences plus sérieuses. On rapproche quelquefois, pour les besoins de la polémique, la phase économique et sociale que traverse l'Allemagne actuelle de l'ère française de l' « Enrichissez-vous ». L'analogie n'est pas sans fondements. Nous avons cité M. Wiemer et M. Paasche parce qu'ils furent parmi les orateurs les plus modérés et qu'ils appartenaient à deux groupements qui font aujourd'hui partie de la majorité nouvelle, avec les conservateurs et les agrariens. Cette remarque a son intérêt, car les élections n'ont pas résolu le problème du Fleischnot; il était et il reste une des principales causes de mécontentement.

*
* *

Une question, qui met en cause, non plus du bétail et de l'argent, mais des âmes qui vivent sur une terre dont elles s'obstinent à rester l'expression historique, a, ces temps derniers, contribué à aviver le malaise général : c'est la question polonaise.

L'histoire en serait longue, parce qu'elle se développe pendant tout le cours du dix-neuvième siècle, avec des phases diverses selon les temps, les circonstances et l'humeur des hommes d'Etat prussiens; elle fournirait la plus complète et la plus magnifique leçon de « nationalisme » intégral que l'on pût proposer à des hommes préoccupés de savoir comment on résiste à une invasion d'idées et de sentiments ennemis.

La question polonaise se présente sous trois faces. Elle est politique en tant que les Polonais demandent, sinon l'indépendance « nationale », du moins l'autonomie provinciale, dont la première garantie serait le droit de se servir de la langue polonaise dans les différents actes de la vie publique. La loi du 26 avril 1886, dite de « colonisation », qui mettait à la disposi-

[1] *Sten. Berichte*, 12 déc. p. 4318.

tion du gouvernement prussien une somme de 100 millions pour acheter des terres en Pologne et y établir des Allemands, voulut lui donner un caractère économique; ce n'était qu'une méthode de déracinement. Elle n'a pas donné les résultats attendus.

Aujourd'hui, dans les esprits comme dans la réalité des choses, la question polonaise a le sens et l'âpreté d'une lutte religieuse. Depuis le Kulturkampf, les Polonais ont organisé la résistance dans le cadre social de l'Eglise et les derniers événements signifient que, pour eux, « germanisation égale protestantisation[1] ».

La grève scolaire et les mesures brutales prises pour la faire cesser mirent le gouvernement prussien, en octobre dernier, dans une assez fâcheuse posture devant une partie de l'opinion allemande. Sans doute, le nombre des « hakatistes » est grand en Allemagne et le « deutscher Ostmarkenverein », (Société allemande des Marches de l'Est) qui mène la croisade contre la Pologne, est une ligue riche et puissante. Mais les catholiques, les socialistes et les libéraux du Sud, qui ont hérité des traditions idéalistes de 1848, protestèrent. Bien que la question relevât du Landtag prussien, une interpellation eut lieu au Reichstag, le 5 décembre. Les faits furent exposés par deux députés polonais; Bebel fit, une fois de plus, le procès du système prussien et rappela qu'après deux cents ans de possession française, les Alsaciens-Lorrains parlaient encore allemand, et qu'ils aimaient passionnément la France. Un député libéral, M. Gothein, plaça la question sur le terrain de « la liberté religieuse, qui est un droit imprescriptible[2]».

Il soulignait ainsi la duplicité d'une politique qui acceptait le concours du Centre parce qu'il était le parti le plus fort et se faisait pardonner cette compromission en livrant les Polonais à la ferveur des piétistes. Cette contradiction prit fin le 13 décembre; mais, après comme avant les élections, la Pologne est une épine douloureuse dans le talon de la Prusse.

*
* *

Le premier orateur qui prit la parole sur la grève scolaire se plaignit qu'aucun membre du gouvernement ne fût présent. Cette interpellation préoccupait moins le chancelier que celle qui avait eu lieu au début de la session sur la politique extérieure.

Le 14 novembre furent produites, en style parlementaire, au

[1] Cf. H. Rœren, député au Reischstag et au Landtag prussien : *Zur Polenfrage*, Hamm, 1902, p. 49-62.

[2] *Sten. Berichte*, 5 déc., p. 4179 et 4185.

Reichstag, les différentes raisons que le peuple allemand avait de « voir en noir » les affaires publiques. La plupart des groupes délèguèrent un orateur pour formuler des critiques. En voici la substance[1]. Une grande inquiétude règne dans les esprits au sujet de la situation internationale. Tous les partis critiquent « la direction officielle et la direction effective » de notre politique extérieure. L'Allemagne est isolée. La coalition contre l'Allemagne n'est pas une fiction, c'est une réalité. Les postes les plus importants dans la diplomatie sont donnés à la faveur et non à la compétence. Nous sommes représentés à l'étranger par des incapables. L'œuvre de Bismarck est ruinée jusque dans ses fondements. Depuis qu'il n'est plus là, « nous sommes entrés dans une ère de voyages, de discours, de télégrammes et d'avances aimables prodiguées à tout le monde, notre politique manque de calme et de stabilité et l'on voit des mains brutales déranger les plans une fois préparés. L'étranger nous observe avec attention et méfiance[2] ». — L'Allemagne fait montre d'une nervosité extraordinaire, se mêle de tout, s'immisce dans tout, agit, parle, donne des conseils quand personne ne lui en demande; on tire des feux d'artifice avec des gants de fer. Résultat : à l'intérieur, un qui-vive continuel; à l'extérieur, méfiance générale. En résumé : depuis vingt ans (et c'est la période dont on nous a dit officiellement qu'elle était celle de la direction personnelle de notre chef d'Etat), échec complet : « Le capital de gloire acquis en 1870 a été dissipé, perdu. » C'est un sujet d'étonnement pour l'étranger de voir un peuple d'aussi haute culture dans un tel état d'asservissement politique[3]. — Il faut regretter que certains hommes d'Etat considèrent comme un suprême devoir d'être les laquais et non les conseillers de la couronne. « Nous nous opposerons au régime personnel partout où il se manifestera... Il ne se trouvera probablement personne dans cette assemblée pour contester ce fait : que, aujourd'hui, nul monarque, fût-il le plus doué, le plus travailleur, le plus pénétré de ses hautes fonctions, ne peut diriger seul la politique... Un régime autocratique et personnel est néfaste dans la politique intérieure et plus inquiétant encore dans la politique extérieure. » Il serait temps de ne plus trop se fier aux cris d'enthousiasme poussés lors des fêtes officielles[4]. — Il serait temps de mettre fin au « byzantinisme » dont l'encens

[1] *Stenographische Berichte*, séances du 14 et du 15 novembre 1907.
[2] M. Bassermann, national-libéral. *Sten. Ber.*, p. 3619 et suiv.
[3] M. V. Vollmar, socialiste. *Sten. Ber.*, p. 3633 et suiv.
[4] M. Wiemer, freisinnig. *Sten. Ber.*, p. 3643 et suiv.

capiteux cache le trône au peuple et le peuple au trône [1]. — Il serait temps de mettre un terme aux vains discours et aux bruits de sabre [2]. — De cette situation, de la banqueroute de la politique de Bismarck qui est responsable? Ce n'est pas le chancelier seul; il faut faire remonter plus haut la responsabilité de cette politique impulsive et nerveuse qui a rempli le peuple allemand de sombres pressentiments.

Ainsi parlèrent nationaux, libéraux, démocrates, socialistes et conservateurs. L'orateur du Centre, M. Spahn, s'abstint seul des critiques de cette nature et trouva même M. Bassermann trop pessimiste. Mais il indiqua deux moyens pour rendre confiance au peuple allemand, faire cesser le malaise dont il souffrait et en prévenir le retour. Le Reichstag devait exercer sur la politique extérieure de l'empire une influence plus forte et un contrôle plus sévère. En second lieu, la Commission des affaires extérieures, prévue par la Constitution et *présidée par la Bavière*, devait se réunir enfin, fonctionner réellement, régulièrement [3].

En 1874, un député du même parti, M. Jörg, interpellant Bismarck sur cette commission, lui demanda pourquoi elle ne se réunissait jamais. Le chancelier de fer lui répondit avec un geste de sanglier blessé. M. de Bülow négligea de s'expliquer le jour même sur la proposition de M. Spahn; il réserva sa réponse jusqu'au 13 décembre. En attendant, il fit un discours aimable et optimiste, qui s'adressait plutôt à l'Europe qu'à l'Allemagne. L'Europe, naguère si troublée par son bon plaisir, lui sut gré de ce ton de paix et de cordialité. La presse allemande fut moins bienveillante. Il n'y a pas un an, répliqua-t-elle, que vous étiez pessimiste. Comment se fait-il que vous soyez optimiste aujourd'hui, alors que la situation extérieure reste la même? C'est le même système d'alliances, la même coalition d'ententes cordiales contre l'Allemagne.

De ces résultats on rendait surtout responsable la politique personnelle de l'empereur. La hardiesse et l'étrangeté de l'aventure de Tanger exigeaient un succès éclatant et définitif. Or, l'opinion publique considère que l'Allemagne sortit battue de la conférence d'Algésiras. Et, malheur aux corsaires qui échouent. Comme eux, Guillaume II subit aujourd'hui l'impitoyable loi qui juge les coups de main qui n'ont pas réussi. Des articles venimeux dans les journaux de toute nuance, des écrits de

[1] M. Liebermann von Sonnenberg, conservateur. *Sten. Berichte*, p. 3652 et suiv.

[2] M. Gothein, freisinnig. *Sten. Berichte*, p. 3655 et suiv.

[3] M. Spahn. *Sten. Berichte*, 14 nov., p. 3639 et 3642.

longue haleine qui ont un retentissement pareil à celui de maintes brochures lancées jadis contre Louis-Philippe ou contre Napoléon III, dénoncent la gravité de la blessure qu'il fit à l'amour-propre national. Blessure empoisonnée par l'accusation de mauvaise foi portée contre la diplomatie prussienne par la presse du monde entier.

Les Allemands supportent mal l'opposition que l'on fait souvent, depuis quelques années, entre l'Allemagne d'autrefois et l'Allemagne prussianisée d'aujourd'hui. L'une était, dit-on, peuplée de rêveurs, d'idéalistes, de poètes, de philosophes dans les systèmes desquels le pénétrant Stendhal[1] lui-même n'avait vu qu'une « poésie obscure et mal écrite » révélant dans le peuple allemand « un fond d'enthousiasme doux et tendre, plutôt ardent qu'impétueux... une disposition à la bonne foi ». L'autre est déchue de sa splendeur intellectuelle, elle est matérialiste, avide, égoïste, arrogante, présomptueuse, querelleuse. Des argumentateurs s'élèvent contre le bien fondé de cette distinction et rien ne serait plus facile, en effet, que de montrer dans Hegel le processus de Bismarck, dans Bismarck les fondements de Nietzsche et dans Nietzsche la trace du travail obscur qui élabore, avec la notion de force féroce, un droit nouveau à l'usage des générations nouvelles.

Mais l'opinion allemande s'émeut de l'opinion du monde.

Au mois de novembre 1902, l'empereur Guillaume inaugurait, à Görlitz, une « Galerie de la gloire » et le musée Frédéric. A la fin d'un banquet il se leva et, l'âme pleine de mélancolie, il prit texte du passé pour juger le présent et sonder l'avenir. S'adressant aux statues des ancêtres, il les remercia d'abord d'être si glorieuses et d'avoir fait l'unité et la grandeur de l'Allemagne. Puis, il se plaignit en ces termes :

> Il me semble que la génération actuelle n'est plus à la hauteur du devoir qui l'oblige à continuer par l'effort l'œuvre que par l'effort lui ont léguée nos pères. Notre peuple, dans les diverses classes de la société, est devenu indifférent à sa tâche; les grandes questions, depuis la restauration de l'unité nationale, ne sont plus comprises... Celui sur la tête de qui pèse une couronne, avec ses honneurs et ses charges, ne peut pas assurer l'avenir d'un pays si chacun ne lui prête son aide.

En novembre 1906, un *Schwarzseher*, dans une brochure intitulée : *Notre Empereur et son peuple. Soucis allemands*, sous l'anonymat de laquelle se cache une haute personnalité, a répondu :

[1] Stendhal : *De l'amour*, p. 151, édit. Calmann-Lévy.

Celui qui voudrait établir une continuité entre hier et aujourd'hui ne peut le faire qu'au détriment des sentiments de loyalisme impérial en réserve dans le cœur de tout Allemand, car il n'existe aucune ressemblance entre le régime d'hier et celui d'aujourd'hui. Il n'y a d'autre lien entre l'ère de Guillaume II et celle de Guillaume Ier que l'héritage dévolu au nom du peuple allemand... Mais Guillaume II ne voulait pas être un Epigone, et comme les résultats positifs tardaient à se manifester et ne pouvaient pas avoir lieu, car sa manière de gouverner était un anachronisme, on nous a fardé en succès tous les événements au fur et à mesure qu'ils se produisaient... Nous avons tenu le monde en haleine par des tours de comédien. Du temps de Bismarck, on ne prononçait notre nom qu'avec respect. Aujourd'hui, les passants, assourdis par le bruit de réclame que nous faisons, se demandent ce qu'il y a derrière l'immense façade sur laquelle s'étale avec pompe l'enseigne de la *Nouvelle ère* et quel est le banqueroutier qui s'y cache pour guetter le client [1].

On pourrait extraire des propos plus durs de ce réquisitoire que l'auteur termine par un appel à « l'autre souveraineté », au peuple.

A la veille de la convocation du Reichstag, la *National-Zeitung* invitait les conseillers responsables de l'empereur à lui rappeler que la guerre de libération, la révolution de 1848, la guerre de 1870 et l'empire lui-même, créé par l'exaltation du sentiment national, étaient des réfutations définitives du principe de la monarchie de droit divin. La *Deutsche Tageszeitung* estimait qu'il appartenait aux conservateurs de donner à la monarchie des avis salutaires [2]. L'un d'entre eux, et non des moindres, a groupé dans un livre, *Kaiser Wilhelm II und die Byzantiner* (*l'Empereur Guillaume II et les Byzantins*) [3], l'ensemble des raisons de « la crise monarchique ». L'autorité du nom du signataire, le comte E. de Reventlow, exige qu'on les entende. Nous y avons intérêt.

Dans l'état moderne, dit-il, les barrières que le parlement impose à la puissance personnelle de l'empereur sont nécessaires. Or l'empereur les franchit sans cesse. Il a tort. Autrefois il existait une solidarité internationale des princes, ligués contre les peuples. Aujourd'hui le nationalisme rend impossible l'existence d'une « classe » de souverains internationalement solidaires. Il n'y a plus de différence de principes, il n'y a qu'une différence de degré entre le prince et le peuple. Aussi la question de légitimité est-elle incompréhensible pour les générations actuelles. Si l'on considère aujourd'hui, en Allemagne, la monarchie hérédi-

[1] *Unser Kaiser und sein Volk. Deutsche Sorgen.* Von einem Schwarzseher, Leipzig, 1906, p. 72-74.

[2] Le comte de Limburg-Stirum, député conservateur, développa cette idée au Reichstag le 14 novembre ; *Sten. Berichte*, p. 3638.

[3] Münich, 1906, 200 pages.

taire comme la force de l'Etat, c'est un résultat expérimental de la politique pratique. Et les rapports entre peuple et prince doivent continuer à être basés sur la théorie des services réciproques, des actions mutuellement profitables. Or l'empereur, depuis quinze ans, a ouvert un abîme entre lui et le peuple. Il a fait fausse route et mis l'empire en danger.

Outre la situation extérieure qui est mauvaise, la situation intérieure est incohérente, de plus en plus inextricable. C'est une erreur des hommes du Nord, de croire que le particularisme a diminué dans l'Allemagne du Sud[1].

L'empereur s'intéresse à tous les domaines de la connaissance; n'approfondissant rien, il a la présomption de la demi-science. Il croit en son infaillibilité. De plus, il se sait prince, c'est-à-dire un être d'essence supérieure et spécifiquement différente de celle du reste des humains. C'est pourquoi, même dans l'hypothèse d'erreur, le peuple n'est pas qualifié pour en connaître et en juger. L'empereur est affligé du don de la parole; par le seul fait qu'il s'en sert, il en abuse. A tort ou à raison, on attache une grande importance à ses discours, pleins de contradictions, et qui embrouillent l'action.

Une illusion le domine et il en est la dupe : il se croit empereur et roi par la grâce de Dieu; cette absurde théorie ruine l'idée monarchique. Sa religion est un mysticisme fumeux; et s'il prêche la religion aux masses, c'est parce qu'il la considère comme le meilleur soutien du trône. C'est un féodal amoureux de la mise en scène et des pompes du moyen âge. Des critiques, il ne tient aucun compte; il n'écoute que les flatteurs, les « byzantins ». L'opinion publique ne l'intéresse que quand elle lui est favorable. Certes, la maison de Hohenzollern a droit à la confiance publique par les services qu'elle a rendus, services qui font sa légitimité. Mais ce fonds peut s'épuiser. Il est du devoir du monarque de le conserver, de l'augmenter. Or Guillaume II le dilapide. Et ce qui est plus grave, c'est qu'il s'obstine à ne pas reconnaître que le principe de légitimité est un principe utilitaire. Du moindre petit succès, on fait une victoire de Sedan. Envoie-t-on une ambassade en Abyssinie, la presse officieuse s'écrie : Politique géniale, expansion germanique; les puissances méditerranéennes font-elles un arrangement au sujet de l'Abyssinie sans se soucier si l'Allemagne existe, la presse officieuse trouve que l'Allemagne n'avait aucun intérêt dans cette affaire. L'étranger rit et se méfie. En vérité, toute la politique mondiale

[1] Cf. page 16.

pratiquée depuis quinze ans n'est que la politique d'un myope.

Dans le même temps où ce jugement était porté à la connaissance de l'opinion publique, dont il exprimait vigoureusement la pensée confuse, la presse allemande se demandait si l'empereur Guillaume représentait bien le *Deutschtum*, c'est-à-dire « l'idée en soi » de l'Allemagne moderne. La *Gazette populaire de Cologne*, grand organe du Centre catholique, disait : « Vu la grande différence entre les parties de l'empire, on ne peut faire qu'une réponse négative. »

On voit bien que le conflit survenu entre le chancelier et la majorité du Reichstag à propos de « cinq cents nègres » n'est pas la raison profonde de la dissolution. Il fallait distraire l'opinion de ces « idées noires ». L'année précédente, on avait fait appel au péril extérieur. Cette fois, on chercha une diversion dans une crise parlementaire.

*
* *

La campagne électorale commença par des manifestes qui fournissaient aux troupes de chaque parti les mots de combat où se condensent les préoccupations essentielles de l'esprit public entre deux dates déterminées. De la minorité du 13 décembre, le gouvernement voulait faire le bloc des partis bourgeois, bloc des libéraux, disaient les libéraux, bloc national, disaient les conservateurs. Mais comment cimenter ensemble les hobereaux nourris des doctrines de la *Gazette de la Croix* et les financiers de la *Gazette de Francfort*, les notables de la *Gazette de Cologne* et le mittelstand du *Berliner Tageblatt?* Nul ne croyait au succès de ces bonnes intentions et les socialistes, à qui cette coalition ne disait rien qui vaille, l'appelèrent le « bloc des Hottentots ». Les éléments de ce bloc représentaient des intérêts trop divers, avaient des tendances trop contradictoires pour laisser croire à une union possible.

La bourgeoisie libérale, qui a été la grande ouvrière de l'empire allemand et qui, après l'unité, lui a donné son essor industriel et commercial, n'est plus aujourd'hui qu'une force politique vivant d'illustres souvenirs. Sur 87 sièges que les différents partis qui la représentent occupaient dans l'ancien Reichstag, 78 ne leur avaient été donnés qu'aux ballottages, à la suite de compromis ou d'alliances avec le Centre, les socialistes et les conservateurs. Un document fort instructif fait mieux voir que des chiffres sa situation dans le pays : c'est la carte en couleur des élections de 1903, dressée par l'Office impérial de statistique

générale[1]. On y voit un immense bloc vert, représentant le Centre, et couvrant tout le pays rhénan, la Westphalie, la Bavière, la haute Silésie; on y voit un bloc rouge pesant en diagonale sur les riches républiques de Hambourg, Brême, Lübeck, sur Berlin, la Marche de Brandebourg et sur les pays saxons; deux blocs roses se font vis-à-vis aux deux extrémités de l'Allemagne et représentent des Allemands malgré eux : les Polonais et les Alsaciens; au nord, un bloc bleu, disloqué en trois fragments par une faille rose et une faille rouge, marque l'emplacement des terres féodales sur lesquelles vit la *Junkertum*, conformément aux principes du droit prussien. Enfin, çà et là, de petits carrés, souvent écornés, formés avec différentes teintes jaunes, disséminés, isolés les uns des autres par d'autres petits carrés verts ou rouges qui sont des signes de la poussée des catholiques et des socialistes, font voir l'état d'effritement des partis libéraux de toute nuance. Ils ne sont plus un bloc, mais, — si l'on peut ainsi dire, pour continuer une métaphore empruntée par la politique à la géologie, — des cailloux roulés qui témoignent de l'immense travail d'érosion sociale qui s'est fait en Allemagne, depuis quarante ans, sous l'action des idées et des faits.

Cependant, chaque parti proposait son programme. Les socialistes encadraient de doctrine les revendications du moment et faisaient tenir le problème économique dans un mot de combat : *Hungerwahlen*, les élections de la faim. Les conservateurs déclaraient que tout allait pour le mieux depuis les nouveaux tarifs douaniers. Les libéraux reprenaient la vieille chanson des temps épiques, parlaient d'honneur, de civilisation, d'humanité, de liberté, de haute culture, et réveillaient les enthousiasmes assoupis de l'Allemagne à lunettes d'or et à éperons sonnants. Le Centre prenait devant le peuple le rôle de défenseur des droits et prérogatives du Reichstag, lésés par le coup d'autorité du 13 décembre. Mais tout à coup l'on s'aperçut que la peur de l'absolutisme, la défiance du régime personnel et le goût du parlementarisme agitaient moins profondément la masse electorale que ne l'ameutaient les discours de M. Dernburg, ravivant les souvenirs amers du voyage à Canossa et promenant, dans le pays de Luther, le spectre de la domination romaine. A ces excitations, la foule répondait : « *Los von Rom! Gegen schwarze Leute!* Rompons avec Rome! Guerre aux hommes noirs! » Pendant tout ce

[1] *Allgemeine Statistik der Reichstagswahlen von 1903.* (Vierteljahrshefte zur Statistik der Deutschen Reichs-Ergænz. heft zu 1903 IV.) Berlin, 1904.

tumulte, la presse catholique énumérait les avantages que le Centre avait retirés du Kulturkampf.

Le chancelier se réservait. Ce ne fut que quinze jours après le commencement de la campagne électorale qu'il entra en lice. Il publia un manifeste électoral sous forme de lettre au général de Liebert, président de la Ligue contre la sozial-démocratie. C'était une critique de l'attitude du Centre dans l'affaire des crédits coloniaux et une charge contre le socialisme.

Le vote du 13 décembre, disait-il, était une attaque contre les gouvernements confédérés et la dignité nationale. Je travaille avec tout parti qui respecte le point de vue national. Personne en Allemagne ne veut d'un régime personnel. Mais la grande majorité du peuple allemand veut encore moins d'un régime de parti. C'est une particularité du caractère allemand que nous choisissons notre point de vue politique, jusqu'à l'heure du danger, d'après plutôt des sentiments et des idées abstraites que d'après les intérêts réels de la nation. Bien que l'empereur et les gouvernements confédérés ne distinguent pas entre catholiques et protestants et qu'ils les considèrent tous comme des Allemands égaux devant la loi, le parti le plus important du Reichstag est purement catholique... L'Eglise catholique se trouve mieux en Allemagne, pays égalitaire, que dans beaucoup de pays catholiques et aucun des gouvernements confédérés n'a l'intention de suspendre cette égalité, d'entraver la liberté de conscience et d'opprimer la religion catholique en affirmant que la religion n'est qu'un moyen de protéger les intérêts d'une fraction politique.

Après avoir essayé de ramener ainsi le Centre à de meilleurs sentiments, il attaquait les socialistes sans ménagement et faisait appel à une majorité nouvelle. « Certes, je ne crois pas que les élections créeront le grand parti libéral centralisé qui pourrait occuper la place du Centre, mais les fractions qui ont voté le 13 décembre pour le gouvernement ne devront pas oublier ce qui les a unies ce jour-là : c'était la lutte pour l'honneur et le bien de la nation contre les socialistes, les Polonais, les Guelfes et le Centre. »

« Pour l'empereur et pour l'empire, contre les rouges et les noirs[1] », devint dès lors le mot d'ordre des partis auxquels s'adressait le gouvernement. M. Dernburg entreprit une tournée de conférences politiques où il parlait plus clair, plus net que le chancelier. Quelques jours après sa lettre-manifeste, M. de Bülow dans un banquet du comité d'action coloniale précisa sa pensée. Prenant pour texte ce mot de Gœthe : « Quel est ton devoir? C'est ce que le jour exige », il dégagea la philosophie de la situation :

L'opinion que le Reichstag partage avec le gouvernement la direction des opérations militaires et la responsabilité des événements, et que,

[1] « *Auf zur Wahl! Gegen Rot und Schwarz! Für Kaiser und Reich.* »

s'il est nécessaire, le Reichstag a toujours le loisir d'augmenter les contingents coloniaux, est en somme un raisonnement de général de cabinet. Les gouvernements ne sauraient tolérer une pareille ingérence dans la conduite des opérations pas plus qu'un pareil encouragement à tous les éléments qui dans le monde nous sont hostiles... Le gouvernement supporte à lui tout seul la responsabilité morale et politique attachée aux grandes questions nationales. Il n'est d'aucun parti. La prétention du Centre d'assumer en même temps que la conduite des opérations, une part de la responsabilité du gouvernement est une exaltation du sentiment de sa puissance, qui n'est fondée ni dans la constitution ni dans l'oscillation réelle des majorités... Il est de l'intérêt de la couronne et du pays de maintenir dans toute son intégrité la responsabilité de l'autorité du chancelier de l'empire et des ministres de Prusse... La politique intérieure et la politique coloniale ne sont pas des antipodes. Développer les colonies, c'est faire aussi de la politique nationale... Ce qu'il faut aujourd'hui c'est un Reichstag dont la majorité ne fasse pas défaut dans *les questions nationales*.

Ainsi du « prétexte » du 13 décembre on faisait une question nationale et peu à peu se dégageait de la confusion de la campagne électorale l'idée maîtresse, impérieuse, qui poussa vers les urnes, le 25 janvier, les multitudes hostiles aux adeptes des trois partis dont le programme est le formulaire d'action tiré d'une philosophie sociale, d'une foi religieuse ou d'une protestation contre la force qui a primé le droit.

*
* *

Voici quel fut, au point de vue parlementaire, le résultat des élections. Le tableau suivant enregistre les profits et pertes de chaque parti :

	Nombre de mandats		
	En 1903.	En 1907.	Gains et pertes.
Conservateurs	53	58	+ 5
Parti d'empire	22	22	+ 0
Antisémites et Union économique	22	30	+ 8
Nationaux-libéraux	51	56	+ 5
Centre	102	104	+ 2
Guelfes	6	1	— 5
Polonais	16	20	+ 4
Alsaciens-Lorrains	10	7	— 3
Union des Freisinnige	10	13	+ 3
Parti populaire des Freisinnige	20	28	+ 8
Parti populaire de l'Allemagne du Sud	6	7	+ 1
Danois	1	1	+ 0
Socialistes	79	43	— 36
Sauvages	—	3	+ 3
	397	397	

Le gouvernement obtenait une trentaine de voix de majorité. Les conservateurs, les nationaux-libéraux et les Freisinnige sont les groupes à qui la faveur officielle a le plus profité. Le suffrage universel fut clément pour l'un et sévère pour l'autre des deux partis combattus à outrance; interpréta-t-il exactement le vœu secret de M. de Bülow? Nous n'en voulons rien croire. La défaite du Centre, en prévenant des soucis futurs, l'eût réjoui davantage que celle des socialistes. Mais la loi du nombre opère dans des directions obscures, plus soumise à la force des courants d'opinion qu'attentive aux intentions des hommes d'Etat. Le vent de patriotisme et d'anticléricalisme, aussi violent qu'il soufflât, fut impuissant à déranger les positions du Centre. Il était, en effet, difficile, même en réunion publique, d'accuser d'antipatriotisme un parti qui, pendant de longues années, fut l'axe de la politique parlementaire en Allemagne et prêta au gouvernement son concours, alors réputé précieux, pour voter les lois militaires, maritimes, fiscales, sociales. D'autre part, la somme des énergies qui aglutinent les unes aux autres les cellules de ce « bloc » confessionnel était supérieure à la poussée d'anticléricalisme, comme le démontreront plus bas d'autres chiffres.

Les chefs socialistes expliquent diversement l'échec de leur parti. Il a des causes générales et des causes accidentelles.

Notre échec, a dit M. Bernstein [1], est le résultat de nombreuses fautes commises et aussi de querelles et de petits scandales dans le parti. Je compte parmi les fautes le congrès de Dresde qui nous a aliéné une partie des intellectuels. Autrefois, nous exercions une attraction sur la jeunesse de la bourgeoisie; aujourd'hui, elle s'est éloignée de nous, et, enfin, les ouvriers ne sont plus tous avec nous. Les organisations ouvrières catholiques, protestantes, chrétiennes, se sont développées et elles ont maintenant, comme nos syndicats, leurs députés au nouveau Reichstag qui viendront nous contester le droit d'y parler seuls au nom du prolétariat... La rapide croissance du parti avait grisé quelques-uns de nos meilleurs esprits. Nous prenions trop souvent des airs dominateurs de parvenus qui se croient tout permis. Les élections nous ont rappelés à la réalité en nous prouvant cruellement que nous n'étions pas invincibles.

M. Bebel attribue la défaite aux luttes syndicales, de plus en plus vives, qui ont aigri les petits patrons; à la pression administrative, plus forte cette fois que dans les élections précédentes. « Il faut ajouter encore, a-t-il dit à un rédacteur de la *Zeit*, de Vienne, que les maîtres d'école ont fait rage contre nous. Autrefois, il n'y avait que les fonctionnaires et les pasteurs. Parmi les

[1] Interview des *Temps*, du 11 février.

paysans aussi, notre campagne contre le renchérissement de la viande nous a nui. » En effet, la ligue des agriculteurs est partie en guerre contre le socialisme avec une puissance représentée par 300 000 membres adhérents.

Le *Vorwœrts*[1] a rassemblé, après la bataille, toutes les critiques de principe et de tactique données par les têtes pensantes du parti comme raisons de la diminution du nombre de ses représentants dans le nouveau Reichstag. Il y en a deux qui sont rétrospectives et que M. Paul Singer condensait un jour dans un aphorisme familier[2] : *Wir, Sozialdemokraten, haben ein Schweineglück!* Certes, le député ouvrier de la quatrième circonscription de Berlin ne prétendait pas envelopper, en cette formule, toute l'âme profonde d'une doctrine qui contient le mystère des destinées de la Sozial-democratie ; il voulait, en parler clair, dire à ceux dont l'entendement est rebelle aux philosophies obscures, que le parti socialiste a souvent eu la chance de tirer bénéfice de l'émiettement des partis bourgeois. Ainsi, en 1903, la petite bourgeoisie radicale, lasse de l'impuissance de ses représentants ordinaires à défendre ses petits intérêts, à lui assurer, à jet intarissable, de petites places et de petites retraites, atteinte dans son contentement quotidien par la hausse de la livre de viande, avait chargé les socialistes de l'assouvissement d'une partie de ses petites rancunes et de la réalisation globale de ses petites espérances. Dans le royaume de Saxe, ce furent les retentissantes infortunes du prince qui servirent la « veine » du parti socialiste : le peuple lui donna 22 sièges sur les 23 dont il disposait au Reichstag. Ce n'était là qu'une attitude provisoire de reproche, une expression chaleureuse de regret, maintenant évanouie.

Telle est la leçon politique qu'il convient de tirer du scrutin du 25 janvier. D'autres chiffres, empruntés à l'officieuse *Gazette de l'Allemagne du Nord* montrent une autre face des choses et nous aideront à dégager de l'événement la leçon sociale.

Voici le tableau de la répartition des voix entre la majorité et la minorité du nouveau Reichstag :

	En 1907.	En 1903.	Différence.
Nombre des électeurs inscrits. . .	13 193 571	12 531 248	+ 662 323
Nombre des votants.	11 262 574	9 495 587	+ 1 766 987
Conservateurs.	1 070 658	948 448	+ 122 210
Parti d'Empire.	447 308	333 404	+ 133 904
Nationaux-libéraux.	1 654 738	1 313 051	+ 341 687
Union des Freisinnige.	243 369	143 230	+ 100 139

[1] Cf. nos du 9, 12 et 14 février : *Die Lehren der Reichstagswahl.*

[2] « Nous, sozial-democrates, nous avons une veine de cochons. »

	En 1907.	En 1903.	Différence.
Parti populaire Freisinnig	734 582	542 556	+ 192 026
Parti populaire allemand.	147 933	91 217	+ 56 716
Parti allemand de la réforme. . .	94 850	244 543	+ 204 266
Union économique.	353 959		
Ligue agraire du Sud.	78 121	111 275	— 33 254
Centre.	2 183 381	1 875 292	+ 308 089
Polonais.	453 774	347 784	+ 105 990
Socialistes.	3 258 968	3 010 771	+ 248 197
Guelfes, Danois, Alsaciens. . . .	172 078	?	
Partis divers.	260 513	?	

Si l'augmentation du nombre des électeurs inscrits peut être attribuée à l'accroissement de la population, l'augmentation de la proportion des votants atteste que le peuple allemand a été remué dans ses nappes les plus profondes et que des fibres depuis longtemps insensibles aux enthousiasmes de la chose publique ont été touchées, puisque 1 766 987 électeurs ont été délogés de leur indifférence. Tous les partis ont gagné des voix; mais les partis d'opposition n'ont recueilli de ce contingent de votants occasionnels que 662 276 voix. Les partis, momentanément unis pour entendre comme M. de Bülow la « question nationale » et accepter de M. Dernburg sa conception de l'expansion germanique, ont bénéficié de 1 104 711 voix. Il ne faut pas oublier un facteur de succès que le général Klein, dans une des fameuses lettres publiées par le *Courrier de Bavière*, définissait ainsi : « Le *furor protestanticus* m'apparaît, disait-il, comme la cause principale qui a secoué l'indolence du philistin allemand. » Ce chiffre énorme est, en quelque sorte, la signature de l'esprit public pendant la campagne électorale de décembre-janvier.

Mais il est une autre addition qui n'en reste pas moins suggestive.

Le total des voix de la majorité avec laquelle le chancelier se propose de gouverner est de 4 962 000. Le total des voix de l'opposition est de 5 895 000. Le Centre et les socialistes représentent aux deux extrémités du Reichstag deux groupes formidables d'électeurs dont la masse pourrait un jour faire étau pour écraser et disjoindre la majorité disparate que M. de Bülow se réjouit d'avoir assemblée.

A la vérité, le Centre et les socialistes, quelle que soit leur fortune électorale passagère, sont deux partis singulièrement puissants. Leur force rep se sur des organisations qui empruntent leur solidité à un cadre social, familial, professionnel, et puisent leur vie à une doctrine. Si le « bloc libéral » représente des intérêts matériels et vit sur les restes de la vieille mentalité

bismarckienne, les membres de ces organisations ont de vraies âmes de partisans; ils ne sont pas une clientèle de quémandeurs. A ces deux partis, l'avenir tiendra parole parce qu'ils ont un idéal aux longues perspectives qui alimente, codifie les aspirations sociales, discipline les visées politiques. Le Centre catholique et la Sozial-democratie sont menés à l'action par deux métaphysiques ennemies qui ont une égale énergie d'étreinte, parce que l'une et l'autre comportent des méthodes religieuses pour capter les sources d'enthousiasme des foules.

Les grandes lignes de l'organisation des catholiques et des socialistes sont connues. L'organisation catholique est un système vaste et complet d'œuvres sociales englobant toutes les classes, toutes les professions, *Vereine* de paysans, d'apprentis, d'ouvriers, d'artisans, établis dans toutes les régions et reliés entre eux par des *hommes de confiance*; caisses de crédit agricole, caisses de maladie; arsenaux de propagande comme München-Gladbach; congrès annuels où l'on centralise les résultats obtenus, où l'on révise les plans d'action, où l'âme commune bénéficie de l'élan transmis par tous les vaisseaux de l'organisme.

L'organisation socialiste, encore que plus élémentaire, ressemble, à quelques différences près, à l'organisation catholique : groupements locaux reliés par des hommes de confiance au groupe central; congrès annuels composés de délégués élus en réunion publique; direction du parti comprenant douze personnes élues par le congrès; un journal central, le *Vorwærts*, et une multitude de journaux locaux.

L'histoire des origines de ces deux organisations rivales possède une haute valeur éducative. Elle fait voir sur quelles profondes réalités elles reposent; elle enseigne aussi quelle lenteur grave et quelle sincérité passionnée sont nécessaires aux semeurs d'idées qui lèvent et portent des fruits.

*
* *

Si les chiffres ci-dessus nous proposent plusieurs enseignements touchant la politique intérieure de l'Allemagne et permettent des pronostics sur les difficultés auxquelles M. de Bülow aura à faire face après comme avant le 13 décembre, ils n'autorisent pas deux versions sur la conclusion que l'étranger doit en tirer : les élections sont nationales, impérialistes. Aussi fondé en raison que soit le pessimisme du « peuple allemand », il a répondu à ses chefs qu'ils ne feraient pas appel en vain à sa « confiance ». Le gouvernement avait besoin d'un scrutin qui ratifiât l'acte de

dissolution; il l'a eu parce qu'il l'a demandé au « sentiment national ». Que cette victoire ne soit qu'une fiction qui masque mal des réalités plus durables, qu'importe, si l'on a prouvé que « l'Allemagne sait monter à cheval quand elle veut ». Le soir du premier tour de scrutin, M. de Bülow harangua la foule qui venait l'acclamer au palais de la Chancellerie. Il était visiblement inspiré par les souvenirs de lecture de certain discours que Bismarck prononça le 11 mars 1867, au Reichstag de l'Allemagne du Nord, contre le « parlementarisme particulariste » et qui se termine ainsi : « Mettons l'Allemagne en selle, elle saura bien chevaucher. » Dans ses Mémoires [1], le chancelier de fer est revenu sur cette idée : « J'eus recours au suffrage universel pour effrayer les monarchies étrangères et les empêcher de mettre les doigts dans notre « omelette » nationale. Je n'ai jamais douté que le peuple allemand, dès qu'il comprendra que le droit de suffrage actuel est une institution nuisible, ne soit assez fort et assez sensé pour s'en défaire. S'il ne le peut pas, la phrase d'un de mes discours, « qu'il saurait bien trotter une fois qu'il serait « en selle », aura été une erreur ».

Dans un récent congrès, où l'on entendit une grande rumeur monter du fond de l'âme de 10 millions de ruraux, le président du *Bund der Landwirthe*, M. de Wangenheim, dégageait conformément à cette pensée testamentaire, la philosophie du résultat des élections : « Le peuple allemand ne veut pas du régime parlementaire, qui n'est que la préface de la révolution; que l'empereur parle et nous sommes prêts à lui obéir; les agrariens ne sont pas des égoïstes soucieux uniquement de leurs intérêts matériels et lorsque le bien de la patrie le commandera, ils sont prêts à lui sacrifier leurs biens et leur sang. »

Les élections allemandes nous avertissent qu'au milieu de l'Europe un peuple de plus de 60 millions d'hommes est disposé, à n'importe quelle heure et quelle que soit son humeur, à remettre à son chef les rênes du commandement pour telle entreprise qu'il jugera nécessaire à « l'honneur national ».

***.

[1] Bismarck, *Gedanken und Erinnerungen*, t. II, p. 58.

AU TEMPS DE LA RÉVOLUTION

FRAGMENTS INÉDITS D'UN MÉMOIRE DE FAMILLE [1]

I. — A la veille de la Révolution.

A l'époque où commence ce récit, l'usage de la noblesse française, et particulièrement de celle du Dauphiné, était de passer une partie de l'été et tout l'automne à la campagne, où ceux qui étaient au service venaient joindre leurs familles. On allait passer quelque temps les uns chez les autres, et l'on retournait à la ville au mois de janvier.

Au mois de décembre 1786, M. le marquis de Marcieu, qui était commandant en second de la province du Dauphiné, pendant le séjour à Paris de M. le duc de Clermont-Tonnerre, commandant en chef, était dans son beau château du Touvet avec la société la plus choisie de la province.

Nous étions trente maîtres, puis les allants et les venants : toujours quarante ou cinquante à table, grand feu partout, la

[1] Un mémoire de famille, écrit au lendemain de la Révolution par un homme qu'elle avait trouvé dans une situation élevée, présente cet intérêt particulier que, n'étant pas destiné à la publicité, il comporte des appréciations plus libres sur les hommes et sur les événements qui ont amené ses malheurs.

La famille dans les archives de laquelle ce mémoire est demeuré est une de celles de l'ancienne monarchie les plus fécondes en officiers généraux.

C'est l'un d'eux, le marquis de La-Tour-du-Pin-Montauban, qui, au retour d'émigration, songeant à son fils qui l'y avait suivi et y était resté, lui retrace dans un récit familier les péripéties d'une lutte désespérée soutenue pendant dix ans contre la Révolution; lutte aux débuts de laquelle le destinataire, jeune officier au régiment du roi, avait lui-même failli périr dans l'insurrection de Nancy. Il devait parvenir à son tour aux étoiles et à la pairie sous la Restauration, et c'est lui qui nous a conservé ce document sur les temps troublés de sa jeunesse.

Dans l'armée marquaient alors, parmi ceux du nom de La-Tour-du-Pin,

meilleure chère, d'excellents vins, le jeu, la chasse, les proverbes : nous nous y amusions et plaisions infiniment.

Je jouais au quinze. Sur les six heures du soir, on annonce qu'il arrive de Paris un courrier du cabinet adressé à MM. de Marcieu et de Bérulle, qui était premier président du Parlement de Grenoble. Nous voilà tous fort empressés et curieux de savoir quelles étaient les nouvelles qu'il y avait : toutes les parties sont suspendues. Enfin, M. de Bérulle rentre dans le salon et nous dit : « Je viens vous annoncer que le roi convoque les notables de son royaume, et me fait l'honneur de me choisir, — comme premier président du Parlement de Grenoble, — pour être de l'assemblée des notables qui vont se réunir à Versailles. »

Cette nouvelle augmente la joie qui régnait dans notre société. Mais elle fut suspendue un instant parce que M. l'abbé d'Auriac, avec lequel j'avais commencé une partie de quinze, se trouva mal et tomba en défaillance. (M. l'abbé d'Auriac, gentilhomme du Dauphiné, est un homme de beaucoup d'esprit. Il avait été Jésuite. Lors de la suppression de cet ordre, il avait eu un canonicat à Grenoble. Il aime, — ou il aimait, — le jeu, la chasse, la bonne chère, était fort bon et aimable. Il était fort à la mode et très recherché par toute la bonne société.)

Nous le secourons : quand il fut revenu à lui, nous lui demandons ce qu'il avait. Il nous répondit : « C'est ce coup de foudre, cette assemblée de notables ! »...

Alors nous nous mîmes tous à rire et à plaisanter. Nous lui dîmes que nous trouvions cette nouvelle fort heureuse, qu'elle nous donnait une meilleure opinion du roi que nous ne l'avions;

le lieutenant général député de la noblesse de Saintonge aux états généraux, qui fut le premier ministre constitutionnel de la guerre : puis un autre lieutenant général, le marquis de la Charce, qui avait été appelé à l'assemblée des notables du royaume et commandait en Bourgogne; le comte de La-Tour-du-Pin-Chambly, rédacteur du cahier de la noblesse du Vermandois; plusieurs autres colonels comme celui-ci ou maréchaux de camp. Les trois premiers de ces personnages périrent sous la hache, fidèles à la devise de leur maison : « Courage et loyauté ».

Avant même que les échafauds ne fussent dressés, le rang que tenait le marquis de Montauban dans la province d'origine, où seul de la famille il était demeuré, l'avait désigné, non moins que son attitude, à la fureur des bandes révolutionnaires. Echappé par fortune à leurs attentats, il ne mit entre elles et lui la frontière que pour la repasser les armes à la main. Il échoue dans une tentative de soulèvement du Languedoc, rejoint l'armée de Condé, et devient finalement, aux côtés de son frère, bailli de Malte, le défenseur malheureux de cette forteresse de l'ordre ancien.

Ce sont là des tableaux historiques qu'on trouverait rarement assemblés dans un même récit. On les en a dégagés ici sans autre apport que celui d'indications propres à leur servir de cadre.

L. C.

que c'était un père qui voulait réunir ses enfants autour de lui pour les consulter, etc.

L'abbé d'Auriac nous dit alors : « Voulez-vous m'écouter, et je vous ferai voir les dangers dont nous sommes menacés. » On avait de l'amitié, de l'estime et de la confiance en M. l'abbé d'Auriac. Tout le monde s'assit et fit silence, et voici ce qu'il nous dit :

« Les rois de France ont certainement une très grande autorité, bien suffisante pour se faire obéir et pour faire le bien. Mais il faut savoir s'en servir; or le roi n'assemble les notables que parce qu'il croit n'avoir pas assez de force pour exécuter les plan et projet qu'il a. Il veut donc faire de grands changements. Un roi, même avec du génie, doit éviter d'en faire, ou les bien préparer. Les notables n'ont point l'autorité constitutionnelle, ils ne sont que conseillers. Ils demanderont les états généraux, attendu que chaque notable sera bien assuré d'être nommé député aux états généraux : et les états généraux une fois assemblés, ce sera la boîte de Pandore, d'où il sortira tous les maux et les fléaux qui désoleront la France. »

Alors M. d'Auriac fut interrompu; on s'écria : « Comment peut-on croire que les états généraux, qui seront composés et choisis parmi les personnes les plus éclairées et les plus intègres, pourraient occasionner des désordres? »

M. l'abbé d'Auriac nous répondit :

« Ce qui se prépare est de la plus grande importance; la soirée est longue, ayez la complaisance de m'écouter...

« Mes craintes sont fondées sur la connaissance que j'ai du caractère de Louis XVI. Ce roi est très borné, faible, et n'a confiance en personne; il est très indécis. J'ai aussi fort peu d'opinion des princes du sang, et je crois que le duc d'Orléans est un homme fort dangereux; c'est un débauché.

« Mais les vices plaisent au peuple. Il est extrêmement riche; il est le chef des francs-maçons, ce qui lui donne le moyen d'avoir des correspondants dans toutes les parties du royaume. A l'époque des états généraux tenus lors de la captivité du roi Jean, il y eut des désordres affreux et des crimes horribles; le scélérat appelé Charles le Mauvais, qui dirigeait tous ces crimes, fut contenu par le génie de cet excellent roi, appelé à juste titre Charles le Sage.

« Peut-être croyez-vous qu'on ne doit pas craindre un homme aussi peu courageux que l'est le duc d'Orléans? Vous vous tromperiez : Charles le Mauvais aussi était sans courage; il ne combattait pas, mais il payait les factieux, les assassins et les empoisonneurs. Or si M. le duc d'Orléans veut imiter Charles le Mauvais, nous n'aurons pas à lui opposer un Charles le Sage, mais un Louis le Débonnaire.

« Et dans quelles circonstances assemble-t-il les états généraux?

« Nous venons de terminer une guerre injuste où nous avons eu de grands avantages; nous avons soutenu des sujets révoltés et fondé une république : ce qui prouve qu'on peut se révolter avec succès contre son souverain.

« D'après cela, il y a beaucoup de républicains en France, même parmi les troupes, qui admirent Washington. Dans une nation aussi vive que la française, il se trouvera beaucoup d'énergumènes qui croiront être des Washington; il y aura des ambitieux qui voudront imiter Cromwell. Il paraît continuellement des livres où l'on propose des nouveautés. Ces ouvrages sont très goûtés et reçus avec empressement.

« Les économistes, les jansénistes, les protestants, les francs-maçons, les impies, dont le nombre est très grand et augmente continuellement en France, les gens inquiets, ceux qui espèrent faire fortune par le moyen des troubles, sont là tout prêts qui attendent.

« Vous croyez que les états généraux seront composés des gens les plus intègres? Cela ne sera pas, attendu que les honnêtes gens resteront tranquilles. Les novateurs, et ceux qui désirent des troubles, feront des menées, et parviendront à faire nommer leurs partisans. Toutes les passions éclateront et ne seront contenues par personne... Voilà ce que je prévois; aussi, dès que je saurai la convocation des états généraux, je vendrai le peu que j'ai en France, et je me retirerai dans les pays étrangers. »

Peu de personnes furent de l'avis de l'abbé d'Auriac, et nous continuâmes à nous amuser, sans croire que la tranquillité et le bonheur dont jouissait la France pussent jamais être troublés.

En 1788, les troubles commencèrent à éclater en France.

Jusque-là, la France paraissait jouir d'une grande tranquillité, d'un grand bonheur; la justice civile et criminelle était rendue avec intégrité et avec exactitude; l'agriculture et le commerce florissaient; les impositions étaient peu à charge et payées exactement; les pauvres et les malades étaient secourus dans de bons hôpitaux; les enfants de la noblesse peu riche étaient élevés dans de bons collèges; les chemins, les canaux étaient bien entretenus. La marine rétablie et les troupes en bon état (mais elles étaient mécontentes; le roi ne les voyait jamais et ne les aimait point). De bonnes places de guerre, des magasins immenses, remplis de toute espèce d'armes et de munitions.

Les parlements étaient composés de magistrats riches, intègres et savants. Ils rendaient la justice avec impartialité; leurs vertus leur attiraient la confiance et la vénération publiques. Sous des rois fermes, l'institution du parlement était excellente. L'admi-

nistration de la justice rendait même beaucoup au lieu de coûter, attendu les droits que le roi recevait pour le greffe et le papier timbré. Les lois et les impôts que les rois établissaient étaient rendus publics par l'enregistrement qui en était fait au parlement, lequel avait le droit de faire des représentations sur ces objets, mais qu'il devait enregistrer si le roi persistait.

Sous les minorités et sous les rois faibles, les parlements abusaient de leurs privilèges pour désobéir, ce qui, en divers temps, a occasionné de grands troubles, et ce qui a été le commencement des malheurs qui désolent la France. . . . . .

...Louis XVI avait pour premier ministre M. le cardinal de Loménie de Brienne, qui était archevêque de Sens. Ce prélat avait acquis de la réputation en Languedoc, où il avait été archevêque de Toulouse[1]. Mais

Tel brille au second rang qui s'éclipse au premier.

le cardinal voulut établir un tribunal supérieur aux parlements, qu'il appela la cour plénière.

Les parlements s'y opposèrent. Le cardinal les fait exiler.

Alors les peuples se révoltent, surtout ceux du Dauphiné et de Grenoble. La populace y insulta M. le duc de Clermont-Tonnerre, qui commandait en chef en Dauphiné et pilla son hôtel. Les troupes reçoivent l'ordre de ne pas tirer sur le peuple, ce qui l'enhardit encore davantage. Quelle pitoyable manière de gouverner!

Le duc de Clermont-Tonnerre fut rappelé. Le roi envoya, pour commander en Dauphiné, M. le maréchal de Vaux, mais avec des ordres très mous : aussi laissa-t-il tout faire.

Le clergé, la noblesse, le tiers état du Dauphiné se convoquent d'eux-mêmes à Vizille. Le roi défend qu'on se rende à cette assemblée. Elle eut lieu, malgré ses ordres, dans le mois d'août 1788. C'est à cette époque qu'on doit placer la perte de l'autorité royale et de la considération personnelle du roi.

Louis XVI renvoya son ministre et choisit M. Necker, homme qui avait des talents pour l'administration des finances. Mais il était protestant et républicain, étant de la ville de Genève.

M. Necker fait revenir les parlements, et il promet les états généraux et même les états particuliers des provinces. Voilà que presque tous les Français croient que la France va devenir une république, ou du moins une monarchie semblable à celle de l'Angleterre.

Les jeunes gentilshommes du Dauphiné furent très zélés parti-

[1] Les archevêques et évêques du Languedoc avaient les principales administrations de cette grande province qui était la mieux administrée du royaume.

sans de toutes les nouveautés. Ils étaient conduits par un nommé Mounier en qui ils avaient la plus grande confiance.

C'était un jeune avocat, qui n'avait aucune réputation. Il persuada à cette jeune noblesse si étourdie qu'il fallait profiter de cette occasion pour donner à la France un gouvernement plus parfait, à l'instar de celui d'Angleterre, rehausser la noblesse en les faisant pairs, etc., etc. Cette loyale noblesse se laissait tromper par cet astucieux. Ce factieux de Mounier qui, étant aux états généraux, se brouilla avec le chef des factieux, le fameux comte de Mirabeau, car souvent ces meneurs étaient désunis. Mounier émigra, mais il évita partout de voir les royalistes. Il est rentré en France, il a suivi la faction dominante; il a actuellement une grande place dans le gouvernement : il est préfet de Rennes.

Le duc d'Orléans était gouverneur du Dauphiné : il écrivit à la noblesse et au tiers état pour les féliciter sur leur patriotisme, les assurer de son estime et de sa protection.

Je jugeai, dès le commencement, des malheurs où toutes ces innovations devaient conduire. Je ne partageai point l'enthousiasme qu'on avait pour cet enjôleur de Mounier. Mais, voyant que toutes les têtes étaient tournées, je pris le parti de voyager, et fus en Piémont avec mon frère, le bailli de La-Tour-du-Pin, qui était général des galères de Malte et allait prendre le commandement de cette escadre.

A notre retour à Montdauphin, nous apprîmes que le roi approuvait tout ce que proposait M. Mounier, que les états de la province allaient être assemblés dans la nouvelle forme qu'avait prescrite le *législateur* Mounier, soutenu par une troupe de jeunes gentilshommes qui étaient ses admirateurs.

Je me rendis à Montélimar, où la noblesse était convoquée par ordre du roi. J'y fus nommé député de la noblesse aux états de la province, qui s'assemblèrent dans la ville de Romans au mois de décembre de cette même année 1788.

M. le comte de Narbonne-Fritzlar commandait dans la province où il avait remplacé le maréchal de Vaux qui était mort.

Les états furent présidés par Mgr l'archevêque de Vienne (Lefranc de Pompignan) qui, bien que fort âgé et homme d'esprit, se laissait conduire par Mounier. A Romans, les états furent très agités; les gens sensés et les honnêtes gens (c'étaient les moins nombreux) luttèrent contre le parti Mounier qui l'emporta, attendu que l'on votait par tête. M. Mounier fit nommer pour députés de la province aux états généraux ses partisans. C'était un renfort qu'il envoyait au duc d'Orléans.

La saine partie de la noblesse jugea alors qu'on voulait sa destruction. On fit une scission. Quatre-vingts gentilshommes, les

plus riches et les plus distingués de la province, les archevêque d'Embrun et évêques de Die, de Saint-Paul-Trois-Châteaux, d'Orange, protestèrent contre tout ce qu'on avait fait aux états de Romans et contre les députés aux états généraux qu'on y avait nommés. Les gentilshommes opposants étaient appelés protestants ou réclamants. Ils nommèrent pour leurs députés MM. le marquis de Monteynard, le marquis d'Autichamp, Murat-Montferrand, Marcieu, Montchenu, Mélat, le vicomte de Vaux, M. de Flotte, et moi-même.

Ce fut le comte de Murat-Montferrand qui fut chargé de faire leur mémoire; c'est un homme de beaucoup de talent.

Les instructions de ces députés étaient de se rendre à Paris, de représenter l'illégalité des états de Romans, et de démontrer au roi les dangers dont lui et la France étaient menacés, si l'on admettait d'aussi dangereuses nouveautés.

Les factieux et les novateurs avaient essayé, aux états du Dauphiné, la forme qu'ils voulaient donner aux états généraux. Ayant éprouvé qu'en votant par tête, les factieux avaient un grand avantage, ils se décidèrent à faire adopter cette nouvelle forme aux états généraux.

Voici comment était l'ancienne manière d'assembler les états généraux; lorsque les députés étaient arrivés au lieu que le roi avait indiqué, ils étaient réunis soit dans une église, soit dans une galerie. Le roi leur faisait part de ses intentions et des objets sur lesquels ils devaient délibérer. Ensuite les trois ordres se rendaient dans leurs chambres particulières et y délibéraient. Il fallait, pour qu'une loi fût établie, que les trois ordres séparément l'eussent consentie et que le roi l'approuvât.

Cette manière était juste et raisonnable. L'union même de deux ordres ne pouvait pas nuire au troisième.

En janvier 1789, avant que je partisse de Grenoble pour me rendre à Paris, les partisans de Mounier essayèrent de m'engager avec eux; ce fut le comte de Virieu-Pupetières qui m'en fit la proposition. M. de Virieu avait été fort lié avec moi jusqu'à cette époque; nous étions proches parents. Il avait l'esprit fort vif : c'était un séide des nouveautés. M. de Virieu a reconnu plus tard qu'il s'était trompé, mais trop tard! Il combattit à Lyon où il fut tué pour la bonne cause.

Le roi, Monsieur (actuellement connu sous le nom de Louis XVIII) et M. Necker firent décider dans une assemblée de notables, qu'aux états généraux qui allaient s'assembler les trois ordres délibéreraient étant réunis. Cela détruisait les privilèges des ordres, donnait toute l'influence au tiers état qui était le plus nombreux, et faisait des états généraux une faction. C'est ce que

désiraient tous ceux qui voulaient le trouble et le désordre.

Les états généraux furent d'abord assemblés suivant les anciennes formes, en mai 1789. Les factieux excitèrent une sédition qui fit grand peur au roi : il engagea le comte d'Artois, son frère, à écrire à la noblesse de se réunir à la chambre du tiers état. De ce moment tout fut confondu.

Nous, les députés de la noblesse réclamante du Dauphiné (du nombre desquels j'étais), nous fûmes porter nos mémoires et nos réclamations dans les trois chambres des états généraux, et aux princes du sang. Le duc d'Orléans, connu sous le nom d'Egalité, ne voulut pas nous recevoir.

Nous lûmes et nous remîmes au roi nos réclamations et nos mémoires, dans lesquels nous prévoyions les malheurs qui devaient arriver. Nous y disions que par la manière que l'on voulait faire adopter, on pourrait mettre tout en délibération, même le droit de l'hérédité au trône... Alors le roi nous dit avec un sourire béat : « Messieurs, qui prouve trop, ne prouve rien. »

Mais hélas! nous ne prévoyions pas la millième partie des maux qui ont affligé la France!

II. — Au début de l'Émigration.

Le duc d'Orléans voulut m'attirer dans son parti. Je dois en rendre compte : cela fera juger de l'impudence des factieux et combien ils étaient certains de la réussite de leurs projets.

J'étais assez lié avec M. de Rochambeau, qui était colonel du régiment de Royal-Auvergne Infanterie, et fort attaché au duc d'Orléans. Il avait fait, sous son père, la guerre en Amérique, pour la liberté des Etats-Unis. Il en était revenu républicain et grand admirateur de Washington. D'ailleurs, Rochambeau est un homme assez borné.

M. de Rochambeau me proposa de dîner en particulier avec lui, — ce que j'acceptai, — pour pouvoir causer et parler à notre aise des événements qui agitaient la France.

Etant seul avec moi, il me dit :

« — Voici le moment, mon cher La-Tour-du-Pin, de faire une grande fortune. Tu es jeune officier général, tu as des talents, mais il faut que tu saches en profiter. Tu peux avoir très promptement les grades les plus élevés et les plus grandes dignités. »

Je lui répondis que je ne prévoyais rien d'heureux ni d'agréable, mais que je le priais de m'expliquer comment pouvaient se réaliser les espérances flatteuses dont il me parlait. Il me dit alors :

« — Tu ne connais pas les moyens immenses qu'a Mgr le duc d'Orléans. Ce prince est adoré du peuple; il maintiendra cet

enthousiasme. Il a 54 millions dans ses coffres, une fortune prodigieuse! qui lui donne les moyens de payer et même d'enrichir ceux qui suivront son parti. Il est assuré du secours d'une grande puissance, voilà qui est certain. Réfléchis à ce que je te dis. »

Je lui observai que je ne savais pas quel était l'objet de M. le duc d'Orléans. Rochambeau continua :

« — Nous sommes assurés du régiment des gardes françaises : M. du Châtelet les a tellement tourmentés qu'ils sont furieux contre lui et contre le roi. Avec un peu d'argent et des filles, nous en ferons ce que nous voudrons. Toutes les femmes galantes de Paris sont à la disposition du duc d'Orléans et le regardent comme leur protecteur. »

« — Mais où voulez-vous en venir? lui dis-je.

« — Voici, me répondit-il. Le roi est certainement incapable de gouverner. Les états généraux l'interdiront et nommeront M. le duc d'Orléans régent du royaume. » (Les factieux se trompaient les uns les autres : ils avaient promis cela à M. le duc d'Orléans pour pouvoir se servir des moyens qu'il avait.) « Alors, il pourra récompenser magnifiquement ceux qui auront secondé ses grands projets. Tu dois bien comprendre que le duc d'Orléans ne restera pas longtemps régent; il y aura des troubles, et pour les faire finir, on le déclarera roi. »

« — Rochambeau, répliquai-je, tout ce que vous me dites me fait horreur. Je vois que ce duc d'Orléans ne craint pas de se couvrir de toutes sortes de crimes. Je vais divulguer la conversation que nous venons d'avoir. Je vous arrêterai, ainsi que votre infâme chef, le duc d'Orléans, si le roi m'en donne l'ordre. »

« — Nous ne vous craignons pas, conclut Rochambeau : le roi n'a plus d'autorité. Je ne me battrai pas avec vous pour les injures que vous m'avez dites; mais peut-être nous pourrons-nous rencontrer les armes à la main l'un contre l'autre. »

Le dîner n'eut pas lieu et nous sortîmes chacun de son côté. Je m'empressai de raconter à mes collègues les horribles projets des conspirateurs. Nous fûmes tout de suite à Versailles chez M. le garde des sceaux, auquel je rendis compte de la conversation que j'avais eue avec Rochambeau. Le garde des sceaux me remercia, il me dit que le roi était déjà averti, mais qu'il n'avait point de forces; qu'il allait assembler des troupes pour contenir les factieux.

En effet, dans le courant de juin 1789, le roi assembla, près de Paris, une armée dont il donna le commandement à M. le maréchal de Broglie. Les factieux connaissaient le caractère indécis et craintif du roi. Ils ne furent point intimidés : ils prirent la Bastille le 14 juillet 1789 et commirent toutes sortes d'excès et de

crimes en présence des troupes. Le roi se hâta de licencier son armée et vint humblement à l'Hôtel de Ville de Paris.

Il fallait Louis XVI tout entier pour que cette révolution pût réussir! . . . . . .

... En mai 1791, peu de jours après mon mariage, célébré à Chambéry, j'y reçus une lettre de M. le marquis de Serrent. Il me priait de me rendre à Turin le plus promptement possible, de mener avec moi deux aides de camp, parce que les princes avaient une commission très importante à me donner.

Je me hâtai de me rendre à Turin avec MM. de Gramont-Caderousse et de Saint-Martial.

Les princes avaient quitté Turin. Il n'y était resté que les fils de Mgr le comte d'Artois, les ducs d'Angoulême et de Berry. M. de Serrent était leur gouverneur. Il avait de plus tous les pouvoirs des princes pour suivre les événements, avec le pouvoir de donner des ordres : il me mit au courant des projets qu'on avait, et me dit : « Les princes veulent vous employer à une négociation, et ensuite à commander une expédition importante pour laquelle il faut un commandant jeune, actif, et qui ait un nom connu. »

Et voici ce qu'il ajouta :

« Les protestants ont massacré à Nîmes des catholiques. Les catholiques veulent prendre leur revanche, mais ils sont désarmés. Il leur faut des armes, des munitions de guerre et un bon chef. Le roi d'Espagne favorisera cette insurrection. Il ne veut pas donner des armes, ce qui divulguerait tout de suite ses intentions. Mais il fournira de la poudre, des balles et des vivres.

« Les catholiques doivent se réunir au nombre de quatre mille hommes à Aigues-Mortes, et de là marcher sur Nîmes. Vous trouverez à Barcelone M. Froment, homme de courage et de beaucoup de talent. Il est de la ville de Nîmes et y a eu deux frères égorgés. Les catholiques du Languedoc ont beaucoup de confiance en M. Froment. Vous irez ensemble attaquer les révolutionnaires. Si vous commencez par avoir quelques succès, vous serez promptement joints par un grand nombre de partisans de la bonne cause. Tout le Gévaudan s'armera dès que vous paraîtrez.

« Le grand-maître de Malte a beaucoup de confiance en M. le bailli de La-Tour-du-Pin, votre frère. L'un et l'autre doivent être persuadés que l'ordre de Malte sera détruit si la révolution réussit, et de plus, les princes connaissent la bonne et vigoureuse façon de penser du grand-maître.

« Allez donc à Malte, monsieur le marquis, tâchez d'obtenir deux mille fusils, quelques pièces de campagne. Amenez des

officiers et des sergents pour instruire et commander ces bons paysans. Si vous réussissez dans cette négociation, frêtez un bâtiment où s'embarqueront les officiers qui voudront vous suivre avec les armes que vous aurez obtenues. Conduisez-les à Barcelone où vous trouverez M. Froment, et, de concert, commencez la guerre.

« Les princes vous prient de trouver les moyens de faire les avances des frais de ce voyage, dont vous donnerez les comptes et qui vous seront remboursées. »

M. de Serrent me donna une lettre pour le grand-maître, et des instructions où tout ce que je raconte était plus détaillé, et qu'il signa. Il me donna de plus une lettre pour M. le comte de Lascy, capitaine général, qui commandait la Catalogne et demeurait à Valence. Il me dit qu'il allait annoncer à M. Froment mon arrivée à Barcelone.

Je fis les avances de ce long et fatigant voyage que les princes me doivent encore. Nous fûmes nous embarquer, M. de Gramont, M. de Saint-Martial et moi, à Gênes sur une felouque que nous frêtâmes. Nous longeâmes l'Italie, nous eûmes des vents contraires et nous arrivâmes à Malte après vingt-deux jours de navigation. Mon frère, le bon bailli, me reçut avec transports. Dès que je l'eus mis au courant de l'objet de mon voyage, il m'assura qu'il me seconderait de tous ses pouvoirs. Je m'y attendais! Le grand-maître me reçut et me parla de même. Il me dit : « Les grandes puissances de l'Europe devraient se hâter d'arrêter et d'étouffer la révolution française, dont les principes plaisent et sont reçus comme le mahométisme, qui, en peu d'années, fit des progrès prodigieux. »

Au lieu de deux mille fusils, on en embarque trois mille, quatre canons de quatre et trois obusiers, leurs caissons, etc. Tout cela fut embarqué sur les galères que mon frère commandait. Sous prétexte de leurs croisières ordinaires contre les Barbaresques, ces galères furent à l'île d'Asinara, au nord-nord-ouest de la Sardaigne, où le bailli attendit les instructions que je devais lui envoyer de Barcelone.

Un espéronard maltais allait à Gênes; je profitai de cette occasion pour rendre compte à M. de Serrent du succès de ma négociation, et pour lui montrer que je suivais avec activité le plan dont, lui et moi, nous étions convenus.

Je frêtai un gros vaisseau marchand ragusois, où j'embarquai quatorze jeunes chevaliers, des sergents, des caporaux et vingt-cinq artilleurs. On peut juger par là de la très bonne volonté de l'ordre de Malte.

Peu de moments après mon arrivée à Malte, un vaisseau

marchand venu de Marseille nous apprit que le roi Louis XVI, la reine, Monsieur le Dauphin, Madame Royale, Madame Elisabeth, sœur du roi, Monsieur, s'étaient échappés et sauvés de Paris, et que les factieux étaient dans la plus grande consternation. Cette grave nouvelle causa la plus grande joie à Malte, surtout au grand-maître.

Mais le lendemain, un autre bâtiment parti de Marseille nous apprend que le roi, la reine, etc., ont été arrêtés et reconduits à Paris, couverts d'outrages. Monsieur seul avait échappé. Je dois dire que cette affreuse nouvelle fit un tel effet sur le grand-maître que cela lui provoqua une attaque d'apoplexie, dont il s'est ressenti jusqu'à la fin de sa vie, qui arriva six ans après.

On mettait tant de zèle à me fournir tout ce que j'avais demandé que je partis huit jours après. Je partis le matin, et les quatre galères que mon frère commandait partirent le soir, et m'escortèrent jusqu'en Sardaigne.

J'étais embarqué avec les chevaliers de Malte et les soldats que j'amenais de Malte. Nous étions sur un gros et lourd bâtiment ragusois. Tant que nous fûmes avec les galères, le bailli nous faisait remorquer. Pour nous rendre de la Sardaigne en Espagne, nous étions seuls, et nous mîmes beaucoup de temps. Enfin nous arrivâmes à Barcelone.

Le fait est que nous étions tous très contents. Nous croyions que nous allions entrer en campagne. Les chevaliers et les soldats étaient tous de la meilleure volonté.

M. Froment vint au-devant de moi. Je le connaissais, j'étais fort content du succès de ma négociation. Je lui dis :

« — Vous voyez, mon cher Froment, que je viens vous seconder avec plus de forces qu'on n'en demandait; et mon frère attend de mes nouvelles pour venir nous secourir avec une escadre. Il ne craint point de se compromettre.

M. Froment me répondit :

« — Les choses ont bien changé pendant le cours de votre long voyage. Vous avez dû apprendre la fuite et l'arrestation du roi. Hélas! si Louis XVI avait le courage de la reine, il serait hors de danger. Monsieur et Madame ont échappé. La cour d'Espagne négocie avec l'Assemblée nationale. Il se propose de nouveaux plans. Le conseil de Madrid a décidé de s'opposer à l'insurrection du Languedoc que vous deviez diriger. M. de Serrent m'a écrit aussi de les prévenir de ne pas se compromettre, ce que j'ai fait. Ainsi le rassemblement qu'il devait y avoir à Aigues-Mortes n'aura pas lieu, et votre arrivée à Barcelone doit beaucoup embarrasser M. le comte de Lascy. »

Je fus bien affligé de ce que m'apprenait M. Froment. Je lui

dis que des variations dans des choses si importantes n'annonçaient que peu de courage, et me faisaient prévoir pour l'avenir des choses bien funestes. D'autant que, autant nous mettions d'irrésolution, autant les factieux mettaient d'audace et de suite dans leurs projets, que d'après cela ils devaient réussir; que j'avais des lettres à remettre à M. de Lascy et que j'allais chez lui sur-le-champ, ce que je fis. . . . . .

... Je demandai à M. de Lascy la permission de lui présenter MM. les chevaliers qui venaient avec moi de Malte, ce qu'il accepta avec plaisir. Il me pria à dîner pour le lendemain avec tous ces braves chevaliers. Tout le temps que nous restâmes à Barcelone, il en invitait quatre par jour et toujours moi. Mais je vis bien qu'il désirait que nous repartissions le plus tôt possible.

M. de Lascy envoya une felouque au bailli de La-Tour-du-Pin, par laquelle je le prévins que l'expédition n'aurait pas lieu. . .

... Nous nous embarquâmes avec M. Froment à bord d'un bâtiment en partance pour Gênes, où nous arrivâmes à la fin du mois d'août. . . . . .

... De Gênes, j'envoyai le marquis de Gramont-Caderousse en courrier à M. de Serrent pour lui annoncer notre arrivée, et lui demander ce qu'il voulait faire des sergents et soldats que j'amenais. Il me répondit de les envoyer à Turin où il leur faisait préparer un établissement.

Je me hâtai d'aller à Turin où j'arrivai au commencement de septembre 1791. Le marquis de Serrent me fit de grands compliments sur le succès qu'avait eu ma négociation à Malte, sur l'activité que j'y avais mise, me disant que les princes et le roi m'en témoignaient leur satisfaction, qu'ils devaient beaucoup de reconnaissance à la conduite loyale et courageuse de l'ordre de Malte qui, heureusement, n'était point compromis, puisqu'il était impossible qu'on sût quel était l'objet de la marche des galères qui continuaient leurs croisières accoutumées.

Il me dit que ce voyage devait m'avoir coûté fort cher; que dans ce moment il ne pouvait pas me rembourser les avances que j'avais faites pour les princes et d'après ses ordres, attendu qu'il avait lui-même très peu d'argent et qu'il allait conduire M. le duc d'Angoulême et M. le duc de Berry à Coblentz où il espérait me voir très incessamment; que c'était le point principal où se faisait le rassemblement des royalistes, qu'il allait y envoyer les sergents et soldats que j'avais amenés.

« Je dois vous dire, mon cher marquis, ajouta-t-il, que depuis l'arrivée de Monsieur à Coblentz, la politique de l'Europe prend une attitude imposante. On ne veut plus faire de ces insurrections particulières qui coûteraient beaucoup de sang; les princes ne veulent

point établir la guerre civile dans le royaume. L'empereur d'Allemagne, le roi de Prusse et d'autres princes allemands formeront une grande armée qui sera commandée par un héros, par le roi de Suède : la noblesse française et les autres royalistes ne seront point compromis. Ils formeront l'escorte des princes et on en tirera la nouvelle maison qu'on veut former pour la garde du roi. Rien ne peut s'opposer à cette entrée triomphale, etc. »

J'eus de la peine à retenir mon indignation quand il m'eut développé ce plan; mais nos princes et ceux qui les entourent n'ont point d'énergie ni de génie.

« — Monsieur le marquis, répondis-je, le voyage que vous m'avez fait faire nous fera perdre beaucoup de partisans dans le royaume. Quant au plan dont vous me parlez, ce n'est pas celui que suivit Henri IV. Vous allez à Coblentz? Hâtez-vous de faire vos efforts pour le faire changer. »

Je lui dis que ce qu'on se proposait serait plutôt la conquête de la France qu'une contre-révolution. Que les Français étaient raisonneurs, spirituels et courageux; qu'ils craindraient avec raison d'avoir le sort de la Pologne (il y avait eu un premier partage de la Pologne qui prépara celui qu'on a fait en 1794); que tous les Français se réuniraient contre les étrangers, parmi lesquels ils auraient de la peine à apercevoir cette poignée de royalistes; que les Prussiens et les Autrichiens ne seraient pas longtemps d'accord; qu'ils se battraient au milieu de la France, que les Français prendraient parti pour l'un ou pour l'autre, ce qui mettrait le comble au désordre, et que nous ne réussirions pas dans l'objet qui nous engageait à prendre les armes; que, pour réussir, il fallait fomenter des insurrections, afin que les révolutionnaires ne sussent de quel côté marcher; que nous avions un grand nombre de partisans en France; qu'au lieu de les engager à rester tranquilles, il fallait les engager à s'armer pour qu'ils pussent se défendre; qu'il fallait profiter de la bonne volonté du commandant de Montdauphin (c'était ce brave M. de Prunières, mon beau-frère), et du régiment d'Enghien qui était dans cette place, qui nous donneraient des magasins et une position inexpugnable qui nous rendrait maîtres des Alpes. (Le régiment de Soissonnais qui était en Dauphiné était aussi très bien disposé; mais on n'a pas su ou pas voulu en profiter.)

Que les princes devaient rassembler à Coblentz le plus de monde qu'ils pourraient, les réunir, les mettre à cheval, car pour la guerre que nous allions faire, une bonne cavalerie était l'arme qui serait le plus utile, marcher sur Paris, tourner les places, ne pas craindre de s'engager au milieu de la France, combattre tout ce qui se présenterait en quelque nombre qu'ils

fussent; que nous trouverions des troupes incertaines, sans officiers, etc., etc. Que si les puissances voulaient faire des sièges, nous donner quelque secours, certainement cela nous aiderait beaucoup; mais que, pour réussir, c'était nous qui devions entreprendre et être en avant. Surtout, ne pas nous mettre dans la dépendance des puissances, ne point les laisser diriger nos marches et nos projets. Je lui donnai le lendemain un mémoire d'après ces principes. . . . . .

... La province du Languedoc est immense. Elle était habitée par des catholiques et des protestants. Les protestants y sont les plus riches; ils vexaient les catholiques qui, au zèle religieux joignaient la convoitise des biens des protestants, et beaucoup de jalousie. Les protestants étaient révolutionnaires, par conséquent les catholiques étaient royalistes. Mais nos princes, que malheureusement nous avions pris pour chefs, n'ont pas voulu profiter de ces dispositions.

Les montagnards catholiques se rassemblaient d'eux-mêmes, proche de Viviers, en un lieu appelé Jalès. On appelait cela « le camp de Jalès » et cela inquiétait les révolutionnaires.

Il m'arriva au mois de décembre, à Chambéry, une députation des habitants du Gévaudan qui me proposaient de me mettre à leur tête. Leurs plans étaient bons et courageux, tant la révolution avait électrisé tous les esprits. Ils avaient les moyens de s'emparer de la citadelle du Pont-Saint-Esprit, où ils auraient trouvé des armes, des canons et des munitions, et cela les rendait maîtres du cours du Rhône. A quarante lieues de là, dans le Quercy, ils s'emparaient du château de Sévérac, où il y avait des canons. Déjà ils marchaient sur Nîmes, ville riche; car il fallait une curée. Ils désiraient que je puisse venir les joindre avec une centaine de dragons. Ils me portèrent l'état des hommes de chaque ville, bourg, village que leur pays devait fournir et de ceux qui étaient destinés à commander ces compagnies.

Un corps à cheval se formait au Bourget, près de Chambéry, sous les ordres de M. de Bussy. Ce corps s'appelait « les chevaliers de la couronne ». Il était composé de gentilshommes et de bons bourgeois du Dauphiné, du Lyonnais et du Gévaudan. Je lui proposai cette expédition, qu'il accepta.

Nous devions aller d'abord par Saint-Jean-de-Maurienne dans la vallée dauphinoise de l'Oisans, où sont les mines d'argent appelées les mines d'Allemont. Nous savions par les ouvriers royalistes qu'il y avait 100 000 francs en lingots, que nous aurions emportés avec quatre mulets.

De là, nous passions par le Royanais, et nous aurions été traverser le Rhône à la Voulte.

Je rendis compte de ce projet aux princes, qui me firent écrire par M. le maréchal de Broglie pour me défendre absolument d'entreprendre cette expédition. Les députés du Gévaudan reçurent les mêmes ordres. Ils se retirèrent en jurant qu'ils allaient se faire révolutionnaires.

Les princes suivaient le plan dont m'avait parlé M. de Serrent. On doit dire qu'aucun des mouvements qu'ont faits les royalistes en France, soit en Vendée, soit à Lyon, soit à Toulon, etc., n'a été provoqué par les princes, qui ne les ont sus que quand ils ont éclaté, et sans jamais savoir en profiter.

III. — A l'armée des Princes.

... Je partis pour Coblentz avec le chevalier de Bonnal, avec Bruyères Saint-Michel, Fl..., et un gentilhomme bourguignon dont je ne me rappelle pas le nom. Nous faisions cette route sur nos chevaux.

Nous nous aperçûmes à Lausanne que M. de Fl... avait l'esprit aliéné, ce qui nous a donné beaucoup de désagrément jusqu'à Bâle, en Suisse. Nous passions près des fourches patibulaires où était un pendu. Nous y voyons courir M. de Fl..., qui tire ses deux pistolets sur le cadavre. Puis il nous rejoignit, en nous disant : « Il est bien mort! Je viens de tuer ce scélérat de duc d'Orléans, Egalité. »

Près de Berne il fit encore des folies qui nous obligèrent d'aller à l'hôtel de ville, où nous rendîmes compte de l'état de M. de Fl... Nous avions heureusement eu la précaution de ne pas le laisser charger ses pistolets. Je lui fis même casser son épée par mon domestique.

Nous étions à trois lieues de Bâle, nous passions dans une petite ville. Je ne sais ce que fit M. de Fl... : on voulut l'arrêter. Il lâcha ses deux pistolets sur la poitrine du Suisse qui lui mit la main dessus. On l'arrêta alors, comme un assassin, et il fut conduit à Bâle pour y être jugé.

Dès que nous sûmes cet accident, je courus chez les magistrats de Bâle, les prévenir de l'état de M. de Fl...

Le président (qu'on appelait le tribun) me dit : « Un crime pareil mérite la mort. Le coupable sera examiné. »

Effectivement, le tribunal s'étant assemblé, on y conduisit M. de Fl... qui avait l'air tranquille. Les magistrats suisses avaient des robes noires, avec de grandes perruques, et, au col, une grande cravate, ou fraise blanche, très empoissée.

Ces figures réjouirent M. de Fl... qui, subitement, se saisit

d'un encrier qui était sur la table. Il le jeta au visage du président, et si adroitement, qu'il eut la figure et la cravate toutes remplies d'encre, et qu'il en rejaillit sur les autres cravates. M. de Fl... éclatait de rire. Alors tous ces magistrats s'écrièrent : « Il est fol! » On l'envoya à l'hôpital, et de là, je le renvoyai à Chambéry. Il s'est guéri, et même a bien servi le roi de Sardaigne.

Je trouvai mon fils à Mannheim. Il y avait passé l'hiver, et s'y amusait beaucoup. Le vicomte de Mirabeau avait du génie et du courage. Il était fort de mes amis, et avait formé une excellente légion. Il y plaça mon fils comme capitaine.

Je l'emmenai. Je vis M. le prince de Condé à Bingen; nous arrivâmes à Coblentz dans les premiers jours d'avril.

Il y avait dans cette partie de l'Allemagne ou dans les Flandres, 23 000 hommes sous les armes. C'étaient pour la plupart des gentilshommes, des officiers ou de la bonne bourgeoisie, dont 8000 à cheval sur des chevaux superbes, ce qui formait la meilleure cavalerie qui ait existé. A elle seule elle aurait traversé la France et renversé toutes les gardes ou troupes nationales qu'elle aurait rencontrées. Avec de pareilles troupes on aurait réussi à tout ce qu'on aurait voulu entreprendre. Mais il fallait réunir cette petite mais très bonne armée, et attaquer tout ce qu'on aurait rencontré en quelque nombre que l'ennemi eût été. Au lieu de cela on la divisa en trois corps d'armée qu'on plaça très loin les uns des autres : l'un, en Flandre, sous les ordres de M. le duc de Bourbon. Celui du centre, où étaient les princes, M. le comte d'Artois, ses fils, de plus tous les courtisans et tous les intrigants, qui devait attaquer par les Trois-Evêchés. Celui de la gauche, qui était commandé par M. le prince de Condé, devait attaquer l'Alsace (la Flandre et l'Alsace sont les provinces où il y a le plus de places fortes et les meilleures). Par conséquent nous étions faibles partout et absolument aux ordres des différentes puissances.

Le roi de Suède, qui devait commander cette armée combinée, avait été assassiné à Stockholm. Ce fut M. le duc de Brunswick qui fut choisi pour commander, et il nous trahit.

L'armée de Flandre, qui comptait 15 000 Autrichiens et 5000 émigrés, était commandée par le duc de Bourbon.

L'armée des Trois-Evêchés, ou des princes, était de 40 000 Prussiens ou Autrichiens et 12 000 émigrés, et commandée par Monsieur et Mgr le comte d'Artois.

Celle d'Alsace se composait de 15 000 Autrichiens et 6000 émigrés, et était commandée par M. le prince de Condé.

Etant arrivé à Coblentz, je blâmai extrêmement cette disposition.

Après mes voyages, et les pertes que j'avais éprouvées, j'avais besoin d'argent. Je demandai ce qu'on m'avait promis. Les princes me dirent de m'adresser à M. de Calonne, qui avait l'administration de l'argent que les puissances fournissaient à nos princes. M. de Calonne était un homme d'esprit, fort aimable, mais il n'avait aucun génie. Il me reçut fort bien, me loua beaucoup, me disant que, dans la circonstance présente, les princes étaient à la veille d'entrer en campagne, qu'on ne pouvait me payer, mais que très certainement l'automne prochain, je le serais. De ce moment, je fus très persuadé que je ne serais jamais remboursé, attendu que les plans que je voyais ne me donnaient aucune espérance; je voyais que tout était perdu.

M .de Calonne était éloquent. Monsieur et Mgr le comte d'Artois avaient la plus grande confiance en lui. Je fis mes efforts pour le persuader qu'il fallait changer de plans et que l'on y était à temps; que les corps commandés par le duc de Bourbon et le prince de Condé devenaient inutiles, attendu qu'ils seraient arrêtés par les places de guerre; que celui du centre ou des princes étant entouré par 40 000 Allemands, ne pourrait que suivre les ordres des généraux allemands. Qu'il fallait nous tous réunir : que les Allemands attaquassent la Flandre et l'Alsace, ce qui ferait des diversions.

Je ne pus convaincre M. de Calonne, qui me parla dans le même sens que M. le marquis de Serrent. M. de Calonne me concevait si peu, qu'il me disait : « Vous voulez, Monsieur, attaquer et marcher sur Paris avec 23 000 hommes et nous voulons y marcher avec plus de 50 000, qui sont commandés par un bon et excellent général, par M. le duc de Brunswick. Le roi de Prusse y sert comme volontaire. Mais de pareils lieutenants n'ont de chefs qu'en idée. »

Les princes et les courtisans voulaient avoir des triomphes sans combattre. Voyant cela, et le chagrin dans l'âme, je me décidai à aller servir dans l'armée du prince de Condé, où il y avait plus de vrais militaires et moins d'intrigants. M. le prince de Condé a beaucoup de courage, mais peu d'idée. Sous un grand général, il aurait acquis beaucoup de réputation. Sous César, il aurait été un Labiénus. M. le prince de Condé est timide, il ne sait pas parler en public, et n'est point accueillant. Il n'a rien de ce qu'il faut pour réussir, pour faire une révolution ou pour s'y opposer.

Quel spectacle noble et attendrissant de voir ces royalistes, soit nobles, soit de la bonne bourgeoisie, des officiers, servir à leurs dépens et comme soldats, panser leurs chevaux, porter le sac et le pesant fusil! Quel beau dévouement! Quelle patience, quel courage! pour vaincre il fallait vous mener contre l'ennemi;

c'est ce que l'on n'a pas fait. On n'a pas su tirer parti de ce courage héroïque. Braves royalistes, vous avez eu le tort de servir sous des chefs incapables; vous avez cru devoir choisir ceux que la naissance approchait le plus du trône, etc., etc.

La campagne s'ouvrit fort tard, à la fin de juillet. L'armée où j'étais se présenta devant Landau. C'est une des plus fortes places de France. On ne voulut pas nous y recevoir. Nous passâmes le Rhin à Philisbourg et le remontâmes. A Fribourg-en-Brisgau, nous perdîmes le vicomte de Mirabeau, qui mourut d'une attaque d'apoplexie. C'était celui de notre parti qui avait le plus de génie.

L'armée du Centre pénétra en France jusqu'en Champagne, prit Longwy, Verdun, etc., etc., et s'arrêta quand elle fut vis-à-vis du rassemblement de patriotes que commandait M. Dumouriez.

Il faut que j'explique pourquoi M. le duc de Brunswick fit arrêter son armée : Les Anglais n'avaient pas encore déclaré la guerre à la France. Ils voyaient la facilité qu'avait l'armée combinée de pénétrer en France, qu'elle serait à Paris dans moins d'un mois, que la contre-révolution serait faite et qu'ils ne pourraient pas profiter de nos divisions. Le ministre de l'Angleterre, M. Pitt, crut que l'année suivante on n'éprouverait pas plus d'obstacles. Comme il se trompait!

D'après cela, mylord Saint-Hélène, qui était à Bruxelles, traita avec M. le duc de Brunswick pour l'engager à faire retirer son armée. On lui promit entre autres choses que, s'il se prêtait aux projets de M. Pitt, il ferait marier la fille du duc de Brunswick avec le prince de Galles. Elle deviendrait ainsi reine d'Angleterre.

Le duc de Brunswick se laissa séduire. Ce mariage, effectivement, se fit l'année d'après.

Il est certain que, comme les Anglais, M. Pitt a voulu la Révolution, et l'a secondée pendant les années 1789, 1790, 1791 et 1792. Ils ont voulu l'arrêter en 1793; mais ils n'en ont pas eu les moyens : les révolutionnaires étaient devenus trop forts et trop puissants. La politique prussienne est et a été d'expulser la maison de Bourbon du trône de France.

Le duc de Brunswick ordonna la retraite, ce dont nos princes et les braves royalistes enrageaient, mais il fallait obéir. On aurait évité ces inconvénients si l'on avait suivi le plan que je proposais, qui était noble et vigoureux.

Cette retraite donna de la confiance aux patriotes; ils disciplinèrent leur armée, ils attaquèrent la Flandre, le Palatinat, les Electorats ecclésiastiques, les Etats du roi de Sardaigne. Ils s'emparèrent du comté de Nice et de toute la Savoie sans éprouver aucune résistance.

De ce moment, la Révolution fut assurée et la guerre devint une guerre de puissance à puissance, où les Français avaient beaucoup d'avantages, ayant cette même année fait des conquêtes. Le grand nombre des personnes encore indécises, en France, voyant, d'une part, cette retraite, de l'autre, ces conquêtes, prirent le parti des révolutionnaires. Ceux-ci, se voyant les plus forts, voulurent augmenter encore le nombre de leurs partisans, en chassant les religieux et les religieuses de leurs couvents. On avait fait une religion qu'on appelait constitutionnelle. Sous le règne de la Terreur, elle fut aussi abolie.

On fit vendre à vil prix les immenses biens du clergé, des princes, de la noblesse et de tous les royalistes qu'on proscrivit, dont on fit des listes qu'on appela « liste des émigrés », etc., etc.

Voilà comment j'ai perdu tous mes biens et tous mes meubles. On animait ceux qui s'étaient partagé nos biens, en les assurant que si nous rentrions, nous les reprendrions, ce qui était vrai. Le clergé surtout fut très persécuté en cette année 1792, ainsi que l'avait prédit Nostradamus dans ses Centuries.

L'armée des princes étant revenue en Allemagne fut licenciée. A quelle misère affreuse ces braves gens furent réduits! Ils étaient errants, mal reçus partout; les femmes, les enfants, avaient épuisé l'argent qu'on avait pu sortir. Ils se voyaient proscrits, dépouillés. Ah! quel tableau!

Je dois dire que l'hospitalité n'a été exercée que par le Pape, ce respectable Pie VI, par les Anglais, les Portugais, les Russes et par l'ordre de Malte.

IV. — A la défense de Malte.

Mon fils et moi nous arrivâmes à Malte à la fin de mars 1795. Nous fûmes reçus avec empressement par ce cher frère, ce bon et excellent bailli, ainsi que par le grand-maître Rohan, qui était un prince plein de connaissances et de mérite.

Mon frère n'était plus général des galères; il était de la congrégation des guerres et avait l'inspection des troupes, de l'artillerie et des fortifications.

Les révolutionnaires avaient dépouillé l'ordre de Malte de tous les biens qu'il avait en France et dans tous les pays qu'ils avaient conquis. Cependant l'ordre de Malte était neutre; il recevait dans son excellent port les vaisseaux français qui s'y réfugiaient; il y avait un consul à Malte.

Mais la politique française actuelle est de préparer les succès, en gagnant à prix d'argent les ministres des puissances qu'elle

veut détruire et en fomentant des révoltes. C'est ainsi qu'on s'est conduit avec Malte, où il y avait beaucoup de partisans du système français parmi les Maltais et même parmi les chevaliers. Ceux-ci entretenaient une correspondance avec le Directoire.

Malgré les grands avantages que le commerce de France retirait de la neutralité de l'ordre de Malte, les patriotes français voulurent s'emparer de l'île.

Le grand-maître Rohan était vieux et malade depuis plusieurs années. Mais il avait du courage. Il fit palissader, faire des préparatifs de défense et construire un fort à l'entrée du port. Les tricolores n'osèrent pas attaquer.

Quoiqu'à la veille de mourir, il faisait surveiller les mécontents. Au mois de janvier 1797, on découvrit une conjuration qui était conduite par un homme de lettres appelé Vassallo. Rohan le fit juger; il fut condamné à être pendu; le grand-maître commua la peine en une prison perpétuelle et exila de l'île ses complices. Vassallo fit des dépositions qui affligèrent le grand-maître. Celui-ci succomba enfin à sa longue et douloureuse maladie. Il mourut le 13 juillet 1797.

Voici ce que le bailli de La-Tour-du-Pin dit du grand-maître Rohan dans le mémoire qu'il a donné au pape Pie VII :

« Ce bienfaisant grand-maître payait sur ses revenus particuliers, qui étaient d'environ 2500 louis, l'entretien des trois langues de France qui étaient dépouillées de leurs biens depuis 1792.

« Il donna l'hospitalité, — vertu peu commune aujourd'hui en Europe, — à tous les infortunés royalistes qui fuyaient les persécutions du Directoire et s'étaient réfugiés à Malte. Il faisait plus, il leur donnait des secours. Pour subvenir à ces dépenses, il réforma toutes les dépenses de luxe et fit fondre presque toute son argenterie.

« Il était brave, généreux, sensible, savant sans ostentation. Il avait gouverné avec sagesse, fait de bonnes lois, et il avait su préserver ses petits Etats de l'épidémie révolutionnaire. Il laissa les magasins bien remplis de blé, de toutes espèces d'armes, de poudre, de balles, de pierres à fusils, etc., etc., qui ont été livrées aux patriotes français.

Le 17 juillet 1797, l'ordre élut pour grand-maître M. Ferdinand Hompesch; il a une belle figure, beaucoup de politesse, mais aucune des qualités du feu grand-maître Rohan. Les révolutionnaires connaissaient son caractère; ils espérèrent sous son règne de pouvoir renverser l'ordre : ce à quoi ils ont réussi.

Mme de La-Tour-du-Pin, ma femme, ayant épuisé le peu que je lui avais laissé, et ses parents devant quitter Mindrisio à cause de

l'invasion des Français, elle se décida courageusement à venir, avec ma fille, nous joindre à Malte. Notre bon bailli la reçut avec empressement; depuis trois ans, il voyait chaque année sa maison s'augmenter de ses plus proches parents, auxquels il avait la satisfaction de donner asile et secours. Notre existence à Malte était infiniment agréable. Nous sentîmes le bonheur d'être réunis. Voilà comment finit pour nous l'année 1797.

Mais l'année suivante fut très affreuse. Je vais parler de cette année qui fut si triste pour nous.

Depuis plus d'un an, les Anglais avaient abandonné la mer Méditerranée, et en avaient retiré leurs forces navales. Malgré cela, cet ambitieux gouvernement de France persista à vouloir s'emparer du port de Malte. Il aurait dû réfléchir que, pour pouvoir le conserver, il aurait fallu être assuré d'être toujours le plus fort sur la mer.

Le Directoire français connaissait, par ses relations à Malte, le caractère du grand-maître Hompesch. Il voulut se hâter d'en profiter. Il envoya à Malte, au mois de janvier 1798, le nommé Poussielgue, pour traiter avec le grand-maître.

Poussielgue traita donc avec lui; il lui dit probablement qu'il ne pouvait pas se défendre et qu'il valait mieux pour lui s'assurer un sort. Il vit des partisans de la Révolution, porta des lettres à plusieurs, essaya de gagner différentes personnes, entre autres le bailli de La-Tour-du-Pin auquel il remit une lettre que le Directoire lui faisait écrire par un de ses anciens camarades, le chevalier d'Herculais. Celui-ci lui faisait les plus grandes promesses s'il voulait coopérer au projet du gouvernement français sur Malte. Le bailli de La-Tour-du-Pin, justement indigné, porta cette lettre au grand-maître et lui dit qu'il fallait faire arrêter ce Poussielgue pour connaître ses complices, et surtout ne plus ménager la France dont on connaissait les sinistres projets. Hompesch reçut cette déclaration très froidement et ne fit rien.

Nous savions, à Malte, que les Français faisaient des armements énormes dans le port de Marseille, à Toulon et sur la côte occidentale d'Italie.

A cette époque, il y avait un congrès à Rastadt, en Allemagne. MM. de Truchsess et de Bray, qui y étaient pour les affaires de l'ordre, écrivirent au grand-maître Hompesch qu'il se mît en défense. Qu'un des objets du grand armement naval des Français était de s'emparer de Malte.

M. le chevalier de Lomellini, Gênois et receveur de l'ordre à Gênes, écrivit la même chose et fit porter sa lettre par le chevalier de Clermont-Montoison.

Voilà plusieurs avis.

Enfin, le mercredi 6 juin, il parut devant Malte 80 bâtiments qui faisaient partie de la grande flotte sur laquelle était embarqué le célèbre Bonaparte. Le lendemain jeudi, jour de la Fête-Dieu, le grand-maître fit tranquillement la procession; cependant la plus grande partie de la chevalerie et des Maltais était très inquiète, ce qui obligea M. Hompesch à faire quelques préparatifs pour avoir l'air de vouloir se défendre. Le samedi 9 juin, parut le reste de la flotte française, qui était de plus de quatre cents bâtiments de différentes grandeurs. Elle occupait près de 7 lieues, depuis l'île de Gozzo jusque vis-à-vis de l'entrée du port de Malte; ce spectacle était vraiment très imposant.

Il y eut quelques pourparlers. Le grand maître Hompesch, sous le prétexte de donner des commandements à différents baillis ou grand-croix, les donna à ceux dont il craignait l'énergie pour les écarter du conseil. Le dimanche 10 juin, les Français débarquèrent. Poussielgue était sur cette flotte. Il avait tout préparé de manière que Bonaparte était assuré que Malte lui serait livré dès qu'il paraîtrait.

Le bailli de La-Tour-du-Pin défendait la *Cotonere*, et faisait déblayer les immenses magasins à poudre qui y étaient. Moi, je commandais en second le fort *Manuel* dont le Portugais Gurjo était le gouverneur.

Le bailli de Loras était maréchal de l'ordre. C'était un bon officier, qui avait bien fait la guerre, brave, et homme de beaucoup d'esprit. Il voulait qu'on se défendît; la dignité qu'il avait lui donnait le commandement; il prit des positions qu'on suivit mal, et auxquelles on n'envoya ni vivres ni munitions. D'abord, elles étaient trop étendues; toutes les côtes de l'île de Malte étant bordées de tours et de retranchements. Il voulut tout défendre, en sorte qu'on était faible partout. Avec d'aussi mauvaises troupes, il fallait se contenter de défendre la cité Valette, qui est imprenable. C'est ce qu'a fait pendant deux ans le général français Vaubois.

Les greniers étaient si remplis qu'ils ont entretenu les patriotes pendant plus de deux ans. Malte, et en particulier la cité Valette, est bâti sur le rocher; les greniers sont creusés sous le rocher, dans le glacis du fort Saint-Elme, et le blé s'y conserve très longtemps.

Nous n'étions inquiétés que par des tirailleurs français que nous éloignons à coups de canon. Rien n'annonçait qu'il fût question de se rendre. Mais le grand-maître Hompesch tint un conseil pendant la nuit, où il fut décidé qu'on ouvrirait les portes aux Français. Quel malheur!

Le bailli de La-Tour-du-Pin en fut si douloureusement affecté

qu'en moins de huit jours ses cheveux devinrent tout blancs.

Par le traité que fit M. Hompesch, Bonaparte lui assurait une principauté en Allemagne, une pension, la permission aux chevaliers français de retourner en France, etc.

M. Hompesch partit le 17 juin, et s'en fut à Trieste.

Le bailli donna au pape Pie VII, lors de son élection à Venise en 1800, un mémoire sur ce qui s'était passé à Malte en juin 1798 lors de la prise. Il y rend compte de la mauvaise conduite du grand-maître Hompesch et de ses complices; ce mémoire est écrit avec clarté et avec une grande exactitude.

Les Français détruisirent les armoiries qui étaient sur les édifices; ils brûlèrent les archives de l'ordre, et, par conséquent, les papiers et titres de presque toutes les familles nobles de l'Europe. En perdant la souveraineté de Malte, la noblesse d'Europe a fait une grande perte. L'église de Saint-Jean avait un trésor magnifique. Les patriotes brisèrent toutes les lampes d'or et d'argent, toutes les statues et les firent fondre.

Plus tard, les Maltais et la campagne, étant excédés de la tyrannie et des pillages, se révoltèrent et massacrèrent les garnisons françaises qui étaient dans les différents postes de l'île.

... Voilà donc une nouvelle révolution et une nouvelle émigration que nous avons éprouvées. Mon frère surtout se croyait déshonoré. Tous les honnêtes chevaliers, qui n'avaient point eu part à la mauvaise conduite du grand-maître, croyaient ne devoir se montrer nulle part. Je dois dire que cette manière de penser engagea quarante-six jeunes chevaliers à prendre le parti de suivre Bonaparte en Egypte. Le mardi 19 juin, l'armée française mit à la voile pour cette destination.

Mes deux sœurs, ma femme, ma fille, mon frère et moi, avec un domestique et une femme de chambre, nous nous embarquâmes, le vendredi 22 juin 1798, sur un bâtiment ragusais avec soixante chevaliers pour aller à Livourne. Bonaparte nous avait fait délivrer des passeports.

Mon frère vendit ce qui lui restait d'argenterie, de porcelaines. Avec cela il eut à peu près 300 louis, somme bien peu considérable pour entretenir autant de personnes que nous étions. Nous arrivâmes à Livourne le 8 de juillet. Nous y fûmes mis en quarantaine pendant 8 jours. Nous avions été visités et fouillés par des corsaires français.

Nous fûmes nous établir à Pise, en Toscane. La plus grande partie des chevaliers qui étaient venus de Malte sur le même bâtiment que nous s'établirent à Pise momentanément, aussi incertains que nous du parti qu'ils devaient prendre. Nous étions en effet fort irrésolus. Nous apprîmes que ceux des membres de

l'ordre qui, d'après la capitulation, étaient rentrés en France, y avaient été arrêtés et jetés en prison, et que l'on fusillait en France les émigrés qui y rentraient. L'avenir nous paraissait devoir être affreux pour nous! Il y avait neuf ans que l'émigration avait commencé; chaque émigré avait pris un parti et s'était arrangé pour assurer son existence. Toutes les places étaient prises. Nous avions tort de ne pas compter assez sur la bonté de Dieu. . . . . .

L'empereur de Russie, Paul Ier, qui s'était fait élire grand-maître de l'ordre dit de Malte savait la bonne conduite du bailli de La-Tour-du-Pin. Il voulut le connaître; il lui fit proposer de venir à Saint-Pétersbourg et lui envoya une lettre de change de cent louis pour payer son voyage. Nous étions alors à Venise avec beaucoup de chevaliers encore. Notre bon bailli fut très étonné de se voir appelé à cette cour; il espéra que son voyage pourrait être avantageux à son ordre et à nous. Il nous laissa tout le reste de l'argent qu'il avait apporté de Malte, et il partit pour Pétersbourg avec ce que lui avait envoyé l'empereur, le 15 août 1799.

Il passa par Vienne. Arrivé à Pétersbourg, il fut logé, chauffé et éclairé au palais de l'ordre et fort bien traité. Le bailli de La-Tour-du-Pin revint de Pétersbourg dans le courant du mois de mars suivant, comblé des bienfaits de l'empereur Paul, qui lui donnait une pension de 500 roubles, des habits et une gratification de 12 000 francs, ce qui rétablit nos finances. C'est alors que le pape Pie VII ayant été élu à Venise, le bailli de La-Tour-du-Pin, qui le reconnaît pour le premier supérieur de son ordre, y fut au mois d'avril pour lui présenter ses hommages et lui donner la relation de ce qui s'était passé à Malte en 1798. Le Pape le reçut avec distinction. Puis il obtint du commandant de la marine de l'empereur un bâtiment qui nous ramena à Fiume.

. . . . . .

Marquis de La-Tour-du-Pin-Montauban.

MARSEILLE ET GÊNES

Nous nous proposons de comparer Marseille et Gênes, reines de cette Méditerranée qui baigne les rives de trois continents et constitue l'une des voies commerciales les plus fréquentées du globe.

On ne saurait nier la prospérité de ces deux grands ports; mais leur étoile pâlira s'ils n'y prennent garde. Car les navires marchands ont une prédilection de plus en plus marquée pour les vastes bassins pourvus d'un outillage moderne, qui abrège les opérations. Le capital que représente un navire de gros tonnage ne peut, en effet, rester longtemps improductif sans entraîner des pertes notables. Ainsi, un bâtiment qui décharge 1000 tonnes par jour, au lieu de 400 ou 500, fait une économie considérable.

Or, les ports du nord de l'Europe se transforment sans cesse pour mettre à la disposition du commerce des moyens de manipulation puissants et rapides. Bristol, qui a déjà un énorme développement de quais, a consacré récemment 50 millions pour les étendre davantage. Hambourg a dépensé 375 millions en douze ans. Londres, qui a déjà dépensé 500 millions, va en sacrifier encore 175 pour cet objet. Aussi, dans ces ports, devenus de véritables usines, un gros vapeur peut-il décharger, en un jour, plus de 2000 tonnes de charbon, quatre fois plus que l'on n'en met à terre dans tout le port de Gênes pendant le même temps.

Conséquence de cet état de choses : la sphère d'influence des grands ports tend à croître de jour en jour, tandis que celle des petits tend, au contraire, à se rétrécir. Hambourg a un mouvement de 15 millions de tonnes; Anvers et Rotterdam dépassent 10 millions. Marseille et Gênes oscillent respectivement autour de 6 millions et demi et de 5 millions et demi.

Les ports du Nord, par leur marche en avant, d'un pas égal, font donc une terrible concurrence à ceux du Midi, d'autant plus que les voies de pénétration vers l'intérieur qui desservent les premiers sont à la hauteur de leur puissant outillage. Derrière Anvers, Hambourg, Brême, Amsterdam, Rotterdam s'étendent les vastes plaines de l'Europe centrale, où fourmille une population dense, où les

hautes cheminées des usines déversent des torrents de fumée et que couvre un réseau à petites mailles serrées de chemins de fer, de canaux et de fleuves navigables.

Les deux ports méditerranéens n'ont pas trop de toutes leurs forces, non point pour rivaliser entre eux, mais pour lutter contre ces centres d'attraction, de plus en plus entreprenants, de mieux en mieux outillés, devenus, par la force des choses, les intermédiaires principaux entre l'Inde, la Chine et le centre de l'Europe.

Et, pourtant, Marseille et Gênes ont leurs agitations; les troubles et les grèves éloignent fatalement de leurs bassins une partie du trafic. D'autant plus que ces agitations tendent à prendre l'état chronique. De mars à septembre 1904, on a compté, à Marseille, cent vingt-cinq interruptions de travail.

Les grèves, commencées en 1900, jettent la perturbation dans tous les services maritimes et immobilisent dans les bassins, au moins une partie, parfois la totalité des vapeurs de ce port.

Marseille étant le point de départ d'un grand nombre de lignes qui relient l'Europe aux points principaux des quatre autres parties du monde, tout mouvement gréviste qui s'y manifeste affecte de nombreux intérêts et ne saurait être considéré comme un simple incident de politique intérieure.

En tout cas, les perturbateurs, malgré leur audace, n'ont pas le pouvoir de mettre à l'index la marée montante du commerce; le trafic ne s'arrête point devant leurs fureurs et les marchandises continuent à affluer dans la Méditerranée. Il est évident que ces marchandises vont quelque part. Ce que Marseille perd à la faveur des troubles, d'autres le gagnent : Gênes, Barcelone et ces immenses ports du Nord que nous citions tout à l'heure.

Dans ce cas particulier, les concurrents n'ont d'ailleurs aucun effort à tenter pour détourner les courants établis. D'eux-mêmes, les importateurs prennent des habitudes nouvelles. Mais c'est là un jeu plein de dangers car, en matière commerciale, rien n'est tenace comme les habitudes.

Il en est de même quand la grève éclate sur les quais de Gênes. Mais ici, les mouvements sont plus rares, moins étendus, plus courts.

*
* *

Un port de commerce, devenu aujourd'hui un ensemble très compliqué, doit, avant tout, répondre à deux conditions : 1° Facilité d'accès; 2° tranquillité des eaux.

A l'époque de la voile, la première condition prédominait. La plupart des ports, très ouverts, constituaient souvent ce que l'on appelait des rades foraines ou même simplement des mouillages.

Le port de Saint-Pierre (Martinique), détruit par l'éruption de la montagne Pelée, était un exemple frappant de ces anciens mouillages. Imaginez une baie demi-circulaire où la houle du large entre comme chez elle. Les navires s'amarraient l'arrière à terre et, quand venait un cyclone, bricks et trois-mâts s'écrasaient sur le rivage ou coulaient sur leurs ancres. En temps normal, les boucauts de *bonne-quatrième* arrivaient le long du bord, dans des chalands; on les embarquait à l'aide de palans archaïques, sauf à interrompre le travail dès que la houle devenait trop forte.

Tout ceci est de l'histoire ancienne. Depuis la disparition graduelle de la voile et son remplacement par la vapeur, depuis l'organisation de la concurrence effrénée pour les transports à bon marché, la deuxième condition (tranquillité des eaux) prend une importance de plus en plus grande. Il faut que les vapeurs puissent accoster les quais, afin de charger et de décharger directement à terre, sans interposition d'allèges ou de chalands.

Il faut aussi des grues électriques, des magasins, des wharfs, des bassins de radoub. Et tout cela puissant, solide et vaste, car on accroît sans cesse les dimensions des paquebots à grande vitesse : le *Deutschland* a 202 mètres de long et 16 000 tonnes; le *Celtic* a 213 mètres, 20 000 tonnes et plus de 11 mètres de tirant d'eau. La compagnie Cunard projette de construire des paquebots de 240 mètres de long avec un tirant d'eau de $10^{m},50$.

Il faut donc approfondir les ports afin qu'ils puissent recevoir sans danger des hôtes aussi gigantesques et agrandir les bassins pour y faire entrer, à l'occasion, ces nouveaux colosses qui sont l'orgueil de la marine marchande moderne.

Ce n'est pas tout. Un espace de mer, limité par des jetées et un outillage complexe, ne constituent point, à proprement parler, un port de commerce. Il faut pour le compléter raccorder cet ensemble au marché de production et de consommation qui est derrière lui; créer un système de canaux ou de chemins de fer qui lui fournisse des débouchés vers l'*hinterland*.

Il est clair que si le trafic augmente, il y aura lieu d'accroître l'importance de ces voies, afin d'éviter l'engorgement que produirait l'afflux des marchandises. Nous allons déterminer dans quelle mesure Marseille et Gênes remplissent ces conditions.

I

A l'exception du Vieux-Port, qui constituait jadis, à lui seul, le port de Marseille, les autres darses sont limitées par des jetées, parallèles aux quais. Cette ingénieuse disposition permet, par

l'allongement des môles, d'accroître sans difficulté la superficie de l'ensemble des compartiments, auquel on applique le nom générique de « Port de Marseille ».

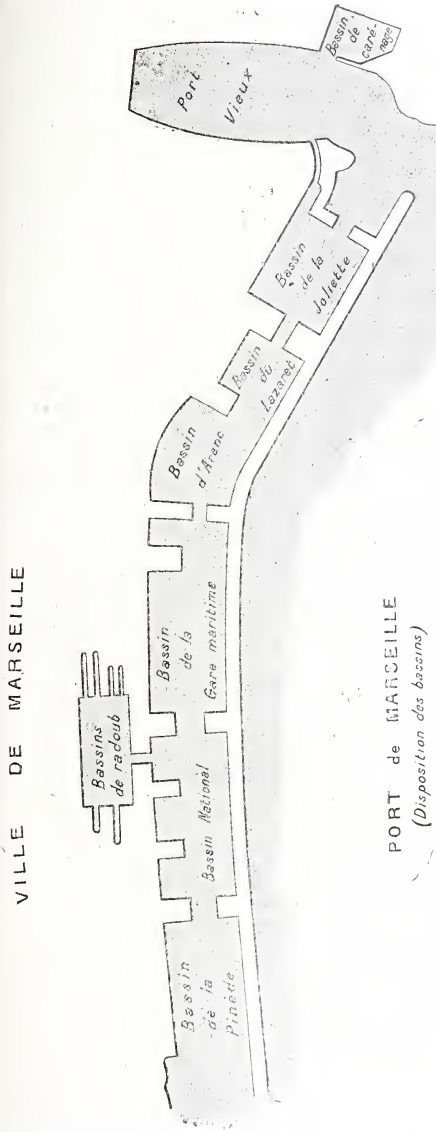

L'ensemble de ces darses ou bassins mesure une surface d'eau de 180 hectares.

Le Vieux-Port a 28 hectares 1/2. Ses dispositions un peu archaïques, son encombrement, son éloignement relatif du centre commercial, en font le bassin le moins fréquenté. Il est l'asile des navires à voiles et des yachts de plaisance. Deux compagnies seulement, la nouvelle compagnie nantaise, chargée des services postaux de la Corse, et la compagnie Axel qui fait du cabotage à vapeur le long de la côte, y ont leurs points d'attache. Son mouvement, en 1903, s'est élevé à 463 000 tonnes. Le bassin national, le plus grand, a 41 hectares 1/2 : 1 600 000 t. La Joliette, 23 hectares : 1 149 000 tonnes. Les bassins du Lazaret et d'Arenc, 18 hectares 1/2 : 2 077 000 tonnes. Le bassin de la

gare maritime, 40 hectares : 700 000 tonnes. Enfin, le nouveau bassin septentrional, dit de la Pinède, qui n'est pas encore terminé, 30 hectares : 374 000 tonnes.

L'outillage de ces bassins laisse à désirer, si nous le comparons à celui des ports étrangers, surtout à ceux du Nord. On trouve à Marseille des silos, mais pas de magasins frigorifiques et point encore de zone franche.

Néanmoins, tel qu'il est, Marseille pourrait suffire à un mouvement énorme.

La statistique nous fournit sur le trafic de ce port et sur le commerce français en général, des données intéressantes dans leur brutalité. Voici quelques-unes de ces révélations :

Du second rang qu'elle occupait de temps immémorial par son commerce, la France est descendue au quatrième, avec un mouvement de 9 milliards 436 millions de francs (total des importations et des exportations en 1905).

A lui seul, Marseille représente plus du quart de ce total. Mais, le pavillon français n'y transporte que la moitié à peine des marchandises qui y affluent de toutes parts. Aussi, voit-on flotter les pavillons les plus disparates au sommet des mâts des centaines de navires mouillés côte à côte dans les bassins.

C'est là une constatation douloureuse, d'autant que cette remarque n'est pas spéciale à Marseille. Si nous considérons le mouvement général de nos ports, la statistique nous apprend encore que le pavillon national n'entre dans ce mouvement que pour 30 pour 100. Ce sont des navires anglais, allemands, espagnols, italiens, portugais qui font le reste, et nous payons en fret à ces étrangers, une contribution annuelle de plus de 300 millions, soit à peu près un million par jour.

D'où vient ce marasme?

M. Leroy-Beaulieu nous apporte une consolation, en déclarant que cette infériorité du pavillon national s'observe dans les ports de presque tous les peuples, l'Angleterre étant le seul pays qui y fasse nettement exception. En Allemagne, en Suède et en Norvège, les longs courriers qui fréquentent les ports, se répartissent encore presque également entre les marines étrangères et nationales.

En France, les deux tiers du mouvement proviennent de navires étrangers; en Italie, les trois quarts; aux États-Unis, la part des pavillons étrangers atteint les cinq sixièmes, ce qui provient surtout de l'activité du mouvement des ports américains.

En ce qui nous concerne, nous avons essayé, nous essayons vainement encore de modifier cet état de choses. L'Etat fait, pour

la marine marchande, des sacrifices, sous forme d'encouragements, de primes, de subventions. En 1902 et 1903, il a payé 26 millions de subventions postales. En 1902, entre primes à la construction et primes à la navigation, les compagnies françaises ont touché 36 millions.

Dans ces conditions, on s'est demandé s'il était vraiment opportun d'avoir une flotte de commerce.

Cette question doit, sans hésitation, être tranchée par l'affirmative. Depuis 1684, la marine marchande fournit à la marine de guerre une réserve de personnel des plus importantes. Il faut à tout prix la conserver pour la Défense nationale. Cette pépinière de matelots donne aux bâtiments de l'Etat des marins éprouvés que les hommes du recrutement ne sauraient remplacer à aucun point de vue.

La situation de Marseille est désavantageuse en ce sens que ce port est trop éloigné du centre de gravité de l'Europe.

Chaque nouvelle percée des massifs montagneux augmente cette sorte d'isolement commercial de notre premier port. Le Mont-Cenis, le Gothard, le Simplon, voilà trois étapes sur le chemin de cet isolement relatif.

Déjà, l'ouverture du Mont-Cenis a lésé les intérêts de Marseille. Celle du Saint-Gothard a causé aux intérêts français un préjudice que l'on chiffre par 30 ou 40 millions par an.

Nous nous sommes laissé prendre au dépourvu par l'ouverture du Simplon : la question des voies d'accès n'est pas encore résolue.

Au point de vue des transports vers l'intérieur du pays, Marseille occupe une situation privilégiée. Car Gênes ne communique avec la haute Italie, la Suisse et l'Europe centrale que par des voies ferrées.

Marseille, au contraire, placée au débouché de la vallée du Rhône, peut avoir recours aux voies navigables.

C'est là une distinction capitale.

La traction par eau est tout indiquée pour les marchandises lourdes à destination de notre port provençal. Mais on ne peut discipliner le Rhône, de sorte que ce fleuve est inutilisable, au moins pour un trafic suivi. D'abord, il est inaccessible pendant cent cinquante jours de l'année; en outre, la rapidité du courant, les bancs nombreux qui parsèment son lit en rendent la navigation périlleuse de jour, impossible la nuit.

Dans ces conditions, il est indispensable de creuser latéralement au Rhône un canal à grande section; car, sans cet auxiliaire, le canal projeté de Marseille au Rhône, qui a fait l'objet de nombreuses pétitions et manifestations de la Chambre de

commerce de Marseille n'aurait qu'une portée commerciale très secondaire.

Enfin, l'approfondissement du chenal de Martigues et la transformation de la belle nappe de l'étang de Berre en un port de refuge pour notre flotte de commerce le jour où elle serait menacée par une guerre maritime, complèteront l'œuvre d'amélioration des voies navigables du sud-est de la France.

Bien entendu, ces travaux appelleront l'adoption de tarifs de pénétration combinés pour le chemin de fer et la batellerie, suivant l'usage courant en Allemagne.

Il conviendrait également d'amener une entente entre les divers réseaux. Pour passer de l'un à l'autre, il faut franchir des frontières, de véritables murailles de Chine. Une concordance rationnelle des trains aux points terminus, — particulièrement à Cette, — serait-elle si difficile à obtenir?

Pour tout dire, en un mot, il faudrait arriver à la solidarité complète entre toutes les voies de transport. Une circulaire ministérielle récente a établi la nécessité de cette entente entre les compagnies de chemins de fer et de navigation.

D'autre part, M. Jules-Charles Roux a tracé tout un programme nouveau, susceptible d'influer grandement sur l'avenir de Marseille, par le développement de ses relations commerciales avec les ports de l'Afrique septentrionale.

« Il faut consacrer, dit-il, tous nos soins au transport des primeurs, étudier s'il ne serait pas opportun, par exemple, de créer un service de *cargoboats* munis de chambres frigorifiques, qui trouveraient en arrivant au port des wagons munis d'installations analogues, de manière que nos colons puissent faire parvenir leurs produits aux consommateurs les plus éloignés, dans les meilleures conditions de fraîcheur et de vente. »

Marseille réclame, en outre, des bassins nouveaux, notamment la création d'un port oriental à Endoume; elle réclame aussi l'établissement d'une zone franche.

*
* *

Mais il serait inutile de modifier et d'améliorer l'outillage si l'on ne devait pas compter sur le concours régulier et sûr de ceux à qui incombe le soin de le mettre en œuvre. Et là précisément est le point noir de l'avenir économique de Marseille.

Le personnel des ports de commerce comprend deux catégories distinctes :

1° Les *dockers*, affectés au chargement, au déchargement, au

charroi des marchandises, et, en général, à toute opération qui ne concerne pas directement la navigation.

2° Les *inscrits maritimes*, ou personnel naviguant, qui arme les navires.

Une distinction profonde sépare les ouvriers qui opèrent à terre de ceux qui sont, à proprement parler, les *travailleurs de la mer*.

Les *dockers* sont des ouvriers quelconques, que l'entrepreneur embauche pour un temps ou pour un travail déterminé. Comme les terrassiers, les maçons, les mineurs, ils ont le droit strict d'abandonner le travail et de le reprendre ensuite, de même que l'entrepreneur peut les licencier et les embaucher de nouveau, selon les besoins.

Quant aux *inscrits maritimes*, ils ont des droits; mais le régime particulier sous lequel ils vivent leur crée aussi des devoirs. Aux termes de la loi, tout Français du littoral qui exerce la pêche (grande ou petite), ou le métier de marin, en général, est *inscrit* sur des registres spéciaux et astreint à servir dans les équipages de la flotte, de dix-huit à cinquante ans.

Ceci paraît effrayant et serait une servitude intolérable, un abus de pouvoir criant, s'il s'agissait de service effectif. Mais la durée de service actif, dans la marine militaire, dépasse rarement trois ans et demi. En dehors de cette période, l'inscrit peut être rappelé en temps de guerre, ce qui, fort heureusement, est assez rare.

L'Etat fait à l'inscrit maritime, aussi bien dans la vie militaire que dans la vie civile, des avantages réels, dont le plus précieux est le paiement d'une pension de retraite quand il a cinquante ans et trois cents mois de navigation.

Jusqu'ici, les ouvriers de terre n'ont aucun droit à une retraite; le travailleur de la mer que l'on appelle l'inscrit maritime n'est donc comparable, en aucune manière, au manœuvre des quais, ou *docker*.

J'ajoute que les inscrits et les armateurs ont des intérêts parfaitement concordants, ce qui n'est point toujours exact pour le docker et l'entrepreneur qui l'emploie.

Quoi qu'il en soit, les uns et les autres ont joué un rôle dans les dernières grèves de Marseille, dirigées contre le « despotisme des armateurs ». Nous allons esquisser à grands traits ce mouvement, qui a exercé une si fâcheuse influence sur le commerce de notre premier port.

D'abord, la grève des dockers.

Les charbonniers, qui représentent l'élément avancé parmi les travailleurs des quais, se composent, en grande partie, de dé-

classés. La plupart, sans domicile fixe, couchent dans les chalands ou sur les trucks. Sans doute, la poussière de charbon dans laquelle ils vivent leur montre tout en noir; ils sont turbulents, anarchistes, beaux parleurs. Ils ont pour chefs un ex-banquier et un ancien notaire qui, par leurs occupations antérieures, sont à même de discuter les questions de salaire des compagnons, et ils ne s'en font pas faute.

Ce groupe, qui fait la loi sur les quais, compte 1500 membres; il a les mêmes patrons que les *dockers*, de telle sorte que ceux-ci sont obligés parfois d'abandonner le travail, quand les équipes de charbonniers rejettent les mannes vides dans les chalands et désertent le parc.

Dockers et charbonniers ont entre les mains, pour la poursuite des *conquêtes ouvrières*, une arme très puissante : la mise à l'index. Un patron se rend-il coupable d'un manquement aux conventions, se permet-il de licencier un ouvrier syndiqué et de le remplacer, même temporairement, par un non syndiqué, un *outsider?* Vite, on le met à l'index. Le nom du coupable circule de bouche en bouche, comme une traînée de poudre; il devient une sorte de mot de passe, et les marchandises de l'infortuné sont mises en quarantaine. Tout docker refuse de les manipuler, de les transporter, de les embarquer, de les débarquer.

Virtuellement, la source du commerce de ce pestiféré est tarie; ses affaires s'arrêtent. D'autant plus que ses employés, peu soucieux de tomber eux-mêmes sous le coup du châtiment des terribles compagnons, s'empressent de déserter les magasins et les bureaux.

Armés de ce puissant levier, les ouvriers tyrannisent le patronat.

Nous allons citer quelques-uns des faits les plus caractéristiques, d'après l'enquête faite par la Société pour la défense du commerce.

Au mois de février 1904, MM. Estier frères, entrepreneurs de la Compagnie des Messageries maritimes, ayant eu la déplaisante idée pour les dockers d'ordonner une enquête sur la disparition d'une certaine quantité de marchandises de leurs chantiers, sont menacés, pour ce fait, d'une cessation de travail.

Le 12 mars, le syndicat international réclame de la maison Axel Busck le renvoi de plusieurs officiers et la réintégration d'un contremaître remercié. L'établissement, ayant refusé d'obtempérer aux ordres du syndicat, est aussitôt mise à l'index, et comme elle avait embauché un certain nombre d'ouvriers du syndicat indépendant ou syndicat jaune, ces ouvriers sont assaillis à coups de revolver, le 17 mars; plusieurs sont tués, d'autres

grièvement blessés. Les patrons sont contraints de capituler et d'en passer par les exigences du syndicat international.

Au mois d'avril, autre incident non moins significatif, cette fois, sur les chantiers de la Compagnie des transports maritimes. Les ouvriers du syndicat voulaient empêcher les frères Roux de travailler parce qu'ils n'étaient pas syndiqués; le contremaître Barbier intervient en faveur des frères Roux. Le 4 avril, les ouvriers du syndicat infligent quatre jours de *campo* aux ouvriers Roux et quinze jours de *campo* au contremaître Barbier : la Compagnie s'incline devant cette décision de peur d'une mise à l'index.

Quinze jours de *campo* sont infligés, le 23 avril, au contremaître Aicardi, de la Compagnie transatlantique, pour avoir déposé devant le commissaire aux délégations judiciaires et devant le juge d'instruction, dans un sens favorable, à la plainte de vingt et un journaliers non syndiqués contre le syndicat international. Les chantiers de M. Maurice Blanc, sont mis à l'index parce que l'entrepreneur refuse d'embaucher cinq ouvriers qui avaient autrefois causé du désordre parmi son personnel. Les dockers de la Compagnie transatlantique quittent le travail, le 20 mai, en réclamant l'augmentation du chiffre des équipes et le renvoi de M. Michel Savon, représentant de l'entrepreneur. A la compagnie Cyprien Fabre, mise à l'index et scènes tumultueuses parce qu'un certain nombre de « jaunes » sont employés à bord du *Roma*.

Une autre fois, — le 6 juin, — ce sont les chantiers de MM. Astier frères qui subissent la mise à l'index parce que les patrons se refusent à faire l'appel suivant une liste dressée par le syndicat ouvrier. Cependant, lors du contrat du 5 mai 1903, le syndicat des ouvriers des ports et des ouvriers charbonniers avait signé une clause ainsi conçue : « Au cours de l'application des présents accords et du commentaire prévu ci-dessus, il est convenu que, en cas de conflit, l'ouvrier devra adresser ou faire adresser par un représentant de son choix sa réclamation à son patron, et, s'il y a désaccord avec celui-ci sur l'interprétation, la question sera portée devant l'interprétateur, M. Léon Magnan. Celui-ci statuera en dernier ressort et les parties s'engagent d'avance à accepter la sentence. Mais, *en aucun cas, le travail ne pourra être suspendu.* » Rappelons que le contrat portait sur une durée de cinq ans.

L'agitation des dockers et des charbonniers devait avoir inévitablement sa répercussion sur les inscrits maritimes, pourtant plus calmes et dans une situation plus stable; il était en effet de l'intérêt direct du syndicat international des ouvriers des ports de

les amener à coopérer à l'œuvre révolutionnaire qu'ils poursuivent. Et malheureusement dans la mise à exécution de ces projets si néfastes, non seulement pour Marseille, mais encore pour la vie commerciale de la France entière, les inscrits ont été en quelque sorte aidés par l'absence d'une réglementation précise, bien définie, des conditions de travail à bord des navires de commerce. Dès le commencement de l'année 1904, les incidents symptômatiques se succédèrent presque sans interruption.

Le 1er avril 1904, M. Angeli, second capitaine du navire *l'Abd-el-Kader*, de la Compagnie transatlantique, est accusé par le maître d'équipage de mauvais traitements à son égard. A peine le navire arrive-t-il dans le port de Marseille que l'affaire est portée devant l'administrateur de la marine, juge, né des inscrits maritimes et dont ceux-ci avaient accepté du reste, par avance, la décision. L'administrateur de la marine donne raison au capitaine Angeli. Bien loin de s'incliner devant ce jugement, qu'ils n'auraient certes pas récusé s'il avait été favorable au maître d'équipage, les matelots de *l'Abd-el-Kader* quittent le bord le 7 avril, à 10 heures 15 du matin, et les équipages de tous les autres navires de la Compagnie imitent leur exemple. Il fallut que le capitaine Angeli se sacrifiât : la Compagnie transatlantique lui donna un autre commandement.

Après la Compagnie transatlantique vint le tour de la Compagnie Axel Busck. M. Lalande, second capitaine du *Magali*, grossièrement insulté par le premier chauffeur du bord, fait infliger à cet homme un jour de prison. La Compagnie Axel Busck fut menacée, le 18 avril, d'une mise à l'index par les inscrits maritimes et les dockers coalisés si le capitaine Lalande n'était pas débarqué et si le chef-mécanicien Bosc ne faisait pas des excuses; ce dernier préféra démissionner plutôt que de céder. Quelques jours plus tard, au mois de mai, le capitaine Castagnoni, commandant le vapeur *l'Amphion*, refuse de réembarquer deux matelots dont il avait eu à se plaindre; aussitôt, lui et son navire sont mis à l'index, et la Compagnie Axel Busck ayant soutenu son capitaine se voit bientôt englobée entièrement dans l'index. Nouvelle capitulation : le capitaine Castagnoni donne sa démission.

Puis, vint le tour de la Compagnie des Messageries maritimes. Là encore il s'agissait d'un capitaine en second, M. Roger de Bellegarde, auquel les agitateurs en voulaient particulièrement parce que, prétendaient-ils, cet officier s'occupait de la création et du développement des syndicats indépendants; là encore, après un simulacre de résistance, la Compagnie cédait et déplaçait l'officier incriminé.

Ces décisions conciliantes n'atténuaient pas les dispositions belliqueuses des syndiqués : bien loin de là. A peine la compagnie des Messageries maritimes avait-elle capitulé au sujet du capitaine de Bellegarde que la grève éclatait à la Compagnie transatlantique, par suite de nouvelles difficultés sur l'éternelle question des heures supplémentaires de travail.

S'il y a des limites à la faiblesse des Compagnies, il y a aussi des limites à l'abnégation des officiers et des mécaniciens; ils étaient les premières victimes, en réalité, de ces conflits; déjà, ils avaient répondu une fois à la grève des équipages par la grève des officiers. Puis, imitant les dockers et les inscrits maritimes, ils s'étaient solidarisés avec les contre-maîtres des entreprises de manutention. L'une des corporations était-elle lésée dans ses intérêts et se mettait-elle en grève? l'autre corporation cessait aussitôt le travail. Une semblable entente devait gêner étrangement les agitateurs révolutionnaires, dont la tactique consistait à avoir toujours au travail une fraction des syndicats coalisés de façon à alimenter celle qui livrait bataille aux patrons. Cette combinaison allait les obliger désormais à déclarer cette grève générale dont ils parlaient beaucoup, mais qu'ils craignaient plus qu'ils ne la désiraient.

Par suite de la décision des contre-maîtres, des officiers et des mécaniciens, la vie commerciale cessa brusquement dans le port de Marseille le 23 août. Le *lock out* ou grève des patrons répondait à la tyrannie ouvrière et aux abus de la puissance syndicale. Ce *lock out* devait durer du 23 août au 10 octobre. M. Artaud, dans une brochure très documentée, a montré ce qu'il a coûté au commerce national et au commerce de Marseille en particulier.

L'armement en général — national et international — subit une perte de 562 500 francs *par jour*. Le personnel perdit 23 200 francs; le port, avec ses divers services, fut atteint pour 33 210 francs. Le commerce d'importation perdit à lui seul 135 300 francs; l'État subit un déficit (perceptions diverses) de 116 285 francs; le commerce d'exportation perdit 138 350 francs; la manutention des marchandises 230 620 francs. Les grosses industries supportèrent dans leur ensemble une déperdition de 343 550 francs; l'alimentation, 123 992 francs; les divers commerces de gros, 66 950 francs; le commerce de détail, 205 430 francs.

On comprend qu'en présence d'un tel désastre des efforts aient été faits pour trouver un terrain d'entente. L'administrateur de la marine, le président de la Chambre de commerce, échouèrent successivement dans leurs négociations. On sollicita alors le dévouement de M. Léon Magnan, président du tribunal de commerce,

l'arbitre de 1903, celui-là même qui, d'après la sentence arbitrale toujours en vigueur, aurait dû être appelé comme juge dès le début du conflit. Les deux parties acceptèrent M. Magnan qui se mit aussitôt à l'œuvre. En assemblée générale, les ouvriers des ports et des docks s'étaient engagés solennellement « à respecter la sentence de l'arbitre sur le contrat de 1903, sans y apporter aucune modification » et avaient donné « pleins pouvoirs au comité exécutif et à la commission exécutive pour les représenter devant lui ».

M. Léon Magnan prononça sa sentence arbitrale le 24 septembre 1904 : « Après s'être pénétré de la volonté qu'ont chacune des parties de maintenir le contrat de 1903, l'arbitre déclare et décide que ledit contrat sera maintenu dans son intégrité et se serait suffi à lui-même s'il avait été loyalement exécuté. »

Ayant accepté l'arbitrage, les ouvriers devaient accepter la décision de l'arbitre. Malgré le comité exécutif du syndicat international et la commission exécutive de la grève, dockers et charbonniers ne le comprirent pas ainsi.

Les chefs du syndicat international estimèrent, avec juste raison, que le rejet de la sentence arbitrale assurait la victoire des patrons. Ceux-ci s'inclinant devant la décision de l'arbitre offrirent de reprendre immédiatement sur leurs chantiers tous ceux des ouvriers qui accepteraient et signeraient la sentence arbitrale; la grève durait depuis longtemps, la caisse du syndicat était vide; bon nombre de syndiqués s'empressèrent de signer. D'autre part, on fit appel dans la région méridionale à tous les sans-travail, ceux-là non syndiqués; il en vint un grand nombre que l'on embaucha; au bout de quelques jours, il y eut parmi eux un déchet sérieux, mais il n'en resta pas moins près de 2000 travailleurs nouveaux sur lesquels le syndicat n'avait pas d'action et qui remplaçaient des syndiqués et particulièrement les meneurs. En outre, compagnies de navigation, entrepreneurs de manutention, contre-maîtres, officiers et mécaniciens, ouvriers indépendants constituaient une vaste *Union maritime* ayant pour but d'assurer la continuité du travail.

Les inscrits maritimes, voyant que le mouvement des « rouges » faisait long feu, capitulèrent et rejoignirent leurs navires sans conditions. Après des négociations laborieuses avec l'administration de la marine, la Compagnie transatlantique accorda certains points des revendications des équipages, mais elle resta inébranlable (il faut l'en féliciter hautement) sur le principe de l'autorité du capitaine; elle refusa péremptoirement de transformer en conducteur d'omnibus le « maître après Dieu », cet homme à qui

les anciens règlements donnaient un pouvoir presque sans bornes, que les règlements postérieurs ont toujours ratifié.

Quelle avait été l'attitude de l'Etat? Assez indécise, flottante au début, elle avait revêtu dans les derniers jours un caractère nettement défavorable au syndicat international des ouvriers des ports. Pendant ce chômage forcé, le ministère de la marine fit sortir de la coulisse, pour leur donner le rôle d'intérimaires, quelques-uns des gros transports archaïques (*Nive*, *Shamrock*, *Mytho*, *Vinh-Long*), relégués depuis longtemps au fond des darses de Toulon. Le port de Marseille a revu leurs coques obèses et leurs grandes mâtures chargées de doubles vergues. Les passagers les retrouvèrent avec reconnaissance : demandez aux pauvres colons qui battaient le pavé de Marseille, après épuisement complet de leurs maigres ressources.

Le gouvernement affecta quatre transports au service des passagers et des marchandises périssables; il désigna aussi des contre-torpilleurs pour assurer le va-et-vient des dépêches entre la France, la Corse et l'Afrique du Nord.

Mais, en prenant ces résolutions, le gouvernement rejetait sur les compagnies toute la responsabilité de la situation. Par lettre du 28 août, le ministre du commerce laissait aux compagnies chargées des services postaux, les dépenses effectuées de ce chef par la marine de l'Etat. De plus, il les rendait passibles de l'amende prévue (50 francs par heure de retard au départ et à l'arrivée, et 100 francs quand ce retard dépasse six heures).

Ce fut la première phase de l'attitude de l'Etat; la seconde phase est représentée par la concentration de 12 ou 15 000 hommes qui assurèrent sur les quais la liberté du travail et complétèrent ainsi la défaite du syndicat international.

Tout cela est aujourd'hui du passé; mais comment devons-nous envisager l'avenir? Peut-on croire que le port de Marseille est désormais à l'abri de nouvelles secousses? Hélas! non. C'est une simple trêve qui durera jusqu'au jour où le syndicat international aura reconstitué ses forces. Il faut en profiter pour prendre les précautions nécessaires et parer aux éventualités les plus urgentes.

Distinguons tout d'abord entre les deux éléments, ouvriers des ports et inscrits maritimes. En ce qui concerne les premiers, rien de légitime dans leurs revendications; les conditions de travail sont satisfaisantes et bien réglées; ce qu'ils veulent, c'est restreindre la liberté du choix, en n'admettant à l'embauchage que les syndiqués; ce qu'ils veulent, c'est devenir les maîtres des chantiers au moyen de la menace de la mise à l'index. Avant la grève de 1904, leur union syndicale s'était

transformée en une véritable armée de 13 050 membres par suite de l'agglutination de nombreuses corporations annexes.

Pour assurer la continuité du travail sur les quais, il n'y a qu'à recourir au système employé jadis : engager à l'année des ouvriers auxquels on garantit un minimum de 1500 francs, par exemple, à condition qu'il n'y ait pas cessation de travail de leur part. Qui empêche, en outre, de constituer par versements parallèles du patron et de l'employé, ou simplement par versements du patron à titre de gratification, une caisse de retraite pour les engagés? Une organisation de ce genre, sous le nom d'*Union meunière*, est à l'étude dans l'industrie de la minoterie à Marseille.

Quant aux inscrits maritimes, les conflits proviennent en grande partie de ce qu'un projet de loi réglementant les conditions du travail à bord des navires de commerce s'est promenée interminablement dans les commissions de la Chambre, sans que le gouvernement et les députés de la majorité, en proie sans doute à d'autres préoccupations plus graves, fissent rien pour assurer son vote rapide. Une telle loi répondait à un besoin urgent, mais, annoncée sans être réalisée, elle a excité les passions des inscrits maritimes et allumé des espérances démesurées.

Enfin, le 27 février 1906, la Chambre a voté un projet de loi concernant les effectifs et le travail à bord des navires de commerce.

Il s'agissait de remplir un double but : assurer la sécurité du personnel à bord (passagers compris); créer sur les navires une réglementation du travail. Voici l'économie du texte adopté.

Sur le premier point, une commission technique, désignée dans chaque sous-arrondissement maritime, déterminera pour les navires de commerce au-dessus de vingt-cinq tonneaux, l'effectif minimum nécessaire. Une autre commission supérieure examinera ces chiffres, elle donnera son avis et le ministre fixera les effectifs en dernier ressort.

De plus, dans chaque sous-arrondissement, une autre commission dite de surveillance s'assurera, avant le départ des bâtiments, que l'on a pris toutes les précautions réglementaires et que le personnel répond aux prescriptions de la loi. Aucun navire ne pourra prendre la mer sans avoir donné satisfaction aux observations de cette commission.

La durée du travail à bord est réglementée comme il suit. A la mer, la loi n'admet pas que les hommes puissent refuser le service; mais elle prescrit un maximum de douze heures pour les hommes de pont et de huit heures pour ceux des machines.

Au mouillage, on ne pourra exiger des matelots plus de neuf

heures de travail, et du personnel des machines, plus de huit heures.

Toutes les heures de travail au delà de ces chiffres, donneront lieu à une allocation supplémentaire égale au huitième de la solde journalière.

Avant de rédiger ce projet, la commission de la marine a ouvert une vaste enquête sur les questions à régler. Elle a entendu des délégués de plusieurs syndicats : inscrits maritimes, mécaniciens de la marine du commerce, patrons borneurs de Marseille. Elle a consulté par écrit d'autres associations et sociétés mutuelles.

Les dispositions arrêtées ont été accueillies avec une grande faveur par les inscrits; mais les armateurs ont soulevé des objections contre les charges supplémentaires qui leur incomberont. Quoi qu'il en soit, la loi fixe des points encore flottants et elle donne une sécurité plus grande à notre industrie des transports. Mettra-t-elle un terme à l'agitation des inscrits?

II

Le port de Gênes a longtemps demandé :

1° Une autonomie suffisante pour régler sur place les différends, percevoir les taxes maritimes et les employer à l'amélioration de son outillage.

2° Des agrandissements devenus indispensables par suite de l'extension de ses affaires.

Sur le premier point, les autorités locales ont discuté d'abord avec le gouvernement.

Il faut avant tout à un port l'unité de direction et d'administration. Or, pendant plus d'un demi-siècle, Gênes a réclamé, pour elle, l'organisation de son port, administré par des bureaux qui avaient leur siège à Rome.

Les autorités ligures étaient sans pouvoir. Le dossier de toute affaire, importante ou non, partait pour la capitale. Le ministre des travaux publics l'examinait à loisir et le passait à d'autres services. On sait avec quelle lenteur s'opère la circulation des dossiers, de ministère à ministère. Selon une expression vulgaire qui a fait fortune, Gênes ne pouvait planter ou arracher un clou sans en demander l'autorisation à huit ou dix administrations diverses.

M. le sénateur Boccardo raconte un fait, resté tristement célèbre dans les annales de la ville. Un entrepôt de coton détruit par un incendie ne put être reconstruit qu'au bout de deux années d'allées et venues, de tergiversations, d'ordres et de contre-ordres que se renvoyaient les bureaux.

Cette forte centralisation mettait donc Gênes dans l'impossibilité de procéder aux travaux, même les plus urgents.

Mais le grand port italien a, sur l'économie de la Péninsule, une influence indéniable. Aussi, le gouvernement finit-il par comprendre qu'il ne pouvait rester sourd indéfiniment aux doléances des armateurs, des constructeurs et, en général, de tout le personnel que fait vivre l'industrie maritime.

Vint un jour où il fallut, sinon couper le lien qui rattachait Gênes à Rome, du moins relâcher ce lien et accorder à la *Superbe* une autonomie relative. On eut beaucoup de peine à s'entendre, non pas sur le principe du *Consortium*, unanimement réclamé, mais sur sa composition et son fonctionnement.

Dans un premier projet, le gouvernement fit d'abord la déclaration traditionnelle : *Ego nominor leo!* et il s'empara de la prépondérance, en se réservant la majorité dans le sein de l'assemblée future. Sur 23 membres, il se réservait 13 nominations et n'en accordait que 10 au port. N'était-ce pas, pour ainsi dire, la négation du principe décentralisateur dont on avait tant parlé?

Aussi les armateurs rédigèrent sans retard une protestation :

« L'association maritime italienne, estimant que le projet de *Consortium* ne répond à une véritable autonomie, ni au point de vue administratif, ni au point de vue financier, fait les instances les plus vives pour que ce projet reçoive des modifications importantes, qu'elle regarde comme indispensables. »

Ce télégramme expédié à Rome, des délégués partirent pour la capitale, afin de conférer avec les ministres intéressés. Les deux partis se firent quelques concessions; le gouvernement renonça à la prééminence et le *Consortium*, accepté par la ville et voté par le Parlement, fonctionne à Gênes depuis le 1er juillet 1903.

Cette haute assemblée, dont la durée est fixée à soixante ans, se substitue à l'Etat, en tout ce qui concerne l'administration du port. Elle exerce les attributions les plus variées. Avec les fonds qu'on lui attribue, elle exécute les travaux du port et en dirige la plupart des services. Restent en dehors de sa compétence : les services militaires, la police judiciaire, le pilotage, la police, la santé et les douanes.

Les treize membres que le gouvernement ne nomme pas sont pris dans les provinces, les communes, la Chambre de commerce de Gênes, l'administration des chemins de fer du port.

Le *Consortium* reçoit dans ce nombre quatre délégués : l'un, de la Chambre de commerce de Milan; l'autre, de celle de Turin; enfin, deux ouvriers choisis parmi les équipes attachées aux travaux ou aux services du port.

L'Etat verse au *Consortium* une subvention proportionnelle à la quantité de marchandises embarquées et débarquées dans le port. Cette somme, provisoirement fixée à 1 million par an, pourra être augmentée jusqu'au maximum de 2 millions.

Le *Consortium* a le droit d'établir des taxes particulières sur les marchandises manipulées, dans les limites de 0 fr. 10 à 1 franc. Mais ces taxes sont soumises à l'approbation du ministre des travaux publics, d'accord avec celui des finances et de l'agriculture, le Conseil d'Etat entendu. De plus, pour éviter les à-coups, tout tarif diminué ne peut recevoir une nouvelle augmentation que trois mois après la date de la diminution.

Le *Consortium* exécute lui-même les travaux dont la valeur n'excède pas 100 000 francs. Au delà de cette somme, l'autorisation du ministre des travaux publics est nécessaire.

En tout cas, sauf entente avec le gouvernement, les marchés passés par cette haute assemblée ne peuvent créer aucune charge ni engagement au delà de la durée du *Consortium* lui-même.

Le général Canzio, gendre de Garibaldi, a été nommé président de cette assemblée qui, jusqu'ici, par la force des circonstances, a fait plus d'arbitrage que de véritable administration. Elle a passé presque tout son temps à aplanir des conflits entre le capital et le travail. Le seul acte administratif un peu important qu'elle ait à son actif, c'est un emprunt de 60 millions que le gouvernement a autorisé. Cette somme doit servir, au moins en partie, à l'exécution des travaux d'agrandissement.

La conception de cette *junte* administrative du port de Gênes ne donne certainement pas toute satisfaction. De l'état actuel à l'autonomie rêvée, il y a encore une grande distance. Mais enfin, il fallait commencer par quelque chose et les conditions actuelles sont de beaucoup préférables à l'anarchie de jadis. Le temps apportera à cet organisme les modifications et perfectionnements indispensables.

La question du travail chemine à Gênes cahin-caha, sans trop de frottements ni d'à-coups; mais, le peu de tranquillité des eaux du port crée un obstacle réel à la rapidité des opérations. Tout port de commerce moderne, nous l'avons dit en commençant, doit avoir des eaux tranquilles.

Le ressac qui pénètre dans l'intérieur du port de Gênes cause des avaries, donne de perpétuels soucis et retarde les manipulations. D'où, en tous cas, une diminution de rendement, qui n'est point négligeable.

Plus fortunée, Marseille n'a, pour ainsi dire, pas à compter avec cette question. Le *mistral*, vent du nord-ouest, c'est-à-dire

de terre, qui y souffle le plus souvent, ne forme aucun ressac dans le port.

A Gênes, au contraire, le vent du sud-est (vent du large) assez fréquent, amène, entre les jetées, une houle terrible. D'où interruptions et travail intermittent. Comme, d'autre part, le nombre des vapeurs va sans cesse en augmentant, ceux-ci ne peuvent décharger immédiatement et *sont obligés d'attendre leur tour*, dans l'ordre de leur arrivée, au grand mécontentement des armateurs et des consignataires.

Vingt vapeurs, en moyenne, sont en déchargement dans le port; mais cinq seulement peuvent arriver bord à quai; les quinze autres accostent en pointe par l'avant et ne mettent à terre que 100 à 200 tonnes par jour.

C'est là un inconvénient très grave, pour un port aussi fréquenté.

Dans ces conditions, le *Consortium* regarde comme de la première urgence d'accroître considérablement la longueur des quais et des wharfs, de pourvoir les uns et les autres de doubles voies; de munir les quais d'élévateurs puissants, d'agrandir les espaces couverts. Enfin de défendre le port contre la houle de l'est au sud-est, qui produit la diminution de rendement signalée. De tout temps, les marins ont réclamé la construction d'un brise-lames du côté de l'est, pour arrêter ce ressac qui brise les amarres, fait rouler les navires et les choque parfois l'un contre l'autre, au grand dommage de tout le matériel et même de la membrure.

Il n'y a pas deux ans, deux grands transatlantiques, la *Sicilia* et le *Kœnig Albert*, sont entrés en collision dans l'intérieur du port, auprès de la pointe du vieux Môle. A la suite de cet accident, le général Canzio chargea une commission d'étudier les conditions du port, au point de vue de la facilité des manœuvres et de la sécurité des navires au mouillage.

La commission a entendu toute personne ayant une déposition ou une déclaration à faire. On n'avait guère écouté jusqu'ici que des ingénieurs civils, auteurs de plans plus ou moins grandioses. C'est la première fois que l'on demande l'avis des marins, véritables intéressés dans la question et seuls compétents.

Donc, le port de Gênes s'encombre de plus en plus. Les navires y sont les uns sur les autres, et le commerce étouffe dans ce cercle qui paraît se rétrécir de jour en jour, et qu'il importe d'agrandir à tout prix.

Il fut un temps où, séparée du reste de l'Europe par de hautes montagnes, Gênes ne pourvoyait et ne songeait à pourvoir qu'aux seuls besoins de l'Italie. Le port ligure, alors assez resserré,

communiquait avec l'intérieur du pays par des voies peu nombreuses, et néanmoins, il suffisait aux besoins.

Mais, les exigences du trafic international réclamèrent le percement des chaînes de montagnes.

En 1871, le tunnel du Mont-Cenis est livré à la circulation.

En 1882, vient le Saint-Gothard.

En 1906, le Simplon.

Les *raccourcis* représentés par ces tunnels ouvrant d'autres débouchés au port de Gênes, ont élargi le cercle de son ambition.

Il ne faudrait pourtant pas exagérer l'augmentation de trafic, due jusqu'ici à l'ouverture de ces voies souterraines. Ainsi, sur 1000 wagons de marchandises qui partent de Gênes 53 seulement passent par le Gothard. Donc, encore à l'heure actuelle, le commerce maritime de Gênes sert surtout aux Italiens.

La compagnie du Saint-Gothard distribue néanmoins des dividendes de 6 à 7 pour 100, et pourrait, sans grand inconvénient, diminuer les surtaxes sur les produits du port ligure. C'est vers ce but que tendent les efforts des Italiens.

De toute façon, comme l'industrie de la haute Italie ne cesse de se développer, le mouvement commercial de Gênes continuera à monter. D'où la nécessité d'accroître l'étendue de ses bassins et de perfectionner son outillage. C'est le second point que nous avons énoncé.

Déjà, de 1876 à 1888, le port a reçu de notables agrandissements. Pour assurer ces travaux, le duc de Galliera lui a donné 20 millions. Le gouvernement et la ville elle-même en ont sacrifié 49. On va y entreprendre pour 50 millions de travaux neufs. Ainsi agrandi, le port italien aura une superficie un peu supérieure à celle de Marseille[1].

On répète depuis bien des années que le problème du port de Gênes ne se résoudra pas entièrement sur place et que les améliorations maritimes impliquent un système de voies ferrées supplémentaires dans la haute Italie.

En effet, l'extension du trafic amènerait l'encombrement sur les quais, si les Gênois ne cherchaient en même temps à développer les voies ferrées de l'intérieur, afin de créer de nouveaux dégagements.

D'abord, ils ont agrandi la gare, en faisant sauter à la mine les vieux remparts qui surplombaient ce bâtiment et servaient de soutènement aux rampes qui circulent dans la ville haute.

[1] Le 30 octobre 1905, le roi d'Italie a posé, en grande pompe, la première pierre d'une nouvelle jetée, qui sera l'amorce d'agrandissements considérables.

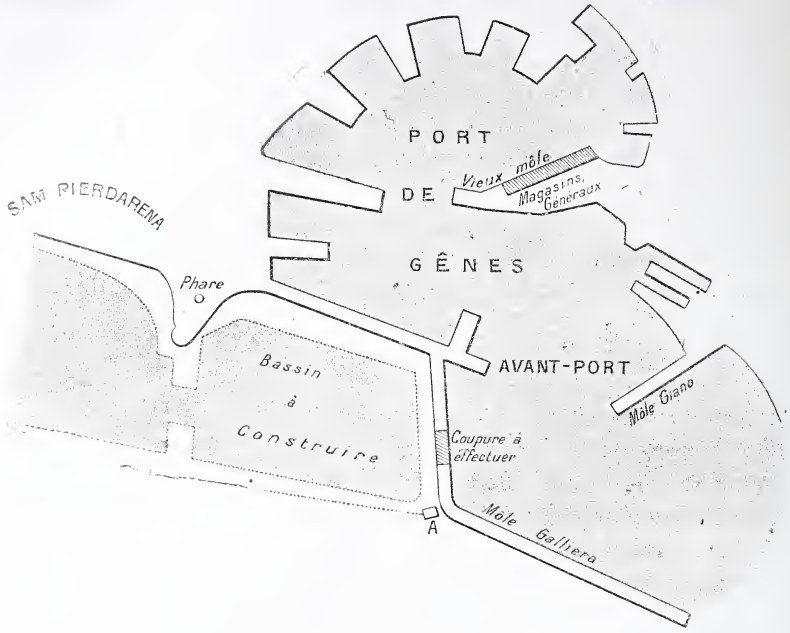

TRAVAUX A EFFECTUER A L'EXTÉRIEUR DU PORT ACTUEL

A. Première pierre posée par le roi d'Italie.

Ce n'est pas tout. Une commission spéciale, présidée par le sénateur Adamoli, vient de terminer ses études et de rédiger son rapport. Elle s'est efforcée de rechercher les mesures propres à accroître le commerce d'exportation et l'activité du trafic international. Pour vaincre la concurrence des ports du Nord, elle voudrait convertir Gênes en un vaste marché central, effectuer le déchargement rapide des navires et assurer à ceux-ci un fret de retour. Ces conditions réalisées, la commission estime que Gênes pourra atteindre, en vingt ans, 10 millions de tonnes, soit le double du trafic actuel, ce qui correspondrait à un mouvement de 2000 wagons par jour au lieu de 1200.

Pour le moment, les dégagements du port sont tout à fait insuffisants. En allant vers l'est, de Gênes à Spezia, sur un parcours de 90 kilomètres (à une seule voie), on compte 81 tunnels, d'une longueur totale de près de 50 kilomètres. La ligne de l'Ouest est aussi à simple voie, avec des courbes de 300 kilomètres de rayon.

Les lignes de pénétration qui offrent le plus d'intérêt pour le commerce de Gênes sont celles qui se dirigent vers le Nord. Aussi, la commission demande-t-elle avec insistance la rectifica-

tion de la ligne Ronco-Voghera, pour abréger le parcours de Gênes à Milan. Elle conseille, en outre, de doubler la voie sur la ligne Alexandrie-Novare et d'agrandir les gares de ce tronçon, dont l'ouverture du Simplon va augmenter beaucoup l'importance. Elle réserve enfin la question d'un tunnel qui abrégerait encore les distances.

A propos des chemins de fer de pénétration, un nouveau et redoutable concurrent se dresse en face de Gênes, de l'autre côté de l'Adriatique. C'est Trieste, qui aura, à bref délai, un nouveau dégagement dans la direction de Salzbourg.

L'Adriatique, qui resta longtemps une mer à peu près morte, tend à devenir plus importante et plus animée. Cette perspective excite la jalousie de l'Italie et ne paraît guère de nature à consolider l'alliance des puissances du centre de l'Europe.

*
* *

Gênes a commencé par pourvoir à son outillage. Les étrangers l'ont aidée dans ce mouvement de progrès, et la plupart des améliorations du port et de la ville sont dues à des capitaux allemands.

Elle possède des silos pour la manipulation et la conservation des grains. On met à terre 150 tonnes par heure. Un vapeur apportant 6000 tonnes de blé décharge en 40 heures, au lieu de mettre 20 jours. La main-d'œuvre se réduit à une simple surveillance. Des pompes puissantes aspirent les grains et les déversent dans des récipients pouvant contenir 30 000 tonnes.

Les magasins frigorifiques inaugurés, il y a peu d'années, permettent de conserver du poisson, des viandes, des légumes. On y renferme des viandes abattues à La Plata, que l'on débite sur le marché, au fur et à mesure des besoins.

Gênes reçoit aussi des viandes de la Sardaigne et, grâce à ces entrepôts, l'île italienne tend à devenir un centre d'élevage important.

Enfin Gênes possède dans son port une zone franche fort appréciée des importateurs.

Tout un coin est réservé à la manipulation des charbons qui, la plupart, arrivent à Gênes sous pavillon étranger.

Voici la marche ascendante de ce trafic :

1901. . . .	2 084 932	tonnes.
1902. . . .	2 424 047	—
1903. . . .	2 493 970	—

Il y aura encore augmentation; car les principales sociétés étrangères, qui fréquentent ce port, ont décidé d'y créer un dépôt de charbon commun.

Le *Consortium* cherche actuellement à organiser le travail en vue d'accroître la rapidité du déchargement.

Le mouvement commercial de Gênes croît plus rapidement qu'on ne l'avait pensé. Une commission compétente eut autrefois à déterminer l'importance présumée du trafic pendant les intervalles décennaux 1893-1903 et 1903-1913. C'était une tâche ingrate et difficile.

Cette commission établit, pour 1903, un mouvement de 4 885 000 tonnes; pour 1913, 6 365 000 tonnes. Or, ces prévisions sont dépassées de beaucoup. Le mouvement ascensionnel de la courbe a été bien plus rapide que la commission ne l'avait prévu.

*
* *

Gênes connaît aussi les angoisses de la grève et la pléthore occasionnée par l'abandon sur les quais des marchandises qui affluent du dehors. La main-d'œuvre, représentée par dix mille ouvriers, y a plus d'une fois mis en péril la tranquillité publique et apporté de graves préoccupations au gouvernement.

Ici, comme à Marseille, ce sont les manipulateurs du charbon qui font la loi. Et cela se conçoit. Le charbon constitue une partie notable du trafic du port italien. A Gênes, quand le charbon marche, tout marche.

L'encoignure sud-ouest du port constitue le noir royaume des *scaricatori*. Là, le syndicat règne en maître, réglant ceci, blâmant cela, déclarant brutalement la grève pour obtenir ce qu'il croit être son droit et réclamant avec insistance l'arbitrage du *Consortium*.

De temps à autre, des théories de charbonniers, noirs comme s'ils sortaient de la mine, longent les quais et se déversent dans les ruelles de la ville. Point de cris, point de désordre. Mais l'air sombre, le pas assuré des travailleurs témoignent d'une résolution inébranlable et de l'obéissance passive aux fortes têtes qui ont donné le mot d'ordre.

Le syndicat a parlé. La grève est résolue.

Elle s'accomplit dans un calme relatif, car le Gênois est plutôt renfermé en lui-même. Il montre une résolution froide, sans faconde inlassable, ni exagération marseillaise.

Rien ne dit que, malgré les bons offices du *Consortium*, les officiers ne finiront pas aussi par se mêler à la tourbe des grévistes.

Quoi qu'il en soit, Gênes connaît dès maintenant la tyrannie des rouges, l'indépendance très relative des jaunes et les compromis que décrète la haute assemblée du port, pour rétablir le travail et la paix.

Soit dit en passant, c'est tout ce royaume du charbon que l'on reléguera à l'extérieur par la construction d'une jetée nouvelle, qui formera, au sud du port actuel, un bassin de 39 hectares.

Les grèves ont pris de l'importance à Gênes, depuis la création de la Bourse du travail dans ce port.

Vers 1888, un manifeste publié par la fédération ouvrière de Gênes, parle pour la première fois de la création d'une Bourse du travail, analogue à celles constituées précédemment dans les autres villes italiennes, sur le modèle des établissements de ce genre qui fonctionnent en France.

Ce vœu resta à l'état platonique jusqu'en 1891. Cette année-là, le même groupe ouvrier nomma un comité pour l'étude et la diffusion du programme de la Bourse du travail.

Le congrès socialiste tenu à Gênes en 1892, vota la création d'un établissement de l'espèce dans toutes les villes d'Italie.

Gênes constitua donc sa Bourse du travail. Mais, dès 1896, un arrêté préfectoral ferma cet établissement turbulent, ainsi que les succursales de Sampierdarena et de Sestri Ponente, que l'on peut considérer comme les faubourgs de Gênes. Toutefois, les portes restèrent entrebâillées, et, sans bruit, un à un, les membres se faufilèrent dans l'intérieur.

En mai 1898, nouvel arrêté, nouvelle fermeture.

Les mêmes faits se reproduisirent; et, en 1900, le préfet lança un troisième *oukase* de dissolution.

Dans l'intervalle, le parti socialiste avait pris une force nouvelle. L'ouvrier Chiesa, élu député de Sampierdarena, organisa une propagande et pourvut à l'organisation sérieuse du syndicat.

Entouré du prestige de son mandat de député, Chiesa trouva des adhésions nombreuses parmi ces *scaricatori* en mouvement perpétuel, mécontents à l'état permanent, toujours prêts à mettre en avant des revendications parfois justes, mais souvent excessives.

En apprenant la nouvelle du dernier arrêté de licenciement, ils désertèrent les quais en un clin d'œil, aux cris mille fois répétés de : « *Sciopero! Sciopero!* [1] », dont l'écho se répercuta jusqu'aux ateliers de Sampierdarena et de Sestri Ponente.

La grève pacifique s'étendit comme une tache d'huile, jusqu'à ce que le gouvernement eût invité, par le télégraphe, le préfet

[1] Grève! Grève!

à révoquer l'arrêté de dissolution et à permettre la réouverture de la Bourse du travail.

A ce moment, l'élection à la Chambre de l'avocat républicain gênois Pellegrini, apporta un nouvel appui à la classe ouvrière et accrut l'enthousiasme de celle-ci pour la cause socialiste. Les effets de cette élection ne tardèrent pas à se faire sentir.

On était en 1902. Le 14 mars, les chauffeurs, matelots et agents de service débarquèrent des vapeurs en acclamant la grève. Quelques jours après, les grévistes proclamèrent comme arbitre M. Zanardelli, président du Conseil.

Cette grève à peine terminée, les *scaricatori*, à leur tour, abandonnèrent le travail. Au bout de quarante jours, ils revinrent dans les docks, mais seulement après avoir signé, avec les entrepreneurs, une convention favorable à l'ingérence des ligues.

L'année 1903 vit aussi des grèves partielles, réclamations, suspension de travail sur tel ou tel vapeur. Mais ces mouvements éteints sur place ne laissèrent aucune trace.

Le *Consortium* venait à peine de prendre en main l'administration, quand les négociants en charbon, dénonçant la convention signée avec la ligue, proclamèrent le *lock out*. Il fallut toute la prudence et la fermeté du général Canzio pour les amener à composition. Les chantiers rouvrirent leurs portes, mais pour quelques jours seulement, car le *Consortium* voulait imposer aux entrepreneurs des ouvriers de son choix. Insurgés d'abord contre cette prétention, les patrons finirent par céder devant les fermes résolutions de l'assemblée directrice.

De temps à autre, les feuilles socialistes insèrent les revendications des *scaricatori*, et elles entreprennent des campagnes contre les patrons. Récemment, un entrepreneur a installé dans le port un appareil électro-mécanique, qui permet de faire les manipulations, en diminuant le nombre des ouvriers. *Inde iræ*. Bagarres, réclamations, tumultes, prodromes de grève générale.

Le *Consortium* conjura le désastre.

III

D'une manière générale, on peut dire que le port de Marseille est *étalé* et que celui de Gênes est *concentré;* ce qui rend les agrandissements faciles chez nous, difficiles et onéreux en Ligurie.

Les marchandises manipulées annuellement sur les quais de Marseille atteignent 6 636 000 tonnes, dépassant de 1 million de tonnes le mouvement de Gênes.

La navigation générale du port de Marseille accuse annuellement 17 000 navires (entrées et sorties), alors que ce nombre ne dépasse pas 12 000 à Gênes.

Le port italien a sur nous une autre infériorité. Chez nous, les exportations par voie de mer balancent à peu près les importations. A Gênes, au contraire, les deux cinquièmes des navires repartent sur lest. Cette situation se modifiera, sans doute, avec le développement industriel de la haute Italie et les nouvelles voies de dégagement destinées à accélérer le trafic partant de Gênes pour aller vers l'intérieur.

Au point de vue commercial, Gênes marche pourtant beaucoup plus vite que Marseille. Ainsi, de 1870 à 1903, le mouvement de Gênes a augmenté de 600 pour 100. Dans la même période celui de Marseille n'a augmenté que de 124 pour 100.

L'avance de Marseille sur Gênes est donc *décroissante*, ainsi que le montrent les chiffres suivants :

En 1880,	avance de Marseille	sur Gênes,	3 000 000	de tonnes.
En 1901,	—	—	1 102 000	—
En 1902,	—	—	690 000	—
En 1903,	—	—	987 000	—

Le port franc, ou plutôt le *point franc*, du port de Gênes, qui date de 1880, a marqué, pour le port italien, le commencement d'un véritable essor.

Pourquoi les Chambres françaises ne votent-elles pas le projet de loi sur les ports francs? Marseille en profiterait, sans doute. En tout cas, rien n'empêche de faire un essai.

Nous avons dit que Marseille avait à sa libre disposition la vallée du Rhône, tandis que Gênes ne peut employer que le chemin de fer pour exporter ses produits. On ne saurait, en effet, compter le Bisagno, qui a son embouchure auprès du port. Ce cours d'eau est une rivière-torrent qui divague dans un lit très large, et dont on ne peut tirer aucun parti.

Ajoutons, à ce propos, que l'Italie est l'un des pays de l'Europe occidentale où les voies de communication sont le plus en retard. En fait de voies fluviales, ce pays n'a que 2500 kilomètres de fleuves et canaux (dont 1600 de canaux). Du reste, le trafic de la navigation intérieure est très peu actif, et cela pour trois raisons que l'on ne pourrait supprimer qu'au prix de sacrifices considérables, par un remaniement complet du réseau : les transports ne sont pas assez rapides; la profondeur des canaux est insuffisante; enfin, les dimensions de ces canaux sont très différentes, de

sorte qu'un type déterminé de navire ne peut parcourir qu'une fraction du réseau.

Donc, toute marchandise que l'on débarque à Gênes et dans la plupart des autres ports d'Italie prend le chemin de l'intérieur des terres par les voies ferrées. Par suite, les chemins de fer ont pour Gênes une importance de premier ordre.

Quelle part le port français et le port italien prennent-ils au trafic international? Cette part est assez limitée jusqu'ici, plus limitée qu'on ne serait tenté de le croire.

Sur les 4 891 000 tonnes débarquées à Gênes en 1904, 200 000 seulement, soit 4 pour 100, appartenaient au trafic international. Elles provenaient de l'étranger par la voie de mer, et allaient à l'étranger (surtout en Suisse) par la voie de terre.

On peut remarquer aussi que, sur 4 500 000 tonnes qui représentent le trafic entre l'Europe centrale et les Indes et autres régions de l'Extrême-Orient, 130 000 seulement passent par Gênes.

Marseille occupe une situation analogue dans le trafic international : il ne passe par ses bassins que 250 000 tonnes par an, à peu près toutes destinées à la Suisse française. Pourtant, ces deux grands ports devraient, semble-t-il, absorber une partie notable du trafic qui passe par la Méditerranée; mais une importante fraction de ce courant passe par le détroit de Gibraltar. Ceci s'explique aisément. L'ingénieur Ehrenfreund a fait remarquer que, pour atteindre, de la mer, certains points de la Suisse, les voies de pénétration qui font tête aux ports du Nord sont les plus économiques. Ainsi, le transport d'une tonne de blé, d'Anvers à Zurich, coûte 18 fr. 60, et il coûte 22 francs de Marseille à Genève. De Gênes à Berne, ce transport coûte 25 francs, et 22 seulement de Rotterdam ou d'Anvers à Berne.

A ces prix terrestres, il faut ajouter le fret par mer. La position géographique n'est que l'un des éléments qui déterminent les courants commerciaux; la concurrence a réduit les frets à des prix si bas que les navires transportent indifféremment les marchandises des régions éloignées dans l'un quelconque des grands ports européens. Ainsi, les frets de la côte de l'Inde anglaise oscillaient naguère autour de 20 shillings par tonne et ceux de la côte ouest, autour de 14 shillings, *quel que soit le port européen de destination*, pourvu que ce soit un des principaux ports. Souvent, néanmoins, les vapeurs préfèrent aller dans le Nord, où la cargaison trouve des voies d'écoulement moins onéreuses par les cours d'eau et *où un fret leur est toujours assuré*.

Il n'en est pas de même quand il s'agit d'une distance beau-

coup plus courte. Ainsi, toute marchandise venant d'Algérie et destinée, par exemple, à la Suisse, a intérêt à passer par Marseille. Mais, par rapport au trafic international, le commerce de l'Algérie avec l'étranger se réduit à fort peu de chose.

Ainsi, les progrès de Marseille et de Gênes sont dus presque uniquement au développement économique de leur *hinterland*. Pour Gênes, cet hinterland se réduit, pour le moment, à la région comprise entre les Alpes et la mer. Le trafic international leur échappant pour ainsi dire en entier, est-il raisonnable de parler de rivalité, de concurrence acharnée?

Le général Canzio écrivait récemment : « Jamais on ne débarquera à Marseille une tonne de charbon ou de coton, pour la diriger ensuite sur les usines de la vallée du Pô; jamais on ne débarquera à Gênes une tonne de marchandise quelconque pour l'expédier ensuite dans la vallée du Rhône. »

Rien n'est plus exact.

La majeure partie du trafic de la Suisse et de l'Europe centrale va faire tête dans les ports du Nord et s'écoule vers l'intérieur par les fleuves et les canaux. Normalement, on remonte le Rhin sur une longueur de 600 kilomètres[1], et les transports sont à un prix infime. Ainsi, de Rotterdam à Mannheim, le transport coûte 1/2 centime par tonne et par kilomètre. C'est pour cela que les transports d'Anvers ou de Rotterdam à Berne coûtent moins cher que ceux de Gênes à Berne, bien que la longueur du premier trajet soit à peu près le double. Le Rhin est donc un des concurrents les plus sérieux du port de Gênes. D'autre part, les ports du Nord ont réduit leurs taxes, frais de pilotage, droits d'ancrage, etc.; de telle sorte qu'un vapeur de 1000 tonnes dépense, à Marseille, 1600 francs; à Gênes, 1525 francs; à Hambourg, 1122 francs; à Rotterdam, 562 francs.

Pour lutter avec efficacité contre les ports du Nord, on a parlé récemment d'un accord entre Marseille et Gênes. Si l'on pouvait conclure une telle entente, disent les Génois, la Méditerranée qui, pour le moment, n'appartient pas aux Latins, deviendrait *mare nostro*, la mer latine. Aujourd'hui, le pavillon anglais y arrive en première ligne, suivi de près par le pavillon allemand.

Afin d'assurer la *latinisation* complète de cette mer intérieure, on a proposé d'ajouter à ces deux ports, celui de Barcelone.

En résumé, le *trust* Marseille-Gênes-Barcelone serait dirigé contre une demi-douzaine de ports anglais, allemands et hollan-

[1] On remonte le Rhin jusqu'à Strasbourg; on le remontera bientôt jusqu'à Bâle.

dais. Plusieurs personnalités italiennes et françaises ont engagé des pourparlers pour arriver à une entente. Mais, cette question n'a pas encore pris une forme concrète : elle est seulement dans l'air.

Tout ce que l'on peut dire aujourd'hui, c'est que le problème est très complexe. Il faudrait, en effet, dans chaque pays, unifier non seulement les frêts, les droits de phare, d'ancrage et de quais, mais aussi les tarifs de pénétration par chemin de fer. Tout cela est fort laborieux, et les gouvernements auraient d'abord à opérer les enquêtes nécessaires. Plus tard, s'il y a lieu, on pourrait donner la parole à l'expérience, pour un temps déterminé, afin d'écarter toute surprise.

Mais, avant tout, donnons satisfaction aux réclamations légitimes de notre grand port provençal, en facilitant l'écoulement vers le Nord des marchandises que l'on débarque sur ses quais.

Mettons à profit sa situation privilégiée à l'entrée de la vallée du Rhône.

Creusons le canal de jonction de Marseille au Rhône (dont on a voté l'exécution).

Creusons le canal latéral au fleuve, dans la direction de Lyon.

Créons, dans les bassins de Marseille, une zone franche, comme dans les grands ports étrangers.

Donnons à notre premier port son autorité administrative et financière, comme Gênes l'exerce depuis 1903.

Il faut enfin, d'après l'expression de M. Charles Roux, laisser à Marseille la libre disposition des ressources qu'il produit, au lieu de les disséminer inutilement sur tout le littoral français. Il faut que l'Etat porte à son crédit le montant de ses 2 millions de droits de quai et de ses 400 000 francs de droits sanitaires.

Ne jetons pas le manche après la cognée, et mettons-nous à l'œuvre. Il nous reste de nombreux et puissants moyens de lutte.

Mais n'oublions pas, surtout, que la grève ne pourra que retarder la victoire et, peut-être, la compromettre.

A. Davin,
Capitaine de vaisseau en retraite.

LA REVANCHE DE LA VIE

Lucien Dessoles était déjà un homme de plus de trente ans, connaissant la vie, pour avoir maté le destin au gré de sa volonté, lorsqu'il reçut des mains de Mme Hanebout, comme une fleur précieusement élevée, la jolie enfant d'un peu moins de vingt ans qui lui échéait en mariage. Il était physiquement bien, chauve déjà, mais non ridé, bâti plutôt, semblait-il, pour les luttes extérieures que pour la vie de bureau, qui était la sienne. Sa haute situation à la tête d'une banque appréciée, et son habitude de traiter les choses d'argent, lui donnaient une allure d'autorité, où se durcissaient ses regards. Et il portait la barbe, comme un carré soyeux, mordoré, sous le menton large. Nul charme de douceur en lui; mais il possédait une sorte de force attractive, née d'une obstination de commandement, d'un besoin, pourrait-on dire, de faire petits en sa main les choses et les gens.

C'est à cela que s'était prise Mlle Hanebout, qui l'aimait, au jour de leur mariage, de l'amour d'absolu. Elle rêvait chastement se blottir en lui, et y être heureuse, dans la prescience qu'elle serait toute faiblesse, et lui, toute force. C'est une sensation qu'une femme, à l'aube d'amour, ne déteste pas. Elle était la jeune fille sans passé, celle dont, heureusement, il n'y a rien à dire. Elle savait ce qu'on sait, ni plus ni moins, quand on a près de vingt ans, et qu'on respire l'air parisien. Cela est tout ce qu'il faut pour être exquise, quand on est jolie : elle l'était infiniment.

Elle aurait eu, dès le berceau, tous les bonheurs souhaitables, enfant riche et enfant jolie, si la plus importante chose, peut-être, n'avait manqué : l'influence du père. Celui-ci était mort quand elle était encore une toute petite fille, si petite qu'à peine elle se souvenait d'avoir sauté sur ses genoux. Et ainsi elle avait eu une éducation entièrement féminine, qui l'avait comme préparée à subir l'ascendant masculin, quand l'heure du don d'elle-même aurait sonné. Car l'âme humaine est double; et il n'y a pas équilibre, tant que les deux faces n'ont pas été pareillement éclairées.

Sa mère était une mère parfaite, mais de caractère assez difficile. Le souci d'être seule pour élever cet enfant, et l'orgueil d'y avoir réussi, avaient exalté son amour maternel jusqu'à parfois l'exacerber; elle tortionnait son enfant de trop de soins et de trop de conseils. Et ainsi, entre la mère et la fille, s'il y avait tout amour, il n'y avait pas toute union.

Germaine avait gardé, même grandissante, une certaine crainte de sa mère; et Mme Hanebout, dans son amour abondant et débordant, ne s'était pas avisée que sa fille avait grandi. Cette vie, issue de la sienne, et qu'elle avait si longtemps guidée, elle pensait tout ingénuement qu'elle la conduirait toujours. Ecueil où tant de mères se heurtent! Car la libération par le mariage devient, pour l'enfant, comme une sorte de revanche de sa personnalité contrainte, en même temps que cette séparation, dont la nécessité logique devrait atténuer l'âpreté, exaspère l'amour maternel, comme un vol qui lui serait fait... L'enfant, pour être à l'étroit dans l'affection trop ardente dont on l'entoure, méconnaît l'amour actif de la mère, les heures douloureuses, les longues abnégations; et la mère n'admet pas que l'enfant, devenue femme, puisse demeurer sa fille transformée, pleine pour elle de joies nouvelles... Elles en étaient là, la mère et la fille, ignorant qu'elles avaient trop vécu l'une par l'autre pour le pouvoir toujours, lorsque la question du mariage s'était posée.

On sait que cela est, pour les jeunes filles, le couronnement nécessaire de l'adolescence. Et Mme Hanebout, — dont la maternité, prévoyante et craintive, voulait assurer à sa fille le havre tranquille de l'existence, — s'était naturellement tournée vers la pensée du mariage.

Peut-être, pourtant, n'eût-elle pas choisi Lucien Dessoles, entre tant de gendres qu'elle pouvait prendre : mais Germaine avait ici marqué sa préférence.

Parce que l'intervalle des âges se précisait déjà entre elle et lui, il lui avait plu davantage que des prétendants plus jeunes; son choix avait été guidé par l'instinctif besoin de trouver, en le futur mari, le père disparu. Le geste protecteur de l'homme qui lui avait manqué, une direction de sa vie qui ne fût pas de son sexe, elle les avait devinés en Lucien, dans l'autorité, supposée douce, du mari et du père.

C'est aussi pourquoi, inconsciemment, Mme Hanebout eût préféré un autre gendre. Donner sa fille, elle le voulait bien : mais, perdre l'influence, le droit de conduite exercé si longtemps, c'était ce qu'elle sentait qui allait arriver, et dont elle s'effrayait. On n'a pas dédoublé sa propre vie, et vécu dans l'enfant plus

encore qu'en soi-même; on n'a pas été seule à guider un être pendant vingt ans, pour ne point éprouver de révolte à remettre à un autre les rênes du char aimé... Lucien les prendrait d'une main ferme, et ne les lui rendrait pas; tandis qu'un tout jeune homme, dont l'existence eût encore été à tracer, se fût contenté de jouer à l'amour, sans danger pour l'autorité maternelle.

Au reste, tout ceci, impression et intuition. Ni Germaine ni Mme Hanebout n'avaient analysé, et elles en auraient été fort embarrassées, le pourquoi de leurs sensations contraires. Germaine allait vers Lucien d'un mouvement spontané, à cause de son attrait de force, de ses paroles aimables, de sa situation déjà faite et enviable, promettant une vie de confort, et elle ne demandait pas mieux que de lui donner, en retour, ce qui fait la joie d'un intérieur : le sourire de sa jolie bouche. Et Mme Hanebout ne résista pas, dès qu'elle vit arrêté le choix de sa fille.

Elle l'aimait trop, pour entraver le libre cours de sa vie, quoique pas assez bien, peut-être, pour accepter le fait accompli, fût-il heureux pour son enfant. Les choses les plus illogiques sont celles du cœur. Et le bonheur, hors de nous, d'un être pour qui cependant l'on ferait les plus grands sacrifices est presque une douleur...

Lucien Dessoles fit sa cour fort galamment, et habilement; il parut tout empli de respect pour les idées de la mère, accepta ses conseils de vie future, détaché, semblait-il, de ce côté matériel, tout au souci de conquérir le cœur de la jeune fille, le vase rare d'élection...

Il faisait sa cour simplement, sinon séduit déjà, au sens amoureux du mot, par le charme spirituel de Germaine, du moins attiré vivement vers elle. Son mariage, sans doute, était raisonnable, et, d'abord, de raison pure; mais on peut néanmoins se plaire auprès d'une fiancée. Il ne se défendait pas de l'attraction. Il se plaisait près d'elle.

— Parlez-moi de votre enfance, disait-il souvent. N'est-ce pas charmant, la jeune fille qui parle, comme d'un temps très lointain, du temps où elle était petite fille? Et puis, la femme est un peu toujours une petite fille.

Elle ne relevait pas la nuance railleusement protectrice qu'il avait eue, car elle voulait bien, pour lui, être petite fille toujours, pelotonnée, bercée en ses bras.

— Je n'ai rien oublié de mon enfance, disait-elle en souriant. Et je n'ai pas honte d'en être restée si près. J'ai encore ma poupée. J'ai été une très heureuse enfant, comme une très heureuse jeune fille, ajoutait-elle en embrassant sa mère.

Et quand elle suivait ainsi le chemin des gentils souvenirs, il la ramenait au père disparu, lui parlait de lui, dans un désir de réveiller le sentiment lointain, une recherche, vraiment de faire revivre cette image, pour l'opposer, peut-être, plus tard, à celle de la mère. Il berçait Germaine au chant passé, et elle murmurait :

— Je l'aurais tant aimé, mon père! Et ç'a été mon regret, quand j'ai pu raisonner : n'avoir pas été assez grande, quand il est mort, pour avoir pu l'aimer. En passant de l'homme à la femme, du père à la fille, l'échange des sentiments prend un charme particulier, comme entre une mère et son fils. Il y a des choses, des petites peines futiles de ma vie, que j'aurais dites à mon père, me semble-t-il, et dont je n'ai jamais eu l'idée d'entretenir ma mère. On est trop pareil, quand on est du même sexe. Ne trouvez-vous pas? ou dis-je des sottises?

— Vous n'en dites pas du tout : maintenant moins que jamais.

Ils se sourirent, lui dans une pensée qu'elle ne comprenait pas, elle dans un abandon déjà effectif d'elle-même.

— Ne vous moquez pas, reprit-elle. Je vous dis ce que je pense, au fur et à mesure de mes pensées. Cela m'est un besoin; et, autant qu'on peut le faire, quand on est, comme je vous dis, trop pareilles, je me suis toujours confiée à maman. Cela m'a fait du bien, toujours...

Il eut encore un sourire, mais, cette fois, de douceur, et lui prit la main :

— Ce ne sera plus la peine, à présent.

— Pourquoi?

— Parce que c'est à moi que vous vous confierez...

Et il accentua, mettant, sous la tendresse de la phrase, toute la force de sa pensée :

— C'est à moi seul que vous vous confierez, à présent; ce n'est qu'à moi.

Elle fut exquise, ne comprenant pas, même, qu'il posât la question :

— Je n'aurai d'autre pensée que la vôtre. Je ne penserai que par vous; cela est sûr...

Ils se marièrent.

Lucien entreprit tout aussitôt la conquête morale de sa femme. Il voulait être non seulement le premier, mais l'unique, dans le cœur et le cerveau de Germaine, l'unique en amour, en affection, en sympathie, le seul qui parlât à sa pensée. Une mère, même, était de trop à ses yeux. Dans son autoritarisme instinctif, le partage, même avec une mère, des pensées de sa femme lui

était insupportable; n'eût-il pas aimé sa femme, qu'il eût souffert de ce partage, et il ne pouvait point ne pas aimer cette si aimante enfant, sienne totalement. C'est pourquoi, il avait dessein de la transplanter de son ancienne vie en la nouvelle, où il serait seul à diriger.

Ayant perdu ses parents de bonne heure, et d'ailleurs hypnotisé par les idées actuelles sur le droit supposé de l'individu à conduire seul son existence, il ne s'avisait pas de l'œuvre en quelque sorte impie à laquelle il prétendait; il trouvait normal de vouloir détacher sa femme du tronc inutile et desséché, — la mère, — puisqu'aussi bien elle devait, rameau vivace, être entée sur l'arbre de sa nouvelle vie. La loi de nature, — du moins, le pensait-il, — est que l'existence de la femme se brise et se renouvelle par le mariage, et que plus rien ne soit commun, entre hier et aujourd'hui. Et Germaine, en tout abandon, fit comme il voulait.

Il est doux de changer d'esclavage, si doux aussi de conquérir cette fausse liberté de la jeune mariée! Elle y trouva un plaisir de tendresse satisfaite; elle se laissa entourer des cercles resserrés de l'influence nouvelle, se plut en son intérieur de femme, succédant à la chambre de jeune fille, sous la tutelle de la mère. Et la route vers la nouvelle vie, dans la nouvelle vie, lui était chère; et comme son mari était sensiblement plus âgé qu'elle, — qu'il savait l'existence, dont elle ignorait tout, qu'il l'aimait, pensait-elle, suivant la formule de l'amour masculin, — elle trouvait tout simple qu'il conduisît leur vie, et qu'il prétendît la conduire seul... Une mère a un irréductible tort : préférer le passé, qu'elle représente, au présent, qui est à l'enfant. Et quel passé peut valoir l'heure rapide de l'amour? Elle est mal venue, la mère, à vouloir comparer ce qui est avec ce qui fut, à ne pas comprendre, surtout, hélas! que ce sont les mêmes, les éternels moments qui recommencent, — à cela près qu'ils recommencent sans elle.

L'appartement des jeunes mariés, choisi par Germaine fiancée, était peu distant de celui de sa mère, et Lucien d'abord n'en avait rien dit. Mais il s'y trouva mal à l'aise après qu'il y eut trouvé Mme Hanebout, plusieurs fois par semaine, en rentrant de son bureau. Ce n'était pas, certes, qu'il eût contre elle la moindre antipathie; il lui portait même une très sincère estime, sachant combien le rôle de veuve est dur, qu'elle avait rempli avec tant de dignité. Mais il voulait éviter à sa femme la double influence, puisque, malgré tout, l'esprit du passé ne peut être l'esprit du présent. Et donc, il devait *éliminer* Mme Hanebout. Déjà, — et cela est un détail qui vaut une synthèse, — au cours du voyage de noces, il avait quitté une ville d'eaux parce que

Germaine lui avait dit y être venue, une fois, avec sa mère. Tout ce jadis était de trop...

Dans l'appartement aussi, Mme Hanebout, pour y venir plusieurs fois par semaine, était de trop...

Il prit prétexte d'un minime incident, une potiche du salon qu'il aimait à voir en un coin, et que, deux soirs de suite, il avait trouvée en un autre coin :

— Quelle drôle d'idée a Jean, fit-il, sachant fort bien que le domestique accusé était innocent, quelle drôle d'idée, et persistante, de me bousculer mes vases chinois.

— Ce n'est pas Jean, dit Germaine simplement, et en riant. C'est maman qui m'a conseillé de la mettre ici, ta potiche; elle y fait mieux, pense-t-elle. Et nous nous étions étonnées, aujourd'hui, de la voir revenue à son ancienne place. C'était donc toi?

— C'était moi. Je le pouvais, je suppose, à moins que tu n'aies, toi, quelque autre idée. Car le salon t'appartient.

— Oh! moi, cela m'est égal. Les bibelots te regardent. Mais c'est maman...

— Eh bien! dis-lui donc de ne pas s'en occuper... Je ne vais pas chambarder ses meubles...

Il y eut un temps. Germaine, sans mot dire, mais sans bouderie aucune, avait remis toutes choses en place, selon le désir du maître; et elle pensait l'incident clos. Mais il reprit :

— Ta mère, il me semble, vient bien souvent...

— Mais, mon chéri, cela est bien naturel...

Et, après un autre temps, câline, s'approchant de lui :

— Réfléchis : en m'épousant, n'as-tu pas un peu épousé maman et moi? Je suis fille unique, et maman est veuve.

Elle dit cela, dans une grâce incomparable, un sourire attendri de ses deux lèvres saines. Il en fut touché, mais non pas démonté.

— Il n'y a pas à amoindrir l'affection qui vous unit, ta mère et toi. Mais la bonne intelligence naît de l'indépendance réciproque. Si ta maison devient celle de ta mère, tu t'y retrouveras petite fille, et j'y perdrai ma femme...

— Tu ne me perdras jamais, tu sais bien...

Il hocha la tête, malgré la phrase gentille :

— Je sais bien, oui. Ecoute-moi, ma chérie. Tu es fille unique, cela est entendu, et les devoirs que tu t'imposes par là, je ne veux pas t'en détourner. Mais, être fille n'est pas ton premier rôle, à présent. Tu es femme, d'abord...

Il l'attira, la prit sur ses genoux :

— Regarde-moi. Sommes-nous mariés, t'es-tu mariée pour être en tutelle? N'es-tu pas, au contraire, maîtresse de tes jours, — et

des miens, — gardienne de mon intérieur, du coin aimé où je te retrouve, ma journée finie? Si tu remets à une autre le soin de cet intérieur, ne renonces-tu pas à ton rôle? et n'est-ce pas un devoir moindre qui primera le premier devoir? Il faut résister pour l'amour de moi...

Elle sourit un peu :

— L'amour de toi est bien exclusif...

Il fut excité par cette phrase, dont il sentait l'ironie :

— Oui, il est exclusif, et je ne comprends pas un autre amour. Il faut qu'un ménage, pour être durable et digne, ne représente, en somme, qu'une unité. Et conçoit-on une unité divisée? Une unité qui se dévore elle-même? Ayons les mêmes pensées, les mêmes aspirations, la même volonté. Et puisque aussi bien, par la nature des choses, il y a inégalité d'expérience entre nous deux, laisse-moi être seul ton initiateur, ton guide, jusqu'au moment où, l'équilibre s'étant fait, ta pensée et la mienne, dans une pareille connaissance des choses, s'épouseront et se refléteront l'une l'autre, incessamment...

Le tableau était beau, et il l'avait bien dit. Il conclut, en chute brusque :

— Le résultat d'amour, pourrions-nous l'obtenir si, dès les premiers temps, une autre influence se précisait?

Il caressa un peu la nuque ronde de la jeune femme, la berça d'un doux enlacement, et reprit, plein de mots charmeurs :

— Non, certes! rien ne doit être entre nous... Je ne dis pas qu'il faille supprimer le passé, et que nous devions, l'un et l'autre, oublier ce que nous avons été. Mais nous devons interdire au passé d'entraver le présent...

Une courte hésitation l'arrêta. Puis il trancha, durement :

— Et les parents, c'est le passé...

Germaine tressaillit, tant la phrase était cinglante, séparant hier de demain; mais elle ne dit rien, heureuse, malgré l'instinctive résistance, de sentir le vif désir de son mari de faire d'elle une chose qui serait entièrement à lui... Elle y acquiesçait, captivée, sans discerner que, dans le vouloir de Lucien, il y avait tout égoïsme, non pas tout amour.

Il continua :

— Le vrai ménage, je le répète, c'est le groupement primitif et isolé, la cellule double qui devient une pour créer, et qui reste une, pour ne pas être détruite. Le vrai ménage, c'est donc un univers indissoluble, et il ne peut devenir ainsi, durer ainsi, qu'en repoussant toutes les ambiances, toutes les immixtions étrangères, fût-ce la plus proche, la plus naturelle...

Il se passionna :

— Non! Je n'ai épousé que toi, je ne veux lier ma vie qu'à la tienne. Le cœur de l'homme n'est pas assez vaste, ni la vie assez longue, pour que nous puissions unir nos jours aux jours de beaucoup d'êtres. Une seule femme et un seul homme; c'est la loi de nature; et si elle est inexorable, pensons du moins qu'elle est logique : quelque chose, a-t-on dit, meurt en nous à chaque instant. Il faut laisser mourir le passé, car l'avenir ne serait pas à nous, si nous nous encombrions d'impedimenta pour le rude voyage...

Elle avait les yeux clos, inclinée vers lui, bercée par lui, et elle revoyait ce passé dont il ne voulait pas : elle resuivait la route de son enfance, avec la silhouette, d'abord, du père lointain, puis avec sa mère seule, dans l'affection soucieuse de celle-ci, le soin craintif pris d'elle, l'effort de préservation pour une enfance un peu maladive; puis encore, après les premières années gagnées, les lentes peines de l'éducation, tout ce travail d'une mère qui donne vingt ans de sa vie pour parachever l'œuvre de génération, faire sa fille la plus belle, la plus instruite; elle pensait à ces jours éloignés, consacrés à elle par sa mère, comme un encens pour une divinité; et elle avait, sous ses cils resserrés, des larmes contenues; à la dureté d'expression de Lucien, qui jetait tout cela par-dessus bord, qui n'acceptait rien, des temps où il n'avait pas été. Elle murmura :

— Tu parles ainsi parce que tu n'as pour ainsi dire pas connu tes parents. Alors, il te semble tout simple que les parents des autres n'existent pas.

— Psychologue! non, je ne pense pas ainsi pour cette simple raison. Je pense ainsi, parce que c'est la logique des choses. Ce n'est pas une raison parce que la constatation est cruelle, pour qu'il la faille repousser. Soyons braves...

Il la serra contre lui :

— Sois brave... Si je veux me substituer, pour ainsi dire, à celle qui t'a élevée, ce n'est point dans le but mesquin de l'emporter sur elle : c'est pour unifier notre vie, la faire conforme à la nature, la nature que ta mère t'a voilée derrière la religion; et si, d'ailleurs, je te demande d'être toute à moi, ne suis-je pas de même pour toi? Ne t'apporté-je pas toute mon affection, toute mon énergie, toutes mes facultés? Et rappelle-toi ce que tu m'as dit un jour : « Je ne penserai que par vous... » Ce n'est pas là une formule vague. Nous ne nous sommes unis, que pour avoir les mêmes pensées : autrement, l'union de nos êtres serait vaine.

Et Germaine, doucement, étant amoureuse, fut convaincue.

Peu après, et pour marquer l'avènement définitif des temps nouveaux, le jeune ménage chercha un autre appartement, « espaça » selon l'expression de Lucien. Il fallait rendre moins immédiate l'influence de la mère, mais il suffisait d'un léger éloignement, le passage simplement d'un quartier à un autre.

Lucien sut faire désirer à Germaine un très charmant hôtel, non loin du parc Monceau (Mme Hanebout demeurait au bas de l'avenue de l'Alma). Ce fut seulement lorsqu'elle eut marqué combien cet hôtel serait de son goût, et que son mari se fut empressé de le louer, qu'elle s'avisa des vingt-cinq bonnes minutes à faire pour aller chez sa mère. Vingt-cinq minutes : le bout du monde, — toute une vie d'habitudes à changer.

— J'ai oublié maman, dans tout cela, fit-elle en souriant. C'est mal : je ne vois plus que nous deux, comme tu veux, à présent...

— Chérie! n'en aie pas de remords. Tu l'aimeras plus complètement, ta mère, s'il n'y a jamais sujet à nuages entre elle et nous.

— Y en a-t-il donc eu? dit-elle, reprise par un scrupule filial.

— Non; et j'en rends justice à Mme Hanebout. Mais on dit que la vertu est l'art d'éviter les mauvaises occasions. L'art de la bonne entente consiste à éviter les causes de mésintelligence...

— Je veux bien, conclut-elle.

Et comme elle n'avait qu'un peu plus de vingt ans, qu'elle sentait la vie la soulever vers le bonheur, que sa nouvelle habitation lui était délicieuse, elle ne songea plus qu'à s'y préparer le meilleur nid. Lui était-ce difficile, étant riche et étant femme? Elle se fit un petit bijou.

Puis, en toute ingénuité, avant que de s'y installer, elle y appela sa mère, voulut lui en faire les honneurs. Elle lui détailla la galerie du rez-de-chaussée, dans sa profusion d'antiquailles et de bibelots chers à Lucien; et la bibliothèque, pleine de livres rares, dont aucun, jamais n'était ouvert; et les salons, le petit, pareil à une niche de satin blanc, intérieur capiteux et chaud d'une bonbonnière, dentelles et fanfreluches, bergères et poufs; et les grands salons, avec l'immense Erard, que les jeunes maîtres de la musique moderne, leurs amis, ne dédaignaient pas de toucher, les soirs de réunions intimes; et les appartements privés, le confortable des vies heureuses... Tout cela, c'était son chez elle...

— Tu vois, maman, comme nous avons bien fait de quitter la rue Bizet, où l'on étouffe.

— Vous étouffez? dit Mme Hanebout, dans une intention railleuse. Quel cube d'air vous faut-il donc, qu'un appartement de sept pièces, pour deux, soit insuffisant?

— Ce n'était pas pour nous deux, c'était pour toutes les choses à y mettre, les gens à recevoir. Ici, vois, ce sera princier.

— Je vois, fit la mère.

Et la visite continua. Les fenêtres de la chambre à coucher donnaient sur le parc Monceau : illusion de nature, décor d'arbres, de pelouses, de petites allées, avec un peu d'eau; et l'orientation était telle que, tout l'après-midi, la lumière claire pénétrait la chambre, la faisait délicieuse à habiter, jolie du charme extérieur des choses. Chaque fois qu'elle y pénétrait, Germaine, encore à la période d'enthousiasme, s'extasiait. Elle s'extasia de nouveau, voulut qu'on admirât :

— Est-ce bien choisi? Est-ce joli? Serai-je bien?

Et, sentant que sa mère avait une arrière-pensée triste, n'admirait qu'à demi, elle se fit toute douce et câline :

— N'es-tu pas contente, maman, de voir ta fille dans une si belle chambre?

— Ma fille, dit vivement Mme Hanebout, comme si cette parole faisait remonter en elle le trop-plein des amertumes accumulées, ma fille! Mais où est-elle à présent, ma fille? Mme Lucien Dessoles, oui, parfaitement; mais, hélas! ma fille...

Cela fut jeté dans une explosion de larmes qui terrifia Germaine. Voilà donc le déchirement qu'elle appréhendait, quand elle se ressaisissait contre les sophismes amoureux de Lucien, quand elle songeait à sa mère isolée : elle le prévoyait, le déchirement, mais non pas si brutal, ni si profond... Elle bégaya :

— Que dis-tu, maman? Je ne comprends pas...

Puis, se redressant :

— En quoi donc t'ai-je manqué? en quoi t'avons-nous manqué, que tu cherches ta fille quand je suis là?...

Mais Mme Hanebout n'entendait guère. Elle s'expliquait, dans un élan de plainte :

— Je devais te le dire un jour, que je souffrais, que ma fille était perdue. Mieux vaut aujourd'hui que plus tard. Les plaies que l'on ne soigne pas s'enveniment. J'en ai tant, tant sur le cœur... Et sans acrimonie, cependant, je te jure...

Elle se tut une seconde, sachant, dans une raideur de sa volonté, maîtriser ses larmes. Puis, elle prit les deux mains de Germaine, restée debout devant elle; et elle la contempla, comme une mère seule sait faire. C'était toujours sa fille, extérieurement, toujours la jolie et pure figure qu'elle aimait tant. C'étaient ces grands yeux de naïveté tranquille, ces cheveux comme une mousse obscure sur la blancheur du front, et ce sourire d'une petite bouche sur de petites dents. Sa fille, c'était elle, avec sa taille

ondoyante et fuyante. C'était elle, tout son amour, la seule chose qui lui parût bonne ici-bas, la chose pourquoi il lui plaisait encore de vivre, la douce chose qu'elle avait créée, choyée, formée, aimée, toute, toute sa fille. Elle la regarda longuement; c'était bien elle :

— Comme te voilà changée, mon enfant...

Germaine voulut sourire :

— Tes yeux disaient le contraire, à l'instant, ma bonne mère. Tu me regardais, et tes yeux marquaient bien qu'ils me reconnaissaient, que tu me retrouvais toute... Je suis ta fille, toujours.

Mais Mme Hanebout, têtue, tournée vers l'idée intérieure, hocha la tête, répéta :

— Comme te voilà changée...

Et, sans aucune intonation de reproche, elle poursuivit, douloureuse :

— Tu n'es plus tant ma fille, si tu l'es encore. On dirait que, chaque jour, tu cherches le moyen de t'éloigner de moi. Avoue-le : quel est votre but, de venir habiter ici?

— Aucun autre, maman, que d'avoir ce bel hôtel qui nous plaît.

— Non. Je vais te dire. Vous avez désiré mettre un peu de distance entre nous. J'étais donc bien gênante? Vous avez voulu être libres : j'entravais donc bien cette liberté? Que si, vraiment, votre désir avait été d'un intérieur plus confortable, n'y en avait-il donc pas dans le quartier des Champs-Elysées ou dans le quartier Marbeuf? Mais point. Vous ne m'en avez rien dit. J'aurais pu chercher avec vous, trouver ce qu'il vous fallait, à deux pas de chez moi : ç'aurait été un excès de zèle...

Son cœur gonflé l'oppressa, les larmes, de nouveau à ses yeux, furent près de couler; mais elle eut une belle volonté de ne pas faiblir. Elle conclut seulement, en infinie tristesse :

— Ma chérie, quelle récompense pour moi, et quelle amertume, après t'avoir élevée et conduite au bonheur, de sentir, et de sentir par toi, que je suis de trop...

— Ah! ne dis pas cela, cria Germaine, touchée aux fibres de son être. Peux-tu douter de mon affection?

— C'est un doute que l'on a toujours, car il n'est point d'affection sans jalousie, c'est-à-dire sans crainte de perdre : mais ici, je n'ai point le doute; j'ai la certitude. Tu m'aimes encore, cela est sûr, mais autrement, mais si mal!... Certes, je connais les belles théories : « C'est la loi de nature; il ne faut pas que les vieux gênent les jeunes. » Mais il y a manière de faire pour expulser les gens. Vous avez été un peu brutaux...

Ayant dit ainsi, et dévoilé son cœur ulcéré, elle se remit un peu :

— Au moins, pense que je ne t'en veux pas. C'est dit, j'avais la poitrine chargée de ne pouvoir rien dire : maintenant, me voici soulagée. Remontre-moi ton appartement, que je le voie, cette fois...

Seulement, cette fois, c'était Germaine qui ne voulait plus.

— Pas encore. Laisse-moi effacer toutes tes mauvaises pensées...

Et elle fut ferme, d'une conscience blanche, où on pouvait regarder :

— Ce n'est pas vrai, maman, que mon affection soit transformée... Il est certain que tu n'es plus unique dans mon cœur : mais tu ne le voudrais pas, puisque ce serait trahir une autre affection. Il est certain que la direction de mon existence, aujourd'hui, appartient à mon mari : mais ce serait bien peu considérer le prix de notre tendresse, que d'y voir, comme critérium, le droit matériel de conduire ma vie. Ce n'est point là tout l'amour. Je t'aime du même élan de cœur qu'aux jours où je t'obéissais, en petite fille. Et même, si tu veux, à penser sérieusement, je t'aime mieux aujourd'hui...

— Parlons-en! interrompit Mme Hanebout, encore ironique.

— Oui, mieux : car je ne te crains plus, je n'ai plus peur de tes petites gronderies, de tes petits reproches, inévitables de mère à fille non mariée. Tu es ma mère tout à fait, non plus mitigée, comme avant, d'une sorte de régente de mes actes. Et je t'aime sans hésitation, d'un cœur bien sincère : je t'aime de songer à tout ce que tu as fait pour moi, à tout ce que je te dois, à tes soins inlassés et tendres; et enfin, quelquefois, ajouta-t-elle en riant, — tu vois, je ne renchéris pas, je dis : quelquefois, — quelquefois, oui, tu me manques... Quand nous vivions ensemble...

— Je ne te manquais pas, non : je te pesais...

— Oh! ai-je rien dit de pareil?

— Non. Mais enfin, il te fallait de l'air, de l'air, le nid était trop petit. Eh bien! vole, mon chéri...

Elle l'embrassa, murmurant, redevenue mère :

— Surtout, ne te casse pas les ailes...

Et elle répéta :

— Allons, reprenons la visite de la maison; mais vite, que je ne m'éternise pas.

Elles reparcoururent le joli cadre de la nouvelle vie, à quoi, cette fois, Mme Hanebout s'intéressait; et elle donna quelques conseils, négligemment, dont Germain fit état aussitôt. Quand elles revinrent au petit salon, l'ombre des soirs y traînait déjà, et la pièce

mignonne, dans son capiton satiné, engageait à une dernière causerie. Mme Hanebout s'y assit, désirant partir, pour le principe, et si heureuse de rester, de prolonger les minutes, de jouir de sa fille jusqu'à l'extrême possible. Et, après qu'elle l'eut regardée encore, si jolie, elle dit :

— Et alors, tu es heureuse, tout à fait.

— Tout à fait, si tu n'es plus méchante, maman.

— Bah! ne t'inquiète pas de moi. Ne va pas surtout répéter mes plaintes à ton mari. Il en serait ravi.

— Comme tu vois les choses en noir!

— Ravi, je veux dire, comme preuve de mes importunités et du bien fondé de votre fuite. Mais je laisse faire, puisque je n'y puis rien. Vous me reviendrez...

Elle rêva une seconde, puis se leva, partant :

— Oui, tu me reviendras, toi au moins, plus tard, quand il y aura un bébé...

*

L'enfant vint. Un peu moins de deux ans après son mariage, Germaine eut une fille : et Mme Hanebout pensa reconquérir un peu de son pouvoir, dans la nécessité de sa présence au chevet de la jeune mère. Mais ce fut là que Lucien et elle se sentirent irréductiblement adversaires. Non seulement ils étaient opposés l'un à l'autre, par le désir de posséder l'âme de Germaine; non seulement ils ne pouvaient se faire, elle, la mère, à l'idée du renoncement à son ancien pouvoir, lui, le mari, à l'idée d'un partage, si petit fût-il; non seulement c'était toute la malade, la jolie malade, qu'ils voulaient dominer également, mais, pour le bébé qui vagissait, la pauvre petite chose trop rouge, emmitouflée de blanc, c'était la même lutte...

En des temps éloignés, Lucien avait fait une vague année de médecine : et il se piquait de savoir comment on élève rationnellement une petite fille. Mme Hanebout se souvenait de la manière dont elle avait élevé son enfant et, y ayant si bien réussi, elle se froissait de compter pour si peu.

Car la maternité ne transforma pas Germaine, ne lui apporta point l'émancipation par rapport à son mari. Elle l'aimait trop, d'un profond amour ancré dans sa chair même, pour désirer autre chose que ce qui lui faisait joie. Et aussi, c'était toujours en elle le même besoin confus d'une influence masculine guidant sa vie, puisqu'elle n'avait pas connu son père, puisque nul homme, avant Lucien, n'avait commandé à son cœur. Elle subissait, d'instinct, son ascendant, dans une peur d'être seule par la vie...

Mme Hanebout comprit, jugea la lutte stérile, s'éloigna. Bien que jeune encore, elle se contenta d'être simplement la grand mère, l'aïeule à qui, de temps en temps, on confiait la petite-fille, pour un jour, pour deux jours, pour huit jours, quand le jeune ménage, en vue de quelque projet d'absence, songeait à s'en débarrasser. Elle accepta ce lot. C'était un dernier gain, en tant de choses perdues. Une sorte de résignation lui était venue, sinon de philosophie. Sa fille ne lui avait pas été arrachée : mais l'âme de sa fille avait été comme transplantée, mise en terre nouvelle pour fleurir différemment. Sans doute, était-ce encore la même âme, comme Germaine s'obstinait à le lui dire, mais la sensation et la vision des choses y semblaient inversées.

Les choses morales se précisent tout d'un coup dans un acte matériel, et un événement vient, inattendu mais fatal, pour souligner les oppositions lentement accumulées dans les cœurs.

Mme Hanebout se heurta ainsi au fait inéluctable qui lui marqua la définitive substitution, le rejet de tout le passé, de tous les enseignements du passé...

Elle possédait, dans la grande banlieue parisienne, à C...-sur-Marne, une propriété estivale, où elle avait accoutumé, du temps que sa fille était sa fille, de passer les mois de lourde chaleur. Elle en gardait, et Germaine aussi, un charmant souvenir.

L'année qui suivit la naissance de Micheline, elle proposa d'y recevoir le jeune ménage et le bébé, pendant le mois de juillet. Et, devant le désir de Germaine, heureuse de satisfaire une fois sa mère, Lucien ne pensa pas qu'il dût émousser son autorité maritale par un refus injustifié. Car ce n'était même pas, pour lui, une séparation d'avec sa femme, puisqu'il pouvait, chaque jour, la Bourse fermée, la rejoindre.

Mme Hanebout eut donc cette joie; et elle s'inquiéta de faire le temps plaisant, à Lucien et à Germaine, comme si, jamais, aucun nuage n'avait été entre eux : elle était assez diplomate pour ne point s'attarder aux récriminations, et elle savait que le meilleur remède aux heurts de caractères est encore la temporisation, la pire faute étant l'irréparable... Mais c'est en ce séjour qu'elle connut l'étendue d'un désastre moral.

Elle était pieuse, d'une piété peut-être un peu stricte, qui avait enserré Germaine enfant dans le cercle fermé des rites. Et une trop grande rigidité de discipline prépare souvent une réaction. — Lucien n'avait pas eu de peine à discerner le trop absolu, le trop irraisonné de la religion de Mme Hanebout. Il en avait tiré parti; car, depuis fort longtemps, il n'était plus croyant. Depuis fort longtemps, il se flattait d'être « moralement émancipé », —

c'est-à-dire esclave, sous un absolu contraire, de la logomachie ambiante. Mais il est permis, quand on a la superstition de la matière, de blâmer la superstition de spiritualité! Et il s'était proposé d' « émanciper » Germaine, elle aussi.

Son doigté, habile en tout, ne faillit pas en cela. Comme un métal trop tendu s'échappe de l'étau qui le courbe, et dépasse, d'un élan contraire, sa position d'équilibre, ainsi l'âme trop maîtrisée de Germaine était prête, si on savait faire, à passer à l'outrance inverse, dans la vaine illusion d'une pensée libérée... Lucien eut tôt fait de prendre à rebours la petite âme, de l'émonder des croyances « inutiles ».

Et si savamment! Il laissa toute liberté apparente à Germaine, même il ne fit nulle difficulté pour l'accompagner à la messe d'abord; mais il traitait la chose en mondanité insignifiante, propre aux railleries des sceptiques, et par une tactique faite d'ironie, il triompha de ce qui lui était surtout ennemi, de ce qui est l'épouvantail de la libre-pensée : le confessionnal. La première année, Germaine fit ses Pâques; la deuxième année, elle n'osa pas, et s'en voulut; la troisième année, elle oublia que cela était prescrit... Et, dans la même gradation, les messes aussi s'espacèrent. Quand la messe était une gêne à quelque promenade, on supprimait la messe. Pétales de lys, qui s'effeuillaient. Et elle s'avisa qu'elle était bien plus tranquille ainsi, dégagée du souci des petites obligations religieuses. Le prie-Dieu qu'en sa ferveur de jeune fille, elle avait exigé pour sa chambre de mariée, — elle n'eut plus le temps de s'y agenouiller, quand elle était en longue robe de nuit, col de dentelles et manches élargies, avec entre-deux de Valenciennes. — Cela était encore du passé, la prière du soir...

Non qu'elle fût, au demeurant, le moins du monde pervertie, abaissée au point de vue moral. Chez les âmes foncièrement pures, comme était la sienne, il semble que la force acquise de la piété d'antan préserve encore, après toute croyance abolie. Son âme était un temple vide. Nul encens n'y montait, mais nulle souillure n'y était venue, avec le vent qui l'avait desséchée.

Or, le jour de la fête de Mme Hanebout tomba, cette année-là, dans le temps que sa fille et son gendre étaient ses hôtes, à C...-sur-Marne; et elle avait coutume de communier à cette date. Coutume que Germaine connaissait, pour l'avoir tant de fois accompagnée à la table sainte. Et Mme Hanebout pensait retourner avec elle en l'église de campagne, celle de la première communion. Elle y retrouverait les temps où l'âme, aujourd'hui éloignée, était à elle. Elle revivrait les heures défuntes, et le Dieu invisible,

qui réside en l'Hostie, ne remplirait pas son âme de plus de joie, que la présence, à ses côtés, de la fille un moment reconquise.

Et Germaine, justement, fit allusion, d'un mot gentil, à la fête prochaine :

— Tu feras bien attention, mère chérie, de ne pas entrer dans le grand salon, demain soir. Attends à après-demain pour une belle surprise...

Mme Hanebout fut touchée, car cela était une surprise déjà, et la meilleure, cette attention.

— Vous êtes gentils d'avoir songé à moi. Je serai bien sage; je ne demanderai rien aux domestiques...

Elle eut un bon sourire, sourire plein, puis elle dit encore :

— Mais j'aurai mieux, je pense, que toutes les surprises du monde, si charmante que doive être la vôtre. Je t'aurai près de moi, cette année. Et je t'aurai mieux encore...

— Comment donc? en paradis?...

— Justement. Tu viendras communier avec moi, n'est-ce pas? Nous pourrons nous confesser demain, vers quatre heures, en prévenant le curé...

La gêne revint, qui tombait toujours, quand Mme Hanebout s'immisçait dans la vie du ménage. Germaine regarda son mari; il parcourait le journal près de la fenêtre, comme inattentif. Mais il se leva, pensant, en toute sagesse, que la mère et la fille s'arrangeraient mieux sans lui. Il fixa un instant sa femme, pour la réconforter en la lutte qu'elle allait subir, et sortit, tout détaché en apparence.

— Tu ne me réponds pas, dit Mme Hanebout.

Germaine fit un effort; mais aucun mot d'explication plausible ne vint à ses lèvres. Alors, elle dit les choses simplement :

— Ecoute, maman, et n'en aie pas de peine : il y a des siècles que je ne me suis confessée...

Mme Hanebout fut douce.

— Je m'en doutais, ma chérie. Mais on peut toujours recommencer à bien faire, quand l'occasion se présente. Tu n'as pas eu le temps, sans doute, en quatre ans, d'y songer. Ici, ce n'est pas la même chose. Tu es à la campagne, nous n'avons rien à faire : allons nous confesser...

Elle était gaie, souriante encore, avec cependant une angoisse au cœur, le pressentiment de l'affreuse déchirure. Et, comme Germaine restait silencieuse.

— Car ce n'est pas une objection de principe, n'est-ce pas, que tu as voulu faire?

La jeune femme hésita encore, prise entre sa vie passée et sa

vie nouvelle, entre ses deux oppositions, son hier et son aujourd'hui, et elle éprouva une vraie douleur. Mon Dieu! pourquoi fallait-il que l'existence ne pût demeurer une? Pourquoi y avait-il une fissure, à présent fossé et abîme, entre les deux époques? Elle était devant sa mère, et elle se convainquait qu'entre elles deux, il y avait un monde, l'influence d'un autre. Entre la pensée de sa mère et la sienne, ces deux pensées issues l'une de l'autre, il n'y avait, hélas! plus rien de pareil. Et elle devait, pour la vérité, pour la paix des jours à venir, expliquer ce différend, faire cette peine atroce à la pauvre femme...

Elle fut brave :

— Eh bien! oui, maman, c'est une objection de principe. Je ne suis pas en état de communier, ni même de me confesser. Il faut la foi, la foi confiante, pour approcher des sacrements. Et tout cela est un peu flou dans mon esprit. Tu me prends trop au dépourvu...

— Au dépourvu de quoi, ma chérie? As-tu changé de religion? Ne t'es-tu pas mariée à l'église? N'as-tu pas fait baptiser ton bébé? Ne m'accompagnes-tu pas, chaque dimanche, à la messe?

— Oh! la messe, on y va sans scrupule, même quand on n'y croit pas. C'est un lieu de réunion...

Mme Hanebout regarda longuement sa fille, comme si les paroles entendues ne pouvaient se traduire en elle; puis, la gorge desséchée, dans une sensation d'effondrement :

— Alors, tu ne crois plus, toi, Germaine?...

Les yeux de la jeune femme papillotèrent; mais il fallait bien répondre, puisqu'elle était acculée :

— C'est-à-dire, maman, que je crois moins. Il m'est venu des doutes, beaucoup...

— On t'en a fait venir...

— Il n'importe. Et je n'ai pas la foi qu'il faut pour se confesser, pour communier, — non, je n'ai pas la foi...

Le mot définitif était dit, l'abîme souligné. La frêle passerelle s'écroulait, qui, d'un bord à l'autre, et si fragilement, unissait encore la mère à la fille... Un silence suivit, qui fit comme durer, par une répercussion intérieure, la phrase pénible de Germaine. Hélas! et puis Mme Hanebout fit un effort, un nouvel effort pour se maîtriser, puisque toute sa vie consistait à se renfermer en elle, à éviter les mots irréparables.

— Soit donc, fit-elle. Ce sont des questions pour lesquelles il ne servirait de rien de se disputer. Songe seulement que j'en ai une peine, une grande peine, car nous voilà comme séparées, avec des âmes distinctes, nous qui n'en avions qu'une...

Contre les larmes qu'elle sentait venir, elle raidit les muscles de son visage, ajouta vivement :

— Mais j'aime ton bonheur avant le mien. Tu es heureuse dans ta nouvelle manière. Je ne ferai rien contre ton triste bonheur...

Le lendemain, elle fut chez le curé, à qui elle avait fait annoncer sa venue, et qui les attendait toutes deux.

— Monsieur le Curé, Monsieur le Curé, dit-elle dans son angoisse, venez à mon secours!

Là enfin, elle fondit en larmes, versa les pleurs dont ses yeux, depuis la veille, étaient pleins.

Elle était dans la sacristie de la modeste église, où, jadis, elle avait conduit Germaine : et elle venait de se revoir, franchissant le même seuil, douze ans plus tôt, avec l'enfant; elle s'entendait encore, disant : « Monsieur le Curé, voilà une petite catéchumène pour vous. » Hélas! que venait-elle lui apprendre, à présent, au pasteur?

Mais il n'avait pas compris, si loin de cette réalité. Il avait pris, très effrayé, la main de Mme Hanebout :

— Qu'y a-t-il donc, chère madame? Un malade chez vous? Pis que cela? Un accident?...

Il s'était levé, témoignant qu'il était prêt à l'accompagner, à aller où le voulait son ministère. Mais elle le fit rasseoir. Il n'était pas besoin de partir. Elle eut une voix brisée :

— Monsieur le Curé, je suis bien malheureuse...

Et elle expliqua. Elle dit ce qu'avait dit Germaine, avec une recrudescence de larmes et de sanglots, dans le besoin âpre de déchirer sa plaie, d'en étaler les brûlures :

— Voilà, conclut-elle, voilà où j'en suis. Et vous ne confesserez plus jamais que moi, mon père. La petite fille dont nous avions cru former l'âme a trouvé un autre maître, et elle a appris d'autres croyances, les croyances de négations.

— Non! cela n'est pas possible, scanda le prêtre, bouleversé, lui aussi.

— Cela n'est pas possible, en effet. Et y croirais-je, si je n'avais entendu ma fille elle-même me parler ainsi? Si je n'avais le souvenir de sa physionomie, attristée, mais ferme, quand elle parlait ainsi? Monsieur le Curé, Monsieur le Curé, que faut-il faire?

— La sauver. Cela se peut. C'est une crise. J'irai la voir. J'irai, et je lui parlerai...

Mme Hanebout lui prit les mains :

— C'est cela, venez. Sauvez-la moi...

Puis elle réfléchit :

— Mais pas tout de suite. Il ne faut pas que l'on devine mon appel dans votre venue.

— Sans doute. Je choisirai mon temps. J'irai quêter chez vous un prochain jour. Ayez espoir, pauvre Madame...

Il vint ainsi dans la quinzaine qui suivit. Ses visites fréquentes ôtaient tout caractère à celle-ci, et il entra souriant, dans le salon où, par un mot de Mme Hanebout, il savait qu'il trouverait Germaine seule.

— Je ne vous ai pas vu beaucoup, mon enfant, durant votre séjour ici; et ma dignité m'aurait peut-être défendu de venir, si je n'avais à solliciter votre bon cœur. Un homme qui a besoin d'argent pour l'œuvre de charité n'a pas de dignité.

— Vous serez récompensé, Monsieur le Curé. Ma bourse est ouverte. Taxez-moi vous-même.

— Vous me tentez : vous êtes imprudente. Je devrais me souvenir que l'Eglise, qui a le droit de lier et de délier, impose ses ennemis plus que ses amis. Vous avez un peu fui les offices : vous taxerai-je comme une ennemie, ou comme une indifférente, ou comme, simplement, une oublieuse?...

Elle fut crâne, gentiment.

— Hélas! Monsieur le Curé, taxez-moi le plus fort possible, car vous avez la plus coupable créature en face de vous...

Ils se regardèrent. Le curé sentit qu'il y aurait résistance, mais il tenta tout de suite un mouvement habile, un appel direct au cœur de la jeune femme :

— Je ne crois pas un mot de ce que vous me dites, mon enfant. La petite fille que j'ai dirigée moi-même vers le Seigneur, la petite fille à qui la main que voici a donné, pour la première fois, le pain de vie, la petite fille que j'ai conduite à l'évêque, le jour de la confirmation, disant : « Voici, de tant de blanches communiantes, la plus blanche »; celle, enfin, de qui, si longtemps, j'ai connu l'âme entière, celle-là n'est pas transformée au point que vous semblez dire...

— Je vous demande pardon, Monsieur le Curé, celle-là est devenue celle-ci...

— Ah! dit-il brusquement, et tout d'un coup changé, expliquez-moi alors ce qui s'est passé en vous...

Avant que de répondre, Germaine fit une réflexion.

— C'est de vous-même, Monsieur le Curé, que vous êtes venu aujourd'hui?

Après une hésitation qui renseigna Germaine :

— C'est de moi-même, oui, mon enfant. Pourquoi votre question?

— Parce que... mais il n'importe. Aussi bien, je crois préférable de tout vous dire. Vous avez de l'influence sur maman; vous la rendrez raisonnable...

Il l'interrompit doucement, comme il fallait :

— Votre mère souffre, ma petite Germaine, et c'est à la faire moins souffrir que j'emploierai mon influence... Dites-moi vous-même quelle autre et funeste influence a desséché votre âme pieuse...

Elle s'expliqua, avec des mots que son mari, bien souvent, avait dû lui dire :

— Voyez-vous, Monsieur le Curé, je ne suis pas très responsable de moi-même, en tout ceci. Vous ne m'avez pas assez armée pour la résistance. Vous m'avez enseigné une foi, la vôtre; mais vous ne m'en avez fait toucher que le côté sentimental; vous n'avez pas étayé mes croyances de la science qu'il eût fallu; cela ne s'apprend pas aux petites filles; cela ne s'apprend qu'aux théologiens. On a tort, car lorsqu'au courant de la vie, quelqu'un, — ce quelqu'un se trouve toujours, — quelqu'un vous dit : « Pourquoi crois-tu cela? » on ne sait pas répondre, Monsieur le Curé, et cela est grave. Et ainsi, je suis arrivée au jour de mon mariage, avec la foi la plus candide. Mais je n'avais rien pour résister à l'assaut sceptique de mon mari; je n'y ai pas résisté...

Elle s'arrêta. Le prêtre dit :

— C'est tout?

— C'est tout, Monsieur le Curé.

— Et il a suffi des affirmations, — non étayées, je suppose, par beaucoup de science, — de votre mari, pour détruire en vous la foi apprise de votre mère, qui la tenait de ses ancêtres?

— Il a suffi... Mais, Monsieur le Curé, songez que c'est mon mari qui m'a parlé, songez que sa pensée, pour toute chose, est la mienne! Comment voulez-vous que, sur un sujet pareil, celui dont dépend le repos du foyer, comment voulez-vous que je me sois séparée de lui? Il est mon mari, et, comme je suis arrivée à voir en tout par lui, ainsi je suis arrivée à croire par lui...

— A ne pas croire, hélas! Et il faut cependant songer que votre âme est à vous, que Dieu vous en demandera compte. C'est aller trop loin dans la soumission d'épouse, que d'y compromettre jusqu'à son salut...

Elle riposta, un peu énervée du débat dont elle souffrait :

— Que je sois née dans une autre religion, et que mon mari soit catholique : ne me conseilleriez-vous pas, Monsieur le Curé, d'embrasser la religion de l'époux, moi, pauvre femme sans importance?...

Il sentit l'ironie, et se leva :

— Je n'ai rien à dire de plus : vous êtes bien de l'autre camp. Puisse Dieu ne pas vous abandonner...

Un pas vers la porte, puis revenant.

— Tout cela est dur pour votre mère, et vous devriez y songer. C'est pour elle que je suis ici...

Germaine sentit qu'il parlait d'abondance, et qu'il était d'excellente intention. Elle y perdit irritation, eut un geste attristé :

— Je le sais, Monsieur le Curé, et j'en souffre : mais comment faire? Mon esprit est tourné vers d'autres horizons. J'aurais voulu, pour maman, que cela ne fût pas : mais je ne suis pas maîtresse de mes croyances. Je suis mariée, et je suis autre...

— Hélas! fit le prêtre...

Et il s'en alla.

Et à Mme Hanebout, venue le trouver pour connaître cet entretien, dont elle présageait l'inanité :

— Il n'y a rien à faire, quant à présent, chère Madame. Elle est butée, je pense, à ce soupçon stupide que nous combattons l'influence de son mari, parce que c'est l'influence du mari, elle ne cédera pas. Elle cédera plus tard, avec les douleurs de la vie.

— Oh! je ne le voudrais pas! cria la mère, au cœur toujours de mère. Laissez-moi tout supporter. Je ne veux pas qu'elle souffre jamais...

Puis, d'un saut brusque, elle revint à l'idée douloureuse, au mal dont elle était comme rongée :

— Et vous avez vu comme son âme est prise! Ce n'est plus du tout elle. On a eu à tâche de faire table rase de tout ce qui pouvait être de moi dans l'esprit, dans le cœur ou dans l'intelligence de mon enfant. Cela est un calvaire atroce, Monsieur le Curé. J'y succomberai...

— Ne dites pas cela. Sous l'influence substituée à la vôtre, Germaine a gardé son cœur, son cœur à vous. Elle vous reviendra, comme et quand elle reviendra à Dieu.

— Hélas! je vous le répète, si cela arrive après qu'elle sera meurtrie par la vie, — comment voulez-vous que je le désire?...

Et, malgré ce mot de mère avant tout, elle reprit sa plainte, son amertume qu'elle ne se disait d'habitude qu'à elle-même, et qui débordait ici, dans la définitive déroute. — Sa fille! elle la cherchait sans la trouver. Et elle récapitulait; elle avait rejeté un à un tous ses goûts, une à une toutes ses pensées de jadis; elle avait aimé tous les goûts, toutes les pensées contraires; elle s'était annihilée en celui dont elle portait le nom, ainsi qu'une âme

perdue en les Nirvânas orientaux, — et ce n'était pas assez, tout cela : à présent elle changeait de Dieu ! Quel être nouveau avait-on substitué à l'ancien? Quelle figure morale, inconnue et redoutée, y avait-il derrière le visage de son enfant, si extérieurement semblable à elle-même, et si différente intérieurement?

— Monsieur le Curé, Monsieur le Curé, que faut-il faire?...

Il eut le geste habituel du croyant. Il étendit la main vers la croix de bois verni, qui se voyait à peine, perdue sous une vague poussière, dans un angle de la sacristie; il montra le corps élimé de douleur de Celui qui, avant de mourir sur cette croix, l'avait portée. Et il conclut en une unique parole de secours :

— Il faut prier...

Mme Hanebout s'inclina et pria. Mais sans doute le terme n'était pas encore venu, du long chemin, où, comme le Fils de l'homme, après avoir traîné sa croix, elle y pourrait mourir. Il lui restait d'autres étapes à franchir, plus douloureuses...

L'hiver qui suivit connut une révolution dans la vie coutumière de Lucien et de Germaine. Ils eurent tout d'un coup l'idée de voyager, partirent pour Nice et l'Italie. Micheline, qui avait deux ans, fut confiée à sa grand-mère; et le jeune ménage annonça une absence de plusieurs mois.

— Je pense, dit Germaine en riant, que tu ne nous regretteras pas, puisque tu as ta petite-fille. Cela vaut mieux : elle, au moins, fait ce que tu veux.

— Oui, elle fait ce que je veux chez moi; elle fait ce que vous voulez chez vous; plus tard, elle ne fera, ni ce que je veux, ni ce que vous voudrez. Et ce sera bien fait. Chacun son tour, au moins!

— Oh! mère, nous saurons être de notre temps. Nous laisserons la bride lâche, je t'assure. Mme Hanebout hocha la tête.

— Ton mari laisser la bride lâche à quelqu'un, c'est une chose que je ne vois pas bien.

— Ah! maman, fit la jeune femme rieuse, tu en verras bien d'autres...

— Hélas! fit encore la mère, puissent ces choses n'être pas celles que j'appréhende...

Germaine l'embrassa, toute gentille, jeune et gaie :

— Maman, tant pis, va!...

Mme Hanebout lui rendit son baiser, dans une vraie effusion malgré les désaccords, puisqu'elles étaient unies l'une à l'autre, en dépit de tout, par la chaîne des jours passés. Et la mère en profita pour murmurer, suppliante et tenant sa fille serrée contre elle :

— Au moins, pendant ce voyage, va à la messe, quelquefois : promets-le moi...

Germaine sourit :

— Oui, maman, je te le promets, j'irai à la messe tous les dimanches. C'est chose dite...

— Merci, et tiens parole...

C'était l'instant de la séparation. Mme Hanebout accompagna sa fille jusque sur le palier. Elle la regardait, dans l'émotion de cet éloignement de plusieurs mois, avec la naïve fierté de la voir si jolie, si éclatante de bonheur et de santé, dans une conquête délicieuse de la vie. Elle était grande, brune et blanche, reflet d'Orient très parisien, vêtue à ravir d'une robe si vague, manches et jupe retombant en mille plis, comme une étoffe qui serait du rêve!

— Embrasse-moi encore, dit Mme Hanebout, tu es belle au possible...

Elles se réembrassèrent; elles furent unies, doucement, dans la communion de leurs vies anciennes, qui reprenaient contact avant une nouvelle séparation. Puis Germaine descendit les premières marches; et, avant qu'elle eût disparu au tournant de l'escalier, Mme Hanebout lui jeta, en gage de réconciliation :

— Tu embrasseras aussi ton mari pour moi...

— Merci, mère, répondit la voix haute, chantante, heureuse de la jeune femme.

Ils partirent donc.

C'était leur premier grand voyage ensemble, le voyage de noces lui-même ayant dû être écourté par les exigences de la maison de banque. Mais Lucien venait de prendre un associé, et, pour commencer l'association, il se donnait un congé, le seul, disait-il, depuis son âge d'homme.

Ils furent à Nice, comme il sied, pour le carnaval, puis, tout de suite après, en Italie. La terre illustre enchanta Germaine. Elle aima Pise, et Sienne et surtout Florence. La douceur la captiva, des matinées d'avril au bord du Lung'Arno. Ils se fixèrent, pour un temps, à Florence, ajournèrent la descente sur Rome, jusqu'à ce qu'ils eussent savouré tout le charme du joyau toscan. Et ils allaient des Cascines aux jardins Boboli, de Pitti aux Offices.

Germaine était redevenue enfant. Elle n'avait rien en son âme qui lui pesât. Elle jouissait de la plénitude d'être. Elle avait de bonnes nouvelles de Paris, de sa mère et de sa petite fille, elle tenait scrupuleusement sa parole d'aller à la messe, et elle suivait son mari, dans tant de merveilles où il la conduisait, comme en une griserie artistique. La campagne toscane, quand

mai approche, est d'une grâce rare; c'est une France tiède et printanière; et, de Florence à Fiesole, ou de Florence à Pise, vers la montagne ou le long du fleuve, on est baigné de bien-être, dans une lumière tendre.

Germaine avait vingt-quatre ans. Son existence était comme un miroir réfléchissant de la joie. Elle était bien, dans le bonheur d'être. Elle aimait son mari autant qu'au premier jour, et son mari, conquis après avoir conquis, devenait chaque jour plus à elle. Il avait enfin senti naître l'affection vraie, l'affection durable et sainte, pour cette compagne si totalement sienne. Que pouvait-il, lui aussi, désirer de plus que le bonheur actuel? Quel rêve autre, même en égoïste, pouvait-il faire encore?

Ils faisaient comme leur voyage de noces sur la terre classique des amours, et l'amour, en effet, les inondait. L'incognito où ils étaient, la sensation de se suffire à eux-mêmes faisaient jaillir une belle et jeune passion, une joie d'être l'un à l'autre. Ils vivaient. Ils s'enivraient, parmi les chefs-d'œuvre, des chefs-d'œuvre; et ils s'enivraient de leur propre beauté, de leur propre existence. C'était le terme définitif où l'homme peut monter, le faîte des aspirations, l'amour sans crainte, l'amour sans faute, l'amour devant les plus belles choses; et ils prenaient la vie à pleines mains, la coupe de vie à pleins bords. Cela était bon, cela était toute joie en eux et autour d'eux, et le fleuve Arno, près de qui tant d'amoureux sont venus, n'a jamais reflété visages plus extasiés. Ils couraient la campagne, battaient à pied les environs de la ville, dans les après-midi du merveilleux printemps...

Lorsqu'on va du côté de Fiesole, les rivières coulent délicieuses au versant des collines. Germaine, un jour, se sentit attirée par l'onde si claire. Elle tendit la main : comme en une coquille, elle prit un peu d'eau qu'elle but. Lucien sourit :

— Prends garde : de l'eau italienne non filtrée, ce n'est pas raisonnable. Il doit y avoir toutes les maladies là-dedans.

— Tiens! c'est vrai, dit Germaine toute gaie : nous ne sommes par immortels. Mais bah! nous sommes si jeunes, c'est la même chose...

Et elle rebut encore, toute sa main remplie d'eau; puis, pour être essuyée, elle la tendit à Lucien. Il l'essuya, en effet, ensuite la baisa. C'était une jolie main longue, une jolie main toute blanche. Il promena ses lèvres de l'extrémité des ongles à la naissance du bras, parmi les dentelles de la manche évasée.

— Je t'aime bien, ma Germaine, murmura-t-il.

C'était le mot enfin venu, vainqueur de son égoïsme, de son autoritarisme d'antan, le mot de victoire pour Germaine, qui eût

pu, à présent, maîtriser ce maître si fier, régner, dominer, dans un retour logique des choses. Mais elle se tourna seulement vers lui, souriante et abandonnée :

— Je t'aime tant, moi aussi, et je suis si heureuse dans notre amour...

Ils s'embrassèrent de nouveau, auprès de la rivière, dans la tiédeur claire du pays toscan.

Deux semaines furent encore ainsi, de grand bonheur. Puis, vers ce temps, Germaine se sentit fatiguée, lourde et traînante, à s'effrayer des moindres pas. Elle résista quelques jours, sans succès. Elle s'alita. Hélas! le beau paysage de Toscane, le ciel joli, vus de la chambre de malade, comme, déjà, cela devenait triste!...

D'abord méprisant de ce malaise, puis inquiet de le voir se prolonger, Lucien fut enfin pris de crainte. Une angoisse monta à sa gorge, dans l'inexprimable appréhension d'un demain noir. Il demanda un médecin : c'était la fièvre typhoïde.

Alors, il eut une lueur, un souvenir navré :

— C'est l'eau, murmura-t-il, cette eau bue à pleine main, dans la rivière traîtresse.

Il se rappela ce jour délicieux, où leur égoïste joie avait connu son apogée. Ils payaient tout cela, elle et lui, si affreusement...

Il se tourna vers sa femme. Déjà la fièvre lente avait cerné les yeux, meurtri le teint, l'ovale du cher visage, et mis des flammes douloureuses dans les regards fatigués :

— Ma chérie, murmura-t-il, ne crains rien. C'est une traîtrise, cette maladie, mais nous allons te soigner. Nous sommes dans le pays où l'on renaît. Aie bien courage et confiance...

Elle souriait en tristesse, se sentant intérieurement si rongée par la maladie, si minée et affaiblie; mais elle ne doutait pas de son mari : elle guérirait, puisqu'il le lui promettait... Et son amour à lui, près de cette malade blanche, trop blanche, s'épurait, se séparait des dernières scories égoïstes. Ce n'était plus la petite fille qu'il avait uniquement épousée pour en faire sa chose docile, d'ordre un peu inférieur, grillon de la maison, inexistant devant ses volontés; ce n'était plus même la belle amoureuse, si aimée, des derniers temps : c'était la compagne, la femme autre lui-même, qui était maintenant toute sa vie, en qui toute sa vie était. Il l'aimait pour elle, en elle, dans sa grâce et dans son cœur charmant, à l'instant même qu'il sentait que, déjà, peut-être, c'était trop tard...

Il lui fut dévoué au-delà de toute expression, dans l'oubli complet de lui-même. Être malade, en voyage, est une chose épouvantable. Ni le médecin, ni les domestiques ne les connaissaient : à

peine se comprenaient-ils, en des écorchements réciproques de langage. Il fallut créer autour de Germaine un cercle de dévouements factices; et Lucien sut le faire, dans une volonté de la choyer. Elle fut, dans le petit appartement meublé de la rue de la Seigneurie, comme dans son bel hôtel du quartier Monceau.

Mais Lucien, comme tous les incroyants, avait une colère âpre contre le destin imbécile. Bien qu'il se flattât de le réduire par sa force d'homme, son énergie à ne jamais être vaincu, il lui surgissait parfois des doutes, dans les nuits où Germaine tremblait de fièvre : et cela n'était pas juste, pensait-il, cela était stupide, que la mort vînt tourner avec des lenteurs de chacal autour de cette jeunesse qui s'épanouissait. Et, puisque cela était injuste et stupide, et que les lois de la matière sont obscurément sages, il fallait bien que cela ne fût pas... Il triompherait.

Non. La fièvre ne cédait pas. Ni les quinines, ni les lavages intérieurs du joli corps infecté, ni les bains multipliés n'arrêtaient l'invisible marche des choses inéluctables. Il mettait lui-même ce corps si cher dans la baignoire, et il eût pleuré de le voir si amaigri, d'une transparence cireuse, malgré le feu de la fièvre. Trois semaines de soins, et rien n'était gagné. Il n'y avait qu'une faiblesse plus obstinée.

Germaine parlait peu. Etendue, et sans souffrance précise, mais épuisée à ne pouvoir tenir une tasse de tisane, elle regardait vaguement les choses, laissait passer les heures. Parfois, elle s'intéressait aux mouvements de Lucien, avait pitié de sa peine matérielle, des soins attentifs, incessants, dont il l'entourait; et il lui venait des larmes dans les yeux... Comme il était changé! Comme elle se sentait aimée! Comme cela était bon! Elle chérissait cette maladie, qui lui avait révélé ainsi le cœur de son mari; ce n'était rien que de payer si cher cette connaissance de lui; et elle le regardait, allant et venant, triste, dans la chambre banale d'appartement meublé, remuant les petites boîtes de pharmacie entre les bouteilles d'eau de Vals, préparant les potions, interrogeant sa montre pour les donner dans le temps voulu... Mari aimé! Elle l'avait conquis par sa grâce, il était à elle à présent, et elle se confiait à lui, fermait les yeux...

Un matin, pourtant, après une nuit fiévreuse, et une visite du médecin dont elle avait surpris le visage soucieux, elle eut soudain peur, dans une vision de réalité possible, malgré la promesse de guérison qu'avait faite Lucien; et alors, l'attirant à lui pour l'embrasser, elle lui dit, d'une voix déchirée :

— Il faudrait peut-être écrire à maman de venir?...

Il se rejeta en arrière. Il avait eu, également, le même matin,

le frisson de la crainte, la sensation que cela durait trop pour qu'il pût encore triompher : et la phrase de Germaine était comme une preuve qu'elle aussi, elle prévoyait... Et elle parlait de sa mère...

— Que dis-tu? Que penses-tu, ma chérie? Pourquoi effrayer ta mère? Grâce à Dieu, nous n'avons besoin de personne, et, elle ici, tu sais bien, ce serait intenable. Elle croirait te bien soigner, sans doute, mais au rebours du bon sens. Elle n'a pas le calme nécessaire pour soigner... Non, ma chérie, n'écrivons pas...

Pensa-t-elle qu'il avait raison? ou, déjà, le détachement des choses se faisait-il? Qui saura? Elle ferma les yeux, n'objecta rien. Mme Hanebout ne fut pas appelée. Et la lutte continua. Mais, à présent, Germaine n'était plus qu'une réduction d'elle-même, si amenuisée, si privée de toute force, malgré des soubresauts de fièvre, qu'à peine si elle pouvait se retourner sur son lit.

Dans la dernière semaine de mai, Lucien comprit qu'il était vaincu. Le sort le punissait du trop égoïste bonheur dont il avait voulu jouir. Il s'était plu à faire sienne totalement, pour sa seule satisfaction, la jeune femme qu'il avait épousée; il l'avait comme enfermée dans le cercle de sa domination, la disputant à sa mère, à ses habitudes anciennes, à sa religion, et il avait oublié la seule éternelle Force, celle qui, après cinq ans de mariage, la lui arrachait toute vivante...

Le médecin dit l'arrêt, par une phrase presque semblable à celle que Germaine avait eue :

— Si Mme Dessoles a encore de proches parents en France, fit ce médecin étranger, il faudrait peut-être les avertir...

Hélas! Et Lucien, dans cette douleur où on le plongeait, subit une nouvelle lutte. Allait-il, maintenant, écrire à Mme Hanebout? Mais, si tard, à quoi bon? Faudrait-il subir des scènes de reproches, autour du lit de l'agonisante? Non, il ne préviendrait pas! Il garderait sa femme, toute à lui, jusqu'à la dernière seconde. Le mariage la lui avait donnée; personne ne la lui reprendrait, — personne d'égal à lui, du moins. Et pour calmer sa conscience, pour se donner le droit de refuser à cette mère le dernier soupir de sa fille, il se fit un sophisme :

« Pourquoi ne viendrait-elle pas d'elle-même? Pourquoi devrais-je l'en prier? »

Mais comment y eût-elle songé, la pauvre femme qu'il trompait depuis le commencement de la maladie? Durant les premières semaines, Germaine s'était encore forcée pour écrire elle-même, badiner, ne point faire d'allusion à son état; ensuite, quand elle n'avait plus su tenir une plume, il avait parlé de grippe, malaise

passager, sans gravité; et, bien que Mme Hanebout, inquiète, répétât chaque fois : « Pourquoi Germaine n'écrit-elle pas? » elle ne pouvait imaginer que les choses en fussent là, que sa fille, si ardente, si pleine de vie au moment du départ, ne fût plus qu'une ombre vague, prête à n'être plus rien. C'était le vol de son enfant, qu'on lui faisait, et elle restait à Paris, si loin...

Ayant pris cette résolution d'amour farouche, de demeurer seul pour les derniers moments qu'il sentait prochains, Lucien vint s'asseoir près de sa femme, leurs mains unies. Elle regardait avec la fixité des regards suprêmes, les paupières élargies et les prunelles immobiles. Mais elle avait toute sa connaissance, dans le doute encore de son état, puisque Lucien était près d'elle, et qu'il avait promis. Elle fit effort pour parler, remua sa langue entre ses joues desséchées :

— Embrasse-moi, murmura-t-elle.

Elle l'aimait tant! tant et de plus en plus, à présent qu'il était si gentil! Et elle tourna vers lui sa pauvre figure décharnée. Il se pencha. Sa barbe mordorée, qu'elle aimait caresser, descendit vers ses yeux, et elle les ferma, tandis qu'il lui baisait le front, longuement. C'était l'adieu, l'union encore consciente de leurs deux affections. Le lendemain, tout se termina.

Comme le jour baissait, le jour de mai sur le pays toscan, et que les créneaux du Palais-Vieux se fondaient sur le ciel obscurci, Germaine eut un faible mouvement, dernier mouvement que Lucien épiait depuis plusieurs heures. Elle chercha vers sa gorge comme pour ôter un poids oppresseur, et ses lèvres remuèrent, dans une volonté de parler encore. Il écouta. Elle avait dit : « Maman! »

Ainsi que la veille, Lucien colla ses lèvres sur ce front dont la vie désormais avait fui, et ses baisers burent les larmes qu'il répandait. Il pleurait dans l'épouvante, dans la solitude brusque où il tombait. Sa femme! Sa femme qui avait été la meilleure amie, celle dont l'âme s'était muée en la sienne, qui avait été comme le miroir parfait de ses pensées, jusqu'à rejeter pour lui la poétique foi de son enfance; sa femme, esprit de douceur, elle lui avait donné, avec le don de sa personne, le don plus rare de son être moral! Il avait connu, par elle, le suprême bonheur, le triomphe absolu de soi-même sur un autre être, et lequel? Et la voici morte... Ses larmes descendaient sur les paupières refroidies, où ses lèvres s'obstinaient, comme pour les réchauffer, leur redonner la vie...

Il demeura ainsi jusqu'au moment où, plusieurs heures après, il se souvint qu'en mourant, elle avait dit : « Maman. » La mère!

Il y fallait songer. C'était la nouvelle vie qui apparaissait, et, sinon l'heure des comptes à rendre, du moins le commencement des heures de remords...

Quand la toilette dernière de Germaine fut achevée, et qu'elle fut toute rigide sous les plis anguleux du drap, il se décida à libeller pour Mme Hanebout cette première dépêche : « Germaine très souffrante... »

La plus grande douleur, pour une mère, n'est pas de voir mourir son unique enfant, c'est d'apprendre que cet enfant est mort loin d'elle. Le lien surnaturel qui unit l'une à l'autre se rompt moins durement si la mère a pu suivre, juqu'au terme dernier, la vie issue d'elle et qui s'en va; mais apprendre tout d'un coup que cette chose s'est faite, qu'entre soi et l'enfant né de soi il n'existe plus rien; qu'on n'en reverra ni le visage aimé, ni le sourire, ni le regard; que ni la voix d'argent, ni le pas agile, ne frapperont les oreilles, et que le drame s'est fait loin de vous, hors de vous, interdisant ainsi le souvenir du dernier regard, de la suprême attitude, cela est épouvantable. Mme Hanebout fut comme folle.

Dans la perpétuelle recherche des maux possibles, où elle se complaisait en ses heures de solitaire amertume, elle avait tout envisagé, hors ceci, que sa fille, en plein bonheur, pût mourir. Et mourir dans une sorte de fuite, une volonté à ne plus rien avoir de commun avec elle... Oh! Lucien, comme il la lui avait prise, sa fille! Si totalement qu'il ne la lui rendait même pas morte. Car elle balançait encore si, après la dépêche alarmante, elle partirait pour Florence, quand elle reçut une lettre détaillée où, avec de vraies larmes, il lui disait que tout était consommé, tout, jusqu'à la mise en bière. Qu'irait-elle faire alors dans cette Italie mortelle, près du cercueil fermé?

Charles de Rouvre.

La fin prochainement.

LES PECHÉS DU « SMART SET »

LES SÉVÉRITÉS D'UN PRÉDICATEUR A LA MODE

C'était l'année dernière, au moment où le monde entier retentissait du scandale qu'avait causé les révélations de Upton Suclair sur les conserves de Chicago. Dans l'ancien et le nouveau continent, partout, en général, où l'on connaît l'art de transformer en journaux des bobines de papier, on imprimait des colonnes et des colonnes de détails sensationnels sur les beefpakers américains et sur les ingrédients hétérogènes qui entraient dans leur « marmite infâme ».

Il y eut alors une dépêche partie de Londres qui fut reproduite dans l'univers entier. Elle était à peu près ainsi conçue : « Un père jésuite, le P. Vaughan, qui prêche en ce moment à Mayfair sur les péchés de la haute société de Londres, la corruption du *Smart Set*[1], a provoqué une grande sensation en le comparant à une boîte de conserves de Chicago »

La comparaison était peu galante, mais elle dénotait un sens de l'actualité et du piquant singulièrement développé. Elle fit connaître le nom du P. Vaughan dans des coins reculés de notre globe où il n'eût sans doute jamais pénétré; elle n'apprit rien aux Anglais.

Il est, en effet, peu de figures qui soient plus populaires à Londres que celle de ce hardi censeur des mœurs mondaines. Prêchant à Mayfair, dans le quartier aristocratique de l'ouest de Londres, il réunit dans son église « à la mode » le public le plus élégant de la capitale. Il est peut-être le seul prêtre catholique qui ait vu un jour Edouard VII parmi ses auditeurs : et plus il flagelle vigoureusement les péchés des « gens chics » de ce *Smart Set*, qui est le dessus du panier du « Tout Londres », plus il est apprécié comme prédicateur mondain.

Lors du grand congrès marial qui eut lieu à Rome, le P. Vaughan représentait les catholiques de langue anglaise. On raconte que le feu de son éloquence surprit tous les Italiens; un jour, un

[1] Expression impossible à traduire, désignant ceux qui « donnent le ton » à la société la plus mondaine et la plus élégante.

cardinal racontait au Pape que jamais il n'aurait pris ce fougueux prédicateur pour un Anglais : « Il ne l'est pas non plus, aurait répondu le Pape. Il est né sur le sommet du Vésuve, et nous l'avons envoyé en Angleterre se refroidir un peu. »

Se non è vero..., tout au moins cela peint bien la *furia* du P. Vaughan. Son activité est, du reste, des plus admirables. Bien qu'il soit surtout connu comme le prédicateur élégant de Mayfair, il considère toute son œuvre dans l'ouest de Londres comme faite à ses moments de loisir. Son véritable travail il l'accomplit dans l'*East End*, dans les quartiers miséreux, où il a créé des missions pour les pauvres, qui font beaucoup de bien.

Le P. Vaughan est un combatif, et il est amusant de penser qu'originairement sa famille le destinait à l'armée; il est le fils du colonel Vaughan, et le frère du cardinal Vaughan mort il y a quelques années. Il entra de bonne heure dans la Société de Jésus, et se fixa d'abord à Manchester où il commença sa réputation.

Lorsqu'il vint à Londres, en 1901, il était déjà fort connu : mais jamais il ne secoua plus vigoureusement l'opinion publique que par la série de sermons prêchés en 1906 et qu'il a réunis, sous le titre de *les Péchés mondains*, en un volume qui vient de paraître.

L'église de Farm Street ne pouvait contenir la foule qui se pressait pour entendre le bouillant jésuite : journaux et revues reproduisaient et discutaient à l'envi ses diatribes contre les élégants et les élégantes qui constituaient la majeure partie de son auditoire.

Cette série de sermons est certainement fort remarquable, et dénote une rare connaissance de la classe sociale, très nettement délimitée, à qui l'orateur s'adresse. La « morale » n'y est pas générale, les péchés qui sont réprimandés ne sont pas « humains » : ce sont spécialement les faiblesses et les fautes *mondaines* qui sont relevées, et de telle manière que les élégants habitants de l'ouest de Londres ne puissent manquer de s'y reconnaître eux-mêmes. C'est leur psychologie qui est faite par le P. Vaughan, leur vie qui est dépeinte, leur édification qui est tentée par les arguments qui peuvent le mieux frapper leurs esprits.

Ce livre doit donc nous intéresser doublement en France, comme une étude de mœurs anglaises et comme un essai de prédication ultra-moderne. Les sermons du P. Vaughan sont tous bâtis sur le même plan. Ils débutent par un récit tiré des évangiles; le prédicateur en dégage ensuite le sens moral, puis il en fait l'application au *Smart Set* qui est, suivant la dédicace même du livre, « casuiste comme le pharisien, débauché comme l'en-

fant prodigue, cupide comme le Riche, voluptueux comme Hérode, frivole comme Salomé, sensuel comme Madeleine, vicieux comme Hérodias ».

C'est là un dur réquisitoire; il ne fait que résumer les terribles analyses, les tableaux saisissants que renferment ces sermons ou plutôt ces satires. Le P. Vaughan nous montre l'existence agitée et vide des élégants :

Singeant toujours ceux qui sont au-dessus d'eux, ils vont de tous côtés cherchant le bonheur, tourbillonnant, tournoyant, pendant les mois d'été, de Mayfair à Cowes et de là à Carlsbad; puis ils retournent en Ecosse jusqu'à ce que l'hiver les ramène chez eux pour les chasses et les battues; les voilà repartis à l'étranger pour jouer aux cartes ou au golf. Et c'est ainsi qu'ils continuent à tourner non pas comme des enfants dans une ronde, mais comme des chevaux harassés qui font mouvoir une meule; finalement, lassés et épuisés, ils se retrouvent à Mayfair n'ayant aucune autre perspective que de recommencer le même cycle monotone, dans les mêmes circonstances monotones, avec les mêmes compagnons monotones. Que savent ces éternels voyageurs du vrai bonheur? Naturellement ils essaient de se persuader qu'ils sont heureux et ils vous diront qu'ils n'ont jamais un moment d'ennui, jamais une heure vide, que leur carnet d'engagements est plein pour plus d'une année. Mais, je le demande, sont-ils vraiment heureux? Savent-ils même ce que c'est que le bonheur? Regardez-les, écoutez-les; si vraiment ils sont heureux, pourquoi, je vous le demande, pourquoi toute cette fièvre, cette surexcitation, cette ardeur? pourquoi cette course perpétuelle? pourquoi cette impatience de ce qui est, ce désir anxieux de ce qui n'est pas? Non, l'expression même de leurs visages, les livres qu'ils lisent, les mots qu'ils prononcent, les intrigues qu'ils nouent, les querelles qu'ils provoquent, les rivalités qu'ils entretiennent et, je puis le dire, le caractère qu'ils montrent, tout cela prouve qu'ils sont complètement étrangers à cette paix qui est au-dessus de l'intelligence humaine.

Dans ce monde, un seul Dieu est vraiment adoré; c'est l'argent. Celui qui le possède est tout-puissant; celui qui n'en a pas n'existe pas :

Il n'y a qu'un péché qui soit moins pardonnable que celui d'être ennuyeux, c'est celui d'être pauvre. En somme, on peut vous excuser d'être ennuyeux si vous avez de l'argent, mais il n'y a littéralement aucune excuse à la pauvreté : elle est comme la boue sur les souliers, comme la poussière sur les vêtements; on doit l'enlever, la faire disparaître le plus tôt possible. Même les parents, s'ils sont pauvres, ne sont pas tolérés ni reconnus, excepté quand, de temps en temps, un jour où on ne reçoit pas, on les invite à prendre le thé lorsqu'il n'y a personne en même temps que la malheureuse qui a l'infortune d'être gouvernante dans une telle maison.

Ce ne sont pas les personnes qui comptent, mais les choses et surtout les choses qui vont « sur vous ou dans vous ». Etre nourri

par le meilleur cuisinier, habillé par le meilleur tailleur ou la meilleure couturière, être connu à l'Opéra pour ses diamants, à Mayfair pour ses automobiles, avoir un yacht à Cowes et un autre à Henley, voilà l'idéal d'une vie dans le *Smart Set*.

Ceux qui en font partie n'ont pas le moindre sentiment que la vie ait ses devoirs et ses responsabilités et notamment que leur richesse leur crée des obligations particulières envers celui qui la leur a donnée.

Comment pourraient-ils d'abord prier sincèrement, descendre dans leur conscience, et parler du fond de leur cœur à Dieu, eux qui, dans leur vie conventionnelle, artificielle et fausse, ont désappris ce qu'est la sincérité et la vérité?

Pensez à la vie dite mondaine telle qu'elle est, par exemple, dans le milieu où nous vivons à Mayfair. Est-elle moins fausse, moins artificielle, moins conventionnelle que ce qui se passe sur la scène? Vous conviendrez facilement que les trois mois de la *saison* de Londres ressemblent assez à une pièce en trois actes que vous êtes trop souvent forcés de considérer comme une farce stupide quand le rideau est tombé, — à moins toutefois qu'elle n'ait été une terrible tragédie... Il me semble que les gens ultra-chic du monde le plus élégant qui, presque toute la journée et presque toute la nuit, jouent un rôle, peut-être inconsciemment, doivent de toute nécessité trouver très difficile, — pour ne pas dire impossible, — de rentrer en eux-mêmes quand subitement le son de la cloche les appelle à la prière. Puis, quand ils sont à genoux, il ne doit certainement pas leur être bien aisé d'oublier leur position sociale, leurs succès, comme ils disent, leurs distinctions de classe, leurs biens mondains, leur entourage immédiat, et de se souvenir tout d'un coup qu'ils ne sont pas ce qu'ils paraissent être aux yeux du monde, mais ce qu'ils sont réellement devant Dieu. Par exemple, ne doit-il pas être difficile pour une beauté qui *débute* dans le monde de penser que devant Dieu tout-puissant elle peut apparaître moins digne de sa faveur que sa femme de chambre épuisée par la fatigue de la servir jour et nuit?

Du reste, le *Smart Set* va-t-il même encore à l'Eglise? n'est-il pas trop occupé le dimanche? C'est le jour le plus agité de la semaine. D'abord on doit toujours être invité aux environs de la ville, pendant la saison, du samedi au mardi. Ces fêtes font maintenant partie de la constitution britannique pour les gens du monde. Et comment trouver le temps de se rendre au temple ou à la chapelle quand on doit être en automobile sur les routes, en canot sur la rivière, visiter les écuries, jouer au golf, au tennis ou au bridge?

Ce sont de grands pécheurs que ces élégants; mais ils sont souvent à plaindre et, dans leur vie même, il y a bien des douleurs, bien des châtiments cachés. Si le P. Vaughan les réprimande durement, on sent qu'il s'irrite contre ceux qui ne voient pas

qu'ils attisent eux-mêmes le feu d'un enfer où ils se brûlent ici-bas. Que d'ironies et de misères sous les aspects brillants de la vie mondaine! Ecoutons le P. Vaughan nous raconter l'histoire d'un mariage « brillant » :

La jeune fille, fatiguée jusqu'à la mort par cette suite ininterrompue de frivolités qui font la « saison » de Londres, ne demande qu'à se marier, car son goût blasé a cessé de trouver de la saveur aux pièces frivoles, aux livres frivoles, aux gens frivoles. Elle sent en elle un besoin de quelque chose — elle sait à peine elle-même quoi — mais c'est quelque chose qu'elle n'a pas encore goûté, c'est une fontaine qui doit étancher sa soif de bonheur, c'est un fruit délicieux qui doit satisfaire, ne serait-ce qu'un moment, son besoin d'aimer et d'être aimée. Elle se demande quelquefois s'il y a une religion capable de calmer et d'apaiser une âme affamée, lui donnant un véritable réconfort. Elle se souvient peut-être d'avoir entendu dire un jour de jolies choses sur le bouddhisme, une autre fois sur le catholicisme, et elle peut même se souvenir combien elle a cru être pieuse quand il lui arriva une fois d'assister, avec une amie, à la bénédiction à l'Oratoire. Mais elle est certaine que ce délicieux émoi était dû, en fait, au mélange du parfum de l'encens à celui des fleurs, des voix aiguës des enfants de chœur avec les sons profonds de l'orgue. Du reste, dit-elle, il ne doit pas y avoir grand chose de sérieux dans la religion, autrement elle aurait plus d'adeptes. Personne, parmi ses parents et ses amis, ne lui a jamais paru en avoir.

Voilà l'état d'âme de la jeune fille. On lui trouve quelqu'un de bonne famille pour fiancé : leur union est annoncée dans la chronique mondaine des journaux comme « parfaitement assortie » et « très heureuse ». La fiancée essaye de se persuader qu'elle est très heureuse, mais ne peut s'empêcher de penser qu'elle le serait davantage s'il existait quelque lien entre elle et son futur époux, car elle sait fort bien qu'il se soucie de son argent et non pas d'elle.

Le mariage débutant ainsi a peu de chances de conduire au bonheur. Chacun va de son côté et, au lieu d'un mutuel amour, c'est une aversion réciproque qui naît.

Le P. Vaughan ne craint pas de pousser plus loin l'histoire de cette union si « convenable » :

La jeune femme rencontre ensuite un jour l'homme qu'elle croit qu'elle aurait dû épouser. Au lieu de se fuir l'un l'autre, ils deviennent intimes : peut-être même remercie-t-elle Dieu d'avoir trouvé quelqu'un pour qui elle peut vivre. Mais naturellement un amour défendu ne dure jamais longtemps : il ne le peut; l'objet de son amour irrégulier est appelé au loin, pour servir aux colonies par exemple, et il est heureux de ce prétexte pour se débarrasser d'elle et pour recouvrer sa liberté car, pour dire vrai, il est fatigué d'elle. La malheureuse femme, au contraire, qui a donné à cette basse créature tout son amour, est maintenant anéantie.

Et le prédicateur nous fait un sombre tableau de cette existence ruinée et désespérée. Tout a perdu son charme pour cette femme et elle ne connaît ni refuge ni consolation. Un matin, sa femme de chambre la trouve morte sur son lit, et la nouvelle se répand dans la ville qu'elle avait ressenti un tel chagrin de l'absence de son mari qu'elle s'était habituée à prendre du chloral : par erreur, elle s'en sera versé une dose trop forte.

Ce sont là des tableaux assez sombres des passions mondaines; le P. Vaughan pense qu'ils éveillent dans le cœur de ceux qui l'entendent de salutaires émotions et il ne craint pas de renouveler souvent ces peintures.

Après la femme trahie par l'homme, il nous montre l'homme trompé par la femme; selon lui, le cas est plus fréquent :

Qui n'a pas entendu une femme se vanter qu'il n'y a point de personne entrée dans sa vie, qu'elle ne puisse, si elle veut, en chasser dans un moment, oubliant son existence même en moins de cinq minutes. C'est une sorte de chose qu'un homme ne peut pas faire : c'est le monopole des femmes. L'homme vous dira, s'il parle de ces sujets, que là où il a placé une affection pure et bonne, elle restera jusqu'à la fin de sa vie, même si elle devient importune. Pour beaucoup d'hommes « amour signifie amour pour toujours », tandis que pour un trop grand nombre de femmes « il vole d'arbre en arbre comme un oiseau ».

Parmi les passions mondaines qui exercent leur ravage dans le *Smart Set* figure celle du jeu. Si l'on en croit le P. Vaughan, le bridge est un des pires fléaux du Londres élégant. Ses plus lamentables victimes seraient les jeunes filles et les jeunes femmes :

Quelle série de hideuses peintures je pourrais mettre devant vos yeux en décrivant la chute et la ruine de belles jeunes filles anglaises, dont la table de jeu a été l'instrument. Bien des débutantes, — je le dis à bon escient, — ont été lancées dans le tourbillon par la maîtresse de maison elle-même et ont été englouties avant la fin du jeu, entraînées jusqu'au degré le plus bas de dégradation où une femme peut tomber.

Forcée de jouer par les nécessités mondaines, la jeune fille se lève souvent de la table ayant perdu une somme considérable. Elle ne sait comment se la procurer : elle n'ose s'adresser à ses parents : elle cherche autour d'elle un prêteur, et ne le trouve que trop facilement; ce jour-là elle est perdue.

On dira sans doute, en lisant ces sombres récits, que le P. Vaughan pousse les choses au tragique et exagère les vices et les malheurs de ses élégants paroissiens : lui-même formule cette objection et y répond :

Je désirerais pouvoir le croire, mais étant de ceux qui « savent »,

comme l'on dit, j'affirme que si je projetais une plus vive lumière sur le tableau que je trace d'un groupe de personnes que j'ai désignées, on verrait des lignes encore plus sombres, des couleurs encore plus horribles. Par exemple, je n'ai rien dit de l'usage des narcotiques, de l'opium, de la cocaïne, de la morphine qui ruinent et démoralisent si complètement leurs victimes.

Ajoutons une autre misère, un autre péché, sur lequel insiste longuement le P. Vaughan, mais que nous pouvons nous borner à mentionner, en ayant déjà parlé ici même : c'est la diminution de la natalité, diminution volontaire et coupable.

Le prédicateur ne parle, du reste, pas seulement pour ses « infidèles » catholiques : on sent, et il le dit nettement, qu'il pense à l'Angleterre, à l'avenir de son pays. Il redoute l'exemple terrible donné par une classe si en vue; il craint que l'on abandonne le sport sain et reconstituant pour des plaisirs pernicieux et il répète le cri du prince de Galles : « Eveille-toi, Angleterre. Eveille-toi. »

Ne laissons pas le lecteur sous l'impression que tout est tragique et solennel dans ces sermons. Les descriptions comiques, les traits d'*humour* y abondent. Le P. Vaughan se plaît, par exemple, à décrire les efforts des parvenus pour se faire des relations.

Ils remettent une grosse somme à quelqu'un de noble et de répandu, qui organise à grands frais un bal chez l'ambitieux : la société la plus élégante s'y presse, mais le lendemain, lorsque le maître de la maison salue à Hyde-Park ses nobles invités, ceux-ci ne le reconnaissent plus. « On louait autrefois, dit-il, des chaises pour ses invités : on loue, aujourd'hui, des invités pour ses chaises. »

Le parvenu ne se décourage pas : il donne une forte somme à la prochaine souscription de bienfaisance, à condition de recevoir le titre de « sir » à la prochaine promotion.

Et cela est rigoureusement exact : les hôpitaux de Londres vivent de riches souscriptions qui sont la rançon de l'anoblissement de commerçants ou d'hommes d'affaires ayant fait fortune, on ne sait pas toujours exactement par quels moyens.

Le P. Vaughan vient de commencer à prêcher dimanche 17 février une nouvelle série de sermons sur les péchés du *Smart Set* dans la même chapelle de Farm Street. Les journaux anglais s'en occupent déjà et tout montre qu'il a le même succès que l'année dernière. Cela n'a rien d'étonnant.

Ses sermons sont admirablement faits pour le public auquel ils sont destinés. Tout, jusqu'à la langue même dans laquelle ils sont écrits, révèle dans le prédicateur quelqu'un qui appartient, au fond, au monde qu'il flagelle. Les indignations, les impré-

cations du P. Vaughan ne rappellent que de fort loin les violences des premiers Pères de l'Eglise chrétienne contre les infidèles. Elles restent toujours de bon ton. Le mélange de morale religieuse et de psychologie mondaine, d'humour et de gravité, de paraboles évangéliques et d'anecdotes scandaleuses, d'admonestations et d'ironies, de sentimentalité et d'esprit, de tragique et de comique, est dosé de telle sorte qu'il présente une image assez exacte de la mentalité des élégants de Mayfair.

Un pasteur méthodiste, sans nul doute, taxerait ces sermons de frivoles. Peut-être l'auteur répondrait-il que si l'on veut être entendu, il faut parler la langue de ceux à qui on s'adresse. Ses sermons ont rassemblé de nombreux auditoires, peut-être ont-ils su trouver le chemin des cœurs.

Peut-être aussi, — et c'est là le danger, — ont-ils procuré aux blasés qui les écoutaient un petit frisson religieux, qu'ils ont désiré comme une sensation nouvelle et qui leur donnait l'illusion vaine d'une amélioration sans mérite et sans réalité.

Le P. Vaughan — nous croyons l'avoir assez montré — ne recule devant aucune question et son habitude est de prendre le taureau par les cornes. Dans le volume de sermons que nous venons d'examiner, il a eu l'heureuse idée de réunir un très grand nombre des opinions qui ont été exprimées sur sa prédication, soit dans des lettres privées, soit dans les journaux et dans la préface, lui-même discute très nettement ses méthodes et leur résultat possible :

Parmi les nombreuses questions ridicules qui m'ont été posées au sujet de cette série de sermons, la plus stupide et la plus fréquente est celle-ci : « Dites-moi, ont-ils eu un grand succès? » A moins que le prédicateur ne soit un niais rongé de vanité jusqu'aux os, il saura qu'il ne peut vraiment être sûr que d'une chose à propos de ses sermons : c'est que leur succès dépend entièrement de son union avec Dieu. Qui donc, sinon au ciel, peut dire quel a été le résultat des efforts du prédicateur? Dieu merci, c'est un secret que le Seigneur garde pour lui seul.

Nous ne pouvons espérer juger ce succès par le nombre des auditeurs rassemblés autour de la chaire, car le prédicateur peut avoir l'ambition de les attirer vers lui seul et non de les conduire vers Dieu et alors qu'est-il autre qu'un airain sonore, qu'une cymbale résonnante.

Nous ne pouvons pas non plus mesurer ce succès par le nombre des pécheurs qu'on dit avoir été ramenés dans le droit chemin par l'éloquence fervente de l'orateur, car ces conversions peuvent et doivent très probablement être dues grâce à la bonté divine, non pas aux périodes arrondies, aux déclamations qui veulent être sublimes du prédicateur, mais au contraire aux humbles prières de quelque pauvre femme disant son chapelet devant une vieille statue de plâtre, cachée dans le coin d'une église.

Jetons cependant un coup d'œil dans la seconde partie du volume réservée aux « Appréciations ». Les journaux ne nous apprennent que peu de choses. Les grands quotidiens disaient le « succès » mondain des sermons : cohue de voitures élégantes et d'automobiles dans la rue, chaises retenues deux heures à l'avance, désespoir d'élégantes qui ne peuvent arriver ni à entendre ni même à *voir* le prédicateur : *Vanitas vanitatum.*

Plus intéressants déjà sont les commentaires sur le fond du sermon; avec quelque mauvaise humeur, on reconnaît que le P. Vaughan « ne doit pas tirer seulement ses renseignements de récits de domestiques » et qu'il semble avoir vu juste et profondément. Les organes méthodiques louent à regret son courage.

Mais ici, ce qui est vraiment curieux à lire, c'est le résumé que fait le P. Vaughan des lettres qu'il a reçues : il y en a, dit-il, « des monceaux », et cela est déjà très significatif. Ne pouvant les citer toutes, il les a classées et résumées. Celles des pasteurs de toutes les religions encouragent le P. Vaughan. En général, les ecclésiastiques sont d'accord avec lui sur la corruption qui règne dans les milieux mondains. « Ils l'auraient signalée volontiers en termes non moins énergiques que moi, mais leurs églises, disent-ils, auraient alors été abandonnées des fidèles, qui aimaient bien entendre réprimander certaines classes de personnes mentionnées dans la Bible, mais ne toléraient pas les attaques contre les vices d'aujourd'hui, et de leur propre milieu. » Apparemment la manière de s'y prendre a quelque importance en l'espèce.

« Parmi les lettres que j'ai reçues, dit le P. Vaughan, il n'y en a pas qui brisent le cœur comme celles de jeunes mariés. Quelle misère est comparable à celle de gens mal mariés? » Puis viennent les lettres de jeunes gens confessant que le plus grand danger qui les menace ce sont les femmes mariées; des lettres de jeunes femmes disant qu'elles ont surtout à se garder des hommes mariés; des lettres de jeunes filles :

> Les jeunes filles semblent penser qu'elles ne peuvent que difficilement éviter le mal, car elles n'ont rien autre chose à faire que d'essayer, — inutilement souvent, — de s'amuser : rien d'autre n'a d'importance. Or, la musique et la peinture les assomment, la science et l'histoire sont impossibles, leur maison est ennuyeuse, la plupart des gens sont stupides; quand elles ont fini leurs achats, une promenade à cheval, leurs visites, il ne leur reste plus rien à faire qu'à flâner et à lire le dernier roman sensationnel qui la plupart du temps se trouve être ennuyeux.

Nul ne se soucie de discuter avec elles la moindre question sérieuse. A la campagne, les hommes sont à la chasse toute la journée, elles ne les voient que le soir; alors on joue aux cartes, elles jouent aussi, elles perdent...

Nous retombons dans une série de révélations plus navrantes et plus crues que celles faites dans les sermons eux-mêmes.

Mais de cette série de confessions, une conclusion se dégage : à tout le moins, le P. Vaughan a forcé ses auditeurs à *réfléchir* sur leur vie. Pour beaucoup, cela a dû être chose assez nouvelle. Et, qu'ils le veuillent ou non, dans ces réflexions inspirées par les sermons, ils se sont placés *au point de vue de l'éternité*.

Ne poussons pas plus loin nos recherches sur le « succès » des sermons, puisque le P. Vaughan nous l'interdit, mais notons qu'il a réussi dans une entreprise que proclamaient impossible les clergymen qui lui écrivaient. Il a pleine conscience lui-même, du reste, de la nouveauté et de la hardiesse de la forme de ses sermons :

A mon avis, une des raisons pour lesquelles les sermons prêchés devant des gens du monde n'arrivent pas à les faire changer leur vie est que ces sermons ont trop le caractère de discours académiques, d'essais littéraires, de discussions dogmatiques... La religion n'étant pas une théorie ni même une pratique, mais une vie, et pour le chrétien une vie d'amour et de fidélité pour Jésus-Christ, le prédicateur, s'il veut réussir dans sa mission, doit, par quelque moyen, atteindre le cœur de ses auditeurs et le remplir de l'amour divin.

Et le P. Vaughan croit que nul moyen n'aurait pu mieux réussir que ceux qu'il a employés. Il voulait d'abord « éveiller l'attention » de ses auditeurs : il y a incontestablement réussi. On a trouvé ses sermons trop « sensationnels », mais ce qu'il voulait précisément, c'était *émouvoir*, en prenant les blasés qui l'écoutaient par les sens :

N'est-ce pas par les sens que les hommes sont détournés de Dieu trop souvent? S'il en est ainsi, pourquoi ne pas essayer de les ramener à lui par les sens?... Pour dire la vérité, je suis convaincu qu'à moins de m'emparer de ces éléments essentiels de la nature humaine qui s'appellent les sentiments, les sens et les émotions, je ne pouvais pas espérer, *surtout au cœur de la saison*, opérer quelque changement salutaire dans leur vie impie.

Voilà, je crois, la « théorie » de la prédication mondaine ramassée dans une coquille de noix, comme on dit en anglais. On ne peut se défendre de penser, comme le P. Vaughan, que si le *Smart Set* peut être sauvé, c'est ainsi qu'il le sera. Reconnaissons, en tout cas, au prédicateur qui a tenté cette œuvre, le courage, l'habileté et enregistrons l'impression qu'il a produite. Il a semé la bonne parole; peut-être une partie de la semence est-elle tombée le long du chemin, une autre sur les pierres, une autre sur les épines; mais, sans doute, une partie est tombée dans la bonne terre et a fructifié.

J. Arren.

LES RACES DU MAROC

LES BERBÈRES

Il n'y a proprement ni nation ni société marocaine; contrairement à la croyance commune, il n'y a pas une société marocaine se distinguant par des caractères spéciaux de la société algérienne : les modifications que l'occupation française a pu apporter à celle-ci sont moindres que les différences présentées entre elles par les diverses populations du Maroc. Aujourd'hui encore, « Merrakech ressemble bien moins à Fez que Fez à Alger ou à Tunis[1] ». Au point de vue social, il subsiste une assez profonde uniformité dans toute l'Afrique Mineure, ce sont partout les mêmes combinaisons ethniques presque dans les mêmes proportions, sous des conditions géographiques à peu près analogues, comme les mêmes plissements géologiques se prolongent de la Tunisie au Maroc dans des ondulations symétriques.

Les ouvrages ou articles de vulgarisation émettent généralement que le Maroc est habité par deux grandes races différentes et hostiles : les Arabes, conquérants asiatiques, et les Berbères, autochthones se rattachant anthropologiquement aux autochthones des montagnes de la moyenne Europe; les Arabes seraient nomades et les Berbères sédentaires. Cela n'est à peu près vrai que d'une façon extrêmement rudimentaire, et cette distinction ne repose sur rien d'ethnique ni d'anthropologique bien sérieux[2],

[1] Doutté. *Revue générale des Sciences* (Mission au Maroc).

[2] Doutté. Selon Quedenfeldt, qui parle longuement des origines des Berbères, on ne saurait même pas s'ils sont une race indo-européenne ou sémitique. Voy. sur les origines, Faidherbe, *Collection complète des inscriptions numidiques*, Lille 1870; et *les Dolmens d'Afrique*, Paris, 1873; Mercier, *Ethnographie de l'Afrique sept.* (R. africaine, XV); Rinn : *Les origines berbères*, Alger, 1889; Masqueray.

ni même de linguistique : Renan a parlé d'une « race berbère » comme de quelque chose d'assez organisé et compact, « possédant ce que n'ont pas toujours eu les plus illustres races, une écriture qui n'appartient qu'à elle », et il a fondé sa supériorité sur la langue, énonçant que c'était par la langue qu'elle avait triomphé de ses ennemis; mais aujourd'hui des tribus berbères, souvent les plus indépendantes, parlent l'arabe.

En réalité, le Maroc n'étant point un pays excentrique et isolé mais au contraire un pays de passage immédiatement limitrophe d'une des voies les plus importantes de l'ancien monde, le détroit de Gibraltar, les races ne pouvaient s'y maintenir pures. Même les Berbères actuels sont le mélange de toutes celles qui ont précédé au Maroc les Arabes et que l'arrivée impétueuse de ceux-ci a repoussées dans les montagnes et sur les hauts plateaux, les forçant à s'y amalgamer assez étroitement; et encore un grand nombre de tribus berbères se sont elles-mêmes assez fortement arabisées. Il reste seulement vrai que les tribus appelées Berbères sont celles qui contiennent le moins d'éléments arabes.

La distinction[1] qui peut être établie le plus justement parmi les Marocains est celle de montagnards[2] (presque tous Berbères), d'habitants des plaines (Berbères arabisés et Arabes), pour la plupart nomades, et d'habitantsdes villes (Arabes des familles régnantes, Arabes maurisés et Maures). Les Noirs soudanais et les Juifs se mêlent, inégalement, ou se juxtaposent aux uns et aux autres.

*
* *

Les Juifs, qui ont été magistralement étudiés par le vicomte de Foucauld, n'ont guère varié depuis lui, sauf dans des milieux restreints, par exemple à Tétuan et à Fez où les écoles, d'ailleurs

[1] Cette sorte de distinction que nous amenèrent naturellement à faire les méthodes héritées de Taine et le cercle général de nos études, nous remarquons avec plaisir qu'elle a été faite par M. Fallot. La distinction dans l'antiquité entre Numides et Maures n'était guère autre : les Numides auraient désigné les nomades, les Maures, les sédentaires de la région montagneuse (*aamaur* en Kabyle) : voir diverses étymologies des Berbères et Maures dans Quedenfeldt. Celle qui est faite par les Marocains est encore plus naturaliste : ils se distinguent par leur genre de culture : le mot *Imaziren*, dont se dénomment la plupart des Berbères, n'indique ni race ni même orographie, mais le genre de vie et de nourriture; il signifie « peuple aux champs cultivés » et ne s'applique pas aux Berbères nomades. (D'après Sabattier, *Revue d'anthropologie*).

[2] Autrefois il y aurait même eu une distinction et une différence de race parmi les montagnards entre les agriculteurs (*Méziques*) et les pâtres (*Gétules*) selon Sabattier, mais aujourd'hui cela est assez fondu.

fatalement soumises aux traditions déprimantes d'un grossier anti-aryanisme, ont un peu relevé le niveau intellectuel. Ils continuent à être partout les intermédiaires du commerce, très utiles sans doute, mais nullement indispensables comme on ne cesse de le répéter, car les Berbères possèdent le génie commercial que le contact des Européens développera en eux comme il l'a fait en Algérie. Les Noirs jouent un rôle substantiel dans la vie publique des villes et ils contribuent à renouveler le vieux fonds épuisé de race mauresque; mais cette œuvre s'accomplit lentement et surtout se répartit également à la surface de tout l'empire chérifien : elle ne peut donc présenter aucune gravité politique si elle offre à l'ethnologue, plus qu'en aucun pays du monde, même aux Etats-Unis, l'occasion d'étudier la valeur de la race noire comparativement à celles des autres races considérées généralement comme lui étant supérieures.

Les Arabes et les Maures constituent une fraction relativement considérable de la population du Maroc : un quart environ. Mais leur importance n'est point proportionnelle. En leur ensemble c'est une race ou plutôt c'est un mélange de races passives, serviles, fainéantes, débauchées, anémiées par la volupté stérile et la sédentarité, abruties par le fanatisme : le groupement le plus anarchique et le plus instable. Dans la plaine, ils peuvent grossir momentanément des bandes d'insurrection, vite désorganisées et fuyantes au premier heurt avec des troupes européennes. Dans les villes, ils forment en partie une bourgeoisie oisive, de mœurs « polies », d'une élégance « raffinée [1] » où se recrutent les fonctionnaires et une diplomatie retorse mais assez vite réductible à l'insignifiance, et il faut accorder le moindre crédit à la réputation d'intolérance belliqueuse, de fanatisme invincible qui a été faite aux Fasiens [2]; ce sont boutiquiers beaux parleurs et poltrons que leur goût de la richesse et de l'oisiveté met à la merci d'un gouvernement énergique. Ils restent pour l'historien et le moraliste un sujet d'étude passionnant — considérations sur la valeur de la race arabe d'Asie, de la civilisation arabe et de l'islamisme, sur les rapports de cette civilisation avec l'islamisme si peu justement confondus sans cesse, — mais en dehors de nos grandes préoccupations contemporaines. Au contraire, les Berbères, les tribus des montagnes, de beaucoup les plus nombreuses, sont les seules avec lesquelles ait à compter sérieuse-

[1] A ce sujet on lira avec fruit *le Maroc d'aujourd'hui* de Eugène Aubin (Armand Colin, 1904), d'une excellente documentation personnelle dans un récit aimable.

[2] *Fasiens :* habitants de Fez ou Fas.

ment une nation européenne, qu'elle veuille envahir et soumettre militairement le pays ou le pénétrer pacifiquement en y développant son commerce, des industries et une certaine culture intellectuelle et morale.

I

Les Montagnards se sont conservés plus libres de mélanges étrangers que les hommes de la plaine. Ce sont les plus anciens occupants du Maroc auxquels sont venus se joindre les réfractaires et déclassés des autres races, notamment dans le pays des Djebala où l'on trouverait des descendants d'un grand nombre de célèbres tribus arabes de la conquête. On peut les considérer pour des Berbères, quoiqu'il n'y ait pas de race de ce nom qui soit restée pure, mais parce que les nouveaux venus ont toujours pris très vite, au contact de leurs devanciers, le caractère d'indigénat des races attachées au sol, et il est légitime de réunir sous ce nom plutôt que sous un autre le mélange intime et assez harmonisé des peuples qui ont précédé les Arabes au Maroc.

Ils forment le groupe de beaucoup le plus considérable : 3 millions et demi[1] contre 1 million[2] sur les quatre cinquièmes du pays[3]. Ce sont : les Rifains et les Djebala qui occupent le massif montagneux voisin de la Méditerranée; les Brabers, tribus confédérées cantonnées dans le grand et le moyen Atlas, auxquels on rattache les Zemmour et les Zaïr, les Hyaïna et les Rhiata; les Chleuh qui vivent dans la partie occidentale du Haut-Atlas et au sud de cette chaîne, englobant Merrakech, tenant le Sous et le Sahel.

Retirés aux points les plus élevés, les plus écartés et les plus âpres, ils ont su y conserver leur indépendance et leur caractère indépendant qui les conduisit en ces lieux et que ces lieux achèvent d'accentuer. L'influence du milieu, ici, n'est que seconde; elle n'en est pas moins très forte, dominante.

Le type est extrêmement divers, au point qu'un Arabe des villes ne se reconnaît parfois pas d'un Berbère des hauteurs[4]. Les habitants du Rif, les Rifains, sont fréquemment blonds : un tiers de la populatiou selon Tissot[5], et aux environs de Melilla, un demi; il n'est point rare de voir des chevelures rousses; « les

[1] 9 à 10 millions, dit Pène-Siéfert; 25 s'écrie Mouliéras.
[2] *Grande Encyclopédie.*
[3] D'après Rohlfs.
[4] Il n'y a pas de différence nette entre Arabes et Berbères, dit Doutté. Il y a des différences extrêmes entre les divers Berbères, dit Quedenfeldt.
[5] 2/5 selon Quedenfeldt.

yeux sont gris-verts ou bleus plus souvent que noirs[1]. » Le type général, petit, à visage large aux pommettes saillantes, se rapproche de celui des races du Midi de l'Europe, plus vigoureux encore[2]. Les Brabers, hauts et blancs, ont le type romain. Dans le Sud il y a encore, rarement, des blonds, — il y en aurait même un village entier chez les Beni-Mtir, — mais les bruns prédominent largement, et même les croisements avec les Soudanais ont encore assombri le teint. Dans l'ensemble, les Montagnards sont beaucoup plus forts que les Juifs, Maures et Arabes des villes : de taille moyenne et assez épaisse mais bien proportionnée, ils sont musclés, chevelus et barbus; les lignes du menton et du nez sont droites, la tête ovale, les oreilles dégagées[3].

Très mêlés, comme nous avons dit, on ne saurait les considérer comme les héritiers de la civilisation berbère, cette civilisation préislamique très riche et populeuse dès le début de l'occupation carthaginoise et dont les ruines de Nemrod, dans le Maroc central, seraient des vestiges de vieilles villes. On a vu qu'ils n'en parlent même plus tous la langue, mais en la plupart des endroits ils l'ont conservée ou héritée avec les mœurs et le caractère, et ils forment un groupement de populations assez similaires et différentes des Arabes pour qu'on puisse, en somme, toutes restrictions faites, les réunir sous cette appellation de Berbères[4]. En leur ensemble ils n'appartiennent à la famille sémitique ni ethniquement ni linguistiquement : les dialectes qu'ils parlent, et qui diffèrent des Rifains aux Brabers et aux Chleuh, sont tous fort distincts de l'arabe. « La position du Berber vis-à-vis de la famille sémitique, dit Renan (*Langues sémitiques*, p. 81), est à peu près la même que celle du cophte; tout en présentant avec l'hébreu de nombreuses affinités grammaticales, le berber en est complètement distinct pour le dictionnaire. Il a subi d'ailleurs une longue influence sémitique. » Cette influence, importante sur la langue, qui est le truchement nécessaire des relations, est beaucoup moindre sur les mœurs qui gardent farouchement leur originalité,

[1] Segonzac, p. 46.

[2] Cf. Deniker. Se rapproche des paysans de l'Europe centrale (de l'Allemagne, dit Quedenfeld).

[3] Au point de vue anthropologique strict, les études faites par Virchow ou le service anthropométrique d'Algérie établiraient que les Chleuh sont dolichocéphales, mais il y a beaucoup de brachycéphales (Doutté).

[4] Mot qui ne serait jamais limitatif, suivant l'étymologie que lui prête Ibn-Khaldoun : Le mot *berbera*, selon lui, signifie en arabe un mélange de cris inintelligibles (ainsi les Grecs parlaient-ils des montagnards du Nord); « on dit en parlant du lion qu'il berbère quand il pousse des rugissements aigus. »

continuent d'être âprement déterminées par les conditions d'habitat et d'alimentation.

Au cœur ou aux revers des massifs montagneux peu accessibles, ces montagnards sont sédentaires, ayant toujours pu assez bien défendre leurs terres et leurs villages généralement pauvres, entourés une partie de l'année de neiges qui arrêtent toute nomaderie. Les Rifains et les Djebala vivent dans des villages parfois très rapprochés les uns des autres et dont quelques-uns sont presque de petites villes, autour desquels ils entretiennent de généreux jardins d'arbres fruitiers et cultivent de la vigne et des légumes, à côté de champs d'orge et de blé et de prairies naturelles [1]. Les Brabers du Grand et du Moyen Atlas, très denses, s'entassent presque tous dans des villages munis de *tirremts* ou magasins-forteresses communs chacun à un groupe d'habitations, constructions composées d'un carré de murs obliques [2] de 10 à 12 mètres de haut percés de meurtrières, aux quatre angles flanqués d'une tourelle carrée, et dont la face intérieure, sur une cour centrale, est divisée en une multitude de petites chambres indépendantes les unes des autres, fermées chacune par une porte et superposées sur plusieurs étages auxquels on accède par des échelles : c'est dans ce grenier commun, où chacun a cependant sa cellule, que les habitants enferment leurs récoltes. Dans le petit Atlas et le Sous, ce ne sont plus des *tirremts* mais des *agadirs* communs à un groupe de villages, voire à une tribu entière [3] : grands blocs de constructions élevées où court un motif décoratif évidé dans la terre, et au pied desquels s'entassent village arabe et mellah. Cet usage de centraliser les récoltes pour les soustraire au pillage se retrouve dans l'Aurès et en Tunisie.

Ce qui caractérise la vie montagnarde, c'est essentiellement que, dès les premiers pas dans la montagne, les habitations cessent de se parsemer comme dans la plaine, se groupant toutes en village pour la défense, parfois également, ainsi chez les Djebala, pour l'agrément de la société.

Tous les Brabers ne sont pas complètement sédentaires, mais, sauf quelques tribus nomades et qui ne déplacent guère leurs tentes que pour des raisons de guerre [4], ils habitent des maisons. Certaines tribus, tels les Beni-Mgild, au centre du moyen Atlas, tenant un territoire qui se répartit en vallées cultivables, pentes couvertes de pâturages et montagnes boisées, se sont naturelle-

[1] Fallot. *La Solution française de la question du Maroc*, Delagrave, 1905.
[2] Pour plus de stabilité.
[3] Fallot, Aubin.
[4] Doutté.

ment divisées en cultivateurs qui ont construit leurs habitations autour de *tirremts*, bergers qui se déplacent à la suite de leurs troupeaux, enfin bûcherons et charbonniers qui, exploitant la forêt, y habitent dans des cabanes[1]. Mais, même avec ces bergers errants, c'est un ensemble de civilisation entièrement sédentaire comme celle de nos Pyrénées et qui n'a aucun caractère foncier de la civilisation nomade des Bédouins.

Sédentaires, propriétaires avant tout occupés de préserver leurs biens immeubles ou malaisément transportables, s'étant organisés pour les sauvegarder le plus heureusement dans les fréquentes attaques de village à village, ce sont des êtres tenaces à la défensive, farouches, solides et alertes, les membres et les poumons assouplis à la course dans les pentes, robustes à tout endurer, le cuir durci de crasse, de grand air et de coups, marchant tête nue au soleil, les cheveux coupés très court, sauf, chez les Rifains, une petite tresse pendant sur le côté.

Rudes et grossiers jusqu'à la sauvagerie : Marmol parle déjà de la quantité « d'ermites » qu'il y avait dans les montagnes, « se retirant en les rochers les plus affreux où ils vivent en sauvages d'herbes et de fruits champêtres », ce qui leur aurait assuré d'ailleurs une inaltérable santé et le privilège de vivre jusqu'à « 126 ans, ne paraissant pas encore vieux ». Quelques tribus très restreintes sont complètement perdues dans les replis des hautes chaînes et primitives. Chez certaines bandes du Rif qui portent le nom des *Enfants du goret*, les hommes, les chèvres et des sangliers domestiques cohabiteraient dans de vastes tanières. D'autres vivent au milieu de ruchers installés dans l'intérieur de leurs demeures. Ils ne gardent pas les troupeaux qui vont en liberté dans la forêt et reviennent ensemble, les bœufs restant même à l'état sauvage dans les montagnes. Ils mangent des glands doux, des escargots crus, *de la viande de cèdre*, partie de l'écorce qui, longtemps cuite, serait très nourrissante, un miel souvent amer butiné parmi les fleurs de l'arbousier[2]. C'est l'alimentation des plus sauvages; les autres y ajoutent des bouillies d'orge, de la semoule et des légumes, des pois, du sorgho, parfois même, deux ou trois jours par mois, de la viande, mais plus souvent du chacal, du hérisson ou du porc-épic que du bœuf; nuls ne dédaignent les insectes, notamment les sauterelles[3].

[1] Fallot.
[2] Marmol, Mouliéras *passim*, Doutté.
[3] Doutté. Consulter ses importants travaux publiés par le *Comité de l'Afrique française*.

Un tel régime, frugal et grossier, produit la bravoure, mais une bravoure qui n'a garde de se dépouiller de prudence : dans la campagne, ils ne s'avancent qu'avec précaution, l'oreille tendue, l'œil scrutant çà et là les versants des monts et sondant les ravins pour y découvrir l'ennemi, qui est partout dans ces pays; ils ne permettent en aucun cas qu'on touche à leurs armes et ne cessent d'observer attentivement leur interlocuteur [1].

Très laborieux et d'autant plus âpres au gain dans des pays plutôt pauvres, brutaux les uns envers les autres, ils se méfient extrêmement les uns des autres, se ferment presque à tout commerce extérieur, sont impénétrables [2] aussi bien aux coreligion-

[1] Quedenfeldt et Doutté.

[2] Selon certains africanistes sérieux, tel surtout M. Barrucand qui a approché du Maroc, mais qui s'appuie principalement sur la conduite de journalistes tangérois ou sur les affirmations de nombreux voyageurs de commerce (voy. notamment les lettres de M. René Leclerc à *la Dépêche algérienne*), un pareil tableau de mœurs serait non seulement exagéré, mais en quelque sorte faux. Ils posent que tous les ans plusieurs centaines de voyageurs de commerce parcourent le Maroc en tout sens : évidemment il y a des voleurs et des assassins comme partout, mais moins qu'à Paris et à Londres; on ne cherche à faire mauvais parti qu'à ceux qui passent pour représentants des puissances étrangères ou du sultan, non aux Européens qui colportent des échantillons et marchandises : il suffit à ceux-ci de prendre un burnous qui ne trompe pas un instant les Marocains adultes, mais permet d'éviter les rassemblements de gamins toujours susceptibles de se transformer en échauffourées. Ils récusent donc non seulement Mouliéras et son élève Doutté trop complaisant pour lui, mais les Segonzac et les La Martinière, mais les Foucauld et les Rohlfs : ce qui semble au moins excessif, même si l'on tient compte qu'en se déguisant ces explorateurs auraient fait juste ce qu'il fallait pour éveiller la défiance.

Nous citons à ce propos les passages les plus nets de M. Jean Hess dans sa *Question du Maroc* (Dujarric, 1903) où il attaque vivement MM. Mouliéras, La Martinière et d'autres. Il appelle les Berbères : « nos bons voisins, ces grands calomniés. » S'adressant à M. Louis Say, le petit-fils du grand économiste, homme d'action qui a créé un petit port franc sur une plage du Maroc près de la frontière algérienne, il lui dit : « Vous m'avez conduit chez les Berbères. Vous m'avez fait les connaître, et leur pays. Et j'ai pu voir de quels mensonges l'histoire est pleine que « les officiels » nous en racontent. Nous allions (sans danger) de la plaine des Oulad-Mausour à celle des Triffas près des gorges du Kiss; nous descendions aux marchés marocains où des milliers de vendeurs et des milliers d'acheteurs étaient rassemblés, tous cavaliers, tous armés (tous amis). Ceux qu'on disait les sauvages, les pirates, les bandits..., mais nous les avons vus qui, en foule, apportaient aux chantiers du Kiss (établissement de M. Say) leur blé, leur orge, et ne demandaient qu'à vivre en paix dans le travail et le négoce. Ces Berbères (qu'on prétend) irréductibles venaient dans votre maison nous faire visite de voisinage, boire du thé, manger des gâteaux, bavarder et, — entre demandes de renseignements sur les cours de l'orge à Paris, à Anvers, à Hambourg, — nous parler de grandes

naires qu'aux infidèles. L'horreur du vol est le trait dominant de leur civilisation[1] : on crève les yeux aux voleurs avec la pointe d'une faucille rougie au feu, on leur coupe les mains ou les pieds. Est-ce parce que le vol est fréquent ou, au contraire, un châtiment aussi incisif ne peut-il exister, comme pour l'adultère, que contre des délits rares? Les opinions sont des plus contradictoire. Il semble réellement que chez les Berbères du Sud, les plus honnêtes, le vol puisse être inconnu, comme dit M. Sabattier, tout le monde étant propriétaire, mais certainement entre contribules seuls : partout la razzia, le dépouillement d'un étranger à la tribu sont choses naturelles et méritoires. Entre tous, « il n'y a pas de pires gens que les Rifains, disait un Beni-Izenassen à Duveyrier : ils tuent un homme pour un sou ». On sait avec quelle dextérité un Rifain ou un Braber fait partir son fusil avec son doigt de pied sans que sa victime s'en aperçoive.

Un étranger n'est-il pas toujours un espion? En ces pays, le voyage, considéré comme un espionnage, est entreprise scabreuse. « Celui qui n'a pas de fusil est un homme mort », prévient un proverbe. Les derviches eux-mêmes ne sont pas à l'abri, si nous en croyons celui de M. Mouliéras qui, sans nul doute, exagère comme un Arabe, mais ne sait embellir que ce qu'il a vu : à chaque pas, l'escopette et la matraque sortent de la broussaille, l'arrêtent; on le couche en joue jusqu'à ce qu'il ait prouvé qu'il n'est pas un voisin, mais un saint et un fou; alors on se contente de le dépouiller de ses vêtements, le laissant nu par le froid le plus cuisant, avec le conseil de déguerpir au plus vite. Ceci se passe aux montagnes les plus reculées du Rif; partout ailleurs, on ne peut voyager sans la protection d'un personnage puissant. Eux-mêmes, sauf les Brabers, les Berbères émigrent beaucoup, allant du sud du Maroc chercher jusqu'en Algérie du travail, un gain, la somme nécessaire à l'achat d'un fusil de guerre, d'un champ.

Les Berbères volent, mais franchement, hardiment, conformément à cette brutalité qui est le naturel décisif du montagnard.

chasses dans la montagne, au printemps, alors qu'après les pluies d'hiver les vallées sont herbeuses, les sangliers gras, les coteaux fleuris ».

Malgré des témoignages aussi précis, nous avons assez largement puisé dans les livres des « savants officiels », et même dans ceux de M. Mouliéras dont il faut se servir avec beaucoup de prudence, parce qu'ils correspondent sur bien des points avec les écrits de ceux qui les dénigrent et que, d'autre part, eux-mêmes signalent les territoires visités par M. Hess ou les autres comme habités par des populations beaucoup plus « civilisées » si elles sont hostiles à une ingérence administrative.

[1] Erkmann, Segonzac.

On en cite même qui dédaignent de faire un coup la nuit, voire à la lune, parce qu'il n'y aurait nul mérite à le réussir, et qu'on n'y courrait nul danger. Le vol est un exercice de guerre, de vie, comportant la souplesse et la multiplicité de formes de la guerre, d'une vie alerte, subtile et dérobée aux replis de la terre. « Presque partout, conclut Foucauld, règne une cupidité extrême. Le brigandage, les attaques à main armée sont considérés comme des actions honorables. » Chez les Zemmours, les jeunes gens font des exercices de vol pour s'instruire, ils ne sont pas estimés accomplis s'ils n'ont pas fait un beau vol[1]. Pas d'hypocrisie donc, et ils mentent beaucoup moins que les Arabes[2]. « L'Arabe, dit un de leurs adages, est plus noble, plus accueillant, mais traître : il mange avec son frère et le tue en sortant du repas. Le Berbère est grossier, rude, mais fidèle : il mange avec un étranger et se fait tuer pour lui en sortant du repas[3]. » « Ne te fie jamais à un Rifain, insinue cependant un autre dicton; si tu fais route avec lui, quand même il serait ton proche parent, fais-le marcher en avant[4] », mais ce sont les Arabes qui disent cela; les Espagnols tiennent au contraire le Rifain pour très sûr[5]. D'un Braber, la promesse est chose si sacrée que celle d'un seul engage toute la tribu.

On reconnaît unanimement la constance et le dévouement de tous aux amitiés. Il n'est personne qui n'ait risqué maintes fois sa vie pour ses amis. Au reste, cette vertu antique, essentielle aux peuples guerriers, de l'amitié, est le seul gage de paix dans les sociétés où il n'y a aucun pouvoir central capable d'assurer l'ordre. Tous aussi sont hospitaliers, même les plus avares, avec cette réserve que l'hospitalité diminue à mesure qu'on se rapproche des centres[6]. Et ceci encore indique qu'il ne faut voir dans l'hospitalité berbère la survivance des mœurs décoratives des Arabes du désert : elle est une tradition montagnarde; mieux, c'est primitivement un instinct montagnard primordial d'accueillir celui qu'il redouterait dans la plaine mais qui ne l'effraie plus dans ses hautes vallées où il se sent en sûreté et qu'il ne surveillera jamais aussi bien que chez soi, c'est postérieurement la nécessité de bien accueillir dans un pays difficile et à titre de réciprocité le voyageur susceptible d'être commerçant. Dans les

[1] Beaumier. *Bulletin de la Société de géographie.*
[2] Segonzac, Mouliéras.
[3] Cité par Segonzac.
[4] Weisgerber. *Revue générale des sciences.*
[5] Quedenfeldt.
[6] Doutté. Sur l'hospitalité, voy. Masqueray, *Souvenirs et visions.*

tribus aisées et assurées de leur indépendance, ainsi aux frontières septentrionales de l'Algérie, cette hospitalité devient spontanément aussi élégante que celle des Arabes des grandes tentes.

D'ailleurs, la fidélité même aux engagements, chez les rudes tribus, peut être encore considérée comme un résultat de leur âpreté au gain et de leur industrie; elle était indispensable aux relations commerciales dont ne sauraient se passer de tels peuples, pauvres et souvent bloqués dans leurs montagnes, de tels peuples essentiellement commerçants ou, en leurs tribus les plus bohèmes, brocanteurs. C'est sur la nécessité des relations commerciales que repose l'institution la plus caractéristique de l'Atlas marocain, l'*anaïa* (protection), appelée aussi *mezrag* (lance) : celui qui désire voyager dans un pays s'entend avec un de ses habitants qui, moyennant une somme convenue (*zetata*), généralement modeste [1], le couvre de sa protection dont la lance est le symbole, lui fournit une escorte et lui facilite les moyens de se pourvoir d'une autre anaïa dans les pays voisins pour continuer sa route [2]. Vendre sa protection constitue une industrie lucrative qui dépérirait le jour où l'anaïa ne serait plus scrupuleusement tenue.

Pour que la fidélité soit plus garantie encore, elle est collective. Le prix du sang est levé à défaut sur les parents. La collectivité est le gage et le principe nécessaires de tout contrat, de toute responsabilité dans un pays sauvage où l'individu, où le coupable échappe si facilement aux poursuites. Sans elle, il ne se constituerait pas de civilisation le plus rudimentaire; et ainsi s'explique la persistance de la vendetta [3] dans les pays de montagne, des *çofs* ou partis qui poursuivent l'un sur l'autre la vengeance d'un meurtre pendant plusieurs générations, s'accordant des trêves, jamais l'oubli.

II

Dans une société aussi brutale, dans le pays de montagne [4], la femme, égale de l'homme devant le travail, agriculteur, artisan et chasseur, souvent soldat, a acquis une force et, par suite, une considération égales. L'historien Dozy a noté que les femmes

[1] Quedenfeldt.

[2] Quand on veut séjourner longtemps, l'*anaïa* devient insuffisante, il faut la *debita*, et cette protection perpétuelle entraîne une certaine vassalité.

[3] On tue un membre de la famille du meurtrier considéré comme son égal par l'âge, le sexe et la situation (Doutté)

[4] Se rappeler la *Colomba* corse de Mérimée. Sur la femme Kabyle, voy. les *Souvenirs et Visions d'Afrique* de Masqueray et l'intéressant travail apologétique de Si Ammar ben Saïd dit Boulifa en préface au *Recueil de poésies kabyles*, Jourdan, 1904 : réfutation de Hanoteau et Letourneux.

avaient dans l'histoire des Berbères une bien plus grande influence qu'ailleurs et que tous les mouvements en avaient eu pour promoteurs des femmes quand ce n'était point des prêtres. Elles sont aussi instruites que les hommes et d'un moral supérieur. Libres, elles assistent au repas, femmes ou filles, sortent le visage découvert dans la plupart des tribus [1], causent avec les hommes au milieu des champs où elles travaillent comme des garçons et constamment à leur place, fumant le kif au milieu des hommes et prenant part aux jeux publics de même que, en leur enfance, chez les tribus les plus lettrées, elles se sont assises à côté des garçons sur les nattes de l'école. Solides, belles, hâlées, elles ont un tel amour de la vie au plein air qu'elles ne peuvent s'habituer à l'existence agrémentée mais recluse des villes.

Endurantes au point que chez les Aït-Messad elles accouchent dans les bois [2], elles se livrent donc aux plus rudes travaux, moissonnent, font du jardinage, vont au bois et à l'eau, revêtues de longs haïks de laine noire, les mollets protégés par les jambières de cuir collant sur la chair comme des bas, aux pieds des chaussures en alfa. Elles assistent et prennent part aux djemaas sans lâcher leur inséparable fusil dont elles se servent très adroitement. D'une bravoure à toute épreuve, elles suivent les hommes au combat, les bras nus, les joues fardées, se tenant à l'arrière-garde pour arrêter les fuyards et les badigeonner honteusement de henné. Marmol conte que, des Montagnards fuyant après une longue résistance, la plus belle fille et la plus recherchée de la province délia ses beaux cheveux qui étaient tressés et fort longs et prenant deux dards à la main, commença à crier à la jeunesse : « Courage, qui m'aime me suive. Ne souffrez pas que je sois en proie à des brigands. » Et ayant rassemblé autour d'elle une bonne troupe, elle se fit jour à travers les ennemis; quelques-uns de ses compagnons se firent tuer sur son corps [3]. Chez les Brabers, pendant l'action, de vieilles femmes vont et viennent continuellement au milieu des hommes en agitant des drapeaux [4].

Très chastes, très fécondes, elles mènent leur existence laborieuse tout en se vouant à l'éducation de leurs enfants qu'elles

[1] Moulieras, *passim*.

[2] Ibn Toumert au douzième siècle essaya en vain de cloîtrer les femmes berbères ou de leur faire prendre le voile (Mercier.)

[3] Se rappeler les femmes célèbres de la Kabylie : Chimsi (au quatorzième siècle); Lalla Fatma contre qui eut à lutter Randon; Kahina, la reine des Berbères de l'Aurès, la Jeanne d'Arc de la résistance contre les Arabes.

[4] Quedenfeldt.

allaitent jusqu'à cinq ou six ans. Elles sont fidèles : la femme rifaine, qui est avec la djebalienne la plus jolie des Berbères, passe aux yeux des Marocains pour intelligente, fière, sensuelle et fidèle; même chez les Djebala, dont les mœurs sont infâmes, elles se maintiennent d'un moral bien supérieur à celui des hommes et si elles y sont trop souvent dédaignées, de telles poésies y savent proclamer leur prix :

O Allah! donne-nous pour femme légitime une vierge, gracieuse comme le croissant, ayant déjà jeûné deux ou trois fois [1]; jeune et charmante, à la poitrine et aux épaules larges, à la chevelure et au teint brun, aux lèvres et aux joues écarlates, aux yeux noirs comme l'encre, obéissante envers son Dieu et son mari, faisant ses prières à l'heure prescrite.

Ce n'est que dans les régions les plus dénudées de l'Atlas, chez certains Brabers, que l'épouse est facile à autrui : c'est que le mari, toujours absent, ne songe guère à s'en plaindre que pour en battre monnaie [2]; les femmes, là, n'ont pas de pudeur [3]. Mais elles sont une exception parmi les Berbères.

Les autres Berbères, très âpres à la vie, sont jaloux de leurs femmes. Ils punissent très sévèrement l'adultère. Chez les Zéroual, l'homme ou la femme coupable est promené à travers le village, un bât d'âne sur le dos, houspillé, puis torturé comme un Juif. La femme est plus humiliée encore que son complice : conduite sur le marché le plus fréquenté de la tribu, elle est livrée aux fureurs de la populace sanguinaire; dès le milieu du jour elle expire généralement sous les coups de bâton et de couteau que chacun lui donne, et si, par hasard, au crépuscule, elle respire encore, une balle dans la tête l'achève. Pour l'homme, on se contente de lui plonger dans les yeux une faucille rougie au feu.

Laborieuse, forte, mâle, fidèle, la femme berbère est souvent maîtresse au logis et tolérerait malaisément une rivale; la polygamie n'existe que chez quelques gros fermiers et n'est pas considérée. « Deux femmes font de la maison un enfer », dit un proverbe.

Tous les usages contribuent à lui assurer le respect, avec la protection de la tribu. Ils vont jusqu'à tenir généralement le

[1] Dix ou treize ans.

[2] 18 douros est le tarif de la restitution d'une femme à son mari (Segonzac).

[3] D'après Segonzac et Doutté. Divers auteurs ont dit, au contraire, que les mœurs étaient pures chez les Brabers, mais il semble d'après le contexte qu'ils se reposent seulement sur cette phrase de Quedenfeldt : « La luxure, l'adultère, *doivent* être rares. »

beau-frère d'une veuve de l'épouser [1] pour lui assurer le toit, la nourriture et la sauvegarde. Si la mère n'a point comme le père de droits dans la famille, c'est à cause des complications qu'entraînerait le partage entre les enfants des divers lits, ce qui lui rendrait à elle-même le remariage malaisé, mais elle possède tous les droits individuels : de propriété, d'héritage, de mandat et même d'anaïa. Non seulement dans les querelles incessantes de tribus et de çofs il y a trêve pour les femmes, elles peuvent aller, venir, aux fontaines remplir leurs outres et, posément, faire rentrer les troupeaux dans le village en armes mais attentif à ne point les blesser, elles peuvent encore couvrir des vaincus de leur protection : un homme qui se promène avec sa femme est à l'abri des vendettas; un homme traqué demande protection à une femme en égorgeant un animal devant elle ou en entourant sa taille de ses bras et simulant d'être allaité par elle [2]. Gestes d'un symbolisme encore si brut et près de son objet : rien n'est plus attendrissant, ne fait toucher davantage au tréfond d'humanité, dans cette civilisation violente où la tendresse se fait jour par ce fétichisme tout animal qui reprécipite vite l'homme fauve aux attitudes d'enfants superstitieux s'accrochant à la mère. Et il est admirable, chez ceux qui poursuivent, ce respect inconscient de la mère, de la fécondité précieuse à assurer des guerriers à la tribu, respect plus instinctif qu'il n'est devenu formel, et si sauvagement noble chez ces indigènes sordides et batailleurs s'arrêtant au moment où ils vont frapper leur victime, leurs faces encore allumées de colère dans leurs burnous boueux.

La protection de la femme est recherchée comme celle d'un marabout. Le respect que le montagnard africain garde à la femme, est superstitieux comme celui qu'il a pour la terre féconde ou le marabout dispensateur de fertilité, et les plus primitifs, les plus terre-à-terre, comme les Brabers, sont les plus respectueux. Et, — ce qu'il y a de plus foncièrement humain et naturel, — en même temps ils la traitent avec simplicité et une rudesse familière, trouvant logique de lui laisser les plus durs travaux.

Traînant aux travaux des champs, les femmes accordent peu à la toilette, le plus souvent vêtues d'un haïk bleu sale et effiloché. Seuls les bijoux, qui ont avec l'attrait du métal l'avantage de pouvoir se conserver mieux, les séduisent vivement : les jeunes Rifaines, dit M. Eudel [3], sont de véritables alouettes que séduit tout ce qui scintille; les orfèvres juifs ambulants qui, devant elles, forgent en

[1] C'est ce que l'on appelle le lévirat (Doutté).
[2] Déjà signalé par Léon l'Africain; Doutté. Cf. aussi Boulifa.
[3] *Orfévrerie algérienne et tunisienne.* Jourdan, Alger, 1904.

plein air, ont vite fait d'écouler leur marchandise, partout bien venus dans les douars.

Hommes et femmes vivent le plus souvent sur le pied de guerre, car les nomades se disputent des parcours pour leurs troupeaux, les sédentaires s'arrachent des champs mitoyens ou se querellent pour l'usage des eaux d'irrigation, les nomades et les sédentaires se surveillent et se pillent, les querelles s'enveniment et s'éternisent par la nécessité de venger les morts. Dans un pareil genre d'existence, on éprouve vite le besoin de former des groupements pour la défense et le village naît : son étendue est limitée par la pauvreté du terrain âpre qui a paru le meilleur pour la résistance, et, d'autre part, comme on est extrêmement méfiant et qu'un excès d'hommes est plutôt nuisible dans un lieu naturellement inexpugnable, à l'origine le village montagnard est le plus petit possible, d'autant plus petit qu'il est éloigné des pays d'incursion : aujourd'hui encore, chez les Brabers, il n'y a parfois que de minuscules hameaux. Ce sont les grandes guerres de tribu à tribu qui, postérieurement, forcent les montagnards à s'agglomérer en gros villages prenant parfois, comme dans le Rif, — la région où les guerres sont le plus nombreuses, — des proportions de villes. « La guerre, disait Renan [1], est l'état naturel d'une société composée de petites unités communales, sans pouvoir supérieur qui ait le droit de s'interposer. » Elle peut, ainsi qu'il le dit, persister par ce mode de société, mais ne faut-il pas surtout discerner que c'est elle qui l'a déterminé?

Elle détermine tout : Masqueray a fort bien vu que la famille berbère et son indissolubilité sont l'œuvre de la guerre. « La liberté individuelle y est inconnue, l'individu y porte un nom commun, n'y jouit que d'un bien commun, n'y a qu'un intérêt commun, une vie commune. Usufruitier, jamais propriétaire, l'individu ne peut tester qu'en faveur de sa famille. » « L'esprit de solidarité, remarque Renan, dépasse tout ce qu'on a pu constater jusqu'ici. L'abattage d'une bête est un acte public. » La charité est spontanée. Le principe d'association mutuelle est la base de la société, d'abord de la famille — qui est le plus sûr organisme de

[1] *La Société kabyle.* (*Revue des Deux Mondes.*) — Renan, Masqueray, même Sabattier. qui cependant envisage également les Berbères du Maroc, parlent desBerbères de l'Algérie; mais, comme l'a établi avec une juste insistance M. Doutté, il y a une grande similitude de mœurs dans toute l'Afrique du Nord. Ce que nous visons ici, d'ailleurs, c'est surtout de donner des idées générales sur l'Afrique du Nord, une vision d'ensemble la plus exacte possible de la civilisation musulmane du Maghreb.

défense et qui, aux premiers temps, dans un pays accidenté et hostile où elle vient s'établir doit être, « sous peine de périr, ordonnée comme un régiment[1] » — puis du village. Mais le village est une agglomération assez nombreuse où la solidarité, moins instinctive qu'entre les membres d'une même famille, devient bientôt pesante à l'individualisme du Berbère. Comme il a fallu, pour les nécessités de l'ordre dans un groupement assez vaste, déléguer certains pouvoirs à des membres de plusieurs familles, qui en deviennent plus puissantes, les autres familles se sentent bientôt menacées et s'allient en parti.

Le çof[2] est une institution qui, plutôt analogue à la famille qu'au village, vient immédiatement réduire ou tout au moins surveiller l'autorité, la tyrannie de celui-ci. « Il est un être de convention pure..., que les mœurs ont puissamment consacré et dont le but est de sauvegarder contre les abus du pouvoir, de quelque part qu'ils émanent, la personnalité de chaque individu et de chaque quartier de village[3] ». Si le village « l'emporte toujours sur la famille[4] », le çof est une institution moins souveraine mais plus impérieuse : « Aide ton çof, qu'il ait tort ou raison. » Assez semblable à une franc-maçonnerie, il serait même une tyrannie absolue si l'on n'y avait apporté cette restriction — car il y a toujours des restrictions chez les Berbères à tout engagement de la liberté — qu'on peut passer d'un çof dans un autre, pourvu qu'on le fasse publiquement et hautement.

Un des effets de cette nouvelle organisation fut de distribuer bientôt les pouvoirs municipaux entre les deux grands partis du village : le premier magistrat *(amghar)* appartient au çof le plus nombreux et le second à l'autre; cette sorte d'adjoint devient donc aussitôt le contrôleur, l'espion acharné[5] du premier; il signale les abus, vise ainsi à amoindrir le çof en majorité en y faisant des mécontents contre l'amghar.

Ainsi ces diverses institutions tendirent-elles à niveler les çofs par un système très compliqué; l'égalité naît de l'esprit belliqueux. Cet esprit belliqueux, qui a amené les Berbères à se grouper en villages contre les étrangers, dès que le village devient assez puissant se tourne contre le village lui-même, plus

[1] Masqueray.
[2] « Coterie ou société d'assistance mutuelle », Renan.
[3] Sabattier.
[4] Masqueray.
[5] Sabattier. Masqueray nie que cela puisse être logique. D'autre part, il insinue avec raison que Renan et les autres ont beaucoup exagéré le démocratisme berbère, mais lui-même, par contrecoup, tend à accuser les formes aristocratiques que cette société incline à prendre.

exactement contre son caractère entier, le divise en partis qui se font contrepoids. L'égalité berbère n'est plus tant cet instinct primordial d'équité et de charité, de partagisme, qu'a aimé y apercevoir de loin Renan, elle est l'équilibre instable qui résulte du jeu d'un amour foncier d'indépendance et de la soumission, universellement humaine, à l'argent.

Bien plus, né dans le village et, sinon contre lui, contre le despotisme municipal, le çof en minorité d'un village se relia au çof en majorité d'un autre village; et les çofs, s'alliant ainsi entre eux, amenaient des conflagrations générales. C'était donc encore essentiellement une institution marquée du génie belliqueux de la race et qui, née d'un besoin de sauvegarde, aboutissait par ce génie à n'être qu'un instrument de guerre dont l'anaïa dut venir modérer l'exercice. Mais c'est, en somme, tout de même cet instrument de guerre qui a créé des relations étroites entre divers villages, suscitant plus tard des confédérations : en effet, un çof étant battu dans un village, le même çof, en majorité dans un village voisin, en décidait la djemaa (assemblée municipale) à s'interposer comme médiatrice; alors les notables de cette djemaa allaient jeter leur anaïa entre les combattants pour arrêter momentanément la lutte, et cette intervention était décisive car, si on n'en tenait compte, le village voisin tout entier, avec ses deux çofs, tombait sur ceux qui avaient rompu l'anaïa.

On le voit, c'est un jeu d'institutions adverses[1] qui, en s'entremêlant comme les osiers d'une claie, mesure les eaux torrentueuses de la vie berbère, en rendent le cours plus apaisé. Mais le jeu n'est pas toujours très sûr ni précis; au Maroc, particulièrement dans les régions montagneuses où le commerce est rare, les çofs s'étendent difficilement de village à village, les rivalités entre villages deviennent souvent plus fortes que les rivalités entre partis d'un même village[2], et la guerre n'a plus de modérateur.

Toutefois la guerre n'est pas le régime permanent de la vie. Aux jours de sécurité, il faut commercer, s'approvisionner, faire des échanges, d'autant que la race est très industrieuse. Ce n'est

[1] Masqueray a fortement accusé que les institutions de la cité « loin d'être un prolongement des institutions étroites de la famille, se développent en dehors d'elles et leur sont même contraire dès le premier moment de leur existence ». Il nous semble au contraire qu'au début le village (la cité) est surtout un renforcement de la famille par des alliances; c'est seulement ensuite que, prétextant ou suscitant les intérêts du village, l'individu arrive à s'en servir pour se libérer dans sa famille.

[2] Cf. Mouliéras.

plus la famille qui peut se déplacer pour les échanges[1], mais l'individu eu toute liberté et initiative. « Ce sont les relations commerciales qui donnent au Berbère l'occasion de devenir un homme libre, commençant par l'échange des produits personnels » : il en résulte des contrats, puis des associations entre membres de familles différents et telles qu'en cas de guerre le champ indivis entre deux personnes de deux familles jouit d'une protection double[2]. Une nouvelle association se superpose à la famille; et bientôt la tribu se superpose au village : plusieurs villages conviennent de créer un marché où chacun d'eux plante un frêne dont l'ombre est réservée à ses membres[3], et ainsi, c'est le marché, organisation essentiellement pacifique, qui crée la tribu : le marché, universellement respecté des populations les plus turbulentes[4] et où, même aux heures de bagarre entre contribules et voisins, les commerçants étrangers sont respectés comme les femmes, invités à se retirer avant qu'on n'en vienne aux coups[5]. Plusieurs tribus conviennent de s'ouvrir réciproquement leurs marchés, il se forme une confédération. Tribu et confédération sont des alliances commerciales qui, durant une invasion étrangère, se transforment ensuite en alliances de guerre. Elles ne sont pas des alliances politiques conçues dans un projet d'organisation collective, mais l'œuvre lente et comme spontanée des relations de la vie quotidienne. On a considéré que « c'était la guerre *seule*, que c'était l'ennemi marchant vers les montagnes, c'étaient les premiers gourbis incendiés, les hommes frappés sans distinction par le Romain, l'Arabe ou le Turc, qui avaient fait la Qebila[6] » ou confédération : cela est peut-être plus vrai des peuples du Djurdjura que de ceux du Maroc chez qui le génie commercial est aussi tenace que le génie guerrier, dont la force d' « expansion au dehors » est égale à celle d' « indépendance au dedans »[7].

Jaloux de leur indépendance, d'autre part soumis chacun à l'autorité de la famille jalouse de ses prérogatives, les Berbères sont seulement capables de se soumettre à l'autorité des hommes

[1] Masqueray donne une explication plus serrée et minutieuse en la basant sur ce que le travail est propriété personnelle et non familiale : ce qui est peut-être discutable.

[2] Masqueray.

[3] Sabattier.

[4] Voy. plus loin Marmol, Doutté.

[5] Lami.

[6] Masqueray, p. 104.

[7] Le capitaine Carette avait déjà marqué ces deux caractères essentiels du Berbère.

entreprenants dont les projets ne dépassent point leur intelligence et ils ne sortent pas du cadre étroit des besoins de leur village; c'est ce qui fait que leurs petites républiques n'ont jamais pu « être les matériaux d'un empire », même sous la menace ou l'exaction des invasions[1]. Les villages, les groupements berbères sont des manifestations régulières de la liberté et de la sympathie réciproque des hommes *dans des limites étroites*, dit Masqueray.

Sous la pression d'événements, de vives colères, de danger permanent, — tel le voisinage du sultan pour les Brabers, — un nombre d'hommes plus grand peut s'associer en fédération comprenant plusieurs villages, voire des tribus, mais qui n'ont rien de durable, ni surtout d'autoritaire. Au sud du Grand Atlas se rencontrent des tribus pauvres qui ont trouvé avantage à devenir les vassales d'autres tribus, mais rien n'est moins conforme à la coutume générale du Maroc; encore est-il probable que cela est dû à ce que, chez les Brabers, le gouvernement de village est réduit au minimum, et même ce prétendu vasselage put-il n'être à l'origine qu'une extension à perpétuité de l'anaïa commerciale. Dans certaines tribus, telle les Rhiata, l'anarchisme est si profond qu'on n'y supporte aucune autorité : chacun pour soi avec son fusil. Les Zemmour n'ont pas de cheikhs. Et jusque dans les tribus les plus organisées, les djemaas s'immiscent le moins possible dans les affaires personnelles, meurtres passionnels ou vendettas, n'osant même toujours se borner à limiter aussi étroitement qu'en Algérie le nombre des personnes qui ont droit à la vengeance.

En le principe, dans le village, tous participent au gouvernement, font partie de la djemaa ou conseil municipal. « C'est l'idéal de la démocratie, le gouvernement direct tel que l'ont rêvé nos utopistes », formule avec quelque ironie Renan alors aristocrate. En principe, avec le temps qui a amassé la richesse en consacrant la puissance et l'intelligence de certains individus, voire de certaines familles [2], la djemaa se réduit à une assemblée de notables presque toujours héréditaires, souvent à un conseil aristocratique, par la nécessité, entre autres, d'imposer au caïd envoyé par le sultan un contrôle qui serait confus et inconsistant si tous y participaient. Même dans certaines tribus il se superpose à elle des chefs, de pouvoir indéfini, qui en principe sont

[1] Masqueray. — « Le patriotisme kabyle ne va pas au delà de la tribu » (Renan, d'après Hanoteau et Letourneux).

[2] Parmi les familles à influence héréditaire on cite communément les marabouts de Tadla, du Tazzeroualt, les Nasserin du Drâ et du Sous, les Chorfa d'Ouessan.

élus, en réalité s'imposent par leur richesse ou leur puissance, maîtres du bras et maîtres de la poudre, selon l'expression populaire. Dans quelques lieux, chez les Zaïan et les Aïl-Youssi, par exemple, le pouvoir ne sort pas de la famille depuis plusieurs générations sans que ce fait paraisse indiquer un droit héréditaire pour ceux qui en bénéficient[1]. Les fonctions de ces chefs semblent purement civiles, car partout il est d'usage d'élire un chef de guerre chaque fois qu'une expédition doit avoir lieu[2]; et à ce moment les pauvres, téméraires, avides et souvent plus braves, palabrant et gesticulant sous leurs djellabas grisâtres reprennent de l'importance. Et ainsi c'est la guerre, organisatrice de la famille et de la cité, fondatrice de la djemaa (qui est avant tout un conseil de guerre décidant des relations extérieures) qui encore entretient le principe démocratique en nivelant les institutions aristocratiques que le temps et la paix tendent à élever lentement par un exercice fatal, lorsque les djemaas elles-mêmes sont devenues impuissantes à apaiser les simples disputes entre voisins.

Démocratie : c'est le mot dont tous ont joué, sur divers tons, en traitant des Berbères de l'Algérie ou du Maroc. Et Masqueray a cherché à réagir contre cette tendance générale et commode aux propos ingénieux en faisant valoir les faits et arguments favorables à sa thèse que là, comme dans le reste du monde, toutes les institutions devenaient graduellement aristocratiques. Néanmoins, le terme de démocratie paraît rester beaucoup plus exact : de même que la guerre a établi une certaine égalité entre les tribus, une tribu victorieuse n'osant poursuivre trop vivement ceux qu'elle avait battus à droite pour que son territoire ne fût, cependant, pillé à gauche, elle a établi une égalité analogue entre les familles de la tribu. Egalité, par le mode d'existence, de campagnards pauvres ignorant le luxe citadin et pouvant surtout goûter les biens de la nature, les voluptés communes de la chaleur ou de la nuit, en même temps qu'égalité rude de gens guerroyant côte à côte sans idée de discipline et arrivant ainsi à une sorte de solidarité brutale et chevaleresque, en partageant les mêmes dangers dans les mêmes lieux. « On n'est pas noble, dit Ibn-Khaldoun, parce qu'on descend directement d'ancêtres qui se sont illustrés par leur vaillance ou ont occupé de hauts emplois, mais parce qu'on fait partie d'une tribu dont *tous les membres* sont demeurés intimement unis depuis une haute antiquité. » Evidemment, ce n'est pas une démocratie à caractères démagogiques comme chez

[1] Fallot.
[2] Fallot.

les peuples latins où la majorité turbulente a vite fait d'étourdir la minorité, mais c'est une démocratie : une démocratie individualiste qui, dans ses djemaas, ne s'incline point devant la majorité, exigeant un vote unanime tant elle tient à préserver les droits et les volontés individuels. La djemaa, « la cité vivante », a pour raison la protection *des individus*, dit Masqueray lui-même, qui se contredit encore quelque peu quand il conclut ailleurs : « La cité africaine n'a pas besoin, pour être et pour régner, d'être bâtie sur la terre, visible, matérielle, délimitée par un Romulus ou un Thésée; elle est *dans le cœur de tous les hommes libres* qui la composent. » Nous n'insisterons point sur ces formules à la Sénèque et ce mot de cité, un peu trop romain comme il est naturel à un excellent professeur qui a consacré tout son livre, — une thèse, — à cette idée de rapprocher les Berbères des anciens Romains; voyons de préférence combien ce principe d'obéir à des traditions conservées oralement plutôt que de codifier une loi écrite et de les subordonner aux décisions quotidiennes de la djemaa dénonce un instinct et fortifie des mœurs démocratiques.

Contrairement à Masqueray, le capitaine Carette avait écrit, sans doute un peu rondement, dans son bel essai sur les *Origines et migrations :* « La constitution intérieure des Berbères est un mélange des trois formes aristocratique, théocratique et démocratique. Les deux premières paraissent avoir été introduites par les révolutions qui, au moyen âge, ont agité l'Afrique septentrionale. Ce sont les restes de l'ancienne théocratie africaine dont le principe s'est conservé au Maroc, dans la dynastie des shérifs, mais il est constant qu'elles s'effacent peu à peu et laissent reparaître la forme démocratique qui correspond mieux au besoin d'indépendance, si impérieux parmi les peuples de cette contrée. » Une race belliqueuse et anarchiste, en des montagnes qui offrent toujours des retraits sûrs à l'individu, est nécessairement démocratique. Le mot, en ce qu'il comporte d'entente, de conscience et de dignité, n'est pas trop fort, car le sentiment poétique d'un grand et haut pays aux lignes vigoureuses sur des perspectives nues, le respect de la femme libre, le contact et l'éducation des Arabes aux gestes nobles, la pénétration de l'islamisme, ont solennisé son âme sauvage et assoupli à un certain cérémonial de coutumes polies ses véhémences impulsives, tandis que le fétichisme africain inclinait au respect des vieillards de la djemaa, donneurs d'avis pour les ruses de la guerre.

Créatrice de la famille et de la cité, c'est encore la guerre qui, seule, peut unir provisoirement les tribus en confédérations, tels les deux çofs qui groupent toutes les tribus du Rif et du Djebala,

telle surtout la véritable confédération des Brabers[1] qui, dans une échelle de vasselages [2], compte environ de 60 à 80 000 combattants susceptibles d'être renforcés jusqu'au chiffre de 150 000 par les tribus du sud-ouest que leur rallierait toute guerre contre le sultan ou une puissance étrangère, — confédérations tenant leurs assises une fois l'an pour s'assurer de pouvoir tenir tête victorieusement au sultan au point de lui interdire ou lui faire payer son passage à travers leur territoire, lorsqu'il veut se rendre de Fez à Merrakech, — confédération indispensable à leur permettre de refuser de payer l'impôt au sultan et de fournir des recrues à son armée, leurs présents au shérif de Fez considéré seulement comme personnage sacré ne les engageant pas au-delà.

La guerre est la nécessité primordiale de la société berbère. Tout homme est homme d'armes. Chez les Djebala, chaque hameau a son beit-ec-çohfa (club de la gamelle) à la fois arsenal, caserne et lieu de débauche, poste d'une milice de célibataires et d'illettrés, et qui est avec la djemaa la seule institution fixe de ce pays. Encore cette milice, peut-être assez semblable aux bandes de coupe-jarrets du moyen âge, est-elle moins aujourd'hui un organisme de défense qu'une association pour l'attaque et l'exploitation, une force de dissolution et d'anarchie, en sorte que la guerre est à la fois celle qui organise et désorganise la société berbère à la différence de ce qui se passait chez les peuples anciens comme les Spartiates où elle jouait un rôle aussi prépondérant, mais exclusivement organisateur. Chez les Spartiates la civilisation de guerre engendra la bravoure solidaire et sociale, chez les Berbères la bravoure individuelle, anarchiste, on peut même dire la bravoure homicide[3].

Est-ce différence de race et de religion? Beaucoup sont prêts à le croire; cela ne s'impose pas en évidence. Plutôt circonstances, effet complexe et mobile des combinaisons multiples du temps et de ce que trop de heurts, trop de mélanges ont sans cesse remué, renouvelé le fond de la population inquiète et ballottée qui trouve aussi en face d'elle sur les côtes d'autres bandes adversaires elles-mêmes encore plus souvent bouleversées par le flux agité du littoral de la *mare sœvum*. Pas de fixité, pas de vraie solidarité possible.

Dès huit ans, l'enfant apprend à se servir du bâton et des pierres, bientôt du couteau et du fusil. L'adolescent, vagabondant autour du village ou se rendant en pèlerinage à une kouba

[1] Les Brabers, les Imegran et les Aïl-Seddrat ont des djemaas générales.
[2] Doutté, Fallot.
[3] Le mot est de M. Lami.

proche, est attaqué, malmené, endurci, doit apprendre ainsi à se défendre en ripostant du fer ou de la balle. Il s'exerce en même temps sur la place du village. Chez les Rmara chaque village a sa société de tir et d'escrime commandée par un mokaddem qui dresse ses élèves à la ruse et à la souplesse de la guerre. Dans certaines tribus on n'est salué cavalier que quand on peut galoper sur un cheval, debout, à deux, adossés l'un à l'autre de façon à ce que le double cavalier puisse faire feu à la fois en avant et en arrière. Pour fêtes, des fantasias en attendant les combats, et des parades où les maîtres d'armes s'exercent non pas avec des fleurets mouchetés mais avec de vrais sabres, se portant des coups brutaux. Dans les grands centres ruraux des Djebala, il y a des zaouias de tireurs avec arsenaux. Partout immense concours de sociétés de tir et d'escrime.

« La mort pour ces hommes dressés à la recevoir et à la donner n'est rien qu'un appel à la vengeance, c'est-à-dire une façon de vivre; le danger est une habitude et comme l'alcool de ce pays de buveurs de lait. Tuer, n'est rien; être tué, peu de chose[1]. » Chez les Rifains, le voyageur Mohammed ben Taïeb, bavardant et fanfaronnant à la mosquée, entend des coups de fusil : il s'émeut, on rit : « Tu es naïf, nous sommes dans le Rif; a-t-on jamais entendu dire qu'un Rifain soit mort de mort naturelle? » Quelqu'un annonce : « Un tel est mort; X... l'a tué. Que Allah lui soit miséricordieux! On n'a qu'à l'enterrer. Tranquillement on se lève pour aller aux funérailles. » Chez les parents aucune tristesse; ce meurtre est l'occasion de ripailles pour les amis et de profit pour les thalebs.

L'état de guerre, dans certaines régions, est déclaré entre contribules mêmes. En maint village chaque maison se surmonte d'une sorte de tour de guet qui épie la maison voisine. Chez les M'Thioua, tous les jours pendant des saisons, les combats éclaboussent de sang les murs, les hommes en sont réduits à sortir la nuit : s'ils se montraient le jour on les fusillerait de l'habitation d'à côté. De tribu à tribu on est au régime de la razzia et des fusillades : disputes, vols, enlèvement de femmes, tout sert de cause et de prétexte à des prises d'armes. Au Maroc il y a toujours plusieurs guerres à la fois, acharnées et désordonnées, œuvre et encore tableau d'anarchie, car tous y combattent sans discipline, écartés et chacun donnant où il veut, sans aucune tactique ni entente, ce que commande d'ailleurs la

[1] Marcel Lami. — « La vie d'un homme, avant la conquête, n'était pas plus appréciée que celle d'une mouche » : propos d'un vieillard kabyle à Féraud.

nature de ces lieux, pays escarpés aux passages difficiles où le plus grand avantage est aux cailloux et aux pierres qu'on lance d'en haut sur l'ennemi en poussant de grands cris de berbères et des endroits les plus éloignés pour lui donner l'impression du plus grand nombre [1].

Le brigandage occupe le loisir des trêves; des tribus entières, les Dzouls, ne vivent que de banditisme; et, le pillage étant l'objet principal des querelles, l'échauffourée est plus fréquente encore que la guerre qui n'est jamais que guérilla, ce qui est bien caractéristique du génie individualiste de la race.

Tels sont les Berbères que le Berbère Ibn-Khaldoun, jaloux de les faire valoir contre les Arabes et leur dédain, salue au début de son Histoire comme « un peuple puissant, redoutable, brave et nombreux, un vrai peuple tels que les Arabes, les Persans, les Grecs et les Romains ». Il ne tarit pas sur leurs qualités : « Leur empressement à s'acquérir des vertus louables, leur bravoure et leur promptitude à défendre leurs hôtes et leurs clients, leur fidélité à leurs engagements, leur patience dans l'adversité, leur fermeté dans les grandes afflictions, leur douceur de caractère, leur indulgence pour les défauts d'autrui, leur éloignement pour la vengeance, leurs chants, leur haine de l'oppression. » Pour aujourd'hui, retenons surtout cette dernière vertu qui est certaine et aide plus que toutes les autres à rendre le portrait à peu près juste en son ensemble, et notons que leur force a centuplé depuis que les trafiquants européens les ont armés de fusils modernes. L'ouvrage considérable de Fournel, qui est un éloge, se trouve être l'histoire du redoutable acharnement avec lequel les Berbères luttèrent incessamment contre les étrangers, maîtres en vérité de l'Afrique sous le vasselage de dynasties originaires de l'Orient. « C'est l'épée des Berbères, conclut Fournel, qui a décidé de la victoire de Cannes. C'est la charrue des Berbères qui a fait de l'Afrique un des greniers de Rome. »

Indépendant jusqu'à l'anarchie, têtu, plus âpre au gain que belliqueux, plus tenace encore à son bien qu'âpre, économe et commerçant, tel est le Berbère marocain; indépendant mais peut-être au besoin capable de supporter, après défaite, le joug étranger qui lui assurerait un état plus profitable que l'anarchie, car en somme il a été soumis non seulement par le Carthaginois dont l'influence, dit Gsell, fut beaucoup plus profonde qu'on ne croit, et par le Romain, mais même par Byzance, alors que le passage récent de Genséric, détruisant toutes les forteresses et

[1] Voy. les impressions de Marmol.

institutions romaines, les avait tant aidés à reprendre leur indépendance et qu'ils étaient dirigés par d'anciens colons et officiers romains; et la domination byzantine fut aussi plus profonde qu'on n'a cru.

Souple au commerce, industrieux, exploiteur, usurier, tel apparaît, pour le surcroît, le berbère algérien qui nous indique ce que tend à devenir son frère du Maroc[1]. Prolifique et aussi sobre que le Chinois, c'est surtout sous un régime français, sous la paix française, qu'il fera reculer partout l'Arabe[2], et dominera.

Marius-Ary Leblond.

[1] Il vient de paraître, publié sous le patronage du gouvernement général de l'Algérie et du comité du Maroc, le tome Ier du *Merrâkech* de M. Doutté. C'est le compte-rendu d'un voyage de Casablanca à Merrakech, mais où, à propos des peuplades qu'il rencontre sur sa route, de leurs mœurs, de leurs légendes, de leurs appellations, de leurs conditions d'existence, M. Doutté. qui est le savant le plus complexement informé des questions d'Islam, expose et approfondit — mais toujours avec la clarté d'une érudition méthodique — les plus passionnants problèmes de l'ethnographie, du folklore, de la philologie et de la géologie marocains. Cet ouvrage, varié par la diversité même des sujets qui y sont progressivement étudiés, laisse l'impression générale d'un pays riche où les terres sont généreuses et fleuries, où l'indigène, foncièrement travailleur parce qu'il aime la propreté et apprécie l'aisance, cultive ses champs avec ses ânes et ses chameaux, aidé de sa femme et de ses enfants, dans de beaux paysages agricoles dont la verdure tendre se développe sous un ciel sablonneux d'Islam.

[2] C'est ce qui arrive déjà dans les oasis voisines du Sud Oranais.

LE BALLON DIRIGEABLE

I. — Le problème.

Le problème de la locomotion aérienne est un de ceux qui ont le plus passionné l'imagination humaine, sans que ses nombreuses victimes aient suffi à décourager les efforts.

L'air, le plus fier des éléments, après avoir, pendant de longs siècles, interdit tout accès dans son empire, après avoir, il y a cent vingt-trois ans, ouvert ses portes au ballon libre, mais en ne l'acceptant que comme esclave soumis à tous ses caprices, l'air vient enfin de s'avouer vaincu devant le génie humain.

Le moment semble donc arrivé de se demander en quoi consiste ce délicat problème, quels sont les obstacles qui ont si longtemps empêché de réussir et arrêtent, aujourd'hui encore, tant de chercheurs, enfin d'esquisser les procédés employés pour essayer de les vaincre, et, en particulier, ceux qui ont permis d'arriver enfin à une solution satisfaisante.

L'idée d'imiter les oiseaux a hanté les cerveaux depuis la plus haute antiquité : les gestes des danses sacrées, les accents des poètes, les impressions lyriques le prouvent assez. Les ailes que nous trouvons dans les manifestations les plus anciennes de la divinité, comme dans les images plus récentes des vierges et des anges, les tentatives de Dédale et Icare si minutieusement racontées par Ovide, les croquis laissés par Léonard de Vinci, les élucubrations de Cyrano de Bergerac, les descriptions prophétiques de Jules Verne, sont, au milieu de mille autres, des preuves frappantes du grand désir que l'homme a toujours eu de s'élancer dans l'espace.

Comment donc expliquer qu'il n'y soit pas parvenu plus tôt?

C'est que le problème de la locomotion aérienne renferme des difficultés considérables, qu'il eut été impossible de vaincre avant les récents progrès des sciences; c'est que, d'autre part, ces difficultés n'ont été nettement aperçues que depuis fort peu

de temps. Il semble même qu'à l'heure actuelle elles ne soient pas parfaitement comprises de tous ceux qui s'occupent de questions aériennes, à voir la naïveté de nombreux articles traitant de ces sujets, et celle de quantité de projets, voire de dispendieuses et dangereuses tentatives.

Qu'on nous permette d'essayer d'analyser les principales d'entre elles.

Il est probable qu'avant de fabriquer des barques et des bateaux, on a commencé par former des radeaux, et que ce n'est que peu à peu qu'on en a modifié la forme en les munissant de moyens de propulsion. De même il eût paru logique, en cherchant à s'aventurer dans les hautes régions, de décomposer les efforts, et de s'attacher d'abord à s'élever, malgré l'obstacle du poids, autrement dit de rechercher l'équilibre vertical dans l'air, avant de se préoccuper de se mouvoir dans l'élément pénétré.

Mais tel n'a pas été l'ordre des efforts. Le seul coupable involontaire est l'oiseau : plus lourd que l'air, l'oiseau se soutient et se propulse avec ses propres moyens, et son équilibre dans l'espace n'est que la conséquence de ses mouvements. Il était donc tentant de chercher à l'imiter purement et simplement. C'est ce que l'on a fait pendant de nombreux siècles, mais on s'est butté à des difficultés presque insurmontables.

L'homme, en effet, est organisé d'une façon toute différente de l'oiseau : la nature l'a doté d'un cerveau puissamment outillé, mais ce, au détriment de sa force musculaire. Les remarquables études de M. Marey, appuyées sur l'observation cinématographique des mouvements des volatiles, ont permis de déterminer que ces animaux dépensent en moyenne, pour se soutenir en l'air et avancer, 24 kilogrammètres par seconde et par kilogramme de poids au début de l'essor, puis 4 kilogrammètres en plein vol. Pour effectuer un travail analogue, un homme vigoureux devrait, en prenant pour base un poids moyen de 75 kilogrammes, déployer 300 kilogrammètres par seconde pour voler et 1800 au départ! Or il ne peut sans grande fatigue en dépenser plus de 10 à la seconde! Dans les travaux et les mouvements qui lui sont usuels, il arrive à peu près à la moitié.

On voit par ces seuls chiffres combien les conditions dynamiques sont différentes. Cela paraîtra encore plus vrai si nous tenons compte de ce que, la nature ne nous ayant pas gratifiés d'ailes, il nous faudrait en confectionner; or ces ailes, pour être dans la proportion de celles des oiseaux au vol rapide, devraient avoir 15 à 20 mètres carrés de surface et l'industrie est incapable de fabriquer des plumes aussi légères et aussi perfec-

tionnées; force nous serait de dépouiller les volatiles qui, tous, ont un corps beaucoup plus petit et plus léger que le nôtre, et d'agencer ces plumes en des organes articulés, forcément très compliqués et très lourds. Le poids de ces organes s'ajoutant à celui de notre personne nous obligerait à augmenter la dimension de ces ailes et la force déployée.

Sans préciser davantage, il est facile de se rendre compte que le vol proprement dit par nos propres moyens est absolument impossible.

Enfin, et c'est là une révélation toute nouvelle, que nous devons encore aux photographies instantanées de M. Marey, le mouvement de l'aile de l'oiseau n'est pas du tout, comme on l'a cru jusqu'ici, un simple battement, mais bien un double mouvement de rotation dont les mains du nageur peuvent donner une idée approximative, et qu'il nous serait actuellement impossible de reproduire mécaniquement sans complication inadmissible.

Pour ces différents motifs les efforts, que nous voyons répéter si souvent au cours des siècles passés et tout récemment encore, devaient donc échouer misérablement.

Mais l'ingéniosité humaine parvient souvent à tourner les difficultés qu'elle ne peut vaincre directement. L'invention de la roue n'a-t-elle pas permis de remplacer les jambes des animaux, et celle de l'hélice d'obtenir des effets presque aussi parfaits que ceux des nageoires des poissons?

On a donc cherché à résoudre le problème par des moyens mécaniques avec des machines volantes « plus lourdes que l'air ». Le *Correspondant* a déjà montré[1] leurs efforts et leurs résultats, fort intéressants, certes, mais bien insuffisants encore pour fournir une solution véritable.

A côté des machines volantes, allait surgir un moyen tout autre de voyager dans l'atmosphère, le « plus léger que l'air ». Sans faire le procès des deux écoles qui défendent les deux systèmes, sans chercher à scruter l'avenir, il nous faut constater qu'à l'heure actuelle la seconde seule a triomphé en mettant au service de l'homme le premier véhicule aérien. C'est de lui que nous allons nous occuper dans cette courte étude.

A la fin du dix-huitième siècle, le concours de deux grandes inventions, presque simultanées, offrait aux champions de l'idée aérienne un moyen à peu près inespéré, ouvrant une voie nouvelle : inspirés par l'ascension de la fumée d'une humble cheminée, les frères Montgolfier imaginaient le ballon à air chaud,

[1] 25 septembre 1905.

tandis que Cavendish découvrait l'hydrogène, le plus léger des gaz encore actuellement connus.

L'aérostation était née : désormais on possédait un moyen de s'élever au-dessus du sol, de se dégager de l'attraction si obsédante du centre de la terre.

Mais ce moyen était bien imparfait; il lui manquait en particulier l'équilibre vertical, comme l'expérience allait le montrer dès le début.

Tout aérostat se compose de deux parties essentielles : un ballon, poche remplie de gaz léger, qui, par suite d'une loi de physique bien connue, éprouve une poussée de bas en haut (force ascensionnelle brute) égale au poids de l'air déplacé, et un ensemble pesant constitué par les aéronautes, la nacelle, l'enveloppe du ballon et les accessoires.

Le ballon est équilibré lorsque le poids de l'air déplacé est égal au poids de cet ensemble.

Il est évident qu'il peut y avoir deux manières d'augmenter la force ascensionnelle nette (excédent de la force ascensionnelle brute sur le poids de l'aérostat), et par conséquent de faire monter le ballon : augmenter le volume ou diminuer le poids (en jetant du lest). Les opérations inverses permettraient au contraire de descendre.

Donnons au ballon une force ascensionnelle déterminée : il va s'élever; au fur et à mesure qu'il monte, il pénètre dans un air ambiant de moins en moins dense, le poids de l'air déplacé diminue donc. Mais en même temps le gaz, subissant une pression décroissante, se dilate exactement dans la même proportion, si la capacité de l'enveloppe le permet; il occupe ainsi un volume plus considérable; il s'en suit, les deux phénomènes se compensant, que la force ascensionnelle nette reste constante et que le ballon va s'élever jusqu'à ce que le ballon étant plein à refus, il ne soit plus possible au gaz d'augmenter son volume.

Le ballon est alors en équilibre, mais pas pour longtemps : qu'une cause quelconque vienne dilater le gaz, celui-ci devra s'échapper par les soupapes; qu'une autre cause (entrée dans le cône d'ombre d'un nuage, passage au-dessus d'une forêt ou d'un cours d'eau, etc.), vienne diminuer la température et contracter le gaz, le volume diminuant, le ballon descend, et le fera jusqu'au sol si aucune modification n'est apportée au poids ou au volume. On jettera donc du lest : le ballon remontera et remontera plus haut que la première fois puisqu'il lui faudra atteindre une région d'air moins dense pour remplir entièrement la même enveloppe avec une quantité de gaz moindre.

Le ballon libre subira ainsi, presque continuellement, des mouvements d'ascension et de descente, montant de plus en plus haut, et dépensant à chacune de ces oscillations verticales du gaz et du lest, d'où consommation rapide de ces deux éléments indispensables emportés en quantités forcément limitées; en outre, il n'aura pu parvenir à se maintenir à l'altitude voulue.

Même s'il y parvenait, le ballon libre serait loin de répondre au besoin de l'homme : ce n'est en effet qu'un corps inerte, incapable de se mouvoir, d'aller où l'on désire..., jouet passif du caprice des vents, il fait songer au navire désemparé.

Dès le lendemain de l'invention des Montgolfier, on se préoccupa donc de propulser l'aérostat. Carra, Masse, Meusnier et bien d'autres établirent des projets curieux comportant souvent une idée heureuse, qui devait contribuer à la solution, mais aucun ne pouvait y parvenir.

C'est qu'à cette époque on n'avait que des notions absolument fausses sur la valeur de la résistance de l'air, et sur la nature même du vent. Il n'y a d'ailleurs que très peu de temps que les idées sont fixées à ce sujet, bien qu'elles nous apparaissent aujourd'hui d'une simplicité enfantine.

Tout d'abord, il importe de considérer qu'un corps entièrement plongé dans l'air, sans aucun point de contact avec aucun autre élément, se trouve, au point de vue de son mouvement, dans des conditions absolument différentes de celles des êtres auxquels nous sommes habitués, et qui se déplacent sur le sol, ou des véhicules qui se meuvent à la surface des eaux, émergeant aux trois quarts dans un milieu plus fluide et moins dense.

Tout mouvement est relatif à quelque chose. Vivant sur la terre ferme, il est naturel que ce soit à cette terre que nous reportions tous les déplacements, d'autant plus qu'ils ont généralement pour but de nous porter d'un point à un autre de ce globe.

Or, si l'on vient à se mouvoir dans un élément qui, lui-même, est doué d'un mouvement par rapport au sol, il faut, pour obtenir un résultat déterminé par rapport à ce sol, tenir compte d'une façon précise et distincte des deux déplacements, qui se combinent ou se contrarient.

Ce déplacement de l'air n'est pas autre chose que ce qu'on dénomme le vent. Le ballon libre confié aux caprices de ce vent, sans aucun mouvement propre, s'il n'a aucun point de contact avec quoi que ce soit, est emporté sans résistance aucune comme la nuée qui passe; même au milieu des vents d'ouragan, les cordes qui s'échappent de sa nacelle pendent verticalement sans la moindre agitation; l'aéronaute se croirait dans un air absolument

calme s'il ne regardait au-dessous de lui le paysage défiler avec une vitesse effrayante.

De même que l'objet abandonné au fil de l'eau est emporté par le courant, le ballon est emmené prisonnier par l'élément dans lequel il est entièrement plongé, exactement à la vitesse et dans la direction de cet élément ambiant, et quelles que soient sa dimension et sa forme.

C'est ce que bien des gens n'ont, même à l'heure actuelle, qu'imparfaitement compris. N'avons-nous pas vu maint inventeur de dirigeables mettre à ses ballons des voiles analogues à celles des navires, comme si ces organes pouvaient avoir une influence quelconque sur un déplacement relatif absolument nul!

Si donc le dirigeable est doué d'une vitesse propre et que le vent soit nul, il est évident que ce véhicule aérien se déplacera, par rapport au sol, à la vitesse exacte qu'il possède. Si le vent se lève et agit dans le même sens que lui, les deux vitesses s'ajouteront; si le vent est contraire, elles viendront en déduction l'une de l'autre et le dirigeable ne pourra plus avancer que s'il est plus rapide que le vent, de même que le bâtiment qui remonte une rivière ne peut le faire que si sa vitesse est supérieure à celle du courant; son progrès correspondra à la différence exacte entre ces deux chiffres. Dans toutes les autres directions, le déplacement effectif du navire aérien dépendra des deux vitesses et de l'angle qu'elles font entre elles. La figure élémentaire du triangle matérialise les relations précises de ces trois éléments.

Il ressort de cette notion essentielle que le dirigeable ne peut évoluer en tous sens, c'est-à-dire aller partout où l'on désire, que si sa vitesse est supérieure à celle du vent.

Or ce vent est très rapide.

Nous avons, d'après les nombreuses observations faites au plateau de Châtillon, à la tour Eiffel, au pic du Midi, etc., dessiné une courbe suivie qui indique le nombre moyen de jours par an, dans nos régions, pendant lesquels le vent reste inférieur à chacune des vitesses de 0 à 30 mètres à la seconde.

On se rend compte, par la simple inspection de la forme de cette courbe que les vents moyens et forts de 6 à 10 mètres sont de beaucoup les plus fréquents, de sorte que tous les dirigeables qui, comme les « Santos-Dumont », le « Parseval », l' « Italia », etc., n'ont pas pu dépasser la vitesse de 8 mètres, ne peuvent trouver des vents inférieurs que 100 jours par an, tandis que des engins comme la « Patrie », qui pourront marcher à 13 mètres, trouveront des vents inférieurs 270 jours par an.

Pour être tout à fait exact, il faut admettre que, en pratique,

un dirigeable ne pourra lutter avec avantage contre des vents contraires, que s'il les domine d'au moins 2 mètres. En ce cas, les premiers ne pourront que 40 journées par an trouver les vents faibles qui leur seront propices, tandis que les derniers seront maîtres de leurs mouvements 230 jours.

En somme, par suite de la fréquence très grande des vents de vitesse moyenne et forte, on peut considérer la vitesse de 11 mètres comme le minimum indispensable pour qu'un véhicule aérien mérite le nom de dirigeable.

Le vent a un autre caractère : il est très irrégulier. L'air, sollicité par des causes multiples, se déplace en courants qui, souvent, se rencontrent et se contrarient. Presque toujours les couches successives obéissent à des influences différentes et se meuvent dans des directions plus ou moins diverses; enfin, les couches inférieures sont troublées par le dénivellement et les aspérités sans nombre du sol, comme l'eau du torrent l'est par le fond caillouteux de son lit.

Voilà pourquoi il faut au dirigeable, pour posséder une réelle faculté de mouvement, une vitesse sensiblement supérieure à celle des vents.

Or, ces vitesses assez grandes ne peuvent être obtenues qu'avec des efforts considérables. Il faut, en effet, remarquer que l'obligation d'assurer, avant tout, l'équilibre vertical, oblige à s'embarrasser d'une immense poche gazeuse qui constitue un grave obstacle au mouvement. On s'efforce bien de diminuer sa surface de résistance en lui donnant une forme allongée, mais cet allongement a des limites pratiques au delà desquelles le poids de l'enveloppe s'accroîtrait dans des proportions inacceptables, tandis que la solidité de l'ensemble de l'appareil diminuerait; en outre, et surtout avec l'allongement, se manifestent des phénomènes très graves d'instabilité sur lesquels nous reviendrons tout à l'heure.

Cette résistance de l'air est un obstacle très difficile à vaincre; on a peine à se faire une idée nette de sa valeur, si on n'a pas fait dans quelque automobile rapide des observations précises à ce sujet, ou remarqué que le cycliste est souvent plus gêné par un vent contraire de 8 à 10 mètres que par une très forte pente. En outre, l'intensité de cette résistance est proportionnelle au carré de la vitesse; dès que celle-ci augmente, l'obstacle croît donc dans une énorme proportion. Aussi des détails tels que la forme du ballon, de sa proue et de sa poupe, la nature de sa surface, celle des cordages de la nacelle, etc., ont-ils une influence sérieuse qui, d'ailleurs, échappe à peu près au calcul.

Pendant longtemps on ne s'est douté ni de la force réelle des

vents, ni de la nécessité de les dominer pour avancer malgré eux. Il semble que l'on n'ait eu alors qu'une notion vague du point d'appui.

Pour déterminer un mouvement quelconque, il faut un point d'appui. A la surface du sol, nous en avons partout de solides et sûrs ; à la surface des eaux, nous en trouvons encore d'avantageux, par suite de la densité et de l'incompressibilité de cet élément et du fait que la majeure partie du bateau est hors de l'eau, dans un élément bien plus fluide.

Au contraire, le sous-marin, entièrement plongé dans la mer, est dans des conditions toutes différentes, infiniment plus dures, car il ne peut demander le point d'appui qu'à l'élément même dont il a à vaincre la résistance. C'est ce qui explique sa faible vitesse, malgré la force colossale emmagasinée dans ses accumulateurs.

Le dirigeable, lui, se trouve dans des conditions analogues, mais encore plus difficiles par suite de la nature particulière de l'élément aérien.

L'air, d'abord, est un milieu très peu dense, 800 fois moins que le corps humain et que l'eau ; comme le gaz le plus léger est, de son côté, à peu près 10 fois moins dense que l'air, il faut une quantité considérable de ce gaz pour correspondre au poids de l'homme et encore plus pour neutraliser celui des organes indispensables, enveloppe, nacelle, moteur, etc. Le mètre cube d'hydrogène pesant 110 grammes (à 0° et 760^{mm} de pression) et le mètre d'air 1290, il s'en suit, d'après la loi de Mariotte, que chaque mètre cube de ce gaz détermine une poussée ou force ascensionnelle de 1180 grammes. Pour soulever 3000 kilos, il faudra plus de 2500 mètres cubes d'hydrogène pur.

En outre, l'air est essentiellement fluide et compressif. La propulsion ne peut se comprendre, comme nous venons de le voir, que par un effort exercé par un organe quelconque, roue à aube, hélice ou autre, sur cet air même. Or les molécules frappées, au lieu de résister par force d'inertie, fuient devant l'effort, et si celui-ci est trop rapide pour le leur permettre, cèdent du moins en se comprimant. Ce double phénomène explique combien est faible le rendement des organes destinés à transformer en mouvement la force produite à bord de la nacelle.

Il faut donc que cette force soit très grande. En outre, elle doit être demandée à une source et à des transformateurs extrêmement légers. En effet, le poids soulevé par le ballon est étroitement limité, sous peine d'augmenter démesurément le volume du gaz et, par suite, la surface de résistance, ce qui entraînerait à augmenter aussi le moteur ; on tomberait ainsi dans un cercle vicieux

dont on ne peut sortir qu'en adoptant de justes proportions ressortant surtout des enseignements de l'expérience.

En tous cas, il est évident, pour quiconque possède les notions de mouvement relatif, de vitesse des vents et de valeur de la résistance de l'air que nous venons d'esquisser, que la question du moteur se révèle comme absolument capitale.

A l'époque des premiers efforts en vue de la propulsion des ballons, vers 1784, on ne connaissait pas d'autres sources d'énergie que la force musculaire humaine ou celle des animaux, toutes deux absolument insuffisantes; aussi les projets les mieux établis eussent-ils complètement échoué s'ils avaient pu être mis à exécution. On en a, d'ailleurs, une preuve flagrante dans les insuccès du dirigeable Dupuy-de-Lôme, en 1872, le premier aéronat, après la « Caroline », qui se soit soulevé de terre en appliquant ce principe. L'hélice était mise en action par huit hommes d'équipage, pesant au total 600 kilos, et cependant la force obtenue, de moins d'un cheval-vapeur, ne put imprimer à l'aéronat qu'une vitesse de $2^m,80$ à la seconde.

Trente ans plus tôt, Giffard, avec une machine à vapeur de 400 kilos, combustible compris, avait pu obtenir une vitesse de $3^m,50$ avec un aéronat de volume analogue.

En 1884, le colonel Renard, utilisant un moteur électrique, qui, piles comprises, ne dépassait pas 500 kilos, a pu arriver à une vitesse de $6^m,50$.

Enfin, les deux dirigeables « Lebaudy » et « Patrie », à moteur à essence de pétrole, marchent à 11 et 13 mètres, avec des appareils qui, combustible pour cinq et dix heures compris, ne dépassent pas 370 et 550 kilos.

Si, d'ailleurs, on compare au dernier les différentes catégories de moteurs dont nous venons de parler, en rapprochant le nombre de chevaux-vapeur fournis par chacun d'eux, on constate que, pour une même énergie déployée, l'électricité eût été dix-sept fois plus lourde que le pétrole, la vapeur quarante-quatre fois plus et la force humaine deux cents fois!

Ces chiffres suffiraient à eux seuls pour expliquer l'insuccès de tous les efforts tentés avant le moment où l'automobilisme a fait surgir le transformateur d'énergie si puissant et si léger que nous possédons aujourd'hui.

On pourrait croire que, disposant maintenant de moteurs très sûrs, fournissant le cheval-vapeur sous le poids de 4 kilos, voire même, si l'on veut se contenter de fonctionnements incertains, d'appareils trois fois plus légers encore, on possède tout ce qu'il faut pour venir aisément à bout du problème.

Il n'en est rien; car, avec la vitesse est apparue une difficulté extrêmement grave, dont on ne pouvait guère se douter avant qu'elle ne se fût manifestée, c'est-à-dire avant que les ballons automobiles n'aient pu filer à une certaine rapidité; nous voulons parler de la stabilité longitudinale.

Tout dirigeable[1] se compose essentiellement de deux parties, un ballon et une hélice mue par un moteur placé dans la nacelle; le ballon, plus léger que l'air déplacé, indispensable pour équilibrer dans l'atmosphère le poids de tout l'appareil, est forcément très volumineux; non seulement il ne peut servir à rien pour assurer le mouvement en avant, mais il est un obstacle considérable à ce mouvement; car, malgré tous les moyens employés pour la réduire au minimum, l'air oppose une résistance d'autant plus difficile à vaincre que la vitesse est plus grande.

Pendant ce temps, la force de propulsion s'exerce, elle, par l'organe d'une ou plusieurs hélices, qui, par nécessité de construction, sont le plus souvent placées à hauteur ou très près de la nacelle. Cette nacelle est elle-même au-dessous du ballon et le plus loin possible, à cause du danger qu'il y aurait (les catastrophes de Wœlfert et Sévéro l'ont assez prouvé!) à rapprocher un moteur, quel qu'il soit, de la masse inflammable du gaz.

Il s'ensuit que, tandis que la résistance s'exerce sur la partie supérieure du système, le ballon, la propulsion vient de la partie inférieure, l'hélice. On conçoit ainsi facilement qu'il y ait, entre ces deux forces de sens opposé, mais qui ne sont pas appliquées à des points du même axe de mouvement, une lutte qui tend à déséquilibrer l'ensemble.

Si ces deux efforts étaient absolument réguliers, il serait relativement facile de les accorder par des artifices de forme, mais ils sont, au contraire, très irréguliers : aucun moteur ne peut donner une constance parfaite de fonctionnement; son effort se modifie tout au moins au départ, à chaque changement de vitesse, à l'arrêt. D'autre part, l'air, agité souvent en remous de toutes sortes, offre une résistance dont l'intensité varie. Par moment, l'une des deux forces l'emporte donc sur l'autre, ce qui donne à l'ensemble du véhicule aérien un angle par rapport à la position d'équilibre; puis, la cause se modifiant, l'appareil se redresse, mais, par un phénomène d'inertie bien connu, la position normale est alors dépassée : c'est un balancement.

Les causes se renouvellent, et le balancement croît parfois

[1] *La Conquête de l'air.* (Berger-Levrault.)

d'une façon terrible. En effet, il se produit un nouveau phénomène qui ne tend qu'à l'augmenter.

On sait que, pour diminuer autant que possible la résistance de l'air, on est obligé d'employer, non des ballons ronds comme les ballons libres, mais des ballons allongés. Quand le ballon se trouve incliné par suite d'une cause quelconque, s'il n'est pas assez plein pour que le gaz qu'il renferme le remplisse parfaitement, ce gaz, qui tend à monter par suite de sa légèreté, se porte vers la pointe la plus élevée, ce qui ne fait que la relever encore.

Ce mouvement de balancement, au lieu de diminuer, risque donc parfois d'augmenter, au point de rompre complètement l'équilibre d'un appareil forcément assez fragile : le ballon plie et crève, ou bien les cordes de suspension, dont quelques-unes, dans la position anormale du ballon très incliné, supportent seules tout l'effort de traction, se rompent. C'est ce qui est arrivé au deuxième ballon de Giffard, à plusieurs des Santos-Dumont, au Bradsky, etc.

Ce danger est d'autant plus grand que le ballon a une forme plus allongée, et, d'autre part, l'expérience a montré qu'il augmente avec la vitesse et beaucoup plus vite qu'elle; aussi ne s'est-il que peu manifesté tant que l'imperfection des propulseurs a condamné les aéronats à des déplacements lents, et est-il devenu, au contraire, très dangereux, dès que l'apparition du moteur à pétrole a permis de filer à plus de 5 ou 6 mètres à la seconde.

C'était donc dans la question de stabilité de marche une nouvelle difficulté surgie inopinément au moment où l'on se croyait sur le point d'atteindre le but et à laquelle il fallait à tout prix un remède, sous peine de voir le ballon dirigeable classé définitivement dans la catégorie des utopies.

Tels sont, rapidement exposées, les principales données du problème de la locomotion aérienne.

II. — Les Solutions.

Examinons maintenant comment on a jusqu'ici, en France et à l'étranger, cherché à résoudre le problème du ballon dirigeable, quelles sont les idées heureuses par lesquelles quelques inventeurs ont, peu à peu, contribué aux progrès de la question, enfin quels sont les procédés dont la valeur est indiscutablement reconnue aujourd'hui.

Nous avons dit que dès le lendemain de la découverte des Mont-

golfier permettant à l'homme d'équilibrer son poids dans l'espace, on chercha à imprimer au radeau aérien un mouvement, mais que l'absence de moteur assez puissant et assez léger pour vaincre, à une vitesse suffisante, l'obstacle de la résistance de l'air et surtout celui des vents contraires, devait empêcher tous les essais de réussir avant longtemps.

D'ailleurs pendant plus d'un demi-siècle nous ne trouvons guère que des projets sans tentative d'exécution. Cela peut s'expliquer si l'on remarque que la période qui s'ouvre est précisément celle des agitations de la Révolution, puis des grandes épopées napoléoniennes, époque où l'activité humaine était quelque peu détournée par les événements des préoccupations scientifiques.

En outre, quelques esprits clairvoyants, après avoir étudié, autant que l'état des sciences le permettait, la question des dirigeables, s'abstenaient de toute expérience, en jetant, comme Brisson, en janvier 1784, devant l'Académie des sciences, le cri de découragement : « Où trouverons-nous la force motrice nécessaire? J'avoue que j'en désespère! »

Toutefois, même dans les projets inexécutables du début, nous trouvons des éléments qui constitueront des pierres utiles à la construction de l'édifice.

Dès 1784, Carra[1] propose comme propulseur une paire de roues à aube dont nous retrouverons, non sans quelque étonnement, le principe à peine transformé dans l'hélice du dirigeable allemand de Parseval en 1906!

L'année suivante, Masse, pour diminuer la résistance, imagine la forme allongée, et dessine un système de rames tournantes : ce n'est pas autre chose que l'hélice qui ne sera cependant inventée qu'une cinquantaine d'années plus tard.

A côté d'eux et au milieu d'innombrables projets dénués de toute base scientifique, et même du moindre sens logique, tels que ballons à voiles, ou à multiples gouvernails sans le moindre propulseur, nous voyons émerger un homme de génie, le lieutenant Meusnier, tué quelques années après comme général sous les murs de Mayence; il semble avoir eu comme l'intuition de l'une des principales difficultés que l'aéronautique devait rencontrer plus tard.

Outre une foule de détails conçus avec un sens vraiment pratique, c'est à son projet que nous devons le principe du bal-

[1] Une partie des renseignements sur lesquels est basée la seconde partie de cette étude ont été tirés de *la Navigation aérienne* (Vuibert et Nony).

lonnet, qui, après quatre-vingt-dix ans d'oubli, devait jouer un si grand rôle.

Son ballon, ellipsoïde de révolution, devait avoir deux enveloppes concentriques : celle de l'extérieur eût été en étoffe résistante mais imperméable seulement à l'air; celle de l'intérieur moins solide, mais d'une bonne étanchéité, devait retenir le gaz; entre les deux se fût trouvée une couche d'air que les aéronautes auraient pu augmenter ou diminuer au moyen de puissants soufflets ou de soupapes. Meusnier espérait ainsi, en comprimant plus ou moins le gaz du ballon intérieur, modifier à volonté la force ascensionnelle, et obtenir à bon compte les mouvements de montée et de descente, nécessaires pour trouver des courants favorables.

Ce principe, six mois après, devait être appliqué par les frères Robert dans la « Caroline », le premier ballon allongé à appareil propulseur qui se soit élancé dans les airs. Cette fois, le ballon intérieur contenait de l'air et se trouvait au milieu de la masse gazeuse. C'était déjà exactement le ballonnet compensateur que nous trouvons dans tous les dirigeables sérieux modernes.

Mais après ces précurseurs nous entrons en pleine fantaisie, et nous ne citerions aucun nom, si quelques-uns ne méritaient d'être mentionnés pour montrer jusqu'où peut aller l'originalité et la naïveté des conceptions.

En 1789, un officier de dragons, Scott, projette un aéronat allongé dont le ventre creux doit contenir la nacelle. Dans chacune des deux masses gazeuses ainsi formées il plaçait un ballonnet; en remplissant ou en vidant successivement chacun d'eux, il pensait obtenir une inclinaison, qu'il mettrait à profit pour transformer les mouvements successifs d'ascension et de descente en glissements obliques, déterminant ainsi un déplacement latéral. Le vice d'un semblable procédé saute aux yeux : le déplacement latéral eût été réel, mais si minime qu'il eût pu être considéré comme nul, tandis que la dépense de gaz et de lest nécessitée par une pareille manœuvre eût été colossale.

Néanmoins, il est curieux de constater que le principe des deux ballonnets destinés à produire une inclinaison a été repris de nos jours par ce même ballon de Parseval, que nous venons de citer déjà pour une vieille adaptation; mais, cette fois, le sens est renversé; avec le dirigeable allemand, c'est le mouvement ascensionnel que l'on veut obtenir par l'inclinaison du ballon, propulsé par un autre organe.

Malgré le peu de valeur des projets de cette époque, nous trouvons chez tous une préoccupation commune, celle du moteur : les

inventeurs se rendent compte que là réside la difficulté principale. Les uns proposent une réaction chimique analogue à celle qui fait filer les fusées; d'autres songent à revenir à la montgolfière à air chaud avec un orifice à l'arrière pour l'échappement de cet air qui produirait ainsi une poussée... presque nulle. Quelques-uns conseillent de dresser des attelages de vautours pour traîner le char aérien comme les chevaux traînent les voitures, etc., etc.

Ce n'est qu'en 1850 que l'on trouve enfin une conception et une expérience sérieuses. L'horloger Jullien arrive à construire un petit dirigeable très mince de 7 mètres de long, en forme de poisson, avec, en place de nageoires, deux hélices mues par un ressort. L'instrument, parfaitement équilibré, put évoluer avec aisance dans l'hippodrome. Malheureusement, le principe du ressort d'horlogerie exclut toute application à un ballon de grande dimension ayant besoin d'évoluer une ou plusieurs heures.

Il n'en est pas moins vrai que, pour la première fois, un ballon automobile avait fonctionné avec un mouvement propre, un équilibre excellent et une direction nettement assurée, décrivant, suivant la position de ses gouvernails, des lignes droites ou courbes. Deux points intéressants vont être acquis à la science : l'idée du double gouvernail, l'un horizontal l'autre vertical, puis la forme de poisson avec diamètre principal, ou maître couple, en avant du milieu, forme imitée d'ailleurs des oiseaux et des poissons, et que l'expérience a montrée la plus avantageuse à l'équilibre de marche.

Mais déjà la machine à vapeur était utilisée par l'industrie. Giffard voulut l'appliquer à l'aéronautique. Après en avoir établi une particulièrement légère pour l'époque, il fabriqua un ballon et s'éleva dans les airs en 1852. Son ascension se termina sans incident; toutefois, la vitesse propre obtenue n'était que de 3 mètres; comme le jour de cette ascension le vent était plus fort, Giffard ne put songer à lutter contre lui, il dut se contenter d'une déviation assez notable. C'était donc une dirigeabilité relative. Trois ans plus tard, il expérimentait un second modèle à forme plus allongée et moteur plus puissant. Cet aéronat se balança presque continuellement d'une façon inquiétante, les oscillations devinrent si considérables que le ballon finit par glisser hors du filet qui le retenait. Par bonheur, cet accident se produisit au moment même de l'atterrissage.

La guerre de 1870 vint prouver que le ballon dirigeable n'est pas seulement une curiosité scientifique, mais une nécessité nationale : Dupuy de Lôme, pendant le siège de Paris, fit des efforts désespérés pour établir un dirigeable qui put pénétrer dans la

capitale, y apportant des nouvelles de la province et permettant le combiner les opérations du corps assiégé avec celles de l'extérieur.

Mais le jour de la capitulation arriva avant que le ballon ne fût prêt. Il ne put tenter une ascension qu'en 1872.

Cet aéronat est intéressant à plus d'un titre : il présente à plusieurs des difficultés des solutions qui resteront désormais acquises, en particulier sur la question de la suspension.

Nous avons vu les graves dangers du balancement des ballons allongés. Or la suspension ordinaire, par des cordes issues de tous les points du périmètre du ballon et se concentrant tout simplement sur la nacelle, a de gros inconvénients : dès que le dirigeable s'incline, le poids de la nacelle ne porte plus que sur certaines de ces cordes, qui risquent de se rompre; les autres se détendent, ce qui produit, au moment du redressement, un choc extrêmement préjudiciable à l'équilibre et même à la solidité du système. Dupuy de Lôme imagina la suspension triangulaire. Le principe est exactement le même que celui, connu depuis longtemps, de la base de sustentation, mais en sens inverse : constituons un triangle dont le ballon forme un des côtés et dont les autres sont deux cordes aboutissant à un même point de la nacelle; l'effort de la gravitation passant naturellement par ce sommet inférieur, on conçoit que les deux cordes resteront tendues, c'est-à-dire contribueront sans interruption à répartir cet effort, tant que l'inclinaison ne sera pas assez grande, pour que la verticale passant par ledit sommet sorte de l'intérieur du triangle.

Dupuy de Lôme a, en outre, supprimé le filet qui alourdissait beaucoup et matelassait l'enveloppe, nuisant au glissement de l'air.

Enfin, il est le premier, depuis Robert, qui ait appliqué le principe du ballonnet compensateur inspiré par Meusnier. Mais, chose curieuse, cet organe important allait, avec Dupuy de Lôme et ses successeurs, jouer à la fois deux rôles distincts, dont l'un diffère un peu de celui en vue duquel il avait été inventé et l'autre complètement. Nous avons dit que Meusnier et Robert ne s'étaient proposés que d'obtenir une compression plus ou moins grande du gaz en vue de modifier la force ascensionnelle. Ce principe ingénieux était difficilement applicable, car il eût entraîné deux obligations peu conciliables avec les conditions de légèreté que doit remplir la charge d'un dirigeable : l'enveloppe, pour supporter, sans risque d'éclatement, la pression créée à l'intérieur par la compression du gaz, eût dû être très résistante, c'est-à-dire très

pesante; de même, il eût fallu pour produire cette pression un appareil puissant, par conséquent lourd.

Au contraire, les pressions recherchées ne vont être que très faibles.

Nous avons vu à quel point le ballon libre ordinaire est instable dans le sens vertical. Plaçons à l'intérieur un ballonnet à air. Dès que l'aéronaute estimera qu'il a assez monté, alors que son ballon n'est pas encore plein, il n'aura qu'à remplir ce dernier en envoyant de l'air dans le ballonnet. Le ballon continuant quelques instants à s'élever, pénétrera dans un air moins dense, alors que le gaz, ne pouvant plus se dilater, ne diminuera plus de densité. La force ascensionnelle que nous avons montrée constante, dans la première partie de cette étude, ne va donc pas tarder à devenir nulle. L'aéronaute aura pu choisir sa zone d'équilibre.

Qu'une cause quelconque vienne maintenant modifier les conditions en dilatant ou resserrant le gaz, il suffira d'y répondre en laissant échapper du ballonnet l'excédent d'air, ou en en insufflant de nouveau dans cet organe; l'aéronaute sera maître de conserver la zone d'équilibre qu'il aura pu choisir.

Les ballons libres qui ont adopté le ballonnet compensateur feront donc beaucoup moins de dépense de gaz et de lest que les autres et pourront seuls se maintenir à l'altitude qu'ils voudront, par conséquent choisir le courant le plus favorable.

Ce précieux organe remplira, bien entendu, ce rôle d'équilibreur pour les dirigeables comme pour les ballons libres. En outre, il en remplira un plus important encore.

Tout corps qui se meut à une certaine vitesse et a par conséquent avantage à diminuer au minimum la résistance de l'air, doit posséder une forme bien déterminée, c'est-à-dire aussi allongée que possible pour réduire la surface de résistance, avec extrémités avant et arrière fuyantes et pointues pour fendre facilement l'air et éviter les remous. Mais, cette forme, il importe au premier chef de la conserver, sinon, il est évident que le ballon, devenu difforme, ne pourra être dirigé convenablement et que, surtout, il se produira des ruptures de cordages de suspension entraînant inévitablement des cataclysmes comme cela est arrivé au « Giffard » n° 2 et à d'autres.

Autrement dit, il est indispensable d'assurer la permanence de la forme.

Pour cela on n'a imaginé jusqu'ici que trois moyens :

Celui qui vient le premier à l'esprit consiste à enfermer le gaz dans une boîte métallique ou un récipient en forte toile tendue sur une armature métallique. La plupart des dirigeables cons-

truits sur ce principe ont été tellement lourds, qu'ils ne se sont pas même soulevés de terre. Imaginé en France, abandonné chez nous depuis fort longtemps, ce système a séduit particulièrement les Allemands. Nous ne trouvons toutefois qu'un seul dirigeable métallique qui ait donné quelque chose, le « Zeppelin », sur lequel nous reviendrons.

En Italie, le comte da Schio a muni son aéronat « Italia » d'un ventre élastique : lorsque le volume du gaz augmente ou diminue, le caoutchouc cède ou se resserre; l'idée est originale mais d'une application peu pratique. Il est évident que les limites de fonctionnement d'un pareil organe sont extrêmement étroites, en sorte que cet aéronat, fort bien conditionné en dehors de cela, ne peut évoluer dans les airs plus d'une heure au grand maximum.

Le troisième procédé, véritablement français puisqu'il est dû à des Français et a été appliqué presque exclusivement en France jusqu'à ces dernières années, est celui du ballonnet. Pour maintenir la rigidité de l'enveloppe, il suffit que celle-ci soit convenablement tendue; pour cela on donnera au gaz une pression légèrement supérieure à celle de l'air ambiant. Cette dernière étant variable, la première l'étant aussi pour des causes différentes, il faudra continuellement ajouter ou retrancher quelque chose au contenu du ballon pour maintenir la surpression voulue.

Ce quelque chose c'est l'air du ballonnet. Est-on par exemple contraint de lâcher 5 mètres cubes de gaz, on expédie en même temps dans le ballonnet 5 mètres cubes d'air : un courant aérien froid contracte-t-il le gaz, on expédie de même l'air nécessaire pour rétablir le volume, ou plutôt la pression voulue. Reçoit-on, en sortant du cône d'ombre d'un nuage, de chauds rayons solaires qui dilatent le gaz, le ballon sans ballonnet serait obligé de laisser fuir une quantité notable de ce précieux fluide, le ballon à ballonnet expulse simplement un peu d'air du ballonnet, dont les soupapes sont, bien entendu, plus sensibles que celles de sûreté destinées à la sortie du gaz.

De cette façon l'aéronaute, ou même le jeu automatique de soupapes bien réglées, maintient constamment la différence de pression du gaz et de l'air ambiant entre des limites telles que, d'une part, l'enveloppe ne risque pas d'éclater, et que, d'autre part, elle reste toujours assez tendue pour résister sans aucune déformation au choc de l'air et aux autres efforts divers qu'elle a à subir.

Le « Dupuy de Lôme » marque donc, grâce à plusieurs perfectionnements, et surtout à la suspension triangulaire et au ballonnet, un progrès très réel. Il eût pu et dû donner déjà des

résultats tangibles. Malheureusement, sur un point capital, l'inventeur s'était étrangement leurré : au lieu d'utiliser comme source d'énergie la vapeur ou tout autre moyen mécanique plus avantageux, le célèbre ingénieur des constructions navales avait voulu revenir à la force musculaire, condamnée cependant par le plus élémentaire calcul. Sa grande hélice de 9 mètres tournait lentement (un tour en trois secondes !) sous l'effort de huit hommes d'équipage! On ne put ainsi dépasser la vitesse de $2^{m},80$ à la seconde, inférieure à celle obtenue vingt ans plus tôt. Pour comble, la première et unique ascension fut tentée par un vent de 15 mètres : on ne put donc, cette fois encore, constater qu'une légère déviation de direction.

A la même époque, l'Allemand Haenlein essayait un ballon cylindro-conique muni d'un moteur à gaz cherchant à utiliser comme source de force le gaz expulsé du ballon pour les nécessités de la manœuvre. Mais cet aéronat, mal établi, refusa de s'enlever et des difficultés financières empêchèrent de perfectionner l'instrument et de renouveler l'expérience.

Ce fut également par suite du manque de fonds que les frères Yon durent renoncer à mettre à exécution un remarquable projet fort soigneusement étudié et qui eût très probablement marqué un nouveau progrès. Leur projet comporte, en tous cas, diverses particularités intéressantes et parmi elles un plan vertical, véritable quille de direction et qui est une des premières manifestations de la grande idée dont M. Julliot va tirer si merveilleusement parti.

La question d'argent est, hélas! une des graves difficultés du problème. Les dimensions d'un dirigeable, la délicatesse de ses organes, les multiples conditions auxquelles ils doivent répondre, expliquent que son prix de revient s'élève, pour un volume de 2 à 3000 mètres cubes, à des chiffres variant entre 100 et 500 000 francs, sans compter les frais d'étude et de tâtonnement, ceux de l'installation, du personnel et de l'entretien. Il s'en suit que peu d'inventeurs sont en situation de dépenser pareille somme, d'autant plus qu'il est clair que nul, même à l'heure actuelle, ne peut compter trouver dans des applications industrielles une compensation assurée des frais supportés et des risques courus. Combien d'idées heureuses ont été étouffées par l'obscurité, qui eussent aidé puissamment à la résolution du problème, si elles avaient pu avoir la consécration de l'expérience! Depuis Meusnier jusqu'à nos contemporains eux-mêmes, cet obstacle misérable a arrêté les deux tiers des inventeurs sérieux, tandis qu'à côté d'eux on a vu parfois des millionnaires s'amuser,

sans profit pour la science, à des fantaisies qui ne font que retarder la solution, en orientant les recherches dans des voies fausses.

En matière de ballons dirigeables plus qu'en toute autre, on ne peut réussir que par l'union intime de trois éléments : l'argent, le calcul et l'expérience.

Les progrès de la navigation aérienne se produisent par bonds; chacun correspond à l'apparition d'un moteur de nouveau genre. C'est ainsi que la création du moteur électrique va nous faire franchir une nouvelle étape.

A l'exposition d'électricité de 1881, les frères Tissandier avaient exposé un aéronat de petites dimensions à moteur électrique, qui s'était très bien comporté. Deux ans après, ils construisirent un dirigeable d'environ 1000 mètres cubes, basé sur les principes acquis par l'expérience; mais le moteur employé, trop imparfait encore, puisqu'il ne déploya qu'une force de 1 cheval 1/2, ne put donner qu'une vitesse de 4 mètres. On ne put expérimenter le dirigeable que par des vents un peu supérieurs; il fut donc emmené, sauf quelques instants, pendant lesquels des accalmies relatives permirent de regagner momentanément un peu de terrain.

Mais de leur côté, les capitaines Renard et Krebs, de l'établissement aérostatique militaire de Chalais-Meudon, avaient déjà consacré plusieurs années d'un labeur acharné à l'étude théorique et pratique des principaux points d'aéronautique, lorsqu'ils construisirent, en 1883, pour le compte de l'Etat, leur fameux dirigeable la « France ».

Leur moteur électrique, muni de piles extra-légères de leur invention, développait une force de 9 chevaux. Le ballon, pisciforme, comme celui de Jullien, c'est-à-dire plus allongé à l'arrière qu'à l'avant du maître couple, avait un cube de 1864 mètres et une longueur de 50. Tout y était calculé avec un soin jaloux. Parmi les détails nouveaux imaginés, remarquons le cloisonnement du ballonnet.

Cet organe, forcément allongé, pour épouser la forme générale du grand ballon, et noyé dans l'hydrogène, contient de l'air, fluide très lourd par rapport à celui qui l'entoure. Lorsque le ballon vient à s'incliner un tant soit peu, cet air, roulant vers la partie la plus basse, la surcharge, tendant à augmenter l'inclinaison. Pour l'éviter, Renard avait divisé son ballonnet en trois compartiments séparés par des cloisons percées de très petits trous. L'air insufflé dans la partie centrale pouvait se répandre lentement dans les deux autres, mais si une oscillation venait à

se produire, cet air n'avait pas le temps de passer dans le compartiment voisin avant que le balancement n'ait amené le ballon à une inclinaison en sens contraire.

Le dirigeable la « France » exécuta sept ascensions sur lesquelles il put rentrer cinq fois au point de départ. C'était le premier engin aérien qui parvenait à décrire des parcours fermés! Sa vitesse propre atteignait $6^{m},50$ et, avec cette vitesse, il se comportait d'une façon irréprochable. On était donc enfin en face d'un aéronat sérieux, capable déjà de lutter au moins contre des vents faibles.

Mais cela était encore bien insuffisant. Renard, d'ailleurs, s'en était rendu compte mieux que personne. L'étude approfondie de l'intensité des vents l'avait amené à la conclusion qu'un dirigeable, pour rendre des services d'une façon véritablement pratique, doit arriver à des vitesses de 12 à 15 mètres. Or, on en était encore loin! Pour lui, il fallait donc avant tout perfectionner le moteur.

Pendant qu'il cherchait à alléger les appareils électriques, un nouveau moteur allait surgir, d'un rendement beaucoup plus considérable : le moteur à explosion à essence de pétrole qui, grâce à la vogue furieuse de l'automobilisme, allait faire en très peu de temps des progrès énormes.

Le premier qui l'appliqua au ballon dirigeable fut le docteur allemand Wœlfert. Mais cet aéronat était défectueux par plus d'un point : la nacelle et le moteur étaient placés tout près du ventre du ballon, à peine à 3 mètres des soupapes, de sorte que le gaz lâché par cet organe se mélangeait à l'air et venait lécher le moteur. Or on sait que, si l'hydrogène pur n'est pas combustible, il le devient dès qu'il se trouve en présence de l'acide carbonique et par conséquent d'air. Après quelques minutes d'ascension, ce qui devait inévitablement arriver se produisit : dès qu'on ouvrit la soupape, le gaz prit feu, le ballon fit explosion.

Peu de temps après, le Californien Baldwin se tua d'une façon analogue en Amérique.

Le Brésilien Sévéro construisit à Paris, en 1902, un ballon peu allongé, le « Pax »; ayant commis exactement la même imprudence que Wœlfert, il incendia son aéronat et s'abîma avenue du Maine.

On ne peut s'empêcher de s'étonner du grand nombre d'inventeurs de dirigeables qui, grisés par l'ardent désir de conquérir l'espace, ne se donnent pas la peine d'étudier à fond la question avant de se lancer dans de dispendieuses constructions et de dangereuses expériences et, croyant le problème très facile,

négligent presque complètement de tenir compte de ce qu'on a fait avant eux.

Le premier en France qui, sans se laisser intimider par cette série de catastrophes, osa embarquer un moteur à pétrole sous un ballon fut l'aéronaute brésilien Santos-Dumont. Fanatique de toutes les questions aériennes, il était venu dans la patrie de l'aérostation faire du ballon libre et n'avait pas tardé à s'adonner au dirigeable.

De 1898 à 1903, il n'a pas construit moins de quatorze modèles différents, de formes et de dimensions variées, négligeant peut-être un peu, lui aussi, l'expérience de ses prédécesseurs, travaillant plus en homme de sport qu'en homme de science calculateur et méthodique.

Il rendit cependant à l'aéronautique un important service en attirant sur le dirigeable l'attention universelle : les prouesses exécutées avec son n° 6 et son n° 9, le prix Deutsch, qu'il remporta en doublant la tour Eiffel, son mépris superbe du danger, son admirable acharnement, ses nombreux accidents même, il faut l'avouer, auxquels il n'a survécu que grâce à une chance miraculeuse, ont porté la gloire de Santos-Dumont loin par-delà les mers.

Cependant, si on examine de près l'œuvre accomplie, on est amené à regretter que le jeune Brésilien, après avoir relativement réussi avec ses n°s 6 et 9, qui ont tout au moins prouvé d'incontestables qualités de souplesse, ne se soit pas attaché à perfectionner ces modèles au lieu de se lancer dans autre chose. On constate aussi que Santos-Dumont n'a pu arriver à rien avec les aéronats de grandes dimensions qu'il a essayé de construire; les mieux réussis n'ont pu atteindre qu'une vitesse de 5 à 6 mètres, inférieure à celle obtenue vingt ans auparavant par Renard avec le moteur électrique relativement lourd. Enfin, outre diverses imperfections de détail, tous les dirigeables Santos ont révélé une instabilité très inquiétante; malgré leur faible vitesse, le tangage a été constamment si accentué que les n°s 1, 5 et 6 finirent par se plier et se briser, précipitant l'invulnérable aéronaute de plusieurs centaines de mètres de hauteur.

Santos-Dumont chercha bien à diminuer cette fâcheuse tendance en essayant de déplacer un poids mobile, afin d'avancer ou de reculer le centre de gravité pour combattre chaque inclinaison. Mais cette manœuvre n'est pas acceptable, car elle nécessite une attention constante de la part du pilote, or celui-ci a bien autre chose à faire, surtout à bord des petits aéronats, qui ne peuvent enlever qu'une personne. Et puis, elle a le gros défaut

de n'être pas automatique, en sorte qu'elle met à la merci d'une erreur ou d'un oubli, enfin elle ne peut donner de résultats avantageux, car les oscillations étant parfois assez rapides, le remède, souvent, n'arriverait pas à temps.

Ce qu'il faut trouver, ce n'est pas un moyen de combattre le mal quand il est advenu, mais de l'empêcher d'advenir.

C'est ce qu'a tenté le général allemand, comte Zeppelin, avec le colossal dirigeable à carcasse d'aluminium qu'il a construit et essayé en 1898 sur le lac de Constance. Une corde fixée aux deux extrémités du navire aérien, lequel ne mesurait pas moins de 128 mètres de longueur, pendait en dessous, avec, en son milieu, un poids assez lourd. Celui-ci, se trouvant au sommet inférieur d'un triangle renversé dont le dirigeable constituait la base, abaissait le centre de gravité et formait un couple de rappel, offrant obstacle au balancement.

Mais l'expérience a prouvé que ce procédé était insuffisant; il avait d'ailleurs, comme celui de Santos-Dumont, l'inconvénient de surcharger l'aéronat.

Le « Zeppelin n° 1 » n'ayant donné que de déplorables résultats, on en construisit un second à peu près analogue, mais qui, malgré la force de 170 chevaux appliquée aux hélices, ne peut marcher à plus de 7 ou 8 mètres, parce que son instabilité montrait clairement à quelle catastrophe on s'exposait en dépassant cette allure.

Sans parler des résultats plus médiocres encore, ou complètement nuls, des quinze ou vingt dirigeables, qui, en France et surtout à l'étranger, ont essayé d'imiter le « Santos-Dumont n° 6 », et dont plusieurs ne parvinrent même pas à s'élever de terre, tant leurs éléments étaient mal calculés, nous voyons donc se dégager nettement de l'expérience cette constatation, que désormais la difficulté ne réside plus comme auparavant dans la question du moteur, qui est devenu suffisant, mais bien dans celle de la stabilité de marche.

Jusqu'ici cette difficulté n'a été vaincue que par un seul inventeur, l'ingénieur Julliot, grâce à l'application au ballon sur une grande échelle, et d'une façon scrupuleusement étudiée, de plans d'empennage.

Sur le dirigeable « Patrie », comme sur le « Lebaudy », ils sont au nombre de neuf, dont chacun remplit un rôle bien déterminé : les uns sont fixes, chargés de s'opposer aux mouvements non voulus, les autres mobiles, assurant les modifications de directions voulues; les uns son horizontaux, afin de combattre le tangage, les autres verticaux pour empêcher le roulis.

Le principal de ces plans est une grande plateforme elliptique placée contre le ventre du ballon et remplissant en même temps les fonctions de carcasse pour tout l'ensemble, car c'est sur elle que sont attachés, par des moyens différents, le ballon d'une part, la nacelle de l'autre. En dessous de cette plateforme se dresse une arête verticale. Elle est prolongée à l'arrière par deux plans allongés placés en croix, l'un vertical, l'autre horizontal. Cet organe, articulé sur la plateforme, sert au réglage pendant les essais et est ensuite définitivement fixé. A son extrémité sont placés d'abord une paire de gouvernails à axe horizontal, puis un grand gouvernail vertical. Tout à fait à l'arrière du ballon s'étendent deux papillons en forme de queue de poisson. Enfin à l'avant de la plateforme on a installé deux ailerons inclinables.

On conçoit facilement que ces divers plans, parallèles à l'axe du ballon, ne s'opposent en rien au déplacement normal dans le sens de la marche, mais, sitôt qu'une cause quelconque tend à produire un balancement, c'est-à-dire un mouvement de rotation par rapport au centre du système, leurs surfaces, qui atteignent un total de 200 mètres carrés avec la « Patrie », présentent à ce mouvement une résistance très sensible.

Le principe de ces plans d'empennage n'était pas nouveau : nous le trouvons plus ou moins développé chez tous les animaux, oiseaux et poisson, qui se meuvent dans le milieu où ils prennent leur point d'appui et ont par conséquent besoin d'assurer leur équilibre de marche dans les mêmes conditions que le ballon allongé; nous le trouvons aussi dans les pennes des flèches qui, elles, assurent la rectitude du déplacement de ces projectiles. Mais M. Julliot est le premier qui ait tenté d'appliquer cette idée, dont l'événement a consacré définitivement l'excellence, et ait su le faire avec une habileté irréprochable. La « Patrie » peut utiliser la totalité de la force de son moteur de 65 chevaux et marcher à 13 mètres (47 kilomètres à l'heure) sans qu'il se produise le plus petit balancement. Si une inclinaison voulue ou non est amenée par une cause quelconque, les plans mobiles suffisent pour la maintenir à volonté ou la faire disparaître dès qu'on le désire.

Ce système d'empennage constitue la caractéristique principale des dirigeables « Julliot », mais il n'est pas le seul progrès important qu'ils aient consacré. Leur créateur a su, tout en mettant à profit toutes les idées heureuses de ses prédécesseurs, Meusnier, Dupuy de Lôme et Renard, solutionner lui-même d'excellente façon toutes les autres parties du problème. Il n'y a pas un détail dont l'organisation ne réponde avec logique et sens

pratique à une nécessité. Le cadre de cette étude nous empêche de les passer en revue un à un; citons seulement les principaux.

Le placement de l'hélice est bien plus important qu'on n'est tenté de le croire, et il a différé beaucoup suivant les modèles de dirigeables. La plupart des constructeurs l'ont mise à l'arrière comme dans les bateaux; mais, dans cette position, elle travaille au milieu du remous de la nacelle, par conséquent dans de mauvaises conditions. Quelques-uns l'ont mise à l'avant; en ce cas, elle refoule l'air sur la nacelle avec une grande force, déterminant sur cet organe une poussée de recul qui diminue considérablement la vitesse et crée des efforts inutiles si violents que la nacelle du « Wellmann » s'est brisée dès la mise en marché du moteur. A l'avant et à l'arrière du ballon, on retombe dans les mêmes inconvénients avec l'aggravation de la complication de mécanisme entraînée par la nécessité d'assurer la transmission de force à aussi grande distance du moteur. Pour qu'elle possède son rendement maximum, l'hélice doit se trouver dans un cylindre d'air libre de tout obstacle. Certains ont bien songé à la mettre entre le ballon et la nacelle : dans le dirigeable allemand de Parseval, on la voit au-dessus de la nacelle; mais, à plusieurs reprises, elle s'est accrochée aux agrès. Le comte de la Vaulx a mis la sienne à l'extrémité en avant d'une poutre horizontale installée entre ballon et nacelle et a imaginé, pour lui communiquer la rotation depuis le moteur, un arbre télescopique qui lui évite la trépidation et les chocs d'atterrissage. Il s'est déclaré, après essai, très satisfait de cette combinaison; un long usage montrera seul si elle n'est pas trop fragile. Il faut remarquer d'ailleurs que l'hélice unique, où qu'elle soit placée, produit toujours des effets de giration.

Le propulseur de M. Julliot se compose de deux hélices placées à droite et à gauche de la nacelle et non loin du moteur; tournant à sens contraire, elles annulent tous les efforts secondaires, et elles travaillent dans un air absolument libre.

Les hélices de tous les dirigeables antérieurs sont en étoffe, par conséquent sensibles aux variations hygrométriques. En outre, elles sont très grandes et naturellement à rotation relativement lente. M. Julliot semble être le premier qui se soit rendu compte que, l'air étant très fluide et compressible, on ne peut trouver sur lui un appui efficace qu'en le frappant avec rapidité, pour que les molécules n'aient, pour ainsi dire, le temps ni de fuir ni de se resserrer. En fait, l'expérience lui a démontré que les hélices métalliques, petites et à rotation rapide (1200 tours à

la minute avec le « Lebaudy ») avaient un rendement sensiblement plus grand que d'autres plus volumineuses et à rotation plus lente mues par la même force.

La suspension de la nacelle est assurée par des câbles de fils d'acier aujourd'hui reconnus pour être le moyen qui, pour un poids déterminé, donne le plus de résistance et en même temps de sécurité.

Le réglage parfait de tous ces câbles est assuré au moyen de tendeurs; la nacelle et la plateforme ne forment ainsi qu'un bloc rigide à l'abri de toute déformation. Toute la partie supérieure, au contraire, possède une légère souplesse indispensable pour éviter les déchirements d'enveloppe.

Cette enveloppe, au lieu des étoffes vernies peu étanches et peu durables des autres ballons, est constituée par deux tissus de coton accolés, enduits tous deux d'une couche caoutchoutée; elle jouit d'une imperméabilité remarquable. Le caoutchouc est protégé contre l'action des rayons solaires par un enduit inactinique au bichromate de plomb.

Au-dessous de la nacelle, une béquille d'atterrissage en forme de pyramide renversée, donne avec le sol un point de contact unique, quand l'aéronat est à terre et en facilite beaucoup la manœuvre en permettant la rotation autour de ce point pour le maintenir constamment la pointe au vent, etc., etc.

En somme, le type de dirigeable « Julliot » présente un ensemble irréprochable. Pas un point n'a donné de mécompte. Après sa première sortie, le « Lebaudy » n'a subi que des perfectionnements d'ordre secondaire; la « Patrie » n'a même pas eu besoin de la plus petite retouche. Cette extraordinaire réussite du premier coup est d'autant plus à l'honneur de l'éminent ingénieur, que les rares aéronats du monde entier, qui ont donné des résultats relatifs, ont eu, tous, avaries sur avaries, et ont demandé des années de tâtonnements avant d'arriver à marcher médiocrement.

Ce succès sans précédent a, bien entendu, attiré l'attention universelle sur les moyens employés. Les plans d'empennage, en particulier, sont maintenant partout considérés comme indispensables. L' « Italia », dont nous avons déjà indiqué le ventre élastique, a adopté quatre petits plans inclinables; le « Parseval » allemand de même; le « Robert et Pillet », le « Wellmann », le « de la Vaulx 1907 », ont également des surfaces planes. Le comte Zeppelin, si malheureux avec ses deux premiers modèles, s'est empressé de fixer sur le n° 3, qu'il a construit en 1906, une grande quille verticale sous le ventre du ballon et quatre vastes surfaces

à peu près horizontales auprès de la poupe; grâce à leur adoption, cet aéronat a pu marcher notablement mieux que les précédents.

Ce n'est pas à dire toutefois que l'on puisse beaucoup espérer de ce mastodonte. A notre sens, il est aussi peu pratique qu'il est possible. Le « Zeppelin n° 3 », plus grand encore que ses aînés (il cube 12 000 mètres!), se compose de 16 ballons cylindriques accolés, et a 132 mètres de long. Avec de telles dimensions il est si peu maniable, avec son principe de carcasse métallique il est si lourd et si fragile, qu'on ne peut le lancer ni terminer les ascensions qu'à la surface d'un lac aux eaux tranquilles! La seule fois que le « Zeppelin n° 2 », emporté par le vent, a dû atterrir sur la terre ferme, il s'y est broyé, comme avait déjà fait le « Schwarz », à enveloppe d'aluminium, quelques années auparavant; un sort analogue attend probablement le « n° 3 ».

Depuis que le « Lebaudy » a fait ses preuves, nous ne voyons guère qu'un seul dirigeable qui ait tenté de résoudre la question de stabilité d'une autre façon, c'est la « Ville-de-Paris » appartenant à M. Deutsch de la Meurthe. Ses constructeurs, MM. Surcouf et Kapférer, ont cherché à obtenir le même effet en accolant à la partie arrière de leur ballon un système de huit grands tubes cylindres placés en croix parallèlement à l'axe de marche et remplis de gaz. L'expérience n'a pas encore permis de constater la valeur de ce procédé, car une avarie de moteur a transformé, dès le début de la première et jusqu'ici unique ascension, le dirigeable en ballon libre. D'ailleurs le principe ne paraît pas à l'abri de toute critique : ces cylindres ne créent-ils pas, en arrière du maître couple, une deuxième surface de résistance qui nuira un peu à la vitesse? Nous avons montré les inconvénients de l'hélice à l'avant de la nacelle. En somme, on ne pourra se prononcer sur ces divers points qu'après mûre expérience.

Parmi les derniers dirigeables essayés, il en est deux autres dont on a beaucoup parlé en 1906. Le « Wellmann », construit par M. Godard en vue de l'exploration du pôle Nord, devait pouvoir, pour cette expédition, en partant du Spitzberg, parcourir 2000 kilomètres d'une traite en 10 et 12 jours. Les conditions climatériques particulièrement favorables au milieu desquelles doit se trouver le ballon dans ces régions à température et hygrométrie presque absolument constantes, permettent de croire la tentative exécutable à la rigueur, même aujourd'hui, mais, bien entendu, à condition que l'on emploie des moyens appropriés mûrement étudiés et sérieusement éprouvés. Or la société américaine, à la tête de laquelle se trouvait M. Wellmann, voulut faire construire en quatre mois un tel ballon de modèle entière-

ment nouveau, et exigea qu'il fût transporté au Spitzberg, à plusieurs milliers de kilomètres des pays civilisés, sans qu'aucun essai préalable n'ait été fait avant le départ! C'était folie! Et il n'y a rien d'étonnant à ce que, lorsqu'on monta pour la première fois le moteur et la nacelle au milieu des glaces polaires, rien ne fonctionna.

Le dirigeable « de la Vaulx n° 2 », expérimenté en 1906, a, lui, prouvé d'incontestables qualités : très maniable, entièrement démontable en peu de temps, souple et bien équilibré, il a donné aux premiers essais des résultats intéressants; malheureusement il est d'un trop petit modèle (730 mètres cubes) pour qu'on puisse en attendre une vitesse assez grande et par conséquent qu'on puisse juger de sa stabilité de marche. Ce n'est d'ailleurs qu'un instrument d'essai, qui ne suffit pas pour augurer de ce que vaudra le modèle plus grand projeté par M. de la Vaulx.

En ce moment se construit à Vincennes un dirigeable conçu par MM. Robert et Pillet, dans lequel la partie mécanique tient une place spécialement importante. Celle-ci, entièrement terminée, est absolument remarquable, quoique peut-être un peu compliquée et fragile. Elle se compose de cinq hélices, dont trois propulsives et deux ascensionnelles : ces dernières produiront les mouvements de montée et de descente sans qu'il y ait à toucher au gaz ni au lest; le ballon n'a plus pour rôle que d'équilibrer l'appareil dans l'espace, comme une ceinture de sauvetage maintient le nageur inexpérimenté. C'est un acheminement vers l'hélicoptère[1]. Nous avons tenu à le signaler, car nous sommes persuadés que si le dirigeable proprement dit nous fournit la solution d'aujourd'hui, le dirigeable mixte nous donnera celle de demain, en attendant que le « plus lourd que l'air » succède au « plus léger », ce qui ne se produira probablement que dans un avenir assez éloigné.

En résumé, si nous jetons un regard d'ensemble sur les dix dernières années, nous y voyons d'abord une douzaine de ballons absolument manqués, qui sont restés obstinément rivés au sol, comme le « Roze », la « Ville-de-Paris n° 1 » et trois « Santos-Dumont » en France, le « Suter », en Suisse, le « Lœhler », en Allemagne, le « Wellmann » et quelques modèles espagnols, italiens, américains et anglais; puis, une vingtaine d'autres, très imparfaits, qui ont à peine pu exécuter une ou deux ascensions par temps exceptionnellement calmes, se sont fait emmener par la moindre brise, ou bien ont eu dans leur courte histoire de

[1] Ce sont, là encore, des difficultés financières qui retardent actuellement l'achèvement de l'œuvre de MM. Robert et Pillet.

fréquentes avaries, tels sont la moitié des « Santos-Dumont », la « Ville-de-Paris n° 2 », le « de la Vaulx n° 1 », les américains « Pax », « Wild », « Knabenshue », « Benbon », les allemands « Wœlfert », « Schwarz », « von Bradsky », « Zeppelin n°s 1 et 2 », les anglais « Spencer » et « Barton », le grec « Marinaki », les russes « Rossjia » et « Danilewsky », etc.

Au milieu d'eux, les seuls dirigeables qui aient donné des résultats relatifs, mais sans vitesse suffisante et sans sécurité complète, sont les « Santos-Dumont n°s 6 et 9 », l' « Italia », le « Parseval », le « Zeppelin n° 3 », enfin, le « de la Vaulx n° 2 ».

Le « Lebaudy » et la « Patrie » restent jusqu'ici les seuls à avoir résolu d'une façon satisfaisante la totalité des difficultés du problème, en répondant aux conditions exigibles pour des applications sportives ou militaires.

Ce n'est pas à dire, pourtant, que ces aéronats soient absolument parfaits : leur montage et leur gonflement sont longs; le transport, du moins pour le « Lebaudy », de l'instrument démonté, est mal commode; leur prix de revient, de 300 000 et 350 000 francs, est bien élevé; leur maniement nécessite un personnel un peu nombreux; leur réapprovisionnement exige des générateurs d'hydrogène difficiles à déplacer ou de lourdes voitures de tubes de gaz comprimé. Enfin, il y aurait intérêt à ce que leur rayon d'action, qui atteint déjà 100 kilomètres avec le « Lebaudy » et 200 avec la « Patrie », fût encore augmenté, et surtout à ce que leur vitesse (11 et 13 mètres à la seconde), qui ne leur permet d'évoluer, en moyenne, guère que un jour sur deux, devînt assez grande pour que l'on puisse lutter contre presque tous les vents et sortir, par conséquent, en toutes circonstances.

Mais la plupart de ces imperfections ne sont pas irrémédiables, et il est certain que l'avenir nous réserve bien des améliorations, dont quelques-unes sont escomptées dès aujourd'hui comme très proches : la « Patrie » a déjà marqué un progrès important en vitesse et en fond sur son frère aîné; la « République », annoncée pour la fin de 1907, nous procurera certainement de nouvelles surprises.

On peut donc, dès maintenant, affirmer que le problème si délicat de la locomotion aérienne par le « plus léger que l'air » est résolu; mais il ne l'est, jusqu'ici, que par un seul. Heureusement pour nous c'est un Français qui tient la clef de l'énigme.

L. Sazerac de Forge,
Capitaine breveté.

LA FRAUDE ET SA RÉPRESSION

Les récents débats du Parlement ont montré, en même temps que la progression de la fraude, les connivences que trouvent parfois les fraudeurs là où ne devraient les attendre que les sévérités de la loi. On ne saurait tarder à reconnaître d'ailleurs que les dernières prescriptions législatives offrent des lacunes qui rendent illusoire la répression de la fraude à l'intérieur. Nous nous occuperons ici d'une autre espèce de fraude, celle qui a pour théâtre les régions frontières, où elle constitue un véritable commerce d'un genre tout particulier; et, après en avoir montré le danger social, nous verrons comment on devrait s'y prendre pour la réprimer efficacement.

Il est aisé de concevoir que beaucoup de gens soient tentés d'éluder les lourdes impositions qui frappent à l'entrée les marchandises étrangères. La fiscalité crée la contrebande et l'on peut dire que celle-ci se développe d'autant plus que celle-là devient plus rapace. Nous en avons eu récemment un exemple lors de l'élévation des droits sur le tabac : le trafic illicite s'en est accru dans d'énormes proportions. Or, sur des marchandises d'un usage courant, presque journalier, l'économie de la taxe douanière assure de sérieux bénéfices. Le café vert paie 132 francs de droits aux 100 kilos; le café brûlé, 400 francs; le thé, 268 fr.; le poivre, 312 francs; le tabac à fumer et le tabac à priser, 1500 francs; les cigares et les cigarettes, 5000 francs.

L'existence de la fraude, — d'une fraude puissamment et savamment combinée, — n'est pas discutable. C'est une véritable armée qui, chaque jour, évolue sur nos frontières; elle a ses généraux, ses lieutenants, ses simples soldats et ses francs-tireurs; tous sont merveilleusement disciplinés. Pour lutter contre elle, il a fallu organiser les bataillons du fisc, chargés de nous défendre contre cette invasion mystérieuse et continue des produits étrangers. Que l'on considère les droits de douane comme une protection indispensable de l'industrie nationale ou comme un solide appoint financier à nos ressources budgétaires, il

importe de toute façon d'assurer le recouvrement de sommes aussi considérables. Le tableau général du commerce et de la navigation nous donne, pour les seules importations, des recettes s'élevant annuellement à près d'un demi-milliard : 476 416 380 fr. en 1898; 427 787 754 fr. en 1900; 381 136 169 fr. en 1902; 458 901 414 fr. en 1903; encore faudrait-il ajouter les boni de nos monopoles, que garantit l'active surveillance de la régie.

C'est entre les deux adversaires, — douaniers et fraudeurs, — une lutte de tous les instants. Malheureusement, il arrive trop souvent que, dans la bataille, les neutres reçoivent les coups; les armes qu'une législation draconienne remet aux mains des défenseurs du Trésor ne répondent pas à tous les besoins et manquent de justesse; leur portée dépasse parfois le but et pourtant le feu n'est pas assez meurtrier. Il n'est pas inutile de montrer, en cette espèce, les graves défauts de textes surannés.

*
* *

Pour franchir sans encombre la zone dangereuse avec les marchandises de contrebande, il est mille moyens des plus ingénieux et l'on en invente chaque jour. L'imagination des fraudeurs est d'une admirable fertilité; elle n'a d'égale que le flair des douaniers.

Les gros joueurs, — des joueurs aussi audacieux que les amateurs de la roulette ou du baccara, — engagent sur un seul enjeu des sommes considérables, plusieurs milliers de francs. On fraude à cheval, en voiture, en automobile surtout; l'automobile est le plus sûr véhicule, car les agents, bons tireurs, peuvent aisément abattre des chevaux d'un coup de fusil, tandis qu'il est fort difficile de crever un pneu. Certains se contentent de charger leurs ballots dans un coin de leur voiture, comptant sur la vitesse de leur course et sur leur audace pour échapper à une visite minutieuse des agents; ce sont souvent des personnes bien posées, honorablement connues qui opèrent avec une telle hardiesse. Une affaire de ce genre fit grand bruit, il y a quelques années, dans la région de Roubaix : le médecin de la douane, officiellement nommé à ces fonctions par l'administration, était un fraudeur émérite; sous le prétexte de soigner des malades, il se rendait tous les jours en Belgique et rapportait dans son tilbury des sacs de café, de la saccharine ou des produits chimiques; les préposés, ses clients, n'avaient aucune défiance et ne songeaient pas à le soupçonner; cela dura plusieurs années, jusqu'à ce qu'une dénonciation donnât l'éveil.

La plupart du temps, il faut user de ruse. Tantôt le tabac ou le café s'empilent dans les faux fonds d'un camion, dont le bâtis, le

timon, les brancards, les essieux sont habilement machinés; tantôt ils sont enfouis dans le tender d'une locomotive, sous les tas de charbon ou dans le réservoir d'eau; tantôt encore, c'est un compartiment de chemin de fer dont les banquettes et les cloisons ont été dévissées pour y cacher des provisions de contrebande que l'on enlèvera la nuit, pendant que le wagon sera au garage... Il y a deux ans, on s'aperçut que le wagon-salon du train de luxe qui chaque jour faisait la navette d'Ostende à Lille était complètement aménagé pour la fraude : le cintre gracieux des plafonds, les encognures artistiquement décorées, les moulures élégantes, les enjolivements de toute nature recevaient à chaque voyage des provisions de tabac. J'ai connu le cas d'un individu qui avait fait construire une toiture de wagon, avec cachettes, et qui était parvenu, on n'a jamais su comment, à la substituer, dans une gare belge, à la toiture d'un wagon français prêt à repartir.

Un jour arrive en gare d'Armentières une énorme pierre de taille pesant plusieurs milliers de kilogrammes; en la soulevant, les agents de la douane remarquèrent sur la base un léger défaut : la pierre était partiellement creusée pour recevoir du tabac belge. — Une voiture à bras passe devant un corps de garde; elle est chargée d'un énorme bloc de boucher; ce bloc, qui ne dit rien qui vaille aux préposés, est « truqué ». Ici, c'est un marchand de légumes qui, sous une couche de pommes de terre et de poireaux, transporte des marchandises chèrement tarifées; là, c'est un rempailleur de chaises..., dont les chaises sont à double fond. Il n'est pas jusqu'au tonneau à purin ou à la voiture de vidange dans lesquels on n'ait plongé, — *horresco referens!* — uniquement protégés par une toile imperméable, du tabac, du poivre, du café ou des allumettes!

Le chien se dresse facilement à la fraude; bien vite il a porté au domicile de son maître, sans craindre les obstacles, la ceinture qu'on lui attache sous le poitrail. Sans doute, les douaniers ont aussi leurs chiens, qui livrent à leurs congénères des batailles terribles; le législateur a préféré, avec raison, les mesures préventives et interdit, sous les pénalités de la contrebande, la conduite vers l'étranger des chiens de forte race. Un chiffre montrera le développement de ce procédé : dans l'arrondissement de Lille, en la seule année 1904, 1841 chiens chargés de fraude furent aperçus des douaniers, — combien d'autres échappèrent à leur vigilance! — sur lesquels, ce qui fait honneur à leur adresse, 1230 furent abattus. Remarquons toutefois que leurs propriétaires restèrent toujours inconnus : un tel genre de contrebande ne comporte guère de périls.

Le fraudeur est toujours à la recherche de quelque stratagème nouveau pour dissimuler, même de petites quantités de marchandises. Mettre une livre de café dans ses chaussures ou du poivre dans ses poches est l'enfance de l'art. Voyez cette fillette qui passe devant le bureau de douane, portant un pain de trois livres dans une serviette bien propre; c'est, sans doute, l'enfant d'une famille ouvrière qui a voulu économiser deux ou trois sous en allant l'acheter en Belgique... Le pain a été évidé, on a remplacé la mie par du café. — Une professionnelle de la fraude avait une chevelure magnifique; elle parvenait à cacher près de 300 grammes de poivre dans son chignon touffu. — Les femmes se fabriquent des jupons spéciaux, avec de multiples pochettes où se glissent des cartes à jouer, du café ou du tabac (un tabac condensé à la presse pour occuper moins de place). Ainsi vêtues de ces dessous tout particuliers, la plupart du temps habillées de vêtements élégants pour que l'on n'ose point leur infliger une visite à corps, — car, au toucher, la supercherie est aussitôt découverte, — elles semblent faire une promenade d'agrément. En une seule fois, on importe aisément une centaine de jeux de cartes : ils ont coûté 6 francs en Belgique, on les revend 50 francs environ. Le « bébé fraudeur » est le dernier cri de la mode. Qui songerait à déshabiller, dans la salle de garde, le bébé de deux ou trois mois que la mère tient dans les bras? Elle a pourtant semé dans les langes une ou deux livres de café, dont la revente lui assurera un assez joli bénéfice.

*
* *

La « contrebande vulgaire » est encore la plus fréquente et la plus redoutable. Si, dans les pays de montagne, par l'endurance qu'elle exige, elle présente de grosses difficultés, dans nos régions de l'Est et du Nord, au contraire, où la frontière est une ligne idéale aisément franchie, toutes les constitutions y sont aptes, les plus frêles comme les plus robustes. Ne suffit-il pas de quelques kilomètres, de quelques centaines de mètres même, soit sur la route, soit à travers champs, pour accomplir un voyage rémunérateur? A proximité de la frontière, au premier tournant du chemin, vous apercevez en Belgique un groupe de magasins, — de confections, de nouveautés, de mercerie, de cordonnerie, d'épicerie, etc., — où l'on se charge de fraude : il ne reste qu'à retourner au logis sans être pris par les agents en surveillance.

Il est deux manières de frauder : « foncer » et « portailler ». On « fonce » la nuit, avec de fortes charges; un seul homme porte souvent 30 et 40 kilos. L'expédition est savamment menée. Les

groupes ont des éclaireurs chargés d'explorer le terrain et de rechercher les postes volants de douaniers. Ils ne s'aventurent pas, en effet, à la légère : ils rebattent le terrain, en abandonnant leurs ballots dans un abri, et ne reviennent les prendre qu'après avoir vérifié la sécurité de la route; souvent aussi ils commencent par de fausses attaques sur un point; un bon coureur ou plutôt quelque malheureux naïf faisant ses premières armes est sacrifié pour attirer d'un côté les préposés, tandis que, de l'autre, passe le gros de la troupe. Un coup de sifflet, un signal léger, un bruit de pas, suffisent pour donner les ordres et presque toujours la charge arrive à bon port au lieu désigné.

Dans la journée, le fraudeur, en rôdant sur la frontière, fait quelques voyages en Belgique, d'où, pour arrondir ses bénéfices et pour ne pas rester inactif, il rapporte de petites quantités de marchandises, une ou deux livres de café, par exemple. C'est ce que l'on appelle « portailler » et ceux qui se livrent à ce genre de contrebande, les « pacotilleurs » ou « pacotilleuses » semblent, avoir résolu de mettre en pratique la devise des grands magasins, gagner peu à la fois, mais gagner souvent. L'impunité est presque assurée. A certaines heures de la journée, surtout dans les régions industrielles, la circulation devant les bureaux de douane est si intense qu'elle rend illusoire tout contrôle sérieux. Comment discerner, dans ces milliers d'ouvriers qui se rendent au travail ou qui en reviennent, dans tous ces habitants de la zone-frontière qui circulent pour leurs affaires, pour leur ménage, pour leur plaisir, les individus dont les poches contiennent quelque denrée soumise aux droits? Il serait matériellement impossible de visiter tout le monde; il faut prendre au hasard. A la longue, les préposés remarquent des figures suspectes, des physionomies déjà connues comme dangereuses; mais combien trafiquent ainsi pendant des années sans avoir jamais été soupçonnés! Encore est-il juste d'ajouter que, pour des quantités minimes, les agents se contentent d'une « dépossession » sans procès-verbal. La bienveillance les pousse à cette application anticipée de la loi de pardon; le surcroît de besogne qu'entraîne une arrestation les détournerait d'ailleurs trop longtemps de leur service, sans réelle utilité pour le Trésor.

On ne saurait croire quel immense préjudice cause aux finances de l'Etat cette fraude de filtration. Voici des chiffres relatifs à l'arrondissement de Lille, qui le démontrent à l'évidence. Il fut saisi en 1904, sur des bandes, 3494 kilos de café; sur des colporteurs isolés, 7981 kilos; sur des chiens, 911 kilos; sur des pacotilleurs, 17 601 kilos. Pour les allumettes, la diffé-

rence est encore plus forte : 353 kilos avaient été importés par des individus en bandes; 3064 kilos, par des colporteurs; 358 kilos, à l'aide de chiens; 11 063 kilos, par des pacotilleurs, et ceux-ci, ne l'oublions pas, sont très rarement découverts.

*
* *

Tout un monde vit de la fraude. Ceux qui « foncent » gagnent rapidement et par nuit entre 10 et 20 francs. Les « portaillants » se font aisément 5 à 6 francs quand ils sont habiles. On conçoit que le métier soit recherché. Il y a peu de temps comparaissait devant le tribunal de Lille une femme sur laquelle la police fournissait d'assez bons renseignements; elle « se livrait à la pacotille » pour faire vivre ses enfants. Comme le président tentait de lui faire comprendre que mieux vaudrait arriver au même but en travaillant honnêtement, elle eut cette réponse caractéristique : « Travailler! J'aurai 30 sous pour une journée et je devrai alors enfermer les petiots tout seuls à la maison pendant que je serai à la fabrique. Je gagne bien plus et plus vite en allant à la frontière! » Une fois engagé dans la profession, — car c'est une profession et ceux qui l'exercent n'hésitent point à s'en targuer, — on n'en sort plus. Aussitôt libéré, le fraudeur retourne chez le maître fraudeur qui l'emploie. Il semblerait qu'au début des hésitations doivent se produire; qu'une première arrestation amène de salutaires réflexions. C'est une erreur et l'on peut voir, plusieurs fois par mois devant un seul tribunal, le délinquant primaire venant d'obtenir le bénéfice de la loi Bérenger et repris le lendemain, sinon le jour même de sa sortie de prison, toujours pour un délit de fraude.

Il y a là bien plus qu'un grave péril pour les caisses de l'Etat, mais un mal social des plus redoutables. Les gains faciles et illicites favorisent la paresse et l'immoralité. Le contrebandier se met volontairement hors la loi; il entre, de propos délibéré, en révolte avec la société; c'est un anarchiste à sa manière. Avec un tel état d'âme, il se limitera rarement à des attentats qui ne lèsent que le fisc. Je sais bien que l'on rencontre de ces récidivistes endurcis qui comptent trente, cinquante, soixante condamnations pour fraude et qui n'ont jamais commis une autre infraction. Bons joueurs, ils se laissent arrêter docilement quand la présence des douaniers leur démontre qu'ils ont perdu; à la prison, ils subissent consciencieusement leur peine dans quelque emploi de faveur que la direction leur réserve. Ils sont toutefois l'exception. La plupart sont de dangereux repris de justice. Ils ne reculeront devant rien pour échapper à la répression pénale :

le préposé est l'ennemi dont on se débarrasse comme d'un chien hargneux. Les drames de la frontière sont trop fréquents : le couteau et le revolver y jouent des rôles terribles. En outre, chez ces gens où la rébellion constante contre le code annihile toute notion morale, le crime est à l'état latent : ils deviennent cambrioleurs ou assassins à l'occasion et l'occasion leur en est souvent offerte au cours de leurs pérégrinations nocturnes.

La perversion est effrayante et je ne crains pas de dire que la fraude est une forme pathologique grave du vagabondage. Cette perversion s'accroît encore des dangers de la peine en commun[1]. Les fraudeuses, en particulier, ne redoutent point la maison d'arrêt où, fatalement, elles doivent de temps à autre séjourner. Elles vont même jusqu'à se faire prendre, lorsqu'une amie s'y trouve, afin de passer gaiement ensemble les quelques semaines. Elles s'y montrent d'une immoralité et d'une violence inouïes. On se souvient encore de cette fille, — une fraudeuse, — qui, mise au cachot pour insubordination, à Lille, eut les pieds gelés. L'enquête, alors menée par l'autorité supérieure, fit connaître au grand jour ce que savaient depuis longtemps les initiés de ces tristes choses. Quoiqu'il s'agisse de ce que l'on considère comme un simple délit fiscal, les fraudeuses sont les pires détenues; elles suscitent de véritables révoltes pour des motifs futiles : à propos d'une observation des surveillantes, d'un travail un peu plus difficile, d'une imperfection du menu, elles jettent à terre les tables de travail, piétinent l'ouvrage, se barricadent dans les salles ou grimpent sur les toits, au chant de l'*Internationale*. Il a parfois fallu recourir à l'intervention directe du préfet pour apaiser l'émeute. Leur esprit de solidarité est tel, qu'elles n'hésitent pas à se faire punir pour accompagner des camarades en cellule : rien ne les effraie, la perspective de châtiments rigoureux ne parvient jamais à les intimider.

*
* *

Rarement les fraudeurs opèrent à leurs frais; ils travaillent pour le maître fraudeur, personnage mystérieux qui encaisse les profits sans courir les risques. Tantôt c'est quelque audacieux contrebandier qui fait ainsi fructifier ses économies et n'hésite

[1] Il n'existe pas encore, sur toute la ligne frontière, une seule prison cellulaire. Or, la prison en commun est « le sergent recruteur » de la fraude. Dans les conversations quotidiennes, à la promenade ou au dortoir, les anciens vantent le métier aux nouveaux. Très fréquemment, un individu condamné une première fois pour vol, pour coups, pour rébellion, revient ensuite pour fraude; il a appris en prison les profits de la contrebande et l'adresse d'un maître fraudeur.

pas à mettre parfois la main à la pâte; tantôt c'est quelque commerçant aisé qui approvisionne son fonds par ce moyen; tantôt encore c'est un spéculateur qui trouve ce moyen d'accroître son capital. On a vu des gens, honorablement posés, ne point reculer devant ce genre de négoce. Ils centralisent chez eux les importations effectuées isolément et les expédient à l'intérieur de la France, par quantités, partout où ils trouvent un débouché.

Leur responsabilité est indiscutable au point de vue moral; elle ne fait point de doute aux yeux de la loi pénale qui les considère, avec raison, comme complices. « Ceux qui seraient jugés coupables d'avoir participé, comme assureurs, comme ayant fait assurer, ou comme intéressés d'une manière quelconque à un fait de contrebande, deviendront solidaires de l'amende et passibles de l'emprisonnement prononcé. » Cet article 53 de la loi du 28 avril 1816 est très extensif, malheureusement il ne reçoit que de très rares applications. Nul n'ignore l'existence de pareilles officines, la douane moins que tout autre; il est cependant très difficile de les surprendre, dans l'état actuel des choses. L'administration concentre tous ses efforts dans une protection effective de la frontière; les préposés en sont en quelque sorte les gardiens de la paix, mais ils n'ont pas près d'eux une police de sûreté dont la mission serait d'enquêter, de pister, de fouiller partout. Sans doute, les officiers s'efforcent, quand le service le leur permet, d'éclaircir les indications recueillies; ils sont trop peu pour une telle besogne. L'organisation est pratiquement insuffisante.

Le fraudeur observe toujours une étonnante discrétion et son patron peut être assuré d'un mutisme complet. Conscient de son devoir, fidèle au secret professionnel, il affirmera toujours, et malgré les plus éclatantes invraisemblances, « porter pour son compte » : des individus d'aspect minable, vêtus de haillons; des gamins de neuf à dix ans vous certifieront avoir acheté, de leur argent, les marchandises saisies sur eux et valant parfois plusieurs centaines de francs. Il faut se réserver la bienveillance du chef pendant la détention et s'assurer une place pour l'avenir. La dénonciation n'aurait d'ailleurs aucune force juridique; le simple aveu d'un co-inculpé n'équivaut pas à une preuve, d'autant que la solidarité de l'amende prononcée serait un mobile puissant à des calomnies. Ainsi l'a décidé le tribunal correctionnel de Lille, par un jugement du 24 décembre 1902 : « Attendu, disait-il, que le seul élément produit à la charge de la prévenue N., savoir la déclaration des prévenus D. et F. qu'elles portaient les allumettes de fraude saisies entre leurs mains pour le compte de celles-ci, est insuffisant à établir la prévention dont s'agit... »

*
* *

Le maître fraudeur, en bon industriel soucieux de la prospérité de ses affaires, cherche, autant que possible, à réduire ses frais généraux et son prix de revient. Comme la mendicité, comme la débauche, la contrebande offrait un vaste champ pour l'exploitation de l'enfance. Il est des gens tarés qui attirent et recueillent chez eux des gamins de tout âge; garçons et filles de huit et dix ans, laissés sans surveillance par leur famille et assidus de l'école buissonnière; jeunes apprentis de treize et quatorze ans, dégoûtés du travail, ayant fui le domicile paternel et vivant à l'aventure. Les plus grands « foncent » la nuit, les autres « portaillent »; leur salaire consiste à être logés (deux et trois dans un même lit), nourris et habillés; on leur donne en outre leur « dimanche », variant, suivant leurs capacités, entre 50 centimes et 2 francs. Des parents, fraudeurs eux-mêmes, initient de bonne heure leurs enfants à ce déplorable métier. On cite à Lille le cas d'une enfant de quatre ans et d'une enfant de six ans qui furent arrêtées (en 1895 et en 1897) avec des marchandises de contrebande, tandis que leurs mères parvenaient à s'échapper et qui furent incarcérées à la prison en attendant leur comparution devant la justice. Tout récemment, un jeune fraudeur de dix ans, au cours de ses protestations d'amendement, laissait échapper cet aveu : « Voilà un an que je ne fais plus la fraude! » Il n'est point jusqu'à l'assistance publique qui n'ait découvert l'odieux trafic dont ses pupilles étaient victimes : certains nourriciers se procuraient des enfants assistés pour les envoyer à la frontière. « Il faut couper court à une situation qui s'aggrave tous les jours, écrivait à ce sujet M. l'inspecteur départemental en 1901, il y a urgence à aviser! »

L'enfant est un admirable auxiliaire de la contrebande. Il est leste, il se dissimule aisément; on ne songe d'ailleurs pas à le visiter, tant sont nombreux les enfants qui rôdent et qui jouent aux confins du territoire. Les tribunaux se montrent d'une indulgence regrettable : au lieu de recourir aux mesures d'éducation, voire même d'éducation correctionnelle, que la loi permet de prendre à l'égard des jeunes délinquants, ils répugnent à toute décision qui ait quelque apparence de rigueur; la remise aux parents, même si les parents sont la cause directe du mal, même s'ils sont retenus comme complices ou intéressés, est une règle d'où l'on ne s'écarte que très rarement. Aussi, certains de l'impunité, — combien de gamins me l'ont dit, — ils n'hésitent pas à se livrer à la fraude d'une manière intensive. Il n'est pas rare qu'ils soient arrêtés dix fois en quinze jours ou fassent l'objet

d'un nouveau procès-verbal le jour où ils sont assignés à comparaître devant le tribunal pour répondre de plusieurs infractions.

L'apathie des magistrats a amené les douaniers à se relâcher de leur surveillance sur les enfants pour la reporter sur les adultes : l'absence de sanction énerve la répression. J'ajouterai que l'administration, tenue d'avancer les frais de procédure sur un crédit spécial et certaine de ne point les recouvrer contre les mineurs, se désintéresse de poursuites qui ont un but social plutôt que fiscal et les évite au lieu de les chercher.

Pour ces divers motifs, des centaines d'enfants se livrent quotidiennement à ce triste métier, la nuit comme le jour. Ils s'habituent ainsi à la paresse et à la fainéantise, ils prennent l'horreur de l'atelier, qui ne peut être comparé à la libre vie au grand air : « J'aime mieux frauder que travailler et je continuerai », déclarait effrontément au tribunal un garçon de quatorze ans. J'en ai connu un du même âge, instruit, très intelligent, que mon ami M. Rollet, le directeur du patronage de l'enfance et de l'adolescence, envoya dans la Charente pour le dépayser. Après y être allé de son plein gré, le jeune homme, au bout de huit jours, était saisi de la nostalgie de la frontière; il rentrait seul, à pied, à Roubaix, où aussitôt il recommençait à frauder.

Songe-t-on à la démoralisation précoce de ces pauvres êtres. Ils vivent dans une atmosphère de vice, au milieu des pires fraudeurs, déterminés à tout, et des fraudeuses qui sont des prostituées; ils vont se charger dans les cabarets borgnes qui avoisinent notre pays. C'est une dépravation navrante de tous les moments dont j'ai maintes fois constaté les tristes conséquences et contre laquelle les pouvoirs publics ont le devoir d'entamer une lutte énergique.

*
* *

La garde de nos frontières pour la défense du Trésor public est confiée à de braves gens dont on ne saurait trop louer l'énergie inlassable, le courage héroïque de tous les instants. La vie des douaniers est une vie de péril et de dévouement. En butte à la haine féroce des contrebandiers, ils se savent exposés aux pires dangers : dans un corps à corps redoutable, ils seront attaqués à coups de matraque ou à coups de couteau; la population qui leur est hostile s'ameutera contre eux, la foule les obligera à lâcher prise et les frappera violemment. Malgré cela, ils ne reculent pas devant la fatigue d'un dur service; à toute heure, ils surveillent les routes, les sentiers et les champs; par le froid le plus rigoureux, par la pluie ou par la neige, ils s'en vont passer la nuit sur un lit-tente, dans un fossé ou derrière une haie, en embuscade.

Pour ce pénible travail, ils ne reçoivent qu'un maigre salaire : les préposés touchent 1000 et 1100 francs; les sous-brigadiers, 1150 et 1100 francs; les brigadiers, 1250 et 1350 francs. A cela s'ajoutent, il est vrai, quelques ressources supplémentaires. Une prime de 5 francs leur est allouée par fraudeur arrêté ou par chien abattu; elle est de 15 francs pour une bande dépistée et de 30 francs pour une voiture capturée. Ils obtiennent aussi, sur le produit net de la vente des marchandises saisies, — défalcation faite de la prime ci-dessus et de divers autres prélèvements, — une part de 40 pour 100. On a souvent critiqué ce mode de rémunération; dans quelques procès retentissants, on a prétendu que les douaniers avaient dressé des procès-verbaux mensongers et même porté des marchandises de contrebande chez des personnes honorables et aisées en vue de toucher les gratifications ordinaires. Mieux vaudrait employer d'autres méthodes pour tenir leur zèle en haleine et leur assurer un traitement plus élevé. On n'alloue point de prime aux gendarmes ni aux agents de police pour les arrestations qu'ils opèrent; en accomplissent-ils moins consciencieusement leur devoir?

Or, les douaniers sont respectueux de la consigne et, sous la direction de leurs chefs, ils s'ingénient à déjouer les manœuvres de leurs adversaires. J'ai dit tout à l'heure la défectuosité du service à qui manque une « brigade de sûreté ». Il convient toutefois d'indiquer ici l'une des principales ressources des préposés dans la recherche des délits, la dénonciation. Des gens se livrent à ce double trafic de frauder pour leur propre compte et de trahir leurs camarades, soit par vengeance, soit par besoin de concurrence, soit par intérêt personnel. Le dénonciateur qui, par ses révélations, amène directement la découverte de la fraude, reçoit en effet le tiers de la valeur de la prise; si les renseignements avaient une importance moindre, on lui remet une part inférieure, un sixième ou un douzième. L'utilité de ce système est indiscutable; je ne puis toutefois m'empêcher de penser qu'il n'est pas toujours moral et je me souviens à ce propos d'un joli coup monté par deux escrocs; après avoir caché dans une voiture de place quelques paquets de tabac belge, au cours d'une promenade, ils se rendirent au poste pour dénoncer le cocher : la voiture et le cheval étaient de droit confisqués, ils auraient reçu le tiers du prix de vente si le stratagème n'avait été découvert.

*
* *

Le législateur a armé l'administration douanière de pouvoirs considérables, parfois excessifs : « Les préposés sont sous la

sauvegarde de la loi, dit l'article 14 de la loi des 6-22 août 1791; il est défendu à toute personne de les injurier ou maltraiter, et même de les troubler dans l'exercice de leurs fonctions, à peine de 500 francs d'amende et sous telles autres peines qu'il appartiendra suivant la nature du délit. » Ainsi l'outrage envers un douanier est plus sévèrement réprimé que l'injure à un agent de police, puisqu'à la peine d'emprisonnement encourue dans les deux cas s'ajoute l'amende de 500 francs. Il y a plus; une jurisprudence très élastique a considéré comme « trouble ou opposition à l'exercice des préposés » nombre de faits d'une mince gravité, en comparaison desquels le taux de l'amende est tout à fait disproportionné. La dernière prétention du fisc est d'appliquer cette pénalité aux voyageurs qui, dans les gares-frontières, refuseraient, quoique n'ayant rien à déclarer, de descendre de leur compartiment pour se rendre dans la salle des visites; voilà bien une formalité vexatoire, sans utilité réelle, que d'obliger des gens, — dont la seule faute est de prendre le chemin de fer, — à sortir de wagon, à toute heure du jour et même de nuit, par tous les temps, pour passer dans une pièce souvent malpropre, toujours trop petite et mal fermée. Déjà un tribunal inférieur de justice de paix, puis le tribunal civil ont statué dans ce sens; la Cour suprême n'a pas encore dit le dernier mot sur cette question. Il suffit de signaler une telle prétention pour en démontrer l'abus.

Le procès-verbal, en matière de douane, fait foi jusqu'à inscription de faux. Il faut donc recourir à une procédure difficile, périlleuse et coûteuse pour démontrer l'erreur d'un préposé, alors que les actes dressés par un garde-champêtre, par un commissaire de police, par un préfet, par un procureur de la République, ne sont crus que jusqu'à preuve contraire.

Ajouterai-je que les douaniers sont leurs propres huissiers; que la règle si équitable du secret des exploits d'huissiers ne leur est pas applicable; que leurs procès-verbaux valent assignation à comparaître devant le tribunal, même pour l'individu en fuite ou pour celui qui n'a pu assister à leur rédaction? Rien ne légitime de telles exceptions aux principes généraux du droit.

*
* *

Au point de vue pénal, la contrebande est encore régie par les articles 41 et suivants de la loi du 28 avril 1816. Toute importation par terre d'objets prohibés ou tarifés à plus de 20 francs par quintal métrique donne lieu à l'amende de 500 francs ainsi qu'à un emprisonnement de six jours à un mois[1]; dans le cas où elle

[1] Lorsque la marchandise saisie ne dépasse pas 5 kilos ou ne mesure

aurait été commise par une réunion de trois individus au moins, l'emprisonnement va de trois mois à un an; l'amende est de 1000 francs et l'emprisonnement de six mois à trois ans, si la fraude a lieu par une bande de six personnes et plus, comme aussi, d'après la loi du 2 juin 1875, si elle s'effectue par voiture.

Il est essentiel de noter que les circonstances atténuantes ne peuvent jamais être appliquées en matières de douanes; quelque faible que soit la quantité fraudée, le tribunal est tenu d'appliquer et la prison et l'amende, sans pouvoir descendre au-dessous du minimum édicté par des textes draconiens. Dans certaines affaires, pour une ou deux allumettes de contrebande ou pour quelques bribes de tabac raclées dans le fond d'une poche, ces peines ont été prononcées. Sans doute, il existe parfois des tolérances; elles ne regardent pas le juge qui doit les ignorer et qui ne peut excuser le prévenu ni sur son intention ni sur sa bonne foi; elles ne s'imposent pas davantage à l'administration qui n'est jamais tenue de s'y conformer. La non-applicabilité du sursis à l'amende de 500 francs aggrave encore cette situation; si la jurisprudence y voit une réparation civile plutôt qu'une peine, il n'en est pas moins certain que la contrainte par corps en sanctionne le non-paiement; or, dans l'espèce, la contrainte par corps est de quatre mois. N'est-il pas ridicule de prononcer trois jours de prison avec l'application de la loi Bérenger contre un délinquant qui devra subir une telle contrainte, pour l'amende encourue?

Le juge n'a point assez de latitude pour se mouvoir aisément dans un cadre aussi rigide et, dès lors, l'application de la peine n'est pas adéquate à la gravité de l'infraction. Ces textes confondent à tort des catégories bien dissemblables de délinquants; ils traitent de la même façon des personnes honorables qui font la fraude par caprice, par fanfaronnade, par amour-propre en mettant dans leur poche, au retour d'un voyage, quelques cigares et quelques boîtes d'allumettes; de pauvres gens qui, pour économiser quelques sous sur un budget modique, s'en vont chercher au dehors leurs provisions de ménage, et les professionnels de la contrebande, des escarpes de la frontière qui sont les seuls ennemis du fisc en même temps qu'ils constituent un sérieux péril pour l'ordre social. Aux uns, le code est trop sévère; aux autres, le châtiment est trop bénin, quelques semaines de détention importent peu à des repris de justice.

Ajoutez à cela des chinoiseries juridiques dont l'injustice est criante; je n'en citerai qu'une, relative à la circonstance aggra-

pas 10 mètres, l'emprisonnement peut n'être que de trois jours; en revanche, en cas de récidive, la peine s'élèvera jusqu'à deux mois.

vante de l'emploi d'un véhicule. Avec raison le législateur a considéré que l'usage d'un mode rapide et puissant de transport, comme un fiacre ou un automobile, augmentait les difficultés de capture en même temps que l'importance du préjudice causé au Trésor. Mais la loi a parlé de « voiture ». Le fait de monter dans un wagon de chemin de fer constitue donc la contrebande par voiture, quoiqu'on ne puisse échapper à la visite; de même la charrette à bras est une voiture au sens légal, malgré son peu de vélocité. En revanche, la bicyclette ne rentre pas dans le cadre de cette expression et ne déchaîne pas les rigueurs de la loi.

Il serait plus juste et plus sage de graduer la peine suivant la perversité de l'agent et la gravité intrinsèque de la faute. L'application motivée des circonstances atténuantes pour une première contravention ou dans des cas strictement limitatifs, entraînant l'abaissement du taux de l'amende et même la suppression de l'emprisonnement, tempérerait équitablement la rigueur de nos textes. Il conviendrait, en revanche, de relever fortement le maximum pour les récidivistes incorrigibles. Ne frappe-t-on pas de peines plus graves les vagabonds qui ne veulent pas s'amender?

On objectera sans doute que le droit de transaction laissé à l'initiative de l'administration des douanes atténue dans une large mesure l'une des défectuosités que je viens de signaler; lorsque le contrevenant paraîtra digne d'intérêt, il obtiendra remise de sa peine, avant ou après jugement, contre le versement d'une somme souvent modique. J'y vois, quant à moi, la condamnation du système actuel. Le droit de transaction équivaut à une véritable confusion de pouvoirs; il substitue l'arbitraire d'une pénalité administrative à la garantie d'une décision judiciaire. Pour rejeter ou pour accorder une telle faveur, les bureaux n'ont point à donner de motifs; tout dépendra d'un caprice, d'une impression, d'une recommandation, d'une note secrète, que sais-je encore? Il n'existe aucun recours contre leur verdict.

*
* *

Il reste à définir le délit de contrebande. Malgré leur zèle, les préposés ne peuvent saisir les importations illicites à l'instant de raison où elles franchissent la frontière. Si l'on devait exiger que le délinquant soit vu au moment précis où il met le pied sur le territoire français[1], la répression serait nulle et inefficace. Il a

[1] C'est pourtant le seul moment où l'on puisse affirmer qu'il y a eu fraude. Si les allumettes se distinguent par leur forme extérieure, le café, le poivre, le thé sont les mêmes en France, en Belgique et en Alle-

donc fallu établir une zone suspecte, — c'est une bande de 20 kilomètres à partir de la ligne séparative des deux pays, — où la circulation et la détention sans titre de mouvement ou d'acquit des droits seraient frappées d'une présomption irréfragable de fraude. Ainsi le veulent les nécessités de notre défense fiscale, et l'on n'y saurait trouver à redire d'une façon générale. Il est toutefois des cas où de telles dispositions apporteraient, au commerce local et aux besoins journaliers des habitants, des entraves si énormes que des exceptions sont inévitables. L'article 37 de la loi du 28 avril 1816 les prévoyait; le décret annoncé par cet article n'a jamais paru. Il n'existe d'autres dérogations que celle établie par la loi du 22 avril 1791 pour les dépôts (et non la circulation) dans les agglomérations de plus de 2000 âmes, et celle de l'arrêté des consuls en date du 22 thermidor an X, exemptant de formalités « les consommateurs qui, pour leur usage, auront acheté dans les deux lieues de la frontière et transporteront à leur domicile, les jours de foire ou de marché, des coupons d'étoffe et autres objets de consommation qui n'excéderont pas 5 mètres en étoffes de laine, 8 mètres en étoffe de soie ou en toile de coton et 3 kilos de sucre ou de café ».

Ces exceptions sont insuffisantes. Depuis un arrêt, rendu le 26 janvier 1901 par la cour de cassation, la circulation de toute marchandise tarifée à plus de 20 francs par quintal métrique est interdite, même dans les villes importantes du rayon-frontière, sans un passavant régulier, quelle qu'en soit la quantité. Par un vœu du 22 août 1902, le conseil général du Nord protesta contre cet arrêt et demanda que le porteur de quelques livres de café, — 5 kilos au maximum, — ne pût être inquiété; l'administration s'y refusa. Elle accepte une tolérance de 2 kilos, dont elle exclut à son gré les personnes qu'elle suspecte; c'est dire que cette tolérance n'existe pas. Or, d'une part, de grandes villes se trouvent comprises dans la zone-frontière; je ne citerai que Lille, Roubaix, Tourcoing, Armentières, Bailleul, Hazebrouck, etc. D'autre part, le passavant réclame d'impérieuses formalités, véritablement impraticables dans des centres populeux, dans des milieux ouvriers. Il faut se rendre, avec la marchandise achetée, au bureau de douane le plus voisin et se munir, pour le trajet, du titre d'acquit des droits à l'entrée, au verso duquel l'intéressé aura inscrit l'heure de l'enlèvement, l'espèce et la quantité des objets enlevés, l'itinéraire et la durée du transport. Comment cela pourrait-il se faire dans une épicerie achalandée, où l'on revend

magne; comment pourra-t-on savoir d'où ils proviennent et s'ils n'ont pas payé les droits?

au détail ce qui arrive en gros? Ce n'est pas tout : au bureau, ménagères et domestiques feront queue; après de longues heures de patience, on recevra le passavant qui stipulera le lieu de départ, le lieu de l'arrivée, la quantité et le nombre des colis, la route à suivre et le temps maximum pour la parcourir. Le moindre retard, le moindre détour entraînent une contravention de fraude. Tous ces ennuis pour une livre de café ou de chocolat! Et faute de se soumettre à ces formalités, on risque, de la meilleure foi du monde, l'amende et la prison, puisque la présomption est formelle et inéluctable.

En poussant même les choses à l'extrême, on ne pourrait pas, légalement, sortir à Lille ou à Roubaix, par exemple, avec des habits neufs; les vêtements sont soumis aux droits, le passavant est de rigueur! Il est normal de s'attendre à de pareilles inconséquences quand on voit le législateur, dans la loi de finances de 1903, frapper plus rigoureusement certaine fraude intérieure que la fraude extérieure : colporter du tabac de zone, c'est-à-dire du tabac français qui a déjà payé certains droits, est passible d'un emprisonnement de six jours à six mois, et en cas de récidive, d'un mois à un an, tandis que l'importation de tabac étranger sans aucun acquit de droits ne permet d'encourir, même avec récidive, que de trois jours à deux mois de prison.

Des textes vieux de cent ans ne s'accordent plus avec l'état social moderne; une refonte complète est désirable. Mieux vaut laisser échapper un coupable que punir un innocent, répètent sans cesse les tribunaux en décidant que le doute doit profiter au prévenu. En matière fiscale, les principes changent. Il faudrait amener le législateur à supprimer cette règle exorbitante que la bonne foi ne constitue jamais une excuse et permettre d'établir l'origine régulière et licite des produits trouvés dans le rayon-frontière. On pourrait, comme moyen de contrôle, édicter pour les épiciers ou autres négociants, un « exercice » analogue à celui des brasseurs, des marchands de vins et spiritueux pour les contributions indirectes et leur imposer l'obligation de justifier d'acquits pour les marchandises en magasin. Ils tiendraient également un registre de sortie mentionnant en détail leurs ventes aux clients, ce qui permettrait de vérifier les allégations des particuliers.

La répression des infractions fiscales ne doit pas être plus rigoureuse que celle des délits de droit commun.

P. Drillon.

LE REPOS EN ÉGYPTE

Sur un tableau de Luc-Olivier Merson.

Dressé sur le désert que son regard dépasse,
Immobile, le sphinx interrogeait l'espace,
Comme s'il attendait quelque nouveau venu;
Et le pâtre égaré dans ses landes stériles,
En cherchant le secret de ses grands yeux tranquilles,
Sentait naître en son cœur un espoir inconnu.

Car depuis deux mille ans sous la large paupière,
On sentait qu'un grand rêve hantait ce front de pierre,
Et que des jours anciens seul témoin respecté,
Le géant qui veillait couché sur des décombres
Cachait aux yeux de tous dans ses flancs chargés d'ombres
L'énigme qui pesait sur notre humanité.

Un soir qu'à l'horizon des lointaines savanes
Il voyait défiler les lentes caravanes,
Son regard tout à coup s'éclaira triomphant :
A la pâle clarté de la nuit étoilée,
S'avançaient dans la plaine aride et désolée
Deux pauvres voyageurs qui portaient un enfant.

C'était donc là son rêve et c'était son mystère
Qu'un jour le Rédempteur descendrait sur la terre;
Et le colosse ouvrant ses deux bras de granit,
Le divin voyageur vint y poser sa tête,
Comme un oiseau blessé qui fuyant la tempête
Dans la brume du soir a retrouvé son nid.

E. Denarié.

REVUE DES SCIENCES

La question du gaz à Paris : Gaz à l'eau carburé. — Avantages. — Fabrication simple et économique. — Inconvénients de son usage. — Un véhicule d'oxyde de carbone. — Pour et contre son adoption. — L'oxyde de carbone dans le gaz de houille. — Un danger permanent. — En Angleterre, en Allemagne, aux Etats-Unis. — Intoxications lentes. — L'avis du conseil d'hygiène et de salubrité. — Pas de gaz à l'eau à Paris. — Conclusions sévères. — Réduction de la teneur en oxyde de carbone du gaz à la houille de Paris. — Physique : Les couleurs et nos yeux. — Illusions sur les teintes. — Influence de l'éclairage de l'œil sur la vision colorée. — Applications à l'examen des tableaux. — Ostréiculture : Empoisonnement par les huîtres. — Les huîtres de Cette et la fièvre typhoïde. — Huîtres et égouts. — Réglementation du commerce des huîtres. — Hygiène : Les noix mouillées. — Pénétration des microbes pathogènes à travers la coquille. — Industrie : Un prix Montyon. — La défense contre le plomb.

Le conseil d'hygiène et de salubrité du département de la Seine vient de trancher une question d'un grand intérêt pour la santé publique. L'Administration de la ville de Paris, en se fondant d'ailleurs sur un raisonnement très logique avait demandé au conseil s'il n'y avait pas lieu de mélanger une proportion minime de gaz à l'eau avec le gaz de houille pour l'éclairage public. Il va bien falloir augmenter la production du gaz de 140 000 mètres cubes journaliers d'ici deux ans pour faire face à une consommation croissante. Le temps manque pour construire de nouvelles usines. Or, on peut avec le gaz à l'eau, établir rapidement les appareils nécessaires à cette production, avec une dépense de 4 millions au lieu de 8 à 9 millions que nécessiterait la construction des usines. Puis le gaz à l'eau coûte moitié moins cher à fabriquer. On s'en sert déjà en France et surtout pour compenser les excès imprévus de consommation. Enfin, à l'étranger, depuis plus de quinze ans, l'usage du gaz à l'eau a été sans cesse en augmentant. S'appuyant sur ces faits bien connus aujourd'hui, l'Administration proposait d'ajouter au gaz de houille une teneur de 10 pour 100 de gaz à l'eau, proportion très inférieure à celle

que l'on tolère en Angleterre, par exemple. On mettrait ainsi d'accord l'intérêt économique et l'intérêt de l'hygiène.

Cette proposition a soulevé de vives discussions au Conseil d'hygiène, qui a en définitive la responsabilité de la santé publique à Paris. Le gaz à l'eau est un gaz particulièrement dangereux. Par suite même de sa formation, il renferme jusqu'à 50 pour 100 d'oxyde de carbone. On l'obtient en faisant passer de la vapeur d'eau sur du charbon. Selon la température de l'opération, selon le charbon employé, le gaz résultant est mélangé à 30, 40, 50, 60 pour 100 d'oxyde de carbone. On doit l'enrichir, car il n'est pas éclairant par lui-même, avec des benzines ou des substances hydrocarbonées comme le naphte. Ce gaz, très facile à fabriquer à bon compte, serait excellent au point de vue industriel s'il n'était le véhicule par excellence de l'oxyde de carbone. Quand on aura trouvé le moyen de le purifier, évidemment, son usage se développera partout, et le problème n'est pas au-dessus des recherches des chimistes. Mais, en ce moment, dans l'état actuel des choses, il faut y regarder à plus de deux fois avant d'en encourager l'emploi.

Le gaz à l'eau contient aussi beaucoup d'acide carbonique. Gaz inerte comme l'azote qui ne participe pas à la combustion. En sorte que sa présence dans les brûleurs refroidit la température et facilite, avec l'azote, l'échappement d'oxyde de carbone non brûlé. C'est un danger de plus pour le consommateur et une tromperie sur la marchandise vendue, car, dans ces conditions, le pouvoir calorifique du gaz consommé est nécessairement réduit.

Cependant, depuis 1890, le gaz à l'eau est très répandu en Angleterre et aux Etats-Unis. Près d'un tiers de la production du gaz est fourni par le gaz à l'eau dans la Grande-Bretagne. Plusieurs usines de Londres le mélangent en grande proportion avec le gaz ordinaire. On tolère largement dans ce gaz supplémentaire des proportions de 28, 30 pour 100. Dans quelques villes, on a dépassé la teneur d'oxyde de carbone de 54 pour 100; on a encore atteint, à Cowentry, 63 pour 100. Et les statistiques plus ou moins bien faites ne signalent pas d'accidents toxiques en plus grand nombre qu'autrefois. Aux Etats-Unis, on a même employé le gaz à l'eau sans mélange avec le gaz ordinaire. Plus du tiers des usines mélangent les deux gaz. Ici les statistiques se sont montrées moins favorables. Il y a eu un si grand nombre d'accidents, que l'on a dû réglementer la teneur en oxyde de carbone. En Europe, on est assez mal renseigné sur les résultats. Pourtant, à Wiborg, en Finlande, on a pensé sagement, après divers accidents, qu'il était préférable d'en revenir au gaz à la houille. En

somme, au point de vue de la mortalité, on est assez mal renseigné sur ce qui se passe, d'autant plus qu'à côté des accidents mortels, il existe un péril beaucoup plus grand, c'est l'intoxication lente et insoupçonnée que produit l'oxyde de carbone sur tous ceux qui en respirent des quantités extrêmement petites pendant très longtemps. En tout cas, il va de soi que cette pratique d'ajouter à un gaz déjà riche en oxyde de carbone un gaz encore plus riche apparaît comme condamnable.

Le gaz à la houille, en effet, renferme déjà de l'oxyde de carbone en proportions variables, selon le combustible employé, selon la température de la distillation. Notre vieux gaz peut contenir de 8 à 12, 15 et même 18 pour 100 d'oxyde de carbone. C'est déjà énorme. A Paris, depuis de longues années, la moyenne relevée a été un peu supérieure à 9 pour 100, avec un maximum de 11 pour 100.

Le projet de l'Administration comportant un mélange de 10 pour 100 de gaz à l'eau, conduirait à une teneur en oxyde de carbone de 12 pour 100. Etant donné ce qui se passe à l'étranger, le rapporteur de la commission d'hygiène, M. Junfleisch était d'avis, dans ses conclusions, de porter la tolérance jusqu'à 15 pour 100 d'oxyde de carbure. C'était, en somme, adopter le projet de l'Administration, qui réclamait seulement une teneur moyenne de 12 pour 100. Mais la majorité du Conseil d'hygiène s'est montrée absolument réfractaire à cette conclusion. Pas de gaz à l'eau!

Si l'on consentait à l'adjonction du gaz à l'eau, ce serait la porte ouverte à toutes les compromissions. Les jours de besoin pressant on accroîtrait le quantième, et nous aurions tous les mélanges possibles, non plus à 12 pour 100, mais à 18, à 20, 25 d'oxyde de carbone. On en a fait l'expérience à Lyon. Pas de gaz à l'eau.

Ces remarques sont justes. Quand on commence, on ne sait plus où l'on s'arrête. Et les fortes doses d'oxyde de carbone sont d'autant plus à redouter qu'encore une fois, sans parler des accidents mortels d'empoisonnement, il y a sans cesse des déperditions qui intoxiquent lentement l'organisme. Il y a les fuites constantes du gaz dans les rues, sous terre, dans les caves, dans les appartements. Le gaz même pendant la combustion s'échappe des brûleurs, des foyers domestiques. Les cuisinières qui se servent du gaz sont plus ou moins intoxiquées, les ouvriers qui emploient chez eux des poêles à gaz si mal agencés, sont tous plus ou moins frappés. Le gaz fuit toujours. Et l'on voudrait augmenter sa teneur en oxyde de carbone! C'est inacceptable.

Le conseil, après de longues discussions a formellement rejeté

le projet de l'Administration et s'est arrêté aux décisions suivantes, qui ont été adoptées : 1° Quelle que soit la composition du gaz distribué dans la ville de Paris, le conseil est d'avis de limiter à 9 volumes dans 100 volumes en moyenne, et à 11 volumes au maximum la proportion d'oxyde de carbone, contenue dans le gaz; 2° de limiter à 5 volumes dans 100 volumes la proportion totale d'acide carbonique et d'azote contenue dans le même gaz. 3° s'assurer par un contrôle permanent et efficace que ces proportions maxima ne seront jamais dépassées.

Autrefois les proportions moyennes, relevées par le laboratoire municipal étaient constamment supérieures à 9, et variaient de 9,13 à 9,72. Nous aurons donc désormais à Paris le gaz le moins dangereux du monde entier.

L'éclairage naturel ou artificiel exerce, bien entendu, son action sur les couleurs des objets. Mais on n'a pas remarqué assez que la lumière que reçoit notre œil modifie aussi les teintes. La vision binoculaire est sous la dépendance de l'éclairage des yeux. Si l'œil droit est éclairé autrement que son voisin l'œil gauche ou réciproquement, l'appréciation des couleurs subira des modifications importantes. Et comme nous ne prenons pas garde ordinairement à la façon dont la lumière entre dans chacun de nos yeux, nous distinguons les couleurs autrement qu'elles n'existent en réalité. Il est même plus rare qu'on ne le pense que deux personnes voisines perçoivent un objet avec les mêmes couleurs. C'est que leurs yeux ne sont pas éclairés de la même façon. Dans cet ordre d'idées, M. Fortin a récemment communiqué à l'Académie des Sciences quelques remarques intéressantes. Il dit : la coloration d'un objet éclairé est variable selon que l'œil est ou n'est pas exposé à la lumière directe. Si l'œil a été exposé pendant deux à trois minutes à l'action de la lumière ou bien s'est trouvé dans le voisinage des surfaces blanches la réfléchissant, il ajoute en quelque sorte du bleu vert à toutes les couleurs qu'il perçoit. Pour cet œil, le blanc légèrement rosé devient blanc, tandis que les verts et les bleus gagnent en éclat, les rouges, orangés, jaunes perdent leur caractère. De même un ton jaune-vert devient vert, un ton lilas vire vers le bleu. Il s'agit dans tout ceci d'effets, de contrastes et de l'entrée en jeu des couleurs complémentaires.

L'œil n'ajoute pas de bleu-vert à toutes les couleurs quand il a été exposé à la lumière. Ce n'est qu'une manière de parler; il ne fait pas de lumière, pas plus qu'il ne crée de sensation; le phénomène est d'un autre ordre; comme, du reste, l'a très bien fait remarquer M. Adrien Guébhard. L'œil est rouge à l'intérieur; ses

enveloppes vasculaires sont irriguées de sang, le pourpre rétinien est absolument rouge. Et, par suite, le rouge fait apparaître la couleur complémentaire, c'est-à-dire le vert : en lumière blanche non éblouissante, c'est toujours le vert qui apparaît sur une feuille de papier blanc, après que les yeux ont été fermés pendant quelque temps. Au contraire, au milieu d'une réverbération solaire intense, on voit rouge. Lorsque dans ce cas, on lit un journal en marchant, à chaque déplacement, les caractères apparaissent en lignes de feu. Le rouge l'emporte et les autres teintes disparaissent. Il est bon de se rappeler ces faits quand on veut bien juger les teintes perçues autour de soi.

Au surplus, pour bien se rendre compte de ces effets, il suffit de comparer simultanément la perception d'une gamme colorée par les deux yeux, dont l'un est soumis à un éclairage latéral, alors que l'autre ne l'est pas. On trouve ainsi que ce sont les lumières blanches, orangées, rouges qui modifient le plus nos impressions, alors que les lumières bleues ne les transforment que peu. Ces remarques de M. Fortin ont leur importance pratique pour les savants et pour les artistes.

Ainsi, dans l'étude des réactifs chimiques, fondée sur les procédés de coloration, l'éclairage de nos yeux doit être surveillé. Un papier de tournesol, bleu par exemple, passe au rouge s'il est plongé dans un liquide acide. C'est très certain, mais le même papier, sans être trempé dans un acide, devient par lui-même rouge ou bleu, selon qu'on l'examine dans un laboratoire à murs sombres ou dans un autre dallé de céramique blanche. On pourrait donc commettre une erreur. En météorologie, le bleu du ciel résulte, en grande partie, de la façon dont l'œil est éclairé. Si l'on en croit M. Rémy, le ciel ne serait pas bleu du tout. Regardant le ciel bleu soit du fond d'un puits, soit à travers un tube aux parois noircies, on le voit beaucoup moins azuré et relativement blanc. Pour obtenir la réciproque, pour bleuir un ciel blanc, il suffit d'éclairer latéralement un œil au moyen d'une lumière artificielle. Si l'œil, ainsi éclairé, regarde le ciel au travers d'un tube, on voit dans le champ visuel binoculaire la partie du ciel perçue par l'œil éclairé, passer successivement par les diverses teintes du bleu azur.

Quand on examine la lune, en maintenant un œil à l'abri de tout éclairage latéral, tandis que l'autre y est exposé, le disque lunaire paraît rosé au premier œil et vert au second.

Naturellement, ces effets ont une certaine répercussion sur la vision d'une peinture. Ce qui fait le caractère d'une peinture, au fond, ce sont les intervalles que l'artiste a voulu placer entre des

nuances qu'il a juxtaposées. Aussi, fait remarquer M. Fortin, si, avant d'arriver jusqu'au tableau, ou bien si, à l'instant où l'on se trouve en face de lui, nos yeux ont subi des variations d'éclairage, les intervalles entre les couleurs seront modifiés et le sens du tableau différent de celui que le peintre lui aura donné.

La beauté des fresques demeurées à leur place en Italie tient à ce qu'elles sont restées dans les endroits où elles ont été exécutées. Il ne suffit pas quand on les transporte de les replacer dans des conditions telles qu'elles reçoivent la même quantité de lumière; il faut, en outre, que l'observateur, avant de les regarder et lorsqu'il les examine, se retrouve aussi dans des conditions d'adaptation identiques à celles qu'il avait rencontrées en les visitant à leur place primitive. Une peinture ne se modifie pas seulement par suite de la lumière qu'elle réfléchit, mais son aspect dépend encore de la lumière reçue par les yeux de l'observateur. Bref, tableau et observateur sont dépendants l'un de l'autre. L'impression lumineuse que reçoit l'œil est un facteur essentiel de l'observation. Ainsi, au couvent de San Marco, à Florence, les fresques de Frà Angelico auront des bleus azurés d'un éclat incomparable dans les cellules des moines où trois murs sur quatre sont restés blancs. Le blanc par réflexion exalte le bleu. Un des attraits de la *Joconde* est de réunir précisément beaucoup de tons verts et bleus; aussi ne la voit-on pas souvent avec un même coloris, car rarement nos yeux subissent le même éclairage.

Ces effets s'observent tout aussi bien dans la nature. En automne, quand les feuilles des arbres ont une coloration jaune-vert, elles paraissent vertes en plein soleil. Si on laisse pendant deux minutes environ l'un des yeux dans l'obscurité, il perçoit jaunâtre au moment où on le découvre, le même paysage que l'œil laissé à la lumière continue de voir vert. L'eau contenue dans une cuve émaillée de blanc de $2^{m},60$ de profondeur passe par toutes les nuances du bleu ciel au noir suivant que les yeux ont subi ou non l'action de la lumière blanche.

Il y aura donc lieu de se souvenir, en résumé, que l'observateur entre par lui-même dans l'acte de la vision des couleurs, en participant inconsciemment par la différence d'éclairage de chacun de ses yeux aux perceptions colorées.

L'histoire des huîtres de Cette, qui a fait certain bruit ces temps derniers, confirme de tous points les craintes que nous exprimions ici-même, il y a déjà une dizaine d'années. Après ce qui s'était passé alors en Amérique, en Angleterre, en France

même, à Constantinople surtout, il n'était pas douteux que certaines huîtres transmettaient la fièvre typhoïde. Les huîtres par elles-mêmes ne sont pas nocives, mais il était logique de penser que lorsqu'elles sont parquées dans le voisinage d'eaux polluées par les égouts, elles peuvent absorber des bacilles pathogènes et notamment le bacille d'Eberth et le coli bacille. M. Chantemesse appela jadis l'attention de l'Académie de médecine sur le danger de livrer au commerce des huîtres de provenance inconnue. On répliqua à cette époque que tout avait été très exagéré et que rien ne démontrait absolument que les huîtres étaient bien la cause des petites épidémies d'affections gastro-intestinales que l'on avait observées. Puis, d'ailleurs, les huîtres absorbent par phagocytose les microbes pathogènes et on les accuse bien à tort. Ces objections étaient mal fondées, car si les huîtres se débarrassent, en effet, par phagocytose de leurs microbes, il faut du temps, souvent plusieurs semaines, et dans tous les cas, on a trouvé en Angleterre des huîtres renfermant le bacille d'Eberth même à 25 milles des égouts de la Tamise. L'huître devient ainsi un réceptacle et un véhicule des bacilles dangereux.

En ce qui concerne les cas de Cette, ils sont démonstratifs. M. Netter et ses collaborateurs ont suivi la trace de la contamination dans plusieurs grandes villes de France. Partout où l'on mangea les huîtres arrivant de Cette, des affections intestinales plus ou moins graves se déclarèrent, on pût suivre pas à pas l'éclosion du mal jusqu'à Paris. Quand une bourriche était expédiée dans une famille, presque tous les membres de la famille étaient atteints. Il y eut de nombreux cas de fièvre typhoïde bien constatés et des cas de mort. A Cette, il existe une marchande à l'étal près du pont National qui débitait des huîtres par nombreuses douzaines. Tous ceux qui en achetaient tombaient presque tous malades dans la huitaine. On trouva des bacilles dans ces mollusques, et d'autant plus naturellement que cette marchande, comme ses voisins, d'ailleurs, arrosaient les huîtres pour les tenir fraîches avec de l'eau puisée avec un seau dans le canal, à quelques mètres d'un égout de vidanges. Les parcs de Cette sont situés aussi à peu de distance des égouts de la ville. Il est donc tout simple que les huîtres de Cette soient généralement polluées.

On a encore objecté que les habitants de Cette consommaient sur une large échelle les huîtres du pays, et que la mortalité par fièvre typhoïde n'y était pas plus élevée qu'ailleurs. C'est là une erreur. M. Netter a dressé une statistique qui prouve que la fièvre typhoïde fait à Cette quatre fois plus de victimes que dans une ville de 5000 âmes, et la population n'atteint que 34 000 habitants.

Si la proportion n'est pas plus élevée encore, c'est une question d'accoutumance. Les fonctionnaires, les étrangers contractent souvent la fièvre typhoïde. Les indigènes sont en quelque sorte vaccinés contre le mal. Les enfants ont dès le jeune âge une maladie appelée « la Cettoise », qui apparaît comme une fièvre typhoïde bénigne.

Il est malheureusement certain que les huîtres, et même tous les coquillages qui sont en réserve dans les eaux contaminées sont susceptibles de transmettre la fièvre typhoïde aux consommateurs. On commence à faire amende honorable et à si bien admettre le danger signalé, que l'Administration de la marine fait reprise des emplacements concédés jusqu'ici pour le parquage des huîtres à Cette, et que le syndicat du commerce des huîtres vient de transmettre au ministre un vœu qui sera exaucé, nous l'espérons bien, à bref délai, car il n'y a pas qu'à Cette des parcs voisins des égouts. Le syndicat général de l'ostréiculture s'exprime ainsi dans une lettre aux ministères de la marine et de l'intérieur : « Le Syndicat général de l'ostréiculture et du commerce des huîtres de France dont la mission éventuelle est de conserver et de développer la bonne réputation de cette industrie estimant inadmissible que la totalité des parcs français (52 000) souffre de la situation malheureuse de quelques-uns seulement d'entre eux, émet le vœu qu'à l'avenir, aucune concession ne soit accordée sans avis favorable de la Commission d'hygiène compétente..., que les huîtres ne pourront être livrées à la consommation qu'après que des commissions compétentes auront déclaré ces huîtres propres à la consommation, etc. »

Rien de plus sage; et si ces mesures sont strictement appliquées, les amateurs d'huîtres reprendront confiance... Et encore il faudra prendre garde aux intermédiaires qui versent quelquefois sur les mollusques, pour les conserver frais, des eaux de provenance douteuse. Puis, d'après M. Baylac, l'huître prendrait une toxicité particulièrement grande par les temps chauds pendant le transport, etc. Il y aurait donc lieu de réglementer sévèrement le transport et la vente au détail. Mais commençons par le commencement : c'est-à-dire par réaliser le vœu du syndicat du commerce des huîtres.

Les bactériologistes n'oublient rien. Après les huîtres, les noix! Qui l'auraient cru, les noix peuvent se contaminer. Quoi! les noix qui poussent sur des arbres élevés, qui sont à l'abri des fumures, qui sont protégées par plusieurs coques résistantes, les noix ou plutôt leurs amandes paraissent absolument inaccessibles aux

microbes. Et, en effet, il en est bien ainsi pour les noix fraîchement écaillées et même pour les noix sèches. Oui, mais on les mouille souvent pendant l'hiver chez les petits marchands pour leur donner une apparence de fraîcheur et voilà le mal. Quand chez soi on les trempe dans de l'eau pure, tout va bien. Mais c'est qu'on les mouille ailleurs dans la première eau venue, dans de l'eau qui n'est pas toujours propre et dans des récipients qui ont servi à tous les usages. Le mouillage peut devenir une cause de contamination.

M. Cristiani professeur d'hygiène à l'Université de Genève s'est proposé de savoir si les microbes pouvaient traverser la coque des noix mouillées et pénétrer jusqu'à l'amande. Il a lui-même fait tremper des noix dans de l'eau souillée avec des microbes pathogènes, bacille d'Eberth, staphylocoques, septrocoques, etc. Vingt-quatre heures après, les noix furent retirées de l'eau et leurs différentes parties, coquille, cloison, cuticule, amande, jetées sur des milieux de culture appropriées. Dans tous les cas, les microbes qui avaient été ajoutés à l'eau du bain ont été retrouvés vivants et virulents. Et les microbes conservaient dans les noix leur vitalité pendant au moins quatorze jours. Deux surtout le bacille de la fièvre typhoïde et le prodigiosus se multiplièrent avec intensité dans les noix.

Ces expériences présentent un certain intérêt parce qu'elles prouvent clairement, ce que l'on ne savait pas jusqu'ici, que les micro-organismes peuvent pénétrer à travers une coquille de noix et infecter l'amande, tout comme l'eau polluée contamine les huîtres. On pouvait évidemment avoir des doutes à cet égard. Mais, bien entendu, cela ne veut pas dire que toutes les noix nouvelles que l'on achète sont des noix intoxiquées. Il eut été bon de recommencer l'essai avec des noix achetées chez divers débitants. Le danger n'existe que lorsqu'on fait macérer les noix dans de l'eau sale pouvant contenir des microbes pathogènes.

Malgré tout, il n'était pas superflu de montrer en quelques lignes que même les noix, si bien défendues contre toute invasion étrangère, sont susceptibles de porter en elles des germes de maladie.

L'Académie des Sciences vient de décerner le prix Montyon à un chimiste, M. V. Georgel, qui a découvert une matière polissante exempte de plomb, dans le but d'éviter aux ouvriers polisseurs de cristaux l'intoxication saturnine. On ne saurait trop faire la guerre au plomb, poison sournois, s'il en fut, qui fait chaque année plus de victimes qu'on ne le croit généra-

lement. Jusqu'ici dans les industries de la verrerie, notamment à la cristallerie de Baccarat, on polissait le cristal avec une pâtée d'étain contenant environ 60 pour 100 de plomb. A la suite de nombreux accidents causés par l'intoxication, M. Guéroult avait entrepris une série de recherches dans le but de supprimer la pâtée et de la remplacer par une autre substance ayant les mêmes propriétés polissantes. Il obtint seulement une amélioration notable en se servant d'un mélange de potée d'étain (une partie) et d'acide métastannique (deux parties). Le nombre des intoxications diminua sensiblement; il eut fallu mieux encore, supprimer tous les accidents d'une manière absolue.

M. V. Georgel reprit le problème et l'a résolu. Après de nombreux essais, il reconnut que c'est l'oxyde d'étain seul qui constitue la véritable matière à polir, et que le plomb n'est nullement indispensable, mais à une condition, c'est que cet oxyde d'étain soit amené à un état moléculaire spécial. En conséquence, M. Georgel s'est arrêté au procédé suivant : il prépare de l'acide métastannique en attaquant l'étain métallique par l'acide azotique. Cet acide stannique est lavé soigneusement et désséché à la température de 100 à 110°. Le produit obtenu est ensuite broyé aussi finement que possible, puis calciné à la température d'environ 500°. Cette opération est indispensable.

C'est sous cette forme que depuis plusieurs mois la cristallerie de Baccarat emploie la matière polissante nouvelle qui donne toute satisfaction. Ce résultat a une grande importance pour l'industrie et justifie l'attribution du prix Montyon décerné à l'auteur. Il est clair qu'à l'avenir tout danger disparait au point de vue de la santé des ouvriers.

HENRI DE PARVILLE.

CHRONIQUE POLITIQUE

L'espoir de la pacification religieuse n'était-il donc, après le dernier discours de M. Briand, qu'un rêve? S'il fallait en croire une conversation « familière » de M. Clémenceau et d'un journaliste, c'était bien une « illusion », celle de M. Briand autant que du Parlement; et M. Clémenceau s'est ingénié, impitoyablement, à la détruire. Les pourparlers du cardinal-archevêque de Paris et du préfet de la Seine étaient interrompus; M. Clémenceau est intervenu pour empêcher qu'ils ne fussent repris. La politique de M. Briand avait triomphé, au Palais-Bourbon; elle périclitait ou succombait, dans le cabinet de M. Clémenceau. M. Briand paraissait le maître de la situation, le 19 février; le lendemain, M. Clémenceau substituait sa volonté, non seulement à celle de M. Briand, mais à celle de la Chambre. Pour la troisième fois, depuis la fin de l'année 1906, c'était la violence qui l'emportait; pour la deuxième fois, c'était « l'incohérence » qui se manifestait dans les conseils du gouvernement. Il devenait certain, pour tout le monde, qu'il régnait, dans ce gouvernement, une puissance perfide et forcenée qui ne voulait ni détente, ni entente. C'était, en personne, M. Clémenceau. C'était l'homme qui avait, toute sa vie, combattu le catholicisme avec rage et qui avait proféré ces paroles, le 2 avril 1882, devant le Grand-Orient : « Tout en demandant simplement la séparation de l'Eglise et de l'Etat, — formule excellente en ce sens qu'elle sera plus facilement acceptée, — le parti républicain doit, en réalité, poursuivre la réalisation du but définitif plus efficace : la suppression de l'Eglise dans l'Etat. » Il profitait maintenant du pouvoir pour l'activer, cette « suppression ». Et, dans le cas actuel, il tressaillait d'une joie ironique, en se jouant de M. Briand, devant lequel il avait, à la Chambre, humilié tour à tour son éloquence et son silence. Et, avec lui, exultaient ces radicaux faussement socialistes qui, pour tout programme de réforme sociale, n'ont que celui de la guerre religieuse.

Donc, le lendemain du jour où M. Briand avait affirmé qu'il

llait « accepter tout ce qui pourrait avoir pour effet la pacification éfinitive », M. Clémenceau décidait le contraire. Il communiquait ux journaux une note alléguant que le ministre des cultes avait fait connaître » à la Chambre les raisons pour lesquelles il jugeait inacceptable » le contrat « proposé » par l'archevêque de Paris; ue le gouvernement « n'avait pas à prendre l'initiative de propositions nouvelles »; que, conséquemment, « le *statu quo* ubsisterait ». Le *statu quo*, c'était bien ce que M. Clémenceau oulait : pas de contrat; pas de conciliation; pas de trêve; les omplications, les hasards et les péripéties de l'inconnu. Il mpruntait à M. Combes, maire de Pons, sa décision, sa solution; ans doute, pour désarmer la concurrence de M. Combes. Et les hoses se sont passées au gré de M. Clémenceau, selon son dessein. Les journaux avaient publié sa note. Les pourparlers semblaient rompus; le protocole commandait, cependant, qu'une éponse, fût-ce de simple politesse, fût adressée à l'archevêque, ui, dans l'ordre régulier des négociations, était en droit de 'attendre. Le 26, le cardinal l'attendait encore, cette réponse romise publiquement, le 23, par une seconde note. M. de Selves estait muet. Or, il avait remis à M. Briand, le 15 février, le projet u contrat qu'il avait formulé, de concert avec le représentant de 'archevêque, et qu'il espérait voir signer dans deux ou trois jours. e 16, M. Briand avait formellement déclaré au Conseil des inistres que ce contrat était acceptable. Et, de par le bon plaisir e M. Clémenceau, non seulement le contrat n'a pas été signé, même après le vote parlementaire du 19, mais le cardinal-archevêque de Paris attend toujours la réponse courtoise qu'il devait ecevoir. Le procédé de M. Clémenceau, dans sa dédaigneuse rutalité, valait celui de M. Combes rompant les relations iplomatiques de la France et du Saint-Siège. Qu'est-ce qui a ellement enhardi M. Clémenceau et intimidé M. Briand? Quel st leur secret, dans cette double attitude? Nous l'ignorons. Nous e voulons pas, du moins, croire à une comédie dont ils se eraient partagé les rôles. Mais cette incertitude ne peut durer ongtemps. La logique gouvernementale veut que, tôt ou tard, M. Clémenceau ou M. Briand s'éclipse, pour que la politique de 'un ou de l'autre prévaille; et, tôt ou tard aussi, agira la logique arlementaire, lasse de tant d'ambiguïté ou de discorde. Quant à nous, catholiques, nous louerons, nous remercierons les évêques et, en particulier, le vénérable archevêque de Paris, l'avoir témoigné si généreusement, devant la France, leur volonté de lui procurer, autant que possible, la paix religieuse. Si l'Eglise ne l'avait pas fait par esprit de sollicitude chrétienne

et patriotique, encore l'aurait-elle dû par sagesse, diplomatiquement. Comment regretter un essai de pacification qui met dans une telle évidence la mauvaise foi du gouvernement et qui rejette sur ce gouvernement, infidèle à sa parole et oublieux même de toutes les convenances, la responsabilité de la rupture?

Dans les négociations engagées, il restait, le 19 février, une question à résoudre : celle de savoir comment il serait pourvu aux réparations des églises. Ce litige ne suffit pas à M. Clémenceau. Il le complique de deux questions nouvelles : l'une, au sujet des anciens congréganistes; l'autre, au sujet des prêtres étrangers. Questions bien nouvelles, en effet, puisqu'aucun des contrats dont M. Briand avait établi la formule, pour les préfets et pour les maires, ne mentionnait l'obligation d'exclure les anciens congréganistes et les prêtres étrangers. C'était M. Clémenceau qui l'imposait, maintenant. Il est vrai que le discours de M. Briand en avait parlé, mais seulement comme d'une mesure éventuelle, sans en déduire les deux clauses qu'allait prescrire M. Clémenceau. Obliger un curé, le plus souvent dénué de toute fortune, à faire, avec ses ressources personnelles, les réparations de son église, c'est le ruiner ou le réduire à l'impuissance. Et, juridiquement, il est inadmissible qu'on accable de toutes les charges d'un propriétaire ce prêtre qui, dépossédé de son église, n'en a plus que l'usage temporaire, précaire : jouissance qu'en vérité, on ne pourrait plus, sans dérision, appeler « gratuite ». C'est comme si on voulait que, dans la série hasardeuse des nécessités et des sinistres dont l'église pourrait être atteinte, le curé la fermât lui-même et qu'il en fût ainsi, paroisse par paroisse, plus ou moins successivement. Bien singulière est la sophistique de M. Clémenceau. Que si on ne signe aucun contrat, M. Clémenceau consent que les réparations s'opèrent aux frais de l'Etat ou de la commune : le curé ne paiera rien. Que si le maire ou le curé signent un contrat, la charge, la responsabilité change : le curé paiera tout; oui, tout, sans qu'on lui restitue un seul des biens dont le clergé a été spolié. C'est une façon plus qu'extraordinaire de comprendre le devoir de l'Etat et l'intérêt de la commune. Ou plutôt c'est avouer, par la plus illogique des arguties, qu'on ne veut aucun accord. Quelle est donc l'arrière-pensée de M. Clémenceau? Compte-t-il sur des accidents, sur des incidents, qui, peu à peu, lui fourniraient l'occasion de désaffecter les églises dont les brèches ne seraient pas encore réparées? Il y a là une menace, non pas seulement pour le clergé, mais pour les communes jalouses de conserver leur culte. Que les églises restent « ouvertes », mais qu'elles s'écroulent; qu'elles

oient ouvertes au passant, mais qu'elles n'aient plus de prêtres, u'elles soient vides de Dieu : serait-ce le dessein, la devise nouelle, de M. Clémenceau? En tout cas, la clause était à discuter, i les pourparlers étaient sincères. Mais c'est pour supprimer, e semble, la discussion, en rendant cet examen impossible et iseux, que M. Clémenceau a décidé de joindre au projet primitif es deux autres conditions que l'honneur de l'Eglise, sa justice t sa charité, lui défendaient même de débattre.

M. Clémenceau proscrit de tout presbytère, de toute église, le ongréganiste que déjà M. Combes avait expulsé de son école, de on couvent. Il prononce contre lui l'excommunication de l'Etat. l lui interdit nos autels. Pas d'amnistie spirituelle pour lui. Qu'il ille gagner sa vie où il voudra; il ne distribuera plus le pain ucharistique à un catholique français; il n'apportera plus à un eul de ses compatriotes mourants la consolation immortelle. M. Clémenceau, le plus austère de nos libres-penseeurs, le déclare ndigne du sacerdoce; il le frappe d'une éternelle incapacité. Non, cet ancien oratorien, ou bénédictin, ou dominicain, ou ésuite, ne sera point admis par M. le maire à l'honneur de igner avec lui un contrat, pour la jouissance de l'église, bien ue, reçu par l'évêque parmi son clergé séculier, cet ancien ongréganiste ne soit plus un religieux, un « moine ». Non, ce ongréganiste, sur le front duquel M. le docteur Clémenceau croit voir encore la tache indélébile de la profession monastique, ne era pas curé du plus petit village de l'Ariège ou du Morbihan, s'appellât-il Bérulle ou Bourdaloue, Massillon ou Mabillon, le P. Gratry ou dom Guéranger, le P. Lacordaire ou le P. Ravignan. Il faudra qu'avec cette prohibition, l'Eglise tolère l'immixtion du pouvoir civil dans son gouvernement. Il faudra qu'elle donne aux décrets iniques de M. Combes sa sanction positive. Les évêques devront reconnaître qu'un ancien congréganiste n'a, décidément, ni la même religion, ni la même âme, qu'un curé ordinaire, et commettre cet acte cruel de le condamner à l'exil ecclésiastique, en le priant de chercher, par delà la frontière, une place de « prêtre étranger ». Et de quelle loi M. Clémenceau arguera-t-il pour obliger les évêques à cette sélection, dans le choix de leurs curés? Ce choix, la loi de Séparation ne permet pas plus à l'Etat de le contrôler que de le dicter. Rien ne doit restreindre désormais, dans la nomination des curés, la liberté des évêques. M. Clémenceau ne le pourrait que par un autre Concordat. Le veut-il? Quant à défendre que les évêques prennent pour curé un prêtre étranger, c'est une exigence bien superflue. M. Clémenceau ne saurait, à aucun titre, leur donner une leçon de patriotisme.

Il est, d'ailleurs, suffisamment armé par la loi de 1849, qui l'autorise à expulser de notre territoire, dans les vingt-quatre heures, n'importe quel étranger; et, de ce droit même, M. Clémenceau a usé, abusé, quand il a reconduit Mgr Montagnini à la frontière. Dans la discussion de la loi du 9 décembre 1905 M. Briand fit repousser un amendement qui proposait ce genre d'exclusion. Comment accepterait-il aujourd'hui l'édit de M. Clémenceau? Et puis, inégalité flagrante, M. Clémenceau supporte, pour les autres cultes, la présence du prêtre étranger : dans les temples protestants, il trouve des pasteurs anglais, hollandais, suisses; dans les synagogues, des rabbins allemands, russes, autrichiens. Au surplus, le ministre défiant qui frapperait le prêtre étranger n'est-il pas le même qui, déjà, veut sévir contre le prêtre français, contre l'évêque, suspecté par lui d'être un « fonctionnaire de l'étranger »? Les assimilera-t-il l'un à l'autre, demain? Il en est capable.

Il y a, dans ce conflit, un élément que le gouvernement néglige, comme s'il n'existait pas, et qui mériterait pourtant sa considération la plus spéciale : c'est la population, laquelle figure bien, ce semble, la catégorie laïque dont il prétend être le représentant suprême. Qui donc est, généralement, le propriétaire de l'église, avec un titre de possession souvent consacré par des siècles? La population, dont le maire n'est le mandataire que pour un temps. Comment le gouvernement, quand il chicane au curé le pouvoir de transmettre, soit en quittant sa paroisse pour une autre, soit en décédant, son contrat de location, ne s'aperçoit-il pas que, par un acte de pure avocasserie, il dispute au propriétaire légitime la jouissance de son église, en même temps qu'à la population l'exercice public de son culte? Comment ne considère-t-il pas que le contrat de location est fait, non pour le curé personnellement, mais pour la population elle-même, et que le gouvernement, alors qu'il émeut une telle querelle, dans chaque commune, y met en question la liberté religieuse des habitants? Croit-il qu'ils ignorent que la succession d'un curé à l'autre constitue la perpétuité d'une puissance qui ne change pas, qui ne meurt pas, qui survit à toutes les morts de ses serviteurs et à tous les changements de ce monde : l'Eglise catholique? Et M. Clémenceau pense-t-il que ces populations, au nom desquelles la municipalité aura signé le bail des dix-huit ans, ressentiront une inquiétude quelconque pour la continuation dudit bail, le jour où elles verront, dans leur église, un nouveau curé introduit par son évêque, comme elles verront peut-être, dans leur maison communale, un nouveau maire intronisé en vertu de ces lois de l'existence humaine et de

ı popularité qui ne permettent pas aux maires eux-mêmes de se entir immortels? La très grande majorité des Conseils municiaux acceptait le contrat des évêques, à l'heure où M. Briand est ıtervenu pour provoquer des réponses dilatoires; le nombre es refus directement opposés aux curés a été infime. Ces popuıtions, les conditions impérieuses de M. Clémenceau blessent eur bon sens; car elles savent bien que leur curé ne peut pas upporter, individuellement, le poids de toutes les réparations écessaires à leur église. M. Clémenceau ne méconnaît pas moins eur justice, leur sentiment de la solidarité civile et sociale; car lles déclarent, en maint endroit, par la voix de leurs municipaités, que la célébration du culte est « un service public », dû aux besoins de leur vie morale, aux habitudes de leur conscience et ı leurs traditions. Elles s'indignent que certains préfets annulent es contrats conclus par des maires que la loi de 1884 a munis le ce pouvoir et que, devant la Chambre, M. Briand a reconnus pleinement « libres », dans la circonstance. M. Thiers avait coutume de dire, pour justifier sa prudence dans toutes les affaires de politique religieuse : « Le catholicisme est la religion le la majorité; ne l'oubliez pas. » Le jour où, ce mot de M. Thiers, es populations le confirmeront par leurs protestations, par eurs revendications, il sera trop tard, pour M. Clémenceau et M. Briand, de faire une troisième loi de Séparation : elle se fera ans eux, parce qu'elle se fera contre eux.

Il ne manque pas d'observateurs sagaces, dans le Parlement, pour prédire la fin ministérielle de M. Clémenceau, à un assez bref délai. Sa versatilité passionnée, ses oublis de toute règle et son dédain de tout principe, ses incartades, sa brusquerie, son absolutisme colérique lui ont aliéné plus d'un de ses amis mêmes, pendant que les témérités et les inconséquences de son gouvernement alarmaient les autres. Voici presque un an que dure son règne, inauguré dans la compagnie toute mérovingienne de M. Sarrien. Pas un acte qui doive honorer sa mémoire. Aucun idéal. Rien qui indique le sentiment, même médiocre, du bien public. Il a servi, dans sa jouissance du pouvoir, sa vanité, sa rancune, son besoin de la domination personnelle, comme il les servait, dans sa jouissance de l'opposition. Il reste un agité autant qu'un agitateur. Tantôt polémiste plus que ministre, tantôt politicien plus qu'homme de gouvernement. Collègue ambitieux, collaborateur jaloux, il renverse, dans l'ombre, M. Sarrien et, obliquement, M. Léon Bourgeois, M. Etienne, M. Poincaré, M. Leygues. Il attaque à l'improviste, du haut de la tribune, M. Briand, et il en descend, pour l'enguirlander de ses excuses, avant une fausse em-

brassade. Il lui cherche, le 16 février, une querelle de cabinet; il se réconcilie, le 18, avec lui; il l'applaudit, le 19; il le trahit, le 20. Dans le pays, même usage de l'intrigue et de l'imposture. Le conspirateur de cette « Nuit historique » qui fomenta la popularité du général Boulanger, invente, pour nos élections législatives, un complot : il crée des suspects; il violente le suffrage universel et il se trompe. Plus tard, il envahit et saccage l'ancienne nonciature; il y dérobe les papiers de Mgr Montagnini, pour les livrer à l'indiscrétion mensongère de ses journalistes familiers. Son favoritisme brave tout et tout le monde. Pour satisfaire la faction dreyfusarde dont il fut un des chefs, il nomme, dans une seule journée, le lieutenant-colonel Picard colonel et général; puis, en trois mois, général de division et ministre de la guerre. Pour se satisfaire lui-même, il nomme M. d'Aunay ambassadeur à Berne. Son premier soin avait été de combattre le socialisme, dans ce duel parlementaire où il blessa, quasi mortellement, M. Jaurès. Aujourd'hui, il est le protégé de M. Jaurès et, avec l'aide de M. Viviani et de M. Caillaux, il surexcite la convoitise du socialisme. Il apporte à la loi de Séparation son esprit de haine anticléricale et de vindicte anticatholique : par « représailles », il envoie aux casernes cinq mille cinq cents curés, vicaires, séminaristes, pour punir le Pape, coupable d'avoir refusé son approbation à une circulaire de M. Briand. Il traite les évêques de « fonctionnaires de l'étranger », sans se rappeler ni qu'il a lui-même été qualifié d' « agent de l'étranger » par les électeurs du Var, ni que, jadis, dans le temps lamentable où la France perdait l'Alsace-Lorraine, il a offert la Corse à l'Italie, et qu'ensuite, avec un patriotisme presque aussi désintéressé, il a voué l'Egypte à l'Angleterre. Parmi les contradictions et les fantaisies de son gouvernement, M. Clémenceau ne s'est montré constant que dans son goût de l'art oratoire, dans les éclats de son éloquence sarcastique, dans son amour des mots et des bons mots. Peut-être, si, dans son épreuve d'homme d'Etat, il n'a corrigé en rien le sectaire qu'il avait toujours été, est-ce principalement parce qu'il lui aurait fallu renoncer à sa rhétorique antireligieuse, se déshabituer de sa faconde anticléricale : le meilleur de son génie et de sa réputation. Actuellement, de toute sa longue profession de réformateur, il ne laisserait à la République qu'un souvenir : celui d'avoir sévèrement réglementé, dans les bureaux de son administration, la présence de ses employés et leur travail. En définitive, M. Clémenceau n'a pas diminué, au pouvoir, l'odieux de son personnage et il en a augmenté le discrédit. Si la France, qui est le pays où non seu-

lement « tout arrive », mais où tout recommence, n'était encore la France, on pourrait dire de M. Clémenceau, le jour de sa chute, qu'il est de ces ministres qui, disparus, ne reparaîtront jamais, parce qu'ils sont jugés pour toujours.

La paix sociale n'est pas mieux sauvegardée que la paix religieuse. Ce n'est pas seulement, grâce à la licence judiciaire qui aggrave la licence morale, la fraude s'exerçant dans toute une région du Midi, sous la protection de députés omnipotents, et une magistrature servile fraudant elle-même la justice, pour assurer l'impunité des fraudeurs; c'est aussi le brigandage s'organisant, en pleine lumière, pour ravager les petites villes et les campagnes du Nord, du Centre et du Sud-Est; c'est, à Paris, une série d'assassinats qui se commettent aussi audacieusement que s'il n'y avait plus de répression à craindre. Par surcroît, l'ordre est troublé légalement, à Paris. Le dimanche y est devenu un jour d'agitation révolutionnaire, depuis la loi du repos hebdomadaire. Des socialistes, plus ou moins déguisés en « syndicalistes », qui exigent, ce jour-là, un chômage complet, avec autant de rage et de rigueur que les jacobins voulaient le chômage du décadi, s'en vont molester les patrons qui n'ont pas fermé leurs magasins et renverser les étalages, si les patrons résistent à leur injonction. Et c'est au nom de « la loi » qu'ils opèrent. Magistrats de la rue, ils y veillent sur la loi, non seulement comme ses gardiens, mais comme ses exécuteurs. Nous avons ainsi le spectacle nouveau de séditieux qui crient : « Vive la loi! » en se battant avec la police, tandis que la police, de son côté, prend au collet des citoyens qui crient bourgeoisement : « Vive la loi! » Vainement les patrons invoquent-ils la loi elle-même, qui leur permet d'obtenir des dérogations. Ce droit, on le leur refuse. Dans ces bagarres du dimanche, il y a déjà eu des morts. Pour finir par un coup triomphal, la Confédération générale du Travail avait organisé une manifestation de cent mille de ces satellites de la loi, le 20 janvier. M. Clémenceau, effrayé, s'est avisé qu'il avait à protéger la liberté de la circulation. Il a mandé à Paris dix mille hommes de troupes. Il a interdit aux syndicalistes leur cortège. Il a fermé provisoirement la Bourse du travail. Les manifestants ont reculé, puis se sont dispersés, et, le lendemain, M. Clémenceau a pu les persifler sans danger, devant la Chambre : elle lui a donné raison. Mais la population de Paris et la France entière veulent qu'on en finisse avec ces embarras de la loi. Elle est incohérente, dans ses dispositions; elle est anarchique, dans son application; tant, par ses textes contradictoires ou obscurs, elle met aux prises tous ceux qui la commentent,

tous ceux qui la pratiquent : le ministre du travail, le préfet de police, le Conseil municipal, le Conseil d'Etat, la Cour de cassation, les patrons, les employés, les émeutiers. C'est un désarroi général, dont souffre le monde commercial et industriel. La revision est devenue nécessaire. La Chambre elle-même s'apprête à le reconnaître. Mais, si M. Viviani est, tour à tour, le ministre du travail et du repos, à Paris, il est, véritablement, le ministre de la grève, à Fougères, où, sous sa protection, les grévistes peuvent empêcher impunément la liberté du travail; et, alors que M. Clémenceau déploie, à Paris, les forces de l'armée et de la police, devant les démagogues du repos hebdomadaire, il refuse de les montrer, à Fougères, parce que ce serait une « provocation ». Si ses gendarmes viennent se ranger, aux portes des usines, c'est avec l'ordre de se tenir impassibles, devant les forcenés qui huent, injurient, salissent de leurs crachats, maltraitent les pauvres gens, femmes et hommes, qui se présentent pour travailler. Un député socialiste demande à la Chambre un secours de 100 000 francs, pour les grévistes de Fougères : M. Viviani ne s'y oppose pas. On subventionnera la grève. On en légitimera même les violences, en supprimant cet article 414 par lequel le Code pénal punit toute atteinte portée par un gréviste au droit de l'ouvrier qui veut continuer de travailler. Le gouvernement se sera légalement désarmé. Il ne lui faudra plus, pour réaliser le rêve tumultueux du parti socialiste, qu'une loi spéciale qui impose à la minorité récalcitrante l'obligation de la grève. Ainsi le coupable abandon d'un Parlement, d'un gouvernement, va, de faute en faute, jusqu'au jour où, la nature des choses reprenant son pouvoir, l'expérience se venge, la raison se réveille. Et alors c'est la foule elle-même qui se soulève pour protester contre la veulerie des lois. Par humanitairerie, on voulait hier, supprimer la peine de mort. Aujourd'hui, une enfant de douze ans périt, abusée, puis violée, étranglée, puis poignardée par une brute, et, autour du cercueil, une multitude de trente mille personnes demande, dans une clameur formidable, que le criminel soit livré à la guillotine. Peut-être nos gouvernants devront-ils prendre garde à cet incident populaire. Ils ne sauraient ajouter longtemps la faillite de leurs utopies à celle de leurs lois. Si, dans une démocratie, les grandes déceptions viennent d'en haut, c'est d'en bas que viennent les grandes réactions.

On trouverait difficilement, dans l'histoire des peuples vaincus, un fait plus étonnant et qui ait une moralité plus haute que celui dont le Transvaal, avec sa résurrection politique, nous offre aujourd'hui le spectacle. On se rappelle quel fut, il y a cinq ans,

le sort du peuple boer. Décimé dans les batailles, il achevait de s'anéantir dans les « camps de concentration » où les Anglais avaient parqué les femmes, les enfants, les vieillards. Ses héros, les Botha, les Delarey, firent la paix pour sauver ce qui restait de la race. Ils devinrent ses consolateurs, ses guides, dans les misères de la vie privée, dans les luttes de la vie civile, comme ils l'avaient été dans la guerre. Ils prêtèrent à leurs compatriotes, devant les vainqueurs, le secours de leur gloire, pour résister à l'oppression. Ils forcèrent, par leurs revendications, l'Angleterre à relâcher toutes ses rigueurs, l'une après l'autre. Le traité de Vereeniging avait stipulé, par son article 7, que « l'administration militaire des colonies du Transvaal et du fleuve Orange serait remplacée aussitôt que possible par un gouvernement civil, et que, dès que les circonstances le permettraient, des institutions représentatives conduisant à l'autonomie seraient établies ». Botha et ses amis ne se lassèrent pas de réclamer l'exécution de cette promesse. Et l'Angleterre céda. Elle supprima « l'administration militaire », institua un Conseil législatif, créa des municipalités éligibles. Une Constitution, préparée par M. Balfour et complétée par son successeur, a été promulguée, en juillet 1906. Elle accordait au Transvaal son autonomie. Elle proclamait l'égalité absolue des Boers et des Anglais. Et les élections qui auront inauguré le nouveau régime sont une victoire pour les Boers. Le parti « progressiste », c'est-à-dire anglais, a été défait par une coalition patriotique où domine le parti proprement boer, le *Het Volk*, qui demande que, « même conquis », le Transvaal soit gouverné, non par les immigrés, mais « par ses fils ». Et Louis Botha, qui va présider le ministère, est, entre tous les « fils » du Transvaal, le plus illustre. Confiant dans l'avenir, il a affirmé son loyalisme : il tiendra sa parole, comme l'Angleterre a tenu la sienne. Voilà donc le peuple boer reprenant en paix le labeur de sa destinée et l'homme qui infligea au drapeau anglais de si superbes affronts, marchant de pair avec les premiers ministres de l'Angleterre, dans son empire colonial. Cet exemple d'un peuple énergique, patient, qui venge sa fortune nationale en reconquérant, avec les libertés qui lui restent, son droit de régler lui-même son existence, est aussi éloquemment instructif que noble. Peut-être celui de la nation qui lui a laissé ces libertés et qui lui permet de ressaisir, en face d'elle, le gouvernement de la patrie perdue, mérite-t-il une égale louange.

Auguste Boucher.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Correspondance de Lecoz et de Grégoire (1801-1815), publiée avec une introduction et des notes, par Léonce Pingaud. 125 pages in-8°. Besançon.

C'est un curieux document, pour l'histoire religieuse de l'ère napoléonienne, que la correspondance échangée entre ces deux anciens évêques constitutionnels, dont l'un était devenu sénateur et l'autre archevêque concordataire, mais qui tous deux étaient demeurés attachés de cœur au schisme officiellement disparu. L'introduction de M. Léonce Pingaud est une fort intéressante page d'histoire.

Les Tribunaux spéciaux pour enfants, par E. Julhiet, Rollet, Kleine et Gastambide; préface de M. Bérenger. 1 vol. in-18, aux bureaux de la revue *l'Enfant*.

Ce livre est consacré aux « Juvenile Courts » américaines, dont M. Julhiet a fait connaître les méthodes l'année dernière, pour la première fois en France. Les « Tribunaux pour enfants » sont exclusivement réservés aux enfants; la spécialisation absolue dont ils jouissent leur confère une liberté et une aisance de procédure précieuses pour le traitement de l'enfance coupable. On lira avec intérêt le récit de leurs succès en Amérique. On verra avec encore plus d'intérêt qu'une de leurs méthodes de travail, la « probation », vient d'être essayée en France sous le nom de liberté surveillée, et paraît donner de bons résultats.

Raphaël, par Louis Gillet. 1 vol. de la collection *les Maîtres de l'Art*, in-8° illustré. (Librairie de l'Art ancien et moderne.)

Avec une érudition et un charme qui marquent la maîtrise de l'écrivain, M. Louis Gillet nous donne une substantielle et originale monographie sur celui qui fut le plus loué de tous les peintres et peut-être aussi le plus décrié depuis le mouvement préraphaéliste. Juste en ses considérations, M. Louis Gillet nous fournit de nouvelles raisons de l'admirer.

Questions d'enseignement supérieur ecclésiastique, par Pierre Batiffol, recteur de l'Institut catholique de Toulouse. VII-354 pages in-12. (Lecoffre.)

Dans les discours ou articles réunis ici, l'éminent recteur de l'Institut catholique de Toulouse a traité par avance, soit directement, soit en passant, un des sujets dont l'opinion catholique s'est le plus préoccupé dans ces derniers mois, à savoir l'utilité et l'importance du haut enseignement chrétien, la nécessité de la diffusion des études supérieures dans le clergé. Ce recueil constitue tout à la fois un bon livre et un beau livre.

L'Eglise et l'Etat : leur séparation en France, par le chanoine Planeix. 1 vol. in-12. (Lethielleux.)

Livre tout doctrinal, où M. le chanoine Planeix détermine, au point de vue théologique, les droits respectifs de l'Eglise et de l'Etat. En appendice, on trouve de nombreux documents, depuis l'encyclique *Mirari vos* jusqu'à l'encyclique *Vehementer nos*. La loi de séparation, fortement critiquée, forme pour ainsi dire le fond du tableau : même dans les chapitres qui ne lui sont pas consacrés, il est toujours question d'elle. Et c'est par là que ce large exposé de principes est d'une poignante actualité.

La Roseraie du savoir, choix de quatrains mystiques traduits des meilleurs auteurs persans, par Hocéyne-Azad. 1 vol. in-12. (Guilmoto.)

Bien curieux recueil de pensées imagées et souvent profondes qui rappellent par le fond sinon par la forme, celles des mystiques chrétiens ! Le traducteur, dans des notes ingénieuses, a d'ailleurs multiplié les rapprochements. Et l'on passe d'édifiantes heures en la compagnie de ces bons *soufis* auxquels des penseurs d'Occident semblent donner la réplique.

Madame Swetchine intime, par André Pavie. 1 vol. in-12. (Librairie des Saints-Pères.)

Si fines et si précieuses que soient certaines pensées de Mme Swetchine, si sérieuse et si touchante que soit sa correspondance, on peut dire pourtant que sa plus belle œuvre, ce fut encore sa vie. Et M. André Pavie nous conte cette vie avec le talent délicat qui convenait à un tel sujet. On y voit toute l'influence bienfaisante que peut exercer une grande âme de femme. Plus proche de nous, en son intimité révélée, l'amie de Lacordaire et de Falloux n'en apparaît que plus admirable.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — L. DE SOYE ET FILS, IMPR., 18, R. DES FOSSÉS S.-JACQUES.

LE SIÈGE DE PARIS

ET LA COMMUNE[1]

SOUVENIRS DE DEUX FRÈRES

I

Je n'ai pas la prétention de révéler ici des faits peut-être inconnus jusqu'à présent sur cette formidable guerre franco-allemande de 1870-1871, sur le siège à jamais mémorable de Paris et sur les tristes et funestes événements de la Commune qui terminèrent ce drame historique de 1870-71. Ce que j'offre au lecteur n'est qu'un simple récit, quelques réminiscences de cette époque, écrites par deux étrangers, deux frères, deux témoins oculaires : l'un, l'aîné, le baron Raphaël de Hübner, membre de l'ambassade d'Autriche à Paris; l'autre, le cadet, auteur de ces feuilles, alors capitaine de hussards en congé temporaire, simple spectateur.

Si je réussis à attirer l'attention et l'intérêt des Français qui me liront, le but que je m'étais proposé sera atteint.

Les notes sur la Commune sont en partie de mon frère, en partie de moi. Pour la guerre franco-allemande, je laisse parler

[1] Le souvenir du comte de Hübner, ancien ambassadeur d'Autriche, est toujours vivant dans notre pays comme dans le sien. Son goût pour la France, les amitiés qu'il y avait formées, sa parfaite connaissance de notre langue, le rare mérite de ses œuvres historiques; *Sixte-Quint* et ses *Souvenirs*, le charme original des récits où il raconte ses voyages autour du monde sont d'un Français. Personne ne le sait mieux que les lecteurs du *Correspondant* : ils ont eu la primeur des *Souvenirs d'un ambassadeur*.

Nous publions aujourd'hui un historique du siège de Paris et de la Commune, composé avec les lettres et les notes de ses deux fils, l'un diplomate, l'autre officier. On y reconnaîtra les sentiments et la plume de leur père (*N. de l. R.*).

mon frère, le baron Raphaël de Hübner[1] qui, en sa qualité de conseiller de l'ambassade d'Autriche-Hongrie a, assisté d'un bout à l'autre à ces luttes terribles. Le prince de Metternich quitta Paris avec sa chancellerie pour se rendre à Tours. C'était là que le nouveau gouvernement de la France s'était retiré pour échapper à l'invasion du pays par les armées allemandes, dans la crainte aussi d'être investi dans la capitale et réduit à l'impuissance. Après le départ de notre ambassadeur, le baron Raphaël de Hübner fut laissé, conformément à sa demande réitérée, pour sauvegarder les archives de l'ambassade et protéger nos nationaux. Le comte Rodolphe de Khevenhüller[2] et le comte Uxküll[3], membres de l'ambassade, partagèrent son sort.

Comme mon frère n'a malheureusement pas, à l'exemple de mon père, écrit son journal, ce n'est que par ses lettres à son père, et ses rapports au prince de Metternich qu'il m'a été possible de recueillir ses impressions sur les différentes phases de cette époque mémorable.

Général comte Hübner.

LETTRES DU BARON RAPHAËL DE HÜBNER A SON PÈRE

2 septembre 1870.

Il se fait ici, dans les esprits, une révolution très salutaire. On commence à comprendre, un peu tard, il est vrai, que les chants guerriers ne suffisent pas pour mettre l'ennemi en déroute. L'aspect de Paris a complètement changé. Ce sont des troupeaux de bœufs et de moutons qui remplacent les dandys des boulevards et les flâneurs autour du lac. Le Bois de Boulogne est transformé en étable où paissent toutes ces bêtes. De longues files de voitures amènent des vivres, des canons et des munitions. Les casernes sont remplies, le Champ-de-Mars est un camp; aux Champs-Elysées les hommes en blouse armés font l'exercice à côté des représentants des plus anciennes familles de la France. Je ne suis pas de ceux qui s'extasient à ce spectacle, mais je le trouve pour le moment préférable aux cris et aux rodomontades des premiers jours. A côté de cela, pour peu qu'on ne veuille pas fermer les yeux, on voit, heure par heure, le progrès de la désorganisation sociale. Il y a dans le nombre une bonne partie de gens honnêtes qui se préparent avec ardeur à repousser l'ennemi; mais la majeure

[1] Mort à Vienne le 25 février 1879, comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, attaché au ministère des affaires étrangères.

[2] Aujourd'hui ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Paris.

[3] Alors attaché militaire à l'ambassade, mort depuis.

partie n'y voit qu'un moyen très commode pour arriver à ses fins. Mon entourage se plaît dans les illusions. En haut lieu, on passe de l'extrême défaillance à l'extrême espérance. M. Thiers est un finaud, mais pas autre chose. Il a le secret de se rendre indispensable, de toujours avoir l'air de se laisser forcer la main, et surtout celui de compromettre les autres et de ne pas se compromettre lui-même. C'est sa force et ce sera son avenir. On parlait de transférer à Tours le siège du gouvernement. Pour le moment, on est revenu de cette idée, parce qu'on craint que Paris laissé à lui seul et à son courtisan, le général Trochu, n'oublie ses devoirs, et au lieu de se battre, ne se livre à l'ennemi. Le corps diplomatique suivra le gouvernement. Pour ma part je suis décidé à prier le prince de Metternich de me laisser à Paris, gardien des archives et protecteur de nos nationaux.

3 septembre 1870.

Par les dépêches de Londres nous apprenons à l'instant la défaite de Bazaine derrière Metz, et celle de Mac-Mahon près Sedan. On est sans nouvelles de l'empereur, il paraît que l'impératrice est dans un état mental très inquiétant. Le public ne sait pas encore les terribles nouvelles. Hier encore on ne rêvait que victoire et marche sur Berlin. Impossible de prédire les conséquences du réveil. Les dispositions de Paris de se défendre tiendront-elles en face du double désastre de leurs deux armées?

La mobilité des esprits, l'impressionnabilité sont si grandes ici qu'il serait prématuré de porter un jugement sur l'effet que ces bulletins vont produire sur la masse. Une fois la consternation passée, la rage de la France se tournera-t-elle contre les envahisseurs ou contre le gouvernement?

12 septembre 1870.

Je vous aurais écrit plus tôt si la voie de la poste ne devenait de plus en plus incertaine et si les occasions sûres ne nous faisaient entièrement défaut. Enfin, on nous en promet une pour demain, et j'en profite, ce sera peut-être la dernière d'ici à longtemps, car l'ennemi approche et les portes seront fermées à partir du 15, au matin.

Pour vous faire le récit de la chute de l'Empire, de la proclamation de la république, de la journée du 4, en un mot, je n'aurais qu'à vous rappeler vos discours de cet hiver. Vos prévisions, pour mieux dire, vos prédictions d'alors, se sont toutes réalisées.

Le peuple souverain a envahi pacifiquement la Chambre, les députés, pris de peur, se sont retirés galamment, les soldats ont

donné l'accolade aux « mobiles » et aux « sédentaires », et la gauche s'est vue, comme par enchantement, installée dans les ministères et la république en France. A la même heure, l'impératrice, en costume modeste, frisant le travestissement, sortait, sans obstacle, d'ailleurs, par la grande grille du Louvre.

Monter en sapin et filer, c'était l'affaire d'un instant. Pauvre femme! Elle croyait qu'on allait piller, saccager les Tuileries, la poursuivre, l'enfermer, la mettre en pièces. Présomptueuse illusion. Le sort illustre de Marie-Antoinette ne lui était pas réservé. Le contraste eût été trop grand.

Si elle ne s'était esquivée à la dérobée, elle eût trouvé la porte d'honneur grande ouverte, et chez tous un empressement sincère à faciliter son départ.

Personne n'aurait manqué au respect dû à son sexe et à son infortune. L'aspect de Paris du moins, l'attitude du peuple permettent de l'affirmer.

C'est le récit fidèle de la journée du 4 septembre. Révolution pacifique si jamais il en fut, basée sur le principe légal que l'objet trouvé qui n'a pas de propriétaire devient, par le fait même, la propriété de celui qui le trouve. Pas de sang, pas de colère, pas de joie même, et Paris pourtant ne songeait déjà plus guère à la nouvelle de la veille, la défaite, la capitulation, l'approche de l'ennemi!

Il n'y a pas de nom pour tant de légèreté apathique au milieu de si grands malheurs. La mollesse qui caractérise cette révolution, l'insouciance qui caractérise cette défaite, caractériseront aussi la défense, si toutefois défense il y a.

Les ministres, dans leurs proclamations, les journaux dans leurs colonnes, le peuple dans ses comices des « Folies-Bergère » et les Thérésa dans leurs chansons ont beau se griser du souvenir de 1792 et soutenir que pas un de ces barbares tudesques ne repassera la frontière, que Paris deviendra le tombeau de l'Allemagne et le berceau de la liberté universelle. Bien fou qui s'y fie. L'histoire se répète peut-être dans le courant des siècles, mais les générations ne se ressemblent pas. Les voyous de 1870 n'ont pas l'étoffe des voyous de 1792.

La menace sur les lèvres, un désir immodéré de paix dans le cœur, voilà, si je ne me trompe, et je suis tenté de l'affirmer, l'état réel des esprits. On veut mettre bas les armes et on n'ose pas l'avouer. De là ces rodomontades. C'est la mise en scène du proverbe : « Qui menace ne frappe pas. » Voilà pour le moral. Il n'est pas de taille à mettre l'Allemagne en déroute.

Je n'ai pas une plus haute opinion des chances matérielles

qui restent à la France. Il est vrai que les forts de Paris sont formidables, qu'ils sont desservis en majeure partie par l'artillerie de marine, troupe excellente et intrépide; il est vrai que Paris est bien pourvu de vivres et de munitions, qu'il est presque impossible de le cerner efficacement; il est vrai surtout qu'une armée d'opération de 200 000 hommes disciplinés, aguerris, sous la protection des forts, peut tenir en échec facilement une armée de 500 000 soldats, l'inquiéter jour et nuit, tour à tour l'attirer ou l'éviter, lui couper ses voies de communications, la harceler sans cesse, la démoraliser de cette façon et peut-être l'anéantir. Mais ces 200 000 hommes d'élite, où sont-ils, d'où pourra-t-on les tirer? Voici des chiffres. Ils sont irréfutables. A part les forts bien servis par l'artillerie de marine, comme je viens de le dire, qu'y a-t-il? Des fuyards de l'armée de Sedan, frappés de stupeur, se traînant dans les rues sans armes, presque sans vêtements. Ils ne sont d'aucun secours; c'est, au contraire, un foyer de démoralisation. Puis 30 000 hommes du corps du général Vinoy, levés à la hâte, mal exercés, mal équipés; l'armée de Lyon, une dérision, c'est-à-dire 15 000 recrues, quelques milliers de gendarmes, de pompiers, de douaniers; enfin, 100 000 sédentaires et autant de mobiles de la garde nationale, peu de chassepots, beaucoup de tabatières, presque pas d'artillerie de campagne, pas de discipline et un esprit détestable. Voilà tout.

Vouloir, avec de tels éléments, lutter contre un demi-million de troupes régulières, enivrées d'un succès inouï dans l'histoire, ce serait de la démence. Cette vérité, tout le monde la sent, elle se fait jour, elle s'impose, quoi qu'on fasse pour la cacher.

Le gouvernement, tout en alimentant par de faux rapports les illusions et partant, la forfanterie des masses, tout en travaillant à la défense, travaille à la paix, en cachette il est vrai, sous l'ombre tutélaire du corps diplomatique. Il mendie la médiation tout en prêchant la guerre au couteau. Il pourrait bien prêcher dans le désert et pour l'un et pour l'autre.

Si le comte de Bismarck parvient à faire renoncer le roi Guillaume à ses velléités d'annexion, la paix se fera très vite, car, à part une cession de territoire, on est prêt ici à souscrire aux conditions les plus onéreuses. On payera ce qu'on voudra, on cédera même une grande partie de la flotte.

Le ministère des Jules, qui me rappelle à plus d'un point de vue notre « Doktoren-Ministerium », ne se sent pas à son aise. L'héritage de l'Empire, sans le bénéfice d'inventaire, lui pèse. Il faut cependant lui rendre la justice qu'il n'y va pas de main morte, qu'il est tout à sa besogne, rempli de bonne volonté,

remarquable par son désintéressement et par son honnêteté.

Paris est méconnaissable. Jamais la ville n'a été aussi peuplee. Les cocottes et les petits crevés ont disparu. En revanche, c'est une invasion de blouses armées, arrivant de la province, de caravanes de paysans qui, des environs qu'on démolit, viennent chercher refuge derrière les remparts; de longues files de voitures, tantôt chargées de vivres, tantôt pliant sous le poids des engins les plus meurtriers; une poussière, une saleté qui doit plaire aux socialistes, mais qui sied mal à cette cité naguère si soignée, si coquette, si riante. Pas de sergents de ville, pas de surveillance et pourtant pas de désordres jusqu'ici, le calme le plus profond, le tout dominé par la peur. Je ne crois pas au fantôme de 1793. Dans tous les cas, ce sera un 1793 bien en miniature, et encore j'en doute.

A moins de famine, on ne pillera pas. D'ailleurs, la garde nationale, sans énergie contre l'ennemi du dehors, sera très énergique à défendre ses foyers et sa propriété.

Ce matin, on nous annonce la mission de M. Thiers. Il n'a pas voulu faire partie du gouvernement, mais en face du danger que court la patrie, il consent à la servir. Il ira à Londres, à Saint-Pétersbourg et à Vienne. Voilà ce que je crois : pour faire la paix, et surtout après la paix, pour éviter l'anarchie, on aura besoin d'un nom. Or la dictature étant écartée, par la défaite de tous les généraux, et la révolution n'ayant fait naître aucune nouvelle étoile, on se trouve dans la nécessité de recourir à un d'Orléans, comme président de la future République. C'est, si je ne me trompe, le but essentiel de la mission de M. Thiers.

Hier, le corps diplomatique avait bouclé ses malles, on devait partir ce soir pour Tours. J'ai prié le prince de Metternich de me laisser à Paris pour la sauvegarde des archives de l'ambassade et la protection de nos nationaux. Il s'est rendu à ma demande et déjà, je rêvais les plus beaux rêves d'un siège intéressant et d'une responsabilité pleine de charmes. Hélas! je viens d'être déçu dans mes espérances. M. Jules Favre reste ici, et avec lui toute notre ambassade, de sorte que je serai perdu dans la foule. Je crois d'ailleurs que ce sera un siège anodin, destiné à peser sur les délibérations qui vont, selon toute probabilité, s'ouvrir bientôt. En attendant, je cours les fortifications, les bastions, les remparts, les camps, les ambulances, les magasins, je m'instruis et m'amuse.

Parfois il m'arrive d'être soupçonné d'espionnage, mais je me tire toujours d'affaire à ma grande satisfaction.

Si vous restez longtemps sans nouvelles de moi, je vous prie

de ne pas vous inquiéter. Ce sera par défaut de moyens de communications.

A part de mauvais dîners, nous n'avons rien à craindre. Je me félicite d'être aux premières pour assister à ce grand spectacle, le plus grand, peut-être, de l'histoire moderne.

17 septembre 1870.

Le prince de Metternich part ce soir pour Tours avec le comte de Hoyos[1] et le baron Pereira. Je reste à Paris avec le comte Khevenhüller et le comte Uxküll. J'en suis charmé. Cette lettre sera mise à la poste à Tours.

Paris est tout à fait tranquille. On est très pacifique. Tout me porte à croire que les deux parties belligérantes désirent la paix. Or, quand deux hommes ont l'intention de tomber d'accord, il y a dix chances contre une pour qu'ils réussissent à s'arranger. C'est, je crois, le cas aujourd'hui.

LETTRES ET RAPPORTS AU PRINCE DE METTERNICH, A TOURS

18 septembre 1870.

Mon prince, le courrier arrivé cette nuit m'a remis ce matin les dépêches que j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli. Conformément à vos instructions, je me suis rendu de suite au quai d'Orsay pour les communiquer à M. Jules Favre. Le concierge et le factionnaire m'ont dit avoir vu sortir le ministre à huit heures pour un voyage de plusieurs jours.

M. de Chaudordy et M. Desprès m'ont dit que le ministre était à l'hôtel de ville et qu'ils ne croyaient pas que je pourrai le voir aujourd'hui. J'en conclus qu'il s'est rendu au quartier général. Le Nonce et M. Woodhouse sont également de mon avis.

M. Desprès, à qui j'ai donné lecture de la dépêche sur Rome adressée à M. Palomba, et de celle qui a trait à la première circulaire de M. Jules Favre, m'a promis d'en faire connaître le contenu au ministre. Il ne connaît pas ses intentions à l'égard de Rome, mais il a cru pouvoir m'assurer que le ministre ne se mêlerait nullement des affaires romaines. Abstention complète, a-t-il ajouté. En somme, il ne m'a rien dit, et je crois qu'il ne sait absolument rien.

Je me permets d'appeler votre attention sur une nouvelle

[1] Le comte Ladislas Hoyos a été ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Paris depuis 1883 jusqu'au 28 octobre 1894.

circulaire de M. Jules Favre, publiée dans l'*Officiel* de ce matin. Je vous prie, mon prince, d'agréer mes hommages respectueux. »

P. S. — Je n'ai pas le moindre doute que M. Jules Favre est parti ce matin, quoiqu'on le nie au ministère. M. de Chaudordy est parti ce matin, pour Tours.

22 septembre 1870.

Les moyens de correspondre nous ont fait absolument défaut jusqu'ici. De là mon long silence. Le comte de Kératry, que je viens de voir, m'a dit qu'il avait fait un premier essai hier, pour faire sortir des lettres de Paris, et qu'il ne savait pas si cet envoi était arrivé à destination; qu'il en ferait néanmoins un second aujourd'hui, et il a bien voulu me permettre de lui confier un modeste pli à votre adresse. Cette manière de correspondre, cependant, est trop romanesque et trop incertaine, pour que je puisse vous faire, — et vous apprécierez les motifs de ma réserve, — un récit fidèle de l'état des esprits dans la capitale assiégée, et vous communiquer mes impressions sur ce qui s'y passe.

J'ai consigné en chiffres, sur une feuille volante ci-jointe, un résumé succinct de la situation d'aujourd'hui : « Mission de M. Jules Favre ayant échoué, gouvernement est décidé à défense à outrance, et à continuer la lutte après la prise de Paris. La troupe est démoralisée, s'est mal battue à Châtillon. Parti rouge, les faubourgs commencent à lever la tête, désirent renverser le gouvernement et lui substituer la Commune. Mesures prises jusqu'ici pour les contenir, longtemps pas assez énergiques. Fanfaronnades habituelles, mais découragement au fond. Mon impression est que Paris n'a ni la force matérielle, ni les qualités morales pour résister avec succès. »

M. Jules Favre, que j'ai vu hier, au moment où il se rendait au conseil, m'a promis de me lire aujourd'hui la circulaire qu'il avait préparée pour les agents de la France à l'étranger au sujet de son entrevue avec le comte de Bismarck. Il m'a donné rendez-vous pour aujourd'hui, à 3 heures, pour me faire part des détails, « extrêmement curieux » de cette entrevue. Le courrier (peut-être le ballon), qui doit vous apporter cette lettre, devant partir à 3 heures, je ne pourrai vous en envoyer le rapport que par la prochaine occasion. Je joins dans l'annexe une dépêche du comte de Beust en chiffres, qui m'est arrivée le lendemain de votre départ, et que je n'ai pas pu, malgré tous mes efforts, vous expédier plus tôt. Votre Altesse trouvera également sous ce pli le bulletin officiel sur l'affaire de Châtillon-Clamart et un ordre du jour du général Trochu, y ayant trait. Je me suis concerté avec

M. Woodhouse pour établir des envois réguliers de courrier entre Paris et Tours. Le général Trochu nous promet toutes les facilités, il ne s'agit que d'obtenir votre autorisation pour moi, celle de lord Lyons pour lui, et enfin, surtout celle des Prussiens. Veuillez, je vous prie, si vous approuvez ce projet, obtenir le libre passage de nos courriers à travers les lignes allemandes, et nous en donner avis. L'ambulance de l'ambassade est une ambulance modèle. Tout le monde en parle, cela fait le meilleur effet.

23 septembre 1870.

Je vous ai écrit hier par l'intermédiaire du comte Kératry. Ce matin, M. le Préfet de police m'a fait savoir que son courrier, porteur de cette lettre, avait été arrêté dans la nuit par les avant-postes prussiens. Néanmoins, je pense et j'espère que la lettre vous aura été expédiée.

Mon collègue d'Angleterre s'est décidé à faire partir son courrier. J'en profite pour vous transmettre ci-près le rapport[1] de M. Jules Favre sur son entrevue avec M. de Bismarck.

Sur une invitation de Mgr Chigi, les chefs de mission se sont réunis ce matin au palais de la Nonciature apostolique. Le Nonce, qui est venu me trouver hier, m'a dit qu'il pensait que le moment était venu, pour le corps diplomatique, de quitter la capitale, et qu'il avait convoqué ses collègues pour les consulter à cet égard. Pour motiver sa manière de voir, Mgr Chigi m'a dit que les communications étant complètement rompues, notre présence à Paris lui paraissait tout à fait inutile; que le bombardement pouvait commencer, que d'ailleurs notre position devenait de jour en jour plus dangereuse, attendu que le gouvernement actuel perdait de plus en plus la confiance des masses, que le parti rouge désirait le renverser et substituer le régime de la terreur à la République modérée issue de la journée du 4 septembre.

Je me suis permis de faire observer au Nonce que nous ne pouvions nous prévaloir de l'interruption des communications, cette éventualité ayant été à prévoir, qu'il aurait fallu, pour l'éviter, aller à Tours avec la fraction du corps diplomatique qui s'y était rendue le 18 du courant, mais que, n'ayant pas voulu partir alors, nous devions rester maintenant. Je me suis permis d'ajouter que les embarras intérieurs du gouvernement n'étaient pas de nature à faire prévoir sa chute immédiate, qu'en tous cas il ne serait pas délicat de faire valoir cette raison tant que le ministère actuel

[1] *Journal officiel de la République française*, vendredi 23 septembre 1870, n° 262.

existait, et que je croyais, en conséquence, qu'il fallait rester, tout en avisant à ce que nous aurions à faire, soit en cas d'un bombardement de la ville intérieure, soit en cas d'une émeute victorieuse.

C'était, à la réunion du lendemain, aussi l'avis de la majorité.

Pour obvier le plus possible à l'interruption des communications, le Nonce s'est chargé, sur la proposition du ministre de Suisse, de faire, au nom du corps diplomatique, une démarche auprès du ministre des affaires étrangères, pour obtenir par son intermédiaire l'autorisation des belligérants pour le libre passage d'un courrier périodique jusqu'à la première station postale en dehors des lignes allemandes. A la fin de la séance, j'ai prié le Nonce de s'employer auprès de qui de droit dans l'intérêt de nos nationaux. Je me suis permis de lui suggérer qu'en cas où les assiégeants donneraient, conformément aux usages internationaux, avis préalable du bombardement de la ville, et fixeraient un délai pendant lequel les étrangers neutres pourraient quitter la capitale, d'intervenir collectivement dès aujourd'hui, en vue de cette éventualité, auprès des autorités françaises, afin d'obtenir qu'aucun obstacle ne soit mis au départ de nos nationaux respectifs, et qu'on les laissât sortir de Paris sur la simple présentation d'un passeport national, sans exiger d'autres formalités. Qu'il serait utile aussi d'inviter le gouvernement à donner la plus grande publicité à cette mesure et à porter en même temps à la connaissance du public toutes les indications pouvant faciliter ce départ...

P. S. — Au moment de fermer ma lettre, M. Woodhouse me fait dire qu'il n'expédierait pas son courrier. Le général Trochu lui a refusé un parlementaire, les Allemands ayant déclaré qu'ils ne respecteraient plus les parlementaires français, puisque les soldats français ne cessaient de tirer sur les leurs.

24 septembre 1870.

Comme j'ai eu l'honneur de vous l'annoncer par ma lettre du 22, le ministre des affaires étrangères a bien voulu m'entretenir au sujet de son voyage au quartier général du roi de Prusse.

J'ai trouvé M. Jules Favre exténué de fatigue, profondément attristé de l'insuccès de sa mission, en proie aux plus vives émotions, je dirai presque découragé. Après m'avoir communiqué en quelques mots le contenu de son rapport, paru depuis, et que je me suis empressé de vous transmettre hier, le ministre m'a dit que, dès le premier abord, il aurait trouvé le chancelier de la confédération du Nord « résolu, inflexible ». — « Rien, a-t-il

ajouté, n'égale la bonhomie cynique de M. de Bismarck, et pour ne citer qu'un exemple, lorsque je lui observais que la gloire militaire de la Prusse devait être assouvie, qu'il était temps d'arrêter le carnage, il me répondit, le sourire sur les lèvres, avec l'insouciance la plus dégagée : « La gloire militaire, Monsieur, n'est pas cotée à Berlin. » Le roi est infatué de ses succès, son entourage de même. J'ai cru, comme vous, d'abord que M. de Bismarck sentirait qu'en nous demandant une province, toute paix durable devenait impossible, qu'il se créait par là de grands embarras et à l'intérieur et vis-à-vis de l'Europe; j'ai cru, comme vous, qu'il presserait le roi de renoncer à toute idée d'agrandissement territorial aux dépens de la France; mais, hélas! depuis que je l'ai abordé, je ne conserve plus une illusion à cet égard. M. de Bismarck est tout aussi infatué que le roi et pas moins que son entourage. Tel que je l'ai trouvé à notre premier entretien, tel je l'ai trouvé à notre dernier : résolu, inflexible. J'ai le cœur brisé, car je voulais la paix sincèrement, fermement; je ne voyais plus de raisons pour continuer une boucherie désormais inutile, pour aggraver encore davantage tant de maux, tant de misères. Ma mission a échoué. Il ne nous reste qu'à lutter. J'espère que Paris se défendra avec courage, mais il n'y a pas à dire que nous avons affaire à très forte partie. Si j'avais accepté les conditions qu'on nous posait, la paix était signée en un quart d'heure, mais ces conditions étaient inacceptables. D'ailleurs, je crois que M. de Bismarck fait une faute; il lui faudra trouver un gouvernement pour la France, et vous savez que cela n'est pas chose facile. J'ai été, au reste, reçu avec beaucoup de politesse et on ne m'a pas fait l'objection de ne pas pouvoir traiter avec nous. » Tel est le sens de ma conversation avec le ministre, telles sont à peu près ses paroles.

En allant au quartier général faire un dernier essai pour conclure la paix, M. Jules Favre cédait à l'inspiration de son cœur, il accomplissait un devoir, le plus noble mais aussi le plus pénible de son ministère. Il pouvait être certain, d'ailleurs, d'avoir l'appui de l'opinion publique de la France. On était prêt ici à souscrire aux conditions les plus onéreuses; une indemnité de plusieurs milliards, la cession même d'une partie de la flotte, étaient, pour ainsi dire, des conditions de paix acceptées d'avance par le pays. Mais on était tout aussi décidé à risquer le siège plutôt que de céder « un pouce du territoire, une pierre des « forteresses ». La nouvelle du voyage de M. Jules Favre était donc favorablement accueillie ici, et lorsque le résultat était connu, tous étaient d'accord qu'il fallait continuer la lutte.

Rien de plus curieux que l'aspect de Paris. Tout le monde est sous les armes. La troupe campe dans les rues les plus fréquentées, le bétail occupe les promenades qui, dernièrement encore, étaient le rendez-vous des élégants de tous les coins de la terre. Cette ville, naguère si riante, si coquette, est repoussante maintenant de saleté et de poussière. Ni les femmes ni la ville ne font plus de toilette. Et si Haussmann était ici, cette vue arracherait de son cœur des accents de désespoir. La monomanie des espions continue et augmente. Le préfet de police, le gouverneur de Paris même ont été arrêtés. C'est la garde nationale qui fait ces prouesses, parfois par excès de zèle et de bêtise, parfois pour se distraire. Le gamin de Paris, toujours espiègle, se donne souvent des airs prussiens, pour se donner le plaisir de se faire arrêter, huer, insulter et finalement relâcher. Plusieurs de nos compatriotes ayant eu à souffrir de ces vexations, et plus spécialement les employés de la maison Dreher, soupçonnés de faire des signaux aux ennemis, j'ai prié à plusieurs reprises M. Jules Favre, le préfet de police et le maire de l'arrondissement, de les protéger contre ces démonstrations parfois puériles, mais souvent dangereuses. Je n'ai qu'à me louer de l'accueil et de l'effet de mes réclamations. La tâche est difficile pour le gouvernement; car les esprits sont montés, les anciens agents ne peuvent pas être employés, et il n'est pas possible d'en créer de nouveaux du jour au lendemain. Il arrive aussi que nos nationaux donnent lieu, par d'imprudentes paroles, à de fâcheuses méprises.

27 septembre 1870.

Qui l'eût dit, qui l'eût cru! Paris, qu'on nommait à juste titre le cœur de l'Europe, où arrivait minute par minute l'écho de tous les coins de la terre et d'où partaient, heure par heure, jusqu'aux extrêmes limites du globe, les idées et les modes, Paris depuis dix jours ne reçoit ni ne donne de nouvelles. C'est l'isolement le plus complet. C'est un démenti formel à toutes les prévisions. Et, en effet, l'Allemagne en armes peut-elle enfermer dans un cercle impénétrable de poitrines humaines une ville de cette extension? Non certes, il lui faudrait un million de soldats, et c'est à peine si 250 000 sont campés aujourd'hui sur les hauteurs isolées des environs. C'est ailleurs, au milieu des défenseurs mêmes, qu'il faut, ce me semble, en rechercher les causes.

Paris est rempli de gardes nationaux de la sédentaire et de la mobile, mais Paris n'a pas d'armée d'opération et peu d'artillerie.

Les chefs n'ont pas confiance dans cette troupe ramassée à la hâte, mal armée, mal exercée, sans expérience et surtout sans

discipline, ils n'osent pas lui faire prendre la campagne. Le service d'éclaireurs, si mal fait dès le début de la guerre, semble avoir complètement cessé.

Il n'y a pas de sorties, pas de reconnaissances. Et tandis que les coureurs ennemis, les uhlans légendaires poussent l'adresse et l'audace à venir jusqu'au pied des remparts, nous voyons ici la cavalerie camper dans les rues et abandonner le soin de ce service si important de l'art de faire la guerre, aux longues-vues des marins enfermés dans les forts d'alentour.

C'est une des causes de notre isolement. La seconde est toute morale.

On a l'esprit frappé, l'imagination centuple le nombre des ennemis; on en voit partout, là où ils ne sont pas, là même où ils ne peuvent pas être. Les récits les plus absurdes sur « l'omniprésence », la vigilance surnaturelle, la cruauté surtout des Prussiens, ont cours et créance. Il en résulte que le Parisien, toujours si hardi, si entreprenant, ne tente plus ce qui, il y a huit jours encore, lui paraissait si facile et ce qui, maintenant, lui paraît impossible, à savoir à se faufiler, aidé des ténèbres de la nuit et de la connaissance des localités, à travers les lignes ennemies. Tout autant qu'il est effrayé de la « méchanceté barbare des soldats tudesques », tout autant il craint la hypervigilance et la maladresse des siens. Et c'est un des plus grands obstacles aux communications, et par contre une des causes les plus sérieuses de notre isolement. Les moblots, en effet, tirent à tort et à travers, et tantôt pris de vin, tantôt pris d'un excès de zèle, il arrive journellement qu'un des leurs a la malchance de tomber frappé d'une balle amie.

N'osant pas faire des sorties en masse et trouvant peu d'amateurs pour tenter la contrebande à travers tant d'obstacles, tantôt imaginaires, tantôt réels, on a recours aux aérostats. Le premier essai a réussi. Un pigeon parti dans ce ballon est revenu hier, sans la branche d'olivier, mais avec une lettre annonçant la descente près de Dreux du véhicule aérien où il avait pris passage. Le *Journal officiel* de ce matin, en portant cette bonne nouvelle à la connaissance des Parisiens, renferme également deux décrets du gouvernement instituant et régularisant cette nouvelle voie postale. Malheureusement les restrictions imposées à ce mode de correspondance, ne me permettent pas d'en profiter pour vous faire passer des rapports sur la situation.

28 septembre 1870.

La journée du 4 septembre a fait l'étonnement de l'Europe. L'empire avait capitulé à Sedan et à la même heure, pour ainsi dire, la république a pris sa place sans qu'une goutte de sang eût été versée, sans qu'on ait eu à déplorer aucun désordre sérieux. Ainsi l'empire a été enterré sans regret et sans haine, et la république saluée avec satisfaction, mais sans enthousiasme.

Cette diversité d'opinions, contradictoire au premier abord, est cependant facile à expliquer.

Une succession de révolutions a fait disparaître en France les sentiments dynastiques, ce je ne sais quoi d'indéfinissable qui fait l'honneur et la force des pays monarchiques, qui fait que du berceau à la tombe, et à travers les siècles, toutes les affections, comme tous les intérêts de l'individu comme d'un peuple se concentrent vers un même but et se confondent dans un même sentiment à la fois poétique et pratique, sublime et intéressé, qui les unit là où tout les divise. L'absence de ce sentiment a rendu possible qu'une révolution si grande ait pu s'accomplir ici sans résistance et, partant, sans violence. Le second empire a dû principalement son avènement et son existence au besoin de l'ordre et du respect de la propriété, besoin dont l'intensité se trouve en rapport direct de la richesse et du bien-être matériel d'un peuple. Or, le jour où une dynastie, basée sur de tels fondements et sans attaches dans le cœur de la nation, ne peut plus suffire à cette mission, elle doit forcément disparaître. Le premier soin de la république naissante qui héritait de son impuissance, était donc de donner au pays ce que les Bonaparte ne pouvaient plus lui offrir : la paix au dehors, le repos à l'intérieur. De là, en premier lieu, la mission de M. Jules Favre; de là, ensuite, les mesures prises par le gouvernement provisoire pour assurer l'ordre; de là, enfin et surtout, le voyage de M. Thiers. Si le ministre des affaires étrangères et le grand historien du premier empire ont échoué, l'un auprès de l'Allemagne ivre de sa victoire, l'autre auprès de l'Europe atterrée par la défaite de la France, le gouvernement dont ils étaient les délégués a remporté à l'intérieur une victoire éclatante qui défiait toutes les prévisions et toutes les attentes. La sécurité des personnes et des propriétés, en effet, n'a jamais été plus grande, et si la chasse aux espions entraîne des ennuis et des vexations, pour les étrangers surtout, il n'en est pas moins vrai que c'est par excès de zèle, bien plus que par malveillance, et qu'en somme le voyou, le voleur, l'homme sans foi ni loi, loin d'avoir monté sur l'échelle sociale depuis

l'avènement de la république, se trouve bien moins à son aise après qu'avant.

Mais si d'un côté l'absence du sentiment dynastique a rendu possible qu'un changement radical se soit opéré dans la forme du gouvernement sans que la guerre civile éclatât, et si de l'autre le maintien de l'ordre et le respect de la propriété sont dus surtout au besoin que la majorité éprouve de ne pas être inquiétée dans ses personnes et dans ses fortunes, il ne faut pas se faire d'illusion que le feu couve sous la cendre et qu'il y a bien des passions politiques, bien des prétentions socialistes qui n'attendent que l'heure pour éclater au grand jour, se produire, s'imposer par une pression morale d'abord, et par la force peut-être si celle-là ne suffisait pas. Les préoccupations du moment, l'invasion étrangère, la présence de l'ennemi, les contiennent aujourd'hui, mais il y a trop d'indices, trop de symptômes, pour qu'il soit permis de douter de leur existence et de leur puissance.

L'activité, la bonne volonté, l'honnêteté, le désintéressement surtout du gouvernement actuel sont au-dessus de tout éloge, mais en face des agitations politiques, la fermeté lui manque. Il lui faut rassurer les uns et flatter les autres, n'effrayer et ne décourager personne, — mission difficile, irréalisable à la longue, — celle qui fait sa force dans le présent, mais qui sera sa faiblesse dans l'avenir, mission qui l'a porté au pouvoir et qui sera un jour la cause de sa chute, à moins que la sanction du suffrage universel, cette utopie puérile du siècle, ne vienne l'affermir pour un certain temps et le légitimer aux yeux de la France et de l'Europe.

29 septembre 1870.

Dans ma lettre précédente je me suis efforcé de vous esquisser en quelques mots la situation présente de Paris, de vous rendre compte à vol d'oiseau de l'état des esprits qui l'explique et des raisons qui motivent mes appréhensions pour l'avenir. Voici à la hâte quelques faits que j'emprunte à mes souvenirs au fur et à mesure qu'ils se présentent à ma mémoire, et qui peuvent servir d'appui et de justification à mes réflexions.

Après votre départ le mécontentement des faubourgs s'accentuait de jour en jour davantage, les processions de la garde nationale aux pieds de la statue de Strasbourg devenaient et plus fréquentes et plus bruyantes, ce n'était pas seulement un hommage qu'on rendait à l'héroïsme de la « clef de la maison », mais bien une pression que Belleville, la Villette et Cie venaient exercer sur la soi-disant modération du gouvernement de la Défense nationale. » Les Folies-Bergère et les autres salles

ouvraient de nouveau leurs portes aux démagogues, anxieux de copier *en miniature* la grande révolution du siècle dernier. Des efforts furent tentés d'établir à côté des mairies de la république la terreur des communes, quelques bataillons de la garde nationales s'arrogeaient des droits incompatibles avec leurs fonctions, en un mot la révolution rouge manifestait son intention de se substituer à la révolution tricolore. On s'attendait d'heure en heure à un conflit, à une émeute. Le gouvernement, indécis en face de ce péril, couvrait les murs de proclamations pour apaiser les esprits, puis de décrets tantôt pour satisfaire des exigences extrêmes, tantôt pour menacer les meneurs des sévérités de la loi. Ce jeu de bascule, qui avait pour but de flatter les uns, rassurer les autres, n'effrayer et ne décourager personne, aurait bien pu aboutir à l'anarchie, si le retour de M. Jules Favre, l'échec de sa mission, le mot malheureux de M. de Bismarck, adroitement exploité par son interlocuteur, n'étaient venus rappeler aux Parisiens si légers, si mobiles, si oublieux, que l'ennemi était aux portes et qu'en face du péril du dehors il fallait oublier les dissidences du dedans et s'unir pour la défense afin de démentir l'imprudente mais juste prédiction de l'implacable ministre du roi Guillaume.

Tout ce que l'on voit depuis porte ce caractère : organiser la défense, et se préparer à la lutte. Ce sont d'abord les journaux qui pour remonter le moral recourent de nouveau aux platitudes et aux fanfaronnades, au dénigrement de l'ennemi, aux calomnies odieuses enfin, pour aiguillonner la haine et la vengeance. A ces excentricités patriotiques de la presse, encouragées plutôt que tolérées par le gouvernement, il faut ajouter cependant les efforts sérieux pour rendre l'approche du mur d'enceinte périlleux et formidable. J'ai eu lieu de m'en convaincre personnellement par des promenades que j'ai faites hier et avant-hier jusqu'aux avant-postes en deçà des forts du côté de Boulogne et de Neuilly, non sans difficultés et force ennuis. Le premier jour je me suis avancé jusqu'à la cascade, d'où l'on peut voir avec des lunettes d'approche l'ennemi se lézarder à la lisière des bois de Meudon et de Saint-Cloud, et hier j'ai pu pénétrer dans Neuilly jusqu'aux derniers campements de la mobile. A cent mètres environ des remparts une mine de un pied et demi de profondeur fait le tour de la ville; les rues et avenues qui partent en rayons des différents débouchés de la banlieue, ainsi que les allées du bois de Boulogne, sont barrées de barricades élevées par Rochefort, de larges fossés traversent le bois pour recevoir du pétrole destiné à l'incendier en cas d'attaque de ce côté, enfin des batteries placées à

l'entrée du champ de course attendent silencieuses et menaçantes l'ordre de détruire en quelques instants le triomphe de l'art humain aidé de la fortune de la France et des prodigalités de la nature. Je rentrais navré à l'aspect de tant de ruines lorsqu'une balle de chassepot sifflant à mes oreilles allait abattre à quelques pas de là un, ou plutôt *le* chevreuil de Boulogne. A la porte je fus arrêté pour la centième fois, mais cette fois pour être conduit au poste de la garde nationale. Une femme hideuse et un zélé imbécile m'avaient dénoncé comme suspect. Les charges qui pesaient sur moi étaient accablantes : je portais un lorgnon à l'œil et je m'étais permis de dévisager les remparts. Il n'y avait pas de doute, j'étais un espion et de la pire espèce, probablement un uhlan déguisé. Après avoir confondu mes accusateurs on a dû me lâcher au grand regret de la foule mais aux cris de « vive l'Autriche ».

La cherté et la rareté des vivres croissent de jour en jour. Les 500 bœufs et les 4000 moutons livrés journellement à la consommation de Paris ne suffisent pas à son appétit. Dès 5 heures du matin une foule mécontente de cuisiniers et de ménagères assiège les boutiques des bouchers; les légumes, le beurre, les œufs sont hors de prix, et si le gouvernement n'y avise promptement par de sages mesures, cet état de choses peut amener de graves complications. La taxe du pain et de la viande a été rétablie, mais l'application laisse à désirer. Plusieurs restaurants ont fermé, « pour cause de manque de viande », notre cuisinier ou plutôt le vôtre nous a annoncé à son regret et au nôtre qu'il ne pouvait plus se procurer des vivres et la concierge aussi, sur laquelle j'ai voulu me rabattre, me déclare que depuis plusieurs jours le boucher, au lieu de lui donner de sa denrée, l'accable de gros mots et qu'elle ne se nourrit plus que de carottes et de pommes de terre. Les moutons ont « la cocotte ». Je ne connaissais pas cette maladie chez les bêtes; elle les prend aux jambes, est contagieuse, oblige à les abattre, mais n'empêche pas la consommation.

L'*Officiel* est rempli tous les matins de décrets et de proclamations, ayant pour but tantôt de rassurer les esprits et d'éclairer le public, tantôt d'encourager les défenseurs, de réprimer les abus, les violences, l'indiscipline et les désertions. La mobile et la garde nationale sont assimilées à l'armée et soumises à la loi martiale; l'arbitraire est réprimandé et menacé de la sévérité des lois; des instructions sont données contre l'incendie, contre l'effet des bombes, pour la propreté et la salubrité; les fenêtres du Louvre ont été blindées, une garde pour la sûreté publique vient d'être créée et ainsi de suite.

Il n'y a pas à dire, l'activité et la fermeté du gouvernement pour maintenir l'ordre et la sécurité sont dignes d'éloges.

Il n'en est pas de même pour les agitations de nature politique. Là le gouvernement de la défense nationale manque de courage, de persévérance et d'unité. Les réunions publiques suspendues pendant plusieurs jours, sous le coup du rapport de M. Jules Favre sur sa mission au quartier général, reprennent de plus belle. Quoique les élections municipales et celles pour la constituante aient été ajournées à la fin de la guerre, il y en a néanmoins qui veulent procéder dès aujourd'hui aux premières, s'installer à l'Hôtel de Ville à côté du maire actuel et substituer au gouvernement existant l'omnipotence de la commune. La résistance des autorités à de si dangereuses velléités est faible et ne s'est pas traduite jusqu'ici par des faits ou par des châtiments. Ainsi par exemple, une réunion de Belleville vient de destituer un maire et de déclarer M. Godillot, fournisseur de l'armée, exproprié de ses ateliers, au nom et au profit du peuple, et voilà trois jours que le gouvernement reste silencieux en face d'un acte d'une si grande portée.

Je suis loin de partager les alarmes de ceux qui croient que ce volcan va faire éruption incessamment, mais il est indiscutable que ce volcan existe, trop d'indices en font foi pour qu'il soit permis d'en douter. Le gouvernement à mon sens ferait bien de sévir rigoureusement contre toutes les tentatives illégales avec tous les moyens légaux à sa disposition. Ce ne serait que justice et ce ne serait que de bonne politique; car en décourageant les meneurs il se concilierait la confiance et l'appui des honnêtes gens, de la classe qui possède qui craint l'anarchie politique comme pouvant amener l'anarchie sociale et qui forme la grande majorité de Paris et de la France.

2 octobre 1870.

Notre isolement continue. Il est vrai que de temps à autre un voyageur intrépide tente de traverser les lignes ennemies, mais il est impossible d'exposer à tant de hasards une correspondance ouverte, et tous se refusent à prendre des lettres chiffrées de peur de passer pour des espions. Il est moins aisé encore de se procurer des renseignements du dehors. Le gouvernement lui-même est obligé de puiser les siens le plus souvent à des sources peu authentiques, le fil électrique, qui dans les premiers jours reliait Tours à Paris, ayant été découvert et coupé. Nous en sommes donc réduits aux ballons pour donner des nouvelles et au hasard pour en recevoir. C'est ainsi que celles de la capitulation de Rome, de Toul et de Strasbourg circulaient dans les rues

et dans les clubs avant que le gouvernement en eût la confirmation officielle. Le public les accueillit avec indifférence.

Parmi les versions innombrables qui courent sur la mission de M. Thiers, celle qui trouve le plus de créance se résume en ces mots : échec à Londres, bonnes paroles à Vienne, bon espoir pour Saint-Pétersbourg. M. Thiers n'aurait séjourné que 24 heures à Vienne. Le gouvernement I. et R. l'aurait assuré que les sympathies de l'Autriche-Hongrie croissaient avec les malheurs de la France, qu'on ne demandait pas mieux que de prêter son concours, mais s'exposer à donner des conseils à la Prusse, qui ne seraient probablement pas écoutés, ne serait ni digne ni utile, si on ne voulait faire suivre l'action aux paroles, et l'action de l'Autriche en ce moment dépendait de l'attitude de la Russie. Il fallait donc s'assurer d'abord du concours de cette puissance; celui-ci une fois acquis à la France le nôtre ne lui ferait certainement pas défaut. M. Thiers, qui ne se serait pas attendu à plus, aurait été satisfait de ce résultat et serait parti plein de confiance pour Saint-Pétersbourg.

Votre Altesse est sans doute parfaitement informée des négociations diplomatiques que M. Thiers poursuit, et si j'ai cru devoir lui mander ce qui précède, c'est sans autre prétention que celle de la tenir de mon mieux au courant de ce qui se dit et de ce qui se fait à Paris.

M. Jules Favre, qui n'était nullement surpris de l'entrée des Italiens à Rome, semblait l'être d'autant plus de la résolution du Saint-Père de ne pas quitter la ville éternelle. En portant la nouvelle de cette détermination du Pape à la connaissance du Nonce, il lui dit qu'il se félicitait de cette « heureuse solution » de la question romaine. Mgr Chigi lui répondit moitié riant, moitié irrité, que, puisque telle était sa manière de voir, il ne comprenait pas pourquoi il faisait tant de difficultés à rendre l'Alsace à l'Allemagne.

A part ce petit nuage rien n'est venu troubler les relations amicales et courtoises qui existent entre le gouvernement de la défense nationale et les représentants des cours étrangères résidant à Paris. Tous les membres du gouvernement au contraire et en particulier M. Jules Favre, mettent un soin scrupuleux à se rendre agréables au corps diplomatique, et à éviter avec la timidité du collégien tout ce qui sent la révolution dans les relations personnelles. Jamais on n'a été aussi prodigue d'« Excellences » et de titres de noblesse.

D'ailleurs comme marque significative du temps il n'est pas sans intérêt qu'avec le retour de la république le vocabulaire de la

révolution n'a pas trouvé accès dans le public. La blouse de la Villette comme l'habitant du noble faubourg, le militaire comme le moblot s'adressent la parole par « monsieur » au lieu de « citoyen », et ce détail de forme, ajouté aux autres observations que je vous ai relatées dans mes lettres antérieures, me confirme davantage dans ma conviction que la révolution qui s'est accomplie est toute politique et nullement sociale. La France étant démocratique depuis près d'un siècle, la haine des classes, celle du prolétaire contre le noble, du pauvre contre le riche, de l'athée contre le prêtre, a presque entièrement disparu. La révolte *jusqu'ici* est dirigée seulement contre les institutions de l'Empire, contre l'immoralité du luxe et la vénalité. Dans ces proportions elle était tôt ou tard inévitable; les événements ne l'ont pas amenée, ils n'en ont que hâté l'explosion.

Si d'un côté tout ce que je vois me confirme dans l'opinion que la révolution actuelle porte surtout un cachet politique, je me garde bien de nier l'existence de certaines tendances socialistes. Mais ces tendances, étouffées pour le moment par les dangers de la situation militaire, seront contenues longtemps encore par les instincts conservateurs de la majorité. Rien n'indique jusqu'ici que l'impulsion à ce grand mouvement perturbateur, né en Angleterre, soit donnée par la France.

4 octobre 1870.

En suivant pas à pas les fluctuations de l'esprit public de Paris, la plume se sent impuissante de le saisir au passage, tant est grande sa mobile impressionnabilité. Sans transition aucune, le découragement le plus complet succède aux espérances les plus folles, le plus humble des « pater peccavi » aux plus outrecuidantes fanfaronnades. Les bruits les plus contradictoires se suivent et engendrent tour à tour les sentiments les plus divers. Paris habitué aux primeurs des nouvelles ne se résigne que difficilement à n'en pas recevoir.

L'imagination en travail, se substituant alors au télégraphe et à la poste, enfante ces excès d'illusions qui jettent l'esprit public des douceurs de l'espérance dans les angoisses du désespoir. Dangereux passe-temps, car en voilant la vérité il nourrit la chimère et entrave les seules chances de succès, celles de regarder le danger face à face et de ne calculer, pour l'éviter ou le vaincre, qu'avec la réalité.

La masse, dit-on, a besoin d'un cordial, l'illusion est nécessaire pour soutenir le courage et on oublie que l'illusion amollit le caractère, énerve la virilité, porte en soi le germe de la méfiance et partant de l'insuccès, et par-dessus tout fait perdre le temps,

l'auxiliaire le plus précieux pour l'attaque comme pour la défense.

C'est ainsi que pour expliquer l'inaction, pour se disculper du juste reproche de laisser à l'ennemi le loisir de s'installer et de se fortifier pour se donner du courage, on se trompe soi-même et annonce aujourd'hui l'arrivée de Bazaine, demain celle de l'armée de la Loire, puis le découragement des Prussiens, en dernier lieu enfin l'occupation de la Silésie par les armées impériales et royales. De tels racontars se succèdent sans relâche et entretiennent une somnolence dont le réveil sera d'autant plus formidable qu'il aura été plus inattendu.

La physionomie extérieure de Paris, sans contredit, est méconnaissable. Les théâtres sont clos, les cafés ferment de bonne heure, la cocotte est exilée, la femme du monde, ornée du brassard de « l'internationale », vide les pots-de-chambre des ambulances, les rues sont peuplées d'uniformes et le pékin méprisé est exposé aux insultes du premier passant. Rien assurément de plus frappant que le contraste du Paris d'hier et du Paris d'aujourd'hui, de ce peuple en armes qui, la veille encore, chassait le plaisir. Mais les dehors sont trompeurs. Inférer de cet aspect sobre, sérieux, guerrier, que l'esprit répond à la forme, serait, à mon avis, une étrange erreur. Je crains et je crois que ce n'est qu'un changement de décoration, une mise en scène de convenances. C'est de circonstance, c'est de mode. Le désir de la paix et des jouissances est au fond des cœurs, et si un homme marquant osait se faire le champion d'idées pacifiques, il trouverait de nombreux adhérents, même parmi les partisans, en apparence les plus farouches, de la guerre à outrance.

La grande difficulté de faire accepter au pays la paix qu'il désire, réside dans la situation politique.

Le gouvernement actuel, né des circonstances, sans racines dans les provinces, ayant inscrit sur son programme : « Pas un pouce de notre territoire, pas une pierre de nos forteresses » ne saurait acheter la paix au prix d'une province sans mentir à la mission qu'il s'est donnée et détruire par cela même le germe de sa vitalité. Si pour ne pas mettre obstacle par sa présence à la conclusion de la paix, il avait, ce dont je suis sûr, le patriotisme de se retirer, la Commune prendrait sa place. Mais la Commune, ce fantôme de la Terreur, ne vivant que d'excès et de violences, et, par ce fait même, incapable de donner la paix et le repos, la Commune, dis-je, si elle avait la force de s'imposer à la ville pour quelques jours, serait répudiée certainement par les campagnes. Au surplus, je doute que la Prusse veuille, le cas échéant, traiter avec elle.

Or, le gouvernement de la Défense nationale, à cause de son origine, ne pouvant pas conclure la paix sur la base des exigences prussiennes, et la Commune le pouvant encore moins, quoique l'un et autre la désirent, que faire sinon continuer à résister? Cette nécessité de la résistance résultant de la situation politique, le Parisien la subit avec la légèreté qui le caractérise. Il se fait soldat, ne pouvant rester flâneur et ne pouvant conclure la paix, il continue la guerre.

L'enivrement de l'amour de la patrie, l'appât de la gloire, ces nobles stimulants du courage et de la résignation, qui engendrent les grands hommes et les grandes choses et qui empêchent les honteuses défaillances, qui faisaient l'honneur de la France et sa force, j'en cherche en vain les traces. La mollesse, l'apathie, qui ont caractérisé la Révolution, caractérisent aussi la Défense. Pour remonter le moral, il faut, tous les matins, le petit verre de fausses nouvelles. Ne comptant que faiblement sur ses propres forces, on attend le Messie, le *Deus ex machina*, et l'on se croise les bras, tandis que l'ennemi, à deux pas de l'enceinte, travaille, travaille encore, travaille toujours, et probablement finira par réussir.

9 octobre 1870.

J'ai eu occasion à plusieurs reprises de signaler à Votre Altesse, à côté de la fermeté du gouvernement pour maintenir la sécurité publique, sa faiblesse en face des agitations politiques.

Les réunions avaient recommencé. Les chefs des clubs, les rédacteurs des journaux avancés, les meneurs en un mot : MM. Delescluze, Blanqui, Ledru-Rollin et Flourens, Bixio, Sappia, ces derniers commandants des bataillons de la garde nationale des quartiers turbulents avaient de nouveau travaillé le peuple pour renverser le gouvernement. Le mot d'ordre était : « La Commune »; et pour l'obtenir : « les élections municipales ». Le gouvernement qui, le lendemain de son installation, avait promis ces élections, a cru devoir, et à juste titre, les ajourner jusqu'à la levée du siège, puis, plus tard, dans l'espoir de calmer les esprits, il les promettait dans un délai rapproché. Mais, comme de raison, cette irrésolution aboutissait au but contraire de celui qu'on voulait atteindre. Les esprits, au lieu de se calmer, s'agitèrent davantage. La « Patrie en danger », « le Réveil », « le Combat », prêchaient ouvertement la sédition, criaient à la trahison, accusaient le gouvernement de connivence avec la Prusse, réclamaient d'urgence la Commune, la guillotine, la terreur. Le gouvernement laissait faire. Jeu dangereux, car sa faiblesse, loin de lui gagner des adhérents, allait grossir le camp

de ses ennemis. Enfin, des paroles on passait aux démonstrations. Flourens, avec ses bataillons en armes, musique en tête, cartouches dans les gibernes, est venu occuper plusieurs jours de suite les abords de l'Hôtel de Ville demandant, avec insistance et menaces, les élections et la Commune. La situation s'aggravait d'heure en heure. On entendait distinctement gronder le canon des forts, le rappel battait dans les rues pour appeler les défenseurs aux remparts, tandis que ces faux patriotes semaient la discorde. Un mouvement d'indignation alors fit palpiter la ville. On s'irritait de la longanimité du pouvoir, on se demandait si M. de Bismarck avait eu tort de tant compter sur la « populace ». La majorité, osant sortir enfin de sa réserve, entraîna le gouvernement.

Le général Tamisier, qui commande la garde nationale, arrivait à la tête de ses bataillons. Peu à peu les partisans de la Commune, surpris, effrayés de l'immense infériorité de leur nombre, se dispersèrent honteusement sans qu'on ait eu besoin de recourir à la force. Trochu, Jules Favre et leurs collègues se rendirent aussi sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Il y eut des discours et des larmes. Une scène d'attendrissement indescriptible, une revue où tout le monde s'embrassait termina, j'espère pour longtemps, cette série de démonstrations qui auraient pu livrer Paris à l'anarchie et ouvrir les portes à l'ennemi, si le bon sens de la population n'était venu à la dernière heure arracher le gouvernement à sa torpeur et le rappeler à ses devoirs.

Ceci s'est passé hier. Aujourd'hui Paris a repris son aspect ordinaire. La pluie tombe à torrents et vient ainsi au secours des amis de l'ordre.

M. Gambetta, ayant été adjoint à la délégation de Tours, est parti avant-hier en ballon. Son départ semble justifier, malgré les dénégations officielles, les rumeurs de ces derniers jours sur la tiédeur des provinces et sur l'insuffisance de MM. Crémieux et Glais-Bizoin.

10 octobre 1870.

Par ma lettre du 23 septembre dernier, j'ai eu l'honneur de mander à Votre Altesse que, sur la convocation du Nonce, une réunion du corps diplomatique avait eu lieu, à laquelle on était convenu de ne pas quitter Paris, mais de demander à M. de Bismarck, par l'intermédiaire de M. Jules Favre, le libre passage à travers les lignes ennemies pour un courrier hebdomadaire porteur des dépêches du corps diplomatique. Mgr Chigi s'était chargé de faire à cet effet les démarches nécessaires auprès du ministre des affaires étrangères de France.

La réponse de M. de Bismarck étant arrivée le 3 du courant, le

Nonce a de nouveau réuni le corps diplomatique pour lui communiquer les deux lettres que M. Jules Favre avait adressées à Mgr Chigi à ce sujet.

Par la première de ces deux pièces, le ministre des affaires étrangères informe le Nonce que le gouvernement ne négligera aucune des mesures de protection qui peuvent garantir sa sécurité et celle de ses collègues; qu'il réclamera, en cas de menace de bombardement, les immunités dues au corps diplomatique et qu'il se prêtera à toutes les combinaisons qui pourront faciliter les communications diplomatiques. Par la seconde il lui donne connaissance de la réponse de M. de Bismarck : Le chancelier de la Confédération de l'Allemagne du Nord concède un courrier à la condition que les dépêches seront ouvertes et ne traitent aucun sujet touchant la guerre, mais se retranche, pour éluder la question de M. Jules Favre relative au bombardement, derrière l'impossibilité de préciser le moment et la nature de son attaque.

Les chefs de mission, qui n'avaient chargé le Nonce que de la question du courrier, étaient surpris de voir figurer dans les lettres de M. Jules Favre celle de la sécurité du corps diplomatique et celle du bombardement. Mgr Chigi vivement interpellé à cet égard à répondu qu'il avait à la vérité, en priant M. Jules Favre de faire la démarche pour le courrier, entretenu le ministre des affaires étrangères des deux autres questions, mais seulement incidemment et d'une façon tout à fait confidentielle; que M. Jules Favre avait par courtoisie cru devoir faire mention de la première dans sa lettre, confidentielle d'ailleurs, du 24 septembre et, par une erreur regrettable et qu'il regrettait, transmis la seconde à M. de Bismarck.

Après cet incident, on a déclaré inacceptables les conditions mises à l'expédition d'un courrier et on a chargé le Nonce, M. Washburne, M. Kern et le baron de Zuylen de rédiger une réponse directe au ministre du roi Guillaume. Cette réponse lue à la réunion du lendemain a été agréée et signée par les chefs de mission. J'ai l'honneur de la soumettre sous ce pli à Votre Altesse.

J'ai cru ainsi que mon collègue d'Angleterre devoir m'abstenir de signer cette pièce. Voilà les raisons que nous avons données pour motiver notre conduite : « Le Nonce ayant eu l'obligeance de nous convier aux réunions du corps diplomatique, nous avons cru devoir y assister, mais seulement d'une façon platonique, car nos chefs étant restés en France, nous ne pouvions pas nous considérer comme chefs de mission et par conséquent il ne nous était pas permis de prendre part à une action collective du corps diplomatique, telle que celle dont il s'agit. Nous n'étions que

des membres de nos ambassades respectives délégués à Paris pour sauvegarder les intérêts de nos nationaux, et partant tout ce qui ne rentrait pas dans cette catégorie n'était pas de notre compétence, mais bien du ressort de nos ambassades transférées à Tours. Enfin que Votre Altesse et lord Lyons étant allés à Tours justement pour rester en communication avec vos gouvernements respectifs, une démarche pour ouvrir des communications — en ce qui nous regardait nous deux, — devait parvenir au quartier général du roi de Prusse par la plume de nos chefs et non par la nôtre. »

Ces Messieurs ont compris et partagé notre manière de voir. J'ose espérer que vous approuverez ma réserve, d'autant plus que j'aurais profité malgré elle du courrier s'il avait été accordé.

Copie d'une lettre adressée, par les membres soussignés du corps diplomatique, à M. le comte de Bismarck, en date de Paris, le 6 octobre 1870.

Monsieur le Comte,

Les soussignés, membres du corps diplomatique résidant à Paris, ont eu, le 24 septembre dernier, l'honneur de faire parvenir à V. E. l'expression de leur désir qu'un courrier, porteur de leurs dépêches officielles, pût chaque semaine, à des jours à désigner, franchir les lignes de l'armée assiégeante, et se rendre jusqu'à une localité d'où le service postal régulier fût assuré.

Par lettre du 3 octobre, M. le ministre des affaires étrangères de France vient de nous informer qu'il avait reçu la veille pour réponse de V. E. « qu'un courrier diplomatique ne pourrait traverser les lignes des troupes assiégeantes qu'à la condition que les dépêches seront ouvertes et ne traiteront aucun sujet touchant la guerre ».

Nous nous serions fait un devoir, quant au contenu de nos dépêches, de nous conformer scrupuleusement aux obligations imposées pendant un siège aux agents diplomatiques par les règles et usages du droit international.

Par contre notre position d'agents diplomatiques et nos obligations envers nos gouvernements ne nous permettent pas d'accepter l'autre condition, de ne leur adresser que des dépêches ouvertes.

Si cette dernière condition devait être maintenue, il deviendrait impossible, à leur vif regret, aux représentants diplomatiques des états neutres d'entretenir des rapports officiels avec leurs gouvernements respectifs.

Veuillez agréer, monsieur le comte, les assurances de notre très haute considération. (Suivent les signatures).

12 octobre 1870.

« Paris est très ému des allées et venues du général américain Burnside entre le quartier général du roi de Prusse et la ville assiégée. On se plaît à y voir un symptôme de paix et malgré les rodomontades, qui continuent comme par le passé, on ne dissimule pas la joie qu'on éprouve à cette perspective, toute faible, toute lointaine qu'elle paraisse encore. C'est que, comme j'ai eu l'honneur de le faire observer à plusieurs reprises à Votre Altesse, le désir de la paix est au fond des cœurs. Par instinct plutôt que par conviction, la majorité commence à désespérer du débloquement de Bazaine, de l'arrivée des armées en formation dans les provinces, à douter de ses propres forces, et quoique elle se sente inexpugnable derrière les remparts couverts par les forts, elle a conscience de son impuissance à reprendre l'offensive, à risquer le combat en rase campagne. C'est une lutte de patience entre une armée de premier ordre et une ville de 2 000 000 d'habitants, résistance toute passive au bout de laquelle se dresse le spectre de la famine. Tel est, si je ne me trompe fort, dépourvu de ses décors et de ses faux attraits, le vrai état des esprits. Il en résulte que le moindre symptôme de paix est salué avec joie.

Je vous fais grâce des commentaires des journaux et des cancans qui courent les rues sur les récents voyages du général Burnside. Voici cependant quelques informations puisées à bonne source et dont je crois pouvoir garantir l'authenticité.

Le général, qui a été ici deux fois à de courtes échéances, n'avait pas de mission. Il est venu de son propre chef, mais au su et connu du comte de Bismarck. Il a dit à M. de Bismarck d'abord et à M. Jules Favre ensuite : si les alliés restent toujours devant Paris sans rien changer à leurs prétentions, à savoir l'annexion des provinces, et si la France se renferme toujours derrière les remparts de Paris, sans rien changer au programme du gouvernement de la défense nationale « pas un pouce de notre territoire, pas une pierre de nos forteresses », vous ne vous entendrez jamais. Vous vous épuiserez l'un l'autre, malgré le désir d'en finir au plus tôt que peut-être, que probablement, que certainement vous nourrissez tous les deux au fond de vos cœurs. Laissez-moi aller de l'un à l'autre, sonder les dispositions, jeter les premiers jalons sur le sentier de la pacification, entamer la conversation, chercher par ce moyen et trouver peut-être le joint où une entente peut devenir possible.

M. de Bismarck, sans se prononcer, écoutait cependant et le général américain obtint son sauf-conduit. Arrivé à Paris, il fut reçu avec beaucoup d'égards par le ministre des Affaires étran-

gères et par le président du gouvernement. Ici comme à Ferrières on l'écoutait, mais sans rompre le silence. On lui montra Paris bien armé, bien disposé. Il était venu sonder le terrain, on le pria de sonder les dispositions de la Prusse.

Après une absence de quelques jours, M. Burnside revint de nouveau. Cette fois-ci, il donnait à entendre que l'entente ne lui paraissait pas tout à fait impossible, mais qu'il fallait absolument dire quelque chose. « Réfléchissez, trouvez un biais, formulez « une proposition. »

« Nous sommes le gouvernement de la Défense nationale, lui répondit-on, vous connaissez notre programme, c'est de lui que nous tenons notre légitimité. Si la Prusse persiste à vouloir l'annexion, même d'un lambeau de notre territoire, ce n'est pas avec nous, mais avec la Constituante qu'il faut qu'elle traite. Mais pour avoir une Constituante, il faut des élections, et pour avoir des élections, il faut que nous ayons des communications avec les provinces, et pour avoir des communications avec les provinces, il faut un armistice. »

M. Burnside, tout en admettant la justesse de ce raisonnement, semblait douter que la Prusse consentirait à un armistice, car un armistice c'est le ravitaillement de Paris, et le ravitaillement de Paris, c'est la prolongation de la résistance.

Pour la seconde fois, il a quitté Paris sans emporter des propositions, comme il y était venu deux fois sans en apporter. On le remercia avec effusion de ses efforts et autant qu'une réserve intéressée le permet, on lui faisait comprendre qu'on le verrait revenir avec plaisir.

Si, ce dont je ne doute pas, cette narration est exacte, faut-il en conclure qu'elle porte en soi le germe de la paix?

La situation n'est pas changée depuis l'entrevue de M. Jules Favre avec M. de Bismarck. L'un persiste toujours dans ses prétentions, comme l'autre dans son refus. A part la capitulation de Strasbourg qui alors déjà n'était plus qu'une affaire « de calcul « d'ingénieur », aucun fait d'armes important n'est venu changer la face des choses. La situation politique comme la situation militaire sont restées stationnaires. De ce côté donc aucune lueur pacifique n'apparaît à l'horizon. Mais alors que signifient ces promenades d'un général américain entre les deux camps ennemis. Que M. de Bismarck par condescendance prête l'oreille à de philanthropiques platitudes sur les horreurs de la guerre, me paraît inadmissible. Il est tout aussi improbable que M. Jules Favre permette, voie d'un œil favorable, provoque presque un retour prochain du général Burnside, uniquement par déférence pour la grande république d'outre-mer.

Or, c'est un fait incontestable que M. Burnside s'est offert comme éclaireur de la paix d'abord, comme porte-voix des épanchements ensuite, et que sans avoir été chargé d'aucune mission il n'a cependant rencontré de refus nulle part. C'est un premier rayon de soleil. Réussira-t-il à faire reverdir la branche d'olivier impitoyablement foulée aux pieds à l'entrevue de Ferrières? Qui saurait le dire? Mais ce qu'il est permis de croire, c'est que M. de Bismarck a fait un faux calcul, qu'il n'a pas apprécié à leur juste valeur les fortifications de Paris et qu'il a trop compté sur les troubles à l'intérieur. Il faut en même temps lui rendre la justice qu'il ne s'est trompé que de quelques jours. En effet, si après Sedan les alliés arrivaient à marches forcées sur Paris, ils y entraient presque sans coup férir, et le 19 septembre encore ils prenaient Paris par surprise, s'ils avaient osé y pénétrer à la suite des fuyards de Châtillon. Les forts à cette date n'étaient pas suffisamment armés, les remparts, à peine gardés par quelques factionnaires qui manquaient de munitions, et la panique qui s'était emparée de l'armée dès le début de l'affaire s'était communiquée à la ville, de telle sorte qu'ils n'auraient rencontré sur leur chemin aucun obstacle sérieux.

Depuis lors, tout est changé. La surprise paraît dorénavant impossible. Pour réduire Paris, il faut ou un siège en règle, ce qui prendra beaucoup de temps; ou la révolution, qui, si elle éclate, n'éclatera qu'à la dernière heure; ou enfin la famine, qui est certaine, si on ne parvient pas à se ravitailler. La mauvaise saison arrive et avec elle les maladies. Le bourgeois allemand devenu soldat est pris du mal du pays, il lui tarde de revoir sa famille, de rentrer dans ses foyers, de reprendre ses habitudes régulières, son travail surtout, qui, seul à son tour, peut le sauver de la misère.

C'est à coup sûr à ces considérations qu'il faut l'attribuer si M. de Bismarck n'a pas rejeté de prime abord les offres du général américain. Jusqu'à quel point pèsent-elles dans la balance? L'Europe a-t-elle fait entendre sa voix? La reine Augusta écrit-elle à son auguste époux? Voilà autant de questions de haute importance auxquelles je ne saurais répondre, faute de nouvelles.

Le même accueil, M. Burnside l'a trouvé à Paris, mais pour des motifs différents. On veut ici la paix, par principe d'abord, puis parce qu'on se persuade tous les jours davantage qu'on n'est pas de force à reprendre avec succès l'offensive et que dès lors, la famine, précédée peut-être de quelques jours des excès de la Commune, devient inévitable. Mais le gouvernement actuel ne

peut, à cause de son origine, conclure qu'une paix basée sur l'intégrité territoriale.

Peut-être que les deux hommes d'Etat qui, il y a quatre semaines, dans une entrevue à jamais mémorable, tenaient entre leurs mains les destinées des deux peuples, mus aujourd'hui par un égal besoin de la paix, ne verraient pas sans regret un tiers leur remettre, pour ainsi dire à leur corps défendant, le fil des négociations rompu alors sous la double tension d'exigences trop fortes et de trop grandes prétentions.

Voilà le nœud inextricable créé par la force des événements et que la force des événements peut seule trancher, à moins que la diplomatie, se basant sur le besoin de la paix que les deux belligérants semblent éprouver, réussisse à le dénouer. »

14 octobre 1870.

Avec ma lettre du 10 du courant n° 12, j'ai eu l'honneur de vous transmettre une copie de la note adressée, par la fraction des chefs de mission restée à Paris, à M. le comte de Bismarck et relative au libre passage d'un courrier diplomatique à travers les lignes assiégeantes.

Je m'empresse aujourd'hui de vous envoyer sous ce pli la réponse du chancelier de la confédération de l'Allemagne du Nord...

Le corps diplomatique s'est décidé enfin à faire bonne mine à mauvais jeu et à méditer, quoiqu'un peu tard, sur le proverbe : La parole est d'argent, mais le silence est d'or.

Copie de la Lettre du comte de Bismarck au Nonce dd. de Versailles, le 10 octobre 1870.

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur de recevoir la lettre en date du 6 octobre dernier, par laquelle les membres du corps diplomatique résidant encore à Paris, ont bien voulu m'informer qu'il leur deviendrait impossible d'entretenir des rapports officiels avec leurs gouvernements respectifs, si la condition de ne pouvoir leur adresser que des dépêches ouvertes devait être maintenue.

Lorsque la continuation du siège de Paris fut rendue inévitable par les refus d'un armistice par le gouvernement français, le gouvernement du roi prévint de son propre mouvement, par une note circulaire du secrétaire d'Etat, M. de Thile, en date du 26 septembre dernier, dont j'ai l'honneur de vous transmettre une copie, les agents des puissances neutres accréditées à Berlin, que la liberté des communications avec Paris n'existait plus qu'autant

que les événements militaires le permettaient. Le même jour, je reçus à Ferrières une communication de M. le ministre des affaires étrangères du gouvernement de la Défense nationale, qui m'informait du désir exprimé par les membres du corps diplomatique, d'être autorisés à expédier des dépêches à leurs gouvernements par des courriers partant chaque semaine, et je n'hésitai pas, en me conformant aux règles établies par le droit international, à y faire une réponse dictée par les nécessités de la situation militaire dont je me permets également de transmettre une copie à V. E.

Les représentants du pouvoir actuel ont cru convenable d'établir le siège de leur gouvernement au milieu des fortifications de Paris et de choisir cette ville et ses environs comme théâtre de la guerre. Si des membres du corps diplomatique, accrédités auprès d'un gouvernement antérieur, se sont décidés à partager avec le gouvernement de la Défense nationale les inconvénients inséparables du séjour dans une forteresse assiégée, ce n'est pas le gouvernement du roi qui en porte la responsabilité.

Quelle que soit notre confiance que Messieurs les signataires de la lettre du 6 octobre sauraient personnellement se conformer dans les communications adressées à leurs gouvernements, aux obligations que leur présence dans une forteresse assiégée, selon les règles du droit de guerre, peut imposer à des agents diplomatiques, il faut cependant tenir compte de la possibilité que l'importance de certains faits pourrait leur échapper au point de vue militaire. Il est évident, d'ailleurs, qu'ils se trouveraient hors d'état de nous fournir la même garantie pour les messagers qu'ils croiraient devoir employer et que nous, nous serions obligés de laisser passer et repasser à travers nos lignes.

Il a été créé, à Paris, un état de choses auquel l'histoire moderne, sous le point de vue du droit international, n'offre aucune analogie précise. Un gouvernement en guerre avec une puissance qui ne l'a pas encore reconnu, s'est enfermé dans une forteresse assiégée, et s'y trouve entouré d'une partie des diplomates qui étaient accrédités auprès du gouvernement à la place duquel s'est mis le gouvernement de la Défense nationale. En face d'une situation aussi irrégulière, il sera difficile d'établir, sur la base du droit des gens, des règles exemptes de controverse sous tous les points de vue.

Je crois pouvoir espérer que V. E. ne méconnaîtra pas la justesse de ces observations et voudra bien apprécier les considérations qui m'empêchent, à mon vif regret, de donner suite au désir exprimé dans la lettre du 6 octobre dernier. Si cependant les signataires ne croyaient pas pouvoir en admettre la

justesse, les gouvernements qu'ils ont représentés à Paris et auxquels je m'empresserai de communiquer la correspondance échangée avec eux, aviseront de leur côté et se mettront en communication avec le gouvernement du roi pour examiner les questions du droit des gens qui se rattachent à la position anormale que les événements et les mesures du gouvernement de la Défense nationale ont créée à Paris.

Veuillez agréer, Monseigneur, les assurances de ma très haute considération.

Signé : V. Bismarck.

20 octobre 1870.

A plusieurs reprises, dans mes lettres antérieures, j'ai relevé les tergiversations du gouvernement en face des agitations politiques, je vous ai relaté la journée du 8 octobre qui en était la conséquence et qui aurait pu amener le renversement du gouvernement si l'intervention spontanée d'une partie de la garde nationale n'avait étouffé au dernier moment la révolte d'une minorité turbulente. Depuis ce jour, fort de l'appui d'une grande majorité du public, le gouvernement de la Défense nationale a montré plus de fermeté vis-à-vis des factieux. Entre autres, il a fait arrêter les commandants Flourens et Sappia pour avoir fait battre le rappel dans un but insurrectionnel, et Portalis pour avoir répandu des nouvelles mensongères dans son journal la *Vérité*. La préfecture de police, qui devait être dissoute, a été maintenue et donnée à M. Adam, en remplacement du comte de Kératry, démissionnaire. Mottu, maire du 11e arrondissement, et ses adjoints, ont été révoqués pour avoir fait enlever les crucifix des écoles et des ambulances, pour avoir prohibé l'enseignement du catéchisme, la visite des églises et chassé les prêtres et les religieuses. On a hâté le fonctionnement des cours martiales, rappelé à l'ordre les maires récalcitrants et ainsi de suite. Les Félix Pyat, les Blanqui et consorts redoublent comme de raison d'invectives dans leurs écrits, mais la grande majorité applaudit à cette fermeté toute nouvelle du gouvernement.

Le souvenir de la Terreur est si vivace encore que le moindre reflet de 93 épouvante les générations de 70. Tout plutôt qu'un retour vers ce passé plein de sang et d'effroi. Cette préoccupation caractérise la situation. Aussi ne faut-il pas être observateur profond pour saisir sur les traits de l'esprit public la méfiance de la république et pour découvrir dans cette méfiance même le germe d'un retour possible vers la forme monarchique. Cette méfiance croîtra à mesure que les exigences du parti extrême deviendront

plus fortes et plus violentes. C'est pourquoi tout ce qui tend à les réprimer rencontre l'approbation de la majorité.

Rien ne serait moins aisé en ce moment et rien n'est plus éloigné de ma pensée que de pronostiquer l'avenir. Je me borne à suivre de mon mieux dans sa marche tortueuse et dans ses soubresauts excentriques l'esprit de la capitale. Et là, il est incontestable que ce qui prime tout le reste, c'est le besoin de vivre en paix : sécurité des personnes, respect des fortunes, et comme contre-pied : crainte de l'anarchie et du communisme. Le gouvernement que l'on jugera capable de donner satisfaction à ce besoin, réunira la majorité des suffrages. C'est dans cet ordre d'idées qu'il faut peser les chances du gouvernement futur de la France.

Travaillée par d'incessantes révolutions, la France s'est vu ravir presque entièrement le culte dynastique. La foi monarchique a déserté les villes; à peu d'exceptions près, les campagnes mêmes on ont perdu le souvenir. Le suffrage universel, après s'être substitué à la légitimité, a pris racine dans le pays. Une restauration, basée exclusivement sur l'amour des populations ou sur un retour vers les principes antirévolutionnaires, n'offre donc aucune chance de succès. Le culte dynastique et la foi monarchique lui faisant défaut, il en résulte que la France est forcément et foncièrement républicaine. Aussi, si la victoire vient couronner les efforts du gouvernement, issu de la journée du 4 septembre, cette victoire équivaudra au triomphe définitif de la république. Mais, en cas de défaite, la méfiance que je vous signalais tout à l'heure croîtra infailliblement. La crainte d'un débordement des passions démagogiques, primant tout le reste, pourrait bien alors provoquer dans l'opinion publique un revirement soudain vers la forme monarchique. Ainsi, il serait possible que, pour échapper à l'anarchie, tout en étant républicaine, la majorité donnât la préférence à la royauté. La dictature pouvant à la fois éviter l'anarchie et sauvegarder la république répondrait certainement davantage à ses vœux. Mais qui serait le dictateur? Les généraux ont tous subi des échecs et de cette crise formidable il n'est pas sorti un seul homme nouveau.

Telles sont les dispositions de la majorité. Tel est, je crois, l'esprit qui présidera aux élections pour la Constituante et qui décidera du gouvernement futur de la France. Si j'ai omis de parler de la régence impériale c'est que, pour me servir d'une expression de M. Rouher, « ce travail a l'intention d'être sérieux. »

La suite prochainement.

LE MOUVEMENT RÉFORMISTE

ET LA

NOUVELLE XÉNOPHOBIE CHINOISE

I

Les dernières nouvelles d'Extrême-Orient nous apprennent que le mouvement réformiste s'accentue dans le Céleste Empire. Mais elles nous font connaître en même temps que les sentiments xénophobes, loin d'être atténués par ces tendances à la civilisation, deviennent au contraire de plus en plus vifs. C'est donc un fait qu'en s'ouvrant à nos sciences, à notre commerce et à nos conceptions politiques, la Chine ne perd rien de la vieille haine dont elle nous a donné de si terribles preuves. Il y a d'ailleurs là une contradiction plus apparente que réelle. La double démonstration, qui a été faite par les Japonais, de la supériorité de nos méthodes et de l'excellence des Jaunes à les appliquer avec avantage, devait provoquer en effet, chez les Chinois, des espérances dont ne pouvait que s'accroître leur traditionnelle hostilité. Aussi n'ont-ils pas perdu la leçon et sont-ils en train de se mettre à notre école, dans le but bien évident de nous battre à leur tour.

Avant 1900, la xénophobie des Célestes était faite d'une horreur irréductible pour tout ce qui était étranger. Les causes de cette aversion étaient fort complexes. Il y avait, à sa base, l'orgueil d'une race extrêmement ancienne pour une civilisation plus récente, quelque chose du mépris d'une aristocratie raffinée pour la puissance matérielle du parvenu. Il y avait aussi la haine contre l'Europe envahissante et brutale. Enfin un ensemble d'extraordinaires superstitions qui faisaient considérer comme très nuisibles toutes nos inventions occidentales. C'est ainsi que,

dans la pensée des Chinois, en creusant des mines, on peut blesser le dragon national qui séjourne souvent sous la terre; les chemins de fer dérangent les esprits des ancêtres, en passant auprès des tombes qui, dans ces pays, sont disséminées un peu de tous les côtés, dans la campagne. C'est pourquoi, quand on construit une ligne, on ne saurait déplacer la demeure des morts. On fait une courbe pour éviter la moindre d'entre elles. Les poteaux et les fils télégraphiques projettent des ombres également très dangereuses. Toutes ces diableries peuvent, en outre, troubler irrémédiablement les divers *fong-choui*, c'est-à-dire l'ensemble des forces mystérieuses qui résident dans l'air et constituent l'atmosphère favorable de chaque maison, de chaque propriété particulière.

Le mouvement des Boxers a été l'aboutissement et la manifestation la plus violente de ces répulsions et de ces haines. Il fut si général et si irrésistible, du moins dans le nord, qu'il entraîna la cour de Pékin. Son échec lamentable et l'occupation de la capitale par les troupes coalisées ouvrirent les yeux, sinon à la fourmilière jaune, du moins aux maîtres de l'empire et aux hauts mandarins.

Les dirigeants chinois comprirent alors quelle était leur faiblesse réelle et combien il était nécessaire d'y parer, en adoptant, à l'exemple du Japon, les méthodes européennes. Ils se rendirent compte aussi que le meilleur moyen de soustraire à l'avidité de l'Europe les richesses de leur sol, c'était de les exploiter eux-mêmes. Les résultats de la guerre de Mandchourie sont venus, à l'heure psychologique, donner une impulsion décisive à ces tendances nouvelles. Voici un décret du 17 novembre 1904, qui ne laisse aucun doute à cet égard :

Décret de l'impératrice, communiqué au prince Tchai-Tchoen, président du ministère du commerce :

Nous nous sommes bien occupée de faire exploiter les mines pour augmenter la source des revenus de la Chine, mais les officiers provinciaux s'opposent souvent aux notables qui leur demandent de faire exploiter les mines de Chine.

Comme président du ministère du commerce, tu t'occupes des mines et des chemins de fer de tout l'empire; tu ne devras pas créer de di ficultés aux Chinois qui te demanderont à exploiter ces mines s'ils sont riches et justes; tu dois ordonner à tous les vice-rois et aux gouverneurs des provinces de dire à leurs subordonnés de prendre soin des lieux où il y a des mines et de les faire ouvrir. Si la cour ne peut pas les exploiter elle-même, les mandarins locaux devront exhorter le peuple et les commerçants à émettre des actions pour les exploiter; *les étrangers ne pourront donc pas occuper ces mines.*

A la même époque, l'*Echo de Chine* signalait que les étudiants chinois en résidence au Japon, ayant appris que la France et l'Angleterre demandaient la concession de la ligne ferrée du Setchouen à Hankéou, sollicitaient instamment de la cour l'autorisation de la construire. Ils avaient déjà réuni, dans ce but, 300 000 taëls [1]. A partir de cet instant, nos représentants officiels constatèrent, ainsi que cela me fut confirmé par les consuls généraux de Tien-Tsin et de Shanghaï, que l'on ne pouvait plus rien obtenir des autorités chinoises [2].

De cette période datent aussi les premiers projets de réformes administratives et militaires. En octobre de la même année, à la demande de l'impératrice, sir Robert Hart, directeur général des douanes, fit un rapport dans lequel étaient étudiés un nouveau mode de répartition des impôts et l'organisation d'une armée moderne. Ce rapport, publié par les journaux d'Extrême-Orient, fut vivement critiqué par le *Times* et présenté, par lui, comme une menace pour les nations européennes.

Quoi qu'il en soit, le mouvement était bien imprimé, et il ne s'est plus arrêté depuis. Il existe une *Jeune Chine* et un mot d'ordre : *la Chine aux Chinois*, qui sont choses tout à fait nouvelles. La traditionnelle hostilité n'a fait ainsi que changer de forme. Le sentiment anti-européen est plus fort que jamais, mais l'horreur pour nos sciences a fait place au vif désir de se les approprier, dans un dessein fort dangereux pour notre prestige et notre suprématie.

J'ai eu, en mai 1904, par conséquent dans les premiers temps de la guerre, la bonne fortune de voir à Pékin un des hommes qui connaissaient le mieux la Chine officielle : sir Robert Hart, mandarin de première classe, résidant depuis de nombreuses années dans la capitale du Fils du Ciel et admis fréquemment auprès de l'impératrice régente, ce qui, entre parenthèses, ne lui a pas épargné les épreuves tragiques du siège de 1900. Il faut

[1] Depuis, la Chine a marché dans cette voie à pas de géants. Elle a repris, à son compte il y a quelques mois, la ligne Canton-Hankéou primitivement concédée à un syndicat américain qui n'a pu en poursuivre l'exécution. Elle construit, en ce moment, par ses seuls moyens et sous la direction d'un ingénieur chinois, la ligne Pékin-Kalgan-Kiakta, qui doit rejoindre, à travers le désert de Gobi, le transsibérien, dans la région de Transbaïkalie. Le premier tronçon en a été inauguré récemment.

[2] Ce mauvais vouloir n'a fait que s'accentuer, puisqu'une dépêche du correspondant du *Times* nous apprend que le *wai wou pou* (ministère des affaires étrangères) ne se donne même plus la peine de répondre aux demandes des plénipotentiaires de l'Europe à Pékin.

ajouter qu'il passait pour avoir profondément subi cette sorte de séduction de la vie et des mœurs chinoises à laquelle aucun de ceux qui ont longtemps vécu là-bas ne peut se soustraire. C'est ainsi que l'on disait couramment : « Sir Robert Hart est sans doute Anglais, et il ne manquera pas, à l'occasion, de favoriser ses compatriotes au détriment des autres Européens, mais il est surtout Chinois, et il défend, avant toute autre chose, les intérêts de la Chine. » C'est ce qui explique, d'ailleurs, ce que j'ai dit plus haut au sujet du projet d'organisation militaire dont il est l'auteur.

Quand je le vis, dans sa demeure du quartier des Légations, il avait encore très présent à la mémoire tout ce qu'il avait souffert pendant l'attaque des Boxers.

— J'espère, me dit-il, que je ne revivrai jamais de pareils moments.

Malgré cela, il me tint des propos entièrement favorables aux Chinois, insistant fortement sur l'iniquité profonde qu'il y aurait à décider du sort de la Mandchourie contre la volonté de la Chine qui en était suzeraine. La croyance était, en effet, assez répandue à ce moment-là dans les milieux diplomatiques, que la querelle serait finalement réglée par un congrès international.

Il me parut fort âgé, très cassé même, en dépit de la vivacité étonnante de son regard. On sait que le gouvernement impérial a nommé dernièrement un Chinois directeur des douanes. On a cru que la cour remplaçait ainsi sir Robert Hart. On s'est trompé. Celui-ci, qui n'a pas cessé d'être *persona gratissima*, est toujours à la tête de cet important service. Mais les Chinois ont certainement voulu, en prévision de sa mort, mettre ainsi l'Europe en présence d'un fait accompli. Sir Robert Hart sera, de cette façon, très certainement le dernier directeur européen des douanes du Céleste-Empire. Il aura été, dans tous les cas, l'un des initiateurs du mouvement réformiste en Chine. L'avenir dira sans doute qu'il a ainsi mieux servi les intérêts de sa deuxième patrie que ceux des nations occidentales.

*
* *

Le personnage qui se trouve à la tête du mouvement réformiste est le vice-roi du Petchili, Yuan Chi Kaï. Son influence et son rôle sont tels que sa situation est actuellement plus considérable que ne l'a jamais été celle de son célèbre prédécesseur, Li Hung Chang. Non qu'il ait la haute valeur intellectuelle de celui-ci, mais parce que, doué d'un esprit ferme et pratique, il a été le premier à comprendre qu'il fallait adopter la conception occiden-

tale de la force et à agir en conséquence. De son propre chef, réagissant contre les préjugés antimilitaristes de sa race, il a su créer de toutes pièces une armée dressée à l'européenne, assez nombreuse et assez sérieuse pour qu'on en ait tenu compte, et cela à l'heure même où les faits devaient lui donner complètement raison. Il est de la sorte devenu, à Pékin, l'homme nécessaire. Mais il y a autre chose, dans son passé, qui devait le porter au premier plan. Les diverses circonstances qui l'ont placé au point où il se trouve sont curieuses et révèlent en lui une habileté et un flair peu communs.

Haut mandarin militaire, Yuan Chi Kaï commandait les troupes du Petchili, en 1898, à l'époque où le parti réformateur de Kang Yu Weï, encouragé par l'Angleterre et par le Japon, appuyé par l'empereur lui-même, s'était résolu à un coup d'Etat décisif. On a dit que cette opération politique avait échoué parce que le jeune souverain, s'étant présenté devant la vieille impératrice vêtu à l'européenne et coiffé d'un haut-de-forme, celle-ci s'était servi du scandale et de la réprobation qu'il avait soulevée pour s'emparer du pouvoir, en faisant enfermer l'empereur. La vérité est tout autre. Les réformateurs, ayant résolu d'enlever et d'exiler l'ancienne régente, qui gênait leurs plans, avaient chargé Yuan Chi Kaï, dont ils croyaient sans doute pouvoir être sûrs, d'exécuter ce projet. Celui-ci, effrayé, dit-on, mais plutôt, je crois, en parfaite connaissance de cause, au lieu d'agir, prévint l'impératrice, qui brisa la conjuration en la devançant. Kang Yu Weï se réfugia à bord d'un vaisseau anglais, plusieurs mandarins furent mis à mort et le marquis Ito, qui représentait le Japon à Pékin, regagna Tokio. Yuan Chi Kaï était, de ce jour, l'homme de confiance de la souveraine.

En 1900, il était vice-roi du Chantoung, à proximité du Petchili, et avait déjà une armée dont la marche sur Tien Tsin aurait gravement embarrassé le petit corps international. Mais il se garda bien de bouger, prévoyant quelle serait la fin fatale de l'équipée des Boxers et de la cour. En sorte qu'après la crise, il fut l'*homme nouveau* auquel revint tout naturellement la succession de Li Hung Chang, qui venait de mourir après avoir traité avec l'Europe, au nom de la Chine.

Lors de mon passage à Tien Tsin, en 1904, je fus invité, par l'entremise gracieuse de notre consul général, M. Rocher, à une grande réception que Yuan Chi Kaï donnait à l'occasion d'une fête impériale. Je conserve, de l'extraordinaire réunion que j'eus, là, sous les yeux, l'impression la plus forte. Je pus y voir, face à face, deux humanités si étrangères l'une à l'autre, qu'elles

semblaient véritablement appartenir à des planètes différentes. C'était une de ces rencontres rares dont les violents contrastes ont la plus piquante saveur.

Sauf quelques jeunes interprètes du vice-roi, qui circulaient parmi les invités, causant avec cette obséquiosité extrême-orientale faite de grâce enveloppante et d'un art de plaire tout féminin, les assistants formaient deux masses nettement séparées. D'un côté, les notables, les nombreux fonctionnaires et la clientèle personnelle de Yuan Chi Kaï, tous vêtus de somptueuses robes de soie brodées de fleurs et coiffés du traditionnel chapeau de paille pointu, surmonté du bouton de mandarin et orné en bordure d'une grosse perle, au-dessus du front. La plupart avaient le visage amenuisé, émacié, diaphane, du fumeur d'opium, et cette apparence de précoce usure qui est le signe de la race et l'élégance suprême de la caste des lettrés, la seule qui comptait encore en Chine. Un éventail à la main, le regard voilé de lunettes à branches d'or ou montées sur une épaisse armature d'écaille, très fins et très las, ils semblaient poursuivre un rêve ou quelque pensée subtile, très loin de cette assemblée d'Occidentaux rudes et grossiers.

A l'autre bout de la salle, autour du buffet dont ils avaient tout de suite pris possession, ceux-ci, avec un superbe dédain de forts pour toute cette décrépitude raffinée, semblaient prendre à tâche d'aviver la secrète répulsion de leurs hôtes. D'appétit robuste, ils faisaient largement honneur à la chère confortable et au champagne servis par le Potel et Chabot de Tien Tsin. Il y avait là des gens de toutes nationalités et des officiers de tous les corps d'occupation : Français, Italiens, Allemands, Anglais, ces derniers presque en tenue de campagne, avec leur uniforme khaki, bordé du cuir fauve des baudriers et des ceinturons. Enfin, mêlés dans cette fête, des représentants des deux armées qui se battaient si proche, en Mandchourie, Russes et Japonais, les premiers, tout souriants; les seconds, graves, compassés, et se tenant avec affectation du côté européen.

Présenté au vice-roi, j'eus la grande satisfaction de pouvoir l'observer de près. De carrure courte et massive, le visage commun aux yeux saillants à fleur de tête et aux traits lourds, il contrastait singulièrement avec ce milieu de Chinois exténués d'opium, adonnés exclusivement à la culture savante de leur sensualité et aux jeux de l'esprit les plus vains. Certes, il frappait beaucoup plus par une forte expression de volonté têtue, de brutalité même, que par le rayonnement d'une vive intelligence. Il est vrai qu'un moment plus tard, on me montrait, à ses

côtés, un Chinois à tête de moine, réfléchie et austère, le tao-taï cantonais Tong [1], Son Eminence grise, un cerveau, paraît-il, et une énergie de premier ordre, un de ceux qui, dans l'ombre, sont de taille à préparer la destinée des empires.

Quoi qu'il en soit, et bien qu'on n'ignorât pas que Yuan Chi Kaï était, dans le secret de son âme, profondément hostile aux nations occidentales, on comptait dès lors sur lui pour le maintien de l'ordre et de la sécurité des Européens. Il est vrai qu'en cela on faisait plutôt crédit à son bon sens et à sa prudence qu'à ses sentiments d'humanité. On pensait déjà que, sous son influence, la Chine entrerait peu à peu dans les limites de la légalité et de la moralité internationales, et que s'il déchaînait, un jour, la guerre, il s'opposerait du moins de tout son pouvoir au massacre. Il apparaissait nettement comme le directeur d'une nouvelle Chine qui ne tarderait pas à s'affranchir de ses traditions millénaires pour entrer dans la voie du progrès, mais on se rendait aussi très bien compte que cette transformation ne se ferait pas à notre bénéfice. Toutes ces prévisions se réalisent.

II

Ce mouvement réformiste, ce désir de transformation si extraordinaire dans ce pays séculairement immobile et qui paraissait cristallisé définitivement par la tradition, n'est pas dû seulement aux suites désastreuses de l'aventure des Boxers et à la suggestion exercée, sur les esprits chinois, par les victoires japonaises. Il a fallu, pour émouvoir l'inertie de ses maîtres, des mobiles encore plus puissants.

Une partie notable de la Chine, on peut dire de Shanghaï jusqu'à Canton, n'avait pas attendu l'impulsion de Pékin pour évoluer vers les idées de progrès. Les rapports plus fréquents avec l'Europe, le développement énorme du commerce et de la banque, qui ont fait entrer les grands centres du Sud chinois dans le courant des affaires mondiales, enfin la nature et l'intelligence plus vives, plus allantes des populations avaient déjà donné, dans ce sens, à ces provinces méridionales, une avance considérable qui les différenciait de plus en plus de celles du Nord. Le danger de cette discordance s'aggravait de ce que cette Chine, plus riche et plus éclairée, par conséquent plus puissante, n'a jamais reconnu qu'avec la plus extrême répugnance la dynastie actuelle, conquérante, de race mandchoue. Il importait donc de rattraper

[1] Actuellement premier assistant au wai wou pou.

la distance, afin d'éviter une scission d'autant plus fatale que les tendances séparatistes du Sud ont déjà provoqué, en 1850, la formidable insurrection des Taïpings, dont on ne put venir à bout que grâce à l'appui des nations européennes, plus soucieuses, en cette occurrence, des intérêts immédiats de leur commerce que de ceux de la civilisation.

C'est du reste à cette intervention maladroite, ainsi qu'à tous les abus de la force que nous avons commis à leur endroit, que nous devons la haine des Chinois du Sud, haine plus violente encore que celle que nous avons toujours rencontrée dans les autres provinces. Mais les relations constantes, l'intelligence de nos procédés scientifiques ont donné à cette hostilité une tout autre nature. Tandis que nous étions, pour la Chine septentrionale, les barbares et les diables d'Occident, les méridionaux nous considéraient d'une façon plus précise comme de mauvais concurrents et d'intolérables oppresseurs. On voit ce qui sépare les deux xénophobies et on comprend maintenant que la Chine du Sud n'ait pas participé au soulèvement des Boxers, la dernière manifestation de la xénophobie du Nord. Les événements des cinq années écoulées auront eu, à cet égard, pour résultat, d'unifier la Chine. Actuellement, on nous hait à Pékin de la même manière et pour les mêmes motifs qu'à Shanghaï et à Canton.

La famille régnante semble avoir tout bénéfice à cette transformation. En même temps qu'elle fortifie, dans les provinces méridionales, son autorité compromise, elle prépare l'affranchissement du pays, en l'armant à l'exemple du Japon. Mais l'examen de cette situation intérieure éclaire d'une lumière inquiétante le rôle de Yuan Chi Kaï. Le vice-roi du Petchili est, en effet, Chinois du Sud et il n'est entouré que de Cantonais, par conséquent d'hommes qui sont, au fond du cœur, ennemis de la dynastie mandchoue. D'autre part, favori de la régente, il apparaît comme le plus ferme soutien de la couronne. Tout cela serait assez contradictoire et incompréhensible si on ne savait que l'impératrice est fort âgée, que l'empereur, bien que jeune, est caduc, sans enfant et incapable d'en avoir, enfin que le fils du prince Tuan, primitivement désigné comme héritier du trône, est tout à fait écarté depuis le soulèvement des Boxers, auquel son père prit une part trop importante. La vérité est que, aidés par les événements et avec une habileté profonde, les Chinois du Sud, longtemps réduits à la condition de vassalité, ont repris peu à peu la direction de la Chine. Et ils doivent comprendre que ce n'est pas au moment où ils vont recueillir l'héritage tout entier qu'il convient de le scinder en deux.

*
* *

De toutes manières, c'est une nouvelle Chine qui apparaît dans l'histoire. Quelle sera son attitude à l'égard de l'Europe? Ce que l'on sait de l'état d'esprit qui règne dans les grands ports du Sud permet dès à présent de le prévoir.

Prenons, par exemple, Shanghaï.

Il n'est pas, dans tout le Céleste-Empire, de ville où les deux éléments soient aussi étroitement mêlés, aussi unis par des intérêts communs. Il n'en est pas non plus où notre culture, notre progrès utilitaire et nos idées sociales soient aussi connus et aussi appréciés. Son apparence mi-européenne, mi-exotique, symbolise d'ailleurs à merveille cette fusion qui, tout d'abord, semble parfaite.

Dès la descente du bateau, on est agréablement surpris par les magnifiques constructions du quai de France et du Bund international, par ses clubs, ses banques, ses compagnies de navigation, ses vastes comptoirs commerciaux et sa trépidation de grande cité occidentale. Un mouvement incessant anime ses rues qui, s'ouvrant, avec leurs hauts immeubles de brique, comme des avenues de Londres ou de Liverpool, se terminent en longues rangées de boutiques chinoises, comme un immense bazar grouillant et coloré, d'Extrême-Orient.

Tous les soirs, ses jardins retentissent de musiques et sa promenade à la mode, Bubling Well, bordée de splendides villas, est le rendez-vous d'un monde très élégant. La nuit, c'est la fête sans fin, dans le curieux quartier de Foochow road, où il n'y a presque que des maisons de thé, des établissements de chanteuses, des théâtres chinois et d'autres maisons plus secrètes où nul étranger ne pénètre. Une foule énorme, une foule de mi-carême, y circule sans la brutalité et le déchaînement de nos cohues parisiennes. A tout instant, la fendent de rapides chaises à porteurs ou des coureurs robustes portant, sur une épaule, quelque éclatante poupée, artiste céleste se rendant à son concert ou à ses invitations du soir. Vraiment, toute cette populace jaune, que traversent et parfois même bousculent des groupes d'Européens, matelots, employés ou voyageurs, semble bien pacifique et ne paraît guère soucieuse, après le travail du jour, que de plaisir délicat où la rêverie de l'opium, le charme de la musique et la grâce musquée des femmes ont la plus grande part.

Il y a, à côté de ces masses inférieures, uniquement préoccupées de commerce et de plaisirs, toute une jeunesse d'élite qui, s'adonnant avec passion à l'étude de nos lettres et de nos

sciences, semblerait devoir constituer une pépinière, non seulement de réformateurs, mais encore d'agents de rapprochement entre les deux races rivales. Leurs maîtres européens ne peuvent d'ailleurs raisonnablement poursuivre d'autre but que celui-là.

Un collège de fondation récente est, sans doute, destiné à jouer, dans ce sens, un rôle capital. On lui a, du reste, donné le nom significatif de *Aurora*. Cet établissement a à sa tête un comité de riches Chinois.

Le programme des études de cet établissement, programme que j'ai eu entre les mains, est encyclopédique et comprend toutes les matières de notre philosophie, de notre droit, de nos ciences et de l'histoire d'Occident[1]. Quant aux tendances de ces nouveaux pédagogues Célestes, on saura à quel point elles sont libérales et audacieusement réformistes, quand j'aurai dit que des traductions françaises du *Contrat social*, de l'*Esprit des lois* et d'autres ouvrages de ce genre sont déjà sorties de cette école. Non seulement ces traductions existent, puisque je les ai achetées, mais elles sont très répandues et jouissent d'une grande faveur dans la jeunesse lettrée de Chine.

Si j'ajoute que la plupart des jeunes gens, non seulement de la haute classe, mais de la petite bourgeoisie, notamment les employés des postes et télégraphes, des chemins de fer, des grandes affaires industrielles et commerciales, qui ne sont pas passés sur les bancs de l'*Aurora*, ont été les élèves des Jésuites, des Frères des écoles chrétiennes ou des méthodistes anglais, Shanghaï apparaît bien comme un véritable foyer de culture et d'assimilation européennes. Et il serait assez logique que, grâce à ces points de contact multiples, d'ordre intellectuel et matériel, elle soit, pour les deux races, le lien idéal de rapprochement et de fusion.

[1] Voici, à titre de document, ce curieux programme rédigé en français et en latin :

Littérature : langues mortes, langues vivantes.

Philosophie : I. Logique : subjective, objective. — II. Métaphysique : ontologie, cosmologie, organologie, psychologie, théologie naturelle. — III. Ethique : 1° *de actu humano generatim;* 2° *de actu humano privato, de officiis, de juribus*; 3° *de actu humano sociali : de societate humana in genere, de societate domestica, de societate civili, de societate internationali.*

Mathématiques : arithmétique, algèbre, géométrie, trigonométrie, géométrie descriptive, mécanique, cosmographie.

Sciences naturelles : physique, chimie, zoologie, botanique, géologie, minéralogie.

Schola normalis : histoire, géographie, agriculture, hygiène, *A rationibus,* arts graphiques, musique, gymnastique.

Or, le fait brutal, entre autres, la grave échauffourée anti-européenne d'il y a quelques mois, nous a montré que c'est exactement le contraire qui arrive. Pour peu que l'on sache ce qui se passe là-bas et que l'on réfléchisse, on se rend d'ailleurs compte que c'est justement ce qui devrait être une puissante raison d'entente qui est la cause profonde du désaccord. Shanghaï est, en effet, un terrain d'expériences réciproques. C'est là que Célestes et Européens ont appris à se connaître, et le résultat de cette mutuelle investigation a été que, en dehors du simple *business*, on ne parviendrait jamais à s'entendre.

Il m'a été donné de recueillir, de l'homme chez lequel de pareils sentiments pouvaient peut-être le plus surprendre, l'expression très franche de cette irréductible incompatibilité. Un soir qu'il me traitait dans un des restaurants chinois à la mode, au milieu du quartier bruyant de Foochow-road, le général Tcheng Ki Tong [1], qui fut Parisien, Parisien du boulevard pendant plus de quinze ans, qui écrivit en langue française des livres pleins de malice et d'observation, Tcheng Ki Tong, que nous croyions tout à fait devenu nôtre, me fit cette extraordinaire déclaration xénophobe :

— Oui, je reconnais que la haine des Chinois pour vous est profonde. Elle est aussi vive à Shanghaï que partout ailleurs, et, malgré les avantages commerciaux, malgré la richesse que votre présence y apporte, soyez certain qu'on ne vous y tolère que parce qu'on ne peut faire autrement. Si on pouvait vous chasser, on n'y manquerait pas, bien que les intérêts du plus grand nombre dussent en souffrir. Cette aversion est peut-être même plus grande ici qu'à l'intérieur, précisément parce que nous y vivons près de l'Européen et que nous sommes journellement froissés par lui. Chez nous, plus que partout au monde, les blessures d'amour-propre sont les plus cruelles et celles qu'on pardonne le moins. Nous ne pouvons admettre que l'Occidental traite le Chinois, à quelque rang qu'il appartienne, comme un être inférieur, et sa prétention, alors que le plus souvent il est lui-même de basse culture et n'appartient pas à l'élite de sa race, sa prétention, dis-je, à nous civiliser nous semble ridicule. J'ai vécu à Paris; j'étais considéré, par vos meilleurs compatriotes, comme un égal. Ici, il m'est défendu, parce que Chinois, d'entrer au club et de mettre les pieds au jardin public, sous peine d'en être honteusement chassé si je m'y hasardais. Nos grands com-

[1] Une dépêche récente d'Extrême-Orient nous a appris la mort du général Tcheng Ki Tong.

merçants, nos banquiers, qui parlent vos langues et qui, pour l'intelligence des affaires, ne le cèdent en rien aux vôtres, ne sont pas admis à traiter directement avec vos chefs de maisons. Il faut qu'ils aillent prendre la queue, comme des coolies, au bureau du comprador dont ils ne peuvent éviter l'humiliant intermédiaire. Il y a là une série de vexations insupportables qui vous aliènent le cœur des Chinois bien plus sûrement que toute autre chose. Et il y aurait encore tant à dire, dans l'ordre politique auquel je ne veux pas toucher! Pour corriger cela, il faudrait reprendre les choses de loin et changer complètement de système. Mais il est sans doute trop tard, les habitudes sont prises et le mal est fait. C'est pourquoi vous serez longtemps encore considérés, par nous, comme les irréconciliables ennemis de notre race. »

Si l'on songe d'ailleurs que c'est précisément dans cet orgueil d'Asiatiques bafoués par l'Europe que les Japonais ont puisé une bonne part de leur ardeur à s'emparer de nos méthodes et de leur désir de nous vaincre, on ne s'étonne plus que le Chinois, suivant cet exemple, nous haïsse davantage à mesure que, par la conquête de nos idées et surtout de nos moyens de puissance, il se sent devenir notre égal.

*
* *

Ce que l'on sait de Hong-Kong et Canton, et ce que j'y ai constaté moi-même n'est pas moins instructif.

Par sa qualité de ville anglaise, affranchissant ses habitants indigènes du joug de la cour impériale et des mandarins, Hong-Kong devait tout naturellement devenir le centre du libéralisme chinois. Son atmosphère de liberté, le bénéfice d'une solide administration européenne, la pratique constante de notre civilisation devaient faire naître, dans les cervelles célestes, des idées nouvelles et le désir d'améliorations dans leur propre pays. Aussi est-ce là que s'est formé le premier groupement réformiste de Chine. Kang Yu Wei, le chef de complot de 1898, dont j'ai parlé plus haut, est parti de Hong-Kong, où il avait été l'élève des méthodistes anglais. Ses théories, taxées de révolutionnaires et criminelles, jadis, sont, ainsi qu'on l'a vu, aujourd'hui officiellement mises à exécution par cet autre Chinois du Sud, le vice-roi Yuan Chi Kaï.

La presse locale chinoise, qui compte six journaux, a contribué puissamment à former, dans les masses jaunes méridionales, cet état d'esprit favorable aux réformes, en aggravant d'autant, par opposition avec les abus des représentants du pouvoir de Pékin, les vieilles tendances séparatistes.

Enfin, il s'est formé, grâce à ce milieu propice, toute une élite intellectuelle dans laquelle les chefs du mouvement actuel trouveront aisément leurs plus utiles auxiliaires. Je pourrais, par exemple, citer un taotaï en expectative d'emploi qui, lors de mon passage, venait de publier une traduction de *la Physiographie* de Huxley, ou encore le traducteur du *Capital*, de Karl Marx, Leung Kai Cheue. Le type parfait de ces *nouveaux Chinois* est ce membre de la colonie indigène de Hong-Kong, nommé Ho Kai, sur lequel la publication *Who is who* nous fournit ces intéressants détails :

Ho Kai est bachelier en médecine, maître en chirurgie de l'Université d'Aberdeen et avocat, membre de Lincoln's Inn (Londres). Depuis treize ans, membre non fonctionnaire du Conseil législatif, du Corps des administrateurs (Governing body) des hôpitaux libres, etc. Il a publié, en anglais et en chinois, un essai critique sur la Chine : « Le sommeil et l'éveil » (Sleep and awakening), 1887; en anglais, une lettre ouverte à Sir Charles Beresford sur la « porte ouverte », 1899; une lettre à John Bull sur le soulèvement des Boxers. En chinois seulement : Réformes (Réformation) en Chine, 1895; le Fondement des réformes en Chine, 1898; Observations critiques sur les vues de Kang You Ouei, 1898; Les meilleurs moyens d'accomplir les réformes en Chine, 1898; Observations critiques sur les vues du vice-roi Tchang Tchi Tong, spécialement à propos de son récent ouvrage « Exhortation à l'étude », 1899; Personnes responsables quant aux réformes en Chine, 1900; Deux essais critiques sur le progrès des réformes en Chine, 1900.

Canton est, à cet égard, tout à fait d'accord avec sa voisine anglo-chinoise. Mais la leçon qu'on y reçoit est plus complète parce qu'on y trouve, mêlé au désir des réformes, un sentiment national très puissant, bien que d'origine récente et qui ne peut aussi librement se manifester là où domine la race étrangère. Ce sentiment, qui était en germe dans la *haine intelligente* que l'Europe avait suscitée contre elle dans cette partie de la Chine, par des aggressions du genre de la guerre de l'opium, a pris la forme définitive du patriotisme quand les victoires japonaises ont mis, dans le cœur des Chinois, l'espoir de vaincre à leur tour et de se libérer. Et il ne pouvait en être autrement, car peut-on croire que des hommes d'élite tels que ceux qui ont déjà surgi et ceux, plus nombreux, des générations nouvelles, qui sont en ce moment à l'école du Japon ou de l'Europe, continueront à plier humblement l'échine devant nous?

J'ai eu justement, à Canton, sur cette jeunesse montante, et par un missionnaire français, bien placé pour la connaître, des indications précieuses. Le P. Fourquet, des Missions étrangères,

a en effet fondé une école où les jeunes Chinois viennent apprendre notre langue et les parties essentielles de notre enseignement. Jeune, actif, le Père s'est passionné pour cet apostolat intellectuel. Il rêvait même d'organiser, à Canton, une grande école supérieure, sur le modèle de l'*Aurora* de Shanghaï [1].

Le P. Fourquet m'a dit que ses élèves, tous bouddhistes et fils de fonctionnaires ou de négociants, destinés, eux-mêmes, à devenir fonctionnaires ou commerçants, ont des tendances non seulement réformistes, mais socialistes et socialistes révolutionnaires. Ils émettent couramment cette opinion qu'il faut employer la violence pour imposer les réformes. Il n'y a rien de commun entre leur état d'esprit et celui des mandarins d'autrefois ou même de ceux qui sont en charge. Au point de vue religieux, ils sont affranchis des superstitions de leurs compatriotes. Ils considèrent simplement Confucius comme un grand philosophe. Ils ont des notions sur la philosophie occidentale. Ils connaissent les grandes doctrines comme celle de Platon. On leur en parle dans les livres classiques chinois...

Le P. Fourquet me signale, chez tous les jeunes Chinois avec lesquels il est en relations, un éveil très vif du sentiment patriotique. Ils ont, eux-mêmes, conscience que c'est un sentiment nouveau. Ils sont d'ailleurs dominés par le besoin des choses nouvelles. Le Père, devant parler récemment dans une réunion universitaire chinoise, a demandé à ses élèves ce qu'ils voulaient qu'il leur dise. Ils lui ont répondu : « Dites-nous quelque chose de nouveau. » Le jour venu, le Père a dit, dans son discours, que les Chinois devaient reporter sur leur patrie les sentiments de solidarité si étroite qui les unissent dans la famille. Ce langage a enchanté les élèves. Ils ont compris la nécessité de ce patriotisme et ils ont trouvé que le Père leur avait dit là quelque chose de très nouveau et de très juste.

Pour compléter mes souvenirs sur Canton, il me reste à mentionner que le vice-roi des deux Kouangs, Kouangsi et Kouangtoung, Tcheng, était un homme de quarante-cinq ans, fort intelligent, énergique et très xénophobe, ce qui ne l'empêchait pas d'être un partisan résolu du progrès. C'est, entre autres choses, grâce à son large appui financier que notre médecin des colonies, le docteur Mas, a pu édifier le magnifique hôpital qui s'élève maintenant au centre de l'immense ville.

[1] Il existe en outre, à Canton, une école subventionnée par notre colonie de l'Indo-Chine, l'école Pichon, dont la direction est confiée aux Frères des Ecoles chrétiennes.

*
* *

Voilà ce que j'ai vu de la Chine, au moment où elle commençait son évolution, il y a deux ans. Et j'avoue que je ne partage pas du tout l'opinion de ceux qui veulent toujours voir, dans l'énorme empire, un bloc inerte incapable d'une transformation sérieuse et surtout d'une organisation moderne susceptible de nous inspirer des craintes. L'extraordinaire mouvement des esprits auquel nous assistons, les projets audacieux de la cour de Pékin joints à la véritable fièvre réformiste qui agite toute la jeunesse cultivée, font prévoir, au contraire, une adaptation plus rapide encore que celle qui, en trente ans, a fait du Japon une des plus fortes nations du monde. Il faut d'ailleurs reconnaître que la Chine a toutes les qualités requises pour devenir, en peu de temps, une concurrente et une adversaire dont il faudra tenir compte.

Au point de vue économique, les Chinois sont des commerçants et des banquiers de premier ordre, passés maîtres d'ailleurs dans l'art d'utiliser les vastes associations. C'est tellement vrai que partout où ils s'établissent, en dehors de leur pays, à Singapour, en Indo-Chine, aux îles malaises, etc..., ils prennent promptement la première place. Industriellement, ils sont encore inférieurs par suite de leur défaut des connaissances techniques et des superstitions qui paralysaient la mise en exploitation scientifique des richesses du sol. Mais ils ne tarderont pas à avoir des ingénieurs, ils en ont déjà, puisqu'ils construisent des chemins de fer (ligne de Pékin-Kiakta) sans le secours des Européens. D'autre part, une série de décrets impériaux ont engagé les Chinois à ouvrir des mines par nos procédés que la superstition du dragon rendait presque impraticables autrefois. Ils ont enfin la main-d'œuvre le meilleur marché et la plus laborieuse du monde. Je tiens de plus de M. Bertrand, ingénieur en chef de l'arsenal de Fou Tchéou, que leurs ouvriers sont fort intelligents et qu'on arrive très facilement à en faire des ajusteurs et des mécaniciens excellents. Sur ce terrain, leur supériorité ne pourra donc que s'affirmer un jour.

Au point de vue militaire, l'infériorité des Chinois est, à cet égard, encore très grande. Mais on est en train d'y remédier et le travail d'organisation est en bonne voie. On prétend, il est vrai, que le Céleste n'est pas susceptible de se militariser et de faire un soldat. Il serait sage de ne pas trop se bercer de ces illusions. Je le crois, au contraire, pourvu de tout ce qui est

nécessaire au combattant moderne. Il est résistant, d'une sobriété extrême, agile et souple. Il a l'ingéniosité du Jaune qui a tant servi au Japonais en Mandchourie. Il n'a pas de nerfs, son impressionnabilité est nulle, ce qui, on en conviendra, est une bonne condition pour figurer honorablement sous le feu des batailles actuelles. Il est d'une docilité enfantine. Enfin, son indifférence, devant la souffrance et la mort, est stupéfiante. De tous les hommes, y compris le Nippon, c'est certainement celui qui sait le mieux mourir.

Les Chinois, dit-on, ont l'horreur du militarisme. Cela est vrai, mais la Chine a précisément cet avantage énorme de pouvoir, avec ses foules innombrables de coolies, recruter, relativement à peu de frais, une armée de soldats-types, sans toucher aux classes bourgeoise et campagnarde. Il ne lui manque que des officiers et toute la question est de savoir si elle pourra mettre le métier des armes suffisamment en honneur pour se constituer une sorte de noblesse militaire qui alimentera ses cadres. Il est permis de penser que les derniers événements ont grandement travaillé dans ce sens et que l'éveil du patriotisme, signalé plus haut, y aidera davantage encore. Quand une race aussi étroitement pratique que celle-là reconnaît la nécessité de lutter et de se défendre, en un mot de se battre, on peut être sûr du résultat. Il est probable, en outre, que du moment où le grade d'officier ne sera plus, comme autrefois, la sanction d'un concours de force et d'adresse, mais exigera une plus haute culture que celle que représentent tous les boutons de mandarin, l'état militaire jouira d'un tout autre prestige.

Il ne reste plus que le postulat très discutable de la quasi-impossibilité d'une telle transformation pour cet immense empire, immobile et cristallisé depuis tant de siècles. Il ne convient pas, à mon avis, de lui accorder plus de crédit qu'aux autres. Un grand souffle régénérateur a passé, en effet, sur la Chine, l'impulsion est donnée, le mouvement est trop fortement déterminé pour qu'il s'arrête; une fois de plus se confirmera la vérité du vieil adage : *Mens agitat molem.*

Jean Rodes.

LES PREMIERS TROUBLES DE LA RÉVOLUTION

DANS NOS PORTS DE MER

ROCHEFORT

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS [1]

I. — Premières émeutes.

Les trois arsenaux maritimes de l'ancienne France, Toulon, Brest et Rochefort, avaient chacun leur tempérament et leur caractère. Toulon, c'était l'indiscipline; Brest, la fougue brutale; Rochefort l'indolence.

Au début de la Révolution, cette mollesse et cette fluidité contrecarrèrent les trames du parti jacobin et maintinrent les apparences de l'ordre. Si, dans les autres ports militaires du Ponant et du Levant, à Brest et à Toulon, les Bretons et surtout les Provençaux, fanatisés par les sectes, ensanglantèrent le Forum, à Rochefort le club des Amis de la constitution tira de nos Charentais plus de vociférations que de coups et plus de bourrades que de tueries. La faconde des conspirateurs ne remuait pas facilement ces ruraux à peine dégrossis. Les excitations de la rue lassaient vite la nonchalance de ces ouvriers jamais pressés.

Au moment même où les délégués des communes, enflammés du plus sincère enthousiasme, promettaient à la face du ciel, un indéfectible dévouement et une impérissable tendresse à la constitution et à la monarchie, la haine ourdissait d'autres desseins et proférait d'autres serments dans les hypogées des sociétés secrètes. A la hiérarchie ostensible de l'*Almanach Royal* se

[1] Archives nationales DXVI $\frac{14\text{-}24}{2}$; F[7] 3664. — Archives de la marine à Rochefort. — Registre de la correspondance du comte de Vaudreuil; — Archives privées de M. le vicomte du Motey, à Alençon, et du Château de Rère, à M. le comte d'Orléans.

superposait, depuis plusieurs années, la hanse occulte des Loges.

La franc-maçonnerie avait enrôlé de bonne heure trois hommes : l'ingénieur de la marine Niou [1], l'intendant ordonnateur Charlot de la Grandville [2], et le professeur d'hydrographie Romme [3], — artificieux conspirateurs qui devaient, peu à peu, supplanter tous les chefs, ramasser toutes les fonctions et dicter toutes les lois. Il fallait un personnel à cette Sainte-Wehme. Le triumvirat choisit ses affidés parmi les contre-maîtres de l'arsenal et les aumôniers de la marine [4].

Depuis 1785, les services maritimes de Rochefort se trouvaient dans les mains du vice-amiral Louis de Vaudreuil. De même que le comte d'Hector à Brest et l'amiral d'Albert de Rions à Toulon, le comte de Rigaud de Vaudreuil honorait les fonctions dont M. de Sartines l'avait investi, non seulement par l'aménité de ses manières, mais par l'élévation de son âme. Une instinctive

[1] Niou fut plus tard membre de la Convention.

[2] Charlot de la Grandville suscita les premières agitations en désignant pour le remplacer à l'Assemblée de la noblesse d'Aunis (mars 1789), le procureur du roi Orceau. Il fallut un arrêté royal (28 mars 1789) pour faire accepter ce dernier. Charlot de la Grandville mérita de rester à la tête de l'Administration, même pendant les plus mauvais jours de la Terreur.

[3] Frère de Romme, le conventionnel. Lors de la suppression de l'école d'hydrographie, le commandant de la marine à Rochefort, l'amiral de Vaudreuil, écrivit au ministère pour l'intéresser au sort de Romme qu'il représentait comme dépourvu de fortune. Or, quelques mois plus tard, Romme achetait les biens du collège de la Rochelle, situés à Ciré, moyennant la somme de 126 000 livres.

[4] Les Capucins, dit M. l'abbé Lemonnier, avaient beaucoup perdu de leur ancienne ferveur. Plusieurs d'entre eux étaient affiliés à la franc-maçonnerie; nous avons lu le diplôme maçonnique du P. Théophile, gardien des Capucins de Rochefort. Ce document porte que le P. Théophile avait été reçu Grand Ecossais à la loge d'Angoulême, et qu'il avait pris part à plusieurs réunions dans les loges de Rochefort et de la Rochelle. Le cachet de R. Bertier, ci-devant P. André d'Angers, nommé plus tard curé constitutionnel de Saint-Louis, porte le compas et l'équerre maçonnique.

Le 30 janvier 1791, les Capucins Guesnet, Lay, aumôniers de l'hôpital de la marine; Cipière, aumônier du bagne; le Carme Peluchonneau, aumônier de l'hôpital; l'Augustin Masdebord, aumônier du corps royal de la marine (4e régiment), prononcèrent le serment exigé par la constitution civile du clergé, en compagnie de deux prêtres séculiers, MM. Laydet, curé de Notre-Dame, et Couzineau, son vicaire.

Le 28 février 1791, cinq autres Capucins s'assermentèrent. L'un d'eux, François Gréard, en religion Donatien d'Orléans, devint le président du club des Jacobins. Ses confrères enrôlés dans le clergé constitutionnel, figuraient parmi les orateurs habituels du club et de la loge. Les huit prêtres lazaristes attachés à la paroisse de Saint-Louis refusèrent tous le serment. (Voy. l'*Etude historique* de M. l'abbé Lemonnier : *Rochefort-sur-Mer.*)

droiture, une intelligente bienveillance, une sollicitude sans relâche pour les humbles, un culte ardent de la France et de sa gloire fortifiaient chez ce gentilhomme les vertus professionnelles et les qualités de la race.

Le comte de Vaudreuil nous a laissé un registre qui nous montre un marin de haute race inflexiblement dévoué à sa tâche, correspondant chaque jour, pendant sept ans, avec les ministres, — Castries, Sartines, Bertrand de Molleville ou Fleurieu, — passionnés comme lui pour les obligations de leur charge et pour le bien de l'Etat [1].

La première violence que Vaudreuil mentionne dans son registre se déchaîne contre un administrateur du bagne, le sieur Perrault, bureaucrate austère qui, pendant une kermesse civique, a surpris un de ses employés fraternisant, le verre en main et les jambes flageolantes, avec un groupe de soldats ivres. Cet oubli de la dignité professionnelle attire à l'agent les remontrances de son chef. L'année précédente, le subalterne, frappé d'une admonestation analogue, aurait baissé la tête. Mais, depuis la prise de la Bastille, un vent nouveau souffle dans toutes les zones de la société française. Au lieu de désarmer le coupable, la paternelle algarade de Perrault le révolte. A la voix de l'employé factieux, tous ses compatriotes se préparent à pendre sans débat « l'aristocrate Perrault », quand les échevins, prévenus, donnent l'ordre d'enlever le criminel et de l'acheminer vers l'hôtel de ville. La geôle municipale soustrait ce dangereux conspirateur à la potence, mais non à la juste expiation que mérite son sacrilège. Obéissant aux bienveillantes adjurations des autorités urbaines, Perrault, pour racheter sa vie, s'agenouille sur le balcon de l'hôtel de ville et, le front découvert, les mains jointes, demande pardon au peuple d'avoir méconnu l'infaillibilité de la démocratie en gourmandant un ivrogne. Comme dans les arènes antiques, le nouveau César daigne lever la main et faire grâce.

Perrault reçoit l'ordre de quitter la cité. Entourant le condamné, le maire et le corps municipal sortent de la maison commune, traversent les rangs de la foule et conduisent le proscrit à la porte Charente où une voiture, flanquée de dragons, le reçoit et l'emporte à Niort.

[1] Lettré délicat et historien averti, M. l'abbé Lemonnier, aumônier du lycée de Rochefort, s'est donné la peine de relever pour nous dans la correspondance administrative de l'amiral de Vaudreuil les principaux faits qui mettent en relief l'état d'esprit des marins et des ouvriers saintongeois pendant les premières années de la Révolution.

Mais la délivrance de l'agent du bagne avait leurré cette soif de sang qu'allument dans les veines de toute populace débridée la paresse et le désordre, la débauche et la luxure[1]. Il fallait un cadavre aux ruffians du port. Quarante-huit heures après l'exode de Perrault, les marins pendent un compagnon de taverne au pilori des halles[2].

II. — Conspiration des loges.

Vers les premiers jours du mois de juillet 1790, le ministre de la marine, M. de la Luzerne, inquiet du bouillonnement révolutionnaire de nos colonies, et redoutant la connivence des rebelles avec l'étranger, — après avoir fait armer dans le port saintongeois deux frégates, l'*Embuscade* et la *Capricieuse*, — chargea les capitaines de croiser dans les eaux de la Martinique et d'en bloquer tous les havres. Une importante fraction du régiment d'Agénois, mise à la disposition du commandant de la *Capricieuse*, M. de Boubée, devait fournir à cet officier les moyens de pourvoir à toutes les surprises. Des instructions spéciales, dictées à M. de La Luzerne par la plus légitime défiance, faisaient un devoir à M. de Boubée de s'opposer à tout contact des navires anglais avec le boutefeux de Saint-Pierre et de Fort-de-France.

Munie de cette consigne, la *Capricieuse* appareille : la traversée dure cinq semaines. A peine la frégate a-t-elle eu le temps d'accoster le môle de Saint-Pierre, que l'aide de camp du gouverneur, M. de Paroy, aborde la *Capricieuse* et invite le capitaine à ne débarquer ni un équipage, ni une troupe qui viennent, non, — comme le croit M. de Boubée, — combattre les factieux, mais grossir leurs rangs et seconder la rébellion.

Ces observations inattendues déconcertent le capitaine qui se croit sûr de la loyauté des marins et certifie l'esprit de discipline des soldats. On ne l'écoute point. Quelques jours plus tard une démarche plus imprévue encore met le comble à la surprise et à la colère du capitaine. Au nom du chevalier de Peynier, — alors gouverneur des Iles-sous-le-Vent, — son lieutenant, le général

[1] Dans une lettre datée du 14 août 1790, Vaudreuil écrit au ministre de la marine que la débauche ronge l'armée et la marine, et peuple l'hôpital d'avariés : « Le nombre des malades est si grand, dit l'amiral, que le service des ports et des vaisseaux est entravé. » Parmi les causes de la Révolution, personne n'avait encore signalé le fléau du libertinage. Vaudreuil joint à sa lettre un extrait de la situation de l'hôpital de Rochefort.

[2] Dans leur *Histoire de la ville et du port de Rochefort*, Viaud et Fleury contredisent le récit de Vaudreuil et affirment que le marin fut sauvé par un habitant de Rochefort, nommé Alezais.

Rouxel de Blanchelande [1], intime à M. de Boubée l'ordre de lever l'ancre et de regagner la métropole.

Protestations immédiates des officiers et du capitaine, de plus en plus décontenancé par un *veto* qui diffame de braves gens et qui dérobe leurs chefs aux aventures dont se berce une ambition avide de hasards et de d'honneurs. Sans se laisser arrêter par les considérations que lui soumet l'état-major, M. de Blanchelande répond aussitôt :

Port-au-Prince, 16 novembre 1790.

Je suis véritablement peiné, Monsieur, de ne pouvoir me rendre à vos vœux en conservant, dans la colonie, la frégate du roi la *Capricieuse*. Mais les ordres que j'ai reçus à cet égard de M. de Peynier sont trop précis pour que je puisse me permettre de les enfreindre.

Examinez avec attention, je vous prie, le danger auquel je m'exposerais si, en différant l'ordre de départ de votre frégate, il arrivait des événements fâcheux. Qu'aurais-je à répliquer sur mon exactitude à tenir la main à l'exécution de cet ordre? Il ne faut pas vous abuser. La fermentation règne toujours dans les esprits. Votre équipage, la garnison de terre qui est à bord, sont pénétrés d'une doctrine qui produirait ici des effets funestes. Vous pensez que quelques têtes seulement sont échauffées; croyez, Messieurs, que c'est tout votre détachement, partie même de vos matelots. De là, votre frégate serait devenue un appui pour les ennemis de la colonie. Faites bien réflexion sur l'équipage du vaisseau le *Léopard*. MM. les officiers pensaient comme vous, mais ils n'en ont pas été moins forcés de céder et même de débarquer, pour ne pas être exposés à perdre peut-être la vie.

Je vous engage tous à presser votre départ [2].

Comment M. de Blanchelande pouvait-il mieux connaître que M. de Boubée l'état moral de l'équipage et l'esprit de la troupe? Quel traître lui avait révélé une « fermentation » que M. de Boubée ne soupçonnait pas lui-même? Un plan du complot venait-il d'être transmis à M. de Blanchelande par le délateur d'une loge parisienne ou le transfuge d'un club bordelais? Rien n'irrite et ne blesse comme les demi-confidences qui font tout craindre et qui ne précisent aucun soupçon. Au lieu de désarmer M. de Boubée, les vagues accusations du général l'indignèrent. Louis XVI avait investi d'une mission sacrée le capitaine de la *Capricieuse;* le gouverneur avait-il le droit de relever cet officier de son devoir et de refuser

[1] Né à Dijon en 1735, mais d'origine normande, Rouxel de Blanchelande fut major du régiment d'Auxerrois pendant la guerre de l'Indépendance en Amérique. Sa belle attitude contre les Anglais aux Antilles appela sur lui l'attention de Louis XVI, qui le nomma lieutenant du gouverneur de Saint-Domingue. Blanchelande prévit, dès le début de la Révolution, et dénonça le péril dont d'inopportuns décrets menaçaient nos colonies. Mais la Constituante passa outre.

[2] Archives nationales DXVI 12-24.

son sacrifice? Dans ces conjonctures cruelles, M. de Blanchelande montra le courage le plus difficile à un homme de cœur : celui d'immoler la camaraderie à l'intérêt public et de réduire à l'inaction un Français friand de périls et altéré de gloire.

Les événements ne donnèrent que trop raison à une clairvoyance et à un patriotisme que Blanchelande devait payer de la vie. En contrecarrant les intrigues du club des Jacobins, en refusant à l'émeute les recrues que la faction attendait, l'intrépide général, non seulement se condamna lui-même, mais condamna son fils à la peine de mort.

Sans doute, la France perdit quand même Saint-Domingue et le club des Jacobins obtint gain de cause. Mais en barrant la route aux conspirateurs et en retardant leur victoire, Blanchelande avait gaspillé dans une lutte inutile les forces dont la Révolution se réservait l'emploi. Dans les temps de trouble, la nécessité s'impose aux factieux de créer à coups de poignard une nouvelle règle du devoir. Pour encourager la félonie, il faut frapper la fidélité même malheureuse. Beaucoup d'officiers hésitaient : première victime de l'honneur militaire, le gouverneur de Saint-Domingue leur apprit, par son supplice, qu'ils devaient dorénavant opter entre l'émigration et l'échafaud.

III. — La révolte de la *Capricieuse*.

M. de Boubée n'avait pas voulu comprendre qu'en empêchant de débarquer l'équipage et les troupes de la *Capricieuse*, le gouverneur avait conjuré la défection des hommes et le massacre de l'état-major. Dieu sait pourtant si les précédents autorisaient toutes les craintes et légitimaient toutes les précautions! Au mois de mai 1790, les équipages du *Borée* et du *Fougueux*, unis aux bataillons d'Artois et de Normandie, à peine arrivés de France, n'avaient-ils pas soulevé contre le gouverneur et contre l'autorité royale les régiments coloniaux du Cap et de Port-au-Prince, pactisé avec l'émeute qu'ils venaient réprimer et répandu le sang des chefs qui les conduisaient au feu [1]? Ni le ton des communications, ni l'angoisse croissante des avertissements, ne

[1] L'un de ces chefs, le chevalier de Mauduit du Plessix, né à Hennebont (Morbihan), le 12 septembre 1753, après avoir servi avec distinction dans l'armée de Rochambeau, lors de la guerre d'Amérique, avait été promu colonel du régiment du Cap. Les troupes arrivées de France corrompirent ce régiment qui massacra son colonel. Au lieu de fuir, l'héroïque Mauduit offrit sa poitrine aux assassins.

délivrèrent M. de Boubée de ses illusions et ne triomphèrent de sa confiance. Le 22 décembre, la *Capricieuse* entrait en rade de l'île d'Aix : le jour même, voici la lettre que le capitaine adressait au ministre de la marine, M. de Fleurieu[1] :

En rade de l'île d'Aix, le 22 décembre 1790.

J'ai l'honneur de vous rendre compte de l'arrivée de la frégate que je commande, partie du Môle, du 20 au 21 novembre. La lettre de M. de Blanchelande, que je joins ici, vous instruira sans doute des raisons qui l'ont déterminé à la renvoyer en France, après un séjour aussi court à la station des Iles-sous-le-Vent.

Il est très douloureux pour nous, sur le fait d'une révolte imaginaire, d'avoir été la fable de la colonie. On avait surpris la religion de M. de Blanchelande, en lui parlant d'un complot général, tandis qu'il n'y avait que quelques individus coupables.

Un tambour du régiment d'Agénois, homme très dangereux, connu du régiment, mais que le régiment nous a forcés de prendre, s'est offert, en arrivant à Port-au-Prince, aux malintentionnés de cette ville. Pour tirer plus d'argent d'eux, sans doute, il a promis de faire révolter les soldats des deux frégates, et de séduire un nombre de ceux de Port-au-Prince. Le lendemain, il a été arrêté.

Quelques gens de l'habitacle avaient aussi de grandes dispositions à se donner aux séditieux. Tels sont les motifs pour lesquels on a calomnié tout un équipage. Nous craignons avec raison d'être soupçonnés de relâchement dans la discipline. Les attestations répétées du général nous innocenteront à vos yeux.

Huit jours s'écoulent, volte-face complète!

Le 29 décembre 1790, le comte de Fleurieu reçoit de M. de Boubée un billet et un rapport où le capitaine de la *Capricieuse*, désavouant l'optimisme qu'ont entretenu dans son esprit les intrigues des conspirateurs, déplore une méprise funeste et confirme le diagnostic et les informations de M. de Blanchelande.

Voici le billet :

En rade de l'île d'Aix, ce 28 décembre 1790.

Mon stile (*sic*) sera bien différent de celui du dernier courrier. Les circonstances sont changées. J'avais trop bien présumé de mon équi-

[1] Né en 1738, le chevalier, plus tard comte de Fleurieu, débuta en 1755, à dix-sept ans, comme garde-marine, fit une campagne scientifique à bord de l'*Isis* (1768-1769), fut nommé en 1775 inspecteur-adjoint au Dépôt des cartes et plans, quitta en 1776 le service de la mer avec la commission de capitaine de vaisseau, entra au ministère comme directeur des ports et arsenaux, garda quatorze ans environ ses hautes fonctions, devint ministre de la marine en 1790, et gouverneur du Dauphiné en 1791, puis membre du Conseil des Anciens, sénateur, conseiller d'Etat. Fleurieu mourut en 1810 gouverneur des Invalides.

page. J'imaginais qu'il suffisait de se défaire du détachement de l'Agénois et de tout l'habitacle [1]. Aujourd'hui, tout est gangréné [2].

Ecrit dans la prison où l'infortuné M. de Boubée dut expier son imprévoyance, le rapport, avec ses incorrections et ses ellipses, trahit les tressaillements et les soubresauts d'un naufragé qui, roulé soudain au fond d'un gouffre, lutte, les mains liées, dans les ténèbres, contre un ennemi invisible. Nouvel Hamlet, le commandant de la *Capricieuse* sait-il, en effet, de quel tribunal part la sentence qui maléficie son équipage et qui le frappe lui-même? Connaît-il les forces occultes dont ces pauvres gens subissent le sortilège et qui les poussent, les yeux bandés et le couteau au poing, contre le plus juste et le plus clément des maîtres?

Voici ce curieux document :

En rade de l'île d'Aix, ce 28 décembre 1790.

Le 23 décembre, la frégate a mouillé à l'île d'Aix; le 25, le capitaine, après avoir fait amarrer son bâtiment sur les vases vis-à-vis le port des Barques, d'après les ordres de M. de Vaudreuil, commandant de la marine à Rochefort, vint à Rochefort pour rendre de vive voix des comptes à ce général.

Il arriva dans la ville à midi et demi. A deux heures, ses amis le tirèrent de table pour l'avertir qu'il y avoit contre lui une fermentation affreuse; qu'on avoit déchaîné la populace et qu'il eût sur le champ à se cacher de peur d'être mis en pièces.

M. de Boubée demanda ce qu'on lui reprochoit. « Des pauvretés, lui répondit-on; l'article le plus grave est de n'avoir pas voulu recevoir devant la Martinique un canot portant pavillon national, tandis qu'il en avoit reçu deux, envoyés par M. de Damas, général de la colonie. On sait que M. de Paroy, son chef d'état-major, lui avoit fait signal de ne pas communiquer avec la terre, mais on ne veut pas se payer de cette raison. »

M. de Boubée ne voulut point se cacher. Il parvint, en passant par des rues détournées, chez le général, accompagné d'un seul officier. Il rendit compte; le général n'avoit aucune connoissance de la chose. Il dit à M. de Boubée, à tout hasard, de se rendre à son bord, ce qu'il fit par des rues détournées et à pied.

La distance en étoit de trois lieues. M. de Boubée n'arriva à la frégate que le lendemain. Il s'étoit égaré dans la nuit. Il trouva MM. d'Anglars et de Vassoigne partis. Les deux lieutenants de vaisseau, l'un en second, l'autre en troisième, avoient eu, la veille au soir et dans la nuit, des avis de terre qui leur prescrivirent immédiatement de s'éloigner au plus vite, qu'on leur en vouloit encore plus qu'à M. de Boubée. Les mêmes avis disoient que le capitaine devoit prendre le même parti. On n'accusoit aucun corps de délit autre que

[1] Réduit où se tenaient le timonier, le commis aux vivres, le pilotin, etc., sur le pont des anciens navires de guerre.

[2] Archives nationales DXVI $\frac{14\text{-}24}{2}$.

des pauvretés. Cependant, on devoit venir en bande à bord pour enlever ces trois officiers. L'équipage étoit gagné et devoit les livrer.

M. de Boubée, malgré ces nouvelles, resta à bord toute la journée. Il lui arriva avis sur avis de Rochefort qu'il eût à s'éloigner au plus vite, qu'on devoit aller à son bord pour l'enlever, le rendant responsable de l'évasion de ces deux officiers auxquels on en vouloit. On lui disoit que la municipalité faisoit de son mieux pour calmer le désordre, mais que, malgré sa bonne volonté, il seroit très possible qu'il fût assommé ou tout au moins pillé, colleté, et qu'il reçût cent autres avanies avant que la municipalité pût le prendre sous sa sauvegarde.

Un avis plus décisif encore, reçu avant la nuit, le détermina à partir la nuit même. Il avoit vérifié qu'il ne lui restoit à peu près personne pour lui à bord, et que les gens qui jusque-là étoient demeurés ses plus fidèles avoient été séduits.

A huit ou neuf heures du soir, M. de Boubée fit armer un canot à quatre avirons, sous prétexte d'envoyer à sa femme un quartier-maître marié au port des Barques. Il chargea cet homme d'un sac de nuit en apparence, pour le porter à quelqu'un de connaissance dans le village.

Le sac part; le nommé Landri, canonnier-matelot, chef de pièce, l'arrête à l'échelle :

« Je veux visiter ce sac, lui dit-il.

M. de Boubée était à peu de distance; il arrive :

« Laissez passer ce sac, il m'appartient.

— Non, Monsieur, il sera visité.

— Mais, je le reconnois à moi, et je vous l'ordonne.

— Il a beau vous appartenir : dans ce moment, tout est suspendu. Il sera visité à la consigne. »

M. de Boubée interrompt :

« Monsieur le capitaine d'armes, faites mettre cet homme aux fers : il est ivre.

— Je n'iroi pas. »

Le capitaine d'armes ne se met point en devoir de l'y conduire. M. de Boubée arrache le sac des mains de Landri. Le canonnier cède.

Le quartier-maître porte le sac dans le canot : les quatre rameurs en étoient partis, il n'y restoit que le patron. Le capitaine appelle en vain des canotiers. Une seule voix répond :

« Ils sont bons citoyens. »

Beaucoup de tumulte à bord :

« Des fanaux! crioit un aide-pilote. Sonnez la cloche! Tout le monde en haut! »

M. de Boubée crut qu'il étoit temps de s'échapper, de peur de plus grands accidents. Il s'élance dans le canot et crie aux deux quartiers-maîtres qui y étoient :

« Poussez au large, amenez les avirons! »

Je suis au gouvernail, l'un des deux prend un aviron, l'autre se met en devoir de couper la bosse, mais ne la coupe pas. Le nommé Carrière, aide-pilote, crie du passe-avant :

« Ne larguez pas! Ne larguez pas! »

Le tumulte augmente à bord. Dix voix ensemble.

« Prenez garde aux poudres! »

La bosse ne se coupe point, le quartier-maître la dit engagée; le même aide-pilote continue de crier :

« Ne larguez pas ! »

D'autres voix :

« Nous vous coulerons ! »

Carrière saute dans le canot, suivi de quatre ou cinq autres. Des fanaux arrivent :

« Il faut absolument que vous remontiez à bord, capitaine, s'écrie Carrière ; vous ne pouvez aller à terre. Qu'allez-vous y faire?

— Que vous importe? Ai-je des comptes à vous rendre? Remontez, et laissez-moi, je vous l'ordonne sous peine de désobéissance. »

Après s'être fait beaucoup prier, l'aide-pilote remonte, mais les deux quartiers-maîtres avoient disparu. Le capitaine, resté seul, fut obligé de remonter sur le gaillard.

Il le trouva rempli de monde. On l'entoure. Carrière le harangue :

« Etes-vous le capitaine à bord? » demande M. de Boubée.

— Non, mais je parle au nom de tout l'équipage qui veut vous garder à bord et visiter le sac.

— De quel droit ne suis-je plus maître de faire mes volontés?

— M. le Capitaine a des armes chargées, s'écrie toujours le même aide-pilote. »

A l'instant, le capitaine sent ses deux mains saisies. On soulève une lévite qu'il avoit sous son habit et on lui enlève deux pistolets de ceinture :

« Comment! capitaine, des armes chargées sur vous? Cela mérite interdiction.

— Qui de vous me défendra le port d'armes? J'allois à terre et j'étois bien aise d'être armé.

— Messieurs, n'êtes-vous pas de l'avis que le capitaine soit déposé, enfermé dans sa chambre et gardé à vue pour avoir voulu quitter son bord la nuit, son second n'y étant pas, — ayant, de plus, sur lui des armes chargées?

— Oui ! » lui répond-on par acclamation.

Sur-le-champ, on mène le capitaine dans sa chambre, où on l'a laissé toute la nuit, enfermé, gardé par trois sentinelles, un matelot, un canonnier et un soldat d'Agénois. On visite sa chambre pour savoir s'il n'y a point d'armes, de poudre ou objets combustibles. On enlève son sac de nuit et on va dans la grande chambre en faire l'inventaire et dresser procès-verbal d'arrestation. Ni violences, ni dégâts et même beaucoup d'égards. .

M. de Boubée n'avait exactement pour lui que M. Proteau, sous-lieutenant, et M. de Saint-Jean, jeune élève de la marine, qui ont l'un et l'autre été témoins de tout ce qui est arrivé. Après son interdiction, Carrière proposa encore à l'équipage de choisir un nouveau chef. M. de Boubée eut encore assez de crédit pour faire tomber le choix sur M. Proteau. Ce dernier ne voulut pas accepter. M. de Boubée le lui ordonna pour ne pas provoquer un plus grand désordre.

Il est à remarquer que les chefs du complot avoient fait enivrer la plus grande partie de l'équipage. Presque tous ont abandonné le capitaine. On ne peut guère excepter que Lemaître, l'un des seconds canonniers, sergent de la marine, et le sergent d'Agénois qui ont resté dans leur poste sans oser paroître. Dans le vrai, c'eût été s'aventurer mal à propos que de s'opposer à un pareil torrent, mais ils auroient dû d'avance avertir le capitaine et lui parler à l'oreille du complot trop général pour qu'ils pussent l'ignorer.

Le capitaine d'armes qui, jusque-là, avoit mérité par sa conduite la plus grande confiance, étoit du nombre des insurgents. Il est vrai qu'il faut lui rendre la justice qu'il n'a pas quitté d'un pas la personne du capitaine, prêt à s'opposer à la moindre violence qu'on pourroit lui faire. Dans la foule, un ivrogne fit la motion de l'attacher au cabestan pour y passer la nuit; elle fut étouffée sur-le-champ par le capitaine d'armes et même par l'aide-pilote.

Sitôt le capitaine arresté, on tira du canon, signal de convention avec le village du port des Barques. Un second maître d'équipage, qui exprès, y avoit passé la nuit, a avoué, le lendemain, à M. de Boubée que, s'il y avoit eu un second coup de canon tiré, toutes les chaloupes des pêcheurs du port des Barques et de tous les bâtiments au bas de la rivière auroient été en l'air pour courir après lui; au premier coup de canon, elles s'étoient toutes préparées.

Ce qu'il y a de très extraordinaire, c'est que M. de Boubée a demandé plusieurs fois à son équipage s'il avoit quelque reproche à lui faire, et la nuit et le lendemain matin tous ont répondu par acclamation qu'ils étoient parfaitement satisfaits de lui, que jamais ils n'avoient été menés aussi doucement ni mieux traités; que cependant leur patriotisme les obligeoit à faire ce qu'ils faisoient.

« Comment manquer à vos sentiments, celui d'obéissance aux chefs?

— Il est vrai, mais si nous méritons punition, nous la subirons de la municipalité.

— Je ne demande pas mieux que d'y être traduit, leur répondit-il. Je doute qu'elle vous approuve et dites-moi donc, au moins, ce qu'on peut me reprocher; ma conscience est bien nette.

— Vous le saurez! Mais si ces deux messieurs étoient restés à bord, cela ne serait pas arrivé! »

Voici un autre trait caractéristique. Le nommé Renard, aide-charpentier, tout en fouillant M. de Boubée, lui disoit :

« Mon capitaine, j'ai les larmes aux yeux de tout ceci; je suis pénétré d'attachement pour vous, mais tout ce que je fais, il faut que je le fasse. »

Landri, le chef de pièce dont on a déjà parlé, tenoit le même langage.

Le lendemain 27, le second maître d'équipage, revenant du port des Barques, dit les mêmes choses au capitaine :

« Je vous suis parfaitement attaché, pénétré de reconnaissance pour tout ce que vous avez fait pour moi dans les deux campagnes que je viens de faire avec vous, mais la patrie est au-dessus de tout! »

C'est ainsi qu'on égare des gens simples et droits, c'est ainsi que des âmes atroces les déterminent à fausser leur serment, tout en croyant obéir aux décrets de l'Assemblée nationale. Quelle justice ne doit-on pas faire de ces monstres? Carrière lui-même fut obligé de convenir vis-à-vis de tout l'équipage que jamais il n'avoit entendu dire que du bien du capitaine et qu'il en avoit toujours éprouvé, mais que cependant il croyoit les sentiments du capitaine plus purs au commencement de la campagne, qu'il avoit été séduit par deux officiers.

Le détachement d'Agénois s'est conduit indignement, car Carrière tenoit une main du capitaine pendant qu'on le fouilloit.

Le lendemain 27, dès quatre heures du matin, on obtint d'envoyer à M. de Vaudreuil M. de Saint-Jean pour l'informer de ce qui s'étoit

passé. En même temps, l'équipage envoya des députés pour porter à la municipalité le procès-verbal auquel ils avoient travaillé toute la nuit.

Vers midi, M. de Simard, élève de la marine, apporta à M. de Boubée l'ordre de M. de Vaudreuil de rester aux arrêts à son bord, ordre ordonné avant qu'il fût instruit. L'équipage, malgré cet ordre, voulut toujours qu'il fût gardé à vue, craignant, ajoutait-il, que, dans un moment de désespoir, il ne songeât à se détruire en faisant sauter le bâtiment.

L'après-midi, M. Niou, maire de Rochefort, M. Chambellan, premier officier municipal, et M. Bessière, le procureur de la commune, accompagnés de trois officiers de la garde nationale et d'un officier major de la marine, ont eu la bonté de se transporter à bord pour mettre M. de Boubée sous leur sauvegarde. Sur la réquisition de M. de Vaudreuil, ils l'ont accompagné jusqu'au vaisseau-amiral de Rochefort où il attend impatiemment qu'on lui communique les griefs qu'on a contre lui ou contre ses deux officiers, desquels il n'y a que des éloges à faire.

Tel est l'affreux événement duquel M. de Boubée croit devoir demander la justice la plus exemplaire, surtout contre Carrière, le chef principal, qui s'est mis à la tête de tout, le nommé Meynard, second pilote, qui n'a paru qu'après. Les chefs étaient à terre et l'équipage a suivi l'impulsion.

Amiral[1] de Rochefort, le 28 septembre 1790.
BOUBÉE.

IV. — ABDICATION DE LA JUSTICE.

Peu de documents accusent, semble-t-il, avec plus d'évidence l'immixtion d'une dictature secrète dans nos émeutes et l'asservissement de la troupe à ses ordres. Marins et soldats subissent avec une égale docilité la loi d'un gouvernement clandestin qu'ils condamnent, tout à la fois incapables de résister à ses contraintes et de dissimuler leur révolte intérieure contre sa tyrannie.

C'est ainsi que pas une minute la mutinerie de la *Capricieuse* n'inquiète et ne trouble M. de Boubée, M. de Vaudreuil et M. de Fleurieu. On s'en irrite plus qu'on ne s'en préoccupe : l'insubordination de l'équipage apparaît, non comme une énigme qu'il faut éclaircir, mais comme une de ces séditions banales que suscitent les énervantes vicissitudes d'une longue traversée.

En face de la révolte de la *Capricieuse*, quelles mesures prend le commandant de la marine pour venger l'ordre et châtier les perturbateurs? Pendant que les matelots, infidèles au devoir, requièrent l'arrestation du capitaine qu'ils viennent d'abreuver d'outrages, M. de Vaudreuil, laissant les mutins libres, incarcère leur chef et leur victime[2].

[1] L' « amiral » est à la prison militaire.

[2] A la décharge de M. de Vaudreuil, il est juste de rappeler que, sous

Ne nous montrons pas toutefois trop sévères.

En séquestrant M. de Boubée, le commandant de la marine le sauve. Le temps s'annonçait où, comme l'armée, la prison allait devenir « le refuge de l'honneur ». Antichambre de la mort, en 1793, le cachot est, en 1790, la seule sauvegarde de la vie. Pour empêcher l'effusion du sang, les pouvoirs publics claquemurent, non les Français qui brandissent le poignard ou qui manient la pique, mais ceux que couche en joue ou qu'a déjà balafrés l'arme des sicaires [1]. Dans le récit qu'il envoie au comte de Fleurieu, Vaudreuil avoue le plus naturellement du monde sa déférence aux pratiques qu'imposent la débâcle de toutes les forces sociales et le désarroi de toutes les autorités traditionnelles. Voici cette curieuse correspondance :

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que plusieurs personnes de l'équipage la *Capricieuse* ont porté des plaintes par écrit contre M. de Boubée et d'autres officiers et ont adressé ou remis ces plaintes aux gardes nationales qui, depuis trois jours, sont assemblées pour l'élection de leurs nouveaux officiers.

Les têtes se sont échauffées; les plus sensés cependant ont obtenu qu'ils nommassent des commissaires qui adresseront un réquisitoire à la Municipalité pour me requérir de tenir M. de Boubée aux arrêts à son bord ainsi que MM. Danglars et de Vassoigne contre lesquels il y avoit aussi des plaintes. Ces commissaires vinrent, avant-hier, 26, me donner copie de ce réquisitoire. Je leur répondis que M. de Boubée, qui était venu la veille à terre, était reparti le même soir pour retourner à son bord et que je lui avois donné l'ordre d'y rester, que j'en renouvellerois l'ordre, ainsi que pour M. Danglars. J'y envoyai, en effet, le soir même, un aide-major de la marine qui n'y trouva plus MM. Danglars et de Vassoigne, ces deux officiers ayant été prévenus par les personnes qui revenoient de la ville de la grande fermentation qu'il y avoit parmi les gardes nationales qu'on leur disoit devoir aller à bord, — avoient jugé à propos, sous prétexte de promenade, de s'en aller vers la rive droite de la rivière et ne sont pas retournés à bord. M. de Boubée ne se croyant pas plus en sûreté à son bord, d'après les dispositions de l'équipage et des soldats, voulut aussi, avant-hier, vers 10 heures du soir, descendre à terre dans un petit canot. Mais

l'ancien régime, les prisons, dépourvues du caractère infamant qu'elles comportent aujourd'hui, n'étaient que des « chambres de sûreté » où les prévenus attendaient leur jugement. Le code pénal de la monarchie ne connaissait pas la peine de l'emprisonnement en matière de délit ou de crime de droit commun. La Bastille, le Mont-Saint-Michel, le Fort-l'Evêque, etc., n'abritaient que des personnages politiques, des espions, des déments ou des détraqués, détenus en vertu de « lettres de cachet » dans l'intérêt de l'Etat ou des familles. Les condamnés de droit commun allaient ramer sur les galères ou travailler dans les chantiers des ports.

[1] Affaire de la Jaille à Brest.

l'équipage s'ameuta, le força de remonter à bord, et le garda dans sa chambre avec des sentinelles.

Ces gens-là dressèrent un procès-verbal que plusieurs d'entre eux portèrent, hier au matin, à la Municipalité. Un jeune élève de la marine vint à bord m'informer de ces évènements. Je jugeai qu'il convenait d'envoyer chercher M. de Boubée, pour le conduire à « l'Amiral », mais, afin de n'éprouver aucun obstacle de la part de l'équipage à sa translation, j'allai à la Maison de Ville et je requis de la Municipalité que deux officiers municipaux, avec deux gardes nationales, un officier et un soldat d'Agénois accompagnassent l'officier de la marine que j'envoyais pour retirer M. de Boubée de la frégate et le conduire à « l'Amiral », ce qui s'est exécuté, et il y est d'hier soir.

Vous avez remarqué, Monsieur, dans le compte que je viens d'avoir l'honneur de vous rendre, qu'aucunes plaintes portées dans le procès-verbal d'arrestation du capitaine ne m'ont été adressées directement. J'ai eu par les commissaires des gardes nationales une copie que je leur demandai des plaintes qu'on leur avait adressées et je l'envoyai de suite à bord de la frégate pour que les officiers accusés puissent y répondre. Les deux lieutenants n'y étaient plus et M. de Boubée n'aura pas eu le temps d'y répondre, ne l'ayant reçu que hier au matin.

Il devient indispensable de désarmer cette frégate et je vais donner ordre pour qu'elle remonte aussitôt qu'elle pourra flotter. En attendant, je ferai débarquer le détachement d'Agénois qui en forme la garnison et qui est très insubordonné.

J'ai l'honneur, etc.

L. DE VAUDREUIL[1].

M. de Boubée incarcéré, l'autorité maritime se fait enfin livrer la « plainte », — la terrible « plainte », — destinée à justifier la rébellion des marins et l'emprisonnement du capitaine. Nous avons ce papier sous les yeux : le néant des griefs y trahit non seulement l'innocence du prisonnier, mais surtout celle de ses accusateurs.

De quel attentat contre la « nation » M. de Boubée s'est-il rendu coupable? « Il a demandé des hommes pour aller à terre, soi-disant pour porter un sac chez M. Durenaud. » Transfert suspect : l'équipage, défiant, réclame aussitôt l'ouverture de cette louche valise. L'officier se dérobe et refuse. L'inflexibilité de son attitude aggrave les soupçons des patriotes; leurs ombrages se mesurent à nos malheurs; négligeable peut-être hier, aujourd'hui le porte-manteau du capitaine, devant l'Europe qui s'arme, devient de minute en minute un danger public.

L'imminence du péril interdit le respect des formalités vulgaires. La « nation » ouvre donc le sac, et qu'y voit-elle? « Une brosse, une gibecière contenant treize balles, six pierres, une poire à poudre, un livret de postes, sept chemises, une cotte, un

[1] Archives nationales DXVI $\frac{12\text{-}24}{2}$.

gilet, dix mouchoirs, deux caleçons, trois paires de bas, trois paires de chausses, une paire de boucles d'argent de souliers, une paire *idem* d'or. »

L'importance de cette découverte confirme les justes alarmes de l'équipage, pénétré tout à la fois de la gravité des conjonctures et de la grandeur de ses devoirs : sur-le-champ, les marins ordonnent au capitaine de se retirer dans sa chambre et le font garder par quatre factionnaires incorruptibles, que ne sauraient désarmer ni les prières ni les menaces. En même temps, le canon tonne, un feu s'allume au grand mât et les capitaines de deux bâtiments voisins, sommés de certifier l'incivisme de M. de Boubée et l'inventaire de la valise, sanctionnent obligeamment le tout d'un solennel paraphe.

L'inanité de ce procès-verbal éclaire, enfin, l'autorité maritime et réveille la raison et le courage chez les chefs endormis par la crainte d'une Jacquerie latescente. On décide de saisir les mutins les plus fougueux et d'écrouer leur conseiller le plus ardent, le commis aux vivres Rousseau, scribe agité, jaloux, envieux, et, — comme presque tous ses camarades de « la plume », — inlassable conspirateur, toujours en train de machiner quelques perfidies contre les « officiers rouges ». Le nouveau Code pénal accorde aux marins la faveur du « jugement par les pairs ». Mais peut-on choisir des jurés parmi un équipage solidaire de toutes les fautes et complice de toutes les fureurs? Les bâtiments en rade fournissent des juges moins associés, sans doute, aux violences, mais non moins propices aux rebelles. Au bout de trois semaines, le tribunal improvisé rend la sentence d'acquittement, que commande la camaraderie et que dicte l'universel marasme.

Le respect dû aux lois, la décence, l'honneur de la marine, exigeaient l'élargissement immédiat de M. de Boubée et le désaveu des sévérités exercées contre cet irréprochable serviteur. Mais, devant les objurgations du club des Jacobins et les invectives de la plèbe, les autorités, au lieu de braver la foule, lui obéissent et se prêtent au simulacre d'un procès non moins injurieux à la morale publique que funeste au pouvoir lui-même. Un conseil de guerre présidé par le comte de Cacqueray, chef d'escadre, se soumet à cette avanie et consent à statuer sur le sort du commandant. L'arrêt, rendu le 10 février 1791, déclare non coupable et laisse indemne le marin outragé par ses hommes, mais diminue le prestige du Corps, forcé de condescendre à d'aussi peu glorieux manèges.

V. — L'affaire de l'*Embuscade*.

Quelques mois plus tard, les maux inguérissables dont souffre la France prennent une telle tournure que les officiers, trahis ou maltraités par leurs équipages, n'osent même plus sauver les apparences de la répression par une comédie judiciaire. C'est l'aventure de l'*Embuscade*. Commandée par le major de vaisseau Pierre d'Orléans [1], que le ministre de la marine a chargé d'aller, à la Martinique, surveiller les navires anglais et prévenir les séditions que fomente l'or du Foreign-Office, cette malheureuse frégate trébucha dans le piège qu'elle devait déjouer.

Pendant que le gouverneur, le comte Claude-Charles de Damas, maître de l'intérieur de l'île, se retranchait au Gros-Morne, les factions installées sur le littoral tendaient à l'Angleterre une main que notre voisine tantôt armait de fusils et tantôt remplissait de guinées [2]. Il fallait empêcher tout commerce entre les conspirateurs,

[1] Le vicomte Pierre d'Orléans, né le 7 août 1746 à Orléans, débuta comme enseigne au régiment de Royal-Infanterie le 1er février 1762, y resta jusqu'en 1766, époque à laquelle il entra dans la marine comme garde-marine à Rochefort. Enseigne le 1er octobre 1773, lieutenant de vaisseau le 13 mars 1779, major de vaisseau le 1er mai 1786, et capitaine de vaisseau le 15 mars 1792, il émigra, prit du service dans l'armée des princes et fut admis à la retraite le 31 décembre 1814 avec brevet de contre-amiral.

Le major d'Orléans avait épousé en 1785 Mlle Marie Le Vassor de la Touche-Tréville, fille du comte de la Touche-Tréville, lieutenant général des armées navales et commandant de la marine à Rochefort, mort en 1788 ; — nièce du comte Le Vassor de la Touche, lieutenant général des armées navales, gouverneur de la Martinique ; — et cousine germaine de l'amiral de la Touche-Tréville, le glorieux marin qui repoussa les attaques de Nelson contre Boulogne, et qui mourut le 19 août 1804, en rade de Toulon, à bord du *Bucentaure*, au moment où, de nouveau, il allait combattre Nelson.

Le major d'Orléans était apparenté, par sa femme, aux principales familles martiniquaises, aux La Touche de Tréville et aux La Touche de Beauregard, dont l'un des membres, L.-A. Le Vassor de la Touche de Beauregard, ancien lieutenant des vaisseaux du roi, prit une part active à la défense de la colonie, leva et équipa à ses frais, sur ses propriétés du Lamentin, un corps de volontaires royalistes qui contribua énergiquement au rétablissement de l'ordre (Archives de M. le vicomte du Motey).

[2] Dans le *Journal des troubles de la Martinique*, rédigé par le gouverneur, le vicomte Claude-Charles de Damas, et conservé aux Archives nationales, nous trouvons, à la date du mardi 9 octobre 1790, la mention suivante :

« M. de Damas a reçu depuis plusieurs jours, de M. Mathews, commandant général des Isles Britanniques du Vent, une copie de la réponse qu'il a faite au Conseil de la ville de Saint-Pierre et qui prouve que cette

qui cherchaient une proie, et les séditieux, qui l'offraient. D'opportunes rigueurs traversèrent les desseins des traîtres et firent échouer les projets de leurs commanditaires. En contrariant les trames des deux partis, le commandant de l'*Embuscade* déjoua des ambitions et gêna des félonies qui ne devaient point lui pardonner leurs mécomptes.

Un jour, un des quartiers-maîtres de la frégate reçut une lettre où des amis de France, ulcérés par d'hypothétiques attentats, l'invitaient à déserter un navire qui, trop docile aux ordres de « l'aristocrate » dont il arborait le pavillon, ne s'immobilisait dans les eaux de la colonie « que pour maintenir le peuple sous le joug du plus cruel esclavage ». Une autre lettre étendait à l'équipage tout entier la solidarité de ces crimes imaginaires et prévenait les marins que, dans quelque port où mouillerait la frégate, un châtiment exemplaire atteindrait les coupables et dédommagerait leurs victimes. Ces menaces émurent la maistrance : on décida de notifier au capitaine l'arrogante sentence que formulait contre sa conduite le mandataire d'un tribunal aussi secret qu'impudent. Le commandant de l'*Embuscade* accueillit avec un juste dédain ces remontrances. Les colons de la Martinique lui devaient la liberté et la vie[1]. Si le major d'Orléans n'était pas homme à s'infatuer de ses services, il n'avait pas lieu

ville, non contente d'avoir excité les isles françoises contre les colons de la Martinique, a tenté de faire entrer les Anglois dans sa querelle.

« M. de Damas ignore de quelle nature sont les propositions faites au général Mathews, mais cette démarche semble *donner quelque poids aux avis secrets* qu'il a reçus que les révoltés ont offert de livrer les forts aux Anglois. »

Nous avons eu la bonne fortune de trouver aux Archives une copie authentique de la lettre du général anglais. Nous nous réservons de publier ce curieux document.

[1] Les notables de la Martinique adressèrent le 4 décembre 1791 la lettre suivante au major d'Orléans :

« Les habitants de la Martinique, soussignés, remplissent avec satisfaction et empressement un devoir de reconnaissance à l'égard de Monsieur d'Orléans, en rendant témoignage des services essentiels qu'il a rendus à cette colonie, et par suite à l'Etat, en contribuant à préserver cette possession de sa destruction.

« Les soussignés n'entreront pas dans le détail des services que Monsieur d'Orléans a rendus à la Martinique, leur énumération serait très longue. Ils se borneront à dire qu'en 1790, cette colonie était menacée d'une subversion totale lorsque Monsieur d'Orléans, commandant de la frégate l'*Embuscade*, y arriva et que son activité et son intelligence mirent le gouverneur général en mesure de conserver la colonie jusqu'à l'arrivée des forces et des commissaires envoyés en 1791, en exécution d'un décret de l'Assemblée constituante; que la conduite que Monsieur d'Orléans avait

non plus d'en rougir. Témoins de la vaillante attitude de leur chef, les sous-officiers de l'*Embuscade* auraient dû revendiquer le privilège de le défendre contre les diffamations de ses ennemis. Mais les maléfices des loges ensorcèlent les corps qu'exaltait naguère le sentiment de l'honneur. Un créole, — affilié sans doute à la Société des Amis de la Constitution, — conseille à la maistrance de dépouiller M. d'Orléans de son commandement et de ses pouvoirs, « pour conserver, — dit ce conspirateur, — un navire à la patrie » et des soldats à la liberté. Sous cette astucieuse formule se masque le dessein d'enlever à la cause de l'ordre un rempart et au gouverneur une épée. Mais, abusés par la phraséologie du temps, les candides maîtres de l'*Embuscade* ne soupçonnent pas les dessous de l'intrigue, et, le 2 octobre 1791, quand la frégate met à la voile pour aller à la Guadeloupe embarquer les commissaires du roi et les déposer à Sainte-Lucie, les marins se saisissent de l'état-major, consignent chaque officier dans sa chambre et s'adjugent la direction suprême du navire. Ainsi disloquée, l'*Embuscade*, au lieu d'appareiller pour la Basse-Terre, s'oriente vers Rochefort.

tenue lui mérita l'approbation de ces commissaires, qu'il continua à servir d'une manière toujours distinguée jusqu'à la fin de cette année 1791.

« Qu'allant à la Guadeloupe chercher ces commissaires pour les ramener à la Martinique, il fut contraint par son équipage insurgé de faire route pour la France.

« Il est certain que si les colonies du Vent ont été préservées de l'excès de maux qui auraient causé leur perte, Monsieur d'Orléans, à l'époque ci-dessus citée, y a largement contribué.

« Les soussignés le déclarent avec plaisir et avec le désir que cette déclaration puisse lui être utile.

« B. Lareinty, G. Maupertuis, Achille de Jarna, Dubuc du Ferret, L. Séguin, Malherbe, Barthe, Carreau, Tascher de la Pagerie, Beaufond fils aîné. »

Rentré en France avec son équipage révolté, le major d'Orléans rendit compte des événements au ministre de la marine, et celui-ci écrivit à M. de Villeblanche, major de vaisseau à Paris, la lettre suivante :

« Paris, 4 décembre 1791.

« Vous ne devez pas douter, Monsieur, de toute la part que j'ai prise aux événements qui se sont passés à bord de la frégate l'*Embuscade*. Je me suis empressé de mettre sous les yeux du Roi les comptes qui ont été rendus par M. d'Orléans; S. M. a été vivement touchée de sa position et a donné les plus grands éloges à sa conduite. Cet officier a été autorisé à se rendre ici. Je serai fort aise de le voir et de lui témoigner l'intérêt qu'il mérite et l'opinion que j'ai conçue de sa fermeté, de son courage et de ses talents.

« Le ministre de la marine,
« Comte Bertrand de Molleville. »

(Archives du château de Rère.)

C'est seulement au bout d'une traversée de quarante-cinq jours, le 12 novembre 1791, que le vaisseau arrive en rade de l'île d'Aix. Le 13, une députation de matelots se rend à l'hôtel de la marine et remet à M. de Vaudreuil le journal du bord et le procès-verbal des événements. Aucun officier n'accompagne les délégués : le séquestre de l'état-major n'a pas pris fin avec son odyssée.

Le même jour, le major d'Orléans adresse au ministre de la marine, au comte Bertrand de Molleville, un long Rapport dont nous avons trouvé le texte aux Archives nationales[1]. Le voici :

En rade de l'Ile d'Aix, le 13 novembre 1791.

J'ai l'honneur de vous rendre compte de mon arrivée sur la frégate l'*Embuscade* et des raisons qui ont déterminé ce retour aussi promptement qu'inopinément.

Destiné à la station des Iles-du-Vent, où je suis arrivé en décembre l'année dernière, vous savez, Monsieur, quelle a été ma conduite et celle des officiers et équipages servant sous mes ordres pendant les troubles de la Martinique. Elle a eu les suffrages de tous les honnêtes gens et des commissionnaires envoyés pour la juger. Tout atteste donc que nous avons fait notre devoir. Cette conviction intime ne devoit laisser aucun doute, aucune incertitude dans les esprits. J'ai cependant été occupé, dans tout le cours de la campagne, à calmer les inquiétudes de mon équipage, et à détruire, du moins à atténuer, l'effet des mauvais conseils ou insinuations perfides des ennemis de l'ordre et de la paix.

Tout devoit parler aux yeux et à la raison des honnêtes gens que je commandois. L'appareil imposant des forces envoyées par la Nation pour soumettre les rebelles, une colonie entière qui les nommoit leurs sauveurs, l'approbation et les éloges donnés à leur conduite par ceux qui venoient les juger, que de motifs pour rester dans la voie de la subordination et du devoir qu'ils avoient si exemplairement suivie dans le temps le plus critique et qu'ils viennent d'abandonner, au mépris de leur serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi, et d'obéissance à leurs chefs!

L'hyvernage a rassemblé dans le cul-de-sac de Port-Royal les vaisseaux de l'Etat et ceux du commerce. L'inaction, l'oisiveté, une communication libre et quotidienne avec la terre, tout a favorisé les projets de séduction et de corruption des mal intentionnés, principalement attachés aux équipages de la *Ferme* et de l'*Embuscade*, qui s'étoient montrés fidèles à leur devoir et paroissoient inébranlables.

Le 23 août, j'eus ordre de porter à la Guadeloupe MM. les commissaires du roi. Ces messieurs ne manquèrent pas, dans le trajet, de fortifier l'esprit de subordination et d'obéissance dans lequel ils croyoient encore l'équipage de l'*Embuscade*. Il y étoit, effectivement, à cette époque, puisque notre retour dans le cul-de-sac de Port-Royal se fit le 26 du même mois avec autant d'ordre que de célérité.

Le temps s'avançoit et l'hyvernage approchoit de sa fin, les moyens de corruption prenoient plus d'activité. Des lettres vraies ou simulées

[1] DXXV-116. Nous retranchons de ce Rapport les considérations étrangères à l'affaire de l'*Embuscade*.

avoient renouvelé fictivement les doutes de l'équipage sur sa conduite passée et il m'exprimoit le désir d'aller chercher en France des éclaircissements. Toutes mes objections portoient sur l'impossibilité d'accéder à leur demande, sur l'obligation où j'étois d'obéir à mes chefs et de leur en donner l'exemple. Je ne les ai pas convaincus, puisqu'ils ont tramé sourdement le projet qu'ils ont exécuté le 29 de septembre.

Des troubles survenus à Sainte-Lucie exigeoient la présence de MM. les commissaires du roi. J'eus ordre, en conséquence, de MM. de Béhague et de Girardin, d'aller les chercher à la Guadeloupe pour les porter à Sainte-Lucie ou au Port-Royal.

J'appareillai le 27 septembre à six heures du soir. A huit heures et demie, l'équipage, assemblé sur le gaillard d'arrière, me fit demander dans ma chambre où j'étois alors. Je sortis et il me signifia aussi impérativement que tumultueusement qu'il vouloit aller en France.

J'observai vainement la violation de nos serments et de tous nos devoirs, l'importance de la mission dont nous étions chargés, notre pénurie en vivres et autres effets. Mes efforts pendant une heure et demie pour les persuader et les ramener furent inutiles.

Ils étoient sourds à la voix du devoir et de la raison, et je ne pus obtenir d'eux que ces mots :

« Nous voulons aller en France! les pilotes nous y conduiront! »

On mit un matelot en faction à la porte de ma chambre et, quand je fus rentré, on me demanda mes armes.

Je donnoi mes pistolets. Tout l'état-major a été également désarmé. On fit arriver la frégate malgré moi et on gouverna toute la nuit pour ne pas approcher de la Guadeloupe.

Le lendemain matin 30, croyant le premier mouvement d'effervescence passé, j'assembloi l'équipage et je fis de nouvelles tentatives; je vis qu'elles aigrissoient au lieu de calmer, et la volonté générale d'aller en France fut plus fortement prononcée que la veille. L'impossibilité de rien changer à cette proposition me décida à m'engager à les y conduire et je le leur promis.

J'insistoi pour aller chercher du pain à Saint-Eustache. Cet avis fut rejeté. On ôta la sentinelle de ma chambre. Je pris le commandement, prévoyant le danger de laisser un bâtiment sans chef et voulant diminuer leurs torts, s'il étoit possible, par l'apparence de l'ordre et l'obéissance jusqu'en France.

Projetant de débarquer entre Antigua et Mont-Serrat, il étoit indispensable de ranger de près la Guadeloupe. Je dirigeoi la route en conséquence. Le samedi 1er décembre, à deux heures après-midi, j'étois en calme, à une lieue et demie de la partie nord de cette isle et je voulois mettre à terre un habitant de Sainte-Lucie, dépêché vers les commissaires pour exposer la situation de son isle et un mulâtre pilote côtier.

J'éprouvoi beaucoup de difficultés. Après plus d'une contestation, la majorité fut d'avis de les débarquer, et je les envoyoi à terre dans un canot dont j'attendis le retour.

Dès le lendemain, nous nous mîmes tous à 12 onces de pain, nous n'avions de biscuit que pour treize jours à ration complète et 36 quarts de farine, mais un four qui menaçoit.

Le 7 décembre, je fis porter sur un bateau américain qui se trouvoit avoir du biscuit en cargaison. Je fis prendre 60 quintaux, ce qui

nous donnoit 35 jours de pain. Le capitaine américain, destiné pour Saint-Eustache, a pris en payement une lettre de change sur M. de Vaucresson, négociant de cette isle, qui sera remboursé par l'ordonnateur de la Martinique. Le lendemain, notre demi-ration de pain fut augmentée de 6 onces de biscuit le soir. Ce secours est venu d'autant plus à propos que déjà la traversée se longeoit par le calme.

Suit l'historique d'une révolte analogue qui mit aux prises les soldats et les officiers à la Guadeloupe et à Sainte-Lucie. Pour contenir les rebelles, mater les conspirateurs et rassurer les colons, le major d'Orléans exprime l'avis d'envoyer de nouveaux vaisseaux de guerre aux Antilles. L'isolement des gouverneurs les voue à tous les hasards et les condamne à toutes les humiliations. Il faut que la métropole soutienne et protège les Français d'outre-mer contre les aventuriers qui se servent des hommes de couleur pour battre en brèche, dans nos possessions transatlantiques, les droits de la France et les intérêts de son commerce. Champion de la patrie et du roi, le capitaine d'Orléans, non content de plaider la nécessité d'une nouvelle campagne, en revendique l'honneur et les risques :

Croyez, Monsieur, dit en terminant l'énergique officier, croyez qu'il faut de l'énergie et du patriotisme pour vous proposer et vous prouver la nécessité de continuer une campagne que nous avons faite avec autant de fatigues, de dangers et de désagréments de tout genre. Je vois le bien, je le propose et me sacrifie pour l'opérer, c'est l'opinion de tout mon état-major, qui, dans les différents événements, a montré autant de fermeté que de constance.

Il est sur plus d'un objet des détails intéressants que ne comportent pas les bornes d'une lettre; je demanderai à l'officier qui commande à Rochefort la permission de partir sur-le-champ pour Paris, et l'engagerai (la campagne n'étant pas terminée) à laisser la frégate armée, jusqu'à ce que vous ayez fait passer des ordres sur l'examen et le jugement de cette affaire. Si mon départ trouvait des obstacles, je vous prie, Monsieur, de travailler à les lever, c'est pour aller vous en entretenir et l'Assemblée nationale, où je serai à portée de recevoir directement des ordres, et faire juger authentiquement une conduite sans reproche et exempte du plus léger blâme.

J'ai mouillé à l'Isle d'Aix hier au soir. Les vents contraires m'ayant empêché de donner en rivière aujourd'hui, je n'ai pas eu la liberté d'envoyer un officier rendre compte de mon arrivée Une députation composée de tous les premiers maîtres et de personnages de chaque état, a monté à Rochefort, sans ma participation; ainsi, comme je l'avais prévu, je suis constitué prisonnier à bord avec tout mon état-major.

J'espère, Monsieur, que vous voudrez bien prendre des mesures pour faire cesser cette position.

Je suis, etc. Le chevalier D'ORLÉANS.

Cette modération, cette clémence et ce patriotisme d'un officier qui demandait à sortir de la prison où l'enfermait son équipage

rebelle, non pour déférer aux tribunaux ses ennemis, mais pour reprendre la mer et servir la France, — exclusivement ambitieux de nouveaux devoirs et de nouveaux périls, émurent les honnêtes gens, un peu déshabitués alors de ces vertus, sans aguerrir le pouvoir, de plus en plus tremblant et de plus en plus servile.

En même temps que M. de Vaudreuil recevait le Rapport du capitaine d'Orléans, les mutins remettaient au commandant de la marine la pièce suivante, où se dévoile avec une si criante franchise la ténébreuse suprématie qu'exercent alors les Sociétés secrètes sur nos troupes de terre et de mer :

*Procès-verbal dressé par l'équipage de la frégate l'*Embuscade, *commandée par M. d'Orléans.*

Par le travers de l'Isle Dominique, le 30 septembre 1791.

Cejourd'hui, 29 septembre 1791, à huit heures du soir, nous étant réunis sur le gaillard d'arrière et fait demander le capitaine, nous lui avons communiqué d'une voix unanime notre intention d'aller en France plutôt qu'à la Basse-Terre (Guadeloupe), vu que nous étions incertains sur notre mission relativement aux troubles qui règnent actuellement, tant à Pointe-à-Pitre que dans l'île Sainte-Lucie, et que nous ne voulons point commettre les mêmes hostilités contre nos frères que celles qu'on nous reproche d'avoir commis envers eux, et d'après des lettres datées du 15 juillet où on nous reproche notre conduite passée et qui font mention que nous *sommes dénoncés dans tous les Clubs du Royaume comme criminels de lèze nation, ce qui nous a déterminés à faire route pour la France.*

En foi de quoi, nous avons dressé le procès-verbal pour nous servir et valoir, ce que de raison.

Fait et arrêté à bord de la frégate l'*Embuscade*, étant par le travers de l'isle Dominique à une heure après midi, le 30 septembre 1791. (*Suivent les signatures de tout l'équipage.*)

Ne se sentant pas assez puissant pour obtenir la libération du capitaine d'Orléans et de son entourage, M. de Vaudreuil invoqua l'intervention de l'Hôtel de Ville, — citadelle révolutionnaire qui peut seule réduire à merci un pouvoir factieux. Mais si l'Hôtel de Ville est à même de fléchir les geôliers, il est incapable de punir les mutins. Quelle volonté pourrait, d'ailleurs, à cette époque, frapper la rébellion triomphante et venger la discipline outragée? Obéissant aux ordres de Louis XVI, le ministre de la marine, Bertrand de Molleville, adjure en vain Vaudreuil de convoquer un conseil de guerre pour juger l'équipage de l'*Embuscade* et relever dans l'âme populaire la notion du devoir. Le commandant de la marine fait observer que M. Lasseu, le chef du corps municipal, a, dès le premier jour, absous les rebelles : Pourrait-on biffer une amnistie qu'a exigée la violence et qu'a sanctionnée la peur? De plus, les officiers de l'*Embuscade*,

consultés par M. de Vaudreuil, se sont prononcés contre un procès qui ne pourrait aboutir qu'au triomphe des coupables et qu'à l'échec du pouvoir[1]. Quatre ou cinq jugements successifs ne viennent-ils pas d'innocenter la désertion et de réhabiliter le parjure? Enfin, victimes eux-mêmes de ces doutes morbides qui font alors vaciller, dans presque toutes les âmes, la lumière de la conscience, le vicomte d'Orléans et ses camarades, — après une captivité de quarante-cinq jours, — n'en sont-ils pas à se demander si le roi doit châtier un équipage qui, jusqu'à sa révolte, favorisa la colonie des plus précieux services?

Naïfs scrupules qui n'obsèdent point, hélas! de leurs transes les agitateurs rochefortais! Si les honnêtes gens accordent aisément leur pardon à l'erreur, les méchants ne l'octroient jamais à la vertu. Après avoir entendu les rebelles de l'*Embuscade*, le club des Amis de l'Egalité fête leur insurrection[2].

VI. — Anarchie et déchéance.

Ainsi corrompus et flagornés, les équipages rebelles ne reculent ni devant l'assassinat, ni devant la trahison. Dans l'Inde, les Anglais, en guerre avec Tippoo Saïb, accusent notre marine marchande de porter des armes à leurs ennemis et s'autorisent de ce prétexte imaginaire pour assujettir les bâtiments français à d'outrageantes visites. Au mois de novembre 1791, la frégate la *Résolue*, capitaine Callamand, partie de Mahé pour escorter deux bâtiments de commerce, refuse de se prêter à l'injustifiable

[1] Extrait du *Journal* de M. de Vaudreuil :

« Ces messieurs (les officiers de l'*Embuscade*) réunis, au lieu de rédiger la plainte en forme qui devoit m'être présentée par eux pour y faire droit, m'ont remis la lettre ci-jointe qu'ils ont eu l'honneur de vous écrire et m'ont prié de me réunir à eux pour vous engager à obtenir de Sa Majesté qu'il ne soit donné aucune suite à cette affaire. Je me prête d'autant plus volontiers à leur désir que je n'ignore pas que cet équipage, jusqu'à son dernier départ de la Martinique pour la France, avoit été maintenu dans la subordination, — qu'il avoit rendu les services les plus essentiels aux colonies et que l'insurrection qu'il a manifestée le jour même de son départ avoit été l'effet d'insinuations et de *manœuvres étrangères*. »

[2] « J'ai appris, — écrit M. de Vaudreuil dans son *Journal*, à la date du 8 février 1792, — j'ai appris que des émissaires du Club de Bordeaux étaient réunis ici pour pousser les membres de la Société de Rochefort à faire en sorte que M. d'Orléans et les officiers de l'ancien état-major ne fissent pas cette campagne, et on m'a dit que la Société de Rochefort avait en conséquence travaillé l'équipage... C'est ainsi que l'administration militaire éprouve continuellement des entraves et que l'administration civile n'en est pas exempte. » (Archives de la marine à Rochefort.) Toujours l'influence des sociétés secrètes!

formalité qu'exige d'elle un officier anglais, sir Richard Strachan, qui, pour la punir de sa résistance, tire sur le convoi français deux coups de canon. Riposte immédiate du capitaine Callamand. Un duel s'engage. Après trente minutes de combat, où la *Résolue*, — chétive frégate de trente-deux, — se trouve obligée de faire face à deux frégates de quarante, qui nous tuent douze hommes et qui nous en blessent cinquante-six, le capitaine Callamand, atteint lui-même par un boulet et pleurant de rage, cesse le feu et amène le pavillon.

Instruit et indigné de cette déloyale surprise, le commandant de la station française, l'amiral de Saint-Félix, décide de prévenir une nouvelle injure. Le commandant de la station anglaise, le commodore Cornwallis, est tout d'abord sommé d'obtenir l'immédiate mise en jugement du capitaine Strachan et reçoit ensuite l'avis qu'à toute agression nouvelle, notre marine ripostera par de sanglantes représailles.

Mais, pour exécuter de pareilles menaces et ne pas encourir le mépris d'un ennemi plus attentif aux actes qu'aux paroles, il faut disposer de serviteurs aussi sûrs qu'intrépides. Malheureusement, nos marins n'échappent pas plus dans l'Inde qu'à la Martinique aux trames antifrançaises des Clubs. Informés de l'ultimatum de leur chef, les équipages de la *Résolue* et de la *Cybèle*, — autrefois si inflammables contre l'ennemi héréditaire, — déclarent à l'amiral que, dorénavant, avec l'Anglais, le matelot breton, assagi par le souffle nouveau, n'admet plus d'autre attitude belliqueuse que la défensive. Cette philanthropie et ce cosmopolitisme emprisonnent M. de Saint-Félix dans un réseau d'embûches où il se sent guetté par la désertion et menacé par la félonie. Obligé d'opter entre l'impuissance et l'opprobre, l'amiral renvoie la *Résolue* en France et s'éloigne lui-même, l'âme déchirée, mais l'honneur intact, sans attendre que les intrigues des sociétés occultes l'aient contraint de laisser sans protection et sans vengeance les droits et la dignité de sa patrie.

A la même heure, un autre officier, le capitaine de vaisseau Macnemara, commandant un bâtiment à l'île de France, est tué dans une sédition militaire, victime de la corruption et de l'indiscipline que propagent, sous toutes les latitudes, les agents clandestins d'une conjuration acharnée contre notre repos et contre notre hégémonie.

C'est ainsi que la Révolution pousse elle-même les chefs de la marine française, trahis et désemparés, vers la frontière et vers Quiberon. Un navigateur illustre, Bougainville, qui, dès le premier jour, avait salué les idées nouvelles comme un second

évangile, adresse le billet suivant au ministre qui l'avise de sa promotion au grade de vice-amiral :

Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et la liste de la nouvelle formation de la marine. Mon devoir envers la patrie me fait une loi de ne point accepter un grade éminent qui serait un titre sans fonction. La discipline militaire, cette discipline sainte, sans laquelle ne peut exister une armée navale surtout, est anéantie. Un officier général n'y saurait agir sans coopérateurs, et je cherche vainement ceux qui joignent à la théorie la science des manœuvres d'armée et la pratique des combats. Après une longue patience de leur part, les excès répétés d'une insubordination consacrée par l'impunité les ont éloignés du théâtre de leurs travaux.

Daignez, Monsieur, être auprès du Roi l'interprète de mes sentiments. Je serai bien malheureux si je ne puis dévouer mes derniers jours au service de mon pays et terminer ma carrière comme je l'ai commencée.

La solitude d'un manoir bas normand défendu contre les sévices des délateurs par les halliers d'une forêt et les récifs de la mer, déroba l'amiral aux aléas de l'émigration et aux certitudes du couperet. Mais si Bougainville put défier le destin, l'état-major de l'ancienne flotte, moins heureux, succomba presque tout entier, frappé sur toutes les routes, sur tous les rivages et sur tous les forums par un inexorable ennemi qui ne cessa pas un seul instant d'acheminer lentement mais sûrement la marine française vers les fosses d'Auray et le gouffre d'Aboukir.

La fréquence des insurbordinations, la brutalité des factieux et par dessus tout la servilité du pouvoir révoltaient la conscience des officiers les plus stoïques et les obligaient à quitter chaque jour, par groupe de dix, de vingt, de trente, un corps où l'éclat des services ne faisait qu'exciter la fureur des sectes[1]. Par respect de la consigne et par amour du roi, le comte Louis de Vaudreuil, même après tant d'attentats impunis, s'obstine à son poste, insensible aux avanies, anxieux jusqu'au bout de sauver, au milieu du cataclysme général, les principes et les hommes qui luttent encore contre la déchéance. Mais quand toutes les libertés sont englouties et toutes les forteresses livrées, rester une minute de plus serait non servir l'Etat, mais ses adversaires. Trahi par la fortune, Vaudreuil refuse d'endosser le harnais des vainqueurs.

[1] Voici ce qu'on peut lire dans le *Mercure de France* du 14 avril 1792 (article de Mallet du Pan) : « Vingt-deux faits d'insurrection capitale dans les ports sont restés impunis, plusieurs par sentence du génie maritime. » — « Il est sans exemple qu'aucune insurrection dans les ports ou sur les vaisseaux, qu'aucun attentat contre les officiers de marine ait été puni... Il ne faut pas chercher ailleurs la cause de l'abandon du service par les officiers de marine. D'après leurs lettres, tous offrent leur sang à la France, mais refusent de commander à qui n'obéit pas. »

Cinq à six lettres de démission n'obtiennent du ministre de la marine aucune réponse. Pour triompher de cette inertie et de ce silence, le commandant de Rochefort, dans une lettre adressée au roi, prisonnier moral de Roland et de Clavière, informe le prince de sa résolution et lui confie ses sollicitudes. « Depuis que l'autorité de votre Majesté est méconnue, dit de Vaudreuil, je ne puis plus être employé dans la marine. »

La captivité du roi libère le féal vassal de son serment et de son emploi. Si Dieu a refusé à Louis XVI l'héroïsme du dompteur de peuples, il lui a donne la bonté du chrétien. Dès le lendemain, Vaudreuil, exonéré de son commandement par un décret royal, peut enfin rompre avec les nouveaux maîtres et frustrer l'anarchie de son concours [1].

Moins ombrageux et moins clairvoyants que Vaudreuil, ses successeurs, le Dall de Tromelin, de Rosely, de l'Etuandère, de Grimouard, furent, en revanche, plus cruellement traités. Leur mérite ne pouvait leur conférer une aptitude surhumaine. L'anarchie fut plus forte qu'eux : non seulement elle les vainquit, mais elle les immola. Dans ce duel inégal, les uns perdirent la liberté

[1] Vaudreuil écrivait le 25 juin 1792 au ministre de la marine :

« De plus en plus dégoûté par les folies auxquelles il faut que je me prête, d'après les réquisitions qui me sont faites par les corps administratifs qui, eux-mêmes, sont dirigés par une Société délibérante et vexatoire, je supplie Sa Majesté de m'autoriser à remettre le commandement à celui qui, au refus de M. de Tilly, voudra bien s'en charger, en attendant que le roi y ait nommé...

« Dans la crainte où je suis que vous ne donniez votre démission avant de m'avoir rendu ma liberté, je vous supplie, Monsieur, de m'honorer d'une réponse le plus tôt possible.

« Je n'hésiterai pas à vous faire ma profession de foi. L'époque du renouvellement de la Fédération approche, il faudra réitérer le serment de maintenir de tout son pouvoir la constitution et tous les décrets rendus depuis. Quelle que soit votre manière de penser à cet égard, vous n'ignorez pas, Monsieur, que dans le nombre de ces décrets, il en est plusieurs contre lesquels la conscience d'un homme attaché à sa religion réclame et qu'il ne peut, par conséquent, promettre de maintenir.

« Je suis dans ce cas-là, et je n'ai entendu aucune messe depuis le lundi de Pâques que l'on a chassé de cette ville les trois prêtres insermentés qui y étaient restés. La paroisse de Rochefort est desservie par un ex-capucin, curé intrus, et deux de ses confrères. Ma façon de penser ne me permet pas de communiquer avec eux. La place que j'occupe me met en évidence et m'expose à la persécution des partisans de l'Eglise constitutionnelle, et c'est la très grande majorité des habitants de Rochefort.

« Vous devez juger, d'après cela, Monsieur, combien mon existence est pénible, et quelle résignation il m'a fallu pour y rester si constamment. J'espère que votre réponse m'autorisera à remettre le commandement à l'officier que vous me désignerez ou à celui qui voudra l'accepter. »

et les autres la vie, sans même pouvoir s'enorgueillir, hélas! d'un sacrifice qui ne réparait point une inutile défaillance.

Crée par Colbert, Rochefort, depuis sa fondation, n'avait pas cessé de prospérer et de s'agrandir sous la tutelle de ses marins et l'impulsion de ses édiles. L'arsenal et le port avaient, de bonne heure, attiré dans la cité naissante les principales familles de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou, jadis immobilisées au milieu des forêts par la passion de la chasse et leur avaient donné le goût des aventures et l'habitude des prouesses. Les hôtels des Vaudreuil, des La Clochetterie, des d'Amblimont, des La Touche-Tréville, des Lemoyne, de Sérigny, des Maurville, des Tilly, etc., décoraient de leurs majestueuses façades, les rues coupées à angle droit et fixaient dans la mémoire populaire les noms et les exploits d'un patriciat qui n'épargnait ni son sang, ni son or, pour l'extension de notre patrimoine et la gloire de la France. Alliée à la noblesse, une puissante bourgeoisie commanditait les expéditions maritimes, sillonnait le Canada, Saint-Domingue, la Martinique, la Louisiane, de comptoirs, et fortifiait, par son négoce, nos entreprises et nos conquêtes.

La Terreur, — qui peupla les prisons et le cimetière, — vida les magasins, l'arsenal et le port. Un « compte-rendu » de Fourcroy, chargé par le premier consul de visiter, au mois de nivôse, an IX, la douzième Division militaire, constate la victoire de la Révolution et le triomphe du chaos. La cité de Louis XIV s'est effacée sous le niveau de la destruction égalitaire. Plus de vaisseaux, plus de bassins, plus d'aristocrates, plus d'ouvriers et plus de commerce. Les rues, écrit Fourcroy, sont aujourd'hui presque dépavées, et l'on ne pourra bientôt plus y aller ni à pied, ni en voiture. Les ateliers sont sans approvisionnements et sans ouvriers. Des vaisseaux en construction ou en restauration languissent sur les chantiers et dans les bassins où ils s'avarient chaque jour. Le sable apporté par la Charente menace de combler ces bassins et d'y empêcher totalement l'entrée et la sortie des navires. Les portes qui en ferment les ouvertures ne peuvent plus être mues à cause de la masse considérable de sable qui les presse. »

Après avoir dévoré les 3 milliards de l'Eglise et les 4 milliards des émigrés, après avoir frustré les rentiers des deux tiers de leurs arrérages et dilapidé 40 milliards d'assignats, voilà donc à quelle banqueroute économique aboutissait un gouvernement qui s'était flatté de régénérer le monde et que Dieu ne semblait avoir tiré de la nuit que pour enseigner aux peuples la stérilité de la rapine et la faillite de la violence!

Oscar Havard.

M. SULLY-PRUDHOMME

A PROPOS DE SES NOCES D'ARGENT ACADÉMIQUES

Voici vingt-cinq ans que M. Sully-Prudhomme honore l'Académie française, et ses amis ont entrepris de célébrer cet anniversaire. Le poète a été et demeure fort touché de leur attention. Pourtant, sa modestie, sa délicatesse aussi, se sont défendues contre cet hommage, qu'il eût voulu tout intime. Sans doute préfère-t-il encore l'hommage plus modeste, mais tout spontané, de ceux qui, ayant lu son œuvre, l'ont admirée pour sa perfection artistique, aimée surtout pour sa sincérité et son humanité.

*
* *

De ses premières années, M. Sully-Prudhomme ne parle qu'avec tristesse et amertume. Il avait deux ans à peine quand il perdit son père, et, maintenant encore, c'est un de ses grands regrets de n'avoir pas connu celui qui aurait dû être son maître et son guide, de ne pas posséder de lui le moindre portrait, de garder une place vide dans sa mémoire et dans son cœur. De sa mère, toute bonne et délicate, mais maladive et rêveuse, il ne put recevoir tous les soins attentifs et fermes qu'eussent exigés sa vive sensibilité, son cœur infiniment tendre déjà. De bonne heure, on le mit en pension, puis au lycée. Ce qu'il souffrit dans les classes sombres, les cours étroites, les dortoirs encombrés d'importuns et vides d'amis; sous l'œil sévère des maîtres, les moqueries et les menaces de ses camarades, on le devine aisément, et lui-même, dans *Première solitude*, a mis la protestation de son enfance douloureuse contre l'internat barbare.

Sa jeunesse lui réserva d'autres déceptions. Poète, il se croyait le droit de vivre à sa guise, c'est-à-dire de rêver indéfiniment, sans rien demander à personne, mais aussi sans reconnaître aux autres le droit de rien exiger de lui. Mais la vie sociale a des raisons que le cœur ne connaît pas. Pour lui, pour les siens, pour l'Etat, tout jeune homme, fût-il poète, doit travailler.

Si le rêve est beau, l'action est nécessaire et la poésie doit céder la place aux affaires. Sully-Prudhomme travailla donc, au Creusot d'abord, dans les usines Schneider, à Paris ensuite, dans une étude de notaire. La Muse à l'usine et chez le tabellion! L'aventure, sans doute, est banale, et nombreux les écrivains qui furent apprentis notaires ou même commis marchands. Mais Sully-Prudhomme était plus que tout autre incapable de se plier aux besognes de commande. Il se sentait atteint dans son indépendance de jeune et sa dignité d'homme, ses rêves de poète ambitieux, et il le dit, à la romantique, en vers un peu déclamatoires, mais énergiques et vibrants. (*Stances et Poèmes : le Joug, l'Ambition.*)

D'ailleurs, il connut bientôt de douces compensations. Sainte-Beuve accueillit avec faveur son premier recueil : *Stances et Poèmes*, et un article de Sainte-Beuve suffisait alors à consacrer une réputation littéraire.

Un peu plus tard, M. Sully-Prudhomme obtint, avec l'aisance matérielle, la liberté de se consacrer exclusivement à la poésie, et il eût été heureux sans doute, si les poètes savaient être heureux. Mais il portait en lui les causes de son malheur : un insatiable besoin d'amour, une incoercible faculté de rêve. Son enfance avait connu déjà les expériences sentimentales et les souffrances qu'elles comportent. Les fillettes de son âge n'étaient pas pour lui de simples camarades, encore moins des amies inférieures sur lesquelles il pût affirmer sa tyrannie de garçon. Elles lui apparaissaient belles, très belles, bonnes, infiniment bonnes. Et il les aimait, d'un peu loin, avec une incurable timidité d'enfant sage, mais avec une sincérité, une ardeur, un respect presque religieux. Avec elles, ses jeux mêmes étaient sérieux; il remplissait avec gravité son rôle de petit mari, et à la fillette qui parlait corbeille et bijoux, il répondait par de solennels serments. Les déceptions vinrent vite qui le firent souffrir, sans éveiller sa défiance ni le mettre en garde contre l'avenir. Jeune homme, il demeura tendre, rêveur, timide et grave; avec cela, artiste, prompt aux enthousiasmes et passionné pour la beauté. Il dut aimer de toute son âme une femme très belle; il en fut aimé ou s'en crut aimé. Puis, un jour, un autre la lui prit. Le poète subit une crise terrible, et c'est d'alors sans doute que datent les protestations violentes, les quelques blasphèmes contre l'amour, les cris de désespoir farouche qui sont si rares dans son œuvre.

Car c'est le propre de Sully-Prudhomme de n'avoir pas indéfiniment clamé sa plainte, de ne nous avoir pas lassé de ses lamentations. Certes, il ne vise pas à cette impassibilité qu'affectèrent

d'autres parnassiens; dans son œuvre, il met ingénument toute son âme, et ses vers sont le « monument » où il conserve ses plus chers souvenirs (*les Epreuves : Sépulture*). Mais il ne donne pas non plus dans la violence et le désespoir romantiques. De l'amour, il dit les nuances subtiles, les timidités hésitantes, les scrupules inquiets, les intimités douces, les fiertés un peu susceptibles, la grâce enchanteresse et fragile, la gravité tour à tour sereine et triste. Et pour traduire tous ces sentiments délicats, presque point de grands vers ni de poèmes ambitieux. Des stances en forme de chansons, de simples sonnets lui suffisent. Comme les vers, les mots sont sans prétention et laissent plus à deviner qu'ils n'expriment directement. Le poète sollicite-t-il une faveur, il met dans sa « Prière » (*Stances et Poèmes*) une discrétion à la fois habile et touchante, qui persuade en charmant. Sa plainte a la même réserve émue, la même gravité simple et pénétrante :

Tremblant de ses premières fièvres,
Mon cœur n'osait
Monter des doigts qu'il baisait
Aux lèvres...

Vous parliez des bijoux de noces,
Moi du serment,
Car nous étions différemment
Précoces.

Et je vous ai (car je rêvais)
Baisé la joue.
Depuis ce soir-là je ne joue
Jamais!

(*Enfantillage*).

Et, si parfois elle se fait plus tragique, elle ne s'épanche pas en longs développements larmoyants. Un sonnet suffit au poète pour donner de sa douleur l'expression la plus forte et la plus pathétique (*le Prisme : l'Amour assassiné*).

Cette délicatesse des sentiments, cette sobriété de l'expression, tour à tour gracieuse et forte, caractérisent bien déjà la manière de M. Sully-Prudhomme. Mais plus encore que les réalités, que l'amour, plus que les faits de sa vie sentimentale, ce qu'il cherche à traduire, ce sont ses rêves amoureux.

Le moindre incident suffit pour que son imagination parte en campagne. A l'inconnue, à l'enfant qu'il rencontre, il prête des perfections sans nombre et voudrait offrir un bonheur infini. (*Vaines tendresses : En Voyage*). Il aurait pour elle des soins attendris, des raffinements de tendresse; il lui réserverait des

plaisirs de choix, sans cesse renouvelés par son ingéniosité d'artiste (*Vaines tendresses : le Réveil*). En retour, elle serait pour lui l'amie dévouée, maternelle, nécessaire « aux graves jeunes gens si prompts à la tendresse, douce, infiniment douce, indulgente aux chimères, inépuisable en soins calmants et réchauffants »; et sa chère présence animerait, sans la troubler, la solitude indispensable au rêveur (*Vaines tendresses : le Conseil*). Ainsi, leur bonheur serait très discret, très doux et très fort. Mais, pour avoir connu bien des désenchantements déjà, le poète sait

Que l'amour exaucé couve un premier regret.

Il songe donc à une affection qui serait à l'abri de toute fatigue, de tout repentir et de toute rupture. Il fait un rêve digne de Platon ou de Pétrarque, et il consent à acheter cette pure félicité d'un sacrifice immédiat et douloureux. L'éloignement, en le préservant de toute constatation pénible, de tout contact avec une réalité nécessairement inférieure à l'idéal conçu, fortifiera son respect, purifiera son désir; et pour sa « princesse lointaine », comme pour une étoile perdue dans l'infini, le poète n'aura plus qu'admiration sereine et dévotion religieuse (*Solitudes : De loin*).

Ce besoin de paix dans la solitude, de sécurité dans le temps illimité, lui fait prolonger, par delà cette vie, son rêve de bonheur. Au secours de l'amour, il appelle la mort, cette « suprême berceuse » des affections humaines. Il se voit étendu, comme les vieux châtelains de pierre, les mains jointes, les yeux clos; sa bien-aimée est près de lui et, dans le silence du tombeau, il murmure à son oreille cette douce mélopée :

Dans une alliance plus haute
Que les terrestres unions
Gravement, comme eux, côte à côte,
Sommeillons.

Chère, en cette ineffable trêve
Le désir enchanté s'endort,
On rêve à l'amour comme on rêve
A la mort.

L'âme de ses fardeaux s'allège
Par la fuite immense de tout;
La mémoire, comme une neige,
Se dissout...

Plus rien pour nous, plus rien n'existe
Que l'amour...

... O mon amoureuse,
Dormons dans nos légers linceuls,
Pour l'éternité bienheureuse,
Enfin, seuls!

(*Un Rendez-vous.*)

M. Sully-Prudhomme rejoint ici les grands poètes idéalistes, les Pétrarque, les Lamartine, pour qui l'amour fut moins un plaisir chèrement acheté ou une fantaisie passagère, que l'union sereine et pure de deux âmes éprises d'une idéale perfection.

Il ne s'enferme pas d'ailleurs dans ce rêve d'un bonheur très noble, mais égoïste encore. Sincèrement bon, il s'intéresse aux autres, compatit à leur misère et s'efforce à la soulager. Sa jeunesse, peut-être, ne connut pas tout d'abord le don d'universelle sympathie et la divine pitié. « Il vivait, ainsi qu'en plein désert, dans le rêve, insultant la race qui travaille. » Mais vint l'année terrible, avec ses désastres et ses deuils qui réveillèrent les âmes assoupies.

Un soupir, né du mal autour de moi souffert,
M'est venu des cités et des champs de bataille...
Le soupir m'obséda comme un blâme.
Quelque chose de l'homme a pensé dans mon âme,
Et j'ai tous les soucis de la paternité.

(*Les Epreuves, Homo sum.*)

Le poète se sentit dès lors solidaire de ses concitoyens, de tous ceux qui, pour défendre sa vie, son indépendance, luttaient, tombaient sous les balles, ou plus simplement dont les humbles et pénibles travaux assurent à l'artiste, l'aisance et la liberté de son rêve. Il se sentit solidaire des hommes d'autrefois, de ceux qui ont fait sa patrie, comme de ceux qui ont fait sa famille. Envers tous, compatriotes et ancêtres, il comprit qu'il avait une dette; tous, il les aima et les plaignit, au point de ne pouvoir plus jouir sans pitié ni remords. « Des voluptés, sublime empoisonneur, l'amour de la justice a troublé son bonheur. » Il se reproche le blé que d'autres ont semé et qu'il récolte, lui, serviteur inutile. Les bienfaits mêmes de la civilisation lui paraissent trop chèrement achetés du labeur impayé des morts (*la Justice*, *1re veille*). Il s'emporte contre cette injustice universelle qui réserve aux fils oisifs le fruit des travaux paternels; il s'en prend à Dieu même, et son impiété sera faite, en partie, des révoltes de sa pitié.

Il est si naturellement tendre et pitoyable que les maux de l'humanité ne sont pas seuls à l'émouvoir. Sa bonté s'étend à toute la nature. Partout où il rencontre le mal, il souffre, à toutes les victimes il prodigue ses larmes et, quand il peut, ses

soins. Il croit aux droits imprescriptibles des êtres les plus humbles. Indigné par la lutte des espèces, il n'accepte pas, pour son compte, la concurrence vitale, et toujours et partout, il respecte la vie. Le sentiment de sa petitesse devant l'infini, rehausse à ses yeux la dignité des moindres cirons, et sa main respectueuse épargne le moucheron qui vient, sur sa table, troubler son travail (*la Justice*, *6e veille*).

Enfin, quand il rêve d'un monde meilleur, d'un bonheur sans mélange et sans fin, il ne l'accorde qu'à l'homme capable, de se sacrifier pour ses frères souffrants (*le Bonheur*).

Songes de poètes, dira-t-on, et qui n'engagent à rien! Heureusement, M. Sully-Prudhomme ne s'en tient pas aux spéculations vaines et aux vœux platoniques. Autant que dans ses livres, il est bon dans la vie pratique. Aux jeunes poètes qui, pourtant, furent plus d'une fois injustes envers lui, il a consacré en partie les revenus de son grand prix Nobel. Il est à la tête de l'œuvre des visiteurs et ne se contente pas d'une présidence honoraire. Des devoirs de sa charge, il s'acquitte consciencieusement, sans se laisser décourager par les lettres impératives, insultantes ou comminatoires que lui prodiguent des quémandeurs sots et méchants. Il n'est d'ailleurs pas l'homme d'une seule œuvre; il s'intéresse à toutes les infortunes, à celles notamment qu'ont faites et que font encore chez nous les libres-penseurs et les humanitaires. Enfin sa charité est d'autant plus méritoire qu'elle est plus désintéressée. N'ayant pas la foi, il n'attend aucune récompense surnaturelle et ne pouvant donner par amour pour Dieu, il donne par le plus pur amour de l'humanité.

Mais l'aumône n'est qu'une des formes de la charité. M. Sully-Prudhomme pratique cette bonté, plus précieuse peut-être et plus rare encore, qui consiste à charmer. Chez ce poète illustre, point de morgue; pas même cette réserve excessive qui, chez certains, intimide et décourage la sympathie. Qu'on aille le voir dans sa petite maison toute pleine de fleurs ou qu'on le rencontre sur la route, dans son fauteuil roulant traîné par son ânesse Charlotte, il réserve à tous le même accueil simple, franc et cordial. Avec cela, il possède l'art des nuances délicates et le tact infiniment séduisant. Pour les dames, les plus jeunes, même sous le soleil et la pluie, même la pipe à la main, il a des saluts nobles et respectueux; aux petits bébés, qu'attirent ses yeux bleus si doux et que n'effraye pas sa barbe blanche, il prodigue les sourires, les caresses, les exclamations émerveillées, les baisers attendris.

Aux jeunes gens enfin, fort honorés de devenir très vite ses confrères, il se livre avec confiance, donne des conseils paternels

et des encouragements dont ils sont fiers. Leur respectueuse sympathie lui est précieuse et comme il souffre, sans amertume, du dédain qu'affectent à son égard les nouvelles écoles, il jouit doucement et sans orgueil de l'admiration que lui gardent ses fidèles. Il est tout heureux que, dans certains cours de jeunes filles, plusieurs de ses poèmes soient devenus classiques et, récemment, la nouvelle qu'un évêque missionnaire savait par cœur et récitait avec ferveur *la Voie lactée*, l'émut presque jusqu'aux larmes. Tant il est peu de ces pontifes solennels qui se croient des demi-dieux et reniflent l'encens des louanges d'une narine dédaigneuse! Conscient de sa valeur, il reste modeste; et sensible à la louange, il ne la recherche pas, mais l'accueille sans dédain.

Enfin, il est si vraiment bon, d'une bonté intelligente et respectueuse, qu'il est aussi le plus libéral, le plus tolérant des incrédules. Incapable aujourd'hui encore de ployer sa raison au joug dogmatique, il ne se croit pas pour cela supérieur aux croyants. Souvent, au contraire, il les admire et les envie. Loin de fuir la contradiction, il la provoque volontiers, et même quand il fait œuvre irréligieuse, il ne fait jamais œuvre de polémique haineuse ou simplement irritante. Il s'honore d'avoir des amis dans tous les partis; il regimbe à la tyrannie démagogique comme à la tyrannie autocratique, et, s'il ne tenait qu'à lui, faire le bien sous une cornette ne serait pas un crime passible de l'exil, bientôt peut-être de la prison.

*
* *

Cet homme si bon, ce poète des intimités douces et des rêves tendres est aussi un esprit singulièrement vigoureux. Collégien, il cultivait à la fois les mathématiques et la poésie; bachelier ès-sciences, il s'en fut à Lyon faire ses spéciales, et seule une ophtalmie l'empêcha d'affronter Polytechnique; encore ne renonça-t-il pas aussitôt à la carrière d'ingénieur et fit, nous l'avons dit, un stage de plusieurs mois aux usines du Creusot. De cette double éducation scientifique, théorique et pratique, il a gardé des habitudes d'esprit et des procédés qui suffiraient à distinguer de toute autre son œuvre poétique.

Il observe avec minutie; il analyse, il décrit avec exactitude; il compose avec méthode, surveille ses transitions, et ses grands poèmes, trop rigoureusement conduits, font parfois regretter l'aisance souveraine d'un Lamartine plus diffus et plus vague, mais plus libre aussi et plus allant. Ses images, empruntées aux phénomènes de la nature, sont développées suivant les mêmes prin-

cipes. Là où un romantique se serait contenté d'une métaphore éclatante et rapide, Sully-Prudhomme multiplie les détails qui peuvent donner à sa comparaison le plus d'exactitude et de précision.

Comme un rayon solaire, au sortir de sa source
Droit et blanc, s'il rencontre un prisme dans sa course,
Au choc s'y décompose et, d'un spectre irisé,
Va colorer l'écran qui le reçoit brisé,
L'âme perd sa candeur en traversant la vie.
Le dur milieu terrestre où son essor dévie
Par le heurt la divise et lui fait découvrir
Tous ses pouvoirs latents d'aimer et de souffrir.
Or ce livre, où des ans la diverse influence
Varie une chanson que le soupir nuance,
Est l'écran diapré par le reflet vivant
D'une âme qu'analyse un monde en l'éprouvant.

(*Le Prisme.*)

Il affectionne aussi, même dans l'expression de ses sentiments les plus intimes, des métaphores propres à ravir un physicien, un chimiste ou un mathématicien. A-t-il le vertige devant l'infini? Il se compare au voyageur qui mesure l'abîme « avec la sonde immense de la peur ». Descend-il dans le puits sans fond où se cache la vérité? Il est comme « un pendule éternel qu'attire la puissance » du vrai.

Faut-il s'étonner après cela qu'il ait voulu faire de la science, non plus seulement l'ornement, mais l'objet même de sa poésie, et qu'il y ait cherché une nouvelle source d'inspiration? Dès ses premiers recueils, il avait, en souvenir de ses récentes études, écrit quelques sonnets descriptifs qui, par la perfection artistique et l'exactitude scientifique, font songer à un Théophile Gautier ingénieur.

Plus tard, il s'enhardira; non content de consacrer à la tragique ascension du *Zénith* un poème important, il s'efforcera, dans *la Justice* et dans *le Bonheur*, de rivaliser avec Lucrèce[1] et le Chénier de l'*Hermès*. L'entreprise était belle, mais singulièrement difficultueuse, l'auteur le savait. « J'avoue, écrit-il, dans la dédicace de *la Justice*, que ces pages ne visent point à charmer; elles visent à intéresser certains esprits anxieux, et ne peuvent se lire sans quelque attention. Peut-être ne m'accordera-t-on pas que j'aie fait œuvre de poésie; j'aurais fait toutefois œuvre d'art, si mes vers étaient jugés bons... » En réalité, M. Sully-Prudhomme

[1] Lucrèce est un de ses familiers, et, pour se faire la main, il a traduit en vers tout le premier livre du *De Rerum natura*.

s'est révélé toujours comme un artiste singulièrement habile à triompher des difficultés les plus ardues, et souvent comme un poète digne de son sujet et de ses modèles.

Les phénomènes scientifiques artificiels, c'est-à-dire provoqués par l'homme; les expériences de laboratoire et les instruments qu'elles exigent ne prêtent guère à la poésie. Leur description peut être exacte et juste, mais la vérité semble bien ici incompatible avec la beauté. Pour être exact, le poète devra user de termes techniques, fort éloquents sans doute pour le savant, mais dont l'artiste ne saisira pas nécessairement tout le charme :

Contre le Ciel, Titans nouveaux, nous guerroyons;
Où la fougue échoua, triomphe la tactique;
Un triangle l'atteint, debout sur l'écliptique,
Un cristal l'analyse en brisant ses rayons;

Nous savons maintenant, par leurs échantillons,
Que les astres sont tous de matière identique.
Comme ils sont tous régis, dans leur fuite elliptique,
Dans un même concert de freins et d'aiguillons,

(*La Justice*, 6e veille.)

J'admire, il est vrai, l'habileté du poète à mettre en vers l'écliptique, la fuite elliptique des astres et leurs échantillons de matière identique; ces vers sont nets et vigoureux; je n'ose dire qu'ils soient beaux, s'il leur manque et la puissance imposante et et le charme rayonnant.

Je n'aime guère plus certaines périphrases qui semblent proposer un rébus au lecteur ingénieux, et si le mot baromètre n'a rien de très poétique, du moins est-il plus clair que

Cette échelle où se mesure
L'audace du voyage au déclin du mercure.

Il y aurait, d'ailleurs, mauvaise grâce à insister. Le poète n'est coupable que de trop d'audace, et dans son insuccès même à rendre poétiques les termes géométriques ou les instruments de physique, il se montre encore un écrivain ingénieux, habile et original. Mais la science est pour lui autre chose qu'occasion de prouesses verbales; elle est véritablement matière poétique. Sans doute, elle est destructrice du mystère, elle dissipe les beaux mythes qui charmaient les imaginations primitives, et par là peut sembler d'abord antipoétique. L'Aurore ne tend plus ses doigts de rose aux baisers des poètes, et la loi des vibrations enlève aux fleurs mêmes l'éclat de leurs couleurs.

Et pourtant, la science élargit par ailleurs le domaine poétique. Toute grande œuvre scientifique peut provoquer l'enthousiasme.

Elle exige, en effet, des qualités intellectuelles, souvent des vertus morales, dignes de notre respect et de notre admiration. L'amour du vrai peut devenir passion; la science a ses héros, ses victimes et ses martyrs, comme toutes les nobles causes. Etudier cette passion, célébrer ces martyrs, est œuvre essentiellement poétique. La mort des Crocé-Spinelli est un aussi beau sujet, sans doute, qu'un duel devant Troie ou une victoire olympique. D'autant plus que, glorieuses en elles-mêmes, les grandes découvertes scientifiques sont fécondes et bienfaisantes dans leurs conséquences. Elles modifient, améliorent, adoucissent la dure condition terrestre; elles élargissent l'univers à la fois et rapprochent les hommes; enfin, quand elles demeurent toutes spéculatives, elles satisfont encore l'un de nos plus impérieux besoins en nous donnant toujours plus de lumière.

La cause et la fin sont dans l'autre,
Rien n'est sûr que le poids, la figure et le nombre,
Nous allons conquérir un chiffre seulement...
Mais la terre suffit à soutenir la base
D'un triangle où l'algèbre a dépassé l'extase.
Et peut-être plus tard, si la pensée humaine
Touche au fond du mystère, en tirant sur sa chaîne,
Le chiffre sans éclat qu'au ciel nous aurons lu,
Longtemps enseveli comme une valeur nulle,
Doit surgir glorieux dans l'unique formule
D'où le problème entier sortira résolu.

(*Zénith*, II.)

Héros et bienfaiteurs de l'humanité moderne, les hommes de science doivent être chers au poète, et pour peu que le poète ait lui-même l'intelligence des phénomènes scientifiques, il participera directement aux sentiments, aux enthousiasmes des savants. Il pourra regretter les anciennes croyances et les vieilles légendes. Mais la possession de la vérité l'enivrera; la joie, l'orgueil de savoir le jetteront dans des transports renouvelés de Lucrèce :

Puis, s'il est un peu philosophe, cette exaltation, ce délire sacré feront place à un abattement douloureux, à un morne désespoir. Car la science résout des problèmes partiels, mais d'autres sollicitent de nouveau ses calculs; elle dissipe des légendes, elle ne supprime pas le mystère, elle recule les barrières de l'inconnu, mais l'inconnu subsiste toujours, et l'homme se trouve en présence de cette contradiction : il a porté partout le flambeau de sa raison, il a réduit le jeu des forces universelles à quelques lois simples et claires; sur le monde élargi, il règne avec l'autorité du plus instruit; mais de lui-même, il ne sait rien; pour lui-

même, il ne peut rien. Immensément savant et infiniment ignorant, maître de la nature et esclave d'une destinée qu'il ignore. Pascal souffrait déjà de cette contradiction qu'est la vie humaine. Deux siècles de progrès intellectuels et de découvertes scientifiques n'ont fait que la rendre plus évidente à la fois et plus douloureuse.

Cette inconsolable souffrance d'une raison orgueilleuse, dont les victoires successives rendent plus cruelle encore la lutte éternelle contre l'infini, ne peut-elle donc prêter à de beaux développements poétiques? Certaines parties de *le Bonheur* et de *la Justice* sont là pour le prouver. Parti de l'observation exacte des phénomènes et de leur description minutieuse, Sully-Prudhomme s'élève bientôt à des considérations plus générales et à des méditations plus sublimes; du fait, il passe à la théorie et au système, et parce que sa sensibilité est très vive, son cœur s'intéresse bientôt aux recherches et aux découvertes de sa raison; ses poèmes scientifiques, d'abord descriptifs, puis spéculatifs, deviennent bientôt oratoires et lyriques; à la clarté froide de l'analyse s'ajoutent alors, tout naturellement, l'éclat des images et la chaleur de l'émotion.

Nous retrouvons les mêmes qualités dans les poèmes proprement philosophiques et religieux; peut-être même sont-ils, dans l'œuvre de Sully-Prudhomme, la partie la plus intéressante et la plus émouvante. Car si sa tournure d'esprit, si ses premières études le portaient naturellement vers la poésie scientifique, presque toujours, néanmoins, il n'a étudié les sciences qu'en fonction de la philosophie, et leur a demandé de l'aider à résoudre le problème de la destinée[1].

[1] Je ne supporte pas la demi-découverte,
Il me faut maintenant deviner ou mourir.
Car le poète, lui, cherche dans la science
Moins l'orgueil de savoir qu'un baume à sa douleur.
Il n'a pas des savants l'heureuse patience,
Il combat une soif plus âpre que la leur.
En vain de ce qui souffre il connaît la structure,
Il croit ne rien savoir tant qu'un doute odieux
Plane sur le secret des maux que l'être endure,
Tant que rien de meilleur n'a remplacé les dieux.
(*La Justice*, prologue.)

En agissant ainsi, d'ailleurs, le poète n'a fait que répondre à l'invitation de certains savants et même subir une nécessité. La science n'est pas la philosophie, mais, dans la mesure où elle a besoin de l'observation, la philosophie a besoin de la science. De plus, certains systèmes scientifiques qui prétendent expliquer l'univers comportent nécessairement des conséquences morales. Le déterminisme et le matérialisme ont une origine scientifique. Force est donc au chercheur d'étudier les rapports de la

Elevé pieusement, il demeura chrétien jusqu'à l'adolescence. Il subit alors une première crise; puis, à l'âge de dix-huit ans, à Lyon, dans une nuit de méditation, il recouvra brusquement la foi. Transporté de bonheur, il se jeta en bas de son lit et s'agenouilla en s'écriant : « Je crois! je crois! » Enthousiasme et félicité durèrent peu. De retour à Paris, le jeune homme se replongea dans les mathématiques et lut Strauss. L'esprit géométrique et l'esprit critique le ramenèrent à l'incrédulité, où il persiste encore.

Ses objections sont de plusieurs sortes. Scientifiques, d'abord : l'antiquité de l'univers, l'identité de la matière dans tous les mondes, l'unité, l'universalité de ses lois, rendent inutiles l'existence et l'intervention d'un Dieu.

Contemple-t-il quelqu'une de ces constellations qui, depuis des milliers d'années, s'offrent toujours les mêmes aux yeux des générations éphémères, il se trouble et s'inquiète :

Tu n'as pas l'air chrétien, le croyant s'en étonne,
O figure fatale, exacte et monotone,
Pareille à sept clous d'or plantés dans un drap noir.

Ta précise lenteur et ta froide lumière
Déconcertent la foi : c'est toi qui la première
M'a fait examiner mes prières du soir.
(*Les Epreuves : la Grande Ourse.*)

Et, volontiers, le poète ramènerait l'univers au monisme et au déterminisme scientifiques.

En même temps, il se heurte au problème du mal. Comment admettre qu'un Dieu bon ait créé une humanité si méchante et si malheureuse? Dira-t-on que la souffrance est la condition du mérite, la dignité, la conséquence de la liberté, et que notre actuelle misère, permise mais non voulue par Dieu, est le résultat d'une volontaire déchéance? Soit; mais pourquoi le mal dans la nature, pourquoi la lutte des espèces, la concurrence vitale, la violence et l'injustice universelles? Le problème paraît insoluble au poète qui ne peut échapper à sa hantise :

Moi qu'attriste et confond la Nature insensée,
Créatrice à la fois du tigre et de l'oiseau,
Que ne puis-je endormir par mon cœur, ma pensée?
(*Le Prisme.*)

Le « cœur » propose bien des solutions; mais en philosophie que vaut le sentiment? Les consolations offertes par une doctrine

science avec la philosophie, la morale ou la religion. Et pour rester sur le terrain littéraire, c'est encore par ses rapports avec la philosophie, que la science peut devenir poétique.

ne garantissent pas sa vérité. Et puis, ne faut-il pas acheter trop cher les certitudes et les douceurs de la foi? Ne paie-t-on pas de jouissances immédiates et sûres l'illusion d'un bonheur futur? Pariez, dit Pascal, l'enjeu en vaut la peine. Non, répond M. Sully-Prudhomme, puisque, avec votre système, je n'ai qu'une certitude, celle de perdre le bonheur dont je jouis présentement (*Rouge et noir*).

Ainsi l'amour de « la douce vie » se joint à l'esprit critique pour enfoncer le poète dans son incrédulité. Mais l'homme est plein de contradictions et l'existence qui, tout à l'heure lui semblait souriante et séduisante, lui paraît maintenant d'une médiocrité lamentable et d'une tristesse mortelle. Sa nostalgie le reprend et

Halluciné, faible, incertain
Il traîne l'incurable envie
De quelque paradis lointain.

La science même ne tient pas ce qu'en attendait le poète; elle lui a ravi ses illusions, sans lui donner la seule certitude nécessaire. La philosophie, de même, ne lui offre que systèmes contradictoires et solutions également inacceptables. Le sage doit donc borner son ambition à la connaissance des phénomènes et, positiviste par persuasion, subir, sans orgueilleuses et vaines récriminations, l'insondable mystère métaphysique :

Son cerveau pour domaine a les faits qui l'entourent...
Etant force lui-même, et lumière comme eux...
Mais cet humble génie à scruter Dieu s'égare.
Il méconnaît sa tâche en le voulant sonder.

(*Le Bonheur.*)

Mais ce sont là de belles résolutions que ne peut tenir longtemps la volonté la plus forte. L'homme ne se résigne pas facilement à l'ignorance, surtout quand il s'agit de sa destinée. Le poète, déçu par la raison, écoute donc la voix de son cœur; la philosophie du sentiment lui paraît aussi vraisemblable qu'une autre et beaucoup plus consolante. Car il est dans la vie des circonstances où le besoin de certitude se fait plus impérieux; aux jours de bonheur, l'homme peut embrasser indifféremment le matérialisme ou le spiritualisme; ses chances d'erreur ne troublent pas sa joie présente; mais s'il connaît le malheur, la philosophie n'est plus pour lui spéculation d'intellectuel et jeu de dilettante, il a besoin d'une doctrine de vie et d'une force morale. Surtout, si la suprême berceuse endort de l'éternel sommeil, un être cher, le problème de la mort lui apparaît dans toute son inéluctable horreur; et, plus que sa raison même, son cœur réclame le mot de l'énigme formidable :

On ne songe à la mort que dans son voisinage :
Au sépulcre éloquent d'un être qui m'est cher
J'ai pour m'en pénétrer fait un pèlerinage,
Et je pèse aujourd'hui ma tristesse d'hier...

Naguère ce problème où mon doute s'enfonce
Ne semblait pas m'atteindre assez pour m'offenser;
J'interrogeais de loin sans craindre la réponse,
Maintenant je tiens plus à savoir qu'à penser.

Ah! doctrines sans nombre où l'été de mon âge,
Au vent froid du discours s'est flétri sans mûrir
De mes veilles sans fruit, réparez le dommage...

Faites-moi croire enfin, dans le néant de l'être,
Pour elle et pour les morts que d'autres ont aimés,
Ayez pitié de moi, car j'ai faim de connaître,
Mais vous n'enseignez rien, verbes inanimés!...

(*Les Vaines Tendresses : Sur la Mort.*)

Aussi, faute de certitude, le poète fait appel au sentiment, écoute ses désirs, fait un rêve de bonheur. Il songe à un astre serein où les amants réunis par delà la mort ne conservent plus de l'humaine condition que la faculté de jouir, et le désir de mériter, fût-ce en se sacrifiant au salut de frères moins heureux (*le Bonheur*). Ce rêve mystique de la félicité suprême achetée par le sacrifice est presque chrétien. De fait, le poète irait volontiers plus loin, jusqu'à substituer au rêve de son imagination le dogme du paradis et à conquérir la certitude par la foi. Mais voici que se redresse sa raison un instant abattue; oubliant sa propre impuissance, elle dénie au cœur le pouvoir d'atteindre à la vérité; incapable d'arriver à la certitude, elle se refuse à la foi et interdit au poète les consolations suprêmes.

Je voudrais bien prier, je suis plein de soupirs!
Ma cruelle raison veut que je les contienne.
Ni les vœux suppliants d'une mère chrétienne,
Ni l'exemple des saints, ni le sang des martyrs,

Ni mon besoin d'aimer, ni mes grands repentirs,
Ni mes pleurs n'obtiendront que la foi me revienne.
C'est une angoisse impie et sainte que la mienne :
Mon doute insulte en moi le Dieu de mes désirs.

Pourtant je veux prier, je suis trop solitaire.
Voici que j'ai posé mes deux genoux en terre.
Je vous attends, Seigneur; Seigneur, êtes-vous là?

J'ai beau joindre les mains et, le front sur la Bible,
Redire le *Credo* que ma lèvre épela.
Je ne sens rien du tout devant moi. C'est horrible.

(*Epreuves.*)

Et le conflit se prolonge, coupé à peine de trêves éphémères, gâtant au poète toutes ses joies, changeant sa vie « en une longue agonie ». Car à mesure que s'écoulent les années et qu'approche le terme fatal, le problème de la destinée prend plus d'importance pratique et plus que jamais la lumière se fait nécessaire.

Dans la petite chambre où les blanches effigies de Descartes et de Pascal président à son travail, le poète livre donc le combat suprême. Fidèle à ses habitudes de savant, il applique aux formules dogmatiques les principes de la critique logique, mais en même temps il lit les Evangiles avec respect et les commente avec ferveur; il s'informe des apologistes modernes, correspond avec des prêtres éclairés, discute avec une religieuse digne de le comprendre. Etudes consciencieuses et désir passionné ne l'ont pas encore amené à la lumière; il en souffre, et son geste accablé dit son infinie lassitude; mais il ne se révolte pas et ne s'en prend qu'à lui-même. Pour avoir été, croit-il, l'inutile serviteur dont parle Jésus, il se juge indigne de la grâce d'en haut. Cependant, la paralysie torture son pauvre corps, l'enchaîne à son fauteuil, comme un prisonnier au mur de sa geôle, sans lui laisser un instant de répit; elle lui impose des gestes qui, mieux qu'une plainte, trahissent sa souffrance : même quand il parle, sa main frictionne lentement sa jambe qui va, vient sur le plancher, d'un mouvement incessant, monotone et crispant. Ses amis souffrent de le voir en cette géhenne. Mais à lui, qu'importe sa guenille. Une seule chose l'intéresse, l'énigme de sa destinée; il compterait pour rien la souffrance s'il savait ce qui doit suivre la mort, et pendant que le plancher grince sous ses pieds douloureux, il lève ses yeux profonds vers les abîmes bleus :

Où le vrai Dieu semble endormi.

Cette patience dans l'épreuve même cruelle, cette bonne volonté vers la lumière, cette absence de superbe inspirent aux croyants qui l'aiment la plus douce confiance dans le succès de ses efforts. Jadis il écrivait dans *Bonne Mort :*

Le Phèdon jette en l'âme un céleste reflet,
Mais rien n'est plus suave au cœur que l'Evangile.
Délicat embaumeur de la raison fragile,
Il sent la myrrhe, il coule aussi doux que le lait.

Dans ses pures leçons rien n'est prouvé; tout plaît :
Le bon Samaritain qui prodigue son huile,
L'héroïsme indulgent pour la plèbe servile,
L'âme offerte à l'épreuve et la joue au soufflet.

On dit que les mourants ont foi dans ce beau livre :
Quand la raison fléchit, il apaise, il enivre,
Et l'agonie y trouve un généreux soutien.

Prêtre tu mouilleras mon front qui te résiste;
Trop faible pour douter, je m'en irai moins triste
Dans le néant peut-être, avec l'espoir chrétien.

(*Epreuves.*)

Nous en acceptons l'augure, en rêvant mieux encore. Le jour où le poète fera les « gestes » de la foi, ce ne sera ni par respect des convenances, ni par simple précaution; il les fera de toute son âme, avec la pleine adhésion de son esprit conquis. Et ce jour viendra nécessairement, car nul plus que M. Sully-Prudhomme ne mérite qu'on lui applique le vers de Polyeucte :

Il a trop de vertus pour n'être pas chrétien

ou la parole de son cher Pascal : « Tu ne me chercherais pas si tu ne m'avais déjà trouvé. »

*
* *

Ce jour-là, sans doute, il se souciera peu de sa gloire littéraire. Elle est cependant et demeura solide. La variété de son œuvre lui a gagné la faveur des publics les plus différents. Plus simple, plus humain, plus tendre que d'autres Parnassiens, comme Leconte de Lisle ou J.-M. de Heredia, il est presque aussi populaire que F. Coppée. Son art d'exprimer avec une émotion discrète, mais pénétrante, les sentiments délicats et un peu subtils, de trouver des symboles ingénieux, d'offrir aux imaginations des rêves séduisants, lui a conquis les salons; et, sans parler du légendaire et obsédant *Vase brisé*, qui ne connaît *les Yeux*, *la Voie lactée*, *Prière* ou *Première solitude?* Mais les jeunes filles, les « diseurs » élégants ne sont pas les seuls fervents du poète. Il plaît aux lettrés amoureux de belles formes, comme aux esprits soucieux des grandes questions scientifiques, morales et religieuses. Son œuvre est belle à la fois et forte, pleine de grâce, de tendresse et de pensée. Si bien que, voulant l'apprécier à sa juste valeur, on songe au mot de Fénelon sur un tout autre poète : « Je le trouve grand. » En effet,

Emerveillé des bleus abîmes,
Où le vrai Dieu semble endormi,
Il a caché ses pleurs sublimes
Dans des vers sonnant l'infini.

Henry Gaillard de Champris.

LA REVANCHE DE LA VIE[1]

II

Dès son retour à Paris, où Lucien avait ramené le corps de sa femme, le malheureux homme fut chez Mme Hanebout. Il était près de huit heures du soir. Le jour brûlant de juin s'attiédissait dans le crépuscule, et le salon était presque obscur, derrière les volets mi-clos. Salon de douleur. Lucien fut d'un élan vers Mme Hanebout. La souffrance qui était en elle, était en lui vraiment. Tous deux avaient chéri la morte, de façon diverse, mais égale...

— Ma mère, ma pauvre mère, murmura-t-il, pardonnez-moi...

Non qu'il se blâmât de l'éloignement où il l'avait tenue, de cette mort qu'il avait laissée venir loin d'elle; mais il lui demandait pardon d'avoir failli à son devoir de protecteur, de n'avoir pas su conserver la créature de vie qu'il avait reçue d'elle. Il se sentait inférieur à son rôle, dédaignable d'avoir été vaincu, d'avoir laissé le destin sombre emporter la délicieuse proie.

Mme Hanebout, l'entendant, se méprit, crut qu'il s'excusait de sa tyrannie, du long silence, de l'ignorance où il l'avait engourdie. Elle répondit :

— Si vous souffrez autant que vous le paraissez, je vous pardonne, puisque récriminer ne servirait de rien...

— Ah! mère, j'ai lutté, j'ai fait l'effort le plus tenace, le plus acharné qu'il ait été possible. Mais je n'ai pas pu, personne n'aurait pu...

Ils pleurèrent ensemble, d'un flot de larmes pareilles. Comme il l'aimait, sa femme! Comme il l'avait aimée en ces derniers temps! Il ne mentait pas, quand il le répétait, parmi les sanglots;

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 mars 1907.

et cela se marquait si nettement sur son front fatigué, que Mme Hanebout y perdait le courage de faire des reproches. Elle était trop frappée pour raisonner ses ressentiments, les traduire en justes paroles. Elle ne comprenait plus, pleurait sa fille, pleurait avec lui; plus tard, elle se souviendrait... Et elle l'écouta, disant le calvaire, la chute de l'idylle au drame. Elle revivait, dans leurs communs sanglots, le temps que ses phrases ressuscitaient : les heures, une à une, à l'appel de sa voix, revenaient. C'étaient les malaises, d'abord, les fatigues vagues; puis, les choses précipitées, le mal dévoilé, le mal un moment arrêté, enfin le mal vainqueur. Et Mme Hanebout respirait cette amosphère d'angoisse, revoyait sa fille unique et chérie, dont la souffrance lui était tout d'un coup découverte, et qui s'en était allée, rongée de mal, sans qu'elle en eût eu la prescience... Hélas! elle ponctuait le récit de Lucien d'une perpétuelle interruption :

— Pourquoi ne m'avez-vous pas appelée?

L'énergie farouche et obstinée qui l'avait soutenu, tant de semaines, lui revenait dans sa réponse :

— Je voulais la guérir seul. Je ne croyais pas que ce fût possible, ce qui est arrivé. Je vous jure que je n'en ai accepté l'évidence qu'à la dernière semaine. Alors, pourquoi vous donner ce déchirement, à elle et à vous, de vous retrouver, au moment de vous séparer à jamais?

Il s'interrompit, passa une main sur son front :

— Non! non! je ne pouvais vous donner ce spectacle. Je ne pouvais vous montrer, devenue ce qu'elle était devenue, la vivante enfant que vous m'aviez confiée... Ah! ne me demandez pas par quelles angoisses je suis passé. Je n'ai connu réellement tout son cœur, toute sa grâce, qu'au moment où la fatalité nous allait arracher l'un à l'autre; et c'est une atroce chose, que d'avoir perdu deux ou trois ans de ma vie, à ne pas l'aimer comme j'aurais dû faire...

Puis, toutes ces choses dites, n'ayant plus maintenant qu'à se souvenir, ils restèrent silencieux, dans la détresse.

Alors une voix monta : « Papa, c'est pour longtemps encore que maman est en voyage? »

Il se retourna brusquement; et sa fille était là, à qui il n'avait pas songé, à qui Germaine mourante ne paraissait pas avoir songé. L'enfant était si petite! ils la connaissaient si peu, confiée à la nourrice d'abord, à la grand-mère, aux domestiques, encore à naître, pour eux, au point de vue âme. Or, elle apparaissait, maintenant, déplacée par les événements. Le perpétuel devenir était devant Lucien. La mère était morte, mais la fille était là; et les choses

en marche ne se détournent pas. Vers le terme inconnu, la suite des temps se déroule, comme une tapisserie aux personnages renouvelés, et la petite fille était là, dont il se souvenait à peine. Mais l'amour a de lointains détours, une impossibilité à mourir. Il faut que son destin s'accomplisse, qu'il brûle éternellement. Il sembla tout d'un coup à Lucien que Micheline avait grandi, qu'il y avait sur elle comme un reflet de Germaine. Il sentit alors qu'il aimait sa fille de tout l'amour qu'il avait porté à sa femme, et il sentit en même temps que cet amour serait de même sorte, exclusif et violent.

Comme il faut une superstition à ceux qui n'ont pas de foi, il se plut à imaginer une sorte de survivance de Germaine en son enfant. L'éternelle nature se perpétuait ici : mais, en même temps, il avait la lancinante pensée que ce futur, représenté par sa fille, serait hors de lui, comme Germaine avait été hors des jours de sa mère, s'il n'y appuyait, dès maintenant, sa nouvelle vie. Il ne voulait pas disparaître encore de la scène active du vivre, il ne voulait pas se sentir dépasser par l'existence universelle, et voir croître sans lui les générations naissantes.

L'égoïsme foncier de l'homme met en lui un intense besoin de survie. La survie de Germaine, c'était Micheline, et sa survie à lui, la continuation de son existence, pleine encore de force, c'était Micheline aussi, cette matière vierge à pétrir, née de Germaine, et qui était Germaine toujours. Il lui tendit les bras, dans une effusion qui était la première.

— Ma petite Micheline, fit-il, oui, c'est pour longtemps qu'elle est en voyage. Mais elle reviendra un jour, en toi-même. Et je te parlerai d'elle, et tu ne l'oublieras jamais.

Et il demeura, l'enfant sur ses genoux, cherchant de nouveau sur son visage cette impression de ressemblance dont il avait été frappé, et qui disparaissait dans le détail des traits.

Mais, peu à peu, il sentit le regard de Mme Hanebout se fixer sur lui. Il releva la tête, ils s'observèrent. Sans se rien dire, et dès leur première rencontre, ils comprenaient que là était, en cette enfant, la cause de leur désunion future, comme Germaine avait provoqué la désunion passée. Leurs deux volontés se heurtaient ici, et Mme Hanebout se révoltait à l'idée que le sort, après lui avoir ravi sa fille, lui ravirait sa petite-fille, par la volonté de Lucien. Malgré l'impossibilité pressentie d'éviter de nouveaux déchirements, que n'eût-elle pas fait cependant pour les éviter! Quelles concessions n'était-elle pas prête à consentir! Et Lucien aussi voulait éloigner ces luttes. Il était trop imprégné des jours douloureux, trop conscient de la sorte de rapt qu'il avait fait en

écartant Mme Hanebout du lit de sa fille, pour vouloir encore, si tôt, lui faire une nouvelle peine, lui enlever la suprême douceur de sa vie. Non seulement il n'avait pas repris l'énergie dure de ses actes habituels, mais même il désirait être tendre pour cette femme frappée.

Il fit glisser Micheline de dessus ses genoux; et, la poussant lentement vers la grand-mère, il murmura, sous-entendant mille choses en quelques mots :

— Je ne veux pas vous la prendre, croyez-le bien...

— Hélas! fit Mme Hanebout avec de nouvelles larmes.

Il y eut ainsi un temps d'union.

Dans l'immense deuil où ils étaient tombés, ils avaient besoin, gendre et belle-mère, de se rapprocher, afin de communier dans la morte, également chérie. L'enfant elle-même, étant encore à l'âge où l'influence du père n'avait pas à chercher la prédominance, faisait un lien de grâce entre leurs deux tristesses. Aux heures douloureuses de sa maison, l'hôtel joli tout entier parlant de Germaine, Lucien préférait les heures, douloureuses également, mais moins solitaires, qu'il passait chez Mme Hanebout, près de Micheline. Et Mme Hanebout puisait une sorte de calme à sentir près d'elle, adouci et tendre, cet homme dont elle avait un peu tremblé, jadis.

Et Micheline ainsi vécut jusqu'à sept ans, sans qu'il y eût d'autre arrangement entre Mme Hanebout et Lucien, que la parole échangée au retour d'Italie.

L'enfant grandissait dans la maison de sa grand-mère, et Lucien se plaisait à venir près d'elle, l'aimait, non seulement par l'amour réflexe de la morte, mais par l'amour direct, dans la joie de la voir grandir. Elle était sa fille, et enfin il devenait père...

Mais, à cause de cela même, il s'en voulait de ne pas être tout dans l'éducation de son enfant, de laisser une pensée autre que la sienne jeter dans cette âme des principes qui n'étaient pas les siens.

Car la catholique Mme Hanebout ne pouvait pas ne pas élever chrétiennement sa petite-fille. Elle la conduisait, pendant l'été, en cette église de C.-sur-Marne, où elle avait tant souffert de la déchristianisation de sa fille; et, bien que l'expérience cruelle eût dû lui souligner l'inanité de ses efforts, lui rappeler que quelqu'un pourrait venir, un jour, qui jetterait sur Micheline les mêmes mauvais souffles dont Germaine avait souffert, elle dirigeait cependant la petite fille dans les voies douces de la piété. Qu'y a-t-il de plus exquis qu'une fillette en prière, et une main d'enfant rigeant un autel à la Vierge? Mme Hanebout y habitua Miche-

line. Elle se plaisait en cette âme qui se faisait si pieuse près d'elle. C'était la vie qui, de nouveau, la reprenait, les heures religieuses avec Germaine revenues, le délicieux passé ressuscité. Ce n'était plus sa petite-fille, c'était sa fille; elle l'avait retrouvée, la conduisait à l'église, la menait aux autels, dans l'oubli des lendemains douloureux, et elle vivait une sorte de rêve apaisé, parmi l'illusion des temps abolis...

Hélas! Lucien trouva qu'il y avait « beaucoup de bon Dieu » dans cette éducation. Depuis son deuil, il s'était comme raffermi dans sa philosophie négative, et il était de cette sorte d'athées pour qui Dieu est un ennemi personnel. Il ne leur suffit point qu'à leur estime il ne soit pas; leur conscience se soulève à l'idée que, quelque part encore, quelqu'un peut y croire; et, sous prétexte de civilisation, ils mettraient volontiers le feu au monde, afin d'en extirper les dernières superstitions. Pouvait-il admettre que sa fille connût ce Dieu ennemi? et surtout l'aimât, comme Mme Hanebout le lui faisait aimer?

Il pensa qu'il devait prendre parti, profiter d'une occasion pour ressaisir sa fille, la diriger dans les voies saines de la raison. Une occasion... Il en survint une qu'il n'attendait pas, et qui colora sa résolution d'une sorte de reflet raisonnable.

Chaque année, à la date anniversaire de la mort de Germaine, il avait accoutumé de faire le voyage de Florence, de revoir les lieux mêmes de sa douleur sincère, et d'y souffrir encore, en dehors de toute attitude théâtrale. Car cela était vrai qu'il avait bien souffert ici; cela était vrai qu'il portait la plaie de ces heures exquises d'Italie, sitôt coupées d'autres affreuses heures. Il revenait, chaque année, goûter l'amertume rapprochée des souvenirs. Il retrouvait la solitude qu'ils avaient aimée dans la ville rare, l'éloignement des importuns qui leur avait été si agréable au début du voyage, pendant les heures lumineuses, et qui était retombé sur eux si rudement, comme un couvercle de plomb, dans la chambre de malade, pendant les heures noires. Elle était morte, sa pauvre femme, dans l'indifférence totale d'une ville étrangère, et il y revenait en pèlerin, dans la même indifférence de gens qui ne parlaient pas sa langue, qui ne savaient quelle ombre il cherchait parmi eux...

Tandis qu'il songeait ainsi, à Florence, qu'il se revoyait, assis près de la morte, libellant la dépêche fausse qui devait préparer la mère, il reçut un télégramme, à son tour, et établi, presque, en termes identiques : « Micheline pas bien. »

Il eut une certitude : elle était morte. Etait-ce l'ironie complète du destin, l'agencement symétrique des choses? Le même

ordre fatal qui lui avait fait écrire la dépêche de mort exigeait-il cette réponse? Il était sûr : elle était morte.

Il quitta la chambre meublée, où Germaine avait clos ses yeux d'ambre foncé, et courut, pensait-il, vers une autre chambre, où d'autres yeux, et déjà presque aussi chers, s'étaient aussi fermés. Sa petite fille! Sa toute petite et chère enfant, le mignon reflet de la mère perdue, voici qu'il la perdait aussi! Qu'allait être sa vie, alors? et à quoi bon avoir aimé, pour n'aimer plus que des ombres?

L'horrible à quoi bon des incroyants se dressait devant lui. Certes, si cette douleur lui était réservée, il ne serait plus qu'une triste loque, dans la déroute de sa foi tenace en un mieux-être de l'humanité, par le labeur et l'affection! A quoi bon travailler, et à quoi bon aimer, si la puissance stupide qui régit le monde, ne tient pas compte de l'édifice lentement élevé de travail et d'amour?

Réplique de la matière à qui n'aime que la matière, il ne devait pas, heureusement, l'entendre déjà. Micheline n'était pas morte, et, même, quand il arriva, n'était plus à la mort. Mais, par un autre jeu de la fatalité, et comme pour marteler les cœurs sous la répétition des angoisses, elle avait eu la maladie de sa mère, la tortueuse typhoïde.

Les premiers jours avaient été affreux pour Mme Hanebout. La même main terrible qui s'était appuyée sur sa fille, elle la voyait descendre sur sa petite-fille, et elle avait pensé, tout d'abord, qu'il n'y avait pas à lutter, que l'inéluctable était dit, que sa descendance était marquée du signe contre quoi rien ne prévaut. Femme pieuse, elle avait senti le serrement de cœur de ne pas comprendre le pourquoi de l'œuvre de Dieu. Mais, passivement, puisque Dieu voulait, elle s'était inclinée, avait attendu. Puis, soudain, elle avait songé au père. Qu'allait-il dire? et quelle responsabilité avait-elle acceptée? Un père ne sait pas admettre que c'est par l'ordre de Dieu que son enfant périt. Il veut une faute tangible, et un immédiat coupable. Il allait venir, il allait dire : « Qu'avez-vous fait de ma fille? » Sans doute, elle pourrait lui répondre : « Qu'avez-vous fait de la mienne? » Hélas! ce ne sont point de telles paroles qui consolent, et, en fait, ce n'était pas la même chose, puisque, elle, elle lui avait donné Germaine en toute suprématie... Ici, elle aurait l'air de s'être misérablement vengée, vengée sans le savoir, sur la pauvre petite...

Cette pensée la raffermit dans la lutte. Elle ne voulut pas que Micheline s'en allât comme Germaine. Elle prouverait, au contraire, que, par des soins, par l'obstination à protéger la vie, par

la prière, on fait reculer la mort. Elle dirait, au contraire : « Vous n'avez pas défendu ma fille; j'ai prié : j'ai sauvé la vôtre. » Ce serait la haute vengeance.

Elle envoya la dépêche pour soulager sa conscience et entreprit sa lutte affolée, sa défense d'aïeule à garder sa race. Quand Lucien arriva, Micheline était sauvée.

Ce qui tue les grands est bénin, parfois, pour les petits. La maladie dont la mère était morte ne fut pas mortelle pour la fille. Mais elle était encore une bien pauvre malade quand son père la revit, et il demeura un temps silencieux devant le lit où elle apparaissait comme un bibelot de pâle ivoire, comme un frêle et vague pastel, qu'on efface en soufflant un peu. Etait-ce ici l'enfant laissée rose et pleine de vie?

Mme Hanebout l'avait conduit près de ce lit en répétant :

— J'ai eu bien peur, mais elle est sauvée...

Elle espérait qu'au moins il la remercierait. Il dit seulement :

— Qu'est-il donc arrivé? Comment cela est-il venu?...

— Sait-on? Les médecins disent à présent que les grosses crues des derniers mois ont bouleversé les sources. Mais je n'y crois guère : il n'y a pas un seul autre cas de fièvre typhoïde dans toute la contrée. C'était la volonté de Dieu...

Il haussa les épaules :

— Allons donc! On n'a pas la fièvre typhoïde par hasard. Il y a eu une faute commise...

Puis il eut un mot dur :

— Vous auriez dû veiller...

Mme Hanebout se raidit :

— Il n'y a pas eu faute commise. Et j'ai veillé, comme vous dites : mes nuits passées à ce chevet le disent assez. J'ai soigné la pauvre enfant autant que je l'aime...

Mais il avait tellement souffert, en pensée, durant ces derniers jours, qu'il ne commandait plus à ses nerfs. Il dit encore :

— Quand on aime, on préserve...

Mme Hanebout sembla fléchir, d'abord, sous la parole injuste; sa main se crispa au bois du lit où elle s'appuyait. Puis elle répondit, glacée, et regardant l'enfant qui ne comprenait pas ces paroles de lutte :

— Avez-vous préservé sa mère, ou était-ce que vous ne l'aimiez pas?...

Il n'avait pas songé à ce rapprochement, dont la logique l'abaissait. On lui avait conservé sa fille, à lui, et il avait été inhabile à vaincre pareillement, et c'était ainsi qu'il récompensait! Mais il avait parlé : il ne voulait pas revenir sur son jugement. Il

tourna court, baisa le front de sa fille, où le dessin bleu des veines se précisait sous la transparence des chairs, et sortit.

Mme Hanebout le suivit des yeux, sans autre émotion apparente; mais elle sentit que s'écroulait ici l'édifice de fausse sécurité où elle s'était plu, pensant remplacer sa fille par sa petite-fille. Lucien ne voudrait pas avoir eu tort et le lui ferait sentir. Elle devina la fin de leur précaire union. Elle sentit que l'heure était venue : elle regarda sa petite-fille, son dernier amour d'ici-bas, sa seule et vraie consolation, tout cela qui tenait dans le petit lit, tout cela qu'elle venait d'arracher à la mort et qu'elle allait perdre, dans une débâcle de la fin des rêves. Sa petite-fille! pourquoi l'avoir disputée victorieusement au cercueil? Elle l'eût perdue, sans doute, mais pour Dieu et en Dieu. Tandis qu'elle allait la perdre pour le caprice du père, par la volonté accapareuse du père...

Pourtant, les choses n'étaient-elles pas bien arrangées depuis cinq ans qu'elle la gardait? Avait-elle, en une manière quelconque, failli à la tâche? Elle avait été mère et grand-mère. Elle avait élevé l'enfant dans le culte de la morte, mais aussi dans l'absolu respec du père. Et elle était, cette petite, son suprême bonheur, la raison de sa vie persistante, malgré les larmes, legs unique de la fille unique. Comme elle s'était stupidement rattachée à elle!... Elle s'agenouilla près du lit, prit la main de l'enfant, pleura.

Micheline la fixa en silence. Elle était tout amincie entre les draps, mais jolie, dans la lumière des grands yeux élargis, et avec le cercle de ses cheveux, pas très longs et frisés, épandus sur l'oreiller blanc. C'était une bonne petite fille, délicieusement élevée, déjà attentive à la vie et soucieuse d'être agréable. Elle aimait sa grand-mère au plus haut point. Ses larmes la frappaient, en ce jour surtout où revenait son père. Elle se tourna un peu, mit sa main restée libre sur les cheveux encore noirs de l'aïeule.

— Pourquoi pleurez-vous, puisque je vais mieux et que papa est là?

— Je pleure, ma petite chérie, parce que tu es devenue grande et que tu devras retourner avec ton père, quand tu seras guérie.

Elle l'aimait son père, certes, la petite-fille; mais elle n'imaginait pas qu'elle dût jamais quitter le toit si heureux où elle faisait ses mille volontés.

— Pourquoi, interrogea-t-elle encore, en son français peu sûr, pourquoi est-ce que je partirai?

Mme Hanebout eut le sourire des tristesses résignées.

— Parce que les petites-filles ne sont chez leurs grands-mamans que par grâce et que leur vraie maison est celle de leur papa.

Toutefois, dans une sorte de crainte à faire ce dernier mal à

Mme Hanebout, Lucien patienta, pour faire connaître sa détermination, jusqu'à la guérison complète.

Il goûta, en attendant, le charme de sa fille renaissante, et il s'émerveillait de tout l'inconnu pressenti en elle. Il prenait contact avec ce qu'il y a de plus adorable ici-bas : une âme en formation. Cela pouvait être attachant, même pour l'homme occupé des travaux sévères de la vie! Il feuilletait, d'une main joyeuse, le joli livre, tout nouveau.

Guérie, une ardeur de vivre, une joie d'être passaient en ses yeux clairs, du même ambre que ceux de la mère. C'était mieux qu'un réveil, c'était un éveil à l'existence, et elle en jouissait, dans un instinct de conservation, comprenant, pauvre chose fragile, qu'elle avait failli descendre au grand trou noir où vont les cercueils. Elle ne voulait pas, sitôt, cette fin affreuse; elle voulait demeurer où elle était bien, entre sa grand-mère et son père. Elle oubliait les larmes de l'aïeule, la phrase découragée qui lui avait marqué les droits du père. Elle pensait que sa vie, en dépit des dires qu'elle ne comprenait pas, serait toujours comme maintenant. Mais Mme Hanebout savait que non. Bien que nulle autre parole n'eût été prononcée, elle ne se faisait pas d'illusions. Elle attendait, résignée puisque impuissante, l'ultimatum de Lucien. Et ce jour vint, où leurs deux volontés se rencontrèrent...

Août finissait. Micheline, convalescente, reposait pendant le calme lourd des après-midi, dans sa chambre aux volets clos. Lucien était venue la voir dormir... Il la distinguait, dans l'ombre de la pièce, comme une petite chose délicate. Un attendrissement montait en lui. Un bébé de sept ans qui dort : pour le père, c'est tout l'univers. Il se convainquait de plus en plus qu'il ne pourrait pas la quitter, et il pensa que l'automne approchait, qu'il faudrait trancher la question avant l'hiver, brûler la plaie au vif. Il avait grand pitié de Mme Hanebout, mais pourtant... Il profita du sommeil de Micheline, et de l'énergie à l'accaparer qu'il venait, pour ainsi dire, de puiser en elle, pour aborder enfin le douloureux sujet.

— ... J'ai à vous parler de Micheline, ma mère...

Elle se tenait, à l'accoutumé, dans la chambre voisine de celle où dormait l'enfant. Elle la surveillait ainsi, était prête à survenir au moindre signe, sans s'immiscer cependant entre elle et son père, sans gêner l'ébauche de leur union. Et ce jour, comme les autres, travaillant à quelque dentelle, elle était là, avec sa tristesse. Combien différente de la maîtresse femme, si sûre d'elle-même, et violemment dirigeante, qu'elle était au temps des fiançailles de Germaine! A présent, malgré les cheveux encore

noirs, elle était vieillissante. Les récentes années avaient pesé si lourdes! Elle n'avait plus la force active ni l'énergie mouvementée dont s'effrayait sa fille, la pauvre morte. Elle était aïeule et soumise au sort, qu'elle savait rigide...

Elle ne répondit pas à la phrase de Lucien; elle l'attendait depuis assez longtemps.

Il poursuivit :

— Je voudrais bien que vous eussiez mes idées à son sujet, et je viens vous dire ce que je pense...

Elle inclina seulement la tête et, devant ce silence, la dureté habituelle de Lucien se prenait de scrupules. Il fit un préambule, rappela le passé :

— Vous savez avec quelle spontanéité je vous ai confié Micheline. Je voulais, après la mort de Germaine, non pas éteindre votre douleur, — je sais, pour la ressentir encore, que cela n'est pas à espérer, — mais l'atténuer par la présence de la petite-fille, les soins à lui donner...

Elle trancha :

— Ma douleur sera donc double, quand je n'aurai plus Micheline ni Germaine...

Il passa outre, comme n'ayant pas entendu.

— Mais, six ans sont passés. Temps nul pour nous, considérable pour l'enfant. J'estime qu'il y a des devoirs plus impérieux que toute pitié. Micheline exige de moi et, permettez-moi de le dire, exige de vous d'autres sacrifices. Je ne serais pas son père, au sens dont j'entends ce mot, si je confiais perpétuellement à d'autres la direction de son esprit. Ce sont choses qu'on ne délègue pas. Elle est à l'âge où l'âme reçoit les impressions définitives, la base même de l'avenir. Les tendances héréditaires, s'il faut les combattre ou les développer, doivent être étudiées maintenant. Voulez-vous me rendre Micheline?...

Elle leva les yeux, qui avaient été fort beaux, quoique différents de ceux de Germaine :

— Ai-je un droit pour vous la refuser?

— Vous n'en avez pas, sans doute. Mais je serais au désespoir, si je semblais agir avec quelque violence et contre votre volonté...

Elle sourit :

— En effet, il ne faut pas aller contre ma volonté...

Puis, plus grave, et la voix lointaine :

— Je me souviens de vos paroles, Lucien, quand vous êtes revenu d'Italie. « Ne craignez pas que je vous la reprenne », m'avez-vous dit. Vous n'avez pas fixé de délais.

— Je pensais que vous sauriez marquer vous-même le temps où je devrais m'occuper de ma fille.

— Ne le pouvez-vous donc pas ici, insista-t-elle, et discutant malgré elle une chose qu'elle savait assurée. Vous ai-je jamais entravé dans votre manière d'élever l'enfant? Et si vous m'aviez donné une formule fixe d'éducation, pensez-vous que je ne m'y fusse pas conformée?

— Ce n'est pas ainsi que je l'entends. Je suis responsable de ma fille devant la société; car telle est ma doctrine philosophique. Et nos deux doctrines, ma mère, sont en contradiction.

— Voilà le point où vous vouliez en venir. Je suis religieuse, et vous appréhendez mon influence. Cela est donc un bien grand souci, pour vous, cette question? Pourtant, quand on ne croit pas, à quoi sert d'empêcher les autres de croire? Dans quel but? Pourquoi ôter à cet enfant l'espérance qui est une force, et la conviction que sa mère n'est pas morte à jamais? Vous-même n'avez pas osé le lui dire, quand vous êtes revenu seul du voyage à Florence... Vous n'avez pas eu le courage de lui dire : « Ta petite maman n'était qu'un peu de matière brute, comme une plante ou comme une pierre, et elle est retournée, entièrement, à la matière sans nom. » Et ce que vous n'avez pas osé, alors, à quoi sert de le lui apprendre aujourd'hui?

Il eut une réponse de réunion publique :

— Cela sert à l'émanciper des préjugés héréditaires...

Puis, il coupa court :

— Mais ne discutons pas. Je vous ferais inutilement du mal. Je veux précisément éviter ces sujets de discussion. L'heure est venue où je dois reprendre ma fille, pour en faire une femme suivant les doctrines que je professe... Je viens vous la redemander...

Elle fut étrangement calme, dans l'immense déchirement :

— Faites. Reprenez-la. Quand vous l'aurez élevée à votre guise, au rebours de ce que j'eusse fait, et transformée comme vous avez transformé Germaine, — l'époux futur me vengera...

— Voilà un vœu qui n'est pas bien chrétien.

— Ce n'est pas un vœu. C'est une conviction.

— Pourquoi donc?

— Pour ceci : j'ai élevé Germaine, et j'aurais élevé Micheline dans la foi traditionnelle de mes ancêtres, de nos ancêtres à tous deux. Et c'est là, c'est dans tout ce passé continué par le présent qui nous entoure, qu'est la force de cette éducation. Depuis des siècles, notre race a vécu dans les croyances chrétiennes, et elle a grandi, et elle est devenue illustre par cette religion : que

suis-je, pour changer ce courant, et tracer de moi-même, et au nom de ma propre raison, une autre voie à mes enfants? Je ne me reconnais pas ce droit, je ne le reconnais à personne.

— La pensée est libre, pourtant.

— La pensée est vacillante, d'abord, et douteuse, et rien ne me prouve que vous, qui ne voyez pas comme le voisin, ayez la vue juste. En donnant, au contraire, à mes enfants le flambeau moral que j'ai reçu de nos aïeux, je les maintiens en contact avec le passé et avec l'ensemble du présent. Ils ne sont donc pas isolés dans le monde. Mais vous!...

— Je leur donne l'avenir...

— C'est à savoir. Vous édifiez l'existence de votre fille sur ce que vous pensez aujourd'hui, et votre pensée de maintenant peut n'être, ni votre pensée d'hier, ni votre pensée de demain. Alors? Quel point d'appui donnez-vous à l'enfant? Sans doute, vous avez triomphé contre moi, en Germaine. Mais elle avait vingt-quatre ans, quand elle est morte. Elle a subi vos sophismes faciles, et nulle douleur n'était venue lui montrer la nécessité d'un retour à Dieu. C'est une victoire peu concluante. Pour votre fille, quand vous ne serez plus là pour la maintenir dans la direction que votre raison, par une espèce de droit divin qu'elle s'arroge, s'est plu à lui assigner, quel orgueil avez-vous de croire qu'elle suivra votre enseignement? Vous voulez le libre examen : votre fille peut l'avoir contre vous. Vous ne donnez rien à votre fille qui puisse, en dehors de vous, la rattacher à vous. Votre philosophie individuelle passera avec votre personne, et j'attends, pour retrouver Micheline, que, sortie de votre influence, elle revienne nécessairement au milieu qui est le sien, par le passé de sa race et par son baptême...

Il haussa un peu les épaules, n'ayant pas d'arguments :

— Soit. J'accepte la gageure. Nous verrons...

Et, pour en revenir à des faits précis, il rappela sa volonté : à la fin de septembre, il emmènerait la fillette à Paris...

Quand Micheline se réveilla, elle vit, une nouvelle fois, sa grand-mère agenouillée près de son lit et qui pleurait.

Elle rit :

— Pourquoi pleurez-vous si souvent, grand-mère? On dirait que je suis malheureuse.

— Tu ne l'es pas, ma chérie. C'est moi qui le serai. Tu retourneras bientôt à Paris avec ton papa, comme je te l'avais dit, et je serai seule. Tu aimeras ton papa, et ce sera bien; mais ta grand-mère, tu l'aimeras encore, n'est-ce pas?

Les sanglots firent sombrer sa voix. La fillette lui entoura

la tête de ses petits bras, murmura, pour toute réponse

— Je vous aime tant! grand-mère...

Le mois qui suivit, mois de septembre, fut triste; et quand octobre vint, dans la douleur d'automne, Mme Hanebout conduisit une dernière fois Micheline à l'église où elle avait si gentiment appris à parer l'autel de la Vierge. C'était comme un pèlerinage, chemin de souvenirs où nul espoir n'était...

— Je suis habituée à toutes les souffrances, mon père, dit-elle au vieux curé. Mais, c'est cette petite fille qui est bien abandonnée. Qui lui parlera de Dieu, — et de moi?

— Dieu lui-même et son cœur. Pourquoi craindre? Ce n'est pas une raison parce que l'enfant est perdu dans le désert pour que Dieu l'abandonne. Agar se lamentait et la source a jailli. Dieu sait venir et préserver. Qu'elle continue à être la petite âme aimante que vous avez faite, et je réponds du reste... Mettez-vous à genoux, ma petite Micheline. Je vais vous bénir.

La fillette s'agenouilla, étonnée et émue. Et le prêtre était si courbé par l'âge qu'il n'eut pas besoin de se baisser pour toucher, de sa main tendue, le front de l'enfant. Il la bénit. Tous les siècles de foi et d'espérance, les temps anciens remplis de cantiques et d'énergie religieuse semblèrent passer, par l'invocation du prêtre, de son corps épuisé de luttes, à la petite figure encore poupine qui buvait le suc de la vraie religion. Il la bénissait, la fortifiait, encore qu'elle les ignorât, pour les luttes futures. Et Mme Hanebout comprenait que sa petite-fille ne lui serait pas à jamais arrachée, s'il restait entre elles deux, par la bénédiction du prêtre, le lien de la foi commune.

Elle refit, moins triste qu'à l'aller, le chemin coutumier qui ramenait à sa demeure.

La fin de journée, dans l'octobre couleur de rouille, était douce. Micheline trottinait auprès d'elle par le sentier bordé de mûriers aux fruits sanguins, et la grand-mère jouissait encore une fois, sans âpreté, du plaisir qu'elle n'allait plus connaître, d'avoir sa petite-fille à ses côtés. Il est ainsi des heures, même après les pires douleurs, où le sourire d'un bébé et la beauté d'un soir font à l'âme un lit de repos.

C'est pourquoi elle se sentit plus vaillante qu'elle n'eût pensé, quand l'implacable terme arriva.

Micheline, en ce départ, avait un chapeau forme béguin qui encadrait son petit visage et, par la grâce de ses cheveux bouclés, par son sourire et ses yeux aux reflets si rares, elle était vraiment sa mère, toute sa mère ressuscitée aux jours radieux de l'enfance. Mme Hanebout la prit en ses bras, l'embrassa longuement :

— Ma Micheline, ma Germaine, répéta-t-elle, confondant ces deux noms où il y avait son double amour.

Et elle se tourna vers Lucien qu'une émotion, malgré lui, secouait.

— Vous me la prenez comme vous m'avez pris Germaine, dit-elle. Gardez-la mieux, au moins...

C'était, pour Lucien, une nouvelle vie.

Il prit possession de sa fille avec une sorte d'impatience. Il voulut faire table rase du court passé et, non seulement conquérir cette âme comme il avait conquis celle de Germaine, mais encore la modeler à sa guise, l'élever dans une direction arbitrairement définie. Il voulut qu'elle ne pensât qu'à travers sa pensée, qu'elle ne comprît qu'à travers son cerveau.

Sa victoire fut telle, d'abord, qu'il l'avait espérée. A s'associer réellement aux détails de la vie, aux jeux et aux travaux, à être père et instructeur, éducateur et camarade, il finit vraiment par prendre sur elle l'ascendant escompté. Il triompha, grâce à l'obstinée et affectueuse recherche des points par où il la pourrait conquérir. Et, vers la douzième année de l'enfant, il apparut que l'union était complète entre eux.

Micheline semblait avoir oublié, ou laissé à l'arrière-fond d'elle-même, les jours de sa petite enfance, à C.-sur-Marne. Elle était sous la main, dans la main de son père. Elle n'était plus le mignon bébé dont la grâce avait mis tant de douceur dans les années tristes de Mme Hanebout. Même, au moins apparemment, la bonne petite fille pieuse qui ornait d'une main émue les autels de la Vierge, était comme ensevelie. Lucien avait soufflé sur elle le vent du siècle, le même qui avait desséché l'âme de Germaine. Par le seul éloignement des choses pieuses, par des impossibilités voulues et habilement présentées, de se rendre aux offices, aux sermons, aux saluts, et bien qu'il eût toléré la première communion, il avait fait naître l'atmosphère où, plus tard, à son gré, il jetterait du néant.

Et il s'enorgueillissait de réussir si bien, de tenir en sa main forte cette existence aimée, d'y avoir vraiment supprimé tout ce qui n'était pas lui. C'était une victoire comme celle remportée sur l'âme de Germaine, mais plus complète encore, puisqu'il avait obtenu, non seulement le présent, mais le passé total.

Quand la petite fille devint petite femme, à l'heure du grand changement qui marque l'éveil du moi définitif, il s'allégea de toutes les obligations sociales qui l'eussent entraîné loin d'elle, et il fut son compagnon de chaque instant.

Alors, après avoir conquis, il fut conquis. Son autoritarisme avait fondu sous la chère influence. Ce qu'il n'avait ressenti que dans les derniers mois de sa vie avec Germaine, — la joie du don de soi dans l'amour, — il l'éprouvait maintenant, non seulement parce qu'il avait vieilli et qu'il était autre, mais parce que c'était sa fille, l'être issu de lui-même et de la chère morte et que, par une sorte de revanche, elle s'imposait à lui, le subjuguait.

Puissance si tendre, d'ailleurs, main si douce! La puissance de Micheline sur son père était comme une caresse. Leur union n'avait pas de nuages, et il ne paraissait pas qu'ils pussent jamais vivre autrement que l'un par l'autre.

Mme Hanebout, qui avait cru longtemps à l'insuccès de Lucien, dut se rendre à l'amère évidence. Et elle regarda sa dernière joie qui s'en allait. Non que Micheline ne fût pour elle la plus respectueuse, la plus attentive des petites-filles, mais en les courtes visites qu'elle recevait d'elle et même en les séjours d'une ou deux semaines qui lui étaient accordés, quelle différence avec l'enfant d'autrefois, élevée par elle, choyée par elle! Sa vie était une répétition d'arrachements.

Par un étrange privilège, Lucien qui avait absorbé l'existence de Germaine, semblait garder, pour lui seul aussi, celle de Micheline. Il s'était fusionné en elle si intimement que tous deux semblaient vivre d'un même souffle. Lui qui n'avait pas su, jadis, faire pour sa femme le sacrifice d'un seul de ses goûts, il acceptait, dans une joie, tous les goûts, tous les caprices de sa fille.

C'était un pénible étonnement pour Mme Hanebout que cette métamorphose, cette victoire de Micheline, alors que Germaine, autrefois, n'avait rien su imposer d'elle à son mari.

— Tu as fait le plus étrange miracle, ma petite Micheline, constata-t-elle. De ton père, qui était jadis toute domination, tu as tiré un très docile esclave. S'en aperçoit-il, au moins?

— Je ne crois pas, grand-mère, puisque moi-même je ne me rends pas du tout compte qu'il soit esclave. Si je le pensais, je m'en voudrais...

Et elle expliqua cette union, comme jadis avait fait sa mère :

— Le vrai, c'est que nos deux esprits sont bien pareils, et quand nous pensons quelque chose, ce n'est proprement ni le mien ni celui de papa, c'est l'ensemble des deux.

— Et c'est pourquoi, dit en riant Lucien, qui avait entendu, nous faisons ensemble des choses dont, quelquefois, nous ne voudrions, séparément, ni l'un ni l'autre. Psychologie des foules.

— Tu ris, papa, et cela est vrai, pourtant.

Elle s'interrompit, embrassa gentiment Mme Hanebout.

— Mais cela n'est pas ainsi quand nous venons vous voir, grand-mère. Car, cela, nous le voulons bien l'un et l'autre, et le plus souvent possible.

— Hélas! murmura la vieille dame, je n'en demande pas tant. Ne me fais pas de belles phrases. Sois heureuse seulement et sois-le toujours.

— Je le suis, en tous cas, en ce moment.

Elle était comme une fleur épanouie, belle de toute sa jeunesse chantante, de sa force encore invaincue, de son élan vers l'avenir, belle de sa ressemblance avec la morte, par quoi elle puisait la majeure partie de son pouvoir sur son père, comme s'il eût voulu, en étant si docile pour la fille, se faire pardonner les torts inoubliés, dont la disparue avait souffert. Elle portait, ainsi qu'une cocarde hardie, la gloire de ses dix-neuf ans, et elle était, comme elle avait dit, heureuse.

Ce mot était cher à l'oreille de Lucien. Il se le répétait à lui seul, quand il songeait à toutes ces choses, à la morte et à sa fille, la nuit, dans la chambre où, jadis, il dormait au côté de Germaine. Leur enfant était heureuse par lui.

Par lui, elle avait la fin de ses désirs, la joie totale de ses jours. Par lui, elle était la joyeuse créature qui n'appréhende pas le destin. Et son cœur, ainsi, se dilatait. N'était-il pas le père parfait? N'avait-il pas, d'abord, conquis son enfant, pied à pied, reprenant chaque parcelle du cerveau qu'on lui avait dérobée, la faisant à son image, et puis, l'épanouissement arrivé, lui laissant toute liberté, lâchant la bride et devenant à son tour le serviteur de son œuvre? N'était-ce pas bien? N'avait-il pas obtenu ce qu'il avait décidé? Quel avenir, quels lendemains éblouissants le pourraient démentir? Sa fille était heureuse, et lui, il était le créateur de cette maison de bonheur. Qui serait assez habile pour édifier une maison rivale? Il ne craignait pas. Il serait toujours celui qui aurait creusé les fondations, assuré les assises, et les traces de ses doigts sur l'âme de son enfant seraient ineffaçables. Il ne craignait pas.

Si, il craignait. Lorsqu'il y approfondissait sa pensée, il avait horreur de l'avenir de sa fille. Il avait le pressentiment que son action sur elle, comme avait dit Mme Hanebout, ne serait que transitoire. A moins de la vouer au célibat, il faudrait que tout changeât un jour; et, sans préciser de quelle manière se déroulerait le devenir de son enfant, il en détestait toutes les faces. Demain toujours s'oppose à aujourd'hui. La vie future de Micheline, sa vie de femme, fuirait hors de la route, tracée de ses mains, où il avait enclos sa vie de jeune fille... Cela lui était

insupportable à penser, et, à la vérité, il en voulait à sa raison de lui marquer si nettement ce qui devait arriver. Les temps qui doivent nous être mauvais nous semblent impossibles, encore que nous les sachions certains; jusqu'à l'instant déploré, l'illusion nous permet de ne pas désespérer. Il se reprenait, se refusait à admettre, n'admettrait jamais que la chère existence née de sa volonté pût se transformer en une vie nouvelle, où sa volonté ne compterait pas.

Or, naturellement, ceci vint. Micheline aima comme Germaine avait aimé. Son passé fut pareillement prêt à fondre dans l'avenir, à se transformer au gré du nouveau maître.

Dès qu'il eut conscience que le terme était venu, Lucien n'essaya pas de lutter. Il était trop expérimenté pour penser l'emporter, lui, presque vieillard, sur l'irrésistible jeunesse. Il fit un combat de pure forme et s'inclina. Il prit sur ses genoux la chère petite compagne qui avait été sa constante affection depuis tant d'années. Elle était exactement à l'âge qu'avait Germaine lorsqu'il l'avait prise ainsi sur ses genoux, pour l'emporter à jamais, amie d'autrefois, si rapidement passée. Elle avait ce même profil, ces yeux ambrés, cet air de vie heureuse. Et de presser celle-ci pareillement sur son cœur, c'était l'évocation des jours de Florence, l'heure d'amour précédant de si près la séparation, comme cet instant où il tenait sa fille en ses bras, tout à lui encore, précédait de si près, il le sentait, l'instant où elle ne serait plus à lui du tout.

— C'est donc décidé, murmura-t-il, caressant la blancheur de la nuque. Vous l'aimez et vous voulez le suivre?...

Elle rit, ne pensant pas qu'il souffrît.

— Tu es drôle, papa. Tu me forces à te le répéter à tout moment. Oui, nous nous plaisons beaucoup. Nous serons bien heureux. Tout près de chez toi, ce sera très gentil. Tu viendras nous voir, je te ferai les plats que tu aimes.

— C'est cela, parfait. « Mets-toi dans un coin, vieux homme, et laisse-moi passer. On te donnera des gâteaux, si tu es sage... »

— Es-tu mauvais, fit-elle en riant et la main sur sa bouche. On dirait que tu es fâché. N'est-ce pas ainsi que ma mère a quitté la sienne pour venir auprès de toi? Tu n'étais pas si grognon, alors, je suis sûr?...

Il la serra davantage contre lui.

— Oui, mon chéri. C'est bien ainsi que ta pauvre maman est venue à moi, dans le même abandon, le même oubli du passé. Et je trouvais cela naturel et charmant. Hélas!... Dans vingt ans

seulement, tu comprendras ce que je veux dire, et quelle misère est la vie...

Il s'arrêta, se voulut fort, sachant la vanité de la faiblesse :

— Fixe-moi la date.

Elle chercha un peu.

— Fin avril, proposa-t-elle : tout de suite après Pâques.

On était au commencement de mars. Cela faisait près de deux mois. Il supputa en sa tête la durée de ce suprême délai.

— Soit. Fin avril. Dis-le à qui de droit.

Et, dans cette marche inévitable des choses, il assista à la faillite de ses efforts, à la vanité de l'œuvre de douze années. A présent seulement, il se souvenait avec quelle âpreté il avait disputé à Mme Hanebout la suprématie sur sa fille, avec quelle indifférence il avait fait retomber sur son passé le poids de tout leur présent victorieux. Et ce présent était devenu le passé, pour d'autres avenirs qui se levaient. Comme il avait pris, on lui prenait. Il avait imposé, au nom de la vie, sa loi; au nom de l'éternelle vie, la même loi lui était imposée. Il voyait son leurre, enfin !...

Mais, de ce que l'on comprend la cause de sa douleur, il n'en reste pas moins une sorte d'étonnement pour l'esprit. Ainsi Lucien regarda avec stupidité cette suite logique des faits, cet éloignement de l'âme qu'il avait façonnée, cette marche en avant de sa fille, tandis que, comme paralysé par le seul poids des jours anciens, il restait sur la rive où, en d'autres temps, plus en amont du fleuve, il avait vu Mme Hanebout demeurer privée de son enfant.

Et tout se passa de même, au rebours. Micheline se maria : il fut seul; et la substitution qu'il avait tentée à son profit, lors de son mariage, ç'allait être son châtiment de la voir s'accomplir contre lui...

On lui prenait sa fille comme, vingt ans plus tôt, il avait pris la fille de la pauvre grand-mère isolée. Et il comprit la stérilité de sa semence mauvaise. Son éducation doctrinale n'avait créé qu'une apparence. Au lieu d'une vérité immuable, issue de la pensée des siècles, il avait voulu faire aimer à sa fille une vérité qui ne vivait qu'en lui, et qui n'avait de pouvoir sur l'enfant qu'autant que le père conservait son influence. Il avait élevé Micheline en dehors de la tradition et en dehors de l'ambiance : lui éloigné, elle retombait dans cette tradition, était prise par cette ambiance. Et c'est en effet ce qui fut : sa fille, déchristianisée par dix ans d'assidue surveillance, redevint chrétienne, non parce que le hasard avait fait que son mari était catholique, mais plutôt parce qu'il y avait, pour ainsi dire, nécessité d'équilibre à ce que, dès qu'elle fut

en contact avec la vie libre, elle cherchât un point d'appui et qu'elle le trouvât dans la seule force morale qui fût encore : la foi de son enfanee, de sa grand-mère, de ses ancêtres...

Alors le découragement fut en Lucien. Il vit l'impossibilité de rien créer qui soit durable, avec les seuls matériaux humains. On peut agir un petit peu sur les hommes de son temps; il avait pu, parce qu'elle lui était immédiatement contemporaine, agir sur l'esprit de Germaine; mais rien ne se fonde, qui est uniquement pétri par les hommes. Sa fille avait glissé entre les mailles de l'éducation philosophique. Par son mariage, c'est-à-dire par sa séparation d'avec lui, elle bouleversait l'édifice infatueusement élevé, retrouvait l'idée de Dieu étouffée en elle, revenait aux églises que la petite fille avait connues... A quoi bon tout ce qu'il avait fait?

Et à quoi bon, surtout, l'absurde substitution, la double substitution qu'il avait imposée, de sa personnalité à celle, d'abord, de la mère, puis de la grand-mère? La mort avait répondu pour l'une; pour l'autre, c'était la vie... Avec la détresse de la constatation, le remords germait en lui, de tout le mal fait à Mme Hanebout. Tout cela qu'il subissait, il l'avait fait subir. Mais aucune faute, chez elle, ne justifiait ce calvaire. Elle avait élevé son enfant dans la seule effusion de l'instinct maternel, dans la seule recherche du bonheur de Germaine, dût-elle, elle-même, en souffrir; lui, il avait voulu sa fille selon une formule scientifique où, en y réfléchissant, il se recherchait plus qu'il ne la recherchait; il l'avait faite, pourrait-on dire, de toutes pièces, comme un mécanicien agence une mécanique : il avait travaillé en vain. Il avait fait le mal deux fois, dans une violence d'autoritarisme, inutilement.

Quand il avait emmené Micheline, Mme Hanebout lui avait dit : « Vous me la prenez comme vous m'avez pris Germaine. Gardez-la mieux, au moins. » Il ne l'avait pas gardée non plus. Il ne pouvait lui représenter ni l'une ni l'autre des deux figures pareilles, identiquement aimées. Il avait compté sans la mort, et bâti malgré la vie...

Il eut ainsi, avec d'impuissants remords, la claire vue des souffrances inutiles qu'il avait fait subir; et, vaincu, le besoin du pardon fut en lui. Il revint à cette femme dont il avait comme volé les deux affections.

— Je le sens trop tard pour pouvoir réparer, avoua-t-il, mais je le sens assez tôt pour vous en demander pardon...

C'était à présent une très vieille femme. Sous la grisaille des cheveux et les lignes serrées des rides, elle n'avait plus rien de

commun avec la mère, d'opulente beauté, qui avait donné Germaine à Lucien, ni même avec l'aïeule, déjà frappée, mais vaillante encore, à qui Lucien avait pris Micheline. C'était une ruine au repos, une douloureuse vieillerie, dont les soixante-dix ans à peine paraissaient quatre-vingts. Elle avait renoncé à toute lutte lorsqu'elle avait vu Micheline marcher délibérément dans les voies du père. Elle s'était retournée vers la morte, celle dont l'affection, sans doute, l'avait trahie, mais qu'il lui semblait reconquérir par le pouvoir des âmes, dans la pénombre des églises, but unique de ses rares sorties. Elle avait paru aux fêtes des noces de sa petite-fille, plutôt comme une parente banale que comme la seule aïeule qui restât, et la représentante de la mère. Elle avait laissé faire tout ce qu'on avait voulu, avait donné son consentement au mariage, dans la conscience d'accomplir une ironique formalité. Et elle était retournée à sa solitude...

Mais, petit à petit, les bruits du dehors lui arrivèrent; elle apprit que Lucien éprouvait, et justement, les tourments qu'elle avait connus injustement; elle apprit que Micheline, revenue à la route traditionnelle, échappait à l'influence du père; et elle apprit que l'époux, le nouveau maître, conduisant la barque au rebours des intentions du père, ramenait Micheline vers les églises. C'était la défaite totale de Lucien, le trait de plume passé sur tout ce qu'il avait cru écrire ineffaçablement...

Ainsi, elle ne s'étonna pas de son retour vers elle. Et, dans le grand apaisement que les années de solitude et de piété avaient mis en son âme, elle fut douce pour lui, presque compatissante :

— Je vous l'ai déjà donné, le pardon, quand vous me l'avez demandé, au retour d'Italie. Je vous le donne encore, s'il vous est nécessaire. Vous savez à présent ce que c'est que la perte d'un enfant. Vous savez toute la cruauté, hélas! la vaine cruauté de la substitution que vous avez voulue... Mais ne croyez pas, mon pauvre ami, que je vous en veuille. Vous êtes, malgré tout, celui que ma fille a aimé : et c'est assez pour que je vous plaigne, dans la revanche implacable du sort...

Charles de Rouvre.

UNE ORGANISATION ÉLECTORALE EN ALLEMAGNE

LE « REICHS VERBAND GEGEN DIE SOCIAL-DEMOCRATIE »

Les partis bourgeois viennent de remporter en Allemagne une victoire éclatante sur la Social-Democratie : ils ont regagné trente-six sièges sur les quatre-vingt-un qu'elle détenait au Reichstag. Parmi les causes d'ordre général ou particulier, directes ou indirectes auxquelles on peut attribuer ce magnifique succès, il en est une qui mérite de fixer l'attention, c'est l'organisation remarquable de la campagne électorale dans les circonscriptions menacées par le socialisme.

De l'aveu de tous, les dernières élections ont eu un caractère tout à fait nouveau : tout le monde s'est engagé à fond dans la mêlée; les indolents se sont réveillés; les partis ont secoué leur torpeur avec la conviction que la lutte était décisive; au second tour de scrutin, ils ont oublié leurs discordes, fait taire leurs rancunes pour s'unir contre les ennemis de l'ordre social. Tout leur effort peut se résumer en deux mots : organisation et discipline. Cette organisation, cette discipline n'auraient pas été réalisées avec un aussi parfait ensemble, si, depuis trois ans, une Ligue, fondée au lendemain des élections de 1903, en vue de coaliser tous les partis bourgeois contre la S.-D., n'y avait pas travaillé avec un acharnement et un zèle remarquables.

Comment cette Ligue s'est fondée? Comment elle est organisée? Quelle fut son œuvre pendant trois ans? Enfin, quelle part elle a prise aux dernières élections, nous avons cru qu'il pouvait être utile de le dire.

De pareils résultats méritent qu'on s'y arrête : ils peuvent servir de leçon.

Le 16 juin 1903, avait été pour les socialistes allemands un jour de grand succès et d'immense espoir : parmi leurs candidats, 56 étaient élus et 120 ballottages leur étaient favorables; en cinq ans, ils avaient gagné plus d'un million de voix. Ces résultats inattendus jetèrent la stupeur et la consternation dans les partis

bourgeois; le collectivisme, jusque-là fiction chimérique, devenait brutalement une réalité menaçante. La peur de ce troisième larron réconcilia des rivaux, ennemis acharnés de la veille; le gouvernement, qui s'était tenu jusqu'à ce jour dans la plus stricte réserve, se décida à parler. La *Deutsche allgemeine Zeitung*, organe de la chancellerie, déclara qu' « au scrutin du 25 juin, le devoir strict de tous les partis de l'ordre était de marcher à rangs serrés contre le socialisme ». Il fallait à tout prix empêcher ce grand succès de devenir un triomphe!

En beaucoup d'endroits, dans le Nord principalement, l'accord entre les partis put se faire et réussit; dans quelques autres, au contraire, surtout dans le grand-duché de Bade et en Bavière, on ne s'entendit pas et la défaite s'ensuivit, conséquence fatale de la discorde.

En définitive, la journée du 25 fut moins bonne pour la S.-D. que n'avait été celle du 16; la coalition tardive des partis bourgeois avait arrêté son élan. Sur les 120 ballottages, elle n'en obtint que 25; ses candidats n'entraient au Reichstag qu'au nombre de 81. Elle avait espéré mieux, c'était pourtant un progrès.

Parmi ses adversaires, l'alarme était donnée. Ces résultats prouvaient deux choses : 1° Que le parti socialiste, loin d'être une quantité négligeable, devenait un réel danger pour l'ordre social et pour l'empire; 2° Que les partis d'ordre pouvaient en avoir raison à la condition d'oublier devant l'ennemi commun leurs rivalités et leurs discordes.

Telles étaient les deux grandes leçons que les esprits raisonnables tirèrent de l'événement et cherchèrent à répandre dans le pays. Sur la première, on fut aisément d'accord; elle ne pouvait être mise en doute par personne; sur la deuxième, l'entente fut moins facile; dans l'Allemagne du Nord, où la politique se fait exclusivement sur des questions politiques, les partis aperçurent vite l'abîme infranchissable qui les séparait des révolutionnaires et firent cause commune contre eux; au contraire, dans l'Allemagne du Sud, où la politique se complique de querelles de sentiment et de questions confessionnelles, il y eut quelques résistances.

Dès la fin de 1903, on se mit à prêcher la croisade contre le socialisme, mais il s'agissait de savoir comment la conduire, quelle tactique employer contre l'ennemi, dans quelle formation engager le combat. On ne voulut pas créer un nouveau parti; les anciens étaient déjà nombreux, jaloux de leurs fidèles et des subsides qu'ils en recevaient. Le mieux, pensa-t-on, était de trouver une plateforme où tous les partis pussent se rencontrer; où, tout

en sauvegardant les intérêts respectifs de chacun, on s'entendît contre l'ennemi commun; en un mot de constituer une sorte de « bloc » contre le socialisme. C'est à cette solution que l'on se tint et sur ses principes qu'après de longs pourparlers et des négociations difficiles fut créé, le 9 mai 1904, le *Reichs Verband gegen die social-democratie.*

Il importe de bien noter ici ce caractère particulier du *Reichs Verband* parce qu'il lui a valu de la part d'esprits bien disposés pour son principe des critiques souvent justifiées.

Nous avons prononcé le mot « bloc » : il semble bien que l'on ait en effet fondé un bloc au sens tout moderne du mot : bloc antisocialiste, en bien des points semblable à notre bloc anticlérical. Ce mot bloc signifie la coalition, en vue d'un but spécial qui leur est commun, de partis dont les programmes sont différents sur tous les autres points. Chez nous, radicaux, radicaux-socialistes et socialistes ont les uns et les autres des programmes politiques et économiques particuliers : ils ne s'entendent guère que sur une question : la lutte contre l'Eglise, l'anticléricalisme; de même, les partis « bourgeois » en Allemagne, aussi divisés qu'en France, sont conviés par le *Reichs Verband* à faire cause commune dans la lutte contre la S.-D., ennemie de l'ordre social et de l'empire.

Un groupement de combat fondé suivant cette méthode et dans cet esprit présente un grand inconvénient; il est transitoire par la force même des choses et son action est purement négative. Les partis ne peuvent se développer et vivre que suivant les principes sur lesquels ils furent créés, dans le sens des idées qui furent leur raison d'être : s'il y a dans leur essence même des causes de divergences, on ne pourra longtemps les maintenir accolés sans tiraillements ni déchirures. Une coalition peut être efficace pour parer à un danger pressant et momentané devant lequel toutes les dissensions s'effacent. Est-ce le cas du péril socialiste? Il paraît tenir au contraire à des causes qui le rendent singulièrement durable.

L'objection n'a pas échappé aux promoteurs du *Reichs Verband;* mais les raisons qui s'opposaient à tout projet de fonder un parti nouveau ont paru les plus fortes.

La nouvelle ligue eut à compter au début de sa carrière avec la méfiance des partis qui redoutaient en elle une rivale dangereuse; mais peu à peu, quand son véritable but de conciliation eut apparu clairement, la détente se fit : seul le Centre se tint sur la réserve, alléguant qu'il était de force à combattre tout seul la

S.-D., qu'il n'avait besoin du secours de personne. En dépit de cette réserve, le Verband compte actuellement plus de 100 000 adhérents dans toutes les provinces de l'empire, et ses ressources s'accroissent tous les jours.

On savait où recruter ses troupes; comment fut constituée la machine de guerre? Comment fonctionne-t-elle? Une analyse sommaire des statuts de l'Association va nous l'apprendre.

Le paragraphe 1er définit son but :

Le *Reichs Verband* se propose de réunir tous les Allemands, serviteurs loyaux de l'empereur et de l'empire, sans acception de parti religieux ou politique dans la lutte contre l'effort antimonarchique et révolutionnaire de la S.-D.

A cet effet, pleinement respectueux des efforts que font les travailleurs en vue d'une légitime amélioration de leur sort, il considère comme son devoir essentiel :

1° De créer dans tous les centres importants une organisation solide contre le socialisme.

2° A l'effort destructeur qu'il dirige contre la constitution et la société d'opposer une lutte énergique par la parole et par la plume.

3° Aux élections de toute nature dans les villes ou cercles menacés par la S.-D. de faire la concentration de tous les partis bourgeois.

4° De procurer aide et soutien dans la mesure du possible aux travailleurs et industriels terrorisés par les socialistes.

5° D'établir une étroite alliance entre les groupements et associations poursuivant le même but.

Ces quelques lignes marquent d'une façon claire le caractère de l'Association, son but et ses procédés : elles résument tout un programme et toute une tactique.

Le 2e paragraphe traite du siège de l'Association qui est à Berlin et des conditions d'admission de ses membres. Tout Allemand qui adhère aux statuts du *Reichs Verband* peut en être membre : le minimum de cotisation annuel est fixé à 1 mark. Certaines collectivités sont admises à en faire partie moyennant une contribution fixée par la direction. Les membres qui donnent au moins 100 marks sont dits membres fondateurs. Ces dispositions permettent à tout le monde de faire partie de la ligue et à chacun de contribuer suivant ses facultés à sa prospérité financière.

Le *Reichs Verband* n'est pas organisé comme pourraient l'être en France des associations similaires; il n'a pas la forme de ce

que nous appelons une ligue, mais plutôt d'une société financière et comporte un certain contrôle des membres sur la direction : on y retrouve cet esprit d'organisation des Allemands, pratique, minutieux et un peu méfiant. Nous y voyons :

1° Un comité de direction.

2° Un conseil d'administration.

3° L'assemblée générale des membres.

La direction est nommée pour trois ans par le conseil : elle se compose de sept membres : le président, deux suppléants et quatre assesseurs dont l'un est spécialement chargé de la caisse; elle a à sa disposition un gérant particulier. Le comité a la direction générale de l'entreprise et le maniement des fonds sous réserve de l'approbation du conseil; il prépare les projets et rapports qui lui sont soumis.

Le conseil se compose de vingt-cinq membres nommés par l'Assemblée générale et rééligibles. Il nomme le gérant et surveille toute l'administration. Il contrôle la gestion financière, autorise les grosses dépenses et arrête la comptabilité. Il se réunit sur l'invitation écrite du président aussi souvent qu'il est nécessaire : ses décisions sont prises à la majorité absolue des voix.

L'Assemblée générale se réunit au moins une fois par an; les groupements ou collectivités adhérents y sont représentés à raison d'une voix pour cinq cents membres : elle est appelée à donner son approbation à la marche générale de l'entreprise, à nommer les membres du conseil. Chaque membre a le droit de proposer les améliorations ou réformes qu'il croit utiles.

Dans les pays et localités où le conseil le juge utile, des organisations locales (*Ortsgruppen*), sont autorisées à se fonder; véritables succursales, elles fonctionnent sous la haute surveillance du comité directeur qui peut les dissoudre en cas de conflit. Dans d'autres endroits, le *Reichs Verband* délègue une partie de son autorité à des individualités isolées imbues de son esprit et de ses idées avec mission de tout faire pour le mieux de ses intérêts, sauf à lui en rendre compte (*Verbænde bevollmæchtige*).

Telle est dans son ensemble la constitution de la Société.

Nos ligues, en France, ne comportent pas d'ordinaire cet échelonnement d'organes. Le comité directeur y est tout-puissant : il assume la direction morale et matérielle de l'entreprise, les affiliés se bornent à fournir leurs cotisations et à participer à de rares congrès où s'échangent surtout des vues générales et des vœux platoniques.

Le *Reichs Verband* a sur nos ligues l'avantage de former un

corps bien vivant où l'impulsion part d'en haut et se communique à l'ensemble par un organisme bien soudé : chaque membre s'intéresse à son développement d'une manière effective du moment qu'il est convoqué tous les ans en assemblée pour y donner son avis et, qu'à tort ou à raison, il a le sentiment ou l'illusion d'y jouer son petit rôle. Un pareil système exige un esprit de discipline, un sentiment de la hiérarchie trop rares chez nous.

Le *Reichs Verband* aussitôt constitué se mit en devoir d'agir. L'expérience avait appris qu'il fallait combattre le socialisme par ses propres moyens : l'organisation rigoureuse et détaillée des circonscriptions, la levée régulière des cotisations exécutée suivant un système uniforme et rigide, enfin l'agitation électorale violente et méthodique.

Dans la plupart des circonscriptions, l'organisation des partis bourgeois était pour ainsi dire nulle : les comités, endormis dans leur vieille routine, allaient à la bataille avec une confiance aveugle et naïve dans les événements. « Tandis que le comité socialiste jetait sur une contrée un vaste filet d'hommes à sa dévotion, amplement pourvus de journaux de propagande, de brochures, etc., qui se tenaient, à l'aide de cyclistes, en communication rapide et constante avec lui, l'informaient des moindres incidents locaux et recevaient ses avis, les agents des partis bourgeois restaient immobiles et inactifs : on les eût dit vissés sur place. » Il fallait à tout prix répandre partout un esprit nouveau.

Dans les campagnes, il suffit de montrer à ces comités que leurs méthodes surannées les condamnaient d'avance à la défaite, que le triomphe du socialisme était la conséquence fatale de leur paresseuse routine. Ils reconnurent d'eux-mêmes la supériorité de leurs adversaires en matière électorale, copièrent l'organisation qui leur avait si bien réussi, s'inspirèrent de leur tactique et, souvent même, réussirent à faire mieux qu'eux en profitant de leur expérience.

Dans les villes, la tâche fut plus difficile. La besogne est aride et minutieuse qui consiste à vérifier l'exactitude des listes électorales, à faire rayer les adversaires qui y figurent indûment, à contrôler nom par nom et rue par rue les inscrits et les non-inscrits, à forcer les non-inscrits à se faire inscrire, à aller les chercher au besoin, le jour du scrutin, pour les conduire aux urnes. C'est un véritable travail de taupe qui demande beaucoup de soins et de persévérance, beaucoup de dévouement aussi, car il est sans gloire. Il fallut trouver des hommes pour cet ingrat métier, les dresser au prix de grands efforts, leur communiquer

le zèle et l'énergie. Les créateurs de la ligue y réussirent parce qu'ils avaient eux-mêmes beaucoup de zèle et d'énergie.

En peu de mois, une activité féconde succéda partout à la léthargie et le *Reichs Verband* put jouer un rôle important dans plusieurs élections partielles.

Pour agir vite et avec succès, il fallait avant tout de l'argent. Du côté socialiste, les fonds étaient recueillis chez tous les confédérés en une sorte de contribution hebdomadaire que des collecteurs choisis parmi les compagnons les plus violents et spécialement redoutés se chargeaient de lever; par ce moyen très simple et draconien, le parti révolutionnaire emplissait sa caisse qui servait à nourrir les élus du parti et à payer les frais de leurs élections. Le *Reichs Verband* dut faire appel d'abord à de généreux donateurs et tâcher ensuite à recueillir le plus grand nombre possible de petites cotisations que leur modicité permettrait de toucher en une fois. Il faut croire que, là-bas comme chez nous, on rencontre sur ce chapitre un peu de résistance; le fondateur et directeur de la ligue nouvelle, le général Liebert, le constate discrètement et cherche avec mélancolie l'explication de cette réserve dans ce fait que les membres des partis bourgeois appartiennent à une foule de ligues ou d'unions, toutes très actives et très bienfaisantes, et qu'ils se mettent d'instinct sur la défensive quand on leur parle d'ajouter de nouveaux frais à tant d'autres. Le socialiste prend pour argent comptant les déclamations de ses apôtres; on lui promet l'âge d'or, un Eden pour lui et pour ses enfants! Un mark! c'est peu pour acheter le paradis. Pour lui, donner son argent, c'est prendre un billet de loterie qui lui apportera la fortune; pour le bourgeois c'est un pénible devoir continuellement répété. Cette explication n'est pas une excuse : il est de fait que la bourgeoisie donne sans compter quand il s'agit de beaux-arts, de littérature, de philanthropie; qu'on lui parle de politique, elle serre aussitôt les cordons de sa bourse. Il y eut donc au début un peu d'hésitation, puis, l'argent vint avec le succès; et depuis lors, le *Reichs Verband* n'en a jamais manqué.

La partie la plus importante du programme était celle qui concernait l'agitation systématique du pays en tout temps et surtout en période électorale. Il fallait à toute force secouer la torpeur publique, alarmer les intérêts, opposer un courant d'opinion au flot montant des idées révolutionnaires; organiser la lutte par la presse et par la parole.

Par la presse d'abord. Assurément la pensée exprimée quotidiennement par écrit est un puissant moyen d'action sur les intelligences; mais il ne suffit pas d'écrire; il faut encore être

lu. La plupart des travailleurs sont inféodés aux journaux socialistes; ils ne reçoivent que les brochures et les almanachs du parti et sont d'ailleurs, de la part des meneurs, l'objet d'une surveillance incessante. Comment faire pour arriver jusqu'à eux? Fonder un journal nouveau? Il n'irait pas jusqu'au peuple; d'ailleurs, à une certaine distance des grands centres, les journaux arrivent trop tard, les travailleurs ne lisent que les feuilles locales.

Le *Reichs Verband* résolut de publier seulement une « correspondance » hebdomadaire qui combattrait les écrits, discours et manifestations des social-démocrates, et de l'envoyer gratuitement à tous les journaux qui en feraient la demande : de cette manière, les feuilles locales auraient à leur disposition tous les matériaux d'actualité nécessaires pour réfuter sur place et sur l'heure les arguments des socialistes. Cette « correspondance », qui se compose en moyenne de cinq ou six pages bien imprimées, est envoyée en même temps aux agents (*Vertrauensmänner*) et aux membres de la Société qu'elle sert à documenter. A la fin de 1905, 650 journaux recevaient régulièrement les numéros de la « correspondance », dont il était envoyé 37 645 exemplaires.

En dehors de cette « correspondance », régulièrement faite et expédiée comme manuscrit, le Verband répand sur tout le pays des brochures, feuilles volantes (*Flugschriften*) qui attaquent à tout propos et sur tous sujets les pontifes de la S.-D. Ces feuilles, minces et légères, ont les dimensions de propectus ordinaires : il en a été répandu jusqu'à 1 540 000 numéros. Véritables voltigeurs du combat, elles épient incessamment la marche de l'ennemi, le harcèlent sans merci et exercent une réelle influence sur l'opinion.

Donc le *Reichs Verband* n'a pas d'organe à lui; il agit indirectement sur la presse de tout l'empire par sa correspondance, et directement sur l'opinion par la diffusion de ses petits écrits ou feuilles volantes.

L'analyse d'un numéro de cette « correspondance » nous fera connaître mieux que tout commentaire l'esprit du *Reichs Verband* et ses méthodes de polémique.

L'article premier du numéro du 7 mai 1906 est intitulé : « La défaite de Darmstadt. » A propos d'une victoire des socialistes, l'auteur critique l'attitude des partis dans la lutte électorale. Cet échec était dû, selon lui, à ce fait que deux candidats bourgeois s'étant trouvés en présence, l'un, national-libéral, soutenu par les conservateurs, les agrariens, le Centre et le parti allemand social, l'autre soutenu par le parti national social, ce dernier n'avait pas accepté la collaboration du Verband, si bien qu'au

second tour un grand nombre de ses voix étaient allées aux socialistes. « Il s'est élevé récemment dans la presse, dit-il, des paroles de blâme contre l'attitude que certains partis bourgeois, — et cela non seulement dans la Hesse, le grand-duché de Bade et la Bavière, — croient devoir prendre contre la S.-D. Les *Grenzbolen* publient, dans leur numéro du 5 avril, un article intitulé : « Où est le danger? », d'où nous extrayons ces lignes : « La grande affaire est que la S.-D. se pose en ennemie jurée de la société; son organisation qui embrasse tout l'empire, sa presse, son armée d'agitateurs, mettent tout en œuvre pour miner, en de nombreux points, l'ordre social; et ce travail s'accomplit sous la protection de nos lois d'Etat, dans le libre exercice des droits et des libertés qu'elles nous confèrent. Le parti de la révolution travaille au Reichstag, dans les Landtag et les municipalités, et toute notre législation sociale met entre ses mains des moyens de fortifier et d'étendre son influence. Les caisses obligatoires de maladie (*krankenkassen*) sont pour la S.-D. un excellent moyen d'exercer son pouvoir d'intimidation. De même, on se propose de donner l'existence légale aux organisations syndicales qui répandent les idées subversives dans la classe ouvrière, et ne visent qu'à propager la lutte de classe entre les employeurs et les employés. »

Ici un paragraphe très important, car il met en lumière la pensée du *Reichs Verband* sur un point capital :

« Il n'est pas question de prendre parti contre un développement intelligent de notre législation sociale : celle-ci est un devoir éminent de l'Etat moderne; mais c'est en vain qu'on espère réconcilier par elle avec l'ordre établi les travailleurs soumis à l'influence de la S.-D., tant qu'on ne les aura pas édifiés par un effort vigoureux de propagande sur le véritable caractère de leurs soi-disant amis. Tous les beaux discours au Reichstag et ailleurs n'aboutissent à rien : ils ne sont pas lus. Aussi longtemps qu'on laissera faire la S.-D., la masse des travailleurs ne verra dans les tentatives généreuses de législation sociale qu'un misérable acompte cédé par la société bourgeoise par crainte du socialisme et ils n'en suivront qu'avec plus de confiance leurs libérateurs. »

L'attitude du *Reichs Verband* dans le conflit social apparaît ici clairement : il ne prétend pas que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes, il ne repousse pas les réformes nécessaires, il estime qu'avant de les accomplir, il faut se débarrasser de l'idée socialiste, si l'on veut qu'elles portent leurs fruits et qu'elles ne tournent pas au profit des révolutionnaires. Mais c'est le

cercle vicieux. L'objection se présente d'elle-même : avant d'abandonner les social-démocrates que les travailleurs regardent comme les missionnaires de leur libération, ces travailleurs attendront une preuve que la société bourgeoise se charge de leur bonheur; et celle-ci ne peut la leur donner qu'en élaborant une législation sociale.

Le deuxième article a pour titre : « La guerre des Hussites contre les associations ouvrières. » Il cherche à exploiter contre l'ennemi les dissensions qui se produisent dans son camp : il a trait au conflit qui éclata dans un congrès à Cologne entre les associations et certains membres importants du parti, dont le Tchèque Karl Kautsky (d'où ce nom de guerre des Hussites). Ceux-ci reprochaient à leurs adversaires de n'avoir pas un but plus haut que des questions de « cinq pfennigs et d'heures de travail ». L'auteur y montre la S.-D. indifférente aux intérêts professionnels, uniquement occupée à la lutte des classes.

Dans le troisième article, nous voyons comment le syndicat des gens de maison, fondé et encouragé par les maîtres pour améliorer le sort de leurs serviteurs, se laissa entraîner dans les rangs de la S.-D. C'est un fait à l'appui des opinions émises dans le premier article.

Le suivant est intitulé : Proclamation du terrorisme. Il commente un article des « Temps nouveaux » qui traite « de la tactique à suivre par la S.-D. contre les organisations ouvrières concurrentes ». On y voit que celle-ci regarde les syndicats chrétiens comme des rivaux et non comme des alliés. La conduite à tenir à leur égard est de les traiter comme inexistants et leurs membres comme des non-associés pour les déconsidérer aux yeux des travailleurs. Ensuite vient un parallèle entre les associations ouvrières anglaises et les syndicats allemands, tout à l'avantage des premières, naturellement, qui sont avant tout professionnelles et nationales, tandis que les seconds sont politiques et antinationaux.

Enfin, un autre article montre la S.-D. au service du capitalisme dans l'affaire du Maroc, cherchant à créer des difficultés au gouvernement au profit d'un groupe de financiers français.

Le reste de la correspondance relate des faits actuels de pression brutale ou de persécution où se révèlent « l'esprit de liberté et l'esprit de fraternité » tels qu'ils sont compris dans le parti socialiste : on y exhorte aussi le lecteur à ne pas se laisser duper par la prétendue tolérance religieuse d'un parti qui proteste que « la religion est affaire d'ordre privé et de conscience »; mais qui en même temps se proclame matérialiste et athée. Il ne manque-

rait pas, une fois victorieux d'imposer au pays ses négations.

Tous ces articles remplissent environ sept ou huit pages. Tous les huit jours, une correspondance conçue dans le même esprit arrive aux journaux locaux qui y puisent les éléments de leur polémique. Tous les faits importants, élections, discours, réunions, articles touchant la question sociale sont centralisés au *Reichs Verband* à Berlin, et aussitôt portés avec les critiques et les commentaires à la connaissance des intéréssés.

Le *Reichs Verband* agit aussi par la parole. Pour contrecarrer l'influence des socialistes dans les réunions électorales, le Verband eut l'idée de dresser des orateurs à les combattre.

C'est un fait d'expérience que des hommes appartenant à la classe des travailleurs, lorsqu'ils ont acquis l'étoffe et le savoir nécessaires, savent mieux parler au peuple dans un certain sens et ont plus de chances de le convaincre que des orateurs de métier, des professionnels. Il croit ces derniers quand ils flattent ses passions et ses mauvais instincts; s'ils lui parlent le langage de la raison, il se méfie et ne les écoute plus.

Une école d'orateurs fut donc fondée qui donna les résultats les plus satisfaisants. Dans son rapport au conseil sur l'année 1905, le docteur Bovenschen dit : « A ce cours prirent part 23 élèves appartenant à des nationalités différentes et à des professions variées : pour la première fois, nous y vîmes deux Bavarois qui retournèrent dans leur pays remplis d'enthousiasme pour la cause du *Reichs Verband;* parmi les autres, 1 arpenteur, 3 marchands, 1 ouvrier, 8 employés et 5 mineurs. Le 3e cours d'orateurs finit le 15 mai 1906 : il avait été suivi par 28 élèves et parmi ses professeurs, on comptait 3 membres du Reichstag et 2 du Landtag. »

Les orateurs ainsi réunis sont initiés aux principales questions politiques, économiques et sociales touchant leur apostolat futur : on les exerce à parler en public sur des sujets choisis et lorsqu'ils sont formés, ils se répandent dans les circonscriptions électorales, suivent les conférences de leurs adversaires, réfutent sur place leurs arguments et les combattent pied à pied : de telle sorte que, partout où tombe le poison, le contre-poison détruit aussitôt ses effets.

D'ailleurs ces orateurs ne cherchent guère à convaincre leurs auditeurs par la douceur persuasive : ils s'attaquent directement à la personne même de leurs adversaires, les représentent comme des comédiens, des farceurs intéressés qui ne méritent pas la confiance du peuple : leurs armes favorites sont la négation brutale et le sarcasme.

On peut se rendre compte du ton de leurs discours par celui des appels qu'ils adressent aux travailleurs. En voici quelques-uns :

« Que veulent les social-démocrates?...

« Ils veulent vous prendre votre bien!...

« Ils veulent détruire le respect de la famille en enlevant les enfants à l'éducation de leurs parents!...

« Ils veulent arracher des cœurs la religion!...

« Ils veulent vous ravir votre roi et votre patrie!... »

Chacune de ces propositions est suivie de commentaires appropriés.

Dans un autre : « Pas de liberté en régime social-démocratique!...

« La S.-D. ne connaît que la contrainte tyrannique!

« Gare à toi! lecteur! les ouvriers non socialistes gémissent sous son joug!

« Les S.-D. n'admettent pas qu'on ne soit pas en tout de leur avis!... Chez eux, c'est pour l'ouvrier la soumission et l'esclavage!... Ce qu'ils appellent des contributions volontaires! où l'on voit avec quelle âpreté sont réclamées les cotisations!... »

Sous ce titre : « Leur vrai visage! » une diatribe violente : « Les social-démocrates sentent-ils, pensent-ils comme le peuple? Connaissent-ils ses soucis et ses fatigues? Travaillent-ils pour son bien, pour sa liberté? Non! cent fois non! Qu'ont fait leurs députés? Rien. A grand fracas, ils apportent au Reichstag des revendications chimériques et irréalisables; mais lorsqu'il s'agit de prouver par des actes leur zèle pour la cause du peuple, ils se dérobent. Cela semble étrange, mais c'est la vérité.

« Les social-démocrates sont-ils les amis des paysans? Non. Ils réclament l'abolition des droits de douane, l'ouverture des frontières qui aboutirait à l'invasion du pays par les produits étrangers. Que le paysan allemand arrive à joindre les deux bouts, à vendre son fourrage, à nourrir ses vaches ou ses cochons, les soc.-dém. n'en ont cure. Dans aucun cas, le paysan ne doit donner sa voix au socialiste.

« Les social-démocrates sont-ils les représentants des travailleurs? Non. Au Reichstag, sur les 78 députés socialistes, il y a 5 véritables travailleurs contre 26 journalistes ou publicistes, 33 soi-disant industriels, fabricants, hôteliers, imprimeurs, etc. Les soc.-dém. se sont toujours déclarés contre chaque loi qui visait à améliorer le sort des travailleurs. A qui devons-nous la réglementation de l'assurance contre la maladie et les accidents? l'assurance contre la vieillesse, pour les invalides du travail, qui apporte leur réconfortant soutien à 18 millions de travailleurs

dans la lutte difficile pour l'existence? A qui devons-nous la protection de l'enfance, des femmes, etc.? A qui? sinon à l'empereur, ami des travailleurs, Guillaume le Grand, à son petit-fils, l'empereur actuel, et aux partis conservateurs.

« Et qu'a fait la S.-D. pour aider l'empereur dans la tâche qu'il avait entreprise? Rien, absolument rien. Elle apporte aux travailleurs, au lieu du pain pour le présent, les « pierres de son Etat futur ». Elle n'a cherché qu'à les tromper par des peintures fausses du passé et du présent, par des prophéties mensongères sur l'avenir. »

Ces exemples rendent exactement le caractère de la campagne que mènent les orateurs du *Reichs Verband :* c'est là le ton ordinaire de leurs discussions.

Cette attitude procède, chez eux, de cette conviction que la masse des auditeurs est, en général, hésitante et indécise; qu'elle s'en laisse mieux imposer par des paroles énergiques, par des affirmations catégoriques que par des raisons savamment déduites.

Tels sont dans leurs grandes lignes l'organisation du *Reichs Verband* et ses moyens d'action. Ses fondateurs ont su comprendre qu'à une situation nouvelle devaient répondre des méthodes nouvelles; ils ont su s'affranchir d'une routine impuissante et adapter leurs formules aux circonstances et à l'esprit du temps. Ce fut en grande partie la cause de leurs succès.

Nous avons vu que le premier soin du *Reichs Verband* fut d'affirmer hautement qu'il n'entendait pas créer un parti nouveau, mais, au contraire, se mettre au service de tous contre leur ennemi commun. Il suivit partout cette tactique : nulle part, il ne se mêla au choix des candidats.

A chacun des candidats bourgeois, il offrit le concours de ses orateurs populaires, de ses brochures, en un mot tout son personnel et tout son matériel d'agitation : partout, il usa de son influence pour qu'ils ne prissent pas les uns contre les autres un ton trop agressif et pour qu'au dernier tour ils fissent bloc contre les socialistes. Cette attitude contribua beaucoup à accroître le nombre de ses adhérents; on en vit bientôt les résultats dans les différentes élections qui eurent lieu de 1903 à 1906.

En dehors de toute ingérence sur le terrain politique et religieux, l'association contribua puissamment, dans 6 circonscriptions, à l'échec des socialistes; les vainqueurs y appartenaient à tous les partis; on compte en effet parmi les élus : 2 libéraux, 1 national-libéral, 1 démocrate allemand et 2 conservateurs.

Grâce à son intervention, dans le cercle de Hof, en Bavière,

les partis bourgeois gagnèrent sur les socialistes plus de 3600 voix. Dans celui de Hameln-Vyringe, que ceux-ci espéraient conquérir, le nombre de leurs voix diminua de 15 pour 100, tandis que celui de leurs adversaires, par rapport aux élections de 1903, augmentait de 18 pour 100.

Ce fut surtout dans les centres spécialement travaillés par les orateurs nouveaux que ce mouvement en avant se fit sentir, le *Vorwærts* est forcé de le reconnaître : « Si nous cherchons les causes de notre défaite, il faut constater d'abord que la lutte est menée contre nous par nos adversaires avec une violence inusitée depuis l'apparition du « *Reichs Verband gegen die Social-democratie* ».

Dans le cercle d'Oberbarnim, pour une élection partielle au Reichstag, le nombre des voix socialistes passa de 7202 à 6319.

A Erlangen-Furth, les orateurs du Verband tinrent quarante réunions et le candidat des partis d'ordre remporte une brillante victoire. A propos de cette élection, la socialiste *Fürtherburger-zeitung* écrivit que, « sans cette intervention, les adversaires n'auraient jamais pu vaincre » et, dans une lettre de remerciement à l'association pour l'aide qu'elle lui avait prêtée, le candidat élu dit : « Que le succès était dû, en grande partie, à la quantité des brochures répandues et surtout à l'agitation opportune et très efficace des orateurs envoyés contre les partis révolutionnaires. »

A Eisenach-Dermbach, nouvelle défaite de la S.-D.; à Plœn-Oldenbourg, enfin, le nombre des voix socialistes fut diminué de 500.

Ces résultats sont remarquables; on les admire surtout si l'on pense qu'ils furent obtenus au bout d'une année à peine d'efforts et de propagande. La S.-D., qui avait traité d'abord la nouvelle ligue avec un mépris supérieur, dut reconnaître qu'elle avait en elle un terrible adversaire.

Dans le *Vorwærts* du 21 septembre 1905, Bebel écrit : « Nous voyons les partis bourgeois se rapprocher, leurs divergences d'opinions s'atténuer de plus en plus. Il se disent : si nous voulons chasser de notre vue le monstre qui nous obsède jour et nuit et nous trouble jusque dans nos rêves, il faut nous liguer contre lui... Ils ont fondé le *Reichs Verband* contre la S.-D., ils lui donnent leur argent et celui-ci répand sur le pays une bande d'orateurs, véritables prétoriens politiques, qui, sans acception de parti, n'ont qu'un seul but : lutter contre la S.-D. » et un autre : « On a trop méprisé jusqu'ici la force du *Reichs Verband* ».

La conviction est faite maintenant du côté socialiste et c'est contre lui que les « compagnons » vont tourner tout leur effort. La

« Correspondance » du 11 avril dernier publie à ce sujet des articles instructifs de leurs journaux où l'on voit qu'ils sont résolus à changer de tactique à son égard; ils en veulent surtout aux orateurs et semblent décidés à prendre contre eux les mesures les plus radicales.

La *Mainzer Volkszeitung* du 9 avril dernier accuse ces « stipendiés du Verband » d'envahir les réunions socialistes, d'abuser de la liberté de la parole pour les troubler par leurs provocations; de n'appartenir à aucun parti, d'être un jour libéraux, le lendemain antisémites, ensuite nationaux-libéraux, etc. Il prétend qu'à de pareilles gens, des « insulteurs du socialisme », on ne doit pas la liberté de la parole et propose simplement de leur interdire l'accès des réunions comme à des fauteurs de scandale.

La dissolution du Reichstag et les récentes élections ont permis au *Reichs Verband*, engagé à fond dans la lutte, de mesurer sa force.

La première chose qu'il fit fut de composer et de distribuer à tous ses adhérents un *traité pratique* (Wahltechnik) sur la manière de conduire une élection qui fit merveille à Stettin, à Magdebourg, Rostock, Gotha, Cassel, Darmstadt, Rudolstadt, Halle, et notamment à Königsberg pour l'élection du radical Gystling.

Avant le scrutin du 25, l'action du *Reichs Verband* s'était exercée dans 69 circonscriptions; dans 13 de plus entre les deux scrutins. Dans 32 sur 36 des cercles où les socialistes ont été battus, il a pris part à la lutte. A Hanau-Gelnhausen, à Wiesbaden, à Offenbach-Diebourg, s'ils ont triomphé, c'est uniquement parce que le centre et les libéraux n'ont pas pu s'entendre.

La direction du *Reichs Verband* a publié, pendant les élections, 22 nouveaux tracts, ce qui porte à 72 le nombre de ceux-ci; il les a envoyés par paquets à tous ses affiliés pour les répandre autour d'eux gratuitement. De tous les points de l'empire, on lui en réclamait. Le chiffre exact des brochures, ainsi expédiées pendant la dernière campagne électorale, est de 10 149 330; « record qui laisse bien arrière les plus fameux exploits des socialistes dans ce genre », dit avec fierté le rédacteur du rapport.

Un « manuel pour électeurs antisocialistes » fut aussi publié et répandu partout; il fut du plus heureux effet si l'on en juge par les lettres de remerciement qui parvinrent à Berlin à son sujet.

Enfin, du 27 décembre au 1er février, il parut 15 numéros de « correspondance spéciale » pour la période électorale.

Après avoir accompli cet effort, les membres du *Reichs Verband* sont en droit de s'attribuer une part du succès : ils ne s'en font pas faute.

D'ailleurs, loin de considérer la partie comme définitivement gagnée, ils remarquent avec beaucoup de justesse que la *victoire* actuelle est purement « stratégique », le nombre des voix socialistes est resté sensiblement le même : il n'y a donc pas eu de revirement dans l'esprit des masses. Le tocsin d'alarme, vigoureusement sonné, a fait descendre dans l'arène les indifférents : ceux-ci ont grossi le nombre des antisocialistes et décidé du sort de la bataille. Il reste maintenant à ramener dans la bonne voie tous ces égarés.

Le *Reichs Verband* ne désespère pas d'y réussir. Il est certain que la S. D. a devant elle une organisation présentement redoutable; que ses adversaires ont une énergie et une ténacité peu communes.

On objecte cependant au *Reichs Verband* que son action est purement négative, qu'une œuvre n'est durable que par ce qu'elle crée, une théorie vivante que par ce qu'elle affirme de positif. Ses écrivains, ses orateurs s'attaquent avec violence aux hommes et aux doctrines de la S.-D. : ils nient que les hommes soient sincères, ils réfutent leurs arguments; leur œuvre paraît tout entière de combat et de destruction; on ne voit pas ce qu'ils mettent à la place de ce qu'ils proscrivent; si bien qu'une ligue de défense sociale prend, à tort, l'apparence d'une ligue d'intérêts au service des gros industriels, des capitalistes intraitables, de ceux qu'on appelle des « scharfmacher ». Cette apparence a suffi pour inspirer de la défiance à plus d'un en Allemagne où les industriels et les patrons sont presque tous associés et résolus parfois à user sans réserve de leur force. Ceux qui n'envisagent pas la question sociale comme une lutte sans merci où les plus forts écrasent les plus faibles eussent aimé qu'après avoir nié les erreurs, proscrit les chimères, une ligue anti-socialdémocratique conclut aux améliorations possibles et posât nettement le principe de certaines réformes.

Victor Martel.

CORRESPONDANCES MYSTIQUES

Il ne faut pas confondre absolument une correspondance mystique avec une correspondance spirituelle. Une correspondance spirituelle peut être simplement un échange de lettres sur les pratiques ordinaires de la piété et sur les secours qu'elles donnent dans les difficultés de la vie. Il y a là une méthode traditionnelle et classique qui, depuis longtemps, est toute prête : l'accent personnel de celui qui l'explique comme de celui qui la reçoit peut varier beaucoup; le fond n'en varie guère. La correspondance dite mystique est autre chose : c'est une exploration, à deux, de voies particulières, extraordinaires et cachées. Ici, la doctrine commune ne soutient plus toujours aussi bien les deux âmes, elle ne les garantit plus autant de la chimère, si leur tempérament y est porté. Voilà qui explique comment Fénelon put écrire d'admirables lettres spirituelles et échouer dans sa correspondance mystique. De ce dernier fait, nous donne la démonstration un ami clairvoyant et sûr, M. Maurice Masson, professeur à l'Université de Fribourg et auteur d'un livre intitulé : *Fénelon et Madame Guyon. Documents nouveaux et inédits*[1].

La correspondance renfermée dans ce volume avait, il est vrai, été déjà imprimée en 1767 et 1768. Mais on la jugeait généralement apocryphe. Aussi les meilleurs de ceux qui écrivirent sur Fénelon, sur Bossuet, sur Mme Guyon et sur les fameuses controverses qui ont abouti à la condamnation du premier, la laissèrent-ils soigneusement de côté[2]. M. Masson a entrepris de prouver, et il a prouvé, ce me semble, par un emploi très judicieux de la méthode comparative, que l'authenticité n'en pouvait pas être révoquée en doute. Fénelon seul et Mme Guyon seule ont pu écrire de telles pages. Les doutes mêmes, les restrictions timides,

[1] Paris, Hachette, 1907. 1 vol. in-12.

[2] Et elle était restée dans un état presque informe. Le nouvel éditeur l'a mise en ordre, a classé, daté les lettres et a fourni, dans ses notes comme dans son introduction, beaucoup d'explications intéressantes.

les scrupules, les avertissements réciproques que se confient les deux correspondants, mais aussi la ténacité dans les illusions et les excès justement reprochés à l'un comme à l'autre, tout porte le caractère de la sincérité. Tout cela est visiblement écrit au jour le jour, sous le coup d'impressions très individuelles et d'impressions du moment. Il y a là, je crois, chose désormais acquise et jugée.

Le plus grand intérêt de cette correspondance n'est pas seulement un intérêt historique. Elle vaut surtout comme démonstration de ce qu'il ne faut pas que le mysticisme soit. Aussi, après nous être mis en présence de cette déviation du mysticisme, sera-t-il utile de nous replacer dans le vrai courant des saines amitiés chrétiennes et du mysticisme irréprochable d'un saint François de Sales. Un simple coup d'œil sur sa correspondance récemment enrichie de tant de lettres inédites, nous en fournira l'heureuse occasion.

*
* *

Une correspondance mystique entre un directeur et sa pénitente provoque souvent la malignité des gens du monde. Elle éveille aussi quelquefois la vigilance des autorités ecclésiastiques. On sait que ni l'une ni l'autre de ces deux épreuves n'a manqué à Fénelon et à sa célèbre amie. Mme Guyon, par exemple, fut profondément blessée par cette phrase où Bossuet se demandait si « cette nouvelle Priscilla », dont l'égarement lui semblait « aller jusqu'à la folie », n'avait pas trouvé son Montan. Montan était un hérésiarque du second siècle qui se donnait comme un prophète envoyé pour fonder une religion nouvelle et qu'achevèrent de compromettre deux illuminées se donnant, elles aussi, comme prophétesses et comme extatiques, Priscilla et Maximilla. On a vu là, ou on a voulu y voir beaucoup de sous-entendus. En réalité, ce que le terrible adversaire du Montan moderne incriminait n'était pas, je crois, l'entraînement des sens[1], mais celui de l'imagination et de la fausse doctrine. « C'en est assez et trop, écrivait-il, d'être un protecteur déclaré de celle qui prédit et qui se propose la séduction de tout l'univers. » L'amitié n'était donc pas si « particulière » que cela[2].

[1] Surtout si Bergier est dans le vrai dans ce qu'il dit de la catégorie d'Orientaux à laquelle appartenait Montan. Voy. les premières lignes de son article *Montanistes*, dans son *Dictionnaire de théologie*.

[2] On ne peut s'empêcher de penser ici aux vers du *Misanthrope* :

C'est ce qui doit rasseoir votre âme effarouchée
Puisque ma complaisance est sur tous épanchée
. . . . . .

La « correspondance secrète » nous édifie d'ailleurs sur ce point. Les deux amis s'analysent constamment et, si on me permet l'expression, sont constamment occupés à couper leurs propres cheveux en quatre. Mme Guyon ne manque pas de rappeler qu'elle est laide, très laide, défigurée par la petite vérole, et elle répète en prose que cette laideur fait « son plaisir », après avoir dit en vers (car ils s'en envoyaient réciproquement) qu'elle fait « sa sûreté ».

On aurait évidemment beau jeu de railler ces alternances de sublimité doctrinale et de petits vers (généralement plus que médiocres), de romances mystiques en tête desquelles sont inscrites des mentions comme les suivantes : « *Air, Si tu voulais, Lisette* », ou bien encore : « *Bien de la souffrance pure*, sur l'air *Ah! ma chère maîtresse!* » Ces enfantillages ne font pas oublier une spiritualité dont on doit dire que, si elle n'est pas irréprochable, ce n'est pas du tout qu'elle soit insuffisante ou mélangée, c'est, au contraire, parce qu'elle est outrée. Le cœur et l'imagination se détendent, l'esprit se subtilise et croit s'élever indéfiniment : dans ces deux sortes d'exercices, les deux amis sont toujours sincères, et il apparaît bien évidemment qu'ils n'ont rien ni à nous cacher ni à se cacher.

C'est très naïvement que chacun des deux exprime à l'autre le désir de se voir sans se parler. « J'ai, dit Fénelon, une secrète inclination de rester avec vous une demi-heure en silence. » Ainsi a-t-il plus d'une fois recommandé, et dans les termes les plus touchants, d'être avec Dieu dans l'oraison. Mme Guyon, qui ne veut pas être en reste avec lui, lui écrit avec un peu plus de raffinement et de préciosité : « J'ai le désir de me taire avec vous ». La parole écrite leur coûte infiniment moins, — pour leur malheur, puisque c'est d'avoir trop écrit que leur sont venues toutes leurs traverses. — Par lettres, ils s'expliquent très amplement sur leurs sentiments mutuels. Ces derniers paraissent intermittents, comme tout ce dont leur doctrine veut que l'on fasse instantanément l'abandon total à une autre volonté.

Je ne sens rien pour vous et je ne tiens à personne autant qu'à vous », écrit Fénelon[1]. Voilà une déclaration qui peut donner du fil à retordre aux psychologues, non moins que cette autre : « Mettez votre cœur au large et sans réserve avec moi. Je sens que vous le devez, non seulement à Dieu, mais encore à moi, tout faible que je suis. *Rien n'égale mon attachement, sec et froid pour vous*. Ce 18 juillet 1689[2]. »

[1] Volume cité, p. 162.
[2] *Ibid.*, p. 208.

Il faut toujours se défier des reproches, comme des éloges, que les gens s'adressent à eux-mêmes. La prudence ne veut-elle pas quelquefois qu'on en prenne juste le contrepied? Sans aller jusque-là, il faut avouer que cette correspondance nous fait connaître mieux que jamais les contradictions, les subtilités fuyantes, suivies d'abandons, mais d'abandons cherchés et presque laborieux, bref, on est tenté de dire les affectations sincères de Fénelon. A côté des textes qu'on vient de lire, se trouvent en effet les suivants. Mme Guyon a rapporté à son correspondant un songe qu'elle avait eu et où il figurait. Ce songe était assez compliqué. Elle y souffrait, elle y jouissait : finalement elle y était très consolée. Dieu était entre eux deux, bien entendu, mais des femmes essayaient de les arrêter sur une pente où ils se laissaient « couler ». Dans son sommeil, elle lui avait demandé d'être très simple, comme un petit enfant, comme son enfant à elle. Eveillée, elle lui fait la même prière, pensant qu'il voudra bien « cesser d'être grand homme pour devenir petit enfant ». Alors ils pourront vivre comme ils ont vécu dans le songe « avec une paix, un contentement et une union, la plus intime et la plus étroite du monde ». Le grand homme prend tout cela très au sérieux. Il cherche l'interprétation. Il ne la trouve pas comme il la voudrait. « Dieu, lui dit-il, vous a donné l'intelligence de votre songe; mais, pour moi, elle ne m'est pas donnée, du moins entièrement. » — « Je vois bien, ajoute-t-il, que la sagesse mondaine peut m'arrêter sur le penchant; mais je ne connais aucune femme à qui je me confie ni qui soit à portée de m'arrêter par ses conseils. Est-ce quelque chose de passé ou de présent? je ne m'ouvre à personne qu'à nous deux... Pour moi, je ne me sens rien qui me retienne ni sur quoi je veuille m'arrêter librement... J'aimerais mieux que Dieu m'anéantît ou me rendît éternellement malheureux que s'il me laissait la moindre réserve contre ses desseins. Je sens beaucoup de joie de votre prompt retour. Rien au monde ne vous est plus dévoué que moi en Notre-Seigneur. »

On l'a vu, si Mme Guyon tenait tant à l'avoir « petit enfant », c'est que d'abord elle croyait vraiment, et cela faisait partie de sa doctrine, à la nécessité d'une renonciation complète et d'un retour à l'innocente confiance des premières années; c'est aussi, je n'ose dire surtout, parce qu'elle le voulait « son enfant » à elle. Elle insiste beaucoup et souvent sur le caractère maternel de son affection; et ici elle est très naturelle (je le dis dans le bon sens du mot), autant qu'ailleurs elle est étonnante par la manière si compliquée, si subtile et si raisonneuse dont elle recommande

la simplicité. En tout cas, c'est bien elle qui apporte, dès le début, le plus de cœur et de réelle affection. Dans la suite, Fénelon s'est laissé gagner. Il considère son amie comme une sainte. Ses proches penchants le portent à aimer le pur amour et il s'imagine trouver le repos de l'âme dans la contemplation silencieuse. Il ne peut qu'aimer chaque jour davantage et que suivre de plus en plus docilement celle qui lui a révélé, ou tout au moins prêché, expliqué, commenté, recommandé sur tous les tons cet état auquel il aspire et où il a tant de peine à arriver. M. Maurice Masson nous rappelle, sur bonnes preuves, semble-t-il, que, livré à lui-même, Fénelon était bien loin d'avoir, même physiquement, le tempérament robuste d'un Corneille ou d'un Bossuet. A trente-huit ans, il avait déjà une petite santé vacillante qu'il soignait comme un vieillard. Il sentait le besoin de se ménager : il redoutait les émotions et les contradictions. Il avait beaucoup de scrupules, et quelquefois des scrupules de ses scrupules. Il avait besoin de sentir autour de lui une affection qui le réconfortât, toutes les fois qu'étant descendu en lui-même, comme un neurasthénique qu'il était, il y avait trouvé toutes sortes de sujets d'inquiétude et de motifs de circonspections pour son esprit toujours « délibérant et précautionneux [1] ». C'est lui qui se définit de la sorte. Aussi devons-nous le croire quand il écrit à son amie : « Ce que je souhaite le plus est de savoir à quoi me tenir, pour bannir les réflexions et pour me laisser aller à l'esprit de Dieu. Ferai-je comme l'aveugle qui tâtonne et qui marche sans hésiter tant qu'il trouve un espace ouvert? Ne sera-ce point une simplicité trop hardie? Je la goûte, quoique la pratique doive être rude à mon esprit circonspect [2]. »

C'est bien cette pratique, « rude » pour lui, que Mme Guyon s'efforce d'adoucir : c'est elle qui apporte à la fois le plus d'affection et le plus de résolution. Aussi est-ce elle qui est la dirigeante beaucoup plus que la dirigée. C'est par son ascendant maternel et persuasif qu'elle amène peu à peu « son enfant », à la doctrine qu'il soutiendra; et il la soutiendra parce qu'elle lui est venue d'un cœur ami.

[1] Livre cité, p. 105.

[2] Voici encore (p 119 et 120) un témoignage de cet état d'esprit : « Je me sens assez souvent irrésolu entre deux choses, ou entre faire et ne pas faire Et je ne sens aucun goût distinct. Alors que faut-il faire? Faut-il prendre le parti qui gêne la nature? L'expérience de certains premiers mouvements que j'ai suivis et où j'ai reconnu après beaucoup de propriété et de naturel [c'est-à-dire d'amour-propre et d'abandon secret à la pure nature] me fait craindre d'agir sans raisonner. Puis mon raisonnement me met en incertitude. Dieu m'humilie ». — Tout cela est bien *subjectif!*

Bossuet ne se trompera donc pas beaucoup quand, au cours d'une controverse sur les erreurs des *Maximes des saints*, il dira : « Mme Guyon est toute l'affaire. » Oui, en effet, c'est elle, c'est l'autorité qu'il lui a laissé prendre sur lui-même que l'auteur des *Maximes* défend jusqu'à la dernière extrémité. Et comment n'aurait-il pas montré une si fidèle reconnaissance à celle qu'il remerciait un jour en ces termes [1] : « Quand je reçois de vous quelque nouvelle instruction, j'en suis ravi, moins par le sentiment de mon besoin que par la persuasion que Dieu m'en avertit par vous et par vous me donne mon pain quotidien. C'est même un état de grand enfant : car je ne puis ni demander ces besoins ni les connaître. Je les crois quand on me les dit... Vous savez mieux que moi jusqu'à quel point Dieu me donne à vous sans réserve. »

*
* *

A quelle conception de la piété le conduisait donc celle qu'il croyait ainsi sur parole? A quels conflits douloureux le menait-elle par les suites mêmes de cet apaisement faux et momentané? La correspondance secrète qu'on vient de reconstituer achève de très bien éclairer le champ de la controverse. On y lit d'abord à bien des reprises des éloges risqués des lumières particulières et de l'expérience intime et personnelle. « Ces lumières générales, quelque propres et utiles qu'elles vous paraissent, ne le sont jamais autant que celles qui nous sont données pour nous-mêmes. » Ceci est d'autant plus inquiétant qu'il ne s'agit pas des lumières qu'on trouve sur soi-même en s'étudiant et surtout en se comparant à un idéal dont on s'applique à comprendre la valeur et l'autorité. Non! Il s'agit de lumières qu'on croit tenir d'une grâce spéciale et d'un don, — mérité ou non. Mme Guyon développe, par exemple, cette idée que, si on lit, ce n'est pas du tout pour s'instruire par le livre, ou, — comme elle le dit, — pour « se former un sujet »; c'est simplement pour « se recueillir », en laissant tomber le livre des mains, quand il plaît... au livre... de glisser. Cette théorie, l'auteur des *Maximes des Saints* la reprendra plus tard à son compte, en donnant de ce recueillement l'idée proprement quiétiste : c'est Dieu qui doit opérer; l'essentiel est de le laisser faire et de cesser soi-même toute opération. La lumière que Dieu communique surpasse tous les raisonnements, soit! Mais comment, sur quels indices discerner que c'est bien la lumière de Dieu que l'on reçoit, que c'est bien la vérité de Dieu qui agit?

[1] P. 225.

Suffit-il de ne plus réfléchir et d'anéantir en soi tout effort pour être sûr que l'inspiration que l'on subit est bien celle d'en haut, non celle des hommes et de sa propre imagination?

Nous n'avons point à nous ingénier pour discerner les conséquences aventurées d'une telle simplification. La mystique si discutée s'en charge elle-même : « Je suis toujours plus convaincue des desseins de Dieu sur vous. Je vous prie en son nom de ne point examiner trop scrupuleusement vos fautes, mais de vous laisser tel que vous êtes. Dieu ne manquera pas de vous faire sentir ce qui lui déplaira; mais ce qu'il ne vous fera pas voir lui-même, ne le cherchez pas. » Que fait-elle donc du devoir de l'examen de conscience? On craint bien qu'elle ne le supprime, comme elle supprime, semble-t-il, toute science humaine et tout art humain. A l'en croire, l'illumination céleste descend jusqu'aux moindres détails de son existence. « Je pensais prendre du quinquina, mais il me semblait que quelque chose en moi ne le voulait pas. » Et ainsi, dans les petites choses comme dans les grandes, elle travaille doucement, obstinément, à délivrer le raisonneur, — bien trop subtil, il est vrai, — du souci d'avoir à prendre soi-même un parti.

De ces formules néanmoins, on peut encore en prendre comme en laisser : elles pourraient être entendues dans un sens assez acceptable; mais voici le péril qui se développe avec la doctrine de plus en plus explicite de l'indifférence. Indifférence à quoi? Si c'est à la santé ou à la maladie, à la laideur ou à la beauté, à la fortune ou à la pauvreté, rien de mieux! Si c'est indifférence au salut, c'est chimérique et d'autant plus chimerique qu'il est vraiment contradictoire de dire qu'on aime un être par-dessus tout et qu'on accepte aussi bien d'être séparé de lui que d'être uni à lui pour l'éternité [1]. Ici encore, cependant, est-il téméraire de penser qu'on ramènerait sans trop de difficulté ces âmes à une plus juste intelligence de leurs propres sentiments? Elles acceptent, disent-elles, l'enfer même, pourvu qu'elles n'y cessent pas d'aimer! Mais l'esprit de la théologie ne leur répond-il pas que précisément l'enfer est par excellence l'impossibilité d'aimer et que le ciel est le contraire? Malebranche fait à ce sujet des observations très fines où il refuse de prendre au sérieux cet impossible sacrifice. Il y a mieux. Mme Guyon donne ici contre elle-même le meilleur des arguments. Elle vient de parler de cette soumission

[1] C'est ici qu'il faut relire l'apostrophe de Bossuet : « Je le dis avec douleur, Dieu le sait! Vous avez raffiné sur la piété, vous avez décrié jusqu'à l'espérance, puisque, sous le nom d'amour pur, vous avez établi le désespoir comme le plus parfait de tous les sacrifices! »

d'une âme consentant, par amour, à être éternellement la victime de celui qu'elle aime par-dessus tout intérêt. Elle ajoute ces paroles dont une partie est vraiment belle, si l'autre est obscure et difficile à débrouiller : « Cet acte est le plus héroïque qui se puisse faire; et non seulement il exclut absolument la haine, mais même toute dissemblance ou répugnance de ce que Dieu veut de nous et pour nous. L'enfer n'est pas fait pour de telles âmes; elles en feraient fuir les démons; mais, comme je dis, Dieu qui exige (?) d'elles cet acte d'amour, ne leur permet pas de raisonner là-dessus. »

Ici, Mme Guyon fait un pas et même plusieurs pas de plus. Elle demande l'indifférence totale, non pas seulement l'indifférence à la récompense des actes et à la punition des fautes, mais l'indifférence à la réalité même des vertus ou des fautes. « Je ne connais plus ni péché ni justice », écrit-elle à Fénelon (le 7 mai 1689 [1]). Et la suite nous fait bien voir tout ce qu'elle mettait d'erreur résolue dans cette singulière affirmation. Elle ne connaît plus ni péché ni justice : car Dieu seul les connaît. « Ce qui paraît défaut aux hommes ne l'est pas toujours devant Dieu, au lieu que ce que l'on prend souvent pour justice et perfection est réprouvé de Dieu. C'est lui qui choisit le bien et le mal [2]. » Il le choisit et il nous le fait connaître s'il le veut. Il n'y a donc qu'à s'en remettre à lui et à ne pas même chercher les vertus, puisqu'on n'est jamais sûr de les connaître. Mieux encore : « Vous n'aurez les vertus qu'en les perdant : ce que je dis des vertus, je le dis de tout le reste... Vous êtes un homme, non point pour être saint ni vertueux, mais pour être selon le cœur de Dieu. » Celle qui écrit ces lignes avoue que ce qu'elle dit est hardi [3]. Mais cette hardiesse, loin de l'effrayer, l'entraîne plus avant. Alors, nous ne savons pas si la sainteté et la vertu sont voulues de Dieu, et nous ne devons pas le savoir? Eh bien! non. « Il n'y a rien à faire pour vous qu'à rester ce que vous êtes. Vous n'arriverez [à ce que Dieu veut de vous] que par la perte de toutes choses *sans nulle exception*. Il y a la science des saints et celle des hommes, et elles sont très différentes l'une de l'autre; mais il les faut perdre l'une et l'autre. »

Il est tout à fait superflu de justifier Bossuet d'avoir jeté contre de telles maximes le cri du bon sens. Mais il est intéressant de rappeler comment ces maximes étaient liées à tout un système mi-philosophique et mi-théologique. Si Mme Guyon con-

[1] Voy. p. 132.
[2] P. 41.
[3] Voy., p. 76, 95, 96, 127, 134.

seille de ne rien faire et de s'abstenir même de tout désaveu personnel de ses propres fautes, serait-ce qu'elle ne croit point à la liberté de l'homme? Non, Mme Guyon n'est à aucun degré janséniste. Il faut même reconnaître que ses dissertations sur la volonté sont d'une métaphysique remarquable, tout à fait digne d'un penseur instruit et exercé! « Sans doute, dit-elle, Dieu peut régner en nous », mais notre assujettissement ne lui est glorieux qu'en raison de notre liberté même, « qui est infinie »... Devenir maître absolu d'un être libre, restant libre, voilà précisément ce qui est l'objet de « la jalousie d'un Dieu » et c'est au prix de son sang qu'il l'a satisfaite. Quant à l'homme, en se soumettant absolument par la parfaite indifférence, il ne fait qu'user de sa liberté. Il est même, dans cet état, plus libre que jamais! Et quand l'intelligence a cessé même de raisonner, la volonté subsiste, car elle est « ce qui se consomme le dernier ».

Qu'est-ce donc qui guide la volonté? La foi! Celle qui fait cette réponse ne se fût point attiré de gros embarras si elle s'en fût tenue à ces termes brefs ou si elle eût simplement ajouté ces quelques mots, assez étonnants sous sa plume [1] : « Accoutumez-vous à aller à l'inconnu par la foi et non par le sentiment. » Mais bientôt elle raffine. « Pour être vraiment la foi, la foi doit être *nue*, c'est-à-dire sans nul témoignage et sans aucun appui pour la raison ou pour l'esprit. » Et l'intrépide théoricienne ne craint pas d'ajouter : « Cessez de vous conduire par la raison et même par la raison éclairée, et vous irez bien. » Elle se donne enfin comme modèle en cette formule par trop féminine : « Je crois tout aveuglément sans savoir à qui je crois et pourquoi je crois. Dieu est, et cela me suffit [2] ».

Comment, dira-ton, l'auteur du traité de l'*Existence de Dieu* et de ces belles lettres spirituelles qui ont fait de lui un directeur de conscience de premier ordre, pouvait-il tolérer de pareilles erreurs? La vérité, — telle qu'on la voit dans la correspondance dite secrète, — est qu'il ne les recevait pas sans quelque défiance et sans quelques restrictions. Il est telle de ses réponses où l'on sent bien qu'agit en lui la grâce d'état et où la solide discipline de Saint-Sulpice reprend le dessus [3]. Il parle très finement de ces cas où la volonté de Dieu est obscure et délicate à se faire sentir et où les mouvements naturels sont trop forts. Pour céder si vite, il est trop accoutumé à se servir de sa raison et à « repenser » souvent certaines choses avant que de s'y fixer.

[1] P. 54.
[2] P. 88.
[3] Voy. notamment, p. 83, 102, 213.

La règle de marcher comme un aveugle qui va jusqu'à ce que la muraille l'arrête et qui se tourne du côté où il trouve l'espace libre lui plaît beaucoup. Mais peut-il espérer que Dieu lui fermera ainsi tous les côtés où il ne doit pas aller? Il ne faut pas confondre la foi avec l'aveuglement, la foi en Dieu avec la foi dans nos propres égarements. De même pour le repos en Dieu : il ne faut pas qu'il soit une oisiveté et une illusion. L'abandon bien entendu est un exercice continuel de notre liberté..., et ce qu'on appelle passivité n'est jamais une absolue cessation d'action, c'est un usage très libre de notre volonté pour la laisser conduire par celle de Dieu...

Ici, Mme Guyon serait peut-être d'accord avec lui, car elle a infiniment d'esprit, de l'esprit « à faire peur », et elle a beaucoup d'instruction. Mais, chose curieuse, c'est plus encore quand elle reprend Fénelon que quand elle le loue qu'il lui arrive de voir juste et clair : chacun des deux correspondants discerne mieux l'erreur de l'autre que la sienne propre. Aussi recommande-t-elle à son ami si scrupuleux d'aller plus vivement et plus simplement, de s'en rapporter davantage à son cœur et aux exigences présentes de la vie, de la vie à soi et de la vie pour les autres. Seulement elle ne sait jamais se tenir dans la vraie mesure, et elle se laisse aller jusqu'à lui dire : « Je ne voudrais même pas que vous eussiez des réflexions[1]. »

Une foi qui ne veut rien voir de clair et de distinct[2], une foi qui proscrit la réflexion, une volonté qui s'emploie toute à se placer dans une indifférence absolue, non seulement au prix de la vertu, mais à la vertu même en tant que pratiquée par l'effort humain, tout cela pour la subtilité trop souvent tourmentée de l'esprit de Fénelon constituait un narcotique dangereux. Il y résista plus d'une fois, mais sans suite et par légers soubresauts, comme le patient qui commence par réagir contre les vapeurs anesthésiantes; mais il y cède bientôt, avec un espoir chimérique de plus, celui d'y trouver la paix; il ne se réveillera de ce songe trop agité que sous le souffle de Bossuet.

Telle est bien l'impression que nous laissent les documents remis sous nos yeux.

[1] P. 334.

[2] Il est curieux de remarquer qu'autant ces mots « clair et distinct » reviennent chez Descartes et les cartésiens comme signes de la vérité, autant ils reviennent chez Mme Guyon comme signes de ce qu'il faut s'abstenir de rechercher.

*
* *

Après avoir lu cet intéressant, mais, somme toute, assez peu consolant volume, on éprouve, comme je le disais, le besoin de se retremper dans un autre courant. La nouvelle correspondance de saint François de Sales ou, du moins, l'édition très complète que le monastère de la Visitation d'Annecy donne de ses lettres en fournit la très heureuse occasion. Personne n'ignore la belle publication si bien commencée par dom Mackey, continuée avec autant de conscience que de talent par le P. Navatel et qui compte en ce moment quatorze volumes[1].

Certes, on avait déjà goûté bien des échanges d'idées, de résolutions, d'émotions pieuses entre saint François de Sales et sainte Chantal. On savait depuis longtemps qu'il y avait là un des plus beaux exemples de cette collaboration de l'homme et de la femme dans toutes les œuvres capitales de l'Eglise (car, à aucune époque, il n'y a guère eu de grand saint sans une grande sainte, et réciproquement). Mais ici les rôles sont tenus comme ils doivent l'être. Il semble même que ces deux belles âmes aient voulu consacrer dans leur union toute spirituelle les préceptes que l'Eglise a toujours donnés depuis saint Paul à l'union des époux chrétiens. Il est très bon que l'esprit de la femme s'attache à beaucoup de petites choses : elle y voit plus clair parce qu'elle y regarde davantage. Il est également très bon qu'aux soucis intellectuels et aux laborieuses combinaisons qui vont toujours en s'accroissant à ses côtés, elle apporte l'aide de son cœur et le réconfort de sa confiance si volontiers décidée à ne pas douter de ce qu'elle veut.

Mais, d'autre part, c'est bien à l'homme de prendre la direction avec les lumières, avec la suite et avec la méthode qu'elle exige. On trouve dans le monde des femmes plus intelligentes que leurs maris, mais qui s'ingénient à dissimuler cette inégalité toujours choquante. Sainte Thérèse, quoiqu'elle ne nouât d'amitié qu'avec des hommes exceptionnels, comme saint Jean de la Croix et le P. Gratien, leur était encore supérieure. Elle les avait suscités, elle les avait élevés, peut-on dire : elle les nourrissait, elle les soutenait et, toutefois, même envers celui qu'elle appelait son fils, elle avait tenu à faire comme un vœu spécial de soumission et d'obéissance.

Fénelon et Mme Guyon invoquent parfois dans leurs lettres le nom de sainte Thérèse. A bien des égards, — sinon à tous, — elle

[1] Librairie Vitte, Lyon et Paris.

les eût désavoués. Elle eût reconnu, au contraire, comme étant bien de sa lignée, le fondateur et la fondatrice de la Visitation.

Ici, pas de dissertations, pas d'analyses, pas de recherche alambiquée de la simplicité, mais la simplicité même, très résolue, très ferme, très vaillante dans le fond des exhortations, très douce et très rassurante dans l'art de les faire accepter. Ce n'est pas seulement le conseil d'aller « rondement et naïvement » que donne l'évêque de Genève : c'en est surtout l'exemple persuasif et contagieux. Le P. Navatel a raison d'insister sur ce que d'autres ont déjà fait observer en passant. Si on traduisait en langage moderne la plupart de ces pages, si on en retranchait les aimables comparaisons que suggèrent une imagination naturellement enjouée et le souci de ménager la faiblesse humaine dans les premiers abords, il resterait au fond les conseils les plus positifs, les plus lumineux, les plus virils. Mais l'ingénieux éditeur a bien raison aussi d'insister sur ce mélange de virilité et de tendresse qui surprend sans jamais choquer. Lorsqu'au sortir de la lecture de Fénelon et de Mme Guyon, l'on ouvre les volumes d'Annecy et qu'on y cherche avec avidité (une avidité récompensée) les fragments inédits dont elle est enrichie, on aime surtout à se replacer en présence de cette amitié justement célèbre : ce n'est pas ici l'épanchement artificiel d'une charité commandée, encore moins un échange d'admirations et de flatteries mutuelles; c'est une affection qui s'avoue franchement, jouit franchement d'elle-même, est heureuse de voir qu'en se laissant gouverner par un amour supérieur, elle ne se restreint ni ne s'affaiblit, mais se procure à la fois plus d'ardeur, plus de joie, plus de paix et de sécurité, plus d'efficacité surtout. Nul ne peut, en effet, donner une idée vraie d'une telle affection, si ce n'est celui qui l'a ressentie et qui l'exprime en termes si savoureux[1].

Oh! il ne s'expose, et il ne veut que personne s'expose, à braver la nature. Dans une des lettres inédites du beau recueil, il rappelle[2] à sainte Chantal l'émotion que son « abbesse » la sainte Vierge, avait éprouvée en se voyant « un ange en forme d'homme avec elle, parce qu'il la louait et qu'elle était seule ». — « Sau-

[1] On ne résiste pas au plaisir de relire une fois de plus ce mémorable passage : « Je ne vous dirai rien de la grandeur de mon cœur en votre endroit, mais je vous dirai bien qu'elle demeure bien loin au-dessus de toute comparaison, et cette affection est blanche plus que la neige, pure plus que le soleil; c'est pourquoi je lui ai lâché les rênes pendant cette absence, la laissant courir de son effort. Oh! cela ne se peut dire, Seigneur Dieu, quelle consolation au Ciel à s'entr'aimer en cette pleine mer de charité, puisque ses ruisseaux en rendent tant! »

[2] Vol. IV des Lettres, t. XIV des œuvres, p. 107.

veur de mon âme! elle craint un ange à forme humaine; craignez un homme encore qu'il soit en forme d'ange, car le danger en est bien plus grand. C'est assez dit[1]. » (Avis à tous ceux et à toutes celles qui entreprennent des correspondances mystiques et qui n'y sont pas préparés!) Mais c'est dans cette même lettre, et à quelques lignes d'intervalle, qu'il a écrit : « La vraie amitié de charité est ronde, franche, ouverte, sans fierté, sans finesse, toute simple, point jalouse, point affectée. » Si ces simples mots, glissés par un conseiller quelconque, étaient tombés au milieu de la correspondance de Fénelon et de Mme Guyon, je ne dis point qu'ils eussent mis en relief chez cette dernière des dispositions de tout point opposés; mais, à coup sûr, ils eussent servi de très utiles avertissements. Près de sainte Chantal, ils étaient acceptés dans le même esprit de courage et de foi distincte, de foi éclairée non pas seulement par l'expérience personnelle, mais par l'expérience collective d'autorités éprouvées. Ce n'est cependant pas que la fondatrice vécût dans plus de douceur et de quiétude. Elle était, au contraire, fort éprouvée, nous le savons, éprouvée par les difficultés de ses fondations, éprouvée par les angoisses de sa vie intérieure, éprouvée par ses affections familiales et par la mort d'un si grand nombre de ceux qu'elle aimait; mais nos contemporains qui la reliront, se placeront, pour leur plus grand profit, dans cet heureux état d'esprit où s'était mise, grâce à elle, sa petite-fille, Mme de Sévigné. On sait avec quelle vivacité celle-ci défendait contre Mme de Grignan, le mysticisme, très suffisant, à son sens, d'un homme qui souffrait la pauvreté chrétiennement et passait sa vie dans le service du prochain. « Oui, disait-elle, je soutiens le fidèle admirateur de sainte Thérèse, de ma grand-mère et du Bienheureux Jean de la Croix. » Sans nul doute, elle pensait aux mystiques exagérés de son temps quand elle disait encore : « Ce que j'ai de bon, c'est que je sais bien ma religion et de quoi il est question : je ne prendrai pas le faux pour le vrai, de sorte que je vis dans la confiance, mêlée pourtant de beaucoup de craintes. » Et elle couronnait le tout en écrivant ces mots, qui pouvaient bien aller à l'adresse de Mme Guyon : « Je ne veux pas surpasser la mère de Chantal, ce qui serait proprement vouloir aller par delà le paradis[1]. »

Henri Joly.

[1] On reconnaît là l'un de ces passages que les anciens éditeurs timorés s'empressaient toujours de supprimer dans les écrits des plus grands saints.

[2] Voy. lettres, édit. Régnier, t. VII, 217, XIX, 414.

LE JOURNAL D'UN DÉPUTÉ

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

(1871-1875)

SOUVENIRS DE CHARLES DE LACOMBE [1]

II

Le successeur de M. Thiers était choisi d'avance. Trois hommes, influents chacun sur une partie de l'Assemblée, devenus par leur entente la grande force du Parlement, et associés dans le langage familier par cette désignation « les trois ducs », Broglie, Pasquier et Decazes, avaient d'abord songé au duc d'Aumale. Etablir, avec un prince, quelque chose de royal dans le provisoire était marquer, par la pierre d'attente, le caractère de l'édifice définitif. Le jour où la monarchie, annoncée par ce choix, serait prête, le duc d'Aumale ne compromettrait pas, en faisant attendre son cousin, les chances de son neveu. La monarchie demeurât-elle lointaine, le présent deviendrait une sorte de stathoudérat. Dans ce chef, l'armée reconnaîtrait un soldat, les partis un politique, les parlementaires un ami de la liberté sage, les lettrés et les artistes un égal, les cours de l'Europe un parent, les juges les plus difficiles un homme hors de pair, n'eût-il pas été prince. Ainsi les dons de sa personne et de sa race appartiendraient, même sous la République, à la France.

Mais le comte de Chambord, avisé du projet, n'avait pas admis qu'un prince de son sang, fût-ce pour préparer la royauté, gouvernât la République. Même opposition chez les bonapartistes

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 février 1907.

résolus à affaiblir la République, sans fortifier la royauté : ils voulaient que, sous des gouvernements toujours précaires, l'Empire demeurât dans les souvenirs la dernière image d'un régime définitif et continuât à donner seul l'espérance de la stabilité. Le comte de Chambord et les bonapartistes se trouvèrent favorables au maréchal de Mac-Mahon. Le comte de Chambord l'acceptait comme un partisan de la légitimité, les bonapartistes comme un serviteur fidèle de l'empire, les amis de l'ordre légal comme un soldat sous lequel l'armée serait énergique contre la démagogie, les hommes d'Etat et les ambitieux comme un esprit simple, étranger à la politique, et dont l'incompétence modeste ne troublerait jamais leurs combinaisons. Les mérites qu'on lui savait et ceux dont on le croyait dépourvu servirent également à son succès.

Deux heures après la démission de Thiers, Mac-Mahon était élu. Lacombe note le soulagement étonné des vainqueurs et ce mot par lequel l'un d'eux exprima l'opinion de beaucoup : « Je ne croyais pas que cela fût si facile. » C'était taillé, mais il fallait coudre. Dès qu'ils eurent l'aiguille en main, la tâche leur parut moins commode. Déjà les forces d'opposition que Thiers avait divisées et contenues, maintenant unies sous sa main, attaquaient ensemble le maréchal et l'Assemblée. Contre cette énergie expérimentée, le gouvernement novice cherchait ses armes, sa tactique et le sol ferme. Quelques jours à peine se passent, et M. Thiers a déjà sa première revanche : ses vainqueurs répètent après lui que pour servir l'ordre il faut mettre d'abord l'ordre, c'est-à-dire la stabilité, dans le gouvernement.

9 *juin.* — Revenu d'Auvergne avec cette double impression : les conservateurs sont contents et en même temps ils craignent que cela ne dure pas. 3 *juillet.* — Dîné à Trianon chez le duc de Broglie : son frère, l'abbé, sa belle-fille, son fils, M. de Sahune, ancien député, Grivart, Ancel, Depeyre, Buisson. Le salon au rez-de-chaussée donne sur les jardins dont la vue surprend et charme à l'entrée. Il ne croit pas que l'Assemblée veuille faire les lois constitutionnelles à la rentrée. Il pense qu'on se contentera de prolonger de cinq ans les pouvoirs du président, et de deux ans ceux de la Chambre.

Mais le sentiment conservateur aspire à une sûreté plus durable, et, le 25 juillet, le duc Pasquier confie à Lacombe qu'un voyage du comte de Paris à Frosdorf est en projet.

Il y pense beaucoup et doit dîner le soir avec deux des princes pour en conférer. Mais on veut faire la chose en secret et soudain, pour que le comte de Chambord n'ait pas le temps de faire un manifeste qui, comme précédemment, arrêterait tout.

Pour donner du temps et du silence à l'entreprise, l'Assemblée

suspend ses séances du 30 juillet au 5 novembre. Dès le 31 juillet, le comte de Paris se met en route, avec une fausse direction pour dépister les indiscrets. Le 5 août, il est à Frosdorf où il vient, déclare-t-il, « non seulement pour saluer le chef de la maison de Bourbon, mais pour reconnaître le principe dont M. le comte de Chambord est le représentant ». La réconciliation est accomplie quand le télégraphe annonce le voyage.

La surprise accrut l'impression qui fut universelle. Amis et adversaires de la royauté la croyaient faite : quand l'espoir ou la crainte mettent des ailes à l'esprit, par-dessus les obstacles de la route il vole aux conséquences. Dès le 7 août, Lacombe constate le découragement des républicains sincères qui songent à la retraite, l'évolution des tournesols parlementaires vers l'astre qui se lève. Il espère pour la monarchie « six cents à six cent cinquante voix dans l'Assemblée ». Mais la réflexion prend mesure des difficultés. La monarchie n'est pas seulement un accord entre les princes d'une famille mais entre cette famille et la nation. La première entente est établie : mais la seconde? A la France qui lui rendrait la couronne, le roi reconnaîtra-t-il un partage de souveraineté? Consciente du problème, trop inexpérimentée pour le résoudre dans les détails d'une constitution, la foule assemble toutes ces incertitudes en une seule curiosité : le prince veut-il le drapeau tricolore ou le drapeau blanc? Le comte de Chambord demeure muet. Les mois de septembre et d'octobre voient s'accomplir en faveur de la restauration monarchique la grande propagande, où le principal effort est employé à convaincre le roi. Les livres de MM. Ernest Daudet, Chesnelong, Dreux-Brézé ont raconté cette campagne, à laquelle le journal de Lacombe ajoute quelques précisions.

Le premier qui sollicite du prince une réponse est M. Ernoul. Député de Poitiers à l'Assemblée et mandataire de Mgr Pie auprès du comte de Chambord, monarchiste aussi intraitable que l'évêque le plus aimé du prince, et orateur assez éloquent pour combattre quand il le fallait les erreurs même du roi, il avait le privilège de contredire sans déplaire. Déjà, en 1871, à Anvers, comme le prétendant s'écriait : « Pour sauver la France, je ne puis pas prendre le drapeau de la Révolution! », il avait fait cette réponse : « Quand Dieu a voulu sauver le monde, il a pris le corps de l'homme pécheur. » Maintenant ministre, et avec l'autorité d'un fidèle résolu à servir par ce pouvoir la royauté, il envoya au comte de Chambord une note sur le drapeau. Le prince répondit : « Monseigneur se fait fort, à son retour en France, d'obtenir de l'armée, relative-

ment au drapeau, une solution compatible avec son honneur. » C'était omettre, dans l'entente, la France, comme si elle n'avait rien à dire. Une seconde note de M. Ernoul obtint que le texte fut ainsi modifié : « Monseigneur se fait fort, à son entrée en France, d'obtenir du pays, par ses représentants, relativement au drapeau, une solution compatible avec son honneur. » Septembre n'avait apporté que cette réponse mystérieuse, et comme arrachée au mutisme du prince. Octobre précipite les efforts auprès de lui. Le maréchal de Mac-Mahon fait connaître l'opinion de cette armée que le prince avait voulu prendre pour arbitre, et le 5 octobre il déclarait au duc Pasquier, afin que celui-ci rendît la déclaration publique, que le maintien du drapeau tricolore était nécessaire. Les bureaux des groupes royalistes nomment, pour préparer la monarchie, un « Comité des Neuf » : Changarnier, d'Audiffret-Pasquier, Callet, de Tarteron, Combier, de Larcy, Baragnon, Chesnelong et Daru. Réunis le 6 octobre, ils ne se trouvent en désaccord que sur le drapeau, ou plus exactement sur la façon d'exprimer leur fidélité au drapeau tricolore. D'Audiffret-Pasquier propose : « Le drapeau tricolore est maintenu. » de Larcy craint que cette condition trop impérative cabre l'honneur du prince, et amende : « La question du drapeau sera résolue par l'accord du roi et de la représentation nationale. » Chesnelong sait fondre ces nuances, et tous acceptent sa formule : « Le drapeau tricolore est maintenu et ne pourra être modifié que par l'accord du roi et de la représentation nationale. » L'homme qui a su faire l'unité parmi ses collègues est désigné pour porter au comte de Chambord l'expression de cette volonté. Celle du gouvernement s'exprime aussi : le duc de Broglie dit à M. Chesnelong qu'avec le drapeau tricolore la monarchie était faite, elle était plus difficile à faire avec la réserve admise par le Comité des Neuf, néanmoins le gouvernement s'engagerait si la formule était agréée, sinon il se désintéresserait d'une solution vouée à un insuccès certain. L'Eglise elle-même avait tenté de préparer à la concession nécessaire l'héritier des rois très chrétiens. Pie IX, bien que volontairement réservé sur les affaires politiques, avait jugé celle-ci assez importante pour mériter un avis, et il avait conseillé au prince de ne pas sacrifier l'essentiel, le salut de l'Eglise et de la France, à l'accessoire, la couleur du drapeau.

Aucun de ceux qui tentaient ces efforts n'avaient une confiance robuste, et ceux qui connaissaient le mieux le prince étaient les moins rassurés. Le jour même de sa visite à Frosdorf, le comte de Paris avait écrit aux siens le cérémonial des notes convenues

avant la rencontre et les précautions minutieusement prises pour qu'on ne s'expliquât sur rien. Lacombe pouvait écrire, dès le 7 août dans son journal, ce qui s'était passé le 4 et le 5 :

Vansay a été chargé de régler avec le prince les formules de la visite. Il paraît qu'on a été d'une grande condescendance pour les additions et suppressions qu'a réclamées le comte de Paris. Mais le comte de Chambord a affecté de ne pas toucher un mot de politique. Le comte de Paris lui ayant dit qu'il n'avait pas la prétention de lui donner des conseils, mais qu'il était bien sûr que son cousin aurait pour ses idées le même respect, le comte de Chambord n'a rien répondu.

En septembre, Lacombe notait les nouvelles apportées par un conservateur de marque :

7 septembre. — Nervo, arrivant de Paris pour le concours de Lezoux, nous dit que le comte de Chambord refuse toutes les conditions, et qu'il veut que les deux princes quittent l'Assemblée. M. de Broglie aurait dit à Rambuteau : « Notre instruction aux Préfets est de préparer l'idée de la prorogation de l'Assemblée pour trois ans et de la prolongation des pouvoirs pour cinq ans. Comme homme je vous dirai que le comte de Chambord refuse tout et que je ne puis travailler à une monarchie arrivant avec le drapeau blanc. »

Et le 12 octobre Pie IX en racontant à M. Keller et à son fils ses conseils en faveur du drapeau tricolore, ajoutait : « M. le comte de Chambord n'a pas voulu me croire. »

Toutefois, la nouveauté de la situation suffisait à justifier un changement de l'homme. Céder trop tôt n'est pas moins funeste aux princes que céder trop tard. Tant que la maison de France restait divisée et l'Assemblée hésitante, le comte de Chambord, par l'abandon de son drapeau, aurait abaissé son principe sans accroître ses chances, donné sans recevoir. Mais, maintenant, sa famille était rangée derrière lui, l'Assemblée avait l'impatience de le déclarer roi, la seule promesse qui fut sollicitée de lui paraissait acceptable au juge le plus élevé du devoir. Et l'on espérait dans cette conscience jusque-là inflexible, quand elle n'avait à sauver que son honneur; maintenant, elle avait à sauver un pays.

Le 14 octobre, M. Chesnelong rejoint à Salzbourg le prétendant. Le négociateur se hâte vers la difficulté qui, apaisée rendra tout facile, et, non conciliée, tout inutile. Arguments et prières se brisent contre un roc; rien n'est obtenu en faveur du drapeau tricolore. Le prince déclare même qu'il ne l'acceptera jamais. Chesnelong demande la permission de n'avoir pas entendu, car avoir entendu serait constater l'irréparable. Le prince ne s'in-

quiète pas si les oreilles d'autrui ont des complaisances que n'a pas sa parole, il ne retire rien de ce qu'il a dit, mais offre à M. Chesnelong ce qu'il avait offert à M. Ernoul, de ne pas changer les couleurs avant d'avoir pris possession du pouvoir et proposé la solution qu'il désire aux représentants du pays. C'est reconnaître, conclut Chesnelong, qu'il faut pour le changement l'accord du roi et de l'Assemblée nationale : il prie Monseigneur d'accepter cette formule. Le comte de Chambord refuse de souscrire une promesse qui, dit-il, « le mettrait trop à la merci de l'Assemblée. » Tout prouve clairement qu'il considère comme anarchie l'égalité entre le droit du roi et le droit du peuple, qu'il voit la nécessité de subordonner l'un à l'autre, qu'il ne veut par aucun pacte consentir la soumission du roi au peuple. Toutes les formules présentées au nom du pouvoir parlementaire produisent sur lui l'impression que dut produire sur Louis XVI le cérémonial révolutionnaire quand, à l'ouverture de l'Assemblée législative, sur l'emplacement du trône disparu, deux fauteuils semblables furent préparés pour le roi et le président.

Chesnelong revient à Paris. Il considère que la monarchie est nécessaire, il sait que s'il répète le propos du prince contre le drapeau tricolore, elle ne se fera pas. Il ne cache pas que le prince n'a pris aucun engagement envers les couleurs nationales, il ajoute, mais comme une appréciation personnelle et non comme un témoignage, qu'il ne croit pas le prince prêt à les accepter. Toutefois, il insiste sur leur maintien jusqu'à « la solution que le roi se fait fort d'obtenir. » Il tait ce qui forcerait à désespérer. C'est la seule inexactitude de son compte-rendu aux Neuf. Mais elle commence à créer une impression fausse.

Le comité des Neuf ne se dissimule pas que si la solution est le drapeau blanc, le conflit est certain. Mais il ne songe qu'à dégager d'embarras le commencement de la route où il a hâte de s'engager et il éprouve cette sorte d'impatience qui tient pour résolues les difficultés ajournées. Tels les marieurs hâtifs pressent d'autant plus une union qu'ils prévoient des difficultés faites pour l'empêcher, et se rassurent à penser qu'elles éclateront quand les futurs seront époux et quand l'indissolubilité du lien leur fera une obligation de l'entente. Et il rédige aussitôt le contrat, sous forme d'une déclaration qui sera présentée au vote des Chambres.

Comme le comité n'a pas eu confidence de la parole décisive, il est plus optimiste qu'il ne convient et conserve l'espoir que le prince garde des surprises de déférence pour la volonté publique. D'ailleurs, le drapeau blanc demeurât-il dans les désirs du prince, il faudra pour le rétablir l'accord que le roi compte demander aux

représentants du pays : et comme les représentants du pays n'accepteront pas le nouvel emblème, l'ancien subsistera. Cette conclusion sort si naturellement de la promesse royale que le comité croit la reproduire sans l'étendre quand il maintient la formule votée par lui le 6 octobre. « Le drapeau tricolore est maintenu, il ne pourra être modifié que par l'accord du roi et de la représentation nationale. » Or c'est la formule même que le comte de Chambord a repoussée : elle donne au Parlement un pouvoir de décision que le comte de Chambord n'a pas reconnu, et, sauf la conversion invraisemblable de l'Assemblée au drapeau blanc, présente comme définitif le drapeau tricolore que le comte de Chambord tolère comme un provisoire douloureux. Ainsi esquivée la difficulté la plus redoutable, le Comité stipule les garanties que la restauration assurera. Le comte de Chambord dans tous ses manifestes a promis assez explicitement la liberté civile et religieuse, et l'égalité de tous les Français pour que le Comité soit sûr de traduire la pensée royale en présentant ces garanties comme inséparables de la monarchie, insérées dans la charte entre le souverain et le peuple, aussi assurées à celui-ci que la couronne à celui-là. Par contre, le prince ne s'est jamais expliqué sur les droits des Chambres, ni sur la responsabilité des ministres : à ces institutions qui forment le régime parlementaire, la plupart des monarchistes n'entendent pas renoncer, mais ils ne veulent pas davantage contraindre le monarque, et ils admettent qu'il choisisse et perfectionne les mesures. Elles ne sont donc pas, comme les premières, indiquées par le Comité comme concomitantes à la royauté et intangibles. La déclaration annonce seulement que le roi présentera des projets pour régler ces intérêts. C'est reconnaître qu'ils sont subordonnés à l'initiative royale et que, maître de les présenter à son heure, le roi sanctionnera seulement les votes conformes à ses propres désirs.

Le 22 octobre, le texte adopté par les Neuf est soumis aux groupes conservateurs. Le centre droit demande et les autres groupes consentent que la responsabilité ministérielle ne reste pas parmi les propositions sur lesquelles le roi garde un droit d'initiative et qui ne peuvent être réglées sinon par sa volonté, mais passe au nombre des engagements pris dès l'avènement et sur lesquels le roi ne pourra plus revenir. C'est encore, pour maintenir l'accord entre les députés monarchistes, un avantage pris sur le pouvoir royal.

En même temps, les défenseurs du régime parlementaire gardaient, même après la fusion, l'âme orléaniste, sentaient le besoin de présenter cette monarchie comme la plus semblable qu'ils pour-

raient à celle de Louis-Philippe. Cette tactique inspira le procès-verbal rédigé au nom du centre droit et publié par la presse le soir du 22 octobre. Dans ce récit des derniers événements, les paroles où M. Chesnelong faisait connaître les déclarations du prince étaient rapportées avec des inexactitudes peu importantes en apparence, graves en réalité. Où M. Chesnelong avait dit que le roi était en complète harmonie de sentiments « avec la majorité royaliste de l'Assemblée », le procès-verbal écrivait : « avec les membres les plus libéraux de l'Assemblée et du pays ». Où M. Chesnelong avait dit : « Le comte de Chambord respecte le sentiment de l'armée pour ce drapeau qui fut si souvent teint du sang de nos soldats, mais il a la préoccupation de garder intact son principe et son honneur royal », le procès-verbal faisait dire au comte de Chambord que, « puisque le drapeau tricolore était le drapeau légal, il saluerait avec bonheur le drapeau teint du sang de nos soldats ». Où le comte de Chambord s'était « fait fort de présenter une solution », le procès-verbal annonçait une « transaction ». La loyauté du centre droit était hors de question, mais la plume avait été tenue par M. Savary, capable de prendre des libertés avec d'autres choses que des programmes. Le texte véritable fut rétabli publiquement.

Mais les rectifications n'empêchaient pas que cette marche vers la monarchie ne ressemblât à une manœuvre enveloppante où l'on tentait, pour assurer des garanties au pays, de faire prisonnier le roi. Les commentateurs, dans leur zèle à vaincre les préjugés contre la monarchie absolue, oubliaient que tous les documents étaient lus par le roi. Il se rappelait ses promesses : si restreintes qu'elles fussent, elles lui restaient douloureuses comme des conditions faites au chef par des sujets. Etendues au delà de sa parole, elles lui paraissaient des blessures agrandies. Il voyait la monarchie traditionnelle reconnaître le régime de 1830 ; l'autorité ministérielle empiéter sur celle du roi ; le drapeau, sous lequel il acceptait de passer en marchant au trône, s'imposer pour toujours. En même temps, il constatait que tout en préparant au grand jour la monarchie avec lui, on se réservait une retraite vers des interrègnes d'où il était absent. Cette précaution était légitime de la part des monarchistes qui demandaient au chef de leur choix respect pour certaines volontés de la France, et, s'il refusait, il était naturel que l'on songeât au lendemain. Mais il ne manquait pas de gens pour présenter au comte de Chambord cette précaution non comme une éventualité qu'on prévoyait tout en la déplorant, mais comme une intrigue où l'on travaillait contre lui. Les orléanistes le sachant d'honneur chatouilleux, ne lui

posent-ils pas leurs conditions pour lui soustraire la couronne qu'ils paraissent lui offrir, lui infliger l'impopularité du refus, le pousser à l'abdication ou remettre la vacance du trône à des gérants tout prêts? Ou toutes ces négociations étaient des ruses pour lui reprendre une partie du pouvoir que la nation était prête à lui confier, et ce serait faillir envers la nation même que d'amoindrir l'autorité royale, son espoir, et consentir une fausse monarchie sous le nom de la légitime. Ou la France demeurait obstinée dans l'erreur révolutionnaire, et ne se résignait pas aux conditions de la royauté qu'elle croyait vouloir, alors les garanties sollicitées de lui ne suffiraient pas. Tôt ou tard il lui faudrait recommencer la lutte, mais affaibli par les amoindrissements qu'il aurait consentis, et avec d'autant moins de chances qu'il aurait accoutumé ses sujets à ses capitulations. Dans le doute, il se persuada, comme font volontiers les hommes, que le parti le plus conforme à son caractère était le plus conforme à ses intérêts. S'il devait régner, il fallait, pour l'efficacité de la restauration, qu'il n'eût cédé rien, ni trompé personne. Si le pouvoir lui était refusé, la seule chose dont il restât maître était son principe : ou plutôt il n'était pas le maître, mais le dépositaire des bienfaits attachés à l'institution monarchique, et ne devait, ni par une abdication qui passerait pour une fuite, ni par ces abdications partielles que sont les promesses, se dérober à Dieu et à la France.

Voilà pourquoi le comte de Chambord jugea nécessaire de rompre l'enlacement qu'il sentait se resserrer autour de lui. S'il continuait à se taire, la France, trompée par des informateurs qui voulaient se tromper eux-mêmes, croirait de plus en plus que la monarchie future serait un compromis où la révolution s'accommoderait du roi et le roi de la révolution. Il voulut couper court aux espérances chimériques assez tôt et assez haut pour n'être pas accusé de surprise s'il déployait intacts au pouvoir ses principes et son drapeau. Par la lettre adressée le 27 octobre à M. Chesnelong, il dit à toute la France ce que le négociateur n'avait pas voulu entendre à Salzbourg; il obligea ceux qui annonçaient ses volontés telles qu'ils les souhaitaient, à les connaître telles qu'elles étaient.

C'est ce que, sous le premier coup de leur déception, les monarchistes ne lui pardonnèrent pas. Et la trace de cette amertume est dans cette page de Lacombe où la douleur s'élève à l'éloquence :

31 *octobre*. — Quel coup de foudre! Hier soir a paru dans l'*Union* une lettre du comte de Chambord à M. Chesnelong. Sous une forme affectueuse, elle dément absolument son récit et maintient plus que

jamais le drapeau blanc! Ainsi, au moment où la monarchie allait se faire, où les esprits y revenaient chaque jour, c'est le prince qui la renverse d'un coup de main, et qui vient encore une fois fermer cette perspective d'avenir pour notre malheureux pays! Quel état d'esprit! Il y a de beaux accents dans cette lettre, même une sensibilité d'esprit qu'il ne témoigne pas d'ordinaire, et pourtant, quel mal inconscient il commet! Loin de son pays, sans partager aucun des périls que courent ceux qui travaillent à le relever, à l'abri des nouveaux malheurs que sa résolution peut déchaîner, sans avoir un mot pour cette Assemblée qui déploie tant d'efforts et qui mettait tant de bon vouloir pour la rendre possible, il s'enferme dans un point d'honneur que l'idée de son droit ne suffit pas à justifier. Il se personnifie à ce point dans son principe, qu'il réclame pour lui-même une plénitude absolue de pouvoir. « Les prétentions de la veille m'annoncent, dit-il, les exigences du lendemain. » Quelles prétentions, grand Dieu! Quand vit-on un peuple faire plus large porte à son prince? Quand vit-on une pareille résignation aux choses qu'on eût cru les moins acceptables, et n'y avait-il pas quelque chose de touchant dans l'attitude de tant d'hommes bouleversant toutes leurs idées, renonçant à tous leurs points de vue antérieurs, transformant, non sans brisement, le fond même de leur âme, pour faciliter à leur pays, avec le retour de la royauté, un ordre de choses stable et réparateur? De tout cela, il ne paraît pas se douter; ce mouvement, que d'un coup de télégraphe il pouvait arrêter à sa naissance, il l'a laissé se développer, grandir, toucher presque à son terme, et quand il le voit, sur la foi de sa parole, prêt à donner son fruit, il le ruine. Il consomme simplement cet acte, présage peut-être des plus grandes catastrophes. Malheureux pays! périssant par la faute d'un roi, comme pour expier le crime d'avoir fait périr un roi!

Tous les partis sont d'accord que le prince a perdu sa couronne. L'éloge que les journaux républicains font de sa loyauté prouvent combien ils lui savent gré de s'être fait inoffensif. Les conservateurs plient et oscillent sous le coup porté par leur chef à leurs espérances. Le 5 novembre, l'Assemblée sera réunie; il faut, d'ici là, prévenir par quelque combinaison de fortune, la débandade des droites et l'offensive des gauches. Faire la monarchie sans le roi est la première pensée de la plupart. Plus d'une fois, il y a eu des régimes sous des rois insensés ou captifs. Le mot d'insensé vient aux lèvres de presque tous les orléanistes, et de légitimistes modérés comme Lacombe. Pour les plus respectueux, le prince est un roi captif de son honneur; son inflexibilité, sur le vif des déceptions qu'elle apporte à la droite, rend à celle-ci les princes d'Orléans moins suspects, elle apprécie leur souplesse à éviter les conflits avec le sentiment public. Elle songe à l'un d'eux pour tenir la place du roi.

A Paris, Pasquier soulève l'idée du comte de Paris... On agite l'idée de la lieutenance générale pour un des princes... Ce serait exposer

les princes aux injures de tous les partis en jetant un soupçon sur leur bonne foi... Je voudrais un changement du titre du maréchal pour exclure ce nom de république qui est évidemment un drapeau pour tous les factieux et qui les transforme en gens officiels... Buffet est tout à fait de cet avis; il croit que le centre gauche accepterait le titre de régent, mais il craint les oppositions de la droite. Broglie a vu Ernoul et La Bouillerie consternés, mais se refusant également à une régence qui blesserait le comte de Chambord et à une organisation de la République qui blesserait le principe... Tout en causant et en voyant la difficulté de réunir une majorité sur le changement de titre, je me dis qu'il faut se rabattre sur la durée du titre, l'idée de la présidence à vie surgit dans mon esprit, et je la communique à mes collègues. Broglie arrive; nous allons avec lui, Bigot, Tallon et Chabrol, dans un des bureaux; je développe ma pensée. Le mot de république nous tue; il est la force à l'aide de laquelle les radicaux ruinent toute la politique conservatrice, se montrant, par cet étalage du titre de républicains, plus partisans du gouvernement que nous qui, monarchistes, le faisons vivre. Si on ne peut changer le mot, il faut chercher dans la constitution de la présidence un caractère qui saisisse l'esprit public et mette au fond de l'organisation républicaine un principe monarchique. Jamais les républicains ne voteront cela, ils pourront voter les cinq ans. Le centre gauche même pourra les proposer; il ne faut pas qu'il ait l'initiative de la proposition. Il faut une proposition à laquelle le centre gauche se rallie, au moins pour bon nombre de ses membres, mais qui porte la marque de la majorité : il n'y a que la présidence à vie. Je me rabattrais, faute de mieux, sur la présidence à dix ans; mais il faut, autant que possible, tenir à la présidence à vie. Nous devons, d'ailleurs, un dédommagement au pays. Nous l'avons leurré, sans le vouloir, de la perspective d'un avenir, de cet avenir que peut seule donner la monarchie; il faut lui donner au moins et tout de suite une stabilité relative. Dans la journée, rentré à l'Assemblée, je parle vivement pour la présidence à vie dont l'idée se propage, bien qu'elle soulève parmi les légitimistes des objections. Cependant il est bien certain que la présidence pour cinq ans, c'est la République sans les princes et l'empire dans l'avenir. La présidence à vie, c'est l'idée monarchique dans le présent et l'avenir neutralisé...

2 *novembre*. — Décidément toute idée des princes est écartée. Ceux-ci ont refusé, hier soir, toute combinaison de ce genre. Ils ont honnêtement et habilement agi. On me dit que le général Changarnier ayant dit vivement au prince de Joinville qu'il ne pouvait lui donner la main avant qu'il eût dit oui, le prince lui a donné toutes ses raisons et a ajouté : « Il y a une autre raison de notre refus : c'est le souci de la mémoire de notre père. Les accusations qu'on porterait sur notre conduite sembleraient confirmer celles dont il a été l'objet. Ce qui le justifie, c'est qu'il était alors la seule solution possible; aujourd'hui il y a Mac-Mahon. »

Le duc Pasquier, qui avait joué le principal rôle dans la campagne monarchique, dirige la retraite, et Lacombe a peine à suivre cette « merveilleuse activité » qui « passe en un instant d'un pôle à l'autre », et rend justice à l'orateur « superbe » et

d'un « entrain endiablé ». La prorogation est acceptée comme un refuge par les conservateurs désemparés, mais la durée, qui est faite pour leur sauvegarde, effraie les scrupules de plusieurs. S'ils interdisent pendant un temps l'avenir à la République, sont-ils sûrs de ne pas retarder la monarchie? Ils marchandent la durée : la présidence à vie est abandonnée pour la présidence de dix, puis de sept ans.

Vers la fin de ces négociations, le comte de Chambord était à Versailles. Le même secret couvrit son arrivée et son séjour. Que venait-il tenter à cette heure? Surpris, malgré tant d'avertissements, par les faits, gardait-il une foi assez invincible en lui-même pour croire que sa présence suffirait à réparer l'œuvre de ses paroles, et que Dieu suspend le cours des heures quand elles emportent les chances des rois? Ou n'était-il conduit que par le devoir à une tentative hasardeuse, et voulait-il surtout se rendre ce témoignage que jusqu'au bout, et tout en se refusant, il s'était offert? Il fit exprimer au maréchal le désir d'une entrevue. Le maréchal la déclina. Il avait d'avance refusé son concours à la monarchie du drapeau blanc, et depuis que la prorogation de ces pouvoirs était proposée avec son aveu, il se tenait engagé envers l'Assemblée. De cette Assemblée, le prince ne vit aucun personnage : avec eux, il eût fallu recommencer le débat qu'il avait clos. En voulant les ignorer, à cette heure décisive, il marqua son invincible aversion pour les exigences parlementaires, et attendit inerte que, dans la nuit du 19 au 20 novembre, une majorité de 68 voix votât le septennat. Nuit de fantômes : le chef de la race royale attend, ombre inconnue, aux portes du palais bâti par son aïeul à l'immortalité de sa monarchie; dans ce palais, une assemblée monarchique ne sait si elle promet ou si elle impose une attente de sept ans à ce souverain qu'elle croit loin d'elle par la distance et par la volonté; et la cause de la discorde semble disparaître dans l'ombre où s'évanouissent, invisibles, les couleurs du drapeau qui flotte sur l'édifice.

Le même loi qui avait fondé le septennat avait promis de l'organiser. Par une procédure exceptionnelle, quelques jours après, l'Assemblée choisit en séance publique les trente députés à qui elle confiait le soin de préparer l'œuvre. Les six premiers élus furent Dufaure, Laboulaye, Wadington, Talhouet, Kerdrel et Lacombe. Celui-ci écrit le soir dans son journal : « J'avoue que je suis très sensible à ce témoignage. » Le rang et la compagnie avaient de quoi flatter, mais non l'entreprise. Tous les monarchistes ont voté le septennat pour s'assurer du temps contre la République, mais ils se font de ce septennat une intelli-

gence fort différente. Les royalistes du drapeau blanc se sentent plus que jamais liés à un tel roi. Faute qu'ils lui puissent accorder des hommages efficaces, ils en cherchent d'imaginaires et de vains, un peu comme ces dévots dont la piété oisive s'égare dans des scrupules. Rien ne doit devenir normal où le roi n'est pas, et quand le roi reviendra, rien de persistant et de durable ne doit paralyser la prérogative du monarque. Le roi absent, la France n'est pour eux qu'une maison vide. Dans la maison, ils ont mis un gardien pour la tenir fermée aux rôdeurs et l'ouvrir à l'arrivée du maître. Le mandataire est sûr pour cet office, et cet office n'a que faire d'institutions.

La plupart des monarchistes pensaient au contraire que sans institutions l'office ne serait pas rempli. Sans doute, l'Assemblée souveraine suffirait à soutenir son délégué : mais si les élections partielles, continuant à grossir de leur afflux la gauche, y portaient la majorité, qui empêchera cette majorité de mettre dehors le maréchal? Ou si l'Assemblée, faute d'avoir épuisé en l'exerçant son pouvoir souverain, le transmet intact à une autre assemblée, qui empêchera celle-ci d'établir au pouvoir la République et les républicains? Nul n'était convaincu de ces évidences à l'égal de l'homme que menaçait davantage cette fragilité. La nature subalterne de l'emploi offert par l'extrême droite au gardien du pouvoir blessait, outre le légitime honneur, le bon sens du maréchal, et il ne voulait pas, victime d'un devoir qu'il aurait accepté sans obtenir d'autorité, clore sa carrière par un Sedan politique. Il attendait les garanties demandées par M. Thiers, une chambre haute, le droit de dissolution, et par la constitution d'un ministère résolu à obtenir ces garanties, marqua le commencement de ce régime nouveau.

De là les premières difficultés avec l'extrême droite. Elle comptait dans ses rangs un homme à qui une audace sombre, un esprit violent, une âme haute et un courage agressif donnaient les goûts et l'autorité d'un censeur. Lucien Brun, trop attaché aux doctrines absolues pour désirer le pouvoir où s'use le tranchant de la logique, avait pour les ambitions de ses amis le même désintéressement que pour lui-même et travaillait à les écarter du ministère. Ernoul et La Bouillerie, qui depuis le 24 mai représentaient l'extrême droite dans le cabinet, se retirèrent pour ne pas s'engager dans l'œuvre constitutionnelle. Lucien Brun maintenait dans les mêmes scrupules tous les membres de l'extrême droite qui pouvaient être appelés par le maréchal. Celui-ci dut chercher jusque sur les confins de la droite modérée de Larcy et Depeyre, et jusque-là Lucien Brun avait préparé des résistances.

28 *novembre*. — Vers cinq heures on me dit que le ministère a été offert à Larcy et Depeyre, mais que sur l'injonction de Brun, ils ont refusé. Le soir, nous dînons chez M. Harel, procureur de la République, où devait dîner Larcy. Nous apprenons que le maréchal vient de l'envoyer chercher. Il revient après le dîner et nous annonce qu'il est ministre. Il s'est jeté aux genoux du maréchal, il l'a supplié; mais le maréchal a été inflexible. Il a dit qu'il se retirerait lui-même, que les nominations étaient au *Moniteur*, qu'il les désavouerait, s'il lui plaisait, mais que lui, le maréchal, ne pouvait rien changer. « J'ai vu Lucien Brun, dit Larcy, qui m'a dit qu'il prierait pour moi; mais ce ne sera que le soir qu'il priera et, dans la journée, je voudrais bien qu'il ne me combatte pas. »

Si Lucien Brun ne vota pas dès lors contre le nouveau cabinet, du moins dans la commission des Trente, où les monarchistes avaient vingt-cinq élus, opposa-t-il à tous les projets du gouvernement la force d'inertie. Entre les légitimistes et le centre droit, les divergences s'exaspèrent et tous s'isolent dans des rêves qui empêchent l'action commune. Lacombe s'affermit dans son grief contre le mot de République « qui profite aux radicaux », il aspire à faire « immédiatement les princes d'Orléans successeurs du maréchal et préparateurs de la monarchie du comte de Paris. » Le duc de Broglie craint de « blesser le maréchal » et la droite. Pasquier désespère de celle-ci et croit que le « centre gauche est prêt à se rallier aux princes, mais ne veut pas un changement de titre ». Dans ce joli théâtre de bois, sonore comme un violon, où vit l'Assemblée, tous les projets murmurés tout bas parviennent distincts à ceux qu'ils menacent. « Non seulement les exaltés de l'extrême droite, mais des membres de la droite modérés » se jugent trahis par ces desseins de glisser les cadets à la place de l'aîné, et comme ils doutent si le gouvernement est complice, ils ne savent plus si eux-mêmes sont de la majorité ou de l'opposition. La patience des plus ardents s'épuise et le 19 mars 1874, Cazenove de Pradines, un familier du comte de Chambord, affirme que l'Assemblée n'ayant pas aliéné sa souveraineté reste maîtresse de rétablir la monarchie et que le « maréchal ne voudra pas faire attendre le roi à la porte du Septennat ». En vain l'orateur a-t-il déclaré loyalement qu'il parle en son nom seul, ses amis, même s'ils regrettent l'intervention comme indiscrète, ne peuvent désavouer la doctrine. Lacombe voit les conséquences. « Thiers a dit à Andral en se frappant les mains : avec une déclaration comme celle de Cazenove, nous sommes sûrs de vaincre dans toutes les élections, il suffira de répéter aux électeurs : « Le maréchal ne fera pas attendre le roi. » Le gouvernement juge nécessaire d'affirmer que le maréchal ne cédera son pouvoir à personne. Le Septennat

est donc à la fois pour et contre le roi : nouveau grief des légitimistes contre le ministère, et quand celui-ci met, le 16 mai 1874, l'Assemblée en demeure d'organiser enfin un pouvoir résolu à vivre, une partie de la droite refuse et renverse le duc de Broglie. Cette défection oblige le maréchal a chercher un ministère qui, pour l'œuvre constitutionnelle, gagne au centre gauche l'équivalent des voix refusées par la droite, et l'intransigeance de celle-ci ouvre le pouvoir à ses adversaires. Elle ne pardonne pas au gouvernement ce compromis où elle l'oblige. A toute tentative de constituer, le journal *l'Union* oppose l'autorité d'une parole qu'on sait être un écho de la volonté royale. Le comte de Chambord parle lui-même et dans une lettre publiée par le journal proclame que nul droit n'existe contre celui de la monarchie. Ainsi défié, le gouvernement exerce le pouvoir que lui donne l'état de siège, suspend *l'Union* et le coup porté au journal frappe le roi. Comment l'extrême droite ne rompait-elle pas après cette insulte? Lucien Brun interpelle et si les 79 légitimistes qui se prononcent contre le gouvernement, ne le renversent pas, ils diminuent les chances si faibles de constituer. On est au 3 juillet 1874, le ministère n'insiste plus quand l'Assemblée décide d'échapper par de longues vacances au problème qu'elle ne peut résoudre, et 1875 commence avant l'œuvre qu'on disait urgente le 20 novembre 1873. La Commission des Trente a été dans la réalité ce qu'était dans la fable le tonneau des Danaïdes. Durant quatorze mois les idées, les systèmes, les projets s'y versent, s'y superposent, s'y répandent, y fuient et s'écoulent sans rien laisser.

III

Les intervalles entre ces disputes vaines restaient seuls aux conservateurs pour faire l'œuvre conservatrice sur laquelle ils étaient d'accord. Surent-ils la mieux accomplir?

Dans une société que sa vie même transforme sans cesse, faire à la stabilité sa part est un problème complexe. La force de nouveauté et de destruction recrute sans cesse les armées les plus nombreuses : la jeunesse amoureuse de ce qu'elle ignore, et la souffrance lasse de ce qu'elle connaît. La force de tradition est remise aux minorités qui possèdent l'expérience des lois morales, des instruments politiques, de la richesse acquise ou à créer par le travail. Pour que dans la société, l'ordre se maintienne de lui-même, il faut que chacune de ces élites devienne

éducatrice, que par elle la multitude soit groupée en collectivités hiérarchiques où l'action de presque tous obéisse à la volonté de quelques-uns. L'Etat, qui est à la fois le mandataire des volontés individuelles et des intérêts collectifs, et assemble la multitude passagère de chaque génération dans une unité permanente où le présent, le passé et l'avenir s'appellent d'un même nom, la patrie, semble l'arbitre naturel entre les énergies contraires. Mais selon que dans une société la puissance appartient à la multitude ou à des hiérarchies, l'Etat lui-même est le mandataire du nombre ou de l'élite. S'il tient ses pouvoirs de la foule, il ne saurait lutter contre elle que par accident et par artifice : sa destinée normale est de suivre les courants révolutionnaires ou d'être emporté par eux. Pour qu'une vie saine transforme par un renouvellement insensible et continu la société sans la troubler, il faut que l'autorité se partage entre les forces du mouvement et les forces de stabilité.

Dans l'Europe formée par la fusion des mœurs barbares et de la morale chrétienne, la force de stabilité l'emporta longtemps. L'autorité du père, du guerrier, du noble, de la tribu étouffaient dans leurs disciplines la puissance du nombre; sur toutes ces autorités s'élevait celle de l'Eglise, et c'est elle qui par le culte de l'intelligence et la sollicitude envers les faibles mêla à cette architecture immobile de la force, une idée d'évolution. L'homme n'était pas sans droits dans cette société : mais l'homme dont elle avait souci était l'homme lié à d'autres par la solidarité d'intérêts communs. Elle ne connaissait pas l'homme isolé de sa profession, de ses proches, de sa caste, de sa foi, et n'accordait aucune valeur à la rebellion que, par son suffrage solitaire, il eût tentée contre elle. L'être passager était entraîné dans le mouvement des puissances collectives que les siècles avaient faites et qui travaillaient pour eux. Chaque groupe ne faisait place qu'aux hommes liés par une communauté d'intérêts; chaque homme avait sa place en autant de groupes qu'il avait d'intérêts à protéger : là s'élevait de degré en degré, par l'assentiment d'une opinion compétente, les chefs les plus aptes à discerner et à défendre le bien commun dont tous se sentaient les possesseurs solidaires, et la hiérarchie donnait aux chefs seuls autorité pour engager tous. C'est cette organisation autonome du clergé, de la noblesse, de la magistrature, de la bourgeoisie, des métiers, des bonnes villes et des communes qui fit la vie puissante du moyen âge. La royauté avait seulement à contenir les conflits de ces indépendances, et à empêcher que ces puissances de l'ordre ne missent par leurs rivalités le désordre dans l'Etat.

C'est cette énergie spontanée et multiforme qui finit par lasser les rois séduits par la simplicité du despotisme antique; et nulle part autant qu'en France la royauté ne substitua à ces autonomies son omnipotence. Pour l'établir plus aisément, elle laissa aux corps dont elle supprimait l'office leurs privilèges. Mais ces privilèges, acceptés jusqu'alors comme le prix légitime d'un service public, devinrent odieux dès qu'on les vit inutiles. S'échappant des disciplines collectives sous lesquelles elle ne se sentait plus abritée mais étouffée, la volonté de chaque homme apprit à vagabonder, pour suivre seule sa route. Les décadences des puissances corporatives précipitèrent la Révolution française, et le vote qui la commença, lorsque dans les états généraux fut substitué au vote par ordre le vote par tête, contenait tous les futurs changements. Il y eut une représaille dans leur brutalité lorsque, non contente de détruire les anciens corps, la loi interdit, comme une mesure de salut public, le droit d'association. Il n'y eut plus en France que des individus.

La conséquence fut immédiate : quand l'autorité royale eut pour unique base la volonté de la multitude, la stabilité gardienne de toutes les autres ne fut plus bâtie que sur le sable, et la suppression de la royauté fut l'achèvement de l'œuvre que la royauté avait entreprise. Depuis, les efforts tentés pour rétablir dans nos institutions la durée ont été vains. Idolâtrie de la liberté, tyrannie de la terreur, dictature du génie, royauté rétablie sur le suffrage restreint, république ou empire fondés sur le suffrage universel, tout a été également fragile, et chaque génération a vu changer plusieurs fois ses gouvernements, autrefois durables comme une race, maintenant plus courts qu'une vie d'homme.

Tous ces échecs contenaient la même leçon. La durée et la confiance dans la durée avaient disparu de nos gouvernements depuis que la multitude et le pouvoir étaient seuls en présence, depuis que, pour soutenir l'autorité et pour contenir l'inconstance publique, il n'y avait plus de groupes ni de hiérarchie.

Les chefs et les conseillers de l'Assemblée nationale en avaient conscience. Falloux, dès le 19 octobre 1871, écrivait à Lacombe :

Nos élections de Bretagne et d'Anjou sont généralement bonnes, mais talonées par des chiffres voisins du succès et qu'on n'avait jamais connus du mauvais côté jusqu'à ce jour. C'est le dernier coup de dé du suffrage universel absolu et direct. Songez-y bien en préparant votre loi municipale et en méditant sur la réforme électorale, à laquelle nous ne pouvons échapper, sous peine de mort, et de mort sans phrase, assurément, car ce sont les dernières brutalités et les dernières violences qui s'empareront du pays d'un bout à l'autre.

Le 18 août 1872 :

Une constitution quasi monarchique a l'avantage de rapprocher le pays du vrai, et de lui en rendre non le goût, qu'il n'a jamais perdu, mais l'habitude; une Chambre haute a l'avantage de faire partie de ce vrai politique dont il faut se rapprocher, et d'être un beaucoup meilleur mécanisme que vos triples lectures pour la bonne confection des lois; mais comme digue contre les révolutions futures, c'est un de ces cerceaux de papier que les révolutions savent aussi aisément franchir que les chevaux et les écuyers de Franconi; une seconde Chambre est un excellent rouage en temps normal; ce n'est même pas un petit caillou en temps de révolution. Personne n'y songe et le Luxembourg en a déjà fait trois ou quatre expériences. Ces sortes de machines, plus ou moins bien confectionnées, ne m'inspirent aucune sécurité, si elles ne sont accompagnées de la seule garantie, entendez bien ceci, mon cher ami, la seule qui ait une véritable puissance, une bonne loi électorale. Si vous la faites prévoyante et énergique, tout peut être sauvé; si vous la faites insignifiante et superficielle, tout le reste sera vain. Si l'on me rendait la monarchie, la plus monarchique du monde par ailleurs, avec le suffrage universel illimité, ou la république avec le suffrage universel contenu et guidé par les influences normales de tout pays civilisé, je croirais l'ordre plus en sûreté sous cette république-là que sous la monarchie. Quand M. de Genoude passait sa vie à demander le suffrage universel, il ne cessait de protester contre le suffrage direct et illimité, comme contre le dernier des crimes et la plus évidente des folies. C'est donc là, à mon tour, que je vous pose des questions. Quelles sont vos idées, ou plutôt quelles idées croyez-vous acceptables dans l'Assemblée, en matière de réforme électorale? Quelles études et quels efforts sont préparés à ce sujet? Pour moi, tout est là. Tous les terrains communs les mieux choisis, tous les groupes d'opinion les plus largement réunis, seront emportés comme un brin de paille par les élections prochaines, si vous ne portez pas une main tardive sur l'œuvre de la Convention et de Ledru-Rollin. Si c'est là le terrain sur lequel vous pouvez vous convoquer réciproquement et vous entendre, laissons dormir les questions dynastiques, et tout sera bénéfice.

Lacombe répondait le 28 :

La loi électorale est évidemment, de toutes les précautions que nous avons à prendre pour l'avenir, la plus importante. Jusqu'ici, on ne s'en est guère occupé; il y a une commission qui a, dit-on, un projet sur le chantier, mais comme elle ne s'est livrée à ce travail que par une sorte d'usurpation, il est probable que ses pouvoirs seront contestés, et que l'Assemblée voudra ne confier cette grande œuvre qu'à des commissaires élus après un débat approfondi dans les bureaux. Il sera difficile de faire porter les conditions d'électorat sur d'autres points que l'âge, qui sera reculé à vingt-cinq ans, et le domicile. M. Thiers, en 1870, s'est prononcé sur le suffrage à deux degrés; mais quand je vois la composition d'un grand nombre de conseils

municipaux, pépinière probable des électeurs du second degré, je me demande si ce mode offrirait des garanties bien sérieuses. N'y aurait-il pas moyen de faire intervenir, parallèlement au suffrage universel, des influences collectives, représentations vivantes de grands intérêts? Voilà la pensée qui me préoccupe sans que je sois encore arrivé à la préciser.

Falloux, le 4 septembre, répliquait :

Je suis ravi de vous voir entrer dans l'étude de la loi électorale. Dès le début de votre Assemblée, je me rappelle avoir écrit à Camille de Meaux une longue lettre sur ce sujet, pour le faire entrer préalablement et par utiles fragments dans votre loi de décentralisation. Je supposais qu'il vous l'aurait lue et à quelques autres amis; elle est probablement perdue aujourd'hui et la perte est peu regrettable, sinon pour moi, qui vise toujours beaucoup à économiser les dictées; voici, en tous cas, la substance de mes idées, que ces dix-huit derniers mois ont de plus en plus confirmées. Je citais une de vos discussions récentes, où un député qui m'était inconnu, répondant à un membre de la gauche, disait : « Vous voulez grouper les électeurs des villes, en dehors des électeurs des campagnes, prétendant que leurs intérêts sont distincts. Il y a là une idée dont nous nous emparerons; car la représentation par groupe d'intérêts devra jouer un grand rôle dans notre législation électorale... » J'ajoutais alors à Camille de Meaux : « Notez bien cette séance, car il y a là une semence qu'il importe grandement de faire germer. » J'espérais alors que vous en tireriez déjà parti dans votre loi municipale, et je lui citais, en lui donnant le numéro de la page que j'avais alors sous les yeux, une très curieuse note de Tocqueville, dans *l'Ancien régime et la Révolution*. Cette note raconte l'organisation municipale des grandes villes sous l'ancien régime, et comme le livre était écrit en Touraine, ce sont les institutions d'Angers qui lui servent de spécimen, et il démontre, pièces en main, avec quelle sincérité chaque intérêt était représenté par ses hommes les plus compétents et les plus éprouvés.

Plusieurs des corporations d'alors n'existent plus, mais cependant, avec les chambres de commerce, les bureaux de bienfaisance, les fabriques de paroisses, les chambres de notaires, etc., etc., on pourrait encore retrouver des éléments sûrs et solides. Le suffrage universel aurait aussi sa part, mais seulement une part, au lieu d'être tout comme aujourd'hui, c'est-à-dire la prédominance absolue et brutale du chiffre aveugle sur l'intelligence éclairée. Sans formuler aucun système, cher ami, puisque je ne puis plus travailler sérieusement, je persiste à penser que c'est dans l'ordre d'idées remis en lumière par Tocqueville, que vous devez chercher et que vous pouvez trouver la solution. Imposer au suffrage universel, tel qu'il existe aujourd'hui, les seules réformes de l'âge et du domicile, c'est faire tous les frais de la fureur démagogique, sans assurer aucune victoire sérieuse aux conservateurs. La commission insignifiante que vous avez laissée s'exercer dans le vide jusqu'à ce jour a eu cela de bon qu'elle n'a pas livré d'avance un point de mire aux radicaux; mais cette trêve touche à son terme; il faut que vous remplaciez cette commission, très négligemment composée, par une commission où vous devez entrer

avec tout ce que vous avez de plus éclairé et de plus énergique. La vraie bataille est là. On n'a pu la donner dans la loi du 31 mai, parce que la Constitution, ainsi que je l'ai fait remarquer dans mon discours sur la revision, avait lié l'Assemblée; mais aujourd'hui, vous êtes omnipotents. Vingt ans d'épreuves ont surabondamment prouvé que le suffrage universel illimité doit être faussé comme sous l'empire, ou aboutir à la démagogie la plus aveugle. Vous avez encore le temps et la force de gagner cette bataille, mais vous ne pouvez la gagner sans la livrer; et si vous ne la livrez ni ne la gagnez, la révolution légale, c'est-à dire la dissolution sociale, frappe invinciblement à nos portes.

Lacombe sent bien que cette question est la principale. Il y insiste à maintes reprises dans son journal :

Il faut partir de ce principe qu'une Chambre haute est un frein; c'est un frein que le peuple, qui ne peut pas être un souverain plus absolu qu'un roi, se donne à lui-même, contre les erreurs prévues du suffrage universel. Il ne faut donc pas qu'il l'élise dans les mêmes conditions que la première Chambre et par le même vote, car elle refléterait les mêmes erreurs. Il faut qu'elle diffère, soit par l'électorat, soit par les conditions d'éligibilité. On comprendra, par exemple, le suffrage universel ne pouvant faire de choix que dans certaines catégories; mais je n'ai pas encore d'idées arrêtées là-dessus.

3 *janvier* 1874. — M. Guizot est tout à fait d'avis qu'on ne s'achemine pas à une réédition de la loi du 31 mai. Il faut faire une part aux intérêts. « Vous allez établir la circonscription par arrondissement : cela vous donnera environ 360 députés. Pourquoi n'en ajoutez-vous pas 240 élus par la représentation des intérêts? » Cette indication me fait d'autant plus de plaisir qu'elle se rapproche de mes idées personnelles. Pour le Sénat, il voudrait des origines diverses : nomination par le pouvoir, élection par des groupes, membres de droit, même des membres héréditaires.

24 *janvier*. — La loi électorale doit être comme une prime à la stabilité et à la formation des associations régulières dont la première est la commune.

Des hommes persuadés que le grand vice de notre état social était l'absence d'associations régulières semblaient portés naturellement vers la réforme efficace. Il ne fallait rien moins que réparer la grande erreur de la Révolution. Il était trop tard pour rétablir les anciennes collectivités qui, trop dédaigneuses de la liberté individuelle, puis viciées par la monarchie absolue, avaient mérité de périr. Mais il fallait lever l'obstacle que la tyrannie révolutionnaire avait mis à la reconstitution des groupements naturels. Il fallait que ceux-ci devinssent libres de se chercher, de s'attirer, de se former. Si le ciment se refaisait qui agglomérât en blocs solides la mouvante poussière des volontés individuelles, la plus

conservatrice des métamorphoses serait accomplie; la vieille force ressusciterait, moins imparfaite, puisque ces agrégations spontanées naîtraient d'un choix et non d'une contrainte. Le jour où chaque homme, échappé à l'emprisonnement cellulaire de sa solitude, aurait le moyen de se concerter avec d'autres, leur libre initiative commencerait à recréer des organisations collectives. Leur reconnaître le droit à la vie et à la propriété, sans laquelle l'association est incomplète, était conformer la loi à la nature des choses.

Sans doute, pour que les intérêts semblables s'attirassent les uns les autres, que l'action des individus se complétât par l'action des collectivités, et que celles-ci conquissent un droit de représentation dans le gouvernement du pays, il fallait du temps. Mais la nature n'improvise rien que les fléaux, et la force de la vie saine est faite de lenteur. C'est par ce travail spontané et patient que s'étaient formées les multiples agrégations de notre ancienne société : le fait avait précédé le droit, et le droit, sans ambition de prévoir par avance ce qui devait être, avait reconnu la légitimité de ce qui s'était spontanément fait. La même patience et la même méthode auraient produit les mêmes fruits. Grâce à elles, les seules agrégations qui eussent des intérêts communs et permanents auraient vécu et duré; l'importance qu'elles auraient prise dans le corps social eût donné l'exacte mesure de la place qu'elles pouvaient prétendre dans le corps politique. Rien d'arbitraire, rien de factice dans cette renaissance des forces collectives, qui se créaient elles-mêmes, puis se faisaient reconnaître par l'autorité publique.

L'association aurait dû paraître précieuse, surtout à des conservateurs persuadés que la plus grande puissance d'ordre dans une société est le christianisme. Car tout le christianisme est association, elle seule donne la solidité et la plénitude aux œuvres inspirées par lui. Elle est si nécessaire à la plus parfaite des vocations évangéliques que, malgré la défense des lois, les couvents de religieux et de religieuses s'étaient établis et, par le miracle d'une pénitence transformée en charité, avaient multiplié les écoles de tout âge et de tout sexe, les hôpitaux, les orphelinats, tous les asiles où l'on apaise toutes les douleurs et la révolte contre elles. Or, faute d'associations légales, l'existence de ces œuvres restait à la merci d'un gouvernement hostile. La prudence commandait aussi de prévoir que cette hostilité accomplirait peut-être, un jour, la séparation entre l'Eglise et l'Etat : et c'était un motif de plus pour ne pas abandonner les futurs droits de l'Eglise aux improvisations arbitraires d'un Etat ennemi.

Le droit de s'unir reconnu à tous les intérêts eût assuré d'avance à l'épiscopat, aux diocèses, aux paroisses, aux groupements volontaires des fidèles, le moyen de sauvegarder l'autorité catholique, l'autonomie religieuse, et pourvoir aux dépenses du culte si la rupture du Concordat s'aggravait d'une confiscation. Accorder à tous la réforme généreuse, c'était veiller à l'avenir du christianisme. Cette liberté utile à tout le monde aurait créé des mœurs nouvelles qui n'auraient plus pu se passer d'elle : toutes les associations pour durer auraient eu besoin qu'elle durât, et les plus hostiles au catholicisme seraient devenues solidaires des garanties reconnues aux catholiques.

Mais les erreurs sont comme les montagnes, le voyageur qui s'avance hors de leurs replis marche encore longtemps dans leur ombre. Lorsque l'Assemblée nationale songeait à restaurer les bases de l'ordre, il était trop tôt pour qu'on eût l'intelligence de la grande réforme. Se fier aux attractions spontanées des sympathies et des intérêts entre les individus dispersés, pour substituer à l'isolement la solidarité, pour soumettre la multitude à une hiérarchie d'autorité et d'obéissance, et pour faire à la vie collective une place dans le gouvernement représentatif, eût paru à ces conservateurs pressés une attente trop longue, à ces hommes déshabitués des initiatives une expérience trop douteuse, à ces conservateurs accoutumés aux uniformités réglementaires une origine trop irrégulière de l'ordre. Ils se rendaient compte que le pouvoir accordé tout entier au nombre préparait le plus grossier et le plus mauvais des gouvernements : et néanmoins ceux qui détestaient le plus la Révolution n'échappaient pas encore au préjugé révolutionnaire contre les forces collectives. Rien de plus sincère que leur horreur du vide cruel dans la société, rien de plus inefficaces que leurs efforts pour le combler. Ils voient clairement tout le péril, et, dès qu'ils tentent de le combattre, deviennent aveugles. A un mal universel, ils opposent des remèdes minuscules. Fidèles au concept révolutionnaire de l'Etat créateur, ils prétendent désigner eux-mêmes les forces par lesquelles sera équilibrée celle du nombre, savoir à l'avance quelle part sera faite aux intérêts collectifs dans le gouvernement de la France et quels corps seront admis à représenter le droit des associations. Quand tel législateur proposait l'Institut, celui-là les chambres de commerce, tel autre le barreau, ces choix étaient des divinations arbitraires, sans aucune certitude que les agrégations choisies fussent supérieures en importance aux agrégations omises, et faute d'arguments décisifs pour préférer celles-ci à celles-là, il y avait des chances pour que chacun s'obstinât dans

son sentiment et que nul ne le fît triompher. Ainsi se brisèrent les uns contre les autres, et dans l'œuf, tous les essais de représentation corporative.

Faute de cette réforme générale qui eût restauré en face du droit individuel le droit des collectivités, et contenu par une force de cohésion et de durée le principe de dispersion et d'inconstance, l'effort de l'Assemblée vers l'ordre se trouva dispersé lui-même dans des œuvres de détail. La confiance dans les énergies saines de la société et dans leur aptitude à agir spontanément n'inspira qu'une loi, celle sur la liberté d'enseignement supérieur. Là, les catholiques s'avancent, poussés par la logique de leurs conquêtes antérieures dans l'enseignement primaire et secondaire, mais tout zélés qu'ils soient pour l'Eglise, ils n'osent rien innover de ce qui serait nécessaire à son indépendance. Elle était, depuis le Concordat de 1801, ligotée par les articles organiques. Les dogmes, la discipline catholique, la publication des actes pontificaux en France, les rapports des évêques avec le Saint-Siège, les assemblées de l'épiscopat, le recrutement du clergé, l'exercice du culte, étaient placés sous une surveillance de haute police : l'étroitesse de ses liens ne permettait à l'Eglise que des mouvements de captive, entravait son autorité sur les esprits, et était faite pour étouffer en elle-même la vigueur de la foi. Cette servitude était, par surcroît, une surprise et une déloyauté, car les articles organiques modifiaient les conventions du Concordat; le Premier consul s'était, par la loi, attribué des prérogatives qu'il n'avait pu obtenir du traité; il avait réglé seul et à son avantage ce qui devait être convenu entre les deux puissances. Pour l'Assemblée la plus catholique du siècle, quelle occasion et quelle facilité de déclarer aboli ce qui n'avait jamais été légitime, et de servir tous les intérêts conservateurs en rendant à l'Eglise les moyens de déployer toute sa doctrine et tout son zèle! L'idée de ce changement ne traversa même pas les esprits. Pas davantage ne songent-ils à servir la même cause en rendant stable la situation des ordres religieux. Dans un pays où la liberté d'association n'existe pas, ce serait un privilège, ils craignent que l'Eglise en ait l'impopularité plus que le profit. Ils n'osent se servir du pouvoir qu'ils ont en faveur de ce qu'ils aiment; ils laissent toutes les agrégations religieuses et leurs œuvres dans l'état précaire où ils les ont trouvées.

Quand on renonce à trouver la garantie de l'ordre dans les libres pondérations d'une société organisée, il ne reste plus qu'à chercher cette garantie dans l'autorité répressive d'un gouverne-

ment fort. C'est à ce pis-aller que l'Assemblée se résigna. Le maintien de l'état de siège, les poursuites contre la presse, la faculté rendue au gouvernement de choisir les maires, le concours impérieusement demandé aux détenteurs de l'autorité publique en faveur du gouvernement et de ses amis, renouvelaient les moyens toujours inutiles par lesquels tous les régimes depuis la Révolution avaient tenté de durer. L'Assemblée, en suivant leur exemple, se démentait : elle était arrivée aux affaires, confiante dans la liberté, et jalouse contre les prérogatives du pouvoir. En pleine Commune de Paris, elle avait fait une loi pour commencer l'autonomie de toutes les communes, elle avait accordé à tous les conseils municipaux le droit de nommer les maires, et M. Thiers avait dû menacer d'une démission pour obtenir dans les chefs-lieux d'arrondissement et de département le droit de les choisir parmi les conseillers municipaux : et c'est elle qui trois ans après accordait au maréchal le droit de les choisir partout hors du conseil municipal. En se contredisant elle donnait raison à M. Thiers. Elle semblait avouer que les hommes ne se mènent pas par des forces morales, mais par des contraintes et le tour de main violent ou habile.

Et le gouvernement d'autorité ne se montrait pas plus résolu contre la démagogie que ne l'avait été M. Thiers lui-même. Dans ce pays où l'on aurait craint de favoriser le désordre en fondant la liberté d'association, deux associations, l'une publique, l'autre occulte, la franc-maçonnerie et la ligue de l'enseignement, toutes deux occupées uniquement et directement à combattre les doctrines que l'Assemblée tenait pour essentielles, étaient les organisatrices principales des campagnes contre les conservateurs. Si la ligue de l'enseignement voilait encore d'hypocrisie ses desseins, la franc-maçonnerie s'était démasquée, assez audacieuse pour s'être proposée comme arbitre entre l'Assemblée et la Commune, et assez révolutionnaire pour s'être déclarée en faveur de la Commune contre l'Assemblée. Or, ces deux associations ne vivaient que par tolérance et privilège; il suffisait que le gouvernement les déclarât dissoutes pour qu'elles disparussent, comme avait disparu la Société internationale des travailleurs. Pourquoi ceux qui avaient dissous l'association des ouvriers respectèrent-ils les associations des révolutionnaires bourgeois? Elles ne furent pas inquiétées.

Toute cette campagne en faveur d'un principe conservateur fut donc pauvre d'idées et d'actes. Personne ne sut employer la force que les élections de 1871 avaient remise aux conservateurs, et qui n'est jamais que prêtée pour peu de temps

aux partis. Une impopularité croissante tentait l'Assemblée, de conclure que tous les droits accordés au pays seraient des armes contre elle-même, qu'elle avait un seul défenseur, le pouvoir. L'ancienne tradition d'absolutisme, l'embarras d'agir, la paresse, gagnaient des partisans à un régime qui dispensât de convaincre, et permît de rendre bons les gens sans demander leur avis. Mais encore dans cette foi nouvelle il survivait assez de l'ancienne pour enlever sa vigueur à la politique d'énergie brutale qui remonte les courants populaires. L'Assemblée gardait le goût de la liberté comme les filles trompées qui regrettent leur innocence. Et cela embarrassait de scrupules, de maladresses et d'impuissances la politique d'autorité.

Ainsi passèrent les ans. La vie est presque pour tous la même : notre jeunesse porte sans fatigue l'immensité de nos espoirs, perd, à les contempler, le temps qui lui est donné pour les accomplir, et dit au travail : demain. Nous redisons demain jusqu'au jour où soudain nous apparaissent notre avenir changé en passé, notre vie déjà toute derrière nous. Et déjà surpris par une première mort, celle de nos rêves, nous n'avons plus de force que pour rédiger notre testament. L'Assemblée eut cette existence. Un jour elle se sentit vieillie, caduque, condamnée par l'impatience publique. Et son testament délaissa, dans un dernier geste d'abandon, ce qu'elle avait voulu sauvegarder. Au 24 mai 1873, c'étaient quelques républicains du centre gauche qui, effrayés du progrès démagogique, s'étaient séparés de M. Thiers : le 30 janvier 1875, ce furent dix monarchistes du centre droit qui, las de leur impuissance à faire la royauté, consentirent à organiser la république. Le 24 février, le Sénat était voté. Donner trois sénateurs à chaque département, remettre leur élection à un délégué de chaque commune par les élus des Conseils municipaux, étendre à neuf années le mandat, accorder l'inamovibilité à 75 sénateurs qui seraient élus par l'Assemblée nationale et remplacés à leur mort par le Sénat lui-même : telles furent les garanties assurées à l'ordre. La première, en égalant le suffrage démagogique des plus grandes villes au suffrage rural des plus petits villages, faisait une œuvre temporairement conservatrice : mais les conseils municipaux n'étaient pas ces corps solides, à instincts permanents et à lien indissoluble, qui donnaient jadis à la stabilité ses véritables assises ; faits par le suffrage universel, ils étaient mobiles comme l'inconstance de chaque électeur ; si les paysans, chacun mal armé pour se défendre seul contre les idées fausses, se laissaient, comme les ouvriers, conquérir par elles, la longueur du mandat sénatorial n'assurerait

de durée qu'à la mauvaise politique. Le droit de l'Assemblée à choisir 75 inamovibles lui laissait une chance de perpétuer son esprit, mais dans une minorité du Sénat. Et ce Sénat tout entier faisait un contre-poids si factice à la Chambre populaire, que la véritable, l'unique garantie de l'ordre, allait être la composition du suffrage appelé à élire les députés. Mais quand on en vint à cette tâche suprême, les obscurs débats des commissions et des groupes parlementaires avaient détruit tous les projets, usé tous les courages et, dans l'agonie de tous les espoirs, l'on ne songeait qu'à finir. C'est pourquoi aucun des moyens de corriger le suffrage, aucun de ceux qui avaient été essayés jadis en France, et qui ont été adoptés depuis en Belgique, ne fut même discuté. Certains légitimistes gardaient un réel attachement au suffrage universel comme à l'allié populaire du roi contre les prétentions usurpatrices de la bourgeoisie; d'autres lui savaient gré de les avoir élus, et jugeaient trop ingrat de le détruire après avoir reçu de lui leur pouvoir; les plus hostiles se sentaient trop faibles pour l'attaquer, et il se trouva consacré sans débat, comme inévitable.

L'Assemblée n'a plus à faire que le choix des inamovibles. Perpétuer aux affaires les chefs des conservateurs, et dans ce pays où déjà ils ne gouvernent plus, leur réserver une place forte, un dernier rempart derrière lequel ils veillent sur l'occasion, tel est le plan de la droite. Mais la droite a trois droites. Lacombe raconte les pourparlers où elles accommodent leurs rivalités. L'extrême droite, qui n'a voulu ni de la constitution, ni du Sénat, n'est pas la moins résolue à obtenir des sièges. Tandis que les grands partis se disputent la place, les candidats sans chances refluent dans les petits groupes qui, hier délaissés et sans influence, se repeuplent et proportionnent à cette enflure leur prétention d'être représentés sur la liste. « A mesure qu'on approchait du scrutin, à droite et au centre droit chacun croyait tenir la victoire, diminuant la part à faire aux gauches. Les gauches avaient proposé de donner tantôt 40, tantôt 37 noms aux droites. C'était assez raisonnable, en admettant que l'on pût faire un choix parmi leurs noms. » Les monarchistes préférèrent s'inscrire seuls sur leur liste. Les gauches ne portèrent sur la leur que des républicains. Le 9 décembre 1875, le vote commença. Deux noms seuls obtinrent la majorité : le duc Pasquier et Martel. A leur suite les candidatures adverses se suivent et se mêlent, avec un léger avantage pour la gauche, comme un tirage de cartes bien battues où domineraient un peu les rouges. Il suffirait à l'un ou à l'autre parti de gagner une dizaine de voix

pour tout emporter. Le centre droit négocie avec le centre gauche, efface treize candidats sur la liste monarchique, les remplace par autant de républicains modérés, et, le pacte conclu, croit la victoire sûre. Mais la gauche propose à l'extrême droite le même marché. Dans la nuit du 9 au 10 décembre, le baron de la Rochette traite avec Jules Simon : la gauche votera pour seize membres de l'extrême droite, et ceux-ci pour cinquante-sept membres de la gauche. Cette défection des monarchistes les plus intraitables soulève tous les conservateurs, et indigne surtout ceux qu'elle spolie. Mais les huées n'annulent pas les scrutins. Ainsi le choix des 75 inamovibles, qui devait terminer tant de défaites par un succès de détail, une victoire de consolation, achève en un dernier échec et en une surprise décevante cette vie d'avortements. Le trait décoché le 24 mai à M. Thiers par le duc de Broglie revient frapper ceux qui l'avaient lancé : c'est l'Assemblée qui succombe « en joignant à la douleur d'être vaincue, le ridicule d'être dupe ».

IV

Néanmoins ces monarchistes qui luttent quatre ans contre la République et finissent par la faire, ces conservateurs qui laissent la démagogie maîtresse de l'avenir, ont obtenu l'estime et le respect. Pourquoi? Parce que s'ils se trompèrent, tous se trompèrent en sacrifiant leurs intérêts.

Le prince dont l'inflexibilité empêche la restauration monarchique, se montre vraiment roi par le sacrifice de sa personne à ce qu'il croit son devoir. Le sang, l'éducation, l'idolâtrie de ses fidèles l'avaient-ils rendu incapable de consentir une limite humaine à un pouvoir qu'il tenait pour divin; était-il, par ce despotisme inconscient et scrupuleux, la dernière victime de la monarchie absolue? Ou condamnait-il seulement, comme une fausse représentation du pays, le pouvoir parlementaire qui, mandataire du nombre, prétendait régler tous les intérêts par la volonté d'un seul corps? Résolu à détruire cet organisme révolutionnaire, acceptait-il du pays la collaboration qui avait été l'origine et la force de la royauté nationale; voulait-il, restaurateur de la tradition monarchique, reconstituer des agrégations multiples comme les intérêts sociaux, et concilier son autorité avec leur autonomie? On ne sait. Mais on sait qu'il suffisait au prince de laisser faire pour être porté au trône. La coutume n'est pas que les prétendants repoussent les avances de la

fortune, mais plutôt lui fassent violence. Leur maxime est prendre dès qu'ils peuvent et garder tant qu'ils peuvent. Ce ne fut pas celle du comte de Chambord. Il ne voulut rien concéder de ce qu'il croyait contraire à l'intérêt national, il ne voulut pas davantage saisir par surprise l'occasion et imposer par force même ce qu'il croyait le bien. Il ne voulait pas prendre la France, mais qu'elle se donnât. Elle lui inspirait assez de respect pour qu'il lui demandât de consentir à cette union, et d'avance lui en fît connaître la loi. Comme il jugeait les garanties parlementaires une duperie pour le peuple et un embarras pour le roi, il mit la France en demeure de choisir entre elles et lui. Pas un instant l'ambition du trône ne domina en lui l'ambition du devoir Cela est grand.

Les légitimistes qui l'approuvèrent oubliaient comme lui leur intérêt personnel. Familiers du prince, sûrs de son amitié, ils étaient désignés d'avance, eux et les leurs, à tous les bénéfices d'honneurs, d'influence et de fonctions, le jour où le prétendant remonterait sur le trône. Mais si leur longue fidélité avait des droits à sa gratitude, cette fidélité était pure de calculs : c'est au roi et non à eux-mêmes qu'ils étaient dévoués, et sans avoir même à se vaincre, ils donnèrent leur consentement et leur gratitude à la résolution qui ruinait leur fortune, mais laissait à la royauté tous ses droits. Cela est noble.

Non moins noble fut la conduite des monarchistes qui désapprouvaient celle du roi. Poussés par toutes les certitudes de leur pensée, par toute la force de leur patriotisme, par le souci de leur influence, à une restauration, ils crurent que la volonté du prétendant ne tenait pas assez compte de la volonté nationale. La liberté de la France leur parut sinon compromise, du moins incertaine : et ce fut assez, pour qu'oublieux de leurs affections, ils préférassent à la royauté si impatiemment attendue la liberté de leur pays, cette liberté qui, ils le savaient, s'exercerait contre eux et les expulserait du pouvoir.

Un moyen s'offrait peut-être de concilier ces libertés parlementaires avec une restauration. La monarchie de 1830 avait représenté ce régime, la fusion avait absous la révolte de Louis-Philippe et rassemblé autour du trône la plus brillante famille de princes. Sans prendre la place de leur aîné, ne pouvaient-ils la garder à la monarchie, jusqu'au jour où celle-ci se rétablirait par le consentement ou par la mort du chef? Ces ambitions sollicitèrent les princes et leurs partisans. Mais les uns et les autres comprirent que cette tentative risquerait de ruiner l'accord rétabli dans la famille royale, que la monarchie perdrait alors le principal de

sa vertu, et ils sacrifièrent, les uns l'orgueil du rang et du pouvoir, les autres la durée de leur crédit politique, tous le présent pour léguer intact un principe à l'avenir.

Durant cinq années, une seule heure semble appartenir à l'égoïsme, c'est celle des marchandages sénatoriaux. Encore furent-ils des actes de passions politiques plus que des calculs personnels. Si le centre droit chercha une entente avec le centre gauche, c'est qu'il était découragé de l'extrême droite, toujours exigeante, toujours ombrageuse, toujours peu sûre. Si quelques-uns de cette extrême droite justifiant ces soupçons, s'allièrent contre les monarchistes aux républicains, c'est que les hommes du drapeau blanc gardaient au cœur, malgré la fusion, toutes leurs rancunes contre la famille d'Orléans, qu'ils tenaient le parti orléaniste pour le plus riche en hommes, pour le plus fertile en intrigues, pour le plus hostile aux droits de la royauté, et qu'ils préféraient, pour l'avenir de celle-ci, l'opposition des ennemis déclarés aux traîtrises des mauvais serviteurs. Que ces sentiments fussent injustes ne les empêchait pas d'être désintéressés en un La Rochette. D'autres furent décidés à la défection par le gain personnel, soit. Mais convaincre dans une assemblée de sept cent cinquante membres quinze ou seize hommes d'avoir mal agi une fois, c'est dire combien était intact l'honneur de ce corps. Plut à Dieu que cette proportion de corrompus suffit à tous les Parlements.

Qui avait appris à ces hommes cette vertu : s'oublier? Ils devaient cette force contre la nature à la seule puissance par laquelle la nature soit durablement domptée. Leur désintéressement était une forme de leur foi chrétienne. Dans l'âme de Lacombe, cette foi transparaît sans cesse. Il se sent, malgré sa modestie, de ceux entre les mains de qui l'autorité pourrait reposer sans déchoir. Mais ce n'est pas de pouvoir qu'il est soucieux, c'est d'une influence utile. Il doit non à sa fortune, mais au bien qu'il veut servir le complet emploi des dons qu'il a reçus. Il se donne des conseils pour vaincre sa crainte de la tribune, et conclut par celui-ci : « Avant de parler, prier Dieu. » Après un débat où il devait parler, il écrit : « Je crois que j'aurais réussi, ayant éprouvé à la commission et au centre droit l'effet de mes paroles, et peut-être l'accent conciliant et chaleureux de mon langage aurait-il touché quelques membres du centre gauche. Je regrette aussi mon silence pour mes enfants à qui un peu d'éclat sur mon nom est le seul patrimoine que je puisse laisser. Mais Dieu en a jugé autrement et je m'incline devant sa volonté. » D'autre fois il se

gourmande : « A côté de lacunes immenses, il me semble qu'il y a certains dons que je pouvais mieux déployer. La timidité les entrave et n'est-ce pas ne les point avoir tout à fait que de se laisser ainsi dominer par cette malheureuse crainte. » Et son dernier mot est comme toujours un acte de soumission religieuse : « *I will be what please God, and please God me ever do well*, devenir ce qui plaira à Dieu, et par son aide faire toujours le bien. »

Il le fait assez pour obtenir la plus rare des récompenses, celle que le talent ne suffit pas à donner, il inspire confiance à tous. En mars 1875, le vote des lois constitutionnelles entraîne la formation d'un cabinet nouveau. M. Buffet est chargé de le choisir :

Une des difficultés était la part à faire à la minorité ayant voté contre les lois constitutionnelles. Le maréchal et M. Buffet exigeaient cette part, le centre gauche refusait. M. Buffet remit son pouvoir au maréchal. Alors grand émoi. Quelques membres du centre gauche et du centre droit se sont réunis. On est arrivé à l'idée d'admettre dans le ministère un abstenant et mon nom est prononcé. M. Beau, du groupe Lavigne, me dit : « Les gauches vous acceptent. » Savary, d'Haussonville, Joubert, tout le monde m'en parle. Je rencontre de Meaux qui me répète la nouvelle. Je lui fais de suite mes objections : en dehors des causes personnelles, je ne puis représenter la minorité dans le cabinet, m'étant abstenu sur les lois constitutionnelles et ayant voté pour le Sénat. Du moment qu'on n'admet qu'un membre de la minorité, il faut que ce soit un membre ayant voté contre. Mon abstention serait diffamée par là même qu'elle paraîtrait un moyen de me rendre une situation pour un ministère. Cela m'affaiblirait dès le début et je ne saurais accepter dans de telles conditions. Je n'entrerai dans un ministère que mon caractère et mon honneur absolument saufs, non seulement en réalité, mais en apparence.

Celui-là n'est pas de ceux pour qui le pouvoir représente ou supplée l'honneur. Il résiste à sa chance aussi énergiquement qu'on la saisit d'ordinaire. Il plaide contre lui-même auprès de tous ceux qui souhaitent son succès, impose à l'amitié de Falloux, tout chaud pour cette candidature, de se déjuger : « Je le décide enfin à écrire à Kerdrel qu'il ne peut être question de moi. » Il ne retrouve son calme qu'après s'être mis à l'écart, et, tant le scrupule a de noblesse, nous contraint d'admirer ce qui n'était pas raisonnable.

Quelques mois après, quand fut préparée la liste des sénateurs inamovibles, Lacombe fut choisi l'un des premiers par la droite, et cette fois ne se déroba pas à une désignation qui lui donnait l'espoir de servir longtemps la France. Il écrit le soir du dernier scrutin :

Les soixante-quinze sont élus. Parmi eux, neuf de l'extrême droite, cinq de la droite, trois du centre droit. Tout le reste appartient à la gauche. Le centre droit est le grand vaincu. J'étais loin de prévoir ce résultat, mais j'avais toujours eu de grandes appréhensions et lorsque dans la réunion préparatoire du centre droit, la veille de l'élection, on me félicitait de la place que le groupe m'avait donnée, je répondais : Attendons à demain. C'était la crainte réelle que l'on échouât pour avoir trop exigé. J'avais toujours résumé ma pensée dans cette formule : Faire une liste assez équitablement composée pour qu'elle réponde au sentiment flottant de la Chambre et de la masse du public.

Son dernier mot au moment où se clôt sa vie publique n'est pas une plainte pour lui-même, mais un regret pour l'injustice collective dont son parti s'est donné l'apparence. Ainsi ce journal raconte la constance d'un homme à considérer en tout le devoir et l'intérêt public. Le serviteur rougirait de songer à soi avant de songer au maître, au pays. La vivacité de son regard à suivre les mouvements réflexes de l'ambition même légitime chez les plus dignes de commander, sa tristesse à surprendre, chez ceux qu'il estime, des pensées étrangères au bien général, sa sévérité quand il voit cette recherche de soi-même compliquer et alourdir, dans les très bons, l'intelligence de leur mission, le révèlent lui-même. Il regarde le monde moins avec les curiosités de l'esprit qu'avec celles de la conscience. Il cherche dans le spectacle des faiblesses humaines, non des amusements ou des excuses, mais des leçons. Il est tellement pénétré de christianisme que si en lui la morale très pure proteste contre les moindres imperfections de ses amis, sa bienveillance charitable cherche des motifs légitimes, n'en suppose jamais de vils, à ceux qui ne pensent pas comme lui. A peine sa perspicacité a-t-elle surpris quelque faiblesse, il se sent débiteur d'une justice complète et chaque critique s'achève en un hommage aux qualités essentielles de ceux qu'il juge. Il est ainsi et n'est pas le seul. Comme lui, deux de ses collègues, MM. de Rességuier et de Cumont, tous deux ironiques et mordants, avaient écrit leurs souvenirs, et ne s'étaient pas refusé aux petites cruautés de la plume. Mais si la bonté chez eux fut plus lente que chez Lacombe, elle ne fut pas moins victorieuse. Pour s'éviter le remords d'avoir été dur, M. de Cumont, un jour, brûla son œuvre que l'on disait charmante de toutes les malignités permises. M. de Rességuier relut plusieurs fois la sienne, effaçant à chaque revision ce qu'il jugeait de nature à peiner les uns ou les autres, et comme il avait eu beaucoup de malice et qu'il lui venait encore plus de scrupules, il finit, ligne par ligne, par tant effacer qu'il resta seulement, de son œuvre, une preuve de sa vertu. Lacombe, qui avait effacé

d'avance, pensa, dans son testament, à ses souvenirs, et pour dire :

Je laisse des notes au jour le jour sur l'Assemblée de 1871. Elles peuvent avoir quelque utilité historique, mais si je ne les ai pas revisées moi-même, on ne devrait les publier qu'en retranchant ce qui m'est trop personnel et surtout les traits qui, jetés sous l'impression du moment, pourraient affliger même des amis, ou ne donner des personnes, en ne présentant qu'un détail ou un incident isolé, qu'une idée inexacte... Tout ce qui pourrait, dans ces notes rapides, ressembler à la médisance doit être effacé. Je ne veux pas en charger ma conscience après moi.

L'oubli de soi et le respect des autres s'unissent dans ce vœu suprême et touchant. Ils inspiraient ses dernières pensées comme ils avaient gouverné sa vie. L'oubli de soi et le respect des autres, deux secrets que ni la politique, ni la philosophie, ni le génie ne suffisent à enseigner, et sans lesquels nul n'est digne de gouverner les hommes, ni apte à les servir, avaient été révélés alors aux serviteurs inexpérimentés de la France. Leur foi avait instruit ces disparus qui semblent déjà si lointains. Leurs croyances avaient rendu fortes leurs vertus aujourd'hui démodées, le patriotisme, le désintéressement, l'honneur. Ils n'ont pas réussi, mais leurs adversaires mêmes doivent répéter le mot que prononça, dit-on, le roi Guillaume le jour où il vit nos soldats cernés combattre en vain : « Les braves gens ! »

Etienne Lamy.

POÉSIES

PREMIÈRE PAQUE

C'est demain : mon enfant est là, tout frissonnant,
L'ineffable Esprit parle en sa bouche enfantine,
Je le sens pur, c'est le miroir où Dieu s'incline,
Il a la joie!.., et moi, je pleure éperdument.

Mes bras autour de lui font un cercle d'amour,
Et j'offre à Toi qui fis la souffrance divine
L'évangélique paix du cœur que je devine
Et la douleur du mien qui vécut trop de jours.

Peut-être, en appuyant ma faiblesse à la sienne,
Son corps d'enfant serré dans mes bras maternels,
Irai-je, — pieds meurtris par la route païenne, —
Jusqu'au seuil où mon fils entendit ton appel.

Si je n'ai pas la force et dois choir à la porte,
Garde du moins l'enfant, je le consacre à Toi!
Mon cœur tremble, mes bras sont fatigués, j'ai froid...
Mais l'enfant sera ma ferveur : je te l'apporte.

Mon fils, nous sommes deux, veillant sur ton sommeil :
Ton bon Ange, blancheur vers la tienne penchée,
Et moi que tes deux mains ouvertes ont cherchée
D'un geste confiant et chaque jour pareil.

Tu dors d'un souffle égal; tu m'as dit tout à l'heure :
« Mère, mon cœur est pur, ce soir, tout à fait pur. »
Et tu portes en toi la joie intérieure
De vouloir, d'espérer, d'aimer et d'être sûr.

Vers sa première Pâque, humble, tendre et mystique,
Ton cœur s'en va, — ce cœur qui battit dans mon sein, —
Et tout bas chante en moi la phrase du Cantique :
« Mon âme t'a loué, Seigneur, dans tes desseins! »

Il s'exhale de toi une paix toute blanche,
O fils qui vins fleurir et naître de ma chair,
Et c'est toi l'oasis sacrée où je me penche,
Car j'ai soif, je suis lasse et je viens du désert.

Jeanne Perdriel-Vaissière.

LES MONDES

Etoiles qui voguez sur l'Océan des nues,
Parsemant de fleurs d'or le morne firmament,
Dites-moi! Dites-moi les routes inconnues
Qu'à travers l'infini vous suivez lentement.

Vers quels ports ignorés, vers quelles destinées
Vous dirige là-haut le pilote éternel,
Tandis que vous laissez les jours et les années
Tomber derrière vous sur les chemins du ciel.

C'est en vain que l'esprit interroge les mondes,
En vain que leur mystère hypnotise nos yeux,
En s'envolant vers vous, ô belles vagabondes,
Le rêve humain retombe à mi-chemin des cieux!

Peut-être que là-haut des êtres que j'ignore
Ont comme nous aimé, souffert et soupiré,
Et que dans l'infini d'autres vivent encore
Qui vivront comme nous le temps d'avoir pleuré!...

Poète! laisse aller ces globes dans l'espace
Par le désert béant des mers sans horizon!
Ton âme en s'élevant vers ce qui la dépasse
Se brisera toujours aux murs de sa prison!

Laisse les astres d'or aller où Dieu les mène
Et ne t'attriste pas devant le ciel d'été,
Mais penche-toi, rêveur, sur la douleur humaine,
Elle offre à tes regards une autre immensité.

Maurice de Waru.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

CHRONIQUE DU MONDE

DE LA LITTÉRATURE, DES ARTS ET DU THÉATRE

La métamorphose de la Tarasque. — Une histoire « comme ça ». — Un cure-dent historique. — Le dernier bandit. — La grâce de Bellacoscia. — Le maquis en France. — Nocturne parisien. — Le capitaine Fracasse. — Incendie social mais laïque. — Le virus des religieuses! — La liberté de conscience dans les hôpitaux. — Le gouvernement et la cérémonie religieuse de Toulon. — Questions de bienséance. — Deux discours. — Les mots et les actes. — Maître Aliboron. — Une infamie scolaire. — La littérature expurgée. — La neutralité des publications. — Les responsabilités. — L'installation du nouveau recteur de l'Institut catholique. — A l'hôpital Saint-Joseph. — A la Société des Agriculteurs de France. — Discours du marquis de Vogüé. — M. Edmond Biré. — Quelques souvenirs. — « Le parent de province » et l'Académie. — Les vieux journaux. — Les quarante volumes. — « Demandez donc cela à Biré! » — La mort du P. Monsabré. — Le catéchiste de Notre-Dame. — Le drapeau en 1883. — Les conférences de M. Lemaître sur Rousseau. — Sorbonne libre et Sorbonne officielle. — La mort de M. Berthelot. — A la Comédie-Française : *Maison d'Argile*, par M. Emile Fabre.

Enfoncé Tarascon! La Tarasque a déménagé! Lasse de pleurer son ami Tartarin, elle a secoué sur un pays désormais pour elle trop mélancolique la poussière de ses vieilles écailles, et elle a fui jusque dans les Pyrénées-Orientales. Là, subitement rajeunie par la distraction et l'attrait de la nouveauté, elle a d'abord repris de la sveltesse, son corps s'est allongé, sa queue redevenue puissante esquissait déjà des moulinets de coquetterie. Mais elle éprouva, sans tarder, une cruelle déception devant l'accueil qu'elle reçut. Habituée aux hommages, à l'étonnement déférent des touristes, aux familières galéjades des Provençaux, elle ne put prendre son parti de l'hostilité résolue dont firent

preuve à son égard ceux qu'elle voulait désormais adopter pour compatriotes. On la vit bouder sur le bord d'un étang et, de dépit, son nez s'allongea, s'allongea..., et elle se transforma en crocodile. Et voilà comment les gazettes ont pu annoncer, ces jours-ci, qu'aux environs du Canet on allait faire une battue, pour délivrer le pays d'un crocodile récemment survenu en ces tranquilles parages. Jusqu'ici, on ne connaît vraiment pas à cet intrus d'origine plus plausible! Et que Rudyard Kipling écrirait là-dessus une belle histoire, une de ces *Histoire comme ça* [1], qui devraient être le livre de chevet des hypocondriaques et autres contribuables maltraités par M. Caillaux!

Sans doute, Kipling y ajouterait l'histoire de ce gentil petit oiseau qui, nous enseignaient les vénérables « histoires naturelles », vit en excellente amitié avec le crocodile, et dont la principale occupation, — car les crocodiles ne donnent rien pour rien, même leur amitié, — est de lui servir de dentiste, ou plus exactement de cure-dents. Et ce serait encore un joli conte, auquel on pourrait joindre un appendice documentaire pour évaluer le prix du petit oiseau. Sa valeur marchande n'atteindrait certainement pas celle d'un de ses confrères inanimés, un simple cure-dents, un vrai celui-là, et qui a été payé, à de récentes enchères, la coquette somme de 14 500 francs! On affirme, il est vrai, que cet instrument avait appartenu au roi Charles Ier d'Angleterre, qui le donna au gardien de la tour de Londres. Tout de même, « c'est un chiffre », comme disait Baron! Mais où l'amour de la collection, du bibelot, de la rareté peut-il conduire? On vend, en ce moment, à l'hôtel Drouot, la collection de timbres-poste de feu M. Le Roy d'Etiolles, et les enchères atteignent des prix que l'on croyait, il y a peu de temps encore, être désormais un leurre. C'est la revanche des philatélistes sur leurs critiques railleurs et sceptiques. Pour une fois, ils peuvent se vanter d'être timbrés. Les catalogues, admirablement faits d'ailleurs, de l'expert Bernichon vont leur servir de parchemins!

Et voyez l'agrément des collections : elles sont utiles même à l'actualité! J'ai rouvert, l'autre jour, un album de cartes postales pour y revoir la belle barbe de Bellacoscia, le dernier bandit corse, quand ce personnage officiel a quitté définitivement le maquis de notre terre pour une plus sûre et plus calme demeure. Un des miens, voyageant en Corse, l'an passé, m'envoya ce

[1] Traduction d'Humières et Fabulet. 1 vol. illustré (Delagrave).

carton : « Gardez-le, me dit-il, les honnêtes bandits se font rares, et les nouveaux seront inabordables, car ils seront syndiqués : on ne pourra les photographier qu'en groupe. Cette épreuve sera curieuse. » Je ne crois pas à la rareté de l'épreuve, mais les vrais « bandits », les traditionnels, les officiels, les bandits de Bædeker, il n'y en aura plus. Toujours la loi de l'offre et de la demande. La demande ici a dépassé la production. Tous les bandits sont aujourd'hui en place, c'est pourquoi le maquis en est veuf, voilà le progrès !

Bellacoscia, cependant, m'a causé deux déceptions. D'abord, il ne s'appelait pas Bellacoscia, ce qui était sonore, avec une pointe de gaieté frondeuse, mais Bonnelli, ce qui est honnêtement bourgeois. Et puis, il n'était plus dans le maquis depuis déjà quelques années ! Comment, lui non plus? Mais, alors, à qui se fier? Bellacoscia, le maquis, le bandit, — tout cela marchait ensemble dans nos souvenirs. Et voilà qu'il n'y a plus de maquis, et que nous n'avions plus, même en Corse, qu'un bandit retraité, jouant à la manille avec le brigadier de gendarmerie. Vraiment, c'est de l'exagération. Nous avions un brave bandit pour de bon. Voilà qu'on le truque ! C'est bien un coup digne de M. Emmanuel Arène qui se vante d'avoir fait celui-là. Et, entre parenthèses, cela valait mieux que de faire *De Paris à New-York* car cette dernière pièce est moins bonne ! Mais celle qu'il arrangea au moment où le président Carnot visita la Corse, et qu'il a racontée lui-même à notre confrère de la *Liberté* est amusante.

Il s'agissait d'obtenir la grâce de Bellacoscia. On la fit demander par les deux nièces du bandit qui défilèrent, dans les réceptions officielles, entre le procureur de la République et le capitaine de gendarmerie. Le sens des convenances l'exigeait ! L'une d'elles, du reste, se précipita aux genoux de M. Carnot et les serra d'un tel élan que le président tituba. Mais M. Arène lui expliqua que l'impétrante « voulait simplement implorer, et bien bas, sa clémence ». (Bien bas me paraît une trouvaille !) Cinquante ans de maquis, une prescription suffisamment acquise, et cette curiosité de voir un bandit « se ranger », tout militait pour la grâce qui lui fut accordée. Voilà pourquoi Bellacoscia est mort au village de Bocognano, très calmement. J'aimerais savoir s'il ne fut pas, excellent couronnement de sa carrière, un parfait agent électoral. S'il ne le fut, il l'eût pu être. L'entraînement, n'est-ce pas?

Avec lui, la Corse perd une curiosité, en même temps qu'une spécialité. Le maquis a franchi la Grande Bleue. Des événements récents semblent prouver qu'il se développe dans l'Hérault, et ce

maquis-là n'est pas vide de bandits : M. Pierre Leroy-Beaulieu, grièvement blessé à l'affût, la veille de sa réélection, en sait quelque chose! Cela prouverait, s'il en était besoin, que s'il n'y a plus de bandits en Corse..., ils se rapprochent!

La lecture des faits-divers, si l'on y prête attention, montre même qu'ils nous talonnent. Dans un « nocturne parisien », écrit avec cette sobriété qui caractérise son talent, M. Gustave Geffroy estime que « les bandes qui détroussaient autrefois les voyageurs sur les grandes routes et aux tournants des sentiers de forêts n'ont pas disparu; qu'elles ont gardé leurs organisateurs, leurs chefs, leurs cadres ». Ils ont « seulement quitté les solitudes peu productives depuis l'invention des chemins de fer, les grandes routes où il ne passe plus de voyageurs. Ils ne peuvent plus arrêter les berlines, ils pratiquent leur industrie dans les wagons de 1re classe. Ils ont envahi les villes ». Il ne me déplaît pas de lire ces constatations dans l'*Aurore;* j'aime moins la fin de la phrase : « Loups que la neige et la faim ont fait sortir du bois. » Rien que la neige et la faim? Car sinon toute la question, au moins une grosse partie de la question est là. Si la neige et la faim sont les seules causes, c'est une question sociale. S'il y a d'autres causes, et plus nombreuses et plus violemment pressantes, c'est une simple question de police et de défense individuelle contre des bêtes fauves. Et puisque, suivant la déclaration que je citais récemment, la *neutralité morale* est devenue un des nouveaux dogmes de l'Etat et de l'administration, on nous doit de nous prouver que, grâce au simple exercice de la loi écrite, notre sécurité corporelle est assurée. Or, elle ne l'est guère, on le sait, et les malheureux agents qui sont tués comme de simples particuliers le savent mieux que personne. D'où faillite double : faillite gouvernementale, car le premier devoir d'un gouvernement est d'assurer la sécurité des gouvernés dont il exige, par ailleurs, l'obéissance, la sujétion; et faillite pécuniaire, car nous payons plus cher que jamais, et nous sommes moins efficacement gardés!

De plus, si, comme il appert des statistiques, la *neutralité morale* multiplie automatiquement les crimes, le premier criminel, le criminel-chef, n'est-ce pas l'Etat, le gouvernement qui fait parade d'une force qu'il n'a pas, ou dont il est résolu à ne pas user? Que nous font les rodomontades, même lancées d'un verbe cinglant, d'un capitaine Fracasse bardé de pistolets comme un ruffian, ceinturé de sabres et de baïonnettes terrifiantes, si l'éternel hâbleur s'est fait préalablement, par un compère, lier les mains

derrière le dos? Ce n'est plus un « gardien de la paix » qui fait trembler les criminels. C'est un étalage d'armurier que pillent les apaches! Si le chef officiel ne sait plus se servir de ses armes, ou s'il ne le veut plus, ce qui est tout un, l'individu sera réduit très vite à se garder lui-même. Et, dame, cela peut nous mener loin...

Ce qu'il y a de cyniquement absurde, — et non pas même à notre point de vue, mais au sien! — c'est qu'un gouvernement qui est débordé par l'anarchie montante, se soit privé, se prive délibérement, de l'appoint de sécurité essentielle que lui donnait, — à lui, comme à nous! — ce respect de la loi morale qu'il affecte de fouler aux pieds. Il y a là une sorte de puérilité, de gloriole vaine, de vantardise étourdie, d'aveuglement haineux qui donne la mesure des esprits et des caractères. La maison brûle? Soit! Tout le monde à la corde, et qu'on passe les seaux! Mais pas de catholiques surtout. Songez donc, s'ils allaient remplir les pompes d'eau bénite! Mais la maison brûle toujours? N'importe. Elle brûle laïquement. C'est l'essentiel, c'est la nouveauté, c'est le progrès, c'est le triomphe, c'est la gloire.

Et avec cette mentalité, le Parlement français entend des interruptions comme celle de ce socialiste qui déclarait qu'il ne fallait pas laisser les religieuses approcher des malades dans les hôpitaux, leur seule présence devant suffire à les infester! Cette grossièreté ignominieuse fut proférée peu de jours avant que les varioleux de Guingamp, abandonnés par les infirmiers laïques, furent ensevelis par deux religieuses, qui demandèrent comme un honneur de remplir ce devoir de charité, et qui en moururent; où, à Dunkerque, d'autres religieuses tombèrent aussi frappées par le mal. Dieu me garde de suspecter, *a priori*, et en bloc le dévouement des infirmiers laïques. Mais enfin, on les paye pour se dévouer, non pour mourir. Et l'héroïsme ne comporte pas de contrats.

Comment se fait-il que, parmi nos adversaires, les hommes intelligents et de bonne foi, — il y en a, je le sais, — ne se rendent pas compte du crétinisme de cette conception de laïcisme exaspéré et exaspérant? On prive ainsi la collectivité des services que (l'événement l'a maintes fois prouvé), seule une catégorie de citoyens lui rendrait avec enthousiasme, et, — il faut bien le mentionner puisque « l'intérêt pécuniaire » devient le grand mobile de l'action publique, — lui rendrait à moins de frais? Il y a dans le Parlement, dans la presse, dans le monde, même à gauche, même à l'extrême-gauche, des hommes qui savent cela, qui en conviennent en petit comité, et qui partici-

pent de leurs actes, de leur talent, de leur influence à cette besogne de folle destruction et de sotte injustice. Pourquoi cette abdication? D'où vient cette lâcheté? C'est aujourd'hui, dans le vertige où tourbillonne le pays, un des signes les plus manifestes d'une altération mentale effroyable pour notre avenir national. L'idée fixe hante leur esprit. Ils ont raillé la folie de la croix. Ils sont en train de mourir de la folie contre la croix.

Encore s'ils mouraient seuls, et s'ils n'imposaient pas à d'autres, qui pensent différemment, de mourir comme eux! Mais peut-on songer, de sang-froid, à ce qui s'est passé à Toulon, après la catastrophe de l'*Iéna?* J'ai expliqué, il y a quelques mois, le jeu de la nouvelle réglementation concernant l'entrée des prêtres dans les hôpitaux, en montrant à quels abus fatals on allait se heurter. La démonstration en a été faite de nouveau à Toulon. Subitement on a eu l'impression que, pour obéir à une circulaire protégeant en principe la liberté de conscience, il fallait d'abord manquer à cette liberté. Le ministre a défendu la correction de ses subordonnés. Personne ne la contestait. Ce qu'on dit, c'est qu'une circulaire qui permet de reconnaître, en principe, le droit au prêtre, mais exige une demande signée, est une circulaire incohérente. Tout est là et n'est que là.

Ce qu'on ne peut manquer encore de relever, c'est la conduite de M. le Président de la République et des ministres qui l'accompagnaient aux obsèques des victimes de l'explosion. La question technique des responsabilités, des erreurs ou des fautes, du hasard ou de la malveillance qui ont provoqué l'accident n'est point de notre compétence. Pas davantage les discussions sur la composition de la poudre, des dangers permanents qu'elle fait courir. Mais ce qui est de la compétence de tout le monde, c'est le fait, pour les plus hauts représentants du pays, d'avoir été courtois ou discourtois, bien ou mal élevés. Et, sur ce point, avec des nuances de plus ou de moins, l'opinion est faite. S'il est une tradition à laquelle tienne le Français, et en particulier le Parisien, c'est le respect dû aux morts. A Paris, on ne salue plus que le drapeau et le cercueil, et encore plus assidûment le second que le premier. Hommes de toutes religions, de toutes opinions, il est entendu que c'est une preuve de déférence envers le mort que d'accompagner ses restes dans l'église, le temple, ou la synagogue où le destine la foi qu'il professait. Sur ce point, la moindre contestation ne saurait se produire. Quand des services funèbres ont lieu au temple protestant pour la reine Victoria, à l'église russe pour la famille du tsar, pas un ministre ne se

croirait autorisé à marquer par son abstention qu'il ne partage pas les croyances professées dans ces édifices. Il en est de même pour les cérémonies du mariage. Tout récemment, lors d'un mariage officiel célébré par un pasteur protestant, j'imagine qu'il dut y avoir, dans l'assistance, des catholiques qui ne se crurent point déshonorés en témoignant leur déférence aux croyances des nouveaux époux.

Pourquoi donc, à Toulon, devant les restes de 105 morts, catholiques, lorsque l'évêque de Fréjus disait pour eux les prières de notre liturgie, le Président de la République et ses ministres se tinrent-ils ostensiblement en dehors de cette cérémonie? Il ne s'agit pas ici de croyances ou d'incrédulité, de cléricalisme ou de laïcité, il s'agit de savoir si ce que l'on fait pour les étrangers ou les protestants, on pouvait sans affectation, s'en dispenser, pour 105 Français catholiques tombés dans l'exercice de leur devoir? Ou si, officiellement, le Président de la République et ses ministres avaient le droit de leur infliger une sorte de désaveu pour avoir appartenu à un culte qui a cessé de plaire, et de bafouer, par une abstention, voulue, affectée, des sentiments auxquels ces 105 Français morts étaient restés officiellement fidèles? Il n'est personne d'indépendant ni en France ni à l'étranger qui n'ait jugé sévèrement cette attitude. Personne ne se laisse prendre au vain scrupule d'une laïcité à sauvegarder jalousement. Tout le monde se rend parfaitement compte qu'on a entendu, par là, donner une leçon et un exemple. Il est seulement fâcheux, pour notre bon renom, que l'opinion y voie une leçon de sectarisme et un manque de bienséance. C'est vraiment beaucoup pour une abstention. Et quand on pense qu'ils se sont mis à quatre pour arriver à ce résultat! Quand on a l'honneur de représenter, en de tragiques circonstances, un pays comme la France, il faut prendre garde au danger de porter atteinte à notre premier renom, qui est d'être une nation de gens civilisés, polis et courtois.

Cela dit, qui devait l'être, constatons que la sévérité de l'opinion à l'égard de M. Fallières, au moment de la catastrophe de Courrières, où le président n'avait pas bougé de l'Elysée, lui a inspiré, cette fois, plus d'activité. Il s'était, du reste, fait la main, l'été dernier, en allant, à plusieurs reprises, prendre personnellement des nouvelles de M. le secrétaire général de l'Intérieur, blessé en duel. Au moment de la catastrophe de l'*Iéna*, il était donc entraîné; et il a parlé comme il seyait de la cruauté de la « fatalité ». Le ministre de la marine a parlé du

« sort ». L'un et l'autre, du reste, ont fait preuve d'une émotion sincère. Mais si l'on veut avoir l'impression juste, l'appréciation adéquate de cet épouvantable accident, c'est l'amiral Touchard qu'il faut entendre. Sans phrases, simplement, sans autre volonté que d'exprimer toute sa pensée, avec la loyauté légendaire des marins, il a su dire exactement ce qu'il fallait.

« La vie du marin, a-t-il déclaré, a toujours été un combat contre les éléments. Elle est devenue nécessairement la lutte quotidienne contre les forces brutales que nous tenons asservies pour l'utilisation des puissants moyens de combat qui nous sont confiés. Cette lutte, nous l'acceptons avec les conséquences fatales des révoltes passagères de la matière contre l'intelligence. Nul de nous ne faillira à sa noble mission. » Voilà l'homme de mer, calme, ferme, digne, sans forfanterie comme sans abdication. Et le chrétien sut ensuite faire appel à la justice miséricordieuse d'en haut.

Je ne cite pas ces paroles pour en faire une arme de polémique, mais simplement pour montrer comment un marin de bonnes traditions sait agir et parler sans blesser personne, ni les autres par une ostentatoire déclamation, ni soi-même par une faiblesse.

Le Président avait souhaité, à la fin de son discours, que le souvenir des morts « nous raffermisse dans la religion du courage et le culte du devoir ». Il l'a dit. L'amiral l'a fait. Chacun de nous, dans la vie, poursuit ainsi sa voie : les uns par les mots, les autres par les actes.

Le pire, c'est que même les mots ne sont pas toujours ce qu'il faudrait, et que l'efficacité des mauvaises paroles proférées par les mauvais bergers est souvent incalculable. Une foule d'esprits s'en nourrissent sans pouvoir même les comprendre et les assouplir suivant l'opportunité des jours. Pour eux la lettre est tout, et leur esprit, déjà malade, en meurt. Seule, leur logique demeure, terrible comme un couperet. On leur a parlé du christianisme comme d'une lèpre : ils se « dévouent » à en guérir leurs semblables; de la patrie comme d'une hypothèse malfaisante : ils veulent soustraire les enfants à l'emprise de ce minotaure insatiable; de la délation comme du moyen sûr pour arriver désormais aux honneurs : ils ont hâte de prouver leur légitime ambition... Cherchez les motifs vrais des plus grands crimes sociaux commis journellement sous vos yeux, appréciez notamment la mentalité de ceux parmi les instituteurs, qui scandalisent le pays et martyrisent le cerveau des petits Français avec des raffine-

ments de Boxers, vous trouverez, en allant au fond, une explication semblable. Ces méchants ont commencé par être des malheureux, dévoyés, désorbités de leur ligne traditionnelle par les attirants sophismes des coryphées de l'enseignement et de la politique. Et, à leur tour, ils essaiment le malheur en propageant le maléfice. C'est une épidémie : la variole rouge.

Ce sont eux que stigmatisait, il y a quelques jours, M. Barrès, dans une conférence très applaudie, en les désignant sous ce terme générique : maître Aliboron. Et l'on ne saurait donner trop de publicité à l'un des exemples qu'il cita :

L'autre jour, une petite fille de sept ans, qui avait commis la faute d'aller à la messe le dimanche, a reçu l'ordre de monter sur une table en pleine classe et, devant ses camarades, de réciter le *Pater*.

— Notre Père qui êtes aux cieux !...

— Comment, ton père est aux cieux! mais je viens de le voir passer sur la route...

Vous voyez si la classe riait!

— Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien...

— Tiens, ce n'est pas ton père qui te donne le pain, lui qui est boulanger?

La petite suffoquait d'embarras et de peur. Elle dut aller jusqu'au bout.

Le dimanche suivant, elle se rendit encore à la messe. L'instituteur la fit remonter sur la table... Non, Messieurs, je ne veux pas vous dire le nom, ni le pays de ce maître goujat : nous l'appellerons, si vous voulez bien, maître Aliboron. Il exigea que cette fois la pauvre petite récitât son *Ave Maria*.

— Je vous salue, Marie...

— Tiens, tu la connais donc cette femme pour la saluer? On ne salue que les femmes qu'on connaît.

Alors, un petit garçon de dix ans se leva et dit à l'instituteur que ce qu'il faisait était très mal, que la maman de la petite fille ne permettait pas cela.

Par notre lâcheté, voilà comment on traite en France de petits enfants français...

M. Barrès a dit le mot juste : « par notre lâcheté ». Et il demande qu'on surveille les écoles et que les contribuables exigent que la loi y soit respectée. Or le texte de la loi interdit ces attaques stupides. J'ajoute que, en certains endroits, fonctionnent utilement dans ce but des sociétés de pères de famille, qui veillent à la véritable neutralité promise pour l'enseignement d'Etat, et qu'elles ont la plus efficace utilité. Ceux qui ne peuvent se soustraire à la neutralité ont ainsi la ressource d'en faire

maintenir au moins la stricte intégralité, et d'empêcher que la mauvaise semence ne soit jetée dans ces esprits qu'on prive de la bonne. On doit saisir Aliboron par les oreilles et le faire marcher droit. Il s'y fera. La peur, dans la nouvelle morale, c'est le commencement de la sagesse!

On se défend comme on peut, et nul ne pourra s'étonner, après des années de trop patiente longanimité, si la mesure est comble et si les vaincus reprennent l'offensive. Seulement il faut la reprendre avec la volonté de vaincre. C'est par là surtout que nos adversaires ont vaincu. C'est en cela qu'il faut les imiter; car c'est en cela qu'ils nous donnent un merveilleux exemple.

La préfecture de police vient de mettre en service à Paris des chiens dressés pour aider les agents dans leurs rondes de nuit. On en espère de très utiles secours. Ferons-nous moins pour éviter le cambriolage de l'âme des petits Français? A mal nouveau, remède nouveau. Sus à maître Aliboron!

Mais il est un autre mal que M. Barrès a indiqué dans un article du *Gaulois* postérieur à sa conférence : c'est l'expurgation des manuels scolaires, que signalait déjà M. René Doumic (dans une des conférences les plus applaudies de l' « Action Sociale de la Femme ») en parlant des *expulsés de la littérature*. Le nouvel expulsé que signale M. Barrès est tout simplement Bayard, qui, aux yeux des maîtres du jour, n'est sans doute plus un exemple à donner à la jeunesse : ils ont peur du chevalier sans reproches. Et, au sujet de cette expurgation, de cette expulsion, il y aurait une enquête des plus intéressantes à entreprendre, et qui conduirait à des résultats fort « suggestifs ». On y dénombrerait d'un côté les auteurs — et non des moindres! — qui, par exemple, ont, peu à peu, laïcisé Jeanne d'Arc à mesure que les gouvernements se succédaient avec les éditions, et consenti à des attentats répétés contre leur pensée et contre la pensée de leurs jeunes lecteurs; et, d'autre part, les éditeurs qui, pour garder la clientèle des écoles publiques, ont établi, spontanément ou par contrainte, cette règle immuable que, dans leurs livres, journaux ou publications, on ne pourrait, je ne dis pas même nommer Dieu, mais faire allusion aux rites ni à la morale catholique. Cette enquête donnerait des révélations stupéfiantes, et, il faut bien l'avouer, sans autre utilité qu'une nouvelle démonstration de la morale de l'intérêt! Je n'ignore pas les raisons que donnent ces éditeurs, les meilleurs : « Si nous ne consentons pas, disent-ils, ces suppressions, nos livres ne pénétreront plus dans les écoles, et à leur place, vous y verrez entrer des ouvrages non plus neu-

tres, mais sournoisement agressifs qui décupleront encore le mal ». Et cela est vrai, sans doute, pour les livres scolaires dont le caractère est défini par le texte d'une loi déterminée. Mais cela ne l'est plus pour les publications, périodiques ou non, qui ne sont pas proprement scolaires, et où, malheureusement, un peu partout, est maintenu ce caractère de neutralité, volontaire cette fois, et uniquement exigé par le désir, fort légitime en principe, d'augmenter le tirage! Et cela est moins compréhensible, car là, les éléments d'intérêt, de curiosité, de publicité permettraient, sans faire des œuvres proprement confessionnelles, de sortir de l'ornière de la neutralité sotte et sans courage, et sans faire souffrir « l'intérêt » de propager une morale plus haute et plus efficace.

Il y a bien, en cette affaire, une autre responsabilité en jeu : celle des lecteurs. Il leur suffirait de faire connaître leur sentiment pour qu'on fût obligé d'y faire droit, puisqu'ils sont le nombre, eux que la neutralité stricte mécontente. Mais on ne peut souhaiter trop de belles choses à la fois! Et la tendance du lecteur ordinaire est d'aller où sa curiosité le pousse, souvent même aux dépens de ses idées les plus chères. Les « publics » aussi foncièrement homogènes que celui du *Correspondant* sont rares. Cependant c'est avec des groupements semblables qu'on a la possibilité et le droit d'espérer reconquérir le terrain perdu. Et les plus indifférents, parmi ceux qui côtoient nos groupes sans s'y fondre, doivent bien reconnaître les efforts et les succès des catholiques, même dans les domaines où l'on affecte le plus, en certains milieux, de suspecter leurs aptitudes et leur courage. Pour n'en citer qu'un exemple, quel établissement d'Etat, quelle institution neutre pourrait prétendre nier la valeur intellectuelle du nouveau recteur de l'Institut catholique de Paris? Aussi est-ce avec la plus juste sécurité que Mgr Amette, coadjuteur du cardinal Richard, déclarait, à la cérémonie d'installation, que les catholiques, parce que catholiques, devaient ne se laisser devancer par personne dans le domaine de la science, comme dans celui de la sociologie. Ce discours du Coadjuteur, animé d'un beau souffle de confiance et d'ardeur, recevait des circonstances une portée encore plus considérable. C'était un mot d'ordre très courageux à une troupe vaillante qui compte déjà dans son état-major, pour m'en tenir à la science seule, des hommes comme MM. de Lapparent et Branly.

Nous voici, d'ailleurs, revenus à l'époque de l'année où nos

œuvres ont coutume de faire, en séance publique, leur examen de conscience. C'est par brassées qu'il faudrait cueillir la moisson de dévouement, de charité, de labeur qui va, pendant plusieurs semaines, compter ses gerbes. J'aurai l'occasion de reparler de quelques-unes de ces œuvres dont je ne puis m'occuper aujourd'hui. Je veux simplement citer en passant l'exemple de l'hôpital Saint-Joseph, dont le développement continu prouve que chez nous ni le dévouement ne se ralentit, ni ne se tait la vocation du sacrifice. En 1879, l'hôpital s'installait sur une superficie de 29 000 mètres carrés, avec un capital de 360 000 francs. Aujourd'hui, ses ressources sont montées à 3 700 000 francs et douze pavillons, contenant 350 lits, couvrent près de 5 hectares. Prochainement, les services seront encore agrandis. Ainsi se prouve notre vitalité. M. Georges Picot, qui présidait la réunion annuelle, n'a pas manqué de le faire remarquer en jetant un coup d'œil rapide sur l'ensemble des œuvres auxquelles vont les constants efforts des catholiques.

Lorsque la génération actuelle ne sera plus, dit M. Georges Picot, quand celles qui suivront écriront son histoire, quel tableau ne traceront-elles pas des efforts des catholiques dans le dernier quart du dix-neuvième siècle? Des œuvres de toutes sortes fondées pour l'enfance, pour les orphelins, pour les veuves, pour les vieillards, pour la visite des pauvres, des dispensaires multipliant le bienfait de l'hôpital, des formes nouvelles de la charité découvertes en un champ d'action où tout paraissait avoir été récolté, l'hospitalité de nuit, une des plus antiques œuvres chrétiennes ressuscitée dans nos villes où l'homme pressé par une foule qui l'ignore semble perdu dans un désert, l'assistance du travail secourant la mère de famille, relevant le vagabond et le faisant rentrer dans l'activité laborieuse de la vie, la reconstitution de la famille par l'amélioration du logement, par les jardins ouvriers remettant en honneur le travail de la terre comme pour montrer par ses bienfaits que la loi du travail est d'ordre divin. Tel est le développement en tous sens de l'esprit de charité qui aurait suffi à lui seul à mériter la reconnaissance publique.

Ainsi les déshérités politiques secourent les déshérités sociaux, comme pour y trouver l'apaisement de leurs regrets et l'emploi bienfaisant d'une activité que l'on méprise ailleurs et qui sait, ici, soulager les corps et agrandir les âmes.

Dans un autre ordre d'idées, c'est aussi une œuvre d'admirable dévouement que cette société des agriculteurs de France dont l'idéal est fait de paix sociale et de grandeur patriotique. En pre-

nant la parole à l'ouverture de la session actuelle, M. le marquis de Vogüé ne pouvait s'empêcher de constater avec tristesse combien peu les pouvoirs publics se préoccupent de cet idéal :

Si, dans l'ordre matériel, disait-il, la situation matérielle s'est peu modifiée, dans l'ordre moral, elle s'est singulièrement aggravée. Ce qui n'était que menace est devenu fait brutal, ce qui ne paraissait être qu'utopie ou chimère est devenu réalité concrète; en même temps l'œuvre de destruction s'est poursuivie sans pitié, s'attaquant aux forces vives du pays, ébranlant les bases essentielles de l'ordre social, et, pour la première fois peut-être depuis qu'il existe des sociétés humaines et des autorités constituées pour les régir, les soutenir et les contenir, on a vu l'autorité elle-même faire profession publique d'athéisme, tenter d'arracher du cœur de l'homme le dernier frein de sa convoitise, la dernière consolation de sa souffrance. S'il nous a fallu, l'an passé, un certain effort de volonté pour écarter les tentations de l'amertume et du découragement, pour nous abstraire dans l'étude sereine des questions agricoles, l'effort est aujourd'hui plus nécessaire et plus difficile. Nous le ferons pourtant avec plus de vaillance, si possible, et plus de sérénité.

Ce qu'il ne pouvait dire, mais ce qu'on pensait et disait autour de lui, c'est que les générations qui montent seront redevables à des hommes de sa trempe d'un exemple qui ne peut rester stérile, tant que, dans notre pays, survivront, même opprimés, la fidélité aux convictions, l'amour de la loyauté et l'estime de l'honneur.

N'ai-je pas, en écrivant ces mots, fait aussi, en même temps, le portrait d'un de nos plus anciens et fidèles collaborateurs qui vient de mourir à Nantes, M. Edmond Biré? Comme tous les grands travailleurs, il part trop tôt, bien qu'âgé de quatre-vingts ans, pour mener à bout la rédaction de ses *Mémoires*, dont nous publiions récemment un si intéressant extrait. C'est une vraie perte pour l'histoire littéraire.

Nul n'était documenté comme lui sur les contemporains, et il avait conçu le projet d'illustrer, m'écrivait-il, ses souvenirs, des lettres accumulées dans ses tiroirs, et qui lui constituaient une réserve presque inépuisable. Espérons que tout ce butin d'un laborieux ouvrier de la pensée ne sera pas dispersé et que nous pourrons encore revivre, avec lui, plusieurs des années les plus intéressantes du siècle dernier.

Franchement royaliste, il ne fut jamais intempérant pour les opinions d'autrui. Il se contentait d'avoir sous sa moustache en brosse le sourire railleur de l'homme ferme mais non fermé. Sou-

vent, pendant ses séjours à Paris, rares et brefs (et dont le dernier lui fut funeste, par un accident de voiture, il y a trois ans), nous arpentions les trottoirs du quai Voltaire, en nous dirigeant vers l'érudit éditeur Champion, perdus en des discussions littéraires sans fin. Tout à coup, son regard se fixait, sa parole hésitait : il contemplait la fenêtre d'un immeuble riverain. « Allons, lui disais-je, qui regardez-vous dans le passé? M. de Voltaire ou bien...? — Oui, mon cher, M. de Voltaire, seulement, je ne le vois pas, car ce n'est pas dans cette chambre qu'il est mort, mais... » Et c'était une topographie méticuleuse dessinée sur le trottoir du bout de son parapluie, le parapluie du légendaire médecin de campagne, tandis qu'entre son pouce et son index s'écrasait l'extrême bout d'un cigare d'un sou, retiré des lèvres pour cette grave démonstration.

Edmond Biré vivait dans le passé. C'était sa façon à lui de se rendre le présent supportable. Aussi, demeurait-il sagement intraitable quand on lui parlait de l'habit vert des académiciens. A la fin d'un portrait que j'avais fait de lui, après son second prix Gobert, j'avais insinué qu'après les palmes, l'habit pourrait venir. « Mon cher ami, m'écrivait-il, soyons sérieux. Il ne faut pas se leurrer ici-bas, et après avoir raillé les ambitieux, le devenir soi-même. Vous savez bien que je ne suis pas mondain. Il est sûr que l'Académie n'a aucun besoin de moi. Et j'ai cette chance de n'avoir pas besoin de l'Académie. Elle me fait l'honneur d'accueillir gracieusement ma visite et mes livres. Tout est bien ainsi. Je n'aurai pas l'indiscrétion de lui demander de m'héberger à demeure... Je suis le parent de province. » Et il continua de se terrer au milieu de ses livres et de ses journaux, avec sa pipe. (Le cigare d'un sou, c'était pour les villégiatures à Paris.) Les journaux, les vieux journaux, chuchoteurs de confidences oubliées, exquis d'indiscrétions rétrospectives, témoins gênants pour les célébrités, mais combien amusants pour les chercheurs! Je crois bien que nous fûmes amis tout d'abord par une pareille considération pour ces vieux embarras. Terreur des maîtresses de maison, tentation perpétuelle pour les enfants qui grillent d'y tailler de merveilleux chapeaux de gendarme, et que les collectionneurs, — race encombrante! — colligent soigneusement pour les déguster plus à l'aise, au coin de leur feu, que dans le hall d'une bibliothèque publique où l'on a l'air d'un chantre derrière un lutrin.

Biré leur a troussé un compliment enthousiaste dans la préface de son *Année 1817* :

Pour ma part, y écrit-il, je ne sais pas de lecture plus récréative et plus instructive, mieux faite pour satisfaire la curiosité, pour procurer en même temps à l'esprit ce repos, cette sérénité mélancolique qui sort des choses du passé, douce comme le parfum qui s'exhale des fleurs, le soir, après les feux du jour. Il y a plusieurs années, je trouvais dans la succession d'un vieil oncle toute une collection de journaux du temps de la Restauration. Mes cohéritiers m'abandonnèrent volontiers ce lot que le notaire, homme d'esprit, avait inventorié sous ce titre : *meubles meublants*. Les journaux de ce temps-là, du reste, étaient tout petits et je réussis à les caser. J'y jetai d'abord les yeux assez distraitement; un peu plus tard, j'en vins à les feuilleter avec quelque suite, puis, enfin, à les lire sans presque rien en passer. Un bonheur n'arrive jamais seul : rien de plus vrai que ce commun proverbe. Et, en effet, à mesure que j'avançais dans la lecture de mes vieux journaux, je me déshabituais peu à peu, presque à mon insu, de celle des journaux du jour, si bien qu'il m'arriva une fois de passer tout mon été sans en lire un seul. Je crois bien n'avoir jamais passé un été aussi agréable.

Vous voyez le sourire... Aussi bien n'ai-je pas à révéler Biré à nos fidèles abonnés qui ont pu suivre, dans nos livraisons mêmes, une bonne partie de sa production historique et littéraire. Presque aussi fécond que Pontmartin, à qui il avait succédé, au rez-de-chaussée de la *Gazette de France*, il a un bagage de volumes encore plus considérable. Mais c'est la faute de certains de ses éditeurs. Je dis bien la faute. Car c'est une manie relativement récente, en quelques maisons, d'abandonner l'in-12, commode et portatif, pour l'in-8°, sur papier épais avec des marges invraisemblables et des caractères d'aveugles. C'est le minotaure des distributions de prix qui exige cela, paraît-il. Et les écoliers sont accusés d'apprécier les volumes... au poids. J'ai idée qu'on calomnie les écoliers. En dehors de ces recueils d'articles, il faut d'abord citer, de Biré, son *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Terreur*, d'une si habile et vivante reconstitution; *la Légende des Girondins* qui renouvela totalement le sujet; ses études sur *Victor Hugo* qui lui firent une réputation de procureur grincheux, et où se déclare pourtant une si vive admiration pour l'œuvre géniale d'un homme qui se rattrape sur le caractère, d'avoir été si grand par son esprit; des monographies comme *l'Année 1817;* des biographies : *Balzac*, *V. de Laprade*, *Nettement*, *Pontmartin*, où l'anecdotier rivalise avec le critique et enfin son admirable édition des *Mémoires d'outre-tombe*.

Il s'était fait une renommée universelle d'érudition impeccable. Et quand on causait avec quelque chercheur en histoire, c'était presque un « cliché » de conclure, devant un problème non

résolu : « Nous demanderons cela à Biré. — Si quelqu'un le sait, Biré doit le savoir. » Très obligeant, il livrait sans compter les trésors de sa mémoire. Même aux yeux des plus indifférents qui ne regrettent pas comme nous l'ami bienveillant, il demeurera comme le type un peu périmé de l'érudit d'autrefois, solidement calé entre ses collections de journaux et ses cartons d'extraits, vivant avec amour dans le passé, sévère au présent qui le comprend peu et le remplace mal, mais indulgent aux laborieux, et toujours fidèle au Dieu qui demeure, à travers l'histoire et la chronique où s'entassent les ruines.

Car c'est un grand prédicateur que l'histoire; et à qui l'étudie sans parti-pris, elle enseigne où est la vérité morale dont vivent les peuples et les illusions qui les font mourir. Un bon cours de dogme n'a pas de plus suggestive préparation. Et quand le cours de dogme est excellent, c'est encore mieux. Les fidèles auditeurs qui, dix-huit années durant, écoutèrent à Notre-Dame celui qu'y professa le P. Monsabré, s'en souviennent toujours avec reconnaissance. Avant tout, le P. Monsabré s'adressait en effet à des chrétiens qu'il catéchisait. Il parlait même assez rudement des incroyants et cette différence voulue d'auditoire suffisait à le séparer, par le but poursuivi, de Lacordaire qui, lui, se tenait sur le seuil de l'église pour inviter à y entrer.

Avec un zèle inlassable, une fécondité inépuisable de haute rhétorique, le P. Monsabré exposa, expliqua, imposa successivement tous les articles du *Credo*, et quand il descendit de la chaire illustre, où il avait vaillamment tenu sa place, ce furent les fidèles qui répondirent : *Amen*, avec le regret de le voir s'acheminer vers la retraite, et peu à peu vers le repos.

Ceux qui l'ont bien connu assurent qu'il dut contenir sa nature pour n'être pas à Notre-Dame le Bridaine qu'il eût été plus volontiers. Sa stature physique, son tempérament, sa vivacité de répartie semblaient, en effet, le préparer pour un autre auditoire. Mais il n'est rien que la volonté ne perfectionne, et le P. Monsabré se perfectionna parce qu'il voulut perfectionner les âmes qu'on lui confiait. Il y a bientôt un quart de siècle, en 1883, l'orateur lançait, à pleine émotion, ce couplet éloquent :

Petite chose, dit-on, oui, petite chose comme est cette loque qui flotte au bout d'un bâton; mais quand elle s'agite, nos cœurs frémissent, quand elle se lève, vous serrez les rangs; quand elle flotte, vous marchez derrière elle; quand elle s'élance dans la mêlée, vous vous élancez aussi, ardents pour la défendre à donner votre vie et votre

sang; quand la mitraille en a fait une guenille, les tambours sur son passage battent aux champs, et toutes les mains levées, le cœur bondissant, vous criez, et moi qui vous parle, je crie avec vous : Debout! debout! voilà la France qui passe! Vive la France! car son drapeau est un sacrement.

L'auditoire, électrisé par cette invocation, éclata en applaudissements. Le P. Monsabré avait bien choisi son temps. S'il eût, aujourd'hui, osé dans un édifice « cultuel » une telle ovation au drapeau, on l'eût peut-être accusé de complot contre la sûreté du bloc. « Sabre et goupillon »!

C'est qu'on risque à tout instant de comploter, par le temps qui court. Un adversaire du gouvernement cherche à le renverser. C'est son droit, disait-on naguère encore. Aujourd'hui, c'est déjà douteux. Demain, ce sera criminel. C'est ce qu'on appelle être dans un pays libre! Car vous sentez bien que tant que l'opposition ne réussit pas, on la laisse libre d'échouer; mais le complot commence avec le commencement de la réussite. Ainsi raisonne la libre-pensée quand la pensée libre semble préparée à la remplacer. Je ne serais pas étonné que M. Jules Lemaître, qui vient de terminer, à la Société des conférences, son cours sur J.-J. Rousseau, fût accusé de comploter contre la gloire d'un ancêtre! Alors, avec tous les participants du complot « antirousseauiste », nous aurions une journée de Haute Cour pas banale. La salle de la Société de géographie a toujours été archicomble pendant toute la série des conférences. C'est pour la Sorbonne libre, la continuation des grands succès de Brunetière et de M. René Doumic. Quant au cours de M. Lemaître, il va paraître en volume chez Calmann-Lévy et nous aurons alors l'occasion d'en parler plus longuement. Je sais bien qu'on doit se défier des résumés en trois mots : cependant, la résultante des éloges et des critiques qu'il contiendra me semble être celle-ci : Un génie séduisant et malfaisant, qui fut toujours malade, mourut fou et nous a rendus trop semblables à lui..., avec souvent la séduction en moins!

Il n'aurait pas fallu dire cela à la Sorbonne, l'autre, celle qui n'est pas libre, quand on y fêta J.-J. Rousseau à l'instigation du *Censeur* et où l'on put entendre un autre son de cloche, que dis-je, tout un carillon! Quand l'émotion sera tombée, de cette joûte inattendue, la vérité se dégagera sans doute sans fracas; et l'on sera peut-être étonné de se trouver moins séparé qu'on ne l'a dit à la Sorbonne et même qu'on ne l'a cru! L'âme contemporaine est si compliquée, toujours en mémoire de Rousseau...

Il est un nom qu'on cherchait d'instinct jusqu'ici dans les manifestations semblables : c'est celui de M. Berthelot. Le grand chimiste ne parut pas cependant à la fête; sans doute, l'état de santé de Mme Berthelot l'en retint éloigné. Depuis, la mort les a frappés presque du même coup; et peu de disparitions ont cette émouvante et tragique simplicité. M. Berthelot, atteint d'une affection cardiaque, savait qu'il ne survivrait pas à sa femme, se prévoyant d'avance inférieur à l'émotion qu'il ressentirait. Quand il la vit morte, son cœur se brisa et il tomba à son tour. Il ne manque rien à cette fin si noblement touchante que ce rayon d'en haut qui, pour nous, auréole la mort. Mais qui de nous peut dire si la bonne foi de M. Berthelot ne l'en a pas, à notre insu, parée? Nous le souhaitons, fidèles en cela à notre foi qu'il combattit si violemment. Il était, en effet, un de ceux qui croient à la science comme régulatrice de la vie morale des hommes et des sociétés, donnant ainsi, à ceux qui cherchent un guide ou un appui, le guide le plus changeant, l'appui le moins solide qui puisse être. Mais ce sont là des discussions aujourd'hui hors de propos. Il nous suffit de nous incliner avec déférence devant la tombe où la France couche elle-même un de ses enfants les plus connus, nous souvenant que, par-dessus l'ennemi du catholicisme, et l'incompétent ministre des affaires étrangères, il y eut surtout chez lui un savant qui honora son pays.

Pour le reste, nous saurons attendre que la vie nous venge de ses attaques ou de ses imprudences. Tout arrive, en effet, ou du moins tout peut arriver. M. Emile Fabre, qui n'est pourtant pas un clérical, a bien écrit une pièce contre le divorce, avec la *Maison d'argile* que joue la Comédie-Française! Au vrai cependant, c'est plutôt contre l'abus du divorce qu'il faudrait dire. Et encore le raisonnement vaudrait-il aussi contre les seconds mariages. Mais ce qui est intéressant, au point de vue de l'histoire des mœurs, c'est l'intention de l'auteur, et elle est visiblement contre l'entraînement actuel qui pousse à relâcher encore les liens du mariage. Je ne veux pas faire dire à M. Fabre ce que je pense et qu'il ne penserait pas. Je constate simplement qu'au rebours des frères Margueritte, M. Fabre, qui n'a probablement pas nos idées religieuses est, comme nous, convaincu « qu'on va trop loin ». Et c'est cela qui est caractéristique.

La « situation » de la pièce est géométrique. Mme Armières veut aider pécuniairement son second mari dans une période critique de sa vie de manufacturier. D'autre part, elle dote au même moment Marguerite Armières, leur fille. Pour aider son mari, il lui faut

prendre sur la réserve destinée aux deux autres enfants issus du premier mariage : Jean et Valentine. Et, comme il convient, ces deux enfants ont aussi besoin d'argent, le jeune homme pour une affaire, la jeune fille pour se marier. Et chacun implore, objurgue, reproche, menace, suivant son tempérament. D'autres complications surgissent, mais n'altèrent pas cet essentiel schéma. Que va faire la mère? Après maintes discussions, récriminations, lamentations, elle satisfait tout le monde, pécuniairement, en sacrifiant ses bijoux. Mais alors, la satisfaction égoïste de chacun étouffe la gratitude, les deux premiers enfants vont retrouver leur père pour lui donner encore un peu de joie; la dernière fille, Marguerite, voyant M. Armières bouleversé de ce drame qui se déroule sous son toit et dont ses mauvaises affaires ont été l'origine immédiate, va consoler son père.

Et Mme Armières demeure seule en scène; elle a tout donné, satisfait tous les vœux, sauvé son premier mari et le second; et les enfants égoïstement vont chacun vers celui de leurs parents qui est à eux tout entier, sans partage. La pauvre femme exhume alors d'un tiroir trois photographies de ses jeunes « bébés », et le rideau tombe pendant qu'elle les embrasse douloureusement : « Mes petits! »

Voilà le mot, le vrai mot de la pièce. Les « petits! » On ne pense pas à eux quand on divorce. Malgré tous les sophismes, on pense à soi, simplement à soi. Et « l'élargissement » du divorce, comme parlaient les frères Margueritte, ne serait que l'accroissement de l'égoïsme. En dehors de toute question de croyances religieuses, M. Emile Fabre a fait œuvre bonne en l'affirmant avec la force de son talent et de sa courageuse sincérité.

Edouard Trogan.

CHRONIQUE POLITIQUE

Ce n'était pas encore ce « grand soir » qui inaugurera, par ses réjouissances vengeresses et triomphales, l'ère définitive du socialisme, à en croire ses prophètes. Ce n'était qu'un soir ordinaire, celui du 8 mars. Paris s'obscurcit subitement, comme s'il s'emplissait de ténèbres. Rues, boulevards, places, boutiques, magasins, ateliers, maisons, tout est dans l'ombre. Vers cinq heures, les lampes électriques se sont éteintes, toutes ensemble. Par quelle cause mystérieuse? Les électriciens sont en grève. Sans mot dire, ils ont tous quitté les usines. Paris, sauf dans quelques secteurs, n'est plus éclairé; comme dans les soirs lugubres de 1870, pendant le siège. Au milieu de la stupeur générale, les affaires cessent. Quoi donc? Il y avait un litige entre les ouvriers et la compagnie qui régira, prochainement, le service électrique? Personne ne le soupçonnait; personne ne s'attendait à cette éclipse de l'électricité; pas même M. Clémenceau, dont le cabinet s'est enténébré, sans qu'il sût pourquoi. Entre la compagnie et les ouvriers, pas de pourparlers. Point d'agitation. Ni réunions publiques; ni articles de journaux. Un manifeste, presque insignifiant, qu'on affiche, çà et là, dans l'après-midi. La décision du syndicat était restée secrète. On avait, en silence, procédé brusquement à « l'action directe ». Ce n'était pas une grève, en vérité; c'était un complot et une désertion. Les électriciens avaient demandé à la compagnie, avant son fonctionnement même, la journée de huit heures, le contrat collectif et des retraites. Sous des formes diverses, elle leur avait consenti des concessions équivalentes. Eux-mêmes devaient, le lendemain, reconnaître, dans une conversation de leurs délégués et du préfet de la Seine, qu'ils avaient obtenu de la compagnie, avant la grève, les avantages qu'ils revendiquaient le plus instamment; et, comme surpris de leur erreur, ils reprenaient leur travail, dans la soirée de dimanche. Ainsi, c'était une grève préventive et, de plus, un méfait inutile. Mais il avait plu à leur syndicat de leur commander cette rébellion, sous les auspices de la Confédération du Travail,

pour exercer, par un essai d'anarchie vitale, une puissance aussi redoutable que celle qui peut priver de la lumière une ville de trois millions d'habitants, troubler son activité, interrompre ses affaires, léser ses intérêts. La grève ne coûterait pas seulement des millions aux commerçants de Paris, mais à une centaine de mille travailleurs pour qui l'électricité produit la force, non moins que la lumière. Peu importait à la Confédération du Travail et au syndicat. Ils ont usé de cette grève comme d'un chantage sinistre, tout en faisant une démonstration terrifiante de leur pouvoir d'anéantissement, grâce à leur discipline révolutionnaire. Il leur a suffi d'un mot d'ordre. Demain, ils recourront au même moyen, pour que le gaz manque, ou le pain, ou la viande, ou l'eau, ou les transports. Ils détraqueront un organisme quelconque, parmi ceux qui composent l'appareil de la vie moderne. C'est la guerre sociale réglée comme mécaniquement, dans une série d'attentats barbares; c'est la civilisation devenant plus dangereuse, avec tous ses progrès, et plus terrible pour l'homme, pour la famille, que la sauvagerie des temps primitifs.

M. Jaurès a interpellé M. Clémenceau « sur la note par laquelle le Conseil des ministres avait annoncé que le gouvernement remplacerait les ouvriers électriciens en grève par des électriciens militaires ». A entendre M. Jaurès, le droit de grève est un droit suprême; l'Etat le viole, s'il supplée les grévistes dans un travail qu'ils ne font plus; il n'y a pas de service public qui puisse légitimer une pareille intervention de l'Etat. Ainsi M. Jaurès considère le droit de grève comme un droit exceptionnel, un droit illimité, comme une liberté que rien ne restreindra et devant laquelle le droit de l'Etat, de la société, de la patrie, disparaît. L'intérêt d'une simple corporation en grève l'emporte sur le salut public : telle est, en définitive, la doctrine de M. Jaurès. La souveraineté elle-même du peuple n'est plus rien : une corporation, fût-elle de cinq à six cents membres seulement, tiendra tête à une cité tout entière, en la réduisant aux pires extrémités de l'existence; on pourra subordonner tyranniquement à un groupe d'ouvriers qui réclament un salaire plus élevé une population qui a faim ou soif et qui veut travailler; l'Etat devra rester neutre entre un syndicat qui a fait, par spéculation, un pacte de famine ou autre contre le public, la « collectivité », et la communauté sociale, qui crie misère. M. Clémenceau n'a pas eu besoin d'une grande dialectique pour réfuter la thèse de M. Jaurès. Il ne lui a fallu que quelques questions toutes concrètes. Vous plongez Paris dans les ténèbres. Faudra-t-il qu'il y reste, tant que les grévistes ne seront pas satisfaits? Qu'il y reste, en sacrifiant à la grève sa sécurité même?

Ou ne faudra-t-il pas que le gouvernement protège la vie de Paris? De quelques sarcasmes que M. Clémenceau ait accompagné ces questions, elles étaient l'expression d'un fait et d'une nécessité contre lesquels rien ne peut prévaloir; rien, à moins que M. Jaurès ne voulût des soulèvements populaires, une explosion de la colère de Paris tout entier, un épisode tragique de guerre civile. L'histoire n'a pas de vérités plus élémentaires que celles que M. Jaurès a forcé M. Clémenceau à énoncer ainsi. Mais, que sa thèse fût sophistique et paradoxale, M. Jaurès a trop d'esprit pour l'avoir ignoré. Ce qu'il voulait, ce semble, tout spécialement, c'était moins défendre les grévistes qu'attaquer M. Clémenceau, parce que le temps lui paraissait venu, parlementairement, ministériellement, de préparer la lutte où, abandonnant M. Clémenceau, il aiderait à le renverser. Cette interpellation, c'était la rupture publique. Quoi qu'il en soit, si, dans la circonstance, M. Clémenceau n'a pas pu ne pas parler en homme de gouvernement et si M. Jaurès a seulement parlé en professeur de métaphysique socialiste, la France a sur eux son opinion faite : elle ne peut pas plus se confier à M. Clémenceau qu'écouter M. Jaurès; elle se défendra même contre celui-ci, en se défendant contre celui-là.

Que le gouvernement, en ménageant dans ses intrigues ministérielles le parti socialiste, et que le Parlement, en l'enhardissant par la surenchère législative qui complète sa surenchère électorale, aient toute la responsabilité de cette situation périlleuse, personne, dans l'immense majorité du parti républicain lui-même, ne le conteste aujourd'hui. Il reste l'autre face de l'expérience. L'intérêt conservateur de la société en est la force la plus profonde et la plus permanente. Il peut se laisser leurrer, troubler, dominer, quelque temps. Il persiste cependant par la puissance même de son instinct. Un jour, il se fatigue de sa patience, il se désespère, il se révolte. Alors, la nation cesse, comme soudainement, de croire à ces chimères qu'on lui disait réalisables et qu'on lui représentait comme des solutions prochaines. Nous en sommes presque là, ou nous y serons bientôt. Voici l'ère critique de ce socialisme qui allait de plus en plus captivant, dans la foule, ou subjuguant, dans le Parlement même, notre imagination française, si amoureuse du rêve et si éprise de l'absolu. Les socialistes, qui se considèrent comme les maîtres d'un gouvernement qu'ils intimident si facilement, découvrent leur dessein, dans toute la brutalité de son réalisme. Ils entreprennent de plus en plus, et, le premier effet de ces attentats nouveaux, c'est que le peuple, à son tour, s'émeut. « La vie devient impossible! » Ce cri commence à traverser la masse. Et,

d'ailleurs, la révolution sociale est bien visible à tout le monde, avec tous ses fauteurs et tous ses instruments. La Commune de demain siège, là, dans l'officine dictatoriale de la Confédération du Travail : c'est un gouvernement déjà prêt. Les grévistes du 8 mars ont, par leur menace, averti, non pas la compagnie d'électricité, non pas le Conseil municipal de Paris, mais la société. Que le gouvernement entende ou non l'avertissement, nous continuerons, nous conservateurs, qui avons dès longtemps prédit cette phase du socialisme révolutionnaire, à faire tout notre devoir pour la préservation de la paix sociale, comme, hier, pour celle de la liberté religieuse. Selon les belles paroles qu'a prononcées M. le marquis de Vogüé, devant la Société des agriculteurs de France, nous resterons « d'autant plus dévoués à la paix sociale qu'elle est plus compromise, d'autant plus fidèles à la liberté qu'elle est plus méconnue, aimant d'autant plus notre patrie qu'elle est plus malheureuse, le regard fixé sur l'étoile d'espérance qui, pour nous, brille toujours au firmament et perce toujours les ténèbres de sa réconfortante clarté ».

On peut, pour plus d'une raison, considérer comme un malheur national la catastrophe du *Iéna*, qu'une explosion terrible a presque entièrement détruit, à Toulon. Ces détonations qui éclatent durant plus d'une heure, l'incendie rugissant dans cette cuirasse de fer, les ponts écroulés, les flancs démolis, les passerelles rompues, et cent dix-huit hommes, tout à l'heure alertes et vaillants, qui périssent dans cet enfer maritime : il semble que toute la France, toute l'Europe, aient eu devant les yeux l'horreur de ce spectacle. Dans un mouvement de pitié vraiment fraternelle, rois et peuples, parlements et simples citoyens, ennemis d'hier et amis d'aujourd'hui, ont envoyé aux morts du *Iéna* leurs hommages, aux survivants leurs condoléances, à notre marine leurs regrets. Ce vaisseau, qui portait le nom d'une victoire dont le centenaire avait, l'an dernier, enorgueilli nos souvenirs, et qui, éventré, gardait encore à sa poupe le drapeau, a succombé dans un misérable et vain sinistre, sans profit pour la France et sans gloire pour lui-même. Nous nous trompons. S'il n'a pas sombré dans une bataille, au fond de la mer, mais pendant la paix, au port, dans un bassin semblable à un berceau, ceux qui ont disparu dans les tourbillons de sa fumée et de ses flammes, ceux que ses obus errants ont massacrés, n'en sont pas moins morts au poste d'honneur où la patrie les avait placés et où ils attendaient le destin qui pouvait le mieux la servir. « C'était un équipage de braves gens », a dit l'amiral Manceron, dans la revue presque funèbre où il présentait, blessé lui-même, au ministre de la marine tout ce qui restait de cet équipage. L'héroïsme

des victimes met une fierté dans le deuil de la France. Mais il est triste que, venus à leurs obsèques, pour conduire le cortège de la France et même du monde, le président de la République et ses ministres se soient absentés, quand, non pas sous la voûte ou sur les marches d'une église, mais sur une place publique, du haut d'un kiosque de musique affecté à Dieu pour la cérémonie, l'évêque de Fréjus a béni les cent cinq cercueils qui avaient recueilli les débris humains du *Iéna*. Sectaires sans trêve, sectaires jusque dans la douleur de la nation, M. Fallières et M. Clémenceau n'ont pas même voulu, pour quelques minutes, témoigner aux morts du *Iéna* et à leurs familles le respect de leurs croyances chrétiennes, par peur de consacrer leur culte. La médiocrité de leurs âmes s'est ainsi manifestée d'autant plus honteusement que les Français de toutes les religions, de tous les partis, s'unissant devant une si grande infortune, participaient, avec une pieuse douleur, à la solennité de ces funérailles. Elle n'en demeure pas moins vraie, là-haut et ici-bas, l'affirmation sereine et consolante qui finissait les adieux de l'amiral Touchard : « Il est une justice miséricordieuse dans la balance de laquelle le sacrifice suprême que vous aviez consenti d'avance pèsera d'un poids prépondérant. » Mais, si les marins du *Iéna* n'ont pas failli, si les hommes de notre marine, officiers et matelots, ont gardé le sens héroïque de la race, y-a-t-il cependant une leçon, dans cette catastrophe? Et en quoi? Et pour qui? La marine française subit, depuis quelques années, des pertes ou des avaries, dont la fatalité ne peut pas être le seul artisan. La liste en est effrayante : seize navires, parmi lesquels plus encore de cuirassés ou de croiseurs, que de torpilleurs et de sous-marins. Certes, toutes les marines du monde, les meilleures même, ont des catastrophes qui les surprennent et que facilitent la complication de leur machinerie, la formidable étrangeté de leurs engins, la précision savante et quasi artistique de tout leur appareil. Mais pourquoi la nôtre est-elle la plus éprouvée? Y a-t-il en elle un vice général de l'organisation? Parmi les causes particulières, en est-il d'autres que les défectuosités matérielles et les accidents? Il faut qu'on le sache. L'état de cette marine est alarmant, depuis la néfaste administration de M. Camille Pelletan. On l'a décrit vingt fois avec une sévère exactitude, devant le Parlement même, sans que les rapports et les discours de chaque année aient rien ou presque rien amélioré. L'impuissance des chefs; l'imprévoyance et le despotisme des bureaux; la perturbation de la hiérarchie; l'indiscipline qui provoque la mutinerie ou qui paralyse et dénature l'obéissance; l'anarchie des ports de guerre; l'esprit révolutionnaire qui, comme en 1791, gagne des arsenaux les navires; le désordre

et la gabegie qui règnent dans les chantiers; la lenteur de la main d'œuvre ou la malfaçon des travaux : tout cela, on l'a signalé et des faits graves l'ont démontré; tout cela, la politique ou si folle ou si faible de nos gouvernants en est, directement ou indirectement, l'origine. Cette crise de notre marine militaire menace non seulement de la rendre impropre à la défense nationale, mais de l'anéantir peu à peu. Veut-on la sauver?

Le mal n'est pas moins déplorable dans l'armée. La politique, après y avoir introduit ses discordes, y sévit avec ses injustices. Le favoritisme, non plus des seuls ministres, mais des parlementaires et de leurs électeurs, grands ou petits, y règle l'avancement; il y surexcite des ambitions incapables, il y fomente des vanités perfides; il y diminue le sentiment du devoir, le respect, l'honneur même; il y trouble la confiance, la confraternité. L'armée a désormais, dans chacun de ses régiments, une caste de politiciens militaires. Et, de cette politique si malfaisante à l'armée, l'affaire Dreyfus reste, avec le général Picquart, l'inspiration, et la franc-maçonnerie, l'instrument. Dans les promotions nouvelles de ses généraux, de ses colonels, le ministre de la guerre choisit des hommes détestés ou méprisés de l'armée; mais, en eux, il glorifie le dreyfusisme, il récompense la franc-maçonnerie. Pour n'en citer qu'un exemple, il nomme commandant de corps d'armée le général Percin qui aida le général André à organiser dans son ministère la délation maçonnique. Publiquement, d'ailleurs, la franc-maçonnerie prend possession de l'armée. A Lille, le colonel du 43e régiment d'infanterie se fait breveter membre de la loge *Fidélité*, en « tenue solennelle »; et les règlements qui interdisent à tout militaire ce genre d'initiation ne lui sont pas appliqués. Un sous-officier du 2e régiment d'artillerie a-t-il dénoncé dans un journal ses chefs, le ministre en frappe cinq et, parmi eux, le colonel. Mais sur les instances de qui? Du général André, qui vient, escorté de plusieurs délégués du « Comité radical exécutif », prescrire au ministre le châtiment. Et, sous le souffle de l' « antimilitarisme » socialiste, l'indiscipline va croissant. Cependant, ce n'est pas assez pour ceux qui veulent réduire l'armée à n'être plus qu'une garde prétorienne de l'Etat anticlérical et collectiviste. Il faut qu'ils la déciment le plus possible. Le groupe parlementaire de la « Défense paysanne » invite le ministre à renvoyer, par anticipation, une partie de la classe de 1903. Or le ministre se vante d'avoir déjà licencié 12 000 hommes de cet effectif, à titre de soutiens de famille. M. de Belcastel propose-t-il un autre renvoi de 4000 hommes de la même catégorie, le gouvernement se récrie et M. de Belcastel, dont on invoque le patriotisme, retire son amendement. Mais il reste M. Colliard, qui réclame le renvoi

anticipé de la classe tout entière. « Le moment est vraiment bien choisi », s'écriait M. Clémenceau avec une amère stupéfaction, en entendant M. de Belcastel, et il ajoutait : « Nous manquons d'hommes. » Eh bien, M. Colliard veut la libération de 100 000 hommes. Toute une armée. Pour ne pas contrarier cette manœuvre, qui est bien « démagogique », au jugement de M. Berteaux lui-même, le gouvernement capitulera-t-il devant M. Colliard? Si « le moment est bien choisi », dans l'état actuel de l'Europe, il ne l'est pas moins, dans l'état nouveau de l'armée, qui subit la troublante épreuve du service de deux ans. Vraiment, si vous ne voulez plus d'armée, soyez francs, avouez-le, supprimez-la, opérez cette économie nationale et ouvrez nos frontières à tous les bons voisins de la France, à cette humanité qui vous est aussi chère qu'elle ou même davantage. Mais, si vous croyez, comme pendant l'affaire d'Algésiras, avoir encore besoin de cette armée, cessez de la décourager, de l'affaiblir, de la démembrer. Conservez-la forte et unie, attachée au drapeau, confiante dans la patrie et même confiante en vous.

Ce qu'on appelle « l'Affaire Montagnini » est devenu, pour le gouvernement de M. Clémenceau, pour M. Clémenceau personnellement, une cause de difficultés et d'humiliations qu'il regretterait, si son irritable orgueil en était capable. Avant tout, M. Clémenceau est, au pouvoir, comme ci-devant, un polémiste et un duelliste, par tous ses procédés. Mais, dans le temps où il n'était qu'un homme d'opposition, la violence de son tempérament laissait moins voir un défaut d'esprit et de conduite que le pouvoir a mis en évidence, avec éclat : son étourderie. Lorsque, pour s'emparer des papiers de Mgr Montagnini, il a « cambriolé » l'ancienne nonciature, il ne s'est avisé ni qu'il violait un domicile protégé par le droit commun et qu'il commettait une violation du droit des gens, ni qu'en saisissant des documents placés sous la sauvegarde de l'immunité diplomatique, il mettait son gouvernement au ban des peuples civilisés. Dans l'expulsion de Mgr Montagnini, il y avait déjà un abus judiciaire. Que M. Clémenceau, s'armant de la loi de 1849, expulsât Mgr Montagnini, en sa qualité d'étranger, d'Italien, de « Romain », soit. Mais l'expulser en l'inculpant, en affectant de le traduire devant un tribunal dans la personne de tel ou tel curé de Paris qu'il aurait induit à un complot menaçant pour l'Etat; le signaler à la justice et le mener à la frontière; l'accuser et lui ôter le droit de se défendre : quelle incohérence juridique! Ce coup de main policier ne pouvait qu'inspirer au monde diplomatique une défiance légitime. Quand l'Autriche-Hongrie a fait demander, par son ambassadeur, à notre ministre des affaires étrangères que le gouvernement lui

remit les archives de l'ancienne nonciature, cette satisfaction lui a été donnée. M. Clémenceau a dû s'incliner : la force dont il avait abusé se trouvait primée par le droit des gens, devenu, dans l'occurence, le droit du Pape. Patriotiquement, nous nous abstiendrons d'insister. On a prétendu que, par vindicte, M. Clémenceau allait livrer à l'indiscrétion de ses journaux domestiques les propres papiers de Mgr Montagnini. Si M. Clémenceau avait ce sentiment de la logique qui est quelquefois l'honneur, et réciproquement, il aurait dû se souvenir qu'en proposant au Sénat, le 14 décembre 1904, une loi qui garantirait mieux la liberté individuelle, il blâmait véhémentement cette brutale trahison de secrets captés dans une perquisition et que, par l'article 11 de sa loi, il édictait une peine sévère contre quiconque aurait divulgué un des documents qui « proviendraient » de la perquisition. Puis, revêtant d'une autre forme son acte de divulgation, M. Clémenceau s'était réservé le dossier du procès fictif qu'il faisait intenter à M. l'abbé Jouin. Or, sous un prétexte assez obscur, le procès a été ajourné à un mois; il sera jugé le 11 avril. En attendant, M. Jaurès est intervenu pour demander que la Chambre nommât « une commission de vingt-deux membres, chargée d'examiner la portée politique des documents saisis à l'ancienne nonciature ». C'est une autre illégalité; une forfaiture que le Parlement ajoute à celle de M. Clémenceau. De quel droit fournir à la curiosité du Parlement les papiers qui intéressent spécialement la justice, et de quel droit, ceux qui ne l'intéressent pas? Malgré les critiques si justes et si précises de M. de Castelnau, malgré les protestations si éloquentes de M. Denys Cochin et de M. Ribot, la Chambre a voté la motion de M. Jaurès, quelque faible, scandaleusement, que se fût montré M. Clémenceau, dans l'impudente apologie de son brigandage officiel. Quelle intrigue a réconcilié M. Jaurès et M. Clémenceau? Quel bénéfice parlementaire ou ministériel comptent-ils retirer de la communication de ces papiers? Quel rapport prétendent-ils établir entre la politique religieuse du gouvernement et cette affaire? Nous verrons. Mais qu'est-ce que le Saint-Siège, qu'est-ce que l'Eglise peut en craindre? Rien.

Aucune leçon, pas même celle des faits, n'agit sur l'esprit fanatisé des socialistes français. Il y a un mois, les élections allemandes apportaient à leur parti un enseignement politique, à la France un avertissement national : M. Jaurès a autant nié l'un que méconnu l'autre. C'est aujourd'hui l'Angleterre qui leur fournit un exemple instructif. Les électeurs de Londres viennent de condamner non seulement la théorie, mais la pratique de ce socialisme municipal que M. Jaurès a préconisé, l'autre jour, devant

la Chambre. En 1906, au mois de novembre, Londres, renouvelant ses Borough-Councils, c'est-à-dire les assemblées qui règlent, par leurs propres taxes, les dépenses de ses vingt-huit quartiers, choisissait 23 conservateurs et 3 libéraux, tandis que, trois années auparavant, il avait nommé 13 libéraux et 12 conservateurs. En 1907, au mois de mars, c'étaient les élections de ce County-Council qui régit le « Comté administratif » de Londres. Elles ont donné 79 sièges aux conservateurs et 38 aux libéraux; antérieurement, les libéraux en occupaient 84 et les conservateurs, 34 seulement. Pourquoi ce double changement de la majorité, dans ces assemblées? C'est que les électeurs se sont irrités des prodigalités extravagantes de leur municipalité prétendument libérale, « progressiste », mais réellement radicale et socialiste. Elle avait « municipalisé » les tramways mêmes et les bateaux-mouches; elle méditait de « socialiser » l'approvisionnement du lait et du charbon; elle préparait un emprunt de 500 millions pour l'éclairage électrique, devenu « municipal ». En sept ans, elle avait accru de 20 millions de livres sterlings à 32 la dette de la ville; les impôts avaient augmenté proportionnellement. L'expérience de ce monopole communal méritait, certes, l'attention de M. Jaurès : le County-Council s'érigeait en une sorte d'Etat; il gouvernait les intérêts d'une population de 4 800 000 âmes et il maniait un budget de 500 millions de francs. L'échec du socialisme municipal, à Londres, encourage, dans toute l'Angleterre, le parti conservateur, déjà favorisé par plusieurs élections partielles. Le pacifisme que sir Campbell-Bannermann professe si béatement, à la veille de la Conférence de La Haye, mécontente le peuple anglais, quelque sûr qu'il puisse être que « la limitation des armements » ne diminuerait point la suprématie navale de la Grande-Bretagne. Si sir Campbell-Bannermann a voulu, confiant dans ce calcul de l'Amirauté, exercer son « humour », son ironie, aux dépens des puissances naïves que séduirait le désintéressement pacifique de l'Angleterre, il discrédite un peu le sérieux de son autorité gouvernementale, devant l'Europe. Si, comme il semble plutôt, il a le tempérament d'un optimiste et l'imagination d'un utopiste, il se pourrait qu'il vît le positivisme national des électeurs anglais s'étonner de plus en plus et la majorité se détourner du parti libéral, dans tout le pays,

Le socialisme international a subi une défaite, en Allemagne, et le socialisme municipal, en Angleterre. Le socialisme agraire triomphera-t-il en Russie, dans la nouvelle Douma? On peut espérer le contraire. Bien que le parti socialiste y soit plus nombreux que dans aucun Parlement du monde, il se peut qu'avec son ignorance farouche et sa violence extatique, il ne soit capable

que de tumulte et qu'il s'isole. Cette seconde Douma compte 66 monarchistes; 31 « octobristes »; 5 modérés; 36 progressistes; 45 Polonais; 87 constitutionnels-démocrates ou « Cadets »; 48 membres de la gauche démocratique; 24 « travaillistes »; 3 socialistes populaires; 64 « social-démocrates »; 55 socialistes révolutionnaires. Si les divers partis de la gauche, après s'être amalgamés, se coalisent avec les Cadets, ils auront une supériorité de plus de deux cents voix. Mais, si les Cadets s'unissent aux membres de la droite et si les Polonais les renforcent, ils formeront tous ensemble une majorité de gouvernement qui sera plus que prépondérante. En fait, les Cadets tiennent entre leurs mains l'avenir de la Douma. Leur modération sera la maîtresse, autant que la sagesse de M. Stolypine. Le terrorisme révolutionnaire qu'ils ont vu à l'œuvre les a-t-il effrayés? Depuis l'acte de rébellion qu'aussitôt la première Douma dissoute, ils ont eux-mêmes commis, à Viborg, se sont-ils corrigés? Sont-ils des doctrinaires qui, dans leur conception d'un régime non seulement constitutionnel, mais parlementaire, n'ont aucun égard à l'état intellectuel et moral du peuple russe? Voient-ils nettement, en face de l'inconnu où la vieille Russie est entraînée, combien est nécessaire une entente de tous les partis raisonnables avec le gouvernement? Il faudra quelque temps pour le savoir. Provisoirement, ils n'ont pas voulu, malgré leurs rancunes, malgré leurs griefs électoraux, engager contre M. Stolypine une guerre immédiate. De son côté, M. Stolypine semble désirer un accord du gouvernement et des constitutionnels-démocrates. Sa Déclaration du 19 mars propose au travail de la Douma une série de réformes qui renouvellent la législation tout entière et qui devraient satisfaire les plus impatients, dans les rangs mêmes de la gauche. La question fondamentale, M. Stolypine la connaît bien : c'est, politiquement, d'accorder le principe de l'autocratie avec celui de la représentation nationale; et, la question urgente, c'est, socialement, de « remédier à la pénurie des terres dont souffre la partie la plus nombreuse de la nation russe ». Ce double problème serait déjà plus que difficile à résoudre, dans n'importe quel autre pays.

Auguste Boucher.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La France et Guillaume II, par Victor Berard. Un vol. in-18. (Colin.)

Cet ouvrage donne une idée complète des relations entre la France et l'empereur allemand. Un premier livre traite des méthodes et des conceptions françaises; un second livre montre sur le vif les procédés et théories de Guillaume II; un troisième livre expose, d'après le dernier discours de M. de Bülow au Reichstag, ce que nous pouvons attendre de Berlin.

On se souviendra que ces pages furent écrites au jour le jour. Elles portent donc la trace des préoccupations et des vivacités du moment. Mais la mise au point voulue par l'auteur se fait d'elle-même.

La conférence d'Algésiras Histoire diplomatique de la crise marocaine (1906). 1 vol. in-8°. (Alcan.)

A l'aide de souvenirs personnels et de renseignements que l'on sait puisés aux sources les plus sûres, l'auteur a retracé le détail, ignoré jusqu'ici, de cette période agitée du commencement de 1906. Ecrit par un homme dont la compétence est connue, cet ouvrage a la saveur des indiscrétions et l'autorité d'une page d'histoire. C'est, de plus, un recueil documentaire précieux.

Paris. Souvenirs d'un musicien, par Henri Maréchal. Un vol. in-12. (Hachette.)

Dans un auteur aimé, ce qui nous intéresse, surtout aujourd'hui, c'est la vie : par elle nous voulons expliquer l'œuvre. Aussi des livres comme celui de M. Henri Maréchal ont-ils le succès le plus assuré. Delibes, Bizet, Auber, Berlioz nous apparaissent tour à tour, non pas idéalisés et nimbés, mais familiers, vivants, tels qu'ils furent. Bien triste d'ailleurs nous semble le maître si longtemps méconnu de la *Damnation de Faust!* Mais cette note sombre reste isolée dans la gaie et facile fresque aux multiples personnages qu'a composée sans effort l'élève et l'ami des célèbres disparus.

Souvenirs et fragments, par le marquis de Bouillé (Louis-Joseph-Amour) (1769-1812), publiés pour la Société d'histoire contemporaine par P.-L. de Kermaingant, tome Ier (1769-mai 1792). 511 pages in-8° avec une héliogravure. (Picard.)

Ces curieux Mémoires sont l'œuvre du fils aîné et du confident du Bouillé qui commandait à Metz et machina en 1791 l'évasion de Louis XVI. Après de curieux détails sur la vie militaire à la fin de l'ancien régime, le premier volume raconte précisément l'entreprise qui échoua lamentablement à Varennes, puis son séjour en Suède et l'assassinat de Gustave III. L'auteur a écrit sous la Restauration, à une époque où il était aigri par l'infirmité et par ce qui lui semblait ingratitude de la part de la famille royale : ses appréciations et même certaines de ses assertions sont donc sujettes à caution; mais l'ensemble de son récit, fond et forme, est du plus haut intérêt.

Rome : complexité et harmonie, par René Schneider. — x-334 pages in-16. (Hachette.)

Avec quelque recherche dans l'expression, avec une certaine hantise aussi des images ou des réminiscences scabreuses, ce livre est fait pour plaire à tous ceux qui ont visité Rome : la variété des souvenirs évoqués par la ville des villes, la juxtaposition de tant de civilisations successives, tout cela est indiqué avec autant de finesse dans l'analyse que souvent de bonheur dans la forme.

Vie de la bienheureuse Marguerite-Marie, d'après les manuscrits et les documents originaux, par A. Hamon. 1 vol. grand in-8°. (Beauchesne.)

Même après les ouvrages de Mgr Bougaud et du P. Daniel, même après celui de Mgr Languet, il y avait lieu d'écrire la vie de la bienheureuse Marguerite-Marie. M. Hamon vient de le faire et son travail semble définitif. La voyante de Paray-le-Monial a été souvent attaquée; l'auteur, sans faire de polémique, laisse aux faits le soin de la justifier. Grâce à de minutieuses recherches, il nous donne enfin une chronologie exacte, des textes authentiques. Appuyé sur cette base solide, l'auteur analyse, avec une grande finesse et une parfaite loyauté cette existence et cette âme si curieuses naturellement et surnaturellement. Savants et simples chrétiens l'en remercieront.

Botticelli, par Charles Diehl. In-8° illustré. (Librairie de l'art ancien et moderne.)

Etude très documentée de l'art italien au quinzième siècle. Botticelli est le peintre des madones mystérieuses et des mythologies compliquées, qui incarne le mieux l'esprit de la Renaissance.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — L. DE SOYE ET FILS, IMPR., 18, R. DES FOSSÉS S.-JACQUES.

TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

DU TOME DEUX CENT VINGT-SIXIÈME

(CENT QUATRE-VINGT-DIXIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE [1])

NOTA. — Les noms en capitales grasses sont ceux des collaborateurs du *Correspondant* dont les travaux ont paru dans ce volume; les autres, ceux des auteurs ou des sujets dont il est question dans les articles.

ABRÉVIATIONS : Art., article; — C. R., compte-rendu.

Armée (l') et la discipline. 25 février. 625.

Bulletin bibliographique. 10 janvier. 208. — 25 janvier. 416. — 10 février. 624. — 25 février. 832. — 10 mars. 1040. — 25 mars. 1244.

Crépuscule (le) du luthéranisme. 25 janvier. 297.

Elections (les) et l'esprit public en Allemagne. 10 mars. 833.

AMIEL (L.-R.). Sonnets. 10 février. 586.

ANGOT DES ROTOURS (baron J.). Soleil de février. Vers. 25 février. 802.

ARREN (Jules). Les péchés du « Smart Set ». Les sévérités d'un prédicateur à la mode (*The Sins of Society*, par Bernard Vaughan). 10 mars. 940.

AUBRAY (Gabriel). George Fonsegrive. 25 février. 740.

AUDIFFRET-PASQUIER (duc d'). Le duc de Richelieu. IV. Fin. 10 janvier. 3.

BÉCHAUX (A.). La vie économique et le mouvement social. 10 février. 588.

BETTENCOURT (Victor). Les secrétariats d'œuvres sociales. 10 février. 544.

BLANC (Edouard). La crise russe. II. La question des étudiants. 25 janvier. 209.

BORDEAUX (Henry). La comtesse de Boigne. (Récits d'une tante. Mémoires de la comtesse de Boigne, née d'Osmond). 10 février. 443.

BOUCHER (Auguste). Chronique politique. 10 janvier. 198. — 25 janvier. 406. — 10 février. 614. — 25 février. 822. — 10 mars. 1030. — 25 mars. 1234.

CAUVIÈRE (Jules). Du respect de la loi et de l'obéissance passive. 25 janvier. 239.

CAZALS (Gabriel). La crise de la morale. Les idées de M. Maurice Barrès. 25 janvier. 266.

DAVIN (A.). Marseille et Gênes. 10 mars. 882.

DELAFOSSE (Jules). M. Waldeck-Rousseau et son œuvre. 10 février. 417.

DENARIE (E.). Le repos en Egypte. Vers. 10 mars. 1019.

DRILLON (P.). La fraude et sa répression. 10 mars 1003.

DUCLOS DE BOUILLAS (Roger). Sur la corniche cantabrique. Guipuzcoa et Biscaye. 25 janvier. 378.

[1] Cette table et la suivante doivent se joindre au numéro du 25 mars 1907.

FOLEÿ (Ch.). L'écrasement. Roman. II. 10 janvier. 83. — III. 25 janvier. 326. — IV. 10 février. 487. — V. Fin. 25 février. 710.

GAILLARD DE CHAMPRIS (Henry). M. Sully-Prudhomme. 25 mars. 1116.

GERMAIN-LACOUR (J.). Le ministre et les étoiles. Sonnet. 10 janvier. 187.

GIGOT (Albert). Le contrat collectif du travail. 10 janvier. 30.

HAVARD (Oscar). Les premiers troubles de la Révolution dans les ports de mer. Rochefort. 25 mars. 1089.

HÜBNER (général comte). Le siège de Paris et la Commune. Souvenirs de deux frères. I. 25 mars. 1041.

JOLLIVET (Gaston). Jeux de cartes, de courses, de bourse. 10 janvier. 118.

JOLY (Henry). Correspondances mystiques (*Fénelon et Mme Guyon*, par Maurice Masson. — *Correspondance* de saint François de Sales. Edition de la Visitation). 25 mars. 1168.

LA FLOTTE (D.-B. de). Les pauvres d'aujourd'hui. Réponse à deux questions. 25 février. 688.

LAMBELIN (Roger). L'expansion maritime allemande. Le cinquantenaire du « Norddeutscher Lloyd ». 25 février. 672.

LAMY (Etienne). L'armée et l'obéissance. 10 janvier. 154. — Souvenirs de Charles de Lacombe. I. 10 février. 555. — II. Fin. 25 mars. 1181.

LANGEVIN (Eugène). José-Maria de Heredia. Son œuvre poétique. 10 janvier. 53.

LANZAC DE LABORIE (de). Episcopat constitutionnel. Episcopat concordataire. (*Répertoire biographique de l'Episcopat constitutionnel* (1791-1802), par P. Pisani. — *L'Episcopat français depuis le Concordat jusqu'à la Séparation*) (1802-1905). 10 février. 475.

LA TOUR-DU-PIN MONTAUBAN (Mis de). Au temps de la Révolution. Fragments d'un mémoire de famille. 10 mars. 857.

LEBLOND (Marius-Ary). Les races du Maroc. Les Berbères. 10 mars. 950.

MAIGUE (Louis). La lutte. Sonnet. 25 février. 803.

MARTEL (Victor). Une organisation électorale en Allemagne. Le « Reichs Verband gegen die Social-Democratie. 25 mars. 1152.

MEYIER (Fenna de). Scènes de la vie javanaise. 10 janvier. 140.

MONIER-BERTON (Henriette). Le vœu (sonnet). 10 février. 586.

PARVILLE (Henri de). Revue des sciences. 10 janvier. 188. — 10 février. 604. — 10 mars. 1020.

PERDRIEL-VAISSIÈRE (J.). Première Pâque. Vers. 25 mars. 1213.

REINACH-FOUSSEMAGNE (Ctesse H. de). Madame de Polastron (correspondance inédite). I. 10 février. 517. — II. Fin. 25 février. 641.

RODES (Jean). Le mouvement réformiste et la nouvelle xénophobie chinoise. 25 mars. 1073.

ROUVRE (Charles de). La revanche de la vie. Nouvelle. I. 10 mars. 911. II. Fin. 25 mars. 1132.

SAZERAC DE FORGE (Capitaine L.). Le ballon dirigeable. Le problème. Les solutions. 10 mars. 975.

SÉCHÉ (A.) et **BERTAUT** (J.). Les grandes « premières » romantiques. Marion Delorme. 25 février. 774.

TROGAN (Edouard). Les œuvres et les hommes. — 25 janvier. 387. — 25 février. 804. — 25 mars. 1234.

VAILLAT (Léandre). Le musée du Louvre. 25 janvier. 361.

VIGNAL (J.-B.). Actes de foi. Vers. 25 janvier. 385.

WARN (Maurice de). Les mondes. Vers. 1214.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE DU TOME DEUX CENT VINGT-SIXIÈME

TABLE

DU TOME CENT QUATRE-VINGT-DIXIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE

(DEUX CENT VINGT-SIXIÈME DE LA COLLECTION)

1re LIVRAISON. — 10 JANVIER 1907.

Le duc de Richelieu. — IV. Dans l'armée russe. — Voyage à Paris. — Retour en Russie. — Fin, par le M. duc D'AUDIFFRET-PASQUIER. 3
Le contrat collectif de travail, par M. Albert GIGOT. 30
José-Maria de Hérédia. — Son œuvre poétique, par M. Eugène LANGEVIN. 53
L'écrasement. — Roman. — II, par M. Charles FOLEY. 83
Jeux de cartes, de courses, de bourse. — Le jeu peut-il être une « affaire »? par M. Gaston JOLLIVET. 118
Scènes de la vie javanaise. — Notice sur l'auteur, par Th. Bentzon. — I. Une mère. — II. En une nuit. — III. Seule à aimer, par Mlle Fenna DE MEYIER. 140
L'armée et l'obéissance, par M. Etienne LAMY. 154
Le ministre et les étoiles, sonnet, par M. J. GERMAIN-LACOUR. . . 187
Revue des sciences, par M. Henri DE PARVILLE. 188
Chronique politique, par M. Auguste BOUCHER. 198
Bulletin bibliographique. 208

2e LIVRAISON. — 25 JANVIER 1907.

La crise russe. — II. La question des étudiants, par M. Edouard BLANC. 209
Du respect de la loi et de l'obéissance passive, par M. Jules CAUVIÈRE. 239
La crise de la morale. — Les idées de M. Maurice Barrès, par M. Gabriel CAZALS. 266
Le crépuscule du luthéranisme. 297
L'écrasement. — Roman. — III, par M. Charles FOLEY. . . . 326
Le musée du Louvre, par M. Léandre VAILLAT. 361
Sur la Corniche cantabrique. — Guipuzcoa et Biscaye, par M. Roger DUCLOS DE BOUILLAS. 378
Poésies. — Actes de foi, par M. J.-B. VIGNAL. 385
Les Œuvres et les hommes, chronique mensuelle du monde, des lettres, des arts et du théâtre, par M. Edouard TROGAN. . . . 387
Chronique politique, par M. Auguste BOUCHER. 406
Bulletin bibliographique. 416

3e LIVRAISON. — 10 FÉVRIER 1907.

M. Waldeck-Rousseau et son œuvre, par M. Jules DELAFOSSE. . . 417
La comtesse de Boigne, par M. Henry BORDEAUX. 443
Episcopat constitutionnel (1791-1802). — Episcopat concordataire (1802-1905), par M. DE LANZAC DE LABORIE. 475
L'écrasement. — Roman. — IV, par M. Charles FOLEY. 487
Mme de Polastron, d'après une correspondance inédite, par Mme la comtesse H. DE REINACH-FOUSSEMAGNE. 517
Les secrétariats d'œuvres sociales, par M. Victor BETTENCOURT. . . 544
Le journal d'un député à l'Assemblée nationale (1871-1875). — Souvenirs de Charles de Lacombe. — I, par M. Etienne LAMY. 555
Sonnets. — Le vœu, par Mme Henriette MONIER-BERTON. 586
— La jeunesse de Dante. — Le chanteur florentin. — La Vierge consolatrice, par M. L.-R. AMIEL. 586
La vie économique et le mouvement social, par M. A. BÉCHAUX. . 588
Revue des sciences, par M. HENRI DE PARVILLE. 604
Chronique politique, par M. Auguste BOUCHER. 614
Bulletin bibliographique. 624

4e LIVRAISON. — 25 FÉVRIER 1907.

L'armée et la discipline. 625
Mme de Polastron, d'après une correspondance inédite. — II. — Fin, par Mme la comtesse H. de Reinach-Foussemagne. 641
Expansion maritime de l'Allemagne. — Le cinquantenaire du « Norddeutscher Lloyd », par M. Roger Lambelin. 672
Les pauvres d'aujourd'hui. — Réponse à deux questions, par M. D. B. de la Flotte. 688
L'écrasement. — Roman. — V. — Fin, par M. Charles Foleÿ. . . 710
Georges Fonsegrive, par M. Gabriel Aubray. 740
Les grandes « premières » romantiques. — Marion Delorme, par MM. A. Séché et J. Bertaut. 774
Poésies. — Soleil de février, par M. le baron J. Angot des Rotours. 802
— La lutte. — Le canal, par M. Louis Maigue. 803
Les Œuvres et les hommes, chronique mensuelle du monde, des lettres, des arts et du théâtre, par M. Edouard Trogan. . . . 804
Chronique politique, par M. Auguste Boucher. 822
Bulletin bibliographique. 832

5e LIVRAISON. — 10 MARS 1907.

Les élections et l'esprit public en Allemagne. 833
Au temps de la Révolution. — Pages empruntées à des papiers de famille, par M. le marquis de La-Tour-du-Pin Montauban. . . 857
Marseille et Gênes, par M. A. Davin. 882
La revanche de la vie. — Nouvelle. — I, par M. Charles de Rouvre. 911
Les péchés du « Smart set ». — Les sévérités d'un prédicateur à la mode, par M. Jules Arren. 940
Les races du Maroc. — Les Berbères, par M. Marius-Ary Leblond. 950
Le ballon dirigeable. — Le problème. — Les solutions, par M. L. Sazerac de Forge. 975
La fraude et sa répression, par M. P. Drillon. 1003
Le repos en Egypte. — Poésie, par M. E. Denarié. 1019
Revue des sciences, par M. Henri de Parville. 1020
Chronique politique, par M. Auguste Boucher. 1030
Bulletin bibliographique. 1040

6e LIVRAISON. — 25 MARS 1907.

Le siège de Paris, la Commune. — Souvenirs de deux frères. — I. Le siège de Paris. Rapports au prince de Metternich, par M. le général comte Hübner. 1041
Le mouvement réformiste et la nouvelle xénophobie chinoise, par M. Jean Rodes. 1073
Les premiers troubles de la Révolution dans nos ports de mer. — Rochefort, par M. Oscar Havard. 1089
M. Sully-Prudhomme, par M. Henry Gaillard de Champris. . . . 1116
La revanche de la vie. — II. Fin, par M. Charles de Rouvre. . . 1132
Une organisation électorale en Allemagne. — Le « Reichs Verband gegen die Social-Démocratie », par M. Victor Martel. 1152
Correspondances mystiques, par M. Henry Joly. 1168
Le journal d'un député à l'Assemblée nationale (1871-1875). — Souvenirs de Charles de Lacombe. — II. Fin, par M. Etienne Lamy. 1181
Poésies. — Première Pâque, par Mme Jeanne Perdriel-Vaissière. 1213
— Les mondes, par M. Maurice de Waru. 1214
Les Œuvres et les hommes, chronique mensuelle du monde, des lettres, des arts et du théâtre, par M. Edouard Trogan. . . . 1215
Chronique politique, par M. Auguste Boucher. 1234
Bulletin bibliographique. 1244

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

TTY CENTER LINRARY